

3 1761 04412 2372

COLLECTION
DES
INVENTAIRES SOMMAIRES
DES
ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790
PUBLIÉE
SOUS LA DIRECTION DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

DEUXIÈME PARTIE
ARCHIVES CIVILES

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

ANTÉRIEURES A 1790

RÉDIGÉ PAR

G. DESJARDINS

CHEF DU BUREAU DES ARCHIVES AU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

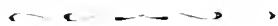
ET

M. BERTRANDY-LACABANE

ARCHIVISTE DU DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE, ANCIEN INSPECTEUR GÉNÉRAL DES ARCHIVES

SEINE-ET-OISE

ARCHIVES CIVILES. — SÉRIE E. — NUMÉROS 2948 A 3993



VERSAILLES

CERF ET FILS. IMPRIMEURS-ÉDITEURS DE LA PRÉFECTURE

59, RUE DUPLESSIS, 59

—
1880

CD
1212
243500
10

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790

SÉRIE E.

(Féodalité, Communes, Bourgeoisie et Familles. — Titres féodaux, Titres de famille, Notaires et Tabellions, Communes et Municipalités, Corporations d'Arts et Métiers, Confréries et Sociétés laïques.)

TITRES DE FAMILLE. (Suite.)

E. 2948. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1753. — PRESTEL. — Partage fait entre Jean et Pierre Prestel, vigneron, et Anne Prestel, de la succession de leur père, décédé à Maisons-sur-Seine.

E. 2949. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1621. — PRIE (DE). — Conventions faites par Louise de Haultemer, femme de Marc de Prie, baron de Toussy en Bourgogne, avec Charlotte de Haultemer, veuve de Pierre de Roussel, l'un des lieutenants généraux du Roi en Normandie, seigneur de Médany, pour le paiement de 16,000 livres tournois à Jeanne de Haultemer, dame de Raffetot.

E. 2950. (Liasse.) — 39 pièces, parchemin; 46 pièces, papier; 2 cachets.

1625. — PRIOREAU. — Généalogie de la famille Prioreau, établi dans la Saintonge et le Poitou, rattachée à la maison de Priolo de Venise, dont l'un des membres, venu en France sous Henri II, aurait épousé Madeleine de Blanzay, fille d'un gentilhomme de Saintonge. — Planche coloriée représentant l'écusson des Prioreau : *palé d'or et d'azur de six pièces, au chef de gueules*, et des fa-

milles qui leur étaient alliées. — Contrat de mariage de Jacques Prioreau, écuyer, et de Madeleine Guimard. — Quittance de 2,500 livres payées au bureau des finances par Jacques Prioreau pour l'office de procureur du Roi en la sénéchaussée de Bergerac, vacant par la mort de Lucas, son père. — Contrat de mariage de Daniel Prioreau et de Elisabeth Tarneau, veuve de René de Loze, seigneur de la Taste et de Goureau. — Quittance de 33,000 livres payées par Daniel Prioreau pour l'office de procureur du Roi. — Certificat des maires, conseil et gouverneur de Bergerac, attestant que Daniel Prioreau est comme son père Jacques et son grand-père Lucas, bourgeois de cette ville et y « tient feu vif et allumé. » — Quittance de 550 livres payées par Guillaume Prioreau pour l'office de conseiller du Roi au sénéchal de Bergerac. — Contrat de mariage de François Prioreau et de Françoise de Fayolle, 1772, etc.

E. 2951. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

XVIII^e siècle. — Etats des services du chevalier de Prioreau, prévôt général de la maréchaussée des voyages et chasses du Roi, ayant rang de lieutenant-colonel, ancien gouverneur des pages du Dauphin. — Note des prix que lui ont coûté les charges de porte-arquebusier du comte d'Artois, 36,000 livres; de maître d'hôtel du comte d'Artois, 42,000 livres. — Pétitions adressées par lui : à la Reine, pour obtenir une gratification annuelle, ensuite la place d'inspecteur général de la 1^{re} division de

maréchaussée, vacante par la mort de M. de Merville; — au comte d'Artois pour être nommé colonel; — au Roi pour être décoré de la croix de Saint-Louis. — Réclamation aux maréchaux de France contre la concurrence faite aux brigades chargées de veiller à la personne du Roi pendant les voyages et chasses par la maréchaussée de l'Île-de-France, et demande que ces brigades soient casernées aux environs de Versailles.

E. 2952. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

XVIII^e siècle. — Pétitions diverses adressées par le chevalier de Prioreau au Roi, pour obtenir une pension de 6.000 livres sur la place de secrétaire général des suisses, afin d'avoir « les moyens de former un établissement » plus avantageux pour un mariage, et de donner à « l'Etat des citoyens qui, à l'exemple de leurs ancêtres, » soient de dignes et fidèles sujets; » — pour être compris dans l'état des personnes à voiturer à la suite de S. M.; — pour assurer à son frère la survivance de sa charge de prévôt général de la maréchaussée des chasses et voyages; — au comte d'Artois, pour être nommé inspecteur général des haras; — pour obtenir la survivance de la lieutenance de Roi au château de Vincennes, etc.

E. 2953. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 49 pièces, papier.

1741-1769. — Règlement de la succession de Jacques Adam, secrétaire des commandements du prince de Conti, l'un des quarante de l'Académie française, et de Louise Guérin, sa femme; — procès intenté par la veuve de Gaspard Charière contre Jean Filiol, écrivain juré, et Catherine-Michelle Guérin, sa femme, pour obtenir le paiement de diverses créances. — Mémoires des sommes dues par Filiol « tant pour sa nourriture que le loyer de » sa chambre de prison, tant au Grand-Châtelet qu'à la « Conciergerie, » etc.

E. 2954. (Liasse.) — 66 pièces, papier, 1 cachet.

XVIII^e siècle. — Demandes de subvention en faveur de l'abbaye des Isles, ordre de Cîteaux à Auxerre, adressées par sœur de Prioreau, abbesse, à l'archevêque de Sens, premier ministre, à M. de Marville, directeur général des économats, et à la commission établie pour secourir les communautés religieuses. — Listes de religieuses de chœur et sœurs converses. — Etat des revenus et charges de ladite abbaye. — Description de la terre et baronnie d'Arès (Gironde), etc.

E. 2955. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1783-1789. — Lettres de M. de Verdun, surintendant des finances du comte d'Artois, au sujet de l'entretien des armes et munitions de chasse confiées au porte-arquebuse de S. A. — Etat des fusils de chasse du comte d'Artois. — Note du traitement du porte-arquebuse s'élevant à 5,695 livres. — Correspondance de Prioreau, prévôt général de la maréchaussée des chasses et voyages, avec Henriette Prioreau, abbesse des Isles, sa sœur, — avec Grangeneuve de Prioreau, sergent au régiment de Pondichéry, son frère, etc.

E. 2956. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1784-1790. — Vente par Guillaume de Prioreau, mestre-de-camp de cavalerie, prévôt de la maréchaussée des chasses et voyages du Roi, chevalier de Saint-Louis, à Jean Lafondalbert, négociant à Bordeaux, du domaine de Jacquetaux, situé sur la paroisse de Thenac, dans la juridiction de Puy-Guillem, en Périgord, moyennant 54,500 livres. — Inventaire des titres et pièces concernant ledit domaine, remis par le vendeur à l'acquéreur et datés du xvii^e et xviii^e siècles. — Procuration donnée à Guillaume Prioreau par Jean Prioreau, son frère, garde-du-corps du Roi, capitaine de cavalerie, porte-arquebuse du comte d'Artois, pour recevoir la portion qui lui appartient dans le produit de la vente du domaine de Jacquetaux, etc.

E. 2957. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1786-1790. — Pétition de Guillaume Prioreau au maréchal de Castries tendant à obtenir, pour Grangeneuve de Prioreau, son frère, une place de sous-lieutenant au régiment de Pondichéry. — Correspondance dudit Guillaume Prioreau avec sa famille. — Plaintes de l'abbesse des Isles contre la réforme des maisons religieuses, décrétée par l'Assemblée Nationale, etc.

E. 2958. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1778-1790. — Etat des dettes de Guillaume Prioreau. — Mémoires des menus travaux de charronnage, faits par Trambleau et Lorangée, maîtres-charrons à Versailles. — Notes de Prat, apothicaire du Roi. — Plaintes très-vives des créanciers de Guillaume Prioreau, qu'ils accusent : « de se faire des rentes à leurs dépens. » etc.

E. 2959. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin : 49 pièces, papier.

XVI^e siècle-1789. — Etat des chiens du comté d'Artois. — Frais de la nourriture des chiens de Prioreau à raison de 10 livres par mois ; — mémoire de divers ouvrages de sellerie, faits par Andrieu, maître-sellier à Versailles, etc. — Constitution d'une rente de 100 livres, au principal de 2,000, faite par Cousteau Delabarère de Pecqueuse, écuyer, huissier ordinaire de la chambre du Roi, et Antoinette Amable Hugary-Delamarche, son épouse, en faveur de Marie Perticot, veuve de Jean-Pierre Morant, contrôleur au Grenier-à-sel de Compiègne, 1777. — Fragment d'un registre censier des paroisses du bailliage d'Abbeville « en Vimeu, » xvi^e siècle, etc.

E. 2960. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin : 1 pièce, papier.

1764. — Dessin fait à la mine de plomb et signé « Prioreau fecit, 1764, » d'une ville ou village dont le nom n'est pas indiqué. — Epreuve à l'eau forte dudit dessin avant la lettre.

E. 2961. (Liasse.) — 19 pièces, papier, dont 9 imprimées.

1774-1775. — Gratifications accordées par l'intendant de la Généralité de Paris, pour la destruction du vagabondage et de la mendicité. — Instructions du maréchal Du Muy, pour le rétablissement des journaux de service de la maréchaussée. — Pièces relatives à l'émeute occasionnée à Paris, au mois de mai 1775, par la cherté des grains. — Jugement du Châtelet de Paris condamnant les nommés Desportes et l'Eguiller à être pendus, pour avoir eu part à la sédition et motion populaire, excitée à Paris le 3 mai 1775. — Jugement rendu par le lieutenant de la maréchaussée du Soissonnais, faisant fonctions de prévôt général, qui condamne, pour vol de blé à main armée à Braisne et aux environs, Burette et Beauvais à être pendus et étranglés, jusqu'à ce que mort s'ensuive, à une potence à deux bras sur la place publique du grand marché de Soissons, et le nommé Blondeau à être attaché deux heures à un carcan sur la même place pendant trois jours de marché.

E. 2962. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1775. — Lettres écrites à M. Prioreau par le maréchal Du Muy. — Réception des procès-verbaux de capture

et détention d'individus prévenus de vol, assassinat, mendicité et pillage à Bures, aux Clayes, à Davron, à Linas, à Maule, aux Mesnuls, à Neauphle, à Noisy, à Triel, etc. — Mesures prises par la maréchaussée à l'occasion des mouvements qui ont eu lieu à cause de la cherté des grains à Chevreuse, à Maule, à Meulan et à Rambouillet. — Ordre de départ d'un détachement de maréchaussée chargé du service pendant le séjour du Roi à Compiègne. — Désarmements faits par les brigades de Chevreuse et de Gif dans les paroisses de leurs districts, etc.

E. 2963. (Liasse.) — 122 pièces, papier.

1776-1780. — Lettres écrites à M. Prioreau par le prince de Montbarey, ministre de la guerre : — ordres d'arrestation et d'emprisonnement d'individus qui se sont rendus coupables de vol, d'incendie, mendicité, vagabondage, braconnage, viol et désertion à Bures, à Chanteloup, à Toussus, à La Verrière, à Villiers-le-Bâcle, etc. — Nomination de M. le prince de Montbarey aux fonctions de ministre de la guerre en remplacement de M. le comte de Saint-Germain. — Rassemblement de toutes les brigades de la compagnie de Prioreau dans la plaine du Trou-d'Enfer, pour faire le cordon à la revue que le Roi doit passer de son régiment d'infanterie, le jeudi 23 avril 1778. — Règlement du service ordinaire de la maréchaussée pour l'année 1779. — Mutations, tournées et inspections du personnel des brigades de maréchaussée. — Service des étapes. — Exécution de l'arrêt du conseil du 10 janvier 1779, faisant défenses à tous voituriers, messagers et autres personnes de se charger d'enfants qui viennent de naître ou autres enfants abandonnés, etc.

E. 2964. (Liasse.) — 107 pièces, papier, dont 4 imprimées.

1780-1786. — Lettres écrites à M. Prioreau par M. de Ségur. — Nomination de M. de Ségur aux fonctions de secrétaire d'Etat au département de la guerre. — Installation de brigades de maréchaussée à Milly, à Montlhéry, à Triel. — Paiement de gratifications pour captures de déserteurs. — Rapports sur la conduite des cavaliers de la maréchaussée. — Envoi de quatre cavaliers pour être employés à la prévôté qui sert à la suite de l'armée dans l'île de Minorque. — Ordre d'arrêter certains habitants des villages qui avoisinent le Mont-Sion, et qui vendent des petites croix qu'ils fabriquent, en annonçant qu'elles ont été bénies à la montagne de Sion, et se servent de ce prétexte pour mendier. — Re-

fus de visa de passeports et certificats, présentés par les frères hospitaliers et autres religieux étrangers qui quêtent et mendient; ordre de saisir leurs papiers et de les faire sortir du royaume. — Répression du braconnage dans l'étendue du duché de Rambouillet. — Exécution de l'arrêt du Conseil, 29 août 1782, relatif à la conservation des routes, qui relate le nombre de chevaux et autres bêtes de trait qui seront à l'avenir attelés aux voitures. — Arrêt de la compagnie de maréchaussée des voyages et passes du Roi. — Amnistie accordée par le Roi aux déserteurs de ses troupes antérieurement au 1^{er} janvier 1786. — Surveillance à exercer pour que les passagers qui transportent des espèces d'or, par suite du mouvement et soumission par la nouvelle fabrication de cette matière, ne soient point exposés à être volés. — Règlement de police à observer sur les routes par les postillons et les routiers. — Capture de matelots zébus, mendiants. — Mesures d'ordre prises le soir de l'expérience de canon qui a été faite, le 2 décembre 1786, près de la menagerie à Versailles.

M. 206. 1. 50. — 22 pages, papier.

1784-1785. — Lettres écrites à M. Prioreau par M. le marquis de Besenval, lieutenant général des armées; — et à des volontaires qui doivent servir auprès du Roi pendant ses voyages à Fontainebleau, Rambouillet et Saint-Hubert. — et à des armes tirées chez les particuliers et envoyées à l'arsenal de Paris. — Rassemblement de la compagnie des passes et Trajés, pour y être passé en revue par le Roi de La Courte. — Établissement de deux nouvelles brigades. — Pont sur Seine et à Luzarces. — Ordre de reconnaître à son régiment le nommé Jadin, sans trouer turbulent. — Ordres donnés aux hommes qui composent la légion luxembourgeoise, et étaient en pays au service de la Compagnie Hollandaise, de se rendre successivement à leurs lieux d'habitation afin d'éviter le rassemblement sur les routes. — Émeute occasionnée à Montlhéry par la chute du blé (14 avril 1789). — Envoi d'un détachement de trente cavaliers et chevrons, afin de contribuer, de concert avec la maréchaussée, au maintien du bon ordre sur le marché de cette ville. — Avis de la suppression des espions payés par le gouvernement pour rechercher les braconniers. — Envoi à Limours d'un détachement de mousquetaires pour donner la chasse aux braconniers. — Élozes accordés à M. Prioreau au sujet du succès des recherches qui n'a fait faire pour découvrir les braconniers et chefs d'attroupements. — Envoi de plusieurs détache-

ments de mousquetaires pour soutenir la maréchaussée contre les mal intentionnés, l'aider dans les recherches des attroupements séditieux, rassurer les habitants des campagnes sur les troupes de bandits qui paraissent s'être rassemblés pour piller, faire connaître et répandre parmi ces habitants qu'on pourvoit à leur sûreté et qu'on s'occupe de garantir leur propriété de toute entreprise. — Ordre de faire afficher plusieurs placards d'un jugement rendu prévôtalement à Paris contre les séditieux et gens qui ont participé à la révolte de cette ville. — Avis de la nomination de M. Bauloin à la place de commissaire général aux transports du département de la Guerre en remplacement de M. Brietrix de Sault, etc.

M. 206. 1. 50. — 22 pages, papier.

1785-1786. — Lettres écrites à M. Prioreau par M. de Saint-Germain et M. de Verzennes. — Nominations de M. de Saint-Germain à la charge de secrétaire d'Etat de la guerre. — Instructions sur le service et l'équipement de la maréchaussée. — Reception de procès-verbaux de capture de vagabonds, voleurs et mendiants à Bares, Fagny et Villiers-le-Biclé. — Établissement d'une brigade de maréchaussée à Villepreux. — Information sur la conduite du nommé Dubreuil, exempt de la compagnie Prioreau. — Avis de l'établissement d'un directeur de la guerre et du choix fait par le Roi du prince de Montlhéry pour occuper ces fonctions. — Mesures de police contre les vagabonds et gens sans aveu tant français qu'étrangers, prêtres, religieux, italiens, gendarmes et marchands forains, qui, à la faveur de certificats et passeports falsifiés et frauduleux, quêtent et mendient et établissent des loteries sur de fausses permissions. — Mesures d'ordre à prendre lors du passage du Roi se rendant à Fontainebleau.

M. 207. 1. 50. — 7 pages, papier.

1786-1788. — Lettres écrites à M. Prioreau par MM. de Sartines et d'Angevilliers. — Ordonnance du Roi élevant aux réservistes de la marine l'amnistie accordée aux déserteurs des troupes de terre. — Avis de l'évasion du marquis de Beauvais, les prisons du Mont-Saint-Michel où il avait été enfermé par ordre du Roi. — Mesures de police à prendre contre des particuliers et des cavaliers de la maréchaussée qui pêchent dans les Étangs de Saclay et de Saint-Hubert malgré la défense.

E. 2968. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1776-1789. — Lettres écrites à M. Prioreau par M. de Bertier, intendant de la Généralité de Paris. — Capture des déserteurs du corps des ouvriers provinciaux. — Exécution de l'ordonnance du Roi concernant les mendians. — Etat des détachements de maréchaussée qui devront faire le service à Fontainebleau pendant le séjour du Roi et de ses frères. — Ordre donné par l'intendant de Paris d'envoyer une brigade de maréchaussée chaque jour de marché, à Chevreuse, à Mantes, à Hondan, à Montfort, à Neauphle et à Meulan, pour y maintenir la tranquillité. — Mouvement sur le marché de Montlhéry occasionné par la rareté et la cherté du blé. — Envoi de cent hommes du régiment Royal-Piémont-cavalerie et de même nombre du régiment Colonel général dragons pour maintenir l'ordre sur le marché de Chevreuse. — Avis de l'ordre donné aux commandants des brigades de maréchaussée de se transporter chez tous les fermiers de leur arrondissement à l'effet de visiter leurs granges et greniers, constater la quantité de blé qui y est enfermée, en distinguant la nature du blé et l'année de la récolte, de les sommer de fournir les marchés et de veiller à ce qu'ils se présentent sur le carreau avec une quantité raisonnable de grains.

E. 2969. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1777-1783. — Lettres écrites à M. Prioreau par M. Amelot : — Ordres de faire tuer les chiens mordus par un chien enragé, à Montgeron ; — de retenir huit jours en prison les nommés Culard et Garinot pour avoir emporté nuitamment le cerf de la chasse du Roi ; — d'arrêter les braconniers dans diverses paroisses dépendantes ou limitrophes du duché de Rambouillet et de les désarmer.

E. 2970. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1785-1787. — Lettres écrites à M. Prioreau par le duc de Bourbon et par le maréchal de Castries : — Remerciements au sujet de l'établissement d'une brigade de maréchaussée à l'Isle-Adam. — Mémoire du sieur Verdet à l'effet d'obtenir une place de maréchal-des-logis. — Demandes d'avancement pour les sieurs Oberhaussier, brigadier à Montgeron, et Verdet, commandant la brigade de l'Isle-Adam. — Arrestations de soldats déserteurs de la marine. — Ordres concernant les embau-

chages des recrues des colonies. — Capture de matelots génois arrêtés à Trappes comme mendians.

E. 2971. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1784-1787. — Lettres adressées à M. Prioreau par le baron de Breteuil et le comte de Montmorin : — Mise en liberté d'habitants de Palaiseau, détenus dans la prison du château d'Orsay pour délits commis dans les bois de ce domaine. — Gratification annuelle de 1,200 livres accordée à M. Prioreau, pour ses frais de voyage à la suite du Roi. — Ordre donné à M. Prioreau de se rendre avec le plus grand nombre possible de cavaliers à la plaine du Tron-d'Écifer, pour y faire le service avec la compagnie de l'Isle-de-France, à la revue générale des gardes-du-corps (29 juin 1787). — Capture de soldats déserteurs du corps de la marine.

E. 2972. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1787-1788. — Lettres adressées à M. Prioreau par M. de La Combe : — Changements de résidence des commandants de brigades et cavaliers de maréchaussée. — Destitution de Guillemain, cavalier de maréchaussée à la résidence de Milly. — Ordre d'interroger le sieur Tavalle, brigadier à Milly, au sujet de malversations qui lui sont attribuées. — Avis des jours d'inspection de la compagnie Prioreau. — Admission à l'hôtel des Invalides de Vudot, ci-devant brigadier à Montfort. — Élargissement provisoire des prisons de Montlhéry de Tavalle, ci-devant brigadier à Milly.

E. 2973. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1788-1789. — Lettres écrites à M. Prioreau par MM. de Puysegur, de La-Tour-du-Pin : — Avis de la nomination de M. de Puysegur à la charge de secrétaire d'État au département de la Guerre, vacante par la démission de M. le comte de Brienne. — Nomination de M. Magnier de Bains, prévôt-général de la compagnie de la connétablie, à la place d'inspecteur général de la première division de maréchaussée vacante par la démission de M. de La Combe. — Gratification de 76 livres accordée à la brigade de Montgeron pour faire réparer les vitres de la caserne, cassées par la grêle. — Ordre d'adjoindre à chacun des détachements de troupes réunis à Versailles un cavalier de maréchaussée, afin de le guider dans sa marche. — Ordre de rechercher et choisir de

« bons sujets avoués, » sachant lire et écrire, ayant servi dans la cavalerie et infanterie, pour augmenter, selon le désir du Roi, le nombre des cavaliers de la compagnie Prioreau. — Service extraordinaire des escortes que nécessite le transport des poudres dans le royaume. — Surveillance à exercer pour assurer l'approvisionnement en grains et en farines de la ville de Paris. — Lettres écrites par le prince de Lambesc, bailli et capitaine des chasses de la capitainerie du bois de Boulogne à propos de l'administration de ce domaine et des mesures prises pour la répression du braconnage.

E. 2974. (Liasse.) — 16 pièces papier.

1788-1789. — Lettres écrites à M. Prioreau, par MM. de Villedenil, de Saint-Périer, etc. — Ordres donnés à M. Prioreau de se transporter dans toutes les paroisses qui comprennent l'arrondissement de Houdan, Montfort, Pontchartrain, Saint-Hubert, Rambouillet, Dourdan, Arpajon et Sainte-Genève, et de Montlhéry, Limours, Chevrense et Orsay jusqu'à Longjumeau, à l'effet d'y faire enlever, en sa présence, toutes les armes à feu et autres qui pourront se trouver chez les habitants.

E. 2975. (Liasse.) — 58 pièces, papier; 3 cachets.

1774-1788 — Congé et certificat de bonne conduite de Jean Buot dit Divertissant, appointé de la compagnie de La Roque, au régiment Mestre-de-camp général. — Congés : de Payer, bombardier de 1^e classe de la compagnie de Saux du régiment de Besançon-artillerie; — de Hubert Chiviant, soldat au régiment Commissaire-général-cavalerie. — Lettres d'envoi de procès-verbaux dressés par les diverses brigades de la compagnie Prioreau. — Acte de naissance de François Front, fils de messire Jean-François de Larmandie, écuyer, etc.

E. 2976. (Liasse.) — 43 pièces, papier 2 imprimées.

1778-1789. — Déclaration du Roi, portant création d'officiers dans la capitainerie-gruerie royale du bois de Boulogne et fixation des ressort et juridiction de ladite capitainerie. — Mémoire et observations sur les abus qui existent dans l'administration de ce domaine. — Autorisation accordée à Robert Pialut, entrepreneur chez le Roi, d'enclorre la quantité de cinq arpents dix perches deux tiers dans la paroisse de Villiers, et de construire un bâtiment sur ce terrain. — Demande du

baron de Cappel en autorisation de faire couper une partie de luzerne qui entoure sa maison située vis-à-vis la porte Maillot. — Procès-verbaux dressés : par les sieurs Guy et Sagey, brigadier et garde chargés de la conservation du bois de Boulogne, contre des grenadiers et fusiliers de la garde nationale chassant avec des fusils de munition. — Surveillance des gens sans aveu qui se trouvent dans la capitale. — Commission de conservateur des chasses du château de Bellevue accordée au comte Louis de Narbonne, chevalier d'honneur de Mesdames, tantes du Roi. — Etats des détachements fournis par la compagnie Prioreau pour les voyages du Roi à Cherbourg et au Havre. — Composition de la compagnie de maréchaussée des voyages et chasses du Roi. — État de la dépense pour une brigade commandée par un brigadier (3,510 livres) et pour cinq brigades qu'on doit établir (17,550 livres). — Règlement de MM. les maréchaux de France pour la présentation et communication des requêtes, pour la signification de l'exécution des ordonnances, tant dans la ville de Paris que hors d'icelle. — Ordonnance du tribunal de MM. les maréchaux de France rendue contre le sieur Louis de Noé, maire de Bordeaux, lui enjoignant de comparaître audit tribunal à l'effet de répondre du fait d'emprisonnement du suisse portant la livrée du Roi et ayant pour consigne de ne laisser entrer sur le théâtre de cette ville d'autres personnes que le maire, son lieutenant, les deux jurats gentilshommes et celui chargé de la police. — Emplacement des régiments revenus d'Amérique, etc.

E. 2977. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1776-1784. — PUISSANT. — Cessions du château de Bezons, tout meublé, et de toutes les prérogatives attachées à la seigneurie, à l'exception des droits utiles, faites : par Jacques-Gabriel Bazin, marquis de Bezons et de Maisons, lieutenant-général des armées du Roi, à Thomas Sutton, chevalier, comte de Clonard, et à Philis Master-son de Castletown, sa femme, pour 14,000 livres; — par Jacques-Gabriel-Alexandre Bazin, capitaine de dragons au régiment de la Reine, fils du précédent, à François Puissant, écuyer, fermier général, et à Jeanne-Jacqueline-Sophie Malartie, sa femme, pour 6,000 livres.

E. 2978. (Liasse.) — 3 pièces, papier; 1 cachet.

1765-1781. — PURGOLD DE LOWENHARDT. — Brevets de cadet gentilhomme et de sous-lieutenant en la compagnie de La Chêze, dans le régiment d'infanterie de Champagne, pour Et.-Fr.-Charles Purgold de Lowen-

hardt. — Acte de naissance dudit délivré par l'abbé Poussin, préfet apostolique faisant les fonctions curiales à Cayenne.

E. 2979. (Liasse. — 3 pièces, papier.

1783. — QUANTIN DE VILLIERS. — Bail de diverses pièces de terre sises à Villiers, passé par Michel Métyer, fondé de procuration de Jean Philibert Quantin de Villiers, capitaine à la suite de la cavalerie, à Simon Feydou, laboureur, Pierre Le Gangneux, vigneron, etc.

E. 2980. (Liasse). — 2 pièces, parchemin, 2 pièces, papier.

1730-1789. — QUÉRU. — Brevet d'une pension annuelle de 455 livres 5 sous, octroyé par le Roi à René-Michel Quéru, garçon maréchal en sa Petite-Ecurie. — Contrat de mariage de Quéru avec Suzanne Gouhier, etc.

E. 2981. Liasse. — 3 pièces, papier.

1762-1768. — RACINE. — Bail passé par Armand-Jérôme Bignon, chevalier, commandeur, prévôt et maître des cérémonies de l'ordre du Saint-Esprit, conseiller d'Etat, grand bibliothécaire du Roi, l'un des Quarante de l'Académie royale des sciences, inscriptions et belles-lettres, seigneur-châtelain de l'Isle-Belle, haut-justicier d'Hardricourt, à Suzanne Prévost, veuve de Guillaume Racine, maîtresse de l'hôtellerie où pend pour enseigne l'image Saint-Nicolas, à Meulan, hors la porte de Mantes, d'un jardin, moyennant un loyer de 35 livres. — Permission de clore de murs ledit jardin, et alignement donné par Hépolyte Lambert, grand-voyer en la Généralité de Paris, à la veuve Racine.

E. 2982. (Liasse). — 2 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1779-1790. — RAIGECOURT (de). — Accord intervenu entre Joseph, marquis de Raigecourt-Gournay, comte du Saint-Empire, chevalier, marquis de Spincourt, seigneur de Friaucourt, Vignot, Malanmont, Bayonville, Montier, chambellan de LL. MM. I. et R., grand sénéchal de l'insigne chapitre de Remiremont, demeurant à Nancy, tuteur de Bernard, marquis de Raigecourt, chevalier, seigneur de Jaulny, Thezey, Saint-Martin, Maidières et Montainville, son fils mineur, issu de son mariage avec Louise, comtesse de Bressey, d'une part, et Jean-Baptiste

Ancillon, lieutenant-colonel, commandant pour le Roi en la ville de Pont-à-Mousson, d'autre part, touchant la succession de Madame Ancillon, grand' mère dudit Bernard; — vente par Gendè de Ferrières, chevalier, à Bernard, marquis de Raigecourt, capitaine au régiment d'Angoulême-dragons, et à Marie de Vincens de Causans, son épouse, dame pour accompagner Madame Elisabeth, moyennant 550,500 livres, de la terre et seigneurie de Ferrières, située dans les comquets lues (usages) de Gournay-en-Bray, consistant en un château, fermes du Manoir, des Bas-Bois, droit de champart à la onzième botte, etc.

E. 2983. Liasse. — 37 pièces, papier.

1780-an VII. — RAISSING. — Octroi par le comte d'Artois à Raissing d'une pension de retraite de mille livres, en considération des services qu'il a rendus en qualité de secrétaire du premier maître d'hôtel de la comtesse d'Artois. — Liquidation par la section des biens nationaux du directoire du district de Versailles, de la déshérence des époux Raissing, allemands d'origine, décedés sans héritiers.

E. 2984. Liasse. — 43 pièces, papier.

1781-1789. — Quittances des sommes payées par Raissing, premier commis à l'inspection générale de la maison de la comtesse d'Artois: — pension de 114 livres accordée à Landrin, palefrenier de la comtesse d'Artois, lequel vient de perdre sa femme, pour l'aider à élever son fils; — indemnité de 8 louis par quartier à Françoise Devaux, femme de la garde-robe du linge, que madame de Forcalquier a destinée pour donner sa place à une de ses créatures; — pension de 1,500 livres donnée par le comte d'Artois à Isabelle Pigrais, lectrice de mademoiselle d'Angoulême. — Engagement pris par Joseph Martin, premier garçon de fruiterie, de payer à sa mère 400 livres sur le produit de sa charge. — Note indiquant que Raissing a vendu à Forqueroy la charge de secrétaire de la garde-robe du comte d'Artois, moyennant 10,000 livres. — Etat de la vaisselle d'argent perdue à Choisy pendant l'incendation du duc d'Angoulême, 1781, etc.

E. 2985. (Liasse. — 151 pièces, papier.

1778-1789. — Quittances des sommes payées par Raissing. — Pensions de 150 livres à Lucien Poulain, gardien de vaisselle; — de 425 livres à Gauthier, con-

cierge des offices communs du comte d'Artois. — Emprunt de 4,000 livres, remboursable à sa majorité, fait par le marquis de Marillac pour payer un billet d'honneur. — Paiement de 123 livres à Bunnel pour fourniture de glaces » pour la bouche et le gobelet du comte et « de la comtesse d'Artois pendant l'année entière 1783. » — Octroi par la comtesse d'Artois de 72 livres d'étrennes par an à chacun de ses six garçons de vaisselle. — Fourniture de meubles mécaniques faite à la comtesse d'Artois par David Roentgen, mécanicien du roi et de la Reine. — Prix de deux barriques de Malaga, 389 livres 5 sous, etc.

E. 2986. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 30 pièces, papier.
2 cachets.

1694-1791. — RASSAY (Aubert de). — Actes de baptême de Pierre, fils de Georges-Aubert de Rassay, écuyer, seigneur du Petit-Thouars et de Saint-Germain-les-Cande; — de Joseph, fils de J.-B. Aubert de Rassay, capitaine au régiment de Gerraissais, et de Françoise de Calmeil Du Gazel, né à Fraissé, diocèse de Saint-Pons de Tomières; — de Michel, fils de Bernard, écuyer, seigneur des Aulnay et de Marie de Méguyon, né à Angers, etc. — Commissions : de capitaine dans le régiment de Bresse, octroyées à J. B. Aubert de Rassay; — de lieutenant-colonel du régiment de Joyeuse, au même; — de capitaine de la compagnie de grenadiers du régiment de Basstigny; — de commandant du bataillon de garnison des troupes provinciales de la Généralité de Tours, avec rang de lieutenant-colonel, — de maréchal de camp, à Auguste Aubert de Rassay. — États de services dudit maréchal de camp. — Quittances données au chevalier de Rassay, par Le Mercier de Chezy, d'un « compte » sur le travail » des preuves de M. de Beyne fils, pour sa réception aux » pages de M. le comte d'Artois. — par Armand, de 385 livres pour un forté-piano fourni à M. de Beyne, page du comte d'Artois, etc.

E. 2987. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 28 pièces, papier.
2 cachets.

1751-1791. — RAYNAL. — Acte de baptême de François-Jacques Raynal, fils d'Antoine, laboureur, et de Marie Laborie, né à Lavercaultière, Lot, le 10 novembre 1731. — Lettres de tonsure, et lettres de mission pour recevoir les ordres dans un autre diocèse, octroyées audit Raynal par M. de Cheylus, évêque, baron et comte de Cahors. — Lettres de promotion aux ordres mineurs et

au sous-diaconat données par François de Narbonne, évêque d'Evreux, premier aumônier de Madame Victoire. — Certificat d'examen sur les matières demandées pour le diaconat accordé par Le Mercier de Montigny, vicaire général d'Evreux; — d'accomplissement des exercices spirituels préparatoires, octroyé par Guille, directeur des retraites de Saint-Lazare. — Lettres de promotion au diaconat données par Claude de Bourdeilles, évêque de Soissons, — à la prêtrise par l'évêque d'Evreux. — Inscription de l'abbé Raynal aux cours de droit romain, canon et français. — Diplôme de bachelier en droit et civil. — Autorisation de confesser à Versailles et dans tout le diocèse de Paris, donnée à l'abbé Raynal par M. Le Clerc de Juigné, archevêque de Paris, duc de St-Cloud, pair de France. — Passeport pour l'abbé Raynal, sous-gouverneur des pages du duc de Penthièvre. — Inscriptions dudit au registre de la garde nationale de Versailles, etc.

E. 2988. (Liasse.) — 67 pièces, papier; 5 cachets.

1773-1792. — Lettres adressées à M. l'abbé Raynal : par son père et sa sœur; — par M. de Crécy : « Me voilà » comme Sancho faisant toutes sortes de métiers, j'ai » jeté mon froc de Picpus aux orties pour me faire sei- » gneur de paroisse. Cela vous paraîtra surprenant, il n'y » a rien cependant de plus sûr, et je suis actuellement » dans mes terres avec mon beau-frère, ma sœur et leur » petit ménage; » — par M. Bonassies, principal du collège de Cahors, pour le féliciter de sa nomination à une chaire de philosophie vacante dans ledit collège; — par l'évêque de Cahors, en réponse de son refus d'accepter ladite nomination, etc.

E. 2989. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1784-1790. — Mémoire présenté au duc de Penthièvre, sur l'éducation de ses pages, par le chevalier de Blond, leur gouverneur, et l'abbé Raynal, leur sous-gouverneur. — Réformes à faire dans le mode d'habillement des pages du duc de Penthièvre, indiquées par le chevalier de Blond. — Pétition des maîtres d'exercices demandant une augmentation du nombre de leurs leçons et de leurs honoraires. — Liste des livres achetés pour les pages, etc.

E. 2990. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1784-1792. — Avis envoyé de Malaga de l'expédition

d'une demi-botte de vin vieux en double futaille à 324 livres. — Reconnaissance par l'abbé Lemoyne, curé de Port-Marly, du prêt à lui fait, par l'abbé Raynal, d'une somme de 300 livres. — Mémoire de fayence fourni par Ducis, marchand à Versailles, etc.

E. 2991. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1790. — Plan de charité proposé pour fournir du pain aux plus malheureux ouvriers du canal et aux bons pauvres de Versailles, adressé au maire de cette ville. — Extraits des registres de délibérations de l'aumônerie générale. — Demandes de secours. — Recus des sommes données pour bonnes œuvres. — Etats de souscriptions volontaires. — Factures de fournitures de toiles etindiennes. — Don par la supérieure des religieuses de la congrégation de Notre-Dame d'une « bourse à argent. » — Aperçu des dépenses des sœurs de la charité de la paroisse Saint-Louis pour le mois de décembre 1790, etc.

E. 2992. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 7 pièces, papier;
1 cachet.

1752-1786. — Actes de naissance et de baptême et certificat de bonne vie et mœurs de François-Louis Richard. — Acte de baptême de Charlotte-Augustine de Jousserant, — de Pierre Léonard de Reynaud. — Acte de mariage de messire Joseph de Cosnac, écuyer, et demoiselle Marie de Bonnel. — Acte de baptême de Jean-François de Cosnac. — Actes de décès de Jean Salinier, notaire; — de Marie-Antoine Guischarl, docteur en médecine, etc.

E. 2993. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1788-1789. — Copie de lettres écrites par la comtesse de « Mont-cais-zin, » se disant fille de François de Conti, grand-prieur du Temple, à Louis-François-Joseph de Conti, au Roi, à M. de Necker, etc., pour obtenir une place ou des secours, etc.

E. 2994. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

XVIII^e siècle. — Brouillons de sermons préparés par l'abbé Raynal : sur la résurrection, — sur le triomphe de la croix (en français), — sur l'ascension (en provençal). — Troisième sermon de saint Thomas de Ville-

neuve pour le jour de l'Ascension. — Premier sermon du même pour le jour de la Pentecôte.

E. 2995. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

XVIII^e siècle. — Sermons sur la Sainte-Vierge (en provençal et en français). — Panégyriques de S. Jean Baptiste et de S. Pierre (en français).

E. 2996. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

XVIII^e siècle. — Sermon sur la communion (en français et en provençal), — sur le mariage (en français).

E. 2997. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

XVIII^e siècle. — Sermons sur le devoir des maîtres envers leurs domestiques (en français), — sur les devoirs des parents envers leurs enfants (en français et en provençal).

E. 2998. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

XVIII^e siècle. — Sermons sur la vengeance, — l'impureté, — la médisance, — l'orgueil (en français). — Notes sur le scandale et sur la Samaritaine (en français et en provençal).

E. 2999. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

XVIII^e siècle. — Sermons sur la profession religieuse, — sur le rosaire (en français), — sur la sanctification du dimanche (en français et en provençal), — sur l'aumône (en provençal).

E. 3000. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

XVIII^e siècle. — Sermons sur l'enfer, — sur l'enfant prodigue (en français).

E. 3001. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

XVIII^e siècle. — Fragments de sermons sur le ciel, l'orgueil, la communion, la médisance, la passion, le bonheur, etc. (en français et en provençal).

E. 3002. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

XVIII^e siècle. — Passages extraits de l'Écriture sainte concernant la foi, le péché de rechute, la préparation à la mort, la luxure, l'orgueil, etc.

E. 3003. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

XVIII^e siècle. — Office du Sacré-Cœur de Jésus. — Litanies du Sacré-Cœur en français et en latin. — Fragment d'un sermon sur le Sacré-Cœur.

E. 3004. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

XVIII^e siècle. — Pratiques pour le temps de l'aveugement, — de Noël, — du carême. — Remèdes contre l'orgueil, l'opiniâtreté, l'ostentation, la désobéissance, etc. — Résumé de la règle de la Trappe.

E. 3005. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1771-1782. — RENARD. — Lettres adressées à Renard, commissaire des guerres, demeurant à Marly, au Cœur-Volant, par l'abbé Angard, qui le prie : de prendre des renseignements sur son neveu, déclaré fuyard lors du tirage de la milice : — de faire écrire « sous le contre- » seing d'un ministre, à l'exempt de la maréchaussée » de Pontoise, avec ordre de se transporter chez Louis » Froment, à Pontoise, et lui déclarer que s'il ne cesse de » maltraiter sa femme, il sera enlevé pour les Isles ; » — par M. d'Assarolle : « n'oubliez pas que vous avez laissé » à la Louisiane un ami, » etc. ; — par madame Du Barry : invitation à venir jouer au loup ; — par madame de Besne : « sachant combien vous êtes considéré de ma- » dame la comtesse Du Barry, je priai de vous parler » pour moi s'il était possible par votre canal que je puisse » occuper une place honnête chez madame la com- » tesse, » etc.

E. 3006. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1755-1784. — Lettre par laquelle Dardet informe Renard de sa nomination comme greffier en chef de la prévôté de l'Isle-de-France. — Copie d'un certificat de noblesse pour Charles-Marie Dauphin d'Halinghen. — Lettres de M. de La Frenière à Renard : « vous avez sans » doute appris que Mandrin, ce fameux contrebandier, a

» été arrêté et conduit le 13 de ce mois (1755) à Valence, » où il est en prison. On dit que la flotte anglaise observe » la nôtre qui est partie le 3 de ce mois ; » — de l'abbé Graves, de Bordeaux (1775) : « vous savez que M. le » comte de Noailles doit venir commander dans notre » province et réintégrer notre parlement. Vous vous dou- » tez bien que je suis fort aise que ce bon et respectable » seigneur soit chargé de cette honorable commission. » — Refus par le duc de Noailles de la permission de tirer des lapins dans le bois de Marly, parce que les enfants de France y chassent, etc.

E. 3007. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1753-1783. — Lettres de MM. d'Hardancourt, Hen- nin de Beaupré, Imbert de Nangis, secrétaire du Roi, Blanchard de La Combe, etc. — Félicitations adressées par le chevalier de Kéralio à mademoiselle Arnoux pour ses brillants succès à l'Opéra.

E. 3008. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1751-1784. — Lettres de MM. de La Morlière, Lan- dry, maître-ès-arts en chirurgie, Lecoq, de Léon, de L'Épine ; — de mademoiselle de La Lande : « on vient » de m'apprendre à l'instant que j'ai presque la certi- » tude de la place de sous-gouvernante des Enfants de la » Reine, cela sera tout-à-fait décidé lundi prochain. » Comme je te l'ai déjà dit, cette place rapporte 10,000 » livres de rente, beaucoup de présents, la plus grande » protection .. Pour avoir la préférence, il faut que je » donne 50,000 livres, » etc.

E. 3009. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

1757-1783. — Lettres de MM. Mercier de Merle garde du magasin du Roi au Cap, de Merville, le prince de Mostowski, palatin du duché de Mazovie, etc. ; — de mademoiselle Oudet de Saint-Michel : « malgré le ser- » ment que j'ai fait, Monsieur, de ne vous pas écrire, il » faut que je le fasse pour vous dire que j'ai diné au- » jourd'hui avec un militaire, un philosophe et une jolie » femme, tous trois très-connus de vous, et qui ont dit » tant de mal de votre individu que je n'ai pu m'empê- » cher d'être votre avocate et de les engager à vous voir » pour vous dire tout ce qu'ils pensent de vous. Le diner » est arrêté chez M. de Mirvault où je reside. Point d'af- » faires, point de parties qui puissent empêcher cela. » Vous savez comme un militaire se venge ; le philosophe

» pourrait employer sa plume, et une femme avec de
» beaux yeux ne pardonne pas une indifférence. »

E. 3010. (Liasse.) — 115 pièces, papier.

1757-1784. — Lettres de mademoiselle Oudet de La Tuilerie, de MM. Du Perche, Ponteaux, Poula, Prévost de Saligny, Prieur, de Rambault, Du Portal, etc. : — de MM. Papillon : « je viens de recevoir des ordres de la » part du ministre afin de prévenir tous les officiers de » ma compagnie de ne point se déplacer pour se rendre » à Paris mardi prochain, l'état de la Reine ne permet- » tant pas à M. le comte de s'éloigner de Versailles.

E. 3011. (Liasse.) — 112 pièces, papier.

1737-1784. — Lettres de MM. Renard-Donchain, Renard Du Coudreau, Renard La Molère, Renard de Geninville, Renard de Menard, Renard-Brouard, etc. : — de M. Renard père : « J'ai reçu, mes chers enfants, votre » lettre du Cap. J'ai été charmé d'apprendre votre » heureuse traversée, et j'espère que celle du Cap à la » Louisiane aura été de même, » etc. : — de M. Le Roi de La Rouquette, félicitant Renard de son mariage avec mademoiselle Rousselot ; — de madame Ringuier-Donchain, demandant un congé et la croix pour son mari, etc.

E. 3012. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1728-1788. — Lettres de lord Seymour, de mesdames Voisin, femme du maître du tour du Roi, à Versailles, Vinfrain, Walper, T. . . ., qui demande que sa fille soit enfermée, pour arrêter son libertinage ; — de M. de Sombreval, qui envoie (1782) une feuille de vin de Chablis : « bien soutiré, relié, vu, goûté et trouvé tel et » franc de goût » à raison de 22 livres le muid, etc.

E. 3013. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1733-1782. — Notes diverses. — Indication des frais d'un établissement à la Nouvelle-Orléans : 1,200 l. pour la location d'une maison entre cour et jardin, avec remises et écuries ; — 800 l. pour celle d'une forge avec maison et dépendances ; — 200 l. pour celle d'un parc avec étable et haugars ; 1,400 l. pour les gages de sept nègres ; 160 l. pour ceux de deux négresses. — Relevé de

la valeur en principal d'une charge de commissaire provincial et ordinaires des guerres au département de Flandres : 110,000 l. de principal et 2,400 de pot de vin. — Billets de la loterie royale, établie en faveur des pauvres par arrêt du Conseil d'Etat du 22 janvier 1741. — Billets de la loterie de la souveraineté de Bouillon. — Certificat constatant que le sieur Renard, trésorier-général de France au bureau des finances de Lille, est seul chargé du recouvrement de la recette générale des finances de la province de Flandre. — Permis de chasser, bon pour une fois, accordé à Renard, commissaire des guerres, par le maréchal de Noailles, capitaine des chasses royales de Saint-Germain-en-Laye, etc.

E. 3014. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 100 pièces, papier, dont 2 imprimées.

1697-1730. — Oppositions faites par Le Bosseux, marchand joaillier à Paris, aux ventes : du marquisat de Rouillac, provenant de la succession de Marie-Aubert de Villeserin, veuve de Claude Foucault, conseiller au Parlement de Paris, subrogée au lieu de dame Anne Sourré, marquise de Louvois ; — et de la seigneurie de Vaux saisie sur Elisabeth de Gots, duchesse d'Epéron, et Jules de Gots, marquis de Rouillac, baron d'Argenton, abbé de N.-D. du Tronchet, et consorts. — Procédures faites contre Louis Le Bosseux, par ses créanciers, pour recouvrement de sommes à eux dues. — Transport fait par ledit Le Bosseux, à Jean Coulombier, caissier-général au bureau des postes, d'une obligation de 7,500 l. qu'il avait sur Jean Gosselin, sieur de Villons, et dame Du Holondel, son épouse, etc.

E. 3015. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1689-1771 — Notes sur l'ouverture d'une rue en face de celle des Prouvaires, conduisant au bout du Pont-Neuf en traversant la rue de la Monnaie, à Paris, décidée par arrêt du conseil du Roi du 31 janvier 1689. — Bail par Le Bosseux à Dominique de Grandmaison, prêtre habitué de Saint-Germain-l'Auxerrois, d'un logement dans la maison à l'enseigne de *l'Épée herminée*, appartenant à Charles Charon, écuyer, gentilhomme ordinaire du Roi. — Etat d'une boutique sous-louée par Rousselot à Lelen, dans une maison à l'enseigne du *Château de Vincennes*. — Bail par la veuve de Valentin Léger, écuyer de la bouche de la Reine, d'une portion de maison, sise au Coeur-Volant, à Marly, moyennant 72 livres, à Renard, commissaire des guerres, etc.

E. 3016. (Registre.) — In-folio, 90 feuillets, papier.

1735-1739. — Livre-journal tenu par Rousselot, marchand de meubles, dont Renard était l'associé. — Vente de six chaises de paille en bois de frêne, 10 livres 12 sous; — serre-papier en bois d'amarante, 30 L.; — deux douzaines de fauteuils à bras à manchettes, sculptés à la boulinette, 216 L.; — deux bibliothèques en bois d'amarante, 300 L.; — table de marbre avec pied sculpté et doré, 50 L.; — bureau en bois d'amarante, 90 L.; — commode en palissandre, 45 L.; — table de marbre de brèche d'Alep de 35 pouces, 30 L.; — dix fauteuils de canne à la boulinette, 90 L.; — deux peaux de miroquin rouge, 10 L.; — quatre soufflets à deux vents, 21 L.; — deux soufflets à un vent, 11. 10 s.; — deux encognures palissandre avec cannellures, 80 L.; — cordon de lustre en soie verte avec deux boules, 66 L.; — drap vert pour deux tables de piquet, 11 L. 6 s.; — cinq calarets en bois noir, 33 L.; — bureau de bois noir couvert de marquin, 74 L.; — bibliothèque en chêne plaqué d'amarante, 250 L.; — coffre tort en bois de violette, 108 L. 6 s.; — cave en bois de violette, 21 L.; — toilette en palissandre avec pelotte et boîti à pondre, 9 L.; — table de nuit en noyer, 7 L.; — secrétaire plaqué en bois de Cayenne, 210 L.; — sculpture d'un bois de fauteuil, 60 L.; — dorure d'un bois de fauteuil, 48 L.; — garde de la boutique par deux sasses pendant une nuit, 6 L.; — port et rapport de lustres et bras à 10; éra-Cornique, 11 L. 8 s. — Clôture du registre, par suite de la dissolution de l'association, le 12 décembre 1738.

E. 3017. (Liasse.) — 49 pages, papier.

1762-1783. — Mémoires de menus ouvrages de serrurerie, maçonnerie, menuiserie, etc., et de fournitures de comestibles, épicerie, etc., au compte de madame de La Lande, à Pontoise, et de Renard, à Marly. — Contributions de madame de La Lande : capitation de veuve de commissaire des guerres, 9 livres 15 sous, vingtième et deux sous pour livre du dixième, 19 L. 16 s.; capitation de deux domestiques, 48 s. — Frais de l'enterrement de madame Des Prez de Saint-Jérôme, des Ursulines de Pontoise, « pour douze pères cordeliers pour le convoi, à 10 s., 7 L. 4 s.; pour 15 messes pour l'enterrement et les services à 15 s., 33 L. 5 s.; pour 10 livres de cire à 2 L. 6 s., 23 L.; pour le célébrant, 2 diacre, sous-diacre, pour l'enterrement et les services, 6 L. 10 s.; pour deux sacristains, 3 L.; pour la bière et le fossoyeur, 7 L. 10 s.; total, 81 L. »

E. 3018. (Liasse.) — 93 pages, papier, dont 9 imprimées, 1 cachet.

1716-1778. — Notes et papiers divers. — Récit écrit par le P. Montalembert, jésuite, de la mort de M. Claude Boivin d'Hardancourt, directeur général pour la compagnie française des Indes dans le royaume de Bengale, à Chandernagor (1717). — Notice sur la fabrication des cuirs de Hongrie, introduite en France par Rose, tanneur sous Henri IV, l'établissement d'une manufacture de ces cuirs par une compagnie privilégiée à Saint-Denis en 1699, la création de jurés « hongryeurs » en 1705, la dissolution de la compagnie de Saint-Denis en 1720, sa reconstitution, etc. — Notes sur l'abus dans la distribution du sel en Poitou. — Projet d'un emprunt pour la construction d'un canal d'arrosage et de navigation dans le royaume de Murcie. — — Plan de la création d'un dépôt public en France. — Mémoire sur l'établissement d'une taxe réelle personnelle. — Extraits de discours, de journaux, etc., sur les Jésuites et le Parlement. — Projet de fournir Paris d'eau de Seine prise au port à l'Anglais. — Prospectus d'une pension de demoiselles. — Notice sur la manière d'accorder le riz. — Privilège de l'Élixir Garrus. — Décision qui exclut du barreau de Paris un avocat coupable d'outrages envers la magistrature et les ministres de la religion, et arrêt de la Cour qui ordonne son emprisonnement. — Quinze vers sur la rime, quinze en l'honneur de Louis XV. — Chanson satirique contre le maréchal de Richelieu. — Epigrammes contre le Parlement. — Poésies pastorales; épître en prose mêlée de vers; logoglyphes, etc.

E. 3019. (Liasse.) — 1 page, par lettre, 1 page, papier.

1780-1781. — RIBAULE. — Contrat de mariage de J. Pierre Requier, maître-tailleur d'habits de Pontoise, et de Marie Louise-Victoire Laporte, fille de Nicolas, jardinier à Gisors.

E. 3020. (Liasse.) — 48 pages, papier.

1789-1793. — RIZ (de). — Correspondance entre le comte de Retz, capitaine au régiment de la Gadeloupe, et M. Pasquier de Varennes, son oncle, au sujet d'une rente de 6,000 livres que le premier devait au second sur la succession de son frère, décédé à Marie-Galante.

E. 3021. (Liasse.) — 3 pages, parchemin; 3 pages, papier, 1 cachet.

1756-1780. — RIBAULE. — Démission de l'emploi

de garde à pied de la capitainerie de Saint-Germain, en résidence à Conflans-Sainte-Honorine, donnée par Clément Ribault. — Nomination de son fils Vincent à sa place, par Louis de Noailles, duc d'Ayen, lieutenant-général des armées du Roi, premier capitaine des gardes-du-corps, gouverneur de Roussillon, gouverneur et capitaine des chasses de Saint-Germain-en-Laye. — Enregistrement par la cour des aides des provisions de Vincent Ribault.

E. 3022. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 61 pièces, papier.

1785-an III. — RICART (de). — Extrait du testament de dame Blanche de Ricart, veuve du comte de Bérulle, seigneur de Saint-Mandé. — Accord au sujet de la succession de la marquise de Ricart, intervenu entre Daniel Bourré de Corberon, doyen des présidents des enquêtes et requêtes, et consorts, d'une part, et Jeanne Blondeau de la Glazière, veuve d'Antoine de Ricart, comte de Cromé, marquis de Ricart et de Montmain, père de la comtesse de Bérulle, etc.

E. 3023. (Liasse.) — 20 pièces, papier; 9 cachets.

1782-1793. — Lettres du chevalier de Priorean et de M. de Louche, sous-officier au régiment des chasseurs de Lorraine, à la marquise de Ricart.

E. 3024. (Liasse.) — 10 pièces, papier; 1 cachet.

1788. — RICHEMONT (de). — « Taldé de mathématiques d' Montrée pour résoudre à peu de chiffres » toute multiplication avec deniers depuis 1 jusqu'à 11. — Lettres adressées à M. de Richemont, brigadier des gardes-du-corps du Roi, par son fils, par Jacqueline de Richemont, sa tilleule, par M. d'Esparbès de Richemont.

E. 3025. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1787. — RICOUARD (de). — Bail passé à Aubry, vigneron, par Charles de Ricouard, chevalier, conseiller honoraire de grand-chambre, comte d'Hérouville, seigneur de Franconville-la-Garenne, d'un demi-arpent de terre, sis au Plessis-Bouchard, moyennant 12 livres de loyer.

E. 3026. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1764-1777. — RIGOLEY, BARON D'OGNY. — Actes par

lesquels Jacques Bourgineau, Louis Bourgineau, Abel Royer, reconnaissent tenir plusieurs pièces de terre, et François Vassal une maison, à Anteuil, de messire Jean-Claude Rigoley, baron d'Ogny, conseiller au Parlement de Dijon, trésorier-général des États de la même province, comte d'Anteuil, seigneur de Millemont et Garancières.

E. 3027. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 pièce, papier.

1750-1765. — RINGUENET DE LA TOULNIÈRE. — Inventaires après décès des meubles de Marie-Louise Lazure, femme de Jacques Ringuenet de la Toulmière, sommier d'échansonnerie bouche du Roi, d'écôle à Versailles, à la Petite-Écurie du Roi; — de Louis Joseph Lazure, son père, aussi sommier d'échansonnerie, etc.; — de Jacques-François Ringuenet de la Toulmière, maître-d'hôtel de M. de Béringhen, premier écuyer du Roi.

E. 3028. (Liasse.) — 27 pièces, papier; 1 cachet.

1781-1784. — Inventaire des meubles et effets laissés par Jean Baptiste, fermier du Roi à la ménagerie de Versailles — Comptes passés entre la veuve Baptiste et ses deux filles, l'une femme de Carnette, écuyer de la bouche de Monsieur, frère du Roi, l'autre, femme de François Ringuenet de la Toulmière, chef du gobelet de la Reine et commis de la marine.

E. 3029. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 59 pièces, papier.

1768-1783. — Liquidation de la succession de Baptiste, fermier. — Quittances du loyer de la ferme de la Ménagerie au petit parc de Versailles, louée à raison de 6,000 livres par an, etc.

E. 3030. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 33 pièces, papier.

1676-1692. — Constitution d'une rente de 75 livres faite par Charlotte Honault, femme de Barthélemy Mazzagathy, gondolier du Roi au canal de Versailles, au profit de Charlotte Ringuenet de La Toulmière, religieuse professe en l'abbaye de Monchy-Humières. — Brevet d'une pension de 300 livres accordée à Charlotte Ringuenet de La Toulmière pour sa subsistance et en considération des services rendus par sa famille. — Sentence extraite des registres « du petit sénat » de la ville de Strasbourg, accordant à Marguerite Diebold, femme de Ringuenet de

La Toulinière, déclaré en faillite, les droits des autres créanciers de son mari. — Mémoire d'un petit convoi avec sonnerie en l'église Saint-Louis de Versailles, pour feu Lazure, 154 livres. — Brevet de la charge de chef de paneterie-bouche du Roi, accordée par Louis XV à Antoine Lazure en survivance de François Lazure, son père, à condition de payer à ses frères et sœurs la somme de 8,000 livres. — Actes de baptême de divers membres de la famille Ringuenet de La Toulinière. — Lettres écrites par La Cornillière de Narbonne, gendarme de la garde du Roi, etc.

E. 3031. (Liasse.) — 113 pièces, papier.

1787-1791. — Lettres de Supt, greffier en chef de la sénéchaussée de la colonie de l'Île-de-France, à Ringuenet de La Toulinière. — Mémoires de marchandises achetées pour Supt, parmi lesquels une note des livres à lui fournis par Blaizot, libraire ordinaire du Roi et de la Reine, rue Satory, à Versailles, avec un extrait de son catalogue. — Liste de 56 tableaux et un bas-relief déposés chez Ringuenet de La Toulinière par Supt, et réclamés après sa mort par sa sœur : peintures attribuées au Caravage, à Mignard, Rubens, Raphaël, Van de Velde, Bourdon, Breughel, au Guide, au Bourguignon, à Claude Le Lorrain, de Troy, Le Brun, au Titien, à Philippe de Champagne, Desportes, au Régent, etc.

E. 3032. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

1787-1790. — Mémoire explicatif des services et des pertes de Baptiste, fermier de la ferme de la Ménagerie, qui fut chargé pendant cinquante ans de fournir le fourrage nécessaire aux animaux de la ménagerie et de remettre en culture les fonds de Clagny. — Demande par ledit Baptiste de la jouissance d'un bâtiment avec jardin sis sur la route de Saint-Cyr. — Mémoires des dépenses faites par Ringuenet de La Toulinière pour appropriation de ce bâtiment, etc.

E. 3033. (Liasse.) — 77 pièces : papier.

1775-1790. — Projet de constitution et de dissolution de société entre Ringuenet de La Toulinière et Mesnière, bijoutier. — Quittances d'une rente de 50 livres payée chaque année à madame Chaponnel. — Lettres de condoléance sur la mort de madame de La Toulinière envoyées à son mari, etc.

E. 3034. (Liasse.) — 142 pièces, papier.

1779. — Mémoires de fournitures faites à Ringuenet de La Toulinière par divers marchands. — Note des vins vendus par Jobert et Chertemps frères, marchands de vins de Sa Majesté, pour le gobelet de la Reine, vins de Champagne, Bourgogne, Malvoisie, Alicante, Malaga, Rivesaltes, etc. — Achat par madame de La Toulinière d'un chapeau de taffetas blanc, 16 livres ; d'un chapeau noir, 16 livres ; d'un bonnet de gaze avec rubans, 15 livres, etc. — Fournitures d'épicerie faites par Regnault, marchand à Versailles, au gobelet-vin de la Reine, au nom de Ringuenet de La Toulinière, pour sa moitié du quartier de juillet : en 1784, 1,500 livres ; 1785, 942 l. ; 1796, 1,496 l. ; 1787, 1,471 l., etc. — Achat de souliers à Remy, cordonnier, 6 livres la paire. — Gratification payée aux conducteurs d'un charriot destiné à porter à Paris, sous la direction de Pomrin, commis de la guerre, le reste des papiers « de la maison de la guerre, » à Versailles, etc.

E. 3035. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1784-1786. — Brouillons de lettres et de rapports à soumettre au maréchal de Castries, ministre de la marine, par Ringuenet de La Toulinière, premier-commis. — Mémoire sur la réorganisation de l'artillerie de la marine et des colonies par le maréchal de Castries, et la création d'un bureau de l'artillerie au ministère. — Détails sur la marche suivie par M. d'Harmeville pour l'établissement de ce bureau en 1784. — Etat des dépenses à faire à la fonderie d'Indret pour la fonte de pièces de canon sur un nouveau modèle. — Demande au ministre par Bellanger, prieur d'Indret et de Bouage, d'un secours pour faire agrandir l'église paroissiale d'Indret, devenue insuffisante pour la population, considérablement augmentée par suite de l'établissement d'une fonderie par le Roi. — Mémoire sur l'établissement à Lorient ou aux environs du « fond » du régiment d'artillerie des colonies, jusqu'alors à Douai. — Correspondance avec Caouard, entrepreneur de la fonderie de Framont, chargé par le ministère de fabriquer, dans le courant de l'année 1786, 151 pièces de canon pour le service de l'artillerie aux Îles-du-Vent : la Martinique, Sainte-Lucie et Tabago, etc.

E. 3036. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1779-1782. — Extraits « pour la gazette » des rap-

ports envoyés des ports de Saint-Malo, Dunkerque, Lorient, Saint-Jean-de-Luz, La Rochelle, Cherbourg, Bordeaux, Marseille, Le Havre, Fécamp, Toulon, Morlaix, Granville, Caillery, Brest, Bastia, Calais, Ostende, Bayonne, Rotterdam, Les Sables-d'Olonne, Bartleur, Concarneau, La Corogne, Palma en l'île de Majorque, Boulogne, Etaples, Saint-Valery-en-Caux, Saint-Valery-sur-Somme, Saint-Pierre de la Martinique, des îles de Malaga, de Malte, de Groix. — Nouvelle de la guerre contre les Anglais; captures faites par les bâtiments français. — Etat des prises de l'armée navale depuis son départ de la côte d'Espagne. — Relevés : de 5 prises et 8 rançons faites par le corsaire *la Marquise de Seignelay* du 15 avril au 15 mai 1780; — de 4 prises et 9 rançons par le corsaire *le duc d'Estissac*, du 30 avril au 20 mai 1780; — de 2 prises et 6 rançons par le corsaire *le Subtil*, de Brest, du 11 au 20 août 1780. — Extrait des nouvelles apportées de la Martinique par le brigantin *l'Uni*, parti le 16 avril 1782 : récit d'un combat entre une escadre anglaise et une escadre française commandée par le comte de Grasse, etc.

E. 3037. [Lissee.] — 79 pièces, papier.

1778-1780. — Brouillons de rapports adressés au maréchal de Castries par Ringuenet de La Toulinière. — Il propose d'accorder un supplément d'équipage à Chilly, capitaine du corsaire *le Renard*, de Dunkerque, qui a pris à l'abordage *le Lord Cornwallis*. — Il signale une réclamation de Favre, capitaine du corsaire *la Joséphine*, du Havre, qui se plaint de n'avoir pas été soutenu par le commandant du fort de Cherbourg lorsqu'il a été attaqué à portée de canon de ce fort par trois navires anglais ayant ensemble 118 canons, auxquels il n'a échappé qu'à la faveur de la brume. — Le chevalier de Brianssiaux, armateur de Dunkerque, anobli et décoré de l'ordre de Saint-Michel pour les sacrifices qu'il a faits afin d'armer des corsaires, demande la reversibilité d'une pension de 1,000 livres qui lui a été accordée sur la tête de sa femme et de ses deux filles. — Hébert, capitaine du corsaire *l'Épervier*, qui a fait 4 prises, est digne de recevoir du Roi une épée d'honneur. — Rapport sur le corsaire *l'Union*, de Dunkerque, dont l'équipage était formé d'Anglais transfuges, et qui, après avoir fait échouer quatre bâtiments ennemis à l'entrée de la Tamise, a pris un navire de 100 tonneaux. — Mémoire concluant à l'emprisonnement d'un Anglais transfuge, accusé d'avoir trahi, et duquel il résulte que le succès de la course exercée par les corsaires armés à Dunkerque est surtout dû à ce que les

équipages sont composés d'émigrés Anglais dévoués à la France. — Quinze Espagnols, pris sur un navire anglais par le duc de Chartres, demandent à passer au service de la France. — Belle conduite de Ryan, capitaine de la frégate *la Calonne*, qui, après avoir donné la chasse à plusieurs cutters et frégates anglaises, a pris ou coulé quatre vaisseaux ayant ensemble 40 canons et fait 122 prisonniers. — Félicitations et gratification envoyées à Roger, capitaine du corsaire *le Commandant*, de Dunkerque, qui a attaqué seul une flottille anglaise de sept bâtiments, en a coulé un, pris cinq et mis le septième en fuite. — Prise par la frégate *la Courageuse* du corsaire anglais, doublé de cuivre, *le Vaillant*, de Bristol, jaugeant 350 tonneaux, armé de 24 canons et monté par 120 hommes. — On propose, si la marine royale ne le réclame point pour s'en servir, de vendre ledit corsaire à Poulet, armateur du Havre, pour la course, etc.

E. 3038. [Lissee.] — 17 pièces, papier.

1779. — Liquidation des prises faites par le marquis de Vaudreuil. — Compte-rendu de la conquête du Sénégal par le marquis de Vaudreuil, parti de la rade de Quiberon, le 25 décembre 1778, avec une escadre formée des bâtiments suivants : *le Feudant*, vaisseau de 74 canons, commandant le marquis de Vaudreuil; *le Sphinx*, vaisseau de 64 canons, commandant le comte de Soulange; *la Résolue*, frégate de 26 canons, capitaine M. de Pontevès-Gien; *la Nymphe*, frégate de 26 canons, capitaine de Saunneville; *la Lanette*, corvette de 4 canons de 24, capitaine de Chavagnac; *l'Épervier*, corvette de 14 canons de 9, capitaine le comte de Capellis; et *le Levelly*, corvette de 16 canons de 6, capitaine Eryes. — Après la conquête, le marquis de Vaudreuil part pour la Martinique avec les vaisseaux *le Feudant* et *le Sphinx*, du 1^{er} au 10 mars 1779; de Pontevès-Gien est chargé avec les frégates *la Résolue* et *la Nymphe* et la corvette *l'Épervier* de s'emparer des rivières de Gambie et de Sierra-Leone; la corvette *la Lanette* reste pour défendre la barre au Sénégal, le capitaine Eryes prend le commandement de la conquête sous les ordres du duc de Lauzun, et *le Levelly* part pour annoncer le résultat de l'expédition à Rochefort, où il aborde le 16 mars 1779. — Difficultés pour le partage des prises entre ces différentes fractions de l'escadre, qui tombent d'accord de mettre en commun la somme de 963,494 livres 15 sous 5 deniers, à laquelle elles s'élèvent toutes ensemble: sept parts et demie sont réservées au commandant en chef de l'escadre.

E. 3039. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1778-1780. — Liquidation des prises faites par l'escadre commandée par le comte d'Estaing aux Iles-du-Vent, à la Grenade et sur la côte de Savannah. — Division de l'expédition en trois périodes : 1^o depuis le départ de l'escadre de Provence jusqu'à son arrivée aux Iles-du-Vent, le 9 décembre 1778; 2^o depuis sa jonction à l'escadre du comte de Grasse, le 20 février 1779; 3^o depuis la réunion de ces deux escadres à celle de La Motte-Piquet, le 7 juin 1779. — Indications sur le rôle des frégates *l'Aimable* et *l'Alcmène*, des vaisseaux *le Fantastique* et *le Sagittaire*, des frégates *l'Iphigénie* et *la Cérés*, etc. — Gratifications données par le Roi pour les canons pris à l'ennemi. — Parts assignées aux officiers d'infanterie présents sur les vaisseaux. — Ordre de réserver, pour être distribuées à leurs héritiers, les parts des officiers et marins tués dans l'expédition. — Proposition de récompenser de Pléville, qui s'est acquitté avec activité et avec intelligence de la mission de vendre les prises. — Marie Le Clair, veuve de Penel, capitaine-armateur de la goëlette *l'Aimable-Marie*, est signalée au ministère pour sa belle conduite pendant un combat naval, etc.

E. 3040. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1778-1783. — Projet d'instruction à adresser aux consuls de France sur les prises faites par les bâtiments français et amenés dans des ports étrangers. — Liste des consuls français en Espagne, Portugal, Italie, Autriche, dans le nord de l'Europe, en Barbarie et dans le Levant. — Observations sur la course présentées par le chevalier de Lironcourt, consul de France à Amsterdam. — Etat de 36 prises, d'une valeur de 3.080,335 livres, liquidées dans les ports de Brest et de Toulon. — Liste des bâtiments pris en 1778-1781 par des navires des ports de Brest, Lorient, Morlaix, Saint-Malo, Nantes, Saint-Brieuc, Quimper, La Rochelle, Toulon, Bordeaux, Dunkerque, Granville et Cherbourg. — Etat des répartitions des prises des armées combinées de France et d'Espagne (1779), s'élevant à la somme de 350,131 l. 2 s., sur laquelle 188,531 l. 11 s. 9 d. reviennent à l'Espagne et 161,599 l. 10 s. 11 d. reviennent à la France, qui a de plus fait seule, pendant la campagne, d'autres captures valant 182,415 l. 2 d. — Proposition de prendre pour base de la répartition du produit des prises faites par la France et l'Espagne en 1780 le nombre des canons et navires. — Fragment d'une liste des officiers employés à Cadix pour l'expédition projetée, par le comte d'Estaing

en 1783, et des régiments qui ont fourni des volontaires. — Mémoire sur la répartition des prises de la division commandée par M. de Kersaint, à Demerary, Berbiche et Méquibo, en 1782, etc.

E. 3041. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1778-1782. — Propositions pour l'octroi de passeports à Lecoc, piqueur du cardinal de Rohan, chargé d'acheter des chevaux en Angleterre; — à Bradau, piqueur du prince de Conti, pour ramener des chiens d'Angleterre; — à la veuve Spyns, pour faire entrer du charbon en France; — à Franklin, pour envoyer en Amérique de vieilles armes réparées à Nantes; — à la veuve Rosa Fabry, de Livourne, pour faire le commerce sous pavillon toscan; — à Kenny, pour acheter en Angleterre le cuivre et les clous nécessaires au doublage de quatre cutters en construction dans les chantiers royaux; — à Vendel, d'Hayange, pour rapporter en France 300 milliers de fonte achetés en Angleterre; — à Gallvey, négociant à Nantes, pour approvisionner de salaisons le service de la Marine; — à Jacques Halton, chef de la secte des frères ermites, établis sur la côte du Labrador, pour transporter en Amérique des vêtements et des vivres. — Etat des passeports avec les motifs à l'appui, octroyés par le marquis de Castries du 21 octobre 1780 au 12 septembre 1782. — Projet imprimé de passeports pour navires anglais. — Projet d'établir à Calais un service pour le transport des passagers en Angleterre, au nom d'un sujet des Pays-Bas et sous pavillon impérial. — Notes sur un autre projet de service pour le transport des passagers de Douvres et Calais par quatre navires anglais et quatre français, dont serait chargée une compagnie anglo-française. — Réclamation de Ganneau, négociant à Dunkerque, contre Coppeus, capitaine du corsaire *la Victoire*, qui s'était emparé de son navire le sloop *la Fortune*, malgré les passeports réguliers du capitaine. — Plainte contre le comte de Kerguelen qui, ayant obtenu un passeport pour un voyage de découvertes, s'en serait servi pour faire le commerce, etc.

E. 3042. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1778-1782. — Projet de lettres patentes donnant commission à Lehoc, chef de bureau au ministère de la marine, de décider des affaires concernant les prisonniers anglais, de veiller à leur discipline et à leur nourriture, de passer les marchés qui les concernent, de correspondre avec la Cour de Londres, etc. — Lettre informant

Garnier, consul de France à Ostende, que les prisonniers français, retournant dans leur pays par Ostende, ne seront défrayés de leur voyage que jusqu'à Dunkerque. — Proposition de donner une indemnité de 1,000 livres pour la perte de ses effets à Malouet d'Alibert, commissaire de la marine, fait prisonnier par l'escadre de l'amiral anglais Kempenfeld. — Demande par Franklin de la mise en liberté de prisonniers américains. — Reproches au commissaire des classés de Dinan, pour la négligence qu'il a apportée dans la surveillance des prisonniers enfermés dans la citadelle de cette ville, qui ont dû recourir au parlement de Bretagne pour échapper au monopole du cantinier. — Autorisations données à un sergent et à un caporal qui, à la tête d'un détachement de 15 hommes, avaient pris 37 anglais, de garder les armes que leur ont rendus les officiers ennemis. — Octroi d'une gratification de deux louis « aux bas-officiers » et d'un louis aux cavaliers du régiment du marquis d'Estoumel, qui ont conduit de Waldam à Calais 65 anglais, formant l'équipage de deux cutters échoués sur les côtes de France. — Règlement de l'indemnité due à Egan, chargé à Londres et à Versailles des affaires concernant les prisonniers. — Avis préparé pour la *Gazette de France*, annonçant qu'un cartel pour l'échange des prisonniers vient d'être signé par les commissaires de la France et de l'Angleterre. — Modèle du certificat de mise en liberté. — Proposition de supprimer les droits perçus en France sur les vaisseaux parlementaires anglais, pour imiter l'Angleterre qui ne perçoit rien sur les parlementaires français; — d'accorder une gratification à Perret de Trégadoret, maire de Ploërmel, qui a été chargé de l'entretien des prisonniers. — On recommande à la sollicitude du ministre le capitaine Ryan, irlandais établi en France, qui, pris par les Anglais, s'est échappé de sa prison, a regagné son navire, a jeté à la mer les gardiens de l'amirauté qui le montaient et est revenu à Dunkerque. — Fait bourgeois de cette ville, naturalisé français, après avoir, comme capitaine du corsaire la *Calonne*, fait des prises nombreuses, il retombe entre les mains des Anglais qui le regardent comme un traître. On propose diverses mesures pour le sauver du dernier supplice. — Correspondance au sujet de plusieurs Américains royalistes de la Virginie, faits prisonniers et envoyés en France à la demande des délégués de ce pays pour les tenir le plus longtemps éloignés, la considération que leur parti leur accorde les rendant dangereux, etc.

E. 3043. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

amiral pour l'inviter à interdire la course contre les bateaux-pêcheurs anglais, et à mettre en liberté ceux qui seraient retenus dans les ports français. — Proposition de faire rendre à François Ledos, maître-pêcheur de Carteret, son bateau, pris par un corsaire de Guernesey. — Félicitations et gratification de 4,000 livres envoyées à Lemoine, ancien maire de Dieppe, député des provinces de Flandre et de Picardie, pour les démarches par lui faites en France et en Angleterre, afin d'assurer la liberté de la pêche. — Remerciements adressés à M. de Castries par les députés du commerce de la pêche anglais et français, pour l'empressement qu'il a montré à favoriser leur liberté. — Etat des bâtiments-pêcheurs de Dieppe pris par les Anglais de 1778 à 1781 : 15 bateaux montés par 301 hommes et valant ensemble 117,900 livres. — Ordre au grand-amiral de faire courir sus à tous les bateaux-pêcheurs anglais, l'amirauté de Londres s'étant refusée à assurer la liberté des bâtiments français. — Avis de cet ordre donné à de Berken-Rood, ambassadeur de Hollande. — Le comte de Scarnafix doit être informé que les chevaux destinés au Roi de Sardaigne sont débarqués à Calais. — Rapport sur la destination à donner aux prises faites par Johnes, commandant une escadre américaine qui, ayant relâché dans un port des Pays-Bas dont le gouvernement n'avait pas reconnu l'indépendance de l'Amérique, a été réclamé comme sujet Anglais par l'ambassadeur d'Angleterre, et n'a pu échapper à cette réclamation que grâce à une commission d'officiers français à lui envoyée par la France. — Observations sur un règlement déterminant la conduite de la marine portugaise pendant la guerre, édicté par le Roi de Portugal le 8 mai 1781. — Notes sur la situation respective, au point de vue du commerce maritime avec la France, de la Suède, du Danemark, de la Norvège et de la Russie; — sur les encouragements et privilèges à donner à la marine marchande française. — Mission à Chardon pour rétablir l'ordre dans les amirautés. — Plaintes de Chardon contre les amirautés de Martigues, Arles, Aigues-Mortes, Cette et Agde qui n'ont tenu aucun compte de la commission dont il était porteur. — Réprimande sévère adressée par le ministre à ces amirautés. — Dénonciation d'une correspondance suspecte entretenue par des Anglais fixés à Montreuil-sur-Mer. — Etat de l'exportation en Angleterre d'eau-de-vie, de genièvre et de thés, du 1^{er} juillet 1778 au 1^{er} janvier 1787, faite en fraude par les « smogleurs », qui ont frustré la douane d'Angleterre d'une somme de 52,581,997 livres, etc.

7 1778-1783. — Projet de lettres du Roi au grand-

SEINE-ET-OISE. — SÉRIE E — TOME II.

E. 3044. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1778-1783. — Gratification accordée à Murphi, nommé sous-lieutenant (au régiment de Dillon, pour aider à son équipement. — Demande de 18 canons pour le corsaire la *Caiche*, adressée par Delporte, armateur à Boulogne. — Rapport, daté de Rotterdam et signé Castagni, signalant au ministre de la marine la difficulté qu'ont les Hollandais à trouver des capitaines pour leurs vaisseaux de guerre, et l'informant que le capitaine et le pilote du navire le *Prince-Guillaume*, perdu sur un écueil, ont été, en punition de leur impéritie, le premier déclaré incapable de servir dans la marine hollandaise, le second condamné à trois cales sèches. — Lettres par lesquelles Vaillant, commis à Brest, demande à Ringuenet de La Toulinière des conseils sur la conduite qu'il doit tenir dans son bureau. — Correspondance avec Annisson Du Péron, directeur de l'imprimerie royale du Louvre. — Demande par Copenis, armateur, de vieux boulets déposés à l'arsenal de Calais, pour lester la frégate la *Charlotte*, armée en course. — Observations sur la juridiction qui devra juger l'équipage du corsaire de Dunkerque l'*Eclipsz*, accusé d'avoir pillé le vaisseau Danois l'*Eméliard*. — Proposition de révoquer l'exil de M. de la Person ne, puni pour avoir promis aux officiers d'une troupe formée par une compagnie, pour faire une expédition sur les côtes d'Afrique dont il avait le commandement, que le gouvernement français ratifierait les grades qui leur seraient accordés, etc. — Notes sur les travaux du bureau des prises. — Feuilles quotidiennes contenant le relevé des affaires qui y sont traitées. — Etat du personnel et de ses appointements : Dumons, 3,000 livres; Ringuenet de La Toulinière, 1,600; Caussin, 1,200; Daigremont, 1,200; Aubry, payé par une gratification.

E. 3045. (Liasse.) — 112 pièces, 1 plan, papier.

1782-1790. — RIQUET DE CARAMAN. — Plan d'une manœuvre exécutée le 11 septembre devant la ville de Metz, à Borny, sous les ordres du comte de Caraman. — Comptes-rendus à M. de Caraman par Dardenne, son intendant. — Mémoires de gratifications données à Martin, taupier, pour avoir pris 76 taupes à 4 sous pièce, 15 livres 4 sous. — Frais du change de trois billets de 200 livres, 33 livres; — [de menues réparations au château de Roissy, aux grilles du pare, au théâtre, etc. — Prix de 61 voies de sable de rivière, 122 l. — Rôles des ouvriers employés à la journée. — Gages de Lucien, lieu-

tenant de la prévôté de Roissy, pendant 15 mois, 150 livres 10 sous, etc.

E. 3046. (Registre.) — In-folio. 112 feuillets, papier.

1785-1792. — Livre-journal de recette et de dépense tenu par Dardenne, régisseur de la terre de Roissy. — Etat, pendant les 6 premiers mois de 1790, de la recette : 18,236 l. 15 s.; de la dépense : 24,652 l. 9 s. 6 d. — Prix du voyage d'un commissionnaire de Roissy à Paris, 3 l.; — du ramonage de 6 cheminées, 1 l. 16 s.; — de la façon de 2,374 fagots, 19 l.; — d'une culotte de peau, 24 l. etc.

E. 3047. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 pièce, papier.

1780. — RIVET DE BOIS-JACOURT. — Vente par les héritiers de Jacques Aubert, jardinier-fleuriste, à Joseph Rivet de Bois-Jacourt, ancien lieutenant volontaire du régiment de Nassau, et à demoiselle Marie-Louise Raccary, sa femme, d'une maison sise à Moullon, en la censive de la seigneurie de Corbeville, moyennant 1,600 livres.

E. 3048. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

XVIII^e siècle. — ROBIEU (DE). — Généalogie des maisons de Gauteron et de Robien, originaires, la première du Poitou, la seconde de Bretagne, réunies en une seule par le mariage de Claudine de Robien avec Jacques qui prit le nom de Robien en 1569. — Armes de Gauteron : *d'azur à sept coquilles d'argent*; et de Robien : *d'azur à dix billettes d'argent*. — Modèle de l'arbre généalogique à produire pour être reçu dans « la vénérable langue de France. »

E. 3049. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

XVIII^e siècle. — Etat des pièces remises à Berthier, généalogiste-commissaire du Roi, et à Chérin, par le chevalier de Robien, seigneur de Treulan, Kérambert, S. Nerven et Goizac, officier du génie, en instance pour obtenir les honneurs de cour. — Réponses faites par MM. de Robien aux objections de Chérin contre leur généalogie. — Etat des sommes payées par de Robien pour ses preuves de noblesse et l'obtention des honneurs de cour, s'élevant à 2,851 livres : à Mlle Brizart, sœur de l'abbé Brizart qui a examiné les titres, une pièce de vin d'Alicante valant 35 livres 17 sous; à Bercegeay, pour

ses soins, 400 livres; à Berthier, généalogiste-commissaire, une cafetière d'argent valant 246 livres; « au suisse des douze pour indiquer la demeure des honneurs de cour, 6 livres; au suisse de l'œil-de-bœuf suivant l'usage, 24 livres; » frais d'habits de cour, habit de velours brodé, culotte et veste, 755 livres, habit de drap gris pour la chasse, chapeau, gants, ceinturon, éperons, 637 livres, etc. — Mémoires: sur la charge de sénéchal de Bretagne, possédée par Rolant Gauteron de 1477 à 1496; — sur la fonction de procureur exercée par Roland Gauteron; — sur les services militaires des Gauteron et des Robien; — sur les alliances des Robien; sur l'ancienneté de leur noblesse.

E. 3050. Liassé. — 4 pièces, parchemin, 3 pièces, papier.

1459-1617. — Copie de lettres de Charles VII, renvoyant à la vicomté d'Aranches le jugement d'un procès mu entre Robine Durant, veuve de Pierre Gauteron, écuyer, et les héritiers de Jean Lepage. — Lettres de Louis XII invitant les « généraux conseillers ordonnés sur le fait et gouvernement des finances » à payer leur solde à Jean Le Bacle, Jean Gauteron dit La Bourdellière, Pierre de La Roche, le bâtard de La Boucherie, hommes d'armes, Pierre Delagarde et Rollant de Noyelle, archers en la compagnie de Guillaume Gouffier, Chambellan, ayant la conduite de cinquante lances des ordonnances du Roi; bien qu'ils n'aient pas assisté aux revues, attendu que; du commandement du Roi et de leur capitaine, ils « se sont retirés en leurs maisons pour eux faire panser et guérir de certaines blessures et playes qu'ils ont reçues des Anglois à plusieurs courses et escarmouches qui ont esté faictes par nos gens de guerre en notre pais de Picardye. » — Extraits de divers rôles de montres et revues d'hommes d'armes des ordonnances du Roi dans lesquelles figurent les Gauteron, et d'un compte qui mentionne le paiement, sur l'ordre de Henri IV, d'une indemnité pour frais de voyage, à Pierre Gauteron, prêtre, aumônier des bandes françaises. — « Roolle de la monstre et reveue, faicte à Caudebec le trentième jour de may 1592, de 60 hommes de guerre à pied francoys, tenant garnison pour le service du Roy en la ville de Caudebec, soulz la charge et conduicte du capitaine de Gautheron, pour les moys commençant le dix-huitième jour d'avril dernier passé et finissant le vingt-troisième jour du présent moys de may, par Etienne de Motreau, commissaire extraordinaire, et Isaac Basselin, contrôleur extraordinaire des guerres. »

E. 3051. Liassé. — 5 pièces, par de cuir, 54 pièces, papier, 72 pièces, parchemin.

1748-1790. — Certificat signé du marquis de Monteynard, gouverneur de Sarrelouis, secrétaire d'Etat ayant le département de la guerre, constatant que le chevalier de Robien a été reçu en qualité de surnuméraire à l'ancienne école du corps royal de l'artillerie à La Fère. — Nomination du chevalier de Robien: au grade de capitaine en premier de la première classe; — au grade de major dans le corps du génie. — Lettres annonçant au chevalier de Robien qu'il est détaché au bureau des fortifications à Versailles. — Accusés de réception signés La Tour du Pin: d'un mémoire présenté par le comte de Robien, major du génie, sur la formation « d'un conseil de la guerre permanent auquel seraient attachés quatre autres conseils tirés des différentes armes constituant l'armée, savoir: infanterie, cavalerie, artillerie et génie; » — d'un mémoire proposant de supprimer le corps d'état-major et de faire remplir ses fonctions par le corps du génie. — Brevet de chevalier de S.-Louis conféré à Julien de Robien de Ré. — Pension de 200 livres accordée à Julien de Robien de Ré en qualité de chevalier de S.-Louis. — Extrait du registre des débutants à l'écurie des carrosses du Roi, délivré par de Péguilhan comte de Larboust, commandant l'écurie du Roi, écuyer ordinaire de la comtesse d'Artois, certifiant que le comte de Robien « a été présenté et a monté dans les carrosses du Roi pour avoir l'honneur de suivre S. M. à la chasse. » — Numéro de la *Gazette de France* du 12 janvier 1787, relatant la présentation à la cour du comte de Robien. — Lettre du duc de Penthièvre l'autorisant à porter l'habit d'équipage du Roi. — Invitation à assister, le jour de la fête de S.-Louis, à la messe qui se célébrera en la paroisse de S.-Louis de Versailles, pour le Roi, la famille royale et l'ordre royal et militaire de S.-Louis. — Billet donnant entrée aux Tuileries pour faire sa cour à S. M. — Circulaire par laquelle le comte de Robien, procureur-général-syndic des Etats de Bretagne, annonce que la présentation du cahier desdits Etats se fera à Versailles le 3 février 1770. — Protestation adressée par le comte de Robien à M. Du Portail, ministre de la guerre, contre son remplacement au dépôt des fortifications. — Circulaire du comte de Robien aux directeurs du génie, exposant ses travaux au dépôt des fortifications et les mesures qu'il a préparées dans l'intérêt du corps du génie. — Titres constatant les services militaires des deux frères du comte de Robien: l'un Robien de S.-Nervin, enseigne de la compagnie des gardes de la marine de Brest; l'autre

François de Robien, garde de la marine, tué au siège de Louisbourg; et de son neveu, gendarme du Dauphin.

E. 3052. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1784-1788. — Vente au chevalier de Robien par Boubert-Delabaye, ancien officier des cent-suisse de la garde du Roi, de six deniers d'intérêt dans les mines de charbon de terre de Sarlon-Champs et S.-Vaast, situées sur les territoire et seigneurie du Roux, pour 10,000 livres; — de six autres deniers d'intérêt pour 8,000 livres; — par Geoffrion de Cryseul, lieutenant-colonel d'infanterie, exempt des cent-suisse de la garde du Roi, demeurant à Valenciennes, de six autres deniers d'intérêt pour 10,000 livres. — Arrêt du Conseil d'Etat qui évoque le jugement de tous les procès qui pourraient naître à propos des créances souscrites par les sieurs Law et Chevalier, le premier ancien gouverneur des établissements français dans l'Inde, le second commandant au Bengale, associés dans des opérations de commerce entreprises dans l'Inde après la suppression du privilège de la compagnie française dans les Indes. — Mémoire rédigé par Achille de Robien, chevalier, ancien chef du conseil royal de Canton, en Chine, pour établir que la somme de 141,786 l. 18 s. 6 d., par lui avancée au sieur Chevalier pour sauver la flûte *l'Etoile* à Canton, compléter sa cargaison et nourrir son équipage, ne doit pas être comprise dans les créances à soumettre au jugement du Conseil d'Etat.

E. 3053. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 10 pièces, papier.

1654-1748. — Marché passé entre Pierre Blanchard, boulanger à Versailles, d'une part, et le marquis de Castries, chevalier d'honneur de la duchesse d'Orléans, Jacques Girand, écuyer, François Le Clerc, maître d'hôtel, et Foulon de Vaugelas, contrôleur-général de la maison de S. A. R., pour la fourniture du pain nécessaire à la maison de S. A. pendant trois ans. — Copie du testament de Jean Thierry, fait à Corfou, contenant le récit de ses aventures. Originaire de Château-Thierry, il va en Italie, devient garçon de cabaret, est adopté par un marchand grec nommé Athanase Thipaldy qui lui laisse 800,000 écus vénitiens et trois vaisseaux marchands, etc.

E. 3054. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1777-1790. — Lettres adressées au comte de Robien par Bercegeay, de Rennes, chargé de réunir les preuves

de noblesse de la famille Robien; par Bruguière, chirurgien-major du régiment de Béarn à Metz, et par de Brotonne, pour lui rendre compte des effets de l'eau médicinale; — par de Cryseul, pour l'informer de l'état des houillères des Pays-Bas en 1790; — par Cointereaux, pour lui recommander des inventions relatives à la défense et à l'attaque des places, à la construction de magasins à poudre incombustibles, etc. — Lettre de faire part adressée par « la comtesse de La Brisse, M. et M^{me} la » marquise Des Moustiers, M. et M^{me} la vicomtesse de » Lastie, M^{me} la présidente Le Prestre, du mariage du » comte de La Brisse, leur fils, frère, beau-frère et neveu, » avec M^{lle} de Breteuil, » et invitation d'assister au lever du Roi pour la signature du contrat, etc.

E. 3055. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1776-1791. — Lettres adressées au comte de Robien, par Dumottays, avocat à Paris, à propos du procès entre son frère et les sieurs Law et Chevalier (voir E. 3047); — par Husson, pharmacien à Sedan, inventeur de l'eau médicinale; — par Paulin, professeur à l'école royale militaire d'Avila, l'informant de la situation critique de cet établissement, menacé de suppression, etc.

E. 3056. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1763-1788. — Lettres adressées au comte de Robien par son frère, supercargue, en Chine, de Canton et de Macao « ville portugaise où se retirent les Européens par » ordre du Gouvernement chinois lorsque les vaisseaux » sont partis; » — par ses parents de Bretagne pour des affaires d'intérêt. — Correspondance avec M. de Siexe, qui s'est chargé d'obtenir, en Espagne, de l'officier supérieur du corps du génie, un certificat constatant la présence de Robien à la tranchée pendant le siège d'Almeida, etc.

E. 3057. (Liasse.) — 39 pièces, 5 plans, papier.

1766-1790. — Correspondance avec Dubreton, de Ploërmel, au sujet de réparations à faire à la maison de M. de Robien et plans à l'appui. — Partage entre les six frères de Robien de la succession provenant de leurs parents. — Comptes annuels de l'emploi des sommes à lui confiées, présentés par de Robien, supercargue à Canton.

E. 3060. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1756-1790. — Notes sur les revenus que le comte Robien, tire chaque année de ses propriétés à Bionzen, Boffaon, Caniac, Le Hilgouet, Kabannalec, Kloguen, Kgouet, Kgof, S.-Symphorien. — d'une maison à Pontivy, — de la métairie de S^e-Geneviève. — d'une maison à S-Malo, etc.

E. 3061. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1767-1791. — Notes sur les dépenses faites par le comte de Robien, — sur l'état de son revenu. — sur les sommes qui lui sont dues. — sur celles qu'il a placées à rente viagère, — sur la dépense de ses chevaux. — Inventaires de ses habits, linge, livres et brochures, cartes, meubles, vaisselle, etc.

E. 3062. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1770-1788. — Conventions faites entre le comte de Robien et ses domestiques. — Comptes tenus par sa cuisinière. — Livre du boucher. — Etat des recettes et des dépenses faites au charbonnage de Sarlonchamps du 1^{er} octobre 1784 au 30 septembre 1785 : recettes : 71,967 livres 16 sous 6 deniers ; dépenses, 52,099 livres 12 sous : bénéfices, 19,868 livres 4 sous 6 deniers à diviser en 36 parts. — Patrons de souliers découpés en papier, etc.

E. 3063. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1769-1791. — Prêt de 6,600 livres comptées en écus de 6 livres, fait par le comte de Robien à Duhaffont, ancien lieutenant de vaisseau du Roi, moyennant un intérêt de 4 1/2 pour cent. — Indications détaillées pour la confection d'un cabriolet. — Façon dudit cabriolet, 1,020 livres. — Mémoires de Franconville, Lyon, Philipps, tailleurs, etc.

E. 3064. (Liasse.) — 95 pièces, papier.

1770-1790. — Quittances du loyer payé par le comte de Robien, pour un appartement rue royale, 70 livres par terme de 3 mois. — Fourniture de 6 couverts d'argent à filets par Sager, orfèvre, 316 livres ; — d'une paire d'éperons d'argent, par Poixmenu, 55 livres ; — de toile à 3 l. 15 s., de futaine à 3 l., de mousseline à 24 l. l'aune, par la veuve Janillon, marchande à Versailles ; —

d'un porte-manteau en cuir de vache par Roger, 28 l. — Façon de manchettes à 6 et 8 sous la paire, etc.

E. 3065. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1791. — Lettre du comte de Robien à Masset Du Pan, rédacteur de la partie politique du *Mercur français*, réfutant un article de ce journal qui demandait l'érection de deux Chambres et critiquant l'anglomanie des écrivains politiques français.

E. 3066. (Registre.) — In-folio, 60 feuillets, papier.

XVIII^e siècle. — Traité manuscrit de l'approvisionnement des armées : — Préliminaires ; — suppuration de la quantité des vivres et de la dépense ; — des équipages ; — de la levée des chevaux ; — devis d'un caisson et des attelages ; — de la force d'un équipage ; — de l'approvisionnement des médicaments ; — de la marque des chevaux ; — ordre de la marche des équipages pour se rendre au lieu du rendez-vous ; — de la bâtisse des fours dans les places de guerre ; — travail de la munition dans un bourg à portée du camp ; — travail de la munition en rose campagne ; — des magasins des vivres ; — des moutures ; — des différentes espèces de moulins ; — des différentes espèces de fours ; — des qualités du pain : — bâtiments de la munition à Metz ; — des in des fours de Strasbourg. — Extrait du livre intitulé le *Manuel général des armées*. — Extraits des mémoires du maréchal de Vauban sur les fours à cuire le pain de Montroyal, sur l'approvisionnement des places, sur Neufbrisack et du livre IV de Bêlidor.

E. 3067. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1747-1748. — Dispositions à prendre pour une attaque de nuit contre une place qui paraît être Berg-op-Zoom. — Instructions pour MM. de Reyne et de S.-André, majors de tranchée. — Ordre de marche des troupes placées sous les ordres du maréchal de Lowendhal pour se rendre à Verviers ou à Limbourg indiqué dans des mémoires instructifs dressés pour le marquis d'Armentières, lieutenant général, qui partira de Namur avec le marquis de Bauffremont, maréchal-de-camp, et 11 bataillons, 5 escadrons et la compagnie de Fischer ; — et pour les maréchaux-de-camp qui partiront : le comte de Lorges, de Sedan, avec 5 bataillons et 4 escadrons ; — le marquis de Montmorin, de Carignan, avec 6 bataillons et 2 escadrons ; — le marquis de Montbarey, de Givet, avec 5 ba-

taillons et 4 escadrons; — milord Tirkonel, de Montmédy, avec 12 bataillons et 7 escadrons; — le comte de S.-Germain et M. de Torey, de Longwy, avec 20 bataillons et 7 escadrons. — Dispositions à prendre pour recevoir l'ennemi dans le cas où de la Roër il marcherait par la rive gauche de la Meuse sur l'armée française, occupée à faire le siège de Maëstricht.

E. 3066. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

XVIII^e siècle. — Notes sur la construction des tranchées, les matériaux nécessaires à un siège, la manière de les préparer, le prix des ouvrages, etc. — Mémoires sur la tenue d'un magasin d'artillerie; — sur l'utilité des plans de fortifications en relief dont il conviendrait de confier la garde à un officier du génie.

E. 3067. (Liasse.) — 9 pièces, papier, dont 1 imprimée, 8 plan. papier.

1763-1778. — Devis et adjudication des ouvrages qui s'exécutent ordinairement dans les places de Port-Louis et de Lorient et de la direction de Bretagne. — Mémoire sur les mesures à prendre pour solder les frais de construction des casernes de Sedan. — Devis de l'établissement d'une écluse au pont de La Ferenouch, pour servir de retenue aux marées qui doivent nettoyer le havre de Dunkerque. — Devis pour la fourniture des outils nécessaires à l'exécution des ouvrages projetés à Montdauphin. — Mémoire sur la manière de faire les devis des travaux de fortifications. — Règles à observer pour le revêtement des maçonneries en décharge, avec figures explicatives. — Mémoire sur la nouvelle construction des voûtes légères en briques posées de plat et liées avec du plâtre, accompagné de plans et coupes. — Instruction sur la façon d'appliquer les chapes en ciment des souterrains, avec planches. — Représentation coloriée d'une crapaudine de cuivre pour les tourillons d'une cloche, etc.

E. 3068. (Liasse.) — 1 pièce, papier; 13 plans, papier.

XVIII^e siècle. — Plans des fortifications de la porte Chambrière à Metz. — Profils du polygone de fortification à élever à Metz pour l'école d'artillerie. — Programme avec plans à l'appui pour douze jours d'exercices de l'école d'artillerie. — Plans des petits retranchements dans les places d'armes des chemins couverts; — des huttes et abris à faire au pied des remparts; — d'une flèche à la queue d'un glacis; — d'un cintre pour la voûte d'un

magasin à poudre. — Profils des différentes sortes d'escarpes usitées dans les fortifications. — Plans d'un bastion avec cavalier; — d'un carré fortifié; — du bastion et du réduit de la place d'armes rentrante du chemin couvert. — Profils d'une demi-lune et de son réduit. — Plans de la tenaille; — de la caponnière dans le fossé du corps de la place. — Élévation des ouvrages d'un front de fortifications, etc. — Profils comparés des revêtements proposés par Le Maire, Béliidor et le maréchal de Vauban. — Façade d'une porte de place de guerre, « copiée sur l'original signé Vauban et Mansart. » — Retranchement en palissades pour les postes que l'on jugera devoir garder aux environs d'Egra. — Profil d'un ouvrage des fortifications d'Ingolstadt.

E. 3069. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1775. — Mémoires sur une *eau médicinale* découverte par Husson, pharmacien à Sedan, efficace dans toutes les maladies à l'exception de la pulmonie, de la paralysie fixée et des affections absolument incurables. — Expériences faites à l'hôtel des Invalides sur l'ordre du maréchal Du Muy, ministre de la guerre. — Bulletins des malades traités par l'eau médicinale. — Envoi au comte de St-Germain, ministre de la guerre, du résultat des expériences faites, etc.

E. 3070. (Liasse.) — Registre in-folio de 86 feuillets, papier.

1774-1777. — Minutes des lettres écrites par le comte de Robien touchant l'eau médicinale à Husson, inventeur, à Sedan, — à Edmond, officier-adjutant du corps royal de l'artillerie, — à de Brotonne, — au comte Du Muy et au comte de St-Germain, ministres de la guerre, — au baron d'Espagnac, gouverneur des Invalides, — à Richard, premier médecin inspecteur-général des hôpitaux militaires.

E. 3071. (Liasse.) — 4 pièces, papier; 7 plans, papier.

XVIII^e siècle. — Mémoire sur l'établissement des manufactures de peaux. — Description de la manufacture de Corbeil « où l'on prépare des buffes, des cuirs de Hon-grie, des veaux tannés, et où l'on fabrique une excellente colle blonde pour le papier. » — Projet d'une nouvelle manufacture au compte de l'Etat, laquelle serait dirigée par MM. de Belle-Isle. — Projet d'une manufacture de chapeaux.

E. 3072. (Liasse.) — 4 pièces, papier; 6 plans, papier.

XVIII^e siècle. — Mémoire sur la préparation de la garance. — Projet et plan d'un moulin à garance. — Mémoire sur l'or qu'on tire du sable du Rhin avec figures représentant une éprouvette. — Profil d'un moulin à cheval capable de pouvoir moudre 48 sacs en 24 heures.

E. 3073. (Liasse.) — 49 pièces, papier, dont 33 imprimées.

XVIII^e siècle. — Recette pour faire la crème de Robeck. — Prescriptions pour l'usage de la colle de peau d'âne, remède chinois nommé *Okao* ou *Chiko*. — Prospectus imprimés de divers marchands et fabricants : de Pascal Thutoire, bonnetier (sur le dos d'une carte à jouer); de Dèjenefte, marchand de vêtements en taffetas ciré de la fabrique du sieur Desjardins; de Geoffroy, Vormand, Cior, tailleurs à Paris, avec énumération des prix des diverses sortes de vêtements. — Factures avec tête imprimée en forme de prospectus. — Prospectus de la quintessence végétale de Cuchet-Salomon; — de la boule minérale, composée à la chartreuse de Holsheim, en Basse-Alsace; — de la pâte d'orge de M. de Chamoussel; — de l'eau médicinale avec attribution de l'invention à Emond, et note manuscrite du comte de Robien, traitant d'imposteur le sieur Emond qui avait seulement été chargé de veiller aux essais tentés sur les malades de l'hôtel des Invalides; — de la pension académique de Berthaud, au faubourg S.-Honoré, consacrée spécialement à la préparation des aspirants aux écoles du génie, de l'artillerie et de la marine, avec tableau des exercices de la maison, etc.

E. 3074. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1781. — ROBILLIARD. — Partage entre Louis Robilliard, journalier, Philippe Thuillier, charpentier; Nicolas Criton, serrurier, demeurant à Bailly, et Alexandre Flamion, menuisier à Versailles, de l'héritage laissé par la veuve Thuillier, leur mère et belle-mère; consistant en une maison et quelques pièces de terre sises à Bailly.

E. 3075. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 2 pièces, papier.

1777-1784. — ROBIN (DE), baron de Magalas. — Vente par Jean-Etienne de Robin, baron de Magalas, écuyer, gouverneur des pages de la chambre du Roi, de la charge de gouverneur des pages, à Jean-François de

Canongette de Cannecaude, chevalier, garde-du-corps de S. M., compagnie de Noailles, et à Marguerite Lamorte, sa femme, femme de chambre et coiffeuse de Madame Adélaïde de France, moyennant 25,000 livres. — Extrait du testament de Etienne de Robin de Magalas, contenant un legs de 300 livres fait à Riatche dit Valentin, son domestique. — Acte de décès de Riatche.

E. 3076. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 88 pièces, papier.

1708-1793. — ROBINEAU. — Contrats de mariage : de René Robineau, valet de chambre de l'abbé de Tressau, premier aumônier du duc d'Orléans, avec Gabrielle Delaunay. — D'Etienne Robineau, leur fils, maître-barbier-perruquier-baigneur-étuviste, rue Dauphine, à Versailles, avec Marguerite Dumont. — Quittance de 800 livres que la veuve Robineau a données à son fils pour s'établir à Versailles. — Bail par la veuve d'Etienne Robineau à son fils de la moitié qui lui appartient, suivant les statuts de la communauté des maîtres-perruquiers, dans la maîtrise de feu son mari, moyennant un loyer de 100 livres par an. — Frais des convois en la paroisse N.-D. de Versailles : de la veuve de René Robineau, en 1752, 26 l.; de la veuve d'Etienne Robineau, en 1783, 34 l. 10 s. — Certificat constatant que Charlotte Dantigny, femme de Robineau fils, a subi l'examen prescrit par la déclaration du Roi du 1^{er} mai 1782, pour obtenir une maîtrise de mercière. — Quittance du paiement de 62 livres 10 sous, pour le quart dans la finance, payée par la nouvelle mercière, attribuée à la communauté des merciers de Versailles, ladite quittance signée de Blairot, syndic, et Huard, adjoint de ladite communauté. — Prospectus de la « véritable huile de sperme de baleine noire » et blanche » pour l'entretien de la chaussure; — des articles tenus par Vincent « armurier sur porcelaine » et fabricants de cuirs à rasoirs, à Paris, etc.

E. 3077. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1782-1786. — LA ROCHEFOUCAULD-DOUDEAUVILLE (DE). — Bail par Ambroise-Polycarpe de La Rochefoucauld-Doudeauville, mari de Bénigne-Augustine-Françoise Le Tellier de Montmirail-Doudeauville, et Elisabeth Pierre de Fezenzac de Montesquiou, mari de Louise-Charlotte-Françoise Le Tellier de Montmirail de Cruzy, à Antoine Moullé, laboureur, de la ferme de La Grange-Dame-Rose, à Meudon, pour 1,600 livres de loyer. — Bail par Angard, prêtre, secrétaire du cardinal de La Rochefoucauld à Pontoise, de diverses pièces de terre aux

terroirs de Vaux, La Bonneville, Méry, Montacis, à Nicolas Garnier, vigneron, etc.

E. 382. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1787. — ROHAN-ROCHEFORT (DE). — Echange de pièces de terre à Rochefort, entre S. A. M^{re} Charles-Armand-Jules de Rohan, prince de Rohan-Rochefort, seigneur de S.-Arnoult, du Bréau-sans-Nappe, de Brétencourt, Boinsville-le-Gaillard, baron de Magnac, marquis de Renac, vicomte de Lavedan, premier baron de Bigorre, gouverneur des villes et citadelles de Nîmes et de S.-Hippolyte, lieutenant-général des armées du Roi, d'une part, et Claude Poisson, laboureur, d'autre part. — Bail par le prince de Rohan à Marguerite Rigault, veuve de Jacques Labbé, « laboureuse, » d'une métairie à Ponthévrard, moyennant 300 livres de fermage, etc.

E. 383. (Plan.) — 1 pièce, parchemin.

1529-1792. — RONCHEROLLES (DE). — Extraits d'aveux et dénombrements, de papiers terriers et de divers actes servant à établir que la seigneurie des Labbeville était en possession du quart des grosses dîmes dépendant du fief de Cocasse. — Extraits des articles de comptes de la fabrique de Labbeville concernant les dîmes. — Demande au directoire du district de Pontoise, par Louis-Jean-Jacques, ci-devant chevalier et comte de Roncherolles, héritier pour un cinquième de feu Suzanne-Catherine Françoise Le Cornier de Ste-Hélène, sa tante à la mode de Bretagne, décédée dame et patronne de Labbeville, d'une indemnité équivalente au produit des dîmes supprimées.

E. 384. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 30 pièces, papier.

XVIII^e siècle. — ROPSY. — Certificat de réception en qualité de franc-maçon donné à Ropsy, marchand de bois au Pecq, sous les auspices de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, duc de Chartres, grand-maître de toutes les loges régulières de France.

E. 385. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1751. — ROUSSEAU. — Vente par Lefebvre Du Tillet, seigneur de Villebazin et consors, à Jérôme Rousseau, menuisier, de deux maisons à Etampes en la paroisse S.-Gilles, moyennant 7,000 livres.

E. 382. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1785. — ROUSSEL DE MEULVILLE. — Extrait de la vente d'une maison, à Etampes, grande-rue S.-Jacques, paroisse S.-Basile, faite par Jean Hautefeuille, marchand, à François Roussel de Meulville, lieutenant-colonel d'infanterie, aide-major des suisses de la garde ordinaire de Monsieur, frère du Roi, pour 8,000 livres.

E. 383. (Plan.) — 1 pièce, parchemin.

1662. — ROZE. — Homologation par le bailli, juge et garde du scel aux contrats de bailliage du comté de Jony, justice de Châteaufort, bailliage de Magny-l'Essard, du partage de la succession de feu François Roze, de Gif.

E. 384. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 30 pièces, papier.

1693-1760. — RUEL. — Acte de baptême de Charles-Henri Ruel, fils de Henri Ruel, sieur de Mesnil-Fleury, bourgeois d'Alençon, et de Jacqueline de Mésanges. — Contrat de mariage entre Charles-Henri Ruel, avocat en Parlement, et Antoinette-Claude Douët. — Lettres de Louis-Jean Bertier de Sauvigny, chevalier conseiller d'Etat, intendant de justice, police et finance de la généralité de Paris, nommant sub-délégué au département d'Enghien, Ruel, bailli du duché-pairie d'Enghien, en remplacement de Couët de la Bretonnière, démissionnaire pour cause de santé; — de Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, nommant Ruel capitaine du château d'Enghien et gruyer garde-marteau des eaux-et-forêts du duché d'Enghien; — du même, donnant le titre de bailli et gruyer honoraire du duché-pairie d'Enghien, à Ruel, que son grand âge empêche d'en exercer les fonctions actives, etc.

E. 385. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 25 pièces, papier.

1698-1781. — Actes par lesquels Henri Ruel reconnaît tenir en censive: de Nicolas-Anne Delisle, écuyer, seigneur de Sannois, des fiefs du Grand-Hôtel, Hugot, prévôté de Sannois, des charités de S.-Denis, réunis à la seigneurie de Sannois, de Choisy ou Soisy, des mairies et voiries de Sannois, des Tartres, des Conches, des Rues, Geneval, Jean Lemaitre, du Bois des Guimonts ou Aigumonts, une maison et des terres à Sannois; — de Charles-François de Montholon, chevalier, conseiller au Parlement de Paris, seigneur de la Chapelle-du-Vivier-lez-Aubervilliers, de Denis-Jean Amelot de Chaillon, chevalier,

baron de Chatillon-sur-Indre, seigneur du fief Anger-Caumontel, sis à Aubervilliers; de l'abbaye de S.-Denis-en-France, des terres sises aux terroirs d'Aubervilliers et Chaumontel. — Etat d'une maison sise à Saint-Germain-en-Laye, rue aux Vaches, et louée par Morin, greffier en chef de l'élection d'Evreux, à Claude Ruel de Mesnil-Fleury, écuyer. — Bail par Henri Ruel et Claude Ruel, son fils, de 5 arpents 16 perches de terre, sis à Sannois, à Jean Le Danois, moyennant 150 livres de loyer par an, etc.

E. 3086. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin; 63 pièces, papier.

1664-1787. — Constitution d'une rente de 11 livres 2 s. 2 d. par Claude Nepveu, vigneron à Sannois, en faveur de Jean de Serre, bourgeois de Paris. — Transport de 37 s. 6 d. de rente, sur une pièce de terre à Sannois, fait par Denis de Cazaux à Claude Duchesne, bourgeois de Paris. — Bail d'un demi-arpent de jeune vigne, à Sannois, passé par Mathieu Roussel, jardinier de M. de Louvois, à Nicolas Guérin, vigneron, moyennant 10 livres de rente. — Contre-lettre par laquelle Claude Fontaine et Anne Meyenberg reconnaissent que l'obligation de 10,000 livres, souscrite envers eux par Ruel, n'est qu'une marque d'amitié, et qu'il ne leur doit en réalité que 3,000 livres. — Constitution de 40 livres de rente par Claude Ruel au père Oursel, de l'Oratoire. — Obligation de 1,213 l. 6 s. souscrite par Claude Ruel envers Jolly, maître horloger à Paris, etc.

E. 3087. (Liasse.) — 42 pièces, papier, 4 cachets.

1781-1783. — Vente par Claude Ruel à Madeleine de Recicourt, veuve de Lemoine, notaire au Châtelet de Paris, de deux maisons à Sannois, pour 18,000 livres. — Lettre de madame Lemoine touchant le paiement de cette somme.

E. 3088. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1775-1787. — Mémoires des travaux de menuiserie, faits pour le comte de Ruel à S.-Germain-en-Laye, par Aumont : une porte d'entrée à deux vantaux, 40 l., une porte vitrée avec le bâti, 15 l., un lambris de 40 pieds de pourtour sur 8 pieds 10 pouces de haut en sapin neuf, 154 l., une jalousie à double dormant, 24 l. 10 s., — de la fourniture de 24 aunes et 1 2 de tapisserie en damas de 2 aunes de hauteur, 147 l., — d'un aune 1/3 de drap écarlate de Rousseau pour un frac, 42 l. 13 s. 4 d.; d'une

aune 1/4 de drap fin dit Ronce d'Artois, 30 l. 12 s. 6 d., etc.

E. 3089. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1781-1788. — Mémoires des fournitures faites à Ruel par Maisons, pâtissier, de 2 poulardes, 7 l.; 2 douzaines de mauviettes, 3 l.; une poularde, 3 l. 10 s.; 2 lapereaux, 3 l.; 4 perdreaux rouges, 7 l. 4 s.; 4 lapins, 5 l. 4 s.; un faisan, 4 l.; — de pain à 19 sous les 12 livres; — par Perrot, d'une grande cheminée, 102 livres. — Travaux de pavage exécutés par Toursus, maître paveur, à raison de 5 livres la toise, etc.

E. 3090. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1763. — SALORNAY (DE). — Brevet de chevalier de S.-Louis octroyé par Louis XV à M. de Salornay.

E. 3091. (Liasse.) — 3 plans, papier.

1774. — SALVATORY. — Plans par Gally et Lemaitre, architectes, de l'ancien hôtel Salvatory, sis au coin de la rue de la Paroisse et de la rue Dauphine (côté sud-est), partagé en deux lots par sentence du bailli de Versailles.

E. 3092. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 70 pièces, papier (2 imprimés).

1657-an III. — SALVERT (MARQUISE DE). — Paiement par Mathieu Jacobin, sieur de Beaupré, porte-manteau ordinaire de madame la duchesse d'Orléans, aux héritiers de Sébastien Colin, chirurgien ordinaire du Roi et premier médecin de la reine de Pologne, de la somme de 3,699 l. 10 s. 8 d., prix d'acquisition d'une maison sise à Paris, rue des Mathurins. — Legs par Charles-Armand Foucquet, prêtre de l'Oratoire, frère de Louis Foucquet, marquis de Belle-Isle, oncle de Louis-Alexandre de Crussol d'Uzès, à Alexis des Essarts, diacre du diocèse de Paris, d'une somme de 12,000 livres. — Transaction entre Marie-Anne Foy de Cadrien, veuve de Louis de Guiscard, et Marie-Jeanne de Mealet, épouse séparée de biens de Guillaume de Salvart-Montrognon, marquis de Marses, baron de La Rodde, La Garde, La Roche-Cussac, mettant fin à un procès mu entre les deux parties touchant la possession de la terre de Trioulou, qui demeure à la marquise de Salvart, moyennant le paiement de 7,000 livres à madame de Guiscard. — Acte par lequel la marquise de Salvart constitue son procureur

général et spécial le sieur Brun, avec pouvoir de régir sa terre de Trioulon. — Constitution d'une société pour l'exploitation des mines de charbon de terre des environs de Paris entre Tubeuf, concessionnaire du Roi par arrêt du Conseil d'Etat du 10 avril 1779, et Anfré, marquis de Chaulieu, ancien officier des vaisseaux du Roi; de La Douepe, sieur du Fougerais, seigneur de l'Ébergement, en Poitou; Vincent de Billy; demoiselle Hippolyte de Mauconvenant de Sainte-Suzanne, chanoinesse de Largentière; Elisabeth de Gourgues, veuve d'André de Pomeu, conseiller au Parlement de Paris; dame Jeanne de Mellet, veuve du marquis de Salvert-Montrogon; dame Marthe Hellouen, veuve d'Hippolyte de Mauconvenant de Sainte-Suzanne; dame de Littinière du Saucy, veuve de de Guy du Saucy, et Nicolas Perchet, au capital de 400,000 livres. — Vente par la marquise de Salvert au comte François de Sartiges de la baronnie de Lavour, située en la paroisse de Jallayrac près Mauriac, en Auvergne, moyennant 42,600 livres. — Mémoire sur le projet d'obtenir du Roi, par l'intermédiaire du comte de Bernis, parent de la marquise de Salvert, l'inféodation des grandes et petites landes dans l'étendue des généralités de Bordeaux et d'Auch, pour les faire défricher, peupler et cultiver sous les auspices d'une société fondée à cet effet, etc.

E. 3693. (Liasse.) — 7 pièces, papier, 2 cachets.

XVII^e siècle. — 1789. — Inventaire des actes trouvés « dans les coffres du trésor d'hault et puissant » seigneur messire Gilbert d'Ussel, entre autres ses seigneuries, sieur baron de Chateaufort, et concernant les cents, rentes et autres droicts et devoirs seigneuriaux d'henz au seigneur de La Reyssarie, à cause du diet lieu en la paroisse de Marsillat, au Bas-Limouzin. (1234-1592.) — Procès-verbaux contenant le relevé des armoiries des seigneurs d'Ussel, placées dans l'église paroissiale, sur la place de la ville d'Ussel et dans l'abbaye de Saint-Angel, lesdits procès-verbaux dressés par Rochefort, notaire royal réservé, le premier en présence de délégués des maire et échevins, le second en présence du prieur claustral du monastère. — Contrat de mariage entre Marc-Antoine d'Ussel, chevalier, marquis d'Ussel, baron de Croc et de Chateaufort, seigneur de S.-Martial, Flayat, Fayat, Lebeys, Beyssac, La Montagne près S.-Stier, capitaine de cavalerie au régiment de Conty, et Claire-Catherine de Salvert. — Procuration donnée par Léonard, marquis d'Ussel, ancien officier au régiment du Roi, à Claude Amadon, prêtre, docteur en théologie, avec pou-

voir de retirer des mains de la marquise de Salvert les titres le concernant ainsi que ses sœurs dont ladite marquise a été tutrice (cachet de Delmas de la Rebière, lieutenant-général civil, criminel et de police au siège sénéchal de Ventadour, à Ussel, en Limousin).

E. 3694. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1761-1791. — Mémoires des fournisseurs de la marquise de Salvert: — 3 setiers d'avoine, 60 livres; 250 bottes de paille, 50 livres; 50 bottes de foin, 30 livres; payées à Fournier, etc. — Bail par François Messager, maître menuisier, d'un appartement dans la rue S.-Dominique, à Paris, moyennant un loyer de 1,770 livres, etc.

E. 3695. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1719-1788. — Mémoires des fournisseurs de la marquise de Salvert: — Impression d'un mémoire contenant 2 feuilles 3/4, à 200 exemplaires, 49 livres 10 sous. — Une paire de bas de soie noire, achetée à Antoine Blatin, négociant à Clermont, en Auvergne, 9 livres. — Prix de 4 côtelettes, 1 l.; de 6 saucisses, 18 s.; d'une poularde, 4 l. 10 s.; de 6 petits pâtés, 6 s.; de 3 merlans, 1 l. 10 s. — Une journée de carosse de remise, 12 l.; une demi-journée, 9 l. — Façon d'une robe, 12 l., etc.

E. 3696. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1741-1790. — Etat d'un appartement meublé de gros meubles, loué par Chardin à la marquise de Salvert. — Réparation d'un vis-à-vis par Petit, maître-peintre et sellier, 56 l. — Facture avec tête imprimée de Quinton et compagnie, marchand d'étoffes, à l'enseigne de la Balayeuse, rue S.-Denis, en face de la rue des Lombards, à Paris, etc.

E. 3697. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1748-1793. — Quittances du droit de vingtième et 2 sols pour livre par le marquis de Salvert, au receveur des tailles de l'Élection d'Anrillac, pour son bien situé en la paroisse Saint-Sermis. — Règlement du partage entre mesdames de Paris et de Salvert, légataires de l'abbé de Cursay, à chacune 3,138 l. 10 s. 10 d. — Prospectus, avec vignette représentant S. Jean-Baptiste, de Vanier, « maître doreur-argenteur, demeurant à la quatrième » boutique au-dessus de la rue de la Pelleterie, au bout

» du pont Notre-Dame, vis-à-vis un marchand plumasier, au *Grand-Saint-Jean*, » à Paris, etc.

E. 3098. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1763-1788. — Fagon de 10 rideaux de croisée en taffetas, par Truffaut, tapissier à Paris, à raison de 18 livres par croisée, 90 l. — Facture, encadrée dans une vignette de style Louis XVI, acquittée par la veuve Langlois, fabricante de couvertures, rue S.-Victor, vis-à-vis le séminaire des Bons-Enfants, à Paris, à l'*Epi d'or couronné*. — Réclamation par le directeur du carosse de Clermont de 19 livres 12 sous, pour port de 1,400 livres envoyées d'Aurillac à Paris, etc.

E. 3099. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1751-1788. — Fourniture de petit lait à 12 sous la chopine; — D'une livre d'éponges de Venise, 8 l.; d'une étrille anglaise à 7 barres, 2 l.; d'une brosse à chevaux à l'anglaise, 1 l. 10 s.; d'un tablier de couteil, 1 l. 4 s. — Factures avec têtes imprimées de Despriez et Lebel, marchands drapiers à Paris, rue du Roule, à la *Tête noire*; — de Roullier et Chevalier, fournisseurs d'équipages de chevaux de selle, rue de l'Arbre-Sec, à la *Fleur des Marchands*; — avec vignette (style Louis XV) représentant le Grand-Turc, de Buttaud, marchand d'étoffes de soie d'or et d'argent, rue S.-Honoré, au *Grand-Turc*. — Quittance de 6 livres donnée à la marquise de Salvart par le commissaire au grand bureau des pauvres pour la paroisse S.-Sulpice, « pour son aumône et cotisation pour » lesdits pauvres, etc. »

E. 3100. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1756-1789. — Quittances données par le receveur de l'élection d'Aurillac au marquis de Salvart, du paiement du vingtième et deux sols pour livre du dixième pour la seigneurie de Marzé; — par Martin, prêtre-syndic de la communauté de S.-Sermis, de la somme de 56 livres 5 sous due pour fondations faites en faveur de ladite communauté par le seigneur de Marzes, etc.

E. 3101. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1724. — SARCUS (DE). — Copie informelle du contrat de mariage de Philippe-François de Sarcus de Rocquemont,

demeurant à Gratenois, paroisse de Beaussault (Seine-Inférieure), et de Marianne Le Moine de Saint-Arnould.

E. 3102. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1770-1803. — SATURNE. — Contrat de mariage entre Antoine Noël Coste, maître d'hôtel de Jacques de Necker, ministre de la République de Genève auprès du Roi de France, et Périne-Françoise Rifaud, femme de charge dans la même maison, contenant constitution par M. de Necker, en faveur de ladite Rifaud, d'une rente viagère de 200 livres. — Donation par M. de Necker audit Coste, son valet de chambre, d'une rente viagère de 300 livres. — Contrat de mariage entre la veuve Coste et Jean Henry Saturne, bourgeois de S.-Germain-en-Laye, veuf sans enfants en premières noces de Catherine Bourgeois, en secondes de Marguerite Coqueret. — Abandon par les sœurs de feu Saturne à sa veuve de tous leurs droits sur la succession de leur frère, etc.

E. 3103. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

XVIII^e siècle. — SAVARIN DE MARESTAN. — Donation par Eustache-Charles Le Bosseur de La Bauve, écuyer, seigneur d'Epluches, Loris, La Treille, S.-Vast; ancien lieutenant-colonel au régiment de Dauphiné-infanterie, à André-Michel Savarin, écuyer, sieur de Marestan, ancien mousquetaire du Roi avec brevet de capitaine de cavalerie, son neveu, de la seigneurie d'Epluches, des fiefs de Loris, La Treille, S.-Vast, sis audit Epluches, avec toutes les terres en dépendant.

E. 3104. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1757-1788. — SAVIGNY (DE). — Etats des recettes faites par Blaze, notaire, pour le compte de la marquise de Savigny. — Note des capitaux placés par la marquise sur le Grenier à sel.

E. 3105. (Registre.) — In-folio, 127 feuillets, papier.

1757-1782. — Livres de recettes des rentes dues au marquis de Savigny par l'Aumône générale d'Avignon, les héritiers Dauvergne, André de Robion, mademoiselle d'Arvei, la ville d'Avignon, le duc de Caderousse, la communauté d'Entragues, la douane d'Avignon, l'hôpital de Lisle, les jésuites d'Avignon, M. de Limon du Thor, le baron de Montfaucon, les notaires de Nîmes, la confré-

rie du Rosaire de Lisle, la communauté de Vedennes, etc. — Acquiescement par le chapitre de la cathédrale d'Avignon d'un *nocturnum* dû chaque année au seigneur de Jonquerettes. — Etat des revenus de la seigneurie de Jonquerettes, etc.

E. 3106. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin: 20 pièces, papier.

1728-1770. — SCHOMBERG (BARON DE). — Contrat de mariage entre Gottlob-Ferdinand de Schomberg, chevalier, seigneur de Wilsdruff et de Limbach, fils de feu Thierry de Schomberg, conseiller privé et président de la chambre des comptes de S. M. le Roi de Pologne, électeur de Saxe, et Catherine Blondy, fille de Michel Blondy, officier et pensionnaire du Roi de France. — Vente par César de Schomberg, mestre-de-camp à la suite du régiment royal allemand, à François-Nicolas Du Mourier Du Périer, écuyer, président trésorier de France au Bureau des finances de la Généralité de Montauban, d'un hôtel ci-devant appelé hôtel de Montpensier et maintenant hôtel de Nesmond, sis sur le quai de la Tournelle, au coin de la rue des Bernardins, à Paris, en la censive de l'abbaye de Tiron, pour 90,000 livres. — Contrat de mariage entre Jean-Ferdinand-César Baron de Schomberg, brigadier des armées du Roi, fils de défunts Gottlob-Ferdinand et Catherine Rondy, et Anne-Charlotte Du Périer Du Mourier, fille d'Antoine-François, chevalier, commissaire et ordonnateur des armées du Roi. — Etat des meubles prêtés par M. Du Mourier à sa fille pour sa maison de Paris. — Vente par César de Schomberg et sa femme à madame de Brevedent, veuve d'Alexandre Dutot, comte de Varneville, maréchal de camp, enseigne des gardes du corps, d'une maison et dépendances à Mézières, près de Nantes, pour 80,000 livres, etc. — Mémoire adressé au Roi par madame Du Mourier, abbesse de Fervacques, afin d'obtenir des secours pour réparer les bâtiments où sont logés les pensionnaires, parmi lesquelles on compte un grand nombre de demoiselles nobles de la province.

E. 3107. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

XVIII^e siècle. — Arbre généalogique de la famille de Schomberg (996-1768), divisée à partir du xv^e siècle en deux branches, celle des comtes et celle des barons. — Arbre généalogique des barons de Schomberg, indiquant la succession des possesseurs de la terre de Schomberg.

E. 3108. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

XVIII^e siècle. — Filiation de la branche des barons de Schomberg qui possédait les seigneuries de Schomberg, Reinsberg, Wilsdruff, Limbach, Tanneberg, Neukirchen, Bornitz, Maxen, etc., avec indication des preuves à l'appui. — Extraits des dictionnaires de Bayle et de Moréri, et de l'histoire des grands officiers de la couronne concernant la famille de Schomberg. — Règlements et conventions faits dans la famille de Schomberg. — Note sur les comtes de Schomberg enterrés dans la chapelle comtale du prieuré de Nanteuil, près Sens, etc.

E. 3109. (Liasse.) — 46 pièces, papier, dont 1 imprimée.

XV^e-XVIII^e siècles. — Documents en allemand concernant la famille de Schomberg. — Devise coloriée représentant une plante dans un vase, arrosée par une main sortant des nuages, avec les mots : *souffrir et espérer* entourée des blasons de la famille de Schomberg et des maisons qui lui sont alliées, etc.

E. 3110. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

XVIII^e siècle. — Arbre généalogique de la famille Du Périer Du Mourier (1240-1777). — Notices sur les familles Du Périer et Du Mourier. — Blasons : des Du Périer, *d'azur bordé dentelé de gueules à une bande d'or accompagnée en chef du côté senestre d'une tête de lion arrachée d'or, lanpassé de gueules et couronnée d'argent* ; — des Du Mourier, *d'or à un cœur de gueules soutenu de deux mâres au naturel inclinées en chevrons, au chef d'azur, chargé de deux étoiles d'or*.

E. 3111. (Liasse.) — 135 pièces, papier, dont 1 imprimée.

1758-1788. — Comptes entre César et Louis de Schomberg et journal des relations entre les deux frères de 1763 à 1788. — Extrait du contrat de mariage de Louis de Schomberg, chambellan de l'électeur de Saxe et de Henriette de Carlowitz. — Etat du mobilier du château de Corbeville. — Capitation par le baron de Schomberg à titre de maréchal de camp, 195 livres pour six mois. — Vente par le baron de Schomberg à Jean-Louis Cannac d'Harteville, lieutenant au régiment d'Anhalt, infanterie allemande, de sa compagnie au régiment royal

allemand cavalerie, composée de 40 maîtres et 40 chevaux, pour 30,000 livres. — Etat de répartition entre les créanciers du comte et de la comtesse de Langeac dont les dettes s'élèvent à somme de 831,691 livres 14 sous 5 deniers, de 42,374 l. 5 s. 1 d., etc.

E. 3112. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1671-1788. — Procès entre Anne-Charlotte Du Mourier Du Périer, épouse non commune en biens de César baron de Schomberg, maréchal-de-camp, propriétaire des fermes de Corbeville et de la Martinière, contre Germain Motteau, fermier sortant. — Mesurages des terres dépendant desdites fermes. — Rapport d'experts sur l'état et la nature de la sole faite par Motteau. — Sentence rendue par Charles Lhéritier, juge ordinaire civil et criminel, et de police de la prévôté haute, moyenne et basse justice de la seigneurie d'Orsay, pour messire Pierre-Gaspard-Marie Grimod-d'Orsay, comte d'Orsay, capitaine de dragons, seigneur de la baronnie de Rapt, de la principauté de Delain et du comté d'Orsay, condamnant Motteau à payer 800 livres d'indemnité à madame de Schomberg, etc. — Bail de 61 arpents 90 perches 34 de terre sis à Corbeville, passé par madame de Schomberg, dame de Corbeville, à Jean Ratel, laboureur, pour un loyer de 1,200 livres, etc.

E. 3113. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1774-1778. — Bail du parc du château de Corbeville, passé par la baronne de Schomberg à Louis Peuillet, laboureur, moyennant 600 livres, deux douzaines de pigeons, deux douzaines de lapereaux, un cent de pêches et un cent de poires par an. — Poursuites intentées par madame de Schomberg contre Peuillet pour avoir dégradé le Parc. — Sentence de Charles Moutardier, juge civil, criminel et de police des ville et baillage de Chevreuse, déboutant madame de Schomberg de sa demande et la condamnant aux dépens, etc.

E. 3114. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1781-1790. — Pièces de dépense. — Notes de gratifications accordées par le Roi au comte Louis de Schomberg : 12,000 livres « en qualité de mestre-de-camp d'un » régiment de dragons de son nom et pour le dédomma- » ger de la perte qu'il fit lors de la nouvelle composition » des troupes en 1763 ; » 8,000 l. pour appointement s

retenus, 6,000 pour le zèle avec lequel il a fait une inspection en 1783. — Quittance donnée par le maréchal général des logis des gardes-françaises de 42 livres payées par la baronne de Schomberg « pour tenir lieu du loge- » ment effectif que les gardes-françaises doivent avoir » dans sa maison sise rue de Valois. » — Quittances des vingtièmes dus par la baronne de Schomberg dans la paroisse d'Orsay. — Mémoire de graines fournies par madame Gastier de Sinsez « au Coq de la bonne foi, ci devant » au milieu du quai de la Mégisserie dit de la Ferraille, » où est actuellement *la Poule d'or*, et présentement à » côté de l'*Arche-Marion*, maison du sieur Ricci, deu- » tiste, près le Pont-Neuf (ne vous trompez pas à l'en- » seigne). . . . On est chez elle à la source des semences » nouvelles propres à la composition du ratafia des sept » graines. Voici la manière de le faire, etc. Ladite dame » a chez elle la graine pour les colliers, propre à faire » percer les dents des enfants. Elle vend aussi une graine » qui est propre pour détruire la vermine qui se multi- » plie souvent dans les cheveux des enfants. » — Arbres » fournis par Maugé : peupliers d'Italie à 20 sous la pièce, pommiers et poiriers sauvageons à 25 sous, pêcher demi-tige à 16 sous, etc.

E. 3115. (Liasse.) — 48 pièces, papier, 2 plans, papier.

1763-1768. — Pièces de dépenses. — Etat d'un hôtel appartenant à la baronne de Schomberg, rue de Valois. — Mémoires des réparations de maçonnerie et de couverture à faire audit hôtel. — Elévations des façades sur la cour et sur le jardin. — Réduction de 65 livres 4 sous 4 deniers sur l'imposition due pour le « rachat des » boues et lanternes, » à la condition que la maison sera nettoyée et éclairée. — Quittances de la capitation payée par le baron de Schomberg à titre de mestre-de-camp de cavalerie, etc.

E. 3116. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1772-1786. — Pièces de dépenses. — Permission de tirer des oiseaux et les lapins dans l'enclos du château de Corbeville, donnée par le maréchal de Noailles au baron de Schomberg et à son fils. — Déclaration par la baronne de Schomberg qu'elle fait valoir 40 arpents de terre et 18 arpents de bois, à l'effet d'obtenir l'entrée en franchise à Paris, par la barrière d'Enfer, les denrées nécessaires à l'approvisionnement de sa maison ; certificat à l'appui signé de Huré, curé d'Orsay et de Lievin, collecteur. — Autorisation d'abattre dans la garenne de

Corbeville 120 chênes au-dessous de l'âge de 40 ans, octroyée à la baronne de Schomberg par la maîtrise particulière des Eaux-et-Forêts, le Paris, etc.

F. 311. 1. 1. s. — 10 pages, papier.

1772-1786. — Pièces de dépense. — Pension d'Anne Coronne-Françoise de Schomberg, fille du baron de Schomberg, placée comme élève au couvent de Sainte-Esule de Pontaise : 110 livres pour 6 mois. — Loyer d'un appartement à Versailles, rue Maugeais, 215 livres par terme. — Fourniture de tapets pour ameublements par Blérot, fabricant, qui fit en même temps le cabinet littéraire de la rue Satory. — Prospectus de cabinet littéraire où l'on peut lire, moyennant un abonnement de 12 livres par an, les gazettes de France, d'agriculture, arts et métiers, politique de Deux-Ponts, universelle de littérature, de Hollande; les courriers; du Bas-Rhin, d'Avignon, de Lorraine; les affiches de Paris ou retouchées des départements de Normandie, la Gazette de Santé, le Mercure de France; les journaux des savants, des Beaux-Arts, en x, topologie, politique, de Fréron, de paysans, de Lincet, le Genève, les Dames, du commerce et de l'agriculture; les éphémérides du moyen (1785), etc.

F. 311. 1. 1. s. — 10 pages, papier.

1770-1788. — Pièces de dépenses. — Factures avec vignettes : *au nom de J'sos*, rue Saint-Denis, près le Grand Châtelet, à côté de la rue du Chevalier-du-Buet, vis-à-vis la rue d'Avignon, Le Sire, marchand drapier, etc.; — *à la Vierge noire*, Rival, marchand-orfèvre, quai des Orfèvres, en devant vis-à-vis Henri IV. — Prospectus de Buis, marchand-mercier, *au Pigeon nigron*, dans l'abbaye de St-Germain-des-Près, cour du Prince, les troisième et quatrième boutiques à droite, en entrant par la rue du Colombier. — Achat de deux bois de lit avec roulettes, 99 livres. — Etat des meubles du château de Corbeville en 1778, etc.

F. 311. 1. 1. s. — 10 pages, papier.

1759-1788. — Pièces de dépense. — Mémoire de Charles, loueur de carrosses, rue Mazariau, à Paris : une demi-journée, 90 livres; une journée, 12 livres. — Comptes de la dépense journalière de la maison du baron de Schomberg. — Prospectus de Racl, maître d'architecture ordinaire du Roi, rue Dauphine, à Versailles, etc.

F. 311. 1. 1. s. — 10 pages, papier.

1755-1777. — Pièces de dépenses. — Une pelisse en frac fait à Dresde, 68 livres. — Un mois et deux jours d'appartement à l'hôtel de Londres, à Paris, 77 livres. — Une demi-voie de bois, y compris le transport, la façon et la mise en place, 11 l. 10 s., etc.

F. 311. 1. 1. s. — 10 pages, papier.

1771-1780. — Pièces de dépense. — Factures avec têtes imprimées : *à l'Homme armé*, rue S. Denis, près l'Apport Paris, au coin de la rue de la Heannerie, Taillebosq, marchand de dentelles à Paris; — *à Louis le Bien-Aimé*, rue S. Honoré, vis-à-vis celle des Bourdonnais, Lévy et Lavillette, marchands d'étoffes de soie, d'or et d'argent; — *à la Reine de France*, rue de la Pompe, à Versailles, Dolbois, marchand d'étoffes. — Factures avec vignettes : *au Cercueil d'or*, Vauquier, rue de la Coutellerie, à Paris, marchand d'étoffes; — *au Grand vaisseau des Indes*, Brasseur, marchand de soieries des Indes étrangères, aux Quinze-Vingts; « 10 aunes gourgourand à broché or, 336 l. » — *au Duc de Berry*, Leroux et de La Salle, marchands d'étoffes, rue St-Honoré, vis-à-vis les piliers des Halles, « un habit à bordure gris, 228 l. » — *à la Corbille des nouveaux goûts*, grande cour des Quinze Vingts, Pradel, « vient de recevoir un très-bel assortiment d'étoffes de printemps dans tout ce qu'il y a de plus nouveau, comme d'Artoises, Du Barriennes, musulmanes, etc. »

F. 312. 1. 1. s. — 60 pages, papier, dont 1 imprimée.

1766-1789. — Pièces de dépense. — Fourniture par madame Capreze de mantilles : en gaze noire, 30 l.; en tulle blanc, 69 l.; en cordonnet garni de fleurs, 124 l.; en tulle de soie de Grenade, garni de fleurs, 70 l., etc. — Mémoires de Verlet, tailleur. — Compté de ce qui revient à la baronne de Schomberg dans la succession de M. Du Mourier de la Genette, son oncle. — Ordre aux maîtres de poste de la route de Paris à Strasbourg d'avoir à fournir des chevaux au baron de Schomberg, donné par le duc de Choiseul, ministre et secrétaire d'Etat, Grand-Maître et surintendant général des courriers, postes et relais de France. — Dessin d'un billet. — Tableau général des graines du *Vrai Coq*, tant potagères que de fleurs, etc. — Dessin d'un château (de Corbeville), etc.

E. 3123. (Liasse.) — 81 pièces, pap. r. dont 1 imprimée.

1772-1789. — Pièces de dépense. — « Etat de pensions de la communauté de Sainte-Barbe au mois d'octobre 1783 » : prix de la pension annuelle, 350 l., y compris les menus frais. — Instructions pour le recouvrement des pensions militaires. — « Plat-Pays de » Paris, Bureau d'Etampes, « laissez passer pour 6 pions de vins de Beaugency. — Facture avec vignette, de « la dame Regnault, marchande de modes de madame la » comtesse d'Artois, rue de l'Échelle S.-Honoré, à Paris, » au *Nœud galant* : un bonnet à la paysanne, 21 l., etc.

E. 3124. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1777-1781. — Pièces de dépenses, Mémoire de Robert, faïencier à Marseille : assiettes chantournées en blanc, la douzaine, 48 sous ; grande terrine et son plateau pour potage, 7 livres ; grand plat rond pour bouilli, 4 l. ; montardier, 21 sous ; 4 plats ovales pour relevés, 3 l., 12 ronds pour entrées, 9 l., 12 moins grands pour entremets, 7 l. 4 s., etc. — Recette du sirop de fleurs d'oranges « donnée par madame l'abbesse de Favacques. » — Mémoire des fournisseurs du baron de Schomberg en Corse. — Relevé des frais que le baron de Schomberg a faits pour ses vers à soie et de ses bénéfices, etc.

E. 3125. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1759-1788. — Pièces de dépense. — « Porcelaine » dure, Manufacture de Monsieur établie à Clignancourt, » du magasin rue Neuve des Petits-Champs, au coin de » celle de Chabannais, à Paris. Fourni à M. de Schomberg une écuelle et plateau, 18 livres. » — « Quittance » d'abonnement pour le *Journal encyclopédique*, le *Journal politique* ou *Gazette des Gazettes*, et pour la *Gazette salutaire*, les trois journaux de Bouillon, » 18 livres pour une année. — Prix d'un cheval vendu par Racouet, à Paris, 408 l. — Mémoires : avec tête imprimée, de Dallemagne, marchand fayencier rue de la Paroisse, à Versailles, — avec vignette, de Bourdon, drapier, rue S.-Honoré, vis-à-vis la rue de la Lingerie, à Paris, à la *Couronne d'Or*, etc.

E. 3126. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1770-1786. — Pièces de dépense. — Abonnement à la *Gazette de France*, 12 livres par an. — aux *Affiches de*

Paris, 24 livres. — Fourniture par Damien, » au magasin général de la fourniture anglaise de papier pour tentures, établi à l'hôtel de la Grenade, rue de Bussy, » à Paris. » — Factures avec tête imprimée, de Panet, marchand de galons, à la *Chaise* ; — de Fontaine, marchand de selles françaises et d'Angleterre, à la *Lorette* ; — de Clément et Fenot, drapiers, fournisseurs des troupes et des communautés religieuses, au *Château couronné*. — Factures avec vignettes de Dumontier, marchand de galons, « vrai fabricant privilégié du Roi, » à la *Fleur de Lis d'or* ; — de Lambron Cartier, marchand d'étoffes, au *Château de Vincennes* ; — de Maingot, qui tient « magasin du nécessaire à l'équipage de cheval, de l'écurie » et de la chasse, » à la *Victoire* ; — de Bizos, coutelier du Roi et de M^{re} le duc d'Orléans, au *Grattoir royal*. — Plan pour une boîte à chocolat, etc.

E. 3127. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1771-1789. — Pièces de dépense. — Achat d'une corde de bois à Corbeville, 40 francs. — Facture avec tête imprimée de Dujardin, marchand épicier, emetière S.-Jean, au coin de la rue de Bercy, à Paris. — Certificat du Grenier à sel de Paris, constatant que M. de Schomberg a payé le quart d'un minot de sel, etc.

E. 3128. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1633-1787. — Pièces de dépense. — Compte du bois fourni en Corse au baron de Schomberg, maréchal-de-camp, à raison de 12 quintaux par jour en hiver et de 9 en été, en tout 3,828 quintaux par an. — Etat de la dépense du baron de Schomberg à Bastia. — Facture prospectus avec vignette de Lesourd et Morlet, marchands d'étoffes, rue S.-Denis, au coin de la rue de la Heaumerie, à Paris, A *l'Homme armé*. — Note de blanchissage : la chemise 5 sous, le mouchoir 1 sou, 4 bonnets de coton 6 sous, etc.

E. 3129. — In-folio, 69 feuillets, papier.

1768-1777. — Compte des dépenses journalières tenu par la baronne de Schomberg. — « Fête à Mézières » pour mon fils, 66 l., — un mois de la nourrice de mon » fils, 36 l., — 3 mois de gage du jardinier, 119 l. — » Troisième année de notre mariage commençant en » mai 1769 : deuil de mon père, 520 l., — Couches et » maladies, 647 l. 10 s., — Baptême de ma fille, 30 l.,

» — relevé des dépenses de la troisième année de notre
» mariage, 12,603 l. 5 s. 6 d., » etc.

E. 3130. (Registre.) — In-4^o, 125 feuillets, papier.

1771-1777. — Compte des dépenses journalières
tenu par la baronne de Schomberg.

E. 3131. (Registre.) — In-folio, 171 feuillets, papier.

1775-1778. — Compte des dépenses journalières
tenu par Hanier, cuisinier de madame de Schomberg.

E. 3132. (Registre.) — In-12, 58 feuillets, papier.

1767-1781. — Notes sur les domestiques de madame
de Schomberg. — Appointements de M. l'abbé de Lonin-
gham, aumônier de Corbeville, 150 l. — Aux capucins
de Meudon, pour dire la messe les dimanches et fêtes,
100 écus par an. — Etat du linge. — Dépense journalière.
— Prévisions de recettes, etc.

E. 3133. (Registre.) — In-12, 23 feuillets, papier.

1768-1771. — Etat des terres du domaine de Cor-
beville en 1770, etc.

E. 3134. (Registre.) — In-4^o, 25 feuillets, papier.

1777-1781. — Relevé des dépenses faites par le ba-
ron de Schomberg en Corse. — Voyage : un mulet de
bât, 1 l. 8 s.; un mulet ou un cheval de selle, 1 l. 5 s.;
le muletier, 16 s., un guide, 10 s. par jour, etc.

E. 3135. (Registre.) — In-12, 87 feuillets, papier.

1773-1778. — Comptes des gains et pertes faits au
jeu. — Balance à la fin de 1773, 40 l. 6 s. de gain — de
1774, 135 l. 2 s. de gain; — de 1775, 93 l. 14 s. de perte;
— de 1776, 190 l. 11 s. de perte; — de 1777, 370 l. 13 s.
de perte; — de 1778, 326 l. 4 s. de perte, etc.

E. 3136. (Registre.) — In-12, 48 feuillets, papier.

1771-1785. — Prévisions de recettes. — Revenu de
Corbeville : 3,190 livres. — Dépense journalière. —

« Fonds à espérer s'il plaît à Dieu : 45,000 l. » — Pro-
jets pour augmenter le revenu, etc.

E. 3137. (Registre.) — In-12, 46 feuillets, papier.

1769-1785. — Etat des diamants, bijoux, argenterie,
linge, habits, literie, etc., de la baronne de Schomberg.

E. 3138. (Registre.) — In-4^o, 44 feuillets, papier.

1762-1784. — Etat de la garde-robe de M. de
Schomberg. — Dépenses d'habillement. — Adresses de
tailleurs. — « Récapitulation du prix de différentes
» choses concernant l'habillement, » etc.

E. 3139. (Registre.) — In-12, 14 feuillets, papier.

1774. — Catalogue des livres de la bibliothèque du
baron et de la baronne de Schomberg.

E. 3140. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

XVIII^e siècle. — Catalogue des cartes géogra-
phiques du baron de Schomberg. — Etat des livres du
comte de Schomberg que la baronne de Schomberg se
propose de lire, etc.

E. 3141. (Liasse.) — 19 pièces, papier, 1 cachet.

1781-1786. — Lettres du maréchal de Ségur, mi-
nistre de la guerre : autorisant le baron de Schomberg
à s'absenter de Corse pendant six mois; expliquant que
le motif du rappel de Corse en France du baron de
Schomberg était une raison d'économie, et lui exprimant
de la part du Roi la satisfaction méritée par ses services.
— Demande de la croix du Mérite militaire, adressée au
maréchal de Ségur par le baron de Schomberg. — Lettre
par laquelle ce dernier remercie le maréchal de l'avoir
fait nommer lieutenant-général; — de lui avoir fait ac-
corder l'ordre du Mérite militaire, et un traitement de
8,000 livres en attendant un emploi; — d'avoir conféré
le grade de capitaine à son fils, etc.

E. 3142. (Liasse.) — 60 pièces, papier, 1 cachet.

1773-1781. — Lettres écrites d'Allemagne et de
Corse par le baron de Schomberg à sa femme.

E. 3143. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1783-1787. — Lettres écrites à sa femme par le baron de Schomberg pendant deux voyages en Allemagne.

E. 3144. (Liasse.) — 53 pièces, papier, 1 cachet.

1767-1772. — Lettres de madame de Schomberg à son mari pendant les premières années de son mariage.

E. 3145. (Liasse.) — 61 pièces, papier, 1 cachet.

1777-1779. — Lettres écrites par la baronne de Schomberg à son mari séjournant en Corse.

E. 3146. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

1780. — Lettres envoyées en Corse, à son mari, par la baronne de Schomberg.

E. 3147. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1781. — Lettres écrites par la baronne de Schomberg à son mari en Corse.

E. 3148. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1783-1788. — Lettres adressées par madame de Schomberg à son mari en Corse et en Allemagne. — Elle lui annonce la mort de sa fille, etc.

E. 3149. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1777-1787. — Lettres adressées du couvent de Pen-toise par mademoiselle de Schomberg à son père. — Lettres de Xavier de Schomberg à son père.

E. 3150. (Liasse.) — 101 pièces, papier.

1783-1786. — Lettres adressées à la baronne de Schomberg par son fils Xavier, officier de dragons, en garnison à Vaucouleurs, à Charmes et à Mirecourt. — Détails sur la vie qu'il mène au régiment, — sur ses exercices, — sur une fête donnée au comte de Schomberg, propriétaire du régiment, — sur une petite guerre faite à Mattincourt sous les ordres de M. de Vioménil, etc.

SEINE-ET-OISE. — SÉRIE E. — TOME II.

E. 3151. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

1787-1789. — Lettres de Xavier de Schomberg à sa mère. — Détails sur les fêtes auxquelles il assiste à Paris chez la princesse de Lamballe, madame de Staal, etc.; — sur les revues et les chasses du Roi; — sur les manœuvres commandées par le maréchal de Broglie, au camp de Montigny-lès-Metz, en septembre 1788, etc.

E. 3152. (Liasse.) — 93 pièces, papier, 2 cachets.

1762-1788. — Correspondance entre le baron de Schomberg et le chevalier son frère. — Réclamations au baron des créanciers du chevalier, etc.

E. 3153. (Liasse.) — 63 pièces, papier, 1 cachet.

1777-1783. — Lettres du comte de Schomberg à la baronne de Schomberg.

E. 3154. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1784-1786. — Lettre du comte de Schomberg à la baronne de Schomberg.

E. 3155. (Liasse.) — 86 pièces, papier, 1 cachet.

1787. — Lettres du comte de Schomberg à la baronne de Schomberg.

E. 3156. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1788-1789. — Lettres du comte de Schomberg à la baronne de Schomberg. — Démarches pour obtenir les honneurs de cour en faveur du baron de Schomberg.

E. 3157. (Liasse.) — 87 pièces, papier, 2 cachets.

1742-1776. — Lettres : de Cornille, capitaine d'infanterie, à madame de Schomberg, mère du baron, sa cousine; — de madame de Schomberg mère à son fils; — de M. Palmer (en anglais) au baron de Schomberg, etc.

E. 3158. (Liasse.) — 70 pièces, papier, 2 cachets.

1777-1778. — Lettres au baron et à la baronne de

Schomberg : de madame Des Nos, dame de Beauvilliers, seconde douairière, — de M. de Sartho, gentilhomme porte-manteau de madame A léaïde de France, — de Martinetti, officier municipal à Vintiseri, dans le Fiumorbo, en Corse, — du comte de Miromesnil, colonel du régiment de Guyenne, à Calvi, — de la marquise de la Villemeneust, — du comte de Broglie, etc. — Brouillon de lettre du baron de Schomberg à M. Du Mourier, commandant de Cherbourg et colonel de dragons. — Ordonnance d'Aubry, médecin à Versailles, contenant le diagnostic d'un état maladif de la baronne de Schomberg et l'indication d'un régime à suivre.

E. 3159. (Liasse.) — 88 pièces, papier, 2 cachets.

1778. — Lettres d'affaires écrites au baron de Schomberg, pendant son séjour en Corse, par Gombert et Colomb, de Toulon; Suriau, de Marseille, et Gautier, de Bastia, négociants.

E. 3160. (Liasse.) — 94 pièces, papier, 1 cachet.

1779. — Lettres du maréchal de Castries, — de M. de Vergennes, — du maréchal Du Muy, — de M. de Champonay, lieutenant-colonel au régiment de Beauvoisis, — de l'évêque d'Alléria, — du marquis de Saint-Aignan, etc.

E. 3161. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1780-1782. — Lettres du comte de Marbeuf, — de Bonelli, podestat de Vezzani (en italien), — de M. de Sionville, etc., sur les affaires de la Corse.

E. 3162. (Liasse.) — 114 pièces, papier, 4 cachets.

1783-1789. — Lettres adressées au baron et à la baronne de Schomberg par Du Chesnay, — madame Du Mouriez, abbesse de Fervacques, — Francesco de Montera (en italien), officier au régiment provincial, en Corse, — de Poniekau, de Dresde, — la « première maréchale de Schomberg », née d'Ertfa, — le maréchal de Castries, — le chevalier de la Gravière, — Orel, capitaine au régiment de Steiner, à Nîmes, — le comte de Barrin, commandant en Chef en Corse, — Giacinto de Montera, grand-vicaire du cardinal archevêque Albani, à Gênes, etc.

E. 3163. (Liasse.) — 73 pièces, papier, 2 cachets.

1783-1787. — Lettres adressées à M. Du Chesnay, major du régiment de Berry-infanterie, chez le baron de Schomberg, à Corbeville, par de Berghes, pour le tenir au courant de ce qui se passe au régiment.

E. 3164. (Liasse.) — 5 cahiers in-4°, 194 folios écrits, papier.

XVIII^e siècle. — Notes sur l'île de Corse. — Description du tour de l'île par mer. — Division du pays en provinces, juridictions, fiefs et pièves. — Etat ecclésiastique de l'île en 1781. — Etablissements militaires. — Table des matières.

E. 3165. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1776-1782. — *Memoria sopra l'attuale amministrazione della Corsica, 1782.* — *Relazione della festa dei signori della commissione dei dodici nobili di Corsica.* — Procès-verbal d'établissement du logement des officiers de la garnison de Corte. — Etat du bois qui doit être fourni par jour aux officiers et aux troupes servant en Corse. — Etat des bois de Corse fournis à l'arsenal de Toulon par Sébastien Viale, négociant de Bastia. — Procès-verbal de visite des forêts de Rospa et de Ledia, appartenant aux communautés de Vezani et de Petrosò, et de la forêt de Louchieta, dressé par Dantoine, maître-charpentier au port de Toulon. — Description d'un mollusque du nom de *gnacaro*, dont les filaments forment une soie mordorée susceptible d'être tissée.

E. 3166. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1755-1785. — Etat des troupes du camp de Riche-
mond sur la Sarre, en 1755. — Etat des marines de France et d'Espagne, en Mars 1778. — Tableau de l'état militaire de la France, en 1779. — Etat des grâces accordées à des officiers du régiment d'infanterie de Berry. — Etat des hommes du régiment du Berry, mis au cachot, « aux salles » et aux arrêts. — Noms des lieutenants-généraux, maréchaux-de-camp, officiers d'état-major, employés sous les ordres du maréchal de Broglie, etc.

E. 3167. (Registre.) — 254 feuillets, papier.

XVIII^e siècle. — Cours de géométrie et de mécanique.

E. 3168. (Registre.) — In-4°, 213 feuilles, papier.

XVIII^e siècle. — Cours d'arithmétique et d'algèbre.

E. 3169. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

XVIII^e siècle. — Exercices pour apprendre la langue italienne.

E. 3170. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

XVIII^e siècle. — Rôles : de Darmant, dans *l'Anglais à Bordeaux*. — d'Eraste, dans *l'Orpheline léguée*. — de Crispin, dans *le Chevalier à la mode*. — de Frontin et d'Eraste, dans *l'Amant auteur et valet*. — de Jasmin, dans *l'Enfant prodigue*. — de Carlin, dans *l'Amitié rivale*, etc.

E. 3171. (Registre.) — In-4°, 17 feuillets, papier.

XVIII^e siècle. — Traduction des lettres de Mentor publiées dans une gazette anglaise, — conseils à de jeunes personnes de condition. — *Sénèque*, tragédie. — *Le Songe de Scipion*, dialogue, etc.

E. 3172. (Liasse.) — 17 pièces, papier; 9 dessins.

XVIII^e siècle. — « Extrait des petites affiches du... » 178... » Annonces satiriques contenant des épigrammes sur les dames de la cour. — Chansons sur la Reine Marie-Antoinette. — Compléments en l'honneur de madame de Schomberg. — Sonnets en italien au comte de Schomberg. — Croquis au crayon rouge et à la mine de plomb, etc.

E. 3173. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

XVIII^e siècle. — Ouverture d'*Iphigénie*, partie de harpe. — Romances, ariettes, chansons, avec accompagnement de harpe, de violon, de clavecin. — Concertos. — *Le Prince Lutin*, opéra, rôle de la fée. — *Se in arboce foresto*, canzonetta con violini, viola, basso, del sig. Giov. Paisiello. — Sonate. — Principes d'accompagnement, etc.

E. 3174. (Liasse.) — 23 pièces, papier, gravées.

XVIII^e siècle. — Trois sonates pour le clavecin

avec accompagnement de violon, dédiées à madame la princesse de Poix par M. D..., gravées par madame Oger. — Trois duos pour deux harpes composés par Hinner, de l'Académie de Bologne, maître de harpe de la Reine, gravés par Le Roy. — Fragment de la partition de l'opéra de *Colinette à la Cour*, arrangé pour le clavecin. — *Journal hebdomadaire*, composé d'airs d'opéras et d'opéras-comiques, mêlé de vaudevilles, rondeaux, ariettes françaises et italiennes, duos, romances, etc., avec accompagnement de clavecin, par les meilleurs auteurs, 22^e année, n^o 50. — On souscrit à Paris chez Le Duc, successeur de » M. de La Chevardière. » — Catalogue n^o 1 de musique vocale appartenant à M. de La Chevardière. — Parties de premier et de second violon, violoncelle, hautbois, cor, etc.

E. 3175. (Liasse.) — 34 pièces imprimées.

1783-1784. — Affiches de théâtre en allemand.

E. 3176. (Liasse.) — 10 pièces imprimées.

XVIII^e siècle. — Listes des ouvrages géographiques des sieurs Sanson et Robert, géographes du Roi. — « Vertus et effets de la très-excellente *eau admirable* ou « eau de Cologne. » — Prospectus de Lebrun, épiciers-droguiste, rue Dauphine, à Paris, *aux armes d'Angleterre* : eau de perles, pour le teint; emplâtres écossais pour les cors; ruban de santé contre le mauvais air; eau de fleurs de Venise, etc. — « La magie de la peinture, optique où » l'on voit l'utile et l'agréable. » catalogue des vues panoramiques du sieur Girard sur le boulevard du Temple; « messieurs les ecclésiastiques peuvent voir sans aucun » scrupule. » — « Par permission du Roi et de Mousieur le lieutenant-général de police. La nouvelle » troupe des Fantoccini italiens, boulevard du Temple. » — « Chef-d'œuvre ou modèle de la ville de Londres en » relief », par le sieur Grimani, mathématicien, rue Dauphine, à l'hôtel d'Espagne. — « Ménagerie d'animaux vivans des Indes orientales et occidentales, foire S.- » Germain, par la rue de Tournon, à la troisième porte » et à la troisième traverse à gauche, vis-à-vis le spectacle » du sieur Nicolet. » — « Avis au public sur une véritable syrène, nouvellement arrivée à Paris, » visible à la foire, etc.

E. 3177. (Liasse.) — 6 pièces parchemin; 32 pièces, papier.

1 cachet

1630-1785. — SELVE (MARQUIS DE). — Acte de foi

et hommage rendu par Pierre, marquis de Selve, seigneur d'Audeville, Estouches, Gravier, Merobes et autres lieux, pour la seigneurie d'Estouches, au marquis de Méréville. — Relevé des rentes en grain de la seigneurie d'Estouches. — Sentence du bailli du duché d'Etampes, maintenant Catherine de Selve dans la possession de la dime des grains d'Estouches contre la prétention de Julien Blangarnon, curé d'Arrancourt. — Etat des vassaux au nombre de neuf de la seigneurie d'Estouches. — Actes de foi et hommage rendus pour la terre d'Arrancourt au seigneur d'Estouches, par Timoléon de Poilloux, écuyer, — par François Forcadel, commissaire aux saisies réelles, avec le procès-verbal de la saisie de la terre faite sur Louis de Fourcroy ; — par Geneviève de Vion de Tessancourt, veuve de Claude Grassin, vicomte de Sence. — « Papier » de la récepte de la seigneurie d'Arrancourt, reçue par » Louis de Fourcroy, escuyer, sieur du Bois de Villiers » et du dict Arrancourt. » — Actes de foi et hommage rendus au seigneur d'Estouches par « monsieur maistre » Gontier, conseiller du Roy en sa court de Parlement. » pour le fief d'Ollu : — par Françoise Goisard, veuve de Louis Aubin, seigneur de Planoy, pour la seigneurie d'Andouville. — Lettres de M. de Césarges, abbé de Saint-Euverte, et de son homme d'affaire, au sujet de l'aveu à faire au seigneur d'Estouches pour un fief, sis à Ardelet (Eure-et-Loir). — Aveu et dénombrement de pièces de terre sises à Nébonville, paroisse de S.-Valérien, faubourg de Châteaudun, rendu à Charles de Mareau, écuyer, seigneur de La Regnardière et de Nébonville, etc.

E. 3178. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1524. — Extraits de « l'ancien papier terrier » d'Estouches ; déclarations faites par les détenteurs de maisons et de terres sises au carrefour du Puits ; — sur le chemin de Mérobert ; — aux chantiers des Controuches, — de la Croix de Panetières, — des Terrières, — des Hoilars, — de la Fosse-aux-Couleuvres, etc.

E. 3179. (Registre.) — In-folio, 74 feuillets, papier.

1668-1669. — Déclarations des censitaires recevant de la seigneurie d'Estouches, qui dépend de la chàtellenie de Méréville : François Chédeville, — Pierre Mésigot, — Antoine Simon, — Jeanne Pachot, Maria Trinité, — Boniface Michau, — Martin Aussenard, — Jeanne Lambert, — Louis Chenu, etc.

E. 3180. (Registre.) — In-f^o, 77 feuillets, papier.

1756-1791. — Terrier de la seigneurie d'Estouches. — Déclarations reçues par Nicolas Baudouin, notaire royal, des censitaires : Tristan Thibault, marchand, — Michelle David, veuve de Jacques Houly, — Louis Butet, laboureur, — Jacques Mériel. — Salomon Lesage, officier de M^{er} le duc d'Orléans, — damoiselle Marie Alleaume, veuve de noble homme Nicolas Paris, écuyer, sieur de l'Orme, etc.

E. 3181. Registre. — In-f^o, 252 feuillets, papier.

1720. — Terrier de la seigneurie d'Estouches. — Déclarations de terres, rentes, censives, etc., faites à François-Fabien de Selve, chevalier, seigneur d'Estouches, par Toussaint Paschau, vigneron : — Pierre Chappart, laboureur ; — Denis Verneau, manouvrier ; — Louis Jouanneau, vigneron ; — Jacques Desroziers, receveur de la terre et seigneurie de Pannetière, etc.

E. 3182. (Registre.) — In-f^o, 95 feuillets, papier.

1625-1640. — « Recepte et perception faicte au » lieu seigneurial d'Estouches par damoiselle Catherine » de Selve de Villiers, dame dudit Estouches, des censives, qui luy sont dues, chacun an, au jour S.-André, » en deniers, poules et chappons, portant lods et ventes, » saisines, deffautz et amendes, quand le cas y eschet. » — Perception des rentes foncières en blé et en avoine qui sont dues solidairement par les tenanciers de la seigneurie. — « Augmentation de la rente due à ladite seigneurie d'Estouches sur le terroir d'Andouville, à cause » du bail à nouveau cens, et rente du fief des Testus, » vacant par deshérence faulte d'homme, dont ladite dame » d'Estouches s'est emparée pour le réunir à son domaine. »

E. 3183. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 3 pièces, papier ; 2 plans, papier.

1780-1789. — SERENT (MARQUIS DE). — Vente par Louis-Marie-Bretagne-Dominique de Rohan-Chabot, duc de Rohan, pair de France, et par Emilie de Crussol-d'Uzès, son épouse, à Armand-Louis, marquis de Serent, baron de Maletrois, pair de Bretagne, président-né de l'ordre de la noblesse de cette province, maréchal des camps et armées du Roi, gouverneur de M^{er} le duc d'An-

goulême, et à Bonne-Marie-Félicité de Montmorency-Luxembourg, son épouse, d'une grande maison, sise en la rue des Réservoirs, à Versailles, appelée l'hôtel de Rohan-Chabot et anciennement l'hôtel de Roquelaure, moyennant 60,000 livres. — Lettres de M. de Noailles, prince de Poix, annonçant au marquis de Serent la remise par le Roi du droit de lods et ventes sur l'hôtel de Rohan. — Inventaires des titres établissant la transmission au duc de Rohan-Chabot de la propriété dudit hôtel, après la mort de Françoise de Roquelaure, princesse de Léon, fille du maréchal duc de Roquelaure et Du Lude, sa mère. — Plan et élévation d'un cabinet d'histoire à exécuter dans l'hôtel de Serent, etc.

E. 3184. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 13 pièces, papier.

1696-1790. — SESMAISONS (DE). — Acte par lequel Claude-François de Sesmaisons, chevalier, seigneur-châtelain d'Escoubiac, Lesnerac, Trevescart, S. André et l'isl, seigneur de Sesmaisons, La Saussinière, en Bretagne, seigneur comte et patron de S.-Saire, Nesle, Mesnil, Manger, Reabee, La Ville, lieutenant-général des armées du Roi, ancien lieutenant des gardes-du-corps de S. M., et Marie-Gabrielle-Louise de La Fontaine Solart de La Boissière, garantissant sur tous leurs biens le paiement d'une rente de 300 livres, constituée par le comte et la comtesse de La Boissière et le président et la présidente de Tieux, en faveur de Marguerite-Françoise Le Clere, veuve de François-Joseph de Berneval, et appartenant actuellement à Anne Valenghen, veuve d'Ovide-Henri Falague, et à Elisabeth-Victoire Falague, sa fille, épouse de Thomas Venerend de Vierrey, chef du Gobelet-pain du Roi. — Cession par Antoine Desperrois à Henri de Boulaïnviillers, d'une maison et de terres sises à Saint-Saire, moyennant une rente de 110 livres. — Transport à Charles-François de Laverdy, chevalier, marquis de Gambois, seigneur de Neuville, Condé et autres lieux, ministre d'Etat, par Marie-Félix Gœrier de Lormoy, ancien écuyer du Roi, d'une créance de 1,450 livres sur la marquise de Sesmaisons, etc.

E. 3185. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 pièce, papier.

1714-1718. — SEVIN. — Vente par François-Pierre Gillet, avocat en Parlement, et Anne Farouart, sa femme, à Louis Sevin, officier de S. A. U. Madame, et Anne Ferté, sa femme, de 3 arpents de vignes à S.-Cloud, lieu dit le Clos-l'Évesque, en la censive de l'archevêque de Paris, pour 2,400 livres. — Partage de la succession de

Louis Sevin entre sa femme, ses fils mineurs, Jean-Morin et Louis, et sa fille, Marie-Louise, mariée à François Bourdon, vigneron à Garches.

E. 3186. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1777-1778. — Lettres : du comte de S.-Germain au garde-des-sceaux, auquel il soumet, pour avoir son avis, un projet d'ordonnance sur l'organisation du corps de la maréchaussée; — A M. Sevin, premier commis du ministère de la guerre, pour l'inviter à venir conférer avec lui à ce sujet; — de M. de Berthier, intendant de la généralité de Paris, au comte de S.-Germain; — de M. De Château, secrétaire de l'intendant, de M. Necker, de M. Taboureaux, à M. Sévin, touchant ladite ordonnance; — de M. Gondot, invitant M. Sévin, de la part du maréchal de Tonnerre, à se rendre chez ce dernier à l'heure où MM. les maréchaux de France seront assemblés, etc.

E. 3187. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

XVIII^e siècle. — Mémoires contenant les objections faites par le comte de Maurepas et M. de Berthier, intendant de la généralité de Paris, contre le projet d'ordonnance sur la maréchaussée. — Réponses de M. Sévin, premier commis de la guerre.

E. 3188. (Registre.) — In-folio, 86 feuillets, papier.

XVIII^e siècle. — Premier projet d'ordonnance sur la maréchaussée, divisé en quatorze titres : I de la constitution, composition et formation, — II de la subordination et discipline, — III des fonctions des officiers, — IV du service ordinaire des brigades, — V du service extraordinaire des brigades, — VI des honneurs, — VII des appointements et solde, — VIII des fourrages, — IX du logement, — X des remotes, — XI de la bourse commune, — XII des revues des commissaires des guerres, — XIII de l'habillement, équipement et armement, — XIV des récompenses militaires, privilèges et exemptions.

E. 3189. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

XVIII^e siècle. — Changements proposés aux cinq premiers titres du premier projet d'ordonnance sur la maréchaussée.

E. 3190. (Registre.) — In-folio, 69 feuillets, papier.

XVIII^e siècle. — Troisième projet d'ordonnance sur la maréchaussée avec des annotations en marge.

E. 3191. (Registre.) — In-folio, 69 feuillets, papier.

XVIII^e siècle. — Quatrième projet d'ordonnance sur la maréchaussée avec des corrections et additions au crayon.

E. 3192. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

XVIII^e siècle. — Mémoire au Roi accompagnant le projet d'ordonnance sur la maréchaussée : « ... La maréchaussée, qui est de 914 brigades de 3, 4 et 5 hommes, toutes à cheval, faisant 3,764 hommes, est mise à 600 brigades de 4 hommes à cheval et à 600 brigades à pied, faisant 4,800 hommes... Il a paru nécessaire de lui donner le titre de Légion de France. Elle aura pour commandants supérieurs les maréchaux de France, ... prendra rang immédiatement après la gendarmerie, avec laquelle elle fait corps, ... sera composée de 6 divisions, chacune commandée par un mestre-de-camp, un lieutenant-colonel et un major. Chaque division sera composée de 5 compagnies, qui porteront les noms des villes principales de l'étendue qu'elles occuperont. Chaque compagnie sera commandée par un capitaine, 3 lieutenants et 6 sous-lieutenants, et composée d'un fourrier écrivain, 4 maréchaux-des-logis, 16 brigadiers et 60 dragons; 4 sergents, 16 caporaux et 60 chasseurs, etc. » Total des traitements à leur fournir : 2,928,780 livres.

E. 3193. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

XVIII^e siècle. — « Mémoire tendant au bien du service du Roi et à l'économie de ses finances sur la partie des maréchaussées, » critique du projet d'ordonnance. — Réfutation de ces objections par M. Sevin.

E. 3194. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

XVIII^e siècle. — Mémoire ayant pour objet d'établir qu'il est plus économique et aussi utile pour le bien du service que les brigades de maréchaussée soient à pied. — Réfutation de ce mémoire.

E. 3195. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

XVIII^e siècle. — « Observations tendantes à la sûreté des grands chemins du Royaume, » adressées au ministre de la guerre par Durville. — Mémoires : sur l'augmentation de la solde de la maréchaussée, — sur son logement, — sur sa subsistance. — Réponse de M. Taboureaux au comte de S.-Germain, relative au mémoire sur le logement de la maréchaussée. — Projet d'instruction, préparé en 1775 pour les inspecteurs-généraux de la maréchaussée, etc.

E. 3196. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

XVIII^e siècle. — « Distribution de la maréchaussée de Corse. » — Projet de mettre une brigade à cheval et 2 à pied dans chacune des quatre juntes de l'île résidant à Orezza, à Caccia, à Queuza et à Guagno, etc.

E. 3197. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1787. — Mémoire concluant à la suppression de la régie de l'habillement des troupes.

E. 3198. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1776-1778. — SOLAR (MARQUISE DE). — Ordres écrits par la marquise de Solar pour régler la journée de ses domestiques. — Plaintes d'une femme de service contre la marquise de Solar. — Lettre dans laquelle la marquise de Solar expose que, laissée presque sans ressources à la mort de son mari, mort au service dans le grade de colonel d'un régiment de grenadiers royaux, elle a été réduite à ouvrir une maison de jeu qui n'a pas réussi, et demande à avoir part aux aumônes du Roi. — Refus de se remarier, etc.

E. 3199. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1777-1778. — Menus de repas commandés par la marquise de Solar. — Comptes journaliers des dépenses de bouche. — Notes de blanchissage, etc.

E. 3200. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1777-1778. — Menus de repas pour la marquise de Solar. — Comptes journaliers des dépenses de bouche, etc.

E. 3201. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1780-1784. — Soliva. — Vente par François Hyacinthe, écuyer, sieur de la Grimonière, seigneur et patron de Bigosville, Garancières et autres lieux, à Jean-Louis Soliva, écuyer, employé en qualité de commissaire des guerres au département de Paris, de la charge de commissaire des guerres dont il est pourvu, moyennant 50,000 livres. — Correspondance entre M. Soliva et M. de Turmenys, procureur, de MM. Le Fèvre de La Grimonière, Le Fèvre de Virandeville et de Gourmont de S. Clair, au sujet de la rétrocession d'une charge de commissaire des guerres qu'il avait achetée à ces derniers en 1774. — Note sur la valeur de la charge qui peut être vendue 70,000 livres, et dont le titre peut être loué au moins 800 livres par an.

E. 3202. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1773-1790. — Lettre à M. Soliva de : M. Moisset, lui recommandant « une invention capable de faire une » révolution utile dans tous les arts et métiers où on a » besoin de chauffer, bouillir, évaporer ou distiller un » fluide quelconque : — du maréchal de Nonailles, lui accordant la permission de tirer des lapins dans le petit bois clos dont il a la jouissance à Ville-d'Avray, etc. — Cession par M. Besnard à M. Soliva de neuf deniers de son intérêt dans l'entreprise de la fourniture des souliers, peaux de vaches et de veaux pour le service des colonies. — Correspondance entre M. Soliva et madame Beauvillain, sa belle-mère. — Mémoire sur la faillite de la maison Pelletier et Carrier, de Nantes, et contestation avec M. de Sainte-Jamès qui réclame à M. Soliva des fonds perdus dans cette faillite, etc.

E. 3203. (Liasse.) — 85 pièces, papier, dont 1 imprimée.

1773-1791. — Bail par Robert-Charles Du Buisson, bourgeois de Ville-d'Avray, à Isabelle Swinton, épouse non commune en biens de Jean-Louis Soliva, d'un corps de logis et d'un carré de jardin à Ville-d'Avray, moyennant 300 livres. — Lettres en Anglais adressées à madame Soliva par ses parents. — Mémoires, quittances, etc. — Notes avec vignettes de style Louis XVI de fournitures de porcelaines faites par Bochart, successeur du sieur Bailli, « marchand renommé pour les plateaux de » dessert, lustres et lanternes pour les appartements, » lanternes et réverbères, porcelaines, etc., » à Paris,

au Roy de France. — Prospectus pour la vente de la farine de pomme de terre, publié par la veuve de M. de Planazu, auteur d'un traité sur les propriétés de cette féculé, etc.

E. 3204. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1736-1781. — Liquidation de la succession de mademoiselle Palandre, par Soliva, exécuteur testamentaire. — Actes : de baptême de Louise, fille légitime de Fleuri Palandre, maître-cordonnier à Lyon, et de Jeanne Besson, née le 19 février 1736 ; — de sépulture de Louise Palandre, bourgeoise de Paris, morte à Paris le 29 juillet 1780. — Lettres de MM. Palandre, de Bordeaux, et Faudran, de Marseille, à Soliva, à l'occasion de la maladie et de la mort de leur tante, etc.

E. 3205. (Liasse.) — 84 pièces, papier, dont 1 imprimée.

1781-1788. — Projet d'agrandissement de l'enceinte de la ville de Marseille. — Résumé des entreprises faites par l'ennemi contre Marseille et la Provence depuis 1518. — Etat des différentes épaisseurs du revêtement du corps de place. — Mémoire sur les ouvrages projetés à Marseille, savoir : 1° la construction d'une nouvelle enceinte ; 2° un bassin pour le carénage à la terre des Prudhommes, communiquant au port sous la citadelle ; 3° un bassin « vivrier » au centre des terrains de l'ancien arsenal ; 4° un hôtel des monnaies longeant ledit bassin ; et 5° une porte triomphale à l'entrée royale dite d'Aix, à l'occasion de la paix conclue par le traité de Versailles du 3 septembre 1763. — « Ordonnance de Monseigneur » l'Intendant concernant les bâtisses, alignements, nivellements et ouvertures des rues dans les faubourgs de » Marseille, du 3 avril 1785. » — Correspondance de M. Soliva, agent des actionnaires de la compagnie de l'arsenal, avec le maréchal prince de Beauvau. — Lettres du prince de Beauvau, sur cette affaire à M. de Calonne et aux maréchaux de Ségur et de Castries. — Estimation de la dépense de l'établissement de l'enceinte, du bassin de carénage et d'un chantier de construction : 5,463,074 l. 18 s. — Relevé des droits que fait perdre au Roi le privilège de citadin de Marseille sur le commerce de l'épicerie et droguerie seulement : 1,494,806 l. — Règlement du Conseil d'Etat pour la construction du palais de justice d'Aix. — Soumission pour l'entreprise des bassins à établir à Marseille, présentée au roi par M. Soliva, écuyer, député de la compagnie de l'arsenal de Marseille, etc.

E. 3206. — (Liasse.) — 80 pièces, papier, dont 7 imprimés :
2 plans, papier.

1779-1790. — Etats des portes, cours, bâtiments, etc., de l'arsenal de Marseille en 1779. — « Arrêt du Conseil d'Etat du Roi qui approuve les deux délibérations du Conseil municipal de la ville de Marseille, pour la vente de l'arsenal et bâtimens en dépendant, du 25 août 1781. — Contrat de vente de l'arsenal à la ville de Marseille par M. l'Intendant, commissaire du Roi à ce député, le 3 septembre 1781, reçu par M^{es} Chauvot et Sard, notaires, qui en ont la minute. — Revente par la ville à la compagnie de Marseille moyennant 7,200,000 livres. — Mémoire sur les résultats de la vente de l'arsenal de Marseille faite par le Roi à la compagnie Soliva sous le nom de Rapally, noble génois, et sur les avantages qui en sont résultés pour les finances de S. M. — « Arrêt du Conseil d'Etat du Roi et lettres patentes sur icelui qui homologuent le contrat de vente de l'arsenal de Marseille, fait par les officiers municipaux de cette ville à la compagnie du sieur de Rapally, ordonnent l'exécution du nouveau plan de distribution adopté par S. M., autorisent l'érection d'un arc-de-triomphe et agrément la dédicace d'une place projetée qui sera appelée place Louis XVI, du 15 août 1784. — Plan de distribution des terrains de l'arsenal de Marseille, gravé d'ordre de la compagnie qui en a fait l'acquisition, approuvée le 3 septembre 1784 par M^{er} de Calonne, ministre d'Etat, contrôleur général des finances, pour être exécutés sous l'inspection du S^r Sigaud, ingénieur des Etats de Provence. » — Noms des actionnaires de la compagnie de l'arsenal : Rostan, Gresnier l'ainé, commissaires ; Mathieu, procureur fondé ; Rapally, Soliva, Danmartin, députés agents à Paris, etc. — Délibération de la compagnie, nommant Soliva seul représentant à Paris. — Lettre du maréchal de Castries ordonnant la prompte exécution de deux bassins : l'un pour le carénage à la terre des Prudhommes, l'autre pour les vivriers et caboteurs dans le terrain de l'ancien arsenal. — Etat des actionnaires en 1790 : de S.-Memme et de Veymandye, commissaires, Soliva représentant la compagnie à Paris, etc.

E. 3207. (Liasse.) — 55 pièces, papier : 1 plan, papier.

1784-1787. — « Description et sommaire du devis d'un arc-de-triomphe, érigé à la gloire de Louis XVI, en mémoire de la paix de 1783, projeté pour la ville de Marseille sur l'emplacement de la porte d'Aix, d'a-

près les vues de M^{er} de Calonne, contrôleur général des finances, du dessin de François-Jules Gauthier de Marseille, de l'académie de peinture, sculpture et architecture de la même ville, » accompagnés d'un mémoire pour le contrôleur général, d'une recommandation des maire, échevins et assesseurs de Marseille, et d'une lettre de félicitations à l'auteur par M. de La Tour, intendant de la généralité d'Aix. En marge du projet est écrit : « plan rejeté. » — Observations sur les modèles présentés par les architectes Lous et Franque. L'arc-de-triomphe devra porter cette inscription : « Liberté des mers rétablie sous le règne de Louis XVI. » — Plan de l'arc-de-triomphe, dressé par Gautier. — Présentation de quatre projets d'arc-de-triomphe d'après les vues de M. le contrôleur général par Gautier. — Description de deux nouveaux projets faits par Gautier. — Lettres de Franque à M. Soliva, pour lui recommander son plan d'arc-de-triomphe : « J'ai présenté des projets pour loger les moindres des places frontières du royaume ; on a fait choix d'un que j'ai fait exécuter à l'hôtel royal des Invalides. J'ai appris que S. M. avait été l'année dernière au château de Magnanville dont j'ai été architecte. Elle en témoigna son contentement ainsi que l'Empereur qui l'avait vu auparavant, » etc.

E. 3208. (Liasse.) — 7 pièces, papier, dont 1 imprimée, 4 plans, papier.

1786. — Edit du Roi portant établissement d'un hôtel des Monnaies à Marseille. — Plan du terrain qu'occupera ledit hôtel sur l'emplacement de l'ancien arsenal. — Toisé de ce terrain. — Mémoire pour l'établissement de l'hôtel des Monnaies, etc.

E. 3209. (Liasse.) — 51 pièces, papier, 1 cachet.

1784-1786. — Correspondance de Soliva avec Démétrius Commène, au sujet d'une inscription grecque trouvée en démolissant une maison à Marseille. — Lettres du marquis de Rapally, de Mathieu, etc., à Soliva, touchant la cession que ce dernier voulait faire d'une action dans la compagnie de l'arsenal. — Mémoires et correspondance touchant l'établissement de deux bassins dans les terrains de l'arsenal de Marseille, etc.

E. 3210. (Liasse.) — 80 pièces, papier, dont 4 imprimés, plans, papier.

1785-1790. — Lettres patentes du Roi en forme d'é-

dit qui ordonnent la démolition du Château-Trompette, les différentes constructions à faire dans son emplacement et autres établissements utiles à la ville de Bordeaux, ainsi que la suppression du droit de huitain, août 1785. — Plan des constructions projetées : place de Louis XVI, quai de Calonne, etc. — Envoi à Bordeaux, par le ministère de Soliva, pour lui rendre compte de la situation de l'affaire du Château-Trompette. — Proposition par Soliva de fonder une nouvelle compagnie pour l'exploitation du terrain et des matériaux, et de racheter la concession primitivement faite au sieur de Montmirail. — Précis succinct et résultat des opérations relatives à la revente faite par le Roi des terrains de l'ancien arsenal de Marseille et de ceux du Château-Trompette, à Bordeaux, au mois de novembre 1788. — Défense intimée par le Conseil d'Etat au sieur de Montmirail de continuer les opérations commencées au Château-Trompette. — Projet contenant les moyens de rendre à l'affaire du Château-Trompette son utilité à l'égard des finances, en procurer la revente, tirer de ces terrains le parti le plus utile à la ville de Bordeaux, au commerce et au public même, et fixer le sort des créanciers et acquéreurs; — plan d'un bassin à creuser au lieu de la place Louis XVI, etc.

E. 3211. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1785-1790. — Projet d'établir un bureau général pour passer les contrats et polices d'assurances à Bordeaux. — Mémoire de Soliva pour le contrôleur général des finances touchant ce projet. — Lettres de divers sur cette affaire, etc.

E. 3212. (Liasse.) — 78 pièces, papier, dont 3 imprimées.

1774-1786. — Mémoire provoquant l'établissement de fiacres à Marseille, à l'instar de Paris, Lyon et Bordeaux. — Lettre de M. Mathieu à M. Soliva, l'invitant à présenter ce mémoire au ministre, afin de l'emporter sur M. Rebuffet, qui est en instance auprès de l'intendant de la généralité d'Aix. — Proposition par M. Soliva de donner au domaine du Roi, s'il obtient le privilège des fiacres, une redevance de 600 livres par an. — Acte de constitution d'une société pour l'établissement de fiacres à Marseille, formée entre MM. Gautier, de La Chapelle et Mathieu. — Envoi à M. Soliva d'un acte de désistement par lesdits sociétaires. — « Arrêt du Conseil » d'Etat du Roi portant privilège exclusif, en faveur de » Soliva et compagnie de mettre sur place de la ville et » des faubourgs de Marseille, des voitures de place et de

» remise, du 11 avril 1786. » — Quittance donnée à Soliva du droit de Mare d'or de l'arrêt qui lui permet d'exposer sur les places de Marseille 25 carrosses. — Tarif des voitures de place : le jour, 18 sous par course, 30 sous pour la première heure, 25 sous pour les heures suivantes ; la nuit, depuis 19 heures, 36 sous par course, 3 l. 10 s. pour la première heure, 46 s. pour les suivantes, 30 sous par course à la sortie des spectacles ; un carrosse de remise, 15 livres par jour de 8 h. à minuit, 9 l. de 2 heures à minuit. — Devis d'une voiture de place d'après le modèle anglais, 1,900 livres. — « Ordonnance de M. le prévost de Paris ou son lieutenant général de police, portant règlement pour les carrosses de place, du 1^{er} juillet » 1774, » etc.

E. 3213. (Liasse.) — 96 pièces, papier.

1786-1788. — Lettre de M. Lartigue annonçant que la compagnie des fiacres a acheté un vaste terrain hors la porte d'Aix à Marseille, et que 12 voitures seront prêtes à rouler au 1^{er} janvier 1787. — Mémoire pour demander une extension des privilèges de la compagnie et la punition des personnes mal intentionnées qui dégradent les voitures, y fument et y font des ordures pour en dégoûter le public. — Plaintes de M. Lartigue contre la police de Marseille, hostile à la compagnie. — Projet d'arrêt à solliciter du Conseil du Roi contre les loueurs de carrosses qui font concurrence à la compagnie. — Lettres de Lartigue, directeur de la compagnie à Marseille, à Soliva, pour le presser d'obtenir que le Conseil du Roi publie le dit arrêt interprétatif de celui qui avait établi les fiacres, etc.

E. 3214. (Liasse.) — 79 pièces, papier, dont 5 imprimées.

1789-1792. — Lettres constatant l'apposition du comité contentieux au projet d'arrêt interprétatif. — Nouveau projet proposé au Conseil d'Etat. — « Précis » pour les pieurs du corps des maîtres-voituriers de la » ville de Marseille, estimés en appel de sentence rendue par les lieutenans-généraux de police de la même » ville le 8 février 1788, et celle du nonobstant appel du » 19 du même mois, contre les sieurs entrepreneurs de » l'établissement des voitures de place de ladite ville de » Marseille, appellans chez les frères Mouret, 1789. » — Lettre de Lartigue informant Soliva qu'il s'est démis de la charge de directeur de la compagnie des fiacres en faveur des frères Chaulan. — Plaintes de Chaulan contre les abus des voituriers de Marseille. — Mémoire pour

les entrepreneurs des fiacres de Marseille contre les prieurs de l'association des voituriers de la même ville. — Règlement provisoire concernant les voitures de place et de remise à Paris, du 24 septembre 1789. — Envoi de ce règlement à la compagnie des fiacres de Marseille. — Pétitions de cette compagnie à l'Assemblée nationale contre les loueurs de carrosses de Marseille. — Mémoire des loueurs de carrosses à l'Assemblée nationale. — « Réponses aux doléances des loueurs de carrosses de place et de remise, » etc.

E. 3215. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1787. — Mémoires sur les messageries de France. — Note pour M^{re} l'archevêque de Toulouse, dans laquelle Soliva établit que le bail de la ferme actuelle des messageries met le trésor à découvert de 24,000,000 de livres, et propose soit de faire un nouveau bail à un prix plus élevé, soit de régir au compte du Roi, soit de nommer inspecteur ledit Soliva pour surveiller le service. — Situation du Roi relativement au service des messageries sur les produits du bail actuel qu'il convient de résilier au 1^{er} janvier 1788. — Observations sur le bail actuel des messageries à l'appui de l'état de situation du Roi relativement à ce service. — Mémoire pour l'établissement d'une nouvelle administration des messageries au compte du Roi, rédigé par ordre de M. le contrôleur général. — Relevé général des dépenses et recettes faites au compte du Roi pour l'exploitation des messageries pendant onze années, à compter de la première régie établie sur la fin de 1775 par M. Turjot, jusqu'au 1^{er} janvier 1787, etc.

E. 3216. (Liasse.) — 17 pièces, papier, dont 1 imprimée.

1785-1790. — Mémoire contenant proposition à la compagnie du canal de Provence de se charger de sa construction, et de faire en son nom et à son profit les concessions d'eau aux riverains. — Projet de faire cultiver les landes en Gascogne par les réfugiés hollandais. — Brouillon d'un acte de société entre Soliva et le comte Du Rozel pour l'exploitation desdites landes. — Plan de réforme proposé pour l'administration des gabelles, tabac et traites. — Mémoire sur un nouveau mode de levée des recrues pour l'armée.

E. 3217. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1785. — SOMMEREUX. — Contrat de mariage entre

J.-B. Sommereux-Préfontaine, régisseur du prince de Rochefort, demeurant au château de Rochefort en Beauce, fils de défunts Antoine Sommereux, laboureur à Beauvais, à la poterne S.-André, et de Marguerite Sommereux, son épouse, et Reine-Maure Osmont, fille de Nicolas Osmont, maître maçon à Rochefort, et de Marie-Louise Sommereux, son épouse.

E. 3218. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1745-1791. — SOMMERY (COMTE DE). — Bail par François-Claude Antoine, écuyer, maréchal-des-logis du Roi et gentilhomme ordinaire de Monsieur, frère du Roi, à J.-B. Du Mesnil, comte de Sommary, lieutenant-colonel de cavalerie, d'une maison à porte-cochère, sise à S.-Germain, rue du Vieil-Abreuvoir, moyennant 1,000 l. par an. — Etat des fermages s'élevant à 8,452 livres et des rentes seigneuriales et foncières s'élevant à 1,935 l. 10 s. dues au comte de Sommary à Noël 1787. — Emprunt de 7,000 livres fait au comte de Sommary par son frère, marquis de Sommary, etc.

E. 3219. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1618-XVIII^e siècle. — SOUBISE (DE). — Acte par lequel maître Georges Laisné, curé du Perchay, chapelain de la chapelle Sainte Marie-Madeleine, située au bord de Vigny, reconnaît tenir à titre de chef cens de Henri, duc de Montmorency et de Dampville, pair et amiral de France, Bretagne et Guyenne, gouverneur et lieutenant-général pour le Roi en Languedoc, à cause de sa seigneurie de Vigny, actuellement possédée à titre de douaire par Renée de Cossé, douairière, duchesse de Dampville, veuve de Charles de Montmorency, plusieurs terres au terroir de Vigny autour de ladite chapelle, chargés de rentes et redevances seigneuriales. — Fragment d'un terrier de Vigny.

E. 3220. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1770-1776. — STEIN. — « Retenue de tailleur de » madame la Dauphine pour le sieur Gaspard Stein. » — Procès-verbal de la prestation de serment faite par Gaspard Stein, nommé tailleur de la Dauphine. — « Lettres » de naturalité » octroyées par Louis XVI à Gaspard Stein; né à Limbourg (Autriche). — Quittance de 16 livres 16 sous payée par Gaspard Stein pour le droit de marc d'or des lettres de naturalité à lui accordées.

E. 3221. [Liasse.] — 4 pièces, papier.

1713-1779. — SHINSEL. — Lettres en allemand adressées par des parents ou amis à Conrad-Aurèle Funken.

E. 3222. [Liasse.] — 24 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1772-1774. — SURAT. — Constitution d'une rente de 200 livres faite par Thomas-Elme de Bruni, seigneur de La Jesse, capitaine de cavalerie, demeurant ordinairement à son château de Montigny-la-Jesse, en faveur d'Etienne Surat, ancien officier de Monsieur, frère du Roi, demeurant à Versailles, moyennant 1,000 livres. — Billets à ordre de M. Surat, bons pour 5,200, 6,800 l., souscrits par Tailleb. sq fils, etc.

E. 3223. [Liasse.] — 21 pièces, papier.

1768-1789. — SAINT-HUBERTY (DE). — Vente par Antoinette-Françoise Perety, épouse non commune en biens de Nichaul de la Vallette, intendant et contrôleur général des écuries de Monsieur, frère du Roi, à Alphonse comte de Turconi, d'une maison et dépendances, à Gros-lay près Enghien, pour 30,000 livres. — Acte par lequel le comte de Turconi déclare qu'il a agi comme prête-nom de Marie-Cécile Claves de S.-Huberty, pensionnaire du Roi.

E. 3224. [Liasse.] — 11 pièces, papier, 1 codex.

1725-1789. — SAINT-SOUPLET (DE). — Congé absolu donné par Armand de Béthune duc de Charost, pair de France, capitaine des gardes-du-corps du Roi, lieutenant-général de ses armées et de ses provinces en Picardie, etc., ci-devant gouverneur de S. M., au sieur S.-Marc, garde-du-corps dans la brigade de Vernassal. — Mémoire sur les coupes à faire dans les forêts de la seigneurie de S.-Cyr (?), etc.

E. 3225. [Liasse.] — 6 pièces, parchemin; 11 pièces, papier.

1674-1772. — SAINTE-CROIX (DE). — Acte par lequel Charles Descorches, écuyer, sieur d'Estignières, et Gabrielle Petitgas, sa femme, donnent quittance à Pierre Descorches, écuyer, sieur du Mesnil, Sainte-Croix, Les Genestres et autres lieux, du legs à eux fait par Louise Petitgas, sa femme. — Bail d'une maison à Montgeron par Catherine Dièvre, veuve de Christophe Marie, sieur

de Monceaux, ancien substitut du procureur du Roi au Châtelet, à Jacques Jubier, vigneron, d'une maison sise en la grande rue du village de Montgeron, moyennant une rente foncière, perpétuelle, non rachetable, première après le cens, de 45 livres et deux poulets par an. — Vente par les héritiers de Françoise Denis, veuve de François Devaux, procureur des comptes, à Charles-Marie-Urbain Descorches de Sainte-Croix, capitaine de la compagnie franche détachée du régiment lyonnais, d'une maison à Montgeron, moyennant 20,000 l.; ladite vente ensaisnée par Anne-Gabriel Henri-Bernard, chevalier marquis de Boulaiviller, comte de Torides, baron de Montfoucault, vicomte de Gimoi, seigneur de Montgeron, Vigneux et autres lieux, prévôt de la ville prévôté et vicomté de Paris, conservateur des privilèges royaux de l'Université de Paris, lieutenant pour le Roi de la province de l'Île-de-France, lecteur de la chambre de S. M., grand-croix de l'ordre royal de S. Louis. — Etat des meubles contenus dans la maison ci-dessus indiquée et vente de ces meubles à Descorches de S. Croix, moyennant 10,000 livres. — Legs par Louis de Neufville de Villeroy, duc de Villeroy et de Retz, pair de France, etc., à Descorches de S.-Croix, son écuyer, d'une pension viagère de 2,000 livres et de tous les vins et liqueurs de quelque crû et qualités qu'ils soient trouvés au jour de son décès en ses maisons de Paris, Sève, Versailles et Villeroy. — Partage entre Charles-Antoine Descorches de S.-Croix, curé et seigneur de la Trinité sur... chanoine de S.-Maurice-lez-Chartres, Charles-Urbain-Marie Descorches de S.-Croix, capitaine de la compagnie franche détachée du régiment de Lyonnais, Gilles-Charles Descorches de S.-Croix, aide-major de la ville de Lyon et enseigne de la compagnie franche du régiment de Lyonnais, établie en garnison aux portes de ladite ville, Renée-Geneviève Descorches de S.-Croix, demoiselle majeure, et Anne-Marguerite Descorches de S.-Croix, sœur à l'hôtel-Dieu de Mortagne, de la succession de messire Charles Descorches, seigneur de la Trinité, et de Catherine Duval, sa veuve, etc.

E. 3226. [Liasse.] — 10 pièces, parchemin; 21 pièces, papier, dont 1 imprimée.

1773-1793. — Affiche annonçant la vente par décret d'une maison sise à Montgeron, appartenant à l'abbé Arlaud, prêtre du diocèse de Paris. — Adjudication à la barre de la grand'chambre de la cour de Parlement de ladite maison à Charles-Marie-Urbain Descorches de Sainte-Croix, moyennant 1,450 livres. — Rachat par le même à la fabrique de Montgeron de plusieurs rentes

dues à cette dernière sur diverses maisons. — Location par Descorches Sainte-Croix à Vallet-Seneuille d'une maison à Montgeron, sur le grand chemin, pour 600 livres (1793). — Acte de baptême de Charles-Pierre, fils de messire Gilles-Charles Descorche, chevalier, aide-major de la ville de Lyon, lieutenant de la compagnie franche, et de dame Marie-Marthe de Regnauld de La Richardie, né à Lyon en la paroisse de S.-Michel et S.-Martin d'Ainay (1770), etc.

E. 3227. (Liasse.) — 168 pièces, papier.

1776-1793. — Mémoires, quittances, etc. — Four-niture de vin de Bourgogne à 130 livres le muid ; — de drap par Lefebvre Desnouëttes, marchand de draps à Paris, à l'enseigne du *prince de Conty*. — Ouvrages de serrurerie faits à la maison bourgeoise du chevalier de Sainte-Croix, « lieutenant des plaisirs de S. M. », à Montgeron, par Lambert, serrurier à Villeneuve-S.-Georges, etc.

E. 3228. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1782-1792. — Lettres d'affaire écrites au chevalier de S.-Croix par son frère, demeurant à la Trinité, par le duc de Neuville-Villeroy, Pépin, curé de Petite-Ville, Choisine, etc. — Mémoires : pour Charles-Antoine Descorches de S.-Croix, écuyer, seigneur des fiefs et seigneuries de la Trinité, etc., contre Dillon, commis à la direction des aides de Verneuil, soi-disant acquéreur de la prétendue seigneurie de La Brunelière, en la paroisse de la Trinité, laquelle n'a jamais été qu'une ferme, constamment tenue en roture ; — pour Charles-Marie-Urbain Descorches de S.-Croix, chevalier, seigneur, patron honoraire de la seigneurie de la Trinité, lieutenant des capitaineries royales de Corbeil et de Sénard, etc, tendant à faire annuler les provisions de gardes forestiers des Routils La Baubelière données à Clouet, etc.

E. 3229. (Registre.) — In-folio, 196 feuillets, papier.

1723. — TALLEYRAND-PÉRIGORD (DE). — Papier terrier de la terre et seigneurie du Coudray, appartenant à messire Hilaire Rouillié, chevalier, conseiller d'Etat ordinaire, seigneur du Coudray-sur-Seine et du Plessis-Chesnay. — Désignation des confins et limites de la Seigneurie du Coudray. — Déclarations faites par Antoine Lambin, maître-fondeur à Paris, Luc Corbery, menuisier au Coudray-sur-Seine, — Denis Ciron, vigne-

ron, — Charles Moreau, charretier, — Louis Girard, marchand plâtrier, — Charles Méze, hôtelier au Plessis-Chesnay, — Louis Collinet, cordonnier, — Jérôme Leslang, voiturier par eau à Corbeil, — Pierre Figara, vigneron au Coudray, etc. — Tenanciers du fief de Merboeuf, etc.

E. 3230. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1789. — Bail de la ferme seigneuriale du Coudray, consistant en bâtiments et en 380 arpents de terre, fait par Elie-Charles Talleyrand de Périgord, prince de Chalais, grand d'Espagne de la première classe, colonel du régiment royal-Normandie, seigneur du Coudray, S.-Fargeau, Tilly, Maison-Rouge, Villiers-les-Sales et autres lieux, à J.-B. Couteau, laboureur à Champueil, moyennant 5,000 livres, 3 muids d'avoine, mesure de Mennecey, rendus en son hôtel, rue de l'Université, à Paris, 12 poulets, 6 canards et 2 poules d'Inde.

E. 3231. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin, 9 pièces, papier.

1766-1792. — TAMBRUN. — Contrats de mariage entre : Joseph-Marie Berenguier, compagnon cordonnier à Versailles, et Marie-Catherine, fille de Charles Marcipon, portier au grand couvent de S.-Cyr, et de feu Marie Boiron ; — Nicolas Tambrun, garçon maréchal à Versailles, et la veuve Berenguier, etc.

E. 3232. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1776. — TANDON DE LUCENAY. — Vente par Pierre-Louis-Paul Tendon de Lucenay, chevalier, seigneur de Lucenay du Bessay, de Verneuil, Vernouillet, Chapet, des Mureaux, de Bresolles, Bazincourt, Marsinval et autres lieux, mestre-de-camp de cavalerie, maréchal général des logis des camps et armées du Roi, à Pierre Vaudran, receveur des droits du pont de Meulan, de 5 arpents de terre au terroir des Mureaux, dans la mouvance du fief de Puisieux, réuni à la seigneurie de Verneuil, moyennant 4,616 livres.

E. 3233. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 27 pièces, papier dont 1 imprimée.

1716-1775. — TÉROLLES. — Acte de baptême d'Antoine Térolles, fils naturel du sieur de Térolles, né à Saint-Bauzire, diocèse de Brioude. — Acte de sépulture d'Angélique Téroles, décédée en nourrice à Saint-Paul,

lez Beauvais, fille de Pierre Téroles, domestique à Paris, et de Claudine Régnier, sa femme (1753). — Location par Jean Graverie, maître couvreur à Paris, à Pierre Téroles, maître traiteur, d'une boutique et dépendances, sise rue de Bourbon, à Paris, moyennant 300 livres par an. — Plainte de Chartier, bourgeois de Paris, contre Pierre Téroles, tendant à obliger ce dernier à détruire des pigeons et des dindons qu'il entretient dans le grenier d'une maison qu'il habite à S. Germain-en-Laye. — Instruction sur l'usage et les propriétés de la poudre purgative de M. Ailhaud, docteur en médecine à Aix (1744), etc.

E. 3234. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin 27 pièces, papier, 1 enchet.

1720-1774. — Testament de Claudine Régnier, femme d'Antoine Téroles, journalier à S.-Germain-en-Laye, laquelle lègue tous ses biens mobiliers à François Le Sieur, bourgeois de Paris, son ami. — Vente après décès des meubles de la femme Téroles. — Nomination par Meihourrat de Champourret, lieutenant en l'élection de Moulins en Bourbonnais, d'Antoine Téroles en qualité de tuteur des enfants mineurs d'Antoine Dechaume, voiturier par terre en la ville de Moulins, et de Jeanne Régnier, sœur de Claudine Régnier, etc.

E. 3235. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1769-1778. — Lettres écrites à Antoine Téroles et à sa femme par Marie-Catherine Bruyer, leur mère, — par Brouillet, — Filière, — Potdevin, domestique du château de Bernis, etc.

E. 3236. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1730-1788. — Autorisation donnée par Claude-Joseph Clos, lieutenant-général civil criminel et de police de la prévôté de l'Hôtel du Roi, et grande prévôté de France, à Paris—Antoine Téroles de tenir trois chambres garnies à Versailles, rue des Bourdonnais, pavillon Gosse; — par Antoine de Noailles, prince de Poix, gouverneur et capitaine des chasses des ville, châteaux et parcs de Versailles, Marly et dépendances, etc., ou même de s'établir à la petite place Dauphine, à Versailles, en qualité de marchand parfumeur, grainetier, verdurier, de beurre, d'œufs et lait, etc. — Cahiers paraphés par le sous-lieutenant de la compagnie des gardes de la prévôté de l'Hôtel et le commissaire de police pour l'inscription des per-

sonnes que la femme Téroles, logeuse, rue des Deux Poiteaux, au coin de la petite place, recevra dans ses chambres garnies : « madame la comtesse de la Mothe, entrée le 24 décembre 1783, sortie le 27; — Freret, travaillant au plan anglais du jardin de la Reine; — madame de La Ville, femme de chambre de la Reine, entrée le 23 avril 1789, » etc. — Billets non signés écrits du château de Versailles, à sa femme Téroles. — Lettres de Pierre-Antoine Téroles à sa femme : « Je cours, je vais, je viens continuellement pour tâcher d'obtenir votre liberté. . . » etc.

E. 3237. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin 4 pièces, papier.

1785-1788. — TESSÉ (DE). — Brevets par lesquels Louis XVI accorde au comte de Tessé, grand d'Espagne de première classe, premier écuyer de la Reine, la jouissance, sa vie durant, de 5 arpents de terre sis au bas de la garenne de Sèvres, moyennant une redevance de 7 l. par arpent; — de trois autres arpents, au même lieu, moyennant une redevance de 15 livres par arpent; — de 7 arpents 20 perches, sis à Châville, et faisant partie des prés destinés au pâturage des chevaux de la grande écurie. — Brevets par lesquels : Louis XVI fait don, sur la demande du comte et de la comtesse de Tessé, après leur mort ou de leur consentement pendant leur vie, à Sophie-Ernestine, comtesse de Tott, des terrains sis au bas de la garenne de Sèvres, dont la jouissance a été accordée par lui audit comte de Tessé. — Lettres d'envoi de ces brevets écrites par le baron de Breteuil au comte de Tessé. — Brevet par lequel Louis XVI accorde à la comtesse de Tott, en survivance du comte et de la comtesse de Tessé, la jouissance du château et du parc de Châville.

E. 3238. (Liasse.) — 3 pièces, papier 1 plan, papier.

1757-1784. — THIERRY. — Vente par Benoit Dumas à Marc-Antoine Thierry, « d'une maison à porte cochère » et de deux tourelles à côté appelée La Brosse, sise au village de Ville-d'Avray, au-dessus de la fontaine, sur le chemin de Marnes, » pour 50,000 livres. — Echange entre François Faucond, écuyer, receveur-général des domaines et bois de Versailles, Marly, Mendon et dépendances, représentant le Roi, et Marie-Marc-Antoine Thierry, chevalier, brigadier des armes du Roi, mestre-de-camp de dragons au régiment Dauphin, premier valet de chambre de S. M., seigneur de Ville-d'Avray, par lequel le Roi abandonne audit Thierry la seigneurie directe du territoire de Ville-d'Avray, la ferme qui lui ap-

partient audit lieu et le petit parc des Célestins, et reçoit de lui des terres à Vaucresson, Marnes, Buc, Mayny et la ferme des Tournelles à Guyancourt, etc.

E. 3239. (Registre.) — In-folio, 95 feuillets, parchemin.

1785. — Foi et hommage, aveu et dénombrement de la seigneurie de Ville-d'Avray, érigée en baronnie par lettres patentes de juillet 1784, rendus au Roi par Marc-Antoine Thierry, baron de Ville-d'Avray, mestre-de-camp du régiment Dauphin-dragons, commissaire-général de la maison du Roi au département des meubles de la couronne et premier valet de chambre de S. M. : Fief de Trouxy à Clamart-sous-Meudon, possédé par Claude de Bard, conseiller de Monsieur, frère du Roi, intendant de sa maison ; — ancien château devenu la ferme de Ville-d'Avray ; — jardins potager et à l'anglaise situés dans l'ancienne prairie de Ville-d'Avray ; — nouveau château sur le chemin de Sèvres à Marnes, etc. — Déclarations des biens dans la mouvance de la baronnie appartenant aux habitants de Ville-d'Avray : Moheau, commis au bureau de la guerre ; — Robert Dubuisson, bourgeois de Paris ; — Joseph Savourmis, inspecteur des vivres de Corx, pensionnaire du Roi ; — Alexandre Kerchenpinger, ancien perruquier à Paris ; — Bigeon, blanchisseur de linge ; — Féron, vigneron ; — Ursin Morinière, bourgeois et officier de la capitainerie de Louvres, etc. — Indication des lieux dits.

E. 3240. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

1721-1799. — THIRIAL. — Etat de compte arrêté entre Thirial, curé de S.-Crépin de Château-Thierry, et Natrel, premier marguillier de cette paroisse. — Etat des rentes de la fabrique de S.-Crépin. — Paiement par l'abbé Thirial, député à l'Assemblée nationale, de 128 livres, 6 sous, 8 deniers pour le tiers de sa contribution patriotique, etc.

E. 3241. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1789. — Procès-verbal des délibérations de l'ordre du clergé du bailliage de Château-Thierry, qui nomme député aux Etats-Généraux Jean-François Thirial, docteur de Sorbonne et curé de S.-Crépin de Château-Thierry, et député suppléant Nicolas Bernard, curé de Seringes. — Cahier des plaintes et des demandes du clergé du bailliage de Château-Thierry. — Mémoire sur les privilèges

de l'église gallicane et principalement sur le droit d'élection par le clergé, des évêques. — Brouillon d'une adresse au Roi contenant les vœux et doléances des curés et habitants de la campagne. — « Cahier contenant des instructions relatives aux différentes demandes qui ont paru » en exiger parmi celles dont le député du clergé sera » tenu de solliciter l'obtention. » — Observations d'un curé sur le moyen d'acquitter la dette nationale. — Doléances des curés d'Azy, de Bonneuil, des dames de la congrégation de Château-Thierry, des curés de Condé, de Courtemont-Vareennes, de La Croix, du prieur de Licy-les-Chanoines ; des curés de Marigny, de Montigny-les-Condé en Brie et du prieur de Pargny.

E. 3242. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1789. — Procès-verbal de la prestation de serment par Thirial, curé de S.-Crépin de Château-Thierry, nommé député du bailliage de Château-Thierry aux Etats-Généraux. François Grainberg, chevalier, seigneur de Belleau, lieutenant des maréchaux de France, syndic de l'ordre de la noblesse, député de la noblesse, Pentarel de Louverny, lieutenant du bailliage, Harmand, avocat en Parlement, député du Tiers-Etat et de leurs suppléants, entre les mains d'André d'Oberlin de Mittersbac, chevalier immédiat du Saint-Empire, chef d'escadron au régiment du colonel-général des hussards, grand bailli-d'épée du bailliage de Château-Thierry. — Délibération de l'ordre de la noblesse de ce bailliage exprimant le vœu que le clergé et la noblesse, sans cesser de former dans l'Etat des ordres politiques distincts, renoncent à leurs privilèges pécuniaires. — Instructions pour les députés aux assemblées de bailliages et indications des délibérations à prendre. — Mémoires sur les changements à apporter dans la constitution du notariat.

E. 3243. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1785. — THOMAS. — Traité passé entre François Bertier, surintendant des maisons, finances, domaines et affaires de la Reine, intendant de justice, police et finance de la généralité de Paris, et les sieurs Thomas et Briet, pour l'établissement d'une pépinière royale à Pontoise. — Location par Claude Gony, fermier de la seigneurie d'Osny, à Thomas et Briet, d'un terrain de 4 arpents lieu dit le Champ-Burié, moyennant 65 livres par arpent.

E. 344. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1290-1393. — TILLY. — Accord et transaction entre Jean d'Harcourt, chevalier, seigneur d'Harcourt, et Jeanne, vicomtesse de Châtellerault, sa femme, d'une part, et Jean de Tilly, chevalier, seigneur de Cuy, d'autre part, relativement au paiement « des reliefs et aides de » onze fiefs et trois quarts de chevalier. — Notes généalogiques sur la famille de Tilly, prises sur un « registre » journal ou compte des revenus de la terre de Cuy et autres lieux... commencé en 1361 jusqu'en 1380, que la « baronnie de Cuy a changé de main. » — Donation faite par Guy, seigneur de La Roche, et Aeles, sa femme, dame de ce lieu, à Ydoïne, leur fille, pour cause de son futur mariage avec Guillaume de Doncelle, écuyer, fils aîné et héritier de Guillaume de Doncelle, chevalier, sire de Régnv. — Vente de trois acres de terre à Cahagnes faite par devant Jean de Péronne, garde du sceau du bailliage de Gisors, par Guillaume de *Kelaignies* (Cahagnes), écuyer, à Guillaume de Blaru, écuyer. — Reconnaissance du douaire d'Agnès de La Roche, veuve de Guillaume de Saquainville, seigneur de Blaru, faite, devant Guillaume de May, garde du sceau de la prévôté de Vernon, par autre Guillaume de Saquainville, chevalier, seigneur de Blaru, leur fils. — Donation de 600 arpents de bois dans la forêt de Chevry, faite par devant Pierre le Roy et Nicaise le Munier, notaires au Châtelet de Paris, par Amaury Mauvoisin de Rosny, à Jean de Saquainville, dit Saquet, chevalier, seigneur de Blaru, et Yde de Beausart, sa femme, nièce dudit Amaury.

E. 3245. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 100 pièces, papier.

1315-1572. — Attestation faite par devant Jean Julienne, prévôt de Chaumont, tenant les plaids de Chaumont, et à la requête de Guillaume de Doncelle, chevalier, sire de *Resgney*, relativement à la validité de certaines lettres scellées de Guy de la Roche et de sa femme *Aeles*, par Gilles de Bertrechères, procureur de noble homme monsieur de la Roche, Jean de Valengougart, procureur de noble dame madame de la Roche, Guillaume de la Roche, chanoine de Notre-Dame de Rouen, Guillaume de la Roche, autrement dit Archevesque, Philippot de la Roche et Colart de la Roche, écuyers. — Charles de Tilly, seigneur de Blaru, se fait excuser à la convocation du ban et arrière-ban du bailliage de Mantes, pour cause de son service qui le retient dans les armées du Roi, en qualité d'enseigne « de la compaignye de cinquante » hommes d'armes, souz la charge de monseigneur le

« comte de Rochefort. » — Jean de Saint-Moris, chevalier de l'Ordre du Roi, déclare que la dotation à lui faite par la Reine, dame usufructière du comté de Mantes et Meulan, après la bataille de Montcontour, du droit de rachat de la terre et chatellenie de Blaru, au bailliage de Mantes, à cause du trépas de Charles de Tilly, châtelain de ladite terre et chatellenie, tué à la bataille de Montcontour, « portant l'enseigne de la compaignye de monsieur le comte de Rochefort... » (3 octobre 1559), a été réellement faite au profit de Jacques et de François de Tilly, frères et héritiers de Charles de Tilly. — Saisie de 100 arpents de « *patys* ou environ, » appelez les *coutumes de Blaru*, « pour défaut de déclaration desdites coutumes par les habitants de Blaru. — Questions relatives à la mouvance de certaines possessions des seigneurs de Blaru.

E. 3246. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier.

1329-1617. — Vente de 110 arpents de bois et de 40 arpents de terres « gagnables », dans les limites de Blaru, faite à Pierre de Blaru, chevalier, par Jean de Mathean, sire de « Moncreston, » pour le prix de 750 livres parisis. — Vi limus d'un bail à rente de 3 acres de terre à prendre « à la couture qui fut Pierre de Blaru, assis es-mois de Longueville... » et de 8 perches « tout au bout des terres qui furent mess^{rs} Claudin de Haramvilliers, » pour le prix de 18 sous parisis de rente annuelle, consenti, par-devant Pierre de Limoges, tabellion juré à Vernon, par Jean du *Crumescal* (?), écuyer, et D^{ne} *Alès*, sa femme, « comme héritiers, à cause de ladite femme, de feu Pierre de Blaru, » à Chardin Mallaunay de Saint-Marcel. — Guyon Mauvoisin concède à Philippe de Blaru la jouissance « *propriétement* » du quart de la forêt de Chevry. — Mandement de la chambre des comptes aux officiers du bailliage de Mantes, relativement à la notification du don de rachat, fait par François I^{er} à Charles de Tilly, fils mineur de feu Jean de Tilly, en son vivant, écuyer, seigneur de Blaru, en récompense des services de toute nature rendus par le défunt. — Arrêt du Parlement de Paris qui déclare la terre de Blaru mouvante, en partie, du Roi, à cause de son comté de Mantes, et, en partie, du Sr Phéippeaux, à cause de sa chatellenie de Neauphle, et condamne le Sr de Tilly à faire foi et hommage audit Phéippeaux.

E. 3247. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1409-1416. — Reconnaissance par Jean de Saquain-

ville, dit Saquet, chevalier, chambellan du Roi, et Yde de Beusart, sa femme, seigneur et dame de Blaru, d'une part, et Jean d'Ivry, chevalier, chambellan du Roi, et Yde de Saquainville, sa femme, seigneur et dame de Rosny, d'autre part. des conventions arrêtées, le 7 juin 1402, à Vernon-sur-Seine, en présence du comte de Tancarville et de Mons^r d'Ivry, en vue du mariage desdits Jean d'Ivry et Yde de Saquainville. — Nouveau bail à rente consenti aux frères Forestier et à leur neveu par Jean de Saquainville, — Donation faite par devant Pierre Chabardel et Pierre Leroy, notaires au Châtelet de Paris, par nobles et discrètes personnes Pierre Mauvoisin de Rosny, archidiaque de Brie en l'église de Paris, et Amaury Mauvoisin de Rosny, frères, à Jean de Saquainville, dit Saquet, chevalier, seigneur de Blaru, chambellan du Roi et du duc d'Orléans, et à Yde de Beusart, sa femme, nièce desdits frères de Rosny, de « tout tel droit et action, soit en propriété, en seigneurie et autrement, » dont jouissent les donateurs, « en toute la ville, terre et appartenances de Freneuze, » et en la forêt de Cheverie. — Sacquet de Saquainville, chevalier, seigneur de Blaru, Rosny, Villeneuve en Cheverie, établit pour « ses procureurs généraux et certains messaiges espériaux, c'est » assavoir : Robert Desplains, Michel Ogier, Jehan Frérot, Jaquet de Vergis, Alain Mauvoisin, mess. Jehan Loyal (?), prestre, Guillaume Trichart, Jehan Fouquet » et Jaquet de Boz. »

E. 3248. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 pièce, papier.

1444. — Commission donnée par Robert Varin, voyer et receveur de Mantes, pour le Roi de France, à Allain Mauvoisin, écuyer, verdier de la forêt de Cheverie, d'administrateur des terres et seigneuries de Blaru et de la Villeneuve, étant en la main du Roi, « pour ce que » Henry Branche, écuyer, seigneur des dites terres, n'a fait » son devoir, ne baillé son dénombrement, ne adveu... »

E. 3249. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin.

1474-1518. — Main-levée de la terre et seigneurie de Blaru, au profit de Jean de Tilly, seigneur de Blaru, moyennant 12 livres tournois. — Mandement royal attestant l'acte de foi et hommage de Raoul de Tilly, chevalier, capitaine « des nobles et gens de pied du bailliage de Constantin, comte de Mortaing, mareschal de Jérusalem, S^r de sa baronnye ou S^{no} de Blaru, « conseiller et chambellan du Roi. » — Lettres royales et mandement de la chambre des comptes touchant la souf-

france accordée à Charles de Tilly, fils mineur de feu Jean de Tilly, et à la veuve de ce dernier, Françoise Ladvoocat, de faire foi et hommage au Roi, à cause de son château de Mantes, pour raison de la terre et seigneurie de Blaru. — Quittance de rachat de la terre et seigneurie de Blaru, délivrée par Nicolas Courterel, commis de noble homme Jean de Boudeville, voyer et receveur ordinaire pour le Roi, à Mantes et Meulan, Jean Le Pelletier le Jeune, et Pierre Bernardel, agissant pour Françoise Ladvoocat, veuve de Jean de Tilly, tutrice et ayant la garde noble et administration de Charles de Tilly, son fils.

E. 3250. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 3 pièces, papier.

1477-1503. — Conventions et accord entre Pierre, seigneur de Champagne, d'une part, et Guy de Beaumanoir, seigneur de Lavardin, d'autre part, pour cause de mariage prochain entre René de Champagne, écuyer, seigneur de Longchamp, fils aîné dudit Pierre de Champagne et de Marie de Laval, et Julienne de Beaumanoir, fille dudit Guy de Beaumanoir et de feu Jeanne de Tousterville (Estouteville). — Donation faite par Julienne de Beaumanoir, dame de Longchamp, à Jehennetin (?), sa fille. — Procuration donnée à Pierre Damille, par Julienne de Beaumanoir, dame de Longchamp, veuve de feu Robert Ladvoocat, chevalier. — Déclaration de Thomas Nolent et de Julienne de Beaumanoir, au sujet d'un article du contrat de mariage de Thomas Nolent, écuyer, baron de Saint-Julien de Feuleon et seigneur de Montigny, avec Jehannetin (?) Ladvoocat, fille de feu Robert Ladvoocat, seigneur de Longchamp, et de Julienne de Beaumanoir, sa veuve.

E. 3251. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 3 pièces, papier.

1518. — Conventions et accord entre Françoise Ladvoocat, veuve de noble homme Jean de Tilly, en son vivant, chevalier, seigneur de Blaru, d'une part, et noble homme Jean de Byars, seigneur dudit lieu et de Saint-Georges-le-Gaultier, fils aîné de feu Jean de Byars et de Jeanne Girard, d'autre part. pour cause de prochain mariage entre lesdits Jean de Byars et Marguerite de Tilly. — Renonciation par Marguerite de Tilly, dument autorisée de son mari, Jean de « Biars, » au profit de Charles de Tilly, écuyer, seigneur châtelain de Blaru, capitaine et gouverneur du comté de Dreux, de tous ses droits à la succession de Maître Jean de Tilly, son frère, moyennant le paiement de 100 « escus d'or solleil, du » prix de » 45 sous tournois. — Contrat de mariage de

Jacques de Tilly, seigneur châtelain de Blaru, en partie, du port de Villiers, du grand Poligny et de *Villiers-les-Gas*, et d'Adrienne de Boufflers, fille d'Adrien, seigneur de Boufflers, et de Louise Doyon. — Contrat de mariage de noble homme Jean de Grimainville, fils aîné de Pierre de Grimainville, seigneur de la Lande, etc., et de Marguerite Charlotte d'Arcona, fille aînée de feu d'Arcona, en son vivant, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, et de Marie de Grallet *alias* Grillet.

E. 3252. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 2 pièces, papier.

1598-1599. — Contrat de mariage de Louis de Tilly, chevalier, seigneur châtelain de Blaru, lieutenant de la compagnie de cinquante hommes d'armes des ordonnances du Roi, sous la charge de feu M. de Moy, et de Marie Le Pelletyer, fille mineure de noble homme Charles Le Pelletyer, en son vivant seigneur de Château-Poissy, et de Marie Bouguier, sa veuve. — Extrait des registres du greffe du bailliage de Gisors, siège de Vernon, contenant le contrat de mariage de « messire de Hierosme » d'Arcona, sieur de Hubecourt..., chevalier et gentilhomme ordinaire de la... chambre du Roy, demeurant » audit Hubecourt, bailliage de Gisors..., d'une part, et » damoiselle Marie d'Allègre, fille de feuz... Christophle » d'Allègre, luy vivant, marquis dudit Allègre, sieur de » Blainville, Saint-André, Maizy et Marcilly, et baillly » de Senlis, et de dame Anthoinette du Prat, jadis sa » femme, ladict damoiselle... demeurant à Paris sur le » cay des Augustins, en l'hostel de Nanthoillet, d'autre » part... » en présence de « messire Loys de Mornay, » chevalier, sieur de Villercean, Omerville et Chaussy, » près Magny, et de Nicollas de Mornay, escuier, sieur de » Merville; amys et voisins dudict sieur d'Arcona, et de » Robert de Quenel, aussy escuier, gentilhomme dudict » sieur d'Arcona, et de damoiselle Jehanne du Prat, damoiselle de Nanthoillet, tante maternelle, et de nobles » hommes maistre Gabriel Sallomon, sieur de Fonteneau, propriétaire des greffes de Chinon, et de Claude du Haultois, advocat en la cour de parlement, amys de » ladite damoiselle d'Allègre... »

E. 3253. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 pièce, papier.

1618-1681. — Contrat de mariage entre noble et puissant seigneur, messire Philippe de la Haye-Chantelou, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur d'Anfreville, Sotteville, etc., fils de noble et puissant seigneur messire P. de La Haye-Chantelou, chevalier de l'ordre du Roi, SEINE-ET-OISE. — SÉRIE E. — TOME II.

et de dame Marie de Goupil, d'une part, et Prudence de Canonville, fille de noble et puissant seigneur messire Antoine de Canonville, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur de Rafotot, etc., et de Françoise de la Motte, d'autre part. — Contrat de mariage entre haut et puissant seigneur messire Henry de Presteval, chevalier, seigneur de Saint-Paer, fils de Nicolas de Presteval, chevalier, seigneur de Presteval, Saint-Paer, etc., et de haute et puissante dame Jacqueline de Maricourt, d'une part, et haute et puissante dame Louise de Clerc, veuve de haut et puissant seigneur messire Adrien d'Arcona, en son vivant chevalier, seigneur de Heubecourt, etc., fille de feu haut et puissant seigneur messire Charles de Clerc, en son vivant, chevalier, seigneur et baron du lieu de Clercq, et de haute et puissante dame Claude Courbault, veuve en premières noces dudit baron de Clerc, d'autre part. — Contrat de mariage entre Claude de Tallaru-Chalmazel, chevalier, marquis dudit lieu, Baron et seigneur d'Escottay et autres terres, guidon des gens d'armes du Roi, demeurant à Paris, rue et proche la porte de Richelieu, paroisse Saint-Eustache, fils de Christophe de Tallaru-Chalmazel, marquis dudit lieu, baron dudit Escottay, seigneur de l'Hermitte, de la Faye, Saint-Marcel, La Pye, Lernas, Ivessonnes, Neyrondes et autres places, et de feue Claude de Malin, d'une part, et Louise-Marie de Champagne, fille de Hubert de Champagne, chevalier, marquis de Villayne et autres terres, demeurant à La Flèche, pays d'Anjou, et de feue Louise d'Arcona, d'autre part : en présence d'Hugues de Tallaru-Chalmazel, frère du futur, Jean-Baptiste d'Albon, chevalier, son cousin, Charles de Tilly, chevalier, oncle de la future, Jean de Bouchet, chevalier, marquis de Sourches, Marie Nevelet, sa femme, Jacques de Bouchet, abbé de Saint-Martin de Troard (Troarn), et de Louis-François de Bouchet, amis et amies communs du futur et de la future. — Contrat de mariage entre Hubert-François de Talaru, chevalier, marquis de Chalmazel et autres lieux, fils de Claude de Talaru, chevalier, marquis de Chalmazel, seigneur de Saint-Marcel, et de Louise-Marie de Champagne, d'une part, et Marie-Anne d'Ornaison de Chamarande, fille de Clair-Gilbert d'Ornaison de Chamarande, chevalier, seigneur comte de la Bastie et autres lieux, conseiller du Roi, gouverneur de Phalsbourg et Sarrebourg, premier maître d'hôtel de Madame la Dauphine, et de Marie de Trélon, en présence de Leurs Majestés, du Dauphin et de la Dauphine, de Neufville, duc de Villeroy, de Camille de Neufville, archevêque de Lyon, de René de Gier, chevalier, marquis de Clérambault, de Marie de Bellenave, sa femme, dame d'honneur de Madame. « amie des parties, » de Jacques de Talaru, chevalier, vicomte

de Chalmazel, oncle du futur, de messire d'Ormaison, chevalier, reçu en la survivance de la charge de premier maître d'hôtel de Madame la Dauphine, frère de la future.

E. 3254. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1500-1530. — Jean de Beaumanoir, seigneur de Lavardin, vend à Robert Ladvoat, chevalier, seigneur de Longchamp, et à Julienne de Beaumanoir, sa femme, la châtellenie, terre et seigneurie de Villeray, dans le Perche, pour le prix de 2.100 livres tournois. — Vidimus de la donation faite le 22 juin 1494, par Jean de Beaumanoir, écuyer, sieur de Lavardin, à Jehennelin, fille de Robert Lavocat (*sic*) et de Julienne de Beaumanoir, et nièce dudit Jean, d'une maison sise au « bourg de Neufville-alles, joignant au cymetière dudit lieu, ung chemin entre-deux, » à la charge de continuer à payer annuellement à la recette de Lavardin la somme de 12 deniers tournois de cens. — Donation d'immeubles et cession de droits au même lieu faites à la même Jehennelin par sa mère Julienne de Beaumanoir. — Prise de possession par noble homme Thomas de Nolent, seigneur de Montigny, d'une maison à la Neufville-Alles, où demeurait habituellement fene noble dame Julienne de Beaumanoir, en présence de l'abbé de Champagne, de Jean Jouselin, Jean Bernier, François Poupin, prêtre, Jean Cart, Robert Guyart et autres. — Sentence rendue aux assises de Lavardin relativement à la propriété de cette même maison, contestée à Thomas de Nollent. — Procès-verbal de saisie pour des reprises dotales de Françoise Ladvoat, femme de Jean de Tilly, sur la succession de feus Robert Laurent (*sic*, lis. : Nolent), et Julienne de Baumanoir. — Déclaration de Jean de Vassé, Catherine Ladvoat et François Ladvoat, au sujet des stipulations du bail à rente d'une maison sise à « Neufville-Ales, » à eux fait par Françoise Ladvoat, dame de Blaru, leur sœur. — Martin Le Bigot, écuyer, et Rénée Ladvoat, sa femme, déclarent que ladite maison, où ils font leur demeure, appartient à Charles de Tilly, seigneur de Blaru.

E. 3255. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1517-1519 (1520). — Maître François Ladvoat, curé de « Neufville-lasles », confesse avoir donné à Françoise Ladvoat, sa sœur, veuve de Jean de Tilly, en son vivant, chevalier, seigneur de Blaru, tous ses droits en la somme de 20 livres tournois de rente sur Jean Nollent, à lui échus par le décès de *Jekannotine* (?) Ladvoat, sa

sœur, et ses droits à la succession de Pierre de Champagne et de son frère. — Pierre de Champagne, seigneur dudit lieu, de Parcé, du Bailleul et de Vallon, déclare avoir donné à son frère François Ladvoat, curé de *Neufville Alex*, en la main de Jehan des Prez, notaire de Parcé, en la présence de noble homme Jean de Vassé, et Guillaume Belot, « tous ses droits sur la succession de Jehanne Ladvoat, en son vivant, femme de Thomas Nolent, en premières noces, et de Claude de Tilly, en secondes. — Jean de Vassé, écuyer, et Catherine Ladvoat, sa femme, confessent avoir cédé à Françoise Ladvoat, dame de Blaru, tous leurs droits à la succession de la même Jeanne Ladvoat. — Quittance autographe signée de Pierre de Champagne, seigneur dudit lieu, de Parcé, etc., à Jean Nollent, pour sa part du rachat de trente livres de rente.

E. 3256. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1524. — Testament de Françoise Ladvoat, dame de Blaru. Elle donne à l'église de Blaru, 100 sous tournois; à toutes les confréries de ladite église, à chacune 5 sous tournois; aux prieur et curé de Blaru ou à leurs vicaires, 5 sous tournois; à Notre-Dame d'Evreux, à Notre-Dame de Jeofosse, à Saint-Pierre du Port-de-Villers, à la Madeleine, près Vernon, 20 sous pour chacune de ces églises; aux Cordeliers de Vernon, 6 sous; à l'église Saint-Sauveur de Chauffour, 6 sous; 5 sous à chacun des prêtres qui accompagneront son corps. Elle veut que ses fils, Jean et Christophe de Tilly, « soient entretenus aux escolles aux dépens de nostre maison, s'il n'y a aultres qui ne les y entretiennent; » et leur donne à chacun les meubles d'une chambre et 20 écus, « pour avoir chacun ung qualice quand ils chanteront leur première messe. » Elle donne à sa sœur, Catherine Ladvoat, « une père de (ses) heures, merchés d'argent, et (ses) grosses patenostres, merchés d'or. » Elle choisit pour ses exécuteurs testamentaires son fils, Charles de Tilly, et son frère à elle « Mons^r de Neufville Lalez. »

E. 3257. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1417-1517. — Copie de lettres de commission pour la visite et la mise en état de défense de la ville de Vernon, dont Charles de Tilly, seigneur de Blaru, était capitaine. Dans une de ces lettres le Roi de France dit, s'adressant à Charles de Tilly et au comte de Tancarville : « Il est venu à notre connoissance que notre adversaire d'Angleterre apreste et avance son armée en la plus

» grand diligence qu'il peult, en intention de descendre
 » en nostre royaume, et de porter à nous et à notre païs
 » et subjectz tout le grief et dommage qu'il pourra... et
 » pour ce que nous avons entendu que nostre ville de
 » Vernon est très mal emparée, dont grans inconveniens
 » peuvent advenir,... nous vous mandons... que... vous
 » visitiez les tours, murailles et fossés d'icelle, et les
 » faites emparer et fortifier,... en contraignant à y labou-
 » rer et besongner tant et tel nombre de massons, char-
 » pentiers, pionniers et aultres manouvriers de nostre
 » dite ville et du pays d'environ que vous verrez que be-
 » soing en sera, et en contraignant pareillement... à con-
 » tribuer aux frais nécessaires et despence... les habitans
 » de nostre dite ville et des aultres villes voisines, qui,
 » en temps de guerre et de péril, y sont accoustumé en
 » avoir leur refuge et retraite plus prompte, pour la
 » garde et conservation d'eux et de leurs biens... »

E. 3258. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1621. — Pièces relatives à la démission de la charge de gouverneur de Vernon, donnée par Gabriel de La Vallée-Fossés, et à la nomination de son successeur, le S^r Darcona.

E. 3259. (Liasse.) — 2 pièces parchemin ; 1 pièces papier.

1625-1629. — Lettre du Roi aux « eschevins et ha-
 » bitans de Vernon : Chers et bien amez. Le S^r Dar-
 » cona, capp^{no} et gouverneur de nos ville et chasteau de
 » Vernon, nous ayant fait plainte de ce que, au lieu
 » d'envoyer les malades de la contagion au lieu où ils
 » ont accoustumé d'estre mis de tout temps, vous avez
 » fait faire des cabanes proche du chasteau pour retirer
 » lesdits malades, ce que ne peult estre sans mettre en
 » péril le capp^{no} et la garnison que nous y entretenons
 » pour la sureté de la place, nous n'avons néantmoins
 » rien voulu résoudre sur la plainte sans avoir esté
 » premièrement informez par vous des raisons qui vous
 » ont meu de choisir ceste place, et de l'incommodité
 » qu'elle peult apporter tant au chasteau qu'à la ville.
 » C'est pourquoy nous vous écrivons ceste lettre pour
 » vous mander... qu'incontinent que vous l'aurez receue
 » vous ayez à nous informer de ce que dessus... Donné
 » à Fontainebleau le xxii^e jour de juin 1625... » —
 Mandement du Roi de France au trésorier de l'Epargne,
 M. Macé-Bertrand, S^r de la Bazinière, portant l'ordre de
 payer au S^r d'Argonac (lis. : d'Arcona), gouverneur de
 Vernon, la somme de 1,000 livres tournois, à titre de don

fait par le Roi. — Quittance des 1,000 livres tournois, signée « Hieronime Darconas, » qualifié dans le corps de l'acte « chevalier, sieur du Quesnay. »

E. 3260. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1635-1637. — Le sieur Darcona, gouverneur de Vernon, ordonne d'informer des délits de toute sorte commis aux environs de Vernon, par les capitaines, lieutenants et autres ayant charge, et les soldats du régiment du baron du Gua. — De Rouen, le 10 août 1636, le duc de Longueville mande au sieur Darcona qu'ayant appris le passage de la rivière de Somme par les ennemis, il lui recommande de faire bonne garde à la ville de Vernon. — Le 18 août, les capitaine et lieutenant du quartier de la porte du pont de Vernon certifient qu'ils ont trouvé, chez les habitants de ce quartier, 106 mousquets, 37 arquebuses et 33 hallebardes, plus une certaine quantité de piques et de pistolets. — Le 19, le sieur Darcona signe au pied d'un rôle du quartier une ordonnance de règlement de service ; le 21, il enjoint aux échevins de Vernon de faire toute diligence possible pour apporter, dans les vingt-quatre heures, 500 de poudre à canon, quantité jugée nécessaire pour la fourniture de la ville et du château de Vernon ; il leur permet d'aller à la Roche-Guyon traiter avec un « poudrier. » Le 29 août, le duc de Longueville mande aux habitants de Vernon de fournir les vivres nécessaires à 6 compagnies du régiment d'infanterie du baron de Roncherolles, qui doivent s'y rassembler pendant 10 jours. Le 5 septembre, assemblée publique et générale des habitants de Vernon devant le sieur Darcona pour délibérer sur un itératif commandement à eux apporté de la part du duc de Longueville par le sieur de la Croisette, capitaine de ses gardes, relativement au logement des 6 compagnies du régiment de Roncherolles ; il est résolu qu'on montrera au duc de Longueville « que la supplication qu'ilz luy feirent par » l'acte de la délibération du... dimanche dernier estoit » fondé sur ce que, en pareille occurrence de logementz de » genz de guerre, le roi envoyait d'ordinaire ses comman- » dements au gouverneur et habitants de Vernon. » Le sur- » lendemain de cette première délibération, le S^r de Ron- » cherolles, étant venu à Vernon, avait dit au gouverneur et aux échevins que, « s'attachant aux formes, il avait » premièrement envoyé le S^r de Saint-Just, sergent-major » de son régiment, et que luy s'en venoit après, avecq » ordre du Roy et l'attache du duc de Longueville. A quoy » luy aurait esté fait réponse par lesdits échevins... qu'en » faisant apparoir de commandement » du Roi « et atta- » che » du duc de Longueville, « ils estoient prestz à l'ins-

» tant... d'obéir... Et néanmoins que ledit sieur de Ron-
 » cherolles n'avoit voulu en faire apparoir, et aussy
 » s'estoit retiré... que, le jour d'huier, le sieur de la
 » Croisette, ayant esté arrêté à la porte de Vernon, avoit,
 » indigné de ce, menacé le soldat sentinelle, pour lors, de
 » luy donner quatre centz coups de baston, adjoustant...
 » entre austres parolles, qu'il voudroit que tous les habi-
 » tants dudit Vernon fussent penduz et étranglez. » Cep-
 » pendant le gouverneur et les habitants ont député vers
 » le Roi, et, en attendant la réponse, ils supplient le duc de
 » Longueville de croire qu'ils sont ses très-humbles servi-
 » teurs, etc. Le 6 septembre, ordre du Roi aux habitants de
 » Vernon de recevoir et loger les gens de guerre qui sont
 » envoyés dans ladite ville. Le 17 septembre, le Roi écrit au
 » sieur d'Arcona : « Je vous ay cy devant... ordonné de vous
 » retirer de ma ville de Vernon en votre maison, et dési-
 » rant maintenant, à l'instance et prière qui en a esté
 » faite par mon cousin le duc de Longueville, que vous
 » retourniez en madite ville et soyez restabliz en la fonc-
 » tion de votre charge..... je vous ordonne de vous y
 » rendre, et vous employer aux occasions qui s'offriront
 » pour le bien de mes affaires et service, suivant les
 » ordres que vous en recevrez, soit de ma part, soit de
 » celle de mon dit cousin le duc de Longueville... Escrit
 » à Roye le xxvii^e de septembre 1636. »

E. 3261. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1547-1672. — Lettres patentes maintenant, dans
 son office de capitaine des gardes des forêts de Vernon et
 Andelys, Claude, Sr d'Hannebault, amiral de France. —
 Pouvoir donné par Jacques de « Guailierboys, » Sr de
 Bionval en partie, et capitaine des gardes des forêts de
 Vernon et Andely, à Guillaume de Rouve (?), pour rece-
 voir du trésorier de l'épargne la somme de 120 livres
 tournois, montant d'une année de ses gages. — Dispenses
 de nouvelles lettres de provision accordées par le Roi à
 Guillaume Roussel, capitaine des gardes des forêts de
 Vernon, Andely, Gagny et buissons circonvoisins près
 Gaillon, à Michel de Selly, Jean de Saint-Germain et
 Chardin-Tiercelin, garde desd. forêts et buissons. — No-
 mination de Claude Le Cavellier, écuyer, Sr de Gourville,
 à l'office de capitaine des gardes des forêts de Vernon,
 Andelys, Bacqueville, Gasny, buissons et garennes en dé-
 pendant, en remplacement de son père Robert Le Cavel-
 lier, décédé. — Autre en faveur de Jacques d'Ans, Sr dudit
 lieu. — Autre en faveur de François de Carruel, écuyer,
 Sr de Sainte-Genève, sur la résignation volontaire de
 Jacques d'Ans. — Démission dudit office par François de

Carruel en faveur de M^{re} Hieronime d'Arcona, chevalier,
 Sr dudit lieu et autres terres, gentilhomme ordinaire de
 la chambre du Roi, gouverneur des ville et château de
 Vernon. — Lettres de provision en faveur dudit d'Ar-
 cona. — Lettres de provision de l'office de capitaine des
 gardes des forêts de Vernon, Andely, Bacqueville, Gasny,
 buissons et garennes en dépendant, vacant par la démis-
 sion du sieur de Tilly, marquis de Blaru, en faveur de
 Charles de Tilly, marquis de Blaru, son fils. — Suran-
 nation desdites lettres de provision et relief d'adresse.

E. 3262. (Liasse.) — 16 pièces parchemin ; 1 pièce, papier.

1607-1660. — Pièces relatives aux nominations de
 « gardes des bestes dans les forest de Vernon, An-
 » dely, Bacqueville, garennes et buissons en dépendant,
 » de Allain Manniel, Simon Saintter, Nicolas Postel,
 » Charles Noyer et Claude Postel. »

E. 3263. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier,
 dont 3 imprimées.

1624-1698. — « Arrest et règlement définitif, donné
 » au conseil privé du Roy, pour la charge, fonctions et
 » exercices des capitaines des chasses des forest de ce
 » royaume, leurs lieutenans, greffiers, gardes et autres
 » officiers des dictes capitaineries. Du 22 de mars 1624. »
 — Le Roi témoigne au sieur d'Arcona sa satisfaction pour
 le soin qu'il met à veiller à la conservation des bêtes dans
 les forêts et bois des environs de Vernon; à l'égard de ce qui
 s'est passé entre les S^{rs} de Croismare et les gardes, dont le
 parlement de Rouen a pris connaissance, il tiendra la
 main à ce que justice soit faite. — Hieronime d'Arcona,
 « cappitaine des chasses et plaisirs de Sa Majesté, » nommé
 François Le Mercier, demeurant à Notre-Dame de Lisle,
 à l'office de garde des chasses et plaisirs de Sa Majesté
 en la maîtrise de Vernon, Andely et Bacqueville, va-
 cante par le décès de Gilles Le Cousturier, dit Petitmont.
 — Charles de Tilly, chevalier, seigneur de Blaru, gou-
 verneur de la ville et vicomté de Vernon, capitaine des
 chasses et plaisirs de Sa Majesté dans les forêts de Ver-
 non, Andely, Bacqueville, Gasny, buissons et garennes
 en dépendant, nommé M^{re} Pierre de Savary, seigneur du
 fief de Saint-Just, à l'office de lieutenant desdites chasses
 et plaisirs, vacant par le décès du Sr de Villegast. — Or-
 donnance pour le règlement de la chasse. — Le Roi per-
 met au duc de Vendôme de chasser dans toute la forêt de
 Vernon exclusivement « à toutes autres personnes, de
 quelque qualité et condition qu'elles soient, » et mande

au marquis de Blaru de tenir la main, par lui-même et par ses officiers, à l'exécution de ces ordres. — Arrêt du Conseil d'Etat qui maintient les grands-maitres, maitres particuliers et officiers des eaux et forêts, capitaines des chasses, leurs lieutenants et autres officiers des capitaineries, dans la connaissance et juridiction qui leur appartient sur le fait des chasses, du 17 février 1685. — Avis des doyen et conseillers des eaux et forêts de France au siège général de la Table de Marbre du Palais à Paris, estimant que le marquis de Blaru ne peut être valablement inquiété dans la fonction de sa charge ou commission de capitaine des chasses. — Arrêt du Conseil d'Etat concernant les capitaines, lieutenants et autres officiers des chasses, du 13 janvier 1608.

E. 3264. (Liasse.)— 15 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier.

1404-1717. — Bail de rentes fieffées consenti par demoiselle « Jehanne de Roumans » à Jean Rondel, sergent, demeurant à Tilly. — Quittance générale donnée par demoiselle Jehanne Laveneure, « veuve de Jean de Roumans, » en son vivant, écuyer, demeurant à Heubecourt, à noble homme Guillaume « Degencourt, » écuyer, dit Sauvage, « premier pennetier » du Roi. — Vente par la même d'un quart de fief à Heubecourt à noble « Pierres de Jencourt, dit Compaignon, » écuyer, pour le prix de 850 écus. — Jean Guillet, sénéchal à Heubecourt, pour Mons^r de Blaru, donne acte d'appel en garantie à Jean Fleurye, procureur de Pierre de Jencourt, pour défaut d'aveu du quart du fief susdit, à la mort du dernier sieur de Blaru, à « l'aide de la chevalerie de mons. Dutrait, » son fils aîné, et l'aide du mariage de madame de Fau- » guernon, à présent dame de Rosny, sa fille aînée. » — Jean de Saquainville, chevalier, seigneur de Blaru, reconnaît avoir reçu de Pierre de Jencourt, seigneur de Heubecourt, l'hommage d'un quart de fief de haubert, sis au lieu de Heubecourt, nommé, « le lieu de Roumans, » ainsi que les ventes, aides et autres droits. — Pierre de Tilly, écuyer, seigneur de Blaru, par la provision à lui donnée par Guillaume de Tilly, son frère aîné, seigneur bénéficiaire de Blaru, reconnaît avoir reçu l'hommage de ce même fief de « Jehan de Giencourt, » écuyer, seigneur de Heubecourt. — Foi et hommage rendu à Jacques et François de Tilly, seigneurs châtelains de Blaru, par Mathieu de Godefroy, procureur fondé de Jean-Baptiste d'Arcona, agissant en qualité de tuteur des enfants de lui et de Claude de Saint-Germain, sa femme, pour le fief des « Roumans, » qu'ils tiennent du chef de leur mère. — Autre hommage, pour le même

fief, rendu à Charles de Tilly, par « Hubert de Cham- » paigne, chevalier, seigneur et marquis de Villaines et » de Thuré, baron de la Vaucelle et de Chassegnères et du » Theil, seigneur des chastelnies de Marcille-la-Ville, etc., père et tuteur... de... Louise-Marye de Champagne, » sa fille, seule héritière de « Louise Darcona, sa mère, nostre » épouse, en premières noces, héritière, en partye, de... » Adrien d'Arcona, vivant chevalier, seigneur des fiefs, » terres et seigneuries de Heubecourt, les Romans et Cou- » pigny, escheues au partage de nostre dite fille.» — Autre hommage rendu au même pour le même fief par Claude de Talaru-Chalmazel, au nom et comme mari de Louise-Marie de Champagne. — Transaction entre Claude de Talaru-Chalmazel, et sa femme, d'une part, et Charles de Tilly, d'autre part, au sujet de fiefs à Heubecourt. — Extrait du contrat d'acquisition des fiefs, terres et seigneuries de Heubecourt, Coupigny et les Romans, faite le 30 mai 1680, Bochet et Mouffe, notaires à Paris, par Jean-Jacques Charron, marquis de Ménars, de Claude de Talaru de Chalmazel et Marie-Louise de Champagne, sa femme. — Règlement arbitral de Claude Daniel, chevalier, seigneur de Boisdennemets, sur les droits de lods, ventes et treizièmes, prétendus contradictoirement par le marquis de Blaru et le S^r d'Auviray, chevalier, seigneur de Machonville, acquéreur de la terre et seigneurie d'Heubecourt, à M. de Ménars. — Pièces relatives à ce règlement, dont deux lettres autographes du seigneur de Boisdennemets.

E. 3265. — Registre, 57 feuillets ; 1 cahier, 20 feuillets ; 1 cahier, 6 feuillets ; 7 feuillets détachés.

1464-1546. — Comptes et fragments de comptes rendus au seigneur d'Heubecourt par le receveur des terres et seigneuries d'Heubecourt, Coupigny, Corbie, Tilly, Maricourt, Sainte-Geneviève, la Quendais, Pressigny-l'Orgueilleux, le Mesnil-Millon, Vernon et les Goullots. « Pour ung brochet envoyé à Heubecourt, le jour » que mademoiselle eust ung beau filz, qui fut le ven- » dredi vi jour d'avril mil cccclxiii après Pasques, mii s. » vii d. — *Item*, pour ung pâté de saumont, ii s. viii d. » — Le vii jour ensuivant, qu'il estoit samedi, pour une » alose, pour mondit seig^r, v s. — Pour trois choppines » et demi septiers de vin bastart, au pris de deux grands » blans le pot, val. ii s. mii d. — *Item*, pour une bran- » nouere pour l'enfant, mii s. — Le samedi, xiiii^e jour » d'avril, pour ung brochet et deux perches, mii s. » — Extraits du compte rendu par son receveur à Claude d'Annebault, chevalier de l'ordre du Roi, amiral et maré

chal de France, seigneur des susdites terres et seigneuries, du 1^{er} octobre 1545 au 1^{er} octobre 1546. Dépenses : « Le xiii^e jour de décembre, payé à Pierres de Lestre » quatre solz tournois, pour avoir porté une lettre à » mons^r de Malicourt, à Evreux, lesquelles lettres mon- » seigneur l'Admiral luy envoyet de la court; pour ce, » m s. — Le vii dud. moys (février), envoyé ledit Mor- » sent près mondit sieur de la Greppière, pour le haster » de venir à Heubecourt, par le commandement de mon- » seigneur le cardinal, et luy baillay cing solz tourn. — » Le pénultième jour de mars audit an, me fut envoyé, » par ung des filz de Mons^r de Menon, ung faulcon, por- » tant les vervelles d'argent et armoyés des armes de » monseigneur l'admiral, par son lacquays, auquel je » donnai cinq solz tournois pour sa peine. — *Item*, je » payé troys solz pour une poulle, pour faire repaistre » ledit mognau, et le reste de ladite poulle fut baillé à » celui qui porta ledit faulcon à la court. — *Item*, baillé, » à grant Jehan de l'escuyrie, sept solz six deniers tour- » nois, pour porter ledit faulcon jusques à Fontayneblau, » où estoit la court. » — Ancienne déclaration des fiefs composant la seigneurie d'Heubécourt.

E. 3266. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin, 3 pièces, papier.

1558-1593. — François, duc du Nivernois, souverain des terres d'Outremeuse, marquis d'Isles, comte de Rethelois, Beaufort et Auxerre, pair de France, lieutenant-général du Roi en ses pays de Champagne, Brie et Luxembourg, pour récompenser les services de Charles de Tilly, S^r de Blaru, et demeurer quitte envers lui de certaine pension qu'il lui avait promise depuis longtemps, lui donne tous les quints, requints, reliefs, rachats et profits de fiefs quelconques, qui pourraient lui être dus par le S^r de la Marmousse, à cause de sa terre et seigneurie de la Marmousse, mouvant du comté de Dreux. — Vidimus de la cession de ses droits successifs faite à Charles de Tilly par sa sœur, Marie de Tilly, veuve d'Antoine de Hargeville, en son vivant seigneur de Béhoust, fille et héritière, en partie, de Charles de Tilly et de Louise de Vauldray, pour le prix de 10,000 livres tournois. — Le duc et la duchesse de Nivernois font au seigneur de Blaru des dons de 450 et 500 livres tournois. — Accord et transaction amiable entre Jacques et François de Tilly, frères, écuyers, seigneurs châtelains de Blaru, d'une part, et leur frère Adjutor de Tilly, d'autre part, lequel reçoit la terre et seigneurie de Poligny en Poitou, et une rente en argent, et renonce à tous ses droits à la succession de son père et de son frère aîné. — Attestation des moines de l'abbaye de Ressons, touchant la pro-

fession de frère Adjutor de Tilly, qui eut lieu le dimanche des Rameaux 1561; religieux attestants: Pierre Le Vasseur, prieur de ladite abbaye, André Vachette, Guillaume Durant, trésoriers, et Nicole Chrétien.

E. 3267. (Liasse.) — 5 pièces, papier, dont 1 cahier de 5 feuillets et 1 autre de 9 feuillets.

1573-1605. — Partage de la succession de Madeleine d'Annebault, femme en secondes noces de Jacques de Tilly, en son vivant comte de Rochefort, entre Jean-Baptiste d'Arcona, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, au nom et comme tuteur des enfants de lui et de feu sa femme Claude de Saint-Germain, d'une part, et Gabriel de Vieupont, seig^r de Chailloné, et Claude de Vieupont, abbé de Saint-Sever, et Jacques de Vieupont, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et Jeanne Le Secrétain, dame douairière de Bacqueville. — Transaction par laquelle les Vieupont cèdent à Bernard Pottier, sieur de Blérancourt, leurs droits dans la succession de Jeanne Le Secrétain. — Marie de Grillet, veuve de Gaspard d'Arcona, en son vivant seigneur dudit lieu et du Quesnay, chevalier de l'ordre et gentilhomme ordinaire du Roi, tutrice de ses enfants mineurs, Hieronime d'Arcona, seigneur dudit lieu, fils aîné, et Adrien d'Arcona, S^r de Ronsay, majeur, âgé de 25 ans passés, héritiers, en partie, de leur père, d'Hieronime d'Arcona, chevalier, seigneur d'Heubecourt, leur oncle, et aussi, en partie, de Jeanne Le Secrétain, en son vivant, douairière de Basqueville, comtesse de Pontauton, Pont-Audemer et Monfort, baronne d'Annebault, vendent à Louis Potier, chevalier, seigneur et baron de Gesvres et Tresmes, conseiller du Roi, secrétaire de ses commandements, demeurant à Paris, rue des Bourdonnais, paroisse Saint-Germain, tout ce qui leur est advenu par le premier des deux lots et partages faits et présentés par ladite dame et ses enfants, le 18 juin 1605, à Bernard Potier, chevalier, seigneur de Blérancourt, et Charlotte de Vieuxpont, sa femme, fille et seule héritière de feu Gabriel de Vieuxpont, en son vivant seigneur de Challoné, des immeubles de la succession de Jeanne de Secretain, moyennant 72,000 livres tournois. — Acte de partage du 18 juin 1605, ci-devant mentionné. — Inventaire des papiers concernant la maison d'Arcona et d'Annebault.

E. 3268. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin, 4 pièces, papier.

1574-1613. — Pièces relatives aux droits du sei-

gneur de Blaru sur la succession de Geoffroi Chambon, cultivateur de Blaru.

E. 3269. (Liasse.) — 2 cahiers, papiers: l'un de 10 feuillets, l'autre de 5 feuillets.

1576 (30 août). — Testament de Marie de Gondy, comtesse de Pancallier et de Saint-Trivier, gouvernante de la personne et maison de Charles-Emmanuel, prince de Piémont, fait à Turin. Elle donne à sa fille, Marie de Grillet, femme de Gaspard d'Arcona, 1,000 livres tournois; à son autre fille non mariée, Isabeau de Grillet, 2,000 écus d'or sol, payables le jour de son mariage, et, en attendant, une pension annuelle de 500 livres tournois; une maison sise à Turin; tous les habillements de la testatrice; la tapisserie d'une chambre; un lit en velours vert, avec des passéments d'or; une douzaine de plats d'argent; une demi-douzaine d'assiettes d'argent; une aiguière et un bassin d'argent; deux petites coupes dorées; deux chandeliers d'argent; un petit pot d'argent pour cuire l'eau; une écuelle d'argent; deux petites salières dorées; une demi-douzaine de cuillères; un bougeoir: à son fils, Charles-Maximilien, abbé de Saint-Jean-des-Vignes et de la Chassagne, la moitié de ses meubles, excepté l'or et l'argent monnayé trouvé au décès de la testatrice: elle établit, pour son héritier universel, son fils aîné *Philippe de Grillier*, avec substitution pour le comté de Saint-Trivier: elle choisit pour ses exécuteurs testamentaires l'archevêque de Paris et le comte de Retz, maréchal de France, ses frères.

E. 3270. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 7 pièces, papier, dont 1 cahier de 8 feuillets et 1 un autre de 13 feuillets.

1579-1732. — « Ensuit le lot et partage de noble » homme Jacques de Tilly, héritier par moitié de défunt » noble et puissant seigneur Charles de Tilly, lorsqu'il vivoit, seigneur chastelain de Blarru, par partage fait » avecque noble et puissant seigneur François de Tilly, » son frère, et à eulx venu par sa mort et trespas du dict » defunct S^r Charles, leur frère. » — Partage des biens de Jacques de Tilly, chevalier de l'ordre du Roi, lieutenant des cent gentilshommes de sa maison sous la charge du sieur de Rambouillet, seigneur châtelain de Blaru, et de sa femme Adrienne de Boufflers, entre Louis de Tilly, leur fils aîné, Jean-Pierre et Antoinette de Tilly, leurs fils et fille mineurs, assistés d'Adrien de Boufflers, chevalier, seigneur de Boufflers et de Raigny, Gabriel de Limoges, seigneur de Saint-Just et de La Grandfray, et

Gaspard de Saint Séverin, seigneur dudit lieu, leurs curateurs. — Partage entre Françoise-Charlotte de Lambert, femme civilement séparée de Guillaume Guenau, écuyer, garde du corps, héritière, pour une moitié, de Madeleine de Tilly, sa mère, veuve de Guillaume Lambert, écuyer, seigneur du Buisson-Fallue, et aussi de Marie-Anne de Lambert, sa sœur, lors de son décès, femme de Philippe Magnard, écuyer, avec laquelle elle était conjointement héritière, par bénéfice d'inventaire, de Charles de Tilly, écuyer, leur oncle maternel, d'une part, et Jean-François Odouard, écuyer, sieur de Boroger, en son nom et comme procureur spécial de Charles Odouard, aussi écuyer, son frère, étant à la représentation de Marie de Lambert, leur mère, héritiers pour moitié de ladite dame Magnard, leur tante, d'autre part. — Jean-Baptiste-Julien Danican, conseiller, maître ordinaire en la chambre des comptes à Paris, seigneur d'Annebault et autres lieux, et Claude-Charlotte de Tilly, sa femme, sont autorisés à accepter, sous bénéfice d'inventaire, la succession de Charles de Tilly, marquis de Blarn. — Etat de papiers remis à M^r Bouron, notaire au marché neuf.

E. 3271. (Liasse.) — 1 cahier, papier, 10 feuillets.

1584 (10 décembre). — Sommaire du testament de Jean-Baptiste d'Arcona, reçu par Jean-Paoul Pilizaro, notaire public de Milan. Le testateur fonde, dans l'église d'Arcona, deux messes par semaine et une rente annuelle de 50 livres rachetable moyennant 1,000 livres une fois payées: il donne à Claude d'Arcona, sa fille, « soy faisant religieuse, » 3,000 livres, « et les habillements, » et 50 livres de rente, sa vie durant; à sœur Paule-Marie d'Arcona, sa sœur, 1,300 livres; à Jean-Baptiste d'Arcona, son fils, tous les livres imprimés: il institue ses héritiers universels, Jacques, Antoine, Gaspard, François, Hierôme et Jean-Baptiste, ses fils.

E. 3272. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1604-1620. — Contrat de mariage de Claude Augier, chevalier, seigneur de Crapado, la Chauvelière, au diocèse de Nantes, etc., assisté, en cette partie, de Guillaume Manerau, sieur de La Rivière, procureur fondé de Marguerite Leroux, dame douairière de Crapado, sa mère, avec Marguerite-Charlotte d'Arcona, veuve de Jean de Grimontville, en son vivant chevalier, sieur de Montmartin, en Normandie; témoins, le cardinal de Gondy, oncle de la future; Henri de Gondy, évêque de Paris, son cousin; Anne de la Baume, comtesse de Saint-Trivier,

sa tante ; Charles-Emmanuel de Grillet, comte de Saint-Trivier, son cousin germain ; Marie de Seneton, sa tante ; S. de Pierrevive, abbé de Notre-Dame de la Blanche ; François de Mascarel, baron de Bois-Geufray, ses cousins ; Hieronime d'Arcona, sieur d'Hebecourt, son oncle. — Quittance de Charlotte d'Arcona, devenue baronne de Crapado, pour le solde du reliquat de 6,000 livres, à elle données en contrat de mariage par son oncle Hieronime d'Arcona. — Quittance des baron et baronne de Crapado pour solde de 1,460 livres tournois, reliquat d'une rente constituée par Marie de Grillet, dame d'Arcona, mère de M^{me} de Crapado. — Louis de Tilly, chevalier, seigneur châtelain de Blaru, enseigne des cent gentilshommes de la maison du Roi, se portant fort pour sa femme Marie Le Pelletier, cède à Nicolas Le Pelletier, seigneur de Château-Poissy, et à Marin Le Pelletier, écuyer, sieur de Mesnault, conseiller du Roi et maître ordinaire de la chambre des comptes, frères de ladite Marie Le Pelletier, tous les droits successifs et immobiliers à elle échus ou à échoir, en Normandie, tant à cause du décès de Charles Le Pelletier, son père, que du délaissement de Marie Bourguyer, sa mère, et de l'entrée en religion de Jacques et Anne Le Pelletier, ses frère et sœur, moyennant la somme de 1,000 livres tournois. — Transport de 600 livres tournois, contre paiement comptant de pareille somme, fait par Claude Augier, baron de Crapado, à noble homme François Gobelin, sieur de la Marche, conseiller du Roi et contrôleur général des finances à Rouen. — Accord et transaction à la suite de différends intervenus entre Hieronime et Adrien d'Arcona, frères de feu Marguerite-Charlotte d'Arcona, d'une part, et Claude Augier, baron de Crapado, d'autre part, après la mort de ladite d'Arcona, baronne de Crapado.

E. 3273. (Liasse.) — 1 cahier, parchemin de 16 feuillets ;
3 pièces, papier.

1605-1741. — Accord entre Pierre de Sart, écuyer, seigneur de Tury, se portant fort pour Anne Aubert, sa femme, d'une part, et Jean de Tilly, écuyer, seigneur de Prémont, et Françoise Aubert, sa femme, d'autre part, sur les affaires de la succession de feu Thomas Aubert, en son vivant, écuyer, seigneur de Montigny et de La Haye, père desdites Anne et Françoise Aubert. — Acte de partage des biens provenant de la succession de Philippe de La Haye-Chantelou, en son vivant chevalier, seigneur d'Anfreville-la-Champagne, Yville, Sotteville, Amerguy et Saint-Amand, en partie, entre Charles de Tilly, seigneur de Blaru et autres terres et seigneuries, gentilhomme ordinaire de Monsieur, frère du Roi, au nom de

Prudence de la Haye, sa femme, fille et unique héritière de Philippe de La Haye, d'une part, et Prudence de Canonville, veuve dudit Philippe, d'autre part. — Mémoire des dépenses faites à l'occasion du décès de M^r d'Anfreville, « à Noël Langlois, pour une demy-queue de vin, » XLIII livres ;... ung saulmont, ... XXIII sous... ; demy-cent d'huitres... V sous... ; douze beccassines, ... XL sous ; » ... douze chevaliers, XL sous ; ung levraut, ... L sous ; » deux perdrix, ... L sous ; trois lapperaulx, XV sous ; denlx » cercelles..., XXV sous ; ung cabrit..., XXV sous ; quatre » douzaines de citrons..., III livres XVI sous ; quatre douzai- » nes d'oranges..., XXXVI sous ; deulx cents de marons..., » XII sous... ; deux livres de castonnades..., XXXII sous ; » quatre livres et demie de sucre, III livres II sous... ; deux » douzaines de truites..., VIII livres. » — Signification à Bonaventure de Tilly, marquis de Blaru, d'une sentence rendue aux requêtes du Palais à Paris, en la cause d'entre Joseph de La Tour Saint-Ange, tuteur onéraire d'Etienne-François d'Aligre, chevalier, fils mineur d'Etienne-Claude d'Aligre, chevalier, conseiller du Roi, président du Parlement, ledit Etienne-François légataire universel, quant à la propriété, de feu François Michel de Vertamont, chevalier, commandeur des ordres du Roi, premier président du grand conseil et héritier, pour un tiers, de feu Madeleine-Catherine-Jeanne d'Aligre, sa sœur, femme du comte de Vertus, laquelle était héritière, en partie, des propres maternels dudit sieur de Vertamont, d'une part, et Louis-Etienne de l'Aubépine, marquis de Verderonne, d'autre part.

E. 3274. (Liasse.) — 13 pièces, papier, dont 1 cahier de 11 feuillets
et 1 autre de 33 feuillets.

1633. — Succession mobilière de Philippe de la Haye, seigneur d'Anfreville. — Mémoire de l'argent qui est dans la cassette rouge. — Mémoire des meubles échus à M. de Blaru. — Mandement de Jean Martel, conseiller du Roi, lieutenant-général au bailliage d'Evreux, « pour la viconté de Conches, » pour l'autorisation de la vente desdits meubles. — Publication du procès-verbal de la vente. — Etat des meubles, bagues et bijoux, carosse, et autres « enmeublementz, que madame d'Anfreville a » eu pour son préciput. . . Un collier de grains de corail ; » douze chattons d'or esmaillé avecq douze diamantz ; » neuf autres chattons avec neuf rubis ; vingt et ung autres » avecq vingt et une perles ; une petite ceinture de tresse » noire couverte de clous et leur fermeture d'or, une » chesne d'or esmaillée à laquelle est attaché un petit ca- » pucin d'or avecq des petits diamantz ; une ceinture de » vollet incarnat et six coquilles d'or ; deux pendantz d'o-

» reilles esmaillés avecq rubis en forme de croissants et
 » six diamantz; une autre paire de pendantz d'oreille d'or
 » avecq huit diamantz à chacun d'iceux; une bague d'or
 » avecq une rose de sept diamantz; deux autres pendantz
 » d'oreillier d'or avec trente-six perles à chacun d'iceux;
 » une petite cheisne d'or;... ung collier de perles de deux
 » centz avecq deux grains d'or aux boutz; ung neud d'or
 » esmaillé avecq une rose de diamantz au nombre de
 » treize petits et ung grand; ung Agnus Dei enchassé
 » d'or avecq trois perles; sept boutonns formes d'olive,
 » couvertz de semences de perles; sept autres ollives
 » calcidoine garnies d'or; un collier d'or avecq des dia-
 » mantz et perles; une bague d'or avecq une rose tru-
 » quoise; une autre bague d'or avecq une amatiste; une
 » autre bague d'or avecq ung diamant tenu de quatre
 » petites agraffes d'or; une autre bague d'or avec ung
 » chiffre dessus; une petite croix d'or avecq trois petites
 » perles; un collier de perles au nombre de cent deux et
 » une plus grosse au bout; trente et une perle ronde envi-
 » ron deux onces de semences du perlier; vingt-quatre
 » gros boutonns d'or esmaillés; une grande croix d'or
 » avecq trois pandeloches à chacune, et un petit diamant
 » avecq neuf diamants à l'entour de ladite croix, six plus
 » gros sur la mesme croix, et une autre pandeloche d'or
 » pour pendre ladite croix, et ung diamant estant dans
 » une bourse de vellours bleu: ung poinçon d'or, au
 » bout duquel est une esmeraude;... ung chapelet de
 » lappis au bout duquel est une Notre-Dame d'or avecq
 » trois diamantz, avecq autres figures.

E. 3275. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1637-1648. — Procuration donnée par Albert de Grillet, comte de Saint-Trivier, pour agir comme parent de Claude d'Arcona, recherchée en mariage par Charles de Boivin, seigneur de Canonville. — Contrat de mariage de Charles de Tilly, chevalier, seigneur châtelain de Blaru, et autres terres et seigneuries, et Claude d'Arcona, fille aînée et héritière, en partie, de feu Adrien d'Arcona, en son vivant, chevalier, seigneur d'Heubecourt et autres terres et seigneuries, et de Louise de Clerc, à présent femme de Henri de Presteval, chevalier, seigneur dudit lieu et autres terres et seigneuries. — Contrat portant quittance de la somme de 10,000 livres tournois, payées au couvent des Ursulines de Gisors, pour l'entrée en religion d'Anne d'Arcona, fille d'Adrien d'Arcona et de Louise de Clerc. — Etat des dettes de feu Hiéronime d'Arcona « et des arrérages des rentes hypothé-
 » caires qui ont eus cours jusques au dernier jour de
 » décembre (1645), que Messieurs de Blaru et marquis

» de Villaines, comme père, tuteur et ayant la garde
 » noble... de damoiselle Louise-Marie de Champagne,
 » doivent en commun et par moitié. »

E. 3276. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1658-1671. — Dispense et réception de minorité dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem de Maximilien de Tilly, fils de Charles de Tilly, seigneur de Blaru et de Claude d'Arcona. (Sceau pendant, en plomb, de Paul Lascaris Castellar, grand-maître.) — Commission d'informer sur Maximilien de Tilly, donnée par Alphonse Mirmond de Berrioux, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de la Croix en Brie, et autres commandeurs, chevaliers et frères dudit ordre, réunis en l'hôtel prioral du Temple, à Paris, pour la célébration de l'assemblée provinciale, aux frères « Jacques de Carrel, Mer-
 » cev d'Oysemont, Charles du Val-Coupanville d'Ivry-le-
 » Temple, Guillaume de Neuville de Castre, Charles
 » Cauchon-Davise de Laon, Gabriel Desmarest de Chan-
 » terenne, François de Billamont-Hautavenne, Adrien
 » de Vignacourt de Bou et Mauvas, Jacques de Ricarville
 » de Fieset, François de Brocq-Cinqs-Mars de St-Maury,
 » Pierre de Cullan d'Auxerre, Jacques de La Motte-Ho-
 » dencourt de Troye et Bauvoir, Guillaume du Fay la
 » Mésangère, Jean de Fresnoy de Villedieu-en-la-Mon-
 » tagne, Jacques du Four-Longuerue, Charles de Ma-
 » chault, Jacques de Briquebosq, Anthoine de Friches-
 » Breffaire, Michel de Havacourt, Jacques Le Ver des
 » Eaux, Maximilien De Grioux, Michel du Bosq, Hermi-
 » nal Rhoe, Racault de Rully, Charles de Vion-Testan-
 » court, Octave de Fleurigny, Nicolas de Paris-Boissy,
 » Claude de Mesmes, Louis Faideau de Vaugren, Jean
 » de Haudesens, Descluseaux de Cheuvreu, » et à deux
 » d'entre eux sur ce requis. Signé : « Fr. Charles de Bos-
 » nel, chancelier du Grand Prieuré de France. » — Tes-
 » tament de Maximilien de Blaru, âgé d'environ 23 ans,
 » fait à Malte le 1^{er} août 1671, signé de lui, de Fr. André-
 » Manuel, prieur de la sacrée infirmerie de Malte, « il
 » doctor Giacobò Cassia, pratico della sacra infermaria;
 » Gio.-Antonio Azupardo, apothicario della sag^{ra} infer^{ia},
 » et Gioan-Batista Disidi, maître de la phisique. » L'exé-
 » cution du testament est confiée au chevalier de Pian-
 » court, à qui le testateur donne « un fuzil à deux canons. »
 — Pièces relatives à l'exécution de ce testament, dont
 une quittance autographe, scellée en placard, de Fr.-
 André Manuel, prieur de la sacrée infirmerie, pour une
 montre d'argent que Maximilien de Blaru avait chargé
 le chevalier de Piancourt de donner audit Manuel.

E. 3278. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin — 11 pièces, papier.

1686-1761. — Actes de partage, accords, transactions, lettres, quittances, mémoires et autres pièces touchant la succession de Charles-Louis, comte de Manneville, dont une des filles, Catherine-Elisabeth, avait épousé Charles de Tilly, seigneur de Blaru.

E. 3278. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin — 11 pièces, papier.
dont 1 authentique.

1666-1720. — Constitution de rente faite par Pierre Gallet, sieur de Lapierre, maître d'hôtel du marquis de Blaru, au profit du couvent de Notre-Dame de Vernon, représenté dans l'acte par Agnès Flamant, supérieure, Geneviève de Sainte Agnès Guillard, assistante, Marie-Madeleine Boullart et Marie-Françoise Dionis, religieuses. — Déclaration de Claude d'Arcona, marquise de Blaru, veuve et héritière de Charles de Tilly, relativement à ladite rente. — Prise à bail par Pierre Auvray, laboureur, demeurant à la Quendaiz, paroisse de Haricourt, du domaine non héffé de la seigneurie de la Quendaiz, appartenant à ladite veuve marquise de Blaru, moyennant 1,000 livres tournois de ferme par an. — Constitution de rente en faveur d'Etienne *Coignard*, écuyer, conseiller-secrétaire du Roi, demeurant à Rouen, par la même marquise de Blaru et son fils, Henry de Tilly, écuyer, S^r de Bionval, capitaine dans le régiment d'Anjou. — Vente de 65 livres tournois de rente faite par Germain de Bordeaux, écuyer, sieur du Buisson de May, demeurant à Vernon, à son frère Michel de Bordeaux, écuyer, sieur de la Mézangere, conseiller du Roi, vicomte d'Ange. — Reconnaissance par la marquise de Blaru et Henry de Tilly, son fils, pour la dette de 111 livres 2 sous 2 deniers de rente, à David Coignard, écuyer, sieur de Rombose, fils aîné, héritier, en partie, d'Etienne *Coignard*. — Quittance de rachat de ladite rente donnée par David Coignard. — Constitution de rente faite au profit de maître Henri Basnage, sieur du Franquesney, avocat en la cour du Parlement de Normandie, demeurant à Rouen, paroisse de Saint-Patrice, par Charles de Tilly, chevalier, seigneur et marquis de Blaru. — Rachat de ladite rente d'Henry Basnage, écuyer, sieur de Franquesnay, avocat au Parlement de Rouen, y demeurant, rue de l'Écureuil, paroisse Saint-Laurent, par François Enbard, chevalier, seigneur de Gourel, conseiller du Roi et maître ordinaire en sa chambre des comptes de Normandie, comme procureur de Marguerite d'Aligre, veuve de François Bona-

venture, comte de Manneville, marquis de Charlemesnil et autres lieux, en l'acquit de Charles de Tilly, marquis de Blaru, son gendre. — Constitution de rente au profit de Nicolas Dupré, écuyer, sieur de Saint-Maur, conseiller du Roi, receveur et payeur des rentes nouvelles assignées sur le clergé, par Charles d'Aligre, chevalier, conseiller d'Etat ordinaire, Marguerite d'Aligre, veuve de Louis-Charles d'Albert, duc de Luynes, comte de Tours, pair de France, etc., et, en premières noces, de François Bonaventure, comte de Manneville, marquis de Charlemesnil; Charles de Tilly, chevalier, marquis de Blaru, et Catherine-Elisabeth de Manneville, sa femme. — Constitution de rente au profit de David Danviray, chevalier, seigneur de Mangrimont, par Claude d'Arcona, veuve du marquis de Blaru, et Henry de Tilly, son fils, moyennant la somme de 6,050 livres, que les constituants déclarent applicables au rachat d'une rente constituée au profit du couvent de Notre-Dame de Vernon. A la suite de l'acte est la quittance de rachat où figurent, comme parties prenantes, Marie-Anne Jubert, supérieure, Thérèse de Bauquemare, Marie-Angélique de Tilly, Françoise d'Arché et Françoise Le Couturier, religieuses dudit couvent. — Constitution de 1,305 livres de rente par Charles de Tilly et sa femme Catherine-Elisabeth de Manneville, au profit de Marguerite d'Aligre, veuve de Louis-Charles d'Albert, duc de Luynes. — Constitution de rente au profit de Louise de Chennevières, fille de feu Philippe de Chennevières, en son vivant, chevalier, seigneur de Sainte-Opportune, conseiller du Roi, avocat général à la cour des aides de Normandie, par Charles de Tilly, chevalier, marquis de Blaru, procureur fondé de sa mère, Claude d'Arcona, et Henry de Tilly, chevalier, lieutenant-colonel du régiment d'Anjou. — Quittance de remboursement de rachat de ladite rente. — Constitution de rente au profit de Louise-Catherine de Lumo (lis. Lommeau), veuve de Jacques de Tilly, seigneur de Prémont, par Charles de Tilly, chevalier, seigneur et marquis de Blaru, etc. — Quittance de remboursement. — Constitution de rente au profit de Marguerite d'Aligre, ci-devant nommée, par Charles de Tilly et Catherine-Elisabeth de Manneville, sa femme, gendre et fille de ladite Marguerite.

E. 3279. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1659. — Erection en marquisat de la terre et seigneurie de Blaru, en faveur de Charles de Tilly, chevalier, châtelain de Blaru, du Port-de-Villiers, Jenfosse, le Colombier, Chevry, Bois-d'Ivry et autres lieux, gouverneur des ville et château de Vernon, capitaine des

chasses et plaisirs de Sa Majesté, dans les forêts de Vernon, les Andelys, Bacqueville, Gasny, buissons et garennes en dépendant, et pièces y relatives.

E. 3280. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1667. — Lettres patentes portant droit de *Committimus* contre les redevables de 150 livres et au-dessus, en faveur de Charles de Tilly, marquis de Blaru, gentilhomme ordinaire du feu duc d'Orléans.

E. 3281. (Liasse.) — 3 pièces, papier, dont 1 cahier de 16 feuillets.

1665-1714. — Contrat de mariage de « Jacques de » *Heumont*, chevallier, seigneur de Rothois, Chanville, » *Guéry-Lesecq* et autres lieux, capitaine du régiment de » *Picardie*, major du régiment de *Rambure*, fils de... » *David de Humont*, chevallier, seigneur desdits lieux, » conseiller et maistre d'hostel du Roy et capitaine au » régiment de ses gardes, et de... *Antoinette d'Allen-* » *court*, jadis sa femme, à présent sa veuve, assisté de... » *David de Bétancourt*, chevallier, seigneur de Brazenx, » au nom et comme procureur de... sa mère..., d'une » part; et... *Charles de Tilly*, chevallier, marquis de *Blaru*, *Corbié*, *Bunneval*, *Laquenedays*, *Pressigny*, *Leques-* » *nay*, *Lengrogne*, *Lafontaine* et autres lieux, gouverneur » des ville, château et pont de *Vernon*, et capitaine des » chasses et plaisirs de Sa Majesté es forests de *Vernon*, » *Andelly*, *Bacqueville*, *Guigny*, buissons et garennes en » dépendant, et dame *Claude d'Arcona*, son espouze... » stipulans... pour... *Elisabeth de Tilly*, leur fille..., » d'autre part...; en la présence... de la part dudit » sieur *Hémont*, de... *Louis de Hémont*, son frère, *Fran-* » *çoise de Boufflers*, veuve de *Louis d'Allevernot*, cheval- » *lier*, seigneur de *Rosminy* et autres lieux.... *François* » *d'Allomont*, chevallier, seigneur de *Boullainvilliers*, » *Autoine Gobelin*, seigneur de *La Paillerie*, conseiller » du Roy, commissaire au régiment de *Rambure*, amy ; » et, de la part de ladite damoiselle, de... *Charles de* » *Tilly*, marquis de *Blaru*, *Henri* et *Maximilien de* » *Tilly*, ses frères,... *Hubert de Champagne*, chevallier, » seigneur marquis de *Villaine*,... *François de Paris*, » conseiller du Roy,... maistre ordinaire en sa chambre » des comptes. » — Quittance de 6,000 livres, donnée par *Elisabeth de Tilly*, veuve de Jacques « *Hémont*,... de- » meurant présentement en l'abbaye de *Saint-Jean du* » grand *Andely*..., » à *Charles de Tilly*, marquis de *Blaru*, et à sa femme *Elisabeth de Manneville*. — Accord

et transaction entre *Elisabeth de Tilly*, veuve sus-nommée, et son frère *Charles de Tilly*, marquis de *Blaru*, touchant les reprises dotales de ladite veuve.

E. 3282. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1702-1705. — Extraits du testament de *Louis de* « *Cahengnes*, » conseiller et procureur du Roy en l'hôtel de *Vernon*, et pièces relatives à ce testament, en ce qui concerne les fondations faites en l'église *Saint Jacques de Vernon*.

E. 3283. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 4 pièces, papier, dont 1 cahier de 20 feuillets.

1707-1726. — « Mémorial des titres et actes au- » thentiques dont entend se servir noble *Hilaire de* » *Tilly de Blaru*, écuyer, pour faire ses preuves de filia- » tion, légitimation et noblesse, afin d'estre receu de » minorité en la vénérable langue et grand prieuré de » France. » La plus ancienne date des actes rappelés est 1456. — Lettres de réception de minorité dudit *Hilaire de Tilly*, dans l'ordre de *Saint-Jean de Jérusalem*. — *Religieux seigneur*, frère *Henry Pérot*, chevalier de *Saint-Jean de Jérusalem*, commandeur d'*Oysemont*, lieutenant et vicaire-général de monseigneur le grand prieur de France, demeurant à Paris, rue du Temple, confesse avoir reçu dudit *Hilaire de Tilly*, fils de *Charles de Tilly*, marquis de *Blaru*, et d'*Elisabeth de Manneville*, la somme de 4,695 livres 12 sous 6 deniers, dont 4,500 livres « pour » la valeur de trois cents trente trois louis d'or et un » tiers de louis d'or, à raison de 13 livres dix sols cha- » cun, sur le pied fixé à Malte, que ledit sieur de *Tilly* » de *Blaru* est tenu de payer, pour son droit de passage, » minorité et dispense d'âge, pour estre receu chevalier » dudit ordre de *Saint-Jean de Jérusalem*, en la véné- » rable langue et grand prieuré de France, suivant le » bref de sa Sainteté, donné à Rome le trois juin mil sept » cents neuf, enregistré à Malte le premier juillet suivant, » portant terme de deux années, à compter du jour dudit » enregistrement, pour le paiement dud. droit, et cent » quatre vingt quinze livres douze sols six deniers, pour » les droits de ladite vénérable langue... » — Extrait des registres des baptêmes de l'église paroissiale *Saint-Hilaire de Blaru*, contenant l'acte du baptême de *Charles de Tilly*, fils d'autre *Charles* et de *Claude d'Arcona*: parrain, *René de Presteval*; marraine, *Marie*, femme d'*Adrien de Tilly*, seigneur de *Villegast* (23 mai 1646); et l'acte du baptême d'*Hilaire de Tilly*, sus-nommé: parrain *Guil-*

laune Dupont; marraine. Elisabeth Quétel (25 octobre 1702).

F. 3284. (Liasse.) — 3 pièces, papier, dont 1 cahier de 20 feuillets et l'autre de 16 feuillets.

1711-1716. — Inventaire des meubles de madame la duchesse de Luynes, annoté de la main de la Duchesse, qui a écrit à la fin : « Après avoir lu cet inventaire, je l'ai signé, ce vingt-trois janvier mil sept cent onze. La duchesse de Luynes. » Voici la copie des deux premiers articles de cet inventaire : « Dans la chambre de madite dame, un meuble de drap gris, consistant en un lit à la Duchesse, qui sont deux grands rideaux, deux bonnes grâces, le ciel, les pentes et les soubassements en falbalats, le dossier, la courtepointe et les pommes, le tout de drap gris; le dedans du lit consiste en un lit et un chevet de plume, un matelat de laine et un somier de crain, une tringne tournante et le bois dudit lit; plus, quatres grands fauteuils; trois autres fauteuils à coëffe; un fauteuil en confessionnal; quatre tabourets; deux écrans avec leurs pieds d'assier poly; quatres portières, sçavoir : deux à la porte de la chambre et deux à celle du cabinet, le tout de drap gris; une couverture de ratine blanche; un bureau de bois de noyé pour poser des petits flambeaux; deux petits guéridons tous unis; une petite table avec son tiroir; un miroir de toilette garny de velours bleu; un bénitier avec une vierge peinte sur de l'albâtre dans une bordure d'ébaine garnie de plaque d'argent et de cuivre doré; deux autres petits tableaux représentant la Vierge paint sur du vailin, dans des bordures d'ébaine garnie de plaque d'argent; deux reliquaires dans leurs bordures de bois doré; une pandule sonnante dans une boiste façon d'ébaine garnie de plaque d'argent et de cuivre doré; un crucifix d'ivoire dans une bordure de bois doré, dont le fond est de velours noir; trois tableaux dans leurs bordures de bois doré, l'un représentant un Exce-Homo, un autre une Notre-Dame de Pitié, et le troisième l'adoration des Mages; quinze estampes dans des bordures façon de sèdre; dix sentances, dont huit sont dans des bordures façon de cèdre, et deux rondes dans des bordures de marqueteries; une garniture de cheminée consistant en traise gobelets de porcelaine fine telles quelles et quatre soucoupes de porcelaine aussi fine, huit soucoupes de porcelaines de Hollande, et deux gobelets de mesme; quatres rideaux de toile damassée; une grille de feu avec des pommes argentées, la pelle, pincette et te-

» naille de mesme. Dans le cabinet de maditte Dame,
 » deux grands fauteuils couvert de point à la turc avec
 » leurs carreaux de velours amarante; un lit de repaux
 » garny de deux matelats de crain, l'un couvert de ve-
 » lours amarante, et l'autre de toile bordé de satin ama-
 » rante, avec des soubâsemens d'un costé, et aux pieds
 » de point à la turc; un chevet de velours amarante et un
 » careau couvert, d'un costé, de point à la turc, et, de
 » l'autre costé, de satin aussi amarante; deux tabou-
 » rets couvert de point à la turc, ... un acotoire couvert
 » de velours noir et un tabouret de mesme; un bureau
 » de bois de noyé tout uny, sur lequel est un petit cabi-
 » net de bois de noyé marqueté d'ivoire et d'ébaine; un
 » thermomètre et un baromètre dans leurs bordures de
 » bois de cèdre; un crucifix d'ivoire sur une croix de
 » bois de cèdre; quatre petits tableaux, dont deux sont
 » de dévotion, les deux autres représentent des fruits;
 » douze petites sentances; une Madeleine dans une bor-
 » dure de bois de noyé garnie de plaque de cuivre; un
 » petit Jésus dans une bordure de mesme; deux estam-
 » pes dans leurs bordures façon de cèdre; une garniture
 » qu'on croit estre de porcelaine fine sur le petit cabinet,
 » consistant en cinq soucoupes et cinq gobelets tels
 » quels, un petit flacon de cristal avec un bouchon d'ar-
 » gent; une sonnette façon d'argent; un petit rideau
 » amarante à la porte vitrée. » — Déclaration auto-
 » graphe ainsi conçue : « Quoique cet inventaire soit si-
 » gné de moi, du depuis, je peu avoir apporté du chan-
 » gement, soit en retranchant, soit en augmentant, ou
 » en substituant une chose à l'autre, en sorte que je ne
 » veut pas qu'il en soit fait peine à aucun de mes domes-
 » tique, surtout n'en ayant pas chargé un seul du soing
 » de les garder. Fait ce 18 février 1716. M. Daligre. » Et
 » en renvoi : « Outre que j'ai laissé mettre dans mon
 » garde meuble bien des meubles de plusieurs personnes,
 » ce qui y a pu apporter de la confusion. M. D. » — Ou-
 » verture du testament de la Duchesse de Luynes, morte le
 » 26 septembre 1722. La testatrice défend que son corps
 » ou sa tête soient ouverts; elle choisit sa sépulture aux
 » Incurables, derrière la grand-croix, si c'est possible; elle
 » demande un cercueil de bois pour que le corps soit
 » plus tôt anéanti et fasse place aux malades de la maison
 » pour leur sépulture : l'enterrement et le service sans au-
 » cune pompe; elle ordonne de faire dire 1,000 messes,
 » dont 500 à l'hôpital général, Hôtel-Dieu, Carmes, Capu-
 » cins et Bénédictines de Dieppe, et les 500 autres à Paris,
 » aux Jacobins, Bon-Pasteur, Sainte-Valère, Capucines,
 » Ave-Maria. « Je donne et lègue à ma petite fille de Blaru,
 » qui n'est pas mariée, une petite bibliothèque dont le
 » catalogue des livres est dans mon cabinet, et tous les

» imprimés et manuscrits, tant reliés que non reliés,
 » qui sont dans le dessous de mad. bibliothèque, avec
 » les petites armoires dans lesquelles ils sont renfer-
 » més... »

E. 3285. (Liasse.) — 73 pièces, papier, dont 2 cahiers,
 1 de 34 feuillets et l'autre de 150 feuillets.

1725. — Inventaire des meubles et immeubles de feu le marquis de Blaru, fait à la requête de Catherine-Elisabeth de Manneville, sa veuve; François-Bonaventure de Tilly, chevalier, seigneur marquis de Blaru, Jelfosse, le port de Villiers et autres terres et seigneuries, fils aîné; Hilaire de Tilly, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, non profès, fils puîné; Jean-Baptiste-Julien d'Anican, chevalier, seigneur de Pontandemer, Pontauthon, Annebault et autres lieux, conseiller du Roi, maître ordinaire en sa chambre des comptes à Paris, tant en son nom qu'en celui de Claude-Charlotte de Tilly, sa femme, fille du marquis décédé et de Catherine-Elisabeth de Manneville. — Liquidation des droits de cette dernière. — Acte de partage des biens provenant de la succession de leurs père et mère entre François-Bonaventure, Hilaire et Claude-Charlotte de Tilly, cette dernière représentée par son mari, Jean-Baptiste-Julien d'Anican. — Procurations, mémoires, quittances et autres pièces relatives à cette liquidation.

E. 3286. (Liasse.) — 15 pièces, papier, dont 5 cahiers : 1 de 8 feuillets, 1 de 36 feuillets, 1 de 51 feuillets, 1 de 44 feuillets, et le 5^e de 110 feuillets.

1725-1732. — Sentences du bailliage de Mantes nommant maître Charles Lenain, bourgeois de Paris, pour tuteur à François-Bonaventure de Tilly, chevalier marquis de Blaru, capitaine au régiment mestre de camp général des dragons, et Edme Champagne-Brunet, bourgeois de Paris, pour tuteur d'Hilaire de Tilly, chevalier non profès de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. — Acte de dépôt du testament de Catherine-Elisabeth de Manneville, veuve de Charles de Tilly, marquis de Blaru, par son exécuteur testamentaire, Auguste-Joseph de Montullé, prêtre, docteur de Sorbonne, doyen honoraire de l'église de Beauvais, abbé commandataire de l'abbaye royale de Notre-Dame de Lieques. La testatrice ordonne expressément que son corps ne soit point ouvert, « pour » quelques causes et raisons que ce puisse être... qu'il » soit mis dans un cercueil de bois. » Elle veut que son enterrement et le service « soient faits sans tenture, sans

» armes, illuminations, invitations et autres cérémonies;
 » qu'il n'y en ait point aussi dans la maison. » Elle déclare « que tous les meubles, livres et généralement tout » ce qui est dans le cabinet du petit appartement qui est » sur (sa) cuisine (que M. de la Porte, docteur en théolo- » gie, a occupé jusqu'à ce que M^r l'évesque de Senés l'ait » choisi pour être son vicaire général), lui appartient et » est à lui. » Elle institue une pension annuelle payable aux religieuses de la visitation de Bourbon-Lancy, pour M^{lle} Coquille, qui l'a servie pendant plus de 16 ans. « Je » donne et lègue à mad^e Danican, ma fille, le portrait » en émail de feu mad^e la duchesse de Luynes, ma » mère, que je porte à mon bras, et la croix pleine de » reliques, qui est attachée à mon lit, qui vient de sa » sœur, coadjutricè de Montreuil, afin qu'elle l'attache » au sien, et qu'elle se souvienne de prier Dieu pour elle » et pour moi... » — Inventaire des meubles de Catherine-Elisabeth de Manneville, trouvés, après son décès, arrivé, le 13 juin 1732, dans l'appartement qu'elle occupait au rez-de-chaussée d'une maison appartenant à la communauté du Bon-Pasteur, rue du Cherche-Midi, à Paris. — Procès-verbal de vente desdits meubles. — Testament de François Allix, domestique de la marquise de Blaru, et pièces relatives à la liquidation.

E. 3287. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1757-1761. — Pièces (correspondance, en majeure partie) touchant la succession de Jean-Pierre-Robert le Roux, S^r de la Mothe, contrôleur général des fermes unies de France, au pont de Beauvoisin, près Grenoble, qui avait eu la tutelle d'Edouard-Hilaire-Louis de Tilly, écuyer, fils mineur d'Hilaire, comte de Tilly, et d'Henriette-Madeleine le Roux.

E. 3288. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 33 pièces, papier

1366-1586. — Compulsoire de titres étant au trésor de Montfort-l'Amaury, en 1558, où se trouve un extrait de l'aveu de Neauphle-le-Château, de 1366, ainsi conçu : « Item, c'est ce que le sire de Blaru tient de nous, pre- » mièrement, le chastel de Blaru, et l'encloz de jardin, » si comme il se comporte, et le champart du fief qui est » en prix de sept muictz de grains, à la mesure de Ver- » non; item, les cens de la Toussains, de la valeur de » quinze livres parisis; item, environ quarante solz à la » saint André; item, six vingtz arpens de terre aux » champs appartenant audict chastel, et quatre arpens » de pré item, un pressoir, que mons^r Robert de Sa-

» queville tient de lui en fief, pour ung arrière fief du-
 » diet chastelain, de quatre livres, et les avoynes de
 » rente, qui vallent quatre muictz d'avoïne, à la mesure
 » de Vernon: *item*, quatre vingtz chappons de rente à
 » Noël, et deux milliers et demy d'œux à Pasques; sept
 » solz et demy de rente d'aigneaux de may: *item*, un
 » moullin qui est au prix de quatre minotz de blé, à la
 » mesure de Vernon. Et est assavoir que, quant le sei-
 » gneur de Blaru tient tout le fief du Chesné de Blaru
 » pour ung arrière fief du chastelain, et le boys du
 » moullin, et le boys du pressoner, et les boys de Vencel
 » et environ quatre journez de terre de champart, qui
 » sont Jehan de Matéam de par sa femme, et cest tient
 » lediet Jehan de Matéam dudiet sieur de Blaru pour
 » ung arrière fief de quatre livres tenus de nous. Et est
 » assavoir que lediet S^r de Blaru tient de nous toutes ces
 » choses susdictes aux uz et aux costumes de Veuxin
 » François, et sa haulte justice, de la velleur de soixante
 » solz tournois par an. » — Mandement pour contraindre
 les vassaux de la seigneurie de Blaru, et notamment Jean
 d'Assigny, à fournir les aveux et dénombremens. —
 Jean de Tilly, seigneur de Blaru, fait offre de 12 livres
 tournois pour prix du rachat de la haute justice de Jeu-
 fosse et le Port-de-Villers, etc., à lui échue par le décès
 de son père, Pierre de Tilly, en son vivant, écuyer et sei-
 gneur de Blaru. — Acceptation de l'offre et main-levée
 par sentence du bailliage de Mantes. — Mandement du
 Roi à la chambre des comptes, constatant l'acte de foi et
 hommage fait au Roi, à cause de son château de *Montes-*
prevés 2, à Mantes, par Jacques de Tilly, écuyer, sei-
 gneur châtelain de Blaru, gentilhomme ordinaire de la
 maison du Roi, sous la charge du sieur de Lanssac, tant
 pour lui que pour François de Tilly, aussi écuyer, son
 frère, pour la seigneurie et châtellenie de Blaru. — Dé-
 claration fournie au bailliage de Mantes par Charles de
 Tilly, écuyer, seigneur châtelain de Blaru et de la sei-
 gneurie du Port-de-Villers, du revenu desdites châtelle-
 nie et seigneurie et du fief du Colombier. — Aveu et dé-
 nombrement de la terre et seigneurie de Blaru, des fiefs
 du Port-de-Villers, du Colombier, des Chasteliers, La
 Noue, le Clos-d'Ivry et le Bois-du-Buisson, par Charles
 de Tilly, seigneur châtelain de Blaru, de la seigneurie du
 Port-de-Villers, gentilhomme ordinaire de la maison du
 Roi, tant pour lui que pour ses frères et sœur, héritiers
 de feu Charles de Tilly, lorsqu'il vivait, seigneur châte-
 lain de Blaru et seigneur du Port-de-Villers, enseigne des
 cent gentilhommes de la maison du Roi, sous la charge
 du comte de Sancerre. — Autre aveu et dénombrement
 fourni par Jacques et François de Tilly, après la mort de
 leur père et de Charles, leur frère, tué à Montcontour.

— Déclaration par Jacques de Tilly, écuyer, seigneur
 châtelain de Blaru, gentilhomme ordinaire de la maison
 du Roi, des héritages par lui acquis des commissaires
 du Roi, en 1570, comme terres vagues et vaines, lors de
 l'adjudication. — Déclaration des biens et revenus de
 François de Tilly, seigneur châtelain, par moitié, de
 Blaru, du Port-de-Villers et du grand Poligny, en Anjou.
 On lit dans les aveux des seigneurs de Blaru « ... Audit
 » Blaru y a chastel, environné de fossez plains d'eau,
 » fermant à pont-levis, la bassecourt, granches, estables,
 » deux collombiers à pied, l'un à cause de sa dicté châte-
 » lenye, l'autre à cause dudiet fief du Colombier, réuni
 » comme dessus avec les jardins et encloz dudiet lieu,
 » cloz tout à l'entour de murs de pierre; le tout tenant
 » ensemble, et contenant de six à sept arpens ou environ,
 » qui peut venir en revenu, par chacun an, l'une année
 » portant l'autre, à la somme de (23 livres tournois). *Item*,
 » à cause de laquelle seigneurie et châtellenie, partout
 » et au dedans d'icelle, ledit escuyer a tout droit de jus-
 » tice haulte, moyenne et basse, gibet et fourches³ pati-
 » bulaires à quatre pilliers, verdier, maistres des eaulx
 » et foretz, bailly, lieutenant, greffiers, sergens, gardes
 » bois et de foretz, et dont les appelans de ses bailly et
 » lieutenant sortissent par devant... le bailly de Mantes...
 » avecques droictz de assises et ressorts, par toute sadite
 » châtellenie, des juges d'anciens fiefz et seigneuries,
 » tenuz et mouvans de luy, dont les appellations des-
 » dictz juges inférieurs et aultres officiers sortissent, par
 » appel, par devant son diet bailly de Blaru, ... droictz de
 » confiscation, aubaines et forfaictures, tabellion et sêl
 » à contratz, droictz de prix, gaulges, mesures à vin,
 » bled et aultres grains, rouage, terraige et foraige,
 » voirie, chaustiers, chaustellage, mesureurs et arpen-
 » teurs, et aultres droictz, ... lesquels peuvent valloir par
 » an (30 livres tournois). *Item*, lediet escuyer a droict
 » de guet sur ses hommes et subgetz... pour faire le guet,
 » quant le cas y eschet; pour lequel sesdits hommes et
 » subgetz, par amyable composition, payent 20 deniers
 » tournois par an. *Item*, ledit escuyer a droit d'eaue en
 » la rivière de Seyne, depuis environ le val de Benne-
 » court, qui est au-dessus de la maladrerie de Jeufosse,
 » jusques en Folle-en-Rue, près Vernon-sur-Seyne; de
 » laquelle eaue, il a ung bras d'eaue nommé le bras de
 » deffendz, auquel nul n'a droict de pescherie, ne gecter
 » et tendre fillez, ne engins à prendre poissons, sans son
 » congé et licence, sur peine de confiscation des fillez et
 » engins et d'amende; et sur le surplus de ladite eaue a
 » droict d'amendes sur les pescheurs, ... qui lui peuvent
 » valloir (100 sous tournois environ par an). *Item*, droict
 » d'avoir et prendre sur ses subgetz, ... quant ils se ma-

» nient, ou qu'ilz marient aucuns de leurs enfians, un plat
 » ou metz de viande pareil ou semblable de ceux qui sont
 » servis au banquet et feste dudit mariage, avec deux potz
 » de vin et quatre pains, portez en son chasteau de Blaru,
 » le jour des nopces, premier que de estre espousez, par
 » les parents et amis desditz mariez, accompagnez des
 » joueurs ménestrez qui seront joueurs en ladite feste;
 » qui peuvent valloir, en bonnes années, la somme de
 » (15 livres tournois)... *Item*, le droit de corvées sur ses
 » hommes et subgectz, savoir est, sur ceulx qui ont har-
 » nois et voietures, trois jours, par an, de leurs dietz
 » harnois et voietures, et sur les aultres non ayant har-
 » nois, sont tenuz faucher et faner l'herbe de ses dietz
 » préz; peut valloir, par commune année, les dépens et
 » fraictz payez, la somme de 20 livres tournois...

E. 3249. (Liasse.) — 1 pièce, par devant 18 pages, papier,
 dont 2 cahiers, l'un de 6 et l'autre de 12 feuillets n^{os} 47.

1332-1703. — Blaru. Balvin. — Guillaume de Sa-
 quainville, S. de Blaru, reconnaît que sa mère, Agnès
 de la Roche, veuve d'autre Guillaume de Saquainville,
 doit posséder, pour cause de son douaire, et à titre d'usu-
 fruit, entre autres choses, le Ban de la ville de Blaru. —
 Pierre de Tilly, écuyer, sieur de Blaru, donne à Jean de
 Tilly, écuyer, son fils, « chargé de la demoiselle sa
 » femme et de neuf petits enfans, » la terre, seigneurie,
 fief et chatellenie de Blaru, haulte justice,... cens,
 » rentes en deniers, œufz, pouailles, blés, avoïnes,
 » champars et vin, terres, prés, boys, forestz, forestaïges,
 » maisons, maignaulises, court, usaïges, jardins, ban-
 » masuraïges, voituraïges, corvées, isles, eaues, portai-
 » ges... » — Déclaration présentée au bailliage de Mantes
 par Charles de Tilly, écuyer, seigneur châtelain de la
 terre, seigneurie et chatellenie de Blaru, et de la seigneu-
 rie du Port-de-Villers, pour la seigneurie et chatellenie
 de Blaru, et les fiefs de Port-de-Villers et du Colombier...
 « *Item*, un ou plusieurs pressoirs et fours baniers pour
 » cuire le pain et piller et esprandre les vins et cildrés,
 » avec trois autres pressoirs qu'il ou ses prédécesseurs
 » ont fait construire et édifier pour subvenir à ses sub-
 » jectz, avec droiz de vendre vins et autres breuvages de
 » son creu, durand le temps de six sepmainnes, pen lant
 » lequel temps ses dits subjez n'ont puissance vendre
 » vins ne autres breuvages; à cause du quel ban et vente
 » desdits breuvages, il n'en doit aucune imposition; et
 » lesquels droitz luy peuvent valloir, en commune année,
 » tous frais payez, la somme de vingt-cinq livres tour-
 » nois... » — Extrait de l'art. 196 de la coutume de

Mantes, réformée en 1559... Les seigneurs qui ont par
 » cy-devant jouy des droitz de terrage, forage, rellage,
 » rouage et autres droitz seigneuriaux, jouiront de tous
 » iceux en la manière accoustumée. — Adjudications
 du droit de banvin de Blaru, Jeufosse et Port-de-Villers,
 faites, au nom du seigneur dudit lieu, à Jean Gosselin,
 Charles Questel, Louise Davil, veuve Anglo, maître
 Charles Dupré, Henri Leprestre, maître Guy Rancher,
 Guillaume Cléron, Lucien Le Prestre, Adam Tremblay,
 François Cordaiz, Guillaume Lenoir, Nicolas Le Constu-
 rier. — Inventaire des titres dont se sert M^r Charles de
 Tilly, marquis de Blaru, pour établir son droit de banvin
 dans son marquisat de Blaru. — Billet, en forme de
 bail, du sieur Bouilland, ci-devant fermier des aides de
 Mantes, avec une copie collationnée d'une sentence ob-
 tenue sur lui, en l'élection de Paris, par la marquise de
 Blaru. — Advertissement que met et baille par devant
 » vous messieurs les présidents, lieutenants, conseillers
 » du Roy, esleus en l'élection de Mante et Meullent,
 » messire Charles de Tilly, chevalier, marquis de Blaru,
 » seigneur de Jeufosse et Port-de-Villers, gouverneur
 » pour le Roy des ville et chasteaux de Vernon, defen-
 » deur et incidemment demandeur, d'une part, contre
 » M. Martin de Fresnoy, fermier général des aydes de
 » France, poursuite et diligence de M. Robert Hardy,
 » soy disant son procureur et receveur de ladite eslection
 » de Mante, demandeur et incidemment defendeur,
 » d'autre part... — Procédures pour Charles de Tilly
 contre Pierre Huchet, fermier des aides de l'élection de
 Mantes. — Désistement des fermiers des aides en pour-
 suites contre le seigneur de Blaru. — Instruction tou-
 chant les titres de banvin employés par le seigneur de
 Blaru.

E. 3250. (Liasse.) — 3 pièces, par devant 7 pages, papier.

1458-1775. — Blaru. Baux. — Noble homme,
 Pierre de Tilly, écuyer, seigneur de Blaru, baille à ferme,
 pour neuf années, à Guillot Huennel, de Blaru, 6 ar-
 pents de terre au long du chemin de Gournay, *troisième* du
 fief « au Jousteux, » moyennant le champart accoustumé.
 — Vidimus du bail de 12 acres de terre en 3 pièces fait
 le 2 juillet 1474, par Pierre de Tilly, à Chardin Quesnel
 (Alias, Questel), de Blaru, moyennant une rente annuelle
 de 16 deniers parisis par acre. — François Baranix, vi-
 gneron, baille à François Idoine, demeurant au val d'A-
 conville, paroisse Notre-Dame de Vernon, plusieurs lots
 de terre dans la seigneurie de Blaru, moyennant une
 rente annuelle de 70 sous 6 deniers tournois. — Charles
 de Tilly, marquis de Blaru, baille à ferme, pour six ans,

À Jacques-Alexis Le Goust, demeurant à Blaru, l'état et office de greffier et tabellion dans le marquisat de Blaru, pour le prix de 36 livres par an. — Bail du même office fait au même, pour 9 années, par Bonaventure de Tilly, moyennant 25 livres de fermage par an. — Bail fait au sieur Jean-Pierre-Irénée-Janson Des-cours, bourgeois de Vernon, des offices de principal tabellion et greffier, dépendant de la haute justice et marquisat de Blaru, pour 3, 6 ou 9 années, à la volonté de François-Hilaire de Tilly, marquis de Blaru, pour le prix de 50 livres par an, à dater du mois de juin 1775. — Bail de plusieurs immeubles dans la seigneurie de Blaru fait par le tuteur des enfants mineurs de Jacques Masson, à Pierre Le Fort. — Nicolas Allain, laboureur, déclare prendre à ferme, pour 9 ans, de Charles de Tilly, marquis de Blaru, deux pièces de terre « sur les côtes de Normandie, au lieu dit les Trois-Maillets, » moyennant un loyer annuel de 10 livres — Requête adressée par Charles de Tilly au bailli de Bizy, afin d'être autorisé à mettre opposition sur les deniers provenant de la vente de meubles, saisis sur Nicolas Allain, décédé avant d'avoir effectué le paiement de son bail.

E. 3291. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin : 3 pièces, papier.

1469-1495. — Blaru Baux. — Bail à cens d'une maison et autres immeubles à Blaru, rue Chevré, fait par Pierre de Tilly, écuyer, seigneur de Blaru, à Richard Simon, maréchal, demeurant à Blaru, moyennant une rente annuelle de 32 sous parisis. — Bail de 81 acre 1/2 de terre en plusieurs pièces, sur le territoire de Blaru, fait par Jean de Tilly, écuyer, seigneur de Blaru, à Jean Robert et à Cardin Quéstel (Aliàs, Quesnel), moyennant une rente annuelle de 16 deniers parisis par acre. — Bail de plusieurs pièces de terre à Blaru, lieu dit le Clos, fait par le même à Jean Pinguet et à Robinet Le Mire, moyennant une rente annuelle de 16 deniers par arpent. — Bail fait par le même à Robinet Le Mire, de 2 acres de terre au terroir de Blaru, moyennant un cens annuel de 2 sous parisis par acre. — Bail fait par le même à Guillot Le Mire, de Blaru, d'un petit jardin sis en la rue qui « maine de Blaru au Chesnay en allant à la maison » dudit Guillot, » moyennant une rente annuelle de 2 sous parisis. — Bail fait par le même à Roger Gosse-lin, demeurant « au Chesnay sur Blaru, » d'un acre de terre, sise aux Angles, moyennant une rente annuelle de 2 sous parisis et une poule.

E. 3292. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 19 pièces, papier.

1518-1579. — Blaru. (Ferme du château.) Baux, quittances, etc. — Noble dame Françoise Ladvoat, veuve de Jean de Tilly, en son vivant, chevalier, seigneur de Blaru, tant en son nom que comme ayant la garde noble et administration des corps et biens de ses enfants, baille, à titre de ferme, pour 4 ans, à Jean Le Péletier, le jeune, toute la terre, seigneurie et chàtellenie de Blaru, moyennant 800 livres tournois par an. — François Bonaventure de Tilly, chevalier, seigneur marquis de Blaru, exempt des gardes-du-corps du Roi, compagnie de Villeroy, donne à bail, pour 9 années, à Alexandre Vinot, laboureur, demeurant à Hennevis, la ferme du château de Blaru, moyennant un loyer annuel de 1,100 livres. — Accord entre la veuve Vinot, fermière de la ferme du château de Blaru, et Maître Tessier, fermier du Colombier, au sujet de certain droit de pâturage — François Bonaventure de Tilly promet de faire jouir de sa ferme du Colombier, sise à Blaru, Louis Tessier et sa femme, après l'expiration de leur bail. — Le même donne à bail, pour 3, 6 ou 9 années, à Salomon Giroux, laboureur, demeurant à Blaru, et à Marie de Goubert, sa femme, la ferme du château de Blaru, moyennant 1,600 livres de loyer par an. — Bail de la même ferme fait par le même à Tous-saint Robillard, demeurant à Vernon, moyennant 1,400 livres de loyer par an. — Guillaume Pellerin, laboureur, demeurant à la paroisse de Jeufosse, s'engage à prendre à bail, pour 9 ans, la ferme du château de Blaru, moyennant 1,300 livres, pour les deux premières années, et 1,500 livres pour chacune des autres. — Quittances du seigneur de Blaru à Guillaume Pellerin, — Georges Morel, père et fils, demeurant à la ferme de l'abbaye de Jony, dépendant de l'abbaye de Jumièges, conviennent de prendre à bail la ferme du château de Blaru. — Bail de la ferme du château de Blaru fait, pour 9 ans, par François Bonaventure de Tilly à Françoise Boulland, veuve de Georges Morel, « laboureuse. » — Etats du produit que l'on pourrait tirer annuellement des fermes du château de Blaru, de Chevry, du Colombier et de la Saussaye. — Etat des coupes de bois et hayes de la ferme du château de Blaru 1770-1778.

E. 3293. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1547-1674. — Blaru. Cens et rentes seigneuriales. — Extrait d'anciens papiers contenant les rentes en champs dues en la seigneurie de Blaru. Les censitaires son-

en son champart, en 1517, sont au nombre de 4, pour la filasse, 42, pour le seigle, 113, pour le blé, 23, pour l'orge, 56, pour l'avoine, 15, pour les vesces, et 4, pour les fèves : en tout, 257 individus. — Table alphabétique des noms et surnoms des tenanciers de la terre, seigneurie et marquisat de Blaru, inscrits au registre des recettes pour l'année 1668. 458 noms. — Minute pour faire la déclaration de Guillaume David pour la terre du Chênet. — Table alphabétique des censitaires de la terre seigneurie et marquisat de Blaru pour 1674. 552 noms. — Liste des censitaires qui ont acquitté leurs redevances en 1670. — Mémoires des recettes de rentes seigneuriales pour 1673.

E. 3294. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 25 pièces, papier.

1571-1573. — Blaru. Cens et rentes seigneuriales. — Pièces d'un procès entre François de Tilly et Jacques de Tilly, seigneurs de Blaru, d'une part, et Simon de Lespine, Jean de Lespine, l'aîné, Jean de Lespine, le jeune Girard Morin, Collette, veuve de Vincent Caret ou Carré, Pierre Morel, Louis Morel, Simon Gosselin, Martin Feugère, Jean Questel dit Petit, et Pierre Questel, tous habitants de Blaru, touchant les prétentions des premiers à percevoir, sur chacun de leurs sujets, par chaque « feu et lieu, » trois boisseaux d'avoine, mesure de Vernon.

E. 3295. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 5 pièces, papier.

1582. — Blaru. Cens et rentes seigneuriales. — « Conclusions que Jacques de Tilly, escuyer, seigneur » chastellain de la terre, seigneurie et chastellenie de » Blaru, gentilhomme ordinaire de la maison du Roy, » d'une part, meet et baille par devant... le baillif de » Blaru... à l'encontre de Pierre Gentil, Jehan Le Roux, » filz feu Simon, Jehan Morel, filz feu Jehan, filz Gil- » lot, Jean Le Chapperonnier, Loys Gosselin, Charles » Adam, Charles Pellerin, Claude Le Moslier, la veuve » Pantaléon Savary, Guillaume Robert, tous habitants et » subjectz du diet seigneur de Blaru... d'aultre part, » aux fins, sur eux et chascun d'eux, pour son regart, » soient condempnez payer audit seigneur de Blaru, sa- » voir est, ceulx d'entre eulx qui tiennent harnoys et » voieture, chevaux et charoy, chascun d'eux le nombre » et quantilté de six boisseaux d'avoine, et ceulx d'entre » eux qui n'ont harnoys ne voieture, ains seulement feu » et lieu, en ladite terre de Blaru, chascun troys bois- » seaux d'avoine, mesure desdits lieulx... » — Sentence d'évocation de la cause aux requêtes du Palais à Paris,

SEINE-ET-OISE. — SÉRIE E. — TOME II.

en vertu du privilège de *Committimus* accordé au seigneur de Blaru, par lettres du 9 février 1582. — Défaut donné à Jacques de Tilly par les requêtes du palais contre les défendeurs ci-devant nommés. — Assignation à comparaitre en parlement.

E. 3296. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1777-1790. — Blaru. Cens et rentes seigneuriales. — Recette des rentes seigneuriales payées au marquisat de Blaru à la fête de Saint-Sébastien, depuis l'année 1777 juspu'à l'année 1789 inclusivement. — Table alphabétique des particuliers et établissements qui doivent des rentes au marquisat de Blaru. — Notes et pièces comptables relatives aux rentes.

E. 3297. (Liasse.) — 3 pièces, papier, dont 1 cahier de 23 feuillets in-18.

1592-1672. — Blaru. Cens et rentes seigneuriales. — « Papier des champs de Blaru pour l'année » (1592). — Mémoires des grains de champarts reçus en 1671 et 1672.

E. 3298. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1628. — Blaru. Cens et rentes seigneuriales. — Sentence prononcée, à la requête de François Bonaventure de Tilly, chevalier, marquis de Blaru, par Pierre Baudot, lieutenant du bailliage et marquisat de Blaru, contre Hilaire Le Marchand, charpentier, demeurant au Chênet, paroisse de Blaru, lequel est condamné à payer au seigneur de Blaru 6 gerbes de pois gris, pour le droit de champart qui lui est dû sur la récolte de 40 perches de terre, sise au terroir dudit Blaru. — Mémoire des frais auxquels Hilaire Le Marchand est condamné (12 l. 3 s. 6 d.), et déclaration par laquelle ledit Le Marchand s'engage à payer ces frais à madame la marquise de Blaru.

E. 3299. (Liasse.) — 1 cahier in-4°, papier de 28 feuillets.

1633. — Blaru. Cens et rentes seigneuriales. — Inventaire des contrats de rentes du partage des biens de feu Le Pelletier, en son vivant, seigneur de Château-Poissy, fournis par M. de Blaru à ses enfants. A la suite se trouve une déclaration d'acceptation, avec les signatures autographes de Quentin Laurencin, procureur aux sièges royaux de Mantes, et fondé de procuration de

Charles de Tilly, Sr de Blaru, d'Adrien, Louis et Jacques de Tilly, écuyers, frères de Charles, et héritiers de Marie Le Pelletier, leur mère, en son vivant, femme de Louis de Tilly, seigneur de Blaru, et de Pierre de Croismare, écuyer, sieur de Pormort, conseiller du Roi, vicomte de Vernon, curateur de Jacques de Tilly. A la suite encore se trouve l'approbation de Charles de Tilly : signature autographe.

E. 3300. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1643-1756. — Blaru. Cens et rentes seigneuriales. — Analyse des titres concernant une rente de 8 boisseaux d'avoine et un demi-chapon, due au marquis de Blaru par Jacques Chevaucheur, pour sa maison, sise près l'audience du marquisat et chàtellenie de Blaru. — Compte de Jacques Chevaucheur avec le marquis de Blaru.

E. 3301. (Liasse.) — 116 feuillets de différents formats.

1652 (S. D.)? — Blaru. Cens et rentes seigneuriales. — Etats des contrats des censitaires de la seigneurie de Blaru qui ont fourni leurs déclarations, probablement en vue de la confection du terrier de ladite seigneurie.

E. 3302. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin : 94 pièces, papier, dont 12 cahiers in-4° de 93, 24, 16, 12, 9, 22, 27, 10, 13, 8, 5 et 10 feuillets.

1652-1732. — Blaru. Cens et rentes seigneuriales. — Pièces d'un procès entre Charles de Tilly, chevalier, seigneur châtelain de Blaru, du Port-de-Villers, Jufosse et autres terres et seigneuries, gouverneur de la ville, châteaux et pont de Vernon, d'une part, et Jeanne Le Pelletier, veuve de maître Claude Le Prince, et Claude Le Prince, son fils, et, plus tard, Claude-Jean Le Prévost, chirurgien à Vernon, héritiers de Claude Le Prince, d'autre part. La pièce la plus ancienne du dossier contient les « blâmes que fait, met et baille par devant vous, monseigneur le bailli de Blarru ou vostre lieutenant, hault et puissant seigneur, messire Charles de Tilly, chevalier, seigneur chastellain de Blarru... demandeur en blâmes de déclaration, d'une part, à l'encontre de Jehanne Le Pelletier, veufve de deffunt maistre Claude Le Prince, et M^e Claude Le Prince, son filz, deffendeurs, contre la déclaration, par eux rendue et baillée audit seigneur, des maisons et héritages par eux tenus à titre de cens et de droit seigneurial dudit

» seigneur, à cause de sa chastellenie dudit Blarru, et par eux affermée, le jendy septiesme jour de mars dernier. » par le moyen des quelles blâmes, les deffendeurs seront condampnés et puis contrains refformer et augmenter les charges et redevances de ladite déclaration... » La pièce la plus moderne est la signification de : 1^o, la sentence arbitrale rendue par Claude-Adjuteur Josset, seigneur de Vintimille et de Chenonville, conseiller et avocat du Roi au bailliage, vicomté et siège de police de Vernon, le 29 novembre 1719 ; 2^o, l'arrêt du parlement de Paris rendu, sur l'appel interjeté de ladite sentence, le 22 mai 1722 ; 3^o, l'acte de soumission fait par Claude-Jean Le Prévost, chirurgien à Vernon, au greffe de la cour du Parlement de Paris, le 8 juin 1722, en exécution tant de la sentence arbitrale que de l'arrêt ; ladite signification faite à Charles de Tilly, chevalier, marquis de Blaru, requête de Claude-Jean Le Prévost, 12 juin 1722.

E. 3303. (Liasse.) — 4 cahiers in-4°, papier, de 76 feuillets.

1662 (S. D. vers). — Blaru. Cens et rentes seigneuriales. — Registre des rentes dues au seigneur de Blaru, avec les dates des contrats de constitutions, sentences et autres actes relatifs à ces rentes. A la fin est une table alphabétique, contenant 93 noms de personnes, avec l'indication des feuillets où ces noms se retrouvent.

E. 3304. (Liasse.) — 1 pièce papier.

1481-1548. — Blaru. Cure, Prieuré. — Copie des actes ci-après indiqués, extraite, en 1543, des registres de feu Jean Ferret, en son vivant, tabellion de Blaru. — 1^o, Déclaration de noble homme Jean de Tilly, sieur de Blaru, vénérables et discrètes personnes, frère Jean Larcher, prieur de Blaru, et maître Guillaume Champion, prêtre, curé dudit lieu, sur l'existence et la teneur de la donation d'une rente annuelle et perpétuelle de 20 sous tournois, à prendre sur le grand moulin de Blaru, tenu en ce moment à ferme par Alain Chastellain, faite le 25 mars 1478, au prieur et curé de Blaru et à leurs successeurs, par ledit Jean de Tilly et Marie de Bernezay, sa femme, « pour faire et célébrer ung obyt... par chacun an, » dans l'église paroissiale de Blaru, « le lendemain de la Notre-Dame ; » 2^o, Traité et accord fait, le 28 mai 1487, entre noble homme Jean de Tilly, d'une part, et Collin Le Marchant, Simonnet du Bisson, Chrétien Hays, Robin Le Roux, Perrin Le Roux, Guillaume Le Roux, Jean Jouenne, Pierre Carré, Richard... Pierre

Gosselin, Yvonnét Hays, Guillemín Gosselin, Robin de Vernav ou Bernay, Denis Questel, Guillaume Morel, Perrin Lefort, Jean Treslin, Jean Pont dit Sardin, Jean Pont le jeune, Pierre Le Frileux, Thomas Morel, Roger Le Chapperonnier, Pierre Fallaze, Guillaume Hurel, Perrot Nolles, Richard Hurel, Adenet Le Foulon, Denis Tubye, Guillemot Le Roy, Geuldroi Robert, Jean Annoys, Jean Lucas, Jean Chauvin et Jean Le Fort, tous manants et habitants de Blaru. d'autre part, touchant le guet dudit Blaru; pour être quittes du guet, les habitants s'engagent à payer 20 deniers tournois par an, en deux termes; 3^e, promesse faite, le 4 mai 1496, par Perrin et Guillaume, dits Les Ronx, frères, de faire dorénavant les « corvées » et avoynes » qu'ils refusaient à Jean de Tilly, écuyer, S^r de Blaru. — Ratification par les religieux, abbé et couvent de l'abbaye et monastère de Notre-Dame de « Colombz. » sur la présentation et après la lecture faite par frère Ambroise Taillebois, religieux de ladite abbaye et Prieur de Blaru, de la donation du 25 mars 1478, mentionnée plus haut. — Sceau, vestiges de sceau.

E. 3305. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

1536-1554. — Blaru. Cure, Prieuré. — Reconnaissances d'héritages et rentes tenus de frère Ambroise Taillebois, prieur de Blaru, par Martin Dupré, praticien en cour laye, Guillaume Colleuille, Louis Hays, Philippe Le Roy.

E. 3306. (Liasse.) — 3 cahiers, papier, de 12, 37 et 38 feuillets, in-4^o.

1555-1556. — Blaru. Cure, Prieuré. — Quittance donnée à discrète personne messire Guillaume Bernay, prêtre, et Jean Bernay, marchand, son frère, demeurant à Blaru, receveurs fermiers des grosses dîmes de la paroisse de Blaru, par Etienne Charpentier, manouvrier, Lubin Bernay, Pierre Chauvin, tisserand en toile, Louis Le Fort, manouvrier, et Pierre Chambon, aussi manouvrier, tous demeurant en la paroisse de Blaru, ayant levé les dîmes et battu les grains. — « Cens et rentes seigneuriales deubz, par chascun an, à religieuse personne » frère Ambroise Taillebois, prieur du prieuré Mons-Saint-Hilaire de Blaru, receuz par ledit prieur, en son » hostel et lieu de recepte de son diet prieuré, au diet » Blaru, pour l'an mil cinq cens cinquante et cinq, » portans ventes, saisines et amandes, quant le cas y » eschel... » — Le même, pour l'année 1556.

E. 3307. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin — 4 pièces, papier.

1556. — Blaru. Cure, Prieuré. — Pièces d'un procès entre la veuve de Jean Le Chapperonnier, d'une part, et Frère Ambroise Taillebois, prieur et curé primitif de Blaru, pour raison du droit de dîmes de bois prétendu par ce dernier.

E. 3308. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin — 25 pièces, papier, dont 1 cahier de 16 feuillets, in-4^o.

1564-1575. — Blaru. Cure, Prieuré. — Guillaume Foucault et Jean Dagonnier, prêtres, chanoines de l'église cathédrale Notre-Dame d'Évreux, « pour adviser et » délibérer des biens meubles et immeubles, moias dny- » sans et commodes, que les bénéficiers dudit diocèse, » cotizés à la somme qu'il convient lever audit diocèse, » pour le remboursement du temporel de l'église alié- » née... pourront vendre... » consentent à la vente de 7 livres 5 sous 9 deniers tournois de rente, 38 boisseaux de blé et 48 boisseaux d'avoine de cens, par le prieur de Blaru, jusqu'à concurrence de sa cotisation, fixée à 690 livres tournois. — Adjudication à Charles de Tilly, seigneur châtelain de Blaru, du Port-de-Villers et du Grand-Poligny, en Anjou, gentilhomme ordinaire de la maison du Roi, demeurant à Blaru, de 7 livres 5 sous de censive, 38 boisseaux de blé et 48 boisseaux d'avoine, aussi de censive, que Bonaventure de la Chaussée, prieur commandataire de l'église Saint-Hilaire de Blaru, a droit de prendre sur plusieurs personnes de Blaru et lieux voisins, en vertu de l'adjudication qui lui en a été faite le 22 janvier 1561 (1565. N.S.), moyennant la somme de 720 livres tournois. — Charles de la Chaussée, prieur de Thevny, procureur fondé de son frère Bonaventure, donne quittance à Charles de Tilly, 1^o, de 300 livres tournois, 2^o, de 420 livres tournois, faisant ensemble les 720 livres mentionnées ci-devant. — Lettre du même Charles de la Chaussée au même Charles de Tilly, jointe à la première quittance, et par laquelle on voit que « Mons. » de Thevny » avait épousé une sœur de Charles de la Chaussée. — « Papiers de recepte en deniers et menus » cens et rentes seigneuriales deubz à monseigneur de » Blaru, à cause de l'acquisition qu'il en a faite de Bo- » naventure de la Chaussée, prieur du prieuré Mons- » Saint-Hilaire de Blaru. » — Signification à Geulroy Vincent, prêtre, prieur de Blaru, de la taxe de 2 écus sol, représentant la quote-part du prieuré de Blaru, dans la somme de 47,658 livres demandée par le Roi au diocèse

d'Evreux. — Noble personne M. Olivier Chaillon, prieur de Saint-Hilaire de Blaru, demeurant à Paris, fondé de procuration Jean Dupre, son fermier, pour recevoir « des fermiers et curés de la cure de Calargues, tout ce qu'ils peuvent avoir de blé de grain par chacun an, et aussi de ce que peut estre deub à Asprement. » — Publications faites, le 29 novembre 1561, au nom de maître Bonaventure de la Chaussée, prieur de Saint-Hilaire de Blaru, dans les églises de Blaru, Jouvresse, Chamfours, la Villeneuve, Vernon et Mantes, par les curés ou desservants, Morel, Pierre Le Barbier, Collas Pourcier, Pénéchet et Lannoy, pour annoncer la vente de 7 livres 5 sous 9 deniers tournois de cens et rentes seigneuriales, de 38 boisseaux de blé et 48 boisseaux d'avoine, dus annuellement par les habitants de Blaru et circonvoisins. — Autres publications pour le même objet, le 10 décembre 1561. Le desservant de la Villeneuve est Henry et non plus Bourcier. — Autres publications, pour le même objet, du 21 janvier 1564-1565, N. S. A.

E. 3300. Liasses. — 3 cahiers, p. parch., de 6, 8 et 15 feuillets.
m=47.

1551-1552. — Blaru. Cure, Prieuré. — Enquêtes touchant la prétention des prieur et curé de Blaru à lever la dime des laines et agneaux dans l'étendue de la paroisse de Blaru, faites par Eustache Apork, sieur de Romainval, lieutenant général civil et criminel au bailliage et siege présidial de Mantes, suivant la sentence donnée entre Claude Goulas, prêtre, prieur de Blaru, et Jean Jubert, prêtre, curé dudit Blaru, le 3 août 1651, à l'encontre de Jean Luce, Guy Bancher, Pierre Motel, Claude Morain et autres habitants de Blaru. — Enquête, faite par le même et pour le même objet, à la requête de Jean Luce, Guy Bancher, Pierre Morel, Claude Morain, Guy Vassart, Morain Pellerain, Jean et Jacques Les Chaumontz, Alexandre Pons, Pierre Legrand, Jacques Drouart et consorts, habitants de Blaru, défendeurs, à l'encontre de Jean Jubert, prêtre, curé dudit Blaru, demandeur, en exécution d'une sentence interlocutoire du bailliage de Mantes, sur les faits posés et articulés par lesdits Jean Luce et consorts.

E. 3310. Liasses. — 31 pages, papier.

1518-1661-1721. — Blaru. Cure, Prieuré. — Procès d'un procès entre le marquis de Blaru, d'une part, et Jean Jubert, prêtre, maître-chaus en

l'Université de Paris, et Pierre L'Huissier, curés de Blaru, d'autre part, pour raison de déclarations censuelles incomplètes rendues par lesdits curés au seigneur de Blaru. — Extrait, fait en 1653, des registres des rentes seigneuriales de Blaru, en ce qui concerne celles dues par les curés dudit lieu, de 1518 à 1570. — Autre extrait du registre de la recette des rentes seigneuriales de Blaru des années 1595 et 1596. — Sentence contre Jean Jubert. — Déclaration des terres et biens tenus par le curé de Saint-Hilaire de Blaru, dans la seigneurie de Blaru, présentée, à l'audience du bailliage de Blaru, par Jean Jubert, qui déclare, en outre « que, de ce que lesdites redevances n'avaient été demandées, ni à ses prédécesseurs, ni à lui, » depuis plus de neuf ans, il auroit présumé que lesdits seigneurs, d'une part, et les curés dudit Blaru, se seroient par cy devant accommodés de compenser et commuer les dites redevances pécuniaires en redevances spirituelles et en des prières consistantes spécialement en des *Liberatione, Domine*, et suffrages mortuaires, qui se chantoient coutumièrement, en ladite église, tous les dimanches et fêtes de l'année, après la procession des messes paroissiales et après les comptes,.... et requiert du seigneur de Blaru de lui faire apparoir la fondation desdits suffrages et de l'obligation qu'il a de les chanter. » — Le 21 mai 1721, le bailli de Blaru condamne le curé Pierre L'Huissier à présenter une nouvelle déclaration, « adressante au sieur marquis de Blaru, dans laquelle il sera tenu charger le manoir presbytérial et lieux y attenants de deux chapons, payables aux termes de Noël, et de trois sols neuf deniers d'argent, payables au terme de Toussaint, envers ledit seigneur demandeur, et, à l'égard des autres terres et champs, appartenant au défendeur, à cause de son bénéfice, ordonne qu'ils seront chargés à raison de deux sols parisis l'acre, payables aux termes de Toussaint, par chacun an... » — Le 1^{er} décembre 1721, le curé Pierre L'Huissier baille l'aveu et dénombrement de ce qu'il tient, en sa qualité de curé de Blaru, à titre de cens, droits et redevances seigneuriales dus au seigneur de Blaru, et, par le même acte, se désiste de l'appel par lui interjeté d'une sentence du bailliage de Blaru, en date du 19 mai 1721.

E. 3311. Liasses. — 2 pièces, parchemin, 7 pièces, papier, dont 1 imprimée.

1510-1672. — Blaru. Cure, Prieuré. — Production pour Charles de Tilly, marquis de Blaru, intimé, contre M^e Pierre L'Huissier, curé dudit Blaru. — Copie de l'a-

veu de la seigneurie de Blaru, fait en 1540. — Arrêt du parlement contre les habitants de Goupillières, pour le droit de banalité. — Sentence et arrêt confirmatif contre Jeanne Le Pelletier, veuve de maître Claude Le Prince, et son fils, M^e Claude Le Prince, pour les droits seigneuriaux dus au châtelain de Blaru. — Sentence qui condamne messire Jean Jubert, prêtre et curé de Blaru, à réformer la déclaration qu'il a fournie au seigneur de Blaru. — Déclaration des héritages tenus par droit de cens dû au marquis de Blaru par Jean Hamouyer, prêtre et curé de Notre Dame de *Gieffosse*. — Le mandataire de Bernard de *Fortias*, chapelain de la chapelle Saint-Léger ou Lagier du Chênet, en l'église de Blaru, baille, à titre de loyer, pour 6 ans, à Guy Baucher, receveur fermier de la terre et seigneurie du Chênet, le revenu temporel de ladite chapelle.

E. 3312. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 38 pièces, papier.

1541-1680. — Blaru, Cure, Prieuré. — Procédures pour le seigneur de Blaru contre le prieur dudit lieu. — Accord et transaction par devant notaires, à Paris, entre frère Ambroise Taillebois, prêtre, licencié en droit, et prieur du prieuré de l'église Saint-Hilaire de Blaru, d'une part, et Jean Heudé, prieur et curé primitif de l'église de Blaru, ayant repris le procès au lieu de feu Denis Desnault, en son vivant, prêtre, prieur, curé primitif de ladite église, d'autre part, réglant les droits et fonctions respectifs du prieur et du curé dans l'église: le prieur recevra les deux tiers et le curé un tiers des grosses dîmes: les dîmes de vins, vertes dîmes et dîmes domestiques seront perçues par moitié; le prieur et le curé contribueront aux frais au prorata. — « Claude Le » Pelletier, Nicolas de Cahagne et Jacques Nolle, » marguilliers de l'église de Blaru, reconnaissent, au nom des habitants de Blaru, au prieur de Blaru le droit de faire enlever et transporter où il lui plaira « le tabernacle posé » au maître-autel de l'église de ladite paroisse (Blaru). » par l'ordre de Monseigneur l'évêque d'Evreux... » — Guy Goulas, prieur commandataire du prieuré de Saint-Hilaire de Blaru, intente une action contre les marguilliers ci-dessus nommés, Charles Perier, vicaire perpétuel de Saint-Hilaire de Blaru, et Charles de Tilly, marquis dudit lieu. — Productions de pièces par les parties. — Arrêt du parlement en faveur de Guy Goulas, confirmant les droits réciproques du prieur et du vicaire.

E. 3313. (Liasse.) — 2 pièces, papier, 100 et 2 cahiers.
L'un de 28 et l'autre de 14 feuillets in-4°.

1656-1677. — Blaru, Cure, Prieuré. — Production pour Charles de Tilly, marquis de Blaru, contre Pierre L'Hussier, curé de Blaru. — Compulsoire des déclarations présentées à la seigneurie de Blaru. — Lettres d'érection en marquisat de la châtellenie de Blaru. — Information ou enquête pour l'enregistrement des lettres d'érection de la châtellenie de Blaru en marquisat. — Aven et dénombrement rendu au Roi, à cause du château de Montespervier, sis à Mantes, par Charles de Tilly, chevalier, seigneur et marquis de Blaru, gouverneur des ville et château de Vernon, capitaine des chasses et plaisirs de Sa Majesté dans les forêts de Vernon, Andelys, Bacqueville, Gasny et buissons en dépendant, fils et héritier de Charles de Tilly, chevalier, en son vivant, seigneur de Jeufosse, Port-de-Villers, Corbie, Bionval, Laquendaye, Pressagny, Le Quesnay, aussi marquis de Blaru, gouverneur des ville et château de Vernon, capitaine des chasses et plaisirs de Sa Majesté dans les susdits forêts et buissons, gentilhomme de la chambre du duc d'Orléans, pour la terre, châtellenie et marquisat de Blaru, terres et seigneuries en dépendant, tant en l'He-de-France qu'en Normandie.

E. 3314. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin, 54 pièces, papier.
dont 1 cahier de 12 feuillets in-4°.

1689-1690. — Blaru, Cure, Prieuré. — Sentence du bailli de Mantes, rendue à la requête de Charles de Tilly, marquis de Blaru, et les syndic, marguilliers, manants et habitants de la Paroisse dudit lieu, contre Guy Goulas, prêtre et prieur, et Charles Perier, aussi prêtre et curé de Blaru, gros décimateurs de la paroisse, et portant que le clocher de l'église de Blaru sera vu et visité par Robert Pitron et Claude Simon, jurés, maçon et charpentier, nommés d'office, qui dresseront procès-verbal de leur visite. — Requête de Charles de Tilly au bailli de Mantes, tendant à obtenir la nomination d'un autre expert à la place de Claude Simon, expert, décédé. — Exploit de sommation aux prieur et curé de Blaru d'être présents au rapport du procès-verbal des experts devant le bailli de Mantes. — Procès-verbal des experts Robert Pitron et Philippe Jean, maître charpentier;... « Première » rement, avons remarqué que le cheeur et chancel de la » dite église contient 29 pieds de longueur de dans œuvre, » sur 188 pieds de largeur, dont il y en a treize pieds

« Fusant le *Sancta sanctorum*, où est le maître autel, »
 « divisé, par une balustrade de bois, du surplus, où est »
 « aussi le lutrin et où chantent les prestres: au-dessus »
 « duquel chœur et chancel sont les cloches,... et le dessus »
 « duquel clocher est cantonné de quatre piliers carrés de »
 « (18 pieds de hauteur chacun, et sur lesquels il y a »
 « quatre arcades de tous sens, qui font la séparation du »
 « pourtour de ladite église et nef, sur lesquelles arcades »
 « portent les murs du carré du clocher, de la hauteur »
 « de 40) pieds, jusqu'aux entablements: dans l'espace »
 « desquels 40) pieds, savoir, à (25) pieds de hauteur ou »
 « environ, avons remarqué une voute en arc d'augifve, »
 « qui fait le plancher du clocher: au dessus de laquelle »
 « voute, à neuf pieds de hauteur, sont placées trois pou- »
 « tres portant le heffroy des cloches; et sur lesquelles »
 « poutres est placée la charpente en quarré, au delans »
 « des murs, et qui règne jusques au-dessus de l'enta- »
 « blement de la hauteur de neuf pieds, sont placez (*sic*) »
 « huit poteaux de hauteur, chacun de 12 pieds, qui por- »
 « tent la pointe et tête du clocher à huit pans... » La dé-
 pense pour la réparation du clocher en bois, fer, plomb,
 ardoises, clous et lattés, et en utilisant les démolitions, est
 évaluée à 2,800 livres. — Plan de l'église. — Le prieur et
 le curé, n'ayant pas satisfait à l'obligation de leurs qua-
 lités de gros décimateurs, sont cités à comparaitre en
 parlement, pour voir dire et ordonner qu'en attendant
 la décision d'un appel par eux interjeté d'une sentence
 du bailliage de Mantes précitée, ils seront tenus de faire
 faire la réparation du clocher à la première sommation
 qui leur sera faite, sinon qu'il sera permis à Charles de
 Tilly et consorts d'y faire travailler et d'en avancer les
 deniers à leurs dépens. — Copie de pièces, dont: l'adju-
 dication des travaux faite à François Rouget, maître
 charpentier à Vernon, demeurant à Tourny, pour 2,380
 livres, sauf déduction de la somme à laquelle seront éva-
 lués les matériaux provenant des démolitions; le prieur
 contribuera pour les deux tiers et le curé pour l'autre
 tiers: le certificat du dépôt de 374 livres, fait au greffe
 du bailliage de Mantes par Guy Goulas, pour éviter la
 vente d'une chaise et de deux chevaux, saisis sous lui, à
 la requête de François Rouget; un procès-verbal de saisie
 des meubles du prieuré de Blaru, dans lequel le sergent
 ne trouve qu'un méchant lit, que l'ordonnance du Roi
 défend de saisir. — Lettre autographe du marquis de
 Blaru à M. Perdreau, procureur au parlement: « M. le »
 « curé de Blaru va à Paris pour poursuivre M. le prieur »
 « sur la réparation du clocher, auquel il faut aider au- »
 « tant que nous pouvons, sans nous départir, cependant, »
 « des arrêts que nous avons obtenus contre l'un et contre »
 « l'autre,... il faut seulement luy aider... à faire con- »

« damner le prieur,... lequel a empêché que le charpen- »
 « tier, avec lequel le Sr curé avait fait marché, n'ait »
 « travaillé au clocher; lequel, faute de réparations, est »
 « tombé sur l'église et a fait beaucoup de désordre... »
 — Dépens adjugés, par arrêt de la cour du 8 juin 1690,
 et dont requièrent taxe en parlement Charles de Tilly,
 marquis de Blaru, et les syndic, marguilliers et habi-
 tans de la paroisse Saint-Hilaire de Blaru, contre Guy
 Goulas, prieur dudit Saint-Hilaire.

E. 3315. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1705-1706. — Blaru. Cure, Prieuré. — Pièces d'un
 procès entre Simon Dumoulin, Nicolas Sachet et François
 Blin, fermiers des moulins banaux du marquisat de
 Blaru, et, plus tard, Charles de Tilly, marquis de Blaru,
 prenant fait et cause pour eux, d'une part, et François
 Leger, prêtre, curé de Blaru, et Jean Lesueur, prêtre,
 curé de Jeufosse, d'autre part. Par sentence du bailliage
 de Blaru, du 28 janvier 1706, le seigneur de Blaru est
 maintenu dans la possession de sa banalité, et les curés
 sont condamnés à faire moudre leurs grains aux moulins
 banaux dudit seigneur, à peine de confiscation et de
 20 livres d'amende, et à payer aux fermiers les « mou- »
 « tages de grains qu'ils ont cy-devant fait moudre en »
 « d'autres moulins, » à raison d'un sixième pour bois-
 seau.

E. 3316. (Liasse.) — 29 pièces, papier, dont 5 cahiers
 de 7, 10, 11, 14 et 28 feuillets in-4°.

1719-1721. — Blaru. Cure, Prieuré. — Production
 pour Charles de Tilly, marquis de Blaru, contre Pierre
 L'Huissier, prêtre, curé de l'église de Saint-Hilaire de
 Blaru. — Assignation à « comparoir » à huitaine, par de-
 vant le lieutenant-général du bailliage de Mantes, donnée
 au marquis de Blaru, pour répondre et procéder sur et
 aux fins d'une requête de Pierre L'Huissier, tendant à ob-
 tenir que le marquis et la marquise soient condamnés à
 lui remettre les clefs d'une porte particulière de l'église,
 que le curé pourra faire boucher et, en tout cas, fermer
 en dedans; qu'il leur soit expressément défendu de faire,
 soit par eux, soit par leurs domestiques, aucune menace
 de violence à ceux qui sonneront les cloches pour les
 morts, et d'interrompre, dans le service divin, le suppliant,
 qui sera maintenu dans la libre possession et jouissance
 d'une chaise du chœur; et qu'enfin, pour avoir troublé
 le suppliant, ils soient condamnés solidairement à des
 dommages intérêts portés à 100 livres. — Défense du

marquis de Blaru, qui conclut à ce que le curé de Blaru soit débouté de sa demande, et qu'à la jonction du procureur du Roi, il soit dit que les règlements sur la sonnette des cloches seront exécutés, avec défense de sonner à heure in-lue; que le marquis de Blaru sera maintenu dans tous les droits honorifiques de l'église de Blaru, comme patron et haut justicier, et dans la possession immémoriale d'avoir la clef d'une porte de l'église; qu'il sera défendu au curé d'introduire aucune personne laïque dans le chœur, ni de lui céder sa chaise; et, pour réparation du scandale qu'il a causé, en abandonnant son église, le dimanche de la Passion, que ledit curé sera condamné à 500 livres d'amende, applicables à l'embellissement et aux réparations de l'église. — Réplique du même à un plaidoyer fourni par le curé; il fonde son droit de patronage honorifique sur ce que l'église de Blaru a été bâtie sur le fond des anciens seigneurs châtelains de Blaru, « proche et jointe à leur château par une » galerie qui y a une entrée, en sorte que cette église paroist proprement la chapelle du château. Lorsqu'on est entré dans cette église on voit, à costé de l'hostel de Saint-Jean, une tombe eslevée de deux pieds, que l'on appelle, de tout temps, la tombe du fondateur; laquelle est posée sous une arcade prise sous l'espoisseur de la muraille de l'église, et, sur cette tombe, on y lit encore le nom de Pierre de Blaru, qui trépassa en l'année 1237. En entrant dans le cœur, on voit, à costé de l'hostel de Saint-Hilaire, deux représentations de pierre, l'une de Charles de Tilly, seigneur chastelain de Blaru, et l'autre de Louise de Vaudray, son espouze, à genouil devant chacun un prie-dieu, portant leurs armes; au-dessous desquels est leur épitaphe; déceddés és années 1551 et 1561. On voit les armes des seigneurs de Blaru taillées en pierre d'un costé de l'hostel, sous les pieds de la statue de Saint-Hilaire, et, de l'autre, sous les pieds de Saint-Michel, patron de l'église. On voit, hors le balustre qui sépare l'hostel du reste du cœur, un banc fermé, dans lequel le sieur et dame marquis de Blaru sont placés, où tous les curés leur ont toujours donnés de l'eau bénite, le dimanche, et de l'enceus, les festes solennelles, comme a fait aussy le sieur L'Huissier, depuis qu'il est curé. On voit une litre ou sainture funèbre au dehors et au dedans de l'église et du cœur, sur laquelle ont été apposées les armes des seigneurs de Blaru, de toute ancienneté. Lorsqu'on sort de l'église, on voit la galerie qui joint l'église au chasteau, et qui conduit à une tribune dans l'église, qui a vue sur le cœur; on voit, à costé de l'église, une porte pratiquée, en mesme temps que l'église a esté construite, pour l'usage des seigneurs, dont

ils ont la clef. — Charles de Tilly communique au greffe du bailliage de Mantes les pièces énoncées dans son plaidoyer. — Par sentence du bailli de Mantes, 28 juin 1720, les parties sont appointées en droit à écrire, produire et contredire, et bailler salvations suivant et dans le temps de l'ordonnance. — Inventaire des pièces produites devant le bailli de Mantes par Charles de Tilly. — Contredits fournis et donnés par le même devant le même magistrat. — Salomon Faroult, procureur du curé Pierre L'Huissier, signifié à Jacques Ribault, procureur de Charles de Tilly, que ledit L'Huissier se porte pour appelant au parlement de la sentence rendue contre lui et à son préjudice au bailliage de Mantes, le 30 mars 1721. — Le 6 mai 1721, Jacques Ribault somme Salomon Faroult de comparaître, le jour même, pour prendre sur place communication de la déclaration des dépens adjugés à Charles de Tilly. — Sommation analogue du 17 mai 1721.

E. 3317. (Liasse.) — 35 pages, papier.

1719-1723. — Blaru. Curé, Prieuré. — Production de pièces rappelées ou résumées dans une sentence du 21 janvier 1723, en faveur de Charles de Tilly, marquis de Blaru, contre Pierre L'Huissier, curé de Blaru... Nous di-ons les déclarations présentées par ledit sieur curé le 8) août 1720) et 15) décembre 1721, insuffisantes, mal bailliées et moins que duement chargées, et à bonne cause les blasmes fournies contre icelles par ledit seigneur demandeur, suivant lesquelles nous avons condamné le defendeur de réformer lesdites déclarations, et y employer en détail toutes et chacunes rentes, censives, droits et devoirs seigneuriaux par lui dues, à cause des héritages dont il est détempteur, conformément à notre sentence du (29) mai (1721), et nomément charger sa déclaration des droits de lots et ventes, default, saisines, amendes, feu, gnet, bannalité aux moulins, four et pressoir, ver, taureaux, et autres droits dus audit seigneur à cause de son marquisat et chastellenie, de payer les arrérages eschus de droit des rentes par luy dues, et... aux dépens... taxez et liquidez à (71) livres 8 sous 6 deniers.)

E. 3318. (Liasse.) — 9 pages, papier.

1720. — Blaru. Curé, Prieuré. — Sentence du bailli de Blaru donnant défaut à Charles de Tilly, marquis de Blaru, contre Pierre L'Huissier, prêtre, curé de Blaru, et portant que ledit marquis fera preuve du dommage causé par Pierre Vaste, valet dudit curé, à une hote d'é-

pinés, clôturant la cour, pressoir et terre ensemencée, joignant le presbytère, sauf au curé à faire preuve du contraire. — Assignation de témoin à cet effet.

E. 3319. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1650-1724. — Blaru. Cure. Prieuré. — Production pour Charles de Tilly, chevalier, marquis de Blaru et consorts, demandeurs, contre André Chaumont et Charles Billy, défendeurs. — Sentence arbitrale rendue par Jean Bellart, curé de Notre-Dame de Vernon, choisi pour juge des différends entre Jean Jubert, prêtre, bachelier en droit canon, curé de l'église paroissiale de Saint-Hilaire de Blaru, d'une part, et Marin Pellerin, et Jacques Drouard, marguilliers de ladite église, d'autre part. Le curé donnera tous les ans à la fabrique 3 livres tournois, pour l'entretien de la seconde cloche de l'église; plus 25 sous par an et la moitié des arrérages représentant la valeur d'un quarteron de « Boitiaux de Fouaire, » pour être employés aux réparations les plus nécessaires de l'église; quant aux obits, les marguilliers continueront à payer au curé, pour chaque obit, la somme de 30 sous, « à la » charge que, outre ledit sieur curé et le prestre vicaire » dudit sieur prier, il y aura trois autres prestres et » deux petiz enfants choristes, et que ledit sieur curé » prendra le soing de faire sonner et allumer les sierges; » et, en cas qu'il eust moins de prestres que dessus, sera » diminué audit sieur curé deux solz pour chacun ab- » sent; et, en cas qu'il s'en trouve plus grand nombre, » ils seront payez, par lesdits marguilliers, à ladite » raison de deux solz pour chacun... » La coutume immémoriale de payer à la fabrique une somme de trois livres, pour droit d'ouverture de terre, lorsqu'on inhume un corps dans l'église, continuera à être suivie, et l'on prélevera, comme par le passé, sur ces trois livres, la somme de 20 sous pour les droits tant du prier que du curé; un article additionnel surseoit à l'application de cette dernière clause en ce qui concerne l'inhumation des petits enfants. — Règlement de François de la Haye, prêtre, docteur en théologie, curé de Saint-Aquilin d'Evreux, promoteur du diocèse et délégué de l'évêque d'Evreux, pour régler les honoraires du curé de Blaru, supprimer ou réduire les obits et fondations, etc. Le curé percevra 20 sous pour chaque obit consistant en *rigiles* avec *Laudes*, une haute messe et *Libera*, et pour la recommandation qui doit être faite le dimanche précédent: 15 sous pour service des morts où il n'y aura qu'une haute messe: 15 livres tournois par an pour le *petit salut*, qui se doit chanter tous les soirs; 20 sous et

15 sous pour le vicaire pour la procession annuelle de Notre-Dame de Grâces; 5 sous pour chaque *Libera*. Les trois service pour dame Le Pelletier, Jacque et Louis de Tilly, sont réduits à deux; les honoraires du curé sont réduits à 15 sous pour chacun des deux obits des sieurs de Saint-Séverin; les trois obits pour Adrien Pélerin et Barbe Barré seront célébrés en deux messes basses; celui de François Courtois, dû par la succession de Lucas Luce, et celui de Lucas Luce seront célébrés, nonobstant le non-paiement de la rente y affectée; la rétribution du curé est réduite à 15 sous pour l'obit de Nicolas Lenoir et de Barbe de Lanné, ainsi que pour celui de Louis Nolle; les obits de Claude Pellerin, Charles Idoine, et Jean Robert, prêtre, ne seront célébrés que lorsque les marguilliers auront recouvré la rente y affectée: la fondation de la décollation de saint Jean-Baptiste, faite par Jean Jubert, est réduite à une messe basse avec 10 sous pour le célébrant; la rétribution du curé est réduite à 15 sous pour chacun des obits de Jeanne Le Plastrier, femme de Louis Nolle, et Guillemette Hay, femme de Nicolas Gosselin; pour le *Libera* de Perrette Ledru, celui d'Antoine Soret et « celui du » fondateur du pain de la cène, » il est enjoint au curé de les chanter moyennant 5 sous pour chacun; l'obit de Marie Lasne sera célébré nonobstant le non-paiement de la rente y affectée; la rétribution du curé pour l'obit de Jean de Lanné, prêtre, est fixé à 15 sous. Le droit d'assistance aux obits, services et inhumations, pour les vicaires, est fixé, conformément aux règlements du diocèse, savoir, pour les obits ordinaires, à 3 sous, et à 15 sous, pour les services fondés auxquels il y aura trois messes, dont le vicaire en dira une. — Charles de Tilly, marquis de Blaru, demande par voie judiciaire la reddition des comptes d'André Chaumont et Charles Billy, ci-devant marguilliers de la fabrique de l'église de Blaru. — Compte de ladite fabrique rendu par lesdits marguilliers, pour les années 1712-1713. — Charles de Tilly se pourvoit auprès du lieutenant-général au bailliage de Mantes, pour obtenir que lesdits marguilliers rendent de nouveau leurs comptes, « à la tablette, en la manière ordinaire, » leurs premiers comptes étant inexacts. — Réplique des marguilliers. — Par sentence du bailliage de Mantes, les parties sont appointées en droit à écrire, produire et contredire le tout, dans le temps de l'ordonnance. — Production pour Charles de Tilly contre Guy et Jacques Gosselin, marguilliers de la paroisse de Blaru. — François-Bonaventure de Tilly, chevalier, marquis de Blaru, capitaine au régiment, mestre-de-camp général des dragons de France, autorisé par justice à poursuivre, sans attribution de qualité, les instances commencées par Charles de Tilly, son père, adresse au bailli de Mantes

une requête, tendant à obtenir la permission de faire assigner André Chaumont, Guy Gosselin et Jean Houssaye, anciens marguilliers de la paroisse de Blaru, à l'effet de savoir d'eux s'ils ont donné commission de composer un avertissement, signifié au requérant et contenant plusieurs points injurieux pour la mémoire de son père. — Désaveu d'André Chaumont, Guy Gosselin et Jean Houssaye.

E. 3320. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1722. — Blaru. Cure, Prieuré. — Sentence du Bailliage de Mantes, dans l'instance entre Charles de Tilly, marquis de Blaru, le syndic et les marguilliers en charge de l'église de Blaru, d'une part, et les sieurs Chaumont et Charles Billy, trésoriers en charge de l'église et fabrique de Saint-Hilaire de Blaru en 1713-1714, Jacques Gosselin et Guy Gosselin, en charge en 1715-1716, Jacques Gosselin et Jean Houssaye, en charge en 1719-1720, d'autre part, ordonnant que l'église de Blaru sera visitée par Pierre Basse, maçon, et Charles Jean, charpentier, qui indiqueront les réparations à faire, et présenteront l'estimation des dépenses, et qu'en présence du curé et des marguilliers en charge, il sera procédé à l'inventaire des titres, papiers et comptes de la fabrique par Le Goux, tabellion à Blaru. — Procès-verbal de prestation de serment par Pierre Lefevre, dit Basse, maçon, demeurant à Vernon, et Charles Jean, maître charpentier, demeurant à Blaru, experts nommés pour visiter l'église de Blaru et faire l'estimation des réparations dont elle a besoin. — Sentence du bailliage de Mantes, à la requête de Charles de Tilly, marquis de Blaru, François Colliette, syndic de la paroisse, Louis Hervé et François Dupré, marguilliers de la fabrique de Saint-Hilaire de Blaru, qui les autorise à faire faire les réparations à l'église de Blaru, à la réserve de celles de chœur, et, à cette fin, à faire faire les publications nécessaires pour procéder à l'adjudication, au rabais, desdites réparations, et qui permet au seigneur de Blaru d'avancer les deniers nécessaires, dont il sera remboursé par la fabrique, sur le reliquat des comptes des marguilliers, dont l'exercice est fini, et, en cas d'insuffisance, sur les habitants de la paroisse, sauf aux requérants à se pourvoir contre les gros décimateurs, pour les obliger à faire faire les réparations nécessaires au chœur. — Publications pour l'adjudication au rabais des réparations à faire à l'église de Blaru.

E. 3321. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 10 pièces, papier.

1669-1768. — Blaru. Cure, Prieuré. — Simon SEINE-ET-OISE. — SÉRIE E. — TOME II.

Gosselin, fils de feu Guillaume Gosselin, tisserand en toiles, demeurant en la paroisse de Blaru, baille, à titre de rente à fin d'héritage, à Jeanne La Vertu, veuve dudit Guillaume Gosselin, demeurant en la même paroisse, certains immeubles et droits spécifiés dans l'acte, pour le prix de 10 livres de rente annuelle. — Copie, faite en 1670, de la déclaration des biens tenus à cens et rentes seigneuriales de Charles de Tilly, marquis de Blaru, par Eloi Le Clerc, bourgeois de Vernon, y demeurant. — Bail, à titre de rente et tieffe d'héritage, d'immeubles sis dans la seigneurie du Chesnay, fait par Charles de Tilly, marquis de Blaru, à Adjutor Gosselin, journalier, demeurant à Blaru, pour le prix, outre les charges particulières, de six livres de rente annuelle. — Titre nouvel dudit bail par Jeanne Primaulx, veuve d'Adjutor Gosselin. — Commandement à Jeanne Primaulx de payer 90 livres, montant de 15 années d'arrérages de ladite rente. — Jeanne Primaulx et Adjutor Gosselin, son fils, incapables de satisfaire aux clauses du contrat constitutif de la rente de 6 livres, obtiennent du marquis de Blaru qu'il reprendra « la maison, lieux et héritages sujets à » ladite rente, » sous certaines conditions. — Marie-Anne Lenain, femme et fondée de procuration de François Bonaventure de Tilly, marquis de Blaru, mestre de camp de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, exempt des gardes-du-corps du Roi, compagnie de Villeroy, donne, à titre de bail, à vie du preneur, Antoine Vievaz, prêtre, curé de la paroisse de Saint-Hilaire de Blaru, le terrain où était ci devant un pressoir dans Blaru, borné, d'un côté, par la rue tendant à l'église, d'autre côté une pièce de terre appelée la Coste, d'un bout, la ravine, le jardin de la Plouine et le Prieuré, d'autre bout, le mur du presbytère, moyennant, outre les clauses, charges et conditions particulières, la somme de 12 livres de rente annuelle, que le curé s'oblige à payer à la fabrique des trépassés de Blaru, à la décharge du seigneur dudit lieu, pour 12 obits que ce dernier est tenu d'acquitter par an. — Bail identique fait par François-Bonaventure de Tilly, marquis de Blaru, à Louis Pavard, prêtre, curé de la paroisse de Saint-Hilaire de Blaru. — Pierre-Simon Hubert, curé de la paroisse du Port-de-Villers, se désiste de l'appel, fait par lui au bailliage de Mantes, d'une sentence obtenue contre lui par le marquis de Blaru pour cause de droits seigneuriaux, 10 décembre 1768.

E. 3322. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin; 163 pièces, papier.

1468-1725. — Blaru. Cure, Prieuré. — Procès entre Charles de Tilly, chevalier, seigneur, marquis de Blaru

gouverneur des ville et château de Vernon, d'une part, et les religieux de l'abbaye des Vaux de Cernay, d'autre part, au sujet de propriétés à Prémont, près Blaru. — Robert-le-Sac, procureur de l'abbaye, reconnaît avoir reçu de Pierre de Tilly, écuyer, seigneur de Blaru, la somme de 6 livres tournois, montant du terme de Toussaint, 1479, pour une année de la ferme des « terres et » hostel de Prémont. » — Autres quittances délivrées au même Pierre de Tilly par Jean Honel, prêtre, curé de Saint-Pierre-de-Sourges, procureur et receveur de l'abbaye de Vaux de Cernay. — Frère Jean Larchier, prieur de Saint-Hilaire de Blaru, de l'ordre de saint Benoît, confesse avoir reçu de Micholet Bertault, fermier du manoir de Prémont, en la paroisse de Blaru, la somme de 1 écus d'or, » pour cause et raison de partie de récom- » pense, en tant que à moy touche, tant de certain procès pendint devant monsr l'official d'Evreux, sur la demande que maistre Guillaume Champion, prestre, » curé dudit lieu de Blaru, et moy, à cause de mon dit » prieuré, faisons audit fermier, touchant toutes et cha- » cunes les menues dismes et frutaiges, et dont ledit fer- » mier avoit esté condamné à les paier dérosennivant » audit curé et à moy ou nom que dessus, chacun an, » par moitié.... » — Quittance identique de Guillaume Champion, curé de Blaru. — Accord et transaction entre frère Ambroise Taillebois, prieur de Saint-Hilaire de Blaru, d'une part, et maître Mathurin Clérisséan, curé de l'église paroissiale dudit Blaru, touchant les dimes de Prémont, d'autre part. — Lettre, qui paraît autographe, signée « Jean de Tilly, » adressée à Mons^r le bailli de Blaru... « J'aïmeroyz mieulx avoir perdu la mointyé de » tout ce que je ay au monde vaillant que vous eussés dom- » maige ne perte de la vaille d'unz petit blanc » : il lui annonce l'envoi du double des quittances mentionnées ci-dessus et « d'unnes lettres missives, que monsr le curé » de Blaru envoya à son oncle, pour avoir le double de la » sentence que luy et le prieur ont obtenu en chastellet » contre ledit abbé et convent des Vaulx de Cernay... » la formule de salutation est « le plus que vostre. » — Lettre, qui paraît autographe, signée « Marie de Berne- » zay, » femme de Jean de Tilly, morte en 1498. « Mons^r » le Bailli... plaise vous sçavoir que j'ay recen l'escript » que m'avez envoyé, faisint mencion du procès pendint, à Paris, entre monsr de Blaru et les religieux de Cernay. Et pour ce que mondit S^r à présent n'est pas » en la maison, ne sçay bonnement comme frère, et, pour » ce, je vous envoie ce que j'en ay peu trouver de certain à répondre aux articles contenus audit escript... Je vous suppli, monsr le Bailli, que, sus le tout, en faceiez au moins mal que faire se pourra; et, quant

» mondit sieur sera venu, il fera si bien vers vous » que serez content de luy. Et adieu, monsr le Bâilly, » qui vous ait toujours en sa garde, et vous doit ac- » complir tout ce que votre cuer désire. Escript à » Blaru, ce dimanche xxviii de septembre par la bien » vôtre, Marie de Bernezay, » — Lettres, non signées, qui paraissent de la duchesse douairière de Luynes, mère de Catherine-Elisabeth de Manneville, femme de Charles de Tilly. — Lettres de D. Louvel, prieur des Vaux de Cernay, adressées probablement à la duchesse douairière de Luynes, qui s'était entremise pour mettre fin aux contestations entre l'abbaye et son gendre Charles de Tilly. — Transaction entre Charles de Tilly, d'une part, et dom Eloy Soret, sous-prieur de l'abbaye des Vaux de Cernay, ordre de Cîteaux, procureur fondé de ladite abbaye, d'autre part. D. Soret reconnaît que, par donation de l'an 1162, « qu'il a repré- » senté audit seig^r de Blaru en la présence desdits notaires » subsignés, ce fait, à luy rendu, et qu'il reconnoist avoir » en sa possession, Philippe de Blaru auroit aumonné, » à ladite abbaye des Vaux de Cernay, certaine quan- » tité de terre seizes à Prémont, paroisse de Blaru, » avec un lieu pour bâtir une maison, à la charge de » payer, par chacun an, audit seigneur de Blaru, un » muid de bled et un muid d'avoine; que, par les baux » amphitéotiques qui avoient esté cy devant faits par » les prieur et religieux de ladite abbaye, en l'année » (1245), à Gervais des Chapelles, en (1308), à Geoffroy » et Guillaume Le Boulanger, en (1409), à Michaud Le » Blond, et, en 1469, à Pierre et Jean de Tilly, seigneur » de Blaru, ils auroient chargé ceux à qui ils les ont » faits de payer ladite rente auxdits seigneurs de Blaru; » qu'en l'année (1426), s'estans meus quelques différens » et procès, entre ledit Pierre et Jean de Tilly, seigneurs » de Blaru, et lesdits religieux de ladite abbaye, sur le » retrait que lesdits religieux prétendoient faire de leurs » terres de Prémont, nonobstant le bail amphitéotique » qu'ils leur avoient fait, il y auroit eu transaction, pas- » sée le 12 aoust de ladite année, avec l'abbé Jean et » Estienne de Montlhéry, prieur de ladite abbaye, d'une » part, et Jean de Tilly, seigneur de Blaru, d'autre part, » par laquelle la quantité des terres de Prémont, données » auxdits prieur et religieux de Cernay, ont esté fixées » à cent altes, mesure ordinaire du pays, y compris » une place pour édifier une maison, et les rentes à huit » septiers de bled et huit septiers d'avoine, mesure an- » cienne de Vernon; qu'en suite de laditte transaction, » lesdits sieurs abbé et religieux avoient fait plusieurs » baux amphitéotiques desdites terres, le premier, le » (12 décembre 1487), à Jean Genty, le second, le (30 mai

» 1529), à Marc Danas et Robert Genty, et le troisième, le
 » (26 mars 1599), à M^{rs} Anthoine Le Camus, S^r de Janville,
 » par lesquels ils ont chargé lesdits preneurs de payer
 » lesdites rentes auxdits seigneurs de Blaru, et en ac-
 » quitter lesdits S^{rs} prieur et religieux ; qu'en vertu des-
 » dites charges et des poursuites faites en divers temps,
 » par lesdits seig^{rs} de Blaru, contre les débiteurs des-
 » dits héritages, lesdits seigneurs ont esté toujours payés
 » desdites rentes par lesdits débiteurs, jusqu'en
 » l'année (1662, en laquelle lesdites terres de Prémont,
 » estant demeurées incultes, lesdits seig^{rs} de Blaru n'au-
 » roient pu s'en faire payer qu'en l'année (1675) ; et le
 » S^r Le Clerc de Lasseville, héritier dudit sieur de Jan-
 » ville, preneur dudit bail amphotéotique, ayant fait
 » bail desdites terres audit Louis Baucher, il les aurait
 » cultivées et ensemencées ; et qu'enfin, en l'année
 » (1678), ledit seigneur marquis de Blaru aurait fait
 » saisir les grains estans sur lesdites terres de Prémont,
 » pour avoir payement de (29) années d'arrérages des-
 » dites rentes ; sur laquelle saisie, ledit Baucher auroit
 » formé opposition par devant le bully de Mantes, et
 » lesdits religieux, prenant fait et cause dudit Baucher,
 » auroient évocqué l'instance auxdites requestes du Pa-
 » lais, où seroit intervenu ladite sentence dont est appel ;
 » à ces causes, s'est ledit dom Soret, ès dits noms, désisté
 » et départy de l'effet et exécution desdites sentences du
 » bailliage de Mantes et desdites requestes du Palais des-
 » dits jours 4 août 1681 et 21 juillet 1682)... reconnoi-
 » sant... que lesdits prieur et religieux de ladite abbaye
 » des Vaux de Cernay sont... paisibles possesseurs et dé-
 » biteurs desdits cent altes de terre seizes à Prémont...
 » que lesdites terres sont chargées envers lesdits sei-
 » gneurs de Blaru de huit septiers de bled et huit sep-
 » tiers d'avoine de rente, revenant à quarante-huit boi-
 » seaux, pour le bled, et quatre-vingt-seize boisseaux,
 » pour l'avoine, mesure ancienne de Vernon ; desquelles
 » rentes ledit dom Soret... reconnoist qu'il est deub au-
 » dit seigneur marquis de Blaru (29) années d'arré-
 » rages ; lesquelles, estimant le bled à trente sols le
 » boisseau, et l'avoine à 12 solz le boisseau, se monte
 » à (3,765) livres pour lesdites vingt-neuf années...
 » Dom Soret... a cédé, quitté et délaissé au... marquis
 » de Blaru, ... pour luy, ses hoirs et ayant cause, la jouis-
 » sance, pendant trente années... desdites cent altes de
 » terre... Pour faciliter la culture desdites terres et
 » les remettre en bon estat, pourra le... marquis de
 » Blaru... les affermer en gros et en détail... » A la suite
 » se trouve la ratification de la transaction par « dom
 » Charles Louvet, docteur en théologie, prieur ; dom
 » Louis Alexandre ; dom Nicolas Prévost ; dom Robert

» Botté, sacristin ; dom Joseph Capneret, procureur et
 » cécierier ; dom Eloy Soret, sou-prieur ; dom Germain
 » Genty, prestres ; frère François Drouin, diacre ; frère
 » Paul Lenoir, clerc, composant actuellement la commu-
 » nauté desdits Vaux... » Signatures autographes. — Eloy
 » Soret reconnoist avoir reçu, de madame la marquise de
 » Blaru, l'arpentage des terres de Prémont, constatant une
 » étendue superficielle de 192 acres et 10 perches.

E. 3323. (Liasse.) — 11 pièces, papier, dont 6 cahiers de 6, 7, 8, 11 et 48 feuillets in-4°.

1540. — Blaru. Déclarations. — Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de Blaru, rendu au Roi, à cause de son château de Montépervier, à Mantes, par Charles de Tilly, écuyer, bailli, capitaine et gouverneur du comté de Dreux, fils et héritier de Jean de Tilly, en son vivant, chevalier, seigneur châtelain de Blaru. — Déclaration de la terre de Blaru, — Déclarations du revenu de la terre, seigneurie et châtellenie de Blaru, et du revenu des terres et seigneuries appartenant au seigneur châtelain de Blaru. — Déclaration du domaine, du tîef et « châtellenie de Blaru, tant en rentes seigneuriales et » héritages, tenus en domaine, délaissés par la mort et » trespas de deffunct messire Charles de Tilly, en son » vivant, seigneur de ladite châtellenie, venus et es- » chubz, par sa mort et trespas, à Charles, Jacques, » François et Marye, ditz de Tilly, ses enfants. »

E. 3324. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin.

1442-1452. — Blaru. Déclarations. — Déclarations d'héritages tenus à cens de Jean Saquainville, seigneur de Blaru, par Jean, Raoulin et Guillot Le Forestier, Pierre Huennel, Jeanne Allain, fille de Guillaume Courant, Jeanne Follente, fille de Simon Bondin, Robert Vaequart, Guillot Davin, Jean Dauvergne, Perrote, fille de feu Guilmin Davin, Jean Le Forestier, fils de Raoul, Pierre Roussel, Jean Baudoyne, Colin Lemoyne, Chardot du Chemin, Jean Josseaume, Jean Benot, Robine, femme de feu Jean Alamaury, Simon Le Péletier, Pierre La Vaele.

E. 3325. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin.

1451-1465. — Blaru. Déclarations. — Déclaration d'héritages tenus à cens de Guillaume de Tilly, seigneur de Blaru, par Rogier Chastelain. — Déclarations d'héritages tenus à cens de Pierre de Tilly, écuyer, seigneur

de Blaru, par Yderon, fille de Rogier Le Forestier, Philippe Garnier ou Granier, au droit de Jean Tiphaine et de Marguerite, enfants de lui et de feue Jeanne, fille de Jean Almaury, Guillaume Le Normant et Guillemette, sa femme, demeurant à Vernon, Everard Le Petit, Pierre Faleise, la fille et héritière de feu Collin de Rouen, le jeune.

E. 3326. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1478-1506. — Blaru. Déclarations. — Déclarations d'héritages tenus à cens de Jean de Tilly, écuyer, seigneur de Blaru, par Louis Le Normand et Jean Le Normand, frères, Guillaume Le Roux et Robine, sa femme, Jean de Colleville, demeurant au Val-d'Aconville, Bertin Ragot, à cause de sa femme, Colette, fille et héritière, en partie, de Pierre Caron. — Copie des actes de propriété des héritages déclarés par Jean de Colleville, de 1488 à 1503. — Copie d'actes de propriété, de 1498 et 1506, des héritages déclarés par Guillaume Le Roux.

E. 3327. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1531-1771. — Blaru. Déclarations. — Déclarations d'héritages tenus à cens du seigneur de Blaru par Geufroi Margerie, Guillaume Gillebert, au nom de Gillette Margerie, sa femme, Massin Charpentier, à cause de Perrette Gillebert, sa femme, et Louis Yssac, à cause de Guillemine Gillebert, sa femme, Simon Ango, Pierre Ango, Raoullin Ango, Martin Ango, Louis Héze, Jean Bouette, Nicolas Frilleux, Barthélemy Ameline, marchand, demeurant à Evreux, Philippe Le Cène, marchand demeurant à Vernon, Catherine Le Noir, fille de Lucas et veuve d'Ancelet de la Porte, chirurgien, demeurant au Pont-l'Évêque, Pierre Foucquet, l'aîné et le jeune, et Nicolas Géraulme, fondé de procuration de Bertin Géraulme; Claude Le Marchand, Louis Duval, Pierre David, prêtre, curé de Bénécourt (1652), Jean Hierosme Le Tellier, écuyer, conseiller et avocat du Roi au siège et bailliage de Vernon, Catherine Le Cauchoix, veuve de Jacques Pattier, Marie Catherine Pélerin, veuve, en secondes noces, de Jean Le Goust, en son vivant, lieutenant au marquisat de Blaru, Nicolas Charpentier, conseiller du Roi, receveur des tailles en l'élection des Andelys, tuteur des enfants mineurs de noble homme Claude Gambard, en son vivant, conseiller du Roi, élu en l'élection des Andelys, et grenetier au grenier à sel de Vernon, Michel Drouet, Charles de Chérence, bourgeois de Vernon, Louis Petit, Louis Saint, Henri Guérin, François

Blain et Blin, la fabrique de Villegast, représentée par Martin Maret, marguillier en charge de Saint-Léger de de Villegast.

E. 3328. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1538-1550. — Blaru. Déclarations. — Déclarations d'héritages tenus à cens de Charles de Tilly, par Pierre Gosselin, cordonnier, demeurant au But, paroisse de Blaru, Chrétienne, veuve de Toussaint Luce, Guillaume Le Cousturier, au nom de Marion, sa femme, Jean Hébert, fils d'Abel Robert le Cyre, au nom de sa femme, Catherine Roux.

E. 3329. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1571-(1572). — Blaru. Déclarations. — Déclarations d'héritages tenus à cens du seigneur de Blaru par Jean Chambon, Pierre Du Clos, Lucas Le Fort, Louis Feugère, Martin Feugère, Pierre Feugère, Jeanne, veuve de Guillaume Le Fort, Louis Lefort, Jacques Gosselin, Pierre Guérin, Robert Guigant, Guillaume Gablier, Nicolas Gnespin, Jean Le Gendre, Jean Gardier, Françoise Questel, veuve de Jean Gassouing, Jean Harchette, marchand, demeurant à Blaru, Martin Jéraulme, Michel Le Conte, Pierre Luce, Guillaume Lespine, Pierre Lespine, Nicolas Delaunoy, Simon Lespine, Jean Luce, Regné Lasne, Thomas Le Myre, Marin Meslier, Pierre Morel, Jean Le Marchand, Lucas Morel, Valentin Morel, Benart Morel, Hélène, veuve de Jean Morel, Louis Morel, Mathieu du Pré, praticien en cour laye, Adrienne Perrelle, Jacques Perrelle, Jean le Pelletier, Bertine de la Mare, veuve de Colas Questel, Jean Questel, Guillaume Questel, Claude Castel, veuve de Jean Questel, Marin Questel, Fortin Questel, Louis Questel, Pierre Questel, Hilaire Questel, Thomas Questel, Simon Robert, Pierre Le Roux, Louis Le Roux, Louis Du Pré, Jean Le Roux, Nicolas Racigot, Marguerite, veuve de Pantaléon Savary, Louise, veuve de Philippe Vassart, Pierre Le Roux, Guillemette, veuve de Simon Raignon, Roger Le Noir. — Table alphabétique des tenanciers ayant rendu leur aveu à Jacques de Tilly, écuyer, seigneur de Blaru en 1571 (1572).

E. 3330. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 238 pièces, papier.

1635-1721. — Blaru. Déclarations. — Déclarations d'héritages tenus à cens du seigneur de Blaru par Nicolas du Boc, Jean du Boc, Nicolas Boys, Jean Bénére, Jean

Bernay, Durand Carré, sa veuve, Jean de Bernay, Allain de Bernay, vénérable et discrète personne messire Guillaume de Bernay, Daniel Bernay, Gringore Bernay, Pierre Boiset, Adrien Boiset, Jean Billart, Raullet Billart, Thomine, veuve de Jean Billart, Jean Boren, Robinet du Becquet, Jacques Binet, Simon Binet, Nicolas Bobe, Estiennot Bobe, Pierre et Estiennot Bernardel, Pierre Bernardel, greffier de Blaru, Jacques Boucher, Guillemette, veuve de Jean Le Boucher, Jean Le Boucher, dit l'escuier, Lucas Le Boucher, Claude Bauldoun, Pierre Bourgeois, André Bonvallet, Mathurin Baudet, Jean de Burette, greffier aux sceaux de La Roche-Guyon, Pierre Le Blond, Jean Blandurel, Perrette Binet, Pierre Bernay, Toussaint Boutier, Alain Binet, Pierre Billart, Georges Belliard, Pierre Belliard, Pierre Boutier, Nicolas Boutyer, Adrien Bouthier, Louis Baucher, Pierre du Bois, Guy Bocher, Jean Du Bois, Marie Le Boucher, veuve de Jean Le Marchand, Claude Le Boucher, Guy Boché, Guillaume Bouthier, Olivier Boutier, Richard Boutier, Vincent Boutier, Barbe Petit, sa veuve, Jacqueline Bonnamy, veuve de Nicolas Chandoyssel, Jean Bourcyer, Lucas Bourcier, Jean Bourcier, Marion, veuve de Lucas Boursier, Marin Bourcier, Louis Boureyer, Marie Morel, veuve d'Alain Binet, Mathieu Binet, Charlotte Le Masson, veuve de Pierre Le Blond, Lucas Le Blond, Jacques Le Blond, Jacqueline Le Coq, veuve de Pasquier Berné, Pasquier Bernay, Colette, veuve de Jacques Bernay, Philippe Binet, Madeleine Binet, Madeleine Bourcyer, veuve de Louis Gassoing, Robert Bernay, Marceau Bonnamy, Jean Bonette, Jean Bonesart, Jean Blondel, Louis Bertault, Charles Baudel, Simon Baudel, Louis Baudet, Geneviève Durant, veuve de Grégoire Bouthier, Jean Beausiel, Arcelles Beausiel, Gilles Beausiel, Pierre Bonnet, Pierre Brière, Michel Boudin, Jeanne Boudin, Pierre Bourgeois, Nicoles Bobel, Jean Bobet, Collas Bobée, Nicolas Bobe, Catherine Bisson, Pierre Bisson, Jean Billy, chirurgien, François Barault, Balthazard Billard, François Billy, chirurgien, Lucas Billy, Martin Billy, barbier et chirurgien, Claude Billy, Robine, sa veuve, Charles Billy, Elienne Becquet, conseiller du Roi au grenier à sel de Vernon, Adrien Bonnamy, François Bonnamy, François du Buat, écuyer, sieur de Flacourt, D^{ne} Catherine Le Bret, veuve de Jacques de Collagon, Louis Le Boucher, sergent au marquisat de Blaru, Georges Le Bel, garde-quai au Port-de-Villiers. — Table alphabétique des tenanciers dont le nom commence par la lettre B.

E. 3331. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

XVI^e - XVIII^e siècles. — Blaru. Déclarations. — Déclarations d'héritages tenus à cens du seigneur de Blaru par Antoine Camus, greffier au bailliage et siège présidial de Mantes, Nicole Chambert, sieur de Saulx, Charles Chevalier, la veuve de Nicolas Cousturier, Louis Le Clerc, prêtre, curé de Boulogne, près Paris, Guy Courtois, Jacques Courtois, Louis Courtois, Baullin Chrestien, Jean Chrestien, François Chevalier, prêtre, vicaire de Blaru, Pierre Chevalier, Jean Canu, Jean Le Clerc, Charles Courtois, Marie Cousturier, François Cousturier, François Calagne, François Le Carpentier, greffier de l'archevêque de Rouen, Liénart Erard, Jean Le Marchand, Louis Le Marchand, Pierre Chambon, Louis Carbonnet, Louis Chaumont, Eloï Chaumont, André Chaumont, Olivier Chaumont, Jacques Chaumont, Jean Chaumont, Louis Chantel, Lucas Chantel, Marie de Laulnay, veuve de Pierre Chantel, Claude Chantel, Pierre Courtins, Allain Chantel, Jean Cousturier.

E. 3332. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin : 333 pièces, papier.

XVI^e - XVII^e siècles. — Blaru. Déclarations. — Déclarations d'héritages tenus à cens du seigneur de Blaru par Charles de Chérence, marchand drapier, demeurant à Vernon, Claude Chérence, menuisier, demeurant au Port-Villès, Pierre Courtois, Pierre Chaptolès, Simon Coillette, Louis Le Cointre, Samson Chapelain, Noël Le Cocq, Simonne Langlois, veuve de Jean Chéron, François Coneville, Nicolas Coneville, François Clergeon, praticien, Claude Chapelain, Guillaume Chapelain, Claude Le Cointre, Jacques Cuirot, Charles Cuirot, Jean Cousturier, Claude Le Couturier, Noël Chapelain, Jean Le Compte, Catherine Luce, veuve de Guillot Le Conte, François Le Conte, Etienne Le Conte, prêtre, demeurant à Blaru, fils de Louis Le Conte, Bertrand Le Conte, Jean Colliette, Guy Colliette, Jean Chauvin, François Chauvin, Jean Chappetois, Pierre Chappetois, Pierre Colleville, Michel Colleville ou Colleuille, Mathurin Colleville, Jean Colleville, Guillaume Colleville, Geoffroy Collombel, Guillaume Coulombel, Pasquier Le Cocq, Jacques Le Cocq, Jacqueline Le Cocq, Charles Le Cocq, Pierre Clérambourt, Hilaire Clérambourt, Guillaume Le Clerc, Jean Chédeville, Toussaint Collebault, Simon Coillebault, Nicolas Le Chasseur, Claude Le Cœur, Robert Cornu, Jean Chéron, Geuffroy Chéron, Adrien Chartier, Claude Chartier, Marie Chauvin, Simon Coquart, Jean Coquart.

Jean Collichon, Claude Du Costé, Guyon Coste, Jean Chaulmon, Pierre Le Conte, Nicolas Le Conte, Michel Le Conte, Alison, veuve de Jean Le Conte, Marion, veuve de Jean Le Conte, Pierre Chambon, Nicolas Chambon, Jeanne Bérenger, veuve de Geoffroy Chambon, Mathieu Chambon, Perrette Chambon, Marin Chambon, Marteau Chambon, maçon, Louis Chambon, Catherine Bernay, veuve de Jean Chambon, Jean Chambon, Jean Chambon Geoffroy Chambon, Claude Chambon, Pierre Chantel, Lubin Chantel, Marion Questel, sa veuve, Louis Chantel, Guillaume Chantel, Jean Chantel, Richard Le Chapperonnier, Pasquier Le Chapperonnier, Lucas Le Chapperonnier, Louis Le Chapperonnier, Jean Le Chapperonnier, François Le Chapperonnier, Marion, veuve de Claude Le Chapperonnier, Claude Le Chapperonnier, Adam Le Chapperonnier, Gerwaize, veuve de Jean Charpentier, Simon Chastellain, Jacqueline, veuve de Robert Chastellain, Charlotte Chastellain, Robert Chastellain, Jeanne Vauelin, veuve de Pierre Chastellain, Pierre Chastellain, Lucas Chastellain, Louis Chastellain, Catherine Hochon, veuve de Jean Chastellain, Jean Chastellain, Guillaume Chastellain, Chardin et Jean Chastellain, frères, Augustin Chastellain, Charles Le Cousturier, Adam Le Cousturier, Françoise Le Chasseur, veuve de Pierre Conchon, Pierre Le Cousturier, Jean Le Cousturier, Pierre Couturier, Nicolas Cousturier, Henri Cousturier, Henri Cousturier, Guillaume Le Cousturier, Claude Cousturier, Marion Le Marchand, veuve de Pierre Couturier, René Certain, Richard Certain, Marin Certain, Michelle, veuve de Pierre Du Clos, Marguerite, veuve de Nicolas Du Clos, Lucas du Cloz, Catherine Chambon, Jean Cauchon, Michel Cauchon, Denis Cauchon, Claude Cauchon, Constantin Cauchon, Collette Des Mouceaux, veuve de Vincent Carré, Pierre Carré, Louis Carré, Jean Carré, Catherine Carré, vénérable et discrète personne messire Jean Carré, prêtre, Pierre Caillon, Jean Caillon, Guillot Chandelyer, Hieronisme de Cahagnes, Jeanne Morel, veuve de Jean Du Cloz, François Des Champs, Catherine, veuve de Robin Cochet, Charles Cochet, Pierre Croisy, Jean Couville, Martin Cocquerel, Marguerite, veuve de Robert Cymorel, Guillaume Collichon, prêtre, Guy Courtois, prêtre, Guillaume Cuvier, Geneviève Le Moustardier, veuve de Michault Courtois, Louis Courtois, procureur et praticien en cour laye, Guy Courtois, sommeiller du Roi, Allain Courtois. — Deux tables des tenanciers de Blaru, dont les noms commencent par la lettre C.

E. 3333. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin : 209 pièces, papier.

XVI^e - XVIII^e siècles. — Blaru. Déclarations. —

Déclarations d'héritages tenus à cens du seigneur de Blaru par Jean David, Perrinot David, Regnault David, Richard David, Robert David, Charles Dorian, Germain Dorian, Allain Le Dru, Jean Dorian, Pierre Drouet, Jurion Dorléans, Laurent Dannel, dit La Touche, Jean Darras, Nicole Darras, Pierre Darras, Etienne Darleu, Collette Raignon, sa veuve, Marion, veuve de Gringoire Darlu, Jean Darlu, Nicolas Darlu, Rogier Darlus, Simon Darlus, Jacques Drouart, Guy Drouart, Nicolas Drouart, Françoise Delaunay, sa veuve, Allain Duval, Simon Duval, Nicolas Duval, Guillot Doulceat, Louis Duval, Jean Doulceat, Michault Doulceat, Pierre Le Duc, Marguerite, veuve de Pasquier David, Pierre David, Paquette Guérin, veuve de Collas David, Guillaume David, Jacques David, Martin David, Simon Le Dru, Thomas Le Dru, Hector Le Dru, Jacqueline Henri, veuve d'Allain Le Dru, Charles Le Dru, Laurent Le Dru, Marin Le Dru, Martin et Charles Le Dru, Nicolas Le Dru, Noël Le Dru, Pasquier Le Dru, Philippe Le Dru, Madeleine Le Dru, fille de Nicolas, Louis Le Dru, Charles Durant, François Durant, Guillaume Durant, Jean Durant, Louis Durant, Pierre Durant, Barbe Duclos, veuve de Louis Durant, Jérôme Durant, Madeleine Bourillon, veuve de Pierre Le Duc, Jean Le Duc, Jean Dupré, Charles Dupré, Jean Dubois, procureur au marquisat de Blaru, Martin Dupré, Nicole Delaunay, Pierre Delaunay, Madeleine Duchemin, Pierre Duchemin, veuve d'Adrien Laurent, et fille de Pierre Duchemin, Pierre Duchemin, Léger Delaunay, Louis Dupré, Geneviève Planche, veuve de Jean Dupré, Collette Durant, femme de François Savary, François Dupré, Martin Dupré, procureur en cour laye, Toussaint « Duné, » Philippe « Hunés, » fils de Toussaint, Jean d'Hunés, Marie Delausnay, veuve de Jean Glorians, Christophle Dannel, Barbe Le Dru, veuve de Charles Robert, Marin Desparois, Philippe Dupré, Jean Dupré, prêtre, Marie Dupré, veuve de Louis Poulagnés, Pierre Hénauld, héritier de Pierre Le Dru. — Tables alphabétiques des tenanciers dont le nom commence par la lettre D.

E. 3334. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

XVI^e - XVIII^e siècles. — Blaru. — Déclarations d'héritages tenus à cens du seigneur de Blaru par Pierre Estienne, Marion, veuve de Lubin Esgay, Lubin Esgay, Marie Cuvier, veuve de Pierre Esnard, François Enard, Louis Eschard, Clément Esnard, Jean Ermagie, Louise Henri, veuve de Clément Eschard, Pierre Esnault, Souplis Erangot. — Table des déclarants dont le nom commence par la lettre E.

E. 3335. (Liasse.) — 173 pièces, papier.

XVI^e - VIII^e siècles. — Déclarations d'héritages tenus à cens du seigneur de Blaru par Lucas Forestier et Collette, sa femme, Jean Fongert, Guillaume Le Fort, Jean Le Fort, François Le Fort, Pierre Le Fort, Allain Le Fort, Barthélemy Le Fort, Guillot Le Fort, Jean Le Fort, Jacques Le Fort, Lubin Le Fort, Lucas Le Fort, Perrette Gosselin, sa veuve, Louis Le Fort, Marin Le Fort, Nicolas Le Fort, François Foucher, Noël Foucher, Jacques Fouquet, Barbe Bouthier, veuve de Jean Fontaine, Louis Fontaine, Jean Fontaine, André Fontaine, Jean François, Guillaume François, Lucas François, Jean Foubert, prêtre, curé de Sainte-Geneviève de Vernon, Simon Foubert, Robert Foubert, Barthélemy Foucaut, Mathurin Fouquault, Michel Ferray, Allain Forestier, Chardin et Philippe Le Fébure, Jean Lefébure dit Belhomme, Guillemette Le Roux, veuve de Pierre Feugère, Martin Feugère, Louis Feugère, Perrette Le Marchand, veuve de Jean Feugère, Hilaire Feugère, Daniel des Feugères, Pierre de Feugères, Cyprien Feugères, Adrien Fêret, Guillot Fêret, Jacques Fêret, Jean Fêret, Lucas Fêret, Richard Fauvel, Marguerite Fauvel, femme de Regnault Le Dru, Jean Fauvel, Pierre Fauvel, Nicolas Fallot, Pierre Fauvel, Jean Fauvel, prêtre, Nicolas Fauvel, Marguerite Desmons, sa veuve, Catherine, veuve de Jean Fauvel, Marguerite Chambon, veuve de Guillaume Fauvel, Guillaume Fauvel, Suzanne Lauseran, veuve de Pierre Le Fort, Pierre Foubert, Anne Lafont, veuve d'Adrien Le Fort, Marguerite Le Fort, veuve de Barthélemy Fouquault, Françoise Dupré, veuve de Jean Le Fort, Guiot François, Barthélemy François, Fremin Fouquet, tabellion au duché-pairie de Laroche-Guyon, Simon Le Fortier, Louis Fontaine, Robert Le François, Jean Feuillié, Anne Fouquet, veuve d'Amant Ango, François Le François, Barthélemy Le François. — Table alphabétique des tenanciers dont le nom commence par la lettre F.

E. 3336. (Liasse.) — 312 pièces, papier.

1526-1756. — Blaru. Déclarations. — Déclarations d'héritages tenus à cens du seigneur de Blaru par Catherine Yloyne, veuve de Gabriel Grallier, Gny de Genetrys, sergent au bailliage de Mantes, Charles Gloriant, Jean Gillains, Yvelin Guespin, Guillaume Géraulme, Jean Gélaume, Philippe Géleaulme, Philippe Gérosme, Jean Guérard, Jean Gouel, Jean Le Goux, Simon Gos-

mont, Pierre Gaultier, Anne Gaultier, veuve de Georges Nolle, Claude Guingant, Michel Le Gendre, Louis Le Gendre, Jean Le Gendre, Robert Le Gendre, François Gentil, Jacques Gentil, Pierrette Courtois, veuve de Pierre Gentil, Robert Gentil, Mathurin Guéroult, Adrien Georgin, Geneviève Georgin, sa fille, Pierre Georgin, Jean Guérin, Perrine, sa veuve, Pierre Guérin, Jacques Gervais, Charles Gervais, Charles Guéroult, Jean Guéroult, Isabeau Durant, veuve de Lubin Guéroult, Robert Guéroult, Lucas Gassouin, Denis Le Grand, Simon Gosselin, Etienne Le Grand, François Le Grand, Germain Le Grand, Grégoire Le Grand, Louis Gassouin, Germain et Nouel dits Les Grandz, frères, Jean Le Grand, Lucas Le Grand, Pierre Le Grand, Simon Le Grand, Thomas Le Grand, Charles Le Grand, Pierre Gosselin, Marin Gosselin, Louis Gosselin, Jean Gosselin, Nouel Gosselin, Charles Gosselin, Claude Gosselin, Marie Gosselin, veuve de Jérôme Le Roux, Nicole Gosselin, Thomas Gosselin, Adrien Gosselin, Alain Gosselin, « Areules » Gosselin, Artus Gosselin, Benoît Gosselin, Madeleine Chautel, veuve de Christophe Gosselin, Christophe Gosselin, Collin Gosselin, Denis Gosselin, Etienne Gosselin, Guy Gosselin, Guillaume Gosselin, Guyot Gosselin, Hilaire Gosselin, Jacques Gosselin, Lucas Gosselin, prêtre, Marion Gosselin, fille de Martin, Claude, veuve de Pierre Gosselin, Robin Gosselin, Marin Gaultier, Louis Gaultier, Jean Gaultier, Hilaire Gaultier, Pierre Gardier, Marin Gardier, Jean Gardier, Henri Gambart, Jacques Gabellier, Pierre Gabelier, Lubin Goldefray, Catherine Roussel, veuve de Jacques Gosselin, Jean de Gudin, Madeleine Ango, veuve de Marin Gosselin, Adjudant Gosselin, François Garnier, Gabriel et Lubin Garnier, Denis Guernier, Marguerite Guernier, veuve de Nicolas, Thomas Garnier, François Grou, Guillaume Gillebert, Simon Gillebert, Pierre Gillebert, Nicolas Groménil, Jean Gattelais, Louis Gillebert, conseiller du Roi, contrôleur au grenier à sel de la Roche-Guyon, Jacques Le Grand, greffier à Blaru, Louis Genty, Jean Gorge, Marie Dupré, veuve de maître Charles de Gisors, en son vivant, procureur fiscal du marquisat de Blaru, Jacques-Alexis Le Goust, Philippe-Charles Le Goust, Christophe de Gisors. — Table alphabétique des tenanciers dont le nom commence par la lettre G.

E. 3337. (Liasse.) — 173 pièces, papier.

1530-1708. — Blaru. Déclarations. — Déclarations d'héritages tenus à cens du seigneur de Blaru par Jean Hachette, Nicole Hesbert, prêtre, Pierre de Hors, Jacques Huan, Robert Huet, Olivier Huet, dit Gaulcourt, Roger

Huet, Jean Huet, Charles Huet, Jean Houssaye, Simon Houssaye, Pierre Houssaye, Michel Houssaye, Mathurin Houssaye, Jacques Houssaye, Madeleine Questel, veuve de Guillaume Houssaye, Guillaume Houssaye, Denis Houssaye, Claude Houssaye, Pierre Hocquerel, Jean Hocquerel, Martin Hêze, Lucas Hêze, Louis Haize, Hilaire Hêze, Guillaume de la Haize, Martin Hêze, Jean Henry, François Henry, Noël Henry, Louise Courtois, veuve de Pierre Henry, Nicolas Henry, Marin Henry, Louise Henry, fille de Jean, Jeanne Le Dru, veuve de Guyon Henry, Guyon Henry, Guillaume Henry, Thomas Héranger, Philippe Héranger, Françoise Dupré, veuve de Jacques Héranger, Gilles Héranger, Louis Haranger, Guillaume Hébert, Martin Hébert, Pierre Hébert, Nicole Hébert, Yvon Hébert, Jean Hébert, Jacques Hébert, Juliette Péloing, femme de Guillaume Hébert, Thomas Le Hongre, Guillaume Hébert, Chardin Hébert, Jean Haranger, prêtre, curé de Jeufosse, Thomas Haïs, Pierre Hays, Nicolas Hays, Louis Hays, Jean Hays, Henri Haïs, Gabriel Hays, François Hay, Claude Hays, Charles Hays, prêtre, fils de Bertrand, Alain Hébert, Marie Cahagne, veuve de Nicolas Hébert. Martin et Christophe Hesbert, père et fils, Madeleine Hays, veuve de Lucas Gosselin, Jeanne Monssinglant, veuve de Louis Haranger, Pierre Harel, Robin Le Hongre, Robert Hannover, François Hanequin, Françoise Pellerin, veuve de Pierre Hennequin, Pierre Hannequin, François Hainfray, Louis Hainfray, Gabriel Hainfray, André Huvé, Jean Halay, Jean Hocquet, Anne Reully, veuve de François Hocquerel. — Table alphabétique des tenanciers dont le nom commence par la lettre H.

E. 3338. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 161 pièces, papier.

1532-1743. — Blaru. Déclarations. — Déclarations d'héritages tenus à cens du seigneur de Blaru par Charles Ivot, Gilles Jandin, Pierre Jouxte, Simon Ivetaïn, Jeanne Ivetaïn, Pierre Ivetaïn, Guillaume Ivetaïn, Jacques Isaac, Jean Isart, Frémin Isac, Allain Isacq, Amand Isaacq, Gabriel Isacq, Eustache Isac, Adrien de Josy, barbier et chirurgien, Adrien du Jort, Jean du Jort, Louis du Jort, François du Jort, Étienne du Jort, Yvon Ydoïne, Martin, Yvon et Jean dits les Ydousesnes, Toussaint Ydoïne, Collette Courtois, veuve de Tassin Ydoïne, Tassin Ydoïne, Simon Ydoïne, Roger Ydoïne, Robert Ydoïne, Pierre Ydoïne, Philippe Ydoïne, Marin Ydoïne, Nouel Ydoïne, Nicolas Ydoïne, Martin Ydoïne, Louis Ydoïne, Jean Ydoïne, Jeanneton, sa veuve, Jean Ydoïne, fils de Tassin, prêtre, Guyot Ydoïne, Raulle, sa veuve, François Ydoïne, Félix Ydoïne, Denis Ydoïne,

Bertrand Ydoïne, Antoine Ydoïne, Alexandre Ydoïne, Alain, Toussaint, Martin, Yvon et Jean les Ydoïnes, frères, Léger Ydoïne, Thomas du Jardin, Pierre du Jardin, Charles Jubert, avocat au parlement de Paris, Michel Jouvain, Guy Josset, procureur en cour laye, Jean Isacq, fils de Jacques, Pierre Isac, l'ainé, Marin Isac, Pierre Isac, Louis Isacq, Geffroy Isart, Frémin Isac, Catherine Isac, fille de Pierre, Jacques Isac, Marie Binnet, veuve d'Alain Isac, Adam Isac, fils de Gabriel, Catherine Le Tellier, veuve de Jacques Isac, Charles Idoïne, Pasquet Idoïne. — Tables alphabétiques des tenanciers dont le nom commence par les lettres I, J ou Y.

E. 3339. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 196 pièces, papier.

1526-1704. — Blaru. Déclarations. — Déclarations d'héritages tenus à cens du seigneur de Blaru par Mélanie Pinguet, veuve de Jean Labbé, Jean Laignel, Jacques Labbé, Étienne Louvet, Taneguïn Laurens, François Laurens, Guillaume Lassire, Catherine Ango, veuve d'Amand Lasire, Chrétienne, veuve de Toussaint Luce, Pierre Luce, prêtre, Lucas Luce, Jean Luce, Guillaume Luce, Toussaint Lucas, Pierre Lucas, Charles Lucas, Vincent Lespine, Nicolas Lespine, Simon Lespine, Pierre Lespine, Jeanne, veuve de Nouel de Lespine, Marguerite Lespine, Jean Lespine, Guillaume Lespine, Guillot Lespine, Charles Lespine, Vincent Lespine, Marie Lespine, Simonie Langlois, Jean Langlois, Isabelle Pinguet, veuve de Louis Langlois, Louis Langlois, Guillaume Langlois, Martin Langlois, Guillaume Lasne, Regné Lasne, Pierre Lasne, Nicolas Lasne, Barbe Sainctar, veuve de Guillaume Lasne, Charles Lasne, Adrien Lasne, Jean Lasne, Jacques Lasne, Adrien Laurens, Jeanne Gosselin, veuve Tanneguïn Laurens, Robert Laurens, prêtre, Quantin Laurens, Louis Laurens, Gillette Charpentier, veuve de Jean Laurens, Guillaume Laurens, Perrette, sa veuve, Claude Laurens, Catherine Laurens, Jean Langeray, Colette Langeray, veuve de Jean Vauclin, vénérable et discrète personne Jean Lanzeray, Louis Lanzeray, Mathias Lanzeray, Jean Lion, Mathieu Lanchard, Nicolas Le Lièvre, Adam Lambert, Thomas Lespouze, Isabeau, veuve de Thomas Laillet, Lucas Lambin, Eustache Lalemant, Pierre Lanchard, Guyot Lanchart, Simon de Launay, Pierre de Launay, Marion, sa veuve, Nicolas de Launay, Jean de Launay, prêtre, Charles de Launay, Guy de Launay, Nicole Landry, Mathieu Lanperrière, maître ès arts en la faculté de médecine, Jeanne Lespine, veuve de Jacques Idoïne, Benoit Lauvray, Gabriel Laniel, Guillaume Lambin, François

Lanchantin, Louis Lauvray, David Laurens, Marie Henry, veuve de Jean Langlois, Lézer Langlois, Louis Laisné, Catherine Lasne, fille de Claude, Paquette Lasne, veuve de Pierre Belliard, Guillaume Lecler, Pierre Lobé, avocat au siège royal de Pacy. — Tables alphabétiques des tenanciers dont le nom commence par la lettre L.

E. 3340. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 173 pièces, papier.

1529-1673. — Blaru. Déclarations. — Déclarations d'héritages tenus à cens du seigneur de Blaru par Robin Montreaut, Nicolas Le Marchand, Jean Maussinglant, Alain Maussinglant, Amand Maussinglant, Hilaire Maussinglant, Roline, veuve de Jean Maussinglant, Catherine Le Conte, veuve de Pierre Manthoys, Geoffroy Manthois, Jean Manthois, Nicolas Manthoys, Pierre Manthoys, Claude Le Marchand, Collin Le Marchand, François Le Marchand, Guillaume Le Marchand, Jacques Le Marchand, Jean Le Marchand, Françoise Boutier, sa veuve, Louis Le Marchand, Lucas Le Marchand, Philippe Le Marchand, Regnault Le Marchand, Simon Le Marchand, Jeanne Lespine, sa veuve, Anne Le Marchand, Nicolas Le Marchand, Charles Le Marchand, Benard Morel, François Morel, prêtre, demeurant au « Môtier » prioral ou paroissial de Blaru, Jean Morel, Louis Morel, Lucas Morel, Pierre Morel, prêtre, Simon Morel, Françoise Le Roux, sa veuve, Valentin Morel, Jeanne Hameaulx, sa veuve, Laurent Marye, Robert Marye, Estienne Le Maryé, Jean Le Maryé, Lucas Le Maryé, Pierre Le Maryé, Louise Cousturier, veuve de Roger Le Maryé, Roger Le Maryé, Catherine Le Masson, Guy Masson, Guillaume Le Masson, Françoise Robert, sa veuve, Jacques Masson, Jean Le Masson, Léonard Le Masson, Marin Masson, Nicolas Le Masson, Robert Masson et Le Masson, Colette Le Masson, sa fille, François Le Menu, Philippe Le Menu, Guillaume Le Mercyer, Marin Le Mersyer, Giles de Meulles, Perrette, veuve de Guillaume de Meulles, Jean de Meulles, Louis de Meulles.

E. 3341. (Liasse.) — 156 pièces, papier.

1539-1735. — Blaru. Déclarations. — Déclarations d'héritages tenus à cens du seigneur de Blaru par Thomas Le Moyne, Jacques Le Moigne, Pierre Moynet, François de Moncuict, Lucas des Mons, Guillaume des Montz, Louis des Monceaux, Guillaume des Monseaultz, Claude Morain, François Morain, Enart Morain, Henri Morain, Jacques Morain, Louis Morain, Jacqueline Ydoyne, sa veuve, Marthe Morain, veuve d'Alexandre Pont, Vandrille Mo-

SEINE-ET-OISE. — SÉRIE E. — TOME II.

rain, Colette des Monseaultz, veuve de Simon Morain, Marin Morain, Pierre Morain, Claude Le Moslier, Jacques Le Moslier, Louis Le Moslier, Nicole, veuve de Louis Le Mollier, Mathien Le Moslier, Marion Questel, veuve de Pierre Le Moslier, Nouel Momart, Nicolas Morice, Guillaume Marestz, Barthélemy Marestz, Guy Marestz, Guillaume de Mante, Marcade, prêtre, curé de Louviers, Gilles de Maulles, François Le Moyne, Pierre Le Moine, Louis Le Moyne, Marie Langlois, sa veuve, Guillaume Le Mercier, Marin Masson, Jacques Martin, Pierre des Monseaux, Henri des Moncaux, Pierre Morel, Michel Moisy, Jean Malet, Nicolas Le Marchand, Claude Le Marchand, Charles Le Marchand, Jacques Le Marchand, Marie Le Marchand, veuve de Charles Ango, Jeanne Le Masson, veuve de Guillaume Le Marchand, Guillaume Le Marchand, Surplée Le Marchand, Hilaire Le Marchand, Pierre Le Marchand, Jean le Maehy, prêtre, chapelain de la Charité de Vernon, Guillemette Le Clerc, veuve de Jacques Le Marchand, Françoise Bérard, veuve de Charles Le Marchand, Antoine Maussinglant, Jean Maussinglant, Amand Maussinglant et Maussinglant, Guillaume Marais, Christophe Maussinglant, Jeanne Mantois, Michel Le Marchand, Lucas Le Myre, Louise Le Mire, veuve d'Adrien Questel, Gringoire Le Myre, Guillaume Le Myre, Jean Le Myre, fourrier de cent hommes d'armes des ordonnances du Roi, sous la charge du duc de Retz, Pierre Le Myre, Jean Le Mire, Françoise Courtoys, sa veuve, Louis Le Myre, Toussaint Le Myre, Gabriel Le Marchand, Toussaint Malche, Louis de Meulle, Nicolas Le Marchand, fils de Claude et de Barbe Durand, Nicolas Moulin, Pierre Moullin. — Table alphabétique des tenanciers dont le nom commence par la lettre M.

E. 3342. (Liasse.) — 114 pièces, papier.

1531-1711. — Blaru. Déclarations. — Déclarations d'héritages tenus à cens du seigneur de Blaru par Jean Nolles, Pierre Normand, Adrien Nicolle, Charlot Le Noir, Perrine Ydoyne, sa veuve, Guillaume Le Noir, Lucas Le Noir, Pierre Le Noir, Pierre et Guillaume Le Normand, François Nyvet, Charles Nolles, Judith Chambon, sa veuve, Claude Nolle, Etienne Nolles, Georges Nolles, Jérôme Nolles, Jacques Nolles, Jeanne Le Roux, veuve de Jean Nolles, Lucas Nolles, Marin Nolles, Catherine Le Jaulboin, sa veuve, Marin Nolles, Michel Nolles, Nicolas Nolles, Pernot Nolles, Pierre Nolles, Catherine Roussel, sa veuve, Christophe Nolles, Françoise Pellerin, veuve de Martin Nolles, Gervais Nolle, Louis Nolles, Léger Nolle, Jeanne Tholle, veuve de Pernot Nolles, Nicolas

Le Noir, Claude Le Noir, sa veuve, Barbe Jardinot, veuve de Pierre Le Noir, Charles Le Noir, Anne Poisson, veuve de Louis Le Noir, Jean Le Normand, chirurgien à Vernon, Bonaventure Le Prévost, sa veuve, Jean-Chrysostôme Le Normand, Charles Le Normand, ancien officier de la Maison du Roi. Tables alphabétiques des tenanciers dont le nom commence par la lettre N. — Lettre signée « Le Normand de Gournay » au marquis de Blaru. — Autre adressée au même et signée « Percheron. »

E. 3343. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 221 pièces, papier.

1494-1765. — Blaru. Déclarations. — Déclarations d'héritages tenus à cens du seigneur de Blaru par Jean Pinguet, Guillaume Pinguet, Louis Pinguet, Robert Prévostz, Jeanne Le Pelletier, veuve de Claude Le Prince, Claude Le Prince, Louis Le Prévost, chirurgien à Vernon, Louis Prévost, Madeleine Le Pelletier, veuve de Pierre de la Porte, Charles Le Pelletier, Claude Le Pelletier, chirurgien à Blaru, Hubert Le Pelletier, chirurgien à Vernon, Adrienne Le Grand, veuve d'Olivier Le Pelletier, Marguerite Aubé, veuve de Claude Le Pelletier, Claude Pol, Pierre Pattu, Adrien et Claude Paol, Marin Paul, Louis Pol, Roger du Port, François Pattu, Jacques Pol, Jean Pol, Lucas Pol, Philippe Paoul, Thomine, sa veuve, Simon Paoul, Charles Pélerin, François Pélerin, Jean Pélerin, « escolier, » Jeanne Manthoys, sa veuve, Marguerite, veuve de Robert Pélerin, Jean Pernelle, Marin Péteil, Catherine Marcade, sa veuve, Léger Pétel, Jeanne Questel, sa veuve, Jacques Postel, Cyrolde Picart, prêtre, Thomas Picart, Robin Picart, Guillemain Picart, Nicolas Picard, Jacques Picard, Philippe Pithon, Louis Pichon, Pierre Pichon, Jean Picquet, Robert Picquet, Simon Picquet, Simonet Pierres, Guillaume Pierre, Pasquet Pierre, François Pingault, Philippe Pingault, Amant Pinguet, Charlot Pinguet, Denis Pinguet, Jacques Pinguet, Jean Pinguet, prêtre, frère de François, Pierre Pont, Simon Pont, Jean Pont, Alexandre Pont, Colas Pont, François Pont, Marie Ydoyne, sa veuve, Geoffroy Pont, Madeleine Lespine, sa veuve, Guillaume Pont, Guy Pont, Jacques Pont, Louis Pont, Martin Pont, Jeanne Chastellain, sa veuve, Pernot Pont, Marin Plastrier, Guy Poullalier, Louis Poullalier, Michelet Poullart, Nicolas Poullalier, Louis du Pré, Jean du Pré, Anne du Pré, Christine du Pré, Colette Pelletier, veuve de Pasquet du Pré, Pasquet du Pré, Abraham du Pré, Guillaume du Pré, Charles Plouin, Louis Plouin, Nicolas Plouin, Isabeau du Pré, fille de Jacques, Marie Plastrier, veuve de Louis du Pré, Marie du Pré, veuve de Robert du Pré,

Martin du Pré, Mathieu du Pré, Louise Le Roux, sa veuve, Robert du Pré, Jeanne Bernay, sa veuve, Etienne Prévostz, Jacques Prévostz, Pierre Prévostz, Marguerite Saintart, sa veuve, Robert Prévostz, Jean la Personne, Simon Placu, Jean Prunier, Resmonnet Picquet, Henri Le Prestre, Jean Le Prestre, Laurent Le Pétoulx, Ambroise Pelloing, Jacques Pelloing, Jean Pelloing, Perrette Hèze, veuve de Marin Pelloing, Françoise du Pré, veuve de Jean Le Fort, Françoise Pont, veuve de Lucas Nolles, Perrette Regnault, veuve de Martin Pont, Antoinette Pélerin, veuve de Martin du Pré, Charlotte Peguchet, femme de Jean du Liège, Gille Porquerel, Roger du Port, Pierre Pannyer, Geneviève Alais, veuve de Jean Pélerin, Christophe Pèrier, contrôleur au marquisat de Blaru, Pierre Pernelle. — Table alphabétique des tenanciers dont le nom commence par la lettre P.

E. 3344. (Liasse.) — 128 pièces, papier.

1538-1772. — Blaru. Déclarations. — Déclarations d'héritages tenus à cens du seigneur de Blaru par Jean Quentin, Martin Quervel, Robert Quervel, Louis Quesnel, Marion, sa veuve, Adrien Questel, Aubry Questel, Bastien Questel, Bertrand Questel, Blaise Questel, Charadin Questel, Charles Questel, Cyprien Questel, Charlot Questel, Simon Questel, François Questel, Gringoire Questel, Guillaume Questel, Lucasse, sa veuve, Hilaire Questel, Françoise Gosselin, sa veuve, Jacques Questel, Jean Questel, Louis Questel, Lubin Questel, Lucas Questel, Mahiet Questel, Marin Questel, Louise Questel, fille de Mahiet, Nicolas Questel, Bertine, sa veuve, Pierre Questel, Rogière, sa veuve, Catherine Questel, leur fille, Jeanne Gosselin, veuve de Simon Questel, Thomas Questel, Noël Questel, Adrienne Questel, fille de François, femme de Jacques Gamache, Madeleine Questel, femme de Guillaume François, Geneviève Questel, fille de Nicolas, Nicolas Quantin, Barthélemy Queneville. — Table alphabétique des tenanciers dont le nom commence par la lettre Q.

E. 3345. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 236 pièces, papier.

1466-1714. — Blaru. Déclarations. — Déclarations d'héritages tenus à cens du seigneur de Blaru par Jeanne, veuve de Jean Rober, Jean Raignon, Nicolas Racigot, Charles Le Regnard, Nicolas Robert, Philippe Robert, Pierre Robert, Perrine, sa veuve, Simon Robert, Collas Robert, Guillaume Robert, Guyon Robert, Jeanne

Le Pelletier, sa veuve, Jean Robert, prêtre, Perrette, veuve de Jean Robert, Louis Robert, Lucas Robert, Marin Robert, Nicole Robert, prêtre, Charles Robert, Pierre Robert, Mathieu Roussel, Perrette Roussel, veuve de Jean, Jacques Roussel, Jean Roussel, Louis Roussel, Lucas Roussel, Françoise Hays, sa veuve, Michel Roussel, Guillemette Capery, sa veuve, Noël Roussel, Pierre Roussel, Robert Roussel, Simon Roussel, Vincent Roussel, Thomas Roussel, Charles Roussel, Collas Roussel, Guillot Roussel, Guillaume Roussel, Geneviève, sa veuve, Marie Roussel, veuve de Nicolas Lespine, Adrien Le Roux, Alain Le Roux, prêtre, Benart Le Roux, prêtre, Françoise Le Roux, François Le Roux, Jérôme Le Roux, Marie Gosselin, sa veuve, Guillaume Le Roux, dit Rousselet, Hilaire Le Roux, Marion Benardel, sa veuve, Jacques Le Roux, Jean Le Roux, Louis Le Roux, Pierrette, sa veuve, Lucas Le Roux, Marin Le Roux, Michel Le Roux, Martin Le Roux, Marion, veuve de Nicolas Le Roux, Philippe Le Roux, Pierre Le Roux, Marion de la Plasse, veuve de Simon Le Roux, Guillemette Le Roux, veuve de Guillaume Cocquart, Philippe Rotenger, Jeanne Binet, veuve de Robert Rotenger, Jean Le Roy, Guillot Le Roy, Blaise Le Roy, Michel Le Roy, maître écrivain au collège de Vernon, Nicolas Le Roy, Françoise, sa fille, Philippot Le Roy, Pierre Le Roy, Bertrand Le Roy, Catherine Buisson, veuve de Martin Roussignol, Jean Roussignol, Nicolas Roussignol, Guillaume Roussignol, Louis Roussignol, Jean Richer, André Raffy, Marie Roussel, veuve de Louis Le Mollier, Etienne Roussignol, Françoise Dubois, veuve de Michel Rouget, Jacques Rémy, Louis Rémy, Nicolas Rémy, Nicolas Rouget, Jacques Rouget, Marie Chaumont, veuve de Jacques Robert, Jean Ronceirel, Barbe Le Dru, veuve de Charles Robert, François Rouget, Charlotte Chaumont, veuve de Pierre Robert. — Table alphabétique des tenanciers dont le nom commence par la lettre R.

E. 3346. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 154 pièces, papier.

1530-1708. — Blaru. Déclarations. — Déclarations d'héritages tenus à cens du seigneur de Blaru par Louis Sainet, Thomas Sevestre, Charles Soret, Jean Soret, Pierre La Sire, Guillaume Sainet, Jean Sainet, Anne Savary, veuve de Michel Le Roux, Michel Savary, Nicolas Savary, Pantaléon Savary, Guy Sauvage, Louis Sauvage, Olivier Sauvaige, Jean Sebire, Pierre Sevestre, Jeanne, veuve de Guillaume Soret, Lucas Soret, Adrien Soret, Guillaume Soret, Guillaume Sifflet, Louis de la Salle, Vincent Sevestre, noble homme Gaspard de Saint-Séverin, Gabriel Saintart, Pierre Sainetard, Jacques

Simon, Jacques Sevestre, Louis Sabin, Louis de Sainetard, écuyer et vétéran des gardes-du-corps du Roi, Alexandre Signol, Noël Sainet. — Table alphabétique des tenanciers dont le nom commence par la lettre S. — Copie de déclaration d'héritage ayant servi au seigneur de Blaru, dans un procès contre Claude Le Prince.

E. 3347. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 118 pièces, papier.

1511-1723. — Blaru. Déclarations. — Déclarations d'héritages tenus à cens du seigneur de Blaru par Durand Tremblé, Louis Le Tellier, Jean Le Tellier, Perrette Chambon, veuve d'Alain Le Tellier, Durand Le Tellier, médecin ordinaire du Roi, demeurant à Mantes, Gabriel Le Tellier, Gervais Le Tellier, Henri Le Tellier, Guillaume Le Tellier, Jean Le Tellier, Jacques Le Tellier, Jeanne, veuve de Martin Le Tellier, Pernet Le Tellier, Philippot Le Tellier, Regnault Le Tellier, Simon Le Tellier, Michelle, veuve de Jean Testard, Clément Tiberge, Jeanne Gosselin, veuve de Jacob Thierry, Jacques Torel, Jean Tolles, Lucas Tolles, prêtre, curé de Chauffeur (1571), Richard Tolles, Bertrand Trouibrulart, Adam Tremblé, Guillaume Tremblé, Isaac Tremblé, Marin Tremblay, Nicolas Tremblé, Hilaire Treslin, Pierre Treslin, Pierre Trudet, Jean Thomas, Geoffroy Le Tellier, Collette, veuve de Pernot Le Tellier, Etienne Le Tellier, Marie Yzaac, veuve de Guillaume Tremblay, François Tremblay, Pierre Tremblé, Claude Thierry, Marc Le Tellier, Marie Abraham, veuve de Martin Tolle, Louis Tollé, François Touet, Louis de Tilly, sieur de Prémont, Simon Villebault et Guillebault. — Tables alphabétiques des tenanciers dont le nom commence par la lettre T.

E. 3348. (Liasse.) — 118 pièces, papier.

XVI^e - XVIII^e siècles. — Blaru. Déclarations. — Déclarations d'héritages tenus à cens du seigneur de Blaru par Pierre Le Vacher, Jean Le Vacher, Louis Le Vacher, Pauline, veuve de Pierre Le Vacher, Robert Le Vacher, Robin Le Vacher, Alain du Val, Grégoire du Val, Jean du Val, Louis du Val, Marguerin du Val, Nicolas du Val, Etienne du Val, Marie du Val, fille de Grégoire, Marion Le Roux, veuve de Guillaume du Val, Jean Varin, Adrien Vassart, Robine, veuve de Clément Vassart, Guy Vassart, Perrette Saintart, veuve de Guillaume Vassart, Jean Vassart, Philippe Vassart, Louise, sa veuve, Pierre Vassart, Richard Vassart, Jean Le Vasseur, Pierre Vaudichon, Geneviève Quével, veuve de Chrétien Vauclin, Guillaume Vauquelin, Claude de la

Vigne, Jean de la Vigne, Claude Vaucelin, Geneviève Préaulx, veuve d'Antoine La Vertu, Chardin La Vertu, Perrette Vivien, veuve de Guillaume Le Marchand, Thomas Vivien, Jacques Vivien, Jean Vvyen, Louise Enault, veuve de Louis du Val, Noël du Val, Jean La Vertu, Pierre La Vertu, Jeanne Vaucelin, veuve de Pierre Chastelain, Louis Vaucelin, Hubert Le Vacher, Marc-Antoine Vaudichon, Charles Varin, Nicolas Le Vavasseur, Louis François de la Vigne, prêtre, fils de Louis de la Vigne, docteur en médecine, Nicolas Vallée. — Table alphabétique des tenanciers dont le nom commence par la lettre V.

E. 319. Liassé. — 101 pièces, papier.

1723-1726. — Blaru. Déclarations. — Déclarations d'héritages tenus à cens du seigneur de Blaru par Charles Dubois, prêtre, curé de Port-de-Villiers, François Toit, marguillier en charge de la Fabrique de Saint-Pierre du Port-de-Villiers, Louis de la Vigne, Nicolas Duval, François Duval, Michel du Til, François Thouet, Guillaume Tolay, Pierre Tollé, François Tremblai, Pierre Tremblai, Jean Le Tellier, Nicolas Le Tellier, Louis Saint, Nicolas Sachet, Jeanne Ronsai, veuve de Jean l'Épine, Jean Roussel, Pierre Roussel, Geneviève Le Sueur, Louise Quervel, Sébastien Quervel, Louis Querolles, Claude Pont, Louis Pélerin, François Dupré, Charles Dupré, Claude Porquerel, Robert Pont, Louis Plouin, Pierre Piquet, Barbe Piquet, veuve de Louis Quérel, Pierre Pernelle, Jacques Pelletier, Catherine Pélerin, Léger Pélerin, Charles Pélerin, Antoine Pélerin, Jacques Nolle, François Nolle, Jacques Noinville, Guillaume Montois, Marie Mondet, veuve de Charles Monsinglant, Antoine Desmousseaux, Guillaume et Jacques Monsinglant, Jean l'Épine, Gabriel Lestard, Lucas et Benoît Lauvrai, Louis Lauvrai, Guillaume Laurent, Etienne Laurent, Marie Langlois, veuve de Louis Le Moine, Nicolas de Laitre, Antoine Lainé, Antoine de Jord, Sébastien Jeulant, Eustache Isaac, Jean Isaac, fils de Jacques, Jean Isaac, fils d'Amand, Madeleine de Jord, veuve de Jean Quérel, François Huét, Guillaume Haronard, Françoise Garnier, veuve de Benjamin Béhier, Jacques Gosselin, Antoine Gautier, Nicolas Grosmesnis, Pierre Gosselin, Marie Le Grand, veuve de Jean Le Tellier, Nicolas Gosselin, Lucas Gosselin, fils de Michel, Lucas Gosselin, fils d'Adrien, Louis Gosselin, Jacques Gosselin, Guillaume Gosselin, Claude Gosselin, Adrien Gosselin, Jean François, Jean Fouillée, Jean-André Le Fuel, élu en l'élection d'Andely, demeurant à Vernon,

Louise François, Adrien Le Fort, Pierre François, Françoise Esehald, veuve de Louis Hainfray, Louis Esehald, Louis Le Dru, Charles Le Dru, Barthélemy Denis, Antoine David, Simon Caillon, François Clergeon, Pierre Gilbert, Charles Cadot, François Colliette, Louis Le Chasseur, André Chaumont, Claude Le Cellier, Denis du Cellier, François Cahagnes, Joseph Desbois, receveur des tailles à Mantes, au nom de Marie Duclou, sa femme, François Bonami, Rose Dubois, Charles Dubois, Marie Binet, veuve de Guillaume Tremblai, Jean Bernai, couvreur en chaume, Jean Bernai, marchand à Bonnières, Philippe Ango, Pierre Ango, Marie Ango, successivement veuve de Guillaume Henri et de Louis Le Dru, Marie Ango, veuve de Jean Dorians, François Allix, domestique de la marquise de Blaru, Catherine Allain, veuve, en secondes noces, de Pierre Gosselin, Jacques Alexandre, Michel Abraham, Etienne Viornai et Hilaire Le Marchand, marguilliers de la paroisse Saint-Hilaire de Blaru, Jean Le Vacher, Philippe Toutain, Jean et Claude Saint, Jean Le Signe, Guillaume de la Sale, Jean Roussel, Jean Robert, Jean Renoux, Laurent Quendrai, Pierre Perchon, M^e chapelier, demeurant à Versailles, Louise Catherine de Lommeau, veuve de Jacques de Tilly, chevalier, seigneur de Pray, Christophe Périer, l'ainé, procureur au bailliage de la haute justice et marquisat de Blaru, Jacques Dumaisnis, Charles Lauchard, Marie Lauzeray, veuve de François Pannier, Judith Lauchard, Clotilde Lauchard, veuve de Jacques Quérel, Jean Langlois, Barbe Hennequin, veuve de Charles Robert, Pierre Héze, Noël Hérango, Jean Houssais, Charles Gosselin, Mathieu Goutard, avocat et procureur fiscal du duché de la Roche-Guyon, Louis Genty, Louis Le Fort, Geneviève Fiché, veuve de Charles de Chérences, chirurgien à Vernon, Denis Feron, Jacques Canonville, Jacques Le Courrayer, Samson Chapelain, Jacques Le Coq, Marie Cochet, veuve de Jean Godefroi, Nicolas Cahagnes, Pierre Boutlon, Robert Barand, Louis Le Boucher, Jacques Barat, Pierre Alain, Pierre Duchemin, Jeanne Le Clerc, veuve de Louis Fontaine, Marie Clergeon, veuve de Pierre Dauvergne, Charlotte de Vaux, veuve de Nicolas Le Gendre, chirurgien, demeurant « à la Folie-Panier, » paroisse de Bréval, Anne de la Vigne, Anne Duval, Anne Lépine, Jean-François Lemonnier, Jean Martial, Sébastien Le Sueur, Michel Tremblai, Marie Quinet, veuve de Pierre Le Tellier, Denis Pélerin, Louis Barat, Jean Toutain, Jacques Potier, Jacques Carville, Jacques Nolle, Claude Le Cointre, Alain Isaac, Jacques de Lorme, écuyer, fourrier des logis du Roi, demeurant à Vernon, Martin Hébert, Marie Hébert, Catherine Lanchon, veuve de Marin Gosselin, Louis Gatelais, Jean Gosselin, Louise

Tremblai, veuve de Jacques Morand, Rose Gautier, les
Pauvres de Vernon, Barbe Hennequin.

E. 3303. (Lussu.) — 1 vol. in-8, papier. — 111 pages.
de 22 feuillets (67-87).

XVII^e - XVIII^e siècles. — Blaru. Déclarations.
— Table alphabétique des tenanciers de la seigneurie de
Blaru assujétis aux déclarations censuelles. 250 noms
de personnes. — Extraits de déclarations censuelles et
notes y relatives.

E. 3304. (Lussu.) — 22 pages, papier.

XVI^e - XVIII^e siècles. — Blaru. Déclarations.
— S. D. — Déclarations d'héritages tenus à cens de
Jacques de Tilly, seigneur de Blaru, par Pierre Le Conte,
Jeanne, veuve de Collas Le Conte, Jean Le Conte, Catherine,
veuve de Jean Chastellain, Robert Chastellain,
Thommine Robert, veuve de Jean Billard, Pierre Bonnet,
Lucas Boutier, Françoise Boutier, veuve de Pierre Bonamy,
Nicolas Boutier, Jean Bernay, Guillaume Bernay,
prêtre, Bertin Letellier, Ollive Tiberge, veuve de François
Pingault, Jeanne Treslin, Marion, veuve de Pierre
Treslin, Jacob Chastellain, Simon Robert, Richard Le
Chasseur, Pierre Chastellain, Michaut Le Conte, Lucas
Chauvin, Guionne Desnuyers, Regnault Le Dru, Marion,
veuve de Pierre Dronet, Jean Darlu, Catherine, veuve
de Jean Darras, Louis Gosselin, Ollivier Roulin, Jean
Legrand, le jeune, Lucas Legrand, Adrien Legrand, Jean
Gassouing, Nicole Hae, prêtre, Jean Hays, Nicole Hays,
« huillier », Louis Hays, Philippe Ydoyne, Colas Ydoyne,
Françoise Le Roux, veuve de Simon Morel, Vantrille
Morain, Roger Morel, Pierre Morel, Lucas Lemire, Henri
Maillard, Nicolas de Meulles, Nicolas Picart, Michel Pen-
tin, Jean Questel, barbier, Louise Questel, Jeanne Robert,
Thomas Questel, Jean Quentin, Nicolas Robert,
Lucas Robert, Jean Robert, Vincent Roussel, Martin Le
Roux, Guillaume Sauvage.

E. 3352. (Lussu.) — 1 page, parchemin. — 35 pages, papier.

XVI^e siècle. — Blaru. Déclarations. — Déclara-
tions d'héritages tenus à cens de Charles de Tilly, sei-
gneur de Blaru, par François Barbier, Jeannette, veuve
de Petitjean Le Roux, François Robert, Philippe Robert,
Jean Robert, Jean Le Roy, Colette, veuve de Pernot Le
Tellier, Jean Tollés, Charles Adam, François Billy, Guil-
laume Bernay, prêtre, Augustin Chastellain, Guy Cour-

tois, prêtre, Louis Courtois, Louis Chambon, Madeleine,
veuve de Pierre Capery, Colette, veuve de Vincent
Carré, Louis Carré, Pierre Guérin, Jeanne, veuve de
Claude Hays, Louis Hays, Colette, veuve de Jean du
Fort, Antoine Ydoyne, Guillaume Ydoyne, Pierre Morel,
prêtre, François Pont, Louis Questel.

E. 3353. (Lussu.) — 1 page, parchemin. — 1 page, papier.

XIV^e siècle. — Blaru. Déclarations. — Déclara-
tions d'héritages tenus à cens du seigneur de Blaru,
pendant que la seigneurie était dans les mains du Roi,
par Jean et Geoffroy Doulée, frères, Pierre Nollés, Jean
Nollés et Robin Lefèvre.

E. 3354. (Lussu.) — 2 pages, parchemin. — 1 page, papier.

1385-1461. — Blaru. Eaux et Forêts. Bois. —
Charles, sire de Châtillon, chevalier, chambellan du Roi,
souverain et général ordonnateur et réformateur des
eaux et forêts de France, accorde au sire de Blaru la per-
mission d'user de ses droits sur les rivières et forêts où
il est seigneur haut justicier dans le bailliage de Mantz.
— Même permission accordée, le 21 décembre 1461, à
Pierre de Tilly, écuyer, seigneur de Blaru. — Jean de
Sapainville, chevalier, S. de Blaru, et Hele de Beusart,
sa femme, donnent à Alain Mauvoisin, écuyer, cousin de
ladite Dame, l'office de la verdrie de la forêt de Chevre,
« des bois qui furent à deflants M^{rs} Pierre et Amaury
Mauvoisin de Rosny, frères, en leur vivant, oncles de
ladite dame. » — Don de l'office de verdier des bois et
garennes de Blaru fait par Françoise La Ivocat, veuve de
Jean de Tilly, seigneur de Blaru, à Guillaume Mauvoisin,
en considération du mariage prochain dudit Guillaume,
fils d' Hector de Mauvoisin et d'Isabeau de Villiers, elle-
même fille de Robert de Villiers, écuyer.

E. 3355. (Lussu.) — 1 page, parchemin. — 1 page, papier.

1408. — Blaru. Eaux et Forêts. Bois. — Jean de
Tilly, écuyer, seigneur de Blaru, d'une part, et Jean
Céret, faîné, Jean Gentil, Jean Pont, faîné, Robin Le
Roux, Gui Loune Le Roux, Colin Le Marchant, Jean Mo-
rain, Chardin Boutier, Michel Boutier, Perrin Leconte,
Robin Bernay, Guillot Lemire, Jean Robillart, Robinet
Lemire, Estienne Leconte, Jean Boireau, Pernot Hays,
Richard Pol, Jean Guérin, Olivier Lepelletier, Rogier
Le Chapperonnier, Jean Lucas, Jean Lemasson, faîné,

Jean Lemasson, le jeune, Guillot Fouquet, Colin Binet, Simon Binet, Jean Lassère, Jean Guérin, le jeune, Gieuffroi Questel, Simonet du Buisson, Guillaume Morel, Pons Morel, Jean Doucet, Guillot Le Roi, Pernot Drouart, Louis Leconte, Denis Billié, Guillemain Gosselin, Adnet Nolles, Jean Pont, Allain Ydoisne, Guillaume Le Roux, Simon Roussel, Michel Lechasseur, Jean Carré, Thomas Morel, Gervais Sebire, Jean Crestin, Richard Questel, Thomas Delaunay, Noël Vassal, Thomas, Jehannot Leconsturier, Pierre Boursier, Gieuffroy Robert, Pérot Darlus, Pierre Le Frilleux, Rogier Questel et Guillaume Robert, tous manants, habitants et paroissiens de Blaru, d'autre part, s'accordent sur la nature et l'étendue des droits des habitants dans la châtellenie de Blaru, et spécialement sur le droit de pâturage, consacré par une charte rapportée dans l'acte, et qui établit, en substance, qu'en l'année 1149, Guy Mauvoisin concéda perpétuellement à Philippe de Blaru une portion de la forêt de Cheverie, que ledit Philippe tenait dudit Guy de Mauvoisin, comme ses ancêtres l'avaient tenue de ceux de Guy : parmi les lieux mentionnés dans cette dernière charte, on remarque les Trois Chênes auprès du champ d'Emeline de Péronne, *tres quercus juxta campum Emeline de Péronne, Pommeret de Berou-Villa, Ruba Corsseria, Portus de Villers, Guynofossa, ou Guyrofossa* (Jenfosse), *Vallis de Morillon*. Les témoins de cet acte, accompli « anno quo Ricardus rex Anglie mortuus est, » sont *Willermus Malus vicinus*, Guillaume Mauvoisin, frère de Guy, *Johannes de Flahacourt*, Jean de Flaconit, *bandominus* (sic) de *Magnanvilla*, *Petrus de Magnanvilla*, Pierre de Magnanville, *Ricardus de Faris*, Richard de Favrieux (?), *Rodolphus de Heronvilla*, Rodolphe ou Raoul de Héronville, *Ricardus de Tiorita-Garniel* ou *Garrivel*, Richard de Thionville-sur-Opton (?), *Raudolphus France Robillard*, pour Guy Maubuisson ; et, pour Philippe de Blaru, *Robertus de Porta*, Robert de la Porte, *Thomas de Guesnel*, *Valtermus Dumoustier*, *Gaufridus de Sancta Collumba*, *Ricardus de Blarru*, *Magister Ricardus de Blarru*, *Villermus de Blarru de Cantelcu*, *Gaultorius Gels*, *prepositus Blarruti*, *Philippus Daphifer*, *Robertus Girardus Faris*, *Amgabounus* ou *Amgabouns*, *Jobertus Quaillet*, *Reginaldus Caillet*. — Extrait de l'acte sus-mentionné. — Déclaration des coutumes des habitants de Blaru ou droit de pâturage faite au seigneur de Blaru en 1506 et en 1515.

E. 3356. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1508. Blaru. Eaux et Forêts, Bois. — Sentence de la

prévôté de Paris, dans la cause d'entre Jean de Tilly, seigneur de Blaru, et Nicolas Binet, laboureur, demeurant à Blaru, qui condamne ce dernier à payer au demandeur une somme de 160 livres tournois, pour dégâts divers commis dans 100 arpents de bois « assis au long » du val de Cheverie, nommée la côte de la Boissière, » et sur un chemin, « par lequel l'on va du chesne de Lessart » au Port-de-Villiers. » — Commission du prévôt de Paris pour l'exécution de la sentence sus-mentionnée.

E. 3357. (Liasse.) — 31 pièces, papier, dont 1 cahier de 8 feuillets in-8°.

1561-1599. — Blaru. Eaux et Forêts, Bois. — Extraits des registres de la verderie de Blaru, de 1561 à 1599, inclusivement. — Extrait des amendes de la verderie de Blaru, commençant le 23 novembre 1579, et finissant le dernier jour de février 1583.

E. 3358. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1726-1729. — Blaru. Eaux et Forêts, Bois. — Pièces d'un procès intenté par Catherine-Elisabeth de Manneville, marquise de Blaru, mère et fondée de procuration de François-Bonaventure de Tilly, chevalier, marquis de Blaru, capitaine au régiment mestre-de-camp-général des dragons de France, à Robert et Jean-Baptiste Masurier, ou Le Masurier, frères, marchands, demeurant à Rosny, pour obtenir paiement de la somme de 6,000 livres, montant d'un marché de coupes de bois fait avec le marquis de Blaru.

E. 3359. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1726-1771. — Blaru. Eaux et Forêts, Bois. — Procès-verbaux dressés par les gardes du marquisat de Blaru, Louis Soret, Augustin Grandin, Jean Le Signe, Jean Gosselin, Claude Allain, Charles Charon (Aliàs : Chéron), Pierre-Marin Gosselin, Pierre Phiot, Etienne Huet, Pierre-Louis Pellerin, Maurice Carlin, François Isard dit La Vertu, contre Etienne et Pierre Le Fort, veuve Jean du Bois, Pierre Dupont, Etienne Laurent, Simon Fontaine, Duval, Lucas Auvray dit l'Amy, Périé, René Pichon, Nicolas Piquard, Pierre Monard, Jean Letellier, Jacques Laurent, Jean-Louis Boulan, Jean et Lubin Picard, Antoine Dubois, veuve de Charles du Bois, Louis Le Chasseur, Marie-Anne Le Dru, Michel Picard dit Lucain, servante d'Antoine Pellerin, Jean Letellier et

Jean Monsinglant, Claude [et] Chrysosthème Vinot, Nicolas Letellier, François Chaumont, Denis Laurent, Gabriel Auvray, servante de François Planche, Louis Alepié, Jacques Hullot, M^r de Chavanne, ancien garde-du-corps, demeurant à Saint-Aquilain, et le sieur Jeuffroy Boisfrand, Mathurin Baulet, Louis Boucher, veuve Rotanger, Cavellier, Eustace et Jean Ladouce, Guillaume Monsinglant, Louis Cabagne, Jacques Nolle, François Lasne, Jacques Genty, Pierre Blin, Toussaint Robillard, Nicolas Masson, Joachim Ducosta, Hubert Baudet, Étienne Viornay, Jean Chauvot, Louis Querolle, fille de Jean Mantois, Jean Saint, Jeau-François Le Mounier, veuve Nicolas Le Sieur.

E. 3369. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 25 pages, papier.

1727-1767. — Blaru. Eaux et Forêts, Bois. — Procès-verbaux dressé par les garde-bois Charles Chéron, Jean Gosselin, Louis Soret, Denis Chéron, Jean Le Signe, contre Nicolas Le Tellier, Nicolas Sachet, Jacques Laurent, Jean Huet, Jacques Abraham, les fils de Pierre Dupont, Antoine du Bois, Anne Soret, Louis Colleville, Marie Chaumont, Mathurin Cavaillé, Nicolas Picard, Louis Le Roy, Guillaume Monsinglant, Lubin Godefroy, et la veuve Pellerin. — Sentence par laquelle François Greslebin, juge verdier des eaux et forêts du marquisat de Blaru, condamne, par défaut, Jean Le Tellier, laboureur, demeurant à Notre-Dame-de-la-Mer, à 3 livres de dommages intérêts envers le seigneur de Blaru, et aux dépens, pour délit commis par ses chevaux dans les bois dudit seigneur.

E. 3364. (Liasse.) — 32 pages, papier.

1544-1704. — Blaru. Eaux et Forêts, Bois. — Etat des tenanciers des Chastelliers d'Yvry et de la Noë Durlent. — Procès-verbaux d'arpentages exécutés par Robert Dupré, mesureur juré en la seigneurie de Blaru, Vincent Gaultier, mesureur juré au bailliage de Gisors, Denis Le Boucher, mesureur juré en la ville et châtellenie de Vernon, Jean Hainequin, mesureur juré au bailliage de Mantes, Guillaume Gaultier, mesureur et arpenteur juré au bailliage de Gisors, Louis Delavigne, arpenteur royal juré, au bailliage de Gisors, Jean Gosselin, arpenteur juré au bailliage de Blaru, Claude Hunay, maître arpenteur juré au bailliage d'Evreux, Jean Aupers, arpenteur et greffier des jurés maçons, charpentiers, pour le Roi, au bailliage de Mantes. — Copie de la vente de la coupe de la Noë Durlent, faite le 10 juin 1566, par Charles de

Tilly, seigneur de Blaru, à Jean Chambon. — Mémoire des coupes de bois que le sieur de Blaru se propose de « bailler à user, par l'espace de dix ans, par coupes l'une après l'autre, à recommencer à la saint Remy » 1581. — Toisé des murs édifiés dans le parc du château de Blaru, en 1673. — Etat de la consistance des bois de Blaru usés par Jean Feugère, avec la différence des mesurages et de ce qui en est adjugé par la sentence de la table de marbre, du 26 septembre 1704, pour servir au procès d'entre le sieur marquis de Blaru, intimé, et ledit Feugère, appelant de ladite sentence.

E. 3362. (Liasse.) — 13 pages, papier.

1587-1647. — Blaru. Eaux et Forêts, Bois. — Procès-verbaux d'arpentages exécutés par Marin Bayeux, arpenteur juré demeurant à Lommoye, et Jean Bachelier, maître arpenteur juré au marquisat de Brevat et bailliage de Lommoye. — « Mémoire des personnes trouvées par moy Guillaume Chéron, garde-bois de Monsieur le S^r de Blaru, et rapportz en justice, le jeudi dix-huitième juillet 1647. »

E. 3363. (Liasse.) — 30 pages, papier.

1705-1746. — Blaru. Eaux et Forêts, Bois. — Procès-verbal d'arpentage des bois exploités par Jean Feugère, marchand, demeurant à Bonnières, fait par Jacques Thiberge, arpenteur juré en la maîtrise de Vernon, commissionné par François de Chauffour, écuyer, conseiller du Roi, lieutenant-général en la maîtrise des eaux et forêts de Vernon et Andelys, du consentement de Charles de Tilly, marquis de Blaru, pour le profit du défaut accordé à ce dernier à l'encontre dudit Feugère. — Etat de la quantité des bois du marquisat de Blaru vendue par adjudication, à l'exception des côtes de Jentfosse, suivant les recolements, avec les prix de chaque vente, de 1725 à 1735. — Procès-verbal de recolement des côtes de Jentfosse. — Procès-verbal d'assiette des bois de Blaru pour 1730. — Procès-verbal d'assiette de la vente des Chastelliers. — Procès-verbal du recolement des ventes de Blaru de 1729, pour la grande vente. — Etat du recolement des ventes dépendant du marquisat de Blaru usées et exploitées en 1733. — L'arpenteur Robert-Anselme Delavigne certifie que la mesure des bois que le marquis de Blaru a fait planter dans son parc, par les nommés Nicolas Le Fèvre et Louis Bolguize, est de 2 arpents 25 perches. — Etat des ventes arpentées dans la forêt du marquisat de Blaru, tant par recolement

que par assemblée, en l'année 1712. — Plan de la contenance des ventes faites es sous les bois du marquisat de Blaru, pour l'usage et contour des années 1713 et 1714. — Plans venant des arpenteurs Robert-Antoine Delva, et de Michel Boursel.

1715-1716. — Plans de l'année 1715.

1719-1732. — Blaru, Eaux et Forêts, Bois. — Etat des bois. — Blaru, en l'année 1719, vente de la prene de la Boixière, avec dix arpents des côtes. — Le marquis de Blaru retourna à Paris et vendit à Françoise Hebert, veuve de Charles Beaumont, la levée et coupe de bois taillis, valablement appelé Coupe Tolle, cont tenant 22 arpents, à raison de 150 livres l'arpent; à M^{rs} L. fébvre marchande à Nantes, et Antoine David, de Limay, marchand, la levée et coupe de deux pièces de bois taillis à raison de 150 livres pour chaque arpent, sis aux Monts-Fançons, et de 105, pour chaque arpent, sis aux côtes de Jeufosse et au sein Jean Bouquet, marchand à Paris, sur le plan de l'Écote, la coupe de la petite futaine nommée la Garenne, pour 600 livres; des bois du Chesné de la Roche et de la vallée de Chevre, à raison de 150 livres l'arpent; et la moitié de la coupe de la Haute-Tasse, à raison de 150 livres l'arpent; à Bouquet et Jean-Baptiste L. Mazureau, frères, demeurant à Rosny. L'autre moitié à la Haute-Tasse, à raison de 130 livres l'arpent. — Procès-verbal de l'ordonnance de coupe de bois du 22 novembre 1732, aux lieux sçs la Garenne, Coupe Tolle, près de Combrier, Grande-Vallée de Chevre, Côtes de Jeufosse.

1733-1734. — Plans de l'année 1733.

1735-1738. — Blaru, Eaux et Forêts, Bois. — Procès-verbaux d'adjudication de coupes de bois aux Chastaners, Côtes de Jeufosse, les Quatre-Acres, Grande-Vallée, Bout-du-Bochet, la Bossière, Camp-de-César, l'Enclos, les Montfançons, la Justice, proche les Six-Frères, bois de la Roche, Courtaille (sçs); Coupe Caille, la Haute-Tasse, entre le Hameau de Saint-Augustin et le Port-de-Villez.

1739-1740. — Plans de l'année 1739.

1746-1751. — Blaru, Eaux et Forêts, Bois. — Plan de la vente des Châtaners, contenant 49 arpents 10 perches, exploités pour l'usage de l'année 1726. — Plan des bois du marquisat de Blaru, pour 1731, 1732,

1733, à l'exception de deux ventes. — Plan d'une pièce de bois de la seigneurie de Blaru, située au val d'Accou-d'el, usée en 1748, contenant 52 arpents 92 perches. — Plan des ventes de la « Bossière », ordinaire 1751-1752, contenant 114 arpents 25 perches. — Plans des ventes du Camp-de-César, de l'Enclos, des Côtes de Jeufosse, du Bouchet, des Montfançons, de Courte-Carle.

1752-1753. — Plans de l'année 1752.

1756-1757. — Blaru, Eaux et Forêts, Bois. — Pièces comptables relatives à l'exploitation des bois de Blaru, par Pierre Louis Pelletin, au compte des adjudicataires, Jean-Baptiste Legoux, Mathurin Baudet et Jacques-Alexis Legoux, tant pour eux que pour Jean-Claude de Caltrave, leur associé. — Ordonnance de monsieur Duvauchel, grand-maire des eaux et forêts de France au département de Paris et Isle-de-France, du 20 juin 1757, concernant ce qui doit être observé par les propriétaires, possesseurs et adjudicataires des bois en la coupe et exploitation de ceux étant dans l'étendue du bailliage de Mantes, du ressort de la maîtrise de Saint-Germain-en-Laye, en conformité des différentes dispositions de l'ordonnance des eaux et forêts du mois d'août 1746.

1758-1759. — Plans de l'année 1758.

1763-1769. — Blaru, Eaux et Forêts, Bois. — Quittances, assignations, significations, etc., pour le sr Pelletin, marchand de Bois, demeurant au Port-de-Villers.

1770-1771. — Plans de l'année 1770.

1782-1786. — Blaru, Eaux et Forêts, Bois. — Nouel Le Masson, laboureur, de Jeufosse, vend à Jean Nollès, l'aîné, laboureur, de Blaru, un arpent et demi en bois, buissons, et non valoir, assis en la Noue aux Durlens, pour 60 sous parisis. — Philiberte, veuve de Bertrand Hays, vend à Françoise Ladvocat, veuve de Jean de Tilly, en son vivant, seigneur de Blaru, 2 arpents 6 perches de terre en bois taillis et buissons, faisant partie de 1 arpent, sis moitié à la Noue aux Durlens et moitié aux Châtaniers d'Yvry, pour 20 livres tournois. — Jean Morisse et Marion, sa femme, demeurant en la paroisse de Gaudreville, vendent à Martin de Beauvoir, frère de la dite Marion, tout le droit que celle-ci peut avoir dans la succession de leur père, pour les biens sis

en la paroisse de « Port-de-Villers, » moyennant 11 livres tournois. — Pierre Hays, laboureur, de Blaru, vend à Françoise Ladvoat, veuve de Jean de Tilly, tous ses droits sur 4 arpents de bois taillis, sis moitié aux Chasteliers d'Yvry et moitié à la Noe aux Durlens, provenant de la succession de son père, Bertrand Hays, moyennant 4 livres 15 sous tournois. — Vente d'un arpent de bois taillis à la Noe-aux-Durlens, faite à la même par Robinet le Mercier, laboureur de Blaru, moyennant 8 livres tournois. — Pierre Benardel, praticien en cour laye, demeurant à Blaru, vend à Charles de Tilly, seigneur de Blaru, 1 arpent 3 perches de bois taillis et buissons, sis aux lieux dits les Chasteliers et la « Noe Durlens, » par échange contre un lot de jardin, sis en la seigneurie de Blaru, au lieu nommé la Fresche-Maulny, près le petit moulin du Chesnay, — François Hays, barbier, demeurant à Vernon, et Jean Robert, laboureur, aux droits de sa femme, vendent à Charles de Tilly tous leurs droits sur 4 arpents de bois taillis ayant appartenu à Bertrand Hays et Catherine, sa femme, en premières noces, moyennant 6 livres tournois. — Pierre Lanchard, manouvrier, de la paroisse de Blaru, vend à Charles de Tilly un quartier de bois taillis à la « Noe Durlen, » pour 36 sous tournois. — Adam le Cousturier, laboureur, de la paroisse de Blaru, vend au même 1 2 arpent de bois taillis, sis à la Noe-aux-Durlens, pour 65 sous tournois. — Jean Leroux, l'aîné, du Chênet, vend au même 1 arpent de bois taillis, même lieudit, pour 6 livres 10 sous tournois. — Jean le Grand, laboureur, de la paroisse de Jenufosse, vend au même 5 quartiers de bois taillis, même lieudit, pour 9 livres tournois. — Perrine, veuve de Jean Bretel, Robin Bretel, Simon Bretel, tisserands en toiles, demeurant à « Belleval, près Chastillon-sur-Margne, » et Geuffroy Bretel, du Chênet, vendent au même 1/2 arpent de bois, même lieudit, pour 65 sous tournois. — Richard Vapart (*Alias* : Vassart), laboureur, du Chênet, vend au même 1 2 arpent de bois taillis, même lieudit, pour 65 sous tournois. — Jean Nollès, l'aîné, vend au même la moitié d'un arpent 1 2 de bois taillis, même lieudit, pour 4 livres 17 sous 6 deniers tournois. — Jean Dannel, dit La Touche, et Toussaint Nicole, au nom et comme receveurs fermiers de la terre et seigneurie de « Lommage, » pour Charles de Luxembourg, chevalier de l'ordre du Roi, comte de Brienne, etc., seigneur dudit lieu de « Lommage, » au droit de sa femme, Charlotte d'Estouteville, reconnaissent avoir reçu, de Charles de Tilly, la somme de 2 livres tournois, montant des droits de vente et saisine pour cause d'acquisition de bois sis à la « Noe Durlenc et les Chasteliers d'Ivry, » droits appartenant audit de Luxembourg,

à cause de sa seigneurie de Lommoie. — Adam le Cousturier vend à Charles de Tilly, pour 100 sous tournois, 2 arpents de terre aux Sablons, qu'il a eus par échange contre 1 2 arpent de bois taillis, sis à la Noe-aux-Durlens. — Gniot Lanchart, de Blaru, vend au même le quart d'un arpent de bois taillis, même lieudit, pour 50 sous tournois. — Jean le Cousturier et Adam le Cousturier, son fils, échangent, avec Charles de Tilly, plusieurs lots de terre, sis au lieudit la Noe-aux-Durlens, contre 7 arpents de terre en la « Côte-de-Port-de-Villiers, » — Pierre Lasne et Alison, sa femme, vendent à Simon Houssaye « du Val d'Acconville, paroisse de Port-de-Villers, » 1/2 acre de bois taillis, sis dans ladite paroisse, pour 22 livres tournois. — Honorable homme Guillaume de Mosbines, demeurant à Vernon, vend à Charles de Tilly et à Louise de Vauldray, sa femme, 12 acres de bois taillis, sis au val « d'Acconville-en-France, » pour le prix de 40 livres tournois. — Germain le Noir, fils et héritier en partie de fens Pierre le Noir et Jeanne Ragnayne, ses père et mère, demeurant à Paris, vend à maître Nicole d'Acconville, avocat en cour laye, demeurant à Vernon, plusieurs portions de bois taillis, sis au val d'Acconville à la côte des Chasteliers d'Ivry, moyennant 100 livres tournois.

E. 3370. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1544-1705. — Blaru. Eaux et Forêts, Bois. — Charles de Tilly, seigneur châtelain de Blaru, bailli, capitaine, gouverneur du comté de Dreux, pour Marie d'Albret, duchesse de Nevers, comtesse d'Eu et d'Evreux, vend à honnête personne Guillot Monsinglant, marchand, demeurant à Bonnières, « la tonture et despenilles, pour » une coupe seulement, de la trocque du boys et taillis, ... nommé les Chastelliers, » moyennant, outre les autres charges, le prix de 2,000 livres tournois. — Vente analogue faite par Guillaume Chastellain, receveur à Blaru et fondé de procuration de Charles de Tilly, à Philippe Chambon et Pierre le Roux, marchands, demeurant à Blaru, moyennant 1,000 écus d'or. — Vente d'une coupe de bois, au lieudit le Clos d'Ivry, faite par Charles de Tilly à Philippe Chambon. — Jacques de Tilly, seigneur de Blaru, vend à honnête personne Martin Labbé, demeurant à Bonnières, une coupe de bois aux lieux dits la Boissière et les Dix-Arpents, pour 3,080 écus sols, valant 9,240 livres. — Louis de Tilly, seigneur de Blaru, vend à honnête personne Charles Tremblay, marchand, demeurant à la Rovallesye, paroisse de Villeneuve-en-Chevrye, une coupe de bois taillis de 120 arpents ou environ, au lieudit la Boissière, moyennant 106 livres

tournois l'arpent. — Vente analogue faite par le même, à raison de 90 livres tournois l'arpent. — Charles de Tilly, seigneur de Blaru, vend à honnête personne Claude Damours, marchand, demeurant à la Roche-Guyon, une coupe de bois de 103 arpents à la Haute-Tasse ou Cloz-d'Yvry, pour 10,998 livres tournois. — Le même vend à Guillaume le Noir une coupe de bois sur 131 arpents à la Boissière. — Obligations, quittances et notes relatives aux coupes de bois.

E. 3371. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 15 pièces, papier.

1647-1750. — Blaru. Eaux et Forêts, Bois. — Adjudication du Buisson de Blaru, contenant 562 arpents, faite, par les commissaires généraux, députés par le Roi pour la vente de ses domaines, à Pierre Sauvaire, bourgeois de Paris, pour le compte de Charles de Tilly, seigneur de Blaru, moyennant 8,030 livres, dont 7,300 livres de principal et 730 livres pour les 2 sous pour livre. — Sentence qui condamne par défaut la veuve de Simon Gambard, marchande à Vernon, à payer à Charles Pellerin, marchand de bois, demeurant au « Port-de-Villez, » la somme de 85 livres 10 sous, pour marchandise de bois à brûler à elle vendue. — Sentence qui condamne Guillaume Prévost, meunier, de Vernon, à payer au même la somme de 48 livres 14 sous, pour vente et livraison de coterets. — Minutes de mémoires. — États et notes touchant des coupes ou ventes de bois à la Boissière, les Côtes-de-Jeufosse, le Camp-de-César, les Châteliers, l'Enclos, de 1725 à 1750.

E. 3372. (Liasse.) — 25 pièces, papier, dont 2 cahiers de 10 et 32 feuillets in-4°.

1381-1754. — Blaru. Eaux et Forêts, Iles et Pêche.
« — Extrait tiré sur les contrats d'acquisitions, fieffes,
» partages et autres tiltres, faictes par les seigneurs de
» Blaru, concernant les eaves à eux appartenant en la ri-
» vière de Saine, à cause de ladite seigneurie de Blaru...
» — Extrait tiré sur un ancien registre des adveus baif-
» lés en jugement, par les personnes y desnommées, en
» la seigneurie de Blaru, lors appartenant à noble et
» puissant seigneur Messire Jean de Sacquanville, che-
» vallier, seigneur de Blaru et des Bottereaux, et furent
» présentés le vingt-deuxième jour de juillet l'an de
» grâce mil quatre cens et saize... — Extraictz tirés sur
» plusieurs contractz de ventes et eschanges faictz par
» plusieurs particulliers, vassaux de la seigneurie de

» Blaru... — Extraict tiré sur les contractz de fieffe faictz
» par les seigneurs de Blaru à plusieurs particulliers...» —
Extraits d'aveux et déclarations d'héritages dans les îles
de la Seine tenus à cens de la seigneurie de Jeufosse, dé-
pendance de celle de Blaru. — Lettres signées : Baudoyne,
probablement procureur, à Paris, du marquis de Blaru,
à qui elles sont adressées, touchant l'opposition du sei-
gneur de la Roche-Guyon à un exploit de saisie fait, à la
requête du procureur fiscal de Blaru, aux tenanciers
d'îles sur la Seine, et notamment de l'île de Flotte, pour
faute de droits et devoirs non faits ni payés. — Transac-
tion entre le duc de la Rochefoucauld et le marquis de
Blaru touchant la jouissance et la propriété de certains
motillons sur la Seine. — Plan en conséquence de ladite
transaction. — Articles extraits du chapitre de la pêche
de l'ordonnance du mois d'août 1669.

E. 3373. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1385-1652. — Blaru. Eaux et Forêts, Iles et Pêche.
— Copie des lettres de Charles de Châtillon, souverain
ordonnateur des eaux et forêts de France, et d'Aignan
Viole, lieutenant-général, ès-pays de France, Champagne
et Brie, de M. de Montauban, amiral, grand-maître des
eaux et forêts, touchant les droits de pêche et de chasse
du seigneur de Blaru. — Jugement par défaut rendu,
par le juge de la verderie de Blaru, contre Robin Chan-
déliier. — Information sur la mort de Thomas Binet,
dont le corps avait été trouvé noyé dans la Seine. —
Exploit pour Charles de Tilly, seigneur de Blaru, contre
Renée de France, duchesse de Ferrare, comtesse de Gi-
sors, touchant « la réparation d'un petit pont appelé le
» Poncelet, estant prez la rivière de Saine, sur ung petit
» ruisseau de fontaine faisant séparation des resors de
» noz parlementz de Paris et Rouen. » — Consultation
de Robert de Thou (24 mars 1550), Lefèvre, avocats en
parlement, et Chevalier, procureur, pour le seigneur et
les habitants de Blaru, motivant leurs droits d'en appe-
ler, pour cause d'incompétence, des actes judiciaires,
émanés du commissaire, sur le fait de la réformation
des eaux et forêts en Normandie, à l'occasion de l'infor-
mation du procès criminel de Louis Morel, demeurant à
Blaru, accusé d'homicide et autres crimes, instruc-
tion faite par le bailli de Blaru ou son lieutenant. — État
des frais de ladite consultation. — Information au sujet
du corps d'Antoinette Bernier, servante de Pierre Ango,
trouvé noyé dans la Seine; permis d'inhumation en terre
sainte. — Procès-verbal à l'occasion de la mort acciden-
telle de Robert Nargot, domestique de M. de Planes,

qui s'était noyé dans la Seine, en abreuvant son mulet, en face la maison de Guillaume David, hôtelier à Port-Villez. — Procès-verbal à l'occasion de la mort de Robert Brice, boulanger, dont le corps a été retiré de la Seine à Port-Villez. — Enquête à ce sujet. — Procès-verbaux de saisie de bateaux sur la Seine. — Procès-verbal à l'occasion de la mort d'un enfant de Michel Meslier ou Mellier de Bennecourt, dont le corps avait été trouvé dans la Seine. — Sentence rendue à Port-Villez, par le bailli de Blaru, relativement au conflit de juridiction, entre les ressorts de Blaru et de la Roche-Guyon, à la suite de la découverte du corps du fils de Michel Mellier.

E. 3374. (Liasso.) — 2 pièces, parchemin; 23 pièces, papier.

1385-1654. — Blaru. Eaux et Forêts, Iles et Pêche. — Copie des lettres par lesquelles Charles de Châtillon, souverain réformateur des eaux et forêts du royaume, maintient le seigneur de Blaru dans ses droits. — Copie des lettres d'Aignan Violle, lieutenant-général des-pays de France, Champagne et Brie, pour M. de Montauban, amiral, maître enquêteur, grand-maitre et général réformateur des eaux et forêts du royaume, portant confirmation des droits du seigneur de Blaru. — Jean de Tilly, écuyer, sieur de Blaru, baille à rente à Simon Pitors ou Pitois, demeurant au Port-de-Villers, divers immeubles et notamment « un motillon et excroissement d'isle, assis » en leaue de Sayne. » — Robin Chandelier, pêcheur, demeurant à Giverny, prend à titre de rente et fielle annuelle et perpétuelle, de Françoise Ladvoat, veuve de Jean de Tilly, en son vivant, chevalier, seigneur de Blaru, « quatre motillons d'isle, assis en l'eau de Sayne, » en ceste seigneurie de Blaru, au droit de Givernay. » — Extrait de l'aveu et dénombrement de Blaru en 1540, où on lit : « Item, ledit écuyer (Charles de Tilly), a droit » d'eau en la rivière de Seine, depuis environ le val de » Bencour, qui est au-dessus de la maladrerie de Jen- » fosse, jusques en Folle-en-Rue, près Vernon-sur-Seine; » de laquelle eau, il y a un bras d'eau nommé le Bras- » du-Deffends, auquel nul n'a droiet de pescher, ne » jeter, ny tendre filetz, ny engins à prendre poisson, » sans son congé et licence, sur peine de confiscation des » filetz... » — Acensement de « deux mottes d'isles avecq » excroissement jusques à deux arpentz... assiz en leaue » de Saine, près Jenfosse, au lieu nommé le Linart, » fait par Charles de Tilly, seigneur de Blaru, à Guillaume Guilbert, moyennant une rente annuelle de 34 sous parisis et un chapon. — Accord et régleme[n]t pour la pêche entre Jacques et François de Tilly, frères, seigneurs châ-

telains de Blaru, d'une part, et Nauldin Huppé, Jacques Huppé, Pierre Roulland, Guillaume Roulland, Gilles Dupuis, Simon Dupuis, Pierre Thiesnot, Guillaume Diacre, Vincent Thiesnot, Painé, Vincent Thiesnot, le jeune, son fils, Thomas Collas, Jean Lannelet, tous pêcheurs en la rivière de Seine, d'autre part. Ces derniers s'engagent solidairement à payer, aux seigneurs de Blaru, la somme de 10 deniers tournois par bateau, chaque fois qu'ils pêcheront. « à cause du droiet d'eauée appartenans » aus dits seigneurs en la dite rivière de Sayne, depuis » le ponsel estans au dessoubz du Port-de-Villez et en » droiet Grand'Isle, du costé de la dite Grand'Isle vers Giverny, jusques aux gords appelez les grands et petits » Gords... » Suivent les réserves faites par les seigneurs de Blaru. — Jacques de Tilly, écuyer, seigneur de Blaru, baille, à titre de rente, à Jean Soret, pêcheur, demeurant au « Port-de-Villès, » une maison, plusieurs perches de terre et « un petit lot d'isles, assis en la ri- » vière de Sayne, en la seigneurie de Blaru, au tresle » diét l'Isle-du-Chesnel... » — Sentence des requêtes du palais, à Paris, au profit de Jacques de Tilly, contre Henri de Silly, chevalier, seigneur de la Roche-Guyon, relativement à la dépendance d' » une motte et isle plan- » tée de saulx, assize en la rivière de Seyne, contenant » de trois à quatre arpentz ou environ, appelée l'Isle- » Linart, autrement l'Isle Mourin... » — Cyprien Cocquart, pêcheur, demeurant au « Port-de-Villers, » prend à titre de vente et fielle d'héritage de Jacques de Tilly, chevalier, seigneur de Blaru, « une place deaue pour » faire gordz à tendre et prendre poisson, assize en leaue » de Sayne, en la paroisse du Port-de-Villers, sur la » seigneurie dudit Blaru, et de leaue dudit sieur, assize » près l'Isle de la veuve Nicolas le Marchand... » — Jacques de Tilly a cense à Pierre Hervieu, laboureur, demeurant à Giverny, un petit motillon « où il y a cinq » ou six testes de saulx plantez, contenant une perche ou » environ, avec motte ou excroissement, ... jusques à un » quartier seulement. Ledit motillon assis sur la sei- » gneurie de Blaru, en leaue de la rivière de Sayne, sur » la paroisse de Port-de-Villers, entre le gord appelé le » Gord-an-Sourd et celuy nommé le Gord-de-Hellerie... » — Louis de Tilly, chevalier, seigneur de Blaru, baille à titre de cens et rente seigneuriale, à Louis de Longre, laboureur, demeurant à Limay, « un arpent deaue et » excroissement pour accomoder et mettre en nature » d'isle, assis en la rivière de Sayne, en leaue dudit sei- » gneur, entre le port de Villès et Jenfosse, au lieu » nommé l'Isle-Baudart... » — Le même acense à Nicole Cordaiz, marchand de Vernon, « demy arpent deaue et » attérissement encomméncé à planter et accommoder

» en isle... en deux pièces... la première pièce contenant
 » trente perches d'eau et atterrissement,... proche et joi-
 » nant l'isle appelée l'Isle-de-la-Madalerie,» (Madeleine?)
 — Acensement d'un « arpent deaue et atterrissement, ja
 » commencé à atérir et mettre en nature disle, » fait par
 le même à Nicolas Gaultier et Jeanne le Hongre, sa
 femme. — Le même baille, à titre de cens et rente sei-
 gneuriale, à noble Simon le Tellier, médecin ordinaire
 du Roi, demeurant à Mantes, « trois quartiers deaue....
 » proche et joignant l'isle d'Ameaux,... pour icelle eaue
 » atérir et mettre en nature d'isle,... pour y bastir et
 » édifier un gords à pescher poisson, qui dorénavant
 » sera appelé le Gord-de-la-Nouvelle-Fieffe... » — Tran-
 saction et règlement de leurs droits respectifs sur la
 Seine entre les seigneurs de Blaru et ceux de la Roche-
 Guyon.

E. 3375. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1419-1651. — Blaru. Eaux et Forêts, Iles et Pêche.
 — Robin le Boucher, dit l'Escuyer, baille à rente à An-
 drien Vauquelin, entr'autres choses, « un gort et motil-
 » tillon assiz en la rivière de Sayne, en leauée de Mons^r
 » de Blaru, d'un costé le gord que tient Colin le Mar-
 » chand, d'autre costé les s^{rs} de Saint-Ouen... » — Robin
 le Chandelier vend à Colin le Marchand, « un gort
 » nommé le Gort-de-Ferrier, avec l'isle audit gort appar-
 » tenant, nommé le Pointel-de-Lisle-du-Chenet... » —
 Echange entre Simon le Tellier et Jean Gorgé, se por-
 tant fort pour leurs femmes, Marguerite et Perrette,
 d'une part, et Jean Ango, d'autre part, lequel donne
 « le lot... assiz en l'isle de la Tranche, seigneurie de
 » Blaru... » — Jean Sel et Robine Sel, sa sœur, veuve
 » de Julien Pernelle, vendent à Perrette, veuve de Jean
 » Ango, tous les droits à eux appartenant sur un bras
 « d'eaue, » pré et lieu, sis en la seigneurie de Blaru,
 nommé le Bras-de-Goubert. — Adjudication d'un mo-
 tillon devant Giverny, faite à Aimon Chandelier par Ni-
 colas le Vavasseur, écuyer, verdier des eaux et forêts de
 la châtellenie de Blaru. — Opposition de Robin Chan-
 delier au décret des héritages de Jean le Chandelier, requis
 par noble et discrète personne M^e Nicolas le Roux, sieur
 d'Escronas, parmi lesquels se trouvaient « un motillon
 » d'isle assis... devant Grand-Isle... et... un traict de
 » Sayne... en la geuille de la rivière d'Epte et du Ru de
 » Giverny... » — Robin Chandelier prend, à titre de
 cens et rente seigneuriale, de Françoise Ladvoat, veuve
 de Jean de Tilly, écuyer, seigneur de Blaru, quatre mo-
 tillons d'île au droit de Giverny. — Guillaume Chan-
 delier vend à Nicole Bouthier, prêtre, curé du « Port-de-
 » Villers, » (31 mars 1562), un motillon d'île au gord de
 la Pointe. — Opposition de Charles de Tilly, seigneur de
 Blaru, au décret des héritages de Robin le Chandelier,
 requis par maître Nicole le Roux, pour avoir payement
 de dix années d'arrérages de 8 sous parisis de rente sei-
 gneuriale, à prendre sur quatre motillons d'île, sis au
 Gord-au-Sourd, au bout de l'île du Fresne et au long de
 l'île du Pavillon. — Alexandre Chandelier, bourgeois de
 Vernon, baille, à titre de rente, à Eustache Lallemant,
 marchand panetier de Vernon, un motillon d'île près le
 gord de Fortune. — Bail à cens d'un motillon, par le
 même, à Michault Luce. — Nicolas de Lestre baille en
 échange à Jean le Chandelier 1/2 quartier d'île, près de
 l'île de la Madeleine. — Jean le Marchand, l'aîné, fils de
 feu Nicolas et Marion Questel, sa femme, vendent à Ro-
 bert Cavelier, écuyer, seigneur de Tourville, une île ap-
 pelée l'île-Jean-le-Marchand et anciennement l'île-des-
 Andrieux. — Vente de 30 perches d'île devant Giverny,
 faite à Michel Charité par Nicolas de Laistre et Jean
 Chandelier. — Jean le Cauchoix, écuyer, sieur du Bois-
 Géraume, baille, à titre de rente, à Michel Hervieux et
 Jean Gosmond, une pièce d'île, entre Grand-Isle et le Gord-
 au-Sourd, contenant un arpent et demi ou environ. —
 Cyprien Morent et Denise Lapière, sa femme, baillent,
 à titre de rente, à Pierre Barault, un lot d'île sur la
 Seine contenant un demi arpent environ. — Sentence de
 Jean de Bordeaux, écuyer, vicomte de Vernon, qui met
 hors de cour et de procès Guillaume Saintier, receveur
 adjudicataire des ventes du Roi à Vernon, et le châtelain
 de Blaru, et, sur le désistement du premier, adjuge au
 second, sans tirer à conséquence, le bénéfice des ventes
 qu'il a déjà reçues. — Pierre Broche vend à Guillaume
 le Marchand 1/2 quartier de pré et rivière au lieu dit
 l'île-de-la-Merville, et un autre 1/2 quartier en l'île
 et motillon Marmin. — Guillaume et Adrien dits Guer-
 nier, fils et héritiers de Pierre Guernier, cèdent à Jean
 Gosmond, au nom de sa femme Geneviève le Chandelier,
 « un gord à pescher poisson, assis en la rivière de Seine,
 » nommé le Gord-au-Sourd, avec deux motteaux. » —
 Bail à rente dudit gord fait par Jean Gosmond à Guil-
 laume Lasne. — Nicolas de Laistre et Claude Chandelier,
 sa femme, vendent à Jean Barbier, fils de Robert, dé-
 pensier de la Maison-Dieu de Vernon (25 juin 1611),
 1/2 quartier d'île, au droit de Giverny, près l'île de la
 Madeleine. — Jean Sézille, fourrier ordinaire de la
 maison du Roi, demeurant à Vernon, vend à Nicolas et
 Claude Baudouin, frères, une île, vis-à-vis le village de
 Giverny. — Pierre Cocquart vend à Jeanne Guerté, veuve
 de Guillaume le Roy, une portion de l'île Roger. — Mar-

tin le Roy, bourgeois de Vernon, vend à Noël le Clerc, entr'autres choses, « un lot d'isle et rivière, planté de » saulx, assis en la rivière de Seyne, devant le Port-le- » Villers, au lieu nommé l'Isle-Rogé... » — Massine Morel, veuve de Massin Landun, vend à Guillaume Gillebert, 12 perches de pré et rivière dans l'île de Flotte, lieudit les Boullons, et 12 autres perches de pré et rivière dans l'île de la Rousselle. — Echange d'îles sur la Seine entre Guillaume Gillebert et Nicolas Morel. — Jean Hannonyer, prêtre, curé de Jenfosse (30 décembre 1651), et Jean Ango, se portant fort pour sa femme Michelle le Clerc, vendent à Guillaume Gillebert, un lot de pré et rivière dans l'île de Flotte, lieu dit la Longue-île, 1, 2 quartier de pré et rivière dans la même île, lieudit le Boullon, 6 perches de pré et rivière dans la même île, au-dessous de la « Tranche de bais, » 6 perches de rivière au motillon Marmin, 3 perches de pré et rivière à la Motte-à-la Brebis. — Michel Giverny et Anne le Clerc, sa femme, vendent à Nicolas Morel, un lot de pré et rivière contenant 10 perches, sis au bout du bas de l'île de Flotte, sur le dîmage de Blaru.

E. 3376. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1481-1573. — Blaru. Eaux et Forêts, Iles et Pêche. — Ordonnance de Martin de Saulx, écuyer, lieutenant du bailli de Senlis en la châtellenie de Chaumont, défendant au bailli de la Roche-Guyon de connaitre d'une cause d'entre le procureur du seigneur de la Roche-Guyon, demandeur, d'une part, et Robin Isaac et Richard Séel, commissaires à régir et gouverner certain bras d'eau de la Seine, défendeurs, d'autre part. — Signification à Robin Isaac de la saisie et main-mise, au profit du seigneur de la Roche-Guyon. « d'un bras d'eau assiz » en leau de Sayne, paroisse de Jenfosse, d'un costé » l'isle de Flotte, et d'autre une autre isle, par faulte de » droictz et delvoirs non faictz, adveux et desnombremment non faictz... » — Procès-verbal de criée et mise à prix d'« une motte et isle, plantée de saulx, assize » en la rivière de Seyne, contenant de frois à quatre arpents ou environ, appelée l'isle Linart, » saisie à la requête du comte de la Roche-Guyon. — François Gosselin, huissier ordinaire du Roi en ses chambres des comptes et trésor, fait commandement à Guillaume Chastellain, receveur de Charles de Tilly, sieur de Blaru, de montrer et communiquer, au procureur du Roi au trésor, les lettres, titres et enseignements en vertu desquels ledit seigneur a droit de faire exercer la justice. — Signification des lettres de relief d'appel accordées par le Roi à

Rénée de France, duchesse de Chartres et douairière de France, faite à Charles de Tilly, seigneur de Blaru, ajourné au parlement de Paris, dans la cause d'entre ledit seigneur et ladite Rénée de France, relativement à la réparation d'un ponceau « estant près la rivière de Seyne, » sur un petit ruisseau de fontaine, faisant séparation » des ressorts des parlements de Paris et Rouen... » — Sommutation faite, à la requête de Martin Raoul Moreau, trésorier, et Jean le Febvre, général des finances à Paris, commissaires députés par le Roi sur le fait de la réunion de son domaine, aux détenteurs « de partie ou portion » des isles, et attérissements de cinq moteaux estantz » vis-à-vis du Port-de-Villez, et encore de deux petits » moteaux près l'isle d'Amault... » pour qu'ils aient à produire les lettres et titres en vertu desquels ils jouissent. — Procès-verbaux de saisie, au profit du Roi, des îles ou attérissements possédés, depuis le village de Jenfosse jusqu'à Gamilly et Grand-Isle, par Nicole Boutier, la veuve de Guillaume le Boucher, dit l'Escuyer, Jean Fauvel, Jean Guérart, Guillaume Lasne, Robert Marie, Claude Marehand, Regnaut Marehand, Guillaume Thomas. — Jugement par lequel les commissaires de la chambre du trésor, faisant droit à la requête de Jacques de Tilly, écuyer, seigneur de Blaru, le reçoivent à prendre fait et cause pour les tenanciers d'îles sur la Seine qui ont été saisis, à la charge que le jugement à intervenir sera exécutoire tant contre lui que contre les tenanciers.

E. 3377. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1487-1503. — Blaru. Eaux et Forêts, Iles et Pêche. — Pièces relatives à une pêcherie sur la Seine, « à l'en » droit de l'ysle d'Amyaulx, » qui devait être établie, par l'ordre et aux frais de Michel Daniel, écuyer, avocat du Roi au bailliage de Gisors, par Robin le Chandellier de Giverny.

E. 3378. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 62 pièces, papier.

1487-1588-1722. — Blaru. Eaux et Forêts, Iles et Pêche. — Liasse cotée : « Papiers concernant l'isle » aux Orties, paroisse de Giverny, ainsi que les autres » isles dépendantes du marquisat de Blaru, y joints les » papiers concernans le droit de pêche dans différents » endroits de la rivière de Seine, et toutes les déclara- » tions et aveux y relatifs. » — Marché fait entre Michel Daniel, écuyer, avocat du Roi au bailliage de Gisors, et Robinet le Chandellier, pêcheur de la paroisse de Gi-

vernay, pour la construction d' « unq bouche et pescherie » auprès et joignant de une isle, à luy (Daniel) appartenant, nommé l'isle d'Ameault. — Antoine Chandelier, marchand cordonnier, demeurant à Paris, vend à M^r Nicolas le Prévost, bourgeois de Vernon, ses droits aux successions d'Antoine Chandelier, son père, et de Jeanne Chandelier, sa consine, excepté sur ce qui lui est échü de la succession paternelle au village de Bonnelles. — Echange d'immeubles entre Nicolas le Chandelier, « vendeur de vins juré et bourgeois, à Paris. » et Louis Regnault, maréchal, demeurant à Pontoise; le premier donne un gord, nommé le Gord-le-Fortune, sur la Seine, seigneurie de Blaru. — Jean Szizille, fourrier ordinaire de la maison du Roi, demeurant à Vernon, vend à Nicolas et Claude Bauldounin, frères, demeurant à Giverny, une ile, en partie plantée de saules, sise en Seine, seigneurie de Blaru, près Giverny moyennant 330 livres tournois. — Louis de Tilly, seigneur châtelain de Blaru, cède, à titre de cens et de rente seigneuriale, à Simon Le Tellier, médecin ordinaire du Roi, demeurant à Mantes, 3 quartiers d'eau en Seine sur la châtellenie de Blaru, « proche et joignant l'île d'Ameaux, pour icelle eue at- » tenir et mettre en nature d'isle;... une place d'eue » pour y bastir et édifier unq gors à pescher poisson, qui » dorénavant sera appelé le Gors-de-la-Nouvelle-Fieffe... » — Simone du Bosc, veuve de Robert Lasne, Marin du Bosc et Simon Morice, fils d'Alexandre, vigneron, demeurant à Giverny, prennent à ferme, de noble homme Simon Le Tellier, conseiller et médecin ordinaire du Roi, demeurant à Paris, « l'isle d'Haneaux et attérisse- » ment y attenants, » moyennant, outre les autres charges, le paiement d'un loyer annuel de 70 livres tournois et 6 livres de beurre. — Pierre Tellier, procureur fondé de François de Bonigalle, veuve de noble homme Simon Le Tellier, déclare tenir, à titre de cens et droit seigneurial, de Charles de Tilly, seigneur châtelain de Blaru, l'île d'Ameaux, le grand Gord et le petit Gord. — François Le Tellier, conseiller, aumônier ordinaire de la Reine mère, et archiprêtre de Saint-Séverin, demeurant à Paris, vend à Louis de Cabaigne, marchand mercier, demeurant à Vernon, « trois arpens ou environ de » terre en une pièce partie plantée en saux et partie en » pray, appelée l'isle d'Ameaux... » moyennant, outre les charges, le prix de 1.900 livres tournois. — Déclaration pour l'île d'Ameaux, fournie au marquis de Blaru par Louis de Cabaigne, marchand meunier, demeurant à Vernon. — Publication pour la mise en adjudication du bail restant à courir des îles d'Ameaux, Héronnière, Chandelier ou de l'Estre, saisies, à la requête du seigneur de Blaru, pour défaut de droits, déclarations et

aveux. — Acte de rachat portant quittance d'une rente annuelle de 4 livres, assise sur, entr'autres immeubles, un « gort et motillon assis en la rivière de Saine à l'eau » du sieur de Blaru, » par Jean Vancquellin, à Michelet le Moyne. — Robert le Cavellier, écuyer, sieur de Tourville, demeurant à Giverny, déclare tenir à cens et droit seigneurial, de Louis de Tilly, seigneur de Blaru, « unq » lot d'isle contenant arpent et demy, assis à la » seigneurie de Blaru, en l'eau de Saine, au lieu dict et » appelé l'isle des Andrieulx, par le dict sieur advouant » aquize de defunt Jehan le Marchand... » — Déclaration par Perrette le Marchand, veuve de Jean Vauelin, d'héritages tenus du seigneur de Blaru, entr'autres, d'un gord et motillon en Seine. — Acte d'échange entre François Froissart, marchand, bourgeois de Paris, au nom et comme tuteur des enfants mineurs de lui et de feue sa femme, Marie le Chandelier, d'une part, et Nicolas le Prévôt, greffier, demeurant à Vernon, d'autre part. François Froissart donne, de son côté, la moitié d'une île nommée l'Isle-du-Fresne, assise en la rivière de Seine, entre Giverny et Grand-Isle. — Nicolas et Claude Bauldoin, frères, demeurant à Giverny, reconnaissent tenir, à titre de cens et droit seigneurial, de Charles de Tilly, seigneur châtelain de Blaru, une île, en partie plantée de saules, en la rivière de Seine, anciennement appelée l'Isle-Ramonnet. — Guy le Prévôt, conseiller assesseur en la vicomté de Vernon, déclare tenir, à titre de cens et droit seigneurial, du seigneur de Blaru, l'île de Fresne, sise sur la Seine, paroisse de Port-Villez, entre le « Pon- » sel et Giverny. » — Déclaration d'héritages tenus à cens du seigneur de Blaru dans « l'isle de Jean David,... » proche l'isle aux Orties, » successivement par Claude David et les héritiers de Michelle le Marchand. — Jean Perrin, maître chirurgien à Vernon, déclare tenir, du seigneur de Blaru, « une isle assise à la rivière de Saine, » paroisse du Port-de-Villez, proche et joignant l'isle du » Fresne, contenant cinq à six quartiers... » — Déclaration d'« une pièce d'isle contenant cinquante-cinq » perches, dans l'isle nommée le Gord-au-Sourd, assise » en l'eau de Seyne, paroisse de Port-de-Villez, » tenue à cens du seigneur de Blaru, par François Duclos, vigneron, demeurant à Giverny, tant pour lui que pour Marie Duclos, veuve de Simon Gosmond. — Claude Gosmond, Pierre Lasne et Anne Gosmond déclarent tenir à cens, du seigneur de Blaru, une pièce de pré dans l'île Simon Gosmond. — François Bauldounin, prêtre, curé de la paroisse de Giverny, déclare tenir à cens, du seigneur de Blaru, 1/2 arpent d'île ou environ, planté de saules « en » l'isle Gosmond, proche le Gord-aux-Sourds... » — Mathieu Bequet, avocat au siège de Vernon, déclare te-

nir à cens, du seigneur de Blaru, 64 perches d'île en « l'île Gosmont. » — Robert Ivelin, sergent, demeurant à Giverny, déclare tenir à cens, du seigneur de Blaru, 50 perches dans l'île aux « Gosmonds. » — Jacques Fermelhuis de Belille, demeurant à Rouen, déclare tenir à cens, du seigneur de Blaru, 12 arpent d'île en « l'île » Gosmond. » — Mathieu Charité déclare tenir à cens, du seigneur de Blaru, 53 perches d'île « dans l'île vul- » gairement appelée l'île au Gort-au-Sourt. » — Claude le Cauchois, conseiller du Roi, élu en l'élection de Paris, déclare tenir à cens, du seigneur de Blaru, 50 perches d'île « en l'île vulgairement nommée l'île aux Gos- » monds. » — Pierre Godin, procureur au parlement de Normandie, ayant épousé Louise Foubert, héritière de Marie le Prévost, veuve d'Étienne Foubert, apothicaire à Vernon, déclare tenir à cens, du seigneur de Blaru, une île nommée l'île-du-Fresne. — Le greffier en chef de la maîtrise des eaux et forêts de Vernon et Andelys, fils de Pierre Godin et de Louise Foubert, donne son consentement à la prise de possession, par le marquis de Blaru, de 25 perches d'île « nommée l'île du Fresne. » — Jacques de Lorme, ancien guide d'arbres, demeurant à Giverny, déclare tenir à cens, du seigneur de Blaru, « une pièce d'île... plantée en saulx et autres » arbres, contenant quatre arpens ou environ, assize au » village de Giverny, seigneurie du Port-de-Villiers, vis » à vis le quai du dit Giverny, communément appelée » l'île des Andrieux ou de Brévédent. »

E. 3379. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 27 pièces, papier.

1527-1723. — Blaru. Eaux et Forêts, Îles et Pêche. — Simon le Tellier, se portant fort pour Marguerite, sa femme, cède, par échange, à Jean Ango, un lot de pré dans l'île de la Tranche. — Adjudication, à maître Olivier des Barres, de motillons près le Gort-de-Fortune et au bout du bas de l'île de Robin Chandelier. — Philippe Picard, se portant fort pour sa femme, Louise Landrin, vend à Nicolas Ménil (?) 5 perches de rivière à prendre dans l'île de Marmin. — Etat de la contenance des îles appartenant à divers particuliers, sises devant Giverny et relevant de la seigneurie de Blaru. — Plan des îles contentieuses des seigneurs de Blaru et de Liancourt, dressé en 1681. — Lettres du seigneur de Blaru, notes, etc., touchant les îles de la Seine dépendant de la seigneurie de Blaru.

E. 3380. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 6 pièces, papier.

1539-1659. — Blaru. Eaux et Forêts, Îles et Pêche. — « Noble homme, maistre Jacques Danyel, seigneur » du Boisdanemés... conseiller au parlement de Rouen, reçoit, par échange et pour mettre fin à une longue contestation, de Pierrot Saintier, demeurant à Giverny, un motillon dans l'île du Pavillon. — Déclaration d'héritages tenus à cens du seigneur de Blaru, dans l'île du Pavillon, par Jean Saintier, Nicolas Saintier, son fils, Madeleine Barbier, veuve de Nicolas.

E. 3381. (Liasse.) — 58 pièces, papier, dont 2 cahiers de 20 et 22 feuillets in-4°.

1559-1621. — Blaru. Eaux et Forêts, Îles et Pêche. — Extrait des registres contenant la recette des deniers et rentes seigneuriales dus, au seigneur de Blaru, par les tenanciers des îles sur la Seine, dépendant de la seigneurie de Blaru, et contenant aussi la recette des deniers provenant des amendes prononcées par le verdier de Blaru, pour délit commis sur la rivière et dans les îles, depuis 1559 jusqu'en 1621.

E. 3382. (Liasse.) — 18 pièces, papier, dont 14 cahiers de 8 feuillets in-4° chacun, et 1 autre cahier de 5 feuillets in-4°.

1581-1622. — Blaru. Eaux et Forêts, Îles et Pêche. — Extraits des registres contenant la recette des deniers et rentes seigneuriales dus, au seigneur de Blaru, par les tenanciers des îles sur la Seine, dépendant de la seigneurie de Blaru, depuis le terme de la Toussaint 1581 jusqu'au terme de la Toussaint 1622.

E. 3383. (Liasse.) — 1 cahier papier, de 18 feuillets in-4°.

1586-1667. — Blaru. Eaux et Forêts, Îles et Pêche. — Copie de 11 titres de propriété, de 1586 à 1667, d'une île ou portion d'île sur la Seine, près Giverny, à côté de l'île de la Madeleine, dans lesquels figurent, comme vendeurs, acquéreurs, tenanciers, Nicolas de Lestre, maréchal, Jean le Tellier, Jean Chandelier, Michel Charité, Claude Chandelier, femme de Nicolas de Laistre (*sic*), Jean Barbier, Jean Saintyer, Alexandre de Laistre, Louise de Lestre, femme de Jean Saintyer, Jeanne de Lestre, femme de Guillaume du Bose, Nicolas Saintyer le jeune, prévôt de la seigneurie de Giverny, Nicolas le

Sueur, maréchal, François du Clos, Madeleine Barbier, veuve de Nicolas Saintyer.

E. 3384. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1604-1624. — Blaru. Eaux et Forêts, Iles et Pêche. — Pièces concernant les îles de la Seine dépendant de la seigneurie de Blaru, possédées, en 1724, par Nicolas Toustain, chevalier, seigneur de Saint-Maur et autres lieux. — Sentence du bailli de Blaru qui condamne Claude de Lestre à payer à Louis de Tilly, chevalier, seigneur de Blaru, les arrérages d'une rente annuelle de 10 sous tournois, qu'il lui doit à cause de l'île qui fut à Nicolas de Lestre. — Déclaration des héritages tenus à cens, dans cette île, par Nicolas de Lestre, Alexandre de Lestre, Simon Saintard, au droit de sa femme, Suzanne de Laistre, fille d'Alexandre, Barbe de Lestre, fille de Nicolas. — Marin Langrogne, pêcheur de Giverny, prend, à titre de rente et fieffe d'héritages, de Guy le Prévostz, conseiller au siège de Vernon, un gord appelé le Gord-de-Fortune, seigneurie de Blaru, entre Vernon et Giverny, près l'île de Jean Saintard. — Déclaration de Marin Langrogne pour le Gord-de-Fortune et un motillon de 20 perches. — Acensement d'un gord sur la Seine, dit Gord-des-Colombes, fait à Claude Langrogne par Charles de Tilly, chevalier, seigneur de Blaru. — Déclaration de Claude Langrogne pour le Gord-aux-Colombes. — Déclaration de Robert Langrogne, fils de Claude, pour les gords de Fortune et des Colombes. — Louis de Tilly, seigneur de Blaru, baille, à cens, à Nicolas Cordais, un « demy arpent d'eau et attérissement encomencé à » planter et accommoder en isle, assis en la seigneurie » de Blaru, .. proche et joignant l'isle appelée... de la » Madalaine... » — Déclarations, par les héritiers de Robert Fresnot, « d'un lot d'isle, ... devant le villaige de » Giverny, ... appelée La Héronnière, que le deffunt » Robert Fresnot avait eu et acquis à rente de Nicolle » Cordetz, qui l'avoit fieffé de feu M. de Blaru... » — Déclaration de Jean Cordais pour « ung motte d'isle, » fieffé à son père Nicolas, par le seigneur de Blaru. — « Jehan Jenne, pennetier, demeurant à Vernon, au nom » et comme fermier des gouverneurs (*sic*) du bureau de » la Madalaine de Rouen, ... advone à tenir, à tiltre de » cens et droit seigneurial, de... Loys de Tilly, chevalier et seigneur chastellan de... Blaru, ... quarante » perches d'isles plantée en saulx et osiers, assize sur » la seigneurie de Blaru, en la rivière de Saine, prez » Grand-Isle, nommée l'isle de la Madalaine.... » — Déclaration pour l'île de la Madeleine, chargée d'un

cens annuel de 5 sous tournois, au profit du seigneur de Blaru, présentée par Charles Valtier, demeurant à Rouen, en qualité et au nom d'agent des affaires de l'Hôtel-Dieu et hôpital de la Madeleine de Rouen. — Déclarations pour l'île appelée successivement de Lestre et au Maréchal, fournies au seigneur de Blaru, par Robert le Tellier, Jeanne de Laistre, sa veuve, Léger le Tellier, Jean Choquet, Bertain le Guay, Catherine Allain, veuve de Jacques le Tellier. — Déclarations de Nicolas Toustain, chevalier, Seigneur de Saint-Maur et autres lieux, pour ce qu'il tient du seigneur de Blaru sur la Seine, 50 perches dans l'île de la Potterie, près l'île du Pavillon, un quartier près l'île de la Héronnière et du Maréchal, 37 perches dans l'île de Laistre, etc. — Correspondance de M. Toustain avec le marquis et la marquise de Blaru, M. de Mottailer, greffier de Blaru, M. de Bellisle, président au grenier à sel à Vernon. — Plans et notes diverses touchant les îles possédées par ledit Toustain dans la seigneurie de Blaru.

E. 3385. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1611-1644. — Blaru. Eaux et Forêts, Iles et Pêches. — Louis de Tilly, chevalier, seigneur de Blaru, fieffe, à titre de cens et droit seigneurial, à Pierre Isaac et Louis Chappetois, pêcheurs, demeurant à Jeofosse, « un har » nois servant à pescher poisson, nommé et appelé la » Sayne, pour par eux en jouir et pescher, quand bon » leur semblera, en leue de Seyne, deppendances de la » chastellenie de Blaru, au dedans de la paroisse de » Jeofosse, ... » moyennant la somme de 12 sous 6 deniers tournois, payables, chaque année, le jour de Saint-Clément, au « Port-de-Villers, » et un plat de poisson, bon, loyal et marchand, de la valeur d'un écu de 60 sous tournois, à livrer au seigneur de Blaru le mercredi des Cendres. — Sentence du bailli de Blaru qui déclare exécutoire, contre Jean et François Chappetois, frères, héritiers de feu Louis Chappetois, leur père, les clauses de la fieffe « de la Sayne à pescher poisson, » faite audit Louis et à Isaac Lasne, par le seigneur de Blaru, le 9 décembre 1630. — Eustache et Allain les Isaac, pêcheurs, Jean Chappetois et Jean Consturier, le jeune, au droit de sa femme, sœur dudit Jean Chappetois et héritière de feu Louis Chappetois, s'obligent envers Charles de Tilly, chevalier, seigneur de Blaru, pour la somme de 29 écus d'or sol, évalués à 87 livres tournois, destinée à l'acquit de 29 plats de poissons dus audit seigneur, en vertu de la fieffe faite à Pierre Isaac et Louis Chappetois le 9 décembre 1611. — Procès-verbal de saisie du mobilier de Jean Chappetois, pour défant de payement de 29 années

d'arrérages de la redevance seigneuriale, stipulée dans la fieffe du 9 décembre 1611.

E. 3386. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 11 pièces, papier.

1630-1635. — Blaru. Eaux et Forêts, Iles et Pêche. — Pièces d'un procès entre les Coquart et Noël le Clerc, relativement à la propriété d'une île ou lot d'île, sur la Seine, seigneurie de Blaru, ayant appartenu à Martin le Roy, marchand, bourgeois de Vernon.

E. 3387. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1647-1743. — Blaru. Eaux et Forêts, Iles et Pêche. — Procès verbal d'adjudication du bail à loyer de la pêche sur la Seine, dans l'étendue de la seigneurie de Blaru, depuis le val de Bennecourt jusques à Folle-en-Rue: le bail est adjugé, pour 6 ans, à Vaucelin, Soret et Nolles, moyennant la somme de 50 livres, par an, et 4 plats de poissons, à fournir au seigneur de Blaru: un le jeudi saint, un autre la veille de la Pentecôte, le troisième la veille de Noël et le quatrième le mercredi des Cendres. — Marie-Anne Le Nain, fondée de procuration de François-Bonaventure de Tilly, marquis de Blaru, son mari, baille, à titre de ferme, pour 9 ans, à Adrien Soret, pêcheur, demeurant à Giverny, Jean Isard, Guillaume et Jacques Monsinglant, Eustache Isard, Jacques Isard, fils d'Alain, et Jacques Isard, fils de Jean, aussi pêcheurs, demeurant à Jenfosse, le droit de pêche et pêcherie de poissons, appartenant au seigneur de Blaru, sur la Seine, depuis le val de Bennecourt jusqu'à Folle-en-Rue, moyennant un loyer annuel de 50 livres, et moyennant, en outre, 7 plats de poissons, que les fermiers seront tenus de donner au seigneur de Blaru dans le temps qu'il en aura besoin. — Bail analogue fait par le même marquis de Blaru, moyennant 64 livres de fermage par an et 8 plats de poissons.

E. 3388. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 12 pièces, papier, dont 3 cahiers de 8, 14 et 14 feuillets, in-4.

1668-1757. — Blaru. Eaux et Forêts, Iles et Pêche. — Inventaires des titres et écritures appartenant au marquis de Blaru, concernant les droits qu'il a sur la Seine dans l'étendue de son marquisat, et des paroisses de Jenfosse et Port-Villez, qui en dépendent, et les droits de censives et rentes seigneuriales qui lui sont dus sur les îles, gorts et attérissements en Seine. — Mémoire instructif des fieffs et déclarations des îles, motillons, gorts et attérisse-

ments appartenant au marquis de Blaru, dans la Seine, depuis le val de Bennecourt jusques à Folle-en-Rue, près Vernon. — Réponse à un mémoire des eaux et forêts à l'occasion de condamnations obtenues, par les gardes de la maîtrise de Saint-Germain-en-Laye, sur des pêcheurs de Blaru. — Mémoire des droits possédés par le marquis de Blaru sur la Seine, dont les régisseurs du droit de confirmation demandent déclaration, suivant l'avis de M. Debois, receveur des tailles de l'élection de Mantes, chargé du recouvrement du droit de confirmation porté en sa lettre du 28 mai 1732. — Sentence de la maîtrise des eaux et forêts de Vernon, qui détermine les limites de la partie de la Seine dont les droits appartiennent au seigneur de Blaru. — Procès-verbal de bornage. — Procès-verbal dressé par Louis Soret, garde-pêche du marquisat de Blaru, contre Nicolas Lerault et son beau-fils, Louis Corville et sa femme.

E. 3389. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 15 pièces, papier.

1676-1689. — Blaru. Eaux et Forêts, Iles et Pêche. — Pièces produites dans un procès entre Charles de Tilly, marquis de Blaru, défendeur, contre Noël Barattier, fermier des domaines de la Généralité de Paris, poursuite de Louis Toupet, se disant son procureur en l'élection de Mantes et Meulan, demandeur. — Sentence de la Table de marbre, à Paris, qui reçoit le seigneur de Blaru à prendre fait et cause pour les fermiers de sa pêche contre les fermiers du domaine. — Sentence de la Chambre du Trésor, rendue à la requête de Vincent Dallet, fermier du domaine en l'élection de Mantes et Meulan, contre plusieurs pêcheurs, parmi lesquels Pierre Vaucelin et les Isaac, fermiers de la pêche du seigneur de Blaru. — Sentence de la Table de marbre, à Paris, qui fait défense au fermier du domaine de mettre la sentence de la Chambre du Trésor à exécution contre les pêcheurs de Blaru. — Autre sentence de la Table de marbre, à Paris, qui ordonne que les pêcheurs de Blaru seront mis hors des prisons, où les avait fait mettre le fermier du domaine. — Sentence de la même Table de marbre qui maintient le seigneur de Blaru dans son droit de pêche sur la Seine, et fait défense au fermier du domaine de Py troubler. — Requêtes adressées au Conseil par Noël Barattier, fermier des domaines de la généralité de Paris, tendant à obtenir la jouissance exclusive du droit de pêche en Seine, depuis le val de Bennecourt jusques à Folle-en-Rue. — Requête au Conseil par le marquis de Blaru, tendant à obtenir l'autorisation de prendre fait et cause pour les fermiers de la pêche sur la Seine, dans l'étendue de la seigneurie de Blaru, et à être main-

tenu en la pleine possession et jouissance du droit de pêche en Seine, depuis le val de Bennecourt jusqu'à Fol-en-Rue, près Vernon. — « Inventaire sommaire des » pièces que met et baille, par devers le Roi et nos seigneurs de son Conseil, M^{rs} Charles de Tilly, chevalier, » marquis de Blaru, gouverneur de la ville et château » de Vernon, défendeur, aux qualités qu'il procède, » contre Noël Baratier, fermier des domaines de la Généralité de Paris, poursuite de Louis Toupet, soy-disant » son procureur en l'élection de Mantes et de Meulan, » demandeur. »

E. 3390. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin : 22 pièces, papier.

XIV^e siècle (?) - 1687. — Blaru. Eaux et Forêts, Iles et Pêche. — Déclarations d'héritages tenus à cens du seigneur de Blaru, dans les îles et eaux dépendant de la seigneurie de Blaru, par Robinet le Chandelier, Pierre Lasne, Nicolas le Marchand, Guillaume Gillebert, Isabeau, veuve de Mathieu de la Grange, Regné Poullain, Morin Vauelin, Nicolas du Val, curé de la paroisse de Giverny (16 mars 1663), François Baudoin, curé de la même paroisse (2 octobre 1673), Mathurin, Jean, Louis et Pierre Courtois.

E. 3391. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1604-1714. — Blaru. Eaux et Forêts, Iles et Pêche. — Déclarations d'héritages tenus à cens du seigneur de Blaru, dans les îles ou eaux dépendant de la seigneurie, par Nicolas Landrin, Jean Lesguillon, Guy le Prévost, conseiller assesseur en « la viconté » de Vernon, Pierre Coquart, Cyprien Coquart, Sébastien Lanzeray, Marie Gosmont, veuve de Nicolas Margueryes, Guillaume Barbier, Robert Barbier, son fils, Jean Saintart, Louis le Clerc, Claude Langlois, Claude de Chérence, huissier, demeurant au « Port-de-Villers, » Nicolas Daniel, chevalier, seigneur de Giverny, Pierre Marguerie, Georges Singeot.

E. 3392. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 14 pièces, papier, dont 1 imprimée.

1639-1722. — Blaru. Eaux et Forêts, Iles et Pêche. — Déclarations d'héritages tenus à cens du seigneur de Blaru, dans l'île de Flotte, par Guillaume Nollet, Guillaume Maussinglant, Pierre Pernelle, Claude David, Louis Isaac, Pierre Rouvel. — Charles de Tilly, marquis Blaru, déclare à Jacques du Buisson et N. du Moutier,

fermiers des domaines de France, que, pas plus que son père, il ne possède, dans l'île de Flotte, assise, en partie sur la seigneurie de Blaru, en partie sur la seigneurie de la Roche-Guyon, que 25 perches ou environ, avec le droit de censive sur la portion relevant de la seigneurie de Blaru, et qu'il ne s'oppose en aucune façon à ce que lesdits fermiers se mettent en possession du surplus, s'ils le jugent à propos. — Signification au seigneur de Blaru d'avoir à fournir copie, dûment collationnée, des titres en vertu desquels il jouit de 50 arpents ou environ dans l'île de Flotte, et ce, en exécution de l'ordonnance de François Hachette, Jean Regnault et André Rovillet, seigneur de Beauchamps, président et trésoriers de France, et grands voyers au bureau des finances de la Généralité de Paris, commissaires départis par Sa Majesté pour l'exécution de ses ordres dans l'étendue de ladite généralité, et, en cette partie, par arrêt du Conseil du 12 mars 1669. — Jugement des commissaires ci-dessus nommés, maintenant le marquis de Blaru « en » jouissance des îles, islots, motillons et droicts de » pesche en la rivière de Seyne, de l'estendue de la dite » seigneurie de Blaru, contenue en ses tiltres cente- » naires, en payant par luy annuellement au domaine » du Roy,..... le vingtiesme denier du revenu, sur le » pied des baux qui ont esté faicts... » — Jean Rouvel, fils de Guillaume, vend à Pierre Isard et à Pierre Rouvel, fils de Joachim, un lot de rivière au terroir de Bennecourt, lieu dit le Motillon-Marmont; 1/2 quartier de pré et rivière en l'île de Flotte, terroir de Bennecourt, lieu dit la Motte-à-la-Brebis; 6 perches de pré ou environ dans la même île, lieu dit la Maladric; 1/2 quartier de pré, dans la même île, « lieu dit le Bout de hant » de Flotte, tenant d'un costé maistre Frémin Fouquet, » d'autre costé maistre Jacques le Clerc, prestre, curé de » Bonnirre, » (Bonnrières, 11 juillet 1681); 1/2 quartier » de pré et rivière, au lieu dit l'île de « Hérigny... » — Liste nominative des particuliers ayant des héritages dans l'île de Flotte, dont les déclarations ont été réglées, en 1722, à raison de 3 sous l'arpent.

E. 3393. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1687-1722. — Blaru. Eaux et Forêts, Iles et Pêche. — Déclarations d'héritages tenus à cens du marquis de Blaru, dans l'île de Flotte, par l'église et fabrique de Saint-Ouen de Bennecourt, François le Fêbure, curé de Bennecourt (3 juillet 1687), Romain Landrin, Pierre Landrin, Louis Bioche, Massin Landrin, Guillaume Landrin, Robert Cailleux, Pierre Normand, Jean Lasée, Louis David, Pierre Abraham, Louis le Clerc, Charles Bandet, Guyon

Normand, Guillaume Fouquet, Louis Hurel, Pierre Bioche, Louis Sée, Jean Fouquet, Pierre Pinagnet, André de Mante, Nicolas de Mante, Firmin Fouquet, Joachim Rouvel, Pierre Fouquet, Louis de Mante, Louis Landrin, Marie Fouquet, Laurent Pernelle, Jean David, Pierre Lefébure, Nicolas Hannouyer, Pierre Rouvel, Guillaume Charpentier, Pierre Morel, Marie-Jeanne David, veuve de Pierre Giverny, Simon Isaac, Paul Dumont, Claude le Clere, Michel Pernelle, Joseph Isard, Pierre Pernelle, Pierre Giverny, Catherine Nollet, veuve de Robert Baudet, Jacques Monnier, Vincent Pernelle, Louis Musard, Pierre Eschard, Jeanne Isard, fille de feu Pierre Isaac, Jean Luyney, Grégoire Bernay, Pierre Tramblé, Jean Gilbert.

E. 3394. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1672-1709. — Blaru. Eaux et Forêts, Iles et Pêche. — Déclarations d'héritages tenus à cens du seigneur de Blaru, dans l'île de Flotte, par Pierre Cauvin, Louis Landrin et Louis le Boucher, Marie Ango, veuve de Nicolas Nolet, Louis Musard, Massin Morel, Guillaume Rouvel, Nicolas Nollet, Charles le Clere, Pierre Sais, Pierre Pinagnet, Louise Sais, Pierre David, Guillaume Fouquet, Michel Lenormand, Pierre Bioche, Catherine David, veuve de Martin Renoult, Pierre Fouquet, Guillaume Giverny, François Giverny, Pierre Hannouyer, Henri Hurel, Louis Hannouyer, Anne Isaac, veuve de Louis David, Sébastien Isaac, François Isard, Nicolas Isaac, Louis Isaac, Jean Isaac, Michel Monnier, Pierre le Cocq, Philippe Boucher, Louis le Boucher, Charles le Clere, Jean David, Massée Pernelle, Pierre Isaac, Pierre Pernelle, Jean Pernelle, Jean Monnier, Guillaume Pernelle, Christophe Normand, Jeanne David, veuve de Pierre David, Jean Hanoyer, Simon Le Fébure, Pierre le Clere, Guillaume Landrin, Pierre Landrin, Claude du Fossé, François Morel, François-Claude Morel, curé de Saint-Aubin, à Gailbon (24 juin 1709), Louis Demante, Guillaume Musard, Nicolas Abtahaun, Nicolas Morel, Pierre Morel.

E. 3395. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin, 11 pièces, papier.

1470-1671. — Blaru. Eaux et Forêts, Moulins. — Adjudication à Allain Chastellain, comme plus offrant et dernier enchérisseur, d'un moulin « assis à Blaru, au » dessus du moulin appartenant au seigneur du dit lieu » de Blaru ; lequel moulin et place appartient d'ancien- » neté au seigneur de Roulleboise, » qui, le 6 décembre

1470, était Philippe de Trye), « à cause de sa seigneurie » du Chenoy, » moyennant le paiement annuel d'une » rente de 18 sous parisis. — Approbation de cette adjudication par Philippe de Trye, chevalier, « seigneur de » Roulleboise et du Chesnay-sur-Blaru. » — Consultation sur la question de savoir si le seigneur de Blaru est réellement le seul et unique propriétaire du petit moulin de Blaru. — Jean Thierry, l'aîné, cordonnier, de Blaru, vend à Charles de Tilly, seigneur de Blaru, « bailli, cap- » pitaine et gouverneur de la conté de Dreux, absent » (9 septembre 1532), acheteur et stipulant par demoiselle Louyse de Vauldray, son espouze,.... le lieu » et place pour aller et passer le cours des canes ve- » nant par les auzes du grand moulin du dit seigneur » pour aller au moulin neuf, pour passer par à tra- » vers le jardin et lieu qui fut Collin Thierry, père du » dit vendeur, à commencer depuis environ le Ponsel, » estant au dit lieu, pour aller jusques au fossé de der- » rière la maison assise au dit lieu, qui est le fossé par » où descendent les grosses eaux, passant par dessoubz » le pont Gaillard... » moyennant le prix de 8 livres tournois, 8 sous tournois pour le vin du marché, et quit- » tance des amendes que le vendeur peut devoir à la sei- » gneurie de Blaru. — Marguerite, veuve de Robert le Vacher, et Louis le Vacher, son fils, prennent à ferme, pour 9 années, de Jacques de Tilly, écuyer, seigneur châtelain de Blaru, un moulin à blé sis à Blaru, appelé le Grand Moulin, s'engageant à donner et porter au châ- » teau de Blaru, le lundi de chaque semaine, 6 boisseaux de blé, ferme, loyal et marchand, et, chaque année, 1, 2 douzaine de chapons, « loyaux et marchands, » et un gâteau d'un boisseau de blé, livrables : les chapons le jour de la Chandeleur, et le gâteau la veille des Rois ; si le seigneur ne veut pas prendre ledit gâteau, les preneurs lui fourniront un boisseau de blé et deux livres de beurre : ces derniers s'engagent en outre à moudre, sans rétribution, le blé de la vente que le bailleur pourrait vendre à des étrangers, et à payer, tous les ans, le jour de Notre-Dame de Mars, une somme de 20 sous » pour » ung obiet, qui est dict et célébré, en l'église du dit » Blaru, pour le dit seigneur, ses amys, vivans et tres- » passés. » — Jean Boutier prend à ferme de Charles de Tilly, seigneur de Blaru, le pressoir « assis au lieu du » Bnisson. » — Bail du Petit Moulin fait, pour 6 années, par Charles de Tilly, seigneur de Blaru, à Michel Rouget, charpentier, et Françoise du Bois, sa femme. — Procès-verbal de visite et estimation du Petit Moulin, à la requête du seigneur de Blaru et de la veuve de Michel Rouget. — Procès-verbal analogue fait, à la requête dudit seigneur et de Jean Mignard, meunier, demeurant audit

Petit Moulin. — Saisie mobilière sur Jean Mignard, pour défaut de paiement de loyer.

E. 3396. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin : 2 pièces, papier.

1509-1676. — Blaru. Eaux et Forêts, Moulins. — Commission adressée par le roi de France au bailli de Mantes ou à son lieutenant, pour qu'il ait, après enquête préalable, à casser le bail à cens, d'« une place à moulin à » tan, contenant trois arpens et demy ou environ, » fait, depuis environ trente ans, par Jean de Tilly, chevalier, seigneur de Blaru, moyennant une rente de 40 sous parisis, dont 24 rachetables, à Simonnet D'Assigny, Jean D'Assigny et Jean Chantel, actuellement représentés par Guillaume Dubois, Simon Ducloz et Philippot Lesueur, comme ayant été consenti par « simplesse et ygnorance.... » et... outre moitié... de juste prix... » — Claude Dubois, procureur en cour laye, et Catherine Ducloz, sa femme, fille et héritière, en partie, de feu Simon Ducloz, vendent à Gabriel Honoré, marchand tanneur, bourgeois de Vernon, « trois quartz de jour, tierce partie de deux » jours et ung quart, à prendre, de trois sepmainnes en » trois sepmainnes, en ung moulin à tan, assis au val » d'Aconville, paroisse du Port-de-Villez... (1571-1572), pour la somme de 40 livres tournois, sous la réserve de pouvoir racheter « le droit de moulin dans deux ans. » — Cession de cette réserve faite, par Claude Dubois et Catherine Ducloz, à Jean le Tellier, dit Testor, marchand, bourgeois de Vernon. — Gabriel Honoré cède, à son tour, à Guillaume Duclos, tanneur de Vernon, frère de Catherine, l'acquisition qu'il avait faite de ladite Catherine et de Claude Dubois, son mari : cession faite pour 42 livres tournois, tant en principal qu'en vin de marché. — Jean et Jacques le Moyne, père et fils, et Jean Dubois, marchands tanneurs, bourgeois de Vernon, prennent, à titre de rente et fieffe d'héritage, de Charles de Tilly, seigneur châtelain de Blaru, « un moulin à tan » au dict seigneur appartenant, assis en la dite châtel- » lenie de Blaru, paroisse du dict lieu (1653), avec la » cour, jardin et petite maison pour loger le meunier et » ses chevaux; le tout tenant ensemble, contenant dix » perches ou environ, au hamel nommé le Grand-Val, » parroisse du dit Blaru,... » moyennant une rente de fieffe annuelle de 90 livres tournois et 10 livres tournois de rente seigneuriale. — Procédure pour le seigneur de Blaru contre Jean Dubois, qui avait abandonné, sans acquitter les charges, le moulin à tan acensé en 1653.

E. 3397. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin : 43 pièces, papier.

1628-1772. — Blaru. Eaux et Forêts, Moulins. — Comptes faits entre Charles de Tilly, seigneur de Blaru, et Louis Poullalier, meunier, fermier du Moulin du Val, en conséquence du bail du 8 septembre 1619. — Louis Poullalier et sa femme, s'obligent envers Charles de Tilly, seigneur de Blaru, pour une somme de 1,232 livres 10 sous tournois, montant d'arrérages dus pour la jouissance du moulin du Val. — Sommutation pour qu'ils aient à satisfaire à cette obligation. — Obligation de Louis Poullalier envers le seigneur de Blaru pour 76 chapons et un quart, 36 boisseaux et demie quarte d'avoine, et 28 livres 11 sous 6 deniers tournois. — Autre obligation du même pour une somme de 106 sous 8 deniers tournois de rente, constituée, au profit de Geffroy Chambon, prêtre de Blaru, par Charles Poullalier, père de Louis, envers Simon et Claude de Lavigne, marchands, demeurant à Vernon, héritiers de feu Jean Regnault, qui était aux droits de Geffroy Chambon. — Constitution d'une rente annuelle de 64 livres 17 sous 6 deniers tournois faite, au profit du seigneur de Blaru, créancier, par Louis Poullalier, débiteur. — Autre contrat de constitution d'une rente de 8 livres 12 sous 6 deniers tournois, au profit du même seigneur de Blaru, par le même Louis Poullalier. — Copie d'actes relatifs au moulin du Val, depuis 1516 jusqu'en 1648. — Louis Poullalier, se portant fort pour sa femme Jeanne Verny, prend à ferme du seigneur de Blaru, pour neuf années, le Moulin-du-Val, moyennant un loyer annuel de 553 livres tournois. — Obligation de Louis Poullalier envers le seigneur de Blaru pour la somme de 1,275 livres 5 sous. — Autre pour la somme de 1,140 livres 10 sous. — Déclaration des biens de Louis Poullalier. — Louis le Poullalier et Marie du Bosc, sa femme, vendent leurs biens à Charles de Tilly, seigneur de Blaru. — Vente d'immeubles sis au Val, parmi lesquels un pressoir et un moulin à foulon, faite à Charles de Tilly, seigneur de Blaru, par les membres de la famille Saint-Séverin, moyennant 3,950 livres. — Baux de la ferme et moulins du Val faits, par le seigneur de Blaru, à Louis Courtois, marchand de Blaru, et Madeleine Duval, sa femme, à Adrien Cavalier, meunier à foulon, demeurant à Blaru, et Anne Roulland, sa femme. — Bail du moulin du Val fait par François Bonaventure de Tilly, marquis de Blaru, à Jean Bertaud, meunier, demeurant à Blaru, et Jeanne Grandchamp, sa femme, moyennant un loyer annuel de 350 livres. — Bail du moulin du Val fait à Jean Bertaud et Geneviève Belguise, sa femme, moyennant un loyer annuel de 400 livres. —

Bail du même moulin et de la ferme du Val, fait par le même à Geneviève Belguise, veuve de Jean Bertault, et Antoine Lefevre, son fils d'un premier mariage, moyennant un loyer annuel de 580 livres. — Bail de la ferme du moulin du Val fait par François-Bonaventure de Tilly, marquis de Blaru, à Geneviève Belguise, veuve de Jean Bertheault, en son vivant meunier, demeurant au Val, paroisse de Blaru (2 avril 1772). Antoine « Lefevre, » son fils, d'un premier mariage, et Catherine Planche, femme dudit Antoine, moyennant 580 livres de loyer annuel.

E. 3398. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin — 4 pièces, papier.

1513-1745. — Blaru. Eaux et Forêts, Moulins. — Etienne Delaunay, couturier, et Geneviève, sa femme, demeurant à Rouen, vendent à Jean Guyot, éperonnier, demeurant à Rouen, « tout et tel droit, part et portion comme » aux dits mariez vendeurs, au droit d'icelle femme, « et au droit de la succession de defuncte Katherine » Dupont, sa mère, leur peut compecter et appartenir, « en ung petit moulin et ses appartenances, assis en la » paroisse de Blaru, près Vernon, nommé le petit moulin » de Blaru, ... » moyennant le prix de 100 livres tournois et 20 sous tournois de vin du marché. — Jean Guyot vend, à son tour, l'acquisition qu'il vient de faire à Etienne « Delaunoy, » taillandier, demeurant à Rouen, moyennant 115 livres tournois et 20 sous de vin du marché. — La veuve de Guillaume Luce donne à Jean de Tilly, chevalier, seigneur de Blaru, et à Françoise Ladvocat, sa femme, les trois portions d'un moulin à blé, sis à Blaru, nommé le Moulin-du-Chesnay, dont les 64 portions font le tout, en échange d'un lot de terre, en la seigneurie de Blaru, aux Viviers. — Denis Luce donne aux mêmes quatre portions et demie du même moulin, en échange d'un acre de terre, en la seigneurie de Blaru, au Val Vault de Chevry. — Pierre de Faulgières, maçon, et Marion, sa femme, donnent aux mêmes deux portions et demie du même moulin, en échange d'un demi acre de terre au Val de Chevry. — Jean le Pelletier, marchand, demeurant en la paroisse de Blaru, donne aux mêmes quatorze portions du même moulin, en échange « de semblable portion d'un moulin à blé, assis, en la » seigneurie de Blaru, au val d'Aconville, nommé le » Moulin-Neuf, ... — Etienne « de Launay, » couturier, se portant fort pour Geneviève, sa femme, donne aux mêmes la quatrième portion du même moulin, en échange de quatre acres de terre au val de Chevry. — Jean Dupont, peintre, demeurant à Rouen, se portant fort pour sa femme Philippine, donne aux mêmes la qua-

trième portion du même moulin, plus la moitié d'un jardin et terre par indivis avec Etienne de Launay, « nommé le Fresche-Maulny, » et la moitié d'un autre jardin, également indivis avec Etienne « Delaunay, » sis près la Fontaine-du-Trésor, en échange de 5 acres de terre au val de Chevry. — Charles de Tilly, seigneur châtelain de Blaru, et Jean le Roux conviennent, d'un commun accord, que le dernier prendra, chaque semaine, huit portions des 64 qui composent le revenu du petit moulin du Chesnay (Chevet), et contribuera, dans une égale proportion, aux réparations dudit moulin. — Nicolas Sachet et Marie-Catherine Durand, sa femme, reconnaissent avoir pris à bail, du marquis de Blaru, pour une année, « un moulin, faisant de blé farine, et banal, » comme les autres, situé à la paroisse de Blaru, nommé « le Petit-Moulin, » moyennant un loyer annuel de 180 livres, payables par douzième. — Charles Sachet, meunier, et Françoise Bouland, sa femme, reconnaissent devoir au marquis de Blaru une somme de 313 livres, pour le loyer du petit moulin à eux rétrocédé par Nicolas Sachet, père de Charles. — Marie-Anne Le Nain, femme et fondée de procuration de François-Bonaventure de Tilly, marquis de Blaru, donne à bail, pour trois années, à Thomas Sachet, meunier, et à Geneviève Foubert, sa femme, le moulin appelé communément le Petit-Moulin, moyennant un loyer annuel de 120 livres.

E. 3399. Liasse, — 3 pièces, parchemin; 16 pièces, papier.

1710-1768. — Blaru. Eaux et Forêts, Moulins. — Devis pour la construction d'un moulin projetée par le marquis de Blaru au Ponceau de Blaru. — Germain Piquard et Thérèse Germain, sa femme, s'engagent à passer bail avec le marquis de Blaru pour le loyer du moulin qui vient d'être construit au Ponceau de Blaru (1740). — Engagement analogue de Jacques Basselet et Geneviève Demay, sa femme. — Autre de Jacques Massou. — Marie-Anne Le Nain, épouse et fondée de procuration de François-Bonaventure de Tilly, marquis de Blaru, donne, à titre de ferme, pour trois années, à Luce Moulard, meunier, et Françoise Lambin, sa femme, un moulin, sis au Ponceau de Blaru, paroisse de Port-Villez, moyennant un loyer annuel de 400 livres. — Bail du même moulin fait, par François-Bonaventure de Tilly, à Alexis Aluine, meunier, et Anne La Verlu, sa femme, pour le terme de six années, moyennant un loyer annuel de 350 livres. — Mémoires des meubles saisis sur Redon, meunier du moulin du Ponceau, et vendu le dimanche 16 novembre 1755. — Quittance autographe signée « Lenain de Blaru, » pour la somme de 112 livres reçues en à-compte des fer-

gages dus par Redon, pour le moulin du Ponceau. — Contrat d'échange entre François-Bonaventure de Tilly, d'une part, et Philippe Blanche, laboureur, qui reçoit, entre autres choses, « un moulin faisant de blé farine, « assis sur la paroisse de Port-de-Villez, près le ponceau » qui sépare la province de France d'avec celle de Normandie... » — Mémoires et quittances touchant ledit moulin et les immeubles donnés en échange par Philippe Blanche.

E. 3400. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1709-1711. — Blaru. Eaux et Forêts, Moulins. — Correspondance, quittances, assignations, sommations, sentences, saisies et autres pièces de procédure touchant le paiement du droit annuel des moulins, tant à eau qu'à vent, créé par édit du 15 janvier 1704, dont le marquis de Blaru prétendait être exempté. Une lettre adressée de Mantes, le 16 janvier 1710, au marquis de Blaru, par Faure, contrôleur des aides au bureau de Mantes, contient les renseignements suivants : « Madame de Mainte- » non paye, pour son moulin d'Aulnay ; M. le comte de » Senneterre pour deux moulins, de Brueil et Oinville ; » M. d'Esgrigny, pour son moulin de Fontenay-Saint- » Père ; M. de Gaillon, seigneur de Gaillon, pour son » moulin de Gaillon ; M. d'Hannucourt, seigneur d'Han- » nucourt, pour deux moulins à Gargeville ; M. de Fre- » det, seigneur de Jumeauville, paye pour son moulin » de Jumeauville ; M. de Sully paye pour son moulin de » Villeneuve, M. de Loumois paye pour son moulin de » Loumois ; M. de Binauville pour trois moulins à » Mantes-la-Ville ; M. d'Anfreuille pour trois moulins à » Mantes-la-Ville, dont il y en a un à tan : tous les mou- » lins à tan de l'Élection de Mantes payent. M. Bouret, » lieutenant-général et subdélégué de M. l'Intendant, » paye pour deux moulins, un à Mantes-la-Ville, l'autre » sur le pont de Mante ; M. de Lamotte, seigneur de » Magnauville, pour un moulin à Mante-la-Ville ; M. de » Petaut, seigneur de Nezée, pour son moulin de Nezée ; » M. d'Oinville, seigneur d'Oinville, pour deux moulins » à Oinville ; M. de Lasseville, seigneur de Rosay, pour » cinq moulins à Villette, Rosay et Gaillonnet ; M. de » Sailly, seigneur de Sailly, pour son moulin de Sailly ; » M. de Tessancourt, seigneur de Tessancourt, pour son » moulin ; M. Ponchet, seigneur de Soindre, pour son » moulin de Vert ; M. le prince de Soubise pour son » moulin de Vigny ; M. Le Noir, procureur du Roy à » Mante, seigneur de Senneville, pour son moulin de » Villette. Messieurs du Chapitre de Paris, pour leur

» moulin d'Espone, payent, et quarante autres particu- » liers à eau, à vent, à tan et autres, payent (ou leurs » meuniers et fermiers), annuellement, ce droit sans » aucune contestation. En sorte qu'il n'a que vous, Mon- » sieur, qui reste à payer pour vos trois moulins. »

E. 3401. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier,

1491-1775. — Blaru. Eaux et Forêts, Pièces diverses. — Vente du gord du Fresnes, sur la Seine, faite à Colin le Marchand par Robin Chandellier. — Lettres royales au comte de Maure, portant défense de chasser dans une étendue d'environ une lieue de large, depuis Château-Gaillard jusques au village de Port-Mort ou Port-Morin, entre la Seine et la forêt des Andelys. — Sentence rendue en faveur de Jacques Daniel, seigneur de « Bordanemetz, » contre Pierre Sainetier, touchant la propriété des saules d'une île. — Adjudication d'une pièce de terre vague plantée en bois abroutis, en la garde du Buisson de Blaru, lieudit Coupecaille, contenant 11 acres, au prix de 20 livres tournois l'acre, faite à Jacques de Tilly, seigneur de Blaru, par les commissaires du Roi en la Généralité de Rouen. — Procès-verbal de Pierre Bourgeois, garde des bois et eaux du marquisat de Blaru, contre Gilles Dupuis, Jean de Mante, Vincent Adnay et Adventure Guerbois, Jean Dallemaignes et Charles Gerosme, tous pêcheurs, demeurant à la Roche-Guyon. — Transaction entre Charles de Tilly, marquis de Blaru, d'une part, et Jean Louis Le Prévost, héritier en partie de feu Claude Le Prince, son grand oncle, d'autre part, pour un tiers de 14 portions d'un moulin. — Mémoire pour compter avec la veuve Adrien Cavelier et son fils, fermiers du moulin à foulon, appartenant à la marquise de Blaru. — Procès-verbal d'arpentage des ventes du Camp-de-César, des Quatre-Acres, des Marseaux et de la Côte-de-Jeufosse. — Procès-verbal d'arpentage par récollement des ventes des Châtelliers, de la Grosse-Racine, de huit arpents aux Côtes-de-Jeufosse et des Marseaux. — Notes et correspondance relatives à l'exploitation des bois de Blaru. — Etat de la contenance des ventes usées dans les bois du marquisat de Blaru, pour l'ordinaire de l'année 1755, par le sieur Robillard, marchand à Vernon. — Requête adressée au bailli de Blaru par la veuve de Jean Bertaut, meunière du moulin du Val, Philippe Blanche, meunier du moulin du Ponceau, appartenant au marquis de Blaru, et La Vertu, meunier du Grand-Moulin de Blaru, appartenant à M. de Tilly, à ce qu'il lui plaise leur permettre de faire assigner devant lui le nommé Cordon, laboureur, demeurant à la Gama

chère, paroisse de Blaru, chez lequel ils ont trouvé et saisi un sac de farine d'environ 4 boisseaux, que ledit Cordon leur a déclaré avoir fait moudre en un autre moulin qu'aux moulins banaux de Blaru. — Recette des droits seigneuriaux dus aux marquis de Blaru sur la rivière de Seine pour l'année 1775.

E. 3402. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin : 13 pièces, papier, dont 1 cahier de 12 feuillets in-4°.

1516-1599. — Blaru. Famille, Généalogie. — Procuration générale donnée à Pierre Benardel par Jean de Tilly, chevalier, seigneur de Blaru, bailli et capitaine de Dreux. — Procuration générale donnée au même et à Pierre Chambon par Charles de Tilly, seigneur de Blaru, bailli, capitaine et gouverneur du comté de Dreux, fils de Jean de Tilly. — Accord et transaction entre Louis de Tilly, gentilhomme ordinaire de la maison du Roi, seigneur châtelain de Blaru et de « Pordevillés. » Jean de Tilly, sieur de Prémont, et Pierre de Tilly, écuyer, s^r de Villegast, tant en leurs noms qu'en celui d'Antoinette de Tilly, leur sœur, tous enfants et héritiers de feu Jacques de Tilly, en son vivant, l'un des cent gentilhommes de la Maison du Roi, seigneur châtelain de Blaru, d'une part; Inglebert du Cerf, s^r de Belleville, gentilhomme ordinaire de la maison du Roi, tant en son nom que comme ayant la garde noble des enfants de lui et d'Elisabeth d'Argeville ou Hargeville, sa femme, qui était fille et héritière, pour un tiers, de Marie de Tilly, dame de Saint-Méry, et Julie du Cerf, fille desdits s^r de Belleville et Elisabeth d'Argeville, d'autre part, touchant une rente due par le seigneur de Blaru à sa sœur, mère dudit seigneur de Belleville. — Règlement de compte entre Jacques de Tilly, chevalier de l'ordre du Roi, lieutenant des cent gentilshommes de sa maison, seigneur châtelain de Blaru, seigneur de Villegast, Chauffour, le « Port de « Villés » et fief de Prè, d'une part, Claude de Hargeville, sa nièce, dame de Crespières et du Vauguyon, veuve d'Horace Douez, en son vivant écuyer, gentilhomme de la chambre du Roi, seigneur de Crespières, d'autre part. — Deux certificats de Jacques Gasteau, trésorier des cent gentilshommes de la maison du Roi, attestant que Jacques de Tilly, écuyer, seigneur de Blaru, est lieutenant de la compagnie desdits cent gentilshommes. — Procuration donnée à Hilaire le Roux par Charles de Tilly, seigneur châtelain de Blaru. — François, duc de Nivernais, souverain des terres d'Outre-Meuse, marquis d'Isles, comte d'Eu, Rethelois, Beaufort et Auxerre, pair de France, gouverneur et lieutenant-général pour le Roi en ses pays de Champagne, Brie et Luxembourg, dé-

charge son amé et féal conseiller, Charles de Tilly, seigneur de Blaru, maître de sa garde-robe « de tout le meuble qu'il auroit eu de tous titres, papiers, meubles » et ustansilles, qui auroient par cy-devant esté au chasteau de Dreux, » appartenant audit duc de Nivernais. — Charles de Tilly, seigneur châtelain de Blaru, s'oblige, moyennant un remboursement dont il donne quittance à son frère Jacques de Tilly, à acquitter, pour ce frère, des rentes constituées par Charles de Tilly, leur père commun, au profit d'une marchande de Rouen, des chanoines du Chapitre de Vernon et du curé de la « Ronde d'Evreux, nommé Claude le Roux. » (1 décembre 1565.) — Contrat de mariage d'Adrien de Boufflers, seigneur dudit lieu, de Cagny, Rouverel et Ponches, et de Louise d'Oyron (1), fille de feu Jean d'Oyron, en son vivant, seigneur de Vernenil, et d'Isabeau d'Estouteville, ayant alors convolé en secondes noces avec Jacques de Montenay, seigneur et baron de Baudemont et Garancières. — Adrien de Boufflers, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur de Boufflers, Cagny, Milly et autres terres et seigneuries, bailli de Beauvais, et Françoise Gouffier, sa femme, cèdent à Jacques de Tilly, chevalier, seigneur de Blaru, 1,000 écus d'or sol à eux dûs par Claude de « L'isle, » chevalier de l'ordre du Roi, seigneur de Marivaux et autres lieux, pour s'acquitter de pareille somme, dont ils étaient débiteurs envers Jacques de Tilly. — Déclaration des terres et seigneuries appartenant au seigneur de Boufflers dans le comté de Ponthieu.

E. 3403. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin : 3 pièces, papier, dont 1 cahier de 18 feuillets in-4°.

1545-1637. — Blaru. Famille, Généalogie. — Françoise de Tilly, âgée de 30 ans « et plus, comme elle diet, » déclare que son frère, Charles de Tilly, seigneur de Blaru, lui a rendu exactement compte de tous les meubles et revenus à elle appartenant du chef de leurs père, mère et frères, et lui donne quittance du « reliqua de » par la fin (la fin) du dict conte, » le jeudi 13 août 1545, en présence du révérend père en Dieu, Christophe de Tilly, abbé du monastère de Notre-Dame de Resson, Jean Le Fébure, lieutenant particulier au bailliage de Mantes, Allain Servain, lieutenant en la prévôté dudit lieu, Jacques de la Motte, écuyer, sieur dudit lieu de la Motte, et Pierre Benardel. — Procuration donnée par Charles de Tilly, seigneur châtelain de Blaru,

(1) V. ci-devant p. 48, où il faut lire d'Oyron, au lieu de Doyon; V. aussi p. 33, art. 3270, où il faut lire Cagny, au lieu de Raigny.

à Martin Dupré, pour requérir l'insinuation de certaines lettres de donation faite audit Charles de Tilly, par son oncle, Pierre de Tilly, prêtre, doyen de Vernon. — Rémond Philippe, procureur et receveur de la terre et seigneurie de « Neauphle-le-Chastel, » pour Madeleine « de la Coudeuvre, » veuve de Pierre de la Porte, en son vivant, maître d'hôtel et écuyer d'écurie ordinaire du Roi, usufruitière de ladite terre et seigneurie, confesse avoir reçu de Jean de Tilly, écuyer, seigneur de Blaru, par les mains de Pierre Chambon, son procureur, la somme de 12 livres tournois, pour droit de la terre et seigneurie de Blaru, à l'occasion de la mort de son père, Jean de Tilly. — Certificat de Clément Levet, conseiller du Roi et son sénéchal au siège et ressort de Beaugé, constatant que Charles de Tilly, sieur de Blaru et de Poligny, est un des cent gentilshommes ordinaires de la maison du Roi, et, en conséquence, le déclarant exempt des services et contributions du ban et de l'arrière-ban, en l'année 1553. — Mandement de Guy de Dailhon, comte du Lude, sénéchal d'Anjou, pour contraindre Charles de Tilly au paiement de certains frais avancés par Pierre Paraige, Toussaint Forget et François Deshayes, commissaires ordonnés par justice, à la requête dudit Charles de Tilly, pour procéder à des saisies sur Charles Bordaige. — Jean de Champagne, chevalier de l'ordre du Roi, baron de Parcé, déclare que Guillaume Chastelain, receveur et procureur spécial de Jacques de Tilly, seigneur de « Blarsu » et du grand Poligny, en Anjou, paroisse de Parcé, et gentilhomme ordinaire de la maison du Roi, lui a fait foi et hommage, au nom dudit Jacques de Tilly, pour la terre et seigneurie dudit Poligny. — Fragments du contrat de mariage de Charles Le Clerc avec Claude de Combault, passé le 1^{er} juillet 1596, en présence de René de Maricourt, chevalier, seigneur baron châtelain de Mouchy-le-Chastel, Louise de Combault, sa femme, François de la Béraudière, écuyer, sieur de « Sygon ? » et de la Bourbillière, conseiller du Roi en sa cour de Parlement, et chef de la justice « du » camp et armée du Roi, » frère de la dame de Gombault, François de Quievremont, écuyer, sieur de Heudreville, Antoine « Doullay, » écuyer, sieur de Neufville, Claude de Louvigny, écuyer, sieur de « Treelles, » gentilhomme ordinaire de la maison du Roi, Marie Delannoy, veuve de Jacques de Mansel, en son vivant, chevalier des deux ordres du Roi, seigneur de Saint-Léger, capitaine des villes et châteaux de Montfort-l'Amaury et Saint-Léger, cornette du comte de Soissons, maître particulier et gruyeur en la forêt dudit Montfort; tous parents ou amis communs des parties. — Adrien de Tilly, chevalier, S^r de Villegast, capitaine sergent-major au régiment du mar-

quis de « Fossés, » vend à Charles de Tilly, chevalier, seigneur châtelain de Blaru, tous ses droits héréditaires aux successions des seigneur et dame de Blaru, leur père et mère, moyennant une rente annuelle de 3,722 livres 4 sous 6 deniers tournois, rachetable au capital de 6,700 livres tournois. — Inventaire informe des contrats de mariage « des seigneurs de Tilly. » — Projet d'aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de Tilly, fourni par Jean Desmazis, seigneur du Mesnil-Simon, et à cause de la seigneurie du Mesnil-Simon.

E. 3404. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 19 pièces, papier.

1548-1633. — Blaru. Famille, Généalogie. — Pièces diverses, actes de partages, inventaires, consultations, etc., relatives à la part des membres de la famille de Tilly dans la succession Le Pelletier, seigneur de Château-Poissy.

E. 3405. (Liasse.) — 15 pièces, papier, dont 1 cahier de 14 feuillets in-4^o.

1560-1747. — Blaru. Famille, Généalogie. — « Inventaire de certains titres servant au seigneur de » Blaru, trouvé entre les titres et papiers de la seigneurie de Baye, » délivré à Louis Langlois, homme de chambre de Mons^r de Blaru, chambellan du duc de Nivernais, par Jacques Radet, élu en l'élection de Sésanne, bailli de Bay, pour le duc de Nivernais, baron et seigneur dudit lieu de Bay. — Inventaire des titres de la seigneurie de Blaru. — Mémorial des titres présentés à l'Assemblée provinciale du Grand Prieuré de France par Hilaire de Tilly, écuyer, pour établir sa noblesse. — Autre pour justifier que la famille des Tilly est ancienne; que Jean de Tilly a pris la qualité d'écuyer; qu'il était fils de Pierre, écuyer, seigneur de Blaru; qu'il a eu, entr'autres descendants directs, Antoine et Marie de Tilly, fils d'autre Antoine et de Julie du Vivier de la Grange, dame de Piscop et du tief du Colombier. — Inventaire des lettres, pièces et écritures déposées au greffe de l'intendance par Charles de Tilly, chevalier, marquis de Blaru, gouverneur, pour le Roi, des ville, châteaux et pont de Vernon, capitaine des chasses et plaisirs de Sa Majesté es-forêts de Vernon, Andelis, Baqueville, Gasny et autres buissons et garennes en dépendant, demeurant à Vernon, pour justifier de l'antiquité et de la noblesse de son extraction. — Mémoires de plusieurs pièces et titres de la famille de Tilly, de 1498 à 1664. — Inventaire des titres et papiers envoyés à Monsieur le marquis de Blaru en février 1742, avec la déclaration dudit mar-

quis que ces titres lui ont été remis, à Paris le 19 avril 1747, par M. d'Ilozier, qui s'en était servi pour les preuves du fils dudit marquis, page du Roi. — Extrait des titres de noblesse et papiers de M. de Chambois de Rosnivinen). — Mémoire pour noble de Manneville. — Extraits d'inventaires de pièces au point de vue généalogique.

E. 3406. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1587 (26 avril). — Blaru. Famille, Généalogie. — Testament de « révérend père en Dieu Domp Christolle » de Tilly, ancien abbé de la Croix Saint-Leufré, âgé de « quatre vings ans ou envyron... par devant... Claude » Le Tourneur, prestre et, par le bénéfice du dit seigneur testateur, curé de Blaru... » Christophe de Tilly veut être inhumé et enterré dans l'église paroissiale de Blaru, « devant le principal autel où repose au sacraire » la sainte et sacrée hostie, un peu au-dessus du pillier » au quel a fait engraver la fondation qu'il a faite en » la dite église. »

E. 3407. (Liasse.) — 6 pièces, papier, dont 2 cahiers : un de 13 et l'autre de 14 folios in-4^o.

1598-1643. — Blaru. Famille, Généalogie. — Déclarations d'héritages, inventaires et actes de partages entre différents membres de la famille de Tilly.

E. 3408. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

1606-1679-1713. — Blaru. Famille, Généalogie. — Extrait des originaux de la Chambre des comptes à la suite d'une requête de Gaspard d'Arcona, gentilhomme ordinaire de la maison du Roi, tendant à obtenir « extrait » des parties employées souz son nom ès comptes de la » maison du Roy, des années m^o et m^o v... » — Ordre du Roi de laisser passer, repasser et séjourner, avec gens, chevaux et hardes, le seigneur de Blaru, enseigne de la compagnie des cent gentilshommes du Roi, autorisé à se rendre aux eaux de Spa, « pour le reconyement de sa » santé, » à porter avec lui jusqu'à la somme de 3,000 livres, et emmener 6 ou 7 chevaux de son train. — Louis de Tilly, chevalier, seigneur châtelain de Blaru, et Marie Le Pelletier, sa femme, pour l'entrée en religion de leur fille Claude de Tilly, âgée d'environ 17 ans, constituent une rente annuelle de 300 livres tournois, dont 18 livres à perpétuité et le reste en viager, au profit du monastère

de Saint-Louis de Poissy, avec l'assentiment de Jeanne de Gondy, prieure, Louise de Gondy, coadjutrice, Jeanne de Vieuxpont, sous-prieure, Jeanne de Maulevault, Antoinette Parent, Marguerite de Machault, Antonie de Milly, Anne Coutel, Lucrece Dorval, Marie Leclere, Marguerite Sanguin, Claude Clausse, célerière, Marguerite de Prunelay, Léonore Desbones, Françoise de Monceaulx, toutes religieuses professes et mères du Conseil dudit monastère (1620-1621). — Quittance de 431 livres, pour rachat et arrérages de la rente de 18 livres mentionnée ci-devant, donnée au marquis de Blaru, le 28 mai 1713, par Charlotte de Mailly, prieure de Poissy, Anne de Malleville, sous-prieure, Charlotte de la Ferté, Charlotte de Blaru, Marguerite Boutin ou Boulin, Françoise Olier de Verneuil, Françoise Pellot, mères du Conseil, et Marie-Thérèse Le Camus, dépositaire. — Antoinette de Tilly, veuve de Charles de « Croymare, » en son vivant écuyer, sieur de Saint-Jean, héritier en partie de feu Jacques de Tilly, en son vivant, seigneur châtelain de Blaru, fonde de procuration son frère Louis de Tilly. — Mandement de Pierre de Dessus-le-Pont, écuyer, s^r du Ru, assesseur du bailliage de Gisors pour le siège de Vernon, prescrivait de faire les diligences nécessaires pour arriver à l'entérinement des lettres royales autorisant l'acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de la succession de Hiéronime d'Arcona, par Charles de Tilly, seigneur châtelain de Blaru, ayant épousé Claude d'Arcona, fille de feu Adrien d'Arcona, en son vivant, chevalier, seigneur d'Hebecourt, et nièce du dit Hiéronime, et par Hubert de Champagne, aussi chevalier, seigneur et marquis de Villaines, père, tuteur naturel et légitime d'une fille issue de lui et de Louise d'Arcona, autre fille d'Adrien. — Gaston, fils de France, oncle du Roi, duc d'Orléans, certifie que le seigneur de Blaru, gentilhomme de sa chambre, sert actuellement près de sa personne en cette qualité et comme volontaire dans l'armée que commande ce prince : « fait au camp de » Spieres, » le 24 juillet 1645. — Extraits des originaux de la Chambre des comptes, à la suite d'une requête de Charles de Tilly, marquis de Blaru, tendant à obtenir la délivrance des titres nécessaires aux preuves de noblesse pour son fils Maximilien de Tilly, aspirant à la dignité de chevalier de Malte. — Charles de Tilly, marquis de Blaru, et Claude d'Arcona, sa femme, pour favoriser le dessein de leur fils, Maximilien de Tilly, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, de prononcer ses vœux, et lui fournir les moyens de vivre honorablement, s'obligent à lui servir une pension viagère de 2,000 livres. — Charles de Tilly, marquis de Blaru, Claude d'Arcona, sa femme, et Henri de Tilly, chevalier, seigneur de Bion

val, s'engagent à payer à Vincent de Prévost, écuyer, sieur du Bacq, capitaine et major au régiment du duc d'Anjou, la somme de 8,000 livres, fa sant la plus grande partie de celle de 8,200 livres, pour le prix de ladite charge de capitaine dans une compagnie du régiment du duc d'Anjou, dont ledit de Prévost est titulaire.

E. 349. (Liasse.) — 10 pièces, papier, dont 2 imprimées.

1641-1668. — Blaru. Famille, Généalogie. — Mainlevée de la saisie des fiefs de Lorlean et de Villegast, à la requête de Jacques et Louis de Tilly, frères, s^{rs} desdits fiefs, qui établissent les preuves de leur noblesse et, par conséquent, l'illégalité de la saisie opérée par le sieur Palléologo, commis à la recette des taxes de confirmation de l'exemption du droit de francs-fiefs. — Ordonnances prescrivant l'enregistrement des lettres d'érection en marquisat de la chàtellenie, terre et seigneurie de Blaru, en faveur de Charles de Tilly, chevalier, seigneur chàtelain de Blaru, du « Port-de-Villiers, » Jeufosse, le « Coulombier, » Chevrie, Bois-d'Ivry et autres lieux, gouverneur de la ville et chàteau de Vernon, lettres données à Paris, au mois de mars 1659. — Avis de Jacques Barrin, chevalier, marquis de la Gallissonnière, conseiller du Roi, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, commissaire départi par Sa Majesté en la province de Normandie, généralité de Rouen, pour la recherche des usurpateurs de noblesse, sur la convenance de décharger, de l'assignation qui leur a été adressée, Charles de Tilly, marquis de Blaru, Charles, Henri, Maximilien et Robert, ses fils, Louis et Jacques de Tilly, ses frères, Charles, Jacques et Hubert, fils de feu Adrien de Tilly, en son vivant, seigneur de Villegast, aussi frère dudit marquis de Blaru, et Urbain et Henri, fils dudit Louis de Tilly, seigneur de Lorlean et d'Acon, qui ont produit les pièces justificatives de leur noblesse. — Exploit d'assignation, à la requête de M^e Jacques Duret, bourgeois de Paris, commis par le Roi pour l'exécution de l'arrêt du Conseil du 22 mars 1666, à Charles de Tilly, marquis de Blaru, pour qu'il ait à apporter ou envoyer, à Paris, les titres et pièces en vertu desquels il prend les qualifications nobles, et s'exempte du paiement de la taille ou autres contributions. — Les commissaires généraux contre les usurpateurs de noblesse déchargent le marquis de Blaru de l'assignation de Jacques Duret, sauf à ce dernier à se pourvoir contre le jugement de maintenue de la Gallissonnière en date du 6 août 1666. — Décharge analogue donnée, à la requête d'Anne d'Acon, veuve de Louis de Tilly, seigneur de Lorlean, mère et tutrice d'Urbain et Henri de Tilly.

E. 340. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1695-1763. — Blaru. Famille, Généalogie. — Commission adressée par le Roi au marquis de Blaru, pour concourir à la confection du rôle de la capitation du bailliage de Mantes. — Extrait des registres des mariages de l'église Saint-Sulpice de Paris, contenant l'acte de célébration du mariage de François-Bonaventure de Tilly, marquis de Blaru, capitaine au régiment mestre-de-camp général des dragons, fils mineur de Charles de Tilly, marquis de Blaru, lieutenant du Roi au gouvernement de l'Isle-de-France, et de Catherine-Elisabeth de Manneville, avec Marie-Anne Le Nain, fille mineure de Jean Le Nain, chevalier, conseiller du Roi et son premier avocat général au Parlement, et de Marie Maseranny. — Mémoire des frais faits en la Chambre des comptes pour la foi et hommage du marquisat de Blaru, rendue, en ladite chambre, le 13 février 1730, par François-Bonaventure de Tilly, marquis de Blaru, tant pour lui que pour Hilaire de Tilly, son frère, et Charlotte de Tilly, sa sœur, femme de M. Danycan, maître des comptes, avec la quittance du procureur des comptes Barckaus. — Réponse à des éclaircissements demandés sur la terre de Blaru. — Copie de la déclaration fournie par le marquis de Blaru, pour sa terre de Blaru, le 27 février 1734. — Extrait, fait en 1763, d'un jugement des assises du bailli de Caen de 1329, où il est fait mention de Guillaume de Tilly, clerc, seigneur dudit lieu.

E. 341. Liasse. — 14 pièces, papier, dont 1 imprimée.

1702-1709-1748-1765. — Blaru. Famille, Généalogie. — Extrait des registres de l'église Saint-Hilaire de Blaru, fait en 1734 et contenant : 1^o l'acte de baptême d'Hilaire, fils de Charles de Tilly et de Catherine-Elisabeth de Manneville, marquis et marquise de Blaru, 25 octobre 1702 ; 2^o l'acte d'inhumation, « dans un caveau » à costé du Maître Autel, sur la gauche, de Charles de Tilly, marquis de Blaru, 3 août 1724. — Pièces relatives à l'acquisition de la compagnie de Charles de Sennes, marquis de Menilles, dans le régiment mestre-de-camp des dragons, faite par le marquis de Blaru, en 1721, moyennant 15,000 livres, dont 5,000 comptant et 10,000 en rente au denier vingt ; procuration du marquis de Blaru à M. de Laporte, docteur en théologie, pour traiter avec le marquis de Menilles ; acte de cession de la compagnie ; quittances du marquis de Menilles ; déclaration du marquis de Blaru pour établir le quantum des deniers pris

sur la succession de M. Le Nain, correcteur des comptes, oncle de Madame de Blaru, à l'effet de solder la créance du marquis de Menilles. — Charles de Tilly, marquis de Blaru, et sa femme Catherine-Elisabeth de Manneville, voulant témoigner l'estime particulière qu'ils ont pour la personne d'Étienne de Laporte, docteur en théologie de l'Université de Nantes, et lui marquer la reconnaissance qu'ils ont des bons offices qu'ils en reçoivent au spirituel et au temporel, depuis près de sept ans qu'il demeure avec eux dans leur château, comme aussi pour donner un petit dédommement audit sieur de Laporte de ce qu'il a refusé un canonicat et une cure dans son diocèse de Nantes, par attachement à leurs personnes et à leurs intérêts, lui donnent la jouissance d'un contrat sur Messieurs des Etats du Languedoc de 15,000 livres au principal, faisant, à trois pour cent, 450 livres de rente annuelle. A cet acte sont annexées les lettres patentes du Roi données à Versailles le 12 mars 1709, qui permettent aux Etats de la province du Languedoc d'emprunter 4,800,000 livres au denier douze. — Constitution de 150 livres de rente annuelle, au capital de 3,000 livres sur l'Hôtel-de-Ville de Paris, au profit de Catherine-Elisabeth de Tilly de Blaru, religieuse en l'abbaye d'Issy-les-Paris, « ce acceptant par elle et par dame Elisabeth Bou-tillier de Chauvigny, abbesse de ladite abbaye. » — Frère André-Augustin Boulet, de l'ordre des Frères mineurs de la régulière observance, prêtre, docteur de Sorbonne, ex-secrétaire général de tout l'ordre de saint François, ancien commissaire général de la Terre Sainte, père des provinces de Touname la Majecre et France Parisienne, et ministre provincial, pour la seconde, des religieux Cordeliers de la Grande Province de France, nommé syndic, protecteur et ami spirituel du couvent de Vernon, François-Bonaventure de Tilly, marquis de Blaru, par lettres données au couvent de Noisy le 7 novembre 1724 (sign. aut. sec. placard). — Extrait des registres des convois de l'église paroissiale de Saint-Sulpice à Paris, fait en 1734, et constatant que le convoi, service et enterrement de Catherine-Elisabeth de Manneville, veuve de Charles de Tilly, marquise de Blaru, ont eu lieu le 14 juin 1732. — Publication des bans du mariage entre Hilaire de Tilly, chevalier, fils de Charles de Tilly et de Catherine-Elisabeth de Manneville, marquis et marquise de Blaru, d'une part, et Henriette-Marie-Madeleine-Anne Le Roux, fille mineure de Jean-Louis, écuyer, et de feu Madeleine Benoit de la Barre, paroisse Saint-Vincent de la ville de Rouen. — Mémoire du marquis de Blaru, lieutenant-général des armées du Roi, lieutenant des gardes-du-corps, tendant à obtenir un arrêt de surannation, qui le rétablisse dans sa charge et office de lieuten-

nant du Roi dans la province et gouvernement de l'Isle-de-France, dont un arrêt du 12 septembre 1748 a déclaré la vacance à son préjudice.

E. 3412. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1764-1765. — Blaru. Famille, Généalogie. — Lettres adressées d'Argentan à M. et à M^{me} de Tilly par M. Le Devin, touchant les résultats des recherches faites par ce dernier dans plusieurs dépôts d'archives civiles et ecclésiastiques, à l'effet d'y trouver des titres et documents généalogiques pour la famille de Tilly. — M. d'Ormesson annonce au marquis de Blaru que le Roi a nommé, le 23 septembre 1764, M^{me} de Tilly, pour être élevée dans la maison de Saint-Cyr. — Lettre signée « D. d'Harcourt, » datée de Caen le 2 décembre 1764, et sans suscription ; il y est question du résultat des recherches faites par le receveur de Beuvron dans l'intérêt de la famille de Tilly.

E. 3413. (Liasse.) — 10 pièces, papier, dont 1 cahier de 8 feuillets in-folio.

XVII-XVIII siècles. — Blaru. Famille, Généalogie. — Généalogie de la maison de Tilly-Blaru, suivie des recherches sur la maison de Tilly, extraites de l'histoire « généalogique de la maison d'Harcourt, de M. de La Roque, » et d'un « armorial des alliances de la maison » de Tilly-Blaru. — Mémoire concernant les alliances de la maison d'Arcona avec celles de Savoie, de Grillet et de Gondy. — Consultation juridique sur l'interprétation d'une des clauses du testament de Marie de Gondy, comtesse de Paucalier et de Saint-Trivier (1). — Notes pour servir à la généalogie de Tilly-Blaru. — Mémoire sur les familles Tournemine et Annebaut. — « Descente et généalogie de messire Jean-Baptiste d'Arcona, seigneur du lieu, venu en France souz le règne de Henry second, dont il estoit le favory. »

E. 3414. (Liasse.) — 89 pièces, partie en papier, partie en cartes à jouer, dont le verso a reçu l'écriture.

1760-1778. — Blaru. Gestion des biens. — Mémoires, quittances, lettres, notes, touchant la régie ou gestion des biens et revenus du marquisat de Blaru, tant par le sieur Vallée que par le sieur Greslebin. — Quittances de Vievard, curé de Blaru.

(1) V. ci-devant p. 53, art. 326 J.

F. 347. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1763-1777. — Blaru. Gestion des biens. — Mémoires, quittances, notes, touchant la régie ou gestion des biens et revenus du marquisat de Blaru, tant par le S. Vallée que par le S^t Greslebin.

F. 348. (Liasse.) — 112 pièces, papier, dont 13 cahiers, 2 de 8, 1 de 11, 1 de 16, 1 de 18 et 1 de 20 feuillets in-folio.

1761-1775. — Blaru. Gestion des biens. — Mémoires détaillés des réparations faites au château et fermes du marquis de Blaru, suivis d'un état de recettes et dépenses pour les années 1761 à 1775, 28 février inclusivement, dressé par le S. Vallée le 12 février 1767 : « Payé quatre livres quatorze sols pour trois livres de poudres à tirer, qui ont servi à charger les canons le jour que madame de Tilly est venue à Blaru... le 13 avril 1767, payé à Grandin et à Fourneville trois livres, pour avoir été charché de p. enrouilles pendant six jours... le 11 octobre 1767, payé au S. Hulot six livres dix sols, pour avoir gravé et fait un cachet pour le sceille de Blaru... le 1^{er} mai 1770, payé aux garçons qui ont présenté le may, six livres... le 8 août (1770), payé au S^t Cheval, chirurgien à Vernon, quatre livres quatre sols, pour la visite d'un cadavre trouvé dans la rivière sur la paroisse de Jeufosse... » — quittances et autres pièces à l'appui les dits mémoires.

F. 349. (Liasse.) — 21 pièces, papier, dont 19 feuillets in-folio.

1775-1779. — Blaru. Gestion des biens. — Compte rendu à François-Hilaire de Tilly, marquis de Blaru, seigneur de Port-Villés, Jeufosse et autres lieux, enseigne des gardes du corps de Sa Majesté, compagnie de Villerot, par M. Jean Greslebin, prêtre, curé de Blaru, au nom et comme tuteur principal des enfants mineurs de feu Adrien-François Greslebin, en son vivant, avocat en parlement, demeurant à Vernon, pour la gestion et l'administration que ledit Adrien-François Greslebin a eue des biens et revenus dudit marquis de Blaru, en conséquence de la procuration passée en brevet devant les notaires au Châtelet de Paris, le 28 mars 1775, déposée et enregistrée à M. Trichard, notaire à Vernon, le 11 septembre de la même année. A la fin est l'approbation de ce compte, donnée à Blaru le 25 avril 1779, par Guillaume-Charles V. leux, procureur fondé de François-Hilaire

de Tilly, par acte du 19 avril 1779. Recette : 77,643 livres 1 sols 4 deniers ; dépenses, y compris les droits de régie ou gestion fixés à raison d'un sou par livre, 79,278 livres 4 sous 3 deniers.

F. 348. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin — 10 pièces, papier.

1698-1778. — Blaru. Gestion de biens. — Pièces concernant le droit de treizième sur les échanges de la seigneurie de Blaru, pour servir au compte de gestion du sieur Greslebin. — Pierre Gruyn, conseiller du Roi, garde de son trésor royal, confesse avoir reçu comptant de Charles Le Tellier, écuyer, S^t d'Orvilliers, la somme de 300 livres, pour la finance à laquelle, par le rôle arrêté au conseil le 16 décembre 1699, ledit sieur Letellier d'Orvilliers a été compris pour la jouissance des droits seigneuriaux dus aux mutations par échanges des biens et héritages nobles et roturiers, sis dans l'étendue de la paroisse de Blaru, avec faculté de se dire et qualifier seigneur en partie de ladite paroisse. — Cession de la jouissance de ces mêmes droits faite à Charles de Tilly, marquis de Blaru, par Urbain Aubert, seigneur de Tourny, conseiller, secrétaire du Roi, et receveur général des finances en la généralité de Caen. — Joseph Micault d'Harvelay, conseiller du Roi, garde de son trésor royal, confesse avoir reçu comptant du marquis de Blaru, seigneur de la terre, fief et paroisse de Jeufosse et de « Port-de-Villé, » 250 livres pour la finance principale à laquelle ledit marquis a été compris au rôle arrêté au conseil le 31 août 1762, pour jouir, par ledit marquis, des droits dus aux mutations, par échange des biens et héritages, tant en fiefs qu'en roture, situés dans la mouvance et la directe immédiate de ladite terre, fief et paroisse de Jeufosse et de « Port de Villé. » — Mémoire concernant les droits d'échange. — Etat des treizièmes d'échanges perçus au bureau du contrôle des actes de Vernon, aliénés au marquis de Blaru, dans les paroisses de Blaru, Port-Villez, et réclamés par lui de 1775 à 1778.

F. 349. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1772-1778. — Blaru. Gestion. — Mémoires et quittances pour servir à l'apurement des comptes du S^t Greslebin, chargé de la régie des biens et revenus du marquisat de Blaru. — Quittances de 8 livres, pour une année d'occupation, par le marquis de Blaru, du banc n^o 26, dans l'église Notre-Dame de Vernon. — Mémoire et quittance du sieur Dionis, docteur en médecine, demeurant à Vernon.

E. 3420. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1775-1777. — Blaru. Gestion. — Quittances, mémoires, lettres, notes, touchant la gestion des biens et revenus du marquis de Blaru par Adrien-François Greslebin. — Lettres signées « Cornet, » adressées au marquis et à la marquise de Blaru, touchant des procès qu'ils soutiennent au Parlement de Paris. — Lettres de « Carteron, procureur occupant pour le « marquis de » Tilly. » — Lettre dans laquelle M. de Senozan demande au marquis de Blaru la cession de la mouvance du fief de la Haye-Bérauville, qu'il possède et qui relève de la terre de Blaru. — Minutes de lettres de Greslebin au marquis et à la marquise de Blaru.

E. 3421. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1775-1778. — Blaru. Gestion. — Quittances des paiements d'intérêts des rentes constituées dépendant de la succession du marquis de Blaru, faits par le sieur Greslebin. — Autographes du chevalier de Tilly, Tilly Le Nain, Hilaire de Tilly, Tilly de Prémont.

E. 3422. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1775-1778. — Blaru. Gestion. — Quittances des paiements des rentes viagères en faveur des domestiques du marquis de Blaru, faits par le sieur Greslebin. — Quittances des paiements des vingtièmes des terres de Blaru, Jeufosse et autres, faits par le même. — Mémoires et quittances de plusieurs ouvriers à l'appui des comptes du S^r Greslebin.

E. 3423. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1775-1778. — Blaru. Gestion. — Quittances de paiements faits par le S^r Greslebin, régisseur du marquisat de Blaru, pour des envois de vins et de meubles au château de Blaru, pour des provisions de bouche pour les pauvres de Blaru.

E. 3424. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1775-1778. — Blaru. Gestion. — Mémoires, quittances, notes, pour servir à la justification des comptes du S^r Greslebin, régisseur du marquisat de Blaru, en ce qui concerne les fournitures d'ardoise, plomb, clous, pierres, tuiles, briques, plâtre et chaux.

E. 3425. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1775-1778. — Blaru. Gestion. — Mémoires, quittances, notes, pour servir à la justification des comptes du S^r Greslebin, régisseur du marquisat de Blaru, en ce qui concerne les ouvrages de menuiserie, de serrurerie, de tapisserie et de maçonnerie exécutés au château de Blaru.

E. 3426. (Liasse.) — 203 pièces, papier.

1775-1778. — Blaru. Gestion. — Mémoires, quittances, notes, pour servir à la justification des comptes du S^r Greslebin, régisseur du marquisat de Blaru, en ce qui concerne la culture des vignes, les réparations des fermes, les ouvriers employés directement à la journée, etc.

E. 3427. (Liasse.) — 1 cahier, papier, de 20 feuillets in-8°.

1769-1779. — Blaru. Gestion. — Livre des fournitures de viandes de boucherie, faites au marquis de Blaru par le boucher Elie, du 25 mars 1769 au 26 juillet 1778. « Toute la viande fournie par Monsieur Elie, depuis Pasques 1771 jusqu'au caresme 1772, se trouve » monter à 3,310 livres de viande, à 7 sous 6 deniers la » livre, fait, en argent, la somme de 1,241 livres 5 sous... » Toute la viande fournie à Monsieur le marquis de » Blaru, part (*sic*) monsieur Elie, depuis le 10 avril 1773 » jusqu'au caresme 1774, ce monte à la quantité de 3,033 » livres et un quart, à 7 sous la livre, fait 1,061 livres » 11 sous... »

E. 3428. (Liasse.) — 118 pièces, papier, dont 7 imprimées.

1366-1698-1724. — Blaru. Justice, Procès. — Pièces d'un procès entre le marquis de Blaru, d'une part, et Louis Phelippeaux, comte de Pontchartrain, d'autre part, touchant la mouvance de la seigneurie de Blaru. Le document dont suit la copie, et qui est le dernier, en date, de la liasse, fournit sur ce procès des détails intéressants... « J'ay soussigné, François-Bonaventure de » Tilly, chevalier, marquis de Blaru, fils aîné et prin- » cipal héritier de messire Charles de Tilly, marquis de » Blaru, déclare que mon intention est de me pourvoir, » par les voies de droit, contre l'arest intervenu au rap- » port de Monsieur de Montchal, conseiller en la troi-

» sième chambre des enquêtes, entre m^{re} Louis Phé-
 » lipaux, ch^{er}, comte de Pontchartrain, ministre secrétaire
 » d'Etat et contrôleur général des finances, et ledit sieur
 » feu marquis de Blaru, mon père, le lundi 12^{me} jour du
 » mois d'aoust 1697, à cause des torts et griefs qui me
 » sont faits par ledit arrest, qui otte au Roy, comte de
 » Mantes, la mouvance du marquisat de Blaru, que mes
 » prédécesseurs et moy avons tenu dudit comté de Mante,
 » de temps immémorial, et attribue ladite mouvance à
 » la châtellenie de Neauphle, de laquelle la châtellenie de
 » Blaru n'a jamais esté tenue, sous prétexte d'un pré-
 » tendu aveu de 1336, qui n'a jamais été présenté ny
 » reçu. Mais, comme le crédit et l'autorité qui ont fa-
 » cilité à M. de Pontchartrain le moyen d'obtenir ledit
 » arrest en sa faveur contre la possession du Roy, justifié
 » par le dit feu sieur marquis de Blaru, mon père, par
 » des titres authentiques, feroient encore à présent le
 » mesme obstacle à mes poursuites, et empescheroient
 » l'entérinement des lettres en forme de requeste seivile,
 » et qu'il me seroit aisé d'obtenir contre le dit arrest,
 » acause des ouvertures incontestables qu'il renferme,
 » je me trouve contraint de différer, malgré moy, les
 » poursuites légitimes que je serois obligé de faire
 » pour empescher l'exécution du dit arrest à mon égar.
 » C'est pourquoy, pour prévenir les fains de non recevoir
 » qu'on pouroit opposer dans la suite à moy et à mes
 » enfans, sur le fondement de l'exécution du dit arrest,
 » soit par la foy et homage rendu, et l'adveu que feu
 » mon père a été obligé de donner à la châtellenie
 » de Neauphle, soit par transaction, soit autrement, je
 » proteste, par le présent écrit, que tout ce qui a esté
 » fait par feu mon dit père, et pourra cy après estre par
 » moy fait, pour l'exécution du dit arrest, ne sera fait
 » que par contrainte, force et violence, malgré moy, et
 » parce que les circonstances ne me permettent pas d'es-
 » pérer que la justice de ma cause l'emporte sur le crédit
 » et l'autorité de Monsieur de Pontchartrain, chance-
 » celier, qui vit encore, dont le petit-fils, M. de Maure-
 » pas, est actuellement secrétaire d'Etat, et que, d'ail-
 » leurs, feu mon dit père avoit commencé à éprouver les
 » effets de son ressentiment du procès qu'il avoit soutenu
 » contre luy, dans ce qui se passa peu aprest pour le dé-
 » pouiller de son gouvernement de Vernon, possédé, de-
 » puis tant d'années, par mon grand-père et luy; en sorte
 » que l'exécution du dit arrest sera toujours forcée et
 » non volontaire de ma part, comme elle l'a esté de celle
 » de feu mon dit père, comme il l'a déclaré par les pro-
 » testations qu'il a faites dans les temps, déposés chés
 » un notaire à Paris, n'ayant pu trouver d'huissier qui
 » ait voulu les signifier à Monsieur de Pontchartrain;

» et les notaires n'ayant point voulu les recevoir ny m'en
 » donner acte, j'ay cru estre obligé de les cachepter et de
 » mettre sur la souscription que c'est mon testament,
 » afin d'obliger par là les notaires à les recevoir, et leur
 » donner une datte qui les rendit entérieures à toute
 » sorte d'exécutions qui pourroient estre par moy faites
 » du dit arrest : j'ay enveloppé et cacheté la dite protes-
 » tation de trois cachets de cire d'Espagne de mes armes,
 » qui sont une fleur de lys en chain d'or; sur laquelle
 » enveloppe est escrit : Aujourd'hui est comparu, par
 » devant les notaires, haut et puissant seigneur, messire
 » François-Bonaventure de Tilly, chevalier, marquis de
 » Blaru, capitaine au régiment mestre de camp général
 » des dragons, demurant ordinairement en son chateau
 » de Blaru, estant en ce jour en cette ville, logé chés
 » le nommé Gérold Reigneur, rue Saint-Dominique, fau-
 » bour St-Germain, lequel a représenté à Doyen le
 » jeune, pour garder, jusqu'à ce qu'il plaise au dit sei-
 » gneur comparant de retirer, le présent paquet, cacheté
 » en trois endroits du cachet de ses armes, qui sont une
 » fleur de lis de gueule sur un champ d'or, qu'il a dit con-
 » tenir son testament, qu'il a entièrement écrit et signé
 » de sa main : dont acte ès études, à Paris, le dix-huit
 » septembre 1724, et a signé. On trouvera cet acte chés
 » Doyen le jeune, rue du Roule, quasi vis-à-vis la rue
 » Saint-Germain. La présente laissée pour mémoire et
 » advertissement. François-Bonaventure de Tilly. » —
 Les titres les plus anciens invoqués par Pontchartrain à
 l'appui de ses prétentions, et dont les copies se trouvent
 au dossier, sont un extrait du registre trésor des chartes,
 registre commençant par ces mots : *Assit principio
 Sancta Maria meo*; pris au folio 77, recto, sous le titre :
Feoda Mellenti in manu Regia, sans date : l'aveu et dé-
 nombrement rendu au roi par Jean de Greuille, seigneur
 châtelain de Neauphle-le-Chastel, 8 février 1366 (1367);
 un extrait d'une transaction du 19 mai 1391; un autre
 du contrat de vente de la châtellenie de Neauphle-le-Chas-
 tel, faite par Jeanne Boisminart, veuve de Pierre Cour-
 lon, en son vivant, écuyer, fille et unique héritière de
 Guillaume de Boisminart, chevalier, et de Catherine de
 Gréville, du 7 mai 1445; copie de foi et hommage rendu
 par Jean de Tilly, écuyer, seigneur de Blaru, au comte
 de Monfort, à cause de son château de Neauphle-le-Chas-
 tel, le 14 décembre 1478.

E. 3429. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.
 dont 1 cahier de 8 feuillets in-4°.

1479-1684. — Blaru. Justice, Procès. — Sentence

du bailliage de Mantes, portant main-levée de la terre et seigneurie de Blaru, en faveur de Jean de Tilly, moyennant le paiement d'une somme de 12 livres. — Saisie de la terre et seigneurie de Blaru, à la requête de la reine de France, comtesse de Montfort, duchesse de Bretagne, comtesse d'Etampes et de Montfort-l'Amaury, pour défaut d'aveu et dénombrement de la dite seigneurie de Blaru, dépendant de la châtellenie de Neauphile-le-Château. — Sentence de main levée de la terre et seigneurie de Blaru en faveur de François de Tilly. — Requête présentée à la Chambre des comptes par Louis de Tilly, seigneur châtelain de Blaru, pour avoir main-levée de la châtellenie de Blaru, saisie à la requête du procureur général de ladite Chambre des comptes. — Saisie de la terre et seigneurie de Blaru pour défaut de foi et hommage, et d'aveu et dénombrement. — Arrêt suspensif de la Chambre des comptes, accordant à Charles de Tilly, marquis de Blaru, un sursis pour fournir aveu et dénombrement du marquisat de Blaru. — Arrêt de défense contre l'exécution d'une sentence, rendue en la Chambre du trésor, contre le marquis de Blaru, dont est appel pour relief en ligne directe. — Saisies féodales et main-levées du marquisat de Blaru, la dernière de 1684. — Inventaire « des pièces que meet et produit, par devant vous, messieurs tenans la cour de parlement, à Paris, pour le roy, nostre sire, Charles de Tilly, escuyer, s^r chastelain de Blaru, du Port-de-Villiers et du grand Polligny, en Anjou, gentilhomme ordinaire de la maison du Roy, demandeur, et requérant l'enthérenement d'une requeste par luy présentée à la dite court, le seiziesme jour de novembre dernier passé, et, en ce faisant, main levée luy estre faicte de sa seigneurie de Blaru, et ses appartenances, saisie à la requeste de mons^r le procureur du roy, à l'encontre du dit s^r procureur général du Roy, demandeur en communication de tiltres, et defences de n'exercer la haulte, moyenne et basse justice au lieu et châtellenye du dit Blaru. » Cet inventaire n'est pas daté : la pièce la plus ancienne qui y est mentionnée est de l'année 1366, la plus moderne du mois de novembre 1560, « derni^r passé : » ces dernières expressions permettent d'assigner pour date à cet inventaire la fin de l'année 1560 ou l'année 1561.

E. 3430. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 3 pièces, papier, dont 2 cahiers de 14 et 31 feuillets in-4°.

1516-1673. — Blaru. Justice, Procès. — Rôles d'amendes, défauts et autres exploits de justice du bailliage de Blaru, pour les années 1515-1516, 1544-1545, 1633-1647 et 1673.

E. 3431. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 7 pièces, papier.

1518-1599. — Blaru. Justice, Procès. — Sentence par laquelle Nicolas le Ventrier, licencié en lois, bailli de Blaru, dans la cause de Jean Quesnel, l'ainé, demandeur, contre Denis Questel, défendeur, défère le serment à Philippot Billy, Pierre Benardel, Pierre Manchon et Jean Robert, tounellier, cités comme témoins par le ministère de Perrot le Masson, sergent au dit bailliage. — Autre sentence du même, qui condamne Jean Quesnel l'ainé à payer à Jean Billart, mesureur, demeurant en la paroisse de Jeufosse, la somme de 6 sous parisis, pour avoir mesuré et arpenté une pièce de terre, labour et jardinage, sur laquelle étaient bâties une ou plusieurs maisons, au Buisson, et contenant 3 acres 1, 2 et 50 perches. — Sentence de prise de corps, rendue par Jean Lepelletier, lieutenant général du bailli de Blaru, contre Mathurin Chermoulue, serviteur d'Olivier Morel. — Sentence d'ajournement, rendue par Lucas Le Grand, lieutenant particulier du bailli de Blaru, dans la cause entre Pierre Carré, demandeur, contre Jean Chartier, sergent à Blaru, touchant les vices de signification d'un exploit fait par le dit Chartier, requête du dit Carré, à Pierre Manchon aîné. — Rôle de témoins à assigner, à la requête du procureur d'office, par devant le bailli de Blaru ou son lieutenant, pour être confrontés avec la veuve de Jean Chagnon, prisennière. — Arrêt du Parlement, sur l'appel, interjeté par Etienne le Marié, d'une sentence du bailliage de Blaru qui l'avait condamné à la question extraordinaire : l'appel est mis à néant; la sentence sortira son plein et entier effet; l'accusé est renvoyé devant le bailli de Blaru. — Sentence par laquelle Nicole Baron, licencié en lois, seigneur de « Boessy, » conseiller, chambellan du Roi, et son bailli de Mantes et Meulan, déclare mal fondé l'appel interjeté par Michel Doulelet contre Charles de Tilly, seigneur de Blaru, et condamne ledit Doulelet à payer à Charles de Tilly 3 boisseaux d'avoine, mesure de Vernon, pour une année de fougage échue au jour de Noël 1544. — Simon le Certain, licencié en lois, seigneur des « Hervolus » et de Houville, en Beauce, conseiller du Roi, et son lieutenant général, civil et criminel en ses comté et bailliage de Mantes et Meulan, à la requête de Martin Dupré, procureur d'office en la châtellenie, bailliage et juridiction de Blaru, après avoir recueilli le témoignage de Guy de Chèvremont, avocat, Etienne Guernier, procureur du Roi, Allain Servant, lieutenant en la prévôté et châtellenie de Mantes, Nicole le Ventrier, Nicole Aupois, Hubert Chéron, Marin Grimont, avocats, Bouchard, Robert le Chan-

dellier, Antoine Du Verger, Christophe le Chandellier, Michel Berteauville, procureurs, Thomas de la Rocque, Nicole Richomme, Marin Pigié, Nicole Ruelle et Roullant Labbé, sergents royaux audit bailliage, déclare (20 mars 1550 (1551)), que les terre, seigneurie, châtellenie et bailliage de Blaru sont situés et assis au pays de France, dans la juridiction du bailliage de Mantes et Meulan : que les appels du bailli de Blaru ressortissent par devant le bailli de Mantes et Meulan, et de là au Parlement de Paris ; que, s'il arrive que « les demourans » de Blaru, » soient condamnés, en première instance, par devant le bailli de Mantes et Meulan, ils sont renvoyés au bailli de Blaru, quand le seigneur du dit lieu le requiert, à moins que la cause ne soit privilégiée ; que jamais les officiers du duché de Normandie n'ont mis ces droits en doute, et élevé des prétentions contraires. — Jean Foulet, écuyer, licencié en lois, seigneur de la « Chaulsaye, » conseiller du Roi et son lieutenant au bailliage de Mantes, accorde à Charles de Tilly, écuyer, seigneur de Blaru, représenté par Martin Dupré, son procureur, lettres d'insinuation d'un contrat d'arrêt de main-levée de la justice de Blaru, par lui obtenue en la cour de Parlement à Paris. — Certificat constatant que Jean Bernay et Charles le Plâtrier, sergents en la châtellenie de Blaru, ont conduit, de la prison de Blaru dans celle de la conciergerie à Paris, Robert Giroult, « appelé » tant de la mort. » — Consultation, signée Séguier, Piron et Bourgeois, contenant l'avis que M. de Blaru « n'a pas cause d'appel de la sentence donnée, par le » bailli de Mante ou de son lieutenant, au profit du » procureur du Roy à Mante, par laquelle sentence icelluy » seigneur de Blaru ou son procureur pour luy a esté » débouté du renvoy, par luy requis lui estre fait, en sa » seigneurie de Blaru, de certaine amende d'une désertion d'appel interjeté de son bailly du dit Blaru. declairé désert, par le dit bailly de Mante ou son lieutenant... Quant est de la place publique que le dit seigneur de Blaru a baillée, pour faire des estaulx contre la muraille d'un nommé Bertrand le Roy, lequel Bertrand le Roy s'efforce vouloir percer la dite muraille à l'endroit des dits estaulx, pour empescher qu'ils n'y demeurent, le Conseil est d'avys que le dit le Roy ne le peult pas empescher, mais se doit contenter de son ouverture ancienne... »

E. 3432. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin : 1 pièce, papier.

1529-1537. — Blaru. Justice, Procès. — Pièces

d'un procès par devant le bailli de Blaru entre les familles le Boucher et Morel.

E. 3433. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin : 18 pièces, papier.

1535-1540. — Blaru. Justice, Procès. — Pièces d'un procès criminel intenté par le bailli de Blaru à Raullin Questel, pour faux témoignage.

E. 3434. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin : 6 pièces, papier.

1543-1565. — Blaru. Justice, Procès. — Pièces d'un procès par devant le bailli de Mantes entre Charles de Tilly, seigneur châtelain de Blaru, et enseigne des cent gentilshommes de la maison du Roi, sous la charge du comte de Sancerre, d'une part, et François de Béthune, seigneur de Rosny, d'autre part, touchant leurs prétentions mutuelles d'être appelé le premier au rôle du ban et arrière-ban du bailliage de Mantes.

E. 3435. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1546-1562. — Blaru. Justice, Procès. — Pièces d'un procès entre Charles de Tilly, seigneur de Blaru, étant aux droits de son oncle Pierre de Tilly, haut doyen et chanoine en l'église collégiale Notre-Dame de Vernon, demandeur en dégagement de vaisselle d'argent pour la somme de 300 livres, d'une part, et, d'autre part, nobles dame et damoiselle Marguerite et Anne dites d'Estançon, défenderesses. Charles de Tilly offre de prouver « que, » puis douze ans en ça ou environ ce temps, aprez le dé- » cez et trespas de deffuncte Jehanne de Rozenyviguen, » en son vivant, dame de Houllebec et femme de feu » Jehan Destancon, escuyer, s^r du lieu, fut apporté par » un nommé Coquerel, serviteur, domestique de la dite » dame et du dit sieur, à deffunct maître Pierre de Tilly, » escuyer, presbtre, de son vivant demeurant à Vernon, » et hault doyen de l'esglise collégiale du dit lieu, pour » luy tenir gaige, pour la somme de troys cens livres » tournois, pour aider à faire les obsèques et funérailles » de la dite dame, les baguez en or et argent qui sen- » suyvent : un bassin ; demye douzaine d'assiettes ; trois » chandeliers, dont y en avoit un rompu ; deux coupes » couvertes, l'une dorée et l'autre sans (*mot enlevé*) ; une » esnelle à auelles ; un bougeouer ; un ceullier ; *item*, » un drageulx d'argent ; une paire de brasseletz d'or ; » deux paires de patynostres à merques d'or ; deux jase- » rens, l'un d'or et l'autre d'argent doré ; une chayne » d'or ; une eschauffecte d'argent ; deux sallières d'ar-

gent et quelques autres petitz biens, desquelz le dit
s^r de Blaru n'a cognoissance. »

E. 3436. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin : 78 pièces, papier.

1548-1576. — Blaru. Justice, Procès. — Pièces
d'un procès entre les seigneurs de Blaru et les sieurs de
Fresne, dont l'arrêt ci-après indique la nature et les
phases principales : « Charles..., roy de France... sca-
voir fai-ons que, comme le (25 novembre 1572) compa-
rans en nostre court de Parlement ou par devant l'un de
noz... conseillers en icelle... Jacques de Tilly, escuyer,
seigneur châtelain de Blaru et du grand Polligny en
Anjou, gentilhomme ordinaire de notre chambre, frère
et principal héritier de feu Charles de Tilly, en son
vivant escuyer, seigneur chastelain du diet Blaru,
demandeur au principal, en exécution d'arrest de nostre
diète court du (19 mars 1569), et requérans l'entéri-
nement d'une requeste par luy présentée à ce-te fin à
nostre diète court, le (19 juillet 1570), d'une part ; et
Fransoys de Fresnes, escuyer, filz aîné du dict feu
Jéhan de Fresne, en son vivant, escuyer, défendeur au
dict principal et à l'entérinement de sa diète requeste,
et, en ce faisant et pour les causes y contenues, requis
que, à faulte d'aveir baillé et mis en ses mains les
vrayes lectres obligatoires du (15 mars 1548), pour,
en vertu d'icelles, reconvyer par luy la somme de mil
escuz d'or soleil, à prendre sur Anthoine de Hargeville,
obligé par les dictes lectres, ses hoirs et ayants cause,
le diet deffen leur fut condamné payer et restituer au
dict demandeur la diète somme de mil escuz d'or soleil
qu'il auroit receue comptant, comme porté est par
icelles lectres obligatoires ; ensemble à rendre et payer
tous les dommaiges et intérestz par luy euz et sous-
fertz et qu'il auroit et souffriroit par après, à faulte de
luy avoir baillé et délivré les dictes lectres obligatoires
pour recouvyer la diète somme et payer icelle ; le tout
avec condamnation de despens de ceste instance et de
ce qui s'en fut ensuyvy : et que par le diet deffen leur
eust esté dict qu'il au (roit) satisfait à la demande du
dict demandeur, et à luy ou son procureur délivré la
pièce qu'il luy en pouvoit demander, et n'en auroit
icelluy défendeur aucune autre par devers lui, et estoit
prest de se purger sur ce par serment ; et que, par vol
et fraude, il n'a délaissé à la posséder, pour ces causes
et autres par luy alléguées, disoit qu'il estoit en voye
d'absolution, et demandoit despens : surquoy, partyes
oyes, nostre dict conseiller, sur leurs demandes, dé-
fences, répliques, les eust appoincté en droiet et pro-
duire ce que bon leur sembloit dedans huitaine, pour

en référer à nostre diète court, afin d'en estre par elle
ordonné ce que de raison, et à fin de despens, dom-
maiges et intérestz : pendant laquelle huitaine, le diet
défendeur pourroit, sy bon luy sembloit, fournir de
duplicques : suivant lequel appointement en droiet eust
le diet demandeurourny de son advertissement, con-
tenant amplement ses faitz, causes, raisons et moyens,
tendant et concluant, par le moyen d'iceulx, à ce que
le diet desfendeur fut condamné rendre et payer au
dict demandeur la somme de mil escuz sol, selon et
ainsy qu'il est contenu en la demande d'icelluy deman-
deur, et ce défaut de n'avoir obéy et satisfait au diet
arrest dessus dacté confirmatif de la sentence donnée
au prouffiet du diet demandeur par noz... gens tenans
les requestes de nostre palais à Paris, le (1^{er} mars 1568),
ensemble à luy rendre et payer les intérestz des mil
escuz depuis le jour du contract, qu'il les auroit euz et
receuz du diet de Thilly, ou à tout le moins depuys
le procès encommané, avec condamnation de despens,
dommaiges et intérestz : et au regard du dict défen-
deur, n'eustourny d'aucun advertissement, et de ce
faire eust esté forecloz... et depuis eust le diet deman-
deur, suivant le diet appointement en droit, produit
de sa part ; ce que n'eust fait icelluy défendeur, ains
de ce faire eust aussi esté forecloz : finalement les dictes
parties ou leurs procureurs comparans en notre court
de parlment, et veu par elle les dictz arrestz et re-
queste, l'appointement en droiet, advertissemens et pro-
duction du diet demandeur, foreclusion d'escrire et
produire par le dit défendeur, et tout considéré ce que
faisoit à considérer en ceste part, nostre diète court,
par son arrest, a condamné et condamne le diet défen-
deur à rendre et payer au dict défendeur la (som)me
de mil escuz... donné à Paris en nostre parlment le
(2 mai 1573) — Exploit d'exécution de l'arrêt qui
précède et d'un autre portant taxe de dépens, par « Dy-
manche Mercier, » sergent royal au bailliage de Blois et
ressorts, résidence de Châteaudun, qui se transporte
de cette ville jusques au lieu de Fresnes, distant l'un de
l'autre de deux lieues ou envyron. » Il trouve en son
domicile noble homme François de Fresnes, seigneur du
dit lieu, auquel il fait commandement de lui payer 1000
écus d'or soleil, valant, en livres, 2,250 livres, plus 975
livres tournois pour les intérêts de 6 ans et demi d'arré-
rages, plus 43 livres 19 sous 8 deniers parisis, valant 51
livres 19 sous 9 deniers parisis (sic : *le mot tournois
est biffé*). Le sieur de Fresnes prétend n'avoir ni or ni
argent pour satisfaire au dit commandement : l'huissier
procède alors à la saisie des meubles et des « lieu, terres
et seigneurie de Fresnes... assis en la paroisse de Luz-

» en-Dunois, ... tenant d'un costé et d'un bout aux terres
 » du Morville, et d'autre bout aux terres de Menanville
 » et de Luz, et joignant iceluy lieu au chemin allant
 » d'Estevanville aux Maisons neuves, vulgairement appelé
 » le Chemin des boys. » Le sergent nommé des adminis-
 trateurs gardiens de la saisie : procède ensuite aux criées
 et reçoit les oppositions de noble homme François de
 Montégn, écuyer, seigneur de Mylegrain; noble homme
 Jacques de Beaucorps, écuyer, seigneur de Pruneville;
 François de Fresnes, tant pour lui que comme ayant la
 garde noble de Liger de Fresnes, son fils; Etienne Tac-
 quet; Louis le Marié, demeurant à Châteaudun; hono-
 rable femme Françoise Peedoire², veuve de Nicolas
 Charpentier, demeurant à Châteaudun; honorable homme
 Pierre Descret; noble homme Gilles de Nufville, écu-
 yer, seigneur de Lorraine et de La Motte, demeurant en
 la paroisse d'Alluye; noble homme Gilles de Neuville
 écuyer; François Deshayes, sieur des Touches, demeu-
 rant aux Touches. — Causes d'opposition au décret de la
 terre de Fresnes, fournies à la cour de parlement. — Ré-
 ponse à ces causes par Jacques de Tilly. — Signification
 d'ajournement au parlement de Paris fait à Jacques de
 Tilly, seigneur de Blaru, requête de François de Fresnes,
 en exécution de lettres royales en date du 11 février 1575
 (1576), dans lesquelles ont été : « de la part de Fran-
 çois de Fresnes... nous a esté exposé que, le vendredy
 » (15 mars 1548), en faisant et passant certain contract
 » de vente fait par le dit exposant à feu Antoine de
 » Harqueville, de certains héritages, moyennant la
 » somme de 3725 livres tournois, ung nommé Lau-
 » rens Garboys, tabellion et notaire souz le principal
 » tabellion de Montfort La Maulry, qui avoyt receu et
 » passé le dit contract de vente... passa ung brevet et
 » obligation, lequel il inséra avec le dit contract en son
 » registre, mais le délivra au dit exposant dès lors; le-
 » quel l'emporta, tellement qu'il n'en demeura rien au
 » dit registre; et depuis, le 29 avril 1549, le dit expo-
 » sant a cédé et transporté à Charles de Tilly, écuyer,
 » seigneur de Blaru, la somme de 1000 escuz d'or soll.
 » vallant 2200 livres; de laquelle somme de 1000
 » escuz, le dit exposant promist lors au dit de Tilly de
 » luy aider de la dit brevet... contre... Harqueville, toutes
 » fois et quantes que besoing seroyt; depuis lequel
 » transport... le dit exposant auroit perdu et adiré le dit
 » brevet... de sorte qu'il n'en auroit peu ayder au dit de
 » Tilly, a'nsi qu'il y estoit tenu pour poursuyr et de-
 » mander au dit de Harqueville la dite somme de 1000
 » escuz..., tellement que, à faulte de ce faire, le dit de
 » Tilly auroyt mys en procès le dit exposant... » — Dé-
 fenses de Jacques de Tilly ajourné en parlement, en ver-

tu des lettres sus-mentionnées, pour le 11 mars 1576. —
 Lettre adressée par Guillaume Chastellain à « Mons^r Le
 Tellier, demeurant à Paris, au Mortier d'or, en la mai-
 son d'un apothicquer nommé Héber, au-dessouz de
 la croix du tirouer, à Paris : » demande des renseigne-
 ments pour traiter sur l'affaire de Fresne, à la suite d'une
 démarche faite auprès du s^r de Blaru par un gentilhomme
 qui se dict gendre de Mons^r de Fresnes. Vous en manderés
 ung petit mot comme il sera bon que mon dit S^r
 s'y gouverne, de peur de surprise, car il y a de ses Man-
 ceaulx qui sont bien triquetueulx. »

E. 3437. (Liasse) — 3 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1550. — Blaru, Justice, Procès. — Guillaume Guil-
 lonet, dit Poilgris, de Bissy, accusé d'une « faulce con-
 » damnation par lay fait faire, par devant maistre Jehan
 » Maignart, lieutenant-général « du vicomte de Gisors, »
 » montant vingt-deux livres, à prendre sur ung nommé
 » Nicolas Robert, » est condamné, par sentence de Jean
 le Pellier, seigneur de Château Poissy, lieutenant-géné-
 ral la bailli de Blaru, à être pendu et étranglé aux fourches
 patibulaires de Blaru; ses biens seront confisqués. —
 Le parlement de Paris confirme cette sentence, avec ordre
 de surseoir à l'exécution, « jusques à huit jours, pendant
 » lequelz le baillly de Blaru... fera diligence de faire
 » praindre au corps ung nommé Guillaume Dumoustier,
 » dit de Bère, nommé au procès de Poilgris, » pour
 » icelloy confronter au dict... Poilgris, » et lui faire son
 procès. — Arrestation et incarceration de Guillaume Du-
 moustier à la prison de Blaru.

E. 3438. (Liasse) — 4 pièces, parchemin; 10 pièces, papier.

1550-1551. — Blaru, Justice, Procès. — Pièces d'un
 procès entre Charles de Tilly, écuyer, seigneur de Blaru,
 tant en son nom que prenant la cause pour ses officiers
 en la châtellenie de Blaru, d'une part; et Guillaume
 Pestel, seigneur de Fourneaux, conseiller du roi et son
 commissaire pour la réformation des forêts de Lions,
 Vernon et Andelys, d'autre part; touchant la compétence
 de la justice de Blaru.

E. 3439. (Liasse) — 5 pièces, papier, dont 3 cahiers de 4, 25
 et 29 feuillets in-4°.

1552-1553. — Blaru, Justice, Procès. — Procès cri-
 minel de « Marion, femme Adam le Chapperonnier, de-

» meurant au Val d'Aconville, paroisse » de Blaru, accusée de sorcellerie et d'empoisonnement. — Déposition des témoins, au nombre de 46, par devant Jean Le Pelletier sieur de Château Poissy, lieutenant-général du bailli de Blaru. — Confrontation des témoins avec l'accusée. — Conclusions du procureur d'office de Blaru requérant que la dite Marion soit, par le bailli de Blaru, « condamnée » à estre arse et brulée vive, son corps mys et réduit en » cendre, à tel lieu » qu'il plaira au juge d'indiquer; » ses biens acquis et confisqués à qui il appartient. » Sentence rendue par Jean Le Pelletier, par laquelle Marion est condamnée « à estre arse et brulée » le jour même, 5 mai 1553, devant l'église de Blaru, » et son » corps mis et réduit en cendre, ses biens déclarés acquis et confisqués à qui il appartient...

E. 3440. Liasse. — 3 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1559-1560. — Blaru, Justice, Procès. — Procédures pour Charles de Tilly, chevalier, seigneur châtelain de Blaru, appelant du bailli de Mantes ou de son lieutenant pour cause d'incompétence, contre Nicole Viel, procureur du roi au bailliage et siège présidial de Mantes. — Lettres royaux en forme de relief d'appel délivrées, à la requête de Charles de Tilly, en la cause d'entre Jeanne Allain, veuve de Pierre Le Roux, en son vivant, demeurant à Blaru, d'une part; et Louis Courtois et sa femme, Jacques Le Roux et Adrien Le Grand, demeurant à Blaru, et Marie Le Roux, demeurant à Mantes, d'autre part, pour cause de l'exécution du testament de Pierre Le Roux. — Signification des dites lettres. — Jacques Chevalier, procureur en parlement, au nom et comme procureur de Charles de Tilly, déclare par devant notaires « qu'il dés- » avoue... M^e Marin Letellier, solliciteur au Palais de » Paris, que l'on diet avoir assisté à l'expédition de cer- » taine cause d'appel, pendant en la dite court de Parle- » ment, entre le dit seigneur de Blaru, appelant une fois » ou plusieurs, du bailliage de Mantes, ou son lieute- » nant, comme de juge incompetent, d'une part; et Loys » Courtois, Jacques Le Roux et autres leurs consorts, » aussi appelans une fois ou plusieurs du dit bailli ou » son lieutenant., aussi comme de juge incompetent, » d'une part, et Jehanne Alain, veuve de fen Pierre Le- » roux, inthimé en toutes les dites appellations, d'autre » part. » — Lettres royaux en forme de relief d'appel délivrées comme dessus, en la cause d'entre Guillaume Fauvel, d'une part, et Guillaume Le Boucher dit l'Escuyer, d'autre part. — Signification des dites lettres.

E. 3441. Liasse. — 2 pièces, parchemin; 3 pièces, papier, dont l'un d'elles de 18 feuillets in-4^o.

1590-1600. — Blaru, Justice, Procès. — Pièces d'un procès entre les sieurs de Blaru, d'une part, Jean Daniel, dit La Tourle, laboureur et marchand, demeurant à Villegast, Guillaume et Louis Abadon, aussi laboureurs et marchands, demeurant à Chauffour, et plus tard, leurs ayants droit, d'autre part. — Arrêt du Conseil du roi, tenu à Vernon le 13 décembre 1590, qui condamne le sieur de Blaru à fournir promptement au sieur de Dampmartin, colonel des Reistres de l'armée du roi, la somme de 500 écus, par lui offerts, pour la délivrance de son fermier, impliqué dans la « volerie des chevans et équips » pages » du dit Dampmartin, commise à Villegast, et pour laquelle il avoit été ordonné de faire une levée de 2000 écus sur les habitants des paroisses de Villegast, Bionval et Cravent « et autour » — Le colonel de Dampmartin déclare avoir reçu les 500 écus du sieur de Blaru. — Jean Daniel dit Latouche, Guillaume et Louis Abadon s'obligent en emble et chacun pour le tout à rembourser Jacques de Tilly, chevalier de l'ordre du roi, enseigne des cent gentilshommes de sa maison, seigneur châtelain de Blaru, de Villegast et de Chauffour, la somme de 500 écus sol, que le dit seigneur de Blaru a payée au colonel Dampmartin, pour « Jean Daniel, » pour sa part dans la contribution des 2000 écus. — Assignation aux requêtes du Palais à Paris, donnée, à la requête de Jacques de Tilly à Guillaume Abadon et Louis Abadon, laboureurs, demeurant l'un à Chauffour, l'autre à Porvillers, pour se voir condamner à payer audit Jacques de Tilly la somme de 400 écus sol. — Défaut à Jacques de Tilly, contre les dits défendeurs contre lesquels est requis paiement de l'intérêt des 400 écus, à raison du denier douze, à compter du jour où le demandeur a payé pour eux. — Assignation à Guillaume Aubé, Richard et Guillaume Abadon, à comparaitre aux requêtes du palais à Paris, pour rendre compte de l'administration des grains saisis sur les defenleurs, à laquelle ils ont été commis. — Guillaume et Louis Abadon appellent en responsabilité Isabeau Clerjon, veuve de Jean Daniel (sic), tant en son nom qu'en nom de ses enfants mineurs, prétextant avoir promesse verbale de feu Jacques de Tilly, seigneur de Blaru, de ne pas être inquiétés pour le remboursement de leur obligation, et de feu « Jean Daniel » d'être garantis de la dite obligation. — Isabeau Clerjon décline toute responsabilité se fondant sur ce que la somme payée au colonel Dampmartin a servi à la libération de Jacques de Tilly et non à celle de Jean Daniel, et aussi sur ce que

ledit Jacques du Tilly a reçu récompense du roi pour les 500 écus payés par lui; tandis que Louis de Tilly, fils de feu Jacques, prétend que, bien loin d'avoir reçu la moindre récompense du roi, son père a dépensé plus de 4000 écus pour réparer le tort que le colonel Dampmartin soutenait lui avoir été fait par Jean Daniel et consorts. Isabeau Clerjon, ayant consenti à prendre fait et cause pour Guillaume et Louis Abadon, sur ce autorisée par justice, au refus de Mathurin Marcel, écuyer, son second mari, Louis de Tilly obtient des lettres royaux ordonnant une enquête sur faits et articles. — Inventaires de pièces, dits et contre-fits produits en première instance et en appel. Le document qui, par les dates dont il fait mention, paraît être le plus récent du dossier, est intitulé: « Contredits de production que met et baille » par devant vous, nosseigneurs tenans la cour de parlement à Paris, Loys de Tilly, escuyer, sieur de Blaru, » filz et héritier de deffunct Messire Jacques de Tilly, » vivant chevallier, sieur du dit lieu, intimé, deffendeur » à l'entérinement de la clause de rescision, selon le » contenu des lettres de relief d'appel, en requeste de provision, du septiesme juing quatre vingtz dix-neuf, et » deffendeur en requeste, contre Guillaume et Loys les » Habadons, laboureurs, demeurans à Crauffour, paroisse » de Blaru, appellans de la sentence donnée par les gens » tenans les requestes du Palais le dixième jour de (*le » nom du mois manque*) quatre-vingt dix-huit, de- » mandeurs en sommation et deffendeurs en provision, » et Ysabel Clerjon, veufve de Mathurin Marcel, auparavant veufve de Jehan Dannel, tant en son nom, à cause » de la communaulté, que comme tutrice des enfans » mineurs d'ans du dit deffunct Dannel et d'elle, aussi » appellante de la mesme sentence, et requérant la res- » sation de certaine obligation, et encores demande- » resse en requeste du quatriesme febvrier mil six cent » six... »

E. 3442. (Liasse. — 2 pièces, parchemin; 43 pièces, papier.

1594-1770. — Blaru. Justice. Procès. — Saisies d'héritages par puissance de fief, exécutées à la requête des seigneurs de Blaru. — Proclamations aux tenanciers de Blaru, pour les inviter à payer leurs redevances aux seigneurs du dit lieu. — Requêtes des seigneurs de Blaru tendant à obtenir l'autorisation de saisir les biens de ceux des tenanciers de leur seigneurie qui sont en retard pour l'acquit de leurs redevances. — Consultation sur le mode de saisir et réunir un tief faute d'homme en Normandie.

E. 3443. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 11 pièces, papier.

1596-1647. Blaru. Justice. Procès. — Procédures pour des contre-lettres des S^{rs} d'Arcona, Crapado et autres. — Jean de Bourgneuf, chevalier, sieur de Cussy, conseiller du roi en son conseil d'Etat, reconnaît que Hiéronime d'Arcona, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, sieur de Hebecourt, lui a délivré la somme de 500 écus d'or sols, provenant de la constitution de 50 écus de rente faite, par le dit sieur d'Arcona à Jacques Puchot, s^r du Montlandrin, conseiller et maître des comptes à Rouen. — Claude Auger, chevalier, S^r et baron de Crapado, reconnaît, « que, nonobstant et » combien que messire Jéronyme Darcona, sieur du lieu, demeurant à Hebecourt, bailliage de Gisors, se soit constitué... preneur de (214 livres, 5 sous, 8 d.) » tournois de rente au denier quatorze, qu'il avoyt spécialement assigné... sur la ferme de Brachy, terres et » héritages à luy appartenant, assis au bailliage de Contentin... moientant la somme de (3000) livres tournois, qui luy auroit esté payée et fournie par noble » homme Pierre Puchot, s^r de Cidetot et du Boscnelles, » conseiller du roy en sa cour de parlement de Rouen, » et commissaire aux requêtes du pallais au dit lieu... » toutefois la vérité... est... que la... somme de (3000) » livres... avoyt esté à l'instant baillée et délivrée par... » Darcona au dit... de Crapado, pour employer en ses affaires particulières... » Comme garantie de ce prêt, Crapado cède à Darcona pareille somme de 214 livres 5 sous 7 deniers tournois de rente, à prendre annuellement sur la somme de 1000 livres tournois appartenant à Crapado du chef de sa femme, « qu'il a droit de prendre » sur les quatriemes du vin de ceste ville de Rouen; et » ce jusques au racquiet de la dite rente constituée par » le dit sieur Darcona... pour parvenir auquel racquiet...; » Crapado... donne pouvoir au dit sieur Darcona de » prendre... des mains du sieur de Montmartin la Lande... » la somme de (3000) livres... » — « Articles et faits » pertinents concernantz les parentelz et alliances... » produits par messire Hiéronime Darcona... à l'encon- » tre de messire Claude Auger, seigneur et baron de Cra- » pado, ayant espouzé dame Anne de Brinon, auparavant veufve du feu sieur du Val, vivant conseiller au » parlement de Rouen... » — Jacques Muisson, receveur général des décimes au diocèse de Rouen, confesse avoir reçu de « messire Jéronyme Darcona, chevallier, gou- » verneur de la ville et chasteau de Vernon, et messire » Adrien Darcona, chevallier seigneur de Hebecourt..., » une consignation en pappier faicte, entre les mains du

» sieur Ollivier Frotlet, sieur de La Touche aux Begaces,
 » bourgeois, marchand, demeurant à Saint-Malo, de la
 » somme de 5000 livres tournois... consignez par le
 » s^r de La Ville Basse et la dam^{le} sa femme, .. avec une
 » procuration des s^{rs} Darcona .. pour poursuivre la déli-
 » vrance de la dite consignation... — Assignation don-
 née par les s^{rs} Darcona au s^r de La Touche, pour avoir
 paiement des 5000 livres. — Procès-verbal des dires et sou-
 tiens des s^{rs} d'Arcona demandeurs, et le s^r de La Touche
 défendeur, dressé, devant le sénéchal de St-Malo, pour le
 paiement des 5000 livres. — « Inventure des titres,
 » lettres et escriptures concernans la terre de la Fres-
 » naye livrée par le sieur Darcona au sieur de Bionval. »
 — Les s^{rs} Desetron déclarent que le transport fait par
 messieurs de Monchamp et de la Bazillière, frères, de la
 somme de 1400 livres tournois, à prendre sur Messieurs
 de La Varenrière et de « Cibrenton », et la B^{te} Ramenouille,
 leur mère, ne l'a été que pour faciliter le paiement de la
 dite somme, de laquelle ils ne prétendent aucune chose,
 reconnaissant qu'il ne leur étoit rien dû de la somme
 pour laquelle le transport a été fait. — Lettre autographe
 signée de Madame de Brimon à M. d'Arcona relative aux
 5000 livres consignées à Saint-Malo. — Note indiquant
 une distraction de titres.

E. 3444. (Liasse. — 4 pièces, parchemin : 4 pièces, papier.)

1602-1639. — Blaru. Justice, Procès. — Pièces d'un
 procès intenté par le seigneur de Blaru à Louis Roussi-
 gnot, vigneron, à fin de paiement d'arrérages d'une
 rente annuelle de 4 livres 1 sous tournois assise sur 19
 perches de terre plantées de vigne, au Champ-Nouvel, au
 profit de Fauvel, qui en avait opéré le transport au sei-
 gneur de Blaru.

E. 3445. (Liasse. — 4 pièces, papier.)

1605. — Blaru. Justice, Procès. — Pièces d'un pro-
 cès entre Jacqueline, veuve de Marin Jollivet, d'une part,
 et Jean Thomas dit David, dont le fils était accusé d'un
 vol de brebis. L'inculpé est condamné, par sentence de
 Jacques Le Paige, lieutenant au bailliage et châtellenie
 de Blaru, « en la somme de huit livres parisis envers
 » Monsieur, et en soixante solz parisis d'amende, assa-
 » voir, moitié envers l'église Monsieur Saint-Hilère de
 » Blaru, et l'autre envers Monsieur Saint-Pierre du Port-
 » de-Villiers, pour lesquelles il tiendra prison jusqu'à
 » plein paiement.

E. 3446. (Liasse. — 8 pièces, parchemin, 30 pièces, papier.)

1605-1662. — Blaru. Justice, Procès. — Sentences
 rendues par Jacques Le Paige, lieutenant au bailliage et
 châtellenie de Blaru, touchant un droit d'avoine pré-
 tendu sur les habitants par le seigneur de Blaru. — « In-
 ventaire des pièces, titres et escriptures du procès
 d'entre Monsieur de Blaru, et dont il s'ayde, contre les
 religieux, abbé et couvent Saint-Onen de Rouen, mises
 » és mains de Monsieur Viel, avocat en parlement, bail-
 » li de Blaru. » Le motif du procès paraît avoir été la
 propriété ou la jouissance d'îles ou motillons sur la Seine.

Sentence de l'élection de Mantes déclarant exécutoire
 le rôle des tailles de la paroisse de Blaru, quoique dépour-
 vu de la signature de Jean Pionin, collecteur nommé
 avec Charles Luce et Pierre Pichon. — Sentences rendues à
 Vernon dans la cause d'entre Françoise Puchot, veuve de
 Charles Maignart, en son vivant, chevalier, seigneur de
 Bernières et la Rivière-Bourdet, conseiller du roi et pré-
 sident au parlement de Normandie, d'une part, et Charles
 de Tilly, seigneur châtelain de Blaru, et Hubert de Cham-
 paigne, marquis de Villaines, héritiers par bénéfice d'in-
 ventaire de Hiéronime d'Arcona, touchant le non-payement
 d'arrérages d'une rente annuelle de 150 livres,
 constituée le 16 janvier 1596, par le seigneur d'Arcona,
 au profit de Jacques Puchot, sieur de Montlandrin, père
 de la dite Françoise Puchot, d'autre part. — Sentence
 par laquelle Jacques Diel, seigneur de Miromesnil, inten-
 dant de justice, police et finances en la province de Nor-
 mandie, règle le différend survenu entre le seigneur de
 Blaru, et Jean Le Clerc, « cy-devant entrepreneur des
 » ouvrages du pont neuf de pierre qui devoit estre cons-
 » truit sur la rivière de Sayne de la ville de Rouen, » tou-
 chant la disposition des pierres extraites d'une carrière
 louée au dit Le Clerc par le seigneur de Blaru. En suite
 de la sentence est une quittance de la somme de 400 livres
 adjugée au dit Le Clerc, et payée par le seigneur de Bla-
 ru; qualifié, comme dans la sentence, du titre de Baron.
 — Lettre signée « Lecler. » (le même que celui de la sen-
 tence), adressée à « Monsieur le Baron de Blaru, gou-
 » verneur des ville et chasteau de Vernon, à Vernon. »
 — Sentences rendues par Jean Letellier, licencié en droit,
 avocat au parlement de Rouen, conseiller et secrétaire
 ordinaire de la reine-mère, bailli de Blaru, contre Lucas
 Luce, sergent au dit bailliage, touchant divers actes de
 son ministère. — Mémoires et notes pour compter avec
 Lucas Luce. — Sentences rendues par le même Jean Le-
 tellier, portant défense à Guillaume Laurent et à Barthé-
 lémy Le Fort de vider leurs mains de ce qu'ils peuvent

devoir à Louis Duval. — Procédures pour Charles de Tilly, marquis de Blaru, demandant à être saisi par provision d'une somme de 22 livres tournois, pendant le procès qu'il intente en paiement de rentes seigneuriales dues par les Le Fort dits la Vallée

E. 3447. (Liasse. — 12 pièces, parchemin; 127 pièces, papier.

1606-1700. — Blaru. Justice, Procès. — Procédures pour la liquidation des successions de Louis Luce et de Louise Lasne, sa femme, formant une liasse, laissée aux archives de Blaru par Louis Le Boecler, fils d'Adrienne Luce, qui était fille du dit Louis Luce, et par Jeanne Ronce, veuve de Jean Lespine, qui était fils et héritier de feue Louise Luce, sœur de la dite Adrienne.

E. 3448. (Liasse. — 4 pièces, parchemin; 11 pièces, papier.

1614-1654. Blaru. Justice, Procès. — Pièces d'un procès touchant une rente de 8 livres tournois, constituée par Marin Gardier, au profit de Louis le Moslier qui d'accord avec sa femme, Thomasse Abadon, la vendit à Louis de Tilly, dont l'héritier. Charles de Tilly, seigneur de Blaru, obtint une sentence exécutoire de saisie à fin de paiement d'arrérages, contre les héritiers du dit Marin Gardier.

E. 3449. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1623-1650. — Blaru. Justice, Procès. — Exploit d'exécution et pièces de règlement pour le seigneur de Blaru contre Guy Masson, sa femme et leurs héritiers, au sujet d'une rente annuelle de 31 livres 5 sous, due au dit seigneur.

E. 3450. (Liasse. — 1 pièce, parchemin; 31 pièces, papier.

1657-1689. — Blaru. Justice, Procès. — Procédures pour Charles de Tilly, chevalier, marquis de Blaru, fils de Jacques de Tilly, chevalier, seigneur de Villegast, intimé anticipant et incidemment défendeur, contre Louis Abadon, appelant d'une sentence rendue par le bailli de Bréval ou son lieutenant, le 11 juin 1686, anticipé et incidemment demandeur en entérinement de lettres de rescision obtenues, en la chancellerie de ce juge, le 10 juin 1687. Il s'agit de paiement d'arrérages réclamés par le seigneur de Blaru, en conséquence d'une obligation contractée à son profit par Guillaume Abadon, le 4 août

1616, et reconnue, le 16 juillet 1627, par autre Guillaume et Pierre Abadon, ses fils.

E. 3451. (Liasse. — 2 pièces, parchemin; 15 pièces, papier.

1629-1652. — Blaru. Justice, Procès. — Pièces d'un procès intenté par honorable homme René Cressé ou Cressé, marchand drapier, bourgeois de Paris, et plus tard, suivi par sa veuve, tutrice de leurs enfants mineurs, demeurant à Paris, rue Saint-Honoré, au coin de la rue du Jour, enseigne de la Couronne royale, à l'encontre de Charles de Tilly, chevalier, seigneur de Blaru, à fin de paiement d'une obligation de 6700 livres, consentie, au profit du demandeur, par acte du 26 octobre 1629.

E. 3452. (Liasse. — 1 pièce, parchemin; 24 pièces, papier.

1629-1667-1679. — Blaru. Justice, Procès. — Procédures pour Charles de Tilly, seigneur de Blaru, et, après son décès, Claude d'Arcona, sa veuve, tutrice de leurs enfants, contre Michel, Charles, Jean et Claude Oubert ou les Ouberts, héritiers de Charles Oubert et de Marie Mercier, leurs père et mère, appelants aux périls et fortune d'Elisabeth Feuillé, veuve de Georges Oubert, et plus tard de Louis Oubert, leur fils, de deux sentences contre eux rendues par le bailli de Bréval ou son lieutenant, les 17 Mai 1668 et 28 Janvier 1667, au moyen de lettres royales, obtenues le 28 Mai 1667. Il s'agit de paiement d'arrérages d'une rente de 42 livres 12 sous 8 deniers tournois, réclamé par le seigneur de Blaru, en exécution d'un contrat, passé devant Guillaume Dupré, tabellion à Blaru, le 18 novembre 1629, par lequel Pierre Abadon fils de Louis, et Jean Dupré l'aîné, au droit d'Antoinette Abadon, sa femme, Charles Oubert, fils de Louis, ayant épousé Marie Abadon, héritière du dit Louis Abadon, et Thomas des Mousseaux s'étaient obligés envers Louis de Tilly, seigneur de Blaru « à la faisance paiement et continuation de la somme de (42 livres 12 sous 8 deniers tournois) de rente... rachetable par la somme de (682 livres 2 sous 6 deniers tournois). » Les défendeurs, ont condamnés en appel par sentence de Gabriel Garnier, écuyer, sieur de Ligandry, lieutenant particulier en la ville, duché, bailliage et siège présidial de Chartres, le 16 mai 1679.

E. 3453. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1613-1719. — Blaru. Justice, Procès. — Consulta-

tion, notes, pro èdures, touchant une rente de 20 livres tournois, constituée, au profit de Jacques de Tilly, seigneur de Villegast, par Armand Barré, laboureur, et Gabrielle Lepaige, sa femme, et passée successivement, par transport ou successions, à Michel Ferré et Perrette Abadou, sa femme, à Pierre Ferré, Claude, Nicole, et N. Ferré, leur fils et filles, ces derniers ayant épousé, la première, Nicolas Clergeon, la seconde Pierre Valée et la troisième Thierry Le Roy.

E. 3154. (Liasse.) — 2 pièces, par le même 40 pièces, papier.

1645-1656. — Blaru. Justice. Procès. — Pièces d'un procès touchant une rente de 7 livres, 10 sous 3 deniers tournois, hypothéquée, au profit de Charles de Tilly, chevalier, seigneur châtelain de Blaru, par Charles Hays (alliés: Hays) et Marie Planche, sa femme, spécialement sur « un lieu, maison, chambre et grange, couvertz de » thuelles et chaume, cour, jardin, tenant aux dits Charles Hays et Marie Planche et par eux labiliée.

E. 3155. (Liasse.) — 1 pièce, par le même 176 pièces, papier.

1646-1716. — Blaru. Justice. Procès. — Pièces d'un procès entre les familles de Tilly-Blaru et Talaru-Chalmazel, auquel paraît avoir mis fin une transaction du 17 Juin 1711, dont les dispositions principales résument l'origine et les diverses phases de l'affaire, comme il suit.

« Par devant M^{rs} Albert Eugène Le Mercier et Eustache Louis Meunier, notaires, au Châtelet de Paris, furent présents, Catherine Elisabeth de Manneville, épouse et procuratrice de Messire Charles de Tilly, chevalier, marquis de Blaru, seigneur de Pressagny, Laque dais, Corbié, le Port de Villié, de l'Osse et autres terres, lieutenant de roy en la province de Hls-de-France, fils et héritier de M^{rs} Claude d'Arcona, sa mère, laquelle estoit héritière de M^{rs} Hierosme d'Arcona, et M^{rs} Benoist Noyel, ancien procureur au parlement, fondé de procuration de M^{rs} François Hubert de Talaru, chevalier, marquis de Chalmazel, fils et donataire de M^{rs} Louise de Champagne, sa mère, qui estoit héritière de M^{rs} Louise Darcoma, et de M^{rs} Hierosme d'Arcona. Les quelles parties, pour terminer les procès et différends d'entre les marquis de Blaru et de Chalmazel au sujet des garenties et recours de partage des biens de la succession du dit seigneur Darcoma, jugez, au profit de la dite dame Claude d'Arcona, contre feu M^{rs} le marquis de Chalmazel et la dite dame de Champagne, sa veuve, par plusieurs sentences rendues, à Vernon (les 22 juin 1689, 20 juin 1691 et 2 novembre

1700), et au Châtelet de Paris, (les 16 juillet 1700, et 16 juin 1701), et arrêts du parlement (des 17 mars 1689 et 7 mars 1691), et au profit du dit marquis de Blaru contre le dit marquis de Chalmazel et le sieur abbé de Chalmazel, son fils, ont compté ensemble de tout ce qui résulait des dits jugemens et arrestz, tant en principal, arranges obligations, lesquels se sont trouvez monter à la somme de cinq mil livres, déduction faite des paiemens faits tant par le marquis de Chalmazel, la dame de Champagne, le dit abbé de Chalmazel, que par leurs fermiers, à la dame Darcoma, au marquis de Blaru, et au sieur Targot, suivant les quittances qui ont esté communiquées par le marquis de Chalmazel, comme aussy déduction faite des sommes que le marquis de Blaru a volontairement remises, en considération de la présente transaction. De laquelle somme de cinq mil livres, le dit sieur Noyel reconnoist être redevable envers le marquis de Blaru, pour le paiement de laquelle Noyel obligent Chalmazel de payer et continuer, à la décharge du marquis de Blaru, à monsieur Jannart, conseiller au grand conseil, représentant le sieur de Gaumont (156 livres 5 sous 4 deniers), au principal de trois mil livres, dont le marquis de Blaru est chargé, comme héritier de la dame Darcoma, sa mère, à laquelle rente la dame de Champagne étoit pareillement obligée pour pareille somme de trois mil livres, comme héritière de M^{rs} Louise Darcoma; et pour le paiement des deux mil livres restant des dites cinq mil livres, Noyel, au nom de Chalmazel, a assigné sur les revenus, fermages de sa terre du Clos, sise sur la paroisse de Montmarin près Curatry (sic) en la province de Normandie, toutes les sus dites sentences, arrestz, obligations et autres pièces demeurrantes néanmoins entre les mains du marquis de Blaru, jusqu'au parfait paiement des dites deux mil livres, lesquelles pièces, après les dits paiemens faits, seront remises entre les mains du marquis de Chalmazel.

En marge de l'acte se trouve la quittance des 2000 livres, ainsi que la déclaration de remise des titres, faites et signées par le marquis et la marquise de Blaru, à Blaru le dernier jour de septembre 1715. — Le 7 mars 1716, à Saint-Marcel, le marquis de Talaru Chalmazel écrit et signe une déclaration par laquelle il reconnoit avoir reçu les titres, en exécution de la transaction du 17 juin 1711.

E. 3156. (Liasse.) — 1 pièce, par le même 27 pièces, papier.

1655-1698. — Blaru. Justice. Procès. — Pièces

d'un procès entre Anne Fleurye, héritière de Geneviève Bradel, d'une part, Adrien Berteaux, demeurant à Saint-Pierre-d'Autix, possesseur d'héritages de la succession de Louis Bradel, d'autre part. Louis Oubert, marchand, demeurant à Vernon, au droit de Simon Bradel, fils du dit Louis, d'autre part, et Charles de Tilly, chevalier, marquis de Blaru, créancier de Simon Bradel, d'autre part, aux fins d'obtenir règlement de garantie, entre les héritiers Bradel, au profit du seigneur de Blaru, envers lequel s'étaient obligés solidairement, pour une rente de 42 livres 12 sous tournois, plusieurs membres de la famille Abadon, à laquelle s'était allié Simon Bradel, par son mariage avec une fille de Jean Abadon. — Acte du mariage religieux de Simon Bradel, fils de Louis et de Marguerite, avec Marie Abadon, fille de feu Pierre et de Françoise Oubert. — Contrat de mariage de Simon Desmousseaux, d'Artix (sic), demeurant à Chauffour, et Françoise Bradel, fille de Simon et de feu Marie Abadon. — Mémoires de biens possédés par Simon Bradel.

E. 3457. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 25 pièces, papier.

1655-1763. — Blaru, Justice, Procès. — Procédures pour les seigneurs de Blaru contre Barthélemy Lefort, Jean de Chérences, l'un des gardes de la porte du roi; Charles Le noir, Nicolas et Charles Aubry. — Procédures pour Louis Vessier, laboureur, demeurant au Colombier, paroisse de Blaru, contre Jacques Chevaucheur, journalier, demeurant à Blaru.

E. 3458. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1655. — Blaru, Justice, Procès. — Pièces d'un procès intenté par Martin Nolle, charpentier, demeurant sur les Coursières de Rosny, paroisse de Jeufosse, à Louis Tremblé et Jean Dufour, pour coups et blessures devant occasionner une incapacité de travail d'au moins dix jours, suivant le certificat de Jean Gosmond, M^e chirurgien à Vernon, et François Billy, chirurgien, demeurant à Blaru, qui ont donné leurs soins à Martin Nolle.

E. 3459. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 10 pièces, papier.

1661-1665. — Blaru, Justice, Procès. — Pièces de procès entre Alexandre Delaissement, cordonnier, demeurant à Tourny, ayant épousé Madeleine Le Maire, fille d'honnête personne Alexandre Le Maire, et Guillaume « de Messière », laboureur, demeurant à Tourny, ayant épousé Elisabeth Manchon, veuve de Robert Le

Maire, tuteur des enfants mineurs du dit défunt et d'elle, pour la possession de 2 acres de terre labourable sise à Tourny; — entre le même Alexandre Delaissement et François Amaury, pour la possession d'un acre de terre à Tourny.

E. 3460. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1668-1700. — Blaru, Justice, Procès. — Sentence d'adjudication à Marin Paol des fruits pendant par les racines, saisis, à la requête du marquis de Blaru, sur le dit Paol, Guillaume Roussel et consorts. — Sentence de l'adjudication, moyennant 100 livres, au rabais, à Jacques Maunoury, sergent royal, demeurant à Vernon, de « la conduite, » dans les prisons de la conciergerie à Paris, de Madeleine Du Pont, détenue dans la prison du bailliage de Blaru. — Procédures pour le marquis de Blaru contre Catherine Toutain, veuve de Jacques Cadot, appelée par devant Jean Dubois, procureur au marquisat de Blaru, bailli « au bailliage de Chauffour, pour Monsieur le Prieur et seigneur du dit lieu, » pour affirmer ce qu'elle doit à François Lanse Levée, comme ayant épousé Catherine Abadon, fille et héritière de feu Guillaume Abadon. — Sentence par laquelle Joseph Buisson, conseiller du roi, vicomte de Pacy, bailli de Blaru, déclare exécutoire une obligation de 9 livres 10 sous, souscrite par Louis Lauze-ray, cabaretier, à Jeufosse, au profit de Pierre Chaptois, demeurant à Bonnières. — Sentence du bailli de Blaru, requête du marquis de Blaru, en déclaration d'hypothèque, contre la veuve Aman Ango, de Jeufosse, pour des terres acquises de Marin Masson.

E. 3461. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1672-1686. — Blaru, Justice, Procès. — Pièces d'un procès intenté par le marquis de Blaru à Guillaume Hébert, maréchal, demeurant à Blaru, et, après sa mort, à sa fille et héritière Catherine Hébert, ayant épousé Guy Lanchard, laboureur, demeurant à Blaru, pour obtenir le paiement des arrérages d'une rente foncière de 8 livres.

E. 3462. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1673-1685. — Blaru, Justice, Procès. — Procédures entre Guillaume Vineent, sous-fermier des domaines du roi de Mantes et de Meulan, d'une part, et René Bellhoste, aubergiste du *Cheval blanc*, à Mantes, d'autre part, pour

raison des droits que le dit Vincent prétend lui être dûs à cause de l'héritage sur lequel l'auberge du *Cheval blanc* est bâtie, héritage qu'il prétend être de la censive du roi. — Mémoire instructif de l'instance pendante au bailliage de Mantes entre Joachim Dreux, docteur en Sorbonne, chanoine de l'Eglise de Paris, prieur et seigneur du prieuré de Saint-Georges de Mantes, conseiller du roi en son grand conseil, contre Pierre Belhoste, maître de l'hôtellerie où pend pour enseigne le *Cheval blanc*, à Mantes. Pierre Chevrement, maître maréchal, à Mantes, beau-père dudit Pierre Belhoste, aurait obtenu, le 11 septembre 1635, des maire et échevins de Mantes, moyennant une rente annuelle non rachetable, la concession d'une place vague proche la porte de Rosny, joignant le mur de la ville, pour y construire une maison à l'alignement de celles de David Bouret, Pierre Richomme et dame Guillain. Cet acte étant venu à la connaissance de Nicolas d'Arcona, pour lors prieur du dit prieuré de Saint-Georges, il prétendit que la place cédée était, comme les maisons Bouret, Richomme et Guillain, de la censive du prieuré de Saint-Georges. — Requête adressée à la Chambre du Trésor par Joachim Dreux, pour obtenir de René Belhoste le paiement des cens et rentes qu'il prétend être dûs au prieuré de Saint-Georges. — Madeleine Carreau, veuve, en premières noces, d'Honoré Lepierre, vivant, aide du pont de Mantes, et, en secondes noces, de Nicolas Tuelle, tant en son nom que se portant fort d'Honoré, Jacques et Jeanne Lepierre, enfants d'elle et de son premier mari, vend à René Belhoste, maréchal, à Mantes, une maison, tenant d'un côté à Jean Richomme et à François Pasquier, à la charge des droits seigneuriaux dûs au prieur de Saint-Georges, et moyennant la somme de 50 livres tournois de rente rachetable pour 900 livres tournois. — Sentence de la chambre du trésor. « La chambre » ...sçavoir faisons qu'entre René Belhoste.. demandeur » en requête présentée à la chambre (le 20 décembre » 1684), à ce qu'il plût à la chambre luy donner acte de » ce qu'à son esguart, en tant qu'à luy est, il accorde de » quitter... à l'un des deffendeurs sy-aprez nommez, la » propriété, possession et jouissance des lieux dont il » est question entre les partyes, en le remboursant, au » préalable, de la somme de (21,516) livres pour les bas- » timans, augmentations et améliorations qui ont esté » faittes sur iceulx, ce qu'il sera tenu de faire dans la » huitaine, sinon, et à faute de ce, que le dit demandeur » et ses ayans cause seront maintenus et gardez à tou- » jours en la propriété, possession et jouissance des dits » lieux... mentionnez au rapport fait par Regnault de » Croix, Gilles, Jean et Damien Périer..., aux ofres qu'il » fait de payer annuellement au domaine de Sa Majesté

SEINE-ET-OISE. — SÉRIE E. — TOME II.

» la somme de (7 livres 15 sous), portez en la dite sen- » tence de la Chambre du (31 décembre 1681) : en con- » séquence, faisant droit sur la demande en garantie du » demandeur, contre Magdelaine Cathelain, veuve Jean » Chrestien, le décharger de la rente de (12 livres), » à la charge de laquelle deffunt Jean Chevrement, beau » frère du demandeur, avoit acquis partye des dits hérit- » ages, ensemble des arrérages du passé, avec restitu- » tion de ce qui en a esté payé; la condamner aux dépens; » et que la sentence qui interviendra sera exécutée par » provision, nonobstant oppositions ou appellations quel- » conques, et sans préjudice d'icelle, par M^e Jean An- » thoine Ficquet, son procureur, d'une part; et Guillaume » Vincent, fermier du domaine de Mantes et Meulan, » par M^e François Grelain, son procureur, et encore » Magdelaine Cathelain, veuve Jean Chrestien, deffen- » deresse et défailante, d'autre part, ...La Chambre,.. » ayant esguard à la requeste de la partye de Ficquet, » l'a maintenu et gardée, et ses ayans cause, en la pro- » priété, possession et jouissance des lieux et héritages » dont est question, en payant annuellement au domaine » de Sa Majesté au dit Mantes, la somme de (20 livres) » de rente, dont sera passé déclaration au papier terrier » de Sa Majesté, dans la huitaine, sans qu'elle puisse, et » ses successeurs, estre dépossédés qu'en remboursant » actuellement les augmentations et améliorations faites » sur les lieux et héritages; ... payer trois années d'ar- » rérages de ladite rente à la partye de Grelain, ... a donné » deffault contre la dite défailante, ... et descharge la » dite partye de Ficquet de la rente de (12) livres, à la » charge de laquelle partye les dits lieux et héritages ont » esté vendus à Jeap Chévremont, ensemble des arré- » rages escheus depuis la demande du dit Vincent; cou- » damne la dite défailante aux dépens... » — Les Maire et échevins de Mantes déclarent, le 10 janvier 1673, par devant Eustache Apoil, sieur de Romainval, conseiller du roi, lieutenant général civil au bailliage et siège présidial de Mantes, que c'est afin d'éviter un plus grand désordre qu'ils consentent à délivrer le nombre de logements réclamés par les brigadiers des compagnies des gens d'armes, et cheval-légers de Sa Majesté. (Ce document est attaché aux autres pièces de la procédure, avec lesquelles il ne paraît avoir de commun que la cote analytique du dossier écrite au verso du 2^e folio).

E. 3463. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 8 pièces, papier.

1673-1687. — Blaru. Justice, Procès. — Procédures pour Jacques et Louis de Tilly contre Nicolas le Mar-

chand, ayant épousé Marie Henri, fille et héritière d'Abraham Henri et de Nicole Cadot, sa femme, touchant une rente de 7 livres 13 sous 9 deniers tournois.

E. 3165. (Liasse) — 7 pièces, papier.

1675-1689. — Blaru. Justice, Procès. — Pièces d'un procès entre le marquis de Blaru et Blanche Goupy, veuve de Toussaint Hénault, maître tailleur d'habits, à Paris, tutrice des enfants mineurs d'elle et du dit défunt, pour cause de non-paiement d'une somme de 500 livres, à laquelle s'était obligé, pour ledit marquis de Blaru, envers Toussaint Hénault, Jacques Chaumont, laboureur, demeurant aux Coutumes, paroisse de Blaru.

E. 3165. (Liasse) — 36 pièces, papier.

1677-1687. — Blaru. Justice, Procès. — Procédure entre Charles de Tilly, marquis de Blaru, d'une part, et Vincent Savé, fermier des domaines du roi en la généralité de Paris, et Pierre Orholle, s^r de Valfond, garde du corps du roi et donataire de sa Majesté des droits de reliefs et rachats du marquisat de Blaru, d'autre part, pour raison du paiement des droits de relief que ces derniers prétendent être dus au domaine du roi, par suite du décès du père de Charles de Tilly, parce que le marquisat de Blaru relève directement du roi. La sentence finale de ce procès n'est pas au dossier ; mais la dernière pièce en date, à la suite d'une requête adressée au Parlement par Vincent Savé, est ainsi conçue : « Veu
 » par nous l'instance d'entre M. Vincent Savé, fermier
 » des domaines du roy en la généralité de Paris, deman-
 » deur, d'une part, et M. Charles de Tilly, chevalier,
 » marquis de Blaru, d'autre part, et encore entre Pierre
 » Orholle, garde du corps du roy, donataire de sa Ma-
 » jesté des droits de relief du marquisat de Blaru, de-
 » mandeur en requête, etc. : Je requiers, pour le roy,
 » estre déclaré la dite terre seigneurie et marquisat de
 » Blaru relever du roy, à cause de son comté de Mante,
 » aux us et coutumes du Vexin-le-François ; et, en con-
 » séquence, faisant droit sur la demande desdits fermiers
 » et donataire du roy, entre les dits fermier et donataire,
 » recens parties intervenantes en l'instance de saisie féo-
 » dale, faite à nostre requête, de la terre et seigneurie
 » de Blaru, payer et mettre entre les mains du trésorier
 » général du domaine le rachapt et relief deub et ouvert
 » par la mort du dit deffunct s^r de Blaru, père, qui est
 » le revenu d'une année de la dite terre, qui sera liquidé
 » au dire d'experts, dont les parties conviendront en la

» manière accoutumée, et, cependant, par provision,
 » telle somme qu'il plaira à la Chambre arbitrer ; lequel
 » rachapt sera institué par le dit trésorier général du do-
 » maine entre lesdits fermiers et donataire du roy, confor-
 » mément à l'édit de 1669 ; signé : Ravière. Et, depuis,
 » Veu deux autres productions nouvelles, sçavoir, la pre-
 » mière du dit s^r de Blaru, par requête du 14 juin 1684,
 » et l'autre du dit Savé, par autre requête du 27 du dit
 » mois, et pièces y mentionnées, la dite dernière requête
 » employée aussy par contredits contre la susdite der-
 » nière production nouvelle d'iceluy s^r de Blaru. Je per-
 » siste en mes conclusions. Signé : Ravière. (Et plus bas):
 » Ayt acte, et sur le surplus, soit la requête et pièces
 » communiqué à la partie pour y fournir contredy sui-
 » vant l'ordonnance. Fait le 18 avril 1687. »

E. 3166. (Liasse) — 3 pièces, parchemin : 15 pièces, papier.

1678-1716. — Blaru. Justice, Procès. — Pièces d'un procès entre Pierre Poitevin, demeurant à la Chapelle-Saint-Ouen, ayant épousé Françoise Porion, et Jean Mollemont, demeurant à Sainte-Geneviève près Gagny, pour cause des faits indiqués dans l'extrait suivant d'une transaction conclue entre les parties, le 31 octobre 1716. « Pour terminer le procès pendant au
 » siège présidial d'Andely, entre honneste personne Jean
 » Mollemont, demeurant à Sainte-Geneviève près Gagny
 » appellant, soubz le nom de Breuil, son beau-frère...
 » de sentence rendue au bailliage de Vernon, le 13 avril
 » 1715 confirmative d'autre rendue en la vicomté du dit
 » lieu, le 17 août 1713, d'une part ; et honneste person ne
 » Pierre Pottevin, demeurant à la Chapelle-Saint-Ouen,
 » ayant espozé Françoise Porion, a présent deffunte, in-
 » timé au dit appel, d'autre part ; les dites partyes ont
 » appointé et transigé de la manière suivante, sçavoir
 » est, que le dit Mollemont, s'estant remis aux droicts du
 » dit du Breuil, qu'il a entièrement remboursé comme
 » son garand, a quitté, cédé et cède, sans aucune garantie
 » ny restitution de deniers, au dit Pottevin, ce acceptant,
 » la partye de sept livres de rente... deub au dit Mille-
 » mont, à la représentation de feu Adrien Millemont, son
 » père, à cause du transport qui luy en avait été fait, et
 » d'une autre partye de vingt sols de rente, à prendre
 » sur Anne Lamy, laquelle, avecq Pierre Delamare, son
 » segond mari, avoit agréé et accepté le dit transport...
 » au moyen de cent-cinquante livres... laquelle somme le
 » dit Pothevin s'est obligé de luy payer... »

E. 3467. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1680. — Blaru. Justice. Procès. — Procédures pour Charles de Tilly, marquis de Blaru, et Jacques Buisson, fermier général des domaines de France, demandeur en paiement de droits de lofs et ventes de plusieurs échanges faits par Charles de Tilly.

E. 3468. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1684-1718. — Blaru. Justice. Procès. — Pièces d'un procès entre Marie Catherine Pellerin, veuve de M. Jean Le Goust, et Christophe Périer, maître d'hôtel du marquis de Blaru, pour la possession d'une vache, que Marie Catherine Pellerin avait donnée à loyer à Robert François, lissierand de Blaru, et aussi touchant le non paiement de 20 boisseaux de blé, auquel s'était obligé le dit Périer.

E. 3469. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1688-1693. — Blaru. Justice. Procès. — Mémoire, lettres, significations, etc., touchant un procès entre Charles de Tilly, marquis de Blaru, et sa sœur Elisabeth de Tilly, veuve de Jacques de Hémont, seigneur de Rotoirs, Hauville, Guiry-le-Sec, et autres lieux, laquelle avait fait saisir les meubles du dit marquis et arrêter les deniers entre les mains de ses fermiers, pour obtenir paiement de ce qui pouvait encore lui revenir de la succession paternelle.

E. 3470. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1694. — Blaru. Justice. Procès. — Procédures pour Charles de Tilly, chevalier, seigneur marquis de Blaru, gouverneur de Vernon, lieutenant de roi de l'Île de France intervenant, Marguerite Jacquot, demoiselle suivante de la marquise de Blaru, et Claude Allix, ses domestiques, demandeurs, contre Vincent de Prévost, écuyer, seigneur du Buc, ancien capitaine major au régiment d'Anjou, défendeur, et plus tard Louis de Prévost, chevalier, seigneur de la Bretonnerie et de Prenoy ou Prévoy, seul héritier de Vincent, son père. — Mémoire pour le marquis de Blaru, indiquant l'origine et les phases du procès. Le 6 mars 1670, Charles de Tilly, marquis de Blaru, Claude d'Arcona, sa femme, Henri de Tilly, leur fils, sieur de Bionval, contractent envers Vincent de Prévost une obligation de 8000 livres « pour vendition d'une compagnie » dans le régiment d'Anjou, pour la donner au dit sieur « de Bionval. » Le 1^{er} avril 1674, le s^r Rivière, porteur

de la procuration de Vincent de Prévost, demande verbalement le paiement de 473 livres, reliquat du solde de 8000 livres, au marquis de Blaru, frère du s^r de Bionval, lequel promet « de l'argent immédiatement après les festes de Pasques. » Mais le 3 du même mois, on présente une requête au lieutenant civil, sous le nom de Vincent de Prévost, aux fins de permettre de mettre l'obligation à exécution dans l'étendue de la juridiction : cette permission est accordée; et, le même jour, à la requête de Vincent de Prévost, on fait un commandement de payer, en vertu de la dite obligation; le 5 du même mois, on fait saisir, par Jarry, huissier au Châtelet, « plusieurs coffres et balots trouvés dans une charrette sur les gaichets des galeries du Louvre, faute de paiement par le marquis de Blaru... On les transporte dans une maison, et, quelques heures après, on y appose un » sellé. » Mais il se trouve que ces coffres et balots appartiennent à Marguerite Jacobou Jacquot, suivante de la marquise de Blaru, laquelle, estant entrée au service de la dite Dame, deux jours seulement avant son départ de Paris, avoit été obligée de faire conduire ses hardes au coche de Mante, avec un balot de linge sale appartenant aux autres domestiques. » La dite Marguerite fait signifier, le 9 avril, opposition à la saisie de Vincent de Prévost; le même jour, le s^r de Bionval répond qu'il ne sait pas de quoi on veut lui parler. Le marquis de Blaru donne sa requête d'intervention, et conclut à la main levée des coffres et balots saisis, avec intérêts, dommages et dépens contre le saisissant, et obtient, enfin, gain de cause, par une sentence de la chambre civile du Châtelet rendue le 24 avril 1694.

E. 3471. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin — 10 pièces, papier.

1698-1733. — Blaru. Justice. Procès. — Pièces relatives à des procès, contestations et arrangements entre le marquis de Blaru, d'une part, et Claude Jean Le Prévost, maître chirurgien à Vernon, d'autre part.

E. 3472. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1694-1695. — Blaru. Justice. Procès. — Pièces d'un procès entre les s^{rs} de Tilly, d'une part, et Louis de Croismare, écuyer, sieur de Valmesnil, d'autre part. — Signification, au procureur de Louis de Croismare, de la réponse que Jacques de Tilly, clerc, sous-diacre, Urbain de Tilly, chevalier, seigneur d'Acon, lieutenant colonel du régiment de cavalerie de Grignan, et Henri de Tilly, chevalier, seigneur de Saint-Illiers-le-Bois, capitaine de carabiniers du régiment de (mot en blanc), fou

à l'exploit qui leur a été notifié, le 26 juin 1694, en la personne du dit sous-diacre, Jacques de Tilly. — Signification, au même, des « défenses que donne messire Charles de Tilly, chevalier, marquis de Blaru, lieutenant de » roy en l'Isle-de-France, et gouverneur de la ville et » Chasteaux de Vernon, un des héritiers de feu messire » Jacques de Tilly, clere sous-diacre, Urbain de Tilly, chevalier, seigneur d'Acon, et Henry de Tilly, chevalier, » seigneur de Saint-Illiers-les-Bois, héritiers, comme le » dit sieur de Blaru, du dit feu sieur de Tilly, leur oncle, » tous assignés par exploit du 26 juin (1694), contre » Louis de Croismare, escuyer, sieur de Valmesnil, héritier, en partie, de Jacques de Croismare, escuyer, son » père, demandeur aux fins du dit exploit du 26 juin dernier, tant pour luy que pour les sieurs ses frères et cohéritiers, et en la présence des sieurs doyen, chanoines et » chapitre de Notre-Dame de Vernon, appelez par le dit » sr de Valmesnil. » — Signification, par le procureur de Croismare à celui du marquis de Blaru, de : 1° une requête adressée par Louis de Croismare au bailli de Gisors, pour qu'il lui plaise donner acte au suppliant « de ce que, pour » responses aux escripz des sieurs de Tilly et de Blaru, » il employe le contenu en la présente requête, recevoir » au jugement du procès les pièces nouvelles cy dessus » dabtées, aux fins de ses demandes incidentes, et, faisant droit sur le tout, adjuger audit suppliant les conclusions par luy prises, avec despens... ; » 2° un acte, par lequel « de Tilly Villegast, » reconnaît, le 12 novembre 1682, devoir à M. de Croismare la somme de 3400 livres, pour l'acquit de laquelle il lui transporte pareille somme restante de plus grande à lui due par le marquis de Blaru. — Signification, par le procureur du marquis de Blaru à celui de Croismare, des « consentemens et » desbats de... Charles de Tilly... marquis de Blaru, un » des héritiers de M^{re} Jacques de Tilly... au compte que » présente Louis de Croismare... en la succession de feu » M^{re} Jacques de Croismare, ... des meubles laissés par le » dit feu sieur de Tilly, dont le dit feu sieur de Croismare doit encore disposer comme exécuteur des dernières volontés du dit feu sieur de Tilly... sans préjudice du traité fait entre eux (les frères de Tilly), et » sans approuver l'acte du 6 de janvier 1681, prétendu » estre le testament du dit feu sieur de Tilly. » — Signification, par le procureur de Croismare à celui du marquis de Blaru, des contredits à la pièce précédente, fournis par Louis de Croismare, devant le lieutenant général civil au bailliage de Vernon. — Notes diverses, dont un « écrit » pour servir de réponse au sieur de Valmenil sur l'exécution du testament de Jacques de Tilly.

E. 3473. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1701-1704. — Blaru. Justice, Procès. — Procédures pour Charles de Tilly, marquis de Blaru, contre Guillaume Pont ou Dupont, curateur à la succession vacante de feu Louis Baucher, vivant, héritier de feu Marie Lemire, jadis femme de feu François LeFrançois, à fin de paiement d'une somme de 260 livres et les intérêts, dus au seig^r de Blaru par Louis Baucher.

E. 3474. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1711-1714. — Blaru. Justice, Procès. — Pièces d'un procès entre Thomas Questel, commissaire et contrôleur aux saisies réelles dans l'étendue du bailliage et siège présidial de Mantes, et Charles de Tilly, marquis de Blaru, prévenu d'avoir indûment procédé à la saisie réelle des biens de la succession de François LeFrançois.

E. 3475. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 42 pièces, papier.

1711-1717. — Blaru. Justice, Procès. — Pièces d'un procès entre Jacques Vaudichon, qui se qualifie, dans une requête, « un malheureux dénué de tous biens » et gagnant son pain au jour le jour, » d'une part, et François Blin, marchand, demeurant en la rue de Normandie, paroisse Notre-Dame de Vernon, d'autre part, touchant une rente de trente livres, au capital de 420 livres, constituée par Luce Postel et le Mollier, sur Louis Vaudichon, père, ou aïeul de Jacques.

E. 3476. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1717-1718. — Blaru. Justice, Procès. — Pièces d'un procès intenté à Jean Feugère, entrepreneur chargé des ouvrages du roi dans les chemins de Rolleboise et la Vallée-aux-Angots, demeurant à Bonnières, par Charles de Tilly, chevalier, seigneur et marquis de Blaru, le Port de Villers, Jeufosse et autres terres et seigneuries, réclamant une indemnité de 500 livres pour cause d'extraction de pierres, par le dit Feugère, sur la seigneurie de Jeufosse, et prétendant au droit d'arrêter les opérations commencées en vue de continuer cette extraction,

E. 3477. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1732-1734. — Blaru. Justice, Procès. — Procédures,

à la requête du marquis de Blaru, prenant fait et cause de ses gens, contre Massin Morel, vigneron, demeurant à Bennecourt, fils de la veuve Guillaume Hannonyer, inculpé d'avoir volé des saules et autres arbres, que le dit marquis de Blaru avait fait abattre, sur un attérissement à lui appartenant dans la rivière de Seine, seigneurie de Jeufosse, relevant de son marquisat de Blaru. — Plusieurs lettres de membres de la famille de Tilly-Blaru à M. Guyot, procureur au parlement : une de ces lettres, signée « Blaru, » et datée « à Blaru, ce 30 avril 1733, » porte « le nommé Morel, de Bennecourt, a fait acquisition d'une portion de l'isle aujourd'hui en contestation : » quand je fis abatre les saules plantés par les riverins » de mon isle et qui entreprenoient sur moy, il dit qu'il » possédoit en vertu d'une vente faite sous signature privée, portant promesse de passer contrat toutes fois et » quand ; je lui ai demandé de me produire cet acte, et » j'ay esté obligé, sur son refus, de le faire assigner ; et » les conclusions de mon exploit estoient qu'à faute par » luy de produire de titres, il vairoit la dite portion d'isle » réunie à mon domaine : c'est sur cela qu'est intervenu » M. de la Rochefoucault, et a fait évoquer, en vertu d'un » *Committimus*, cette affaire aux requestes du Palais... » L'intervention de ce dernier personnage explique peut-être la rédaction de la cote suivante : « Troisième dossier : » Grosse des informations faites en la justice de Blaru, » dont le double a esté porté au greffe de la Cour, et qu'il » faut tenir secrettes, pour M. François Bonaventure de » Tilly, marquis de Blaru, contre Massin Morel et autres » et M. le duc de la Roche-Guyon. »

E. 3478. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin : 4 pièces, papier.

1669-1770. — Blaru. Justice, Procès. — Procédures de François Bonaventure de Tilly, marquis de Blaru, chevalier, seigneur marquis de Blaru, Port-Villers, Jeufosse et autres lieux, à l'effet d'obtenir paiement de la somme de 228 livres, restant dues au dit marquis, pour marchandises de bois vendues et livrées à feu Mathieu Lavenant, en son vivant, marchand tonnelier, demeurant au faubourg de Gamilly, paroisse de Notre-Dame de Vernon.

E. 3479. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin : 1 pièce, papier.

1514-1598. — Blaru. Lettres, Quittances. — Richard Billart, demeurant à Blaru, reconnaît avoir reçu de Jean de Tilly, chevalier, seigneur de Blaru, et Françoise Ladvoeat, sa femme, la somme de 30 livres tournois

pour « le remboursement de une acre et 10 perches de » terre, dont mention est faite es-lettres d'acquisition » du dit Billart, qui l'avoit faicte de la veufve de » Michault Maunoury, passées devant le tabellion des » Essars, » le 24 octobre 1513. — Noble homme Pierre de Villiers, demeurant à « Nojon-le-Sec, » reconnaît avoir reçu de Françoise Ladvoeat, veuve de Jean de Tilly, la somme de 60 livres tournois, reliquat de 300 livres tournois, « en quoy estoient subjectz nobles hommes » Claude et Lucas de Tilly... à cause du mariage de » deffuncte Marye de Tilly, lorsqu'elle vivoit, femme du » dit Pierre de Villiers... » — Jean de Grimonville, sieur de Montmartin, fils aîné de Pierre Grimonville, sieur de Lalande, tant en son nom qu'au nom de Marguerite Charlotte d'Arcona, sa femme, reconnaît avoir reçu de Marie de Grillet, veuve de Gaspard d'Arcona, 1666 écus 23 à déduire sur les deniers de l'amortissement de 166 écus 23 de rente, reliquat de 500 écus de rente donnés par la dite dame d'Arcona, en sa qualité de tutrice et gardienne de ses enfants, en faisant le mariage de sa fille, Marguerite Charlotte, avec le dit Jean de Grimonville. — Robert Lucien, marchand de soie et bourgeois de Paris, fondé de la procuration de Jean Rousselet, marchand, demeurant à Lyon, reconnaît avoir reçu de Louis de Tilly, chevalier, seigneur châtelain de Blaru, la somme de 150 écus d'or sol, à la décharge de feu Marie de Tilly, dame de Saint-Merry.

E. 3480. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1571-1779. — Blaru. Lettres, Quittances. — Correspondance entre Guillaume Chastellain, lieutenant de Monseigneur de Blaru, à Blaru, et Monseigneur Le Tellier, à Paris, logé successivement au collège Sainte-Barbe, dans la rue des Poulies près « la Croix du Tirouer, » et « près ung appoticquère, qui demeure à la rue Saint-Honoré, au-dessoubz de la Croix du Thirouer, lequel appoticquaire se nomme Habert. » Cette correspondance a généralement trait à la sauvegarde et défense des intérêts du seigneur de Blaru. — Lettres autographes de la marquise de Blaru à M. Pélerin, procureur au Châtelet, pour rentrer en possession d'un bracelet, que la marquise avait livré à madame Martin, ou du prix de ce bracelet, qui appartenait à une dame amie de la dite marquise. — Lettres et notes adressées au même par le marquis de Blaru touchant diverses procédures. — Deux lettres signées Guyot adressées, l'une au marquis, l'autre à la marquise de Blaru, touchant des procès avec le fermier du domaine. — Lettre autographe signée : « J. Guil-

laume Bessin » datée à Rouen le 22 juin 1723. En tête on lit : « Pour Dom Delarue. » et la lettre commence par les mots « Mon révérend père. » Il est question des résultats des recherches faites pour trouver un « contrat, » non autrement désigné. — Lettre autographe adressée à la marquise de Blaru par De La Croix, secrétaire du duc de Biron, en faveur de Marie Hortense Maritoury, touchant la jouissance de certains héritages sis au Hameau du Val, paroisse de Port-Villez. — Lettre autographe du père Le Noir, sans suscription, mais très-probablement adressée à un membre de la famille de Tilly. En voici la copie. « Monsieur, L'on vient de me renvoyer de Paris à » Fécamp, où je fais pour le présent ma demeure ordinaire, la lettre que vous nous avez fait l'honneur de » nous écrire. Permettez-moi, s'il vous plaît, de vous en » témoigner toute ma reconnaissance et de vous faire » mes très-humbles remerciements de l'accueil favorable » que vous avez bien voulu faire à mon mémoire (1). La difficulté que vous me faites l'honneur de me proposer, Monsieur, ne doit en aucune façon empêcher les effets de votre bonne volonté pour nous. Blaru entre tout naturellement dans notre plan, qui ne comprend pas simplement ce qui est du ressort du parlement de » Normandie, mais encore toutes les paroisses renfermées dans l'étendue des sept diocèses de l'archevêché » de Rouen. J'espère donc, Monsieur, que vous voudrez » bien avoir la bonté de me faire part de toutes vos » lumières, et me mettre en état de rendre à votre illustre famille toute la justice qui lui est due. Je vous en supplie instamment, et vous prie d'être bien persuadé » que rien ne pourra me flatter davantage. J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect, Monsieur, » votre très-humble et très-obéissant serviteur. (Signé) : » Le Noir, relig. bénéd. à Fécamp, ce 13 novembre 1760. » — Lettre signée « Bellanger, » sans suscription, relative au projet de vente d'une charge non indiquée. — Lettre adressée par le « comte de Tilly » à M. Vigreux, au château de Blaru ; il le prie de faire les démarches nécessaires pour obtenir paiement d'un billet de 240 livres, souscrit à Caen par Hurel au profit de madame de Saint-Louet.

E. 3181. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 39 pièces, papier.

1596-1768. — Blaru. Lettres, Quittances. — René

(1) Il s'agit sans doute du « Mémoire relatif au projet d'une histoire générale de la Normandie, » que le P. Le Noir publia précisément en 1760.

de Poissons, écuyer, sieur de Montigny et de Saint-Martin de Nigelles, mestre de camp d'un régiment de gens de pied français, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, ayant épousé noble damoiselle Suzanne de Sainct-Just, reconnaît avoir reçu de Jacques de Tilly, chevalier de l'ordre du roi, lieutenant des cent gentilshommes de sa maison, seigneur châtelain de « Blaru, Villelegatz, Chauffour, du Port de Villiers et du fief du Péré, » la somme de 500 écus d'or sol, revenant à 1500 livres tournois, sur le principal de 5000 livres tournois, pour lesquelles le dit Jacques de Tilly fait rente au dit sieur de Montigny, à cause de sa femme Suzanne de Sainct-Just, propriétaire par cession de demoiselle Claude d'Hargeville, dame de Crespières. — Quittances pour termes de cette rente, signées de Suzanne de Sainct-Just, veuve du sieur de Montigny (1597). — Noël Vassé, demeurant à Heuland, vicomte d'Auge, procureur général et spécial de Louis d'Angerville, écuyer, sieur de Grainville, déclare avoir reçu, conjointement avec Robert Edme de Rases, marquis de Monimes, de Charles de Tilly, marquis de Blaru, par les mains de Charles de Gisors, agent des affaires du dit marquis, la somme de 1761 livres 5 sous, et de plus, déclare qu'il a été payé par M^r Souving, en l'acquit et décharge du dit marquis de Blaru, es-mains de Madame de Grainville, la somme de 438 livres 13 sous, en conséquence d'une transaction entre les dits seigneurs de Blaru et d'Angerville. — Quittances, signées Le Clerc, prêtre, curé de Vauroux (1730-1732), pour plusieurs termes de la pension d'un fils de M. de Tilly Prémont, placé chez le dit curé. — Quittances et notes autographes du seigneur de Blaru, de 1728 à 1768.

E. 3482. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1604-1652. — Blaru. Lettres, Quittances. — Quittances, la plupart autographes, de Claude Augier, seigneur de Crapado, pour arrérages d'une rente assise, au profit de D^{ne} d'Arcona, sa femme, sur le quatrième de Rouen. — Quittances de Jeanne de Leyrit, (Sign. autogr.: Jeanne Delerit), veuve de René Cressé, bourgeois de Paris, pour intérêts d'obligations passées au profit du dit Cressé par le seigneur de Blaru. — Lettre signée « Cressé, » adressée à M. de Blaru, de Paris le 5 mai 1648. Il a reçu 3000 livres du sieur de Carsillier ; il demande, pour le paiement du reste de sa créance, une délégation sur les marchands de bois de M. de Blaru. — Quittance signée « Cressé, » pour une somme de 500 liv. reçue, à la décharge de M. de Blaru, de Madame Torin,

veuve d'Antoine Gosset, marchand marinier. — Compte de la créance Cressé. — Quittance autographe, signée « Bimorel, » pour la somme de 500 livres à déduire sur les arrérages d'une rente annuelle de 200 livres, dues au dit Bimorel par M. de Blaru, comme cohéritier de M. d'Arcona. — Autres quittances pour le même objet, mais avec la signature : J. Le Cornu, qui était effectivement le comte du seigneur de Bimorel.

E. 3414. (Lévesq.) — 17 p. — 18. papier.

1612-1615. — Blaru. Lettres, Quittances. — Lettres autographes adressées par H. d'Arcona à M. de Bimorel, conseiller du roi, lieutenant général au bailliage et présidial d'Evreux. Il lui demande du temps pour le paiement d'arrérages d'une rente due au dit de Bimorel, par Roger, s^r de la Ponterie, dont H. d'Arcona s'est rendu caution... « Je sçay que vous m'avez desja trop obligé ; je » vous en demande pardon ; si j'ai manqué à ce que je » vous avois promis, c'est que l'on m'a trompé ; car je » vous puis assurer que je poursuis tant que je puis, et » croi que j'aurai nom qui paiera. MM. de Blaru et de » Vilainnes sont à Paris pour treuver de l'argent, pour » me sortir d'affaires, tant avec vous qu'avec mes créan- » ciers... » — Lettre autographe de « Villainnes » à Bimorel. Après l'examen des papiers de feu H. d'Arcona, on fera droit à Bimorel des arrérages de rente qui lui sont dus par d'Arcona. — Lettre autographe signée « Blaru, » et adressée au même, l'engageant à prendre un à-compte sur ce qui lui est dû par H. d'Arcona. — Minute autographe d'une lettre sans adresse, dans laquelle H. d'Arcona expose les faits qui se sont passés à Vernon, à l'occasion de logement de gens de guerre.

E. 3414. (Lévesq.) — 3 p. — 19. parchemin ; 21 p. — 20. papier.

1619-1717. — Blaru. Lettres, Quittances. — Jean Baptiste Lepelletier, exécuteur des sentences du bailliage et siège présidial de Mantes et Meulan, confesse avoir reçu de Guillaume Dupré, procureur fiscal du bailliage de Blaru, la somme de 6 livres tournois, à lui taxée, le 20 mai 1649, pour être venu exprès à Blaru pour l'exécution de la sentence rendue contre Nicolas et Guillaume Les Vavasseurs, frères, prisonniers au dit Blaru, condamnés à faire amende honorable, exécution qui n'a pu avoir lieu, attendu l'appel fait par les dits Vavasseurs. — Quittances de Claude d'Arcona, Charles de Tilly, Adrien Bontier, agent des affaires du seigneur de Blaru, pour argent ou denrées reçues de Lucas Luce, sergent au

marquisat de Blaru. — Quittances signées A. Turu et pour arrérages d'une rente constituée par le seigneur de Tilly. — Talaru Chalmazel reconnaît que le marquis de Blaru a payé sa part plus une moitié des frais dans « l'affaire d'Annobant. » — Lettre signée « Chalmazel, » datée à Paris du 9 juin 1680, et relative à cette affaire, avec un projet de transaction entre Claude de Talaru, marquis de Chalmazel, Charles de Tilly, marquis de Blaru, et Jacques Dally, comte d'Annobant, relativement à la succession de Bernard de Vieux-Pont. — Lettre signée Chalmazel, datée à Saint-Murel le 1 janvier 1717, et adressée à Madame la marquise de Blaru... « Vous » me trouverés toujours disposé, Madame, à faire ce qui » vous sera le plus agréable, et à éviter tout ce qui » pourroit troubler l'intelligence que je désire entre » votre maison et la mienne... Il ne se présente encore » rien pour l'établissement de mon fils. J'en ay écrit » bien pressemment à M. de Chamarande ; car je regrète » fort le tems que nous perdons : comme votre secours » ne peut que nous estre très profitably, je vous seray » très obligé, Madame, de me donner avis du tems que » vous arriverés à Paris, pour que nous agissions de » concert avec vous, s'il se rencontre quelque chose de » favorable... » — Sœur Charlotte d'Albert de Chaulnes, prieure du monastère de Saint-Louis de Poissy. (Sig. autog.), reconnaît avoir reçu du marquis et de la marquise de Blaru, la somme de 124 livres 4 sous 11 deniers, suivant une lettre exécutoire au dos de laquelle est écrite la quittance. — Autre quittance de la même pour la somme de 348 livres 2 sous 1 denier. — Autre pour la somme de 976 livres 19 sous 2 deniers.

E. 3415. (Lévesq.) — 17 p. — 21. papier.

1652-1667. — Blaru. Lettres, Quittances. — Lettres adressées au marquis de Blaru par Mathurin Féron, écuyer, sieur de la Barbée près la Flèche. — Lettre datée à la Flèche le 5 mars 1661, et signée « De la Varanne, » adressée à la marquise de Blaru ; toute cette correspondance est relative à une rente que payait le s^r de la Barbée au s^r de Blaru. — Règlement de compte pour la dite rente entre Charles de Tilly, marquis de Blaru, d'une part, et Regné (sic) Le Bigot, écuyer, sieur de « Chardon » (lis : Charbon), héritier de Mathurin Féron, écuyer, sieur de la Barbée, à cause de Marie Féron, nièce du dit sieur de la Barbée, d'autre part. — Sentence des requêtes du Palais qui condamne René le Bigot, écuyer, s^r de Charbon (sic), et Marie le Féron, sa femme, comme ayant hérité du s^r de La Barbée, et encore

comme ayant acquis les droits d'Antoine le Féron, écuyer, fils aîné et principal héritier du dit sieur de la Barbée, et ceux de Marguerite Renée le Féron, frère et sœur de la dite Marie, à passer titre nouvel d'une rente de 100 livres créée, par contrat du 25 septembre 1610, au profit de Louis de Maridor, président à la Cour des aides, la dite sentence rendue à la requête de François Rancher, ou Raucher, écuyer, ci-devant abbé de « Montérande » (Monterot?), créancier du dit Mathurin le Féron, s^r de la Barbée.

E. 3486. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 12 pièces, papier.

1693-1716. — Blaru. Lettres, Quittances. — Quittances de Nicolas Dupré, écuyer, s^r de Saint-Maur, conseiller du roi, correcteur ordinaire en sa Chambre des comptes, pour une rente de 750 livres, constituée à son profit par M. d'Aligre, la duchesse de Luynes, le marquis de Blaru et sa femme.

E. 3487. (Liasse.) — 67 pièces, papier, en partie imprimées.

1695-1751. — Blaru. Lettres, Quittances. — Déclaration du roi pour l'établissement de la capitation, avec le tarif contenant la distribution des vingt-deux classes, donnée à Versailles le 18 janvier 1695. — Quittances de la capitation payée par le marquis et la marquise de Blaru.

E. 3488. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1702-1772. — Blaru. Lettres, Quittances. — Quittance de 8.100 livres délivrée par le marquis de Blaru à la Ferté-Costard. — Claude Adjutor Josset, conseiller et avocat du roi au siège de Vernon, y demeurant, confesse avoir reçu de Charles de Tilly, marquis de Blaru, héritier de feu Jacques de Tilly, seigneur de Villegast, le prix principal et les arrérages d'une rente de 214 livres 5 sous, la dite rente de l'obligation de Charles de Goubert, chevalier, seigneur de Ferrières et de Saint-Chéron, à la caution solidaire du dit seigneur de Villegast, et de Claude le Barbier, chevalier, seigneur d'Aigleville, envers le s^r Josset, père du dit Claude-Adjutor, par contrat du 28 juillet 1661. — Quittances signées « E. de Manneville, » à la suite d'une obligation par laquelle Michel de Cahagne s'engage à payer au marquis de Blaru, seigneur de Laqueue d'Ilaye, la somme de 49 livres, pour la valeur de 12 boisseaux de blé de rente seigneuriale.

— Accord, portant quittance, entre Charles de Tilly, marquis de Blaru, d'une part, et Jean Louis Le Prévost, laboureur, demeurant au Val, paroisse de Blaru, d'autre part, relativement à des hêtres dont le marquis de Blaru se prétendait induement propriétaire. — Quittance délivrée par Allix, sergent au bailliage de Blaru, à la suite d'un mémoire des vacations et déboursés faits pour le marquis de Blaru, par le dit Allix, de 1726 au 11 juillet 1730. — Lettre de M. Le Brun, notaire à Vernon, sans adresse, relative à une île dont il a fait l'acquisition dans le marquisat de Blaru.

E. 3489. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1723-1732. — Blaru. Lettres, Quittances. — Quittances de Humbert Colart De la Croix pour pension viagère à lui léguée par la duchesse de Luynes, et pour rente viagère de 100 livres constituée à son profit par la duchesse. — Quittances signées « Marguerite Jeanne Gérardin, » supérieure de la communauté du Bon Pasteur, pour des paiements faits par la marquise de Blaru au profit de cette communauté.

E. 3490. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1723-1758. — Blaru. Lettres, Quittances. — Quittances, dont plusieurs à la suite de mémoires de paiements, faits au compte de la famille du marquis de Blaru à Jeanne de Bar, Baudry de Lamarche, bourgeois de Paris, F. Champagne Brunet, Le Goust et Le Goux, de Crémeaux, Martin Duchesne, Pélerin, procureur au Châtelet de Paris, Duvivier, Marie-Françoise et Marguerite de Silly Prémont, Marguerite Marcadé, Moury, Simon Augé, plombier, à Paris, Vidal, Martin, m. tapissier, Françoise-Mélanie de Guitaud Espoisse, Le Fevre Deaubonné, chanoine de l'église de Paris et légataire universel de feu Mademoiselle d'Epoisse, Leroux, L. Fréneau, brodeur, Charles, loueur de voitures, François Le Fèvre.

E. 3491. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1723-1770. — Blaru. Lettres, Quittances. — Simon Barrier, bourgeois de Paris, y demeurant, au nom de procureur d'Etienne Joseph de Manneville, chevalier, comte du dit lieu, marquis de Charles-Mesnil, ancien gouverneur de la ville et du Château de Dieppe, de Charles de Tilly, chevalier, marquis de Blaru, et de Catherine-Elisabeth de Manneville, sa femme, sœur de Joseph

de Manneville, et héritière, avec lui de feu Marguerite d'Aligre, duchesse de Luynes, veuve en premières noces de François Bonaventure, marquis de Manneville, et en secondes noces de Louis Charles d'Albert, duc de Luynes, reconnaît que Guillaume-Charles Baudin, ci-devant conseiller du roi, notaire au Châtelet de Paris, lui a remis les quittances de paiements faits par Guillaume Monguy, conseiller en la Grand-Chambre du parlement, exécuteur des testaments et codicilles de la dite feu duchesse de Luynes; parmi ces quittances s'en trouvait une d'Helvétius, médecin, pour 80 livres d'honoraires. — Quittances de Barrier pour une pension de 400 livres à lui léguée par la duchesse de Luynes. — Quittances de paiements faits par Barrier pour droit de confirmation, à cause de joyeux avènement, pour le compte de M. de Verthamon, premier président au grand Conseil, comte de Manneville, marquis de Blaru, marquis de Verderonne, comte de Pontchartrain, à cause de sa femme, et pour le compte des créanciers de feu Charles d'Aligre, représentant la succession du chancelier d'Aligre, propriétaires des offices de prud'hommes, vendeurs et contrôleurs des cuirs de la Ville et élection de Falaise, généralité d'Alençon, et vendeurs de cuirs à Condé-sur-Noireau, Vassy et Saint-Jean-le-Blanc, élection de Vire, généralité de Caen, et des droits de paris et quart en sus dans les dits villes et lieux. — Caperon, maître en chirurgie, à la résidence de Vernon, donne quittance au marquis de Blaru d'une somme de 120 livres, pour pansements et médicaments faits et fournis aux pauvres malades de la paroisse du marquisat de Blaru et les hameaux en dépendant, du 1^{er} juillet 1769 au 1^{er} juillet 1770.

E. 3492. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1724-1755. — Blaru. Lettres, Quittances. — Les supérieure, assistante et conseillères du monastère de la Visitation Sainte-Marie de Bourbon-Lancy, promettent à Mademoiselle Coquille, « de présent au château de Blaru, » de la recevoir pour pensionnaire perpétuelle, moyennant la pension de 50 écus, que la marquise de Blaru se charge de leur payer chaque année; la dite demoiselle Coquille, de son vrai nom Marie-Joseph Dufregne, s'engage, de son côté, à se pourvoir de bois de chauffage, chandelle et blanchissage de linge fin; elle sera nourrie comme une religieuse; signé, le 29 mars 1724, Sœur » Magdelène-Joseph de Sivy, supérieure, S^r Claude Elcône Challemeux, assistante, Marie Agnès de Masille, » S^r Marie-Magdelaine de Sivy, S^r Marie-Joseph Gaudry, » conseillers. » — Quittances de la pension, signées par

SEINE-ET-OISE. — SÉRIE E. — TOME II.

Madeleine Joseph de Sivy, de 1725 à 1727; Anne Alexis de Mareschale (et Maréchale), de 1737 à 1731; Françoise Emmanuel (et Emanuelle) Drevet, de 1733 à 1734; Louise Marie de Tracy, de 1735 à 1738; Louise-Marie Destut de Tracy, ds 1739 à 1740; Régis Destut de Tracy, de 1721 à 1744. — Certificat de vie de Mlle Coquille, du 20 juin 1743, signé « S^r Anne-Marie-Régis Destut de Tracy, » supérieure, S^r Françoise Elisabeth Tuby, assistante, S^r Louise-Marie Destut de Tracy, économe, S^r Marie-Rose » Jourdiere, conseiller. » — Quittances de la pension signées, sœur Marie-Angélique Dethour, supérieure, de 1747 à 1749. — Autres signées S^r Marie-Charlotte Bergier, supérieure, en 1753 et 1754. — Certificat de vie de la veuve Coquille, signé, le 2 juillet 1751, par S^r Marie Charlotte Bergier, supérieure, S^r Claude-Agnès Grangier, » assistante, S^r Louise-Charlotte Desvernois, S^r Françoise- » Loïse de la Guiche, S^r Magdelaine-Elisabeth Marion, » conseillères. » — Certificat de vie de la veuve Coquille délivré par André Grangier, lieutenant général aux bailliage et chancellerie de Bourbon-Lancy, 10 juin 1755.

E. 3493. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1732. — Blaru. Lettres, Quittances. — « Mémoire » de St-Sulpice pour le convoy et service Mme la marquise de Blaru, fait le 14 juin 1732, » à la suite duquel est la quittance du total, s'élevant à la somme de 197 livres. — Mémoire de la cire fournie par Dumontier, pour le luminaire des obsèques de la marquise de Blaru, à la suite duquel est la quittance du total montant à 137 livres 14 sous. — Mémoire des chaises fournies par Adam à la chapelle du Bon-Pasteur, pour les messes à l'intention de la marquise de Blaru, le 28 juin 1732, avec la quittance du total s'élevant à la somme de 61 livres 12 sous. — Quittance de la somme de 51 livres donnée au marquis de Blaru par Marguerite-Jeanne Girardin, supérieure de la communauté du Bon-Pasteur, pour les messes dites dans cette communauté à l'intention de la marquise de Blaru. — Quittances de Michel Chéron, Agathe Le Coq, Marianne Le Coq, Charles Bruslé dit Chaumont, F.-C. Brunet, pour paiement de gages ou délivrance de legs faits par l'abbé de Monthulé, exécuteur testamentaire de la marquise de Blaru, au compte de la succession de ladite marquise.

E. 3494. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1746-1774. — Blaru. Lettres, Quittances. — Quittances de rentes payées par le seigneur de Blaru à Fran-

coise-Charlotte de Lambert du Buisson-Falu, veuve de Guillaume Guneaux, écuyer, ancien garde-du-corps, Jean et Charles Crespeaux, Catherine Bardeï, Françoise Pernelle, Marie-Elisabeth Cartier, Elisabeth Prieur, Longueville.

E. 3495. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1750-1766. — Blaru. Lettres, Quittances. — Quittances des vingtièmes payés par le marquis de Blaru dans l'élection de Mantes.

E. 3496. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1758-1774. — Blaru. Lettres, Quittances. — Quittances de rentes payées par le seigneur de Blaru à Pierre Grata, Mlle de Tilly-Prémont, et chevalier de Tilly, lieutenant dans le régiment de dragons de Languedoc.

E. 3497. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1760-1770. — Blaru. Lettres, Quittances. — Quittances, dont plusieurs à la suite de mémoires, de paiements faits, au compte de la famille du marquis de Blaru, à Daudiffret de la Mare, Ginisty, Nicolas Angot, L. Richard, curé de Saint-Vincent-des-Bois, Lutton (bureau du *Mercur* de France), Rionnet, carrossier à Paris, Langlois, trésorier de la paroisse Notre-Dame de Vernon, Huttot, receveur de l'hôpital général de Vernon, Payard, curé de Blaru, Boursier, passementier à Paris.

E. 3498. (Liasse.) — 129 pièces, papier.

1770-1775. — Blaru. Lettres, Quittances. — Quittances, dont plusieurs à la suite de mémoires, de paiements faits, au compte de la famille du marquis de Blaru, à Vigreux, Dupont, Alexis Albe, Jacques Pichon, Roussel, Etienne Huët, Elisabeth Prieur, Fontaine, Ratel, chanoine, maître du chœur du Chapitre Notre-Dame de Vernon, Richard, apothicaire à Vernon, Boischerot, prêtre, vicaire de la paroisse Notre-Dame de Vernon. Carpentier, chapelier, Agneau, marchand de bas à Vernon, Revel, menuisier à Vernon.

E. 3499. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 71 pièces, papier.

1772-1784. — Blaru. Obligations. — Robert le Masson s'oblige à payer, à Jacques de Tilly, 3 boisseaux

d'avoine, pour le terme de Noël 1571. — Obligation réciproque de Jacques et François de Tilly, pour raison de la rente annuelle de 100 écus d'or, payable à leur frère Adjudant de Tilly. — Hiéronime d'Arcona, chevalier, seigneur dudit lieu, gouverneur des villes et château de Vernon, reconnaît devoir à Jean Barbon, prêtre, vicaire de l'Eglise paroissiale de Saint-André-des-Arts, à Paris, la somme de 400 livres tournois, qu'il en a reçue en pur prêt, et qu'il s'oblige à lui rembourser à sa première requête. — Sentence de la prévôté de Paris qui condamne Charles de Tilly, comme héritier d'H. d'Arcona, à rembourser les 400 livres au vicaire Barbon. — Le même Hiéronime d'Arcona reconnaît devoir à Noël Auvray, marchand, bourgeois de Paris, la somme de 400 livres tournois, qu'il en a reçue en pur prêt, et qu'il s'oblige à lui rembourser à sa première requête. — Quittance de 200 livres sur les 400; sig. autog. « Noël Auvray. » — Saisie arrêt, entre les mains de Jean Souyng, conseiller du Roi et receveur des aides et tailles en l'élection de Rouen, sur tous les deniers que ledit d'Arcona a droit de prendre annuellement sur la recette; ladite saisie arrêt à la requête de Nicolas Auvray, mesureur de sel à Rouen, frère et procureur fondé de Noël Auvray, pour recouvrer 200 livres restant dues sur les 400 empruntées par M. d'Arcona. — Lettre signée Chevalier, adressée à son cher cousin, M. Auvray, à l'effet d'obtenir du temps pour le paiement des 200 livres en question, dont il s'est chargé au lieu et place du seigneur de Blaru. — Charles de Tilly, seigneur de Blaru, et Claude d'Arcona, sa femme, s'obligent à rembourser à Nicolas Pageau, procureur en la Cour du Parlement, agissant comme tuteur de Jean-Alexandre de Morogues, fils mineur de Guy de Morogues-Bourdin, chevalier, seigneur de Médan, et de Marie Lhoste, la somme de 2,111 livres 2 sous 4 deniers tournois, qu'ils en ont reçue en pur prêt. — Remboursement, le 24 août 1663. — Charles de Tilly, marquis de Blaru, déclare devoir à François-Auguste de Paris, conseiller du Roi, maître ordinaire en sa chambre des comptes de Paris, la somme de 4,129 livres 2 sous 6 deniers tournois, qu'il en a reçue en pur prêt. — Quittance de remboursement du 24 mai 1663. — Obligations consenties au seigneur de Blaru par Jean Houssaye, Léonard Erard, Jean Questel, Adrien Bonamy, Claude le Marchand, Marguerite Aubé, Charles Gosselin, Louis Abadon, Jullien Bouret, Michel Moisy, Marie Chaumont, Marie de la Vigne, Louis Poulailleur, Jean Pichon, Charles Dupré, Jacques Courtois, Adrien Le Dru, Jean Picard, Charles Billy, Geneviève Métey, François Conneville, Louis Prout, Louis Aubé, Jean Groult, François Henry, Jean Saint, Noël Langlois, Valentin Lengrougne, Allin

Binet, Nicolas David, François Tremblay, Pierre Morain, Mathieu Lanchart, Guillaume Pellerin, Louis le Gendre, François Allix, Catherine Cauchon, Barthélemy Foucault, Charles Quélet, François Clergeon, Jacques Gilles, Pierre Jambon, Jacques Carsilier et Henry Chanévast, Louis Boscher (et Baucher), Marie Le Blond.

E. 3500. (Liasse) — 4 pièces, parchemin, 8 pièces, papier, dont 1 imprimée.

1599-1773. — Blaru. Offices. — Louis de Tilly, chevalier, seigneur châtelain de Blaru, donne, à Arthus Jumel, l'office de jaugeur en la châtellenie de Blaru. — Prestation de serment par ledit Arthus Jumel. — Provision du même office donnée par François Bonaventure de Tilly, marquis de Blaru, à Denis Couturier, laboureur, demeurant à Blaru. — Prestation de serment par ledit Denis Couturier. — Provision du même office, par le même, à Jean Dumesny, ayant épousé Agathe Couturier, laboureur, demeurant à Blaru. — Prestation de serment par ledit Jean Dumesny. — Nomination de garde chasse à cheval faite en faveur d'André Briquerville, demeurant au village de Pressigny-l'Orgueulleux, par Hiéronime d'Arcona, capitaine des chasses et plaisirs de sa majesté au bailliage de Gisors. — Adjudication, par devant Jean Letellier, bailli de Blaru, de la sergenterie exercée par Lucas Luce, continuée audit Lucas Luce, moyennant le prix annuel de 50 livres. — Déclaration du Roi portant réunion des offices de gruyers, procureurs du Roi et greffiers, créés par édit du mois de mars 1707, à toutes les justices, terres et seigneuries ecclésiastiques et laïques du royaume; donnée à Marly le 1^{er} mai 1708; signifiée au marquis de Blaru, le 29 octobre 1708. — Charles de Tilly, marquis de Blaru, nomme à l'office de bailli et juge du marquisat de Blaru, Jacques le Courajer, conseiller du Roi, référendaire en la chancellerie du parlement de Normandie. (Cachet en placard, cir. rong.) — Requête adressée au bailli de Blaru par les habitants et laboureurs de la paroisse de Blaru, tendant à obtenir, pour Louis Benne, demeurant à Blaru, l'exercice des fonctions de messier et les jouissances des droits attachés à ses fonctions, droits consistant à « prendre de chaque » laboureur un boisseau de bled, et tous les autres per- » sonnes qui sont sans voitures, deux sols six deniers » par arpent, et cinq sols aussi par arpent de ceux qui » font valoir des terres sur Blaru, qui ont leurs domi- » cilles aux paroisses voisines, et les amendes de chaque » délinquant... » Cette requête est suivie de la nomination dudit Louis Benne.

E. 3501. (Liasse) — 10 pièces, parchemin, 5 pièces, papier.

1458-1668. — Blaru. Rentes constituées. — Procuration donnée, par Yleron du Mesnil-Regnard, à son mari Jacques Claux, écuyer, S^r du Mesnil-Regnard, et par les deux à Robert Pillot, prêtre, Jean Ambroise, écuyer, Drouet le Goux, Guillot le Patichier, Jean Lefèvre, Louis de Sallois, Michel et Lecomte. — Jacques Claux, fondé de procuration de sa femme, constitue une rente de 18 sous tournois, au principal de 9 livres tournois, au profit de Denis Frémin, marchand boucher, demeurant en la paroisse Saint-Maclou de Rouen. — Jean de Tilly, écuyer, S^r de Blaru, pour favoriser l'entrée en religion de Catherine de Tilly, sa fille, constitue à son profit une rente annuelle et perpétuelle de 30 sous tournois, et au profit de l'abbaye du trésor Notre-Dame-lès-Beaudemont, une rente annuelle et perpétuelle de 30 sous tournois. — Sœur Marguerite de Moussures, abbesse de « Notre-Dame-du-Trésor, prez Baudemont, » reconnaît avoir reçu de Françoise Ladvocat, veuve de Jean de Tilly, fils aîné et héritier de feu Jean de Tilly, seigneur de Blaru, « le franchissement du principal et arrérages de trente solz tournois... » — Jean Cauchoix, archer des tailles du Roi, demeurant en la paroisse de Chambourey, près Saint-Germain-en-Laye, transporte à noble homme Nicolas Bassannier, receveur des aides et tailles de l'élection d'Evreux, « S^r de la Motte de Fellins, » 10 livres tournois de rente, que ledit Cauchoix, au nom et comme subrogé au droit de Jeanne, veuve de feu Myot Grantes, fils et héritier de feu Guillemine Duval, avait droit d'avoir sur feu Allou de la Ferté, écuyer, sieur de Villegast. — Jacques de Tilly, seigneur de Blaru et de Villegast, rachète ladite rente, transportée, par les héritiers de Nicolas Basannier, à Guillaume Ballet ou Vallet, seigneur de Boissy et de Sainet-Charron, en partie. — François Hemel, marchand, de Vernon, transporte à Jacques de Tilly, chevalier, seigneur de Villegast, une rente de 7 livres tournois, à lui due par Louis Courtois, « drappier drappant de Blaru. » — Ledit Jacques de Tilly, transporte à Jacques Prudhomme, conseiller du Roi, lieutenant-général au duché de la Roche-Guyon, 73 livres 4 sous 6 deniers tournois, qu'il a droit de prendre sur les héritiers de feu Louis Dupré, greffier à Blaru, Le Boucher, tabellion au dit lieu, et sur les héritiers de feu Louis Le Poulaillier et Jean Gosselin, aussi de Blaru. — Titre d'une rente annuelle de 8 livres renouvelé au profit de Charles de Tilly, marquis de Blaru, par Jean Gardier, « domestique de la maison de Monsieur Destrosi, »

Marie Gardier, veuve de Laurent Le Dru, « Jean de La-vingne, » au nom de Françoise Le Dru, sa femme, les dites Le Dru, filles de Pasquier Le Dru et de Marie Gardier, et héritières en partie de Marin Gardier, leur aïeul, qui s'était obligé envers Louis Le Moslier et Thomas Abadon, sa femme, dont les droits avaient été acquis par le seigneur de Blaru. — Titre d'une rente de 12 livres 10 sous tournois renouvelé par Jacques Simon, cordonnier, demeurant à Blaru, et Marie Le Dru, sa femme, fille et héritière de feu Laurent Le Dru et de Marie Gardier, au profit de Claude de la Vigne, marchand bourgeois de Vernon, ayant les droits cédés par transport de François Rouget, maître charpentier, demeurant à Gamilly, paroisse Notre-Dame de Vernon, rente qui avait été donnée par Jacques de Tilly, chevalier, seigneur de Villegast, à Jeanne Godard, en faveur de son mariage avec ledit Rouget. — Claude de Nossay, chevalier, seigneur de Fontenay, représentant, par échange. Jean Le Pelletier, sieur du Mottay, et Madeleine du Mesnil, sa femme, héritière, en partie, de Madeleine de Pottard, lors de son décès, veuve de Joachim du Mesnil, sieur du Saulsay, ladite Madeleine Potard (*sic*), aussi héritière, en partie, de Claude de Pottard, en son vivant, écuyer, sieur de l'Isle, confesse avoir reçu comptant de Charles de Tilly, marquis de Blaru, la somme de 1700 livres tournois, pour le rachat et amortissement de 121 livres 8 sous 6 deniers de rente, créée pour le prix de l'acquisition faite par ledit sieur de Blaru, Madeleine Pottard, Jean Le Pelletier, sieur du Mottay, Madeleine du Mesnil, sa femme, Michel Brouquet, sieur de Boisjoli, et Rénée du Mesnil, sa femme, des maisons et héritages à eux échus par le décès de Claude de Pottard, sieur de l'Isle.

E. 3502. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin.

1486-1524. — Blaru. Rentes constituées. — Jean de Tilly, écuyer, seigneur de Blaru, vend à Jean Jabin, conseiller en cour laye, demeurant à Vernon, 1^o 50 sous tournois de rente; 2^o 40 livres tournois de rente, reliquat de 4 livres 10 sous tournois de rente, que ledit seigneur avait le droit de prendre par an sur « l'ostel, manoir, » terres et appartenances de Coullombier de Blaru. » — Le même vend à maître Pierre Trumel, demeurant à Ronen, 100 sous tournois de rente annuelle, qu'il constitue sur les rentes que tiennent à ferme de lui Colin le Boucher, dit l'Escuyer, le Jeune, et Regnault et Colin dits Marchant, frères, du Port-de-Villers. — Transport de ladite rente fait par Pierre Trumel à Jean Jabin. — Le même

Jean de Tilly donne, à titre de cens et rente seigneuriale, à Jean le Chaperonnier, prêtre, demeurant à Blaru (14 février 1506) (1507), « une masure et jardins tenant » ensembles, assis audit Blarru, près le pont Gaillard, » d'un costé le fossé du pont Gaillard, d'autre costé la » sente qui maine de la maison Mess^r Philippes Perrelle, » d'un bout les hoirs Becquet, et d'autre bout le chemin » qui passe par dessus le pont. » — Philippe Billy, fils de Denis, maréchal, demeurant à Blaru, cède à Philippe Perrelle, prêtre, vicaire du curé de Blaru (21 août 1506), moyennant une rente annuelle de 9 livres tournois, « une ou plusieurs maisons, granche, estables, court, » jardins et cloz dessus lesdits jardins, le tout tenant en » sembles, situés et assis audit Blarru, d'un costé le che- » min de la Ruelle du Chesnay, d'autre le fossé des Ra- » ynes et les Becquetz, d'un bout le presbytaire de » Blarru, et d'autre bout plusieurs boutières : *item*, troyz » lothz de terre, assis au dessus de ladite ruelle. » — Vente d'une maison à Blaru faite au même (13 juillet 1511), par Nouel le Charpentier, dit Guenot, boulanger, de Blaru. — Vente d'un jardin faite par Guillaume Le Myre, boulanger, de Blaru, au même Philippe Perrelle, qualifié, dans l'acte (28 novembre 1511), prêtre, vicaire desservant la cure de Blaru et doyen de Vernon. — Jean Jabin reconnaît avoir reçu de Jean de Tilly, chevalier, seigneur de Blaru, la somme de 95 livres tournois pour l'achat et l'amortissement de 9 livres 10 sous tournois de rente. — Pierre Bernardel, baille, par échange, à Françoise Ladvoat, veuve de Jean de Tilly, un jardin contenant environ 30 perches, au val d'Aconville, et en reçoit 35 perches, en la seigneurie de Blaru, auprès du petit moulin. — Estiennot dit Becquet, maçon, et Marion, sa femme, baillent à la même, 2 portions d'un jardin à Blaru, lieu dit le jardin aux Becquetz, et en reçoivent un lot de jardin, au val d'Aconville. — Robinet dit Becquet, laboureur de vignes, fils et héritier en partie de Robinet dit Becquet, demeurant à Gamilly, paroisse Notre-Dame de Vernon, vend à la même la quatrième portion d'un jardin nommé le Jardin-Becquet, à Blaru. — Toussaint le Myre, foulon, demeurant à Blaru, baille, par échange, à la même, la moitié de la moitié d'une maison, jardin et terre, et en reçoit un arpent de terre au Tresle de la Courbespine, seigneurie de Blaru. — Le même vend à la même un arpent de terre, même lieu dit. — Robert le Myre, laboureur de vignes, demeurant à Gamilly, baille, par échange, à la même tous ses droits sur une maison, jardin et lieu, sis tant à la seigneurie de Blaru qu'en celle du Chenet et en la tenure du prieur de Blaru, et en reçoit un arpent et demi de terre à la Courbespine. — Guillaume le Myre vend à la

même un arpent et demi de terre à la Courbospine. — Guillaume le Myre, boulanger, demeurant à Bréval, baille, par échange, à la même, la moitié d'une maison, cour, jardin, terre et lieu, sis tant en la seigneurie de Blaru qu'en celle du Chenet, et en reçoit un arpent et demi à la Courbospine. — Marion, veuve de Guillaume le Myre, reçoit de Françoise Ladvoat la somme de 7 livres 10 sous tournois, restant à payer sur celle de 52 livres tournois, montant du prix d'acquisition d'immeubles, faite par ladite Françoise dudit Guillaume le Myre. — Pierre Pélerin, au nom et comme trésorier et marguillier de l'église Saint-Hilaire de Blaru, reçoit, de Françoise Ladvoat, la somme de 100 sous tournois, pour le rachat et amortissement de 10 sous tournois de rente, que ladite Françoise était tenue de payer à ladite église, à la décharge de Guillaume le Myre.

E. 3503. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin : 6 pièces, papier.

1495-1620. — Blaru. Rentes constituées. — Jean de Vieupont, baron de Neufbourg, en Normandie, pour favoriser l'entrée en religion de sa fille Jeanne de Vieupont, constituée, au profit du monastère Saint-Louis de Poissy, une rente annuelle de 30 livres tournois. — Constitution d'une rente de 75 écus d'or sol, au capital de 900 écus d'or sol, faite, au profit de Charles Le Pelletier, sieur de Château-Poissy, par Jacques de Tilly, chevalier, seigneur châtelain de Blaru, enseigne des cent gentilshommes de la maison du Roi. — Constitution d'une rente de 40 livres tournois, au capital de 480 livres, faite, au profit du même, par Martin Picard, marchand, demeurant à Bonnières. — Constitution d'une rente annuelle et perpétuelle de 16 écus deux tiers d'écus d'or sol, faite, au profit de Charles Le Pelletier, seigneur de Château-Poissy, par Jacques de Tilly, écuyer, seigneur de Blaru, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi. — Constitution d'une rente annuelle et perpétuelle de 106 sous 8 deniers tournois, au capital de 80 livres tournois, faite, au profit de Geoffroy Chambon, prêtre, demeurant à Blaru (1609), par Charles Poullalier, meunier, demeurant à Blaru. — Transport de ladite rente fait par Geoffroy Chambon à Jean Regnault, demeurant à Vernon. — Exploit d'ajournement, à la requête de Jean Regnault, marchand, donné à Henri Le Poullalier, prêtre, Louis Le Poullalier, meunier, et Louise Le Poullalier, héritiers de feu Charles Le Poullalier, leur père, aux fins de paiement de la rente ci-devant mentionnée. — Sentence exécutoire du bailliage de Blaru, en conséquence de la signification précitée. — Obligation consentie à Jean Regnault par Louis Poullalier.

E. 3504. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1565-1597. — Blaru. Rentes constituées. — Jean Péloing, le jeune, filassier, et Genfûne, sa femme, demeurant au But, paroisse de Blaru, prennent de Louis Morel, fils de Pardon, marchand, demeurant à « Moslu » (Maulu), paroisse de Blaru, « ung lieu, maison, court, » jardin, contenant le tout » 47 perches environ, sis aux « Bossouingtz » (Bons-Soins), moyennant 8 livres tournois. — Louis Morel, fils de feu Pardon Morel, vend et transporte à Catherine le Myre, veuve de Jean Pélerin, l'aîné, et auparavant d'Alexandre Sainctart, demeurant au But, la rente de 8 livres tournois sus énoncée. — Charles Sainctart, cuisinier, demeurant à Blaru, héritier de feu Catherine le Myre, sa mère, transporte la même rente à Cyprien Fauvel, procureur au bailliage de Mantes.

E. 3505. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin : 14 pièces, papier.

1593-1686. — Blaru. Rentes constituées. — Jean Roussel, fils d'autre Jean, tonnelier, demeurant au Chenet, paroisse de Blaru, prend à titre de rente, de François Pélerin, boucher de Blaru, dix perches de terre plantées en vigne, sises au Tresle des Vignes de la Garenne, seigneurie de Blaru, moyennant un écu sol de rente. — François Pélerin, laboureur et marchand de Blaru, transporte à Louis de Tilly, chevalier, seigneur châtelain de Blaru, la somme de 60 sous de rente sur les héritiers de Jean Roussel. — Titre nouvel de ladite rente, passé par Mathieu Roussel, maçon, fils et héritier de Jean, au profit de Charles, Adrien, Louis et Jacques de Tilly, héritiers de Louis de Tilly, seigneur de Blaru. — Titre nouvel de la dite rente, passé, au profit du marquis de Blaru, par Pierre Roussel, fils et héritier de feu Mathieu Roussel, et Pierre Mondit, comme ayant épousé Louise Lanchard, fille de Guy Lanchard et de Judith Roussel, fille et héritière dudit Mathieu, et Pierre Gosselin, fils de Lucas, comme ayant épousé Marie, fille et héritière de feu Jean Questel et d'Adrienne Roussel, qui était aussi fille et héritière dudit Mathieu. — Jean Roussel, fils de Lucas, prend, à titre de rente, de Guillaume Dupré, procureur fiscal de la châtellenie de Blaru, plusieurs lots de terre, sis au Tresle de Saint-Augustin, seigneurie de Blaru. — Guillaume Dupré transporte à Louis de Tilly, seigneur de Blaru, une rente de 15 livres sur Jean Roussel, fils de Lucas. — Louis de Tilly reconnaît avoir reçu de Jean Roussel, fils de Lucas, laboureur, demeurant à Saint-Augustin, la somme de 75 livres tournois, pour le rachat et amortissement de 7 livres

10 sous tournois de rente, faisant moitié de 15 livres de rente annuelle, en quoi ledit Roussel était tenu et obligé envers le seigneur de Blaru, ayant le droit cédé de Guillaume Dupré, ci-devant nommé. — Guillaume Roussel, fils de Jean, laboureur, demeurant à Saint-Augustin, paroisse de Jeufosse, et Jacques Blandureau, laboureur, demeurant en la paroisse de Villeneuve-en-Chevrie, tant pour eux que pour François le Menu, dudit Villeneuve, ayant épousé Adrienne Roussel, renouvellent le titre de 7 livres 10 sous tournois de rente due à Louis de Tilly.

E. 3506. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1606-1611-1615-1620. — Blaru. Rentes constituées. — Constitution d'une rente annuelle de 107 livres 2 sous 6 deniers, faite au profit de Philippe Daniel, écuyer, sieur de Boisdanemetz, par son frère Nicolas Daniel, avocat au grand Conseil. — Transport de ladite rente faite par Nicolas Daniel à Nicolas de Dessus-le-Pont, lieutenant-général en la vicomté de Vernon, moyennant 1500 livres tournois. — Nicolas Daniel vend à Claude de Bauequemare, prieur de « Saulseuze » 30 août 1613), une maison « ou maisons » à Vernon, paroisse Sainte-Geneviève, près le « coing du Saule, » qu'il tenait de la succession de Gédéon Daniel, son frère, lequel l'avait eue par héritage du sieur du « Boisdanemetz, » leur père, pour le prix de 3000 livres tournois, « en paiement de » laquelle somme le dit sieur *(sic)* de Saulseuze... sera » tenu... de charger ledit sieur Daniel du principal » des 107 livres 2 sous 6 deniers de rente, hypothéquée et raquitable moyennant 1500 livres ci-devant mentionnée. — Nicolas de Dessus-le-Pont reconnaît avoir reçu de Louis de Tilly, chevalier, seigneur châtelain de Blaru, 1500 livres tournois, pour le principal de ladite rente, et à la suite du retrait de la maison de Vernon d'entre les mains du prieur de Saussuse, et d'une seconde vente du même immeuble, faite, par le sieur de Boisdanemetz, audit Louis de Tilly. — Constitution d'une rente annuelle de 178 livres 13 sous tournois, au capital de 2,500 livres 1 sou tournois, faite par Philippe Daniel, écuyer, « sieur » de Boisdanemetz, » et Nicolas Daniel, écuyer, son frère, au profit de Christophe Le Maçon, écuyer, sieur de « Gonneville » (Gonneville) et « Houllebecq, » capitaine d'une compagnie de gens de guerre à pied français, entretenus, pour le service du Roi, en la ville de Brouage. — Geneviève Jubert, femme de Christophe Le Maçon, et de lui autorisée, reconnaît avoir reçu, de Louis de Tilly, le montant des rachat et arrérages de la rente constituée, au profit de son dit mari, par Philippe et Nicolas Daniel.

— Constitution d'une rente annuelle de 250 livres tournois, au capital de 4,000 livres, faite, au profit de Marin Le Pelletier, sieur de Mesnault et de la Houssaie, conseiller du Roi et maître ordinaire en sa Chambre des comptes, par Louis de Tilly, chevalier, seigneur châtelain de Blaru, lieutenant de la compagnie des cent gentilshommes de la maison du Roi. — Constitution d'une rente de 214 livres 5 sous 8 deniers tournois, au principal de 3,000 livres tournois, faite au profit de Pierre Puchot, sieur de Cidetot et du « Bosmellet » (Bosmelet), par Hiéronime D'Arcona. — Autre constitution d'une rente de 33 écus tiers faite par le même au même. — Constitution d'une rente annuelle de 300 livres tournois, au capital de 4,200 livres tournois, faite, au profit de Pierre Puchot, sieur de Cidetot, conseiller au parlement de Rouen, par Hiéronime et Adrien d'Arcona. — Hector Leroux, écuyer, en qualité de tuteur de Marie Puchot, donne quittance du montant du rachat de la dite rente opéré par le frère d'Arcona. — Constitution d'une rente de 500 livres tournois, au principal de 7000 livres tournois, faite, par les mêmes frères d'Arcona, au profit de David Dauviray, conseiller du Roi et receveur général de ses finances en la généralité de Rouen. — Constitution d'une rente de 280 livres 14 sous 2 deniers, faite, par les mêmes, moyennant 4000 livres tournois de principal, au profit de Charles Faulcon, sieur de Saint-Pierre-Bourgette. — Acte de rachat de la dite rente par les dits frères d'Arcona. — Constitution d'une rente de 500 livres tournois, au capital de 7000 livres, faite par les mêmes, au profit de Jacques Le Jouey, écuyer, sieur de Bonnelles, conseiller du Roi et maître ordinaire de ses comptes en Normandie. — Quittance de rachat de la dite rente,

E. 3507. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 11 pièces, papier.

1616-1703. — Blaru. Rentes constituées. — Claude le Cœur, cordonnier, demeurant à Vernon, ayant épousé Catherine Auffray, héritière de feu Simon Auffray, prêtre, curé de « Chignolles » (Chuignolles), (10 décembre 1616), reconnaît avoir reçu de Louis de Tilly, seigneur châtelain de Blaru, héritier pour un quart, de son père, Jacques de Tilly, la somme de 18 livres 15 sous tournois, principal et arrérages de 25 sous tournois de rente, quatrième partie de 100 sous de rente constituée au profit du dit Simon Auffray, par Charles et Françoise de Tilly, par contrat du 11 janvier 1566 (1567). — Transport de 10 livres tournois de rente, au capital de 100 livres tournois, fait à Louis de Tilly, seigneur de Blaru, par François Le Grand, marchand, de Blaru.

— Constitution d'une rente annuelle et perpétuelle de 50 livres tournois de rente, au principal de 800 livres tournois, faite, au profit du même Louis de Tilly, par Nicolas Henry, écuyer, sieur de « Mane » Velannes. — Constitution d'une rente de 128 livres 11 sous 6 deniers tournois, au principal de 1800 livres tournois, faite, au profit d'Antoine Turgot, sieur du Menil-Gondonin, avocat en la Cour, demeurant en la paroisse de Saint-Michel de Rouen, par Claude Augier, chevalier, sieur et baron de Crapado. — Autre constitution d'une rente de 100 livres, au capital de 1400 livres tournois, faite par le même au profit du même. — Titre nouvel des deux rentes sus mentionnées passé au profit d'Antoine Turgot, chevalier, seigneur de Saint-Clair et autres lieux, conseiller du Roi en sa cour de parlement et commissaire aux requêtes du palais à Paris, héritier de feu Jacques Turgot, en son vivant, chevalier, seigneur du dit Saint-Clair, le Mesnil-Gondonin et autres lieux, qui était héritier de feu Antoine Turgot, en son vivant, chevalier, seigneur du dit Saint-Clair, par Charles de Tilly, marquis de Blaru, Claude d'Arcona, sa femme, Hubert de Champagne, marquis de Vilaines, au nom et comme tuteur de Louise de Champagne, sa fille, unique héritière de feu Louise d'Arcona, sa mère, et co-héritière, avec la dite Claude d'Arcona, marquise de Blaru, de feu Hiéronime d'Arcona, en son vivant, chevalier, seigneur du Quesnay, sur les biens duquel étaient assises les deux rentes Turgot. — Transaction sur procès pour cause des dites rentes entre Antoine Turgot, chevalier, seigneur de Saint-Clair, Menil-Gondonin, Sainte-Croix-sur-Orne, Sainte-Honorine-la-Petite et autres lieux, conseiller du Roi et maître des requêtes ordinaire, et Jacques-Etienne Turgot, chevalier, seigneur de Saumont et autres lieux, fils et héritier de feu Dominique Turgot, chevalier, seigneur du dit Saumont, conseiller du Roi, maître des requêtes ordinaire, lequel, avec ledit seigneur de Saint-Clair, Jacques Turgot, président au parlement de Rouen, et François Turgot, seigneur de Belou, était héritier de Jacques Turgot, leur père, d'une part, et Claude d'Arcona, veuve de Charles de Tilly, et Charles de Tilly, marquis de Blaru, leur fils, d'autre part. — Quittance de remboursement du capital et arrérage des dites rentes, fait, à Antoine Turgot, par Charles de Tilly, marquis de Blaru.

E. 3508. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin: 11 pièces, papier.

1618-1713. — Blaru. Rentes constituées. — Pierre Hébert et Marguerite Gontier, sa femme, transportent

à Louis de Tilly, seigneur châtelain de Blaru, une rente de 50 livres tournois, qu'ils ont droit de prendre sur Jean Lasne, demeurant au Val, paroisse du « Port de Villiers. » — Titre nouvel de 3 livres de rente affirmé par Jean Questel, au profit de Mathurin Baudet. — Pièces relatives à deux parties de rente dues au seigneur de Blaru par Guy Baucher et Judith Lemire; à une rente de 40 sous due au même par Thomas Demousseaux et sa femme Guillemette Morel; à une rente de 14 livres 5 sous 10 deniers tournois due au même par Pierre Morel. — Jean Bonamy et Louise Roussel, de Blaru, sa femme, constituent une rente de 74 sous 9 deniers tournois, au capital de 69 livres tournois, au profit d'honnête personne Pierre le Duc, cuisinier de « M. de Brécour. » — Pièces de procédures touchant la dite rente, dont se chargea le marquis de Blaru, par l'acquisition qu'il fit de Jean Bonamy, et qu'il amortit en 1713. — Madeleine Hays ou Haye, veuve de Jacques Desnois, demeurant à Vernou, transporte à la marquise de Blaru différentes rentes, montant ensemble à la somme de 23 livres, à prendre sur Charles Lenoir, Jean Primault et Jean Billy, chirurgien, à Blaru. — Transport d'une rente de 75 sous tournois sur Claude Bernay, fait à Nicolas Le Duc par Jean Ledru.

E. 3509. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin: 5 pièces, papier.

1621-1653. — Blaru. Rentes constituées. — Constitution d'une rente de 700 livres, au principal de 11200 livres tournois, faite, au profit de François de Brétignières, conseiller du Roi et son procureur général au parlement de Normandie, par Hiéronime d'Arcona. — Hiéronime d'Arcona, pour faciliter le paiement d'arrérages de cette rente, consent à ce que le sieur de Brétignières reçoive annuellement la somme de 650 livres, à prendre sur une partie de 2800 livres de rente qu'a le dit d'Arcona sur les aides du quatrième de la ville de Rouen. — Le même transporte un pareil droit à Louise de Pleurs, veuve de François de Brétignières. — Charles de Brétignières, sieur de la Pertuisière, constitue pour son procureur Lanfranc Bouchard, chevalier, vicomte de Blossville, conseiller d'Etat, demeurant à Rouen, à l'effet de recevoir du seigneur de Blaru la somme de 11200 livres, montant du rachat de la rente constituée par H. d'Arcona. — Exploit de signification contenant: 1° une constitution de rente de 1000 livres, au principal de 18000 livres tournois, faite par Hiéronime d'Arcona, au profit de Nicolas « Servyens, » seigneur de Montigny, conseiller du Roi, trésorier des parties casuelles;

2^e une requête adressée au lieutenant civil par Nicolas Serviens, à ce qu'il lui plaise ordonner que la veuve et les héritiers du dit d'Arcona soient appelés en justice pour voir déclarer exécutoire sur eux le contrat de constitution sus mentionné; 3^e commission du garde de la prévôté de Paris, pour qu'il soit donné assignation pour faire droit à la requête précédente; 4^e arrêt exécutoire à l'encontre d'Adrien d'Arcona et de tous autres qu'il appartiendra. — Quittance de rachat de la rente de 1000 livres, au capital de 18000, cédée par Nicolas Serviens à Hugues Lyonne et Paule Payen, sa femme. — Pierre le Marchand, conseiller du Roi et auditeur en sa chambre des comptes de Normandie, reconnaît avoir reçu d'Hieronime d'Arcona 9800 livres, d'une part, et 763 livres 13 sous, d'autre part, pour le rachat et les arrérages de 700 livres tournois de rente, en quoi s'était obligé ledit d'Arcona, comme caution de Charles Baudry ou Gaudry, écuyer, sieur de Biville et Imbleville, conseiller du Roi au parlement de Rouen. — Constitution d'une rente de 200 livres tournois, au principal de 2800 livres, faite par Georges Boyer, écuyer, sieur de la Digardière, tant en son nom que comme se portant fort de Jean et Pierre Royer, écuyers, sieurs de la Ponterie et de Secqueville, ses frères, au profit de Jean Le Cornu, écuyer, sieur de Bimorel, conseiller du Roi au parlement de Normandie, et à la caution d'Hieronime d'Arcona. — François Le Cornu, écuyer, sieur de Bimorel, conseiller du Roi au parlement de Normandie, fils et héritier, en partie, de Jean Le Cornu, déclare avoir reçu de Charles de Tilly, seigneur châtelain de Blaru, ayant épousé Claude d'Arcona, et, en cette qualité, héritier, par bénéfice d'inventaire, de feu Hieronime d'Arcona, le principal et les arrérages de 200 livres de rente cautionnées par ledit d'Arcona.

E. 3510. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 15 pièces, papier.

1626-1689. — Blaru. Rentes constituées. — Lucas Luce le jeune, tailleur d'habits, demeurant à Blaru, et Françoise Jossy, sa femme, constituent, au profit de Louis de Tilly, chevalier de l'ordre du Roi, lieutenant des cent gentilshommes de Sa Majesté, capitaine d'une compagnie de cheveu-légers, une rente de 12 livres 10 sous tournois, au principal de 200 livres tournois. — Constitution d'une rente de 8 livres 16 sous 3 deniers tournois, au capital de 141 livres tournois, faite par les mêmes à Charles de Tilly, seigneur châtelain de Blaru. — Procédures pour cause de non-paiement des dites rentes. — Lucas Luce prend de Jean Gosselin, arpenteur juré au bailliage d'Evreux, demeurant à Vernon,

5 perches de terre, moyennant le paiement d'une rente annuelle de 60 sous. — Titre nouvel des deux rentes constituées au profit des seigneurs de Blaru par Lucas Luce et sa femme. — Jean Dubois, procureur au marquisat de Blaru, et Geneviève Gosselin, sa femme, transportent à Charles de Tilly, marquis de Blaru, la rente de 60 sous qu'ils ont droit de prendre, comme héritiers de Jean Gosselin, sur Lucas Luce. — Jean Bauciel, vigneron, demeurant à Blaru, et Perrette Drouart, sa femme, constituent, au profit de Charles de Tilly, une rente de 4 livres 10 sous 6 deniers, au principal de 90 livres tournois, hypothéquée sur une maison sise près le grand moulin. — Procédures pour cause de non-paiement de la dite rente, à l'encontre de Charles Luce, ayant épousé Jeanne Bauciel, fille et héritière de Jean Bauciel, ci-devant nommé.

E. 3511. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 10 pièces, papier.

1634-1667. — Blaru. Rentes constituées. — Charles de Tilly, seigneur de Blaru, Adrien de Tilly, écuyer, seigneur de Villegats, son frère, tant en leurs noms que comme se portant fort de Prudence de la Haye de Chantelou, femme de Charles de Tilly, et de Louis de Tilly, écuyer, S^r de Lorleau, leur frère, constituent, au profit de François Bunault, S^r de Fremont, une rente de 300 livres au principal de 5400 livres. — Charles de Tilly, seigneur de Blaru, et Nicolas Baudot, écuyer, sieur de Neaulle, constituent une rente de 300 livres tournois, au principal de 4200 livres, au profit de Jean Jubert, chevalier, seigneur de Brécourt. — Adrien de Tilly, chevalier, sieur de Villegast, capitaine major au régiment du marquis de Fosses, et Julien Lebret, sieur de Flacourt, conseiller du Roi, constituent une rente de 333 livres 6 sous 8 deniers tournois, au principal de 6000 livres, au profit de Charles Sevin, sieur de Quincy, conseiller du Roi, stipulant par Marie Lemaistre, sa femme. — Transport de la dite rente fait, par Charles Sevin, à Alexandre Guillemin, chirurgien à Paris. — Rachat de la dite rente par Charles de Tilly, seigneur de Blaru. — Charles de Tilly, seigneur de Blaru, et Adrien de Tilly, écuyer, seigneur de Villegast, son frère, tant en leurs noms que comme se portant fort de Louis de Tilly, écuyer, sieur de Lorleau, et de Jacques de Tilly, écuyer, sieur du dit lieu, constituent une rente de 400 livres tournois, au capital de 7200 livres, au profit de François Girard, avocat au grand conseil du Roi. — Constitution d'une rente de 222 livres 4 sous 5 deniers tournois, au principal de 4000 livres, faite par Charles de Tilly, sieur de Blaru, au profit de Cardin Lebret, chevalier, sieur de Flacourt-

Millanbourg et autres terres. — Adrien de Tilly, chevalier, seigneur de Villegast, reconnaît avoir reçu de Charles de Tilly, seigneur de Blaru, la somme de 18000 livres tournois, faisant partie de 67000 livres, pour le rachat de 1000 livres tournois de rente, faisant aussi partie de 3722 livres 4 sous 6 deniers de rente constituée, au profit dudit sieur de Villegast, par contrat du 2 novembre 1637. — Marie de Bordeaux, veuve d'Adrien de Tilly, reconnaît avoir reçu de Charles de Tilly, marquis de Blaru, la somme de 15000 livres tournois, en déduction du principal de 49000 livres, en quoi ledit marquis de Blaru s'était obligé envers la succession du dit feu sieur de Villegast, à cause de l'acquisition qu'il avait faite de lui des héritages et biens à lui échus, pour sa part dans la succession de feu les Sr et dame de Blaru, leurs père et mère. — La même Marie de Bordeaux, tutrice de ses enfants mineurs, Jacques de Tilly et demoiselle Claude de Tilly, Charles de Tilly et Hubert de Tilly, ses enfants majeurs, reconnaissent avoir reçu de Charles de Tilly, marquis de Blaru, la somme de 42036 livres 1 sous 9 deniers tournois, dont 34,000 livres pour le rachat et l'amortissement de la somme de 1888 livres 17 sous 6 deniers tournois, restant due et à racheter sur celle de 3722 livres 4 sous 6 deniers de rente, constituée par ledit marquis de Blaru au feu sieur de Villegast, son frère, pour le prix de la vente du 2 novembre 1637, et la somme de 8036 livres 1 sous 9 deniers, pour les arrérages de la dite rente. — Jean Houssaye, laboureur, demeurant au Val d'Aconville, constituée, au profit de Jacques de Tilly, chevalier, seigneur de Villegast, une rente de 7 livres 2 sous 6 deniers tournois au principal de 150 livres.

E. 3512. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1643-1765. — Blaru. Rentes constituées. — Constitution d'une rente de 125 livres tournois, au principal de 2000 livres, faite par Charles de Tilly, seigneur de Blaru, au profit de David Bouret, élu en l'élection de Mantes. — Titre nouvel de la dite rente fait par Charles de Tilly, marquis de Blaru, fils et héritier du constituant primitif, au profit de Louis Bouret, fils et héritier de feu David, conseiller du Roi, contrôleur en l'élection de Mantes, et de Jacques Vathonne, avocat au parlement, à cause de Marie Poisson, sa femme, fille et héritière de feu Nicolas Poisson, en son vivant, marchand, bourgeois de Mantes, et de Marie Bouret, laquelle était fille et héritière du dit David. — Transaction touchant la conversion de cette rente du denier seize au denier dix-huit,

SEINE-ET-OISE. — SÉRIE E. — TOME II.

faite entre François-Bonaventure de Tilly, marquis de Blaru, petit-fils du constituant primitif, d'une part, et Simon Placide Le Maire, seigneur de Nemond, conseiller du Roi, président au présidial et élection de Mantes, fils et héritier d'Anne Bouret, veuve d'Eustache Le Maire, seigneur dudit Nemond, et président au présidial de Mantes, et aussi de Catherine Bouret, sa cousine germaine, veuve de Guillaume Le Noir, écuyer, conseiller et procureur du Roi au présidial de Mantes, lesquelles veuves de Nemond et Le Noir étaient héritières de David Bouret, prieur de Frécourt, leurs frère et oncle, fils et héritier de Louis Bouret sus mentionné : et encore le dit Simon Placide Le Maire, fondé de procuration de Marie-Christine Hérault, femme de Jean-Baptiste Guillard, chevalier, seigneur de la Vacherie, gouverneur de la citadelle d'Arras, laquelle était héritière du dit Bouret, prieur de Frécourt, son oncle maternel : Guillaume Bouret, écuyer, seigneur de Beuron et de Malassis, conseiller du Roi, premier président et lieutenant-général au présidial de Mantes, et Antoinette Le Camus, sa femme, donataires, par leur contrat de mariage, de tous les biens de Marie Poisson, ayeulle maternelle de la dite dame de Beuron, veuve de Jacques Vathonne, d'autre part. — Quittance de rachat de la dite rente délivrée à François-Bonaventure de Tilly par Charles-Antoine-Placide Bouret, écuyer, seigneur de Beuron et de Malassis, conseiller du Roi, président lieutenant-général au bailliage et siège présidial de Mantes, comme héritier de Guillaume Bouret et d'Antoinette Le Camus, ses père et mère, Marie-Marguerite-Elisabeth Le Maire de Dénemont (sic), veuve de Armand-Louis Cognard, chevalier, seigneur des Vieilles-Granges et autres lieux, seule et unique héritière de Simon-Placide Le Maire, sus-mentionné ; et Antoine Barret, huissier-priseur au bailliage de Mantes, aux droits de Marie-Victoire Guillard de la Vacherie, femme en secondes noces de Jacques-Charles, marquis de la Roche-Courbon, brigadier des armées du Roi, colonel du régiment de Forez, la dite Marie-Victoire, seule et unique héritière de Marie-Christine Hérault, et de Jean Guillard, seigneur de la Vacherie, précités.

E. 3513. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1657-1695. — Blaru. Rentes constituées. — Charles de Tilly, seigneur de Blaru, et Claude d'Arcona, sa femme, constituent, au profit de Pierre Gobel, chevalier, seigneur du Quesnoy, une rente de 500 livres, au principal de 10000 livres. — Marguerite Le Bret, dame d'« Hermay » (Hermè) et de « Cervolle » (Servolle), en

partie, veuve de Pierre Gobelin, François Gobelin, chevalier, et Thomas Gobelin, conseiller au parlement, reconnaissent avoir reçu de Charles de Tilly et Claude d'Arcona le montant du rachat de la rente sus-mentionnée. — Constitution d'une rente de 7 livres 2 sous 6 deniers tournois faite, au capital de 100 livres tournois, au profit de Charles le Cellier, laboureur (1660), demeurant à la Chapelle-Saint-Ouen, par Anne Belhomme, veuve de Nicolas le Doyen, et Pierre le Doyen, son fils. — Transport de la dite rente fait à Pierre Pot-de-Vin, laboureur, demeurant à la Chapelle-Saint-Ouen, par Charles Le Cellier, écuyer (1695), garde de la porte du Roi, demeurant au Bois-Gérosme, près Vernon. — Charles de Tilly, marquis de Blaru, transporte à François de Paris, conseiller du Roi, maître ordinaire en sa chambre des comptes, 200 livres de rente en trois parties : la première, de 100 livres de rente constituée par Philippe Daniel, écuyer, sieur du Bois-Dennemets, et Nicolas Daniel, écuyer, avocat au grand conseil, frères, au profit de Charles de Croismare, écuyer ; la seconde, de 50 livres de rente constituée par les mêmes au profit du même ; lesquelles deux parties de rente ont été transportées par Antoinette de Tilly, veuve du dit Charles de Croismare, tant en son nom que comme procuratrice de François de Croismare, écuyer, son fils, et Nicolas de Croismare, prêtre, chanoine de l'église de Vernon, et Pierre de Croismare, écuyer, conseiller du Roi, vicomte du dit Vernon, tous héritiers du dit feu Charles de Croismare, à Louis de Tilly, seigneur de Blaru ; desquelles deux parts de rente unies il a été passé acte nouvel par Nicolas Daniel, écuyer, S^r de Giverny, au profit du dit Charles de Tilly, comme les ayant héritées de son père Louis ; la troisième partie des 200 livres de rente constituée par Jacques Le Prince, conseiller du Roi en l'élection d'Andelys, Vernon et Gournay, au profit de Louis de Tilly, père du dit Charles. — Charles de Tilly, marquis de Blaru, reconnaît, par son procureur fondé, Pierre Galet, son maître d'hôtel, devoir à François de Paris la somme de 4000 livres, pour cause de pur, vrai et loyal prêt d'argent. — Quittance de remboursement de ce prêt faite à Charles de Tilly, marquis de Blaru, par Louis de Vervins, à qui François de Paris avait cédé ses droits.

E. 5514. Lasso. — 5 p. en parchemin : 3 pièces, papier.

1658-1669. — Blaru. Rentes constituées. — Titres de propriété d'un quart de deux maisons sises rue des Poulies, à Paris, vendu à Etienne d'Aligre, chevalier, seigneur de Larivière, Laforest, Le Favril, Villenesce et

autres lieux, conseiller du Roi, directeur des finances de France, par René Liejart, écuyer, sieur de Puymorin, garde du corps du Roi, et Charlotte Cheddé, sa femme, tant en leurs noms que comme se portant fort de Pierre Liejart, commis aux aides de Beauvais, fils du dit de Puymorin et de feu Blanche Kerver, et encore le dit de Puymorin comme tuteur de Marie Liejart, fille de lui et de la dite Blanche. — Sentence d'ordre, à la requête de créanciers, pour la distribution de la somme de 7000 livres, montant du prix d'acquisition du dit quart des deux maisons. — Quittances en exécution de la sentence d'ordre données à Etienne d'Aligre par les créanciers Robert Hamouin, procureur au Châtelet de Paris, Marguerite Pessey, sa femme, le dit Hamouin, ayant le droit par transport de Jacques Lefebvre et Marguerite Frémond, sa femme, au nom et comme tuteurs conjointement et stipulant pour Madeleine de Mouy, fille de la dite Frémond et de Jacques de Mouy : Jean Blanchard, peintre ordinaire du Roi, au nom et comme tuteur d'Anne Blanchard, fille de lui et de feu Antoinette de Guepréau ; Jean Pessey, prêtre, aumônier du Roi en son château de Chantilly ; Hubert Pessey, marchand de fer, bourgeois de Paris ; les dits Hamouin, sa femme, Blanchard et Pessey, héritiers, savoir : les dits Pessey, chacun pour un tiers, de feu Hubert Pessey, leur père, et encore héritiers, avec ladite Blanchard, mineure, chacun pour un quart, de la dite défunte de Guepréau, leur mère. — Titres de propriété de trois quarts de deux maisons sises rue des Poulies, à Paris, vendues à Etienne d'Aligre, conseiller du Roi et directeur de ses finances, par sentence de licitation du 11 mai 1658 sur Marguerite Kerder, poursuite de Marie de Cathin de Rozan. — Quittance de la somme de 8592 livres 19 sous payée par le chancelier d'Aligre à Léonard Tardy, conseiller du Roi, auditeur en sa chambre des comptes, caution de Marie de Cathin de Rozan, en suite de laquelle est un contrat de constitution de 472 livres de rente, faite par d'Aligre à Tardy. — Déclaration faite par Tardy de ladite rente au profit de Marie de Cathin de Rozan. — Quittance de remboursement et rachat de la dite rente faite par Marie de Cathin de Rozan à Charles d'Aligre, chevalier, conseiller d'Etat et d'honneur au parlement, Madeleine Blondeau, veuve de Michel d'Aligre, en son vivant, chevalier, seigneur de Boislandry, au nom et comme tutrice d'Etienne et Giles d'Aligre, enfants mineurs, Marie d'Aligre, femme de Godefroy, comte d'Estrade, maréchal de France, commandeur des ordres du Roi, gouverneur des ville et citadelle de Dunkerque et places en dépendant, Claude de l'Aubespine, chevalier, marquis de Verderonne, Stores et autres lieux, Hélène d'Aligre, sa femme, et procuratrice de François-Bona-

venture de Manneville, chevalier, marquis de Manneville, comte de Charles-Mesnil, les dits s^r et dames d'Aligre, enfants et petits-enfants d'Etienne d'Aligre, garde des sceaux et chancelier de France.

E. 3515. [Liasse.] — 3 pièces, parchemin, 3 p^{is} — papier.

1664-1693. — Blaru. Rentes constituées. — Georges d'Accon, conseiller et aumônier ordinaire du Roi, prieur commandataire des prieurés de Saint-Michel et de Notre-Dame de Tréon, diocèse de Chartres, au nom et comme se portant fort du marquis et de la marquise de Blaru, de Louis de Tilly, seigneur de Lorlean et Saint-Hiers-les-Bois, et d'Anne d'Accon, sa femme, et enfin du seigneur de Villegast, transporte à François Goret, conseiller du Roi, maître ordinaire en sa chambre des comptes, 1952 livres 14 sous tournois de rente, à prendre sur les 3,000,000 de livres de rente du sel, en deux parties, l'une de 905 livres 9 sous de rente constituée par la ville de Paris au profit de Charles-Louis Jacques et feu Adrien de Tilly, frères; l'autre, de 1047 livres 5 sous de rente constituée aussi par la ville de Paris au profit de Louis de Tilly, seigneur de Blaru. — Constitution d'une rente de 700 livres tournois, au capital de 12,600 livres, faite par Charles de Tilly et Claude d'Arcona, marquis et marquise de Blaru, au profit de Claude Daniel, chevalier, seigneur de Boisdennequets. — Quittances de rachat et amortissement de la dite rente. — Pierre Galet, S^r de Lapierre, maître d'hôtel du marquis de Blaru, constitue, au profit de Claude Le Moyne, S^r de « Mustel et de Valmeux, » conseiller du Roi, une rente de 30 livres tournois, au capital de 120 livres, avec la caution de Jean Charité, maître du pont de Vernon. — A la requête de Jean-Baptiste Le Moyne, sieur de « Bel-Isle, » conseiller du Roi, président au grenier à sel de Vernon, héritier de feu Claude Le Moyne, Claude d'Arcona, veuve de Charles de Tilly, marquis de Blaru, déclare que Pierre Galet et Jean Charité ont fait la constitution sus mentionnée pour en faire toucher le capital à elle et à son mari, et conséquemment s'oblige personnellement envers le dit Jean-Baptiste Le Moyne. — Transport de la dite rente de 30 livres fait par Jean-Baptiste Le Moyne à Jacques Pattier, conseiller du Roi, receveur des tailles en l'élection d'Andelys, Vernon et Gournay. — Constitution de 257 livres 2 sous 6 deniers de rente, au capital de 3600 livres tournois, faite, au profit de Jacques de Croismare, écuyer, par Charles de Tilly, marquis de Blaru. — Quittance autographe signée « de Croismare, » pour une année d'arrérages de la dite rente.

E. 3516. [Liasse.] — 6 pièces, parchemin, 6 p^{is} — papier.

1667-1714. — Blaru. Rentes constituées. — Charles de Tilly, marquis de Blaru, et Raulin Chrestien, marchand chaudronnier, bourgeois de Paris, tant en leurs noms que comme se portant fort de Claude d'Arcona, femme de Charles de Tilly, constituent une rente de 400 livres, au capital de 8000 livres tournois, au profit de Nicolas Marescot, marchand bourgeois de Paris, tant en son nom que comme tuteur de Mathieu Marescot, son frère, fils mineur de feu Nicolas Marescot, vivant bourgeois de Paris, et d'Antoinette David, sa femme. — Acte de rachat de la dite rente. — François Voirlot, marchand, demeurant à Vernon, constitue, avec la garantie de Jacques de Tilly, chevalier, seigneur de Villegast, au profit du bureau de Sainte-Elisabeth « des pauvres valides renfermés de la ville » de Vernon, représenté par le receveur Pierre Pattier, marchand, bourgeois de Vernon, une rente de 121 livres 8 sous 6 deniers, au principal de 1700 livres. — Le même, avec la même caution, constitue une rente de 50 livres, au principal de 700 livres tournois, au profit des enfants de feu Jacques Pattier, en son vivant, marchand bourgeois de Vernon, stipulant par leur aïeul et tuteur Pierre Pattier. — Charles de Tilly, marquis de Blaru, déclare que le capital provenant de ces deux constitutions de rente a été effectivement versé entre ses mains par Voirlot, et s'oblige conséquemment à payer les intérêts au lieu et place du dit constituant. — Charles de Tilly et Claude d'Arcona, marquis et marquise de Blaru, cette dernière représentée par son procureur fondé Adrien Bouchier, marchand, demeurant à Bizy, près Vernon, constituent une rente de 1000 livres, au principal de 20000 livres tournois, au profit de Mathias Poncet de la Rivière, chevalier, conseiller du Roi, maître ordinaire des requêtes de son hôtel (1667). — Claude d'Arcona, veuve de Charles de Tilly, tant en son nom que comme se portant fort de Charles de Tilly, son fils, chevalier, marquis de Blaru, constitue une rente de 250 livres, au principal de 5000 livres tournois, au profit de Mathias Poncet, chevalier, seigneur comte d'Ablis, conseiller du Roi, intendant de justice, police et finances, à Metz (1673). — Titre nouvel de cette constitution par Charles de Tilly, marquis de Blaru, comme seul et unique héritier de feu Claude d'Arcona. — Quittance du remboursement de cette rente opéré par Charles de Tilly entre les mains d'Ambroise Ferrand, chevalier, conseiller au Parlement, et Marie Betauld, sa femme, auparavant veuve de Mathias Poncet de Larivière, chevalier, prési-

dent à la cinquième chambre des requêtes du Parlement, légataire universel dudit Mathias Poucet, son père.

E. 3517. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin : 8 pièces, papier.

1670-1713. — Blaru. Rentes constituées. — Charles de Tilly, marquis de Blaru, et Claude d'Arcona, sa femme, constituent, au profit de Rodolphe le Cousturier, écuyer, sieur de Chauvincourt, conseiller du Roi au siège présidial de Mantes, une rente de 100 livres, au principal de 2000 livres. — Titre nouvel par Charles de Tilly, marquis de Blaru, fils du constituant primitif. — Anne Sanloys, veuve de Philippe le Couturier, comme tutrice et ayant la garde noble des enfants mineurs de Rodolphe le Couturier et de Catherine Moter, sa femme, reconnaît avoir reçu de Charles de Tilly et de Marguerite d'Aligre, marquis et marquise de Blaru, le montant du remboursement de la rente susdite. — Constitution d'une rente de 200 livres, au principal de 4000 livres, faite, au profit d'Etienne et Claude de Labye, bourgeois et marchand de la ville d'Amiens, par François du Chastelet, chevalier, seigneur de Moyencourt, Vadencourt et autres lieux, tant en son nom que comme fondé de procuration de Catherine de Presteval, sa femme, et Henry de Tilly, chevalier, seigneur de Bionval. — Quittance de rachat de ladite rente faite à Charles de Tilly, marquis de Blaru, par Claude Labye, tant en son nom que comme héritier de son frère Etienne. — Constitution d'une rente de 122 livres 4 sous 6 deniers, au capital de 220 livres, faite par Charles de Tilly, marquis de Blaru, au profit du trésor de l'église et fabrique des trépassés du grand cimetière de Vernon, stipulant par Etienne Lebert, marchand, bourgeois de Vernon. — Claude Darcona, veuve de Charles de Tilly, marquis de Blaru, constitue une rente de 25 livres, au capital de 450 livres, au profit du trésor et de l'église et fabrique Sainte-Généviève de Vernon, stipulant par Louis-le-Hérault, avocat aux sièges royaux dudit Vernon. — Constitution de 100 livres de rente, au capital de 1800 livres, faite par la même au même trésor, stipulant par François Le Tellier, écuyer, sieur d'Oysonville, trésorier en charge de la fabrique Sainte-Généviève. — Elisabeth Lezille, veuve de Roger Le Tellier, en son vivant, avocat à Vernon, fondée de procuration de Louise Le Tellier, sa fille majeure, héritière en partie du dit Le Tellier, vend à Claude d'Arcona, une maison sise à Vernon, rue Potard, paroisse Notre-Dame, pour le prix de 200 livres, en paiement duquel ladite d'Arcona se charge d'acquitter une rente de 65 livres due au sieur de Martinbos, lieutenant-général au Pont-Levêque, au

nom et comme mari d'une des filles du feu sieur de « Mésengene ». — Gilles le Diacre, écuyer, sieur de Martinbaus (*sic*), conseiller du Roi, lieutenant-général civil et criminel du bailli de Rouen en la vicomté d'Auge, ayant épousé Madeleine de Bordeaux, fille et héritière en partie de Michel de Bordeaux, écuyer, sieur de la Mézengère, en son vivant, conseiller du Roi, vicomte d'Auge, reconnaît avoir reçu de Claude d'Arcona le montant du remboursement et des arrérages de la dite rente de 65 livres. — Sœurs Marie de Saint-Bernard, supérieure (6 novembre 1700) du couvent des dames Ursulines d'Evreux, et Barbe de Saint-Jean-Baptiste, dépositaire dudit couvent, reconnaissent avoir reçu de Gilles le Diacre, sus-nommé, la somme de 400 livres, pour le rachat de celle de 100 livres de rente constituée, au profit desdites dames, par Madeleine Bouehard, veuve de Jacques de Bordeaux, écuyer, sieur du Buisson-de-Mai, et du feu sieur de la Mézangère (*sic. lis. : Mesengère*). — Etienne Becques, marchand tanneur de Vernon, trésorier de l'église et paroisse de Sainte-Généviève de Vernon, reconnaît, en la présence de Jean Allaire, prêtre, euré (14 janvier 1713) de ladite église, avoir reçu de Charles de Tilly, marquis de Blaru, le remboursement du capital des deux rentes constituées, comme il est dit ci-devant, au profit du trésor de ladite église Sainte-Généviève.

E. 3518. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin : 9 pièces, papier.

1671-1720. — Blaru. Rentes constituées. — Constitution d'une rente de 22 livres 4 sous 4 deniers, au principal de 400 livres, faite par Hubert de Tilly, écuyer, demeurant à Vernon, au profit de François le Monnier, greffier au siège du bailliage de Vernon. — Transport de ladite rente faite à Jacques Pattier, écuyer, conseiller du Roi, receveur des tailles en l'élection des Andelys, par Adjutor-Nicolas Le Monnier, conseiller du Roi, élu en l'élection des Andelys, comme héritier de feu Abraham Le Monnier, en son vivant, écuyer, son frère, fils de François Le Monnier. — Claude d'Arcona, veuve de Charles de Tilly, marquis de Blaru, Henri de Tilly, chevalier, seigneur de Bionval, premier capitaine du régiment d'Anjou, et capitaine des grenadiers du même régiment, tant pour eux que pour Charles de Tilly, marquis de Blaru, constituent, au profit de Jacques Pattier, une rente de 400 livres, au capital de 7200 livres tournois. — Constitution d'une rente de 75 livres, au capital de 1350 livres, faite à Jacques Pattier, par Claude d'Arcona, veuve de Charles de Tilly, marquis de Blaru. — Règlements de compte entre le marquis de Blaru et le sieur Pattier, qualifié, à partir de 1718, lieutenant de la grande venérie

du Roi, touchant les arrérages des deux rentes sus-mentionnées. — Jacques Pattier, écuyer, lieutenant de la grande vénérie du Roi, reconnaît avoir reçu de Charles de Tilly, marquis de Blaru, le remboursement du principal des deux rentes précitées.

E. 3519. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin : 11 pièces, papier.

1684-1709. — Blaru. Rentes constituées. — Henri de Tilly, chevalier, seigneur de Bionval, major du régiment d'Anjou, constitue une rente de 113 livres 18 sous, au capital de 2050 livres tournois, au profit de Jean Perrin, maître chirurgien à Vernon, au nom et comme tuteur des enfants mineurs de feu Alexandre Guillete, en son vivant, marchand drapier à Vernon. — Quittance de 2000 livres reçues de Claude Collère, marchand bourgeois de Vernon, par Louis Collère, aussi marchand, son fils, en contrat de mariage. — Ledit Louis Collère ayant épousé Marie-Anne Quillet, fille et héritière, en partie, de feu Alexandre Quillet, reconnaît avoir reçu de Charles de Tilly, marquis de Blaru, la somme de 2050 livres, pour le rachat et l'amortissement de la rente constituée par Henri de Tilly, comme il est dit ci-dessus, et à la caution solidaire des marquis et marquise de Blaru. — Constitution d'une rente de 66 livres 43 sous 4 deniers, au principal de 1200 livres, faite par Jacques de Chauffour, écuyer, demeurant à Vernon, au profit du susdit Louis Collère. — Noël Charité, l'un des aides du pont de Vernon, et Catherine Quillet, sa femme, reconnaissent avoir reçu de Jacques Durand, écuyer, conseiller du Roi, receveur général des finances en la généralité d'Orléans, représenté par son procureur fondé, François Le Tellier, écuyer, s^r d'Oisonville, la somme de 2700 livres, pour le sort principal et amortissement de 150 livres de rente, hypothéquée à ladite Quillet par Charles de Tilly, marquis de Blaru, suivant le contrat de son obligation au profit de Jean Perrin, chirurgien, et dont Jacques Durand s'était chargé, en achetant du marquis de Blaru le moulin nommé Quinquempois, sis à Vernon. — Charles de Tilly, marquis de Blaru, et Catherine Elisabeth de Manneville, sa femme, constituent une rente de 200 livres, au principal de 4000 livres au profit de Nicolas Jassaud, chevalier, seigneur de la Lande et autres lieux, conseiller du Roi, doyen des maîtres des requêtes ordinaires de son hôtel. — Quittance de rachat de ladite rente. — Transport d'une rente de 3 livres faite à Charles de Tilly, marquis de Blaru, par les héritiers de Charles Enard, en son vivant, laboureur de Blaru,

E. 3520. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin. 14 pièces, papier.

1713-1749. — Blaru. Rentes constituées. — Pierre Godin, procureur au Parlement de Rouen, et Louise Foubert, sa femme, et autre Louise Foubert, fille majeure, lesdites Foubert, héritières de feu Pierre Foubert, en son vivant, prêtre, chanoine de l'église collégiale de Vernon, leur oncle, aux droits d'Etienne Foubert, apothicaire, reconnaissent, en présence de Charles de Tilly, marquis de Blaru, héritier de feu Jacques de Tilly, en son vivant, seigneur de Villegast, son oncle, avoir reçu d'Urban Aubert, chevalier, marquis de Tourny et autres lieux, ayant acquis dudit marquis de Blaru le tref, terre et seigneurie de Pressagny, la somme de 1320 livres pour le rachat et amortissement de 75 livres de rente, que le dit sieur feu de Villegast avait transportée audit feu Etienne Foubert, apothicaire, en acquérant de lui une maison et jardin hors la porte de Gamilly, à Vernon. — Constitution d'une rente de 50 livres, au principal de 1000 livres tournois, faite par Charles de Tilly, marquis de Blaru, au profit de Jean Quervel et Elisabeth Bourdet, sa femme. — Quittance de rachat de ladite rente. — Jean-François Audouard, Allain Audouard et Charles Audouard, frères, fils de feu François Audouard, écuyer, et de Marie-Madeleine de Lambert, demeurant en la paroisse de Beauroger, vicomté de Beaumont-le-Roger, reconnaissent avoir reçu de Guillaume Guéneau, écuyer, et de Françoise-Charlotte de Lambert, sa femme, la somme de 3427 livres 19 sous 10 deniers, prix de rachat et remboursement de la somme de 169 livres 3 sous 5 deniers de rente constituée par lesdits époux Guéneau au profit desdits sieurs Audouard. — Guillaume Guéneau et Charlotte de Lambert reconnaissent avoir reçu de Charles de Tilly, marquis de Blaru, la somme de 3469 livres 10 sous 2 deniers de principal, et celle de 22 livres 10 sous de prorata, demeurées en dépôt entre ses mains et restant à payer sur celle de 6920 livres 6 deniers. — Constitution d'une rente de 150 livres constituée, au capital de 3300 livres, et au profit de Françoise-Charlotte de Lambert, femme de Guillaume Guéneau, par Christophe Périer, l'aîné, marchand de Vernon, et Barbe Gosselin, sa femme. — Rachat de ladite rente. — Constitution de rentes de 75 livres et 120 livres sur la ville de Paris, par Guillaume Guéneau. — Ratification par Françoise-Charlotte de Lambert du Buisson-Falu, veuve de Guillaume Guéneau, de : 1^o Un contrat portant remboursement audit Guéneau, par Charles de Tilly, marquis de Blaru, de la somme de 6897 livres 10 sous ; 2^o Un autre contrat portant remboursement de la somme

de 3300 livres fait aux époux Guéneau par Christophe Pèrier.

E. 3521. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 15 pièces, papier.

1732-1765. — Blaru. Rentes constituées. — François-Bonaventure de Tilly, marquis de Blaru, et Marie-Anne Le Nain, sa femme, constituent une rente de 250 livres, au capital de 5000 livres, au profit de Catherine-Aimée de Grillet de Brissac, fille majeure, demeurant ordinairement au Bremien, paroisse d'Hières, élection d'Evreux. — Les mêmes constituent une rente de 925 livres, au capital de 18500 livres, au profit de Louise-Françoise-Maklovie-Céleste de Coëtquen, fille mineure de Malo-Auguste de Coëtquen, marquis de Coëtquen, comte de Combourg, lieutenant-général des armées du Roi, gouverneur de Saint-Malo, et de Marie-Céleste Loquet de Grandville, sa femme, stipulant par son procureur fondé Antoine Péméja, bourgeois de Paris. — Quittance de remboursement de ladite rente par ladite de Coëtquen, alors femme d'Emmanuel-Félicité de Durfort de Duras, marquis de Coëtquen, lieutenant général des armées du Roi. — Constitution d'une rente de 150 livres, au capital de 3000 livres, faite par François-Bonaventure de Tilly, marquis de Blaru, au profit de Charles Le Charpentier, prêtre, curé d'Houlbec (1741) et Cocherel, doyen rural du doyenné de Vernon. — Extrait de l'acte de partage des biens des successions de Charles de Tilly, marquis de Blaru, et de Catherine de Manneville, sa femme, entre François-Bonaventure de Tilly, chevalier, marquis de Blaru, capitaine au régiment mestre de camp général dragons, fils aîné; Hilaire, comte de Tilly, chevalier non profès de l'Ordre de Malte; Jean-Baptiste-Julien Danican, chevalier, seigneur d'Annebault et de Pont-Audemer, et Claude-Charlotte de Tilly, sa femme. — Extrait du testament olographe de Françoise-Elisabeth Landrin, veuve de René Boulin, receveur général des finances de Picardie, et de plusieurs autres actes relatifs à la liquidation de ladite succession. — François Germain, bourgeois de Paris, fondé de procuration de Marie-Anne Le Nain et de François-Bonaventure de Tilly, marquis et marquise de Blaru, constitue une rente de 430 livres, au capital de 8600 livres, au profit de Françoise-Elisabeth Landrin, sus-mentionnée. — Quittance de rachat de ladite rente faite aux constituants par Charles-Simon Vannesson, bourgeois de Paris, au nom et comme procureur de Nicolas Routin de Pommery, chevalier. — Constitution d'une rente de 150 livres, au capital de 3000 livres, faite au profit de Pierre-Robert Gaudron, marchand orfèvre, de Mantes, par François-Bonaventure de Tilly et Marie-

Anne Le Nain. — Quittance de rachat de ladite rente par Catherine Delorme, veuve de Pierre-Robert Gaudron. — Constitution d'une rente de 150 livres, au capital de 3000 livres, faite par les marquis et marquise de Blaru sus-nommés, au profit de Charles de Vergnette, capitaine de cavalerie au régiment de Gramont, et chevalier de Saint-Louis, stipulant par Pierre de Vergnette, chevalier, seigneur de Vilette et d'Auboy, ancien cheveu-léger de la garde et pensionnaire du Roi. — Quittance de rachat et amortissement de ladite rente. — Constitution d'une rente de 3350 livres, au capital de 70000 livres, faite par les mêmes au profit de Guillaume-François Bidal, chevalier, comte d'Asfeld, ancien capitaine de dragons, stipulant par son procureur Jean-Baptiste Gottis, bourgeois de Paris. — Règlement de compte portant quittance entre François-Bonaventure de Tilly, et sa fille Geneviève-Marie de Tilly de Blaru, veuve, en premières noces, du comte d'Asfeld ci-devant nommé, et, en secondes noces, de Jean-Vincent-Claude Le Nain, chevalier, intendant de justice, police et finances de la généralité de Moulins. — Lettre du marquis de Blaru à l'abbé « Hulot, » bachelier de Sorbonne, et grand boureier au collège » d'Harcourt, rue de la Harpe, à Paris, » pour avoir des papiers d'affaire de chez Doien, notaire, rue du Roule. — François-Bonaventure de Tilly constitue, au profit de Michel-Marie-Noël Amelot, chevalier, comte de Varaize, conseiller du Roi, maître des requêtes honoraires de son hôtel, demeurant ordinairement en sa terre de Varaize en Saintonge, une rente de 1400 livres, au capital de 28000 livres. — Le même reconnaît avoir reçu de Jean-Baptiste Racoin, marchand, demeurant à Vernon, la somme de 4000 livres, dont il a besoin pour le service du Roi, et dont il s'engage à payer une rente annuelle de 200 livres. — Quittance de remboursement desdites 4000 livres.

E. 3522. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1758-1774. — Blaru. Rentes constituées. — Constitution faite par les marquis et marquise de Blaru, au profit de Françoise Giroux, veuve de Mathurin Baudet, et d'Hubert Baudet, leur fils, héritier dudit Mathurin, d'une rente annuelle de 150 livres, remboursable en trois termes de 1000 livres chacun, le capital provenant d'un règlement de compte entre lesdits héritiers et le marquis de Blaru, dont ledit Mathurin avait été l'homme d'affaires. — Quittances de paiement d'arrérages de ladite rente, transportée, à partir de 1770, au sieur Prier. — Contrat entre Marie-Charlotte-Thérèse de Verney, veuve de Pierre-Louis Guyot, ancien receveur des gabelles à

Lyon, d'une part, et Nicolas-Charles Dufour, avocat en Parlement et notaire à Vernon, au nom et comme tuteur principal de Pernette-Pauline et Antoinette-Julie Dufour, fille de lui et de Jeanne Guyot, celle-ci fille des dits sieur et dame Guyot, d'autre part, touchant le règlement de la succession dudit Pierre-Louis Guyot. — Quittance de Nicolas-Charles Dufour pour les arrérages d'une rente de 150 livres, constituée, au profit de madame Guyot et des filles dudit Dufour, par les marquis et marquise de Blaru, le 14 novembre 1758. — Quittances des arrérages de la même rente délivrées par Adam, curateur et fondé de la procuration des demoiselles Dufour. — Quittances de la même rente délivrées par les demoiselles Dufour, dont une était novice au couvent des Ursulines de Magny, le 15 novembre 1772. — Marguerite le Roux, veuve de Jean-Baptiste Le Moyne de Belle-Isle, maître ordinaire en la chambre des comptes, aides et finances de Normandie, déclare avoir reçu de Francis-Bonaventure de Tilly, marquis de Blaru, la somme de 8000 livres, pour le rachat et amortissement de 400 livres de rente foncière créée par contrat du 24 décembre 1733.

E. 3523. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1479-1588. — Blaru. Ventes. — Perrin le Conte et Marion, sa femme, demeurant à Blaru, vendent à Pernot Dronart, de Blaru, une mesure et jardin audit Blaru. — Gringoire Vingne, laboureur, demeurant au val d'Aonville, vend à Jean de Tilly, chevalier, seigneur de Blaru, et à Françoise Ladvoeat, sa femme, un lot de terre aux Bonsoins, seigneurie de Blaru. — Vente d'un arpent de terre sous les Hayes de Maulu, seigneurie de Blaru, faite aux mêmes par Alain Huet dit Durand, laboureur, demeurant en la rue de Normandie. — Echange d'immeubles en la seigneurie de Blaru entre Jean le Pelletier, praticien en cour laye et greffier du bailliage de Mantes, d'une part, et Pierre le Roux, fils de Guillaume, laboureur, demeurant en la paroisse de Blaru, d'autre part. — Charles de Tilly, seigneur de Blaru, bailli, capitaine et gouverneur du comté de Dreux, baille par échange à Robert Chastellain, son serviteur, une maison, mesure, cour, jardin, terre et lieu, qui fut à défunt Guillaume le » Myre, lequel lieu feu madame de Blaru avoit eu en acquies de la veuve et héritiers dudit Guillaume, et en reçoit 4 arpents de terre en bois taillis, sis aux cotes de Port-Villés. — Jean Billart, couturier, demeurant au But, paroisse de Blaru, vend à Clément Le Noir, laboureur, 60 perches de terre, au tresle de « Helleville », seigneurie de Blaru. — Louis Bouvier, demeurant en la paroisse de

Joufosse, halle, en échange, à Pierre Guerin, tailleur de pierres, et Marguerite, sa femme, 7 perches de terre au tresle des « Scellières », seigneurie de Blaru, plus un demi arpent et 2 perches, au tresle du Poirier, même seigneurie, et en reçoit trois quartiers de terre, au tresle des « Longzarpens », même seigneurie et une somme de 100 sous tournois. — Pierre Treslin, laboureur, demeurant à Blaru, vend à Jean Fauvel, marchand, de Blaru, une vergée de terre, au lieu dit « La Consture », terroir de Blaru, pour la somme de 17 livres tournois. — Jean Fauvel baille en échange à Jean de Tilly, écuyer, seigneur chatelain de Blaru, environ 30 perches de terre au tresle de « Dessas-le-Grand Pré », seigneurie de Blaru, et en reçoit environ 12 perches de terre au lieu dit « de lieu » Chambon », même seigneurie. — Echange d'immeubles en la seigneurie de Blaru entre François Pellerin, marchand boucher, demeurant à Blaru, d'une part, et Charles le Plâtrier, aussi de Blaru, d'autre part.

E. 3524. (Liasse.) — 51 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1493-1591. — Blaru. Ventes. — Guillaume Morel, de Blaru, vend à son frère Pierre Morel une demi-vergée de terre, triage du chemin du Roi, pour 20 sous parisis. — Copie de quatre titres de propriété de 1507, 1509 et 1511, d'une maison sise à Blaru près le pont Gaillard. — Titres de propriété, année 1516, de 3 ares de terre en la seigneurie de Blaru, triage du Val de Chevrier, ayant appartenu à Jean du Pont, peintre, demeurant à Rouen, et à sa femme Philippine. — Titres de propriété, des années 1520 et 1529, d'un acre de terre, sis au Bisson, seigneurie de Blaru. — Louis Aymorel, prêtre, demeurant en la paroisse de Blaru, vend à Pierre Le Roux, une vergée de terre, triage du But, pour 10 livres tournois. — Philippe Pingaut, tisserand en toile, de Blaru, vend à Guillaume Fauvel, le jeune, 18 perches de terre, triage des « Bonsoings », pour 12 livres 10 sous tournois. — Guillaume de Lannay, laboureur de vignes, et Jeanne Thierry, sa femme, demeurant à Ganilly, paroisse Notre-Dame de Vernon, vendent à Jean Thierry, laboureur, demeurant au Colombier, 8 perches 1/4 de terre en la seigneurie de Blaru, lieu dit la Lièvre, pour 100 livres tournois. — Chardin Hébert, laboureur, et sa femme Perrine, vendent à François Lortye, sergent, à Blaru, 3 perches de terre, triage de la Bochaye, pour 15 livres tournois. — Pierre Georgin, meunier, de Blaru, vend à Jean Billard, couturier, demeurant au Bue, paroisse de Blaru, une vergée de terre, sise au triage des Boulins, et 28 perches de terre au triage de Brisardel. — Martin de Lannay, « espin-

» guyer », et Marion, sa femme, demeurant à Vernon, dans la rue aux Hnillières, vendent à François le Maryé, meunier de Blaru, une portion de vergée de terre sur les seigneuries de Blaru et du Chenet, pour 7 livres tournois. — Pasquier Pichon, voiturier, vend à Pierre Anjo, laboureur, marchand, demeurant en la paroisse de Juefosse, 5 perches de terre en 2 lots, l'un sur la seigneurie de Blaru, l'autre sur celle de Rosny, à raison de 30 sous tournois la perche. — Pierre Courtois, laboureur, vend, à Morin Tremblé, 20 perches de terre, au lieu dit la Pille.

E. 3525. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

1502-1657. — Blaru. Ventes. — Guillaume le Sac, l'aîné, marchand et bourgeois de Paris, au nom et comme tuteur et curateur de Guillaume le Sac, le jeune, son fils, « escolier estudiant en l'Université de Paris », fonde de procuration maître Nicolas Nourry, Allain Huet, M^{es} Pierre le Sac, Charles Garnier et Guillaume Couttin. — Pierre le Sac, prêtre, curé de Sainte-Généviève de Vernon, donne à Guillaume le Sac, le jeune, son neveu, étudiant en l'Université de Paris, un jardin, terre et pré, sis commune de Blaru, « au tresle du Prunyer-aux-Chatz. » — Vente de l'immeuble sus-mentionné faite à Olivier Huet par Thomas le Sac, marchand, demeurant à Paris, au nom et comme tuteur des enfants mineurs de feu Guillaume le Sac. — Charles de Tilly, seigneur de Blaru, vend à Claude le Roux, prêtre, curé de Notre-Dame de la Bonde-lez-Evreux, un jardin, nommé le « Jardin aux Sacz » sis à Blaru.

E. 3526. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1505-1549. — Blaru. Ventes. — Titres de propriété d'un jardin avec 2 maisons encloses, sis à Blaru, lieu dit les Arpents, borné d'un côté par la ruelle nommée Gaultier-au-Mont, et d'un autre côté par le chemin tendant de Blaru au But, ayant passé successivement entre les mains de Guillaume Fauvel, Etienne Pingault, Robert Pingault, et finalement à Charles de Tilly, seigneur de Blaru, pour la cession que lui en fit, le 27 mars 1547 (1548) Robert Pingault, maçon, demeurant à Blaru.

E. 3527. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1509-1599. — Blaru. Ventes. — Acensement d'un lot de terre sis en la seigneurie de Blaru, lieu dit la Haye de Beranville, fait par Lucas de Tilly, pour lui et se portant fort pour Jean de Tilly, seigneur de Blaru, à Hen-

nequin La..., moyennant une rente annuelle de 8 deniers parisis et une poule, et la somme de 4 écus d'or au soleil, valant 36 sous tournois. — Etienne de Launay et Généviève, sa femme, demeurant à Rouen, paroisse Saint-Lô, vendent à Jean de Tilly, chevalier, seigneur de Blaru, et à sa femme, Françoise Lavocat, deux moitiés de jardin sises à Blaru, l'une au lieu dit la Fresche-Maulny, l'autre au lieu dit la Fontaine-du-Trésor, pour le prix de 12 livres tournois. — Guillaumin Questel, laboureur, de Blaru, se portant fort pour Perrine, sa femme, vend à Françoise Lavocat, veuve de Jean de Tilly, un acre de terre en la seigneurie de Blaru, triages des Hayectes, pour le prix de 30 livres 6 sous tournois. — Guillaume Sauvaige, « consturier, » de Blaru, vend à Pierre Benardel, praticien en cour laye, demeurant à Blaru, un demi arpent de terre en la seigneurie de Blaru, triage de Buzardel, pour le prix de 4 livres 12 sous 6 deniers tournois. — Vente de maisons et autres immeubles à Blaru, faite à Françoise Lavocat par Philippe Perrelle, prêtre, doyen de Vernon, moyennant 100 écus d'or soleil, valant 40 sous pièce. — Vente, faite à la même, d'un demi arpent de terre, seigneurie de Blaru, lieu dit la Haye-aux-Mercès, par Robinet le Mire, et Jeanne, sa femme. — Acensement d'une maison sise à Blaru fait par Charles de Tilly, seigneur de Blaru, en faveur de noble Nicolas Le Vassor, archer des ordonnances du Roi. — Vente et retrocession, entre Adjutor Charpentier, demeurant à Paris, et Jacques Fouquet, sergent, demeurant à Blaru, d'une portion de maison, sise dans la seigneurie de Blaru, au lieu dit le Chesne-Godon. — Jeanne, veuve de Louis Manchon, demeurant au Chenet, vend à Jean Demeulles, son gendre, 25 perches de terre sises en la seigneurie de Blaru, lieu dit les Fousseaux-de-la-Noe, pour le prix de 10 livres tournois. — Jean le Masson, laboureur de Vignes, demeurant à Blaru, vend à honorable homme Jean Fauvel, marchand de Blaru, une vergée de terre en la seigneurie de Blaru, triage du Maret, lieu dit le Grand-Jardin, pour 60 livres tournois. — Vente de deux acres de terre, seigneurie de Blaru, triages du « Buzardel » et de la Fosse-au-Prêtre, faite par Lucas Chauvin, sergent, demeurant à Blaru, à Jean Blondel, demeurant à Vernon. — Lucas Billy, boucher, et Madeleine Le Marchand, sa femme, vendent à Charles Dupré, praticien en cour laye, un demi arpent de terre, seigneurie de Blaru, lieu dit les Salières, pour 9 écus sol 1/3. — Vente d'immeubles à Blaru faite à Christophe de Saint-Severin, prêtre, demeurant à Blaru, par Robert Cornu, tisserand en draps, et sa femme. — Jean le Fort vend à Pierre Morel 9 perches de terre sises au triage des « terres Franges, » pour 1 écu sol. — Vente de 60 perches de terre

au terroir de Blaru, lieu dit le Champ-Rouffin ou Ruffin, faite par Pierre Henry, laboureur, demeurant en la paroisse de « Gelfosse, » et Louise Courtois, sa femme, à honnête personne Marin Tremblé, demeurant en la paroisse de la Villeneuve-en-Chevrie.

E. 3528. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin : 15 pièces, papier.

1537-1673. — Ventes d'immeubles dans les seigneuries de Blaru, Chauffour, et paroisse de Port-de-Villez, et constitution de rente au profit de Jacques et Charles de Tilly, successivement seigneurs de Blaru, par Louis Forestier, Robert Pingault, Morin le Conflerant, prêtre, Guillaume Hébert, Marie Pernel, Pierre le Roux, Nicolas Guespin, Pierre de Tilly, sr de Villegast, Lucas le Blond, François Gentil et Pasquier le Dru. — Inventaire des actes de vente sus-mentionnés. — Quittances, mémoires, etc., touchant la maison, sise au hameau de Maulu, acquise par Jacques de Tilly, des héritiers de Jacques Gentil.

E. 3529. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin : 30 pièces, papier.

1556-1672. — Blaru. Ventes. — Denis Houssaye, manouvrier, demeurant en la paroisse de Port-de-Villez, vend à Charles de Tilly, seigneur de Blaru, un quartier de bois taillis, au Val, seigneurie de Blaru, pour 7 livres tournois. — Ventes d'immeubles sur la seigneurie de Blaru faites à Jacques de Tilly, seigneur de Blaru, par Louis le Fort, manouvrier, demeurant au Buc, Augustin Chastellain, tisserand en toiles, de Blaru, et Cyprien Couquart. — Ventes d'immeubles sur la seigneurie de Blaru faites à Louis de Tilly, seigneur de Blaru, par Pierre de Tilly, écuyer, sieur de Villegast, Augustin le Boucher, procureur au bailliage de Breval, Jean de Tilly, écuyer, sieur de Brémont, Charles Questel, tisserand en toiles, et Guillemette Binet, sa femme, Pierre Vacher, cordonnier, demeurant à Vernon, et Marie Carré, sa femme, Pacquet Luce, marchand, et Geneviève Carré, sa femme. — Ventes d'immeubles sur la seigneurie de Blaru faites à Charles de Tilly, seigneur de Blaru, par Guillaume Luce, tailleur d'habits, Jean Dupré, Vincent Lespine, laboureur, Jean Manthois, soldat aux gardes du Roi, et Marie Norville, sa femme, Jean le Grand et Isabelle Courtois, sa femme, Françoise Pont, Barbe Chastellain, Jacques Questel, procureur, demeurant à Blaru, Charles Dupré, Pierre Abadon, Claude Cousturier, Guillaume Pont, marchand, du Chênet, Clément Manthois, laboureur, Jean Tolle, laboureur, Félix Idoine, labou-

reur, et Françoise Comtois, sa femme, Marie Tramblay, Marie Dupré, Pierre Billard, Michel Pellerin, Pierre Margerie, sergent du marquisat de Blaru, Louis Bertault, Louis le Boucher, sergent du marquisat de Blaru, Françoise du Bour, Nicolas Le Noir, Prudence le Noir, Jean Lauvray et Madeleine le Noir, sa femme, Louis le Mière, Nicolas le Dru, Françoise Jozy, Simonne Langlois, Louis Dupré, procureur au marquisat de Blaru, Claude le Marchand, Martin Billy.

E. 3530. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin.

1603-1629. — Ventes d'immeubles, sis en la seigneurie de Blaru, faites à Marin Tremblay et Tremblé, laboureur, de Blaru, par Jean Plaset, laboureur, et Gillette le Roux, sa femme, Guy le Roux, demeurant au Bois-Guinot, paroisse de Villeneuve-en-Chevrie, Léger Brouillart, maçon, même paroisse, maître Grantien Laurent, procureur de la châtellenie de Blaru, et Jeanne Roussel, sa femme, demeurant en la paroisse de Jeufosse, Marin-le Fort et Marie Thomas, sa femme. — Jean Roussel, demeurant à Saint-Augustin, paroisse de Port-de-Villez, vend à Nicolas Tremblay, laboureur, demeurant à la Rouvallerie, 1/2 arpent de terre pour 53 livres tournois. — Vente d'un immeuble au Val, seigneurie et paroisse de Blaru, faite, par Léger Cousturier, à Philippe Allot, foulon en draps, de Blaru. — Vente d'un immeuble au tresle de la Fosse, seigneurie de Blaru, faite, par Pierre Roussel, à honorable homme Martin Billy, maître chirurgien, demeurant à Blaru, moyennant 70 livres tournois. — Charles Bernier, manouvrier, demeurant à Cravent, vend à François Durand, vigneron, 60 perches de terre, pour 40 livres tournois. — Maître Charles Le Platrier, procureur au bailliage et châtellenie de Blaru, vend à honnête personne Martin Billy, barbier et chirurgien, 9 perches de terre pour le prix de 24 livres 10 sous tournois. — Abraham Dupré, laboureur, vend à Jean le Cousturier, foulon en draps, demeurant au Val, paroisse de Blaru, une maison sise au Val, pour le prix de 80 livres tournois. — Vente d'un demi arpent de terre, triage du Mesleret, faite par François Bouvier, manouvrier, à Françoise Courtois, veuve de Jean le Mire, moyennant 52 livres 10 sous tournois. — Vente d'immeubles auprès du Bout-aux-Ferrets, seigneurie de Blaru, et au terroir de « Jelfosse, » lieu dit les Coursières de Rosny, faite par Louis « Chaptoues, laboureur en vignes, » et Catherine « Courtenets, » sa femme, demeurant en la paroisse de Jeufosse, à honnête personne Morin Tremblay, marchand, laboureur, moyen-

nant 129 livres tournois. — Vente faite au même par Jacques Binet, manouvrier, demeurant à la Haye de « Véronville, » paroisse de « Gefosse, » et sa femme, Perrette Monsinglant, de deux quartiers de terre, en la seigneurie de Blaru. — Nicolas Dupré, laboureur de Blaru, vend à Claude Lasne, laboureur, aussi de Blaru, 30 perches de terre, seigneurie de Blaru, triage du Petit-Lot, près les « Muthéreaux, » pour le prix de 21 livres tournois. — Guillaume Canonville, manouvrier, et sa femme, Marguerite Guéroult, vendent au même 18 perches de terre, au triage des Sablons, seigneurie de Blaru, pour 14 livres 8 sous tournois. — Jean Morel, le jeune, laboureur, et Geneviève Gadiot, sa femme, vendent au même plusieurs immeubles en la seigneurie de Blaru, moyennant le prix de 84 livres tournois.

E. 3531. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1619 (?). — Blaru, Ventes. — Inventaire des contrats passés par le seigneur de Blaru au tabellionage de ce lieu depuis 1613 jusqu'en 1619.

E. 3532. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1619-1672. — Blaru, Ventes. — Robert Treslin, laboureur, et Gillette Massé, sa femme, demeurant en la paroisse de Blaru, vendent à Guy Allaiz, laboureur, de Blaru, 15 perches de terre au tresle « du Traversain, » et 23 perches au tresle « du Bois-de-Bisson, » pour 19 livres 10 sous tournois. — Barbe Péteil, femme de Christophe Boutier, de Blaru, vend à Robert Ydoine, manouvrier, de Blaru, 62 perches de terre au tresle des Terres-Franches, seigneurie de Blaru, pour 60 livres 16 sous tournois. — Vente d'une moitié de bâtiment sis à « la Mare-d'Aboinville, » seigneurie de Blaru, faite par Louis Gassoing, laboureur, demeurant en la paroisse de Blaru, et Madeleine Bourcyer, sa femme, à Françoise Boureyer, sœur de ladite Madeleine, « fille à marier. » — Lucas Luce, maître tailleur d'habits, se portant fort pour sa femme, Françoise de Jossy, et pour Nicolas de Jossy, soldat à la compagnie de Monsieur de Villegastis, dans le régiment du marquis de Fossé, vend à Louis le Noir, marchand, à Blaru, la deuxième part sur neuf d'une maison, grange, étable, cour, jardin avec trois perches et 1 quart de terre plantée en vignes, à Blaru. — Echange d'immeubles à Blaru, entre Jean Gosselin, arpenteur juré au bailliage d'Evreux, d'une part, et Louis David, meunier, d'autre part. — Philippe Le Quen, bourgeois de Vernon, pour demeurer quitte de 300 livres sur 500 en quoi

il s'était obligé envers Jean Crestien, son gendre, dans le contrat de mariage de Jeanne, sa fille, cède à ses enfants plusieurs immeubles dans la seigneurie de Blaru. — Echange d'immeubles, sis en la seigneurie de Blaru, entre Jacques Ydoine, d'une part, et Robert Ydoine, fils d'autre Robert, de Blaru, d'autre part. — Michel Pelleirin, ci-devant sergent au marquisat de Blaru, y demeurant, et Gabrielle Le Duc, sa femme, vendent au marquis de Blaru divers immeubles en la seigneurie de Blaru. — Charles de Tilly, marquis de Blaru, baille en échange à Charles Dupré ou du Pré, procureur au marquisat de Blaru, un lot de terre d'environ 1/2 acre, et reçoit de lui un immeuble ayant appartenu à Louis Haize.

E. 3533. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1630-1633. — Blaru, Ventes. — Vente de 64 perches de terre, seigneurie de Blaru, tresles de Helleville et des Terres-Franches, faite par Jean le Mire, tisserand, demeurant à Poissy, à Claude Lasne, laboureur, à Blaru. — Vente d'un quartier de terre faite au même, moyennant 20 livres tournois, par Jean Guéroult et François Guéroult, son fils, manouvriers, demeurant à Blaru. — Nicolas Dupré, laboureur, demeurant à Blaru, vend au même 1/2 arpent de terre, sous la mare d'Abouville. — Raignon, femme de Nicolas Boutier, vend au même 13 perches de terre, aux Terres-Franches, pour 11 livres tournois.

E. 3534. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

1643-1649. — Blaru, Ventes. — Jean le Fort, laboureur, demeurant à la « Haye de Véronville, » paroisse de Jeufosse, vend à Jacques le Fort, son père, laboureur, demeurant aux Coursières-de-Rosny, certains immeubles sis dans la seigneurie de Rosny et dans celle de Blaru. — Vente de 60 perches de terre faite à Guy Allais, laboureur, marchand, demeurant dans la paroisse de Rosny, par Guillaume Roussel, laboureur, du Chenet, et Annette Dupré, sa femme. — Vente de 14 perches de terre, triage du Champ-au-Mire, faite par Pierre Legrand, laboureur, et Claude Allaiz, sa femme, à Jean Pelouing, leur beau-frère, marchand du Chenet, moyennant 23 sous tournois la perche. — Jean Chappetous, vigneron, et Marie Duvall, sa femme, vendent, au même, 53 perches de terre, triage de la Noe, pour 55 livres tournois. — Guy Drouard, tailleur d'habits, de Blaru, vend, au même, 26 perches de terre ou environ, triage de la Cousture,

entre le Bisson et la Saussaye, moyennant 14 livres tournois.

E. 3535. (Liasse. — 7 pièces, parchemin: 1 pièce, papier.

1650-1660. — Blaru, Ventes. — Eustache Chantel, laboureur, de Blaru, et sa femme, Marguerite Morain, vendent à Robert Idoisne, demeurant à la Villeneuve-en-Chevrie, 6 arpents de terre, paroisse de Blaru, pour 67 livres tournois. Morin Idoisne et Martine Roussel, sa femme, vendent à François Courtois, deux corps de logis au Val, seigneurie de Blaru, pour 100 livres tournois. — Honnête personne Guillaume Gosselin, fils de feu Christophe, maître rôtisseur, demeurant à Paris, rue de la « Fourmagerye, paroisse de Saint-Eustache, » vend à Robert Idoisne, 106 perches de terre, en plusieurs lots, dans la seigneurie de Blaru et dans celle du Chenet. — Thomas du Jardin, de Blaru, vend à Pierre Bernay, bou langer, de Blaru, 1² arpent de terre, sis dans la seigneurie de Blaru. — Guy Allais et Gèneviève Allain, sa femme, vendent à Jean Pellouin, marchand, demeurant au Chenet, 30 perches de terre, tresle du Poirrier, pour 28 livres 10 sous tournois. — Guillemette Hyéronisme, veuve de Simon Drouart, vend à honnête personne Jacques le Marchand, laboureur, demeurant au « Port de Villers, » 80 perches de terre ou environ, lieu dit le Bois-Blot, moyennant 63 livres tournois. — Nare Chevalier, marchand, demeurant en la paroisse de Villeneuve-en-Chevrie, et sa femme Jeanne Cerveau, vendent à Jean Plouin, 30 perches de terre, lieu dit le Poirier, moyennant 27 livres tournois.

E. 3536. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1661-1662. — Blaru, Ventes. — Ventes d'immeubles en la seigneurie de Blaru, faites à Louis Courtois, marchand drapier de Blaru, par Elisabeth Courtois, au triage du Poirier, François Courtois, au triage de la Mare, Pierre Gosselin, au triage de la Marotte, et Simon Pont.

E. 3537. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin.

1661-1669. — Blaru, Ventes. — Adrien Vassard, charpentier, vend à Louis Courtois, marchand drapier, demeurant au Val, paroisse de Blaru, 85 perches de terre, en deux lots, sis, le premier aux Ormetaux, seigneurie de Blaru, le second sous la mare d'Aboville, seigneurie du Chenet, à raison de 20 sous tournois la perche. — Pierre Mondet, manouvrier, et Louise Lanchard, sa femme, ven-

dent à Louis Courtois, marchand, de Blaru, 23 perches de terre, lieu dit la Marette, moyennant 20 sous tournois la perche. — Jean Le Clere, laboureur, de la paroisse de Jeufosse, vend à Louis Paul, aussi laboureur, paroisse de Port-de-Ville, 40 perches de clos et mesure, au tresle des Petites-Coutumes, pour 40 livres tournois. — Le sieur Nicolas Chasteau, « M^e tissuetier, rubanier et marchand frangier, bourgeois de Paris, y demeurant, rue » des Lombards, paroisse Saint-Jacques-la-Boucherie, » et sa femme Catherine Isaac, vendent à Pierre Gallet, maître d'hôtel du marquis de Blaru, une maison, mesure et jardins à Blaru, près l'église, pour 50 livres tournois. — Etienne Rosingnot, « tonnelier, » demeurant rue de Normandie, paroisse Notre-Dame de Vernon, tuteur de Guillaume Beauciel, vend à Jean le Tellier, avocat du Roi et bailli du marquisat de Blaru, un acre de terre en 4 pièces sises aux Carrouges, la Prise, Bois-Blot et Prémont, moyennant 100 livres 15 sous. — Vente d'immeubles dans la seigneurie de Blaru, faite par François de Josy, veuve de Lucas Luce, en son vivant, sergent au marquisat de Blaru, à son fils Charles Luce, tailleur d'habits. — Louis Haize et Catherine Bouttier, sa femme, vendent à Charlotte Bouttier, veuve de Martin Haize, deux pièces de terre aux Muttereaux » et une autre sise au Chenet.

E. 3538. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin: 3 pièces, papier.

1672-1713. — Blaru, Ventes. — Honorable homme Pierre Gallet, demeurant à Vernonnet, vend à Charles Dupré, procureur au marquisat de Blaru, 8 perches de terre « assise au dit Blaru, et sur laquelle il y avait une maison » son bastie, triège de May, » pour la somme de 20 livres. — Vente de 45 perches de terre faite par Nicolas Picard, laboureur, et Claude Roussignol, sa femme, à Louis Picard, leur fils, et François le Roux, sa femme, pour 27 livres tournois. — Barbe Monnier ratifie une vente faite par son mari, Jean Lasne. — Charles Questel tisserand en toiles, et Suzanne le Conte, sa femme, vendent à Guy Gaultier, tonnelier, demeurant au But, paroisse de Blaru, une perche de terre pour 3 écus sol. — Pierre de Launay, laboureur, demeurant à Blaru, vend à Claude Daniel, chevalier, seigneur de « Boisdennemetz, » 1/2 acre de terre, à Blaru, triage de « la maison » à l'Hoste ou des Delaunez, » moyennant la somme de 40 livres. — Louis de Lavigne, journalier, de Blaru, vend à Jean-Baptiste Le Goust, huissier royal, demeurant à Vernon, 30 perches de terre, ou environ, sises en la paroisse de Blaru, lieu dit « la Vallée-Falaize, » pour la somme de 15 livres.

E. 3539. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1692-1730. — Blaru, Ventes. — Ventes de divers immeubles dans la seigneurie de Blaru, faites à Clément Planche, meunier, demeurant à Bizy, paroisse de Sainte-Généviève de Vernon, par Claude Chaumont, laboureur, Jean Le Roux, laboureur, Louis Questel, manouvrier, Louis Allain, vigneron, Pierre Chevalier, maçon, et Marie Dupré, sa femme, Louis Gosselin, tisserand, Jean Chéron, sergent au marquisat de Blaru, Jacques Luce, tailleur d'habits, et Catherine Haize, sa femme, Nicolas Haize, charretier, et Angélique Billy, sa femme, Jacques Simon, cordonnier en vieux, et Marie Le Dru, sa femme. Charles Dubois, tonnelier, Pichon Louis Pont, laboureur, François Rouget, maître charpentier. — Léger Pellerin, laboureur vigneron, demeurant à Limest, vend à Philippe Planche, marchand, demeurant à Saint-Marcel, un immeuble, sis sur la paroisse de Blaru, hameau du But, faisant partie de la ferme de feu Marin Pellerin, son grand père.

E. 3540. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1555-1790. — Amfreville-la-Campagne. — Guillaume Godet, curé de la Haye-du-Theil, au nom et comme procureur fondé de noble homme Robert Godet, sieur de Saint-Amand des Hautes-Terres, son frère, constitue, au nom d'Isabeau de Croismare, veuve de Charles de Goupil, en son vivant sieur d'Amfreville-la-Campagne, 50 livres tournois de rente au capital de 500 livres tournois. — Philippe de la Haye-Chanteloup, seigneur d'Amfreville, Iville, Auvergny, Sotteville, reconnaît avoir reçu de Guillaume de Sourdon, bourgeois de Rouen, en l'acquit et décharge de François de Godet, écuyer, sieur de Saint-Amand des Hautes-Terres, gentilhomme ordinaire de la vénerie du Roi, la somme de 500 livres, pour rachat de la rente susmentionnée, constituée, au profit de l'ayeule maternelle du dit Philippe, Sr d'Amfreville. — Philippe de la Haye-Chanteloup, écuyer, seigneur d'Amfreville, reconnaît, à l'instance de Jean de « La Chantelou » (*sic*), que, bien que monsieur de Chanteloup, son père, lui ait, le jour même, fait cession et transport de la somme de 3880 livres, pour l'amortissement d'une rente de 323 livres 6 sous 8 deniers, due à l'abbaye de Conches, et lui en ait donné quittance, il ne lui en a « aucune chose payée... » — Jean du Val, bourgeois de Rouen, se désiste de l'arrêt par lui mis sur les deniers des arrérages de 500 livres de rentes, en quoi

M. de Benesville, conseiller en la cour des aides de Normandie, était obligé envers M. d'Amfreville, à condition que ce dernier tiendra l'engagement qu'il fait au dit Du Val de lui payer 45 écus qu'il lui doit. — Mathieu de Saint-Amand vend à Jean le Bel, fils de Michel, laboureur, demeurant au hameau de « Saint-Aulbin-des-Fresnes, » 35 perches de terre, en la paroisse d'Amfreville, triage de la Plantette, moyennant 28 livres 10 sous tournois en principal. — Vente faite par le même au même, qualifié « marehand, » de 3 vergées de terre labourable, sises au même lieu et dans le même triage de la Plantette. — Retrait féodal des immeubles sus-indiqués par Charles de Tilly, seigneur de Blaru, au nom et comme ayant épousé Prudence de la Haye-Chanteloup. — Pièce relative au partage de la succession de Marie-Madeleine Françoise du Poërier d'Amfreville, décédée au couvent des Dames de Bellefond, à Rouen, le 10 février 1787, dont une des cohéritières était Anne-Elisabeth de Tilly, veuve de Nicolas de Roussel, comte de Goderville, seigneur et patron de Mémoulins et autres lieux, ancien officier de la marine royale et chevalier de Saint-Louis.

E. 3541. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 9 pièces, papier.
dont 1 cahier de 23 feuillets in-4°.

1637-1650. — Amfreville-la-Campagne. — Bail à titre de ferme, pour l'espace de huit ans, de la terre d'Amfreville, consenti à Nicolas et Jean du Chemin, père et fils, laboureurs, demeurant dans la paroisse d'Amfreville-la-Campagne, par Charles de Tilly, seigneur de Blaru et d'Amfreville, moyennant le prix de 750 livres tournois par an. — Bail analogue fait aux mêmes, qui se sont adjoints Jean Regnault, laboureur, demeurant à Amfreville, moyennant 2900 livres tournois par an. — Par sentence du 18 juillet 1642, les fermiers susdits, Jean du Chemin et Jean Regnault, sont condamnés à payer à Charles de Tilly, en argent ou quittances valables, le prix de leur bail de la terre et seigneurie d'Amfreville. — Procédures pour Charles de Tilly contre les fermiers d'Amfreville. — Vente des meubles saisis. — Saisie des immeubles. — Adjudication des immeubles saisis. — Transaction entre Charles de Tilly, seigneur de Blaru, d'une part, et Allonce de Quintanadoine, écuyer, sieur de Brétigny, d'autre part, touchant le solde de 75 écus 32 sous 6 deniers, moitié de la somme de 151 écus 5 sous, montant de la taxe des dépens auxquels avaient été condamnés Jean de la Haye et Philippe de la Haye, seigneur d'Amfreville, ce dernier, représenté par ses héritiers, Prudence de Canonville, sa veuve, et Prudence de la Haye, sa fille, femme de Charles de Tilly.

E. 3542. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 48 pièces, papier.

1639-1644. — Amfreville-la-Campagne. — Pièces d'un procès dont l'origine et diverses phases sont indiquées dans les extraits suivants d'un compromis en date du 26 février 1644 : « Par devant Nicolas Boindin et Pierre Muret, notaires... du Roy... en son chastellet de Paris,... furent présens... François Martel, chevalier, seigneur de Fontaine, Bellencombre, Brétigny et autres lieux.... tant en son nom personnel que comme se faisant et portant fort de... Adrien Martel, son frère, chevalier, seigneur d'Esmalville, Hatteville, Touffreville et autres lieux... lesquels... sont héritiers, du costé de la ligne des Goupilz, de feue dame Prudence de la Haye, en son vivant espouze... de Charles de Tilly, chevalier, seigneur de Blaru, la dite dame seule fille et héritière de feu... Philippe de la Haye, vivant, chevalier, seigneur d'Amfreville et la Champagne, qui estoit seul filz et héritier de feue dame Marie Legoupil, sa mère, d'une part; et le dict seigneur Charles de Tilly.... d'autre part : lesquels, ... pour terminer... les procès et différend pendant entr'eulx ès requestes du Palais de Rouen, par arrest du Conseil privé du Roy, sur la demande faicte par les dictz seigneurs de Fontaine et d'Esmalleville... contre le dict seigneur de Blaru, à ce qu'il fust condamné à leur dellivrer les tiltres et contratz, lettres et escritures, concernans la succession de la dicte feue dame de Blaru, sa femme; sur laquelle demande le dict seigneur de Blaru se seroit rendu demandeur à ce que les dictz seigneurs demandeurs eussent à lui accorder la délivrance du tiers des immeubles de la succession du dict feu seigneur d'Amfreville, qui luy avoit esté donnez, au lieu de l'usufruit, sa vie durant, des dictz immeubles, par contrat de mariage, passé par devant Guillaume Dupré, tabellion au dit Blaru (le 12 septembre 1627); ont nommé... pour juges, arbitres... scavoir est : le dict seigneur de Fontaine,... Monsieur de la Douze, conseiller du Roy en ses conseils et cour de parlement, et président des requestes du palais à Paris, et le dict seigneur de Blaru, la personne de... Lebret.... Et où les dictz.... arbitres ne se pourroient accorder,... les dictes parties.... ont nommé.... pour tiers... monsieur de Morangis, conseiller du Roy en son conseil d'Estat.... » — La sentence arbitrale, rendue le 29 mai 1644, porte : « Nous .. condamnons les... sieurs... Martel payer au... sieur... Blaru, pour tous droietz qu'il eust peu et pourroit prétendre,... aux titres d'Amfreville, Sotteville, Di-

ville, Auvergnby, Saint-Amand, les Aultes-Terres et autres, possédées présentement par... Martel, dépendantz de la succession de la... dame de Blaru, quand mesme... Martel en seroient cy après évincés de partye, la somme de (18000 livres, dans troys moys; en ce non comprises les (6000 livres) de don mutuel porté par » le contrat de mariage du seigr de Blaru avec la dame de la Haye, « et sans que le présent jugement puisse préjudicier aux droits et prétentions que.... Blaru peut avoir contre les autres héritiers de la dite dame de Blaru... » — Sommation en exécution de la dite sentence. — Lettre autographe signée de F. Martel à son neveu de Blaru, pour lui exprimer ses regrets de ne pas l'avoir trouvé à Blaru, lorsqu'il y est allé porter les 18000 livres, à quoi il a été condamné, l'inviter, ainsi que madame de Blaru, à assiter au bout de l'an de feue madame Martel, sa femme, et finalement le prévenir qu'il portera les 18000 livres à Rouen, ou les enverra en tout autre lieu que son neveu voudra lui indiquer.

E. 3543. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1642-1648. — Amfreville-la-Campagne. — Assignation donnée, à la requête de Charles de Tilly, seigneur châtelain de Blaru et autres terres et seigneuries, gentilhomme de la chambre du duc d'Orleans, étant aux droits de sa femme Prudence de la Haye-Chanteloup, seule fille et héritière du seigneur d'Amfreville, à Pierre Le Moyne, tabellion à Tourville, au nom et comme tuteur des enfants de Noël le Cointre, à fin de payement de fermage d'héritages tenus par le dit Noël le Cointre. — Défaut contre Pierre Le Moyne. — Assignation donnée à la requête du même Charles de Tilly à Michel le Tailleur, demeurant à Tourville-la-Champagne, ayant épousé Marie le Cointre, fille et héritière de Noël le Cointre. — Défaut contre le dit Michel le Tailleur.

E. 3544. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 33 pièces, papier.

1516-1722. — Amfreville (fief de la côte d'). — « Marie de Poessy, dame de Huest, veufve de... Jacques Danfreville, seigneur du dit lieu, d'Apremont et d'un petit fief nommé les Boys de la Roche, » déclare tenir ce dernier à foi et hommage de Jean de Tilly, chevalier, seigneur de Blaru, à cause de la seigneurie de Blaru. — Foi et hommage rendu au seigneur de Blaru, pour le même fief, par Nicolas d'Amfreville, seigneur du dit lieu, de Bacquepuis, d'Huest et du Bois-de-la-Roche,

« cytué et assis prez la Haye de Béronville. » — Partage entre Claude de Vipart, seigneur et baron du Bec-Thomas, et Nicolas de Vipart, son frère, seigneur de la Fortière, des biens à eux advenus par les décès de Marguerite d'Amfreville, en son vivant femme de feu Hector de Vipart, leur père, Jean de Vipart, leur frère aîné, Françoise d'Amfreville, leur tante maternelle. — Foi et hommage rendu au seigneur de Blaru, pour le fief du Bois-de-la-Roche, par Jean de Sabrevois, chevalier, seigneur et baron du Bec-Thomas, Apremont, Richevourg et le fief appelé Bois-de-la-Roche, à lui « appartenant par la succession » de Françoise de Vipart, sa mère, qui le tenoit de Nicolas « de Vipart, son frère. » — Foi et hommage rendu au seigneur de Blaru, pour le même fief, appelé dans l'acte (3 janvier 1634) « fief de la Coste d'Amfreville, » par Jacques le Comte, chevalier, seigneur et marquis de Nonant, Beaumesnil, Mellerault, Boissy, Mauvoisin, Apremont et du « fief de la Coste d'Amfreville, » qu'il avait acquis de Jean de Beaulieu, seigneur et baron du Bac-Thomas. — Autre foi et hommage, pour le même fief, rendu au seigneur de Blaru par André, marquis de Plessis-Châtillon, seigneur de Rugles et autres lieux, comme tuteur et ayant la garde noble de Jacques et Pierre du Plessis-Châtillon, ses fils mineurs, et de Rénée « Le Comte » de Nonant, sa femme, et par Jean Servant, procureur au bailliage et siège présidial de Mantes, bailli d'Apremont, au nom et comme procureur de Marie Dannel, veuve de Jacques Le Comte de Nonant et tutrice de Catherine Le Comte de Nonant, sa fille, héritière, avec sa sœur Rénée Le Comte de Nonant, de feu Pomponne François Le Comte de Nonant, marquis du dit lieu, seigneur de Beaumesnil, Apremont « et des deux tiers en » la moitié, et encore d'un douzième au total, du fief de « la Coste d'Amfreville, autrement nommé le Bois-de-la-Roche, assis proche Jeufosse et la Haye de Béronville... » — Autre foi et hommage rendu, pour le même fief, au seigneur de Blaru, par Jean Servant, sus-nommé, au nom et comme procureur fondé de Catherine Le Comte de Nonant, veuve d'Erard Bouton, chevalier, seigneur comte de Chamilly, lieutenant-général et commandant en chef les armées du Roi, laquelle Catherine avait hérité le dit fief de ses père et mère et du marquis de Nonant, son frère. — Autre foi et hommage rendu, pour le même fief, au seigneur de Blaru, par François Ollivier de Senozan, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur du comté de Senozan et du marquisat de Rosny, « et du fief, terre et seigneurie du Bois-de-la-Roche ou » Coste d'Amfreville, en partie, de la Haye de Baranguette et autres lieux, ... » qui était propriétaire par la donation entre vifs faite, à son profit, par Jeanne Mar-

guerite Bouton, veuve de Claude Marion de Ponsersolles, chevalier, seigneur de Chanrose, colonel d'infanterie et major-général des armées du Roi. — Procédures contre les officiers de la justice d'Apremont, touchant le fief de la Côte d'Amfreville. — Procès-verbal d'arpentage du fief d'Amfreville et pièces y relatives.

E. 3545. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 cahier, papier, de 8 feuillets in-4°.

1678-20 septembre. — Bionval. — Claude d'Arcona, veuve de Charles de Tilly, marquis de Blaru, et Charles de Tilly, aussi marquis de Blaru, fils et héritier du premier Charles, vendent à Jacques Danviray, chevalier, seigneur de Machonville, conseiller du Roi et président en la chambre des comptes de Normandie, le fief, terre et seigneurie de Bionval, sis dans le bailliage et vicomté de Gisors, et s'étendant sur les paroisses de Bionval, Gasny, le Mesnil-Milon; etc., y compris la part et portion appartenant tant au dit marquis de Blaru, vendeur, qu'à son frère Henri de Tilly, chevalier, seigneur de Bionval, capitaine au régiment d'Anjou; le tout mouvant de l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen, à cause de la baronnie de Gasny; la dite vente faite moyennant le prix de 28,000 livres de principal et 550 livres de pot de vin. — Déclaration d'héritages tenus de Jacques Danviray, seigneur de Machonville, Gros-Mesnil, Bionval, Bois-Jérôme, Haricourt et autres lieux, par Simon Hébert, prêtre, demeurant à Vernon, fils et héritier de feu Jacques Hébert, procureur au dit Vernon.

3546. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 11 pièces, papier.

1699-1716. — Chauffour. — Claude « Chastelin, » tonnelier, demeurant à Chauffour, fils et héritier de Marie Henry, qui était héritière d'Abraham Henry, son père, reconnaît qu'il jouit et possède 130 perches de terre sur la seigneurie de Chauffour, sur lesquelles il est dû à Charles de Tilly, marquis de Blaru, héritier de Jacques de Tilly, seigneur de Villegast, son oncle, la somme de 7 livres 13 sous 9 deniers de rente foncière par an. — Procédures, pour cause de non paiement de la dite rente, contre Jacques le Dru et Françoise Abadon, sa femme, veuve en premières noces et donataire de Claude Chastelain. — Obligation de 80 livres consentie au marquis de Blaru par Jacques le Dru, qui entre en jouissance de tous les héritages provenant de la succession du dit Claude Chastelin ou Chastelain.

E. 3547. (Liasse.) — 1 cahier, papier, de 27 feuillets in-4°

1414-1415. — Chenet (Le). — Compte rendu, le 15 février 1414 (1415 N. S.), par Pierre Courager, receveur du « Chesnay, » à noble dame Marguerite de Trie, vicomtesse de Nogent-le-Roi, dame de Saine-Fontaine et du « Chesnay, » pour l'exercice 1414-1415... « Pour les » gages de Jehan le Coq, bailli du Chesnay, pour ceste » présente année, xv livres p. Item, pour les gaiges de » Thomas Alleaume, conseiller et procureur de Madame, » pour la dite année, xxxvi sous... »

E. 3548. (Liasse.) — 1 cahier, papier, de 25 feuillets in-4°.

1456. — Chenet (Le). — « C'est le papyer prins et » extrait des adveux baillés au Chesné-sur-Blaru à noble » et puissant seigneur, mons^r Philippot de Trye, cheval- » lier, seigneur de Se Fontaine, de Roulleboise et du dict » Chesnay, en l'an mil m^e cinquante-six. »

E. 3549. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin, dont 2 cahiers, l'un de 30, l'autre de 4 feuillets in-4°. 1 cahier, papier, de 10 feuillets in-4°.

1507-1602. — Chenet (le). — Aveux de la terre et seigneurie du Chenet rendus au seigneur de Blaru : 1° par Robine de Trye, dame de Roulleboise et du « Chesnay sur Blaru ; 2° par Jean de Méricourt (*sic*), écuyer, seigneur de Roulleboise, baron de Moucy-le-Châtel, et seigneur du « Chesnay-sur-Blaru... Est deu, par chacun an, » au dit terme de Nouël, au dit sieur... par chacun de » ses hommes tenans feu et lieu, huigt boesseaulx d'a- » voine, iceulx qui ont voyture, et 4 boesseaulx qui n'ont » point voyture... et peuvent valloir, par chacun an, » ung muy d'avoine ou environ, et souloint estre appel- » lez *foresiaiges*, le tems passé ;... » 3° par « N. de Ma- » ricour » (cet aveu est en forme de terrier) ; 4° par René de Maricourt (*sic*), chevalier, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, seigneur châtelain et baron de Moucy-le-Châtel, Maricourt, Monceaux, Roulleboise, Ennery... et du « Chesnay-sur-Blaru... Le... manoir est » de présent en ruine et décadence, et les pressouer et » colombier aussy en non valleur :... les cens de la dite » seigneurie peuvent valloir, par chacun an, la somme » cinquante-cinq livres tournois ou environ, » (contre 32 livres parisis en 1514.) L'aveu de 1602 constate que le droit de *forestage* « ne peut estre à présent païé. »

E. 3550. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1511. — Chenet (le). — Lettres d'offres faites au seigneur de Blaru par Jean de Maricourt (*sic*), touchant la terre et seigneurie du « Chesnay-sur-Blaru, » après la mort de Robine de Trye. — Jean de Tilly, chevalier, seigneur de Blaru, confesse avoir reçu de noble homme Jean de Méricourt, (*sic*), écuyer, fils aîné de noble demoiselle Robine de Trye, en son vivant, dame de Roulleboise et du « Chesnay-sur-Blaru, » par les mains de noble homme Pierre de Méricourt et Hector Mauvoisin, écuyers, la somme de 70 livres tournois, pour le relief et le rachat de la terre et seigneurie du « Chesnay-sur-Blaru, » due par suite du décès de la dite Robine de Trye, ainsi que les foi et hommage dus à Jean de Tilly, à cause de sa châtellenie de Blaru.

E. 3551. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1519. — Chenet (le). — Procédures entre les seigneurs de Blaru, seigneurs supérieurs, et ceux du Chenet, pour cause d'aveu mal rendu.

E. 3552. (Liasse.) — 1 cahier, papier, de 74 feuillets in-4°

1510. — Chenet (le). — « Pappier terrier de la terre et » seigneurie du Chesnay-sur-Blaru, pour noble homme » Jehan de Méricourt, baron de Moussy-le-Chastel, S^r du » dit lieu, Roulleboise, Méricourt et du dit Chesnay, .. » Lieux dits : « le Chastel, le Marcès, la grande Queue-de- » Chevie, les Angles, les Censives du Chesnay, les » Coursières, Saint-Augustin, le Chemin de la Côte de » Jeufosse, la Souche, la Haye de Loumois, l'Espine- » Bourgine, les Chenots, l'Esguillon, Fourché, la Poelle, » la mare d'Aboinville, la Saussaye, la Marette, le Buis- » son-Roger, la Noe, le Lua, Mesleret, la Haye-aux- » Moines, les Champs-aux-Questaulx, Tanebource, la » Croix-du-Chesnay, le Champ-aux-Loups, les Noyers- » Avers, la Nouraye-Barat, le Moulin-Neuf, le Bois-Blot, » la Brière, la Chapelle, la Ruelle-du-Boille (et Bayle), » la Fosse à la Daqvine (et Davine), la Ponche (et la » Honche), le Chanfou, le Gaszon, le Le Vaussel, les » Gros, le Bois du Manoir, la Motte, la fosse Crosse- » vache (Cousse-vache et Conque-vache), la mare Gri- » mont, les Ormeteaulx, le petit Moulin, Sablonnière, » Clos-au Mire, les Essarts, le clos Robin, Valmeoris, le » Val, Mont-Javoult, ruelle Qualot, Pruche (et Peruche), » Champ-Martel, le Cirollet, la petite queue de Chevie,

» la Fosse-au-Comte, le Buisson-Durand, la Mare-Gilier.
 » le Pitrouillet, la Haye-des-Periers, au bout du Courtil.
 » la Fosse rouge (et Fosse à la rousse), la Mare Haye (et
 à la Haye), les Sablons, les Champs aux Monniers (et
 Champeaux-Monniers), les vignes du Chesnay, la Cou-
 drette et la Condrette. »

E. 3553. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 pièce, papier.

1551. — Chenet (le). — Saisie de la terre et seigneurie du Chenet, à défaut de paiement de la somme de 23 livres 12 sous 8 deniers parisis, taux des dépens auxquels avait été condamné Jean de Maricourt, à la requête de Charles de Tilly, seigneur de Blaru.

E. 3554. (Liasse.) — 116 pièces, papier.

S. D. **XVII^e-XVIII^e siècles.** ? — Chenet (le). — Extraits ou fragments du terrier du Chenet. — « Table » des triages de la seigneurie du Chesnay-sur-Blaru. » selon l'adveu de 1547 de Jean de Maricourt. »

E. 3555. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

S. D. vers **1728.** — Chenet (le). — Minutes du terrier du Chenet par *trriages*, qui sont nommés les triages du Bout-au-Ferais, la Fosse-Croquevache, la Marette, la Couture, la Tanne-Boule, la Porte de la Mare, le Guillon, les Six Arpents, l'Eguillon, sous la Mare d'Aboinville, de Lanos, la Vallée de Ligne, la Haye de l'Hommois, le Nouier-Aver, les Ormetiaux, le Sentier de Lua, la Petite-Queux, le Fourchet, le Gasson, le Clos au Mire, le Lua.

E. 3556. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

XVI^e-XVII^e-XVIII^e siècles. — Chenet (le). — Déclarations des héritages tenus à cens du seigneur du Chenet par Raulin Ango, Martin Ango, Pierre Adam, prêtre, Pierre Ango, Pierre Allain, Louis Ango, Charles Ango, Jean Ango, Amand Ango, Hubert Asmette, Guillaume Amette, François Allix, Jacques Avice, Jean Allaire, Louis Abadon, Jacques Alexandre, Philippe Ango, Claude Ango, Simon Ango, Louis Aubé, Michel Aubé, Pierre Abadon, Guillaume Abadon, Martin Abadon, Nicolas Allain, Marin Allain, Charles Allain, Guillaume Allain, Pierre Allain, Jean Allain dit Chicot, Chardin Allain, Sanson Allain, François Allain, Pierre Abraham, Jacques Abraham,

prêtre, Michel Allot, Philippe Allot, Charles Adam, Guy Allais, Pierre André, Pierre Anbery, Marin Alost.

E. 3557. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

XVI^e-XVII^e siècles. — Chenet (le). — Déclarations des héritages tenus à cens du seigneur du Chenet par François et Martin Boursier, Grégoire Bernay, Toussaint Billebault, Jean Boursier, Toussaint Baudot, Mathieu Binet.

E. 3558. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

XVI^e-XVII^e siècles. — Chenet (le). — Déclarations des héritages tenus à cens du seigneur du Chenet par Claude Chantel, Lubin Chantel, Allain Chantel, Martin Chambon, Jean Chantel, François Chantel, Nicolas Chantel, Guillaume Corneville, Nicolas Coste, Nicole Charpentier, Mathurin Courtois, Louis Courtois, praticien en cour laye, greffier du « Chesnay, » Charles Courtois, Philippe Courtois, Guy Courtois, prêtre, Robert le Cousturier, Henri le Cousturier, Nicolas le Cousturier, Jean le Cousturier, Jean Caillou, Pierre le Chasseur, Augustin Châtelain, Robert Chastellain, René Certain, Perrette Chambon, Jean Chappetois.

E. 3559. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

XVI^e-XVII^e siècles. — Chenet (le). — Déclarations des héritages tenus à cens du seigneur du Chenet par Simon le Dru, Léger le Dru, Claude David, François Durand, Jean Darlu, Guillaume le Doyen, Jurion Dorléans.

E. 3560. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

XVI^e-XVII^e siècles. — Chenet (le). — Déclarations d'héritages tenus à cens du seigneur du Chenet par Guillaume François, Jean François, Hilaire Feugère, Jacques Foret, Jacques le Fort.

E. 3561. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

XVI^e-XVII^e siècles. — Chenet (le). — Déclarations d'héritages tenus à cens du seigneur du Chenet par François le Grand, Jean Gosselin, Claude Gosselin, Adrien Georgin, Etienne le Grand, Artus Gosselin, Philippe Gosselin, Denis Gosselin, Christophle Gosselin, Simon Gosselin, Louis Gautier, Nicolas Gosselin, Colas Gosselin, Jeanne

Gosselin, Pierre Le Grand, Myot Grentès, procureur en cour laye.

E. 3562. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

S. D. — Chenet (le). — Déclarations d'héritages tenus à cens du Seigneur du Chenet par Jean Henry, Pierre Henry, Thomas Haye, Pierre Hébert, Jean Hébert, Nicolas Hébert, Philippe Hérenger.

E. 3563. (Liasse.) — 22 pièces, papier, dont 1 cahier de 29 feuillets in-4°.

XVI^e-XVII^e siècles. — Chenet (le). — Déclarations d'héritages tenus à cens du seigneur du Chenet par Louis Langlois, Jean Langlois, Janequin Langlois, Augustin Laurent, Pierre de Launay, Mathieu Lanchard, Pierre Lucas, Charles Lucas, Nicolas de Lannay, Guy de Launay, Charles de Launay, Jean Lespine, Pierre Lanchard, Claude Lasne.

E. 3564. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

XVI^e-XVII^e siècles. — Chenet (le). — Déclarations d'héritages tenus à cens du seigneur du Chenet par Jean Manchon, Philippe le Marchand, Jean le Marié, Lucas le Marié, Robert le Masson, Nicolas Masson, Marin Masson, Guy Masson, Philippot le Marchand, Guillaume le Marchand, Jean Manthois, Louis Morain, Clément Manthois, Gilles de Meulles.

E. 3565. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

XVI^e-XVII^e siècles. — Chenet (le). — Déclarations d'héritages tenus à cens du seigneur du Chenet par Collas Nolles, Jacques Nolles, Georges Nolles, Jean Nolles, Pierre Nolles, Charles Nolles, Etienne Nolles.

E. 3566. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

XVI^e-XVII^e siècles. — Chenet (le). — Déclarations d'héritages tenus à cens du seigneur du Chenet par Louis Pont, Martin de Pré, praticien en cour laye, Lucas Pélerin, Nicolas du Pray (et du Pré), Guillaume Polt, Jacques Pot, Barthélemy le Plâtrier, Marin Plouin, Guy Pont, Jean Pont, Etienne du Pré, Adrien du Port, Pierre Pont, Louis Pont, Geuffroi

Pont, Nicolas Pont, Marin Pont, Jacques Pinguet, Louis le Poullalier.

E. 3567. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

XVI^e-XVII^e siècles. — Chenet (le). — Déclarations d'héritages tenus à cens du seigneur du Chenet par Mathurin Questel, Louis Questel, Simon Questel, Guillaume Questel, Grégoire Questel, Léger Questel.

E. 3568. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

XVI^e-XVII^e siècles. — Chenet (le). — Déclarations d'héritages tenus à cens du seigneur du Chenet par Guillaume Regnault, Pierre le Roux, Jean le Roux, Michel le Roux, Adrien le Roux, Michault le Roux, Nicolas le Roux, Louis le Roux, Robert Regnault, Mathieu Raignon, Pierre Roussel, Lucas Roussel, Guillaume Roussel, Charles Roussel, Jean Roussel, Simon Roussel, Robert Roussel.

E. 3569. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

XVI^e-XVII^e siècles. — Chenet (le). — Déclarations d'héritages tenus à cens du seigneur du Chenet par Jean le Tellier, Regnault le Tellier, Charles Tremblay, Marin Tremblay.

E. 3570. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1652-1738. — Chenet (le). — Déclarations d'héritages tenus à cens de René de Préteval, Charles de Tilly et Charles-Bonaventure de Préteval, successivement seigneurs du Chenet, par Jean de Chérence, Claude Jumel, veuve de Nicolas Cousturier, Pierre Courtois, Pierre Le Chassenr, Elisabeth Courtois, veuve de Jean le Grand, Charles Courtois, fils de Mathieu, Françoise Courtois, veuve de François Lanchantin, Jean Leclere, Christophe Camus, conseiller du Roi au bailliage et siège présidial de Mantes, Claude Chantel, Catherine Laurent, Louise Henry, veuve de Marin Masson, Jean Tremblé, Guillaume Tremblay, Thomas Trubert, Guillaume Fauvel, Charles Tremblay, Adam Tremblay, Antoine Gautier, François Gardier, fils de Jean, Martin le Grand, Henri Gambard, François Gervais, Nicolas Gervais, Martin Gosselin, Lucas Gosselin, Pierre Gosselin, fils de Christophe, Jean Gosselin, fils de Lucas, Léger Gosselin, Guy Gosselin, Louise David, veuve de Pierre Ango.

1612-1735. — Chenet (le). — Publications annonçant que le marquis de Panilleuse, seigneur du Chenet, fait tenir sa recette, pour les droits seigneuriaux qui lui sont dus, en cause de sa dite seigneurie du Chenet, en la maison de Lucas Gosselin le jeune, bûcheron, demeurant au dit lieu du Chenet. — Pièces d'un procès entre le marquis de Panilleuse et Guy Gosselin touchant le paiement du droit de Champart sur deux pièces de terres au Chenet. — Par sentence du bailliage de Blaru, le 25 juillet 1735, Guy Gosselin est condamné à payer au sieur de Prévéal, marquis de Panilleuse, le champart des deux pièces de terre en question, sauf son recours contre le sieur de Tilly de Prémont, capitaine au régiment de Longueville, infanterie, qui, ayant été appelé en la cause, a demandé par son procureur une remise, avec que, se étant absent pour le service du Roy, et actuellement en route pour conduire à Pavie, en Italie, au détachement du dit Régiment, parti de Mézières le 14 de septembre dernier 1734, ne peut répondre sur les conclusions du dit sieur de Prévéal et celles du dit Gosselin.

B. 155. (L. 155.) — 4 pages, papier de 24 feuillets in-4.

1660. — Chenet (le). — Registre journal des rentes seigneuriales dues en la seigneurie du Chesnay, fait le 23 juillet 1660.

B. 156. (L. 156.) — 1 page, papier de 24 feuillets in-4.

1511-1519. — Chenet (le). — Copie des jugements enlus par le lieutenant du bailli du Chenet, de 1511 à 1519. Parties: Pierre Gosselin, Thomas, Michaut Pigner, Adam le Cousturier, Guillaume le Mire, Guillaume le Grand, Jean Nolles, Jean Manchon, Bertrand Ydoine, Jean le Grand, Painé, Pierre le Grand, Pierre le Coq, Robin de la Haye, Adam Nolles.

B. 157. (L. 157.) — 1 page, papier de 24 feuillets in-4.

1707-1738. — Chenet (le). — Pièces d'un procès entre Charles-Bonaventure de Prévéal, chevalier, marquis de Clère-Panilleuse, seigneur du Chesnay-sur-Blaru, lieutenant de cavalerie au régiment de Toulouse,

d'une part, et Joseph Ollivier, laboureur, demeurant à la Saussaye, paroisse de Blaru, d'autre part, touchant le paiement du droit de champart d'un arpent sept perches de terre, réclamé au second par le premier en qualité de seigneur du Chenet. — Déclaration fournie à René de Méricourt, seigneur du Chesnay, par Charles Delaunay, laboureur, pour des immeubles parmi lesquels figurent ceux qui sont frappés de droit de champart, au profit de Charles-Bonaventure de Prévéal. — Constitution de procureur, au bas de laquelle sont les signatures autographes de Jean Claude de Calbrye, Le Goux et l'abbé de Panilleuse, frère de Charles-Bonaventure de Prévéal.

B. 158. (L. 158.) — 4 pages, papier de 24 pages, papier.

1651-1660. — Chenet (le). — Pièces de procédure pour le seigneur de Blaru, Charles de Tilly, contre Louis Duval, fermier du Chesnay, à fin de paiement de la somme de 2000 livres pour fermage. — Louis Duval, ses biens saisis et mis à l'enchère, entre en prison, le 1^{er} février 1658, et en sort le 25 septembre 1659, après un séjour de 20 mois, et ce à raison de cent solz pour chacun jour, représentant les frais de gistes et gardes, suivant la quittance de Thomas Ducouldray, garde des prisons royales de Vernon, qui déclare également avoir reçu, du seigneur de Blaru, la somme de 41 livres 10 sous, montant de la dépense faite par Louis Duval, pendant sa prison.

B. 159. (L. 159.) — 4 pages, parchemin; 17 pièces, papier.

1659-1701. — Chenet (le). — Procédures concernant le décret des biens du marquis de Panilleuse. — Sentence arbitrale entre René de Prévéal, chevalier, marquis de Panilleuse, légataire universel de René de Maricourt, chevalier, baron de Mancy-le-Clâtel, et Claude Aubery, chevalier, marquis de Vatan, héritier en partie du même René de Maricourt, touchant la succession de ce dernier. — Requête adressée au lieutenant-général civil au siège de Vernon par Claude d'Arcona, veuve et héritière en partie de Charles de Tilly, marquis de Blaru, pour obtenir une sentence exécutoire par forme de provision sur des fermiers du marquis de Panilleuse, jusqu'à concurrence d'une somme de 1500 livres, à valoir sur ce qui lui est dû comme créancière de feu René de Prévéal, en son vivant marquis de Panilleuse, et de Marie-Érmete de Pompadour, sa femme, ainsi que du marquis de Panilleuse, leur fils, pour 650 livres de rente, résultant

tant du compte, rendu par le dit feu marquis de Blaru, de la gestion des biens et affaires du marquis de Panilleuse. ce dernier en qualité de son tuteur élu en justice en 1645. — Opposition au décret du marquisat, terre et seigneurie de Panilleuse. — Mémoire pour terminer le différend entre les S^{rs} de Blaru et de Panilleuse : les moyens indiqués consistent à fixer la valeur de la terre du Chenet-sur-Blaru, à en fixer le revenu et le quantum de la restitution des jouissances, enfin donner à M. de Panilleuse un équivalent convenable.

E. 3577. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin : 10 pièces, papier.

1670-1688. — Chenet (le). — Procédures pour le seigneur de Blaru contre Guy Lancharé, fermier de la terre du Chenet, à fin de payement d'arrérages de loyer.

E. 3578. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1726-1728. — Chenet (le). — Procédures pour François-Bonaventure de Tilly, chevalier, marquis de Blaru, capitaine au régiment maître de camp de dragons ; Hilaire de Tilly, chevalier non profès de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, émancipé d'âge ; Jean-Baptiste Perrier, son curateur ; Jean-Baptiste d'Anican, maître des comptes, et Claude-Charlotte de Tilly, sa femme, héritiers de feu leur père, marquis de Blaru, contre Charles-Bonaventure de « Presteval, » se disant héritier par bénéfice d'inventaire du marquis de Panilleuse, « son ayeul, » touchant la propriété du fief du Chenet.

E. 3579. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin : 6 pièces, papier.

1496-1551. — Chenet (le). — Hector « Mavoysin, » écuyer, procureur fondé de Robine de Trye, dame de Roulleboise et du Chenet, baille, à titre de droit cens, à Jean Pingaut, le jeune, demeurant en la paroisse de Blaru, quatre arpents et demi de bois et buisson en la seigneurie du Chenet « sur Geufosse, » moyennant 2 sous parisis par arpent, et un chapon pour la totalité. — Bail à ferme, pour six ans, moyennant un loyer annuel de 500 livres tournois, de la terre et seigneurie du « Chenet-sur-Blaru, » fait à François Huvey, laboureur, demeurant à la ferme de Chevrye, par Charles le Petit, greffier des eaux et forêts de Vernon, demeurant à Panilleuse, procureur fondé de René de Préteval, seigneur marquis de Clère et de Panilleuse, conseiller du Roi. — Charles-Bonaventure de Préteval, chevalier, marquis de

Clère-Panilleuse, lieutenant au régiment de Toulouse, cavalerie, héritier par bénéfice d'inventaire de René de Préteval, son aieul, baille et délaisse, à titre de fief et de bail d'héritage, à François-Bonaventure de Tilly, chevalier, marquis de Blaru, exempt des gardes du corps du Roi et mestre de camp de cavalerie, la terre et seigneurie « du Chesnay-sous-Blaru. » — Bail analogue fait au même marquis de Blaru, moyennant 680 livres de rente de bail d'héritage non rachetable, par David Toussaint d'Anviray, prêtre, doyen de Notre-Dame de Vernon, abbé de Saint-Thomas de « Labloutière » (la Bloutière), vicaire général de l'évêque d'Evreux, tant en son nom que comme se faisant fort de Jean « Danviray, » chevalier, seigneur de Montgrimon, ancien brigadier des gardes du Roi et chevalier de Saint-Louis, et de « François de Carette, » seigneur en partie de Sommereux, maréchal-des-logis des cheval-légers de la garde du Roi et chevalier de Saint-Louis, tous seuls héritiers par bénéfice d'inventaire de Charles-Bonaventure de Préteval, chevalier, marquis de Clère-Panilleuse, lieutenant au régiment de Penthièvre. — Règlement de compte entre les héritiers sus-mentionnés et le marquis de Blaru. — Le même David Toussaint « Danviray, » tant en son nom que comme procureur de Marie-Marguerite-Charlotte d'Anviray, fille majeure et seule héritière de Jacques « d'Anviray, » et encore de « François-Henri de Carette, » écuyer, seigneur en partie de Sommereux, mestre de camp, chevalier de Saint-Louis, reconnaît avoir reçu de François-Bonaventure de Tilly, marquis de Blaru, la somme de 22986 livres 18 sous, savoir : 20400 livres, somme « à laquelle les parties sont convenus pour l'amortissement de la rente de » 680 livres, sus-mentionnée comme non rachetable, dans la lieffe du bail à rente de la terre et seigneurie du Chenet, et 2586 livres 18 sous pour les arrérages.

E. 3580. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin.

1501-1668. — Chenet (le). — Echange d'immeubles sis au Chenet entre Louis le Conte, se portant fort pour sa femme, Perrette, d'une part, et Guillaume le Roux, d'autre part. — Vente d'une moitié de maison, cour, jardins et terre, sis dans la seigneurie du Chenet, provenant de la succession de « Robin de la Hèze, » faite à Pierre le Roux, moyennant 40 livres tournois, par Guillaume Hèze, laboureur, Simon Gosselin, laboureur, au droit de Perrine, sa femme, et Robin Gosselin, tisserand en toiles, au droit de sa femme Malline. — Vente d'immeubles au Chenet, faite, outre les charges, moyennant le prix de 18 livres tournois, à honnête personne Pierre

le R..., par Martin le Blond, et Marion, sa femme. — Pierre Bernay, demeurant à Blaru, et Colette Gosselin, sa femme, vendent à noble homme Charles Le Pelletier, seigneur de Château-Poissy, élu pour le Roi en l'élection de Mantes, la somme de 33 livres 3 sous 8 deniers tournois de rente annuelle et perpétuelle, assise sur une maison et autres immeubles sis au Chenet, pour le principal de 398 livres 4 sous tournois. — Louis Pont, dit Jadin, laboureur, et sa femme, Simonne Chastellain, vendent à Léger Péteil, meunier, demeurant en la paroisse de Vernonet, deux demi-arpenes de terre, sis l'un dans la seigneurie du Chenet, lieu dit Lesguillon, l'autre dans la seigneurie de Blaru, lieu dit la Fosse-Reconville, pour le prix de 25 écus sol, valant 75 livres. — Vente d'un quart de terre ou environ dans la seigneurie du Chenet, lieu dit la Haye-des-Périers, faite à Hilaire Hézé, laboureur, par Jean Gosselin, aussi laboureur, moyennant 9 écus sol. — Charles le Dru, demeurant à Chaufour, se portant fort pour sa femme, Marie Crespin, vend à Jean Péloing, marchand, demeurant en la paroisse de Blaru, un quartier de terre en la seigneurie du Chenet, au triage du Gasson, dit les Six-Arpenes, moyennant 15 livres tournois. — Vente de deux lots de terre sis en la seigneurie du Chenet, triage de la Marette, et en celle de Blaru, triage du Bois-Belot, faite à « honneste personne » Jean Plouing, marchand, par Louis Hézé et Jeanne Morain, sa femme, moyennant, outre les charges, le prix de 80 livres tournois. — Vente faite au même d'un quartier de terre en la seigneurie du Chenet, triage de la Faulce-Haye, par Charles Questel, sergent de la châtellenie de Blaru, et Anne Collin, sa femme, moyennant 25 livres tournois. — Vente, faite au même, de 55 perches de terre au Chenet, par Nicolas le Couturier, jaugeur au marquisat de Blaru, et Claude Jumelle, sa femme, pour le prix de 60 livres tournois. — « Judie le Mierle, » veuve de maître Guy Bosché, en son vivant procureur et receveur de la terre et seigneurie du Chenet, vend à « honneste personne Louis de Cabangnes, marchand, bourgeois de Vernon, » un arpent et demi de terre en deux lots, sis sur la seigneurie de Blaru et sur celle du Chenet, triage de la Nouë, pour le prix de 120 livres tournois.

E. 3581. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin.

1556-1617. — Chenet (le). — Regnault le Chasseur, laboureur, demeurant au Chenet, paroisse de Blaru, baille, par échange, à Jean Carré, prêtre, demeurant à Blaru, un quartier de terre, sis en la seigneurie de Blaru, près la maison Cheyot, plus 9 perches de terre

au même lieu, et en reçoit 1/2 acre de terre en la seigneurie du Chenet, et un écu d'or sol de soulte. — Le même baille au même, par échange, 32 perches de terre, en la seigneurie de Blaru, triage des vignes du Chenet, et en reçoit environ une vergée de terre, en la seigneurie du Chenet, triage du Garzon. — Jean Chambon, laboureur, de la paroisse de Blaru, baille et « raproprie » à Jeanne Gardier, sa femme, une vergée de terre en la seigneurie du Chenet, lieu dit « Ciloret. » — Vente de 80 perches de terre en la seigneurie du Chenet, faite à Marin Tremblé, marchand, laboureur, de la paroisse de Blaru, par Gilles Poullalier, du consentement de son curateur, Jean Le Coq. — Vente d'immeubles au Chenet, faite à Louis Duval, marchand, demeurant dans la paroisse de Rosny, par Geffroy Chambon, fils d'autre Geffroy, laboureur, de la paroisse de Jeufosse. — Louis Hézé, fils de Jean, demeurant à Blaru, du consentement de son tuteur et curateur Nicolas le Cousturier, jaugeur à Blaru, vend à Jean Plouin, 30 perches de terre au hameau du Chenet, « trelle des Nouiers. »

E. 3582. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1661-1662. — Chenet (le). — Ventes d'immeubles en la seigneurie du Chenet faites à Louis Courtois, marchand drapier à Blaru, par : Pierre Gosselin, au triage de Dessous-la-Mare; Marie Ronssel, au triage du Bois-Blot; Jean de « Charency, » archer des gardes du Roi, au triage de Lesguillon; Marie Courtois et Nicolas Bouttier, cordonnier, de Blaru, au triage du Courtis.

E. 3583. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 12 pièces, papier.

1670-1719. — Chenet (le). — Antoine de Chenard, chevalier, seigneur de Boussey, demeurant au Boussey, et Marie-Madeleine Le Tellier, sa femme, vendent à Louise-Catherine de Lommeau, veuve de Jacques de Tilly, chevalier, seigneur d'Apremont, demeurant à la rue de Normandie, paroisse Notre-Dame de Vernon, une maison et autres immeubles au Chenet, moyennant, outre les charges, le prix de 2600 livres argent. — Demoiselle Barbe Gruel, demeurant à Vernon, vend à la même plusieurs pièces de terre dans la paroisse de Blaru, moyennant, outre les charges, le prix de 78 livres. — Autre vente de plusieurs pièces de terre sises en la même paroisse, faite à la même, par Gervais Nolle, marchand tisserand, demeurant à Vernon, et Catherine Andrieu, sa femme, pour le prix de 136 livres, outre les charges. — Déclaration, signée « Delommeau prémont, » des biens tenus du marquis de Blaru, à titre de cens, par

Louise-Catherine de Lommeau. — Déclarations d'héritages tenus successivement du marquis de Blaru, à titre de cens, par Jean Dubois, ayant épousé Colette Bonamy, veuve de Jacques Nolles, Nicolas Nolles, Marie Idoisne, veuve de François Le Tellier, écuyer, seigneur du Vivier, Antoine de Chesnard, chevalier, seigneur de Boussey (*sic*), au nom et comme ayant épousé Madeleine Le Tellier, fille et héritière par moitié de François Le Tellier, seigneur du Vivier, et enfin Claude et Nicolas Nolles. — État des terres, en champart sur Blaru, acquises par M. de Prémont de M. de Boussey. — Deux quittances autographes signées : De Boussey.

E. 3584. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin : 4 pièces, papier.

1703-1726. — Chenet (le). — Guy Courtois, tisserand, demeurant à Blaru, se portant fort pour sa femme, Marguerite Hébert, vend à Jacques Courtois, laboureur, demeurant à la rue de Normandie, à Vernon, une maison assise au hameau du Chenet, pour le prix de 150 livres. — Jacques Courtois vend à Gabriel Queruel, vigneron, demeurant à Bizy, 3 livres de rente à hypothèque spéciale sur une maison « assise au hameau du Chesné, paroisse » de Blaru, » pour le prix de 144 livres. — Marie Lacollée, veuve de Jacques Courtois, s'engage, en son nom et au nom de ses enfants mineurs, à payer à Gabriel Queruel la somme de 4 livres 10 sous par an, pour éviter les poursuites dont la menaçait le dit Queruel, au sujet d'une somme de 90 livres qu'il avait prêtée à Jacques Courtois, pour acheter la maison du Chenet. — Gabriel Queruel reconnaît avoir reçu de Pierre Picquet, vigneron, demeurant rue de Normandie, paroisse de Notre-Dame de Vernon, et de Marie « La Collaye, » sa femme, veuve de Jacques Courtois, la somme de 275 livres 15 sous, pour amortissement de rentes, « empruntée, » à cet effet, à Hubert Pelletier, maître chirurgien juré à Vernon, au profit duquel le mari et la femme constituent une rente de 12 livres sur la maison du Chenet et autres immeubles. — Bail de la maison du Chenet fait à Guy Gosselin, laboureur, demeurant à Blaru, par Pierre Picquet et Marie « La Collée, » pour un loyer annuel de 15 livres. — Vente de la même maison faite à Louis de Tilly, chevalier, seigneur de Pré, demeurant à la rue de Normandie, par Adrienne Courtois, fille majeure, héritière de feu Jacques Courtois, Pierre Picquet le jeune, vigneron, Marie Courtois, sa femme, sœur d'Adrienne, Guillaume Sabin, journalier, Catherine Courtois, sa femme, aussi sœur d'Adrienne, et Marie « Lacollée, » déjà nommée, moyennant la somme de 400 livres, constituée, pour partie, en une rente annuelle de 12 livres.

E. 3585. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1508-1780. — Chevry (Ferme de). — Nicolas Binet, laboureur, demeurant à Blaru, vend à Jean de Tilly, écuyer, seigneur de Blaru, 18 acres de terre « en une » pièce, en laquelle a maison mannable, court, grange, » estables, jardins, bois et appartenances, ... assis ou dit » Blaru, au lieu dit les Coustures du port de Villiers. . . » — Jacques Binet approuve la vente de 18 acres de terre faite par « Colin » Binet à Jean de Tilly. — Colin Binet, Guillemette, sa femme, Jean et Jacques les « Binetz » leurs enfants, déclarent avoir reçu de Jean de Tilly la somme de 100 livres tournois, « que le dit seigneur leur » avoit promis payer, par l'appointement qu'il avoit fait » avecques eux des procès qu'ils avoient eubz en- » sembles, » et à cause « du transport de leur héritage » qu'ils avoient fait à mon dit seigneur. . . » — Simon Binet, laboureur, de Blaru, baille par échange à Jean de Tilly 18 acres de terre, moitié de 36 acres « qui ont » été parties avec Colin Binet, frère du dit Simon, » et en reçoit 20 acres de terre en la seigneurie de Blaru, lieu dit la « Courbe-espine. » — « Arsans de Nonyville », maçon, et Guillemette, sa femme, demeurant à Vernon, vendent à Pierre Barbe, tisserand en draps, demeurant à Blaru, un acre de terre, au Chêne-Golon « à trois Cor- » netz ». — Transport du même immeuble fait par Pierre Barbe à Jean de Tilly, chevalier, seigneur de Blaru, et Françoise Ladvoat, sa femme. — Denis Luce, laboureur, de Vernon, vend aux mêmes un acre de terre au Val-de-Chevry. — Vente d'un demi acre de terre au Val-de-Chevry faite aux mêmes par Pierre des Faulgères et Marion, sa femme, de Blaru. — Robert le Myre, laboureur de vignes, demeurant à Gamilly, paroisse de Vernon, vend à Françoise Ladvoat, veuve de Jean de Tilly, un arpent de terre au triage de la Courbe-Epine. — Vente de trois vergées de terre au même lieu, faite à la même, par Colette, femme de Pierre Marchand, de Blaru. — Requête adressée au bailli de Blaru par Charles de Tilly, marquis de Blaru, tendant à obtenir l'autorisation de procéder à une saisie contre Aman Ango, fermier de la ferme de Chevry, pour cause de non paiement de rentes seigneuriales. — Procès-verbal d'arpentage de la ferme de Chevry. — Bail de la ferme de Chevry fait pour 3, 6 ou 9 années, par François-Bonaventure de Tilly, marquis de Blaru, à René Froyer, marchand et laboureur, demeurant en la paroisse de Villeneuve-en-Chevry, et à Catherine Moret, sa femme, moyennant un loyer annuel de 800 livres. — Bail de la même ferme, fait pour 3, 6 ou 9 années, par le même, à Jacques-Claude Vinot, labou-

teur, de Blaru, aux mêmes conditions. — Bail d'une pièce de terre de 3 arpents, appelée pièce de Jaumartin, ou Jorjans, appartenée à la ferme de Chevry, fait par le même marquis de Blaru au même Jacques-Claude Vinet, moyennant un loyer annuel de 105 livres. — Bail de la ferme de Chevry, fait pour 9 années, par François-Hilaire de Tilly, marquis de Blaru, à Jean-Aulan Gosselin, laboureur, demeurant ci-devant à Feleville, près Pacy, et actuellement à Blaru, moyennant un loyer annuel de 2,000 livres.

1655-1656. — Sentence de la Cour de Paris, en date du 27 novembre 1655, sur l'instance de M. de Berex.

1656-1702. — Clère et Panilleuse. — Aven et dénombrement des baronnies, terres et seigneuries, fiefs et arrière-fiefs, tenus en hommage du roi de France par Georges de Clère : la demie baronnie de Clère, assise es bailliages de Rouen, Caux et Gisors ; le franc fief de Beaumais ; un fief noble, nommé « Goupilliaires », dans la vicomté de Beaumont-le-Roger ; un demi fief nommé « Panilleuse », en la seigneurie de Panilleuse, bailliage de Gisors. — Pièces à l'appui d'une instance que le marquis de Blaru veut introduire au parlement contre M. de Berex, concernant les intérêts du principal, pour lequel le dit marquis de Blaru a été colloqué, par la sentence d'ordre du prix de la terre de Panilleuse, vendue le 15 juillet 1701.

1657. Clère. — 2 pages, papier.

1612-1615. — Clos le . — Sentence de la vicomté de Carantun, qui autorise, au profit de Jeanne Le Maçon, veuve de César de Montenay, en son vivant, baron de Garancières et Baudemont, la saisie arrêt de deniers dus à Hiéronime d'Arcona, par François Busnel et Thomas Dastin, fermiers de la terre du Clos, appartenant au dit d'Arcona, à fin de paiement de la somme de 5 000 livres, montant de cinq années d'arrérages d'une rente de 1,000 livres, constituée au profit de Christophe Le Maçon, en son vivant chevalier, seigneur de Gonneville, et père de la susdite Jeanne Le Maçon. — Hiéronime d'Arcona continue le bail de la terre du Clos à la veuve de Michel Busnel et à François Busnel, son fils, ainsi qu'à la veuve de Thomas Dastin et à Julien et Henri Dastin, ses enfants. — Quittances de livres, aux mêmes, par Louise de Pleurs, veuve de M. de Briquemères, pour sommes reçues en paiement d'arrérages de rente, dus à la dite Louise par Hiéronime d'Arcona.

1658. Clère. — 6 pages, papier.

1665-1675. — Colombier (le) et fief de Longueville. — Cy ensuit l'instruction et estat et gouvernement des boys et forestz et coustumes et paturaiges du fief de Longueville, appartenant aux habitans de dessus les lieux d'iceluy fief ; lequel fief est situé et assis en Normandie, près Vernon-sur-Saine. Se double et coppie a esté reconvert à Paris, en la chambre des comptes du Roy, nostre sire, l'an de grâce mil deux cens et cinq, dixiesme de janvier. — Et premièrement : — Ladite forest et paturaiges appartenant, si comme ilz se comportent et étendent en long et en lé, de toutes pars, borné, d'un bout, le Ru des Goulletz, et, d'autre bout, le Ru de Burgival, qui fait la disparacion de France et de Normandie, d'un costé la terre et jurisdiction de Pacy, et d'autre costé les hameaulx dudit fief, assis en la vallée de Longueville ; lequel héritage appartient aux habitans comme leur propre héritage et fons, et en doibvent prendre et jouyr en la manière cy après déclarée. — Premièrement, chacun coustumier y peut aller chasser et prendre toutes bestes au cor et à cry, et oyseaulx quelconques, à leur plaisir : et en payeront au Roy nostre sire, par chacun an, au roy et à plusieurs gentilz hommes et autres personnes, par dons et ammosnes faictz jadis par le roy Saint-Louys, roy de France, c'est asçavoir : cent mytz de vin de rente, et, avec ce, vingt-quatre costes de fruytz, estimés à payer en argent, pour chacun feu des dessus-dits habitans, deux deniers parisis par an ; et ne peut lesdits coustumiers, voisins de ladite forestz, près ne lottir, desserter ne mettre en labour, vendre ne aliener en quelque manière que ce soit. — Item, les gens dudit pays et fief peult eslire à leur plaisir et mettre une personne dudit fief, tel qui leur plaist, par manière de verdier, suffisant ad ce, pour garder ladite forestz et fief, et avecques ce, ilz peult les dessus nommés y mettre et eslire deux autres hommes sous iceluy verdier, pour myeux y prendre garde, par manière de sergant ; et iceluy verdier, pour luy et les dessus dits sergents, lesquelz doibvent payer et contenter, doibt avoir, par chaecn an, pour ces gaiges, sur chacun feu, huit deniers parisis, à payer au terme de Toussaints et Paques ; lesquelx verdier et sergents peult estre, par les dits habitans du dit fief, par chacun

1) Les coutumes forestières du fief de Longueville sont sur papier, et dans un tel état de détérioration que la lecture en est bien difficile, et qu'une simple communication peut compromettre l'intégrité de la pièce : c'est pourquoi l'on a cru qu'il y aurait quel que utilité à reproduire ce document *in extenso*.

» an, hostés et y en bouter d'autres, si bon leur semble,
 » hors du dit office. — *Item*, les dessus dits verdier et
 » sergans seront tenus faire serment ausdits habitans du
 » dit fief que, chacun jour continuellement, ilz yront et
 » visiteront bien et deuement la dite forest et costumes
 » de Longueville, et feront ung rapport et vray, devant
 » les commis, jurés et ordonnés ad ce, et se feront les
 » dits rappors toutes les quinzaines, et seront les dessus
 » dits sergents (*sic*) de escrire et mettre par estat toutes
 » les offenses et malefaccions que trouveront avoir esté
 » faictes en ladite forest et costumes, et feront bonne et
 » vraye diligence de le savoir, et que nul ne resele-
 » ront. — *Item*, avec ce, les gens dudit pays et fief, pour
 » myeulx ordonner en leur fait, bonne garde et visita-
 » tion en ladite forest, peult et leur appartient en leur
 » droit de esluyre, establir douze personnes dudit fief,
 » telz qu'il leur plaise, si bon leur semble, suffisans ad
 » ce, qui seront jurés, qui yront, par lesdites forestz et
 » pasturaiges, veoir et visiter par chacun moys une foys,
 » toutes les malfassons qui y seront faictes, et se lesdits
 » sergents et verdier en auront fait bonne diligence; et
 » feront les dessus dits douze hommes service se ilz y
 » ont point trouvé de fraude ne de déception; et auxi
 » seront les dessus dits payés et contentés de leurs
 » peines sur les deniers des amendes qu'en seront rap-
 » portées par lesdits sergents; lesquelz douze hommes les
 » gens dudit pays pourront oster et changer ung ou
 » deulx, ou ce qu'il leur plaira, por chacun an, et y en
 » mettre d'autres, si bon leur semble. — *Item*, s'il est
 » trouvé par lesdits jurés ou autres personnes dudit fief
 » que le dit verdier ou sergents ayent recellé aucune
 » malfasson faicte en la dite forest, ou que ce fust de
 » leur consentement qui l'eussent laissé prendre, ou em-
 » porter ou transporter hors dudit aucune quantité de
 » boys, ilz perdroit ses gaiges et salaire d'un an, et,
 » avec se, il seroit privé de sa droicture et forfaict ung
 » an de sa droicture et usaige des franchises, ou à la
 » volonté de la plus grand et saine partie d'yseulx, selon
 » le malfaiet, et pareillement les jurés au cas pareil. —
 » *Item*, pour survenir à la nécessité et fourniture de
 » boys des dits habitans, les dits verdier et sergents se-
 » ront subjectz semondre, ou adjoigner et assembler en
 » quelque lieu, vingt-quatre hommes, de chacune par-
 » roisse sa porcion, pour esluyre en droit lieu, place an
 » mains damaigable, et faire une livrée, là où chacun
 » dudit fief pourra aller et user tout par ordre ainsy que
 » de raison, et demoutra, en chacune livrée, certain
 » nombre de bailliveaulx pour retorer (ou reloier) la dite
 » forest, et nul ne pourra prendre le boys qui sera bon
 » et pour maisons, pour ardre, se il ne luy est baillé par

» livrée, et s'il est trouvé faisant le contraire, il perdra
 » son ferrement, et se payera amende, pour chacune
 » chartée, V sous parisis, pour chacune somme de che-
 » val ou d'asne, II sous parisis, et, pour chacune somme
 » d'homme, XII deniers parisis. — *Item*, nul ne pourra
 » ne debyra nul couper boys pour maissonner, se il ne
 » luy est premièrement livré et merché par lesdits ver-
 » dier et sergents; et sera tenu chacun de le couper et
 » abatre en telle sorte et manière et si deuement comme
 » il appartient, et que la revenue en resepee n'en puisse
 » empirer; et s'il estoit trouvé faisant le contraire, ils
 » perdront leur ferrement, à la volonté desdits verdier et
 » jurés, et seront tenus de le reseper, et payer amende,
 » à la volonté d'icelx jurés, selon l'esigence du cas et le
 » méfect. — *Item*, et se aucuns boys estait livré à aul-
 » cun pour maisonner, et il l'aura fait abatre, nul autre
 » ne le pourra prendre ne couper ne emporter, s'il n'a-
 » voit jeu au boys plus d'une sepmaine, et s'il estoit
 » trouvé faisant le contraire, il perdroit son ferrement,
 » et sy payeroit amende pour chacune charretée, cinq
 » soulx parisis, et pour chacune charge de cheval et
 » d'âne, deux soulx parisis, et pour chacune somme
 » d'homme, douze deniers parisis. — *Item*, et quant
 » aucun aura abatu aucun boys pour ardoir, nul ne le
 » porra dirupper ne emporter le jour qu'il aura esté
 » abatu, ne lendemain, jusques ad ce que qu'il et (*sic*)
 » aura jeu deux jours et deux nuytz, et s'il est trouvé fai-
 » sant le contraire, il perdra son ferrement, et sy
 » payera amende, pour chascune charetée, V sous pari-
 » sis, et pour chascune somme de cheval et d'asne, II
 » sous parisis, et pour chascune charge d'homme, XII de-
 » niers parisis. — *Item*, en toute la forest qui ne sera
 » point ordonnée pour livrée sera defendu que nul ne
 » se ese ne se hardy d'y aller pour y couper, abatre ne
 » emporter point de boys, pour quelque cause que se
 » soit, tant pour eschalaz que autrement, se se n'est
 » tremble ou boys sec, se se n'estoit au cas de nécessité
 » de maison, qui luy eust esté délivré, baillé et marcé
 » par lesdits verdier et jurés; et s'il est trouvé faisant le
 » contraire, il perdra son ferrement, et si payera amen-
 » de, pour chacune chartée, V sous parisis, pour cheval
 » ou asne, II sous parisis, et pour homme, XII deniers
 » parisis. — *Item*, se aucune personne dudit fief et pays
 » vendoit ou transportoit à aucune personne hors dudit
 » fief aucune cantité dudit boys, en quelque manière
 » que se soit ou pour quelque cause que se soit ou prix,
 » et il est trouvé, conneu et vérifié, il payera, pour cha-
 » cune chartée, X sous parisis, et pour chacune somme
 » de cheval ou d'asne, IIII sous parisis, et, avec se, y
 » perdre et forfera sa constume, drecture, franchise et

» usage en la dite forest jusques à ung an et plus et à
 » la volonté desdits jurés et verdier, selon la calité du
 » mal faict. — *Item*, et por semblable, se aucun du dit
 » fief et pays prenoit boys de quelque essence que se soit
 » et le mectoit en sa maison, et après le transportoit hors
 » du dit fief, il seroit puny comme devant est dit, etc.
 » — *Item*, auxi aux dessus dits deffens, que nul ne
 » pourra, ne debvra couper, ne abatre aucun arbre,
 » qui porte fruytz quelque il soit; maiz demourera à la
 » ladite forest pour la pousson; et s'il est trouvé faisant
 » le contraire, il payera amende comme devant. — *Item*,
 » en ladite forest et livrée, nul ne pourra couper ne
 » abatre aucun boys de nuyt, ne amener en quel-
 » que sorte que se soit, sur paine de faire amende
 » à la volonté des dits verdier et jurés. — *Item*,
 » en boys de taillys et de deffens, nul ne porra mener
 » bestes qu'il n'y ait cinq années eschez et ré-
 » volus pour les revenues dudit boys, sur paine de perdre
 » les bestes et payer amende à la volonté desdits jurés
 » et verdier. — *Item*, nul ne pourra mener en ladite
 » forest en pasturaiges nulles bestes à laine ne chèvres,
 » sur paine de perdre les bestes et faire amende à la vo-
 » lunté desdits verdier et jurés; et se aucunes bestes y
 » estoient trouvés qui ne fussent de dessus la terre et fief,
 » les dessusdits habitants les pourront prendre comme
 » en forfaiture et en faire à la délibération desdits
 » jurés et verdier. — *Item*, se aulun, de nuyt, faisoit
 » abatre aucun boys et faisoit quelque offence, il perdrait
 » sa coustume ung an, et se payeroit amende à la vo-
 » lunté desdits jurés, etc. — *Item*, et en ladite forest et
 » coustume comme allieurs est deffendu à ung chacun
 » de porter la sye et la haiche plate, sur paine de perdre
 » les ferremens et de payer amende à la volonté desdits
 » verdier et jurés. — *Item*, et se aucun y avoit offensé
 » et fait quelque malfasson de feu que il luy eust mys et
 » bouté, il perdrait sa coustume ung an, et, selon le dom-
 » maige desdits, faire l'amende à la volonté desdits ver-
 » dier et jurés, selon l'exigence du cas. — *Item*, en ladite
 » forest, tant en deffens comme allieurs, aucuns usans
 » de coustume ne peult prendre nulles bestes en forme
 » de panaige ou de paturaige, se n'eust seulement de sa
 » nourriture, et seulement pour le gouvernement de son
 » hostel et mesnaige dessus ledit fief sans fauldre (ou
 » faulcie), sur paine de forfaiture et amende à la volonté
 » des dits jurés et verdier. — *Item*, se en ladite forest et
 » coustumes, tant en deffens comme en coustumes, au-
 » cunes personnes qui ne seroient pas du pays et du fief,
 » et qui seroit demourant hors, estoit trouvé abatans,
 » coupant ou emportant boys, ou fissent aucune mal-
 » fasson ou gardant bestes, ils y forferont leurs bestes,

» ferremens, harnoyz et vestures. — *Item*, lesdits verdier
 » et jurés, toutes et quantes foys que mestier sera et que
 » il seroit besoning de faire aucune vissitacion ou mons-
 » trer en aucun lieu dudit fief, ou quelque appointement
 » pour le fait de la communauté en icelle forest, y pour-
 » roit appeller et élire, prendre et assembler avecques
 » eulx de chacun villaige sa porcion, jusques au nombre
 » de vingt-quatre gens ad ce suffisans et congnoissans
 » ad ce et sans faveur, pour ce que du faict de commu-
 » nauté il n'y a point de ordre, se que lesdits verdier et
 » jurés avec les XXIII hommes esleuz sera tenu et entre-
 » tenu sans contredit en aucune manière. — *Item*, lesdits
 » verdier et jurés pourront, deux foys l'an, esluyre douze
 » hommes des plus gens de bien, de chacune parroisse
 » sa porcion, sans fauldre, pour taxer les amendes et
 » forfaitures et malfassons qui auront été faites en ladite
 » forest en cest an, et seront taxées sans débat ainsy
 » que de raison, et seront payés lesdites amendes et for-
 » faitures sans aller au contraire, sur paine de payer
 » double amende ou forfaiture de leurs franchises et
 » perdre la coustume, droiture et usage en ladite forest
 » jusques à ung an à la volonté des dits jurés et verdier.
 » — *Item*, et d'icelles amendes, par l'ordonnance de douze
 » jurées, sera aucune porcion donnée et départie audit
 » verdier et sergents, selon que il luy auront bien servy,
 » sans ce que les dessusdits verdier et sergents en puissent
 » rien avoir se ne plaist aux dessusdits jurées, et selon
 » comment ils auront bien gardé ladite forest et cou-
 » stume. — *Item*, semblablement, sur lesdites amendes et
 » forfaitures et malfassons, les douze jurés seront payés
 » de leurs paines et travaux, par l'ordonnance des vingt-
 » quatre hommes esleuz et dessus dits, et, se surplus y
 » avoit, les frais mises defrayés, il sera départy à cha-
 » cune parroisse sa porcion, et employés en la nécessité
 » de ladite forest, ainsy que délibéré sera. — *Item*, icelles
 » amendes seront queullis par ledit verdier et deux des
 » jurés, par deux foys l'an, c'est asçavoir Nouél et Pen-
 » thecouste. » — Adjudication de trois pièces de terre
 sises au bailliage de Gisors, châtellenie de Vernon, triage
 des « communes de Longueville, » faite par les commis-
 saires nommés pour tieffer les terres vagues de Norman-
 die à Jacques de Tilly, écuyer, seigneur de Blaru. —
 Déclaration des héritages plantés en bois broutis, tenus
 par Jacques de Tilly, écuyer, seigneur châtelain de Blaru,
 acquis des commissaires du roi en 1575. — Adjudication
 de trois pièces de terre au même triage des communes de
 Longueville, faite à Louis de Tilly, chevalier, sei-
 gneur de Blaru, par les commissaires généraux députés
 par le Roy, pour la réunion, la vente et revente de son
 domaine en Normandie.

E. 3589. (Liasse. — 21 pièces, parchemin: 9 pièces, papier: vestiges de sceau.

1263-1523. — Colombier (le) et fief de Longueville.

— Pièces d'un procès entre Françoise Ladvoat, veuve de Jean de Tilly, seigneur de Blaru, d'une part, l'abbé et les religieux de Sainte-Catherine-du-Mont, près Rouen, et le prieur et les religieuses de Sainte-Madeleine de Bizy, d'autre part. — Richard de Crèvecoeur (Ricardus de Crivecor), chevalier, donne au monastère de Sainte-Catherine-du-Mont près Rouen, pour la quatrième partie du champart de tout son fief, 8 acres de terre consistant en sa terre située entre le bois de Longueville-sur-Vernon (inter boscum de Longuevilla supra Vernonem), d'une part, et la terre du fief de Geoffroi de la Porte (Gaufridi de Porta), d'autre part, aboutissant, d'un côté, au fossé de « Morlu », et, d'autre côté, au fossé « de Gillanteverne ». Témoins : Guillaume de Miriciis, prieur de Bizy, Jean dit le Rei, Nicolas Basire, Gillebert de Bizy, Jean de Bizy, et plusieurs autres. — Le roi de France renvoie devant le bailli d'Evreux un procès entre Jean de Tilly, écuyer, seigneur de Blaru, d'une part, et les manants et habitants du fief de Longueville, d'autre part, « pour » raison et cause d'une pièce d'héritage, frans et levées » que ledit seigneur de Blaru disait lui appartenir, et dont l'évocation au siège d'Evreux était réclamée par ledit seigneur de Blaru, pour cause de suspicion des juges du bailliage de Gisors. — Requête adressée au Roi et aux gens du Grand-Conseil par Françoise Ladvoat, dame de la seigneurie de Blaru, « de laquelle seigneurie de Blaru » ou autrement est et dépend un fief vulgairement appelé » le fief du Coulombier, près et joignant ledit Blaru, à » cause duquel fief du Coulombier, sont et dépendent » deux pièces de terre, l'une d'icelles contenant XVII » acres ou environ, située et assise au lieu nommé La » Cousture Maupertuys, l'autre pièce, contenant de XII » à XIII acres de terre ou environ, vulgairement nommé » la terre de Gaige-Pleige, assise près du dit Coulombier, » dont ladite dame et ses prédécesseurs ont joy de tout » temps, comme encore font de présent. Et soit ainsi » que lesdites terres et seigneureries de Blaru et du » Coulombier soient situées et assises au dedans des fins » et mettes du bailliage de Mantes, qui est en France, et » hors les fins et mettes du duché de Normandie, ce » néanmoins, à cause des dixmes deues pour raison des » dites deux pièces de terre dessus déclarées, procès se » seroit meu au Grand Conseil entre les doyen, cha- » noines et chapitre de Nostre-Dame de Vernon, qui

» maintiennent les dixmes d'icelles pièces de terre à » eulx appartenir, comme estant en la duché de Nor- » mandie, d'une part, et frère Simon Tailleboys, prieur » du dit Blaru, qui maintient lesdites dixmes à lui ap- » partenir, à cause de son dit prieuré de Blaru, comme » estant au pays de France et hors ladite duché de » Normandie, d'autre part. Nonobstant lesquelles choses, » les religieux de Sainte-Catherine de Rouen s'efforcent » traiter ladite dame de Blaru en la duché de Normandie, » et la faire appeler à ban, à la prochaine ville dudit » duché de Normandie, pour raison de la propriété de » ladite terre assise au dit lieu de Maupertuys, ou partie » et porcion d'icelle; et pareilement, le procureur du » roy en ladite duché de Normandie se efforce traicter » ladite dame et ses subgetz, pour raison de la propriété » de l'autre pièce de terre nommée la Gaige-pleige, qui » est au préjudice dudit procès pendant audit Grand- » Conseil, pour raison des lymittes de France et de » Normandie. » Françoise Ladvoat demande l'évocation au Grand-Conseil des deux procès intentés contre elle, tant par les religieux de Sainte-Catherine de Rouen par devant le bailli de Gisors à Vernon, pour raison de la terre de Maupertuis, que par le procureur du roi à Rouen, joint aux habitants de Longueville, en la cour du parlement à Rouen, pour la terre de Gaize-pleige. — Adenet Boradi, laboureur, de Vernon, Guillemain Boysart, du Chenet-sur-Blaru, Jean le Cousturier, Michellet le Conte, Jean le Masson, le Riche, Guillaume Piesgne, Roger Gosselin, Perrinot Courtois, Toussaint Ydoysne, Guillemain le Roulx, Robin Treslin, Jean Boutier, fils de Chardin Boutier, Allain Ydoysne, Geffroy Treslin, Marc Darras, Jean le Grant, Nouvel de Lespine, Jean le Roulx, Gillet Morel, Laurent Maryé, tous demeurant en la paroisse de Blaru, attestent que, à la requête du prieur de Blaru, soutenant que les dixmes de la terre de Maupertuis étaient du dimage du prieuré de Blaru, en France, contre le chapitre de notre-Dame de Vernon, qui prétendait lever la dime sur cette terre, sous prétexte qu'elle était en Normandie, la cause fut évoquée au Grand-Conseil du roi, « cinq ou six ans, ou environ... » Cet acte est daté du 7 avril 1523 après Pâques. — L'abbé commandataire et les religieux du Mont-Sainte-Catherine-lez-Rouen, pour mestre fin au procès qu'ils ont avec Françoise Ladvoat, dame de Blaru, et qu'ils soutiennent au droit du prieuré de Bizy-lez-Vernon, « dont est prieur à » présent (8 juillet 1523, Damp Gehan Rousset...) » cèdent, quittent et délaissent à toujours, à fin d'héritage, à ladite Françoise Ladvoat et à ses enfants, tout et tel droit qu'ils ont pu ou peuvent avoir en conséquence de la donation faite à leur abbaye, en 1263, par Richard de

Crévecoeur, et ce moyennant le paiement d'une rente de 10 sous tournois à fournir au terme de la Toussaint au prieuré de Bizy. — L'abbé « commandataire de l'abbaye de la Sainte-Trinité, fondée en Mont de Sainte-Katherine le-Rouen, et tout le convent dudit lieu, » reconnaît avoir reçu de Francoise Ladvoeat, tant en son nom que comme ayant la garde noble des enfants d'elle et de Jean de Tilly, en son vivant, chevalier, seigneur de Blaru, la somme de 48 livres tournois, « pour et à cause de rachat et arrachement de quarante-huit sols tournois de rente féodale, dus par elle chaque année au terme de la Toussaint, en droiet et tillre du prieuré de Sainte-Katherine de Biszy-lez-Vernon, membre dépendant de l'abbaye du Mont-Sainte-Catherine, à cause de 3 acres de terre labourable et une pièce « assis sur les monts de Longneville. »

E. 392. Liasse. — 12 pages, papier. — 25 pages, papier vestiges de soie.

1465-1578. — Colombier (le). — Procédures pour le droit des coutumes de Longneville, contesté entre Francoise Ladvoeat, dame de Blaru, représentée par son fermier du Colombier, d'une part, et les habitants de Longneville, d'autre part. (vestige de sceau).

E. 392. Liasse. — 1 page, papier.

1465-1579. — Colombier (le). — Pierre de Tilly, seigneur de Blaru, reconnaît avoir reçu de Jean Boutier la somme de 50 livres tournois, pour le rachat de 110 sous tournois, portion d'une rente annuelle de 26 livres tournois, moyennant laquelle le dit Pierre de Tilly avait baillé au dit Jean Boutier et à Pierre Maillaull, le manoir du Coulombier de Blaru, avec les terres et jardins à celui appartenant. — Bail de la ferme du Colombier fait à Nicolas Lespine et Georges Delestre, laboureurs, par Jacques de Tilly, seigneur châtelain de Blaru, moyennant le partage par moitié de tous les produits de l'exploitation. — Bail de la même ferme pour 9 années, fait par François-Bonaventure de Tilly, marquis de Blaru, à Louis Tessier, laboureur, demeurant à la ferme du Clos, paroisse d'Harzeville, et Marie-Madeleine de Lisle, sa femme, moyennant un loyer annuel de 900 livres. — Bail renouvelé par le même aux mêmes, moyennant un loyer annuel de 850 livres, avec 2 douzaines de pigeons et 1 douzaine de poulets. — Bail de la même ferme fait par le même marquis de

Tilly à Charles Le Gendre, fermier, demeurant à la ferme de la Garenne, paroisse Saint-Elie, et Suzanne Juniel, sa femme, moyennant un loyer annuel de 900 livres, plus les pigeons et poules, comme précédemment. — Bail de la même ferme fait à Jacques Dadon et à Marie-Louise Le Goux, sa femme, moyennant un loyer annuel de 1000 livres. — Bail de la même ferme fait par Guillaume-Charles Vigneux, mandataire de François-Hilaire de Tilly, marquis de Blaru, à Edme Honfrey et Marie-Catherine Pellerin, sa femme, moyennant un loyer de 2000 livres.

E. 392. Liasse. — 24 pages, parchemin.

1495-1543. — Colombier (le). — Ysac Dassigny, demeurant à Paris, tant pour lui que comme procureur d'Abraham Dassigny, son père, Jacob et Perrette Dassigny, enfants du dit Abraham et de Cyrote, sa femme, fille de feu Jean Le Moigne, en son vivant boulanger à Vernon, baille par échange à Jean Le Moigne, conseiller en cour laye, demeurant à Vernon, 2 acres de terre en 2 pièces sises au terroir de Blaru, la première « sur le grand prex du seigneur, » la seconde « au dit lieu de Blaru, vers le Coulombier... » et en reçoit 40 sous tournois de rente, moitié de 4 livres tournois de rente, créée pour raison de la fieffe d'une pièce de pré sise à Gisors, et tenue par Henri le Picard, boucher, de Gisors. — Marion Boutier, laboureur, demeurant au Colombier, paroisse de Blaru, vend à Jean Le Pelletier, un acre de terre au lieu dit « la Cousture Richard, » seigneurie de Blaru. — Jacques Brunet et Marion, sa femme, vendent à Jean de Tilly, chevalier, seigneur de Blaru, la 4^e portion des maisons, grange, cour et jardins du 4^e lot des manoir et jardin du Colombier. — Gringoire Boutier, demeurant à Aigleville, vend à Jean de Tilly, chevalier, seigneur de Blaru, tout et tel droit de logis et jardins qui lui pouvaient être échus par la succession de ses père et mère au Colombier. — Rogier Boulier vend à Jean de Tilly, seigneur de Blaru, 5 acres une vergée 1 2 de terre au Colombier. — Jean Boutier l'aîné, et Robine, sa femme, vendent au même 2 acres 1 2 de terre « qui sont des terres du lieu du Coulombier. » — Guillaume Boutier et Marion, sa femme, vendent au même, tout et tel droit, part et portion qui peuvent lui appartenir, tant au Colombier qu'ailleurs, dans la seigneurie de Blaru. — Nicolas Briard et Robine, sa femme, baillent par échange à Jean de Tilly, seigneur de Blaru, stipulant par sa femme, Francoise Ladvoeat, tout et tel droit qui peuvent leur appartenir au « trelle de Moslu, » seigneurie de Blaru, et en reçoivent une pièce de terre à « Corbeschamps. »

— Pernot le Roux, demeurant à Villegast, vend à Jean de Tilly et à Françoise Ladvoat, la moitié d'une pièce de terre par indivis avec Thomas le Roux, au « trelle » de la « Costure Richard. » — Mahiotte, veuve de Guillaume Luce, vend aux mêmes un lot de terre au tresle des Viviers, seigneurie de Blaru. — Jean le Pelletier et Catherine, sa femme, vendent à Françoise Ladvoat, veuve de Jean de Tilly, un acre 1/2 de terre au Colombier. — Simon le Moigne, fils de Jean, cède à la même tous ses droits sur deux pièces de terre, assises, l'une « sur le grand preys de la seigneurie, » et l'autre vers le Colombier. — Jean le Roux, fils de Thomas, vend à la même une vergée de terre au tresle, de la « Cousture Richard. » — Hubert le Roux, tisserand en toiles, de la paroisse de Blaru, vend à la même une vergée de terre sise au même lieu. — Mathieu Boutier vend à Charles de Tilly, seigneur châtelain de Blaru, la moitié de la maison « maignante qui fut feu Jean Boutier de la Chesnaye, » père du dit vendeur, assis au Coulombier de Blarru... » — Mahiet Luce, au droit de sa femme Marion Boutier, vend au même la moitié d'une grange qui fut à feu Jean Boutier de la Chesnaye, sise au Colombier. — Jeannequin Ango et Marion, sa femme, vendent au même un lot de jardin, sis au Colombier. — Vincent Maryé, se portant fort pour sa femme Légère Boutier, vend au même un acre de terre à la « Cousture Richard et un » acre 16 perches au tresle des Sablons sur le Coulombier... » — Ysac Trabouillart, laboureur de vignes, et Collette, sa femme, vendent à Charles de Tilly et à sa femme, Louise de Vauldray, deux pièces de terre, sises l'une « au lieu nommé les Sablons du Coulombier », et l'autre « aux Champs de Moslu... » — Louis Boursier, prêtre, « vicair de la prieré de Blarru pour le prier du dit lieu... » baille par échange à Charles de Tilly, seigneur châtelain de Blaru, 3 vergées de terre à la « Cousture Richard, » et en reçoit 40 sous tournois de rente, auxquels le dit Boursier était obligé envers le dit seigneur, à cause d'une « maison, jardin et lieu assis au » dit Blarru, au lieu nommé la Rue Chevre... » L'acte est passé le 23 avril 1513, par devant Martin Dupré, clerc tabellion juré à Blaru, en présence de Christophe de Tilly, abbé de l'abbaye de « Raisons » (Ressons), frère de Charles de Tilly, François Lortye, Pierre Benardel, Pierre le Myre, Hilaire le Roux, Allain Durand et Lucas le Myre. — Guillaume Huet, de Vernon, vend à Charles de Tilly, seigneur châtelain de Blaru, une perche de terre sise « au fief de Péré, de dans laquelle est et prévient la source et fontaine du Coulombier. ... »

E. 3593. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin.

1514-1537. — Colombier (le). — Quatre transactions conclues le 7 août 1514 entre Jean de Tilly, seigneur de Blaru, et Françoise Ladvoat, sa femme, d'une part, et Michel et Richard Boutier, Pardon Morel et sa femme, Jean Rouxel et sa femme, Jean Morel et sa femme, d'autre part. Par ces transactions, le seigneur de Blaru devient propriétaire d'immeubles aux Coutures-Richard et Maupertuis, au Colombier. — Denis Boutin, laboureur, de Blaru, baille par échange à Jean de Tilly et à Françoise Ladvoat, sa femme, 4 acres 8 perches de terre au Colombier, et en reçoit 3 acres 1/2 de terre au tresle du But, seigneurie de Blaru. — Jean Leroux, fils de Guillaume, baille aux mêmes, par échange, 4 acres et 16 perches de terre au Colombier, et en reçoit une égale quantité à la Courbe Espine. — Marc Darras et Perrine, sa femme, veuve en premières noces de Marin Boutier, autorisés des tuteurs des enfants de la dite Perrine et de son premier mari, baillent aux mêmes, par échange 4 acres 1/2 de terre au Colombier, et en reçoivent 4 acres et 60 perches au terroir de Moslu, seigneurie de Blaru. — Charles de Tilly, seigneur de Blaru, bailli, capitaine et gouverneur de Dreux, prend à titre de rente annuelle et perpétuelle, d'Anne Juzée, veuve de Denis Grimont, procureur du roi au bailliage de Mantes, 59 acres de terre au lieu dit le « Coullombier, » paroisse de Blaru, à la charge de 12 deniers 1/2 parisis de cens par chaque arpent, et moyennant la somme de 40 livres tournois de reute annuelle et perpétuelle.

E. 3594. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin: 15 pièces, papier.

1514-1619. — Colombier (le). — Fiches portant les cotes des actes d'acquisitions d'immeubles ayant servi à constituer la ferme du Colombier, faites depuis 1501 jusqu'en 1628 inclusivement, par les seigneurs de Blaru, de Jacques Brunet, Mathieu Boutier, Jean le Boucher, Georges Boutier, Jean le Pelletier, Denis Boutier Pierre Morel, Louis Foubert. — Lucas Robert vend à Charles de Tilly, seigneur châtelain de Blaru, une vergée de terre « sur laquelle il y a un ung poirier de Martel. » sise au Colombier. — Louis Foubert, héritier de son frère Robert Foubert, et se portant fort pour sa femme, Perrette Boivin, vend au même une vergée de terre au lieu dit les Fosses du Colombier. — Toussaint Boutier baille par échange au même deux lots de terre au Colombier, et en reçoit 2 arpents de terre aux champs de « Moslu. »

E. 3595. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1624-1660. — Colombier (le). — Déclarations d'héritages tenus à cens du seigneur de Blaru et situés pour partie au Colombier, faites par Lucas Boutier, Pierre le Grand, le jeune, Vincent Boutier, fils de Jean, Françoise Boutier, fille et héritière de Jean Boutier et de Claude Pellerin. — Règlement pour la perception des dimes entre le prieur et le curé de Blaru, partagées en trois quartiers, celui des Bois, celui du Buisson et celui du Colombier.

E. 3596. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 32 pièces, papier.

1740-1745. — Colombier (le). — Mémoires à consulter, consultations d'avocats, correspondance, plan et transaction définitive entre Charles-Louis-Auguste Fouquet de Belleisle, duc de Gisors, prince du Saint-Empire romain, maréchal de France, chevalier des ordres du roi et de la Toison-d'Or, gouverneur des ville, citadelle de Metz et pays messin, ci-devant ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Sa Majesté pour l'élection de l'Empereur, d'une part, et François Bonaventure de Tilly, chevalier, marquis de Blaru, exempt des gardes du corps du roi, mestre de camp de cavalerie, d'autre part, touchant l'établissement des bornes et limites du Colombier, d'un côté, et, de l'autre, du parc du château de Bizy, faisant partie du domaine de la vicomté de Vernon, l'un des membres du duché de Gisors. Plusieurs lettres signées du maréchal de Belleisle.

E. 3597. (Liasse.) — 2 pièces, papier, dont 1 cahier de 8 feuillets in-4°.

1658. — Corbie. — Mandement de Jean le Tellier, licencié en droit, avocat au Parlement, postulant aux juridictions royales de Vernon, et y demeurant, sénéchal de la seigneurie de Corbie, appartenant à Charles de Tilly, seigneur de Blaru, à cause de sa femme Claude d'Arcona, pour saisir les héritages relevant de la seigneurie de Corbie, faute d'aveux et de paiements de cens et redevances seigneuriales. Procès-verbal de saisie en exécution du sus dit mandement.

E. 3598. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 16 pièces, papier.

1630-1770. — Ecos-Grimonval. — Pierre Cheva-

lier, journalier, demeurant à Grimonval, déclare être détenteur, propriétaire et possesseur de 20 perches de terre propre à faire et planter vigne, audimage « d'Ecos, » triège de la Chesnée, au-dessus de l'auge de Grymonval, » à cause de sa femme, par la cession que lui en a faite Dominique Barbay d'Ecos, qui avait reçu ces 20 perches de terre à bail à titre de rente d'Etienne Monnay, prêtre, demeurant à « Buchelet », paroisse de Rosny. — Partage entre Pierre et Jean Chevalier, frères, fils et héritiers de feu Guillaume Chevalier, des biens, meubles et immeubles, à eux délaissés par Philippe Primaux, leur mère. — Transaction entre Marin Delbos, demeurant à Ratipont, et Jean Chevalier, héritier de feu Pierre, son frère. — Jacques Vigreux, maître chirurgien, demeurant à « Houlbec » baille à titre de rente à Jacques Bailly, charretier, demeurant à Grimonval, paroisse d'Ecos, « une petite mesure où il ne reste plus que trois mauvais arbres fruitiers, contenant environ dix perches », au dit lieu de Grimonval, triège de la Ruelle-Michault. — Louis Bailly prend à ferme de la veuve de Jacques Delu, en son vivant avocat, demeurant à Ecos, un jardin, sis à Grimonval, et divers autres immeubles, sis au dimage de « Sivierre. » — Catherine Prieur, veuve de Louis Chevalier, demeurant à Grimonval, déclare avoir reçu de Louis Bailly, charretier du même lieu, la somme de 100 livres, pour restant du prix de vente d'héritages faite, par le dit Louis Chevalier, à Jacques Bailly, père de Louis Bailly. — Jean Bailly baille à ferme à Louis Desnoyers une grange et un grenier. — Règlement du douaire de Marguerite-Dominique de May, veuve de Louis Bailly. — Déclaration d'héritages tenus à cens d'Antoine de « Moy », chevalier, gentilhomme de la chambre du Roi, lieutenant de la compagnie des gens d'armes du cardinal duc de Richelieu, gouverneur de la ville et du château de Honfleur, seigneur de Plix-Aubin, par Martin Pinchard, frère et héritier pour une moitié de Claude Pinchard, demeurant à Ecos, héritages situés au dimage d'Ecos, triège de la fontaine d'Hérencourt. — Déclaration d'héritages tenus à cens de Jean de la Grandière, écuyer, seigneur de Grimonval et le Boisgaultier, par Guillaume Chevalier, au nom de Philippe Primault, sa femme, à Grimonval. — Déclaration d'héritages tenus à cens de Louis de Grimonville, chevalier, marquis, seigneur et patron de la « Maillerayes, de Mouy... de » Plisubin, ... mestre de camp du régiment de Piémont, ... » par Pierre Chevalier, demeurant à Grimonval, dans le dimage d'Ecos. — Déclaration d'héritages tenus à cens, au même triège, de Marie-Césarine de Montenay, veuve de « Paul Tenneguy de la Luzerne, vivant, » chevalier, seigneur et marquis de Beuzeville, baronne

» des baronnies de Garentière et Baudemont... » par Jean Chevallier, vigneron, demeurant au hameau de Grimonval. — Jean de la Grandière, écuyer, sieur de « Mercey, et des liefs, terres et seigneuries de Boisgaultier et Grimonval, demeurant au dit lieu de Boisgaultier... » vend à Martin Princhart, laboureur de vignes, demeurant à Ecos, une pièce de terre contenant une vergée ou environ, sise au terroir d'Ecos, trelle de la Fontaine. — Jacques Petit, fils d'autre Jacques, demeurant à Ecos, vend à Nicolas Delaunay, boulanger, du même lieu, 20 perches de terre labourable, sise au dimage d'Ecos, trelle de la vallée du Plix. — Procès-verbal de saisie d'héritages, relevant de la seigneurie de Grimonval, faite, faite d'aveux et paiements de redevances, à la requête de Jacques-Charles de la Grandière, chevalier, seigneur de Grimonval et de Boisgaultier.

E. 3599. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 24 pièces, papier.

1597-1742. — Gamachère (Ferme de la). — Extrait des registres de la recette des rentes seigneuriales de Blaru des années 1597 et 1598, pour justifier que la ferme de la Gamachère doit 2 chapons. — Procédures pour Charles de Tilly, marquis de Blaru, contre Louis de Croismare, S^r de Valmesnil, tendant à obtenir de ce dernier une nouvelle déclaration de la ferme de la Gamachère, pour servir de soutien au procès intenté par le dit marquis de Blaru à Charlotte Fontaine, veuve de Pierre Coliette, fermier de la Gamachère, pour raison de 29 années d'arrérages de droits seigneuriaux. — Déclaration, par Louis de Croismare, des héritages qu'il tient du seigneur de Blaru, à savoir, la Gamachère, 1/2 arpent de terre au lieu dit le Cormier, 3 arpents 1/2 de bois taillis au val d'Aconville, 1/2 arpent près le moulin à foulon, etc. — Anne de Hénault, veuve et héritière de François de Croismare, écuyer, sieur de Richeville, pour et au nom de leurs fils Jacques-René de Croismare, écuyer, capitaine de cavalerie au régiment de « Bellinguant, » et Henri de Croismare, écuyer du Roi à la petite écurie, donne, à titre de rente foncière, perpétuelle et irrachetable, à Etienne Viornay, laboureur, demeurant à Blaru, la ferme de la Gamachère, tenue à ferme par Aignan Herson, et assise sur les paroisses de Chauffour, Blaru, Villegast et autres; plus 14 boisseaux de blé de rente foncière, que les sieurs de Croismare ont droit de prendre chaque année sur les terres de Prémont; le tout moyennant le prix et somme de 200 livres de rente foncière, perpétuelle et irrachetable, payable, chaque année, au terme de Noël. — Signification à Etienne Viornay,

laboureur, demeurant à Condé, fils et héritier d'Etienne Viornay, 1^o du bail à rente ci-dessus mentionné; 2^o du transport de 200 livres de rente, prix du dit bail, fait à Jean le Boucher, l'ainé, bourgeois de Vernon, y demeurant, rue de la Porte-de-l'Eau, par Nicolas le Moine, conseiller du Roi, vicomte de Vernon, au nom et comme fondé de pouvoir d'Henri de Croismare, chevalier, écuyer du Roi, commandant de la petite écurie, tant en son nom que comme fondé de pouvoir de Jacques René de Croismare, son frère, capitaine de cavalerie au régiment de Vassé, l'un et l'autre héritiers de M. de Croismare de Richeville, leur père, et de la dame de Croismare, leur sœur; le dit le Moine, également porteur du pouvoir d'Anne de Hénault, déjà citée. — Contenance de la ferme de la Gamachère suivant les titres anciens. — Plan de la ferme de la Gamachère.

E. 3600. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 13 pièces, papier.

1514-1613. — Goulet (le). — Procédures pour Hiérosme et Adrien d'Arcona, seigneurs d'Heubécourt, Corbye, Coupigny, Pressagny-le-Val, Pressagny-l'Orgueilleux et Bionval, contre Jean Donest (et Donnest), commissaire des guerres en Normandie, pour raison de plusieurs portions de rente dues aux demandeurs « au » hamel du Goulet, paroisse de Saint-Pierre d'Aultix, » sur plusieurs maisons, terres, vignes et mesures... et » par espécial cent dix solz tournois de rente et deux » chapons à prendre, par chacun an, au terme de Tous- » saint, sur une maison, mesure, terre et vigne, dont » sont tenuz les héritiers de deffunct honorable homme » Jacques Donest, à présent honorable homme M^e Jehan Donnest, m^e des ouvrages de Normandie. »

E. 3601. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1611-1763. — Goulet. — Bail à rente de 16 à 17 perches de vigne, « assise au lieu dit d'Aultix, trelle du » Goulet, » fait à Guillaume Fleurye, fils de Clément, demeurant à Saint-Pierre-d'Autils, par noble homme Georges de Bordeaulx, conseiller du roi, lieutenant général civil et criminel, à Vernon, du bailli de Gisors. — Mémoire des tenants de la trefte du Goulet, appartenant au marquis de Blaru, contenant les noms de ceux qui la possèdent en 1707. — Mémoire sur les rentes dues au marquis de Blaru dans le hameau de Maitreville, paroisse de Saint-Pierre-d'Autils, et le « Goulet. » — Inventaire des pièces concernant la trefte du Goulet; la plus ancienne est du 18 juin 1613, la plus récente du 28

mai 1738. — Etat des arrérages des rentes foncières et seigneuriales dues au marquis de Blaru pour son fief du « Goulet », depuis le 27 septembre 1733 jusqu'à l'année 1763. — Prise à bail de « la ferme du Goulet », située en la paroisse de Saint-Pierre-d'Autils, et appartenant à Jean-Claude de la Barre, chevalier, seigneur de Verdun, par Marie-Madeleine Fleury, veuve de Jean Fleury et Claude Fleury, son fils, demeurant au Goulet, moyennant, outre les autres charges et conditions, le paiement annuel d'une somme de 7 livres au marquis de Blaru.

E. 3602. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin : 17 pièces, papier.

1613-1733. — Goulet. — Nicolas Picquet, ayant épousé Perrine Le Compte, fille et héritière en partie de feu Guillaume Le Compte, demeurant « au Goulet », déclare tenir à cens d'Hieronime et Adrien d'Arcona, seigneurs d'Heubécourt, Corbie, Pressagny-le-Val, Pressagny-l'Orgueilleux, 16 perches de vigne au « Goulet ». — Déclaration pour le même héritage à Charles de Tilly, seigneur châtelain de Blaru, ayant épousé Claude d'Arcona, héritière de son oncle Hieronime d'Arcona, par Nouel Drouet, fils de Claude, demeurant au « Goulet » représentant, à cause de sa femme, le droit de Nicolas Picquet. — Jean Leleu, fils de feu Nouel Leleu, demeurant au « Goulet » déclare tenir à cens, de Hieronime et Adrien d'Arcona, 3 quartiers de vigne sis « audit lieu de « Goulet prez la chapelle de la Magdelaine dudit lieu. » — Déclaration pour le même héritage faite par Michel le Mercier, demeurant « à Maistreaulx », à Charles de Tilly et à Hubert de Champagne, seigneur et marquis de Villaines. — Déclarations de dix perches de vigne « au Goulet, paroisse de Saint-Pierre-d'Autils, ... triage des vignes... », faites successivement à Charles de Tilly, à sa veuve Claude d'Arcona et à Charles de Tilly, marquis de Blaru, par Michel Thomas, laboureur de vignes, demeurant « au Goulet », Pierre Le Grain, bourgeois de Rouen, Romain le Roux, laboureur, demeurant au Goulet. — Déclarations de 33 perches de vigne au hameau de « Maistreville », paroisse de Saint-Pierre-d'Autils, faites successivement à Hieronime d'Arcona, Charles de Tilly et autre Charles de Tilly, marquis de Blaru, par Marie le Barbier, veuve de Charles Delavigne, demeurant à Rouen, Guillaume « de La Vigne », fils de Charles, Jeanne Parent, veuve de Romain « de La Vigne », tutrice de ses enfants, demeurant à Rouen. — Guillaume-Romain Delavigne, Eustache Delavigne et Romain Le Roux, s'obligent à payer, au marquis de Blaru, toutes les redevances auxquelles il a droit sur les vignes qu'ils tiennent en la dépendance

de son fief « du Goulet ». — Procédures pour Charles Bonaventure de Tilly, marquis de Blaru, à fin de paiement d'arrérages de rentes dues pour cause des héritages mentionnés ci-devant.

E. 3603. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin : 2 pièces, papier, qui sont 2 cahiers de 4 et 5 feuillets in-4°.

1681-1722. — Guignonville. — Extrait, fait au mois d'août 1681, des déclarations passées, au profit de noble homme M. Bénigne Le Ragois, notaire et secrétaire du roi, seigneur de Guignonville et des maisons et héritages sis au Perray-Notre-Dame d'Etampes, par devant Malvault, notaire royal audit Etampes. — Inventaire des titres et papiers concernant la terre de Guignonville. Le plus ancien titre mentionné est du 9 mars 1470, le plus récent du 4 juin 1633. — Foi et hommage rendu, pour cause d'héritages tenus à Guignonville, par Marie-Anne Le Nain, dame de Guignonville, légataire universelle, en partie, de feu Jean Le Nain, son ayeul, chevalier, seigneur de Guignonville, à Marie-Marguerite Petit, dame de la Montagne, femme de Pierre Laumosnier, conseiller du roi, élu en l'élection d'Etampes.

E. 3604. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin : 33 pièces, papier.

1624-1642. — Hectomare. — Pièces de procédures pour Charles de Tilly, seigneur châtelain de Blaru et autres lieux, terres et seigneuries, gentilhomme de la chambre du due d'Orléans, contre François Leprévost, laboureur en la paroisse d'Hectomare, fermier de noble homme M^e Michel Duval, docteur en médecine, représentant la veuve et les héritiers de M. François Duval, seigneur d'Hectomare, aux fins de paiement de cinq années d'arrérages d'une rente hypothéquée « à la raison » de cent livres par chacun an. — Autres procédures pour le même contre Massin « d'Escambostes », fermier de la terre et seigneurie d'Hectomare, pour le même objet. — Copie du transport de 100 livres de rente fait le 3 avril 1624, par noble homme François Duval, sieur d'Hectomare, à Philippe de la Haye Chanteloup, chevalier, sieur d'Anfreville-la-Champagne, Sotteville et autres terres. — Copie du contrat de mariage de Charles de Tilly, fils aîné de Louis de Tilly, avec Prudence de la Haye Chanteloup, fille de Philippe de la Haye Chanteloup, du 42 septembre 1627. — Copie de l'opposition mise, le 18 janvier 1633, par Philippe de la Haye Chanteloup, au décret des biens ayant appartenu à noble dame Suzanne Duval, veuve de feu sieur de Larchant,

— Autres procédures pour Charles de Tilly, contre René de Fogère, sieur d'Ilectomare, qui, par sentence des requêtes du palais en date du 1^{er} février 1650, est condamné à payer, à Charles de Tilly, les arrérages de la rente de 100 livres, échue au demandeur au jour du décès de Prudence de la Haye, sa femme; passer titre nouvel de 33 livres, 6 sous 8 deniers, faisant le tiers de ladite rente de 100 livres, appartenant au demandeur en vertu de son contrat de mariage du 12 septembre 1627; payer les arrérages des dites 33 livres, 6 sous 8 deniers, depuis le 4 avril 1638 jusqu'à ce jour, et ceux qui écherront jusqu'à l'extinction de ladite rente, ainsi que les dépens du procès.

E. 3605. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1617-1626. — Iville. — Baux des rentes seigneuriales, dues annuellement à la seigneurie d'Iville, consentis par le seigneur d'Amfreville à Jean de Bonneville, moyennant 22 boisseaux de blé et 140 boisseaux d'avoine, mesure de Neubourg, que le premier fournira tous les ans au bailleur.

E. 3606. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 11 pièces, papier.

1404-1680. — Jeufosse. — Simon Postel ou Pestel, demeurant à Jeufosse, pour lui et se portant fort pour sa femme Jeanne, prend à rente de Guillaume Pillavoine, écuyer, demeurant à Rouen, une mesure, jardin, etc., au lieu de Jeufosse. — Guillaume Pillavoine, seigneur de « Villarceaux, Chaussy, Meretz, Boïsemont, Pomereuil et Jeufosse, vicomte héréditaire de Nogent-le-Roy, demeurant au dit lieu de Villarceaux, » vend à honnête personne Martin du Toc, marchand, demeurant à « Cricquébœuf-sur-Sainne, » une coupe de bois aux côtes de Jeufosse, moyennant 750 livres tournois. — Jacques de Mornay, écuyer, seigneur « d'Ambleville, Villereceaux, Omerville et Geffosse, » vend à Gilles le Boucher, dit Lescuyer, demeurant à « Villettz, paroisse de Linetz, » et à Lucas Labbé, demeurant à « Geffosse, » une coupe de bois au même lieu, moyennant 680 livres tournois. — Autre vente de coupe de bois, à Jeufosse, faite par Nicolas de Mornay, seigneur de Villarceaux, à Jean Labbé, moyennant 750 livres tournois. — Allain Le Roux, prêtre, demeurant à Jeufosse, vend à Jean Chapetois, compagnon de rivière, demeurant aussi à Jeufosse, 20 perches de terre avec jardin et mesure, « scéant devant le chemin de la marchandise, passant » entre la dite mesure et le dit jardin, estant au dessoulz:

» le tout ainsy qu'il se comporte, assis au village et » seigneurie du dit Jeufosse, tenant d'un costé Allain le Fo- » restier... » (28 octobre 1571.) — Vente d'un immeuble à Jeufosse, faite à Jean Chapetois, par Collette Manchon, veuve de Pierre Chapetois, demeurant à Gammilly. — Bernard Gosselin, manouvrier, et Catherine Chapetois, sa femme, baillent, à titre de rente, à Louis Chapetois, frère de la dite Catherine, tout ce qui peut appartenir à cette dernière, dans la succession de feu Jean Chapetois, père commun. — Louis Duval, laboureur, filassier, demeurant en la paroisse de Jeufosse, se portant fort pour Jeanne Nolle, sa femme, vend à Marin Tremblé, marchand de la paroisse de Blaru, 1 2 arpent de terre au terroir de Jeufosse, lieu dit « les Marcetz. » — Vente de divers immeubles faite, pour le prix de 1900 livres tournois, à Jean Baudet, marchand, maître des ponts de Mantes, y demeurant, par Louis Duval, laboureur, Louise Duval, sa fille, veuve de Gilles Haranger, demeurant à Bonnières, Pierre Duval, laboureur, demeurant à Rosny, en leurs noms, Hector le Dru, laboureur, à cause de Perrette Duval, sa femme, demeurant à Jeufosse, Hiéronime Cahagne, marchand bourrelier, demeurant à la Villeneuve-en-Chevry, à cause de Marguerite Duval, sa femme; tous les sus-dits, tant en leurs noms que comme se portant fort pour Jean Langlois, laboureur, demeurant à Jeufosse, et Marie Henry, sa femme, auparavant veuve de Jean Duval. — Marin Tremblay, baille par échange à Jacques Duval, manouvrier, de la paroisse de Jeufosse, 16 perches de terre au terroir de Jeufosse, et en reçoit 16 autres perches au même terroir. — Vente d'immeubles par le sieur Marin le Manouvrier, demeurant à Jeufosse, et Jeanne Letellier, sa femme, à Jean Duval, fils de Louis, laboureur. — Jean Pinguet, cabaretier, de Jeufosse, prend, à « titre de lieffe » et rente seigneuriale, de Charles de Tilly, marquis de Blaru, 2 arpents de terre et atterrissement sur la seigneurie de Jeufosse, lieu dit « la Malladerie. » — Jean Leclere, marguillier de l'église et Fabrique Notre Dame de Jeufosse, du consentement de Noël Duclos, curé du dit lieu (17 décembre 1670), et des habitants, baille, à titre de rente, à Charles Quervel, de Jeufosse, 30 perches de terre labourable, au territoire de Jeufosse, lieu dit « les Marcès, » pour 30 sous tournois de rente annuelle. — Jean le Dru, manouvrier, de la paroisse de Jeufosse, vend à Marin Nolle, laboureur au même lieu, 40 perches de terre labourable sur le territoire de Jeufosse, lieu dit la Mare de Saint-Augustin.

E. 3607. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 8 pièces, papier, dont 1 cahier de 12 feuillets in-4°.

1407-1650. — Jeufosse. — Extrait des papiers de recette pour la seigneurie de Jeufosse, années 1407, 1410, 1425. — Toussaint Boisard, marchand, demeurant à Jeufosse, et Guillemette, sa femme, prennent à bail, pour 9 années, de Nicolas de Mornay, chevalier, seigneur de Villarceaux et de Jeufosse, acceptant par sa femme, Anne Lhuillier, la terre et seigneurie de Jeufosse, moyennant, outre les charges et réserves stipulées dans l'acte, un loyer annuel de 35 livres tournois. — Les sus-dits fermier et fermière transportent leur droit à ce bail à Pierre Ango, marchand, de la paroisse de Jeufosse. — Extrait du registre des recettes de la seigneurie de Jeufosse, pour l'année 1584. — Recette de la seigneurie de Jeufosse pour l'année 1628. — Ratification, par Marie Trambley, du bail de la terre et seigneurie de Jeufosse, faite à son mari Armand Ango, par Bertin de Mornay, chevalier, seigneur d'Ambleville, le 1^{er} mai 1628. — Armand Ango, fermier et receveur de la terre et seigneurie de Jeufosse, s'oblige, envers Charles de Tilly, chevalier, seigneur de Blaru et de Jeufosse, à peupler de lapins les bois et côtes de Jeufosse, et établir une garenne, dont il jouira, pendant neuf années, moyennant une rétribution de 800 livres tournois. — Bail de la terre et seigneurie de Jeufosse, fait par Charles de Tilly, seigneur châtelain de Blaru, à Louis Duval, laboureur, de Jeufosse, moyennant un loyer annuel de 430 livres tournois et deux bons coqs d'Inde. — Barthélemy le Fort, manouvrier, demeurant à Jeufosse, prend à bail, de Louis Duval, laboureur, demeurant à « Chevrye, paroisse du Port-de-Villiers, » une maison et 3 arpents de terre au dimage de Jeufosse. — Guillaume Laurent, laboureur, de la paroisse de Jeufosse, prend à bail, du même, 15 arpents de terre labourable, plus un arpent de bois taillis, dans la paroisse de Jeufosse.

E. 3608. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 12 pièces, papier.

1479-1651. — Jeufosse. — Jean de Tilly, écuyer, seigneur de Blaru, offre aux officiers du Roi, à Mantes, la somme de 12 livres tournois, une fois payée, pour finance et rachat de la haute justice de « Jeufosse et le » Port de Villers, leue des dits lieux, que le dit sieur » de Blaru a en la rivière de Seine avecques certains » gors, tenus » du Roi, à cause de son château de « Mont-Esprevier » de Mantes, dont le dit seigneur de Blaru a hérité par la mort de Pierre de Tilly, son père. — Dé-

claration des héritages tenus à cens, dans la seigneurie de Jeufosse, par Guillaume Gillebert, le jeune, demeurant à Bennecourt. — Déclaration des héritages tenus à cens du seigneur de Jeufosse par Pierre La Saye, demeurant à Bennecourt. — Aveu des héritages tenus à cens de René de Préteval, chevalier, seigneur et marquis de Panilleuse, le Chenet-sur-Blaru et autres terres et seigneuries, par la fabrique de l'église de Jeufosse, rendu par François Hennequin, laboureur, demeurant aux Coursières-de-Rosny, paroisse de Jeufosse, marguillier en charge de la dite fabrique. — Déclaration d'héritages tenus à cens, à Jeufosse, des seigneurs de Blaru, également seigneurs de Jeufosse, par Charlotte Chambon, François Laurent, Jean Leclere, Louis Ango, Charles Ango.

E. 3609. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1482-1623. — Jeufosse. — Déclarations d'héritages tenus à cens, dans la seigneurie de Jeufosse, de Guillaume Pillavoine, écuyer, seigneur de Villarceaux et de Jeufosse, par Pernot Mergene. — Jean de Tilly, seigneur de Blaru, reconnaît avoir pris et reçu les foi et hommage en quoi était tenu Guillaume Pillavoine, envers le châtelain de Blaru, « tant par la mort de Philippes de » Trye, chevalier, ... seigneur de Roulleboise, son oncle, » que... par la mort... de... Jehanne de Trye, sa mère, » et sœur du dit... Philippes... pour raison et à cause » d'un arrière fief, nommé le fief de Jeufosse... » — Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de Jeufosse, fait à Françoise Ladvoat, veuve de Jean de Tilly, par Guillaume Pillavoine, héritier en partie de Nicolas Pillavoine, son père. — « Reçu, par... Françoise Ladvoat, » dame de Blaru, ... de noble homme Estienne de la Garenne des Noëis, et Jehanne Pillavoine, sa femme, à » cause d'elle, par les mains de noble homme, Guillaume » Pillavoine, ... la somme de six livres tournois, que les » dits de la Garenne et sa femme (lui) devoient de composition faiete, pour le rachapt du traicté de mariage qui » avoit été faiet... de la dite Jehanne Pillavoine... avec le » dit de la Garenne... le dernier jour de janvier mil V » cent et six, ... » (sign. autogr.) « Fransoyse Ladvoat. » — Charles de Tilly, seigneur de Blaru, bailli, capitaine et gouverneur du comté de Dreux, déclare avoir reçu de Guillaume Pillavoine, seigneur de Jeufosse, Villarceaux, Omerville et du Boulay-Thierry, vicomte héréditaire de Nogent-le-Roi, les fois et hommages à lui dus, comme seigneur de Blaru, par la mort de Jean de Tilly, son père. — Martin Dupré, fondé de procuration de Charles de Tilly, seigneur châtelain de Blaru, reconnaît avoir

reçu de Jacques de Mornay, seigneur de Villarceaux, Ambleville et Jenfosse, au droit de Madeleine Pillavoine, sa femme, par les mains de Thibault Boucher, la somme de 96 livres tournois, pour le droit de rachat, en quoi le dit de Mornay était tenu envers ledit seigneur de Blaru, à cause du fief de Jenfosse, mouvant en plein fief de la châtellenie de Blaru. — Acte de foi et hommage rendu, pour la terre et seigneurie de Jenfosse, à Jacques de Tilly, seigneur châtelain de Blaru, par Jean de Mornay, chevalier, seigneur « d'Ambleville, Reully-en-la- » Forest-d'Orléans, Gêneville, Bouraigny et Jenfosse, » seigneur chastelain de la ville de Guérard, Reully-le- » Haut, et Railly-le-Bas, au pays de Brye, gentilhomme » ordinaire de la chambre du Roy... » — Foi et hommage rendu par le même à Louis de Tilly, seigneur de Blaru. — Foi et hommage rendu au même par Bertin de Mornay, écuyer, seigneur d'Ambleville, Jenfosse et autres lieux, fils aîné et principal héritier de feu Jean de Mornay. — Aveux et démembrements d'héritages sis en la paroisse de Jenfosse, dépendant de la seigneurie de Blaru, faits au seigneur de Blaru par « Nycolle Picart, » prebtre, demeurant à Jenfosse. »

E. 3610. (Liasse.) — 5 pièces, papier, dont 4 cahiers de 7, 8, 14 et 26 feuillets in-4°.

S. D. **XV^e-XVI^e siècles.** — Jenfosse. — « Ce sont » les cens deuz à noble homme Guillaume Pillavoynne, » escuier, seigneur de Villarceaux et Jenfosse, à cause » de sa dite seigneurie de Jenfosse, selon les déclara- » tions baillées par les hommes tenans d'icelle seigneu- » rie. » — Etat des recettes faites à Jenfosse aux termes de Noël et Toussaint. — Etat analogue pour les termes de Saint-Remi et de Toussaint. — « Extraict tiré sur un re- » gistre où est (*sic*, contenu les héritages despendant de » la seigneurie de Jenfosse, pour noble homme Estienne » de la Garenne, escuier, s^r du dit lieu, et la dam^{lle}, sa » femme. » — « Extraict des déclarations rendues en la » seigneurie de Jenfosse, pour les héritages en dépen- » dant, et non compris les Isles. »

E. 3611. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin : 3 pièces, papier.

1523-1693. — Jenfosse. — Rôle des amendes, dé- fauts et autres exploits de justice, échus au bailliage de Blaru, en extraordinaire, depuis le 2 juin 1523 jusqu'au 4 octobre 1524. — Allain Gosselin, laboureur, demeurant en la paroisse de Jenfosse, prend, à titre de rente, d'Allain le Tellier, manouvrier, demeurant en la paroisse de Blaru,

une maison et appartenances de 35 perches au trellé de la Haye-de-Béronville. — Guillaume Laurent, Léonard le Masson, Jacques Laurent, Jean Duvergne, Simon Billart, Jean Mousinglant, Simon Angé, Robert Mathieu, la veuve Robin Picquart, Thomas Picquart, Nicolas Mousinglant, Jean Gloriant, Jean Pingnet, Guillot Mousinglant, Jean Laurent, Regnault David, Lucas L. Ebé, Jean Hébert, Guillaume Hébert, Adam le Cousturier, Bertrand Le Conte, Pierre Nolles, Guillaume Pingnet, Adam Billart, tant pour eux que pour les habitants de Jenfosse, avoient tenu de Charles de Tilly, bailli, capitaine et gouverneur du comté de Dreux, seigneur châtelain de Blaru, à cause de sa châtellenie, une pièce de terre, autrefois en bois et buissons et présentement en friche et non valeur, sise en la paroisse de Jenfosse, contenant 40 arpents. — Procès-verbal d'estimation d'une pièce de terre de 5 à 6 arpents sise sur le dimage de Jenfosse, près la Vallée-aux-Angos. — Sentence arbitrale, rendue par Claude Bonquemare, prieur de Sauseuze, et François de Pacarony, écuyer, sieur de Mausigny, pour mettre fin aux débats et procès survenus entre Bertin de Mornay, seigneur d'Ambleville, et Léonidas de Mornay, seigneur de la Rivière-sur-Epte, pour raison des partages de la succession de feu Jean de Mornay, leur père. — Mandement du présidial de Mantes, pour contraindre Marguerite Aubé, veuve de Claude Le Pelletier, demeurant à Blaru, Charles Pelletier et Marguerite Pelletier, femme de Pierre de Laporte, chirurgien, demeurant à Vernon, à payer, au marquis de Blaru, la somme de 220 livres 2 sous 6 deniers, à quoi ils ont été condamnés par sentence du 6 septembre 1692.

E. 3612. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin : 5 pièces, papier.

1591-1639. — Jenfosse. — François Nyvet ou Nyvet et Suzanne, sa femme, Charlotte, veuve de Jean Vivien, Jeanne Masson, veuve d'Herenle Gosselin, tous héritiers de feus Mathieu, Jean et Catherine les Massons, enfants mineurs de feu Nicolas le Masson et de Nicole Févet, femme en secondes noces de Claude David, vendent à honorable homme Pierre Ango, receveur de la terre et seigneurie de Villarceaux et du fief de Jenfosse, un arpent de terre au terroir de Jenfosse, lieu dit la Haye-de-Béronville. — Pierre Ango, marchand, et Marie Abadon, sa femme, demeurant à Jenfosse, baillent et transportent, à titre de rente annuelle et perpétuelle, à Louis Abadon, demeurant à Chauffour, un logis et une maison au village de Jenfosse, et divers autres immeubles, moyennant une rente de 150 livres tournois par an. — Amand Ango, receveur fermier de la terre et seigneurie

de Jentosse. — Marie Trambloy, sa femme, s'engagent à payer à Louis de Tilly, chevalier, seigneur châtelain de Blaru, la somme de 180 livres tournois, qu'ils en ont reçus de lui. — Sentence du presidial de Mantes, rendue le 22 novembre 1675, Charles de Tilly, chevalier, seigneur de Blaru, fils et héritier de Louise de Tilly, qui a épousé Amand Ango, et sa femme, ont remboursé les sieurs de Tilly de tout ce qu'ils ont payé de rente au dit sieur de Tilly, et par conséquent de 70 livres tournois, au profit de Louis de Tilly, seigneur châtelain de Blaru. — Sentence du presidial de Mantes, qui condamne les sus-dits seigneurs de Tilly à payer au sieur de Tilly, la somme de 400 livres tournois. — Mention pour parvenir au compte de la somme de 400 livres, d'une part, et Marie Trambloy, veuve d'Amand Ango, Amand Ango fils, Jean Nolle, et Charles de Tilly, tous héritiers du dit défunt, d'autre part. — Le dit sieur de Tilly, demeurant en la paroisse de Chevry, le domestique de Philippe Ango, et le dit sieur de Tilly, demeurant en la paroisse de Chevry, vendent à Louis de Tilly, une maison située au terroir de Chevry, au lieu dit la Haye-de-Béronville, moyennant la somme de 200 livres, la rente par an. — Louis Coyier, seigneur de Chevry, demeurant en la paroisse de Blaru, au nom de son fils, vend à Louis de Tilly, et Marie Ango, sa femme, vend à Louis de Tilly, le domaine demeurant à Jentosse, et Marie Nolle, sa femme, une maison à Jentosse, et d'autres biens, pour la somme de 600 livres.

— 1705-1706.

1654-1700. — Jentosse. — Pièces d'un procès entre Louis de Tilly, seigneur de Blaru, et Henri Le Sueur, seigneur de Chevry, au sujet du droit de l'auvent, appartenant au seigneur de Chevry, sur le domaine de Chevry, appartenant au seigneur de Blaru. — Sentence du presidial de Mantes, le 23 décembre 1654, qui condamne le sieur de Blaru à payer au sieur de Chevry, la somme de 100 livres, et à lui faire un auvent de 100 toises de longueur, sur le domaine de Chevry, appartenant au seigneur de Blaru. — Sentence du presidial de Mantes, le 23 décembre 1654, qui condamne le sieur de Blaru à payer au sieur de Chevry, la somme de 100 livres, et à lui faire un auvent de 100 toises de longueur, sur le domaine de Chevry, appartenant au seigneur de Blaru. — Sentence du presidial de Mantes, le 23 décembre 1654, qui condamne le sieur de Blaru à payer au sieur de Chevry, la somme de 100 livres, et à lui faire un auvent de 100 toises de longueur, sur le domaine de Chevry, appartenant au seigneur de Blaru.

E. 3614. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1657-1678. — Jentosse. — Procédures pour Charles de Tilly, marquis de Blaru, contre Michel Pernelle, Pierre Dronard, la veuve d'André Pernelle et Pierre Isaac, touchant la propriété d'afferrissements auprès de l'île de la Maladrerie de Jentosse. — Correspondance y relative.

E. 3615. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1657-1678. — Jentosse. — Procédures pour le marquis de Blaru contre la famille Pingnet, dont un membre, Jean Pingnet, avait été receveur de la terre et seigneurie de Jentosse.

E. 3616. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin — 48 pièces, papier.

1655-1700. — Jentosse. — Pièces de diverse nature, qui paraissent avoir été réunies en une seule liasse, pour servir à déterminer les limites de la seigneurie de Jentosse, et pour servir, en même temps, au marquis de Blaru, à soutenir ses prétentions de juridiction seigneuriale, à l'encontre de Masson Morel, et M. de La Roche Guyon, partie intervenante.

E. 3617. (Liasse.) — 8 pièces, papier, dont 3 enlèves variées de 2 à 8 feuillets en 1655, 1657, 1661.

1733-1786. — Mantes. — Comptes rendus des recettes de la Poite du Roi, ou acquits des transports par eau, perçus à Mantes, de 1730 à 1786, inclusivement. (Manquent les comptes de l'année 1739, et ceux des années 1742 à 1762, inclusivement. — Lettres, quittances et autres pièces relatives à ces comptes. Le domaine avait engagé ce droit, le marquis de Blaru était un des engagistes.)

E. 3618. (Liasse.) — 10 pièces, papier, et 2 pièces, papier.

1661-1687. — Port-Villez. — Les habitants de Port-Villez obtiennent le droit, du seigneur de Blaru, pour leurs contumes, 00 perches de bois ou environ en la forêt de Chevrye, au-dessus du port de Villers (Villez ou Villers), tenant d'un côté au long du sieur de Blaru, et d'autre côté depuis les tenans d'un jardin qui fut Regnaudt Loquins, vers Saine, jusques au bois de Mons-d'Ivry, adontant d'un bout au bois de Jambeville, et de l'autre bout le seigneur du Chesnay : dedans lesquels

» soixante arpents de terre en boys son comprinses deux
 » carrières, là où lesdits habitants porront prendre de la
 » pierre pour leur édifice, sans en pover vendre à per-
 » sonne. Et, pour ce, doibvent au dit S^r cheun desdits
 » habitans, par an, au terme de Nouël, pour chacun feu,
 » la somme de seize deniers parisis, pour forestaige ;
 » auxi à la charge de habiller et faner, tous les ans,
 » troys arpents de prè ou environ, assis en Hamillon,
 » dont les tenans d'auculnes héritages assis au Val d'A-
 » conville, cy-après nommés, leur doibvent ayder... et
 » auxi à la charge que les dits habitans peult (s^r aller
 » mondre et enyre là où il leur plaira, sans contrarier
 » nul : Et, parce que les dits habitans ne peult vendre
 » ne transporter leurs dites constumes hors du tief, que
 » le passeur du Port-de-Villez s^r aura son loct es dites
 » constumes comme ceulx du dit Port de Villers, sans
 » ce qu'il en paye aucune chose, excepté que, tous les
 » dynanches et troys festes aux veulx par an, le dit pas-
 » seur doibt passer les dits habitans, et troys fois la sep-
 » maine pour aller à leurs affaires, là où il leur plaira...»

E. 3619. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 7 pièces, papier.

1416-1676. — Port-Villez. — Jean Bonamy, de-
 meurant « au Port de Villés, » déclare tenir à cens de
 Jean de Saquainville, chevalier, seigneur de Blaru,
 divers héritages, et entr'autres une ile sise devant Gi-
 verny. — Bail à rente de 2 arpents de terre à la côte du
 Port-Passeur, et d'un motillon appelé le Motillon-de-
 Simon-Pierre, fait par Jean de Tilly, écuyer, sieur de
 Blaru, à Simon Pierre, demeurant à Port-Villez. —
 Prise à ferme par Nicolas Romay ou Roumis, pêcheur,
 demeurant à Giverny, de Charles de Tilly, chevalier,
 seigneur châtelain de Blaru, d'une ile, contenant en-
 viron 1/2 arpent, sur la paroisse de Port-Villez, près la
 motelle du s^r du Buisson-de-Mai, moyennant 20 livres de
 loyer par an. — Requête de Claude d'Arcona, veuve de
 Charles de Tilly, et mandement à la suite, pour saisir
 le sus dit fermier, faute de paiement de loyer. — Pierre
 Ducloz, demeurant à Giverny, prend de Charles de
 Tilly, marquis de Blaru, le même immeuble à ferme,
 moyennant un loyer annuel de 30 livres. — François
 Damonville, conseiller du roi, lieutenant particulier
 civil et général criminel au bailliage de Gisors pour le
 siège de Vernon, vend à Charles de Tilly, chevalier, sei-
 gneur châtelain de Blaru, tous les héritages possédés par
 lui dans la châtellenie de Blaru, dans la paroisse de
 Port-Villez, et une partie de 10 livres et une poule de
 rente sur Guillaume Fauvel, moyennant 1,384 livres

13 sous tournois. — Simon Gosmond, laboureur, de-
 meurant à Giverny, vend à Michel de Chérence « pen-
 » natier, demeurant à Vernon » 33 perches d'ile sur la
 Seine, paroisse de Port-Villez. — Bail pour 3 ans de la
 carrière nommée la Carrière-Gaumé, sise dans le bois
 du marquis de Blaru, sur les côtes de Port-Villez, fait
 par Adrien-François Gre-lebu, avocat en parlement,
 fondé de pouvoir de François-Hilaire de Tilly, marquis
 de Blaru, à Robert de La Haye, fils de Pierre « Car-
 rayer. »

E. 3620. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1485-1520. — Port-Villez. — Jean de Tilly, écuyer,
 s^r de Blaru et du « port de Villers, » vend à Richard
 Maignart, écuyer, demeurant à Vernon, deux pièces de
 prè à la prairie de « Hamillon, » l'une contenant 3 ar-
 pents, sise au « Tresle-le-Lestu, » l'autre contenant cinq
 quartiers, nommée le Grand-Arpent, et sise au Tresle,
 nommé le « Boisgeraulme; » le tout moyennant la
 somme de 50 livres tournois. — « Jehan de Tilly, es-
 » cuier, s^r du tief de Peray, assis au dit Blaru, en la
 » rue de Normandie, filz de... Jehan de Tilly, escuier,
 » s^r de Blaru... confesse avoir baillé... afin d'éritage...
 » à Chardin Grente, bourgeois, demeurant à Vernon...
 » quatre arpents de prè assis en la prairie de Hamillon,
 » en deux pièces, la première contenant trois arpents,
 » assis au Tresle-le-Lestu... La deuxième, nommée le
 » Grand-Arpent, lequel contient cinq cartiers, assis au
 » Tresle, nommé le Bois-Géraulme... » moyennant une
 rente annuelle de 50 sous tournois. — Jean de Tilly,
 écuyer, s^r de Blaru, se portant fort pour Jean de Tilly,
 s^r du tief de Pérey, son fils, ratifie le bail des 4 arpents
 de prè sus-mentionnés, et vend la rente annuelle de
 40 sous parisis, afférente au bail des dits 4 arpents. —
 François de Lamotte, écuyer, procureur et receveur de
 noble homme messire Jean de Nantilliac, chevalier, et de
 noble dame Jacqueline de Vaszine, sa femme, en leurs
 noms et comme ayant la garde noble de Jean et Louise
 de Silly, traite, pour raison des reliefs, rachats et finances
 qui pourraient être dus au dit seigneur, à cause d'un
 arpent de prè sis au terroir de « Limaiz, » au lieu dit
 Hamillon, nommé le Grand-Arpent, appartenant à Fran-
 çoise Lalvoat, tant en son nom que comme ayant la
 garde noble de ses enfants, moyennant le prix de 2 écus
 soleil, dont François de Lamotte, donne quittance. Sign.
 autogr. « Franchoy de Lamotte. » — Jean de Nantilliac,
 chevalier, s^r de « Limaiz, » déclare, tant au droit de sa
 femme, Jacqueline de Vaszine, que comme ayant la garde
 noble de Jean et Louise de Silly, tenir de Françoise Lad-

vocat, 7 arpents de bois taillis, en la paroisse de « Port-Villez et dedans la chastellenie » de Blaru, « nommez et appelez le boys de Jambeville... »

E. 3621. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1501-1647. — Port-Villez. — Guillaume Guinet, demeurant à Jeufosse, laisse, à titre de rente, à Michault Pinguet, 3 acres et 1 vergée de terre au Val-de-Bennecoart, moyennant 8 sous parisis par année. — Déclaration de la susdite pièce de terre faite à Charles de Tilly, seigneur de Blaru, par Jean et Roger Ango, de Jeufosse, au nom de leur mère et de leurs frères et sœurs. — Déclarations d'héritages tenus à cens du seigneur de Blaru, dans les paroisses de Blaru, Jeufosse et Portvillez, par Perrette Le Tellier, veuve de Jean Ango, Simon Ango, Pierre Ango, Jacob Doriant, Jeanne Binet, veuve de Robert Rotenger, Raulin Ango, fils de feu Simon, Martin Ango, Simonnet Pierre. — Vente de lots de terre sur deux motillons en Seine, faite par Guillaume Landrin et sa femme Pernelle, à Jean Landrin.

E. 3622. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1502-1644. — Port-Villez. — Le vicaire général de Raoul (V, du Fou), évêque d'Evreux, mande au doyen de Vernon d'installer à la cure de Saint-Pierre de Port-Villez, devenue vacante par la résignation de Guillaume le Flament, Pierre de Tilly, clerc, présenté par Jean de Tilly, écuyer, seigneur de Blaru et de Port-Villez; au verso est le procès-verbal d'installation, faite le 7 juillet 1502 par Jean Lemaistre, prêtre. — Charles de Tilly, seigneur de Blaru et de Port-Villez, gentilhomme de la maison du roi, bailli, capitaine et gouverneur du comté de Dreux, présente Christophe de Tilly, abbé de la Croix-Saint-Leufroy, pour la cure de Port-Villez, devenue vacante par la mort de Mithurin Cléricéau (2 septembre 1555). — Charles Certain, prêtre, curé de Port-Villez, déclare (23 juillet 1637), que, depuis 16 ans qu'il est pourvu de la dite cure, il a cueilli et pris annuellement les dîmes des herbes, converties en foin, des îles dénommées dans l'acte de déclaration. — Charles de Tilly, chevalier, seigneur de Blaru, Jeufosse, Port-Villez et autres lieux, présente Robert du Vivier, prêtre du diocèse de Chartres, pour la cure de Port-Villez, devenue vacante par le décès de Charles Certain (18 juin 1644). — Jean de la Mare, prêtre, vicaire général de François de Périgard, évêque d'Evreux, mande, au doyen de Vernon, d'installer le sus-dit Robert du Vivier, à la cure de Port-

Villez (24 juin 1644), (2 sceaux en placard pendant sur queue de parehemin); au verso se trouve le procès-verbal d'installation faite le mercredi 29 juin 1644 par Robert Jonequet, recteur de Saint Pierre « de Balliolo alias de Gratia, » et doyen de Vernon.

E. 3623. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 44 pièces, papier.

1530-1696. — Port-Villez. — Déclarations d'héritages tenus à cens des seigneurs de Blaru, dans la paroisse de Port-Villez, par Simonnot Pierre, Jean Vaucelin, Perrette le Marchand, veuve de Jean Vaucelin, Nicolas Fauvel, la veuve de Nicolas Fauvel, Lucas Desmont, Jean Cocquart, Pierre le Marchand, Guillaume le Marchand, l'ainé, Jean David, Cyprien Cocquart, Guillaume Vaucelin, fils de Pierre, Jacques Torel, noble homme Armand de Gaillarbois, écuyer, « curé de Port de Villiers » (14 avril 1575), Guillemette, veuve de Jean le Boucher, Pasquet Pierre, Anne Pierre, fille de feu Roger, Jean Guérard, Anne Guérard, veuve de Michel Houssaye, Claude le Marchand, fils de Nicole, honnête personne Jean Musart, Jeanne, veuve de Robin, l'ainé, Gèneviève, veuve de Jean Pierre, Jean le Marchand, fils de Regnault, Nicolas le Marchand, Guillaume Pierre, Jean le Barbier, Jean la Personne, Colin de Rouen, Geuffroy Collombel, Jeanne, veuve de Marin Cocquart, Simon, Louis et Pierre Cocquart, Pierre Dessus-le-Pont (dont la signature autogr. est « de desur le Pont Desporte »), écuyer, sieur des Portes, demeurant à Vernon, Nicolas de Dessus le Pont (signat. autogr. : « De Dessus le Pont »).

E. 3624. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1554-1646. — Port-Villez. — Robin, l'ainé, Nicolas Cochet, laboureurs de vignes, et Jeanne, veuve de Jean Cochet, demeurant en la paroisse de « Limais, et tenans » le port passeur, estant entre la paroisse du dit Limais et « leauée de Saine de la chastellenie » de Blaru, « appartenant la dite eauée à Mons. de La Roche et Mons. de Blaru, par moitié, » s'obligent à payer, à la volonté de Charles de Tilly, seigneur châtelain de Blaru, la somme de 100 sous tournois, en représentation de 16 boisseaux d'avoine de rente seigneuriale, dus, par eux, chaque année, pour la tenure du dit port passeur. — Jeanne, veuve de Robin l'ainé, et Jeanne Boucher, veuve de Jean Cauchoix, sa fille, vendent à Antoine Fesques, régent en l'université de Paris, la huitième partie du droit du port passeur, à prendre par indivis avec Supplix Cochet, et les enfants mineurs de François Cochet, frère du dit

Supplix, pour la somme de 24 écus sol 1/3. — Marin Cauchois, fils de Léonard, laboureur, demeurant à « Villey, » et Gillette, sa femme, vendent au même la seizième partie du même droit, moyennant la somme de 4 écus sol. — « Suplis » Cochet, laboureur de vignes, demeurant à « Limaïs, » s'oblige à payer à Jacques de Tilly, seigneur de Blaru, la somme de 62 écus sol, représentant la valeur de 333 boisseaux d'avoine et 130 douzaines d'œufs montant de 29 années d'arrérages de 16 boisseaux d'avoine et 5 douzaines d'œufs de rente seigneuriale, due annuellement au seigneur de Blaru à cause du port passeur. — Titre nouvel de cette double rente seigneuriale passé au profit de Charles de Tilly, marquis de Blaru, par les héritiers de Jean Mussart, comme possesseur et jouissant « du droit du port passeur de la rivière de Saine, du côté de Villers, paroisse de Limaïs, à l'autre côté du port de Villiers, » sur la terre et chastellenie de Blaru, et d'un demy arpent de terre en dépendant, assiz au dit Port de Villiers, où aborde le bateau du dit port passeur, entre la rivière de Saine et le chemin du roy, et d'un bout la terre de l'esglize du Port de Villiers... »

E. 3625. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1561-1767. — Port-Villez. — Fragments informes d'un registre des cens dûs au seigneur de Blaru par les habitants de Port-Villez et Jenfosse pour 1561. — Etat des rentes seigneuriales, dûes à la seigneurie de Blaru, y compris Jenfosse et Port-Villez. — Noms de ceux qui ont fourni déclaration pour les îles en 1685. — Plaids ordinaires et recette seigneuriale des hauts jours tenus le 23 novembre 1696 au village du « Port de Villés, » dépendant du marquisat de Blaru. — Etat des opérations d'arpentage exécutées par Pierre Heurtault dit Dubois, arpenteur royal à Mantes, sur plusieurs pièces de terre appartenant à Le Goux, huissier à Vernon, et sises au Val, près le moulin à foulon. — Etat des rentes ou fieffes faisant partie de la succession d'un des marquis de Blaru. — Publications pour les hauts jours de Port-Villez.

E. 3626. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1554-1651. — Port-Villez. — Copie d'obligations, déclarations, baux et comptes touchant le port passeur de Port-Villez, dont les originaux sont analysés dans les articles précédents.

E. 3627. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1575-1722. — Port-Villez. — Déclarations pour le port passeur tenu à cens du seigneur de Blaru, par Jeanne, veuve de Robin Lainé, Jean Cauchois, fils d'Olivier, la veuve de François Cochet, Sulpice Cochet, Jean Lanzeray, Jean Musard, Pasquet Chédeville, ayant épousé Marie Bullard, fille et héritière de Guillaume Bullard et de Guyonne Le Vavasseur, Nicolas Mussard, Nicolas, Guillaume, François et Jean Muzard, enfants et héritiers de feus Jean Muzard et de Guionne Le Vavasseur, Louis Quédeville, Noël Le Clerc, Antoine Lainé et Robert Barault.

E. 3628. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 11 pièces, papier.

1635-1645. — Port-Villez. — Procédures pour Charles de Tilly, seigneur de Blaru et de Port-Villez, contre Jean Barault et Jean Cauchois, fils de Chrétien, qui avaient pris à ferme, en 1635, de P. Musart (*Aliàs* Mussard) « le port passeur de Villez, seïs en la rivière de » Seine, avec l'abort et terre du côté vers les costes de » Blaru, et abort du côté vers Villez, » à la charge entr'autres de payer au seigneur de Blaru une rente seigneuriale annuelle de 16 boisseaux et 5 douzaines d'œufs, charge, dont l'inexécution motive l'instance du seigneur.

E. 3629. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1643-1644. — Port-Villez. — Procédures pour le seigneur de Blaru touchant la propriété d'atterrissements formés près de l'île d'Anneaux, sur la paroisse de Port-Villez.

E. 3630. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1670-1788. — Port-Villez. — Plaids, assises et recette seigneuriale des hauts jours de la Verderie et haute justice de la chastellenie et marquisat de Blaru, tenus au lieu ordinaire de *Portvillés*, dépendant du dit marquisat. A l'exception de l'année 1784, il y a, pour chaque année, de 1775 à 1788, un cahier où se trouvent les noms des avocats, procureurs, gardes-chasse, bois et rivières, meuniers, pêcheurs, cabaretiers, tonneliers, maçons, tisserands, épiciers et merciers, laboureurs et tenanciers à divers titres.

E. 3631. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin : 20 pièces, papier.

1696-1781. — Port-Villez. — Acensement de deux perches d'île au lieu dit : « au bout de la rue maistre » Coullebaux, » fait par Charles de Tilly, marquis de Blaru, à Adrien Soret, pêcheur, demeurant à Giverny, et Marie Morisse, sa femme. — Déclaration d'héritages tenus à cens du marquis de Blaru par Adrien Soret, dans la paroisse de Port-Villez. — Fief du Bras-de-Gobert, en l'île de Flotte, faite par le marquis de Blaru à Jean Isar, pêcheur, et à Jean Pinguet, laboureur, demeurant à Jenfosse, moyennant 20 sous de rente annuelle. — Fief faite par le marquis de Blaru à Guillaume et Jacques Monsinglant, frères, pêcheurs de Jenfosse, de trois gords sur la seigneurie de Port-Villez. — Fief d'environ 70 perches faisant partie d'un atterrissement formé le long de Grand-Isle, près Giverny, seigneurie de Port-Villez, faite par le même à Jacques de Bordeaux, chevalier, seigneur de Bargeville, capitaine-lieutenant de la mestre de camp du régiment de Fleury, cavalerie. — Autre fief de 50 perches d'eau près de l'île-aux-Orties, faite par le même à Jean Lauzeray, laboureur, demeurant à Villez, paroisse de Limestz. — Déclaration du Port-Passeur « de Villiers, paroisse de Limets, » tenu à cens du marquis de Blaru, par Charles Cauchois, Sulpice Cauchois, Guillaume Fesque, ayant épousé Marie-Marthe Cauchois, Françoise Pernelle, ayant épousé Marie-Anne Le Clerc, tous représentant Noël Le Clerc, Robert Charpentier, ayant épousé Marie-Anne Musard, Claude Etienne, ayant épousé Marguerite Lainé, représentant Antoine Lainé, Louis Lauzeray, ayant épousé Marie Barault, Marie-Geneviève-Gautier, veuve de Nicolas Cauchois, Michel Allain, Jacques Cauchois, tuteur des mineurs de Noël Lainé, Giles Gos-elin, ayant épousé Marie-Geneviève Cabot, et Claude Cauchois. — Acensement de 50 perches de pré et île dans l'île aux Gomonts, seigneurie de Port-Villez, fait par le marquis de Blaru à Claude Roze, laboureur, demeurant à Giverny. — Acensement d'un îlot près l'île des Gords, fait par le même à Charles-François Toustain, chevalier, seigneur et patron de Lumay, Fontebosc et autres lieux, ancien officier au régiment de Champagne. — Acensement de 30 perches d'atterrissement dans l'île-aux-Orties, seigneurie de Port-Villez, fait par le même à Nicolas Le Sieur, vigneron, de la paroisse de Giverny. — Autre acensement de 25 perches de terre, joignant l'île-aux-Orties, fait par le même au même. — Procès-verbal d'arpentage de l'île-aux-Orties. — Acensement de 2 perches d'eau joignant l'île-aux-Orties, fait par le marquis de Blaru à Nicolas

Etienne, vigneron-laboureur, demeurant à Limais. — Acensement de 25 perches d'eau, joignant la même île, fait par le même à Anne Lemarchand, veuve d'Antoine Laisné, de la paroisse de Limestz. — Acensement de 25 perches d'eau, joignant la même île, fait par le même à Michel Laisné et Charles Charpentier, vigneron, demeurant à Villez, paroisse de Limestz. — Acensement du Gord de Prerez, au-dessus de l'île de l'Espérance, paroisse de Port-Villez. — Cession, à titre de rente et de bail d'héritage, de 3 arpents 90 perches d'atterrissement, attenant l'île de Fresne, faite par le marquis de Blaru à Louise Foubert, veuve de M^e Pierre Godin, ancien procureur au parlement de Rouen, demeurant à Giverny. — Transaction et pièces y relatives entre François-Hilaire de Tilly, marquis de Blaru, d'une part, et Jacques et Louis Soret, fils de Louis, d'autre part, touchant la non-jouissance prétendue de plusieurs objets concédés au dit dernier Louis, par feu le marquis de Blaru. — Acensement d'un gord à côté de l'île de la Falaise, paroisse de Port-Villez, fait par le marquis de Blaru à Louis Soret, fils de Louis, pêcheur, demeurant à Giverny. — Autre acensement de deux gords, nommés Gords-Sentinelle, près de l'île Sentinelle, paroisse de Port-Villez, fait par le même à Louis Soret. — Acensement d'un motillon vis-à-vis l'île d'Anneaux, fait par le même au même. — Acensement de « trois coups de Seine pour pescher dans » la rivière de Seine, vis-à-vis la paroisse de Giverny, » sur la paroisse de Port-de-Villez, » fait par le marquis de Blaru à Louis Soret. — Acensement d'un arpent d'eau à prendre vis-à-vis la paroisse de Giverny, proche l'île de la Madeleine, fait par le même au même. — Transaction entre François-Bonaventure de Tilly, marquis de Blaru, d'une part, et Guillaume-Jacques-Louis de Fontenay, écuyer, sieur de Moulaines (?), d'autre part, au sujet de portions d'eau en Seine, sur la paroisse de Giverny. — Acensement de deux gords à créer sur la Seine, dans la seigneurie de Port-Villez, dont l'un doit porter le nom de Gord-Rhumme, et l'autre, celui de Gord-de-Tilly, fait par Charles de Tilly, marquis de Blaru, à Adrien Soret, fils de Jean, pêcheur de Giverny. — Acensement du Gord-de-la-Falaise, fait par François-Bonaventure de Tilly, marquis de Blaru, à Michel Bénard, pêcheur, demeurant à Giverny. — Mémoire pour faire valoir l'action formée, à la requête du marquis de (Tilly), contre Michel Bénard, aux fins de le faire condamner à détruire, sinon en totalité, du moins en partie, un gord qu'il a fait construire, sans droit ni qualité, dans la Seine, sur la partie dépendant du marquisat de Blaru, vis-à-vis la carrière Comet.

E. 3632. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1469-1663. — Prémont (1). — Bail des hôtel, manoir, maison, grange, jardin, prés, terres labourables ou non, cens, rentes et revenus de « Prémont, en la paroisse de Blaru, » fait, pour 101 ans, par les religieux de Vaux-de-Cernay, à Pierre de Tilly, écuyer, seigneur de Blaru, et à Jean de Tilly, écuyer, son fils, moyennant la somme de 6 livres tournois, « monnoye contant en pais » de France et à Paris, de ferme, par chaenn an, » et un muid de grains paran au curé et prieur de Blaru. — Transaction par arbitres entre l'abbaye de Vaux-de-Cernay, d'une part, et Jean de Tilly, écuyer, seigneur de Blaru, d'autre part, touchant des arrérages de rente due à l'abbaye sur les terres de Prémont. — Cession du bail emphythéotique ci-dessus mentionné, faite, par les dits Pierre et Jean de Tilly, à Michel Berthault et à Jean Gentil, son fils, demeurant à Blaru. — Bail, à titre de ferme et cens à rente annuelle et viagère, d'une « mettairie et lieu, amy qu'il se comporte, appelé Prémont, » avecques les terres labourables à icelle mestairie appartenant qui se montent en nombre à cent acres de terre, » fait, par l'abbaye de Vaux-de-Cernay, à Jean Le Gentil, laboureur, demeurant à Prémont, paroisse de Blaru... « pour en jouir par le dict Jehan, sa femme, » leurs enfans, et par les enfans de leurs enfans, le temps des dictz preneurs et les dites troys vies durant... », moyennant un cens annuel de 12 deniers parisis par acre, une livre de cire neuve et un chapon, plus la dixième gerbe des grains : l'abbaye se réserve les vertes et menues dîmes, et impose au preneur l'obligation d'édifier sur place une maison de trois fermes ou travées à double plancher et double cheminée, ainsi qu'une grange de six fermes, et des étables ; le preneur sera, en outre, obligé de recevoir et heberger, convenablement, tous les ans, pendant « ung jour naturel, » l'abbé des Vaux-de-Cernay et sa suite, ainsi que le procureur de l'abbaye, toutes les fois qu'il ira au dit lieu pour les besognes et affaires de l'abbaye. — Jean Darras, Pierre Darras, l'ainé, et Pierre Darras, le jeune, frères, demeurant « en la paroisse de Blaru, au hamel de Prémont, » débiteurs de Charles de Tilly, seigneur châtelain de Blaru, bailli, capitaine et gouverneur du comté de Dreux, pour une somme de 258 livres 14 sous 4 deniers tournois, provenant, pour une part, d'arrérages impayés d'une rente annuelle d'un demi muid de blé et

d'un muid d'avoine, de saisine due au dit seigneur de Blaru, « à cause des terres de Prémont, » hypothéquent à cet effet, au profit de leur créancier, 15 acres de terre, en deux pièces, sises à Prémont au tresle de la Bonne-Mare. — Jean Dupré, fils de Mathieu, et Louis Allaiz, demeurant à Blaru, fermiers de la terre de Prémont, reconnaissent devoir à Jacques de Croismare, écuyer, sieur de Portmort, 75 boisseaux de blé froment et 27 boisseaux d'avoine, pour arrérage de 22 boisseaux 1 2 de blé et 7 boisseaux 1 4 d'avoine de rente annuelle, due au dit de Croismare, à la décharge de madame de Jambville. — Bail, à titre de ferme, de 83 acres de terre en 4 lots, à prendre sur la ferme de Prémont, fait à Grégoire Le Grand, laboureur, de la paroisse de Blaru par Louis Allaiz, moyennant un loyer annuel de 500 livres. — Louis Allais et sa femme, Adrienne Du Pray, s'obligent à payer à Jacques de Croismare, ci-dessus nommé, la somme de 225 livres tournois, montant des arrérages de 22 boisseaux de blé froment de rente foncière et seigneuriale, due annuellement au dit de Croismare, à cause de terres qu'ils tiennent du sieur Héleville, conseiller au Parlement de Paris. — Saisie-arrêt pratiquée sur Louis Allais et sa femme, pour cause de non paiement de la somme ci-dessus.

E. 3633. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1484-1546. — Prémont. — Pièces d'un procès entre le seigneur de Blaru, d'une part, et la famille Gentil (*alias* : Genty), d'autre part, touchant une rente annuelle de 8 sétiers de blé et 8 sétiers d'avoine, que le premier prétendait avoir le droit de prendre, sur les maisons, manoirs, prés, terres et biens de Prémont, en la châtellenie de Blaru, « desquelz héritages les religieux du Val-de-Cernay desent la propriété à eulx appartenir, et les dits vefve (Gentil et son dict filz l'un surfruct... » La première pièce, datée du 19 décembre 1481, contient le nom de Guillaume Champion, prêtre, avec la qualification de curé de Blaru et procureur de Jean de Tilly, écuyer, seigneur de Blaru. — « Papier » de ceulx qui doibvent les rentes de Prémont, pour les années mil v^e m^{xx} et m^{xx} et deux... » — « Papier » des rentes deulz à Prémont pour les années 1581 et 1582, escheutz a Noël. »

E. 3634. (Liasse.) — 2 pièces, papier, dont 1 cahier de 29 feuillets in-4°.

1670-1688. — Pressagny-l'Orgueilleux. — Procès-

(1) Voir ci-devant l'article E. 3322, qui, avec l'article E. 3633 qui suit, complète les détails sur Prémont.

verbal de saisie d'héritages relevant de la seigneurie de Pressagny-l'Orgueilleux, pour défaut d'accomplissement de devoirs seigneuriaux de la part de tenanciers, exécutée, à la requête de « Louis Berrier, chevalier, seigneur d'Anfernet, La Motte, Poivilly, Chedonet, Presseigny-l'Orgueilleux, Presseigny-le-Val et Lisle, en partie. » — Claude d'Arcona, veuve de Charles de Tilly, marquis de Blaru, transporte à Michel de Bordeaux, sieur de la Fresnaye, courrier de cabinet du Roi, demeurant à Vernon, 80 livres de rente foncière et irrachetable, qu'elle avait droit de prendre annuellement sur Robert Bourdon, vigneron, demeurant à « Pressagny-l'Orgueilleux, » à cause de la fieffe qu'elle lui avait faite de 2 arpents de vigne et marais en une pièce, sise au dit Pressagny-l'Orgueilleux, triage des « Costes. »

E. 3635. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin : 13 pièces, papier.

1623-1649. — Quesnay. — Constitution d'une rente de 40 sous tournois faite par François Benastre, fils d'Olivier, de la paroisse de Contrières, au profit de Guillaume Deschamps, de la paroisse de Quesnay. — Lettes autographes signées « Vilaines et Villaines, » et qui sont d' « Hubert de Champagne, » marquis de Vilaines, adressées « au Quesnay à Lalanle et Bertranville, » lesquels paraissent avoir été chargés des affaires du marquis de Villaines. — Mémoires de fournitures faites pour le compte du marquis en 1644 et 1648.

E. 3636. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin : 13 pièces, papier.

1645-1648. — Quesnay. — Procédures pour Louise de Pleurs, veuve de François de Brétignières, Brétignière et Brétinière, en son vivant, conseiller du roi et son procureur général au parlement de Rouen, contre Charles Vastel, fermier de la terre de Quesnay, appartenant à Hiéronime d'Arcona, aux fins de payement d'arrérages d'une rente de 700 livres, dus à la demanderesse par le dit d'Arcona.

E. 3637. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1680-1705. — Quesnay. — Procédures relatives à une contestation entre la marquise de Blaru et la comtesse de Mortagne, Suzanne de Montgomery, fille et héritière du comte de Ducey, touchant le domaine de Quesnay.

E. 3638. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1561 10 avril). — Quene d'Haye (La). — Jean « le »
 » Cousturier, sieur du fief et seigneurie de la Quendaiz, »
 » et Catherine Le Monnier, sa femme, vendent à « Ro- »
 » bert de Gaillarboys, sieur de Marronville... le dict »
 » fief, terre et seigneurie de Laquendaiz, qui est ung »
 » quart de fief de Haubert, dont le chef est scitué et »
 » assis au dict lieu de Laquendaiz, à la paroisse de »
 » Haricourt, et s'estent en la diete paroisse de Haricourt »
 » et en la paroisse de Heubecourt, et ès environs de la »
 » ville de Vernon, en la vicomté du dict Vernon, bailliage »
 » de Gisors, auquel fief de la Quendaiz y a manoir sieu- »
 » rial, grange, pressouer, coulombier à pied, masures, »
 » jardins, bois, domaine fieffé et non fieffé, rentes en de- »
 » niérs, chappons, poulles, œufs, rentes, reliefz, trai- »
 » zièmes, amandes, aides, faisances et redevances sei- »
 » gneuriales, justice et juridiction, court en usage en »
 » basse justice, droietz et delvoirs sieuriaux, suyvant »
 » la coustume du pays, qui est tenu neenement et sans »
 » moïen du chasteau du dict lieu de Vernon par foy et »
 » hommaiges, et en est deu donze deniers tournois, avec »
 » ung jour pour garder au dict chasteau de Vernon, »
 » quant le cas eschet, et que le dict sieur de Laquendaiz »
 » en est sommé, et se relievve par soixante solz parisis. »
 » Lesquels jardins du dict fief se montent environ à cinq »
 » acres, ainsy cloz et plantez qu'ilz sont. Item, le dict »
 » demmaine non fieffé se monte à soixante acres ou en- »
 » viron, en une pièce terre labourable. Item, le dict bois »
 » a vingt arpens ou environ en une pièce prez et joi- »
 » gnant le dict manoir ; lequel boys est exempt de tiers »
 » et danger. Item, sept livres tournois de rente seigneu- »
 » riale ou environ. Item, quinze pièces de vollaille, tant »
 » chappons que poulles, avec vingt œufz .. Item, un »
 » droit, en la forestz de Vernon, d'avoir et prendre, par »
 » chacun an, pour ardoir au dict manoir, qui se monte »
 » à vingt cinq cordes de boys, ou plus, avec bois pour »
 » édifier au dict lieu et manoir, pennaige pour ses pores »
 » et pasturaige pour ses bestes tant chevallines que ar- »
 » mailles, sans aucune redevance.... » La vente est »
 » faite moyennant 7500 livres tournois, sur laquelle »
 » somme l'acquereur devra décharger les vendeurs de »
 » rentes et arrérages dûs à Jean de Bordeaux, bourgeois de »
 » Vernon ; au s^r de Bonnemare ; à Jean de Bordeaux, de »
 » Paris ; à Henri le Duc, bourgeois de Vernon ; à Jean »
 » Ausfray, prêtre, chanoine de Vernon ; à la veuve de »
 » Claude le Moyne, de Vernon, à Jean le Flament, bourgeois »
 » de Vernon ; au chapitre de la collégiale Notre-Dame de »
 » Vernon ; à Antoine Le Monnier, seigneur de Malherbe.

E. 3639. (Liasses.) — 6 pl. en parchemin, 15 pl. en papier.

1619-1715. — Queue-d'Haye (La). — Flour Le Ver, écuyer, sieur de Caux, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, demeurant au lieu de Caux, au nom et comme se portant fort de sa femme, Charlotte de Gaillarbois, fille et héritière de feu René de Gaillarbois, en son vivant écuyer, sieur de la Queudaiz et Marconville en « partie, » vend à Jean de la Grandière, écuyer, sieur de « Mercay, » lieutenant pour le service du roi en la ville « et château de Vernon, et y demeurant, » la terre, fief et « seigneurie de la Queudaiz, consistant en manoir, basti- « mentz, coulombier, bois taillis, terres labourables, « droit de bois à bastir, pannage, pasturage et chauf- « fage, dans la forest de Vernon, cens et rentes sieu- « rialles, tant en deniers, grains, oyseaux, ceufz, que « autres rentes et debvoirs seigneuriaux, s'estendant es- « villages de Heubecourt, Haricourt et Tilly, » relevant et tenue du roi; cette vente est faite pour le prix de 15,000 livres tournois, constituées en une rente hypothécaire de 1,071 livres 8 sous 6 deniers tournois, et à condition que « en cas que la dite terre feust clamée « par les lignazers, » l'acquéreur sera, par les dits ligna- gers, remboursé « des inhérestz de ses deniers, sur ce « desduit le fermage d'icelle terre. » — Procuration donnée par Robert de Gaillarbois, chevalier, seigneur de Marconville et d'Anmont, demeurant à Marconville, à Jean de Brée, écuyer, pour, entr'autres choses, opérer le retrait lignager de la terre « de la Queudez, » ven due par le susdit de Caux au nom de sa femme, cousine ger- maine du dit Robert de Gaillarbois. — Compromis entre le sr de Caux et Jean de Brée, qui, s'en remettent à l'arbitrage de Gallan et Grout, avocats au parlement, pour régler le différend au sujet d'un terme du fermage de la terre de la Queue-d'Haye. — Jean Debrée (d'après sa signature autographe, qui est à la fin de l'acte), écuyer, demeurant au village et paroisse de Fontenay en Nor- mandie, vicomté de Gisors, étant, ce jour, dans la ville d'Amiens, reconnaît, comme procureur de Robert de Gaillarbois, avoir reçu d'Adrien d'Arcona, chevalier, seigneur du dit lieu, la somme de 15,000 livres, emprun- tée pour l'extinction et amortissement du principal de la somme de 1,070 livres 8 sous 16 deniers de rente, consti- tuée par Jean de la Grandière au profit de Flour, sei- gneur de Caux, et de sa femme, Charlotte de Gaillarbois, plus diverses autres sommes montant, avec les dites 15,000 livres, à la somme totale de 17,741 livres 12 sous 6 deniers, dont le dit Debrée promet de faire tenir compte au dit d'Arcona par ledit Robert de Gaillarbois.

SEINE-ET-OISE. — SÉRIE E. — TOME II.

— Quittance du rachat de la terre de la Queue-d'Haye, délivrée à Robert de Gaillarbois par le sieur de Caux. — Inventaire des pièces, titres et écritures rendus par Jean de la Grandière, sieur de Mercay, à Robert de Gaillar- bois, après le retrait lignager de la terre de la Queue- d'Haye. (Le plus ancien titre mentionné dans cet inven- taire est de l'année 1402.) — Robert de Gaillarbois vend à Adrien d'Arcona la terre de la Queue-d'Haye moyennant quittance des 17,741 livres 12 sous 6 deniers, dont l'emprunt est mentionné plus haut. — Arrêt de la chambre des comptes de Normandie, ordonnant l'enregistrement des lettres patentes du roi, qui octroient à Hiéronime d'Arcona, chevalier, gouverneur des ville et château de Vernon, la garde noble des personnes et biens des en- fants mineurs de feu Adrien d'Arcona, sieur d'Heube- court, son frère, et de Louise « de Claire, » sa femme. — Saisie de la terre de la Queue-d'Haye pour défaut de foi et hommage. — Arrêt de main-levée de la terre de la Queue-d'Haye, induement saisie par Pierre Regnault, huissier de la chambre des comptes de Normandie. — Déclarations d'héritage tenu à cens du marquis de Blaru, comme seigneur de la Queue-d'Haye, par : 1^o Jean de la Tour, demeurant à Haricourt, ayant épousé Marie Gos- selin, veuve de Jean Toutain; 2^o Nicolas Toutain, fils de Jean, laboureur, demeurant à Haricourt. — Récépissé des titres de la Queue-d'Haye, par Testu, notaire à Ver- non, et le président Aubert. — Florent d'Argonges, che- valier, seigneur de Grèves et autres lieux, reconnaît avoir reçu de Charles de Tilly, marquis de Blaru, et de sa femme, Catherine-Elisabeth de Manneville, par les mains de Marguerite d'Aligre, veuve de Louis-Charles d'Albert, duc de Luynes, qui fait le paiement en majeure partie, au moyen de 20,000 livres, « qu'elle vient de re- « tirer, des mains de Duvant, l'un des notaires soussi- « gnez, qui en étoit dépositaire, pour le reste du prix de « la vente, faite par maditte Dame Duchesse, en vertu « de la procuration des dits Seigneur et Dame de Blaru, « à Mr Urbain Aubert, chevalier, marquis de Tourny, « conseiller du roy, ... président en sa cour des comptes... « de Normandie, du fief, terre et seigneurie de la Queue- « d'Haye, par contrat, » du 10 décembre 1711, la somme de 20,650 livres, dont 20,000 livres pour le sort principal et rachat de 1,000 livres de rente constituée par Charles d'Aligre et par les dits de Blaru, sous la caution de la Duchesse de Luynes, au profit de François d'Argonges, seigneur du Plessis-d'Argonges, les Grèves et autres lieux, les dites 1,000 livres de rente appartenant au dit Florent d'Argonges, en qualité de légataire particulier, d'Anne de Hodic, son ayeule paternelle, et 150 livres pour les arrérages de la dite rente.

(1. E. 3640. Liasse.¹ — 29 pièces, parchemin; 2 pièces, papier:

1401-1450. — Romans (Fief des). — Aveux et dénombremens d'héritages tenus à cens, à cause du fief des Romans à Heubecourt, de Jeanne-la-Veneuse dite de Romans, et de Nicaise, écuyer, son fils, et de Colin de Carville, seigneur de Heubecourt, par Henri Prudomme, Jean de Tuit (ou Cuit), ses héritiers, Robert de Courcelles, Michant Corbely, Jean Corbely, Simon Dutuit, Jean le Féron, Fromont Corbely, Guillaume Dumoustier, Pierre Dutuit, Nicolas le Flamant et Etiennette, sa femme, Chardin de la Guespière ou Greprière, les héritiers d'Henri Prudomme, Robin Oyn ou Onyn, Pernet le Masurier, Philippe Dutuit. — Martin le Sage, au nom et comme procureur et receveur de Jean de Sacquainville, chevalier, seigneur de Blaru, reconnaît avoir reçu de Nicaise le Veneur, chevalier, seigneur du « Mesnil-Guilbert, » la somme de 75 sous tournois, due au dit Sacquainville, « pour le relief d'un quart de fief de Haubert assis à Heubecourt, que tient à présent Damoiselle Jehanne la Veneuse, veufve de... Jehan de Rommans, » pour la mort de feu Mess. Robert le Veneur, jadis chevalier et père du dit Mess. Nicaise et de la dite damoiselle... » — Le roi de France mande au vicomte de Gisors ou à son lieutenant de mettre fin, le plus tôt qu'il pourra, à un débat entre Jean de Sacquainville, seigneur de Blaru, et Pierre de Jencourt ou Jencourt, chevalier, seigneur d'Heubecourt... « De la partie de nostre ami et féal chevalier, conseiller et chambellan, Jehan de Sacquainville, seigneur de Blaru, nous a esté donné à entendre comme naguères il avait entendu et contendoit à l'encontre de Pierre de Jencourt..., que ledit de Jencourt lui faist hommage d'un certain fief, assis au dit lieu de Heubecourt, appelé le fief de Romans, lequel fief est tenu en hommage du dit seigneur de Blaru, à cause de son fief et terre de Blaru, et aussi que il lui païast plusieurs reliefs, aides de reliefz, ventes et autres redevances de fief... et aussi... que il lui baillast le dit fief de Romans par adveu et dénombrement..., sur les quelles choses le dit de Jencourt avoit appelé garans... Colin de Carville... et Guillemet le Veneur, et les Loirs de feu Nicaise le Veneur... (lesquels ... ont donné empeschement et arrest au dit procès, souz umbre et par vertu de certaines nos lettres royaulx contenant forme d'estat jusques à

» un an, lesquelles lettres sont causées pour le fait de la » bataille d'Asincourt, derrainement faite contre nos » adversaires d'Angleterre; pour le fait desquelles » lettres, le droit de nostre dit conseiller est grandement egene, et, pour ce, nous a requis que, considéré » que, pour le fait de la dite bataille, il lui a convenu » souffrir plusieurs courroux, pertes et dommages, et » mesmement que il ne sest, ne n'a peu seavoir se nostre » amé et féal chevalier et chambellan, Sacquet de Blaru, » son filz, qui a esté à la dite bataille, est mort ou vif; » pour lequel faire quérir, et autres ses amis charnelz, » qui ont esté mors ou pris à la dite bataille, il lui a » convenu et convient faire grand mises et despens, lesquels il ne pourroit bonnement faire ne soutenir, se il » n'estoit païé de ceulx qui lui doivent... nous... te » mandons, etc. (Paris, 18 juillet 1414). » — Sentence de la vicomté de Gisors, portant acte de foi et hommage rendu, pour le fief de Romans, au seigneur de Blaru, par Jean Fleurie, au nom et comme procureur de « Pierres » de Giencourt, » chevalier, seigneur d'Heubecourt. — Requête adressée au bailli de Blaru, par Charles de Tilly, marquis de Blaru, lieutenant du roi en l'Île-de-France, à l'effet d'obtenir une commission pour faire saisir féodalement, « faute d'hommes, droicts et devoirs » non faits et non payés... le fief de Romans, sis en la » paroisse de Heubecourt, vicomté de Vernon, qui fut à » messire Claude de Talaru, marquis de Chalmasel, et » qui est présentement possédé par messire Jean-Jacques » Claron, marquis de Ménars: le fief de Vaudailly (Val » d'Ailly), assis en la paroisse de Vénable, vicomté du » Pont-de-l'Arche, qui fut à messire Pierre-Armand De » caradas, et quy est présentement possédé par le sieur » de Longnemare; le fief de Pray, sis en la paroisse de » Notre-Dame de Vernon, quy fut à messire Jacques de » Tilly, et quy est présentement possédé par ses héritiers... » — Foi et hommage du fief de Romans, rendu à François Benaventure de Tilly, marquis de Blaru, par Hilarion-François de Becdelièvre, marquis de Becdelièvre, seigneur de la Scilleraie, La Touche Anbecourt, Grumesnil, Bionval, Haricourt et autres lieux, conseiller du roi et premier président en la chambre des comptes de Bretagne, ayant épousé Marie-Anne d'Anviray, fille et héritière en partie de feu Pierre d'Anviray, seigneur de Machenville, l'aron de Beaudmont, de Grumesnil, Heubecourt, Haricourt, Bionval, et autres lieux, conseiller du roi et président en la cour des comptes, aides et finances de Normandie. — Aveu et dénombrement fourni au même par le même, pour « un quart de fief de Haubert, » nommé de toute ancienneté le fief des Romans, assis » en la paroisse du dit Heubecourt, lequel consiste

(1. Voir ci-devant, page 33, l'article E. 324, qui se complète par les détails du présent article, et où il faut lire *Levoisy* au lieu d'*Levois*.)

» principalement en cinquante acres de terre, dont
 » partie est présentement enclose dans le parc du dit
 » Heubecourt, et les rentes seigneuriales, qui se mon-
 » tent jusqu'à douze livres ou environs, outre les autres
 » rentes en bled, avoyne et chapons, dues par les vas-
 » seaux du dit fief, qui fut anciennement à Messire Ni-
 » caise le Veneur et à D^{ne} Jeanne le Veneur, veuve de
 » Jean, seigneur du dit fief; depuis, à noble homme
 » Pierre de Jeucourt, dit Compagnon, écuyer; ensuite
 » à M^{re} Claude de Talaru Chalmazel, chevalier, marquis
 » du dit lieu, à cause de dame Louise-Marie de Cham-
 » pagne, son épouse, comme seule héritière de haute et
 » puissante Dame, Madame Louise d'Arcona, sa mère,
 » ayant épousé, en premières noces, ... Hubert de Chan-
 » pagne, chevalier, marquis de Vilaines; après à M^r le
 » Marquis de Ménars, président à mortier au parlement
 » de Paris; depuis au dit seigneur de Machonville,
 » comme l'ayant, par contrat... du 19 octobre mil sept
 » cent quatorze, acquis du dit seigneur de Ménars; et ap-
 » partient présentement le dit fief des Romans au dit
 » seigneur avouant, à cause de la dite Dame son épouse.»

E. 3641. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin : 100 pièces, papier.

1659-1735. — Saint-Chéron. — Procédures relatives
 au décret des biens de Charles de Goubert, sieur de Fer-
 rières et de Saint-Chéron. Le 21 novembre 1659, « à
 » Pacy, devant Michel Piquet, tabellion royal, ... et
 » Jean Belhomme, huissier royal au dit lieu, pris pour
 » adjoint pour absence de l'adjoint ordinaire, furent
 » présents illustre et religieuse dame Marie-Paulle d'Al-
 » bret, abbesse de Nostre-Dame de ce lieu, dame Ca-
 » therine Carel, Jeanne - Scholastique Dupray, Marie
 » Ruault, Genevieve de Bordeaux, Anne-Gabrielle de
 » Sarcissy, Marie-Elisabet du Casiet, Marie-Paulle de
 » Chenard, Madeleine de la Grandière, Susanne-Fran-
 » çoise de Gouyon, Catherine le Tellier, Marie-Paulle le
 » Tellier, Marie de Matiel, Angélique de Collesson,
 » Catherine de Lorme, Anne de Chevesne, Anne et
 » Louise de Clinchamp, Louise de Valdayid, Marie-Mag-
 » deleine du Chesne, Marie de Beausse, Marie de Boiseu-
 » vier, Françoise du Val-David et Charlotte de Verger,
 » religieuses dames de cœur en la dite abaie, assemblées
 » au son de la cloche... lesquelles, reconnaissants le dé-
 » sir et affection que Damoiselle Louise de Saint-Pol, fille
 » de Claude de Saint-Pol, escuyer, S^r de Neauphle, et de
 » deffunte dam^{le} Louise de Ver, ses père et mère, a de-
 » se rendre religieuse dame de cœur en la dite abaie...
 » après que la dite dam^{le} Louise de Saint-Pol, aagée de

» dix-huit ans ou environ, s'est présentée à la grille et
 » que, en la présence de M^r Christophe de Ballet, es-
 » cuier, prestre, curé de St-Chéron, son oncle maternel,
 » Charles de Goubert, escuyer, S^r des Ferrières et de
 » St-Chéron, en partie, son cousin et curateur, créé
 » et établie par justice, Claude le Barbier, escuyer,
 » S^r d'Egleville, Louis de Ver, escuyer, S^r de Moisson,
 » Georges de Montgros, escuyer, S^r de Flicourt, et Jac-
 » ques le Pellerin, escuyer, S^r de Bisson, ses proches pa-
 » rens et amis, la dite dam^{le} Louise de Saint-Pol, aiant
 » de rechef supplié la dite dame abbesse la vouloir rece-
 » voir en la dite abbaie;... icelle... promet recevoir... la
 » dite dam^{le}... et luy donner, aujourd'huy, l'habit de
 » novice... En faveur de quoy, et pour supporter les frais
 » de la maison, le dit S^r des Ferrières... s'est obligé
 » paier à la dite dame abesse la somme de trois mil
 » livres tournois; de laquelle somme il en a présentement
 » païé... la somme de trois cens livres, ... et . outre
 » la dite somme, ... a païé, ... la somme de cinquante li-
 » vres pour l'habit de novice, ... et pendant le noviciat, ...
 » a promis paier la nourriture de la dite dam^{le}, sur le
 » pied de six vingt livres par an... En considération de
 » laquelle somme... la dite damoiselle... a volontaire-
 » ment cédé, quitté et délessé au dit S^r des Ferrières...
 » généralement tous et un chacun des biens qui peuvent
 » (lui) appartenir et qui lui pouvoist (sic) eschoir pen-
 » dant son noviciat... » — Mémoires touchant l'acte qui
 précède et notes généalogiques sur les de Ver ou de
 Vert, les Ballet, les Ferrières. — Signification à Jacques
 de Tilly, chevalier, seigneur de Villegast, demeurant à
 Vernon, requête de Nicolas Josset, docteur en médecine,
 demeurant à Vernon, de : 1^o une constitution de 114 livres
 5 sous tournois de rente, faite, moyennant le prix de
 3,000 livres tournois, par Charles de Goubert, chevalier,
 seigneur de Ferrières et de Saint-Chéron, demeurant à
 Saint-Chéron, bailliage de Chartres, au profit de Nicolas
 Josset, avec la garantie de Jacques de Tilly, seigneur de
 Villegast, et de Claude le Barbier, chevalier, seigneur
 d'Aigleville, « pour payer aux dame abesse et religieuses
 » de Pacy, ainey qu'il est obligé par le contrat d'entrée
 » en religion de Damoiselle Louise de Saint-Pol; »
 2^o 3 exploits faits en conséquence de la caution et garan-
 tie; 3^o un exploit de saisie arrêt sur le fermier de Ville-
 gast; 4^o une sentence confirmative du bailli de Gisors.
 — Assignation à Jacques de Tilly, requête de Jacques
 Prodhomme, conseiller du Roi, lieutenant au bailliage
 de La Roche-Guyon, tuteur principal des enfants de feu
 Nicolas Josset, à fin de paiement de cinq années d'arré-
 rages de la rente de 214 livres 5 sous tournois, à défaut
 et comme caution du sieur de Ferrières. — Défaut, par

sentence du bailli de Gisors, à Jacques de Tilly contre Charles de Goubert, S^r de Ferrières. — Bail de 120 arpens de terre labourable à Saint-Chéron fait, pour 6 ans, par Charles de Goubert, à Charles Ferré, laboureur, demeurant à Villegast. — Sentence rendue au bailliage de Bréval, en faveur de maître Claude-Adjuteur Josset, avocat en parlement, tant en son nom que comme tuteur de maître Jacques Josset, son frère, héritiers de feu Nicolas Josset, contre Charles Ferré, fermier, receveur de Villegast, en exécution de laquelle ce dernier affirme ce qu'il doit et devra aux héritiers de feu Jacques de Tilly, et doit garder en ses mains le montant de ses dettes. — Signification au dit Ferré de payer à Adjuteur Josset la somme de 888 livres, due par le marquis de Blaru pour arrérages de la rente de 213 livres 5 sous tournois, et saisie-arrêt faite de paiement. — Claude-Adjuteur Josset reconnaît avoir reçu de Charles de Tilly, marquis de Blaru, la somme de 3847 livres 16 sous, tant pour le capital que pour les arrérages de la rente de 214 livres, constituée par Charles de Goubert, et ci-devant mentionnée. — Sentence du bailli de Mantes qui condamne Louis Sevestre, laboureur, demeurant à la Villeneuve-en-Chevrie, à vider ses mains, de ce qu'il peut devoir à Charles de Goubert, entre les mains de Charles de Tilly, marquis de Blaru, héritier de feu Jacques de Tilly, son oncle, seigneur de Villegast. — Charles de Tilly met opposition aux criées, ventes et adjudication par décret, poursuivi en la cour, de la terre et seigneurie de Saint-Chéron, et autres propriétés saisies à la requête de Salomon Domanchin, secrétaire des finances du duc d'Orléans, et mises en criées sur Charles de Goubert, tant en son nom que comme tuteur et ayant la garde noble de ses enfants mineurs et de Catherine de Vert, sa femme. — Défaut à Charles de Tilly contre Salomon Domanchin, et sentence qui substitue le premier au second, à la poursuite des criées des biens saisis sur Charles de Goubert. — Opposition au décret de la terre de Saint-Chéron par Louis Petit, S^r de la Gayère et de Neauphle, se disant être aux droits de Charles de Saint-Paul, écuyer, frère et héritier de Claude de Saint-Paul, écuyer, sieur de Neauphle. — Procédures pour Charles de Tilly contre Roger de la Garenne, écuyer, sieur de Sainte-Geneviève, requérant que la terre de Saint-Chéron lui soit délaissée, en qualité de plus ancien et privilégié créancier, « sur et tant moins de deux rentes qu'il prétend luy estre dues, l'une de (1300) livres de principal, l'autre de « (1000) livres ; » pour établir ses deux créances, le S^r de la Garenne produisit deux contrats de constitution faits par Louis de Vert, tant pour lui que pour Louise de Ballet, sa femme, au profit de François Chenart, seigneur

de Beaugard, aux droits duquel est subrogé le dit S^r de la Garenne. — Mémoire des créances du S^r de Beaugard, transportées au S^r de Douens, à prendre sur la succession du S^r des Ferrières. — Compromis entre le marquis de Blaru et le S^r de Douens. — Mémoire des pièces du marquis de Blaru, créancier et opposant au décret de la terre de Saint-Chéron. — Mémoire des prétentions que les héritiers de feu Catherine de Goubert, femme de Jacques Pellerin, S^r du Buisson, mettent en avant sur les biens provenant des successions de feu Adrien de Goubert, écuyer, S^r de Thionville, et Angélique de Saint-Paul, ses père et mère. — Extrait de l'aveu baillé par le sieur des Ferrières au Mesnil-Renard. — Etat et mémoire des biens appartenant au S^r des Ferrières, tant à la Villeneuve-en-Chevrie qu'à L'Ormoye. — Transaction, en date du 30 mars 1736, dont l'extrait suivant fait connaître l'origine, les phases et la conclusion : « Par devant M^{rs} Jean Bezanson et Nicolas Lhuistre, » notaires... au bailliage de Mante, furent présents, dame » Marie de Saily, prieure perpétuelle du couvent hospita- » lier de l'Hôtel-Dieu de Mante, y demeurant, au nom et » comme fondée de procuration... de M^{re} François Henry » de Saily, écuyer, seigneur d'Aigleville, chevalier de... » St-Louis, capitaine de cavalerie au régiment de Bour- » bon, et D^e Marie-Louise de Lescarbottes de Beaufort, » son épouse, demeurants en la ville de Guise en Ver- » mandois ;... le dit de Saily d'Aigleville, fils et héritier » de feu Dame Anne Lebarbier, à son décès épouse de » M^{re} Henry de Saily, écuyer, sieur d'Aigleville, la- » quelle était fille et héritière de Claude Le Barbier, » écuyer, seigneur d'Aigleville, d'une part ; et M^{re} Fran- » çois-Bonaventure de Tilly, chevalier, seigneur mar- » quis de Blaru, exempt des Gardes du corps du roy,... » fils aîné et principal héritier de defunct M^{re} Charles » de Tilly, chevalier, seigneur marquis du dit Blaru, » tant en son nom que comme fondé de procuration de » M^{re} Hilaire de Tilly, son frère puîné, chevalier, de- » meurant à Rouen, aussy héritier du dit feu sieur mar- » quis de Blaru, son père,... et encore le dit S^r marquis de » Blaru se faisant fort de M^{re} Julien Danican, chevalier, » seigneur marquis d'Armebaut, seigneur du Pontciau- » de-Mer, conseiller du roy, M^{re} ordinaire en sa chambre » des comptes à Paris, et D^e Charlotte de Tilly, son épouse, » aussy fille et héritière du dit feu sieur marquis de » Blaru... d'autre part : disans les dites parties... que les » dits sieurs marquis de Blaru, Hilaire de Tilly... sieur et » D^e Danican, aus dits noms d'héritiers du... marquis de » Blaru, leur père, qui représentoit M^{re} Jacques de Tilly, » seigneur de Villegast, sont en procès avec... François- » Henry de Saily, comme fils et héritier de... Anne Le

Barbier..., fille et héritière de... Claude Le Barbier... pour raison de la moitié de la créance (214) livres cinq sous de rente et arrérages remboursée... par le... feu... marquis de Blaru à M^r Claude-Adjutor Josset, avocat du roy, à Vernon, héritier de... Nicolas Josset, son père,... et encore des arrérages de la dite rente payés au précédent par le dit sieur de Villegat, et de ceux échus depuis la... quittance de remboursement, montant, pour la moitié, à (3983) livres (12) sols; la dite rente qui avait été constituée par Charles de Gombert, écuyer, sieur des Ferrières, sous le cautionnement du dit S^r de Tilly de Villegat et de Claude Le Barbier d'Aigleville, au dit Nicolas Josset,... ce faisant, que... François-Henry de Sailly serait condamné à payer la moitié du principal et arrérages de la dite rente; pour quoy ils prétendoient droit d'hypothèque et privilège sur la terre et seigneurie d'Aigleville, dont le dit sieur de Sailly est propriétaire et jouissant; ont transigé... à l'amiable, aincey qu'il s'ensuit: c'est à sçavoir que le marquis de Blaru, és sus-dits noms... a quitté et déchargé... François-Henry de Sailly et la succession et héritiers de... Anne Le Barbier, sa mère,... de la dite moitié du principal de la dite rente... et de la moitié de tous les arrérages,..... moyennant la somme de (1500) livres seulement.... « — Ratification de cette transaction par Claude-Henry de Sailly, prêtre, chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges, y demeurant.

E. 3612. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 12 pièces, papier.

1490-1618. — Saussaye (La). — Jean Treslin, l'aîné, de la paroisse de Blaru, prend à rente, cens, fief et héritage, de Pierre de Méricourt, écuyer, au nom et comme procureur général de Robine de Trie, sa mère. « dame de Rouleboise et du Chesné-sur-Blaru, » 4 acres de terre en une pièce, au terroir du dit Chesnet, au lieu dit « la Sausaie, » pour le prix et somme de 4 sous parisis par acre: de plus, si le preneur tient voiture, il payera, par an, 8 boisseaux d'avoine, et 1 boisseaux, s'il ne tient pas voiture: « et aussy là où il vendroit (viendroit) aultre » que le dit preneur, il paieront, pour chacun feu, les charges dessus dites touchant l'avoine seulement. » Robine de Trie se réserve en outre, pour elle et ses héritiers, la faculté de pouvoir, pendant dix ans, couper « tout le bois estant en acre et demie de la dite pièce; » mais, jusqu'à ce que cette coupe soit faite, le premier sera dispensé de payer la rente pour cet acre 1 2. — Procédures pour le seigneur de Blaru, à fin de payement des arrérages d'une rente annuelle de 3 boisseaux 3 quartes

de blé, 1 poule 1 2 et 17 sous 7 deniers parisis, à lui dus « à cause des maisons, lieux et héritages dépendant de la » ferme de la Saussaye, qui a cy devant appartenu à Guy » Courtoys, sommelier. »

E. 3613. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin; 17 pièces, papier.

1506-1700. — Saussaye (La). — Déclaration d'héritages tenus à cens de Jean de Tilly, écuyer, seigneur de Blaru, par les habitants de Blaru. — Jeanne Morin, autorisée de son mari, Louis Heysel, de Blaru, vend à Jean Le Tellier, conseiller du roi, avocat au bailliage de Vernon, 50 perches de terre à prendre en une pièce, sise au triage des Buttes-Chrestien, paroisse de Blaru, moyennant 33 livres tournois. — Vente d'une vergée de terre labourable, sise à Blaru, triage du Champ-Audien, moyennant 36 livres tournois, faite au même par François Questel, de la paroisse de Sainte-Geneviève de Vernon. — Vente d'une vergée de terre au tresle de Lesguillon, faite au même par Guillaume Gosselin et Jeanne LaVertu, sa femme, de Blaru, moyennant 36 livres tournois. — Vente de 60 perches de terre labourable au triage des Six-Arpents, hameau du Chenet, faite au même, moyennant 10 livres tournois, par Mathieu Hardy et Jeanne Roussel, fille et héritière de Jean Roussel. — Vente d'un arpent de terre labourable, au triage des Buttes-Chrestien, faite au même moyennant 65 livres, par Madeleine Hayes, veuve en secondes noces de Jacques Le Dannois, de Blaru. — Martin du Pré, de Blaru, vend au même, moyennant 12 livres tournois, 10 perches de terre, à Blaru, triage de la Mare, 10 perches au triage des Espinettes, et 15 perches à la Fausse-Corne. — Françoise Morin, demeurant à Blaru, au hameau des Hayes, vend au même, moyennant 100 livres, un arpent de terre à Blaru, triage de la Fosse-Gérard. — Jacques Ydoine, fils de Robert, et Jeanne Lespine, de Blaru, vendent au même, pour 30 livres, 40 perches de terre à prendre à Blaru, triage « du Corme- » rel. » — Charles Luce, fils de Lucas, de Blaru, et Jeanne Beauciel, sa femme, vendent au même, pour 36 livres tournois, une vergée de terre, à Blaru, triage de la Prise. — Vente de 35 perches de terre, à Blaru, triage du Bois-Blot, faite au même, moyennant 28 livres tournois, par Jean Dupré, prêtre, demeurant à Blaru, tant en son nom qu'au nom de Louis Le Poullaller et de Marie Dupré, sa femme. — Jeanne Vanquelin, veuve de Pierre Chastelin, de Blaru, vend au même, pour 17 livres tournois, 25 perches de terre, au triage de Cormerel. — Vente d'un demi acre de terre, à Blaru, triage de la Saussaye, faite au même, à raison de 18 sous la perche,

par Pierre du Jardin et Marie Dupré, de Blaru, — Charles Le Noir, fils et héritier de feu Louis Le Noir, de Blaru, vend au même, pour 21 livres, 39 perches de terre au terroir de la Saussaye, — Charles Lere et sa femme, Jeanne Bouché, vendent au même, moyennant 40 livres, 60 perches de terre au terroir de la Mare. — Vente d'un arpent de terre, au terroir de la Saussaye, fait au même, pour 30 livres tournois, par Louis Le Bourcier, seigneur au marquis de Blaru, et Catherine Bischof, sa femme. — Vente d'un arpent de terre, au terroir de la Coste-ouat, faite au même, pour 40 livres, par François Meunier, de Blaru. — Pierre Mais et François Le Mercier, seigneurs de Champon, vendent au même, moyennant 30 livres, une verge de terre labourable, à Blaru, au terroir des Petits-Brayevs. — Perceite Biuet, veuve de Pierre Gaudery, et Alain Biuet, son frère, de la paroisse de Port-à-Loz, vendent au même, pour 15 livres tournois, 33 perches 1/2 de terre, à Blaru, proche la Mare de Bouville. — Nicolas Bouthier et Anne Questel, sa femme, de Blaru, vendent au même, moyennant 12 livres, 36 perches de terre, terroir de Champ-Chambon. — Vente de la troisième partie d'un acre de terre, en la seigneurie de Blaru, terroir de Champ-Chambon, faite au même, moyennant 26 livres, par J. François et Françoise Delumay, sa femme, de Blaru. — Jean Dupré, demeurant à Paris, fait pour lui que pour Marie du Montier, sa femme, vend au même, moyennant 15 livres tournois, 10 perches de terre labourable, en la paroisse de Blaru, terroir de Champ-Chambon, plus 10 perches de terre au terroir des Espinetz, et enfin 15 perches de terre au terroir de la Fosse-ouat. — Vente d'une demi-acre de terre, terroir de la Fosse-ouat, faite au même, à raison de 15 sers, la paroisse de Blaru, par Charles Lenour, de Blaru. — Vente d'un arpent de terre, faite au même, moyennant 22 livres, par Jean Delumay, de la paroisse de Neuville. — Jacques Bouché, de Blaru, héritier d'Alphonse Bouché, seigneur, vend de Félix Hume, vend au même, moyennant 20 livres 20 sous tournois, 10 perches de terre, au terroir de la Fosse-ouat, de 10 perches de terre au terroir des Espinetz. — Vente de 30 perches de terre au terroir de la Mare, au marquis de Blaru, faite au même, pour 10 livres, par Jeanne Bouché, veuve de Jacques Gosselin. — Louis Bouché, de Blaru, vend au même 10 perches de terre au terroir de la Mare, pour 15 livres. — Louis de Paris et Anne Paris, sa femme, de Blaru, vendent à Etienne Aubert, seigneur et patron du marquisat de Tournay, d'Arssonville, Pressagny et autres lieux, seigneur du roi et président en la cour des aides et traictez de Normandie, 65 perches de terre labourable, paroisse de Blaru. — Aruze, dit Clos-Roger. —

Vente de 2 arpents de terre proche la Saussaye, faite au même, moyennant 30 livres, par Charles Morain et Suzanne Bouthier, sa femme. — Vente de 90 perches proche la Saussaye, faite au même par Pierre de Launay et Adrienne Gosselin, sa femme, moyennant 34 livres.

1753. 1. — 2 pages, parcourent 15 pages, papier.

1753. 2. — Saussaye. L. — Avenx et dénombremens d'héritages en au terroir de la Saussaye, tenus à cens des seigneurs de Blaru par Guillaume Treslin, Pierre Delumay, l'aîné, Collette, veuve de Jean du Jort, Etienne du Jort, Jean Treslin, Jean Delumay, Pierre Treslin, Nicole Demeilles, Pierre Durand et Collette, sa femme, Madeleine, veuve de Pierre Coppary, Louis Demeilles, Simon Desnouvières, Jean le Chasseur, Roger Morel, Thomas Delumay, Jean Delumay, fils de Pierre.

1753. 3. — 9 pages, parcourent les fols de 19, 19, 14, 18 et 20, parcourent 17.

1753. 4. — Saussaye. L. — Acte de partage des biens provenant de la succession de Claude le Roulx, veuve de Miot Grentes, procureur, entre Jacques Grentes, praticien, et Catherine Grentes, sa sœur, veuve de Gilles de Lespine, en son vivant, avec il à Paey, leurs enfants, parmi les immeubles, il en est qui sont situés au terroir de la Saussaye. — Déclaration des maisons, terres et héritages tenus à cens du marquis de Blaru, au hameau de la Saussaye et ailleurs, par Jean Letellier, écuyer, seigneur d'Orvillers, Champagne et autres lieux, conseiller secrétaire du roi. — Déclaration d'héritages tenus à cens du marquis de Blaru par Urfain Aubert, juge, d'une part, écuyer, seigneur de Corroy, de Janson et autres lieux, conseiller secrétaire du roi, et, d'autre part, écuyer et patron de la terre et marquisat de Tournay, conseiller secrétaire du roi, possesseur de la terre et ferme de la Saussaye, à cause de Marie-Anne Le Tellier, sa femme, héritière de Jean Le Tellier, seigneur d'Orvillers, et de Marie Bourse. — Etat des cens et rentes seigneuriales prétendus par le marquis de Blaru sur les maisons et héritages tenus et possédés par Aubert, conseiller, secrétaire du roi et receveur général des finances de la Généralité de Caen. — Mémoire en forme d'inventaire des titres et contrats de la ferme de la Saussaye, fourni par le président Aubert au marquis et à la marquise de Blaru, en conséquence d'un contrat passé entre eux le 11 novembre 1713.

E. 3646. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

1643-1671. — Saussaye (La). — Jean Feogère et Perrette Le Marchand, sa femme, demeurant à Blaru, vendent à Jacques Chaumont, le jeune, fils de Jacques, tonnelier, de Blaru, 40 perches de terre, terroir de Blaru, seigneurie du Chenet, pour 33 livres tournois. — Vente de 50 perches de terre, même lieu, faite au même par Pierre Allaiz, laboureur, demeurant au Chenet, pour 46 livres tournois. — Jacques Chaumont, le jeune, demeurant « au Bisson, » prend à titre de ferme, pour 10 ans, de Charles de Tilly, seigneur châtelain de Blaru, « une petite ferme, ... nommée la ferme des Coustumes » de La Saussaye, » moyennant un loyer de 100 livres tournois, pour la première année du bail, et 200 livres pour chacune des années suivantes. — Le même reprend la même ferme à bail pour 9 années, moyennant un loyer annuel de 200 livres tournois. — Procès-verbal d'arpentage des terres tenues à bail du marquis de Blaru par Jacques Chaumont. — Procédures pour le marquis de Blaru, contre le dit Jacques Chaumont, à fin de paiement d'arrérages de loyers.

E. 3647. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 4 pièces, papier, dont 1 cahier de 14 feuillets in-^o.

1658-1684. — Saussaye (La). — Nicolas Jéraulme, laboureur de la paroisse de Gommecourt, vend à Jean Le Tellier, conseiller du roi, avocat au bailliage, vicomte et prévôté de Vernon, secrétaire ordinaire de la Reine-mère, la moitié, par indivis, avec Nicolas Manthois, de plusieurs héritages situés dans la paroisse de Blaru, triages de « La Fosse des Seaux, ... à l'Esquillon ou de la » Margille, ... La Fosse de la Derrine, ... des Monfaux » cons..., » pour 100 livres tournois. — Vente de l'autre moitié, par indivis, des dits héritages, faite au même, moyennant 115 livres tournois, par Nicolas Manthois, laboureur, demeurant à Clachaloze. — Vente faite au même, moyennant 1,600 livres tournois, de plusieurs héritages sis dans les paroisses de Blaru et « Douains » (Douains), « au hameau de la Saussaye », aux triages des » Champarts... des Carouges, ... de la Fosse-Hézé..., du » Bout du Clos Roger, ... du Chesne-Creux, ... des Espinettes, ... de la Mare-Gelier, ... du Bois-Blot ... de la » Prinse, ... du Champ Jambon, ... de la Taille, ... du » Champ Guillain, ... de la Cousture, ... » par Nicolas Vallée, boulanger, ayant épousé Jacqueline Cuirot, tant en son nom que comme tuteur des enfants de la dite défunte et de lui; Firmin Adam, chirurgien, demeurant

à Pacy, tant en son nom qu'au nom de Claude Cuirot, sa femme, veuve en premières noces de Thomas Buisson, aussi chirurgien, et comme tuteur de leurs enfants; tous héritiers de Catherine Grente, veuve de Barthélemy Cuirot, en son vivant, demeurant, dans la paroisse de Ménilles. — Vente d'immeubles au hameau de la Saussaye, faite au même, moyennant la somme de 1,066 livres 13 sous 8 deniers tournois, par Vincent de Moy, ayant épousé Catherine de Lespine, fille de feu Gille de Lespine, en son vivant, avocat à Pacy; Catherine Grente; Louis Abadon, laboureur, demeurant à Chauffour, ayant épousé Hélène Cuirot, fille de feu Barthélemy Cuirot et de Catherine Grente. — Vente d'immeubles, dans les seigneuries de Blaru et du Chenet, faite au même, moyennant la somme de 2,000 livres, par Dominique Harasse, officier du roi, demeurant à Breval. — Jacques Chaumont, demeurant à Blaru, et Antoinette Pellerin, sa femme, vendent au même, au prix de 420 livres, plusieurs héritages sis à Blaru, triages du Raussel ou Vausse, du Champart, de l'Esquillon, du Noyer, de la Mare, du Gazon, de dessus le Buc. — Adjudication par sentence, requête du dit Jean Le Tellier, des biens provenant des successions de Louis et Jean Allais, père et fils, à fin de paiement de certaines créances dues au dit Le Tellier par les héritiers de Louis et Jean Allais; les héritages adjugés à Le Tellier, sont situés à Blaru, lieu dit la Maison-du-Fournier, triage de la Mare-de-la-Saussaye, de la Fosse-du-Bois-du-Buisson, du Clos.

3648. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1667-1679. — Saussaye (La). Louise Lhommedien, veuve de noble homme Fiacre Harasse, en son vivant, officier de la Reine-mère, fait le partage de ses biens entre ses enfants, Jean Harasse, son fils aîné, Dominique Harasse et Catherine Harasse: les immeubles sont situés dans les paroisses de Breval, de Blaru, de Longnes: « et » d'autant que Jean Harasse, son filz aîné, est en possession de la charge de l'eschansonnerie du roy, pour » l'achat de laquelle la dite veufve auroit payé la somme » de cinq mil livres, elle veut et entend qu'il donne à son » frère et à sa sœur si-dessus nommés, chacun seize » cents livres... » — Jean Baroche, sergent royal au bailliage de Gisors, certifie que, depuis les défenses faites par le Roi, à toutes personnes, d'aller ny venir en la ville de Rouen, pour y trafiquer, il n'y a eu en contravention, dans sa sergenterie, que Robert Delavigne, fils de Pasquet, mercier, demeurant au lieu de Grâce, « et » que ce jour même (19 octobre 1688), plusieurs pellerins de devers le Pont-de-Larche, estantz venus en dé-

« votion au dit lieu de Grâce, avoyent refusé d'achepter
 « des chapeletz du lit Delavigne, attendu, ainsy qu'ils
 « disoyent, qu'il n'y avoit pas trois jours qu'il estoit
 « revenu de la ville de Rouen, d'où il avoyt apporté des
 « chapeletz ». — Deux lettres autographes, signées,
 l'une, « Nicolle, » l'autre « Harasse, » adressées à M. Le
 Tellier, avoyat du roi au siège de Vernon, relativement à
 une acquisition de biens, faite au dit Harasse par Le
 Tellier. — Louise Lhommedieu, veuve de Fiacre Har-
 rasse, « vivant, ayde d'eschansonnerie de France, » rati-
 fie la vente de la ferme de la Saussaye, faite par Domi-
 nique Harasse, son fils, à Jean Le Tellier, moyennant
 2,000 livres tournois. — Quittance des droits seigneu-
 riaux payés par le dit Le Tellier, acquéreur, pour ces
 héritages, ayant appartenu à Louise Lhommedieu; si-
 gnée : Aulouart.

E. 3649. (Liasse.) — 1 cahier, parchemin, de 15 feuillets in-².

1713 (11 novembre). — Saussaye (La). — Charles de
 Tilly, marquis de Blaru, héritier de feu Claude d'Ar-
 cona, sa mère, et Catherine-Elisabeth de Manneville, sa
 femme, vendent et transportent à Urbain Aubert, che-
 valier, seigneur marquis de Tourny, conseiller du roi et
 président à la cour des comptes, ai les et fiancées de
 Rouen, le fief, terre et seigneurie de « Pressagny, qui est
 « un quart du fief de Haubert, » situé dans la paroisse
 de « Pressagny-l'Orgueilleux, » et qui s'étend dans la pa-
 roisse de Notre-Dame de « l'Isle », tant en domaine fief-
 fé que non fief-fé, le tout movent et relevant du dit prési-
 dent Aubert, à cause de son marquisat de Tourny, auquel
 « il a déclaré qu'il rémit ledit fief, terre et seigneurie
 de Pressagny en circonstances et dépendances... »
 moyennant, outre les charges contenues dans l'acte, le
 prix et somme de 11,600 livres; en paiement de laquelle
 le dit président Aubert, et Marie-Anne Le Tellier, sa
 femme, cèdent, quittent et délaissent au dit marquis de
 Blaru « la ferme de la Saussaye, située dans la paroisse
 du dit Blaru et environs... » représentant 5,000 li-
 vres : sur les 6,000 livres, restant du prix principal, le
 président Aubert payera, en l'acquit du marquis de
 Blaru, savoir, « au sieur administrateur du collège de
 « Saint-Lazare de Vernon, » 1854 livres 40 sous, pour
 le principal et les arrérages d'une rente de 400 livres,
 constituée par Claude d'Arcona, mère du dit Charles de
 Tilly; plus, à Pierre Godin, procureur au parlement de
 Rouen, comme ayant épousé Louise Foubert, et à Louise
 Foubert, héritière, avec sa sœur, autre Louise, de feu
 Pierre Foubert, en son vivant, prêtre, chanoine en

l'église royale et collégiale de Notre-Dame de Vernon,
 leur oncle, qui était aux droits de feu Etienne Foubert,
 apothicaire, son frère, la somme de 1350 livres, pour le
 principal de 96 livres 8 sous 7 deniers de rente, consti-
 tuée par Jacques de Tilly, seigneur de Villegast, oncle de
 Charles de Tilly, qui avait été son héritier; plus, au bu-
 reau des pauvres valides de Vernon, la somme de 696 li-
 vres 1 sou 1 denier, pour le principal et les arrérages
 d'une rente de 27 livres 15 sous 6 deniers, constituée par
 Claude d'Arcona; plus, 2,000 livres à Marie-Agnès Mar-
 cadé, pour le principal de 116 livres 4 sol d'intérêt de la
 dite somme, « de l'obligation du... marquis de Blaru,...
 » clausée pour gages dus à la dite demoiselle Marcadé,
 « en qualité de demoiselle suivante de la dite feue mar-
 » quise de Blaru... » L'acte porte quittance des sommes
 sus-dites, payées, le jour même, par le président Aubert,
 1° à Pierre Seret, marchand, demeurant à Vernon, rece-
 veur du bureau des pauvres valides de Vernon, autorisé
 par Thomas Etienné, prêtre, haut-vicaire en la collégiale
 dudit Vernon, et Claude Adjuteur Josset, conseiller et
 avocat du roi aux sièges royaux de Vernon, administra-
 teur du dit bureau; 2° à Marie-Agnès Marcadé; 3° à Jean
 Pellevillain, marchand, bourgeois de Vernon, au nom et
 comme administrateur du collège Saint-Lazare.

E. 3650. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 7 pièces, papier.

1736-1776. — Saussaye (La). — Bail de la ferme
 de la Saussaye, fait pour 3, 6 ou 9 années, par François-
 Bonaventure de Tilly, marquis de Blaru, à Etienne Viornay,
 laboureur, demeurant en la paroisse de Blaru, et
 Catherine Hébert, sa femme, moyennant un loyer annuel
 de 435 livres. — François-Bonaventure de Tilly, mar-
 quis de Blaru, vend, à titre de rente foncière et de bail
 d'héritage, à Ambroise de Létang, écuyer, sieur de la
 Houssaye, et Gille de Létang, écuyer, sieur de la Hous-
 saye, porte-étendard des gardes du corps du roi, compa-
 gnie de Luxembourg, brigade de Vogué, capitaine de
 cavalerie, chevalier de Saint-Louis, 4 arpents de terre
 en une pièce, au terroir et seigneurie de « Chagné »
 (Chaignes), triage des Mares Minettes; plus, 20 perches de
 terre labourable, même seigneurie et triage, moyennant
 le prix et somme de 20 livres de rente annuelle. — Acte
 de prise de possession des dits immeubles. — M. de la
 Houssaye promet de remettre au marquis de Blaru les
 4 arpents de terre et un quartier que ce dernier lui a
 vendus, à condition que « Louis Lorant » et la veuve
 Jean Feray, sa caution, en jouiront durant le cours du
 bail que le dit la Houssaye leur a fait de ses terres. —
 Lettres autographes, signées « de la Houssaye, » adressées :

l'une au marquis de Blaru, lieutenant général des armées du roi; l'autre au marquis de Tilly, chef ou commandant de brigade des gardes du corps du roi, relativement à la rétrocession des 4 arpents sus-mentionnés. — Transaction entre les de la Houssaye, père et fils, Jean-Chrysostome Vinot, demeurant à la Saussaye, fermier du marquis de Blaru, et Madeleine Dadou, veuve de Jean Feray (et Ferret), pour terminer un procès au sujet de la jouissance des dits 4 arpents.

E. 3651. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 58 pièces, papier.

1737-1787. — Saussaye (La). — Bail de la ferme de la Saussaye, fait par Jacques-Alexis Le Goust, principal tabellion à Blaru, et mandataire de François-Bonaventure de Tilly, marquis de Blaru, à Louis Marcel, laboureur, demeurant à Villegast, et Madeleine Derlot, sa femme, moyennant un loyer annuel de 455 livres. — Rétrocession du dit bail, faite par les dits preneurs à Jean Roulland, laboureur, demeurant en la paroisse de « Chanut, » et Marie Chenillon ou Chevillon, sa femme. — Bail de la même ferme, fait, par le dit marquis de Blaru, à Jean Roulland, le jeune, à la caution solidaire de Jean Roulland, son père, moyennant le prix de loyer sus-mentionné. — Acte sous-seings privés contenant les clauses et conditions auxquelles le dit marquis de Blaru consent à laisser la jouissance de la ferme de la Saussaye à Jean-Chrysostome Vinot et Marie-Anne Roulland (sign. autogr. : Roullant). — Quittances de loyer de la ferme de la Saussaye, signées « Blaru » et « Lenain de Blaru. — Quittances de divers à la décharge de Chrysostome Vinot. — Procédures pour le dit Vinot, contre Marie-Madeleine Dadou, veuve de Jean Feray. — Promesse de bail et bail des fermes de la Saussaye et du Colombier, faits par Adrien-François Greslebin, avocat en parlement, et fondé de procuration du marquis de Blaru, à Jean-Baptiste Delas, laboureur, demeurant en la paroisse Saint-Etienne-sous-Bailleul, moyennant, outre les charges, un loyer annuel de 1272 livres.

E. 3652. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 7 pièces, papier.

1460-1715. — Val d'Aconville. — Pierre de Tilly, écuyer, seigneur de Blaru, acense, moyennant une rente annuelle de 4 sous parisis, à « Regnault le Petit, diet le » Marchant, » une pièce de terre au Val d'Aconville. — Le même baille à cens à Fréminot Pasquier, demeurant en la paroisse de Blaru, au Val d'Aconville, en France, 2 acres de terre sis au dit Val d'Aconville,

moyennant une rente annuelle de 3 sous 4 deniers parisis. — Frémin Pasquier, demeurant en la paroisse de de « Sainet-Cens, en Caux, » vend à « Sancon Cauchon, » demeurant au Val d'Aconville, « en la paroisse Nostre- » Dame de... Vernon,... une maison, lieu et pourprains, » avec une mesure, le tout contenant deux acres de » terre ou environ, assis au Val d'Aconville, en la pa- » roisse de Blaru,... chargées de trois solz quatre de- » niers parisis de rente par an, deulz au seigneur de » Blaru..., » moyennant 18 livres tournois. — Jean de Tilly acense, moyennant une rente annuelle de 6 sous parisis, à Guillaume Pasquier, 2 pièces de terre, sises, l'une « au Ru Merche-Houlle desoubz la Bessière, » l'autre, en Normandie, « au triage nommé Gastejour... » — Le roi Charles VI mande aux vicomtes de Gisors, Evreux, Pont-de-l'Arche et Conches d'ajourner, au prochain échiquier de Normandie, Guillaume Jubert, « soy portant ou » disant lieutenant » du bailli de Gisors, pour y soutenir la plainte portée contre lui par Jean de Tilly, écuyer, seigneur de Blaru, qu'il a troublé dans la jouissance des « fiefs ou portion de fief, terres et revenus de Pré, du » Val d'Aconville et de la rue de Normandie, assis près » du lieu de Vernon... » — Jean de Tilly, chevalier, seigneur de Blaru, baille à titre de cens à Jean Le Peltier, marchand, demeurant au Val d'Aconville, paroisse de Blaru, « le droit de pouvoir faire un pressouer à ban, » servant à tous les habitans du Val d'Aconville, depuys » le tournouer du Ru jusques au bout du dit Val, du » costé de France, seullement, » moyennant une rente annuelle de 20 sous tournois et un chapon. — Bail à ferme de 30 perches de terre, au Val, triage de la Ruelle-à-Foulon, fait par Claude Houssaye, « demeurant au Val, » paroisse de Blaru, » à Pierre Ydoyne, « demeurant au » Val, paroisse de Port-de-Villez. » — Adam Nicolas et Marguerite, sa femme, de Blaru, vendent et transportent, moyennant 50 livres tournois, à Françoise Courtois, veuve de Michel Allot, une rente de 100 sous tournois, assise, tant sur un lot de jardin et mesure sis au Val, au « jardin aux Allots, » que sur les marguilliers de l'église de Blaru. — Nicolas Haimfray, de la paroisse de Pressagny-l'Orgueilleux, vend à Charles de Tilly, seigneur châtelain de Blaru, 10 perches de terre, au « Port-de- » Villez, au hamel du Val d'Aconville, faisant la sépa- » ration du dimaige de la paroisse du dit Blaru et du » Port-de-Villez... » moyennant 25 livres tournois. — Accord entre Charles de Tilly, marquis de Blaru, et Louis de Tilly-Prémont, seigneur de Pray, au sujet de la mouvance de quelques héritages sis au Val d'Aconville, vendus par Le Pelletier de la Houssaye à Claude-Jean le Prévost, chirurgien à Vernon. — Le marquis de Blaru-

« quoyque convienu et qu'il paroisse par tous les anciens titres que le cours des grosses eaux a fait de tout temps la séparation des provinces de France et de Normandie, sans que les destinataires y aient pu rien changer, » consent à ce que le seigneur de Pray se fesse donner avey et perceive les droits seigneuriaux sur les heritages en question.

E. 2673. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin, dont 3 pièces de 6 feuillets in-4^o chacune, 3 pièces, papier.

1564-1773. — Val d'Ailly. — Avey et dénombrements et fois et hommages rendus pour le fief du Val d'Ailly, sis dans les paroisses de Venables, Herdehonville, Fontain-Bedenger et autres, aux seigneurs de Blaru, par 1. Jacques Caradas, écuyer, seigneur du Val d'Ailly, « fils et héritier de feu Jacques « Caradaei, » en son vivant seigneur du dit fief du Val d'Ailly, et homme d'armes de la compagnie du prince de Ferrare; 2. une demoiselle de Caradas; 3. Henri Le Pelletier de Longuemare, écuyer, seigneur du Val d'Ailly et du Tilly-les-Gautin, qui avait acquis le fief d'une demoiselle de Caradas; 4. Louis-François-Martin Le Pelletier, son fils; 5. Louis-Henri Mengin, seigneur du Val d'Ailly, receveur de la capitation de la ville, banlieue et faubourg de Rouen, héritier de François-Martin Lepelletier de Longuemare, Antoine de Caradas, écuyer, sieur de Longuelme, ayant acheté le Val d'Ailly à Jean de la Chapelle, sieur de la Troussière, qui le tenait, par sa femme, Françoise de Prunelley, hérière en partie d'Annette de Tilly, veuve de Michelot de Beauvilliers; après la mort d'Antoine, le Val d'Ailly tomba dans le lot de partage de son fils Jacques de Caradas, qui le transmit à un fils nommé également Jacques, ayeul de la demoiselle de Caradas, laquelle vendit le fief à Henri Le Pelletier. — Requêtes du marquis de Blaru, à fin de saisie des fiefs du Pray, du Val d'Ailly et des Romans, pour défaut de devoirs seigneuriaux.

E. 2674. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1352-1373. — Vernon. — Avenement d'une vigne sise en la paroisse de Sainte-Geneviève, fait par Pierre de Blaru, écuyer, de la paroisse Saint-Marcel, à Huet Gerod, moyennant 5 sous parisis de rente annuelle. — Avenement d'une vigne en la même paroisse Sainte-Geneviève, fait par le même à Richard Parisis, moyennant un pot de vin blanc de rente. — Avenement d'une vigne dans la même paroisse, fait à Robert Cheboires par Jean

du Grammesnil, écuyer, moyennant un baril de vin vermeil par an. (Titre aux trois quarts détruit.)

E. 2675. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1388-1710. — Vernon. — « Jehannot le Couvreur, » demeurant à Gamilly, prend à rente de Guillaume « Al-maury, » bourgeois de Vernon, une pièce de terre sise à Gamilly, au clos Hutel, moyennant 14 sous parisis de rente. — Marie, femme de Jean de Caillenel ou Caillivel, demeurant à Gamilly, prend à rente de Guillaume Potart, écuyer, une pièce de vigne, sise au terroir de Gamilly, lieu dit les Grands-Carreaux, moyennant 18 sous parisis. — Autre pièce de vigne, sise au même terroir, lieu dit les Douaires, faite par le même Potart. — Jean Souci et ou Fouchet, et Robert Loubel, demeurant à Gamilly, prennent à rente de Nicolas Letellier, écuyer, sieur de « Haicourt, en partie, » procureur fondé de « Jehan « Donnabault, chevalier, Sr de Heubecourt, Corbie et « Pressaigny-l'Orgueilleux, » une pièce de terre, partie en labour et partie en bois et buissons, sise à Gamilly, au lieu dit « le Champ-aux-Bourgoys, » moyennant 7 sous 6 deniers tournois.

E. 2676. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 24 pièces, papier.

1382-1779. — Vernon. — Pierre Corpel et Michèle, sa femme, demeurant en la paroisse Sainte-Geneviève de Vernon, prennent à rente de Guillaume Almaury, écuyer, « un « estal à pelletier, hébergé et couvert de tente, assis « à Vernon, ou marché du samedi, tenant d'un côté « Robert Guérart et le dit bailleur, d'autre côté, et join- « gnant par derrière à l'estal Mabillegé (ou Mabillette), « jadis femme de feu Raoul Le Quesne, » moyennant une rente annuelle de 12 sous parisis. — Titre nouvel d'une rente annuelle de 60 sous sur une vergée de terre au terroir de Vernon, tresle du chemin du dit Vernon, passé par Abraham Henri et Nicole Cadot, sa femme, demeurant à Chanfour, au profit de Jacques de Tilly, chevalier, seigneur de Villegast, héritier de feu Louis de Tilly, en son vivant, seigneur de Blaru, qui avait les droits cédés de Jean Bouttier. — Mémoires des rentes seigneuriales dues au seigneur de Blaru, sur des maisons à Vernon. — Jean-Michel Festu, procureur aux sièges royaux de Vernon, stipulant pour Charles-Henri Vidal, fermier des messageries de Toulouse et curateur de Pierre-André Langlois, fils de feu André Langlois, avocat au parlement, baille à loyer, pour 9 années, à Marguerite-Catherine de Brevedent, veuve de François de Croismare, che-

valier, une maison sise à Vernon, rue Potard, moyennant 200 livres de loyer : bail continué, à la suite de l'acte, à la comtesse d'Asfeld, qui a signé : « Blaru d'Asfeld. » — Bail de la même maison, fait au marquis et à la marquise de Blaru, par Jeanne-Marie Viau, veuve de Pierre-André Langlois, tutrice de ses enfants mineurs, assistée de Mathieu Langlois, marchand épicier à Vernon. — Autre bail fait par le même au marquis de Blaru. — Bail d'une maison sise à Vernon, rue Potard, fait au marquis de Blaru par Alexandre Brunon, moyennant un loyer annuel de 45 livres. — Quittance du dit loyer. — Bail d'une maison sise à Vernon, rue Potard, fait à François-Bonaventure de Tilly, marquis de Blaru, par Louis Thiberville, marchand épicier, demeurant à Mantès, moyennant un loyer annuel de 55 livres. — Quittance du dit loyer. — Adrien-François Greslebin, avocat en Parlement, bailli, juge civil, criminel et de police du bailliage de Pacy, au nom et comme fondé de pouvoir de François-Hilaire de Tilly, marquis de Blaru, quitte, cède et délaisse à Henri de Moÿ, chevalier, ancien capitaine de vaisseaux, chevalier de St-Louis, et à Marie-Marthe-Charlotte de Moÿ, sa sœur, la jouissance et usufruit, à titre de bail à vie, d'une maison, sise à Vernon, rue Potard, et d'une terrasse de 45 à 46 toises de long, sur 5 à 6 toises de large, plantée de tilleuls, sise hors l'enceinte de la ville, et d'un jardin, clos de murs, hors la porte Chantreine, moyennant 5000 livres et outre les charges, parmi lesquelles on remarque une livre de poivre et 3 sous de rente au domaine de la ville de Vernon, 20 sous de rente au chapitre de la Collégiale de Vernon, 4 boisseaux de blé froment à M. Le Moine de Belleisle, et une rente en argent à la confrérie de Saint-Maur, fondée en la dite Collégiale. — Marie-Marthe-Charlotte de Moÿ renonce, après la mort de son frère, au bénéfice du bail sus-mentionné, en faveur du même marquis de Blaru, représenté par son régisseur Guillaume-Charles Vigreux, moyennant une rente viagère de 350 livres et la somme de 300 livres une fois payée.

E. 3657. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin. Restes de sceaux pendants.

1387-1451. — Vernon. — Prises à rente ou acensements de terres et vignes sises à Plant-Espinay, paroisse Notre-Dame de Vernon, devant l'hôtel de Saint-Lazare ou Ladre, tendant à la Seine. — Simon le Boucher, bourgeois de Vernon, prend à rente de Guillaume Amaury, demeurant à Vernon, un jardin, sis en la paroisse de Sainte-Geneviève du dit Vernon, moyennant 70 sous parisis de rente. — Pierre le Clerc, tisserand, « dit de

Blarru, » demeurant à Vernon, prend à rente de Jean Gillot, prêtre, un quartier de vigne, sis en « Plante-Espinay, » moyennant 5 sous parisis de rente. — Guillaume Amaury vend à Guillaume de « Giencourt, » écuyer, « dit Sauvage, premier panetier du roy, » 70 sous parisis de rente à lui dus par Simon le Boucher. — Robert Roussel, demeurant à « Vernonnell, » prend à rente de Guillaume de « Giencourt, » écuyer, dit Sauvage, une pièce de vigne, sise en « Plante-Espinay, » moyennant une rente de 5 sous parisis. — Henri Blondel, demeurant à Vernon, prend à rente de Pierre de « Jencourt, » écuyer, dit Compaignon, » une vigne, sise en « Plante-Espinay, » moyennant 12 sous parisis. — Pierre le Bourg, demeurant à Vernon, prend à rente de Charles de « Giencourt, » écuyer, seigneur de « Heubecourt, » un quartier de vigne, sis en « Plante-Espinay, » moyennant 3 sous parisis. — Everart le Bourg, demeurant à Vernon, prend du même 1 quartier 1/2 de vigne, au même lieu, moyennant 10 sous parisis. — Le même prend du même 1/2 arpent 18 perches de vigne, au même lieu, moyennant 6 sous 8 deniers parisis. — Martin le Fèvre, bourgeois de Vernon, prend du même une pièce de terre, sise à « Plante-Espinay, » moyennant 3 sous parisis. — Jean le Bailly, « pastichier, » demeurant à Vernon, prend du même 2 pièces de terre, sises au même lieu, moyennant 6 sous parisis. — Colin Dutuit, de la paroisse Sainte-Geneviève de Vernon, prend à rente, de Guillaume Amaury, une pièce de vigne, sise au « tresle de » Boussart (ou Loussart), » moyennant 12 sous parisis.

E. 3658. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1393 (1394)-1786. — Vernon, Fief du Pré. — Pierre de Hardenville, dit Prieur, écuyer, en son nom et en celui d'Isabelle des Essarts, sa femme, vend à Jean de Saquainville, dit Sacquet, chevalier, seigneur de Blaru, chambellan du duc d'Orléans, un fief tenu dudit seigneur « qui jadis fu Mons^r Gieffroy des Essars, séant en la » paroisse de Blaru ou Vau d'Aconville, tant en France » comme en Normandie, en la paroisse du Port-de-Villiers, en la prairie de Hamillon,.... » moyennant 60 francs d'or du coin du roi. — Décret du fief de « Paray et aultres, » sis au Val d'Aconville et à Vernon, ayant appartenu à Guillaume et Jean de Saquainville. — Acensement de maison, grange et terre, sises au fief de « Péré, » paroisse Notre-Dame de Vernon, en la rue de Normandie, par Jacques de Tilly, écuyer, seigneur châtelain de Blaru, à Jean Guérout, foulon, et Jeanne Bigot, sa femme, demeurant à Blaru. — Mémoire pour prouver

que le fief » Depré, scitué en la rue de Normandie, pa-
 » roisse de Vernon, » appartenait au duc de Penthièvre et
 était mouvant du marquisat de Blaru. — Charles Vi-
 grenx, régisseur et mandataire de François-Hilaire de
 Tilly, marquis de Blaru, baille, à titre de ferme, à Jean
 Aubin Gosselin, laboureur, demeurant à Chevré, la
 ferme « de Pré, ... » assise en la rue de Normandie, pa-
 roisse Notre-Dame de Vernon, moyennant un loyer an-
 nuel de 1400 livres en argent et 6 poulets de cour.

E. 3659. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin: 1 pièce, papier.

1397-1575. — Vernon. — Pièces concernant une
 vigne à Pressagny et 2 maisons à Vernon, l'une joignant
 la maison de Quinquempoix et l'hôtel de la Huchette-
 Sainte-Geneviève, et l'autre maison près des Porches.
 (il n'existe plus que la moitié environ du premier titre
 de 1397.) — Simon du Hamel, procureur de Charles de
 « Jencourt, escuyer, seigneur de Heubecourt, » vend à
 Jean de Bordeaux, bourgeois de Vernon, 4 livres parisis
 de rente annuelle et perpétuelle, à prendre : 40 sous sur
 4 livres dues par Regnault du Rosay, et 40 sous sur
 100 sous dus par Jean Jacques, de la paroisse Sainte-
 Geneviève de Vernon. — Charles de « Jencourt, escuyer,
 » seigneur de Heubecourt, en païs de Neuquessin-le-
 » Normant, » vend et transporte à Jean de Bordeaux,
 l'aîné, 29 sous 6 deniers parisis de rente, à prendre et
 avoir en diminution sur la somme de 30 sous parisis de
 rente, que le dit de Jencourt avait le droit de lever an-
 nuellement sur une pièce de vigne, appartenant au dit
 de Bordeaux, en la paroisse « Pressaingni. » — Jean
 Galloppin, couturier, et Gillette, sa femme, de Vernon,
 prennent à rente, de Robin de Mendon et Jouenne, sa
 femme, de Vernon, « ung hostel, court, édifices, avec le
 » fons de l'héritage, lieu et pourprains, ... assis en la
 » dite ville, en la paroisse de Sainte-Geneviève, prez les
 » Porches, moyennant 64 sous parisis. » — Déclaration
 des héritages tenus à cens de la ville de Vernon par la
 veuve de Jacques Boucher.

E. 3660. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin, dont 1 en lambeaux ;
 2 pièces, papier.

1400-1578. — Vernon. — Robert du Bee, dit de
 Montigny, prend à rente de Jean Gillot, prêtre, une
 mesure, sise en la paroisse de Sainte-Geneviève de Ver-
 non, touchant, d'un bout, aux murs de la dite ville,
 moyennant 36 sous parisis de rente. — Acensement fait par
 les enfants de Jean de « Jencourt, en son vivant, seigneur

» de Heubecourt, ... de une wide place près la porte de
 » Bisy, » à Vernon. — Déclarations « des héritaiges que
 » tient Allain Binet, bourgeois de Vernon, assis en la
 » dite ville et forsbourgz du dit lieu, et des rentes fon-
 » cyères qu'il doit, à cause des dits héritaiges, qu'il
 » baille aux mères, gouverneur et quarteniers de la dite
 » ville de Vernon, suyvant le voulloir et édict du roy,
 » nostre sire, et ses lestres patentes donnez à Compiègne
 » le xiii^e jour de juillet mil v^e lxx. »

E. 3661. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin.

1413-1474. — Vernon. — Martin Le Fèvre, de-
 meurant à Vernon, prend à rente de « demoiselle Marye
 » Amaury, demeurant à Vernon, » une pièce de terre
 contenant 1 acre 1/2 et 5 perches, en la Garenne de Ver-
 non, moyennant 21 sous 4 deniers parisis. — Guillot le
 Fort, demeurant à Bizy, prend, de la « même demoiselle
 » Marye Almaury, » plusieurs pièces de terre, sises à la
 garenne de Vernon, moyennant 44 sous parisis de rente.
 — Sentence de la « viconté de bourgaige de Vernon, »
 concernant les terres acensées tant à Martin le Fèvre qu'à
 Guillot le Fort.

E. 3662. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1538-1719. — Vernon. — Claude Delamothe,
 prieure de la Maison-Dieu de Vernon, reconnaît avoir
 reçu de Charles de Tilly, écuyer, seigneur châtelain de
 Blaru, le montant du rachat de 30 sous tournois de rente,
 due au dit prieuré, après la mort de Marie de Tilly, sa
 tante, religieuse dans la dite maison. — Quittances pour
 le vin des loix dû annuellement par les seigneurs de
 Blaru à l'abbaye royale et Hôtel-Dieu de Vernon, signées
 successivement par les abbesses : Catherine de Verdun, S^r
 de Brissac, Jeanne Turgot. — Philippe Maignard, écuyer,
 et Marie-Anne de Lambert, sa femme, héritiers de Charles
 de Tilly, lequel était héritier d'Adrien de Tilly et de Marie
 de Bordeaux, ses père et mère, ayant hérité, en partie,
 de Jacques de Tilly, seigneur de Villegast, son oncle, le
 dit feu Charles de Tilly ayant hérité de Jacques et Hu-
 bert de Tilly, ses frères, et les dits sieur et dame Mai-
 gnard ayant les droits cédés de Françoise-Charlotte de
 Lambert, sœur de la dite dame Maignard, aussi héritière
 de Charles de Tilly, reconnaissent avoir reçu de Louis
 Doublet, chevalier, seigneur de Breuilpont et autres
 lieux, conseiller du roi et secrétaire du duc d'Orléans, et
 de Marie-Anne le Gendre, sa femme, par les mains de
 Nicolas-Etienne Rollot, écuyer, sieur de Lamperrière, et

ce en l'acquit de Charles de Tilly, marquis de Blaru, la somme de 3926 livres 10 sous, pour partie du rachat et amortissement de celle de 3920 livres, restant due aux sieur et dame Maignard, aux noms d'héritiers de Charles de Tilly. — Jeanne-Elisabeth Turgot, abbesse de l'Abbaye royale de l'Hôtel-Dieu de Saint-Louis de Vernon, Antoinette Dubosc de Vittermont, prieure, Louise Raffard, dépositaire, Thérèse de Pagny, religieuse de chœur, et Louis-François de Quay, avocat au Parlement, comme procureur des autres dames de l'abbaye, qui sont : Marie Martel, Charlotte de Saint-Paul, Louise de Chambort, Henriette Dachy, Françoise de Vaudencourt, reconnaissent (20 juillet 1718), avoir reçu de Louis Doublet et de Marie-Anne le Gendre, sus-nommés, la somme de 5999 livres 2 sous 4 deniers, dont 5000 livres de principal, pour le rachat et amortissement de 277 livres 15 sous 8 deniers de rente, constituée, au profit de la dite abbaye, par Louis de Tilly, seigneur de Lorleau et d'Acon, et Jacques de Tilly, seigneur de Villegast, frères, et 999 livres 2 sous 4 deniers pour les arrérages de la dite rente. — Simon Barrier, bourgeois de Paris, au nom et comme procureur de Charles de Tilly, marquis de Blaru, et de sa femme, Catherine-Elisabeth de Manneville, reconnaît avoir reçu de Louis Doublet, seigneur de Breuilpont, Lorcy et autres lieux, et de Marie-Anne le Gendre, sa femme, la somme de 5312 livres 10 sous, dont 5000 livres pour le remboursement de 250 livres de rente constituée par les sieur et dame Doublet, au profit des dits marquis et marquise de Blaru, pour le rachat du prix de la vente, faite par ces derniers aux époux Doublet, de la terre et seigneurie de Villegast et terre de Vaufremont, etc., et 312 livres 10 sous pour 15 mois d'arrérages de la dite rente.

E. 3663. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1552-1554. — Vernon. — Pièces d'un procès entre Jean, seigneur et baron d'Annebault, chevalier et gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, seigneur d'Heubecourt, Corbie et Coupigny, d'une part, et Jean le Moyne, fils de Guillaume, épiciier, bourgeois de Vernon, d'autre part, touchant la tenure d'une maison sise dans la grande rue de Vernon.

E. 3664. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1552-1594. — Vernon. — Procédures pour déterminer la mouvance d'une pièce de terre, sise à la garrenne de Vernon, devant Saint-Ladre.

E. 3665. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1553. — Vernon. — Procédures pour Jean d'Annebault, chevalier, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, seigneur d'Heubecourt, Corbie et Coupigny, contre Michel Ollier, tuteur et curateur judiciaire de Michel Boucher, « pour et afin de gaiger à tenir ou dé- » laisser une pièce de terre.... assise à Plante-Espinay, » bornée d'un costé et d'un bout les dames religieuses » de l'Hostel-Dieu de Vernon, d'autre costé le chemyn, » d'un bout maistre Charles Védié, par vingt et ung solz » 4 deniers parisis de rente par chacun an, envers le dit » seigneur, au terme de Toussainctz, pour et à cause de » sa dite seigneurie de Heubecourt. »

E. 3666. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1574-1762. — Vernon. — Constitution d'une rente de 200 livres tournois, au capital de 2000 livres, faite par Jacques de Tilly, écuyer, seigneur de Blaru, et Mathieu du Val, élu en l'élection d'Andely, Vernon et Gournay, au profit de la collégiale Notre-Dame de Vernon, représentée par Robert Grandin, doyen, Pierre Roussel, Gervais Robaille, Jean Auffray, Jean l'Homme-Dieu et Cosme le Duc, tous chanoines de la dite collégiale. — Quittance de rachat de la dite rente délivrée, le 27 janvier 1611, à Louis de Tilly, seigneur de Blaru, par Jacques de Chauffour, doyen, Thomas Magnard, curé de Vernonet, Robert Baudouin, curé de Giverny, Guillaume Le Moyne, prieur de Saint-Michel et curé de Tilly, Hector Gaultier, curé de Mésière, Fiacre le Mercier, principal du collège de Vernon, et Michel Benart, curé de la collégiale de Vernon, réunis en assemblée capitulaire et stipulant pour la dite collégiale. — Jean le Jan, prêtre, licencié en droit, doyen et chanoine de l'église cathédrale de Notre-Dame d'Evreux, vicaire général de François de Péricard, évêque d'Evreux, sur la requête de Hiéronime d'Arcona, gouverneur de Vernon, tendant à obtenir l'autorisation de faire célébrer la messe dans une chapelle à ce disposée dans le château de Vernon, permet que la messe soit célébrée dans cette chapelle en présence du gouverneur et de son domestique, « et de ceux qui, fortuite- » ment, pourront arriver en sa maison, » chaque jour de fête et de dimanche, excepté aux fêtes de Pâques, Pentecôte, Noël, du Saint-Sacrement et de la Vierge. — Charles de Tilly, marquis de Blaru, transporte aux Cordeliers de Vernon, représentés par le frère François Mouley, gardien du couvent, une rente annuelle de 30 livres, applicable à la fondation d'une messe basse, qu

sera célébrée, tous les mercredis, à perpétuité, en l'honneur de la Sainte-Vierge, et suivie d'un *De profundis* pour le repos de l'âme du fondateur, de ses parents et amis. — Pièces relatives à l'hôpital général des pauvres valides de Vernon, parmi lesquelles on remarque la copie de deux délibérations des administrateurs, relatives à la concession, faite, au marquis de Blaru, du droit de présenter un pauvre pour être reçu au dit hôpital, par reconnaissance de la générosité qu'il a témoignée, en permettant de prendre, dans ses carrières, des pierres pour les bâtiments à la construction desquels on travaillait à la date du 9 juin 1723; une délibération du 19 avril 1762 spécifiant que, dorénavant, le dit hôpital ne recevrait le pauvre en question que s'il appartenait aux paroisses des ville et faubourgs de Vernon.

E. 3667. (Liesse.) — 1 pièce, parchemin : 8 pièces, papier.

1638-1753. — Vernon. — Pierre Pattier, marchand, demeurant à Vernon, baille, à titre de rente, à Pierre-Claude du Boys, épiciier à Vernon, un petit jardin, sis sur la chaussée de la porte de « Chantraine, » contenant environ deux perches, moyennant une rente annuelle de 40 sous, et à la charge de payer à l'avenir, au capitaine du château de Vernon, une rente seigneuriale pouvant s'élever jusqu'à 5 sous. — Délibération du conseil de la ville de Vernon, portant qu'il sera payé annuellement à M. de Bouville, conseiller d'Etat et gouverneur de la dite ville, une somme de 60 livres, sur les deniers d'octroi, pour lui tenir lieu d'indemnité du fermage que lui produisait par an « une place et terrain assis derrière » le château, » que se proposent de planter d'arbres, et de convertir en promenade, pour les habitants qui en sont privés, les conseillers : Louis Mordant, conseiller du roi, lieutenant civil et général criminel au siège du bailliage de Vernon, et maire perpétuel de la dite ville, Pierre de Merle, l'ainé, échevin, Nicolas Estienne, commissaire aux revues, Pierre Papeit ou Papeil et Pierre de Merle, le jeune, conseillers assesseurs à l'Hôtel-de-Ville, Mathieu Aubé, receveur des deniers patrimoniaux, Charles Le Tellier, écuyer, conseiller du roi, vicomte de Vernon, Jacques Pattier, écuyer, receveur des tailles, François Le Tellier, écuyer, S^r d'Oisonville, Hubert le Peuple, S^r de Milly, officier de la vénerie du roi, Louis le Flament, conseiller du roi, élu à Vernon, François le Flament, conseiller du roi, substitut du procureur du roi, en l'élection de Vernon, Pierre Baudot et Louis Festu, le jeune, procureurs, Zaccarie le Prince, S^r de Vergnettes, Claude le Tellier, l'ainé, et Jean Marcadé, procureurs, Claude de Monbines,

sergent, Jacques le Marié, Clément du Coudray, l'ainé, et autres habitants de Vernon (25 septembre 1701), — Mémoire à l'effet d'obtenir un arrêt du Conseil, par lequel il plaise au roi d'agréer et confirmer la sieffle d'un terrain « à commencer depuis le mur du chasteau jus- » ques au pont de la porte de Chantraine, » à Vernon, faite, en assemblée générale de la ville, le 13 novembre 1701, à Jacques Pattier, écuyer, receveur des tailles de l'élection d'Andely, qui avait présenté, aux officiers de l'Hôtel-de-Ville, une requête où il exposait « que, pour » se faciliter une sortie seure et secrette pour le trans- » port des deniers de Sa Majesté, qu'il est obligé de faire » souvent aux recettes générales, et pour luy tenir lieu » de récompence d'un jardin cy-devant de mur (*sic*), à » luy appartenant, à cause de l'acquisition qu'en avait » faicte le S^r Jacques Pattier, son bisayeul, par un con- » trat du 28 may 1610, depuis compris dans un terrain » qui est derrière le chasteau, servant autrefois de forti- » fication à la ville, il plust aux officiers de la dite ville, » luy celder un terrain régnant le long de la muraille, » attenant la maison du dit sieur Pattier, depuis le mur » du chasteau jusques au pont de la porte de Chante- » raine... » — Délibération du conseil de la ville de Vernon, portant que la communauté rendra le terrain cédé en 1701, pour établir une promenade derrière le château, à M. de Bouville, qui consent à le reprendre, puisque « la communauté de la dite ville n'est plus en » disposition de faire planter le territoire appelé le Clos- » du-Chasteau. » (Janvier et février 1705.) Présents à la délibération : Matthieu Gouttard, lieutenant de maire, Henri Allais, premier échevin, Pierre de Merle, échevin en charge, Louis de Cahaigne, procureur du roi, Robert du Bois, conseiller assesseur, Mathien Aubé et Georges Douelle, receveurs des droits patrimoniaux. — Requête adressée au vicomte de Vernon par Jacques Pattier, écuyer, lieutenant de la grande vénerie du roi, à l'effet d'être autorisé à lever des extraits d'une sentence du 19 octobre 1714, par laquelle le dit vicomte avait condamné Robert Lavertu à la réparation d'un mur mitoyen près la porte Chanteraine, et à se faire payer des dépens taxés à 73 livres 4 sous. — Charles-Pierre-Louis Beauvils, procureur aux sièges royaux de Vernon, et fondé de procuration de Charles-Louis-Auguste Fouquet de Belle-Isle, duc de Gisors, prince du saint Empire romain, pair et maréchal de France, chevalier des ordres du roi et de la Toison d'or, etc., concède à Geneviève Marguerite Le Roux, veuve de Jean-Baptiste Le Moyne, conseiller maître ordinaire en la cour des comptes, aides et finances de Normandie : 1^o une portion des fossés du château de Vernon, sise derrière la maison de la dite Le Roux,

ayant son entrée par la rue Pottard, et actuellement occupée par le marquis de Blaru, d'une contenance de 50 à 54 toises superficielles environ ; 2° la faculté d'adosser des bâtiments sur la muraille de la ville ; 3° une terrasse derrière les dites murailles ; à la charge par la concessionnaire de tenir le tout du domaine de la vicomté de Vernon, appartenant au dit Fouquet, et faisant partie de son duché de Gisors, et d'en payer 3 sous de rente domaniale et seigneuriale. — 2 plans à l'appui des pièces contenues dans le dossier.

E. 3668. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin : 68 pièces, papier, dont 3 plans et 1 cahier de 38 feuillets in-4°.

1695-1715. — Vernon. — Pièces d'un procès entre Jacques Pattier, écuyer, conseiller du roi, receveur des tailles en l'élection d'Andély, Vernon et Gournay, d'une part, et Pierre-Philippe Langlois, bourgeois de Paris, et, après sa mort, Jeanne de Courchamp, sa veuve, remariée à Michel-Charles de Lallou, écuyer, contrôleur des gardes françaises et suisses, d'autre part, pour raison d'empiétement au moyen de constructions exécutées par les défendeurs sur un immeuble appartenant au dit Pattier, et attenant aux fossés de la ville de Vernon.

E. 3669. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin : 7 pièces, papier.

1393-1735. — Villegast. — Pierre des Essars, écuyer, demeurant en la paroisse de Glisolles, vend à Thomas Espringuet, bourgeois d'Evreux, 100 sous tournois de rente annuelle, à lui « due sur un manoir, jardins et » terre, scanz en la paroisse de Villegast, que a (i) pré- » sent, à rente du dit vendeur, Mons. Michiel de Lestre, » prestre, » pour le prix de 45 livres tournois. — « Al- » lain de la Ferté, écuyer, seigneur de Villegast, demeu- » rant à Melleray, en Beausse, près Neuville, » vend à Martin du Val, l'aîné, conseiller en cour laye, 10 livres tournois de rente à héritage, à prendre annuellement sur la seigneurie de Villegast, pour le prix de 100 livres tournois. — Guillaume Chastellain, procureur fondé de Charles de Tilly, seigneur de Blaru, vend 60 livres tournois de rente annuelle à Jean de Bordeaux, Sr du Buisson de May, demeurant à Vernon, moyennant 600 livres tournois. L'acte porte le texte de la procuration qui est commune à Guillaume Chastellain et à Christophe de Tilly, abbé de Rossons et frère de Charles de Tilly. — Charles de Tilly, seigneur de Blaru, déclare qu'il n'est que le prête-nom d'Adrien de Tilly, seigneur de Villegast, dans le rachat de deux rentes constituées, l'une par

Louise de Clère, veuve d'Henri de Presteval, au profit de Germain de Bordeaux, écuyer, sieur du « Bisson de » May, » l'autre par Claude Le Couvreur, marchand, demeurant à Paris, se portant fort pour sa femme, Henriette Le Barbier. — Marin de la Pale, tabellion, de Villegast, vend à Nicolas Henri, tissierand en toiles, du même lieu, un quartier de terre au terroir de Villegast, tresle du Clos-aux-Forts, moyennant 20 livres tournois. — Jacques de Tilly reconnaît avoir reçu de Marie Gardier, veuve de Laurent Le Dru, la somme de 20 livres 6 sous, sur ce qu'elle lui peut devoir d'arrérages d'une rente annuelle de 12 livres 10 sous. — Saisie mobilière sur Pacquet Le Dru, pour non paiement d'arrérages d'une rente due à Jacques de Tilly, seigneur de Villegast. — Vente de deux lots de terre à Villegast, faite à Jean Dannel, laboureur, du dit lieu, par Adam Clergeon, laboureur, et Marguerite Gad Hot, sa femme, demeurant à Hécourt. — Constitution d'une rente annuelle de 86 livres 15 sous tournois, au capital de 1562 livres, faite, au profit des héritiers de Philippe Le Dru, par Grégoire Le Grand, laboureur, de Blaru, et Françoise Du Pré, sa femme. — Règlement de la succession de Jacques de Tilly, seigneur de Villegast, entre ses neveux et héritiers, Charles de Tilly, marquis de Blaru, Henri de Tilly, seigneur de Bionval, d'une part, Charles, Jacques et Hubert, de Tilly, frères, d'autre part, et Jacques Robilly, demeurant à Damville, au nom et comme procureur fondé d'Urbain de Tilly, chevalier, seigneur d'Acon et de Lorleau, capitaine de cavalerie du régiment de Grignon, et Henri de Tilly, chevalier, écuyer de Saint-Illiers-le-Bois, d'autre part. — Mémoires sur un procès entre le marquis de Bréval et le marquis de Blaru, pour cause d'inexécution de devoirs féodaux de la part de ce dernier, qui, par la mort de son oncle, Jacques de Tilly, et par accord avec ses cohéritiers, était devenu seigneur de Villegast, et, en cette dernière qualité, soumis aux devoirs féodaux envers le marquis de Bréval. On y trouve les actes de foi et hommage rendu par le marquis de Blaru, en 1690, à Marie-Anne de l'Aubespine, veuve de Louis de Harlay, marquis de Chanvallon, fondée de procuration de François de Harlay, marquis de Breval et de Chanvallon, et, en 1707, à Claude de Damas, marquis de Thiange et de Breval, à cause de sa femme Françoise de Harlay.

E. 3670. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin, dont 1 cahier de 11 feuillets in-8° ; 64 pièces, papier, dont 8 cahiers de 8, 8, 10, 14, 16, 20, 20 et 22 feuillets in-4°.

1396-1726. — Villeneuve-en-Chevrie. — Pièces

diverses rémies à l'occasion d'un procès entre le marquis de Blaru et le seigneur de Rosny, pour la propriété de la Villeneuve-en-Chevrye, dépendant de la seigneurie de Rosny. — Par devant Nicaise le Munier et Estienne Boyleane, cleres notaires jurés du roi au Châtelet de Paris, Béatrix de « Harecourt, » femme autorisée de Jean d'Ivry, dame de Rosny, donne à Yde de Bausart, femme de Jean de « Sacquainville, dit Sacquet, chevalier, sei- » gneur de Blaru, chambellan du roy... et de Mons, le » duc d'Orléans, ... cousine germaine de la dite madame » Beautrix, ... le chastel, ville et seigneurie de Rosny, » appartenant à la dite madame Beautrix de Harecourt » de son propre héritage, avecques toutes les terres, » cens, rentes, prez, bois, caues, fours, moulins, liefs, » arrière-liefs, revenues, droiz, appartenances et appen- » dances, ... tant pour considération de la prochaineté et » affinité de lignage, qui est entre les dites deux dames, » qui, comme dit est, sont cousines germaines, comme » afin que la dite madame Yde ait ou temps avenir mieux » de quoy avoir et soustenir son bon estat, et que la dite » madame Yde soit tenue de prier Dieu pour la dite ma- » dame Beautrix, et pour son âme; à laquelle madame » Yde, yeelle madame Beautrix, en ce cas, se attend plus » que à personne du monde de son lignage ne autre; et » sur telle manière et condition que se la dite madame » Beautrix avoit, ou temps avenir, aucun hoir ou hoirs » néz et procrèez de son corps en loyal mariage, que les » héritages et possessions cy-dessus nommez retournent, » venront et appartendront de plain droit au ditz hoir » ou hoirs; ... non obstant ce présent don... Et d'abon- » dant pour faire la ditte démission et toutes choses à ce » nécessaires, la dite madame Beautrix... fist... ses pro- » cureurs généraulx... Maistre Robert des Plains (ou » Plain), Guillaume de Geufosse, Martin Le Sage et » Jehan de Marneil. » (10 octobre 1396.) — « C'est l'adveu » et dénombrement de la terre, chastelenie et seigneurie » de Rosny lez Mante sur Saine, que je Jehan de Meleun, » le père, chevalier, seigneur d'Anthoing, de Caumont, » de Maubray et de Rosny, viconte de Gand, tieng du roy » mon souverain seigneur, par foy et par hommage, à » la coustume du Veuquessin-le-François. Le chastel, » chastelenie, terre et seigneurie du dit Rosny, ses cir- » cumstances et deppendances, à cause du chastel de » Mante, nommé anciennement la Tour-du-Mont-Espre- » vier, laquelle m'est venue et escheue par le trespas de » feue ma sereur, Elaine de Meleun, en son vivant contesse » de En et dame du dit Rosny. Et premièrement, du de- » maine qui est adprésent le chastel, place, porte fermant » à pont-levis, clos de fossez, et la basse court, granges, » coulombier à pié, mesures, jardins, pressoir, ven-

» nyer, dedens laquelle basse court a une chappelle ad- » présent démolie, fondée en la révérence Nostre-Dame » par mes prédécesseurs; la ville, ainsy comme elle se » comporte; et devant la porte de la basse court y a ung » grant jardin contenant deux arpens ou environ. *Item,* » trente-six livres parisis de menus cens, revenans de » présent à vingt-deux livres, receux audit Rony le » jour saint Rémy. *Item,* huit livres de menus cens, qui » se payent au terme de Noël, qui ne reviennent de pré- » sent que à quatre livres ou environ. *Item,* quatre sex- » tiers et mine d'avoine, qui ne reviennent de présent » que à trois mines et demy quartier, audit jour de Noël. » *Item,* soixante pièces de poullailles, qui ne reviennent » de présent que à dix pièces, audit jour de Noël. *Item,* » deux muys d'avoine, deuz par chacun an audit jour de » Noël par les habitans de Chauffour. *Item,* quinze ar- » pens de vignes en plusieurs pièces, qui sont de présent » en non valoir, réservé environ quatre arpens nommez » la Plante, qui sont de présent en labour. *Item,* deux » cens soixante arpens de terre assis en plusieurs pièces » à l'entour d'icelle ville de Rony, dont la pluspart sy est » en friche et en bois. *Item,* ung gord en rivière de Seyne, » et autres droiz, franchises et seigneuries en ladite rivière » à l'endroit de ladite terre de Rony. *Item,* quarante » sept arpens de pré ou environ, assis ès ysls de devant » Rony et Guernes? dont y a en nature environ de dix » huit à vingt arpens, et le seurplus en buissons. *Item,* » le patronnage et droit de présenter en la chappelle » dudit chastel. *Item,* en la forest de Chevrye, une » pièce de bois contenant environ vingt-neuf arpens, » appellé le Mont-Yvelon. *Item,* une autre pièce de bois » contenant douze cens arpens ou environ, qui fut à la » dame de Beaumesnil. *Item,* une autre pièce de bois » contenant six cens trente arpens de bois, qui furent » madame Ysabeau de Rony. *Item,* une autre pièce de » bois, qui fut messire Pierre Mauvoisin de Rony, ar- » chediacre de Brye, contenant deux cens cinquante ar- » pens de bois ou environ. *Item,* une autre pièce de bois » qui fut mess. Mauvoisin, chevalier, contenant neuf » vingtz arpens de bois. *Item,* plusieurs autres pièces de » bois et terres labourables, qui sont entre la Ville-neufve » en Chevrye et Blarru, au long du chemin par où l'on » va de la Ville-neufve à Vernon et ou pays environ. » *Item,* en la rivière de Seine, ou long et selon que icelle » terre de Rony se comporte, les droiz et forfaiture, » espaves, varistz, esterrissemens et attérissemens et » autres droiz des seigneuries et justice. *Item,* par toute » ladite terre et seigneurie de Rony, j'ay garenne et tous » droiz et proullitz de garenne à toutes bestes et oiseaulx, » et droit de chasse par toute la forest de Chevrye, avec-

» ques les franchises, seigneurie et prouffitz appartenant
 » ad ce. *Item*, par tout ce que dit est toute justice haulte,
 » moyenne et basse, fourches pastibulaires audit Rony,
 » aulaines, confiscations, forfaitures, varitz et autres
 » droiz ad ce appartenant et qui en deppendent. *Item*,
 » toute la haulte justice d'une haulte rue assize à Espone
 » au hault d'icelle ville, en laquelle souloit demourer
 » Jehan Le Hendoier. *Item*, la haulte justice d'une par-
 » tie de Soindres. *Item*, toute la haulte justice des villes
 » Ver et Vilette. *Item*, toute la haulte justice, moyenne
 » et basse de Boinville et appartenant à icelle. *Item*, six
 » vingtz rosolles que doit chacun an le doyen de Grissi-
 » court, aux termes de Noël et Pasques. *Item*, ung espé-
 » rons doréz, que nous doivent par an les hoirs Philippe
 » de Chemericourt, de Mante, et Jehan de Chauvincourt ;
 » et sont leurs hoirs ou ayans cause sire Kristofle Gri-
 » mont et Tassin Dunsin ; et sont lesdits espérons esti-
 » mez à seize solz parisis. *Item*, cinq quartiers de sèel
 » sur ung muy de sèel, que doivent tenir et tiennent de
 » présent les huit vicaires de Notre-Dame de Mante.
 » *Item*, la garde des prieurez et églises qui sont en ladite
 » terre de Rony, et les droiz, prouffitz et usaiges qui
 » des choses dessus dites appartiennent et deppendent.
 » *Item*, droit de eaue tout ainsy que ladite terre de Rony
 » se estend, et les amendes acoustumées. *Item*, audit
 » lieu de Rony, bailly, procureur, receveur, sergens, fo-
 » restiers, pour exercer la juridiction. Et se plus y a
 » du demaine, dont je ne ay congnoissance par inadver-
 » tence ou autrement, je obéy de bailler, déclairer et
 » advouer du roy, notre dit seigneur, aussy tost qu'il
 » viendra à congnoissance. *Item*, ensuyvent les arière
 » tiefz tenus de moy en plain fief, à cause dudit chastel
 » et chastélenye dudit Rony. Premièrement, la seigneu-
 » rie, ville, terres et appartenances de Ville-neufve en
 » Chevrÿe ; et ou demaine de laquelle a plusieurs choses
 » et parties, tant en cens, rentes, maisons, jardins, terres,
 » bois, justice, garenne et autres droiz seigneuraulx,
 » tant en la rivière de Seine comme par terre ; laquelle
 » fut et appartient à Mess. Saquet de Sacanville, cheva-
 » lier, seigneur de Blarrn, à cause de madame Ydde de
 » Beusart, sa femme, et de présent est en notre main
 » par deffault d'homme et de devoirs non faiz. *Item*, la
 » terre et seigneurie D'Espremont, que souloit tenir
 » mess. Robert de la Bome (ou Boine), chevalier, à
 » cause de sa femme, et de laquelle le demaine sy est en
 » plusieurs parties, tant cens, rentes, justice, garenne,
 » terres et autres droiz seigneuriaux, et bois à l'estima-
 » tion de six cens arpens de bois ou environ : laquelle
 » terre et seigneurie s'y appartient de présent à damoi-
 » selle Ysabel du Mesnil Jourdain. *Item*, la terre et

» seigneurie de Buchelle, que souloit tenir mess. Jehan
 » de Cronoil, à cause de sa femme, ou demaine de la-
 » quelle a plusieurs parties, tant en cens, rentes, terres
 » labourables, champarts, vignes, affinances, pressouer
 » à ban, terraiges, rouages, forages et autres droiz sei-
 » gneuriaux, et bois à l'estimation de six cens quarante
 » arpens ou environ ; laquelle terre et seigneurie appar-
 » tient de présent à ladite demoiselle Ysabeau du Mesnil
 » Jourdain. *Item*, la terre et seigneurie de Fontenay
 » Mauvoisin, que souloit tenir mess. Loys d'Orgeny (ou
 » Orgevy), chevalier, ou demaine de laquelle y a ma-
 » noirs, jardins, cens, rente, justice moyenne et basse,
 » terre labourable, terraiges, forages et autres droiz et
 » devoirs seigneuriaux, et bois à l'estimation de sept
 » cens cinquante arpens ou environ ; et de présent ap-
 » partient la dicte terre et seigneurie à la lite Ysabel et
 » Jacques d'Anfresville, escuier, son filz. *Item*, la terre
 » et seigneurie de Mènerville, que souloit tenir messire
 » Raoul Achez, laquelle est amortie à l'église Saint-
 » Taurin, d'Evreux, excepté la justice moyenne et
 » basse, qui revient assement (à Apremont) et d'illec à
 » Rony. *Item*, le fief et terre de Malassis, en laquelle a
 » manoir, bois à l'estimation de sept arpens, terres la-
 » bourables, jardins, cens, rentes, que souloit tenir
 » Jehan de Manssigny, escuier, et de présent appartient
 » à Bauduin Day, escuier. *Item*, la terre et fief du Mes-
 » nil Regnard, dont la demaine s'y est en diverses re-
 » venues, tant en cens, rentes, justice moyenne et basse,
 » terres labourables, champars, bois, à l'estimation de
 » six vingtz arpens ou environ, prez et autres droiz et
 » devoirs seigneuriaux, que souloit tenir Philippot du
 » Meisnil Regnard, et de présent appartient à Guillotin
 » Caillot, escuier, et sa femme. *Item*, ung fief assis à
 » Rony, auquel a demaine, cens, rente, justice moyenne
 » et basse, travers, terres labourables, champars, pres-
 » souer à ban, terrage, forage et autres droiz seigneu-
 » raulx, lequel fut Jehan de Saulx, et de présent appar-
 » tient à Guillaume Dubois. *Item*, ung autre fief, assis
 » à Mante, auquel appartient le huitiesme et neufiesme
 » partie des acquiz et seel deuz par eaue et par terre,
 » lequel fut et appartint à maistre Loys Sanguin, et de
 » présent me appartient, et le ay uny à mon demaine par
 » acquisition faicte par puissance de tiefs sur les Céles-
 » tins, auquel il avait esté adjudgé par décret en la cour
 » de parlement. *Item*, ung fief assis à Mante, qui fut feu
 » Jacques le Ventrier et Denis de Heugneville, à cause
 » de leurs femmes, auquel appartient certaine portion
 » de piez de pores vendus à la boucherie de Mante, et sur
 » certains deniers sur les boulangiers de Mante, et sur
 » l'acquit des Boursettes, lequel fut Guillemette la Ri-

Jernelle, et de présent aux dessus dits. *Item*, ung fief auquel a sept quartiers de vigne, qui fut à Estienne du Monstier, et de présent aux heirs mess. Jehan Maunterne ou Maunterne. *Item*, ung fief assis à Mante, qui fut Jehan le Henloier, auquel souloit avoir une maison assise en la rue de la Roche Pellevé, qui souloit valloir six livres de menus cens, et de présent ne vient que à cinquante solz, lequel appartient aux Céléstins de Mante, et n'est point amorti. *Item*, ung fief assis à Villette, auquel a domaine, cens, rentes, terres labourables, prez, bois, justice moyenne et basse, terrage, forage et autres droiz et devoirs seigneuriaux, qui fut messire Simon de Mont Orgueil, et de présent aux heirs de Pierre de Bencheville. *Item*, ung autre fief assis au lieu de Villette, auquel a cens, rentes, terres labourables, prez et bois, qui fut Robert Bretel, et de présent appartient ausdits heirs. *Item*, ung autre fief assis audit lieu de Villette, auquel a certains prez, qui fut à unz noiauz l'Espout, et de présent appartient à unz noiauz Jehan Ravast ou Renust, heceneré en l'an. *Item*, unz petit fief assis à Ver, auquel souloit avoir un moulin, lequel est de présent en ruine, appartenant à unz noiauz Renust. *Item*, unz fief assis entre Mante et Rony, appartenant tant à sire Denis de Londres, auquel a unz parcelles de pré, contenant sept quartiers, et certaines terres environ Rony et Giescourt. *Item*, unz fief assis à l'encoint, auquel a certaines terres appartenant à Jehan de Moynville, esquier. *Item*, unz fief assis à Mante, auquel appartient unz may de sel sur l'encoint, parz les sel passans par de souz le pont de la Roche, lequel est de présent en ruine, par ce que le dit may ne peut porter les charges qui il doit appartenir aux heirs Jehan Brosset. *Item*, unz fief assis à Bonnelle, valant environ vingt cinq solz de menus cens, et a unnes terres labourables, lequel fut à Jehan d'Esmerville, et de présent à Denis d'Escuval, ausdits souloit estre tenu de Rony, et de présent appartient aus Céléstins, comme ayant le droit de Méry de Lenc. *Item*, unz autre fief assis à Mante sur la revenue des Boisselles, appartenant tant à Denis. *Item*, unz autre fief assis entre Rony et Mante, qui fut Guillaume Postel, appartenant à unnes terres qui sont en friche et en vobair, et est en nostre main. *Item*, unz autre fief assis environ Rony et Mante, nommé le fief de Courcennes, appartenant à unnes terres qui sont en friche et en nostre main. *Item*, unz fief assis à Apremont, qui souloit valloir quatre livres de rente, et de présent en nostre main, et en nostre main, et fut à unz nommé

Jehan de Villeneuve. *Item*, unz fief assis à Sourdes (Soudres), auquel a maisons, terres et autres domaine, et le patronage de la chappelle de l'ostel de Lisle, qui fut Estienne du Monstier, et de présent à Guillaume le Franc, esquier, Carbonneau de Busca et leurs femmes. *Item*, unz fief assis à Ver, qui fut Simon Betaille, et est amorti, appartenant ausdits Céléstins. *Item*, unz autre fief qui fut Beaumaisre, et est amorti. *Item*, unz fief assis à Sourdes, auquel souloit avoir manoir, cens, rentes, justice moyenne et basse, certains bois, terrage et forage, qui fut Guillaume de Belle, et de présent appartient aux heirs damoiselle Gillette de Hebeneville. *Item*, unz fief nommé le Chenoy de la Roche-Gayon sur Besza, auquel a manoir, terres labourables, bois, cens, rentes, prez et autres appartenances, qui furent à Mess. Guy de Roche-Gayon, et de présent madame Marie, sa fille. *Item*, unz fief assis à Sourdes, qui fut mess. Nicolas Raoulin, chancelier de Bourgogne, nommé, et de présent à Denis de Londres, esquier, auquel a cens, rentes, justice moyenne et basse, terrage, forage et autres droiz et devoirs seigneuriaux. *Item*, unz autre fief assis parz Sourdes nommé Beau-Bepaire, et illec environ, qui fut Jehan de Cabiel, auquel a justice, moyenne et basse, et fut audit Raoulin, et de présent auoit de Londres. *Item*, unz autre fief assis entre Mante et Rony, contenant trente deux arpens de terre en sablon, qui est en ma main. *Item*, unz autre fief assis à Sourdes, aux faulxbourgs de Mante, et en la forest de Chevre va environ cent solz de rente, bois, domaine, jusques à deux cens quarante arpens, qui fut Jehan Mauvoisin de Sorteval, et de présent audit Le Franc du Busca et de leurs dites femmes. *Item*, unz fief assis en la garene de Rony, qui fut Rogerin Siremes, et de présent en ma main, par default d'homme. *Item*, unz fief assis en Courte-Manche, chastellenie de Ponthoise, auquel a haulte justice, moyenne et basse, cens, rentes, champars, manoir, terrage, forage et autres droiz et devoirs seigneuriaux, qui fut à la dame de Moanette, et certains fiefz assis à Bouconvières, et de présent appartient à Jehan Dubois. *Item*, unz fief assis à Advernes, chastellenie de Montant, auquel appartient certaines dismes, et appartient aux Céléstins, et est amorti. *Item*, unz fief assis en la conté de Beaumont le Roger, nommé Sarquingay, qui fut mess. Pierre Mauvoisin. *Item*, unz fief assis lez Sourdes, au lieu dit Fautricieux et au Mesul Aubry, auquel a certains bois jusques à quarante arpens, qui fut Jehan Pelerin, et de présent est en nostre main comme dessus. *Item*, unz fief assis

» Villette, auquel a ung molin, certains préz et quinze
 » arpens de bois, qui fut Pierre de Mésières, et de présent
 » appartient aux hoirs Pierre de Beauchamp. *Item*, ung
 » fief assiz à Mante et illec environ, auquel a bois jus-
 » ques à dix arpens, cent et demy de hêrane saur sur
 » l'aquit de la boîte du roy, qui fut Richart de la Vente,
 » et de présent appartient aux hoirs Marguerite de Maus-
 » signy. *Item*, ung fief assiz à Villette auquel a demaine,
 » cens, rentes, bois jusques à dix arpens, roage, forage
 » et justice moyenne et basse, de présent appartient aux
 » hoirs Gillette de Hengueville. *Item*, ung fief assiz à
 » Mante, auquel a certain seel sur les acquitz du seel
 » passans par dessoubz le pont de Mante, lequel n'est de
 » aucune revenue, pour ce que les acquitz ne puent
 » porter les charges qu'ilz doivent, qui furent Jehan de
 » Hannecourt, dit l'Abbé, et de présent à Loys de Fem-
 » michon. *Item*, ung fief assiz à Mante, de la revenue
 » d'un muy de seel prins sur le seel des acquitz des bas-
 » teaulx chargez de seel passans par dessou'z le pont de
 » Mante, lequel est de nulle valeur, pour ce que les ac-
 » quitz ne peuvent porter les charges, qui fut mess. Gille
 » de Gallois, et de présent est en nostre main comme
 » dessus. *Item*, ung fief assiz en la forest de Chevrye, ou-
 » quel a préz jusques à trois arpens, et bois jusques à
 » quatre vingtz arpens, appartenant à Mess. Philippe
 » de Trye. *Item*, ung fief assiz à Brassoul, auquel sou-
 » loit avoir un molin à présent en ruïne, qui fut
 » Pierre de Cahours, à cause de sa femme, et de pré-
 » sent en ma main comme dessus. *Item*, ung fief assa-
 » voir au Bois Robert, qui fut mess. Le Lon l'Estandart,
 » et depuis à Guillaume l'Estandart, et contient seize
 » arpens de bois et certaines terres labourables et champs.
 » *Item*, ung fief assiz à Ver, qui fut Marie le Greslée,
 » et y a trois arpens de bois ou environ, et vingt quatre
 » solz de menus cens sur plusieurs terres, qui sont en
 » friche. *Item*, ung fief nommé Magnaville, auquel a
 » manoir, cens, rentes, bois jusques à soixante sept ar-
 » pens, prez jusques à dix arpens, terres labourables
 » jusques à cent neuf arpens, rosoles jusques à trente,
 » terraiges et autres droiz seigneuraulz, appartenant
 » de présent à Denis de Landres. *Item*, un fief assiz à
 » Sourdres, nommé Chasteau Poissy, que tient de pré-
 » sent Denis Scés de Mante, où souloit avoir place forte,
 » tenu de moy en foy et hommage. *Item*, ung fief sans
 » demaine que tient maistre Jehan Le Fèvre, demourant
 » à Mante. *Item*, ung fief nommé le Vivier et apparte-
 » nances qui fut Pillevoine, et de présent Anthoine Ou-
 » dart. *Item*, le sire de Blarru ce qu'il a et tient en la
 » forest de Chevrye, et grande partie de sa terre vers
 » Blarru. Et desquelz liefs sont tenus de moy en plain fief,

» et, en arrière-fief, du roy, mondit seigneur. Et fay pro-
 » testacion que se plus en tieng, tant en demaine comme
 » en fief, et arrière-fiefz, qui ne soit ci-dessus escript,
 » je l'offre à bailler une autres fois, comme de présent,
 » tantost que sera venu à notice et congnoissance. En
 » tesmoing de ce jay signé ce présent adieu de mon
 » seing, et seellé de mon seel armoiyé de mes armes, le
 » derrenier jour d'avril l'an mil quatre cens quatre vingtz
 » dix. (signé) J. de Meleun (avec paraphe). — Procès-
 » verbal de visite pour la vérification de bornage entre la
 » seigneurie de Rosny, d'une part, et la seigneurie de
 » Blaru, d'autre part, dans le fief de la Villeneuve-en-
 » Chevrie. Les experts des deux parties doivent se réunir,
 » le 7 avril 1491, devant l'église Saint-Nicolas de Ville-
 » neuve-en-Chevrie. — Quittances signées « Marie d'A-
 » lègre, » femme en premières noces de Hiéronime
 » d'Arcona, et en secondes noces de Jean de Sabrevois,
 » chevalier, sieur de Beethomas, Richebourg et autres
 » places, pour les arrérages de son domaine viager, mon-
 » tant à une rente de 2500 livres tournois. — La même
 » « Marye d'Alègre, femme... de... Philippes de Béthune,
 » chevalier, baron des villes de Schelles et Charotz, con-
 » seiller du roy..., cappitaine de cent hommes d'armes
 » des ordonnances de Sa Majesté, demourant en ceste
 » ville de Paris, rue Thibault aux déz, ... » ratifie deux
 » contrats portant quittance d'arrérage du douaire sus-
 » mentionné. — Ratification d'un de ces deux contrats par
 » Marie de Grillet, veuve de Gaspard d'Arcona. — Quit-
 » tance de Philippe de Béthune (signé et 6 mots autogra-
 » phes). — Hiéronime d'Arcona, gouverneur de Vernon,
 » reconnoît avoir reçu de Louise de Clère, veuve d'Adrien
 » d'Arcona, et femme, en secondes noces, d'Henri de Pres-
 » teval, capitaine d'une compagnie de cheval-légers,
 » deux transactions en parchemin passées entre Hiéronime
 » d'Arcona et François Joubert, écuyer, sieur de Chastillon
 » et d'Houdainvillier, comme fondé de procuration de Phi-
 » lippe de Béthune et de Marie d'Alègre. — Requêtes,
 » productions de titres, consultations, mémoires, notes,
 » lettres, etc., touchant le procès pour la propriété de la
 » Villeneuve-en-Chevrie, qui n'était pas encore terminé
 » définitivement en 1726, si l'on en juge par des décla-
 » rations de membres de la famille de Tilly, qui avaient ex-
 » trait du dossier certaines pièces, et notamment par celle
 » du chevalier de Blaru, où il est dit, que le frère du che-
 » valier, c'est-à-dire le marquis de Blaru, lui a remis,
 » entre les mains, des grosses de cinq contrats de mariage,
 » dont il a besoin pour faire des preuves de chevalier de
 » Malte, et « lesquelles (pièces) ont esté tirées des pièces
 » produites au procès contre M. le duc de Sully et M. de
 » Senozan ; et promet de luy remettre après la confec-

» tion de (ses) preuves, ou plustot, s'il en est besoin,
 » pour le jugement du dit procès. Fait à Paris, le douze
 » avril mil sept cent vingt-six. »

E. 3671. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1463-1490. — Vivier (fief du). — « Martin et Jehan
 » dit Pillavoine, frères, bourgeois et demeurant à
 » Rouen, » prennent à rente, chacun par moitié, pour
 la somme de 8 livres tournois par an, de « Philipot de
 » Mauvoisin, escuyer, et damoiselle Guiote Caillot, sa
 » femme, demeurant en l'isle de Freaneuze, ... le fief du
 » Vivier, assis au terrouer de la Villeneuve-en-Chevrie,
 » appartenant à icelle damoiselle, contenant huit vingtz
 » arpentz de terre... » — « Jehan de la Forest » prend à
 rente de « Martin Pillavoine, bourgeois et demeurant à
 » Rouen, » 3 arpentz de terre en 2 pièces, « assis au Vi-
 » vier, » moyennant une rente annuelle de 3 sous parisis. — Denis de Heugneville, receveur de Rosny, pour le comte d'Eu, seigneur du dit lieu, reconnaît avoir reçu de Guillaume Pillavoine, écuyer, la somme de 40 « pla-
 » quez, » pour les ventes d'une maison et jardin à la Villeneuve-en-Chevrie, faites, moyennant 20 écus, au dit Guillaume par Guillaume Hennequin. — Claudin, S^r d'Anfreville et d'Apremont, reconnaît avoir reçu, par les mains de Guillaume Gouille, la somme de 6 écus, pour le rachat de la terre du Vivier, que devait Guillaume Pillavoine, « par le trespas de défunct Martin Pillavoine, son
 » père. » — Acensements à la Villeneuve-en-Chevrie faits à divers par Guillaume Pillavoine. — Règlement de comptes et accord entre « noble homme Guillaume
 » Pillavoine, escuyer, S^r de Villerecaux, » et Antoine Oudart, S^r du Vivier.

E. 3672. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin.

1529-(1530-1533. — Vivier (fief du). — Sentences rendues par Nicolas le Ventrrier, licencié en lois, lieutenant général du bailli de Rosny pour Jean de Béthune, seigneur « de Mureul-le-Besy (Bave), baron du dit Rosny » et Villeneuve-en-Chevrie, » à la requête de Guillaume Pillavoine, « S^r de Villerecaux et Jenfosse, » contre divers tenanciers d'immeubles, acensés à la Villeneuve-en-Chevrie et au fief du Vivier, par ses père et mère, Martin Pillavoine et Jeanne de Trie, et condamnant ces dits tenanciers, ou ceux qui s'étaient obligés pour eux, à payer les arrérages des rentes dues pour la jouissance des immeubles acensés.

E. 3673. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 9 pièces, papier.

1530-1685. — Vivier (fief du). — Jean Thoreau, en son nom et comme se portant fort de sa femme Isabeau Oudart, s'oblige à payer à Guillaume Pillavoine, seigneur de Villarecaux et de Jenfosse, la somme de 680 livres tournois, montant des arrérages d'une rente de 18 livres tournois, due pour le fief du Vivier. — Ratification de la dite obligation par Isabeau Oudart. — Vente d'un demi arpent de terre en la paroisse de la Villeneuve-en-Chevrie, tresle de la Croix, faite par Robert Morel à Bertin le Tellier, moyennant 15 livres tournois. — Lucas le Roux vend, pour 120 livres tournois, à Pierre le Roux, son frère, un immeuble dont onze perches sont sur la seigneurie du Vivier. — Bertin de Mornay, chevalier, S^r d'Ambleville et de Jenfosse, Madeleine de Hagneville, sa femme, tant en leurs noms que comme se portant fort de Guillemette Luce, veuve de Jean de Mornay, en son vivant, chevalier, S^r du dit Ambleville, Jenfosse et autres terres, vendent à Charles de Tilly, chevalier, seigneur de Blaru, la terre et seigneurie de Jenfosse avec une rente de 15 livres 15 sous, due annuellement par Guillaume le Tellier, seigneur du Vivier, moyennant la somme de 7000 livres. — Ratification de la dite vente par Guillemette Luce. — Titres nouveaux de 15 livres de rente annuelle passés, au profit du seigneur de Blaru et successivement par Guillaume le Tellier, Hector le Tellier, son fils, François le Tellier, fils d'Hector, tous seigneurs du Vivier, et Marie Idoisne, veuve de François le Tellier, et tutrice de ses enfants mineurs.

E. 3674. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1490-1551. — Vivier (fief du). — Procédures pour Jacques de Mornay, écuyer, seigneur d'Ambleville, Villarecaux et Jenfosse, et Guillaume de la Garenne, aussi écuyer, seigneur de Saint-Etienne, contre les héritiers d'Antoine Oudart, qui, le 13 août 1478, avait pris à titre de rente, de feu noble femme Jeanne de Trie, de noble homme Guillaume Pillavoine, écuyer, seigneur de Villarecaux, de Guillaume Grusse et de Thomasse, sa femme, fille de feu Martin Pillavoine et de sa femme, Robine de Trie, sœur de Guillaume Pillavoine, un fief, appelé vulgairement le fief du Vivier, sis au terroir de la Villeneuve-en-Chevrie : Jacques de Mornay avait épousé une fille de Guillaume Pillavoine.

E. 3675. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin; 11 pièces, papier, dont 2 cahiers de 6 et 6 feuillets in-4°.

1310-1599. — Pièces diverses. — Vente faite à Guillaume de Blaru, écuyer, par Guillaume de Chaignes, écuyer, de la paroisse de Chaignes, de terres sises à Chaignes, en cinq pièces, et de 69 sous parisis de rente, que lui doivent plusieurs particuliers dénommés dans l'acte. — Vidimus du bail à rente de 12 acres de terre en 3 pièces, à ou près Prémont, fait à Chardin Quesnel par Pierre de Tilly, écuyer, seigneur de Blaru, moyennant une rente annuelle de 16 deniers parisis par acre. — Bertheran Hays, demeurant à Blaru, vend à Jean Treslin, l'aîné, demeurant aussi à Blaru, une pièce de terre contenant cinq arpents, assise à Blaru, lieu dit Près-les-Terres-de-Prémont, pour le prix de 22 livres 10 sous tournois. — Fragment d'enquête faite à « Béhou » par Guillaume de Bergerac, lieutenant du bailli de Monfort-l'Amaury, en exécution de lettres royaux du 18 mai 1498, requête d'Isabeau, veuve de Jean Robillard, contre Perrin le Cotin et Guillaume le Cotin, Jean Anvray et Nécelle, sa femme. — Accord et transaction entre Robert Ladvoat, chevalier, S^r de Lonchamp et de Villeray, d'une part, et Jacques Bugnet, maître ès-arts, d'autre part, sur une contestation née entre eux à la suite de l'acquisition qu'ils avaient faite, avec d'autres individus, des bois de Condeau, appartenant au seigneur de Lavardin. A la suite est la cession de la seizième partie des bois, faite par l'acquéreur, Robert Ladvoat, à François Ladvoat, « escollier abs, son filz aîné et principal héritier, pour luy aider à soy entretenir aux escolles es- » quelles il est de présent (1500) estudiant. » — Bail à rente d'un arpent de vigne au tresle de Coursay, paroisse de Saint-Marcel, fait par Michel Jubert, chanoine de Vernon, à Tassine de Tilly, veuve de Jean Balletot, en son vivant, écuyer, moyennant une rente annuelle de 30 sous tournois. — Extraits de divers actes de 1505 à 1510, dans lesquels figure Jean de Tilly, seigneur de Blaru, qui, le 10 avril 1507 (1508), est ainsi désigné : « S^r de Blarru, du Port-de-Villiers et Villeray. » — Bail à rente de maison et jardin à Blaru, fait à Nicolas Le Vasseur, archer des ordonnances du roi, par Charles de Tilly, seigneur de Blaru, moyennant le paiement annuel de « deux douzaines d'esteurs blancs, avecques deux » raquettes servant pour le jeu de paulme, et ung gant » de paulme. » — Titres de propriété des immeubles dépendant de la succession d'Antoine du Soux et de sa femme, Robine, fille de feu Robinet Le Mercier, dans la seigneurie de Blaru, acquis par Françoise Ladvoat,

veuve de Jean de Tilly, et Charles de Tilly, seigneur de Blaru, leur fils. — Acensement d'un lot de terre, près Saint-Augustin, fait par Charles de Tilly, seigneur de Blaru, moyennant 16 deniers et 2 poules de rentes par an. — Saisie des fruits et revenus d'une ile sise à Jeufosse, que l'on dit appartenir à Gillebert, Jean Ysart, Richard Séal, Pierre Coq et autres habitants de la paroisse de Bennecourt, pour dette d'arrérages de cens et rentes seigneuriales ou pour défaut de droits seigneuriaux. — Déclaration faite à la requête de Charles de Tilly, seigneur de Blaru, le 5 janvier 1534 (1535), par devant Jean Bouchery, prêtre, notaire de l'official de Chartres, vicaire et desservant en l'église Saint-Hilaire de Charpont, diocèse de Chartres, et Guyon Grenvil, clerc tabellion, connus et établi en la baronnie et viconté de Châteauneuf-en-Thimerais, par Claude de Sabrevoys, seigneur de Cluselles, paroisse de Charpont, relativement à la vente de fiefs appartenant à madame de Brienne, à Loumoye, ainsi que des fiefs du clos d'Ivry, la Noe-Durlant, les Chasteliers et le Bisson de Prémont, sis en la seigneurie de Blaru, vente faite par le dit de Sabrevoys, fondé de procuration de madame de Brienne, à Jean du Vat, demeurant à « Saint-Thillier, » lequel « tenoit en gage » une chesne d'or, à la dite dame de Brienne appartenant... » — Guillaume-aux-Vaches, Marguerite, veuve de Jean Boullenger, et Christophe Pasquier, demeurant à Limay, reconnaissent devoir, aux curé et chapelains de l'église paroissiale de Saint-Maclou de Mantes, la somme de 6 livres tournois d'arrérages d'une rente de 8 sous parisis. — « Mémoire des sentences envoyées à Paris par » Martin Dupré, pour produysre au procès de Mons^r » contre le procureur général du roy, pour le fait de la » justice, le premier jour de décembre v^e soixante. » La date la plus ancienne des pièces mentionnées dans ce mémoire est de l'an 1496. — Procuration pour plaider, donnée en blanc par Nicolas Boutier, prêtre, curé de Port-Villez (27 août 1572), François Foucher, Guillaume Thomas dit David, maréchal, Pacquet Pierre, laboureur de vigne, Marion, veuve de Guillaume le Boucher, dit Lesuzyer, Anne, veuve de Michel Houssaye, Jean Fauvel, pêcheur, tuteur des enfants de feu Guillemin, Pierre et Claude Le Marchand, pêcheurs, tous de Port-Villez, à l'exception de Pacquet, domicilié à « Villez, pa- » roisse de Limaiz. » — Arrêt du parlement en faveur de Jean-Baptiste d'Arcona, S^r du dit lieu, chevalier de l'ordre et gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, contre le duc de Longueville et d'Estouteville, en son nom et comme chargé du fait de Jean Callipel et de M^e Jean « de Merlas, dictz le Mignon, » ses fermiers en la terre et seigneurie de Hambye, pour les arrérages de

517 livres 7 sous 4 deniers tournois de rente. — Saisie-arrest, en exécution de l'arrêt sus-mentionné, sur les fermiers des terres et seigneuries de « Méricourt et Vallée-mont » appartenant au dit duc de Longueville. — Sentence du bailli de Blaru sur appel interjeté du « bailli du Chesné-sur-Blaru » par Etienne Le Grand et Vincent Roussel, contre François de Méricourt, seigneur du Chenet, qui condamne Jentroy Chambon, soi-disant procureur et receveur du dit de Méricourt, à faire apparoir de sa procuration, et le condamne aux dépens. — Jean Garnont, laboureur, et Perrine Martin, sa femme, demurant « à La Veyrière, paroisse de Perdreuilly-le- » vendent à Charles Le Pelletier, sieur du Château-Poissy, conseiller du roi en l'élection de Mantes, 12 arpent de terre à La Verrière, moyennant 11 écus 23 d'écus sol. — Sentence du bailli de Blaru contre Martin Masson, Yvon Adoyne, Lubin Chantel, la veuve Pierre Lanchard, Jean Gosselin, Blondelet, Louis Questel, Guillaume Binet, Charles Roussel, Pierre Le Roux et Hilaire Clérambourg, convaincus d'avoir usé d'autres pressoirs que ceux de leur seigneur, Jacques de Tilly. — Ordonnance du bailliage de Vernon, qui consigne entre les mains de Jean Boucher, tuteur des enfants mineurs de Charles Pappoil, en son vivant débiteur du St d'Arcona, les sommes que le dit Boucher pouvait devoir au dit Pappoil, et ce, sur la requête du dit d'Arcona. — Michelle Vallés, veuve successivement de Jean Baron et d'André de..., demurant à Saint Laurent, paroisse de Tilly, et Claude Baron, son fils, la dite Michelle se portant fort pour Simon Baron, son autre fils, venant à « Rauly Bouteroy », avocat au grand Conseil, 12 arpent de terre en jardinage, à Mondreville, ayant appartenu à Guillaume Petel.

E. 3676. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin: 12 pièces, papier, de 24 cahiers de 10, 12, 18 et 18 feuillets in-4°.

1566-1595. — Pièces diverses. — Copie d'un aveu des tenanciers de Blaru, rendu à Jean de Tilly, écuyer, seigneur de Blaru. — Déclarations d'héritages tenus à cens des seigneurs de Blaru, par Marguerite Adam, veuve de Benoît Certain, Collas Baignon, laboureur, demurant « Chaulfour, Louis Leclerc de Bennecourt, Gelfroy Chambon fils d'autre Gelfroy, demurant au « Bout-aux-Ferretz. — Pierre Noste, du Chenet, Jean de Chérences, Robert de Chérences, bachelier en théologie et diacre, Jean de Chérences, prêtre, Louis Le Prince, conseiller du roi, élu et grainctier en l'élection d'Andelys, comme ayant épousé Marguerite de Chérences, tous enfants et héritiers de Jean de Chérences, en son

vivant vétéran des gardes du roi, et de Claude Le Grand, Clément Planché, meunier, demurant en la paroisse Sainte-Généviève de Vernon, Noël Hérange, pasteur de bêtes à laine, et Marguerite Bloine, sa femme, Jean-Baptiste Lemoine de Bellisle, président au grenier à sel de Vernon, comme ayant épousé GENEVIÈVE-MARGUERITE Le Roux, petite fille et héritière pour un tiers de feu Catherine Le Cauchois, veuve de feu Jacques Pattier.

E. 3677. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin: 3 pièces, papier.

1592-1622. — Pièces relatives: à la résignation de la charge de capitaine des châteaux et ville de Caudebec-en-Caux, faite, au profit de Robert Desmalleville, sieur de Calletot et Penneville, chevalier de l'ordre du roi, par François de Ponches, sieur de Mesnil-Vassé: à la nomination du dit Desmalleville. — Ce dernier, forcé de se rendre, sur l'appel du duc de Longueville, en la ville de Comnay, pour le service du roi, nommé, pour le remplacer dans son commandement pendant son absence, Jean le Chevalier, St des Yfz (16 août 1622).

E. 3678. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin: 15 pièces, papier, dont 2 cahiers de 6 et 8 feuillets in-4°.

1600-1631. — Pièces diverses. — Procuration donnée par Jean Le Noury, « sieur de la Gringuardière, de- » meurant en la paroisse de la Roussière, » à Marguerite Le Cornu, sa femme. — Pierre Besnard, M^e cordonnier, demurant à Magny, et Tiphaine Le Roux, sa femme, vendent à Martin de Lespine, sergent royal à Magny, un lot de terre, au terroir de Magny, moyennant 17 livres tournois. — Partage en deux lots des acquêts faits par feu Jean Ollier, en son vivant, bourgeois de Vernon, au pays de France, pendant son mariage avec feu Michelle Le Prévost, sa première femme, entre Pierre Benez, tuteur des enfants mineurs du dit Ollier, d'une part, et Robert « Prévost, » tant en son nom que comme représentant Jacques « Prévost, avocat, Pierre « Prévost, » fils de Louis, et Nicolas de Bordeaux, comme ayant épousé « Louise Le Prévost, » sœur des dits Robert, Jacques et Louis « Le Prévost, » héritiers de la dite Michelle Le Prévost, d'autre part. — Christophe-Auguste Allegrin, chevalier des ordres de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et Saint-Lazare-de-Jérusalem, seigneur et patron de « Vallances en Brye, » les Bordès, Chambry, etc., remet à Raoul Bonthraye, avocat au grand Conseil, la terre et ferme des Hayettes, située en la paroisse de Mondreville, près Mantes-sur-Seine, qui lui avait été ci-devant

donnée par le dit Bouthraye, pour la somme de 9000 livres tournois, ainsi qu'il est porté par le contrat de mariage d'entre le dit S^r de Valence et Marie Bouthraye, sa femme, pour que le dit Bouthraye vende cette terre à Mons^r de Blaru, qui en offre 8,000 livres tournois. — Lettres royaux adressées le 20 septembre 1624 au bailli de Mantes, pour la confection d'un terrier de Blaru. — Claude Le Moyne, fils de feu Giles, en son vivant, avocat du roi à Vernon, demeurant à la Chapelle-Saint-Ouen, vend, moyennant 60 livres tournois, à Vincent Poitevin, demeurant en la dite Chapelle, 2 lots de terre sis à la Chapelle, l'un au tresle du Coudray, l'autre au tresle des Brières. — Sentence qui condamne Louis Le Marchand à se servir du pressoir banal de Blaru. — Lucas François, demeurant au Chenet, et Jeanne Questel, sa femme, vendent, moyennant une rente annuelle de 4 livres tournois, à Jean Gosselin, fils de Simon, « deux » creux de logis, » sis au hameau du But, paroisse de Blaru. — Adjudication du bail des héritages, ayant appartenu à Louis Duval, aux Petites-Coutumes de Jeufosse. — Michel Saintier, marchand, bourgeois de Vernon, baille à rente à Simon Cornay, laboureur, demeurant à la Chapelle-Saint-Ouen, un acre de terre au dit lieu de la Chapelle, triage des « Banis, » moyennant une rente annuelle de 13 livres tournois. — Charles de Gisors, agent des affaires et procureur fondé du marquis de Blaru, baille à rente, moyennant 110 sous tournois par an, à Noël Le Cesne, laboureur, demeurant au Mesnil-Million, un acre de terre au dit Mesnil-Million. — Prisée et estimation d'une maison sise à Blaru, appartenant aux héritiers de Charles « Hey. » — Récépissé des titres de propriété du Buisson de Blaru, acquis de Claude d'Arcona, veuve de Charles de Tilly, par André Jubert, chevalier, seigneur de Bouville. — Michel Chambon et Louis Chambon, son frère, baillent, moyennant une rente annuelle de 9 livres 15 sous, à Jean Soret, pêcheur de Port-Villez, au nom de Louise Le Page et de Perrette Chambon, sœur des dits Michel et Louis, divers immeubles sis dans la seigneurie de Blaru et dans celle du Chenet. — Transport de 4 livres 17 sous 6 deniers, moitié de la rente sus-dite, fait, moyennant 95 livres 15 sous, par Louis Chambon à Nicolas Nootte, fils de Jacques, charpentier, de la paroisse de Jeufosse. — Inventaire fait après le décès de Jean Plouin, à la requête de Geneviève Alais, sa veuve, tant en son nom que comme tutrice de Nicolas, Charles et Anne Plouin, leurs enfants mineurs, et en la présence et du consentement d'Adrien Paul, curateur des dits mineurs, de Louis Plouin, fils aîné du dit Jean, de Geneviève, sa fille, et de Louis Morain, son gendre. — Vente d'un petit clos de

masure planté d'arbres fruitiers, sis « au Mutreaux, » faite par Charles Esnard, marchand, demeurant à Blaru, à Louis Chantel, tisserand en toiles, demeurant aussi à Blaru, moyennant une rente de 45 sous tournois. — Rôle d'assignations données à divers pour se voir condamner à payer au seigneur de Blaru les droits de pressurage du cidre, qu'ils ont fait pressurer ailleurs qu'aux pressoirs banaux du marquisat de Blaru. — Charles de Tilly, marquis de Blaru, baille, moyennant une rente annuelle de 25 livres tournois, à Jean Primault, marchand, demeurant à Blaru, et Louise Lespinne, sa femme, divers immeubles, sis, tant dans la seigneurie de Blaru que dans celle de Douains, confisqués à son profit par sentence de mort de Simon Gosselin, rendue au bailliage du marquisat de Blaru, et confirmée par arrêt de la cour du Parlement de Paris, le 13 février 1677. — Inventaire après décès de Louis Cardonné et de sa femme, « de Cahagne, » fait en 1692. Les meubles inventoriés sont laissés à la garde de Marie Cardonné, fille aînée des dits défunts, en présence et du consentement de Pierre Jona, curé de Cautiers, Georges Hulot, curé de Cahagne, Louis Durand, Henri Belbos, Louis Canivet, M. Sourdeval, tous parents. — Accord entre Guillaume Pélerin, laboureur, fils et Lérétier, en partie, de feu Marin Pélerin et Jeanne Lasne, et Clément Planche, comme ayant épousé Jeanne Baudet, fille de Mathurin Baudet et de feu Marie Pélerin, héritier, aussi en partie, des dits Marin Pélerin et Jeanne Lasne, touchant l'exécution d'une fondation d'obits faite par ces derniers en l'église Sainte-Hilaire de Blaru. — Lettre d'appel, au Parlement de Paris, d'une sentence rendue au bailliage de Mantes, introduit par le marquis de Blaru contre Claude-Jean Leprévost, chirurgien à Vernon.

E. 3679. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1629-1674. — Pièces diverses. — Louis Questel, de Blaru, prend à rente (60 sous tournois par an), de Jean Roussignol, le tiers de 40 perches de terre au lieu dit la Fosse. — Louis de Tilly, chevalier de l'ordre du roi, conseiller en ses conseils d'Etat et privé, lieutenant des cent gentilshommes de Sa Majesté, capitaine d'une compagnie des chevaux-légers, seigneur châtelain de Blaru et du Port de Villiers, baille, à titre de cens et rente seigneuriale, à Jean le Fort, sergent en la châtellenie de Blaru, un lot de terre au lieu nommé Près-le-Chemin-de-Blaru. — Louis David, meunier, demeurant à Blaru, baille à Jean Bonami, laboureur, une grange sise à Blaru, moyennant une rente annuelle de 8 livres. — Charlotte de l'Orme, demeurant à Paris, héritière, en partie, de Guy

de l'Orme, son père, en son vivant, demeurant à Blaru. vend à Perrette Drouart, veuve de Louis David, pour et au nom de Jean David, son fils, « un creux de maison » cour et jardin clos de haye vive, en partie, et planté » d'arbres, » au Buisson, paroisse de Blaru, moyennant la somme de 45 livres. — Cession de 8 livres tournois de rente de bail d'héritage de l'obligation de Jean Bonami, faite par Perrette Drouart à Claude d'Arcona, marquise de Blaru, veuve de Charles de Tilly, moyennant la somme de 80 livres. — Barbe Le Doyen, veuve de Gilles Poitevin, et Pierre Poitevin, son fils, confessent avoir pris, à titre de bail à rente (8 livres 10 sous 8 deniers par an), de Claude d'Arcona, marquise de Blaru, 30 perches de vigne ou environ. — Claude d'Arcona reconnaît avoir reçu de Pierre et Claude Poitevin, frères, la somme de 121 livres, pour le rachat et amortissement de la rente de 8 livres 10 sous 8 deniers. — Bail de divers lots de terre, sis au dimage de Blaru, fait par Jean Le Normand, chirurgien, demeurant à Gasny, à Marin Paul, laboureur, demeurant au Chêne-Golon, paroisse du Port-Villez, tant pour lui que pour Charles de Jord, son petit-fils, moyennant une rente annuelle, pendant le bail, de 15 boisseaux de blé métal.

E. 3680. (Liosse.) — 1 pièce, parchemin : 70 pièces, papier.

1632-1782. — Pièces diverses. — Certificats de bornages faits par Jean Gosselin, arpenteur juré, demeurant à Blaru. — Obligation de 135 livres 5 sous 6 deniers consentie, au profit du seigneur de Blaru, par Madeleine Hayes, veuve de Lucas Gosselin, fils de Jean, de la paroisse de Blaru. — La dite Madeleine « Hay, » veuve en dernières noces de Jacques Le Dannois, consent à ce que le marquis de Blaru reçoive de Louis Dupré, procureur à Blaru, la somme de 60 livres, que ce dernier lui doit pour arrérages de fermage. — Mémoire de ce qui est dû au marquis de Blaru par la dite Madeleine. — Jean Gosselin, fils de Simon, laboureur, de Blaru, prend à ferme de Nicolas de Billy, chirurgien, demeurant à Blaru, moyennant 11 livres 13 sous 6 deniers, plusieurs pièces de terres labourables, à Blaru. — Henri Vollen-gellier et Elisabeth Gosselin, sa femme, vendent à Michel Gosselin, du hameau du Chenet, des immeubles sis au dit hameau, moyennant la somme de 15 livres, une fois payée, et l'obligation par l'acquéreur de payer, à l'acquit des vendeurs, à l'église et fabrique de Blaru, 40 sous de rente. — Adjudication à Guy Gosselin et Jacques Rousay, moyennant 4 livres 2 sous 6 deniers par acre, des héritages saisis, à la requête de Charles de Tilly, marquis de

Blaru, sur Guillaume Dupont, curateur à la succession vacante de Louis Boucher, en son vivant, héritier de feu Marie Le Mire, femme de François le François. — Charles Dupré, Lucheron, demeurant au hameau de « Mestréaut, » vend, à Charles Gosselin, un immeuble au hameau de Maulu, moyennant une rente annuelle de 5 livres. — Mémoire d'acquisitions faites par Louis Dupré, greffier à Blaru. — Mémoire des ventes dues pour ces acquisitions. — Mémoire des acquisitions faites par Jean Le Goust. — « Mémoires, pour compter avec Monsieur le marquis » de Blaru, des rentes seigneuriales, qui luy sont dues, » par Marie-Catherine Pélerin, veuve de feu M^e Louis » Dupré, et, en seconde, de feu M^e Jean Le Goust. » — Assignations données, à la requête du marquis de Blaru, aux héritiers de Guy et Louis Bocher, pour qu'ils aient à payer 20 années d'arrérages d'une rente seigneuriale ; à Guillaume Monsinglant, pour qu'il ait à payer la somme de 16 livres pour arrérage de rente ; à Louis Questel, pour qu'il ait à payer 10 livres en argent et 31 poulés. — Accord et transaction entre Jacques Raffy, ayant épousé Anne Le Marié, Jean Postel, ayant épousé Catherine Le Marié, et Simon Thomas, ayant épousé Marie Le Marié, toutes héritières de feu Nicolas Le Marié, d'une part, Jacques Fouet, ayant épousé Madeleine Philip-pes, fille et héritière de Pierre Philip-pes, et Martin Duchesne, d'autre part, touchant la propriété de la moitié de 64 perches de vignes acquises par ces derniers de Claude d'Arcona, marquise de Blaru, en 1693 et 1694. — Remise de titres et d'arrérages, faite par la marquise de Blaru à Charles Ango, fils aîné de feu Charles Ango, et Catherine Périé, ayant exploité, par bail du marquis de Blaru, une petite ferme située au hameau du Buisson. — Mémoire et consultation en conséquence, autographe, signés Barbier (l'auteur de la *Chronique de la Régence et du règne de Louis XV*), sur un projet de partage entre les trois enfants de la « marquise de Jеufosse. » — Pierre Dupuis et Madeleine Viorné, sa femme, reconnaissent avoir pris à bail du marquis de Blaru « le » pressoir du Buillon, banal, comme les autres pressoirs » de Blaru, » aux mêmes charges, clauses et conditions du bail fait à Louis Dupré le 10 août 1747, et au prix de 45 livres de loyer par an. — Pierre Fiot, laboureur, de la paroisse de Blaru, prend à ferme, du marquis de Blaru, 1/2 arpent de terre labourable au Buisson-Roger, moyennant un loyer annuel de 3 livres. — Contrat de mariage de Claude Beaufour, fils d'autre Claude et de Barbe Touttain, avec Marie Gèneviève Le Bailly, fille de Louis Le Bailly et d'Anne Marie. — Transaction entre Chrysostôme Vinot, fermier de la Saussaye, et Charles Colhette, demeurant au triage du Buisson, pour 3 pièces

de terre au triage de la Taille, près la Saussaye. — Procès-verbal d'arpentage de ces 3 pièces fait, en conséquence de la dite transaction, par Coillon, de la Ville-Neuve-en-Chevrye. — Transaction entre François-Hilaire de Tilly, marquis de Blaru, d'une part, et Jean-Baptiste Lemoine de Bellisle, seigneur de Villetartre, Hennezis, Vernon et Bellisle, etc., secrétaire des commandements du duc d'Orléans, d'autre part, sur les lods et ventes ou treizième qui leur reviennent respectivement dans le prix de l'acquisition d'îles et gords sur la Seine, faite par le S^r Rozé, laboureur à Bernières, paroisse de Saint-Marcel, de Pierre de Launay. — Transaction entre le S^r Vigreux, chargé des affaires du marquis de Blaru, d'une part, et Louis-Germain Blin, « marchand et cabaretier ordinaire de la paroisse de Blaru, » d'autre part, qui, au mépris des droits du seigneur de Blaru, avait débité du vin en temps prohibé et usé de pressoirs étrangers au marquisat de Blaru. — Transaction entre le même, d'une part, et Jean-Chrysostôme Vinot, touchant la propriété d'une haye vive plantée sur une berge séparative entre deux pièces de terre, appartenant, l'une au marquis de Blaru, l'autre au dit Vinot. — Procès-verbal d'arpentage et plantation de bornes, accompagné du plan figuratif d'une pièce de terre sise à Blaru, triage de la Ruelle-Guérin, appartenant au dit Vinot. — Mémoire des tenanciers que les commissaires à la saisie féodale doivent arrêter par toute la terre de Blaru (1724). — Mémoire des tenanciers qu'il ne faut point laisser enlever sur Blaru. — Notes pour le terrier de Blaru.

E. 3681. (Liasse.) — 26 pièces, papier, dont 4 cahiers de 6, 6, 10 et 14 feuillets in-4°.

1646-1760. — Pièces diverses. — Massin « De l'orme, » voiturier par eau, prend à fief, de Charles de Tilly, seigneur de Blaru, « un gortteau d'isle et » gort joignant appelé l'Isle et Gort de la Maladrerie de » Jeufosse, de présent en décadence, » moyennant 8 sous parisis et un chapon de rente et droit seigneurial par an. — Déclaration de la 3^e part et portion du port de Bennecourt, faite au marquis de Blaru par Jeanne Hébert, veuve de Laurent Landin, héritière de Massin Delorme. — Obligation de Simon Thomas, passager du port de Bennecourt, pour la somme de 6 livres envers le marquis de Blaru. — Déclarations d'héritages tenus à cens du marquis de Blaru par Michel de l'Orme, fils et héritier de Guillaume et Marie Gilbert. — Obligation de passer déclaration au marquis de Blaru, faite par François Morel, fils d'Etienne, comme ayant épousé Agathe Hannoyer, héritière de son père; François-Xavier Le Clerc,

Toussaints Le Clerc et Nicolas Rouvelle, comme ayant épousé N. Le Clerc, tous héritiers de Marie Hannoyer, leur mère et belle-mère, laquelle était héritière de Guillaume Hannoyer, tous demeurant à Bennecourt; et aussi Michel Le Clerc, comme ayant épousé Catherine Morel, laquelle était héritière de Massin Morel, représentant aussi Guillaume Hannoyer, tenant leurs droits de Michel de Lorme, fils de Guillaume et de Marie Gilbert. — Compte réglé entre le marquis de Blaru, représentant, par acquisition, Louis Poullaillier, d'une part, et Claude de la Vigne, bourgeois de Vernon, créancier de la succession du dit Poullaillier, d'autre part. — Déclaration d'héritages tenus à cens du marquis de Blaru, par Marin Morain, dans la seigneurie de Blaru, tres'e de « Moslu, » Bausoingt, Terres-Franches, de la Fosse.... » — Echange d'immeubles entre le marquis de Blaru, d'une part, et Madeleine Pattier, veuve de Pierre Le Courayer, héritière en partie de Catherine Le Cauchoix, d'autre part. — Mémoires des terres acquises par feu Catherine Le Cauchoix, veuve de Jacques Pattier, et actuellement possédées par Marie-Madeleine Pattier, veuve de Pierre Courayer. — « Etat des terres, par situation, bouts et » côtés, de la ferme de M. Courayer, occupée par la » veuve Du Bois, suivant un ancien bail et mémoire » fait en 1708, ferme appartenant jadis à madame Pattier et ayant été occupée par Julien Bouret. » — « Mémoire des terres dont la veuve Du Bois, fermière de » Monsieur Courayer, refuse le champart. » — Déclaration d'héritages tenus à cens du marquis de Blaru par Jacques Le Courayer, conseiller du roi, référendaire en la chancellerie du Parlement de Rouen, fils, héritier de feu Madeleine Pattier, veuve de Pierre Le Courayer, aussi référendaire en la dite chancellerie, laquelle était héritière, en partie, de Catherine Le Cauchoix, sa mère, veuve de Jacques Pattier; la dite Catherine Le Cauchoix, représentant, par acquisition, le sieur François Le Tellier, écuyer, sieur d'Orsonville, et autres. — Lettres de Le Courayer au marquis et à la marquise de Blaru et à son fermier Du Bois. — Mémoire pour charger la déclaration du dit Le Courayer. — Pièces relatives au prix de l'arquebuse qui se tenait annuellement à Blaru le 2 septembre, fête de la Dédicace, et consistait d'abord en 3 prix, en 4 tasses d'argent, d'une valeur de 51 à 85 livres (1714-1721). — « Mémoire des meubles et » vaisselle que j'ai pris à Blaru, pour apporter à Blaru » (*sic*) dépouillé sur l'inventaire, et les prix ainsy qu'ils » y sont marqués. » Ce mémoire, sans date, paraît être tout entier de la main d'Elisabeth de Manneville, marquise de Blaru, dont la montre est estimée 45 livres et le cachet d'or 32 livres.

E. 3682. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin : 37 pièces, papier.

1781-1791. — TIPHAINÉ. — Signification d'une sentence rendue par « les juges et consuls des marchands » établis par le roy à Paris, » au profit de demoiselle Anne-Marguerite Payen, veuve du sieur Pierre François, ci-devant marchande de grains, demeurant à Nèlle en Picardie, contre le sieur Tiphaine, marchand farinier à Presles, y demeurant. — Pièces de procédure y relatives, et autres touchant la succession de la dite Anne-Marguerite Payen. — Obligation de Jean-Baptiste Tiphaine, laboureur et voiturier, demeurant à Presles, et de demoiselle Marie-Claude Leroux, sa femme, au profit de Thomas Antheaume, marchand boucher, demeurant à Moisselles, demoiselle Marie-Angélique-Etiennette Ragirel, sa femme, Pierre-Julien Ragirel, marchand boucher, demeurant à Maillier, Jean-Pierre Roger, marchand boulanger, demeurant à Bessancourt, au nom et comme tuteur des enfants mineurs de lui et de défunte Angélique Ragirel, sa femme, tous héritiers de feu Pierre Ragirel, en son vivant, marchand boucher à Maillier, et de feu demoiselle Marie-Anne Mazier, sa femme, pour la somme de 198 livres 8 sous. — Signification d'une sentence rendue par Jean-Simon Lemaitre, bailli de Beaumont-sur-Oise, au profit de Louis-Charles Benoist, maître bourrelier, demeurant à Beaumont-sur-Oise, contre Jean-Baptiste Tiphaine. — Procès-verbaux de saisie opérée à la requête du sieur Le Duc, marchand de grains, sur Jean-Baptiste Tiphaine. — Opposition à la saisie au nom de Louis-Stanislas Xavier, fils de France, Monsieur, frère du roi, comme étant aux droits de Louis-François-Joseph de Bourbon, prince de Conty.

E. 3683. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin : 1 pièce, papier.

1650-1681. — TISSIER. — Vente d'immeubles au terroir de Saint-Blaise faite par Denise Regnart, veuve de Nicolas Vivez, en son vivant, vigneron, demeurant à Carrière-lez-Poissy, à Jean-Tissier, fils de Michel, vigneron, demeurant aussi à Carrière-lez-Poissy. — Vente, au même, d'une pièce de terre, sise au terroir de Carrières. — Accord et transaction portant quittance définitive et réciproque pour tous droits de succession entre les héritiers de Jean Tixier (sic) et Denise Vuiman, sa femme.

E. 3684. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1651. — TOUR D'Auvergne (de la). — Copie faite sur

l'expédition en parchemin, étant en la possession du marquis de Soyecourt, seigneur de Poissy et de « Saint-James, » par Marre, receveur des domaines du roi à Poissy, de l'acte d'échange fait, le 20 mars 1651, entre les commissaires du roi, André-Lefebvre d'Ormesson, Henri-Auguste Loménie de Brienne, Etienne d'Aligre, Antoine Barillon, Jean d'Estampes de Vallençay, d'une part, et, d'autre part, Frédéric-Maurice de la Tour d'Auvergne, due de Bouillon, etc., devant Vaultier et Mareau, notaires à Paris, de la principauté de Sedan, etc., contre le duché pairie d'Albret, avec la baronnie de Duranee, les justices, haute, moyenne et basse, de la ville de Nogaro et des lieux de Barcelone, Riscle, Plaisance et Daignan, le duché pairie de Château-Thierry, le comté d'Auvergne, sauf quelques réserves, les seigneuries de Poissy et de « Sainte-James, » etc.

E. 3685. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1779. — Vente d'une maison à Viroflay et d'autres immeubles aux terroirs de Viroflay et de Sèves (sic), faite par Thérèse-Adélaïde Berger Dumesnil, veuve de Jean-Etienne Maillet-Degrandmaison, écuyer, conseiller secrétaire du roi, à Nicolas-François-Julie de la Tour d'Auvergne et d'Apchier, comte de Montsue, seigneur de la Margerite, Veynard, Marsac, Créqui et autres lieux, ménéchal des camps et armées du roi, et Elisabeth-Louise-Adélaïde de Scepeaux de Beaupréau, son épouse. Cette vente est faite à la charge, pour les acquéreurs, de payer, en dehors des cens, droits et redevances, dont les immeubles sont chargés, la somme de 60.000 livres.

E. 3686. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1776. — TOURMONT (de). — Constitution de 400 livres de rente, au principal de 8.000 livres, faite, par devant Belime et Guespereau, notaires à Paris, par Messire Augustin-Jean-Baptiste de Tourmont, écuyer, exempt des gardes suisses du comte d'Artois, demeurant à Paris, rue des Fossés et paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois, au profit de Guillaume Monette, ancien marchand bourgeois de Paris, demeurant rue Mouffetard, faubourg Saint-Marcel, paroisse Saint-Martin.

E. 3687. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1788. — TOURTEAU DE SEPTEUIL. — Bail à ferme, pour 9 années, des fermes Desmassis (sic) et Vitry de Mulan,

consenti par messire Jean-Baptiste Tourteau de Septenil, chevalier, premier valet de chambre du roi, receveur général des finances, et M^e Jean-Louis Tourteau d'Orvilliers, chevalier, conseiller du roi, demeurant ensemble rue des Petits-Champs, paroisse Sainte-Eustache, à Paris, à Louise Masson, veuve de Jacques Guerrier, fermière à la Ville-l'Evêque, où elle demeure, et à Jacques et André Guerrier, ses fils, demeurant avec elle, logés hôtel du Gailardbois, rue de l'Échelle, paroisse Saint Germain-l'Auxerrois, moyennant 3 000 livres de loyer par an, outre autres charges et conditions spécifiées dans l'acte. — Etat des lieux de la ferme de Mulzan.

E. 3688. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1786. — TRÉMONVILLE (de). — Bail à loyer, pour neuf années, d'une maison bourgeoise et de campagne, sise au Port-Marly, ci-devant occupée par feu la comtesse de Warneville, consenti par Pierre-Bruno-Emanuel-Estiève de Trémonville, mestre de camp de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, tant en son nom que comme se portant fort pour Marie-Claude de Grieu, son épouse, à Pierre-César Anginé, écuyer, receveur général des finances, et à Adélaïde-Henriette Genot, son épouse, demeurant à Paris, rue Neuve-du-Luxembourg, paroisse Saint-Roch, moyennant 3 600 livres par an, outre certaines charges spécifiées dans l'acte.

E. 3689. (Liasse.) — 2 pièces, papier, imprimés.

XVIII^e siècle. — TURMENYES DE MONTIGNY. — Mémoire pour les sieur et dame de Turmenyes de Montigni, appelants, contre le comte de Buron, grand échançon de France, appelant, et le sieur abbé le Boistel, et la dame de Lesmondains, intimés. — Mémoire signifié pour l'abbé Le Boistel et la dame de Lesmondains, intimés, contre le comte de Buron, les sieur et dame de Turmenyes, appelants.

E. 3690. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin; 20 pièces, papier.

1576-1773. — TOUZÉ. — Pierre Le Duc, manouvrier, de Blamecourt, paroisse de Magny, vend à Charles Chavenas, menuisier, du dit lieu, neuf perches de vigne, terroir de « Vélannes-le-Bon, » lieu dit « la vigne Gasté, » pour six livres tournois. — Obligation de Claude Flotté, marchand, demeurant au Tremblay, à Mathurine Fresnay de Magny, pour la somme de 22 écus d'or sol.

— Aven et dénombrement des biens tenus à cens, dans la seigneurie de « Buhy-la-Comy, appartenant à Pierre de Mornay, chevalier des ordres du roi, etc., par Jeanne, veuve de Robert d'Aulle. — Cession d'un immeuble à la Roche Guyon, faite par Noël Rany ou Ravy, laboureur en vignes, du dit lieu, à Catherine Mounier ou Mounier, veuve de Supplix de Fer. — Bail, à titre de rente annuelle et perpétuelle (8 livres tournois), d'un demi arpent de vigne, « au vignon de Buhy, au lieu dit la coste » Jourdain, » fait par François Rousseau, substitut du procureur du roi, et adjoint aux enquêtes et sièges royaux de Dourdan, à Gaultier Divetin (sic), vigneron, de Buhy, Jacqueline du Chesne, sa femme, Nicolas du Chesne, aussi vigneron, de Buhy, et Jeanne du Bois, sa femme. — Lots et partages des biens de feu Guillaume du Chesne, entre ses héritiers, Nicolas du Chesne et Ganthier Divetain (sic). — Obligation de Jean Gasse et Jean Guilly, tailleurs d'habits, à Claude Nepveu, marchand drapier à Dreux, pour la somme de 30 livres. — Obligation de Ivan de Rian, maréchal, demeurant à « Dilheux, paroisse du Tremblay, » à Etienne Gaboye, de Chartres, pour la somme de 25 livres tournois. — Reconnaissance de 25 sous tournois de rente, faite par Antoine Suppin, tisserand en toile, demeurant à la Roche-Guyon, à Dominique de Fer, serrurier, du même lieu. — Sentence sur le différend existant entre Etienne Divetin et la veuve de Guillaume du Chesne, pour cause de mitoyenneté et d'ouverture sur une ruelle. — Obligation de 36 livres tournois, consentie par Yvon Rion (sic) à Claude et Jean Outry, marchands. — Obligation de 36 livres par Guillaume Fournier, meunier, à Pierre Mittier, marchand. — Obligation de 260 livres, consentie par François et Nicolas Touzé, à Edouard Clément, concierge de M. le Duc à Versailles. — Obligation de 150 livres au même par Catherine Guyot, veuve de Nicolas Touzé. — Nicolas Touzé, l'un des collecteurs de la paroisse de Guyancourt pour l'année 1710, promet de payer, à mademoiselle Quatrhombres de Blamont, la somme de 60 livres, de laquelle elle a bien voulu se contenter, pour sa part des dépens auxquels il avait été condamné envers elle par sentence de l'élection de Paris et arrêt de la cour des Aides des 3 février 1703 et 20 mai 1707, et s'engage, en outre, à lui donner six poulets et deux chapons. — Obligation analogue, de la part de Françoise Guyot, veuve de Nicolas Touzé, en faveur de M. de Blamont et mademoiselle de Bélanger, héritiers de feu mademoiselle Quatrhombres de Blamont, leur sœur. — Quittance des paiements des parties mentionnées ci-dessus, signée : Lemaistre. — Esmon Dionne, manouvrier, de Bantheleu, et Catherine Passavant, sa

femme, transportent à Jean du Chesne, le jeune, marchand de Magny, une rente de 36 sous tournois, due par Pierre Thomas, laboureur, d'Arthieulle, paroisse de Magny, et Hélène le Coq, sa femme. — Marguerite Hainfray, veuve de François Blot, en son nom et en celui de leur fils François Blot, vend à Jean du Chesne, le jeune, dix perches de jardin, à Magny, pour la somme de 36 livres. — Bail à loyer, à raison de 100 sous par an l'arpent, de 21 arpents de terres labourables, terroir de Guyancourt, fait par Françoise Catherine Guyot, veuve de Nicolas Touzé, à Thomas Piot, fils, fermier du roi à Guyancourt. — Pierre-André Le Marié, capitaine du château d'Hallaincourt, et procureur fiscal de la haute justice de Magny, au nom et comme procureur de Louise Lemarié, veuve de Charles de Fontenay, en son vivant, docteur en médecine, demeurant à Vernon, vend, à titre de rente, à Philippe Thierry, maréchal, à Magny, et à Madeleine Bavette, sa femme, une maison, sise à Magny, rue Basse, moyennant une rente annuelle de 20 livres. — Acte d'inhumation, « à côté de la chapelle Saint-Joseph, » place de ses ancêtres, » dans l'église de Magny, de Philippe Thierry, maréchal et ancien marguillier de la dite église. — André Fiévé, grand valet de pied du roi, demeurant à Maisons-sur-Seine, et Marguerite-Françoise, sa femme, baillent, moyennant une rente annuelle de 18 livres, à François Huet, fils de Jean, vigneron, demeurant à Chennevières, paroisse de Conflans-Sainte-Honorine, et à Marie-Anne-Françoise Flot, sa femme, plusieurs immeubles sis terroir de Neuville, lieu dit la Croix-Pépin ; terroir d'Erragny, lieu dit les Rognaires ; même terroir, lieu dit la Chasles ; même terroir, lieu dit le chemin de Chasse-Marée ; même terroir, lieu dit le chemin de Paris. — Les mêmes baillent, moyennant une rente annuelle de 21 livres, à Jean Le Grand, vigneron, demeurant à Eragny-sur-Oise, et Marie-Anne Matière, sa femme, divers immeubles, sis terroir d'Eragny, lieu dit le chemin qui conduit de Conflans à Eragny ; même terroir, lieu dit le chemin de Neuville ; même terroir, lieu dit la Carrière ; même terroir, lieu dit la Ruelle du Moulin. — Pièces relatives à des marchandises saisies et consignées à l'auberge ayant pour enseigne : *Le Comte de Toulouse*, rue de la Paroisse, à Versailles, tenue par les Grillier (et Grillard).

3691. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1615-1617. — Procédures pour Pierre Cressé, maître orfèvre, bourgeois de Paris, contre Marc Bargue, de Bouviers, paroisse de Guyancourt, à l'effet d'obtenir

payement de trois obligations consenties par le dit Marc Bargue, au profit de Pierre Baron, laboureur, demeurant à Bouviers, et transportées par ce dernier à Pierre Cressé.

E. 3692. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1650-1720. — Daniel Le Couteux, marchand, bourgeois de Paris, rétrocède à Claude Trumeau, demeurant à Guyancourt, et à Françoise Le Gendre, sa femme, 3 arpents de terre labourable à prendre en deux pièces de onze arpents au terroir de Guyancourt, champnier de la Garenne, dont le dit Le Couteux était propriétaire par le transport que lui en avait fait Jean Lorest, en son vivant, prêtre, curé de Guyancourt, en 1649 et janvier 1650 ; ce dernier avait acquis l'immeuble en question, à faculté de réméré, des dits époux Trumeau. La rétrocession est faite moyennant 20 livres 10 sous de rente annuelle. — Titre nouvel du contrat sus-dit, passé au profit de François Mauger, avocat au parlement, et Madeleine Le Couteux, sa femme, fille et seule héritière de feu Jacques « Le Couteux, » qui était fils de Daniel, par François « Tousé, » procureur fiscal de la prévôté et vicomté de Guyancourt, Noëlle Trumeau, veuve de Jean Lucas, laboureur, Perrette Binard, veuve en premières noces de Daniel Trumeau, et en secondes noces d'Antoine Liévin, et encore le dit « Tousé » comme tuteur des mineurs de Daniel Avenard et de Françoise Trumeau. — Procédures à l'effet d'obtenir payement de 29 années d'arrérages de la sus-dite rente, pour Pierre Leroy, conseiller du roi, banquier expéditionnaire de cour de Rome, et Madeleine Le Couteux, sa femme. — Rachat de la dite rente à Madeleine Le Couteux (sign. autgr. « Le Couteux »), veuve en premières noces de François Mauger, et en secondes noces de Pierre Leroy, par Françoise Guyot, veuve de Nicolas « Touzé, » tutrice de leurs enfants mineurs, héritiers présomptifs de Françoise Touzé et Nicolas Trumeau, qui était elle-même fille et héritière, pour un quart, des feu Claude Trumeau et Françoise Le Gendre, ses père et mère.

E. 3693. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1672-1692. — Quittances de paiements faits par Gervais Denis, locataire « de la maison des Trumeaux, » sise à Guyancourt, » pour travaux de construction ou réparation, à Etienne Besnard, François Lovernis, Nicolas Barnabé, Th. Piot, Jacques Deshayes, François Lauvergnal, Etienne Lamonne, Nicolas Marcier, Tous-

saint Pain, Malabel, Crillaint. — Quittances de paiements faits, pour construction ou réparation à la même maison, par François Touzé à Jean Mennard, François Lauvergnal, René et Jean Guyart, Toussaint Pain, Jean Paulmier et Nicolas Barnabé, Jean Piche, Crillaint.

E. 3694. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin : 31 pièces, papier.

1672-1747. — Quittances délivrées à François Touzé ou à Françoise Guyot, par Mathurin Rousseau, Gabriel Homont, Louis Boucher, les receveurs de la terre et seigneurie de Guyancourt ou leurs fondés de pouvoir, Nepveu, Binard, Sandinon, Jacques Boulland, Claude Dumoutier, Louis Bault, Françoise Leau, femme de Pierre Mercier, Cochin, les seigneurs de Voisins ou leurs mandataires, Martin, Etienne-Louis-Jean-Baptiste Guercy, écuyer, sieur de Voisins, conseiller du roi au Châtelet de Paris, fils unique et seul héritier de feu Guercy écuyer, seigneur de Voisins; divers, tels que Chastelain, Le Cocq, Maulle, de Vaupré, Pierre Hébert, Louis Guillie, gendre de Françoise Guyot, Maubon, Pierre Grenet et Charlotte Grenet, veuve Crétemont.

E. 3695. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 31 pièces, papier.

1676-1683. — Pièces relatives à la liquidation de la succession de Daniel Avenard et Françoise Trumeau, sa femme, dont les enfants mineurs avaient pour tuteur François Touzé, charron, demeurant à Guyancourt.

E. 3696. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1677-1720. — Quittances de paiements d'une rente due à la fabrique de Saint-Georges de Trappes, délivrées à François Touzé par les marguilliers en exercice de la dite fabrique, Georges Simonet, Eustache Vigneron, Guillaume Banse, Marguerite Coquelet, femme de Lucas Paris, Claude Hue, Louis Frère, Thomas Duchesne, Guillaume Barrois, Louis Cogniard, P. Cheret, Garnier Le Noël, Pierre Marié, Foequin. — Quittance du rachat de la dite rente fait par Françoise Guyot, veuve de Nicolas Touzé.

E. 3697. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1677-1747. — Quittances de paiements faits par François Touzé à Hiérosme Chéron et M. Boulliant. — Quittances délivrées successivement à François Touzé,

Françoise Touzé, Nicolas Guyot et Françoise Guyot, sa veuve, pour cause d'une rente par eux due à la fabrique de Saint-Victor de Guyancourt, par les curé ou marguilliers en exercice, Rousseau, Nicolas Gallois, François Le Guay, Petit, Malabel, Salomon (curé, 1688 1692), Th. Piot, Daniel Trumeau, Nicolas Binard, Hiérosme Chéron, Pierre Huard, Charles Pizet, Jacques Malabel. — Décharge de 200 livres donnée au sieur Guilly, marguillier de la fabrique de Saint-Victor de Guyancourt en 1741, par les marguilliers en charge au 21 décembre 1744. — Lecoq, procureur au bailliage de Versailles, donne quittance à Françoise Guyot, veuve de Nicolas Touzé, de la somme de 30 livres, pour ses frais et débours, ayant occupé pour elle contre les marguilliers de Saint-Victor de Guyancourt, au sujet de la rente due à cette église par la dite Françoise conjointement avec Simon Carqueville. — Jacques « Boulland, » marguillier en charge de l'église Saint-Victor de Guyancourt, reconnaît avoir reçu de Jacques Varin, en l'acquit des héritiers Touzé, la somme de 11 livres 10 sous, pour une année de rente due à la fabrique de la dite église.

E. 3698. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin : 1 pièce, papier.

1688-1692. — Constitution d'une rente de 13 livres, au capital de 300 livres, faite, au profit de Jean Petit, prêtre, prieur de Choisy-aux-Bœufs, par Guillaume Guiot, marchand, et Catherine Buisson, sa femme, demeurant à St-Cyr. — Rachat de la dite rente.

E. 3699. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin : 1 pièce, papier.

1694-1704. — François Nepveu, laboureur, demeurant à Toussu-le-Noble, près Châteaufort, vend à François Touzé, charron, demeurant à Guyancourt, un arpent 43 perches de terre labourable, terroir de Guyancourt, champ-tier de la Briqueterie, moyennant 150 livres. — Jean Bellanger, officier de feu Madame la Duchesse douairière d'Orléans, vend au même, pour le prix de 110 livres, un arpent de terre labourable, terroir de Guyancourt, champ-tier de la « Mar Jarric. » — Hiérosme (Dederrière ?) manouvrier, demeurant aux Loges, vend au même, moyennant 60 livres, 1/2 arpent de terre labourable, terroir de Guyancourt, lieu dit « la Croix-aux- » Asnes. » — Jean Bellanger, officier de Madame douairière d'Orléans, demeurant à « Magny Lessart, » vend au même, moyennant 60 livres, un arpent de terre à Guyancourt, lieu dit la Garenne, à lui advenu par succession de feu Etienne Bellanger, son père. — Jean

Legrand, compagnon charron, vend au même, pour 60 livres de prix principal et 15 livres d'épingles, 3 quartiers de terre labourable, terroir de Guyancourt, lieu dit les Fontrenoux-le-Voisin, proche le moulin du dit Guyancourt.

E. 3703, (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1695-22 mars. — Sentence d'appointement par devant le bailli de Versailles, à la requête de François Simon, bourgeois de Fontainebleau, Charles Cogneret, jardinier, et Madeleine Simon, sa femme, contre Léon Guerrier et Catherine Buisson, sa femme, pour parvenir au partage et division des immeubles dépendant de la succession de feu Jean Simon, premier mari de la dite Catherine Buisson. — Contredits de ces derniers aux allégations des demandeurs.

E. 3704, (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1707-1732. — Obligations consenties par François Touzé, et, après sa mort, par sa veuve Françoise-Catherine Guiot, à Claude de Louvier, bourgeois de Paris; Charles Harel, marchand tuffier, demeurant à la tuilerie de Porchefontaine, paroisse de Montreuil; M. Deshayes. — Quittances délivrées aux mêmes par Charles Binard, receveur de la terre de Guyancourt; Louis Gerson, marchand boucher de Chevrense; Jacques Malabel, serrurier à Guyancourt, marguillier de la paroisse dudit lieu; Charles Couturier, collecteur de la même paroisse; Delisle; Milton; Simon, Mithouard, collecteur de la paroisse de Guyancourt.

E. 3705, (Liasse.) — 21 pièces, papier, dont 1 cahier de quittances.

1712-1716. — Procès-verbal de la vente des meubles, effets, bestiaux et grains, demeurés après le décès de Nicolas Touzé, faite à la requête de Françoise-Catherine Guiot, sa veuve. — Sentence d'appointement au bailliage de Versailles, rendue sur la requête de Charles Binard, receveur de la terre et seigneurie de Guyancourt, poursuivant l'ordre et distribution des deniers provenus de la vente sus-mentionnée, contre Catherine-Françoise Touzé, Catherine Buisson, veuve de Léon Guerrier surnoms, Pierre Meslay, Noël Deshayes, Charles Hamel, Simon Mithouard, Hiérosime Chéron, Thomas Piot, Louis Herson et Jean Maillot, Pierre Gauthier, tous opposants sur lesdits deniers, et Gabriel Favas, au nom et comme

curateur judiciaire à la succession de Nicolas Touzé, comme vacante.

E. 3706, (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 8 pièces, papier.

1713-1719. — Pièces relatives à la liquidation de la succession de Nicolas Touzé, en son vivant, laboureur, demeurant à Guyancourt.

E. 3707, (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1720-1721. — Pièces d'un procès entre Catherine Buisson, veuve, en premières nocés, de Guillaume Guyot, et, en secondes nocés, de Léon Guerrier, d'une part, et les marguilliers de l'église paroissiale de Saint-Cyr, pour cause d'une rente constituée au profit de la fabrique de ladite église.

E. 3708, (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1721-1744. — Quittances délivrées à la veuve Touzé, par l'abbé Charpentier, chapelain de la Chapelle Saint-Côme de Feucherolles, ou par ses mandataires, pour cause de paiements de rentes à lui dûes par ladite veuve, fermière des terres de la Chapelle de Saint-Côme. — Lettres adressées à la même par ledit Charpentier, au sujet desdites rentes. — Description des tenants et aboutissants des terres de la Chapelle de Saint-Côme. — Copie du bail de ces terres, fait en 1744, à Françoise Guyot, veuve Touzé, par Claude Cordelet, concierge du duc de La Rochefoucauld et bourgeois de Versailles, y demeurant, rue de l'Orangerie, au nom et comme procureur de Valentin Charpentier, prêtre, chanoine semi-prébendé en la collégiale de Saint-André de Chatou, curé de l'hôpital Saint-Julien et Saint-Gratien de la même ville, et chapelain de la Chapelle de Saint-Côme et Saint-Damien de Feucherolles, paroisse de Gambais.

E. 3709, (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1729-1730. — Pièces d'un procès entre Françoise Guyot, veuve de Nicolas Touzé, d'un part, et Jean-Baptiste Dutartre ou Du Tartre, l'un des 300 gardes et archers de la ville de Paris, héritier pour un cinquième de Gabriel Dutartre et Jeanne Lucas, ses père et mère, touchant la propriété d'une rente, prétendue par ladite Françoise sur la succession desdits Gabriel Dutartre et Jeanne Lucas.

E. 3707. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1731. — Procédures pour Françoise Guyot, veuve de Nicolas Touzé, laboureur à Saint-Cyr, contre Simon Carqueville, laboureur à Lardy, ci-devant tuteur des enfants mineurs de Gabriel Dutartre et Jeanne Lucas.

E. 3708. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 24 pièces, papier.

1731-1740. — Pièces d'un procès entre Françoise Guyot, veuve de Nicolas Touzé, d'une part, et Simon Mitouard ou Mithouard, fermier du roi, en la ferme de la Minière, paroisse de Guyancourt.

E. 3709. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 7 pièces, papier.

1742-1745. — Pièces d'un procès entre Françoise Guyot, veuve de Nicolas Touzé, d'une part, et Jean Viot, marchand de vins à Paris, d'autre part, lequel, excipant d'un prétendu droit d'hypothèque privilégiée sur les biens de Thomas Piot, laboureur, de Guyancourt, refusait de payer à la demanderesse les arrérages d'un loyer de terre qu'elle avait consenti audit Piot.

E. 3710. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1746-1754. — Commandement à Louis Guilly, aubergiste, et Charlotte Touzé, sa femme, de payer à Denis Guerry, compagnon menuisier, la somme de 260 livres, montant d'une année de loyer de l'hôtellerie de Saint-Pierre, sise à Saint-Cyr. — Quittance du paiement de 140 livres fait audit Guerry par Louis Guilly. — Quittances de paiements faits par les époux Guilly, alliés des Touzé et des époux Thierry, à Colard, Martin, Collette, François Champion, Gosse, André Souplet, Chumbert, N. Petit, curé de Saint-Cyr (21 mai 1751), Binet.

E. 3711. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1748. — Significations à Nicolas Touzé, maître d'école, demeurant à Saint-Cyr, et à Louis Guilly, aubergiste, et Charlotte Touzé, sa femme, demeurant aussi à Saint-Cyr, d'une sentence du prévôt de l'abbaye royale de Saint-Cyr, déclarant exécutoire contre Nicolas Touzé, Louis Guilly, Charlotte Touzé, sa femme, Nicolas Coquart, Catherine Touzé, sa femme, Jeanne Touzé, veuve de Charles Odard, héritiers des époux Nicolas Touzé et

Françoise Guyot, un contrat de constitution de 50 livres de rente au principal de 1000 livres, passé par ladite veuve Françoise Guyot, au profit de Robert Buisson, chanoine de Maintenon : la sentence prévôtale est rendue à la requête de Nicolas Pichenay, procureur de Louis Buisson, marchand épiciier à Igny, près Versailles, au nom et comme ayant les droits cédés de Pierre Buisson, son frère, auquel était échu, par le partage fait des biens de la succession de Louis Buisson, leur père commun, le sixième appartenant à ce dernier, dans ladite rente de 50 livres, en qualité d'héritier du susdit Robert Buisson, son frère.

E. 3712. (Liasse.) — 3 pièces, papier, dont 1 cahier de 11 feuillets in-folio.

1723-1766. — VAILLEZ. — Inventaire des meubles, carrosses, chevaux, équipages, et autres effets délaissés par feu Patrie Savine, loueur de carrosses, fait, à la requête de Jean-François LeLoeuf, dit Dumesnil, loueur de carrosses, place Maubert, à Paris, et Marie-Anne Savine, sa femme. — Pierre Delangle, dit Saint-Laurent, loueur de carrosses, à Paris, et Marie Martincourt, sa femme, vendent à Jean-Baptiste LeLoeuf-Dumesnil, et Madeleine-Catherine Vallez, sa femme, le fonds et les meubles, effets et ustensiles servant à la profession de baigneur, composant le ci-devant fonds de boutique du sieur Rapin, perruquier, baigneur privilégié, et garnissant la maison rue Saint-André-des-Arts, appartenant au sieur Brière, directeur des fermes du roi; lesquels meubles, effets et ustensibles sont détaillés dans un état annexé à la minute de la vente qui en avait été faite, le 21 juillet 1762, par Florent Nogaret, valet de chambre du roi, et Marie-Madeleine Desjardins, sa femme, à Pierre Rapin et Anne Chambon, sa femme, et aux époux Saint-Laurent; l'acte porte aussi cession de la clientèle et du droit au bail. — Etat de la maison des bains de M. Dumesnil.

E. 3713. (Liasse.) — 6 pièces, papier, dont 5 cahiers, 3 de 8, 19 et 20 feuillets in-8°, et 2 de 14 et 43 feuillets in-4°.

1747-1769. — Cahier de comptabilité domestique, où sont mentionnés les naissances et baptêmes d'Antoine Vaillez (13 mars 1749), Henri Vaillez (13 octobre 1750), Marie-Antoinette-Henriette Vaillez (10 avril 1752), Marguerite-Françoise Vaillez (nuit du 23 au 24 décembre 1754), François-Fulcrand Vaillez (5 novembre 1756). — Extrait des registres baptistaires de la paroisse Saint-Nicolas-des-Champs à Paris, contenant l'acte de baptême

de Michel-Auguste, fils de Jean-Baptiste Lebœuf-Duménil, négociant, et de Madeleine-Catherine Vaillez, sa femme; parrain, Michel-Auguste d'Harnoncourt de Périgny, (sic), capitaine au service du roi de France, absent, et représenté par Henri Vaillez; marraine, Luce Vaillez; 9 septembre 1769. — Cahiers de comptabilité domestique.

E. 3714. (Liasse.) — 117 pièces, papier.

1763-1770. — Mémoires de fournitures, quittances, billets à ordre, intéressant le sieur Vaillez, ainsi que sa fille et son gendre, les époux Lebœuf, dit Duménil.

E. 3715. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1763-1771. — Lettres de Lambert de Paquier à La Branche; du chevalier de Vincheguerre à son cousin, l'abbé de Vincheguerre, curé de Saint-Etienne de Senlis; de De Vimeux; Pierre O'Reilly; de Lamore; Marchais; à M. Duménil; de Laboureau; Bresle; Bouteaux; à madame Duménil. — Pièces relatives au bail d'une maison à Vert-le-Petit, paroisse Saint-Martin, fait par Nicolas Delevaux, bourgeois de Paris, à Michel-Auguste de Saint-Robert, demeurant à Brie-Comte-Robert. — Lettres signées: Vaillez, mère de madame Duménil. — Lettre signée: Renaud, adressée, de Besançon, probablement à madame Duménil, sa petite fille, car sa mère était une Renaud. — Lettre sans suscription, signée: De Saint-Cyr... « Le dégoût m'a tellement gagné que je suis à la » veille d'abandonner de sang-froid plus de six cent » mille livres.... Je serais bientôt consolé, s'il ne s'agis- » sait que de faire le sacrifice d'une somme considérable, » mais je ne puis m'empêcher d'être très-sensible à la » perte des pouvoirs que j'ai de rendre service à d'hon- » nêtes gens qui m'intéressent infiniment. Martyr de la » circonspection et de la politique, je ne puis m'adresser » à ceux que je vois familièrement, pour obtenir le re- » mède au moyen duquel j'obvierais à tout. » — Lettre adressée à M. Renaud par sa fille « Vaillez Duménil. » — Supplique adressée au comte de Saint-Florentin, ministre et secrétaire d'Etat, par Fulcrand Vaillez, bourgeois de Paris, principal locataire d'une maison garnie, appelée hôtel de Tours, rue du Paon, faubourg Saint-Germain; obligé de se cacher pour échapper à ses créanciers, il demande un sauf-conduit qui lui permette de réparer le désastre de sa fortune, et de secourir ses dix enfants réduits à la dernière misère: le suppliant est âgé de 40 ans.

E. 3716. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1764-1767. — Procédures contre les sieurs Vaillez et Duménil, pour Valentin Lefebvre, marchand de Paris, Brion, metteur en œuvre, à Paris, Brasseur, négociant à Paris, Dargout, joaillier, à Paris, Bachelet, batteur d'or, à Paris, Deschamps, négociant à Paris, Champagne, frères, marchands de vin, de Dijon, Boileau, négociant, à Paris, Mallet, marchand de vins, à Paris, Patron, joaillier, à Paris, etc.

E. 3717. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1764-1771. — Lettres adressées au chevalier de Parigny, successivement officier réformé de la maison de Hainaut et capitaine au régiment de recrues de Metz, par Dubois, qui ne peut rendre compte au ministre d'une demande de gratification faite par le chevalier, sans lui présenter en même temps un mémoire signé de son ancien colonel; Guy, qui, après avoir rendu compte au duc d'Ayen, annonce que ce dernier est disposé à continuer ses démarches auprès de Madame de Gramont, pour obtenir de l'emploi au dit chevalier; Choiseul, duchesse de Gramont; « Ce que j'ai fait, Monsieur, » en votre faveur, ne peut mériter tous les remerciements » que vous me faites; je me suis intéressée à ce qui vous » regarde, parce que j'ai été touchée de votre situation; » en attendant qu'il soit possible de la rendre meilleure, » je vous ay obtenu une gratification de 300 livres; ce » n'est point à cette grâce que je borneray l'envie que » j'ay de vous rendre service quand l'occasion s'en pré- » sentera. Soyés persuadé que je suis véritablement, » Monsieur, votre très-humble et obéissante servante: » Choiseul, duchesse de Gramont. —; » Duc de Choiseul, qui annonce au chevalier sa nomination à une lieutenance dans le régiment des recrues de Metz à la place du Sr de La Taille de Lolinville, comte de Vaux; Lefebvre; Terray, qui lui annonce un secours de 300 livres accordé par le roi; Mesnard de Coinchard; de Bréban; Puget. — Lettre du maréchal duc de Broglie au comte de Vaux, pour lui recommander le chevalier de Parigny. — Quittance de la capitation du chevalier de Parigny. — Enveloppes de lettres à l'adresse du chevalier de Parigny, dont trois ont conservé intact le sceau du duc de Choiseul, d'azur à la croix d'or, cantonné de vingt billettes de même de cinq en cinq en sautoir, en chaque canton; deux, le sceau des Noailles, de gueule à la bande d'or; une, le sceau des Broglie, d'or au sautoir ancré d'azur.

E. 3718. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 50 pièces, papier;

1766-1768. — Procédures pour la veuve Vallet contre le Sr Duménil, baigneur, pour non paiement d'un billet de 360 livres. — Procédures pour le sieur Lalbin, contre le même, afin d'obtenir paiement, d'une dette de 192 livres. — Procédures pour le Sr Benoist, peintre, contre le même, à fin d'obtenir paiement d'un billet à ordre de 300 livres. — Procédures pour le Sr Vaillé, l'aîné, contre le même, pour obtenir paiement d'un billet de 200 livres. — Procédures pour le Sr de Vimieux, négociant à Calais, poursuivant, contre le même, le paiement d'un billet de 267 livres. — Procédures pour le sieur Pellard, marchand, à Paris, contre le même, pour obtenir paiement de la somme de 72 livres. — Procédures pour le Sr Vanderplace, négociant, à Paris, contre le même, pour avoir paiement d'une somme de 400 livres. — Procédures contre le même, pour les Srs Andry, marchand mercier, à Paris, Poinsenot, bourgeois de Paris, Haynaut, marchand, à Paris.

E. 3719. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1768-1770. — Lettres adressées de Londres et de Calais, par M. Duménil, à Madame Duménil, sa femme, hôtel de Tours, rue du Paon, et à la Croix de Malte, rue Phelippeaux, à Paris: affaires domestiques.

E. 3720. (Liasse.) — 108 pièces, papier.

1769. — Lettres du caractère le plus intime, non signées, mais émanant évidemment du chevalier de Parigny, qui les adressait à une femme, dont le nom ne se trouve jamais écrit. — Lettre du chevalier de Parigny à sa tante; aveu de ses fautes; demande à rentrer en grâce auprès d'elle. — Lettre du même sans suscription; demande l'avance de six mois sur ses appointements.

E. 3721. (Liasse.) — 53 pièces, papier, dont 2 cahiers de 8 et 15 feuillets in-4°, et 14 imprimées.

S. D.—**XVIII^e siècle.** — Dissertation philosophique sur la religion. — Relation du bannissement des Jésuites de la Chine, par l'auteur du compère Mathieu. — Règlement pour la Comédie Française (vers libres). — Epître à Mlle Guimard. — Pièce de vers satyriques sur

SEINE-ET-OISE — SÉRIE E. — TOME II.

M. X. — Croquis et notes informes qui paraissent avoir trait à l'exploitation du coche par eau, entre Paris et Châlons. — Recettes contre les fièvres régulières, la rage, les maladies secrètes, la brûlure. — Lettre en vers, adressée par un jeune gentleman de la marine à son ami à Folmouth (texte anglais). — Prospectus de vente de l'eau anti-scorbutique de Chauvet; de la liqueur à enlever les taches, de Bonnet; de la « Boule de Marre, dite l'acier vulnérable, » de François Noël. — Adresses de marchands à Paris, manuscrites et imprimées, au revers de cartes à jouer.

E. 3722. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1451-1771. — VALLOUX (DE) ET VALOUS. — Arrêt du Parlement de Dôle, qui condamne Guard de Cusance, seigneur de Belvoir, Louis, seigneur de Cusance, Jean de Boffremont, seigneur de Soye, et dame Tsabeau, dame de Varax, à payer à Pierre Dubois, écuyer, tant en son nom qu'au nom des enfants de lui et de feu Jehannette, sa femme, fille d'Henri de Lannicon (Aliàs: Camiron), les arrérages d'une somme principale de 100 francs, constituée en faveur du mariage de la dite Jehannette, par feu Jean, seigneur de Cusance et de Belvoir, père des condamnés. — De Riollet, chanoine d'Avallon, reconnaît avoir reçu de M. de Valous, et s'engage à lui rendre un acte de partage entre les enfants de Jean Dubois, écuyer, du 6 août 1587, et, de plus, l'arrêt du Parlement de Dôle, ci-devant mentionné. — Pierre de « Montaignerot, » sieur de « Sonnette-lez-Mont-Saint-Johan, » tant en son nom qu'au nom de sa femme, « Jehanne de Montherenl, » cède par échange à « Henry Dubois, » écuyer, seigneur « de la Rochette-sur-Vingenne, » tant en son nom qu'au nom de sa sœur Nicole, la troisième partie de la terre et seigneurie de la Rochette, et tout ce qui leur appartient aux lieux, villages et territoires de « Bousselanges, Annonnes, Chemin, Beauchemin, » et au comté de Bourgogne; il en reçoit tout ce qui peut revenir aux dits Henri et Nicolle Dubois, du chef de leur père, au « villaige, finaige, justice et » territoires d'Ivilly en l'Auxois..., et, en outre, une somme de 100 francs pour plus value. — Ratification de cet échange, par « Jehanne de Montereul, » femme de Montaignerot.

E. 3723. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1520 (1521)-1606. — Partage des biens provenant de la succession des feu Etienne de Sacquenay, écuyer,

et Catherine de la Villeneuve, sa femme, entre Henri Dubois, seigneur de la Rochette, père et tuteur de Jean et Didier Dubois, fils de lui et de feu Guillemette de Sacquenay, d'une part, et Etienne « de Nuys, » écuyer, seigneur de Renève, en partie, et Guillemette Dubois, sa femme, les dits Henri, Didier et Guillemette, petits enfants d'Etienne de Sacquenay et de Catherine de la Villeneuve. — Partage, après le décès d'Henri Dubois, en son vivant, seigneur de la Rochette et d'Oisilly, en partie, fait entre sa veuve, Jeanne de Mailleroncourt, d'une part, et Jean, Didier, Guillemette et Antoine Dubois, frères et sœurs, enfants du premier mariage du dit Henri Dubois avec Guillemette de Sacquenay. — Procuration donnée par Etienne et Gaspard Dubois, fils mineurs et héritiers de Jean Dubois, écuyer, en son vivant seigneur de la Rochette, ayant pour curateur Guillaume de Sacquenay, écuyer. — Traité de mariage passé entre Etienne Dubois, écuyer, seigneur de la Rochette, de Renève et Oisilly, en partie, et Françoise de Cul, fille de Pierre Je Cul, écuyer, seigneur d'Orain et de « Chevigny, » en partie. — Testament du susdit Etienne Dubois. Il élit sa sépulture en l'église Saint-Julien de Champagne-sur-Vingeanne, à côté de feu Françoise de Cul, sa femme; héritier, Hector Dubois, son fils; legs à ses filles Gabrielle, Jeanne et Martine Dubois, cette dernière mariée à (sic) de Longueville; substitution en faveur de ses neveux Africain et Nicolas Dubois, fils de Gaspard et Jean Dubois. — Traité de mariage entre le susdit Hector Dubois et Clémence Noblet, fille de feu Guillaume Noblet, en son vivant contrôleur des morte-payés en Bourgogne, et de Guillemette Richard. — Insinuation du traité de mariage entre Africain Dubois, seigneur de la Rochette et d'Oisilly, en partie, et Edmée de Montigny, fille de Guid de Montigny et de Bonne de Saint-Seine, seigneur et dame d'Orain, Hettes, Arricourt et le Puits, en partie. — Décret des biens de feu Hector Dubois, à la requête de sa veuve, Clémence Noblet, femme en secondes noces de noble Thimothée Rougier de Dijon, secrétaire ordinaire de la Chambre du roi, impétrante, contre les sœurs du dit Hector, Jeanne, femme de noble Claude Besançon, et Gabrielle, femme de noble Claude de la Borde.

E. 1724. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin, dont 1 avec sceau; 41 pièces, papier, dont 4 imprimées, et 4 cahiers de 6, 6, 8 et 10 feuillets in-4°.

1606-1771. — Erric de Lorraine, évêque et comte de Verdun, etc., en qualité de tuteur des enfants mi-

neurs de feu le comte de Chaligny, son frère, nommé capitaine des château, terre et seigneurie de « Kevres » (Couvres), son conseiller et maître d'hôtel, Marie de Frétilly : (sign. aut. et sceau en cire rouge, pendant sur queue de parchemin). — Commissions au sieur de la Rochette pour lever des compagnies de gens d'armes dont le roi le nomme capitaine. — Brevet de capitaine au régiment de cavalerie du chevalier de Treilly en faveur du sieur de la Rochette. — Brevet de la charge de cornette en la compagnie de Tagnot dans le régiment des dragons du chevalier de Gramont, donnée au sieur de Dorin (l'Orain), la dite charge vacante par la promotion du sieur de la Rochette à une lieutenance. — Brevet de la charge de lieutenant dans la compagnie Desbrosses, régiment de dragons de Chantry, donnée au même. — Convocations aux Etats ordinaires du duché de Bourgogne, adressées à « de la Rochette Dorrain » ou « Dubois d'Orrain, » et « d'Orrain Dubois. » — Lettres, dont une seule porte en suscription : « A Monsieur Dubois, seigneur d'Orrain à Orrain, » mais qui ont été toutes adressées, probablement, à la même personne, de 1709 à 1733, par Epinac, Pons, Langhaec, le marquis de Saulx et Montal, pour solliciter un suffrage à l'élection de la noblesse à la triennialité des Etats de Bourgogne. — Pièces relatives à la charge de lieutenant des maréchaux de France au bailliage de Dijon, octroyée à Jean-Claude Dubois, sieur d'Orain, en remplacement de feu Jean-Baptiste Mellin, seigneur de Saint-Seine, en attendant la capacité d'âge du fils de ce dernier et d'Anne Guérinet, sa veuve. — Généalogie de Messieurs de Mellin. — Acte mortuaire d'Edme Dubois de la Rochette. — Certificat des commissaires nommés par Messieurs de la Chambre de la noblesse aux Etats tenus à Dijon, en juin et juillet 1700, constatant la noblesse de Jean Claude Dubois. — Inventaire des meubles et effets, titres et papiers, fait après le décès d'Edme Dubois, seigneur de la Rochette. — Traité de mariage entre Jean-Claude Dubois, écuyer, seigneur d'Orain, d'une part, et Marguerite de Mellin, fille de feu Henri de Mellin, seigneur de Franclicou, la Besace et autres lieux, et d'Antoinette Madeleine Hémery. — Production de titres en preuve de noblesse, faite par Marie-Jeanne Dubois, veuve de Charles René de Chalus, écuyer, seigneur d'Arbigny et autres lieux. — Extrait mortuaire de Jean-Claude Dubois. — Vente faite à Jean-Baptiste Maillet, seigneur de Courchamp, demeurant à Langres, par Anne Dubois, veuve d'André de Fontenay, écuyer, capitaine-lieutenant au régiment dragons de Baufremont, demeurant à Gray. — Transaction entre la dite Anne Dubois et le dit Maillet.

E. 3725. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin, dont 3 cahiers de 10, 12 et 18 feuillets in-4°; 9 pièces, papier, dont 3 cahiers de 6, 6 et 10 feuillets in-4°.

1614-1698. — Testament de Jean-Louis Dubois, écuyer, seigneur de la Rochette, d'Oisilly et de Renève en partie. Il institue, pour seul et unique héritier, Pierre Dubois, son frère, avec substitution en faveur d'André Fèbure de Rugay, son frère utérin, auquel il lègue 1,500 livres tournois. — Traité de mariage entre Pierre Dubois, écuyer, sieur de la Rochette, Oisilly et Renève, en partie, fils de feu Affricain Dubois et d'Edmée de Montigny, femme en secondes nocées de François Fèbure de Rugny, d'une part, et Bernarde Corberan, fille de noble Claude Corberan, trésorier des gages de la Cour du parlement de Dijon, et de feu Bénigne Quintin. — Partage de la succession de Claude Corberan entre ses enfants, ladite Bernarde Corberan, femme de Pierre Dubois et Jean Corberan. — Traité de survivance entre lesdits Pierre Dubois et Bernarde de Corberan. — Testament d'« Aymée » de Montigny, veuve en premières nocées d'Affricain Dubois, et, en secondes nocées, de François Fèbure. — Arrêt du Conseil privé du roi, renvoyant les parties au Parlement de Dijon, dans la cause relative à la vente d'un communal, faite par les habitants de Renève, cause où figurent les habitants de Renève, demandeurs, en requête d'évocation, d'une part, Claude de Saulx, comte de Beaumont et de Tavanès, Pierre Dubois, Jean Grata, seigneurs de la Rochette, et les habitants de Blagny, Oisilly et Champagne, défendeurs, d'autre part, et lesdits Dubois, Grata et habitants, demandeurs, d'une part, et les habitants de Renève, défendeurs, et Jacques Chabot, chevalier des ordres du roi, marquis de Mirebeau, seigneur de Renève, reçu partie intervenante, d'autre part. — Autres pièces relatives à ce procès. — Vente d'une pièce de terre sise au finage de la Rochette, lieu dit au Champ-de-la-Pierre, faite à Pierre Dubois, sieur de la Rochette, par Thibaut Vosot et Claudine Tavernier, veuve d'Aubert Vosot, demeurant à Orain. — Procès-verbal d'ouverture du testament de Françoise Blagny, veuve de Christophe Le Bant, demeurant à Champagne-sur-Vingeanne, dont un des héritiers présomptifs était Pierre Dubois, sieur de la Rochette. — Pièce relative à une rente de 6 livres 5 sous, constituée par Pierre Fourrot de Perrigny et Nicole Catherine, sa femme, au profit de Claude Corberan, beau-père du sus-nommé Pierre Dubois. — Traité de mariage, entre Jean-Claude Dubois, écuyer, fils de feu Pierre Dubois et de Bernarde de Corberan, et Elisabeth de Mellin, fille de Louis de Mellin,

écuyer, gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi, seigneur de Francien, Renève, Saint-Seine, les Halles-sur-Vingeanne, et de Simonette de Ronjoux. — Actes de baptême d'Edme, fils de Jean-Claude et d'Elisabeth de Mellin, sus-nommée. — Testament de Jean-Claude Dubois, écuyer, seigneur de la Rochette et d'Orain, en partie, cornette de la noblesse du duché de Bourgogne à l'arrière-ban, etc. Il laisse l'usufruit de tous ses biens à Elisabeth de Mellin, sa femme, et règle les parts à revenir, après la mort de celle-ci, à ses enfants, Edme-Jean-Claude, Jeanne-Charlotte, Marie et « Hugette » Dubois. — Contrat de mariage d'Antoine Morizot, écuyer, seigneur de Taniot, premier capitaine et major du régiment de dragons de Chantray, fils de feu Antoine « Morisot », écuyer, seigneur de Taniot, Cheuge, Laborde, etc., et major au régiment royal, et de Marie d'Aubenton, d'une part, et Jeanne-Barbe Dubois, fille de Jean-Claude Dubois, chevalier, seigneur de la Rochette, Orain, Oisilly et Renève, en partie, cornette de la noblesse du bailliage de Dijon, et de feu Elisabeth de Mellin, d'autre part. — Acte mortuaire dudit Jean-Claude Dubois. — Partage des biens de Jean-Claude Dubois, entre ses enfants, Edme, Jean-Claude, lieutenant d'une compagnie de dragons au régiment de « Grammont », Jeanne Dubois, femme d'Antoine de Morizot, Charlotte, Marie et Jacques Dubois.

E. 3726. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin : 58 pièces, papier, dont 1 cahier de 12 feuillets in-4°.

1652-1735. — Généalogie de Messieurs de Valoux, écuyers, seigneurs de Chazeul. — Preuves de la noblesse de Jean-Claude de Valoux, écuyer, seigneur de Chazeul. — Tableaux et notes généalogiques. — Traité de mariage entre Jean-Clément « Valoux », écuyer, seigneur de « Chazaux », officier au régiment du « Plessis Pralain », d'une part, et Catherine de Beaubrenil, fille de feu Jean de Beaubrenil, en son vivant, bourgeois de Limoges, et sœur de Blaise de Beaubrenil, d'autre part, passé à Toulouse, en la maison de noble Jean de Prongen, ancien capitoul. — Arrêt du Conseil du roi qui décharge Jean de Valoux des assignations à lui données et du paiement de la taxe imposée aux usurpateurs de noblesse, et le maintient en sa qualité de noble et écuyer. — Acte du mariage religieux de Jean Valoux, écuyer, avec Anne Dubois, célébré à Essoyes, par Blaise Valoux, prêtre du diocèse de Toulouse. — Acte de baptême de Blaise « Valoux », fils de Jean et d'Anne Dubois ; parrain : Blaise de Beaubrenil, seigneur de Servigny, secrè-

taire ordinaire du duc d'Orléans ; marraine : Denise Mariotte, veuve de Didier Dubois, seigneur de Courchamp. — Acte de baptême de Jean-Claude, fils de Blaise Valoux, seigneur de « Chazeuil », et d'Huguette Dubois ; parrain : Jean-Claude Dubois, écuyer, seigneur d'Orain, lieutenant des maréchaux de France en Bourgogne ; marraine : Marie de Rosière, femme d'Edme Dubois, écuyer, chevalier (*sic*), seigneur de la Rochette. — Certificats de services militaires délivrés à Jean de Valoux, successivement par le comte de Lamotte-Houdancourt, Charles-Honoré d'Albret, duc de Chevreuse, le marquis de Torcy. — Traité amiable passé entre Catherine Mariotte, veuve de noble homme Blaise de Beaubreuil, en son vivant, seigneur de Servigoy, secrétaire de Monsieur, frère unique du roi, en son nom, tant à cause de la communauté de biens qu'elle a eue avec le défunt, que comme sa donataire mutuelle, d'une part, Blaise Varachau, bourgeois de Limoges, au nom et comme donataire entre vifs de Jean de Beaubreuil, son oncle, prêtre, docteur en théologie, chanoine de l'église collégiale de Saint-Junien, en Limousin, qui était créancier et légataire universel du dit feu Blaise de Beaubreuil, son frère, d'autre part ; et Jean de Valoux, écuyer, seigneur de Chazeuil, l'un des deux cents chevaliers de la garde ordinaire du roi, créancier et donataire entre vifs du dit feu Blaise de Beaubreuil, son oncle. — Inventaire fait après le décès de Jean de Valoux, seigneur de Chazeuil, chevalier de la garde du roi, mort de blessures reçues au combat donné près de Tournay en Flandres, laissant deux enfants mineurs. — Traité de mariage entre Blaise de Valoux, fils de feu Jean-Baptiste et d'Anne Dubois, d'une part, et Huguette Dubois, fille et héritière de feu Jean-Claude Dubois, écuyer, seigneur de la Rochette, Orain, Oisilly, Renève, en partie, et autres lieux, et d'Elizabeth de Mellin, d'autre part. — Acte de baptême d'Oudette, fille des dits Blaise de Valoux et Huguette Dubois ; parrain : Edme Dubois, seigneur de la Rochette ; marraine : Hodette Humbert, femme du président Tabourot, écuyer, seigneur de Véronnes. — Acte de baptême de Jean-Claude, fils des mêmes ; parrain : Jean-Claude Dubois, seigneur d'Orain ; marraine : Marie de Rosière, femme d'Edme Dubois. — Acte mortuaire de Blaise de Valoux, seigneur de Chazeuil. — Contrat de mariage entre Jean-Claude de Valloux, seigneur de Chazeuil, et, en partie, d'Oisilly et Renève, fils de feu Blaise et Huguette Dubois, d'une part, et Barbe Michel, fille de Jacques Michel, seigneur d'Atrécourt, « Hoste », et le Puy, en partie, trésorier de France, président au bureau des finances et Chambre du domaine de Bourgogne et Bresse, et de Jacqueline Mochot. — Procédures pour le-

dit Jean-Claude de Valloux contre les habitants de Bourberain et de Chazeuil qui l'avaient imposé au rôle de la taille, malgré sa prétendue noblesse. — Procuration donnée par le même de Valloux à sa femme Barbe Michel, pour traiter de la substitution de la terre de la Rochette, avec Anne Dubois, veuve de M. de Fontenay, ancien officier au régiment de Bauffremont. — Le ministre de la guerre, R. de Paulmy, annonce au sieur de Chazeuil que le roi lui accorde une place de chevalier dans l'ordre de Saint-Louis. — Brevet d'aide-major dans le régiment d'infanterie d'Auvergne, pour Jean-François-César « Valloux » de Chazeuil. — De Riollet, chanoine d'Avallon, déclare avoir reçu de M. de Valloux, le titre et partage du château de la Rochette, entre Etienne Gaspard Melchior et Jean Dubois, écuyer, fils des feu Jean Dubois et Etienne Bourgoin. — Barbe Michel et Jean-François-César de Valloux sont nommés tutrice et curateur de Marguerite-Huberte, Catherine-Henriette, Marie-Claire-Françoise-Barbe et Jeanne-Baptiste, toutes les quatre filles mineures de la dite Barbe Michel et de feu Jean-Claude de Valloux. — Procédures pour Barbe Michel, veuve de Jean-Claude de Valloux, pour être déchargée des tailles roturières, auxquelles elle avait été imposée dans plusieurs localités, etc.

E. 3727. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1775-1781. — Lettres adressées à M. de Valoux, secrétaire de M. de Reverseaux, par : Dardenne, secrétaire du duc de Rohan ; une dame Daloz, qui, paraît-il, était sur le pied d'une grande intimité avec son correspondant ; l'abbé Callens ; Lefebvre, avocat du roi à la gouvernance de Lille ; frère Bonaventure Durand, chartreux, second coadjuteur à Dijon, (ventes de vin de Bourgogne) ; Duvallier de Combe ; D^{les} de Valoux, etc. — Lettres de M. de Valoux à M. Tronson, procureur au parlement de Paris.

E. 3728. (Liasse.) — 2 pièces, 1 archemin ; 89 pièces, papier.

1775-1785. — Brevet de réception de franc-maçon pour Jean-Louis-Jacques de Valoux, (sceau). — Traités sous seings privés, requêtes, exploits, assignations, mémoires de fournitures, quittances, lettres de change, etc., concernant le sieur de Valoux, écuyer.

E. 3729. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier, dont 2 cahiers de 6, 6 feuillets in-4°.

1446-1555. — VALORI et VALORY. — Contrat de

mariage de noble homme Louis de Valory, écuyer, et Catherine de Brisay, fille de Jean de Brisay, seigneur du dit lieu, qui cède au futur « l'ostel... de Destilly, » assis et situé en la chastellenie de Chinon, en lisle de » Vernon, » avec ses appartenances, etc. — Contrat de mariage d' « Anthoine Valory, escuier, fils puisné de » feu noble homme Loys Valory, escuier, en son vivant, » et de damoiselle Katherine de Brisay, seigneur et » dame de Destilly... et de damoiselle Ysabeau de Monta- » lembert, fille de feu noble homme Xristolle de Mon- » talembert, en son vivant, escuier, et de damoiselle » Perrenelle de Deicé... » — Contrat de mariage entre » noble homme François de la Chaise, fils de feu noble » homme René de Lachaise, en son vivant, seigneur du » dict lieu et de Sainet Denys, paroisse de Songé-le- » Bonant,... et damoiselle Jehanne de Bulfevent, fille » de deffunct noble homme Jehan de Bulfevent, en son » vivant, S^r des Barres, paroisse de Villeblevain,... » en la présence de nobles personnes Pierre de la Chaise, » frère aîné du dict François; Loïse de Bellay, dame » de Villeneuve-La-Guiart; Jacques de Goné, sieur du » dit lieu; Guillaume Bomerrier, sieur de la Ripaille; » Jehan Lebeuf, prieur, baron d'Ouffant, et Marin Bou- » det, curé de Sainet-Georges de Bontavant... » (23 juin » 1550. — Contrat de mariage entre « noble homme » Yves d'Andigné, seigneur de Vandort, filz de feuz » nobles personnes Lancelot d'Andigné, en son vivant, » seigneur du dict lieu et d'Angrye, et damoiselle Thi- » baulde de Tinteniac,... d'une part; et damoiselle » Scolastique du Celyer, fille unique de feu noble homme » Jacques du Celyer, en son vivant, seigneur des » Petits-Boys, et damoiselle Françoisse du Pond, à pré- » sent sa vefve, d'autre part; » traité entre le futur en » personne et « vénérable religieux frère René du Celyer, » prieur claustral du Moustier et ablaye de Sainet Aul- » bin, d'Angiers, » procureur fondé de la future: (An- » gers, 31 mars 1550). — Accord et transaction entre » Baudouyn de Vallory, seigneur de Destilly, et damoi- » zelle Anne de Rillac, son épouse,... tant pour eux que » pour noble homme Jean de Vallory, leur filz,... et » comme ayans les droitz et actions de noble homme » Charles de Vallory, son frère puisné,... d'une part, » et... Philippe de Vallory, tant pour luy que comme aïans » les droictz de noble homme Loys de Vallory, son » frère, et noble homme Hellaine (*Alliàs*: Helenus) de » Vallory, » d'autre part, » sur les differans et procès » qui estoient mus, pendans et indécis, et aultres espérer » mouvoir,... pour raison de l'entretienement du con- » trat cy-devant faict passé, en cour du roy, nostre sire, » à Baugé, entre deffunct messire Jean de Vallory, sei-

» gneur du dict lieu de Détéilly, père des dits de Vallory, » et iceux de Vallory,... » le 2 septembre 1549; « aussy » pour raison des differans et questions de leurs par- » tages et de la mestairie de la Chappronnerie, retirée » et recoussé par le dit Philippe de Vallory sur Nicollas » de la Barre... »

E. 3730. Liasse.) — 5 pièces, parchemin, dont 3 cahiers de 6, 8 et 8 feuillets in-4^e chacun; 3 pièces, papier.

1555-1601. — Baudouin de Valory et Anne de Rillac, sa femme, du consentement de Nicolas de Rillac, abbé de Lesterp, cèdent à noble et puissant Adam de Houdun, bailli de « Gisors, » le droit de rachat de la terre et seigneurie de Détéilly, par eux acquis de Charles de Valory. — Retrait lignager des terres et seigneuries « de Meigne, de Villaine et de la Bellinière » fait par « Nicolle de Reillac, abbé commandataire de » Sainet Pierre de Lesterp, aulmosnier et conseiller or- » dinaire de Madame Marguerite, sœur unique du roy, » oncle maternel et concuteur ordonné par justice, » à Jean de Valory, enfant mineur des dits Baudouin de Valory et Anne de Rillac, lesquels avaient vendu les dites terres et seigneuries à Jean de Daillon, comte du Lude. — Transaction entre « Philippe de Valory, sieur de » Lublé, » d'une part, et « Baudouyn de Valory, sieur de » Magné et Chentepie, » d'autre part, sur des contesta- » tions au sujet du partage de la succession de leur père et mère, Jean de Valory et Renée de Champagne. — Déli- » vrance des meubles provenant de la succession de Louis de Valory, abbé de « Quimperlé, prieur de Monmaye- » Sainet-Georges et le Breuilbellay, et aulmosnier ordi- » naire du roy, » à la requête de ses frères et héritiers, Baudouin et Philippe de Valory. — Sentence des re- » quêtes du palais « à Paris, dans la cause entre Melchior » de Thorigny, dame de la Roche d'Abraun, et l'une des » dames d'honneur de la royne de Navarre, » et Anne de Reillac, veuve de Baudouin de Valory, pour raison de la terre de « Mérenville. » — Jacques « du Sellier, » écuyer, seigneur des « Petis Bois, paroisse des Rozières, » pays d'Anjou, » de l'autorité de « Radegonde de Noielle, » sa mère, de messire Michel de Jalesne, chevalier, » seigneur du dict lieu de Jalesne, paroisse de Vernante, » pais d'Anjou,... de messire Jacques de Villiers, cheval- » lier,... seigneur de Laubardière,... de Alexandre de » Lestemon, escuier, seigneur de la Charbonnière,... de » Ollivier du Vau, escuier, sieur de Milly,... de Lau- » rent de la Pronnière, sieur de la Sansonnère, » s'en- » gage à contracter mariage avec « Florance de la Roche- » foucault, fille de René de la Rochefoucault, seigneur de

» Neuilly-le-Noble, et de damoiselle Anne de Gillier... »
 — « Anne de Goné, fille de noble Guy de Goné, sieur de
 » Clivoy, pensionnaire du roy, gentilhomme ordinaire de
 » sa fauconnerie, et de deffuncte damoiselle Magdelayne
 » de la Pommeraie, et, par représentation d'elle, principale
 » héritière, en ligne paternel, de deffuncte damoiselle
 » Magdelayne de la Pommeraie, vivant, esponse de def-
 » funt noble René Sr de Mareil... et de Landifer, »
 fonde de procuration « son bien aimé... Guy de Valory,
 » escuyer, Sr du dit lieu et de Chantepie. »

E. 3731. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 10 pièces, papier.

1591-1699. — François de Bourbon, prince de Conty, lieutenant général pour le roi és-armées de Poitou, Anjou, Touraine, le Maine, Berri, Blaisois, Dunois, haut et bas Limousin, grand et petit Perche, charge Guy « de Gouay, » sieur de Clivoy, de mettre « sus une com- »
 » pagnie de cent carabins, dont il sera capitaine. » Fait au camp devant Mirabeau, le 5 juillet 1591. Signat. autogr. sc. pla. — Brevet d'une pension annuelle de 200 écus accordée par le roi de France au sieur de Clivoy, en attendant qu'il puisse lui en accorder une de 1,000 écus sur la première vacance d'abbaye ou prieuré qui se produira en Bretagne, Normandie, Maine, Touraine, Anjou et Poitou. — Jugement de maintenue de noblesse en faveur de François de Valory, écuyer, sieur de la Galopinière. — Brevet d'enseigne de la compagnie des cent gentilshommes de la maison du roi, place vacante par le décès de Louis de Valory, donné à Charles de Valory, chevalier, seigneur du dit lieu et de la Motte, par Louis de Crevant, marquis d'Humières et de Mouchy, vicomte de Brigneil, baron de Preuilly, seigneur d'Azay et autres lieux, gouverneur des ville et château de Compiègne, capitaine des chasses au dit lieu, et capitaine de la dite compagnie. Sign. autogr. Louis de Crevant d'Humières : sc. pla. — Commission de capitaine d'une compagnie de cheveu-légers donnée par le roi à (Charles) de Valory, le 24 septembre 1651. — Mandement royal portant exemption de logement de gens de guerre, la maison de Lécé, paroisse de Varennes-sous-Monsoreau, appartenant à Charles de Valory. — Lettres de *Committimus* accordées par le roi de France à Charles de Valory, enseigne de la compagnie des cent gentilshommes. — Jugement de maintenue de noblesse en faveur de Louis de Valory, seigneur de Lécé, fils de François de Valory, seigneur de la Galopinière, et de Marguerite de Villeneuve. — Don de 11,892 florins fait par le roi au sieur de Valory, l'un de les ingénieurs, chargé de la direction des ouvrages des fortifications de Menin, la dite somme représentant le

remboursement des terres et héritages appartenant tant au prince de Chimay qu'à la demoiselle Snoukart, et faisant partie de ceux qui ont été compris dans les fortifications de Menin, acquis et confisqués au roi par le droit de la guerre. — Certificat d'enregistrement à l'armorial général des armoiries de Charles de Valory, écuyer, seigneur de « Cussé. » Sign. d'Hozier. Les armoiries sont d'or à un arbre de sinople au chef de gueules. — Extrait des registres de la paroisse de Varennes-sous-Monsoreau, diocèse d'Angers, élection de Saumur, portant l'acte de baptême de Charles-Louis-François, fils de Charles de Valory, chevalier, seigneur de « Cusay, » et d'Angélique Elisabeth-Françoise de Valory, dame de Lécé, sa femme; parrain : Louis de Valory, chevalier, seigneur de Détéilly, oncle de l'enfant; marraine, Antoinette de Valory, damoiselle, tante de l'enfant; présents : Elie-Louis-Gabriel de Valory, chevalier, officier de marine, son cousin-germain; Michel Le Mée, prêtre, chapelain de la paroisse; Scipion-Marthe de Saint-Martin, seigneur de La Barre, capitaine au régiment de Navarre; et Louis Hudault, sieur de Marcé.

E. 3732. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin, dont 2 cahiers de 5 et 6 feuillets in-4°; 8 pièces, papier, dont 3 cahiers de 6, 7 et 8, feuillets in-4°.

1605-1631. — Contrat de mariage de François de Valory, écuyer, fils de feu Philippe de Valory, seigneur de Détéilly, et de Catherine de la Grandière, avec Marguerite de Villeneuve, fille de feu René de Villeneuve, écuyer, Sr du Bois-Grolleau, et de Rénée de Cone, et veuve de Pierre « de Lourmée, vivant, escuyer, Sr de la Collete- »
 » rye, dame de la terre et seigneurie de Leczé, paroisse
 » de Varennes-soubz-Monsoreau, et y demeurant. » —
 « Jacques Ducellier, escuyer, Sr des Petis-Bois, » tant
 pour lui que pour Fleurance de La Rochefoucault, sa
 femme, cède, pour la somme de 2,400 livres tournois, à
 Louis de La Rochefoucauld, seigneur de Neuilly-le-
 Noble, tous les droits aux successions des feu René de la
 Rochefoucauld et Anne Gillier, père et mère des dits Louis
 et Fleurance. — Accord et transaction entre « Guy de Va- »
 » lory, écuyer, sieur de Chantepie, gentilhomme ordi- »
 » naire de la Chambre du roy, demeurant ordinairement »
 » au lieu de la Motte, pays du Mayne,... héritier par »
 » bénéfice d'inventaire de deffunct Jean de Valory, son »
 » père, soy faisant fort de damoysselle Marguerite et Fran- »
 » çoise de Valory, ses sœurs,... les dites damoysselles filles »
 » et héritières, par bénéfice d'inventaire, du dit deffunct »
 » Jean de Valory,... d'une part, et... Jacqueline de Hu- »
 » mières, au nom et comme soy faisant fort de messire

» Louis de Crevant, son espoux, vicomte de Brigueil,...
 » et messire Jean de Moutiers, chevalier, sieur de Me-
 » rainville, y demeurant, près Estampes..... d'autre
 » part,.... » touchant la propriété de la terre de « Méraïn-
 » ville. » — François de Valory, écuyer, et Marguerite
 de Villeneuve, sa femme, seigneur et dame de la Galopi-
 nière, donnent à François de Valory, écuyer, leur fils
 puiné, savoir : le dit de Valory, le tiers de ses meubles et
 immeubles, « soient antiens ou acquets, » et la dite de
 Villeneuve aussi le tiers de ses propres et acquets. —
 Ratification par Marie Moreau, femme d'Antoine de Va-
 lory, écuyer, sieur de Détilly, du contrat de mariage
 entre François de Valory, sieur de la Galopinière, et
 Marguerite de Villeneuve. — Quittance de 370 livres
 13 sous 3 deniers donnée par « Jacques Giroust, escuyer,
 » sieur d'Auvillé, » à François de Valory, sieur de la Ga-
 lopinière, demeurant en la maison seigneuriale « de
 » Lecé, paroisse de Varennes-soubz-Montsoreau, pour et
 » en l'acquit de Jacques du Sellier, escuyer, sieur des
 » Petits-Bois, et de damoiselle Florance de la Roche-
 » foucauld, son espouze... » — Contrat de mariage entre
 Charles de Valory, écuyer, sieur de Lecé, fils aîné de
 François de Valory, sieur de la Galopinière, et de Mar-
 guerite de Villeneuve, et Madeleine du Cellier, fille unique
 de Jacques du Cellier et de Fleurance de la Rochefou-
 cauld. — Provision de curateur de Louis de Valory,
 sieur de Détilly, Gabriel, Rénée, Marie, Anne et Margue-
 rite de Valory, enfants mineurs de feu Antoine de Valory
 et de Marie Moreau, donnée à François de Valory, sieur
 de la Galopinière, leur oncle paternel.

E. 3733. (Liasse.) — 4 cahiers, parchemin, de 1, 6, 6 et 6 feuillets
 in-4°; 6 pièces, papier, dont 1 cahier de 5 feuillets in-4°.

1635-1653. — Contrat de mariage entre Antoine de
 Valory, écuyer, sieur de Détilly, fils de feu Antoine de
 Valory et de Marie Moreau, d'une part, et Marie Moyne-
 rie, fille de feu Guillaume Moynerie, sieur de la Boba-
 nière, et de Marie Cronin, assistée de Charles Moynerie,
 écuyer, S^r de la Bobanière, gendarme de la compagnie du
 roi, son frère, d'autre part; du consentement de René
 de la Grandière, écuyer, sieur de Montgeofroy, cousin
 paternel, et de François de Valory, écuyer, pour le futur,
 et de Marguerite Moynerie, sœur, Julien Moynerie, com-
 mis au greffe du Parlement, Jacques Moynerie, trésorier
 de la maison du maréchal de Créquy, cousins paternels,
 Anne Cronin, tante maternelle, Guillaume Bouchardeau,
 lieutenant au grenier à sel du Château-du-Loir, cousin
 paternel, et Marie du Perray, cousine, pour la future. —

Jugement de maintenue de noblesse rendu, en faveur de
 François de Valory, sieur de la Galopinière, par les com-
 missaires généraux députés par le roi pour le règlement
 des tailles en la généralité de Tours. — Autre en faveur
 de Louis de Valory, sieur de Détilly et de Chatelaison. —
 Accord et transaction entre François de Valory, sieur de
 la Galopinière, et Hélène Despuesses, veuve de Louis de
 Villeneuve, écuyer, sieur du Vivier, mère et tutrice natu-
 relle de Louis de Villeneuve, touchant le partage de la suc-
 cession de feu Alexandre Quérant, écuyer, sieur du Vi-
 vier. — Accord et transaction entre Charles de Valory,
 écuyer, S^r de Lecé, fils aîné et principal héritier de feu
 François de Valory, sieur de la Galopinière, et de Margue-
 rite de Villeneuve, d'une part, et François de Valory,
 écuyer, fils puiné et aussi héritier des dits deffants, et
 François Dupuy, écuyer, sieur du dit lieu et de « Frede-
 » fondz, » et Marguerite de Lorme, sa femme, fille de la
 dite Marguerite de Villeneuve et de Pierre de Lorme, sieur
 de la Colleterie, son premier mari, aussi héritière de la
 dite dame de Villeneuve, d'autre part, touchant le partage
 de la succession des sieur et dame de la Galopinière : la
 Galopinière reste à François de Valory. — Les sus-nom-
 més François Dupuy et Marguerite de Lorme cèdent et
 transportent au dit Charles de Valory la somme de
 3162 livres 10 sous, à eux due par Louis de Valory,
 écuyer, sieur de Détilly. — Provision de curatelle aux
 enfants mineurs de feu Charles de Chambes de Maridort,
 chevalier, seigneur baron d'Avoir, et de Marguerite Mar-
 chant, sa veuve, donnée à Charles de Valory, écuyer,
 sieur de Lecé. — Contrat de mariage entre Charles de
 Valory, écuyer, sieur de la Motte, fils de Guy de Valory,
 chevalier, gentilhomme de la chambre du roi, et Anne de
 Goué, et Catherine Le Lièvre, fille de feu Guillaume Le
 Lièvre, marchand, bourgeois de Paris, et de Catherine
 de Planne, en la présence de Guillaume Lelièvre, frère
 de la future, Claude de Planne, marchand, bourgeois de
 Paris, oncle maternel, Elisabeth de Planne, veuve de
 Pierre Belen, maître batteur d'or et d'argent, à Paris,
 tante maternelle, Charles Le Petit, marchand, bourgeois
 de Paris, cousin paternel, et Jean-Baptiste Le Large,
 procureur au Châtelet. — Ratification de ce contrat par
 les père et mère du dit Charles de Valory.

E. 3734. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 9 pièces, papier,
 dont 5 cahiers de 5, 6, 7, 8 et 8 feuillets in-4°.

1654-1663. — Testament de Guy de Valory, cheva-
 lier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de la
 chambre, « seigneur de Valory, de la Motte, de la Chesze,

» de Gravasse, de la Pommeraie, de la Rouée, de la
 » Vangrellière et autres ses terres demurant en sa mai-
 » son seigneuriale de la Motte en Soulgé-le-Bruand... »
 Il veut être inhumé au chancel de l'église paroissiale
 de Fontaine-Couverte, « dont il est fondateur ; » il fait
 des fondations « en la chapelle qu'il a fait édifier en la
 » dite maison seigneuriale de la Motte : » il ordonne
 « qu'il soit mis et appozé sur sa fosse une tombe de
 » marbre de Saint-Berthevin, près Laval, et portez sur
 » quatre petites colonnes de pareille pierre, nettoyées et
 » bien polliées, et que sur icelles, ou contre l'appareil de
 » la muraille où sera planté la dite tombe, il y sera ap-
 » pozé un placard de cuivre, ou du dit marbre, auquel
 » il désire que son nom et le jour de son décès soient
 » employez, avec un écusson de ses armes et celles de la
 » dame son épouse, my partie... » ; il choisit pour exé-
 cuteurs de son testament, Louis de Chanteloup, écuyer,
 Sr du dit lieu, « demurant à Chanteloup, paroisse de
 » Gastines-en-Craunais ; » Nicolas Fournier le jeune,
 sieur du Pont, avocat à Laval, et « honorable René Pel-
 » letier, Sr de la Besnardière, demurant au bourg de
 » Nuillé-sur-Ouestre... » — Accord et transaction entre
 « Brandelix de Vallory, chevalier, seigneur du dit lieu,
 » fils aîné et principal héritier présomptif noble de » Guy
 de Valory et d'Anne de Goué, d'une part, et Charles de
 Valory, chevalier, sieur de la Motte, enseigne de la com-
 pagnie des cent gentilshommes de la maison du roi, ca-
 pitaine d'une compagnie de cheval-légers du régiment du
 marquis d'Humières, son frère puîné, d'autre part, pour
 assurer le règlement du partage fait par leurs père et mère.
 — Certificat du marquis d'Humières constatant que Char-
 les de Valory est un des cent gentilshommes de la maison
 du roi. — Contrat de mariage entre Charles de Valory, sei-
 gneur de Lecé, fils aîné de feu François de Valory et de
 Marguerite de Villeneuve, seigneur et dame de la Galopi-
 nière, d'une part, et Elisabeth de la Rochefoucauld, fille
 puînée de René de la Rochefoucauld et d'Angélique de Pré-
 ville, seigneur et dame de Neuilly-le-Noble, etc., d'autre
 part. — Certificat des épousailles, le 13 octobre 1657. —
 Accord et transaction entre le sus dit Charles de Valory,
 « donataire universel de deffuncte damoysele Magde-
 » leine du Cellier, son espouze, » d'une part, et René de La
 Rochefoucauld, chevalier, seigneur de Neuilly-le-Noble,
 fils aîné de feu Louis de la Rochefoucauld et d'Adrienne
 de Montbron, qui était fille et héritière de feu Hector de
 Montbron, chevalier, baron d'Avoir et de Champeaux, et
 de Radegonde de Noïelle, sa seconde femme, veuve en
 premières noces de René du Cellier, écuyer, seigneur
 des Petits-Bois, le dit René de la Rochefoucauld, héritier,
 du côté maternel, de la dite Madeleine Du Cellier, sa

cousine germaine, et aussi de la dite Radegonde de
 Noïelle, par représentation d'Adrienne de Montbron, sa
 mère, d'autre part, touchant le partage de la succession
 de Madeleine du Cellier. — Accord et transaction entre
 Brandelis de Valory et sa sœur Gabrielle de Valory, tou-
 chant le règlement, de la part de cette dernière, dans les
 successions paternelle et maternelle, et dans celle de
 Louis de Valory, leur frère commun. — Accord et trans-
 action entre le même et son frère, Charles de Valory,
 touchant le règlement définitif de toutes les successions
 directes ou collatérales à eux échues.

E. 3735. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin : 5 pièces, papier,
 dont 3 cahiers de 6, 12 et 16 feuillets in-4°.

1658-1670-1685. — Accord et transaction entre
 François de Valory, prieur du prieuré simple de Palai-
 seau, patron des patronages ecclésiastiques de « Vuadlin-
 » court et d'Harrancourt, » seigneur de la Galopinière,
 tant en son nom que comme procureur de Charles de Va-
 lory, seigneur de Lecé, et de Yves Dupuy, chevalier, sei-
 gneur de « Froilefondz, » René de Cumont, chevalier,
 seigneur de Buisson, et Madeleine Du Puy, sa femme,
 les dits Valory, enfants et héritiers, en partie, de Mar-
 guerite de Villeneuve, veuve en premières nocces de
 « Pierre de Lourme, escuyer, sieur de la Cottrye, et
 » femme, en secondes nocces de deffunct M^{re} François
 » de Vallory, vivant, chevalier, seigneur de la Gallopi-
 » nière, et les dits sieurs et dame Dupuy, petits-enfants
 » et aussi héritiers en partage de la dite dame Marguerite
 » de Villeneuve, par la représentation de deffuncte
 » Marguerite de Lourme, sa fille, de son premier ma-
 » riage avec ledit sieur de Lourme, d'une part, » et Ma-
 thieu Thomas, sieur de Jonchère, avocat au présidial
 d'Angers, curateur de Pierre-Augustin de Villeneuve,
 chevalier, seigneur de la Renaudière, fils et unique héri-
 tier de Louis-Augustin de Villeneuve, et principal héri-
 tier de feu François de Villeneuve, chevalier, seigneur
 de Cazeau, son oncle : en présence et du consentement de
 Marie-Madeleine Ménage, sa mère, Nicolas Thomas, Sr de
 Fontenay, aussi avocat au présidial d'Angers, au nom et
 comme procureur de Marie de Villeneuve, femme de
 Jacques-Eléonor Bodet, chevalier, seigneur de la Fe-
 nestre, sœur des feu S^{rs} du Cazeau et de la Renaudière,
 et héritière, en partie du premier, d'autre part ; tou-
 chant le règlement de la succession de René de Ville-
 neuve, grand-père maternel des dits de Valory. —
 Contrat de mariage entre Louis de Valory, chevalier,
 seigneur de Détilly, fils d'autre Louis, seigneur de Dé-

tilly, Chatelais, Cussé, Chambourt et autres lieux, et de Marie Moinerie, d'une part, et Antoinette-Catherine de Voyer, fille de René de Voyer de Paulmy, chevalier, seigneur d'Argenson, comte de Rouillac, baron de Venil, maître des requêtes honoraire de l'hôtel du roi, et ci-devant son ambassadeur à Vienne, et de Marguerite Houllier de la Pojade. — Contrat de mariage entre Charles-Guy de Valory, capitaine au régiment de Normandie, fils de feu Charles, sieur de la Chaise, lieutenant des cent gentilshommes de la maison du roi, et de Catherine Le Lièvre, d'une part, et Marie-Catherine Volkant, fille du sieur Simon, ingénieur, conseiller du roi et trésorier de la ville de Lille, et de Marie Vilain, Signat. autogr. A ce contrat est joint l'extrait de baptême de Charles de Valory, né le 22 septembre 1655. — Partage des successions paternelle et maternelle entre Louis de Valory, chevalier, châtelain de Détilly, fils aîné et principal héritier de Louis de Valory et de Marie Moinerie; François « du » Breil-Héliou, chevalier, seigneur de la Garrognière et de Combe, et Gabrielle-Marie de Valory, sa femme; François de Valory, diacre de l'église de Tours, « prieur » d'Allois, près la Ferté-Bernard, pays du Mayne; et Charles de Valory, chevalier, capitaine au régiment royal des vaisseaux, autres fils et fille desdits Louis de Valory et Marie Moinerie.

E. 3736. (Liasse.) — 3 pièces, papier, dont 2 cahiers de 34 et 56 feuillets in-folio.

1668-1672-1708. — Pièces relatives au partage de la succession de Robert Aubery, chevalier, seigneur de Brevannes, président en la Chambre des Comptes, père commun, entre Louis Aubery, chevalier, seigneur de Trilport, d'une part, et Claude Aubery, chevalier, seigneur de Jully; Geoffroy Luillier, seigneur d'Orgeval, maître des requêtes ordinaire de l'hôtel du roi, en son nom, à cause de Marie Aubery, sa femme; Alexandre de Vieuxpont, chevalier, marquis du dit lieu, à cause de sa femme, Henriette Aubery, et se portant fort de Claude Aubery, chevalier, marquis de Vatau, tant de son chef que comme exerçant les droits de Françoise-Angélique Aubery, veuve de Charles de Cochefillet, chevalier, seigneur de Vaucelas, comte de « Vauvineux, » de Félix Le Comte de Nonant, chevalier, seigneur de Cerrières, mestre de camp, et de sa femme, Anne-Dorothee Aubery, de Gaston-Jean-Baptiste de Laney, chevalier, marquis de Raray, et de Marie-Luce Aubery, sa femme, d'autre part. — Extrait du registre mortuaire de l'église paroissiale de Saint-Etienne, à Lille, portant que : le 14 octobre 1708, a été enterré, dans le chœur de la dite église,

SEINE-ET-OISE. — SÉRIE E. — TOME II.

Claude-Louis Aubery, chevalier, seigneur de Tiercelin, lieutenant-colonel au régiment de Bellisle.

E. 3737. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin, dont 1 cahier de 6 feuillets.

1687-1694. — Constitution d'une rente de 90 livres 18 sous, faite, au profit de révérend père Toussaint Le Lièvre, prêtre de l'Oratoire, par Raymond-Louis de Valory, chanoine de l'église Saint-Pierre, de Lille en Flandre, au nom et comme procureur de Catherine Le Lièvre, sa mère, veuve de Charles de Valory. — Accord et transaction entre François de Breuil-Héliou, chevalier, seigneur de la Guéronnière et de Combes, premier capitaine du régiment commissaire général de la cavalerie française, tant pour lui que comme procureur spécial de Marie-Gabrielle de Valory, sa femme, d'une part, et François de Valory, prêtre, « prieur de Saint-Gilles d'Hallais, diocèse du Mans, » et Charles de Valory « d'Estolly, » chevalier, capitaine au régiment des vaisseaux, d'autre part; tous héritiers primés des feus Louis de Valory, chevalier, châtelain de Détilly, et Marie Moinerie, sa femme, pour arriver à la subdivision du partage des successions paternelle et maternelle fait entre eux et leur frère aîné. — Partage entre Angélique-Elisabeth-Françoise de Valory, femme de Charles de Valory, chevalier, capitaine au premier bataillon du régiment royal des vaisseaux, et Antoinette de Valory, damoiselle, héritiers des feus Charles de Valory, seigneur de Lécé, et Elisabeth de la Rochefoucauld, leurs père et mère, et de feu François de Valory, leur frère, et encore héritiers bénéficiaires de l'abbé François de Valory, leur oncle, des successions de leurs dits père, mère, frère et oncle. — Donation mutuelle faite entre les dits Charles de Valory et Angélique-Elisabeth-Françoise, sa femme. — Accord et transaction entre Louis de Valory, seigneur de Détilly, d'une part, Charles de Valory, chevalier seigneur de Cussé, d'autre part, et François du Breuil-Héliou, surnommé, lieutenant-général des armées de France, en Poitou, ayant charge de sa femme, Gabrielle-Marie de Valory, aussi d'autre part, touchant la succession de feu leur frère, François de Valory, « prieur de Saint-Gilles et Saint-Nicolas d'Alays... »

E. 3738. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin, dont 1 cahier de 12 feuillets in-4°; 6 pièces, papier, dont 2 cahiers de 6 et 8 feuillets in-folio.

1705-1714. — « Bref estat de compte que rend

» dame Anne Vedeau, veuve de M^{re} Alphonse de Guérin,
 » chevalier, seigneur de Moulineuf, gouverneur pour le
 » roy des chasteau et forts de Namur, auparavant veuve
 » de M^{re} Louis Aubery, chevalier, seigneur de Trilleport,
 » conseiller au grand conseil, à M. Alphonse de Guérin,
 » chevalier, seigneur de Moulineuf, lieutenant au régi-
 » ment des Gardes Françaises du roy, fils unique des
 » dits sieur et dame de Moulineuf... de l'administra-
 » tion que la dite Dame a eue des biens du dit sieur
 » son fils, comme sa futrice. » — Contrat de mariage
 entre Alphonse-Germain de Guérin et Henriette-Fran-
 çoise Le Camus, fille de feu Pierre-Ignace Le Camus,
 trésorier des états de Courtray, et de Marie-Angélique
 Vanacker, laquelle était alors veuve en secondes noces de
 Claude-Louis Aubery, chevalier, seigneur de Trilport,
 lieutenant-colonel des dragons au régiment de Belle-Isle.
 — Constitution d'uné rente de 150 livres, au capital de
 3000 livres, faite par les dits Alphonse-Germain de Gué-
 rin et Anne Vedeau, sa mère, au profit de François
 Drouet, bourgeois de Paris. — Sentence rendant ce con-
 trat de constitution exécutoire sur les ayant cause du dit
 de Guérin. — Obligation de 14,181 livres 16 sous con-
 sentie par le même de Guérin au profit de Marie-Angé-
 lique Vanacker, susnommée. — Quittance de rembourse-
 ment de la dite somme entre les mains de Pomponne
 Mirey, écuyer, conseiller secrétaire du roi, receveur des
 consignations des requêtes du Palais, à Paris. — Obligations
 consenties par le même, pour diverses sommes, à
 Louis-Philippe-Joseph le Camus, demeurant ordinaire-
 ment à Lille en Flandre.

E. 3739. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin, dont 13 cahiers, de 4,
 4, 4, 5, 6, 6, 8, 8, 8, 10, 10, 22 et 22 feuillets in-4^o; 39 pièces,
 papier, dont 8 cahiers de 5, 5, 6, 6, 8, 8, 9 et 14 feuillets in-4^o.

1709-1726. — Contrat de mariage entre Alphonse-
 Germain de Guérin, chevalier, seigneur de Moulineuf et
 de Tiercelieu, lieutenant des gardes-françaises, fils de feu
 Alphonse de Guérin et d'Anne Vedeau de Grandmont,
 femme, en premières noces, de Louis Aubery, chevalier,
 seigneur de Trilport, d'une part, et Henriette-Françoise
 Le Camus, fille du sieur Le Camus et de Marie Angélique
 Vanacker, veuve, en premières noces, de Pierre-Ignace
 Le Camus, trésorier général des Etats de Courtray, et, en
 secondes noces, de Claude-Louis Aubery, seigneur de
 Trilport, lieutenant-colonel de dragons au régiment de
 Belle-Isle. — Certificat de Le Conte, prêtre, bachelier de
 Sorbonne aumônier à la suite du régiment des gardes-
 françaises, constatant qu'Alphonse-Germain de Guérin
 de Moulineuf, colonel et premier lieutenant des gren-

diers du dit régiment, a été inhumé au camp devant
 Fribourg en Brisgau. — Extrait du registre des sépul-
 tures de l'église Saint-Pierre d'Étampes, portant qu'Anne-
 Charlotte, fille du dit de Guérin et d'Henriette Le Camus,
 a été inhumé le 24 novembre 1613. — Lettre de bénéfice
 d'inventaire au profit de la dite Henriette Le Camus,
 touchant la succession entre la même Henriette Le Camus
 et Anne Vedeau de Gramont, sus nommée. — Pièces di-
 verses relatives au règlement et à la liquidation de cette
 succession.

E. 3740. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 15 pièces, papier.

1710-1744. — Pouvoir de lieutenant-général d'ar-
 mée donné par le roi de France au sieur de Valory, ma-
 réchal de camp et ingénieur ordinaire du roi. — Nomi-
 nation du sieur de Valory, lieutenant-général, directeur
 des fortifications des places de Flandres, à la charge de
 gouverneur du Quesnoy. — Provisions de commandeur
 de l'ordre militaire de Saint-Louis à la pension de
 4000 livres par an, pour le même (Sc. presque intact en
 cir. rong. pend. sur doub. queue de parch.). — Extrait
 tiré, le dernier jour d'octobre 1714, des registres de
 l'église de Beaumont, portant l'acte de baptême de Charles,
 fils de Louis de Valory, écuyer, seigneur « d'Estilly, »
 et de Marie Moinerie, sa femme; parrain : Charles Moi-
 nerie, écuyer, seigneur de la Bobeinière, capitaine d'une
 compagnie de gens de pied; marraine : Anne Cronin, dame
 de Fontaines. — Procédures pour Charles de Valory, assigné
 à la requête de François Ferraud, chargé de la continua-
 tion de la recherche des usurpateurs de titres de noblesse.
 — Bulle du pape Clément XI portant dispenses pour
 contracter mariage en faveur de Charles-Louis-François
 de Valory et de Marie-Jeanne-Catherine de Cumont (Sc.
 en plomb, pend. par laes de fil.). — Ordonnance du bu-
 reau des finances et domaines de la généralité de Lille,
 portant qu'un acte de foi et hommage fait au roi par feu
 Jacques-Henri de Valory, écuyer, capitaine des grenadiers
 au régiment de Saint-Vallier, et frère de Charles-
 Guy de Valory, chevalier, seigneur de la Chaire, lieute-
 nant-général des armées du roi, gouverneur du Quesnoy,
 grand-croix et commandeur de l'ordre de Saint-Louis,
 sera réformé, et que la qualité d'écuyer, omise dans cet
 acte, sera donnée au dit Jacques-Henri. — Brevet d'une
 place à Saint-Cyr pour Marie-Florence de Valory. — Cer-
 tificat de la prestation de serment de M. de Valory, en
 qualité de cornette au régiment de cavalerie de Rohan.
 — Commission de capitaine d'une compagnie dans le ré-
 giment royal de cavalerie donnée au sieur de Valory,
 sieur de Lécé, cornette dans le régiment de cavalerie de

Brionne. — Certificat de la prestation de serment. — Etat des titres qui doivent servir à François-Marthe-Hubert de Valory pour entrer aux pages du roi. — Extrait des registres de l'église paroissiale de Saint-Pierre d'Etampes, portant, sous la date du 15 février 1744,acte de célébration du mariage de François-Marthe-Hubert de Valory, capitaine de cavalerie au régiment royal, fils mineur de Charles-Louis-François de Valory, chevalier, seigneur de Lécé, les Barres-Lugré, la Galopinière, Cussay et autres lieux, et de Marie-Jeanne Catherine de Cumont, avec Henriette-Charlotte-Edmée de Valory, fille mineure de Guy-Louis-Henri de Valory, chevalier, seigneur de Bourgneuf, de Tiercelieu et autres lieux, brigadier et maréchal des camps et armées du roi, gouverneur de Rue, commandeur de Saint-Louis, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à la cour de Prusse, et de Henriette-Françoise Lecamus. La bénédiction nuptiale est donnée par Paul-Frédéric-Charles de Valory, prêtre, docteur en théologie, prévôt de l'église collégiale de Saint-Pierre de Lille en Flandre, abbé de Sauve, en présence de : Henri Le Clerc de Fleurigny, chevalier, seigneur d'« Evinville » ; Louis-Marie de Ferron, lieutenant aux gardes-françaises, chevalier de Saint-Louis, Henriette-Françoise Le Camus, mère de la mariée ; Jeanne-Louise-Charlotte de Valory, sa sœur, Jules-Hippolyte de Valory, chevalier de Saint-Louis, son oncle ; Volant de Valory, sa tante ; Charles-Joseph de Valory, ingénieur du roi, chevalier de Saint-Louis, son cousin, et autres parents et amis.

E. 3741. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin : 114 pièces, papier, dont 7 cahiers de 42, 42, 55, 85, 99, 146 et 149 feuillets in-4°, et 6 imprimés.

1717-1738. — Procédures relatives à la liquidation de la succession de Marie-Gabrielle de Valory, veuve de François du Breuil-Héliou, seigneur de la Guéronnière et de Combes, et plus particulièrement à une action intentée par les héritiers. René-Alexis de Valory, chevalier, seigneur de Détilly, Marguerite-Françoise-Antoinette de Valory, veuve de Charles Lebrun, seigneur de la Brosse, chevalier de Saint-Louis, lieutenant au gouvernement de la ville d'Arras, et Charles-Louis-François de Valory, seigneur de Lécé, aux héritiers et ayant cause de Nicolas Pinon, conseiller du roi, receveur des décimes du diocèse de Poitiers, débiteurs à ladite succession.

E. 3742. (Liasse.) — 4 pièces, papier, dont 3 cahiers de 6, 7 et 32 feuillets in-4°.

1719-1752. — Contrat de mariage entre Charles-

Louis-François de Valory, chevalier, seigneur de Lécé, fils et unique héritier de feu Charles de Valory, chevalier, seigneur de Cussay, et d'Angélique-Elisabeth François de Valory, et Marie-Jeanne-Catherine de Cumont-Dupuy, fille de Henri-Alexandre de Cumont, chevalier, seigneur du Puy et de Froidfond, et de Jeanne Reverdy, dame de l'Épinay. — Arrêt du conseil d'Etat qui, sur la requête de Charles-Guy de Valory, lieutenant-général des armées du roi, commandeur de l'ordre de Saint-Louis et gouverneur de la ville du Que-nay, nommé l'abbé de Pomponne et le généalogiste Clérambault, commissaires pour vidimer et collationner les titres de la maison de Valory, que le requérant avait fait copier dans les archives des sieurs de Valory de la Pommeraye, ses aînés, et de Valory « d'Estilly, » ses puînés. Les titres dont la copie est à la suite de l'arrêt sont : 1° contrat de mariage de Guy de Valory avec Anne de Goué ; 2° curatelle aux enfants mineurs d'Antoine de Valory « d'Estilly » et de Marie Moreau ; 3° contrat de mariage de François de Valory avec Marguerite de Villeneuve. — Contrat de mariage entre « Etienne-François Masens, chevalier, seigneur de Bouy, Dampierre et Sampony, » fils de feus « Guillaume Masens, chevalier, comte Darquienac, » et de Marguerite Le Bret, d'une part ; et Marie-Florence de Valory, fille de Guy-Louis-Henri de Valory et d'Henriette-Françoise Le Camus, seigneur et dame du Bourgneuf, d'autre part ; en présence de « Joseph Masens, » doyen de l'Eglise de « Saint-Mellon de » Pontoise, prieur de Serent ; « de François-Marthe-Hubert de Valory, et sa femme Charlotte-Henriette-Edmée de Valory, sœur de la future ; Jeanne-Charlotte-Louise de Valory, aussi sœur ; Louis-Henry-Emmanuel-Alphonse Le Camus, cousin germain de la future, etc. — Bref de minorité pour Guy-René de Valory, passé à Malte le 8 mai 1752.

E. 3743. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 39 pièces, papier.

1722-1775. — Pièces relatives à la nomination en survivance de l'état et charge de bailli, gouverneur et capitaine des ville, château et duché d'Etampes, en faveur d'« Adrien-Constant-Esprit-Regnault Debarres, marquis » Debarres. » — Démission du dit marquis en faveur de Guy-Louis-Henry, marquis de Valory, lieutenant-général d'armée, commandeur grand-croix de Saint-Louis, gouverneur de la citadelle de Lille et de la ville de Rue, seigneur du Bourgneuf, etc. — Pièces relatives à la nomination de ce dernier aux états et charge susdits, on y trouve des lettres de : Fontaine, l'abbé de Breteuil, Bellisle, « Domillien de Thésigny, » etc. — Lettres adres-

sées au marquis de Valory par : le vicomte de Latour-Dupin : le marquis de Barbanson (a accordé au chevalier de Bonnevaux la place d'inspecteur, dont M. de Vaugien vient de se démettre) : Fontaine ; Legrand de Helleray et Desilhouette, touchant la lieutenance des chasses, la mise en possession de la terre du château d'Etampes, la compagnie de l'arquebuse.

E. 3744. (Liasse.) — 16 pièces, papier, dont 10 cahiers de 3, 3, 3, 3, 3, 4, 4, 8 et 12 feuillets in-4°.

1730-1756. — Mémoire rédigé en forme d'instructions à son fils, probablement par Guy-Louis-Henri de Valory. C'est un document d'un caractère intime, mais très-intéressant pour l'histoire personnelle des membres de la famille de Valory : on y trouve des détails curieux sur les opérations militaires dans les Flandres de 1707 à 1710. — Discours sur la question de savoir quel est, pour un artiste, le plus avantageux, de vivre dans la retraite ou dans le commerce du monde. Ce travail est dû probablement à la plume de Jules-Hyppolyte de Valory, frère de Guy-Louis-Henri. — Récit des batailles d'Oudenarde et de Malplaquet, et des opérations subséquentes, rédigé probablement par le sus dit Guy-Louis-Henri de Valory. — Notes de comptabilité sur les courses faites en 1749 par Jenet, courrier du même Guy-Louis-Henri de Valory, ministre plénipotentiaire à la cour de Prusse. — Mémoire sur la cavalerie, présenté au ministre de la guerre en 1749. — Autre mémoire sur la cavalerie. — Mémoire sur l'infanterie, présenté au cardinal de Fleury. — Deux Lettres d'Argenson au marquis de Valory, touchant les renseignements que ce dernier fournissait au ministre sur les troupes du roi de Prusse. — Mémoire sur la question de savoir « s'il convient mieux au ser- » vice du roy, quant au militaire, d'être exact à donner » les congés absolus au bout des six ans portés par les » engagements que les soldats contractent avec les capi- » taines des différents corps de troupes. » — « Quelques » principes et définitions tirés de la poétique d'Aristote ; » extrait de Métastase. — Brouillon des 6 premières scènes d'une comédie en 1 acte et en prose, intitulée « L'homme » à la minute. » — Extrait du « Traité de Westphalie, » du père Bougeant. »

E. 3745. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin : 18 pièces, papier.

1751-1779. — Commission donnée à M. de Valory, pour recevoir, comme chevalier dans l'ordre de Saint-Louis, François-Marthe-Hubert de Valory de Lécé, l'un des

exempts des gardes du corps en la compagnie de Charost. — Certificat de ladite réception. — Extrait des registres des inhumations de la paroisse Saint-Pierre d'Etampes, portant que, le 22 septembre 1758, a été inhumé dans l'église Saint-Pierre le corps d'Henriette-Françoise Le Camus, âgée de 63 ans ou environ, femme de Guy Louis-Henri, marquis de Valory, lieutenant-général des armées du roi, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, gouverneur de la citadelle de Lille, chevalier, seigneur de Bourgneuf ; en présence de Paul-Frédéric-Charles de Valory, abbé de de la Sauve, son beau-frère, de François-Marthe-Hubert de Valory, écuyer, seigneur de Lécé, exempt des gardes-du-corps, chevalier de Saint-Louis, mestre-de-camp de cavalerie, son gendre, et autres. — Pièces relatives à la réception dans l'ordre de Malte de Casimir-Louis de Valory, né et baptisé le 27 décembre 1759, fils de François-Marthe-Hubert de Valory, sus nommé, et de Charlotte-Henriette-Edmée de Valory, sa femme. — Mandement de bénéfice d'âge, pour l'administration de leurs biens, en faveur d'Henriette-Catherine de Valory de Lécé, damoiselle ; Charles-Jean-Marie de Valory, page de la petite écurie ; Charles-Guy-Louis de Valory, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, page de la chambre du roi, et Marie-Jeanne-Marthe de Valory, demoiselle ; enfants des feus François-Marthe-Hubert et Henriette-Charlotte-Edmée de Valory, ci-devant nommés. — Articles du contrat de mariage entre Charles-Jean-Marie de Valory, capitaine de Cavalerie au régiment royal de Lorraine, gouverneur et grand bailli d'Épée de la ville, bailliage et duché d'Etampes, capitaine au château de ladite ville, seigneur de Bourgneuf et fiefs y joints, haut justicier et censier du prieuré de Saint-Pierre d'Etampes, seigneur des terres de Lécé, la Barre et Ligré en Anjou, et autres lieux, avec Adélaïde-Louise-Jeanne-Joséphine Duplex, fille mineure de feu Joseph-François marquis Duplex, comte de la Ferrière, commandant de l'ordre de Saint-Louis, gouverneur des établissements français dans l'Inde, gouverneur des ville et fort de Pondichéry, et de Claude-Thérèse de Chastenay-Lanty. — Acte de la célébration religieuse de ce mariage, le 13 avril 1779, dans l'église de la Madeleine, à Paris. — Procuration générale donnée par le dit marquis de Valory, à la dite Adélaïde Duplex.

E. 3746. (Liasse.) — 1 cahier, papier, de 103 feuillets in-f°.

1750. — « Kareikal et autres lieux du sud de la côte » Coromandel, depuis le 24 mars 1750 jusques et com- » pris le 20 octobre 1750, lettres à l'armée commandée » par M. Dauteuil. » — Copie des lettres adressées de

Pondichéry par Dupleix, pendant la période sus-indiquée, à MM. Dauteuil, Le Riche, Floyer, de Bausset et de Larche, de la Touche, Law, Laurence, Pradeau de Bussy, Sornay, Puymorin, Abeille, K. Jean.

E. 3747. (Liasse.) — 3 pièces, papier, dont 1 cahier de 174 feuillets in-folio

1751. — Copie de lettres adressées, de Pondichéry et de la Taupe, du 16 avril au 16 septembre 1751, par Dupleix, à MM. de la Tour, Dauteuil, les officiers de l'armée, Brenier, Law, Isa Dussaussy, Patté, du Rocher, Destimonville, Dumesnil, Goupil, Hoyt, Tornton, La Volonté, de Gauville, de Selvé, Véry, le Riche.

E. 3748. (Liasse.) — 1 cahier, papier, de 147 feuillets in-f°.

1751-1752. — « Voyage de Golconde et Aurengebat. Lettres de l'armée, commencées le 16 janvier 1751, jusqu'au 24 mai 1752. » — Copie de lettres adressées de Pondichéry, pendant la période sus-indiquée, par Dupleix, à MM. de Bussy, de Kerjean, le père Théodore, Agy-Abdoula; Mouzaferkan, Vincent.

E. 3749. (Liasse.) — 1 cahier, papier, de 116 feuillets in-f°.

1751-1753. — « Lettres pour l'Europe, commencées le 15 octobre 1751 jusqu'au 21 octobre 1753, » adressées par Dupleix à Madame de Montaran, MM. Dousset-Castanier, Choquet, de Saint-George, Brignon, Pélerin, Prévôt de la Touche, de Montendre, de Massin, de Bonneval, Boissière, Pépin de Bellisle, de la Garde, de la Lande, Mad^e Joly, MM. Joly, Gardancourt, Le P. René de Charante, les syndics et directeurs généraux (de la Compagnie des Indes), de Montaran, de Machault, les directeurs de la Compagnie d'Angleterre, Martin de Selve, Polizy, Gayrosse, l'abbé Stafford, la Vigne-Buisson, Quentin de Lac-Métrie, Gilbert-Deschainay, de Verney, Baudran, Chailhat, Morellet, Danycan, Bonillé, duc de Gesvres, duc de Noailles, duc de Béthune, de Silhouette, de Lavalette, Dupleix (son neveu), Godehen, Nicole, Faydeau-Dumesnil, Michel, Saintard, Gilly, Gardamons, de Rabouine, Binet, duc de Richelieu, comte de Thoumone, Mad^e de Baquencourt: quelques-unes de ces lettres sont chiffrées avec la traduction interlinéaire.

E. 3750. (Liasse.) — 1 cahier, papier, de 151 feuillets in-f°.

1752. — « Registre des lettres écrites aux armées

» commandées par M^r Law et Brenier, à commencer du » 1^{er} janvier 1752 jusques et compris le » 16 juin 1752, adressées par Dupleix à MM. Brenier, Law, Patté, Destimonville, Véry, Dumesnil, Durocher, Saint-Philippe, Hoyt, Milon, Plousquellee, Saint-Bernard, La Volonté, le Sergent de Valgonde, Du Rocher de la Périgne, Murray, Dauteuil, Beauvais, Lambert, l'officier commandant à Valgonde, Le Comte. Beaucoup de ces lettres sont chiffrées, avec la traduction interlinéaire.

E. 3751. (Liasse.) — 1 cahier, papier, de 184 feuillets in-f°.

1752. — Copie de lettres adressées, du 20 mai au 3 octobre 1752, de Pondichéry, par Dupleix, à MM. Milon, Hoyt, La Volonté, Médère, Le Comte, Saint-Philippe, Véry, Patté, Brenier, Le Gris ou Le Gros, de Saint-Germain, Bauvais, Mad^e Médebat, MM. de Kerjean, Dauteuil, de la Beaume, Pacaud, Dussaussy, de Glatignac, Willesme, Le Normand, Dormieux, de Mazière, de Maissin.

E. 3752. (Liasse.) — 1 cahier, papier, de 43 feuillets in-f°.

1752-1753. — Copie de lettres adressées, de Pondichéry, du 4 mai 1752 au 10 janvier 1753, par Dupleix, à MM. le Gouverneur de Madras, Sanders, Dumesnil, Cokell, Visdelon, le gouverneur du fort S^t David, le commandant des troupes anglaises, Laurence, Starke, Andrew Ross, d'Alton, Dermieux, Campbelle.

E. 3753. (Liasse.) — 1 cahier, papier, de 14 feuillets in-f°.

1753. — Minute d'une lettre adressée de Pondichéry, le 16 janvier ou février 1753, par Dupleix, aux syndics et directeurs généraux de la compagnie des Indes.

E. 3754. (Liasse.) — 1 cahier, papier, de 149 feuillets in-f°.

1752-1754. — « Livre des lettres écrites à l'armée » de Golconde et Aurengebat, commencé en 1752, le » 30 mai, » et fini au 10 mars 1754. Copie de lettres adressés pendant la période sus-indiquée, de Pondichéry, par Dupleix, à MM. de Bussy, Dugrez, Jean-Baptiste, Goupil, Vafadirkan, le R. P. Montjustin, Marière, Durocher, de Valton, Marion, de Mainville, Romikan, Villéon, de Boisseran, Beylie, le chevalier de Parthenay, de Ligny, Gadeville, les officiers de l'armée française sous les ordres de M. de Bussy, de Jainville, de Visse-de-loup,

Deguerty, Maujin, de Mézière, Dioné, le marquis de Conflans : beaucoup de ces lettres sont chiffrées avec la traduction interlinéaire.

E. 3755. (Liasse.) — 1 cahier, papier, de 49 feuillets in-4°.

1752-1754. — « Lettres pour Kareikal et autres lieux du sud de la côte, à commencer du 27 août 1752 » jusques et compris le 31 juillet 1754, » adressées par Dupleix à MM. Le Riche, Bonsach, R. P. Costas, Hooremann, gouverneur de Négapatam, R. P. Tremblay, Barthélemy, Hoyt, Sivers, Thibault, l'évêque d'Halycarnasse, Roth, Beauvais, Vermont, Brouwer, de Marcenay, Ziegenbalg, Rezepatt, Vaulke.

E. 3756. (Liasse.) — 1 cahier, papier, de 67 feuillets in-4°.

1753-1754. — « Registre des lettres écrites de Madagapataam, commençant le 1^{er} janvier 1753, jusqu'au 27 juillet 1754, » et adressées par Dupleix à MM. de Maracin, Périgny, Duplant, de la Selle, Duez, de Fontenay, Panou, Du Laurens, De Bussy, Berthelin, Marion, Vermont, M^{me} V^e Rinck, R. P. Augustin, de Ligny, Le Fagueix, chevalier de Boisseran, Trémisot, Milon, Dormieux, Dillens, Mad^e Denis, chevalier de Parthenay. Les quelques passages chiffrés qui se trouvent dans ces lettres ne sont pas traduits.

E. 3756 bis. (Liasse.) — 3 pièces, papier, dont 2 cahiers, l'un de 77, l'autre de 20 feuillets in-4°.

1754. — Livre de compte, probablement de Dupleix, établi par doit et avoir pour l'année 1754. — Répertoire alphabétique des noms de personnes contenus dans le dit livre. — Liste de 16 personnes, dont les noms ne se trouvent pas dans le répertoire, dont cette liste sur feuille volante pourrait être le complément.

E. 3757. (Liasse.) — 1 cahier, papier, de 4 feuillets in-4°.

10 novembre **1758.** — Contrat de mariage entre Joseph-François, marquis Dupleix, comte de la Ferrière, commandeur de Saint-Louis, ci-devant commandant général des établissements français dans l'Inde et gouverneur des ville et forts de Pondichéry, fils de feu François Dupleix et d'Anne-Louise Manac, et veuf sans enfant de Jeanne Albert, d'une part ; et Claude-Thérèse de Chastenay de Lanty, fille majeure de feu François-

Elie de Chastenay, chevalier, marquis de Lanty, baron de Crépan, mestre de camp, lieutenant colonel, commandant le mestre de camp, général de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, et de Jeanne-Françoise Gardien, d'autre part.

E. 3758. — 1 registre, papier, relié, de 929 feuillets in-4°.

1763-1764. — Procès-verbal d'apposition et de levée des scellés sur les meubles et objets mobiliers de Joseph-François Dupleix, marquis, commandeur de Saint-Louis, comte de Ferrière, ancien gouverneur de la ville et du fort de Pondichéry, dans l'Inde-Orientale, mort le 11 novembre 1763, dans son hôtel, rue Neuve-des-Capucines, paroisse de la Madeleine de la Ville-l'Evêque, fait à la requête de Claude-Thérèse de Châtenay de Lanty, sa veuve, en qualité de créancière de la succession, et comme tutrice naturelle d'Adélaïde-Louise-Jeanne-Joséphine, leur fille. Les vacations sont au nombre de 341, et les oppositions des créanciers sont au nombre de 356. Ce procès-verbal forme 4 volumes reliés, dont le premier est inscrit sous le présent numéro et les 3 autres forment les articles suivants.

E. 3759. — 1 registre, papier, relié, de 926 feuillets in-4°.

1763-1764. — Deuxième volume du procès-verbal ci-dessus.

E. 3760. — 1 registre, papier, relié, de 940 feuillets in-4°.

1763-1764. — Troisième volume du même procès-verbal.

E. 3761. — 1 registre, papier, relié, de 964 feuillets in-4°.

1763-1764. — Quatrième volume du même procès-verbal.

E. 3761 bis. — 1 registre, papier, de 165 feuillets in-4°.

1765-1768. — Procès-verbal de vente aux enchères, à Paris, de diamants, pierres et autres objets précieux, faisant partie de la succession Dupleix.

E. 3762. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1745-1789. — Quittances de droits de censive

sive payés par les Valory aux receveurs de la terre et seigneurie de Mesnil-Girault, pour le compte du chapitre de Sainte-Croix d'Orléans. — Quittances d'une rente annuelle de 3 livres, sur une maison servant aux audiences de la justice, à Etampes, payée par les mêmes aux marguilliers de la fabrique de l'église Saint-Pierre : Jean-B. Paris; Carnevillier; Denis Gaudron; Jean Paris; Bouché; Collean; Delanoue; Denis Rué; Denis Vézard; Jean-Baptiste Roger; B. Capy; Claude Vézard; Ronceray; Honard; P. Paris; Labiche; Baron; Pierre Paris; Pierre Auclere; Pierre Boucher. — Quittances du loyer du banc des Valory dans la chapelle de la Sainte-Vierge de l'église Saint-Pierre d'Etampes, payé, en conséquence de l'adjudication du 28 août 1763, à raison de 6 livres 2 sous par an, aux marguilliers Collean; Rué; Delanoue; Denis Vézard; Jean-Baptiste Roger; B. Capy; Ronceray; Pierre Paris; Baron; Pierre Auclere; Pierre Boucher. — Quittance de 202 livres reçues de l'abbé de Valory, pour le compte de M. Anfray de Malte et les honoraires des mémorial et suppliques à l'occasion des preuves de Louis Casimir de Valory, par Laeroix. — Quittance de Chauvet, préposé du vingtième de la paroisse de Brières-les-Scellés, pour la somme de 4 livres 8 sous, payée par Louis-Henri de Valory, coté au rôle à l'article 89. — Quittance de Lavalley, avocat au parlement et contrôleur des actes au bureau d'Etampes, pour la somme de 605 livres 19 sous 3 deniers, montant du droit de centième denier et 10 sous par livre, des immeubles dépendant de la succession d'Henriette-Catherine de Valory, femme du marquis de Cély, décédé le 31 décembre 1785, somme payée par le marquis, le chevalier et la comtesse Marthe de Valory. — Quittance de 8 livres 16 sous 3 deniers pour 9 années de censive d'un arpent de terrain dans le potager du Bourgneuf, et 3 arpents de terre au champier de la Maregarbault, possédés en roture du chapitre de Sainte-Croix d'Etampes par le marquis de Valory, signé Promentm, chanoine. — Autre quittance du sus-nommé Lavalley pour la somme de 785 livres 3 deniers, montant du droit de centième denier sur des mutations ayant pour objet la ferme de Boismercier, somme payée par Charles-Jean-Marie, marquis de Valory, seigneur de Bourgneuf, gouverneur d'Etampes; Casimir-Louis de Valory, chevalier non profès de l'ordre de Malte; Marie-Jeanne-Marthe de Valory, comtesse de Valory, chanoinesse du chapitre noble de l'Argentère, tant en leurs noms qu'en l'acquit de Nicolas-Diendonné-Cornette de Cély, marquis de Cély, leur beau-frère. — Quittance d'une redevance annuelle de 12 livres due par le même marquis à Lemasson, prêtre, chapelain de Saint-Macé.

E. 3763. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1747-1780. — Mémoires de fournitures faites aux Valory, par Villemère Laumosnier, marchand à Etampes; Goses, tailleurs. — Mémoires de travaux de menuiserie, maçonnerie, charpenterie, etc., exécutés au Bourgneuf. — Quittances de ces mémoires, de rentes viagères, d'impositions, etc., faites à Chaillon de Lizy, pour le compte des majeures et mineurs de Valory, dont il gérait la fortune, de 1775 à 1780.

E. 3764. Liasse. — 62 pièces, papier.

1749-1768. — Quittances du vingtième et 2 sous pour livre payés par M. de Valory, pour sa maison située à Paris, rue de Braque. — Mémoires d'ouvrages de pavé, menuiserie, peinture, vitrerie, maçonnerie, tapisserie, serrurerie, couverture, charpenterie, carrelage, fumisterie, faits à la dite maison, les dits mémoires portant quittances signées : V^e Finet; Passinge; Marceau; Vadé; Benard; Blondel; Gérard; Destriche; Morin; Belleville; Le Henconet; femme Lamare; Simon; Baudet; Rolland; Bertholain; Ferrand; Méry; Charvet; Loir; Pilheux.

E. 3765. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1754-1788. — Quittances pour une rente seigneuriale annuelle de 105 livres due aux chartreux d'Orléans par les seigneurs du Bourgneuf, et reçue successivement des Valory par leurs receveurs : Etienne Grugeon; Marguerite Grugeon, sa veuve; Antoine Gervais Becheu et Louis Gerosme, cohéritiers et ayant droit de lui.

E. 3766. (Liasse.) — 8 pièces, papier, dont 3 cahiers de 19, 112 et 144 feuillets in-f^o.

1760-1768. — Inventaire de meubles fait après le décès d'Henriette-Françoise le Camus, à la requête de Guy-Louis-Henri, marquis de Valory, lieutenant-général des armées du roi, grand croix de l'ordre de Saint-Louis, gouverneur de la citadelle de Lille, ci-devant ministre plénipotentiaire à la cour de Berlin, chevalier, seigneur du Bourgneuf, haut justicier et censier du prieuré de Saint-Pierre, Tiercelin, et des fiefs de Saint-Bonnet dit des Longs, des Harangeois, Foresta et autres terres, son mari, en présence et du consentement de François-

Marthe-Hubert de Valory, chevalier, comte de Lécé, la Barre, Lagré et autres lieux, chevalier de Saint-Louis, mestre de camp de cavalerie, exempt des gardes-du-corps, et Charlotte-Henriette-Edmée de Valory, sa femme; Jeanne-Louise-Caroline de Valory, les dites Charlotte et Jeanne, filles des dits marquis et marquise de Valory. La bibliothèque du château du Bourgneuf contient 1900 volumes, les archives 95 articles. — Renonciation de Charlotte-Henriette-Edmée de Valory à la succession de sa mère. — Inventaire des meubles du château du Bourgneuf fait après le décès de Charlotte-Henriette-Edmée de Valory, à la requête du marquis de Valory, prêtre, prévôt en dignité de l'église collégiale de Saint-Pierre de Lille, au nom et comme ayant pouvoir de François-Martine-Hubert de Valory, sus-nommé, ce dernier agissant tant en son nom personnel que comme tuteur d'Henriette-Catherine de Valory, âgée de 15 ans 4 mois; Charles-Jean-Marie de Valory, âgé de 12 ans; Charles-Guy-Louis de Valory, âgé de 8 ans, chevalier de justice de Saint-Jean de Jérusalem; Marie-Jeanne-Martine de Valory, âgée de 4 ans, et Casimir-Louis de Valory, reçu de minorité pour l'ordre de Malte, âgé de 18 mois, tous cinq enfants mineurs du dit François-Martine-Hubert et de Charlotte-Henriette-Edmée de Valory. — Extrait du registre des sépultures de l'église Notre-Dame de Versailles, portant que, le 12 mars 1765, a été inhumé François-Martine-Hubert de Valory, décédé la veille, en présence d'Antoine-Luc de Séré, mestre de camp de cavalerie et exempt des gardes du corps du roi; François de Duras, brigadier des armées du roi et enseigne des gardes-du-corps. — Tutelle des mineurs sus nommés donnée à leur ayeul maternel Guy-Henri-Louis marquis de Valory. — Inventaire mobilier après les décès des dits François-Martine-Hubert et Charlotte-Henriette-Edmée de Valory « ... deux boucles d'oreilles et une » bague à diamans fins, prisées et estimées..., deux mille » livres..., une montre à répétition et boîte d'or et chaîne » d'acier prisée et estimée..... deux cents livres. » — Pièces relatives à l'émancipation de M. et de M^{lle} de Valory.

E. 3767. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin, dont 1 cahier de 6 feuillets in-4^o; 4 pièces, papier.

1773-1788. — Contrat de mariage entre Louis-Nicolas-Dieudonné-Cornette de Cély, chevalier, capitaine au régiment royal Pologne, cavalerie, fils de feu Nicolas-Philippe-Cornette-Saint-Cyr de Cély, chevalier, conseiller du roi en son conseil souverain de l'île de la Marti-

nique, et de Marie-Rose-Daubas Dubreuil, représentée par Remy Le Roy de Vaudremont, d'une part; et Henriette-Catherine de Valory de Lécé, fille des feus François-Martine-Hubert de Valory, chevalier, seigneur de Lécé, de la Barre « Lagré » et autres lieux, exempt des gardes-du-corps du roi, chevalier de Saint-Louis, et d'Henriette-Charlotte-« Aimée » de Valory; de l'agrément et en présence de Guy-Henri-Louis, marquis de Valory, chevalier, commandeur, grand-croix de Saint-Louis, lieutenant-général des armées du roi, ci-devant son ministre plénipotentiaire à la cour de Prusse et à celle de Sa Majesté britannique, chevalier, commandeur des ordres de Notre-Dame de Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, gouverneur, grand bailli d'épée de la ville d'Etampes, grand-père maternel de la future; Jean-Baptiste Poilloux de Saint-Mars, seigneur de Bierville, officier de marine, et sa femme Marie-Louise Le Roy; Charles-Jean-Marie, comte de Valory, chevalier, capitaine de cavalerie au régiment royal de Lorraine, et Marie-Jeanne-Martine de Valory, frère et sœur de la future; Jules-Hippolyte de Valory, chevalier, ancien capitaine du régiment de la Marine, chevalier de Saint-Louis; Jeanne-Louise-Charlotte de Valory; madame de Saint-Wast et madame du Petit-Val. — Lettres d'émancipation en faveur de Casimir-Louis de Valory, chevalier de justice de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, fils des sus-nommés François-Martine-Hubert et Henriette-Françoise-Edmée ou Aimée de Valory. — Entérinement des dites lettres au bailliage d'Etampes. — Donation faite par le dit Casimir-Louis à Charles-Jean-Marie, marquis de Valory, de tous les droits successifs immobiliers qui lui appartiennent et peuvent appartenir dans les successions de leurs père et mère, qualifiés comte et comtesse de Valory, et dans celle du marquis de Valory, leur ayeul maternel, à la réserve de l'usufruit. — Transport mobilier et d'usufruit dans les biens provenant des dites successions fait au même par le même moyennant une rente annuelle de 3,000 livres. — Accord et transaction entre Louis-Nicolas-Dieudonné-Cornette de Cély; Louise-Caroline de Valory; Charles-Jean-Marie, marquis de Valory, chevalier non profès de l'ordre de Malte, et Marie-Jeanne-Martine, comtesse de Valory, dame chanoinesse d'honneur du chapitre noble de l'Argentière, touchant la succession d'Henriette-Catherine de Valory, marquise de Cély, décédée sans enfants. — Adhésion par Charles-Jean-Marie, Casimir-Louis et Marie-Jeanne-Martine de Valory aux testament et codicille faits par Jeanne-Louise-Caroline de Valory, leur tante.

E. 3768. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1776-1782. — Lettres adressées au marquis de Valory, capitaine au régiment de Lorraine, cavalerie, par Chailloux, baron de Lisy, chargé des affaires de la famille de Valory; administration de la fortune; défense des intérêts; projets d'établissements; construction d'un presbytère à Etampes, etc.

E. 3769. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1743-1802. — Lettres adressées à M. Ballin par l'abbé de Valory, Le Camus, à l'abbé de Valory, par « Frère Charles; » au marquis de Valory, par le commandeur Jourdain, avocat général de l'ordre de Malte, l'abbé de Loménie, coadjuteur de Sens, Chevereau, etc. — « Titres et pièces de famille de M. de Valory de Lécé » contenus dans un petit sac de toile, remis, le 19 février 1769, à M. Chérin, généalogiste. » — Etat des titres et documents envoyés le 5 mars 1774, à Paris, au chevalier de Valory: « — Etat des papiers appartenant au citoyen » Valori, qui lui ont été remis par le citoyen Deschamps, » archiviste de la préfecture du département de Seine- » et-Oise, en vertu de l'arrêté du préfet du II messidor » an dix de la République française. » Au pied de cet état est le récépissé des titres, signé: « Valori, » à Versailles le 12 fructidor an X, c'est-à-dire le 30 août 1802. Cet état comprend 47 articles qui se composent de documents très précieux pour l'histoire, tels que la correspondance de Guy de Valori, pendant ses dernières ambassades, et celle de Duplex, pendant son séjour dans les Indes.

E. 3770. (Liasse.) — 1 cahier, parchemin, de 44 feuillets in-4°; 1 pièce, papier.

26 août **1530-1655.** — Bourgneuf (le). — Décret volontaire des « fief, terre et seigneurie, appartenances » et dépendances du Bourgneuf, » à la requête de François « Roiger, » conseiller du roi et son procureur général au parlement de Paris, par suite de convention spéciale avec Claude Delisle, écuyer, seigneur « du Grant- » Bonynville, » qui lui en avait fait la vente. (Ce document, fort intéressant, a subi de regrettables mutilations qui le rendent incomplet entre les feuillets 22 et 23.) — Cote analytique du document sus-mentionné, suivie de la cote de l'acte de vente « de la terre et seigneurie du » Bourgneuf, » faite, le 24 mars 1655, par D^e Gobelin, SEINE-ET-OISE. — SÉRIE E. — TOME II.

veuve Bénigne le Ragois et tutrice de Jean le Ragois, à Nicoles de Cœurs.

E. 3771. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

26 février **1580.** — Bourgneuf (le). — Extrait des registre de Gatherine Poitevin, notaire royal à Etampes, contenant la vente des seigneuries du Bourgneuf et de la « Mairerye, » faite à noble homme Bénigne le Ragois, conseiller, notaire et secrétaire du roi, sieur de Guignonville, par Georges « Roiger, » écuyer, seigneur de « Mauchesne, » tant en son nom que comme procureur spécial de Cécile « Roiger », sa sœur, veuve de François de Marainville, écuyer, sieur de Guillerville, moyennant la somme de 3,666 écus 2 3 d'écu d'or sol. Les seigneuries du Bourgneuf et Mairie, sises au faubourg Saint-Pierre d'Etampes, consistaient « la dictie seigneurie du » Bourgneuf, en un grand corps de logis inuable couvert » de thuille, cour, grenier, cave, grange, estable et jardin » derrière; le tout d'un tenant et cloz de murs; le tout » d'une part à la rae du dict Bourgneuf, d'autre part » à une ruelle, d'un bout par devant à une autre ruelle, » et d'autre bout par derrière sur Toussain et Moullin; » un grand jardin assis à l'opposite du dit lieu; les » dictz jardins et grange aussy tout d'un tenant et cloz » à murs, tenant d'une part à la dictie rue du Bourgneuf, » d'autre part à Simon Lesné et autres, aboutissant des » deux sur deux ruelles. Un courtil assis près le dict » lieu, contenant demy quartier ou environ, tenant » d'une part à Pierre Mainfroy, vigneron du grand » Pierre, d'autre part à la rue des Ourches, autrement » appelée la rue du Fillouer, d'un bout sur la dictie rue » du Bourgneuf, et d'autre bout sur la veuve et héritiers » de feu Cantien Morard. Un moulin à bled assis sur la » rivière de Juisme, vulgairement appelé le moulin du » Bourgneuf, avec les autres saulx des moulins situez » sur la dictie rivière, depuis le quay du Crochet jusques » au lieu appelé le moulin des Grais, le dict moulin des » Grais de présent en ruine, et quitté, par les proprié- » taires dicelluy, au profit des dits vendeurs, les droictz » de chausez et pesches selon que de tout temps et d'an- » cienneté les seigneurs du dict Bourgneuf ont accous- » tumé jouir, à scavoir du dict droiet de pesches, depuis » les escluzes de Vauson jusques au lieu appelé la Teste » à l'Abbé, et le dit droit de chausez depuis les dictz » escluzes jusques au Moulin Foularet;... » plus quel- » ques menus cens. La seigneurie de la « Mairerye » con- » sistait « en une place estant joignant le prieuré de l'é- » glise du dict Saint-Pierre d'Estampes, contenant un

» arpent ou environ, où il y avait entièrement un logis
 » et reste encore une cave et des fondements, tenant
 » d'une part au dict prieuré, une sente entre deux,
 » d'autre part à la rue de la Valloyer, d'un bout sur les
 » marais de la diete Mairerie, et d'autre bout sur le si-
 » metier de la diete eglise du dict bourg Sainct Pierre,
 » le chemin pour entrer au dict prieuré entre deux :
 » trois quartiers de prez assis derrière le eloz du dict
 » prieuré... demi muid de bled formant de rente fon-
 » cière... les censives... montant à cent solz tournois. »

E. 3772. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin, dont 3 cahiers de 6, 12
 et 16 feuillets in-4°; 4 pièces, papier, dont 2 cahiers de 9 et
 14 feuillets in-f°.

1655-1663. — Bourgneuf (le). — Catherine Gobe-
 lin, veuve de Bénigne Le Ragois, vivant, écuyer, sieur
 du Bourgneuf, tant en son nom que comme tutrice de
 Jean Le Ragois, fils mineur du dit défunt et d'elle, Bé-
 nigne Le Ragois, écuyer, sieur du Bourgneuf; Madeleine
 Le Ragois, femme de Charles Hervé, conseiller au parle-
 ment : les dits Bénigne et Madeleine frere et sœur, fils
 et héritiers du dit feu Bénigne Le Ragois et de Cathe-
 rine Gosnier, sa première femme : vendent à noble
 homme Nicolas de Cœurs, conseiller du roi, receveur
 général et payeur des rentes assignées sur les tailles, et
 Antoinette Martin, sa femme, toutes et telles parts et
 portions qui leur appartiennent en la maison, terre et
 seigneurie du Bourgneuf, moulin du dit lieu et « Mairie
 » Sainct Père, le dict moulin à présent en ruine, avec
 » telz cens, droict et devoirs seigneuriaux qui leur peu-
 » vent être deulz à cause des dictz fiefz et seigneuries,
 » leurs appartenances et dépendances; le tout seïs et sci-
 » tué es faulx bourgs Sainct Père lès Estampes; et tenu
 » en fief, foy et hommage de Monsieur l'abbé de l'abbaye
 » S^t Benoist-sur-Loire, diocèse d'Orléans... » La vente
 est faite moyennant la somme de 51,662 livres 3 sous
 2 deniers tournois. — Claude Vitlet, receveur et payeur
 de rentes de la ville de Paris assignées sur les gabelles,
 reconnaît avoir reçu de M. de Cœurs la somme de 1400
 livres tournois « en faveur et pour le pot de vin de la
 » vente... de la terre de Bourgneuf.... » — Inventaire
 des titres et contrats livrés par la venderesse à l'ac-
 quéreur. — Quittance de Marie Le Ragois et de son
 mari J. Dujardin, pour leur part dans le prix de la
 vente. — Françoise Bazat, veuve de Claude Clozier,
 vend à Nicolas de Cœurs plusieurs immeubles sis au
 faubourg Saint-Pierre d'Etampes, en son vivant maître
 apothicaire, demeurant à Etampes, aux Champniers
 de Coquesalle, de Maisons, de Godeluche, les trois

Mailles, du couvent, de Sainvillier, de Cochereau, proche
 la fontaine Saint-Pierre, grande rue du faubourg de
 Bretagne, du fief du Coultray, des Bastes, des Grandes-
 Blanches, de Bargault, proche la Croix le long du pavé.
 — Vente de 5 quartiers de terre labourable, au terroir
 d'Ormoy-la-Rivière, champnier de l'Orme de D'huisle, en
 2 pièces, enclavées dans celles du seigneur de Bourgneuf,
 faite au même Nicolas de Cœurs, moyennant 50 livres
 tournois, par François Durand, maître charon à Etampes,
 et Jeanne Joisneau, sa femme. — Les mêmes vendent au
 même, moyennant 110 livres tournois, 5 arpents 1/2 de
 terre labourable, terrains Saint-Pierre et d'Ormoy, en
 8 pièces sises aux champniers du Gronde, Vauroux, de
 Mesnil, du Val-aux-Dames. — Louis Picard, sergent
 royal, à Etampes, tant en son nom que comme tuteur de
 Louis Picard, fils mineur de lui et de feu Jeanne Roul-
 leau, vend au même plusieurs pièces de terre sises au
 terroirs de la Montagne et « saint Pierre, » et indivises
 avec Elisabeth Roulleau, veuve de Louis Picard, en son
 vivant, procureur aux sièges royaux d'Etampes. — Vente
 d'une maison sise à Etampes, rue de la Regratterie, au-
 trement dit le marché Notre-Dame, et de deux pièces de
 terre au champnier de « Lamairie de Boule, » faite au
 même par Quentin Motheux, marchand, demeurant à
 Etampes.

E. 3772 bis. 1 registre, parchemin et papier, de 201 feuillets,
 parchemin, 12 et 4 feuillets, papier, in-4°.

5 février-6 avril **1710.** — Bourgneuf (le). — Adjudi-
 cation de la terre et seigneurie du Bourgneuf, par
 décret sur Louise-Julie de Cœurs, au profit d'Alphonse
 de Germain de Guérin, chevalier, seigneur de Moulineuf,
 et de Tiercelin, lieutenant des gardes-françaises; ce re-
 gistre contient, sur parchemin : 1° l'adjudication; 2° dé-
 claration de command; 3° consignation; 4° expédition et
 sceau; 5° enregistrement; 6° insinuation; sur papier :
 1° une lettre du conteur au décret; 2° des « remarques des
 » erreurs qui se trouvent au décret de la terre du Bourg-
 » neuf; » la partie en parchemin est interfoliée en papier
 depuis le folio 136 jusqu'au folio 201.

E. 3773. (Liasse.) — 3 pièces, papier, dont 1 cahier de 16 feuillets
 in-folio.

Sans date. **XVII^e-XVIII^e siècles (?)**. — Bourg-
 neuf (le). — « Ventilation de l'acquisition du Bourgneuf.
 » Pour parvenir au paiement des lotz et ventes et droictz
 » seigneuriaux deulz aux seigneurs dont relève la terre

» du Bourgneuf, suivant l'acquisition faite par le con-
 » tract du 24 mars 1655, il est nécessaire de faire une
 » ventilation de tous les héritages mentionnez au dict
 » contract, afin que chacun seigneur cognoisse ce qui
 » luy appartient. » Ces seigneurs sont : l'abbé de Saint-
 Benoit-sur-Loire; l'abbé et les religieux de Morigny ;
 M. de Saint-Bonnet; les religieux de Sainte-Croix d'Or-
 léans; le commandeur du Temple, près Etampes; M. de
 Valnay; le duc d'Etampes; M. de Saint-Cyr; le collège
 du cardinal Lemoine; M. de la Montagne; le prieur de
 la chapelle Saint-Macé; M. de Boissy-le-Sec; M. de Ma-
 chault-Chambon. — « Etat estimatif de la terre du
 » Bourgneuf, moulin, fiefs, fermes, terres et prés et
 » autres droits en dépendants. » Cet état non daté, mais
 dressé postérieurement à 1782, contient un ensemble in-
 téressant de renseignements sur le Bourgneuf, les fiefs
 des Harengois, de Saint-Bonnet ou des Longs, de Saint-
 Pierre, de Foresta, les fermes de Boismercier, de l'Orme,
 d'Abbeville, des Petits Johannets et Fourcheville, Ezen-
 ville, Bièvres, et Saint-Germain, la Chapelle-Saint-
 Macé, etc.

E. 3774. (Liasse.) — 7 pièces, papier, dont 4 cahiers de 18, 30,
 35 et 44 feuillets in-f^o, et 1 cahier de 25 feuillets in-f^o.

1710-1725. — Bourgneuf (le). — Sentence d'adju-
 dication par décret de la terre et seigneurie du Bour-
 gneuf, moulin à eau en dépendant, ferme et métairie de
 Boismercier, circonstances et dépendances, et autres
 biens saisis réellement sur Louise-Julie de Coeurs, fille
 majeure, à la requête de Pierre Lhuillier, avocat en pa-
 rlement, au profit d'Alphonse-Germain de Guérin, che-
 valier, seigneur de Moulineuf, lieutenant au régiment
 des gardes-françaises, moyennant le prix de 33,700 li-
 vres. — Extrait de la dite sentence. — Déclaration des
 rentes foncières dues au dit S^r de Moulineuf, à cause de
 sa terre et seigneurie du Bourgneuf, dressées sur l'affiche
 de quarantaine de l'adjudication de la dite terre et sur les
 mémoires de recettes de feu Savouré, en son vivant rece-
 veur de la dite terre; ensemble des rentes : 765 livres
 9 sous 6 deniers, sauf révision. — Autre déclaration des
 mêmes rentes : total 737 livres 18 sous, avec réserves. —
 Déclaration des loyers des moulin, ferme, prés et terres
 labourables, en vertu de la sentence d'adjudication men-
 tionnée au début du présent article.

E. 3775. (Liasse.) — 3 cahiers, papier, de 6 feuillets in-f^o chacun.

14 février **1714.** — Bourgneuf (le). — Transaction

entre Anne Vedeau de Gramont, veuve, en premières
 noces, de Louis Aubery, chevalier, seigneur de Trilport,
 conseiller du roi, et, en secondes noces, d'Alphonse de
 Guérin, chevalier, seigneur de Moulineuf et autres lieux,
 gouverneur des château et fort de Namur, la dite Anne
 en qualité de seule héritière bénéficiaire de feu Anne-
 Charlotte de Guérin, sa petite fille, laquelle était fille et
 seule héritière de feu Alphonse-Germain de Guérin, et
 d'Henriette-Françoise Le Camus, décédée au Château de
 Bourgneuf le 21 novembre 1713, d'une part, et Henriette-
 Françoise Le Camus, mineure de 18 ans, veuve d'Al-
 phonse-Germain de Guérin, chevalier, seigneur de Mou-
 lineuf, Tiercelieux et le Bourgneuf, d'autre part; conte-
 nant, entre autres choses, abandonnement, à la dite Hen-
 riette-Françoise Le Camus, de la terre et seigneurie du
 Bourgneuf et dépendances, de la terre et seigneurie de
 Tiercelieux et de portion dans le greffe de la vicomté de
 Rouen.

E. 3776. (Liasse.) — 1 cahier, parchemin, de 18 feuillets in-f^o.

11 avril **1532.** — Bourgneuf (le). — Procès-verbal
 de visite de la seigneurie du Bourgneuf et des Moulins-
 neuf au faubourg Saint-Père d'Etampes, fait par Noël
 Bijon, juge et garde de la prévôté « de la Ferté Aleps, »
 à la requête de François Roiger, seigneur de la dite sei-
 gneurie. La visite commence par un « grand moulin à
 » bled assis sur la dictie rivière de Juisne au-dessus et
 » joignant » l'hôtel de Pierre Testard, où pendait pour
 enseigne l'image de Saint-Martin, et qui était situé au
 bout du « Pont-aux-lièvres, autrement le Pont de Juisne; »
 elle se continue par un « autre moulin foulleret estant
 » assis sur la dictie rivière au dessoulz du dict pont-aux-
 » lièvres. » On se transporte ensuite en dehors du fau-
 bourg Saint-Père, « allant le long de la dictie rivière de
 » Juisne droit au villaige d'Ormoï, » pour visiter un
 autre « moulin foulleret, où y a maison couverte de tuilles.
 » A cause desquelz molins qu'ilz » (les témoins appelés
 par le juge de la Ferté-Alais) « dient estre appellez les
 » molins neufz du tief, terre et seigneurie du dict Bour-
 » neuf, dient le dict cours deaue et rivière de Juisne ap-
 » partenir au dit Roiger, depuis ung gué appelle le gué
 » de la Bronarde, estant près du villaige d'Ormoï, au-
 » dessus de la maison de Vauron, jusques au dessoulz
 » des dictz molins neufz et du dit faulxbourg Saint-
 » Père, et lieu qui se appelle la Teste-à-l'abbé... au-des-
 » sus du dict molin foulleret, deux autres saulx de mo-
 » lins, l'un au-dessus et près du dict molin foulleret,
 » appelé le Sault du molin de Crochel, et l'autre plus

« hault tirant sur la diete rivièrre vers Vauren... » suit la délimitation de la censive « du chantier appelé la » censive de Courte, appartenant à la diete terre et seigneurie des molins neufz... » Après quoi se trouvent les délimitations des dépendances et appartenances de la seigneurie de Bourgneuf proprement dite, etc.

E. 377. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1570-1576. — Bourgneuf (le). — Demoiselle Cécile Roiger, « dame des tiefs de Bourgneuf et Mairerye Saint-Pierre, faulxbourg d'Estampes, » baillie, à titre de ferme, à Gilles Buchon, procureur au bailliage d'Estampes, et moyennant un loyer annuel de 80 livres tournois, « le lieu seigneurial du dict Bourgneuf, se consistant en maisons, jardins, devant et derrière, préz, vignes, terres labourables dépendantes d'icelle seigneurie de Bourgneuf et Mairerye, » avec demy muyl de « blé de rente à prandre sur la mestairy de la Bretonnerye et terres dépendantes d'icelle, dont sont debtempteurs Symon Dupré et les héritiers feu Symon De la Porte... » — Au bas de cet acte est une déclaration signée (autogr.) : « George Roiger, » qui continue pour trois ans le bail au dit Buchon.

E. 378. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

1553-1665. — Bourgneuf (le). — Charles Guettard, Thomas Guettard et Philippe Cormereau, à cause de Marie Guettard, sa femme, transportent à l'Hôtel-Dieu d'Estampes, représenté par les maîtres administrateurs, Pierre Forest et Cantien Dallier, une rente de 40 sous tournois, assise sur une maison de la rue de Lalun, à Estampes. — Titres novvls de la dite rente par : 1^o Perrine Grenier, veuve de Daniel Le Conte; 2^o Jean Dolebeau, vigneron; 3^o Mathieu Biard, vigneron. — Quit-tance de rachat de la dite rente délivrée à Nicolas de Cours, seigneur de Bourgneuf et autres lieux, par Michel Boullemier, maître boulanger, à Estampes, au nom et comme administrateur de l'Hôtel-Dieu, et du consentement de noble homme Jean Alleaume, conseiller du roy et lieutenant ancien de l'élection d'Estampes, maire, Jean Rousse, conseiller du roy, lieutenant en la dite élection, Noël Jolly, chef d'échansonnier de feu Monsieur le duc d'Orléans, Jacques Duris et Antoine Thibault, marchands, échevins de la dite ville d'Estampes, directeurs temporels de l'Hôtel-Dieu.

E. 379. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1561-1570-1586. — Bourgneuf (le). — Constitution d'une rente annuelle de 42 sous 6 deniers tournois faite par Pierre Biérix, vigneron, du faubourg Saint-Pierre d'Estampes, au profit de Françoise Lesné, veuve de Jean Delisle, marchand à Estampes, au nom et comme tutrice des enfants mineurs des feus Georges Hamois et Guillemette Delisle. — Titres de propriété « d'une maison convertie de thuille, consistant en chambre basse, » chambre haulte, grenier au dessuz, et petite court derrière, aisances et appartenances, » assiz en ceste ville d'Estampes, derrière le presbitaire monseigneur saint-Bazille du dit Estampes, tenant d'une part, à discrette personne M^{re} Jehan Moisy, d'autre part, à discrette personne M^{re} Nicolas Boucheny, prestre, d'un bout, sur une petite rue qui est derrière le dict presbitaire, et d'autre bout à Jehan Ratte, une muraille entre deux... » ayant appartenu à « Jehan Mollin, prestre, chanoine de l'église Sainte-Croix d'Estampes. »

E. 379. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1565-1627. — Bourgneuf (le). — Sentence rendue par Etienne Le Vassor, bailli de la châtellenie de Guillerval, pour l'abbé de Saint-Denis, en faveur du chapitre de la collégiale de Saint-Croix d'Estampes, représentée par Pierre de Gilles, chanoine et boursier de la collégiale, et Gilles Buchon, son procureur, contre Gabriel Nyord, Pierre Millet et Jean Lebarbier, le jeune, condamnés à passer titre nouvel d'une rente de 40 sous parisis, qu'ils doivent sur une maison et appartenances sises en la paroisse de Guillerval, au lieu de Garsonval, dont ils sont détenteurs. — Titre nouvel d'une rente de 20 sous tournois sur une maison et dépendances au faubourg Saint-Pierre d'Estampes, rue du « Fillouer, » passé au profit de Simon Migault, marchand à Estampes, par Jean Boudier, maçon. — Autre, passé par Michel Boudier, maçon, en son nom et au nom de son frère Jean Boudier, tous deux fils d'autre Jean, au profit d'Henri Thibault, huissier au châtelet de Paris, comme ayant épousé Marie Musnier, veuve en premières noces de Simon Migault, et ayant la garde de son fils Thomas Migault. — Testament de Germaine Dauthon, femme de Pierre Colleau, fait en présence de Jean Larsonnier, notaire, et Chevallier, prestre, vicaire de Saint-Pierre d'Estampes (2 mai 1591), et par lequel elle lègue, entr'autres choses, à ladite église, une rente annuelle et perpétuelle

d'un écu 1/3 d'écu sol. à prendre sur une maison sise rue de « Lavallouer, » au faubourg Saint-Pierre, dont elle laisse la jouissance viagère à son mari. — Titre nouvel de la dite rente passé par Léonard Dauthon, vigneron, « au nom et comme héritier et biens tenans » de la defuncte Germaine Dauthon, sa nièce. — Constitution d'une rente de 6 livres 5 sous tournois à prendre : sur la maison sise rue de « Lavallouer, » 1/2 arpent 1/2 quartier de terre, champnier de Cochereau, 1/2 arpent 1/2 quartier au même champnier, et 3 quartiers au champnier du Bordeau, faite, au profit de l'église Saint-Pierre d'Etampes, par Médard et Eloi « les Daultons, frères, vigneron, » fils de Léonard Dauthon. — Titre nouvel de 25 sous de rente donnés à l'église Saint-Pierre par Gervaise Péronnet, veuve de Léonard Dauthon, dans son testament reçu par Pierre Le Roy, prêtre, curé du bourg Saint-Pierre d'Etampes, le 19 novembre 1612, passé par Eloi Dauton, fils de la dite Gervaise, au profit de la fabrique de l'église Saint-Pierre, représentée par Jean Villemaire et Jean Louchon, marguilliers. — Titre nouvel des 4 livres de rente ci-devant mentionnées passé par Léonard Dauthon, vigneron, étant au lieu de Léonard Dauthon, son aïeule. — Sentence qui rend exécutoire, contre Pierre Nicolas, le jeune, sonneur de l'église Saint-Pierre, curateur aux successions vacantes de Léonard et Eloi Dauthon, les actes constitutifs des rentes dues par les dits Léonard et Eloi à l'église Saint-Pierre. — Jean Corbillon, marchand à Etampes, et Catherine de La Lucazières, sa femme, baillent, moyennant une rente annuelle d'un écu sol 40 sous, à Marie Robert, boulangère, et Damien Jourdain, vigneron, un arpent 6 perches de pré en la prairie de Vauroux. — Titre nouvel de la dite rente passé par Jacques Cappy, vigneron, et Toussaint Jourdain, vigneron, au profit du chapitre de Notre-Dame d'Etampes, à qui Jean Corbillon et Catherine de La Lucazière l'avaient donnée par disposition testamentaire.

E. 3781. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin.

1573-1601. — Bourgneuf (le). — Titre nouvel de 10 livres tournois de rente annuelle passé, au profit de la collégiale Sainte-Croix d'Etampes, par Nicolas Jallant, maréchal, d'Etampes, et Catherine Charpentier, sa femme, veuve en premières noces de Jean Le Cocq, aussi maréchal. — Titre nouvel de 10 sous parisis de rente passé, au profit de Catherine Pasquier, fille de feu Claude Pasquier, vivant, sergent royal à Etampes, par Marguerite Provensal, veuve d'Anselme Corbillon, vivant, potier d'étain, à Etampes, étant au lieu de Michel Hudebert,

boucher, d'Etampes. — Transport de la dite rente fait par Catherine Pasquier à Catherine Hochereau, veuve de Michel Lambert, d'Etampes. — Transaction entre Louise Laumosnier, veuve de Louis Dupré, vivant, boucher, à Etampes, d'une part, et Marguerite de Lespine, fille de feu Pierre de Lespine, vivant, sergent royal à Etampes, où il est question d'une rente de 5 écus 33 sous 6 deniers tournois au profit du chapitre Notre-Dame d'Etampes, sur une maison au « Parray Notre-Dame. — Vente de la moitié de la dite maison faite par Jean Vacher, laboureur, demeurant à Manchamps, tant en son nom, à cause de Besnarde Loismet, sa femme, que comme tuteur de Cantienne Loismet, sa belle-sœur, fille mineure de feu Jacques Loismet, vivant, laboureur, d'Etampes, et Marie de Lespine, qui était héritière pour un quart de feus François et Nicole les Moreaux, enfants de feus Jean Moreau et Catherine Guilleméau, à Louise Laumosnier, ci-devant nommée. — Sentence d'exécution du testament de Marguerite de Lespine, fille de feus Pierre de Lespine et Jeanne Gillette, qui adjuge à Thomas Mynier et Bernarde de Lespine, sa femme, une rente de 9 livres 6 sous tournois, en deux parties, assises sur deux maisons au Parray Notre-Dame. — Bail d'une de ces maisons fait à Jeanne Berteau, veuve de Cantien Thénard, par Marguerite de Lespine et Louise Laumosnier, moyennant une rente de 8 livres 12 sous 6 deniers.

E. 3782. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin.

1593-1633. — Bourgneuf (le). — Titres de propriété d'une maison et appartenances en la grande rue du bourg Saint-Pierre d'Etampes, ayant appartenu successivement aux Mouton, Mainfroye, Faye et Rigault, tenue en censive du prieur du dit bourg Saint-Pierre et chargée de 4 livres tournois de rente annuelle envers Jacques Paris, marchand tanneur d'Etampes. — Gabrielle Paulmier, veuve de Macé Guisenet, bourgeois d'Etampes, cède à Jean Foye (Faye), vigneron, moyennant une rente annuelle d'un écu 1/3, un quartier de vigne au champnier de Courte, vignoble du bourg Saint-Pierre; un autre quartier de vigne au champnier « de » Cousdray, » même vignoble. — Roch Lhoste, hôtelier au faubourg Saint-Pierre, vend à Jean Mercier, Jean Yvert et Cantian Rigault, vigneron, du même faubourg, 5 quartiers de vigne en une pièce au champnier de Cochereau, moyennant 270 livres tournois. — Marie Meusnier, femme d'Henri Thibault, demeurant à Etampes, baille, moyennant une rente annuelle de 20 livres tournois, à Durand Moullin, vigneron, du bourg Saint-

Pierre d'Etampes, une maison avec ses appartenances, grande rue du dit faubourg. — Pierre Gervoise, vigneron, demeurant au Parvy Notre-Dame d'Etampes, et sa femme Marguerite Mulot, bailleul, moyennant une rente annuelle de 4 livres 15 sous tournois, à Pierre Le Roy, vigneron, du bourg Saint-Pierre d'Etampes, une maison « assize au diet Bourg Saint-Pierre, en la rue tendant » de Lorme à l'église du diet lieu. » avec une quarte de terre, située en face de l'autre côté de la dite rue. — Les mêmes vendent la dite rente à Michel Plumet, marchand, bourgeois d'Etampes. — Geneviève Plumet, veuve de Claude Daussy, écuyer, sieur de Moigny, transporte la dite rente à Nicolas de Coeurs, seigneur du Bourgneuf, conseiller du roi, receveur et payeur des rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris. — Jean Dollebeau, vigneron, de la paroisse Saint-Pierre d'Etampes, baille, moyennant une rente annuelle de 4 livres 12 sous 6 deniers tournois, à Pierre Mainfroy, du faubourg Saint-Pierre, 3 quartiers de terre et vigne, sis au terroir de Morigny, champnier de « Vauloger. » — Jacques Godin, sergent royal à Etampes, ayant épousé Fleuvie Paris, baille, moyennant une rente annuelle de 6 livres 10 sous tournois, à Philibert Giron, vigneron, un quartier 1/2 de vigne en 3 parties, sises au champnier de Malœuvre, Vauluisant et Gros-Morin. — Bail d'un demi arpent de vigne au champnier d'Espinans, fait au même et à Michel Fontaine, aussi vigneron, par Catherine Le Long, veuve en secondes noces de Guillaume Pépie. — Simon Ducharme, marchand, demeurant à la Boissière de Saint-Vian, se portant fort pour sa femme Barbe Chanon, baille, moyennant une rente annuelle de 4 livres tournois, à Guillaume Le Roy, vigneron, diverses pièces de terre sises au Bois-Renault, aux champniers de Sainvilliers, de la Belle-Croix et de l'Alouette. — Bénigne Le Ragois, sieur du Bourgneuf, trésorier provincial à Metz, Toul et Verdun, baille, moyennant une rente annuelle de 21 livres 17 sous 6 deniers tournois, à Jean Moreau, marchand parcheminier, et Etienne Moreau, sa femme, 1/2 arpent d'aulnaie sis à Vaudouleur, et 1 arpent et 1/2 quartier 8 perches de pré, sur la grande sente. — Sentence qui reçoit le déguerpissement de ces immeubles fait par Jean Fouldrier, qui les avait acquis des preneurs sus-nommés, et devait 5 années d'arrérages de la rente.

E. 3783. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 9 pièces, papier.

1603-1675. — Bourgneuf (le). — Titres d'une rente foncière de 3 livres 10 sous due au chapitre Notre-Dame d'Etampes, à la charge successivement de Cantien Thé-

nard, Michel Boullemier et Elisabeth Thénard, et Michel Hautefeuille. — Cancien Ballé, vigneron, et Berthieranne Mignon, sa femme, vendent, moyennant 81 livres tournois, à Bénigne Le Ragois, conseiller du roi et trésorier principal à Metz et pays Messin, 1 quartier 1/2 de vigne en 2 pièces au champnier du Couldray, vignoble du bourg Saint-Pierre d'Etampes; les dites pièces chargées de 6 deniers parisis de cens par arpent envers la collégiale Notre-Dame d'Etampes. — Bail de 3 quartiers de vigne au même vignoble, champnier de Moisons, fait, moyennant une rente de 30 sous tournois, par Pierre Pinguet, marchand du bourg Saint-Pierre d'Etampes, à Saturny Ruelle, vigneron de Guignonville. — Bénigne Le Ragois cède divers immeubles à Cantien Boullemier, vigneron, demeurant au bourg Saint-Pierre d'Etampes, et en reçoit, comme échange, une rente de 8 livres tournois, à prendre sur Pierre Mainfroy, le jeune, vigneron, demeurant au même lieu. — Le même baille à Cancien Dorasse, vigneron, du faubourg Saint-Pierre d'Etampes, et Catherine Boucher, sa femme, 5 quartiers de terre, terroir du bourg Saint-Pierre, champnier de la Belle-Croix, moyennant une rente annuelle de 8 livres 10 sous tournois. — Le même baille à Jean Vivyer, vigneron, demeurant au bourg Saint-Pierre d'Etampes, un quartier de vigne, au champnier de Sainvilliers, moyennant une rente de 40 sous tournois. — Bail d'une maison sise au bourg Saint-Pierre d'Etampes, grande rue de la Boucherie, fait, moyennant une rente annuelle de 40 livres tournois, à Jean Bouchon, marchand hôtelier du dit bourg Saint-Pierre, par Bénigne Le Ragois. — Pièces relatives à une rente de 25 livres tournois, constituée, au capital de 400 livres, et au profit de Bénigne Le Ragois, par Etienne Chappart, marchand, demeurant en la paroisse de Saint Basille d'Etampes, et Cantienne Barillier, sa femme. — Titre nouvel d'une rente de 10 sous tournois, passé, au profit du chapitre de l'église Notre-Dame d'Etampes, représenté par Louis Barat (14 septembre 1627), prêtre, chapelain de la dite église, par Cantien Billard, tisserand en toiles, du faubourg Saint-Pierre d'Etampes. — Titre nouvel de la même rente passé, au profit d'Alexis-François de Coeurs, seigneur du Bourgneuf, par Marie Gaultier, veuve en premières noces du dit Cancien Billard.

E. 3784. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1607-1674. — Bourgneuf (le). — Transport d'une rente de 100 sous tournois, à prendre sur Pierre Le Roy, vigneron, fait par Jean Carte, corroyeur, et Noële Lau-

mosnier, sa femme, à « honorable homme Jean Laureault, » avocat au parlement de Paris (12 juin 1607). — Transport de la même rente fait à Jacques Petit, maître tailleur d'habits, par « noble homme Léon Laureault, » l'aîné, avocat au parlement. » 26 novembre 1618. — Sentence qui ordonne l'acceptation des offres faites, pour le rachat de la dite rente, par Etienne Petit, tailleur d'habits, et Pierre Petit, fils et héritiers de Jacques Petit, à la requête de Jacques Fillon, huissier, à cheval, au parlement de Paris, ayant droit par transport de Mathurin Conart et de Marie Guyot, sa femme, seule héritière de feu Pierre Guyot, avocat au parlement, et de Marie Laureault, sa femme, qui étaient héritiers de Léon Laureault, l'aîné, père de Marie Laureault. — Transport de la même rente de 100 sous à prendre « sur une maison... » seize au faubourg Saint-Pierre d'Etampes, rue des « Sablons, provenant de la succession abandonnée de » feu Pierre Le Roy, vigneron... » fait par Pierre et Antoine Le Petit, tailleurs d'habits à Etampes, à François-Alexis de Cœurs, sieur du Bourgneuf. — Titre nouvel d'une rente de 33 sous 4 deniers tournois, assise sur une maison, faubourg Saint-Pierre d'Etampes, « en la grande » rue tendant de l'église du dict lieu à la porte de Pithiviers, » passé, au profit de Louis Trouette, par Léon Lemaire, vigneron. — Transport de 110 sous 6 deniers tournois de rente à prendre sur les biens de Pierre Biétrix, vigneron, fait à Cantien Rigault, vigneron, par Noël Boissier, sergent royal à Etampes, à cause de Guillemette Delisle, sa femme, Pierre Collean, chirurgien à Etampes, tant en son nom qu'au nom de Zacharie Collean, « M^e Seruzier, » à Etampes, son frère, et Jacques Chevrier, lannelier, tuteur des mineurs de Pierre Chevrier et de Nicole Collean, sa femme. — Transport d'une rente de 20 livres tournois à prendre sur Durand Moulain, vigneron, fait par Thomas Rigault, greffier de l'élection d'Etampes, seigneur de Thoureau, à Bénigne Le Ragois, trésorier provincial à Metz, Toul et Verdun, seigneur du Bourgneuf. — Bail d'un demi arpent 1/2 quartier et 1/2 quart de terre en 6 pièces, sises au terroir du faubourg Saint-Pierre, chantier de Bretonnerie, fait, par le susdit Bénigne Le Ragois, à Toussaint Jourdain, vigneron, moyennant une rente annuelle de 8 livres tournois. — Titre nouvel d'une rente de 22 livres tournois, dans lesquelles sont comprises les 8 livres sus-mentionnées, passé par le même Jourdain au profit de Catherine Gobelin, veuve de Bénigne Le Ragois, tutrice de leur fils, et de Marie Le Ragois, femme de Jacques Du Jardin, conseiller à la cour des aides, et Madeleine Le Ragois, femme de Charles Hervé, conseiller au parlement de Paris. — Constitution d'une rente de 40 sous tournois,

au capital de 32 livres tournois, provenant d'une fondation d'obit par Besnard Coquet, faite par Madeleine Georges, veuve en dernières nocces de Pierre Buchez ou Buchet, au profit de la fabrique de l'église Saint-Pierre d'Etampes, acceptint par Jean Papillon, Pierre Jubin, Eloi Barbault et Pierre Boucher, procureurs ou marguilliers en exercice, et du consentement de Pierre Le Roy, curé, Jean Jubin, Jean Bouchon, Michel Boulemier, le jeune, Jean Halle, Artus Lemaire, Zacharie Vallée, François Bauldry, Michel Bauldry, Jean Villemaire, Guillaume Lecomte, Pierre Joisneau et plusieurs autres habitants de la paroisse (5 mai 1621). — Titre nouvel de la dite rente passé au profit de la dite fabrique par Charles Buchez, vigneron, au nom et comme héritier, à cause de Françoise Buchez, sa femme, de Madeleine Georges. — Constitution d'une rente de 37 sous 6 deniers faite par Michel Mercier, le jeune, vigneron, au profit de la fabrique de l'église Saint-Pierre d'Etampes. — Titre nouvel de la dite rente passé au profit de la dite fabrique par Eloi Dauthon, l'aîné, vigneron, au nom et comme ayant épousé Marie Mercier, fille unique et seule héritière de feu Michel Mercier. — Transport d'une rente de 20 sous tournois à prendre sur Mathieu Boucher, vigneron, fait par Jean Mercier, vigneron, à Louis Barrat, prêtre, chapelain de Notre-Dame d'Etampes. — Titre nouvel passé, au profit du même, par Mathieu Boucher, vigneron, comme étant au lieu et droit de Jean Mercier. — Constitution d'une rente de 11 livres 5 sous tournois faite, au profit de Médard Paulmier, meunier, par Eloi Dauthon, vigneron, et Marie Martin, sa femme. — Transport d'une rente de 12 livres 3 sous 9 deniers tournois, à prendre sur Charles Buchet, vigneron, fait à Bénigne Le Ragois, sieur du Bourgneuf, par Jean Boucher, fils d'André, et Pasquière Mercier, sa femme. — Jacques Godin, procureur aux sièges royaux d'Etampes, et Jacqueline Gilbert, sa femme, vendent et transportent au dit Bénigne Le Ragois, une maison et ses appartenances, en la paroisse Saint-Giles d'Etampes: 4 arpents de terre sur les paroisses de Saint-Pierre d'Etampes et d'Ormoy; 25 livres tournois de rente, acquises de Nicolas Thironin, prêtre, curé de Saint-Basile d'Etampes, et à prendre sur X. Chasseculhier, héritier de feu Guillaume Chasseculhier; 8 livres 15 sous tournois de rente due par la veuve et les héritiers de Louis Bourdon; 7 livres 10 sous tournois de rente sur la veuve Jacques Moussault; 6 livres tournois de rente sur Julien Fontaine et Joachim Pézard; 10 livres tournois de rente sur Michel Girard, foulon; 10 livres tournois de rente sur Julien Simoneau, save-tier; 367 livres tournois dues par le sieur de Bussy. — Transport d'une rente de 19 livres 5 sous tournois fait,

au susdit Jacques Godin, par Mas Guisenet, ci-devant substitué du procureur du roi à Etampes. — Transport de 31 livres 15 sous tournois de rente, dans laquelle sont comprises les 19 livres 5 sous tournois sus-mentionnées, fait à Bénigne Le Ragois par le dit Godin.

E. 3785. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin : 1 pièce, papier.

1610-1657. — Bourgneuf (le). — Bail de 7 quartiers de vigne et 1 pièce, au champier de Moisons, vignoble de Morigny, fait, moyennant une rente annuelle de 6 livres tournois, à Martin Moulin, vigneron du bourg Saint-Pierre d'Etampes, par Pierre Mainfroy, le jeune, vigneron, du même lieu. — Transport de la dite rente fait par ledit Mainfroy et Marie Clairon, sa femme, à noble homme Léon Leureault, avocat au parlement, demeurant à Etampes. — Titre nouvel passé par Martin Moulin à noble homme Pierre Guyot, avocat en parlement, demeurant à Etampes, à cause de sa femme Marie Leureault, étant aux droits du dit Léon Leureault. — Rachat de la dite rente fait à Pierre Guyot par Bénigne Le Ragois, sieur du Bourgneuf, receveur payeur des rentes de la ville de Paris. — Titre nouvel d'une rente de 3 livres tournois passé par Pierre Garnier, vigneron du bourg Saint-Pierre d'Etampes, au profit de Pierre Duris, marchand, d'Etampes. — Vente de 30 sous tournois de rente, à prendre annuellement sur Antoinette Cléron, veuve de Jean Deterne, faite à Toussaint Maslon, charron, d'Etampes, par Pierre Mainfroy. — Constitution d'une rente de 18 livres 15 sous, au capital de 300 livres, faite par Pierre Pinguenet, marchand cabaretier du bourg Saint-Pierre à Etampes, et Perrine Besnard, sa femme, au profit de Jacques Paris, marchand tanneur d'Etampes. — Constitution d'une rente de 18 livres 15 sous tournois au capital de 300 livres, faite, au profit de Bénigne Le Ragois, sieur du Bourgneuf, par Mathurin Feilleret, receveur fermier de la terre et seigneurie de « Lonye, » et Pierre Colleau, maître chirurgien, demeurant à Etampes. — Titre nouvel de la dite rente passé par Etienne Heinard et Marie Macé, sa femme. — Procédures touchant cette rente. — Titre nouvel d'une rente de 6 livres tournois passé par Mathieu Le Vasseur, père et fils, d'Etampes, au profit de Jean Léger, marchand à Etampes, ayant les droits acquis par échange de Michel Gillet, chevalier d'écurie du roi, tenant la poste à Etampes. — Constitution d'une rente de 65 livres 12 sous 6 deniers tournois au capital de 1050 livres, faite, au profit de Bénigne Le Ragois, par Roch L'hoste, marchand, et Perrine Taracquier, sa femme, d'Etampes. — Bail d'im-

meubles fait par le même aux mêmes moyennant une rente annuelle de 3 livres 15 sous tournois. — Titre nouvel d'une rente de 8 livres 12 sous 6 deniers passé, au profit de Pierre Legendre, procureur ès-sièges royaux d'Etampes, par Michel de « Haultefeuille, » marchand, d'Etampes, ayant les droits acquis de Michel Boulemier, le jeune, vigneron, du bourg Saint-Pierre d'Etampes, et Elisabeth Thénard, veuve de Louis Lyon. — Constitution d'une rente de 9 livres 7 sous 6 deniers tournois faite par Jean Lecomte, vigneron, et Claire Chastignier, sa femme, du faubourg Saint-Pierre d'Etampes, au profit de François Pichonnat, apothicaire, bourgeois d'Etampes. — Transport de la dite rente faite par Antoine Lenoir, greffier de la prévôté d'Etampes, et Jeanne Pichonnat, sa femme, fille et héritière du susdit François Pichonnat, à noble homme Nicolas de Cœurs, seigneur du Bourgneuf, conseiller du roi, receveur et payeur de rentes de l'hôtel-de-ville de Paris, « absent, honorable homme » Barthélemy Decœurs, son frère, concierge du lieu seigneurial du Bourgneuf, à ce présent, acceptant pour « le dict sieur son frère. » — Constitution d'une rente de 7 livres 6 sous 3 deniers tournois faite, par le sus-nommé Jean Lecomte, au profit de Jean Moulrier, marchand, du bourg Saint-Pierre à Etampes.

E. 3786. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin : 38 pièces, papier.

1610-1788. — Bourgneuf (le). — Déclaration d'héritages tenus à cens de Nicolas de Cœurs, seigneur du Bourgneuf et de la censive des Harangeois, à cause de cette censive, par les religieux de la maison Saint-Eloi de Paris, représentés par D. Basile Fleureau, prêtre, religieux de la congrégation des Barnabites et supérieur de leur maison à Etampes. — Déclaration d'héritages tenus à cens d'Alexis-François de Cœurs, seigneur de Bourgneuf et de la Mairie, à cause de la dite Mairie, par Jean Dantfels, chanoine de Notre-Dame d'Etampes, procureur fondé du chapitre. — Requêtes et assignations et sentences à l'effet de paiement d'arrérages de rentes. — Baux à rente faits par Alphonse-Germain de Guérin, seigneur du Bourgneuf, à Médard Collet et à Pierre Houllier. — Pierre Jabineau de la Voute, procureur au bailliage d'Etampes, prévôt, juge civil et criminel du prieuré de Saint-Pierre, au nom et comme fondé de procuration spéciale des Chartreux d'Orléans, cède à Guy-Louis-Henri, marquis de Valory, « un espace de mazure ou » estoit cy devant une maison dont il ne reste qu'un » monceau de pierre, avec un petit terrain derrière un » triangle, assis au faubourg Saint-Pierre du dit Etam-

» pes, faisant le coin de la rue du Sablon et celle de l'A-
 » valloir, vis-à-vis la maison du prieuré, qui appartient »
 aux dits Chartreux, moyennant le paiement d'une rente
 de 3 livres à l'œuvre et fabrique de la paroisse Saint-
 Pierre, en l'acquit et décharge de la Chartreuse d'Orléans.
 — Note : « C'est sur ce terrain qu'est basti l'auditoire. »
 — Lettre d'Aubry, chanoine de Notre-Dame d'Etampes,
 se plaignant des usurpations du seigneur du Bourgneuf.
 — Quittances des arrérages d'une rente de 50 livres due
 à l'abbé François Maitrot par le comte de Valory de Lécé.
 — Vente de 2 pièces de terre, terroir Saint-Pierre, champ-
 tier des Bastes, faite à Pierre Lesourd, marchand mégis-
 sier, à Etampes, par François Lesourd, marchand à
 Etampes, et Elisabeth Angot, sa femme. — Déclaration
 d'une maison sise à Etampes, rue du Tripot, paroisse
 Saint-Basile, et une portion de jardin sur la rue des
 Groissonneries, faite par Jean-Baptiste de « Poillouve de
 » Bonnevaux, » chevalier, seigneur de Bonnevaux, an-
 cien capitaine de carabiniers, chevalier de Saint-Louis.

E. 3787. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin : 2 pièces, papier.

1618-1645. — Bourgneuf (le). — Noble homme
 Louis Blachot, conseiller et élu en l'Élection d'Etampes, et
 sa femme Marie Accarie, vendent à noble homme Pierre
 Hardy, grenetier en la gabelle d'Etampes, une rente an-
 nuelle et perpétuelle de 75 livres tournois qu'ils avaient
 droit de prendre sur Charles Claverot, marchand épicier
 à Etampes, et Madeleine Manery, sa femme. — Trans-
 port de la dite rente faite à noble homme Bénigne Le
 Ragois, sieur du Bourgneuf, conseiller du Roi et trésor-
 rier provincial à Metz et pays Messin, par Pierre Hardy,
 qualifié contrôleur ordinaire des guerres. — Titres de
 propriété d'une maison à Etampes, paroisse Saint-Basile,
 près le champ du château, pour ledit Bénigne Le Ragois.
 — Echange entre le dit Bénigne Le Ragois, qualifié
 conseiller du Roi et receveur général de ses finances à
 Limoges, d'une part, et Guillaume Houdry, marchand,
 demeurant à « Villeconnin, » tant en son nom que comme
 procureur fondé de Marie Marsault, sa femme : le pre-
 mier donne la maison de la rue du Château et reçoit du
 second plusieurs rentes dues par Jacob du Vau, vigne-
 ron de Villeconnin, Gilles Bourdeau, vigneron du même
 lieu, les héritiers Jean Thiboust, Jean de Taré, vigne-
 ron, de Moulles. — André Gobert, marchand épicier-
 mercier, à Etampes, vend au même Bénigne Le Ragois,
 qualifié sieur du Bourgneuf, conseiller du Roi, receveur
 et payeur des rentes de la ville de Paris, assignées sur
 les gabelles, un arpent $\frac{3}{4}$ de terres labourables en deux

pièces, sises au terroir du faubourg Saint-Père d'Etam-
 pes, l'une au champ tier de Brefagne, l'autre au champ-
 tier du Colombier. — Rétrocession des immeubles cédés
 par Bénigne Le Ragois à Guillaume Houdry, faite au
 même par Marie Marsault, veuve du dit Houdry. —
 Jacques Dorace, marchand hôtelier, demeurant à Etam-
 pes, et Marguerite Pinot, sa femme, vendent au même
 Le Ragois, 1,2 arpent de vignes en trois pièces sises au
 vignoble Saint-Pierre d'Etampes, champ tier de Moisons.
 — Antoine Frussard, maître boulanger, demeurant à
 Etampes, au nom et comme tuteur des enfants mineurs
 de lui et de feu Denise Frussard ; Nicolas Fournier,
 maître boulanger, demeurant à Etampes, et Marie Frus-
 sard, sa femme, Marguerite Frussard ; tous héritiers de
 feu Jeanne Frussard, veuve de Michel Fouclin, vendent
 au même Le Ragois 100 sous tournois de rente foncière,
 à prendre annuellement sur une maison sise à Etampes,
 rue de la Savatterie, appartenant à Jean Héliot, maître
 cordonnier, demeurant à Paris, et à Marie Macé, sa
 femme. — Vente de ladite maison faite audit Le Ragois
 par les dits époux Héliot. — Jacques Godin, conseiller
 et avocat du Roi en l'Élection d'Etampes, tant en son nom
 que comme se portant fort de Jacqueline Gilbert, sa
 femme, vend au même, plusieurs pièces de terre sises
 aux champ tiers du Clou du Temple de Montouer, de la
 vallée Bertrand, du Longreage, près le Temple, de Fleu-
 riettes, proche les Belles-Croix, de la vallée de Lumery,
 de la Croix, des Gardes, du Chemin-aux-Vaches, du
 Noyer-Puttin, des Mélite, Chemeau, des Coustumes.

E. 3788. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin : 13 pièces, papier.

1622-1660. — Bourgneuf (le). — Bénigne Le Ragois,
 sieur du Bourgneuf, trésorier provincial à Metz et pays
 Messin, baille, moyennant une rente annuelle de 10 li-
 vres 4 sous 4 deniers tournois, à Etienne Moreau, mar-
 chand cabaretier au Peray Notre-Dame, à Etampes,
 1 quartier $\frac{1}{2}$ de vigne, vignoble du bourg Saint-Pierre,
 champ tier des Courtes. — Le même baille à Médard
 Dolhon, vigneron, moyennant une rente annuelle de
 20 livres tournois, diverses pièces de terre sises aux
 champ tiers des Grosses-Têtes, des Blanchés, du Couvent,
 de Courte, de Montanchault, derrière les vignes du Coul-
 dray. — Vente, moyennant le prix de 120 livres tournois,
 d'une moitié de maison sise rue de la Boucherie, fau-
 bourg Saint-Pierre d'Etampes, indivise avec Jacques Ra-
 clardy, cordier, faite à Jean Le Roy, vigneron, par Jean
 Villemaire, maréchal. — Jean Bournillan, sergent royal
 à Etampes, Anne Provensal, sa femme, et Girard Pro-

vensal, marchand apothicaire à Etampes, tant en son nom personnel que comme se portant fort pour sa femme, Françoise Lebedeau, vendent à Bénigne Le Ragois, une maison sise au Péray Notre-Dame, et 1/2 arpent 1/2 quartier d'Aulnaie, pour le prix de 800 livres tournois. — Bail des dits immeubles fait, moyennant une rente annuelle de 55 livres tournois, à Pierre Courtillet, jardinier, par le dit Le Ragois. — Sentences qui autorisent le même Le Ragois à se remettre en possession d'immeubles dont les tenanciers ne payent pas exactement les rentes. — Françoise Le Brun, veuve de Jacques Moussault, archer en la maréchaussée d'Etampes, vend, moyennant 180 livres tournois, à Salomon Lesage, marchand à Etampes, au nom et comme tuteur de Marie Sinsard, fille de feu Jean Sinsard et de Marie Banouard, à présent femme du dit Lesage, et à Hiérome Sainsard, un jardin clos de haies et murs, au faubourg Saint-Pierre d'Etampes. — Vente, moyennant 400 livres tournois, des 3/4 d'une maison sise rue de la Boucherie, faubourg Saint-Pierre à Etampes, faite par Jean Le Roy, vigneron, à Denis Bourdon, vigneron, à qui appartient le quatrième quart. — Bénigne Le Ragois baille à Jean Moreau, le jeune, parcheminier à Etampes, une maison couverte en chaume, sise au Péray, et deux pressoirs, aussi couverts en chaume, « servant à pressurer vins, » le tout moyennant une rente annuelle de 70 livres tournois. — Jean et Simon Le Roy, frères, vigneron, baillent, moyennant une rente annuelle de 55 sous 9 deniers, à Michel Mercier, le jeune, vigneron, une quarte 1/2 de vigne, vignoble du faubourg Saint-Pierre, champnier des Bastes. — Transport de la dite rente fait, par les dits Le Roy, à Hiérosme Testard, chirurgien de Monsieur, frère unique du roi. — Constitution de 12 livres tournois de rente faite, au profit du sus dit Testard, par Michel Mercier, et Denise Trament, sa femme. — Nicolas de Cœurs, seigneur du Bourgneuf, payeur des rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, cède à Nicolas Testard, chirurgien à Etampes, fils de Hiérosme, une rente de 14 livres sur les héritiers de François Huan, boisselier, et en reçoit, par échange, une rente de 14 livres 15 sous 9 deniers tournois due par Eloi Dauton et X. Mercier, sa femme. — Titres de propriété d'une maison sise à Etampes, rue de la Boucherie, et d'une quarte de terre, données à bail à titre de rente à Julien Simonneau, savetier, et ayant appartenu successivement à Jacques Godin, procureur aux sièges royaux d'Etampes et aux seigneurs du Bourgneuf. — Bénigne Le Ragois baille, moyennant une rente annuelle de 12 livres tournois, à Michel Bauldry, vigneron, 3 pièces de terre sises en la paroisse Saint-Pierre d'Etampes. — Cession du dit bail faite par Bauldry à Michel Le Blanc, marchand hôtelier à Etampes. —

Bail d'un demi arpent de pré, même lieu, fait, moyennant une rente annuelle de 9 livres tournois, à Julien Chappe, vigneron, par le même Le Ragois. — Marie Baugin, veuve de Pierre Boudonneau, l'ainé, marchand boucher d'Etampes, âgée de 80 ans, donne à Pierre et Mathurin Boudonneau, bouchers, à Antoine Feussard, boulanger, et Marie Boudonneau, sa femme, 2 arpents 1 quartier de terre en 3 pièces, sises au terroir du faubourg Saint-Pierre d'Etampes, champniers du Bourdeau, des Rogiers, et à la vallée de Collin. — Catherine Gobelin, veuve de Bénigne Le Ragois, tutrice de leur enfant mineur, et se portant fort pour Marie Le Ragois, femme de Jacques Dujardin, conseiller à la Cour des Aides, et de Madeleine Le Ragois, femme de Charles Hervé, conseiller au parlement, vend à Pierre Motheux, pour le prix de 500 livres tournois, diverses pièces de terre, sises au terroir de Morigny, champnier de la Haye-des-Roches, terroir Saint-Pierre d'Etampes, champnier du Couldrays, de Montanchault, des Nouret de la Fontaine, de la Boudine, de la Mare de Bieule. — Vente d'un jardin sis au faubourg Saint-Pierre d'Etampes, rue des Aveugles, faite, moyennant 15 livres tournois, par Guillaume Goudart, tailleur d'habits, demeurant à Bouville, et Marie Vallée, sa femme, à Nicolas de Cœurs, seigneur du Bourgneuf. — Echange d'immeubles entre de Cœurs, seigneur du Bourgneuf, et Cantien Faye. — Vente d'une maison, sise au faubourg Saint-Pierre d'Etampes, près Giraufosse, faite pour le prix de 140 livres tournois, à Nicolas de Cœurs, par Pierre Jourdain, vigneron, et Marie Baudry, sa femme. — Simon Le Roy, vigneron, et sa femme, Marguerite Lemaire, vendent, pour 12 livres tournois, à Crestien Hochereau, marchand drapier à Etampes, la 4^e partie d'un demi arpent 1/2 quartier de vigne, au vignoble Saint-Pierre, champnier de Sainvillier. La feuille qui sert de couverture à l'acte de vente précédent est une déclaration de vente de 3 quartiers de terre en plusieurs pièces et divers champniers faite à Nicolas de Cœurs par Pépie, en Avril 1660.

E. 3789. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin.

1623-1656. — Bourgneuf (le). — Transport d'une rente foncière annuelle de 3 livres tournois fait à Bénigne Le Ragois, sieur du Bourgneuf, conseiller du Roi et trésorier provincial à Toul, Metz et Verdun et pays Messin, par Pierre Pinguenet, marchand, et Perrine Bénard, sa femme, demeurant au bourg Saint-Pierre d'Etampes. — Titre nouvel d'une rente de 8 livres tournois passé, au profit du même, par Pierre Mainfroy, le jeune,

vigneron, d'Etampes. — Transport d'une rente de 11 livres tournois fait à Claude Hamoys, greffier et tabellion de la châtellenie de Menil-Gérault, demeurant à Etampes, par Zacarie Vallée, marchand du bourg Saint-Pierre d'Etampes. — Bénigne Le Ragois cède à Jean Martinet, vigneron, d'Etampes, 18 livres 15 sous de rente foncière, et en reçoit en échange une maison sise au faubourg Saint-Pierre. — Bail d'un quartier de vigne sis au vignoble du faubourg Saint-Pierre d'Etampes, champnier de Courte, fait par François Forest, sergent royal à Etampes et procureur fondé de Bénigne Le Ragois, au susdit Jean Martinet, moyennant une rente annuelle de 4 livres tournois. — Constitution d'une rente de 20 livres 18 sous 9 deniers faite par le même Martinet, au profit de Jean Houllier, meunier, demeurant au bourg Saint-Pierre d'Etampes. — Titre nouvel des rentes dues par ledit Jean Martinet à Bénigne Le Ragois, passé au profit de sa veuve Catherine Gobelin, et de ses filles Marie Le Ragois, femme de Jacques Dujardin, conseiller à la Cour des Aides, et de Madeleine Le Ragois, femme Charles Hervé, conseiller au Parlement. — François Forest, procureur fondé de Bénigne Le Ragois, baille à François Guatin, vigneron du faubourg Saint-Pierre d'Etampes, un quartier de vigne au vignoble Saint-Pierre, champnier de Courte, moyennant une rente annuelle de 40 sous tournois. — Constitution d'une rente de 25 livres au capital de 400 livres tournois faite, au profit de Jean « de Galteau, » écuyer, sieur de Puizelles, conseiller et commissaire ordinaire des guerres, par Agathe Lucquereau, veuve, en dernières noces, de Jean Guibourt, vivant, sergent royal en l'Élection d'Etampes, Pierre Guibourt, sergent royal au Bailliage d'Etampes, et Catherine Lorian, sa femme, et Hiérosme Testard, chirurgien de Monsieur, frère du Roi, demeurant au Perray, paroisse Notre-Dame d'Etampes. — Constitution d'une rente de 18 livres 15 sous tournois, au capital de 300 livres, faite par Jean Menant, marchand tanneur, demeurant à Etampes, et Andrée Guyard, sa femme, au profit de « Jehan de Galeteau, escuier, seigneur de Pui- » selet-le-Marais, l'un des cens gentilshommes de Sa » Majesté, demeurant au dict lieu de Pui-selet.... » — Bail de portion de vignes au vignoble du faubourg Saint-Pierre, champnier de « Courte, » fait, moyennant une rente annuelle de 4 livres tournois, à Léon Lemaire, vigneron, du faubourg Saint-Pierre, par François Forest, mandataire de Bénigne Le Ragois. — Transport d'une rente de 7 livres 10 sous tournois sur le dit Léon Lemaire, fait à Crestien Hochereau, marchand drapier d'Etampes, par Jean Hochereau, capitaine de charrois de l'artillerie de France. — Transport de la susdite rente

fait à Nicolas de Cœurs, seigneur du Bourgneuf, conseiller du Roi, receveur et payeur des rentes assignées sur les tailles de l'Hôtel-de-Ville de Paris, par Robert Pèpie, marchand à Etampes, et Jeanne Hochereau, sa femme.

E. 3790. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin : 3 pièces, papier, dont dont 1 cahier de 9 feuillets in-4°.

1624-1693. — Bourgneuf (le). — Fois et hommages rendus, pour certaines possessions dans la seigneurie de Mesrobert : 1^o à noble homme Guillaume de Sens, seigneur de Saint-Julien et de Mesrobert, Chatignonville et autres lieux, conseiller du Roi, par noble homme Bénigne Le Ragois, seigneur du Bourgneuf ; 2^o à la comtesse de Villetanneuse, dame de Mesrobert, par Marin Savouré, au nom et comme tuteur de François, Marie et Gabrielle de Cœurs, enfants mineurs d'Alexis-François de Cœurs et de Jeanne-Françoise de Berrard. — « Mé- » moire des terres que Monsieur du Bourgneuf a à Mes- » robert, acquises par décret de deffunct Monsieur Bas- » tard. » — « Les maisons et héritages appartenant à » Monsieur du Bourgneuf, seizes à Mesrobert, qui relè- » vent en censive de Monsieur du dit Mesrobert. »

E. 3791. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin : 11 pièces, papier, dont 1 cahier de 10 feuillets in-4°.

1628-1691. — Bourgneuf (le). — Bail d'un quartier 1/2 de vigne, en 2 pièces sises, l'une au champnier du Fief, l'autre au champnier du Couvent, fait par M. de Cœurs, seigneur du Bourgneuf, à Pierre Dorace, vigneron, demeurant à Morigny, moyennant une rente annuelle de 100 sous. — Nicolas de Cœurs, seigneur du Bourgneuf, conseiller du Roi, receveur et payeur des rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, baille, moyennant une rente annuelle de 10 livres tournois, à Aubin Collean, du faubourg Saint-Pierre d'Etampes, 1/2 arpent 2 quartiers de vigne en 4 pièces sises aux champniers du Coul-dray. — Claudine Pitois, veuve de Simon Laureault, vivant, vigneron, de Fontenay-sous-Bagneux, tant en son nom que comme tutrice de leurs enfants, Jacques, Jean et Nicolas « les Loreauls, » et Julien Perdereau, vigneron, du même lieu, se portant fort pour sa femme, Jeanne Laureault, vendent à Bénigne Le Ragois, sieur du Bourgneuf, conseiller du Roi, receveur et payeur des rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, une maison couverte en chaume sise au bourg Saint-Pierre d'Etampes, en la rue de l'Hôtel-Dieu « de Bunal. » — Bail de la dite

maison fait par Bénigne Le Ragois, moyennant une rente annuelle de 9 livres tournois, à Jean Dollibeau, le jeune, vigneron, du faubourg Saint-Pierre d'Etampes. — Pièces relatives à une rente foncière annuelle de 20 livres tournois, assise sur une maison sise dans la grande rue Saint-Jacques, paroisse Saint-Gilles, à Etampes, et successivement à la charge, envers les seigneurs du Bourgneuf, d'Yves Jusquet, laboureur, d'Etampes, Mathurin Beaujour, marchand, à Etampes, Marie Beaujour, veuve de Pierre Duf, vivant, maître tonnelier, à Paris. — Zacarie Banouard, marchand, bourgeois d'Etampes, cède à François Pichonnat, maître apothicaire d'Etampes, une maison sise à Etampes, rue du Petit-Cerf, paroisse Notre-Dame, et en reçoit comme échange une rente annuelle de 18 livres 15 sous tournois, à prendre sur Pierre Pinguet et Perrine Besnard, sa femme. — Transport de la dite rente fait par le dit Banouard à Michel Plumet, bourgeois d'Etampes. — Autre transport de la même rente fait à Marin Savouré, marchand à Etampes, par Julienne Plumet, veuve de noble homme François Rouse, vivant, conseiller et contrôleur au grenier et magasin à sel d'Etampes, héritière de Michel Plumet. — Déclaration de command du dit Marin Savouré en faveur de M. de Cœurs, seigneur du Bourgneuf.

E. 3792. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1629-1663. — Bourgneuf (le). — Bénigne Le Ragois, sieur du Bourgneuf, baille, à Antoine Chambault, vigneron, du faubourg Saint-Pierre d'Etampes, et Julienne Rogier, sa femme, 2 portions de vigne sise au terroir de Saint-Martin, champniers de la Prieuré et de Corsereau, moyennant une rente annuelle de 10 livres. — Transport de la dite rente fait par Jacques Godin, conseiller du Roi et son avocat en l'Élection d'Etampes, mandataire de Bénigne Le Ragois, à Anne Jutet, veuve de Claude Hamois, vivant, notaire et greffier en la justice de Mesnil-Girault, — Rachat de la dite rente fait de Jean-Baptiste Penot, marchand bourgeois d'Etampes, et Marguerite Hamois, sa femme, héritière de feu Claude Hamois, par Nicolas de Cœurs, seigneur du Bourgneuf, conseiller du Roi, receveur et payeur des rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris. — Constitution d'une rente de 14 livres 10 sous tournois, au capital de 232 livres, faite, au profit de Bénigne Le Ragois, sieur du Bourgneuf, conseiller du Roi, receveur payeur des rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, par Guillaume Le Roy, vigneron, du faubourg Saint-Pierre d'Etampes, et Etiennette Michau, sa femme. — Titre nouvel d'une rente de 10 livres, assise sur la

6^e partie d'un moulin à foulon, avec maison, au faubourg Saint-Martin d'Etampes, tenant « d'une part et d'un » bout sur la rivière, d'autre part aux Ministres de la » Sainte-Trinité d'Etampes, et d'autre bout sur le che- » min, » passé, au profit de Bénigne Le Ragois, ayant les droits acquis de Jacques Godin, procureur à Etampes, et Jacqueline Gillebert, sa femme, par Michel Girard, maître foulon en draps. — Constitution d'une rente de 300 livres tournois, au capital de 5,400 livres, faite, au profit de Pierre Bizet, sieur « de la Barois, » conseiller au parlement de Paris, par Hiérosme de Nouveau, sieur de Fremon, conseiller du Roi, général des postes de France, et Louis Aubery, sieur « de Trilleport, » conseiller au » grand conseil. — Titre nouvel de la dite vente passé par les mêmes au profit de Pierre Bizet, chevalier, seigneur « de la Barroire, » capitaine d'une compagnie de cavalerie entretenue en Hollande pour le service du Roi, et Gabriel Bizet, seigneur de « Noisay, conseiller au Parlement, frères consanguins, en leurs noms, tant comme seuls héritiers, chacun pour moitié, de Pierre Bizet, leur père, que comme le dit Gabriel Bizet, donataire universel de feu Elisabeth Grisson, sa mère. — Quit- » tance de rachat de la dite rente délivrée à Gabriel Bizet par Louis Aubry, seigneur de « Treilleport. » — Quit- » tances de paiement d'arrérages de rentes dues à Thomas Le Lièvre, président au grand conseil, et à Jean Tur- » quant, chevalier, seigneur d'Aubeterre et autres lieux, conseiller et maître des requêtes ordinaires du Roi, par le susdit Louis Aubry. — Constitution d'une rente de 9 livres 7 sous 6 deniers tournois, au capital de 150 li- » vres, faite au profit de Bénigne Le Ragois par Jean Mer- » cier, vigneron, demeurant au Perray Notre-Dame d'E- » tampes; Jean Boucher, l'aîné, aussi vigneron, et Pas- » quière Mercier, sa femme, demeurant au faubourg Saint- » Pierre. — Titre nouvel de la dite rente; François Mer- » cier au lieu de feu Jean Mercier, son père et père de » Pasquière. — François de Castille, conseiller du Roi et » président aux enquêtes du Palais, à Paris, reconnaît » avoir reçu de Louis Aubery, sieur de Trilport, la somme » de 4,130 livres tournois pour le remboursement et les » arrérages d'une rente de 250 livres, à lui due par ledit » Louis Aubery, pour sa part, et moitié de 500 livres tour- » nois de rente par lui et feu Henri de Castille, en son vi- » vant seigneur « de Redemont, » conseiller au grand » conseil, frère dudit François de Castille, constituée à » Louis Chauvelin, écuyer, sieur de « Grisenoire. » — » Pièces relatives à une rente de 100 livres tournois, cons- » tituée par Bénigne Le Ragois au profit de Ferry Gervoise, » trésorier général de la maison du Grand Prieur de » France, frère naturel du Roi, transportée par Ferry Ger-

voise, conseiller du Roi, commissaire ordinaire des guerres, et Marie de Vèrigny, sa femme, à Guillaume Herbin, conseiller, notaire et secrétaire du Roi, et réclamée par « Herbin De Haulteville, » écuyer, seigneur du dit lieu, seul héritier de Pierre Herbin, » abbé de Landresy, docteur en théologie... »

E. 3793. (Liasse. — 5 pièces, parchemin; 11 pièces, papier, dont 2 cahiers de 6 et 14 feuillets in-4°.

1630-1665. — Bourgneuf (le). — Requête adressée à César de Vendôme et à son conseil par Bénigne Le Ragois, portant qu'il est propriétaire des seigneuries du Bourgneuf et de la Mairie Saint-Pierre, sises dans un des faubourgs d'Etampes; qu'à ce titre il a droit de censive sur plusieurs héritages tant du dit faubourg que des environs; que le principal manoir des dites seigneuries se trouve enfermé entre deux petites ruelles, fort rapprochées l'une de l'autre; « l'une desquelles sépare le dit » manoir d'avec son jardin; » elles ne sont pas, d'ailleurs, d'un grand usage au public. Dans ces conditions, Bénigne Le Ragois demande l'autorisation de s'accommoder d'une de ses ruelles, en la joignant à sa maison, à la charge de faire « paver celle qui restera pour la rendre » plus utile, » et de donner les dédommagements convenables. A la suite de la requête est l'ordonnance de renvoi aux officiers d'Etampes pour informer de *commodo et incommodo*, sig. autogr. : César de Vendosme. — Le dimanche 1^{er} septembre 1630, à l'issue de la messe paroissiale de Saint-Pierre, faubourg d'Etampes, « par maître Philippes Battereau, pbrestre, enrè dicelle église, » sur la publication ce jourd'huy faicte au prosne de » la dicte messe par le dict sieur curé, que les habitans » d'icelle paroisse eussent à eux assembler en nom collectif, pour adviser sur les offres faictes par noble » homme maistre Bénigne Le Ragois, conseiller du » roy, receveur des finances en Limoge, sieur du Bourgneuf, pour la closture de la ruelle, tenant et qui traverse entre sa maison seigneuriale du Bourgneuf et » le cloz et jardin dicelle, et transférence d'icelle ruelle » en aultre lieu, se réunissent devant la porte de la ditte » église, et par devant notaire, le susdit curé, Jacques » Vallée, François Paris, Can Mercier, Claude Faye, le » jeune, procureurs et marguilliers d'icelle église; André Rue, André Godefroy, Estienne Colleau, Martin » Moulin, Pierre Marseille, Jullien Simonneau, Louis » Hunger, Phillippes Rousseau, Robert Le Franc, Pierre » Jouasneau, le jeune, Simon Papillon, le jeune, Cantien Gorrion, Anthoine Beauvois, Jullien Chappes,

» Jehan Houllier, Pierre Boucher, Jehan Demollière, » Jehan Simonneau, Pierre Puignernet, Ferry Battereau, » Jehan Faye, Esloy Dotton, Aubin Colleau, Jacques » Colleau et Pierre Motheux, tous lesquels habitans..... » sont d'avis... que, au lieu de la dicte ruelle que le » dict sieur du Bourgneuf pourra faire enclorre; il face » paver, à ses frais,... la rue Torce, qui est devant la » parte du dict lieu du Bourgneuf.... comme aussy qu'il » face paver, depuis le coing de la dicte maison seigneuriale du Bourgneuf, la rue qui va jusqu'au coing de la » maison de Pierre Jubin: et oultre moyennant vingt- » cinq livres tournois de rente « annuelle » à l'œuvre » et fabrique de la dicte église Saint-Pierre, icelle rente » non rachetable, pour estre icelle rente employée au » paiement d'un maistre d'escolle pour instruire la » jeunesse du dict fauxbourg ou autres affaires nécessaires de la dicte paroisse, et oultre ce, fournir » d'un logement pour loger icelluy maistre d'escolle... » — Procès-verbal de *commodo et incommodo*. — Le duc de Vendôme autorise Bénigne le Ragois à s'approprier la ruelle, objet de sa requête, en payant la rente sus-mentionnée de 25 livres et suivant les offres qu'il a faites (sign. autogr., sceau, plaq.). — Requête adressée, par le même Bénigne le Ragois, au même duc de Vendôme, à l'effet de transférer, dans l'intérêt du public et moyennant les dédommagements convenables, une petite ruelle non pavée, qui sépare le principal manoir du Bourgneuf d'un autre corps de logis en dépendant. — Ordonnance conforme. Sign. autogr. : César de Vendosme. — Procédures relatives à l'exécution des projets d'adjonction à l'enclos du Bourgneuf des rues appelées du Bourgneuf, Torse et du Filoir.

E. 3794. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin, dont 1 cahier de 10 feuillets in-4°; 5 pièces, papier.

1637-1666. — Bourgneuf (le). — Jacques Godin, avocat du Roi en l'Élection d'Etampes, au nom et comme procureur de Bénigne Le Ragois, seigneur du Bourgneuf, receveur et payeur des rentes de la ville de Paris, baille, moyennant une rente annuelle de 31 livres 5 sous, à Nicolas Durand, marchand potier d'étain à Etampes, la moitié d'une maison sise à Etampes, rue de la Regratterie, paroisse Notre-Dame. — Jean Dorange, laboureur et marchand, demeurant à Thionville, étant aux droits de Louis de Poillone, écuyer, sieur des Chastelliers, transporté à Adam Thiboust, écuyer, sieur de Thionville, une rente annuelle de 6 livres 5 sous tournois, à prendre sur les biens de Michel de Louye, laboureur de Thionville.

—Titre nouvel de la dite rente passé par le dit Michel de Louyc, au profit du dit Adam Thiboust. — Transport de la susdite rente fait par Roland Babin, écuyer, sieur de Thionville, et sa femme, Claude Thiboust, héritière defeu Adam Thiboust, à honorable homme Barthélemy de Cœurs, marchand, bourgeois, demeurant à Etampes. — Transport de la même rente fait à François Tardif, conseiller au Châtelet, par le même Barthélemy de Cœurs, qualifié secrétaire de feue la reine-mère du Roi. — Pièces relatives à une rente foncière annuelle de 8 livres 10 sous tournois, due aux seigneurs du Bourgneuf, successivement, par Cantien Martinet, vigneron, du bourg Saint-Pierre d'Etampes, et maître Pierre Lamy.

E. 3795. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin, dont 2 cahiers de 8 et 10 feuillets in-4°.

1638-1687. — Bourgneuf (le). — Noble homme Jacques Godin, conseiller et avocat du Roi en l'Élection d'Etampes, et procureur fondé de Bénigne Le Ragois, écuyer, seigneur du Bourgneuf, receveur général et payeur des rentes de la ville de Paris, vend à Pierre Aubry, jardinier, une mesure rue des Aveugles, à Etampes, moyennant une rente foncière annuelle de 10 livres tournois. — Constitution d'une rente de 21 livres 17 sous 6 deniers tournois faite, au profit personnel du dit Jacques Godin, par Michel Le Blanc, marchand, maître charron, à Etampes, Denis Le Blanc, sergent royal en l'Élection d'Etampes, et Préjante Hamoys, sa femme. — Transport d'une rente annuelle de 131 livres 5 sous tournois, à prendre sur Michel Le Blanc, Jean Villemaire, Pierre de Mazeaux, Jean Hardy, Samuel Pozé, fait, par le sus dit Godin, à Bénigne Le Ragois. — Titre nouvel d'une rente de 6 livres 5 sous tournois, assise sur un jardin sis rue des Aveugles, passé, au profit de Bénigne Le Ragois, par Médard Daulton, vigneron. — Transport d'une rente de 24 livres tournois, à prendre sur Martin Moulin, vigneron, fait par Bénigne Le Ragois, à noble homme Thomas Migault, conseiller du Roi et élu en l'Élection de Dourdan. — Sentence ordonnant la vente, en adjudication publique, des héritages sur lesquels est assise la rente susdite de 24 livres tournois, dont plusieurs arrérages sont dus à Nicolas Migault par Martin Moulin. — Constitution d'une rente de 18 livres tournois, faite par Pierre Boucher, vigneron, et Marie Deschamps, sa femme, au profit de Barthélemy de Cœurs, marchand, à Etampes. — Quittance de rachat de la dite rente donnée par le dit Barthélemy de Cœurs à François Boucher, vigneron, fils des susdits constituants. —

François Boucher et Jeanne Baudry, sa femme, constituent une rente de 19 livres au profit d'Alexis-François de Cœurs, conseiller au Châtelet de Paris, seigneur du Bourgneuf. — Titre nouvel d'une rente de 14 livres tournois passé par Perrine Courtillet, veuve de Cantien Besnard, au profit de Catherine Gobelin, veuve de Bénigne Le Ragois, au nom de leur fils et les autres héritiers du dit Le Ragois. — Claude Fontaine, prêtre, curé de Saint-Pierre d'Etampes, Denis Le Blanc, sergent royal, Simon Jolly, maréchal, et Pierre-Nicolas Le Jenne, vigneron, marguilliers du dit Saint-Pierre, considérant que la fabrique a 22 livres 1 sou tournois de rente en 7 parties, à prendre sur plusieurs particuliers morts et sans biens, ou vivants et insolvables, assignées sur quelques maisons sises au faubourg Saint-Pierre, et à présent en ruine depuis les guerres dernières, transportent, moyennant la somme de 359 livres 4 sous, à noble homme Nicolas de Cœurs, seigneur du Bourgneuf, receveur et payeur des rentes assignées sur les tailles de la ville de Paris, 111 sous sur François et Cantien Faye, vigneron; 100 sous sur Jean Boucher et Pasquière Mercier; 4 livres 2 sous 6 deniers tournois sur Simon Papillon, l'ainé, et Simon Papillon, le jeune; 40 sous tournois, sur Madeleine Georges, veuve de Jean Buchet; 40 sous tournois sur Robert Bourdon, héritier de Denis, son père; 37 sous 6 deniers tournois sur Eloi Dauthon, l'ainé, vigneron; 32 sous tournois sur Cantien Demollières (26 août 1627). — Titre nouvel d'une rente de 100 sous tournois passé, au profit de Nicolas de Cœurs, par Jeanne Bouchon, veuve en dernières noces de Charles Adam, maître d'école, demeurant au faubourg Saint-Pierre d'Etampes, grande rue de la Boucherie. — Constitution d'une rente de 17 livres 10 sous, faite, au profit d'Alexis-François de Cœurs, seigneur du Bourgneuf, par Jacques Chenu, laboureur, et Simonne Meusnier, sa femme. Titre nouvel d'une rente de 23 livres 5 sous tournois passé par Eloi Daulton, vigneron, au profit de Catherine Gobelin, veuve de Bénigne Le Ragois, au nom de leur fils et des autres héritiers du dit Le Ragois.

E. 3796. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 12 pièces, papier.

1640-1675. — Bourgneuf (le). — Constitution d'une rente de 25 livres tournois, au capital de 450 livres, faite à Jacques Duplessis, écuyer, sieur « d'Aurainville, » gentilhomme servant de Sa Majesté, par Cantien Paris, archer en la maréchaussée d'Etampes, et Catherine Cochon, sa femme. — Titre nouvel de la dite rente passé par la même Catherine Cochon, remariée à Philippe Revozel

liez, marchand, demeurant au Haut-Pavé, paroisse Saint-Martin d'Etampes, au profit de Jean Gobel, écuyer, sieur « du Bourjau, » ayant les droits cédés de Jacques Duplessis. — Procédures touchant cette rente, devenue, par succession, à la charge de Cantien Carnevilliers, maréchal, d'Etampes. — Constitution d'une rente de 6 livres tournois, au capital de 108 livres, faite, au profit du même Jacques Duplessis, par Jean Moreau, vigneron, demeurant à Saint-Martin d'Etampes, et Marie Bauldry, sa femme. — Pièces relatives à une rente foncière de 3 livres 10 sous, assise sur une maison du faubourg Saint-Pierre d'Etampes, et rachetée par Bénigne Le Ragois, seigneur du Bourgneuf, conseiller du Roi, receveur général et payeur des rentes sur les gabelles de France, à Denise Goussard, veuve de noble homme Michel Chailou, en son vivant, lieutenant en l'Élection d'Etampes, laquelle avait les droits acquis de Jean Paris, marchand tourneur, et Catherine Goussard, sa femme.

E. 3797. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1642-1662. — Bourgneuf (le). — Titres de rentes possédées, sur la ville de Paris, par Claude de Lisle, écuyer, conseiller et maître d'hôtel du Roi, qui en avait acquis : 1° une de 894 livres 4 sous, de Mathieu Thoreau, écuyer, sieur de la Grimaudière, doyen de l'église de Poitiers, tant en son nom que comme procureur de Françoise du Pont, veuve de René Thoreau, vivant, écuyer, sieur du dit lieu de la Grimaudière, trésorier général de France à Poitiers, au nom et comme mère et tutrice de René et Philippe Moreau, écuyers, leurs fils mineurs, et encore procureur de Gilles Thoreau, écuyer, sieur d'Assé, conseiller du Roi, trésorier général de France à Poitiers, et de François Thoreau, écuyer, sieur du Breul, ses frères; 2° une de 609 livres 12 sous tournois, de Jean Chaussière, notaire au châtelet de Paris; 3° une de 290 livres 18 sous tournois, de Jean Lombus, avocat du Roi en l'Élection de Romorantin. — Jacques Godin, conseiller et avocat du Roi en l'Élection d'Etampes, procureur fondé de Bénigne Le Ragois, seigneur du Bourgneuf, conseiller du Roi, receveur et payeur des rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, baille à Jean Banouard, maître savetier, demeurant à Etampes, une maison sise à Etampes, rue de la Savaterie, moyennant un loyer annuel de 22 livres. — Pièces relatives à une rente foncière de 20 livres hypothéquée sur une vigne sise au terroir de Morigny, la dite rente cédée à Nicolas de Cœurs, seigneur du Bourgneuf, conseiller du Roi, receveur et payeur des

mier, prêtre, chantre et chanoine de la collégiale de Sainte-Croix d'Etampes (12 novembre 1662).

E. 3798. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 17 pièces, papier.

1642-1674. — Bourgneuf (le). — Constitution d'une rente annuelle de 100 livres tournois, au capital de 1,800 livres, faite, au profit de Gédéon Paris, prêtre, chanoine de la collégiale de Saint-Médéric, à Paris, par Philippe Jablier, marchand, bourgeois de Paris, commissaire et contrôleur pour le Roi à la porte Saint-Michel de la dite ville, et Geneviève Martin, sa femme. — Extrait du testament du dit Gédéon Paris, qui lègue au chapitre de Saint-Médéric 500 livres tournois de rente, dues tant par les héritiers de feu madame De la Croix, veuve de M. De la Croix, maître des comptes, et Jean De la Croix, aussi maître des comptes, et Claude De la Croix, sieur du Fresnoy, que par les nommés Jabier, Maillart, et leurs femmes. — Titre nouvel de la rente de 100 livres tournois sus-mentionnée, passé par les constituants au profit du chapitre de Saint-Médéric. — Titre nouvel de la même rente fait, au profit du même chapitre, par Nicolas de Cœurs, conseiller du Roi, receveur et payeur des rentes assignées sur l'Hôtel-de-Ville de Paris, et Antoinette Martin, sa femme, devenus acquéreurs des immeubles sur lesquels était hypothéquée la dite rente de 100 livres. — Quittances d'arrérages de la dite rente, délivrés par : Tasset, chanoine et receveur du chapitre de Saint-Médéric, de 1659 à 1661; Barcillon, chanoine et receveur de 1662 à 1665; Barcillon, chanoine et receveur, de 1666 à 1671. — Quittance de rachat de la dite rente donnée à Alexis-François de Cœurs, seigneur du Bourgneuf, conseiller au Châtelet, créancier de la succession de feu Nicolas de Cœurs, son père, et d'Antoinette Martin, sa mère, par Nicolas Blancpignon, chevecier, François Jacon, Augustin Barcillon, Jean Geslin et Jean-Baptiste Jomard, tous prêtres, chanoines de la collégiale Saint-Médéric, assemblée en la manière accoutumée au dit chapitre, le 30 avril 1674.

E. 3799. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1642-1710. — Bourgneuf (le). — Procès-verbal de visite de la chapelle du lieu seigneurial du Bourgneuf, faite, le 10 mai 1642, par le doyen de la chrétienté d'Etampes (J. Hochereau), assisté de Claude Delaporte, curé de Saint-Gilles du dit Etampes, promoteur au dit doyenné, et de Cantien Chasseculier, prêtre, curé de Saint-Pierre d'Etampes. On trouve, « en l'entrée de la

» galerie, un pavillon couvert d'ardoises, bien vouté,
 » fait en chapelle bien ornée, un autel et plusieurs
 » beaux tableaux de dévotion et choses nécessaires et
 » requises pour la décoration de la dite chapelle, selon
 » les saints canons et statuts synodaux... » sign. au-
 togr. « J. Hochereau ; Gobelin, espouse du dict sieur du
 » Bourgneuf, absence, Delaporte ; Chasseculier. » — Sur
 le vu de ce procès-verbal, Octave de Bellegarde, arche-
 vêque de Sens, accorde, par ses lettres données en l'ab-
 baye du Lys, le 12 mai 1642, à Bénigne Le Ragois, la per-
 mission de faire dresser un autel dans sa demeure. et
 donne commission à l'abbé de Moriguy d'en faire la bé-
 nédiction, pour que la messe y puisse être célébrée par
 les prêtres approuvés du dit archevêque ou de ses vicaires
 généraux. — Commission donnée le 18 novembre 1710,
 par l'archevêque de Sens, Hardouin Fostin de la Ho-
 guette, au sieur Voisot, doyen de Sainte-Croix et doyen
 rural au district d'Etampes, « pour aller réconcilier et
 » bénir la chapelle du lieu du Bourgneuf, paroisse de
 » Saint-Pierre du dit Estampes, s'il la trouve en estat
 » décent, et fournie suffisamment des ornemens néces-
 » saires à la célébration de la Sainte-Messe... » Au dos
 de cette commission est le procès-verbal de la bénédic-
 tion de la chapelle, faite le 8 février 1711, par le dit
 Claude Voisot, assisté de François Maupas, prêtre, curé
 de la paroisse Saint-Pierre d'Etampes : il y est question
 de « plusieurs ornemens à l'usage d'icelle et entr'autres
 » d'un tableau où est représentée l'annonciation du mys-
 tère de l'Incarnation.

E. 3800. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1644-1699. — Bourgneuf (le). — Claude Boulle-
 mier, le jeune, vigneron, demeurant au faubourg Saint-
 Pierre d'Etampes, baille à Michel Boullémier, le jeune,
 aussi vigneron, demeurant au même lieu, la 4^e partie
 d'une maison couverte en chaume, sise audit faubourg
 Saint-Pierre, rue de Lalun, moyennant une rente an-
 nuelle de 9 livres tournois. — Déclaration d'immeubles
 sis au terroir d'Etampes, champniers de Pineau et d'Épi-
 neau et de Grain, tenus à cens de l'abbaye de Long-
 champs par Marie Plault, veuve de Lambert Lamber,
 vivant, écuyer, prévôt des maréchaux d'Etampes. — Copie
 d'actes touchant une rente foncière annuelle de 45 livres
 due à François Aleaume, bachelier en théologie de la Fa-
 culté de Paris, tant en son nom que comme tuteur de
 Claude Aleaume, son frère, par Gabriel Debry, conseiller
 du Roi, président, lieutenant général civil et crimi-
 nel au duché, bailliage et gouvernement d'Etampes, et

Marie-Anne de Chartres, sa femme, pour cause du bail,
 fait par le premier à ces derniers, d'une maison sise rue
 Saint-Jacques, paroisse Saint-Basile, à Etampes. — Bail
 de la moitié de la dite maison sise même rue fait, moyennant
 une rente annuelle de 50 sous, à Martin Laumon-
 nier, maître tonnelier, à Etampes, par Guillaume Gar-
 nier, chirurgien, demeurant à « Chalot-Saint-Mars, »
 tant en son nom que comme ayant épousé Marguerite-
 Hélène Danonville, que comme tuteur des enfants mi-
 neurs de feus Nicolas Mercier, marchand mercier à Etam-
 pes, et Madeleine Danonville, sa femme, et procureur
 fondé de la veuve Michel Leblanc. — Bail à vie d'une
 maison sise à Etampes, rue du Château, fait, moyennant
 la somme de 800 livres une fois payée, par René Cousté,
 directeur des affaires de finance du Roi, tant en son nom
 que comme fondé de procuration de son frère, Simon
 Cousté, prêtre de l'Oratoire de Jésus, à Alexandre Le-
 vassor, écuyer, sieur de Rochefontaine, prévôt provincial
 de la maréchaussée d'Etampes, et Madeleine Peschard,
 sa femme. — Michel Le Muret, maître chirurgien, à
 Etampes, et Louise Colleau, sa femme, baillent à Sébas-
 tien Poullard, maître savetier, à Etampes, une maison
 sise au dit Etampes, grande rue de la Boucherie, moyennant
 une rente annuelle de 21 livres 3 sous tournois. —
 Vente d'immeubles sis au terroir de Marolles, champ-
 tiers du Marchais, des Grandes-Vignes, de la Haye, des
 Petites-Vignes, des Croix de la Marenleu, du Viel-Ma-
 renleu, faite par Michel Chappart, laboureur, demeu-
 rant dans la métairie de « l'Homme, paroisse d'Abbe-
 ville, » et Toussainte Imbault, sa femme, à Pierre Chap-
 part, laboureur, du même lieu. — Sentence par laquelle
 Gédéon Percheron, procureur aux sièges royaux d'E-
 tampes, prévôt, juge ordinaire civil et criminel de la
 prévôté de Morigny, pour l'abbaye du dit Morigny,
 donne en charge à Mathieu Bergerat les mineurs Can-
 tien et Gabriel Bergerat, dont il a la tutelle, à con-
 dition de les nourrir jusqu'à ce que chacun d'eux ait
 atteint l'âge de 18 ans, de les faire instruire « et ap-
 prendre leur croïance, » de les acquitter de toutes dettes,
 de fournir à chacun annuellement un habit complet de
 la valeur de 15 livres. — Pièces relatives à une rente
 annuelle de 9 livres tournois sur 3 quartiers de vigne
 au vignoble de Saint-Pierre d'Etampes, champnier du
 Couldray, due aux seigneurs du Bourgneuf, successive-
 ment par Basile Simmonneau, vigneron, d'Etampes,
 Antoine Chauvelet, maître charpentier, à Chartres,
 Guillaume Ancelin, vigneron, demeurant au Perray
 d'Etampes, et Jean Boudeau, maître chirurgien, demeu-
 rant aussi au « Paray, » paroisse Notre-Dame d'Etampes.
 — Edme Angevin, maître boulanger, demeurant au

faubourg Saint-Pierre d'Etampes, et sa femme, Louise Motheux, baillent à Jean et Gilles Caillandean, père et fils, vigneron, demeurant à Morigny, paroisse Saint-Germain-lès Etampes, 1,2 arpent de vigne en 5 pièces sises aux champniers de Beauvais, le grand champnier, lieu dit le Cornailles, lieu dit le Creux, moyennant une rente annuelle de 6 livres. — Transport de la dite rente fait par les mêmes à Nicolas de Cœurs, seigneur du Bourgneuf, conseiller du Roi.

E. 3801. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 7 pièces, papier.

1645-1661. — Titres d'une rente de 150 livres 12 sous sur l'hôtel-de-ville de Paris, cédée, en échange d'un immeuble à Toury, à Jean Guéret, marchand au dit Toury, par Nicolas de Cœurs, receveur général des traites foraines en Picardie, et qui passa successivement, par transport de Jean Guéret, à Nicolas Piot, bourgeois de Paris, et de Nicolas Piot à Claude Martin, prêtre, aumônier de la duchesse d'Orléans (19 juin 1651), lequel en fit l'acquisition pour le compte d'Alexis François de Cœurs, écuyer. — Catherine Gobelin, veuve de Bénigne Le Ragois, vivant, écuyer, sieur du Bourgneuf, s'oblige à continuer à Marguerite Sallard, veuve de Joachim Usson (et Husson), maître tapissier, à Paris, le paiement de 50 livres de rente, de laquelle rente déclaration a été faite à son profit par feu Nicolas du Buisson, vivant, conseiller du Roi et auditeur à la Chambre des Comptes; les 50 livres faisant partie de 1125 livres de rente constituée au dit feu du Buisson, par le dit feu Bénigne Le Ragois, Philippe Le Ragois, veuve de noble homme François Peyrat, vivant, trésorier des maisons et finances de Madame de Montpensier, et Jacques Peyrat, tant en leurs noms que comme se faisant fort de Claude Le Ragois, sieur de Bretonvilliers, par contrat du 28 juin 1632. — Titre nouvel d'une rente de 12 livres 10 sous tournois, passé, au profit de Catherine Gobelin, par Jean Boullemier, vigneron, du faubourg Saint-Pierre d'Etampes. — Transport d'une rente de 18 livres tournois fait à Nicolas de Cœurs par René Guisenet, prêtre, chantre et chanoine de Notre-Dame d'Etampes, et Jacques Lucet, aussi prêtre et chanoine, curé de Notre-Dame d'Etampes (10 novembre 1656), tant en leurs noms es-dites dignités que comme délégués du chapitre de l'église Notre-Dame d'Etampes. — Constitution d'une rente de 5 livres 10 sous tournois, au capital de 99 livres tournois, faite, au profit de Nicolas de Cœurs, par Jean Chenu, laboureur, du faubourg Saint-Pierre d'Etampes, et Anne Chéron, sa femme. — Consti-

SEINE-ET-OISE. — SÉRIE E. — TOME II.

tution d'une rente de 44 livres 8 sous 6 deniers, faite, au profit du même, par Gabriel Robine, laboureur, demeurant à « Mesrobert, » et Marie Boudet, sa femme. — Titre nouvel de 5 livres de rente passé, au profit du même, par Toussainte Bourdon, veuve, en premières noces, de François Vezart.

E. 3802. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin, dont 1 plan et 1 cahier de 8 feuillets in-4°.

1647-1648. — Bourgneuf (le). — Transaction sur les droits de censive et justice en la maison et enclos du Bourgneuf, faubourg Saint-Père, à Etampes, entre Dom Sébastien Mercier, prêtre, religieux profès et prieur de la maison chartreuse d'Orléans, tant pour lui que comme procureur de Dom Pierre Boucher, vicaire, Dom Guillaume Pasteys, Dom Michel Ragaud, procureur, et Dom Hilarion d'Espineu, sacristain, tous prêtres et religieux de la dite Chartreuse d'Orléans, d'une part; et Catherine Gobelin, veuve de noble homme Bénigne Le Ragois, vivant, sieur du Bourgneuf, tant en son nom que comme tutrice des enfants mineurs du dit défunt et d'elle; M. Jacques Du Jardin, conseiller du Roi à la Cour des Aides de Paris, au nom et comme procureur de Bénigne Le Ragois, écuyer, fils du dit défunt et de feu Catherine Gosnier, sa femme; Marie Le Ragois, femme du dit Jacques Du Jardin, et Madeleine Le Ragois, femme de Charles Henri, seigneur de la Boissière, conseiller au Parlement de Paris, d'autre part. — Plan de la terre et seigneurie du Bourgneuf, au verso duquel est un certificat d'attestation signé (autog.) C. Gobelin; Sébastien Marrier, Dujardin; F. Jacques Mongin; Marie Le Ragois; Madeleine Le Ragois, et les notaires Groyn et Hénaut.

E. 3803. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1647-1778. — Bourgneuf (le). — Denis Bourdon, vigneron, demeurant au faubourg Saint-Pierre d'Etampes, s'oblige envers Catherine Gobelin, veuve de Bénigne Le Ragois, vivant, sieur du Bourgneuf; Marie Le Ragois, femme de Jacques Dujardin, conseiller à la Cour des Aides; et Madeleine Le Ragois, femme de Charles Hervé, conseiller au Parlement, à leur payer une rente annuelle de 11 livres tournois, qu'ils ont droit de prendre sur une maison sise au faubourg Saint-Pierre d'Etampes, grande rue de la Boucherie, où habite le dit Denis Bourdon. — Bail de cette maison à titre de rente faite à Pierre Le Roy, demeurant audit faubourg Saint-Pierre, par Catherine Gobelin, tant en son nom que comme tutrice

de son fils, Jean Le Ragois, et se portant fort pour Marie et Madeleine Le Ragois. — Obligation de continuer le paiement de la rente faite par Cantien Le Roy, vigneron, fils de Pierre. — Rachat de la dite rente moyennant 220 livres, dont « Julie de Cours du Bourgneuf, fille majeure, demeurante à Estampes, au château du Bourgneuf » donne quittance au dit Cantien Le Roy. — Constitution de 11 livres de rente faite, moyennant 220 livres, sur la même maison, par le même Cantien Le Roy, au profit de Jean-Jacques Baudet, sieur Du Mesnil, conseiller du Roi, commissaire aux montres et revues de la maréchassée d'Estampes. — Sentence contre Jean Le Roy, soldat, fils et héritier de Cantien, pour défaut de paiement de trois années d'arrérages de la dite rente. — Bail à loyer de la maison sur laquelle était assise la rente, fait par le dit Baudet, à Charles Choiseau, manouvrier, moyennant 20 livres par an. — Bail à rente (22 livres 10 sous par an) de la dite maison, fait par le même à Pierre Rivière, manouvrier. — Titre nouvel par Michel Chesne, marchand, demeurant à Etrechy, comme ayant épousé Louise Angevin, veuve de Pierre Rivière, et tuteur des enfants du premier lit de la dite Louise. — Vente de la dite maison faite à Jean-François Houlier, vigneron, demeurant à Estampes, et Marie-Françoise Charbonnier, sa femme, par Laurent Chaumerat, manouvrier, demeurant à Puiseaux, fondé de procuration de Louise Angevin, sa femme, et de Thomas Cochet, manouvrier, de Puiseaux, et Madeleine Rivière, sa femme. — Alexis Gaudon, bourgeois d'Estampes, tant en son nom que comme ayant pouvoir de Cyrile Gaudon, son frère, bourgeois de Paris, tous les deux héritiers par moitié de feu Anne Baudet Dumesnil, à son décès veuve d'Alexis Gaudon, conseiller du Roi, lieutenant particulier et assesseur criminel au Bailliage royal d'Estampes, laquelle était aux droits de Marguerite-Jacqueline Guyot, veuve de Louis Bessirat, secrétaire du Roi, et en cette qualité créancière des successions de Jean-Jacques Baudet Dumesnil et de Marie-Anne Drouët, sa femme, aieul des deux dits frères, reconnaît avoir reçu de Jean-François Houlier, et Marie-Françoise Charbonnier, sa femme, la somme de 456 livres 30 sous 2 deniers, pour le principal et les intérêts de la rente de 22 livres 10 sous sus mentionnée. — Les dits époux Houlier vendent la dite maison à Charles-Jean-Marie, chevalier, marquis de Valory, seigneur du Bourgneuf, haut justicier du prieuré de Saint-Pierre d'Estampes et autres lieux, capitaine au régiment royal Lorraine cavalerie, gouverneur et grand bailli des ville, bailliage et duché d'Estampes, qui, en récompense des services qu'ils ont rendus à lui et à son père, et en considération de leur

âge avancé, leur en laisse la jouissance viagère, et la progre même pour 6 ans au profit de leur fils Pierre Houlier, dans le cas où les dits vendeurs mourraient avant 6 années de jouissance.

E. 3804. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 4 pièces, papier; dont 1 cahier de 24 feuillets in-folio.

1656-1663. — Bourgneuf (le). — Michel Lemuret (et Le Muret), maître chirurgien à Estampes, et Louise Collean, sa femme, reconnaissent avoir reçu de Sébastien Poulard, maître savetier à Estampes, la somme de 126 livres 13 sous 4 deniers, pour le remboursement du principal et les arrérages d'une rente de 7 livres 1 sou tournois, faisant le tiers d'une rente de 21 livres 3 sous de rente foncière annuelle sur une maison sise au faubourg Saint-Pierre d'Estampes. — Déclaration de command faite par Guillaume Lasnier, maître tailleur d'habits, à Paris, au profit de Gilles de Carvoisin, chevalier, seigneur d'Achy, pour raison du transport de 1,000 livres du principal, frais et dépens, adjugés à Jean Royer dit Champagne, par sentence du Châtelet de Paris, à l'encontre de feu Florent Pasquier de Valgrand, vivant, capitaine au régiment royal, transport que le dit Royer avait fait au dit Lasnier. — Florent Pasquier, chevalier, seigneur de Valgrand, conseiller du Roi et ci-devant procureur général au grand conseil, héritier mobilier et des acquets de feu Florent Pasquier, son fils, vivant, aussi seigneur de Valgrand, capitaine d'une compagnie de cavalerie dans le régiment du marquis d'Uxelles, confesse avoir reçu de Louis de Cravent, chevalier, marquis d'Humières et autres places; Louise-Antoinette de la Chastre, sa femme; Catherine Delaplame, veuve de Guillaume Le Lièvre, marchand, bourgeois de Paris; chevalier de Valory, capitaine d'une compagnie de chevan-légers dans le régiment d'Humières, et Catherine Le Lièvre, sa femme, la somme de 7,000 livres tournois en déduction de 1,000 livres dues par les dits sieur et dame d'Humières, dame Le Lièvre et sieur et dame de Valory, au dit Valgrand, par obligation du 25 avril 1658 envers le dit feu sieur de Valgrand. — Geneviève Picot, veuve de Pierre Carlier, vivant, conseiller du Roi et correcteur en sa chambre des comptes, confesse avoir reçu de Charles de Valory, ci-devant nommé, et de Catherine Le Lièvre, sa femme, la somme de 3,188 livres 13 sous 4 deniers tournois pour le rachat et les arrérages d'une rente de 166 livres 13 sous 4 deniers, constituée par feu Florent Pasquier, écuyer, sieur de Valgrand, au profit de feu noble homme Louis Vitry, conseiller du Roi et

commissaire ordinaire de la marine, premier mari de la dite Geneviève Picot. — Règlement de comptes entre Hiérosme de Nouveau, chevalier, seigneur de Francourt, Lignières et autres lieux, conseiller du Roi et surintendant général des postes et relais de France; Louis Aubery, chevalier, seigneur de Trilport, conseiller au grand conseil, et Jean de Turquant, chevalier, seigneur d'Aubeterre et autres lieux, qui s'étaient solidairement obligés envers quelques particuliers.

E. 3805. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin; 27 pièces, papier.

1663-1769. — Bourgneuf (le). — Titres d'une rente foncière annuelle de 4 livres 12 sous 6 deniers due au seigneur du Bourgneuf, qui l'avait acquise de Claude Hemery, marchand, à Etampes, étant au lieu de feu Guillaume Descotes, son beau-père, qui était au lieu de Cantien Ruelle, le jeune, laboureur, demeurant « au Mesnil-Racouin, » et Dorothee le Mornay, sa femme, successivement par François Morize, et Louis Morize, père et fils, tous les deux tailleurs d'habits, demeurant à Maisse. — Titre nouvel d'une rente de 33 livres 17 sous 6 deniers assise en partie sur la maison dite hôtellerie de la Herse, rue de la Herse, à Etampes, passé par Denis Leblanc, marchand hôtelier, fils et héritier de feu Michel Leblanc, au profit de Nicolas de Coeurs, conseiller du Roi, receveur et payeur des rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, seigneur du Bourgneuf, ayant les droils acquis de feu Jacques Godin. — Titre nouvel d'une rente annuelle de 50 sous assise sur des immeubles à Gironville, passé au profit de Louis de Launay, chevalier, seigneur de Gironville, par Théodore Desbordes, dudit lieu, comme ayant épousé Toussine Buhour, Rémy Buhour, Jean Buhour, tous héritiers de feu Jean Buhour. — Bail d'une maison à Etampes, rue de Lalun, fait, moyennant une rente annuelle de 24 livres, à Cantien Moulin, vigneron du faubourg Saint-Pierre d'Etampes, par Marin Savouré agent et fondé de procuration d'Alexis-François de Coeurs, seigneur du Bourgneuf. — Sentence qui rend le bail exécutoire sur Germain Coutard, en qualité de curateur à la succession vacante dudit Cantien Moulin, au profit de Germain de Guérin, chevalier, seigneur de Moulineuf, lieutenant des gardes françaises, adjudicataire de la terre et seigneurie du Bourgneuf. — Titre nouvel d'une rente foncière annuelle de 15 livres assise sur une maison « au haut pavé paroisse Saint-Martin » d'Etampes, passé au profit dudit Alexis-François de Coeurs, par Marie Delamote, veuve d'Henri Brosse, vivant, sergent royal à Etampes. — Titre nouvel d'une

rente de 25 livres sur une maison rue de Lalun, et autres immeubles, passé, au profit du même, par Mathien Tramont, vigneron, demeurant au faubourg Saint-Pierre d'Etampes, et Marie Thibanit, sa femme. — Transport d'une rente de 15 livres fait par le même Alexis-François de Coeurs, et Jeanne de Béraud, sa femme, à Jacques Viart, chevalier, seigneur de Vilette. — Bail d'une maison rue de la Savatterie, à Etampes, fait à Jacques Dyenne, maître cordonnier à Etampes, par Martin Savouré, ayant charge des créanciers de feu Nicolas de Coeurs, Antoinette Martin, sa femme, et Alexis-François de Coeurs, moyennant une rente annuelle de 17 livres 15 sous, au seigneur du Bourgneuf, par des membres de la famille Trinité d'Etampes, et qui s'éteignit en 1769 par la reprise d'une maison rue du Sablon, à Etampes, sur laquelle elle était assise en partie, reprise opérée par Guy-Louis-Henri, marquis de Valory, seigneur du Bourgneuf.

E. 3806. Liasse. — 11 pièces, parchemin; 33 pièces, papier.

1669-1769. — Bourgneuf (le). — Catherine Le Lièvre, femme et fondée de procuration de Charles de Valory, lieutenant des cent gentilshommes de la maison du Roi, s'oblige, envers Louis Lemercier, marchand, bourgeois de Paris, pour la somme de 618 livres qu'elle en a reçue en pur prêt. — Vente d'une maison rue du Sablon à Etampes, faite à Samuel François Boisse, huissier royal à Etampes, par Guillaume Jouasnes, maître charcutier à Etampes et Geneviève Jollivet, sa femme. — Titre nouvel d'une rente de 4 livres 10 sous, assise sur ladite maison, passé au profit de François-Antoine Boisse, marchand épicier mercier à Etampes, par Jacques Boucher, vigneron, et Perrine Jollivet sa femme. — Autre passé au profit des héritiers et de la veuve de François-Antoine Boisse par Pierre Moreau, vigneron, du faubourg Saint-Pierre à Etampes, seul héritier de feu Jacques Moreau et Perrine Jollivet, sa femme. — Pièces relatives à une rente foncière annuelle de 4 livres assise sur une maison rue du Sablon à Etampes, payable au seigneur du Bourgneuf par divers membres d'une famille Gayot. La famille Valory rentre en possession de ladite maison par sentence du Baillage d'Etampes du 20 novembre 1769.

E. 3807. (Liasse.) — 9 pièces, papier, dont 2 cahiers de 6 et 7 feuillets in-4°.

1677-1713. — Bourgneuf (le). — Titres de propriété

des maison et terre de Guinette à Etampes, cédées en 1677 aux religieuses de la congrégation de Notre-Dame, établies à Etampes, représentées par Alexis de Dom bale supérieure, Marie Moreau, assistante, Marie-Angélique Hurielle, Marie-Gabrielle Brillon et Marie-Madeleine Buchère, conseillères, par Claude de Fera, veuve de Jean de Vigny, écuyer, l'un des pages de Monsieur, âgé de 17 ans et Claude de Vigny, âgé de 18 ans. — Vente de rentes et héritages faite aux mêmes religieuses par Louis Autreau, juré vendeur de vins, bourgeois de Paris, et Charlotte Plisson, sa femme.

E. 3808. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 2 pièces, papier, imprimées.

1679-1701. — Bourgneuf (le). — Procédures pour les créanciers aux successions de feus Nicolas de Cœurs, vivant, conseiller du Roi, receveur et payeur des rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, Antoinette Martin, sa femme, Alexis-François de Cœurs, seigneur du Bourgneuf, conseiller du Roi au Châtelet de Paris.

E. 3809. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 17 pièces, papier, dont 1 cahier de 12 feuillets in-folio.

1679-1765. — Bourgneuf (le). — Partage de la succession de feu Martine Lhoste, à son décès, veuve d'Etienne Moreau, vivant, marchand à Etampes, entre Jean de la Chasse, marchand, à Etampes, au nom et comme père et tuteur de Claude de la Chasse, fils de lui et de Perrine Moreau, d'une part, et Pierre de la Chasse, frère de Claude, d'autre part. — Claude de la Chasse, marchand, bourgeois d'Etampes, vend à Michel Baudet, marchand boucher, d'Etampes, la moitié d'une grange sise au faubourg Saint-Pierre d'Etampes, et la moitié de deux appentifs derrière cette grange, moyennant la somme de 140 livres. — Sentence d'adjudication desdits immeubles rendue, à titre de retrait, en faveur de François Durand, marchand, bourgeois d'Etampes, et Marie Moreau, sa femme. — Vente de l'autre moitié desdits immeubles faite, au même François Durand, par Marguerite Lefébure, femme et procuratrice de Pierre de la Chasse, sergent à verge au Châtelet de Paris. — Bail à rente des mêmes immeubles fait à Michel Tanneur, marchand, et Marguerite Baudry, sa femme, par Jacques Duris, conseiller du roi, receveur des tailles et gabelles d'Etampes, qui les avait acquis de Michel Vallon et Françoise Durand, sa femme. — Nicolas Tanneur, manouvrier, et Anne Cheval, sa femme, vendent à Claude

Glasson de la Châteigneraye, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine enseigne des Cent-Suisses, et Anne Duris, sa femme, 12 livres 40 sous de rente annuelle à prendre spécialement sur une maison sise au faubourg Saint-Pierre, rue de la Boucherie, à Etampes. — Titre nouvel d'une rente de 11 livres 10 sous faisant partie de 40 livres de rente, moyennant laquelle les susdits Nicolas Tanneur et sa femme ont vendu la maison de la rue de la Boucherie à Pierre Vézard, vigneron d'Etampes. — Vente de ladite maison faite à Guy-Louis-Henri marquis de Valory, seigneur du Bourgneuf, par Jeanne Faye, veuve de Pierre Vézard, Pierre Vézard, et Jeanne Gaudier, sa femme, Etienne Vézard, et Marie-Catherine Petit, sa femme, et Jeanne Vézard. — Quittance de rachat de la rente de 11 livres 10 sous sus-mentionnée, délivrée au marquis de Valory, étant aux droits des Vézard, par Nicolas Tanneur, marchand charcutier à Milly, et Marie-Madeleine Tanneur, veuve de Jacques Borne, vivant, cabaretier à Milly, seuls héritiers de feus Nicolas Tanneur et Anne Cheval, leur père et mère. — Autre quittance de rachat de 28 livres 10 sous de rente délivrée au même par Geneviève Duris, veuve de Louis-Alphonse Hommain de Courbeville, chevalier, seigneur de Gironville, au nom et comme ayant pouvoir de Claude-Jacques Glasson de la Châteigneraye, Jeanne-Marie-Louise et Marie Glasson de la Châteigneraye, toutes trois filles majeures, et Augustin-Jacques Lhéritier, avocat en Parlement, conseiller du Roi, notaire au Châtelet de Paris, et Marie-Anne Delépine, sa femme : lesdits sieurs et demoiselles de la Châteigneraye, frère et sœurs, de leur chef; et la dame Lhéritier par représentation de Marie-Anne Glasson de la Châteigneraye, sa mère, à son décès, femme d'Antoine Delépine, ancien payeur des rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, seuls et uniques héritiers, chacun pour un cinquième, de Claude-Edme Glasson de la Châteigneraye, et Anne Duris, sa veuve.

E. 3810. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin, dont 1 cahier de 6 feuillets in-4°; 5 pièces, papier.

1690-1739. -- Bourgneuf (le). — Marie et Anne Martin baillent à loyer à Louis Trinité, laboureur, d'Etampes, une maison sise au faubourg Saint-Pierre à Etampes et plusieurs immeubles, sis à la Terrière, champ tier des Courtes, des Milières, à l'Orme-de-Juillet, des Rêgères, de la Pointe-aux-Portes, de Montanchault, de la Belle-Croix, de Chalouette, des Bastes, aux Tropèdes, aux Blanchés, de la Pointe-de-Bois-Venu, autrement Vau-Martin, de Vaucrasse, des Haultes-de-Cous-

dray, des Moisons, de Poil-de-Chèvre, de Coudray-aux-Plantes, Terrouer-derrière-Bretagne, anciennement appelé Potin-Preesles-Onches, de Vologé, de la Fosse-aux-Baleux, moyennant 132 livres 6 sous par an. — Extrait du partage des biens des successions de feu François Martin et Marie Constant, sa femme, entre Aimé Thibault, procureur en la cour, Marie-Françoise Martin, sa femme, d'une part, Jean Legoubé, bourgeois d'Avranches, et Anne-Elisabeth Martin, sa femme, d'autre part. — Vente de la part advenue à Anne-Elisabeth Martin, faite par elle et son mari, à Maximilien Arnoult, receveur du prieuré Saint-Pierre d'Etampes, et greffier en chef de la maréchaussée de ladite ville. — Bail d'une partie des immeubles ainsi acquis fait par ledit Arnoult à Louis Trinité. — Bail de la maison mentionnée au début de cet article et d'autres immeubles fait à Louis Trinité par Alexis Desforges, marchand hôtelier, à Etampes. — Autre bail de la même maison et des mêmes immeubles fait à Pierre Servant, laboureur, et Louise Vinet, sa femme, par Alexis Desforges, qualifié dans l'acte « com- » mis commissaire aux saisies réelles des bailliage et » prévosté d'Etampes. » — Cession dudit bail fait par les époux Servant à Henriette-Françoise Le Camus, femme et procuratrice de Guy-Louis-Henri, marquis de Valory, seigneur du Bourgneuf. — Requête adressée, par le dit marquis de Valory, au bailli d'Etampes, à l'effet d'obtenir la suppression de la rue Torse. — Procès-verbal de visite en conséquence de la dite requête. (Il y a un dossier particulier pour cette affaire.)

E. 3811. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin, 1 cahier, papier, de 6 feuillets in-4°.

1694-1735. — Bourgneuf (le). — Titres de propriété d'un jardin près le presbytère Saint-Pierre d'Etampes. — Vente, à titre de rente foncière, faite à David Chassevillier, prêtre, curé de Saint-Pierre d'Etampes (16 mars 1694), moyennant 3 livres par an, par Marin Savouré, bourgeois d'Etampes, au nom et comme fondé de procuration générale des directeurs des créanciers des sieur et dame du Bourgneuf. — Vente réelle du dit jardin faite au même par Louise-Julie de Cœurs, fille majeure, héritière de feu Jeanne-Françoise de « Berrard, » sa mère, et créancière de la succession de feu Alexis-François de Cœurs, conseiller au Châtelet de Paris, seigneur du Bourgneuf et adjudicataire des biens de la dite succession, par arrêt du parlement du 6 mars 1701. — Testament du susdit David Chassevillier : il ne veut point être inhumé dans l'église, « l'église estant un lieu » saint où doivent seulement reposer les saints et non

» les pescheurs comme luy... » Le luminaire et autres frais d'inhumation seront réduits au strict nécessaire; ces espèces de dépenses « sont de nulle utilité aux def- » funts, et ne serve que pour entretenir l'orgueil et la » vanité des vivants... » Il lègue à l'église Sainte-Croix d'Etampes 35 livres de rente, à prendre sur la fabrique de Saint-Pierre, à la charge de célébrer annuellement 4 services à 3 leçons, un pour lui, un pour feu Cantien Chassevillier, en son vivant, prêtre, chantre de l'église Sainte-Croix et curé de l'église Saint-Pierre, son oncle; un pour Tristan Chassevillier et Charlotte Poignard, ses père et mère; et le quatrième, pour feu Claude « Fontaine, » son prédécesseur dans la cure de Saint-Pierre, et chanoine de Sainte-Croix. Après plusieurs autres dons et legs, il nomme ses légataires universels Thomas Petit, Edmée de Villette, veuve de François Le Sourd et Angélique Pinson, femme de Marc-Antoine Sergent, marchand mercier épiciier d'Etampes. — Angélique Pinson, veuve de Marc-Antoine Sergent, vend à Marie, fille de François Le Sourd et d'Edmée de Villette Le Sourd, le tiers du sus dit jardin, lui revenant dans la succession de David Chassevillier. — Vente du dit jardin faite par Marie Le Sourd et Thomas Petit, à Guy-Henri de Valory, chevalier de Saint-Louis, colonel d'infanterie, gouverneur de Rué, seigneur du Bourgneuf « et des fiefs de la Mai- » rerie Saint-Pierre, de Saint Bonnet dit des Longs et » des Harengois. »

E. 3812. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin : 8 pièces, papier.

1696-1790. — Bourgneuf (le). — Constitution d'une rente de 100 livres, au capital de 2,000 livres, faite, au profit de Toussaint Le Lièvre, prêtre de l'Oratoire, par Charles-Antoine de Valory, écuyer, commissaire principal de l'artillerie, et Gèneviève Garnier, sa femme; Raymond-Louis de Valory, prêtre, chanoine de la Collégiale de Saint-Pierre « de l'Isle, » tant en leurs noms que se portant fort de Charles-Guy de Valory, écuyer, directeur des travaux de Menin et autres places, leur frère. — Transport d'une rente de 60 livres fait par le dit Toussaint Le Lièvre, au nom et comme procureur fondé de Catherine Le Lièvre, veuve de Charles de Valory, vivant, chevalier, capitaine des portes de Lille en Flandres, lieutenant des cent gentilshommes de la maison du Roi et capitaine de cavalerie dans le régiment d'Humières, à Charles-Guy de Valory, écuyer, ingénieur, directeur des fortifications en Flandres, représenté par Charles de La Rochefoucault-Neuilly, abbé, demeurant au séminaire Saint-Magloire, à Paris. — Transport d'une rente de 500 livres sur Louise-Elisabeth de Jarente,

veuve de Pierre de Petra, écuyer, dame en partie de la terre d'Orzeval, fait par Charles-Louis Auberry, chevalier, seigneur de Toulport, capitaine de dragons au régiment d'Elboul. — Marie-Angélique Vanakre, veuve de Pierre-Louis Le Camus, trésorier des États de Courtray. — Quittance de remboursement du capital d'une rente de 100 sous, délivrée par Jean-François Gabaille, conseiller du Roi, lieutenant en la maréchaussée d'Étampes, à Pierre Poulard, maître cordonnier à Étampes, et nouvelle constitution de ladite rente par ledit Poulard au profit de Jean Delarry, marchand à Étampes. — Constitution d'une rente de 4 livres 10 sous faite, au profit de Louis L'Écuyer, arlier en la maréchaussée d'Étampes, par Pierre Poulard, maître cordonnier en vieux, et Marie Le Sire, sa femme, d'Étampes. — Vente d'une mesure, sise Grande-rue du faubourg Saint-Pierre à Étampes, fait, moyennant une rente annuelle de 12 livres, à Jean Marché, marchand, et Jeanne Gagnier, sa femme, par Charles Roger, vigneron. — Titre nouvel de cette rente passé, au profit de Marie-Marguerite Dossenville, femme de Jean-François Davesne, écuyer, demeurant à Etréchy, par Cyprien Boucher, maître-maçon, héritier, pour un tiers, de tene Jeanne Gagnier, sa mère, à son décès, veuve de Denis Boucher; Pierre Vizard, vigneron, et Jeanne Maera, sa femme, et Marie-Louise Marché, héritiers, chacun pour moitié, de Jean Garcia, leur père. — Titre nouvel de la même rente passé, au profit de Rose Boyard, fille de tene Marie-Marguerite Dossenville, femme, en premières noces, de Charles Cheiseur, et, en secondes noces, de Claude Davesne, écuyer, par Charles Moreau, marchand, demeurant à Étampes, et Marie-Louise Marché, héritière pour moitié de Jean Marché, son père, et pour un tiers de Jeanne Gagnier, sa mère, à son décès, femme de Jean Marché, et auparavant veuve de Denis Boucher. — Jean-Henri Privet, prêtre, curé de Saint-Basile d'Étampes (21 février 1736), au nom et comme directeur de la Charité des pauvres de ladite paroisse, et Agnès Linde, veuve de Paul Dorival, trésorier de la dite Charité, fontent à Guy-Louis-Henri de Valory, chevalier de Saint-Louis, colonel d'infanterie, gouverneur de Brie, seigneur du Bourgneuf, un immeuble rue du Sablon à Étampes, moyennant une rente annuelle de 15 livres. — Quittance de rachat d'une rente foncière de 15 livres, assise sur un immeuble rue du Sablon à Étampes, donnée à Guy-Louis-Henri de Valory, chevalier de Saint-Louis, colonel d'infanterie, gouverneur de Brie, seigneur du Bourgneuf, par Jean-Henri Privet, prêtre, curé de Saint-Basile d'Étampes (23 novembre 1737), au nom et comme directeur de la Charité des pauvres de ladite paroisse, et Jeanne-Marguerite Privet, femme de Jean

Montié, procureur aux sièges royaux d'Étampes, trésorier de la dite Charité. — Titre nouvel d'une rente de 50 sous passé, au profit de Charles Chevalier, maître-Larbier-perruquier à Étampes, et Madeleine Gilbon, sa femme, légataire universelle de Charles Gilbon, bourgeois d'Étampes, par Pierre Moreau, vigneron, seul héritier de feus Jacques Moreau et Perrine Jolivet, cette dernière, veuve, à son décès, de Jacques Boucher, et Lambert Brandet, vigneron, et Elisabeth Moreau, sa femme. — Quittance de rachat de la dite rente donnée à Charles-Jean-Marie, chevalier, marquis de Valory, seigneur du Bourgneuf, chevalier de Saint-Louis, mestre de camp, colonel au régiment de Bourbon infanterie, par Pierre-François Desroziers, maître en chirurgie, et François-Rosalie Chevalier, sa femme, légataire universelle du susdit Charles Chevalier. — Constitution de 270 livres de rente, au capital de 5,000 livres, faite, au profit de Pierre Houdry, meunier, demeurant à Étampes, faubourg Saint-Pierre, par Jeanne-Louise-Caroline de Valory, fille majeure, demeurant au château du Bourgneuf, et à la caution solidaire de François-Marthe-Hubert de Valory, chevalier, seigneur, comte de Lée, Labarre, Ladré, le Bourgneuf et autres lieux, chevalier de Saint-Louis, maître de camp de cavalerie, exempt des gardes du corps, et de Charlotte-Henriette-Edmée de Valory, sa femme. — Quittance de rachat d'une rente de 36 livres délivrée à Guy-Louis-Henri de Valory, seigneur du Bourgneuf, par Nicolas Boyard, maître vannier, et Marie-Madeleine Chardon, sa femme; François Delarue, marchand, et Marie-Barbe Chardon, sa femme, héritière par moitié de François Chardon, son père, et seule héritière de François Chardon, son frère. — Constitution d'une rente de 60 livres, au capital de 12 livres, faite, au profit de Marie-Anne Balault, veuve d'Étienne Cédan, maître menuisier à Étampes, et de la mineure Marie-Félicité Colleau, par Adélaïde-Louise-Jeanne-Joséphine Duplex, femme et fondée de procuration de Charles-Jean-Marie, marquis de Valory, seigneur du Bourgneuf. — Rachat de la dite rente fait par le même marquis de Valory.

2. 3813. (Classe) — 3 pièces, parchemin. 1 pièce, papier.

1704-1770. — Bourgneuf (le). — Louise-Julie de Cours, dame du Bourgneuf, baille, moyennant 10 sous de rente annuelle, à Jacques Chaudet, maître charretier, du faubourg Saint-Pierre d'Étampes, une mesure, rue du Sablon. — Bail du même immeuble et d'une pièce de terre, sise à Étampes, terroir de Saint-Pierre, champier

de la rue Baraquine, fait, moyennant une rente annuelle de 36 livres, à Michel Trinité, vigneron, d'Etampes, et Jeanne Lefebvre, sa femme, par François Chardon, maître bourrelier, Anne Julemier, sa femme, Nicolas Boyard, maître vannier, et Marie-Madeleine Chardon, sa femme, propriétaires, tant du chef des dits François et Marie-Madeleine Chardon, comme héritiers, chacun pour un tiers, de feu Madeleine Claudet, veuve de feu François Chardon, leur père et mère, que comme étant aux droits de Pierre Jacob et Marie-Jeanne Chardon, sa femme, leur sœur et belle-sœur, leur cohéritière. — Vente des immeubles sus-mentionnés fait à Guy-Henri-Louis, marquis de Valory, seigneur du Bourgneuf, par Marie Barné, veuve de Louis Trinité, fils de Michel, tant en son nom que comme se portant fort pour Marie-Jeanne-Louise-Emélie, Marie-Françoise-Noëlle, Jean-Pierre et Cantien-Louis Trinité, enfants d'elle et du dit feu Louis Trinité.

E. 3814. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1710-1748. — Bourgneuf (le). — Marin Savouré, bourgeois d'Etampes, procureur fondé de Germain de Guérin, seigneur du Bourgneuf, lieutenant des gardes-françaises, baille à Michel Trinité, laboureur, 3 quartiers de terre labourable et 1 quart de marais, au terroir de Saint-Pierre, moyennant un loyer annuel de 6 livres. — Louis Ponchel, marchand à Lille en Flandre, fondé de procuration d'Henriette-Françoise Le Camus, dame du Bourgneuf, veuve du sus dit Germain de Guérin, baille à Côme Launay, laboureur, 3 quartiers de pré en la prairie de Saint-Pierre, à Etampes, et 1/2 arpent de pré en la prairie de Coquerive, moyennant un loyer annuel de 33 livres 10 sous. — Marguerite Laumosnier, veuve de Nicolas Baudry, conseiller du Roi, receveur des consignations du Baillage d'Etampes, baille à Denis Boucher, vigneron, 1/2 arpent de pré, en la prairie Saint-Pierre, champnier du « Guay-Pierreux, » moyennant un loyer annuel de 11 livres. — Guy-Henri de Valory et Françoise Le Camus, sa femme, veuve en premières noces de Germain de Guérin, baillent à Nicolas Jousset, François Martinet, l'aîné, et François Martinet, le jeune, son fils, vigneron, 6 arpents ou environ de pré, en la prairie de Saint-Pierre, moyennant un loyer annuel de 60 livres. — Bail d'un demi arpent de pré, au champnier de Saint-Pierre, fait par les mêmes, moyennant un loyer annuel de 15 livres, à Estienne Delanoue, dit la France. — Résiliation d'un bail fait par Guy-Louis-Henri de Valory, seigneur du Bourgneuf, à Michel Trinité, l'aîné, vigne-

ron, et obligation de 160 livres, payables à volonté, par ce dernier, au dit seigneur du Bourgneuf. — Bail de 3 quartiers de pré, en la prairie Saint-Pierre, fait par le seigneur du Bourgneuf, à Claude Gaudron, maître maréchal à Etampes, moyennant 30 livres de loyer par an. — Bail d'un demi arpent de pré, en la prairie de la rivière de Saint-Pierre, fait par le même, moyennant un loyer annuel de 12 livres, à Nicolas Petit, dit la Gambade. — Bail d'un demi arpent de pré, fait à Pierre Guiot, marchand tailleur d'habits à Etampes, moyennant un loyer annuel de 18 francs, par la dame du Bourgneuf, Le Camus-Valory. — La même reconnaît avoir loué à Sébastien Paris, 3 quartiers de pré ou environ, en la prairie Saint-Pierre, moyennant 12 livres par an. — Copie de la déclaration faite par Etienne Laumosnier, marchand à Etampes, au nom et comme fondé de procuration de Guy-Louis-Henri de Valory, seigneur du Bourgneuf, pour l'imposition du dixième, conformément à la déclaration du Roi du 17 novembre 1733.

E. 3815. (Liasse.) — 1 cahier, parchemin, de 24 feuillets in 4°; 10 pièces, papier.

1711-1713. — Bourgneuf (le). — Procédures et transaction finale entre Alphonse-Germain de Guérin, chevalier, seigneur de Moulinneuf et autres lieux, lieutenant des gardes françaises, adjudicataire de la terre et seigneurie du Bourgneuf, d'une part, et Jean-Jacques Baudet, sieur du Mesnil, conseiller du Roi, commissaire aux revues de la maréchaussée d'Etampes, qui s'était rendu opposant au décret d'adjudication, à fin, entr'autres, de distraction de 11 livres de rente foncière dues par Cantien Le Roy.

E. 3816. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 17 pièces, papier.

1711-1720. — Bourgneuf (le). — André Dothès, greffier de l'Hôtel-de-Ville d'Etampes, baille, moyennant une rente annuelle de 15 livres, à Claude Dauton, vigneron, d'Etampes, et Louise Vaury, sa femme, une petite maison, rue du Sablon, et deux vignes, au vignoble de Morigny, champniers de Gaudeluche et de « Moissons, » et une pièce de terre, à ce dernier lieu dit. — Eloi Dauton, vigneron, d'Etampes, baille, moyennant une rente annuelle de 40 sous, à Claude Dauton, 2 quartiers 1/2 de vigne, sis au champnier du Coudray. — Le même et sa femme, Gèneviève Courtillet, vendent à Etienne Rigault, maître perruquier à Etampes, et à Perrette de saint Basile, 1/2 quartier de vigne, au

champtier de Godeluche, et cèdent les 40 sous de rente baillés à Claude Dauton. — Titre nouvel des dits 40 sous de rente passé au profit d'Etienne Rigault par Pierre Dauton, vigneron, de Lardy, et Jacques Fleureau, d'Etampes, et Louise Dauton, sa femme, les dits Pierre et Louise, héritiers par moitié de feus Claude Dauton et Louise Vaury, sa femme. — Vente de la moitié des immeubles sur lesquels est assise la dite rente, faite par Pierre Dauton à Jacques Fleureau. — Vente de la totalité, faite à Guy-Henri-Louis, marquis de Valory, seigneur du Bourgneuf, par Jean Fleureau, manouvrier, d'Etampes, Marie-Louise Renou, sa femme, Jean Tellier, vigneron, d'Etampes, Marie-Louise Fleureau, sa femme, tant en leurs noms que comme se portant fort pour Jean-Jacques et Suzanne Fleureau, leurs frère et sœur, enfants héritiers de feus Jacques Fleureau et Louise-Anne Dauton. — Nicolas Fargis, maître coutelier à Etampes, et Marie-Anne Rigault, sa femme, reconnaissent avoir reçu du dit marquis de Valory, la somme de 55 livres, dont 40 pour le principal et 15 pour les arrérages de la rente de 40 sous sus mentionnée. — Michel-Louis Bourraïne, conseiller du Roi, receveur des tailles de l'Élection d'Etampes, au nom et comme fondé de procuration de Jean-Félix Miger, écuyer, seigneur de Gironville, lieutenant des gardes de la porte du Roi, et de Françoise-Généviève Bourraïne, sa femme, reconnaît avoir reçu du même marquis de Valory la somme de 313 livres 7 sous, pour le principal et les arrérages de la rente de 15 livres, dont il est parlé au début de cet article.

E. 3817. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1464-1633. — Bourgneuf (le). — Titres relatifs à la famille de Laumoy, à laquelle appartient la seigneurie de Gironville, en Beauce.

E. 3818. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 13 pièces, papier.

1712-1720. — Bourgneuf (le). — Alphonse-Germain de Guérin, chevalier, seigneur de Moulineuf, Tiercelieux, le Bourgneuf et autres lieux, colonel d'infanterie et lieutenant des grenadiers des gardes-françaises, reconnaît avoir reçu de Marie-Madeleine Marcia la somme de 600 livres, pour rachat de 83 livres 17 sous 6 deniers de rente, constituée en deux parties par ses aïeul et bisaïeul maternels, David et Michel Le Blanc. — Quittance de 1400 livres, pour rachat et extinction de rente faite par le même à Michel Durandet, père et fils, jardiniers à Etampes. — Extrait d'un partage sous seing

privé, fait entre Alexandre-Louis de Laumoy, chevalier, seigneur de Gironville, Marie-Madeleine Hénard, sa femme, Louis-Robert de Barville, chevalier, seigneur de Romainville, et Claude Hénard, sa femme. — Constitution d'une rente de 300 livres au capital de 6000 livres, faite par Florent-Joseph Donguyes, baron de Courrières, tant en son nom que comme procureur fondé d'Angélique Vanaker, veuve de Louis Aubry, chevalier, lieutenant-colonel au régiment de dragons de Belle-Isle, au profit d'Alexandre-Louis de Laumoy, tant en son nom à cause de Marie-Madeleine Hénard, sa femme, que comme tuteur tant de ladite dame que de Marie-Claude Hénard, de Boisoz, sa belle-sœur. — Quittance de remboursement du capital de ladite rente, donnée par le dit Louis de Laumoy, ès-nom, à Marie-Angélique Vanaker, veuve en premières noces d'Ignace Le Camus, receveur général des États de la châtellenie de Courtray, et, en secondes noces, de Louis Aubry, lieutenant-colonel de dragons de Belle-Isle. — Quittances de remboursement de rentes faites : par Louis Chardon, en son nom et comme procureur fondé d'Henriette-Françoise Le Camus, veuve d'Alphonse-Germain de Guérin, à Didier Laureau, bourgeois de Paris, Jean-Baptiste Robert, bourgeois de Paris, Michel Hutte, maître de pension à Etampes ; par Louis Pouchel, marchand, demeurant à Lille, comme procureur fondé de la même, à Louis Alexandre, maître boulanger à Etampes ; Marin Savouré, bourgeois d'Etampes ; Marie-Cécile Charon, fille mineure de feu Léon Charon, vivant, procureur aux sièges royaux d'Etampes ; Denis Girard, maître sellier à Etampes, Jacques Vallée, maître boisselier à Etampes ; par André Doches, huissier à cheval au Châtelet de Paris, demeurant à Etampes, aussi fondé de procuration de la même, à Louise Leclerc, veuve de Jean Boucher, vigneron à Etampes.

E. 3819. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1714-1730. — Bourgneuf (le). — Etat des titres et contrats ensaisinés par le sieur Savouré, comme receveur du Bourgneuf, depuis l'année 1714. — Quittances délivrées par le dit Savouré, pour paiement de censives à la seigneurie du Bourgneuf. — Notes relatives à la gestion du même Savouré.

E. 3820. (Liasse.) — 2 cahiers, papier, l'un de 6 feuillets in-^o, l'autre de 18 feuillets in-4^o.

1719. — Bourgneuf (le). — Etat des rentes foncières, de bail d'héritages et rentes héritières appartenant à

Henriette-Françoise Le Camus, veuve d'Alphonse-Germain de Guérin, chevalier, seigneur de « Moulineuf, Tiercheliu et du Bourgneuf, » comme faisant partie de la terre du Bourgneuf. Total des rentes : 1722 livres 6 sous 9 deniers. Débiteurs des rentes : Antoinette Barné, Alexandre Audenet; André Audenet; Anne Bourdon; Antoine Maillet; Antoine Valot; Alexandre Charles; Cantien Charier; Cantien Le Roy; Charles Angevin; Charles Bichebois; Prieur de Morigny; Delannay; Claude Colleau; Charles Bandet; Denis Vezard; Denis Girard; Elisabeth Le Leu; Eloi Dauthon; Etienne Geofroy, maître chirurgien à Etampes; Etiennette Lhôte; les héritiers François Chantosme; Guillaume Jouannet; Gilles Colodeau; Geneviève Blin; Jacques Dannery, procureur à Etampes; Jacques Claudet; la veuve de Jean Boucher; Jean Roger; Jean Pomeret; Jacques Auclerc; Jacques Vallée; Jean d'Herbelay; Joseph Canivet; Louis Trinité; Louis Morisse; Léon Charon, procureur à Etampes; Marie-Madeleine Mercier; Marin Savouré; Michel Alexandre; Cosme Launay; Charles Roger; Michel Tanneur; Morin Marsant; Marie Nicolas; Michel Vézard; Madeleine Auclerc; Nicolas Megnier; Pierre Rigaut; Pierre d'Herbelay, marchand à Etampes; Pierre Trinité; Pierre Rué; Pierre Papillon; Nicolas Jousset; Pierre Godin; Pierre Le Genre; Perrine Jolivet; Pierre Courtillet; Pierre Audry; Radegonde Jouanneau; Simon Bandet; Simon Guiot; Simone Faye.

E. 3821. (Liasse.) — 14 pièces, papier, dont 3 cahiers de 4, 6 et 6 feuillets in-4°.

1723-1729-1730. — Bourgneuf (le). — Mémoires sur les revenus de la terre du Bourgneuf, et consultations des avocats, de Richebourg, Maillard, Berroyer et de La Vigne, sur les droits de mutation et les profits féodaux des fiefs du Bourgneuf, de la Mairie et des Harengois, relevant tous de la seigneurie d'Auton et Du-Plessis-Saint-Benoit, prétendus par Jérôme-du-Faur de Pibrac, abbé de Saint-Benoit-sur-Loire. — Le même de Pibrac et Jean-François Lambert, receveur de ses terres et seigneuries, reconnaissent avoir reçu de Monsieur et Madame de Valory, seigneur et dame du Bourgneuf, par les mains de l'abbé de Valory, leur frère et beau-frère, la somme de 2,600 livres, fixée, par composition, pour tous les profits de fiefs dus au dit abbé par suite des mutations de la terre du Bourgneuf, depuis le mois d'octobre 1713, époque de la mort de Germain de Guérin, premier mari de la dite dame du Bourgneuf, jusqu'au 3 mars 1730, date de la quittance.

SEINE-ET-OISE. — SÉRIE E. — TOME II.

E. 3822. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin : 4 pièces, papier.

1725-1769. — Bourgneuf (le). — Titres de propriété d'une grange ou maison sise à Etampes, faubourg Saint-Pierre, rue du Sablon, acquise de François-Nicolas Jousset et ses enfants par Guy-Henri-Louis, marquis de Valory, lieutenant général des armées du Roi, gouverneur de la citadelle de Lille, grand croix de l'ordre de Saint-Louis, chevalier, seigneur du Bourgneuf et autres lieux, bailli, capitaine et gouverneur des ville, château et duché d'Etampes, laquelle maison était chargée d'une rente de 15 livres 10 sous envers Angélique Puzos, veuve de François Pépin, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine de cavalerie, seigneur de la Montagne, Guignonville et autres lieux, rente remboursée par le même marquis de Valory.

E. 3823. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin : 5 pièces, papier.

1725-1769. — Bourgneuf (le). — Charles Roger, vigneron, demeurant au faubourg Saint-Pierre d'Etampes, baille, à titre de rente (15 livres par an), à Charles Chapron, aussi vigneron, demeurant ci-devant à Alençon, en Normandie, « la moitié de trois espaces de grange, » sous un même toit, et petit jardin derrière... » au faubourg et dans la paroisse Saint-Pierre. — Bail de diverses pièces de terre sises au terroir Saint-Pierre, champniers de Cochereau et des Bastes, fait, moyennant 9 livres de rente, par Charles Roger, et Perrine Le Conte, sa femme, à Charles Chapron et Marie Dupont, sa femme. — Sentence de la prévôté d'Etampes déclarant exécutoires les deux contrats de vente sus mentionnés, à la requête de Jean Hardy, marchand épicier meunier d'Etampes, et Marie-Marguerite Laumosnier, sa femme, au nom et comme étant aux droits, par donation entre vifs, de Charles Roger, contre Pierre Petit, maître tailleur d'habits, demeurant à Etampes, et Marie Chapron, sa femme, fille et héritière de Charles Chapron et de Marie Dupont. — Marie Dupont, veuve de Louis Sabin, demeurant paroisse de Ranes, diocèse de Séz, vend à Jacques Poivrier (alias : Peuvrier), vigneron, du faubourg Saint-Pierre, à Etampes, la moitié des meubles ci devant mentionnés, à elle appartenant comme héritière des propres de Louise-Elisabeth Petit, sa petite nièce, décédée mineure, le 3 mars 1745; — Vente de l'autre moitié faite au même par Gilles Chapron, manouvrier, demeurant à Anvers, paroisse Saint-Georges. — Vente des

mêmes immeubles faite à André Peuvrier par Gabriel Ruez (alias : Rué), vigneron, d'Etampes, tant en son nom que se portant fort pour Marie-Anne Peuvrier, sa femme, et sous le bon plaisir d'Anne Colleau, sa belle-mère, veuve de Jacques Peuvrier. — Cession des lieux rentes, montant ensemble à 23 livres, assis sur les immeubles ci-devant mentionnés, faite par Marie-Marguerite Rose Choiseau, fille et héritière pour un tiers de Marie-Marguerite d'Ossonville, sa mère, à Guy-Henri-Louis, marquis de Valory, seigneur du Bourgneuf.

E. 3824. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin : 4 pièces, papier.

1730-1765. — Transactions entre Guy-Louis-Henri de Valory, chevalier, seigneur du Bourgneuf, des fiefs des Harangeois et autres, colonel d'infanterie, gouverneur de Rüe, chevalier de Saint-Louis, d'une part, et 1^o frère Nicolas Brucelles, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur des commanderies d'Etampes et de Châlou-la-Reine, d'autre part, touchant le droit de seigneurie sur une maison appartenant aux héritiers Guettard, sise à Etampes près le pont Saint-Pierre; 2^o Philippe Poussin, prêtre, chantre en dignité et chanoine de la collégiale Sainte-Croix d'Etampes, au nom et comme ayant pouvoir de Claude Droüas, évêque, comte de Toul, abbé commandataire de l'abbaye de la Sainte Trinité de Morigny, touchant les droits de seigneurie et censive au territoire de Bouvillier, paroisse de Saint-Germain-lès-Etampes. — Transaction entre François-Marthe-Hubert de Valory, chevalier, seigneur de Lécé, Labarre, Lugré et autres lieux, capitaine de cavalerie au régiment royal; et Henriette-Charlotte-Edmée de Valory, sa femme, seigneurs co-propriétaires de la terre et seigneurie du Bourgneuf et dépendances, au moyen de la donation faite à ladite Edmée par Guy-Louis-Henri de Valory et Henriette-Françoise Le Camus, ses père et mère, d'une part, et 1^o Charles Viart Dorval, chevalier, seigneur de Bois-Chambault, au nom et comme fondé de procuration de l'abbaye de Notre-Dame-de-Villers-lès-la-Ferté-Alais, ordre de Citeaux, diocèse de Sens, touchant les droits de seigneurie et censive sur les terres et héritages situés au terroir d'Etampes, champniers de Moquebouteille, Larry, Saint-Martin et Machefert, proche et au-dessus du couvent des capucins d'Etampes; 2^o François Pépin, chevalier, seigneur de la Montagne, Guignonville, fiefs en dépendant et y réunis, et du fief de Moisons ou Cardinal-Lemoine, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine de cavalerie au régiment

de Bretagne, touchant les censives du champnier du Coudray.

E. 3825. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 57 pièces, papier.

1735-1772. — Bourgneuf (le). — Procédures pour Guy-Louis-Henri de Valory, seigneur du Bourgneuf, contre Cantian Courtillet, pêcheur, à Etampes; Michel Reynard, boucher, Jacques Boucher, vigneron, Guillaume Jouanest, charcutier, à Etampes; Pajou, employé dans les fermes du roi et Angélique Laumosnier, sa femme; le curé et les marguilliers de l'œuvre et fabrique de Saint-Pierre d'Etampes; François Dubuisson, bourgeois de Paris, curateur judiciaire à la succession vacante d'Anne Dansin, veuve d'André Denise; Nicolas Châlons, huissier à cheval au Châtelet de Paris; Jean Demolière, huissier à cheval au Châtelet de Paris; la veuve Sébastien Paris, marchand coquetier à Morigny-lès-Etampes, Louis Vézard, vigneron, à Etampes; Paul Conteault, laboureur, à Vauroux; Michel Laglace, bourgeois d'Etampes, à l'effet de contraindre les défendeurs à passer des déclarations au terrier du Bourgneuf.

E. 3826. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 138 pièces, papier, dont 4 cahiers de 7, 14, 14, et 18 feuillets in-f^o, et 1 cahier de 24 feuillets in-4^o.

1736-1737. — Bourgneuf (le). — Pièces d'un procès entre Guy-Louis-Henri de Valory, seigneur du Bourgneuf, d'une part, et Françoise-Julie Arnoult, veuve d'Alexis Desforges, Michel-Alexis Desforges, Claude Mahis, marchand épiciier mercier, et Jean-Baptiste Delisle, marchand apothicaire, à Etampes, touchant la clôture de la rue Torse, passant devant le château du Bourgneuf, et mettant en communication les rues de Lalun et du Sablon. — Autorisation de faire fermer aux deux bouts la dite rue, donnée au dit de Valory, par Louis-François de Bourbon, prince de Conti, duc de Mercœur et d'Etampes. Sign. autogr. L.-F. de Bourbon: sceau en placard.

E. 3827. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1736-1750. — Bourgneuf (le) — Ventes faites à Guy-Louis-Henri de Valory, seigneur du Bourgneuf, etc., ou à sa femme Henriette Françoise Le Camus, fondée de procuration, 1^o d'une grange, rue du Bourgneuf, par Magloire Boisse, de Vermaison, bourgeois d'Etampes;

2° d'un jardin près le château du Bourgneuf, par Marie-Marguerite Dossonville, épouse non commune en biens de Jean-Claude Davesne, écuyer, demeurant à Etrechy; 3° d'un bout de jardin, par Anne Delambon, veuve de Claude Poulard, vivant, maître cordonnier, à Etampes, au nom et comme mère et tutrice d'Henriette et Julienne Poulard; Claude Poulard, cocher de M. de Bois-Sablons, Jean Delande, perruquier, à Paris, comme se portant fort pour sa femme, Cantienne Poulard; 4° d'une portion de jardin de la maison sise à Etampes, faubourg Saint-Pierre, Grande-Rue-de-la-Boucherie, par Cyr Audenet, le jeune, maître charron, et Françoise et Louise Audenet.

E. 3828. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin, dont 1 cahier de 48 feuillets in-4°; 15 pièces, papier.

1741-1786-1789. — Bourgneuf (le). — Extrait du décret d'adjudication des biens de Jacques Guillot et Anne Dausin, en ce qui concerne deux granges, sises, l'une rue de Lalun et l'autre Grande-Rue-de-la-Boucherie près le moulin, adjudgées au marquis de Valory. — Titres de propriété d'une maison sise rue de la Boucherie à Etampes, vendue par les Delande à Etienne Chaillon de Lisy, avocat en parlement, acquéreur pour les mineurs de Valory. — Titres de propriété d'une maison sise à Etampes, Grande-Rue du faubourg et paroisse Saint Pierre, vendue au marquis de Valory par Charles Noreau, maître tanneur, et Marie-Louise Marcial, sa femme. — Titres de propriété d'une maison sise rue du Sablon, à Etampes, ayant appartenu aux Launai et acquise par le marquis de Valory. — Titres de propriété d'une petite maison sise même rue, vendue au marquis de Valory par Pierre-Gervais Boivin, maître des petites écoles de la paroisse Saint-Giles à Etampes, Julienne Boudet, sa femme, et Marie Etienne Baudet. — Vente de pièces de prés faite à Marie-Catherine Gaillard par Casimir-Louis de Valory, chevalier de justice de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, capitaine au régiment de Lorraine, cavalerie, etc. — Le marquis de Valory reconnaît devoir à M^{lle} Gaillard la somme de 1,200 livres, à Sophie Tournemine, la somme de 500 livres.

E. 3829. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin, dont 2 cahiers de 8 et 12 feuillets in-4°; 17 pièces, papier.

1778-1779. — Bourgneuf (le). — Pièces relatives à un échange d'immeubles entre le marquis de Valory et

les habitants de la paroisse Saint-Pierre d'Etampes, pour la construction d'un nouveau presbytère. Le contrat, d'échange, homologué au parlement de Paris, le 21 août 1779, stipule que les curé et marguilliers de la paroisse de Saint-Pierre, comparissant par Jean-Baptiste Barbier, prêtre, curé, Claude Bécun, marchand meunier farinier, boursier, Jean-François Baron, aubergiste et laboureur, François Boucher, vigneron, et Claude Launay, aussi vigneron, tous marguilliers en charge, cèdent à Charles-Jean-Marie marquis de Valory, seigneur du Bourgneuf, haut justicier et censier du prieuré de Saint-Pierre d'Etampes et autres fiefs rénnis, gouverneur et grand bailli de la ville, bailliage et duché d'Etampes, capitaine commandant au régiment royal Lorraine cavalerie, savoir : une maison sise au faubourg Saint-Pierre d'Etampes, ouvrant sur la rue de Lalun, servant de presbytère, avec cour et jardin d'une contenance de 10 perches. De son côté, le dit marquis de Valory cède 3 quartiers de terre en ouche ou jardin clos de murs en partie, sis au même faubourg Saint-Pierre, rue du Sablon, et appelés l'Ouche-aux-Barons. Les curé et marguilliers s'obligent à payer annuellement au dit marquis de Valory 3 sous 9 deniers de cens, dont sont chargés les dits 3 quartiers de jardin; le marquis s'engage à payer tous les frais des actes auxquels a donné lieu ou peut donner lieu pour l'avenir l'échange en question; de plus, il se charge de faire construire incessamment à ses frais, sur les dits 3 quartiers de jardin, une maison convenable et commode pour loger le curé de Saint-Pierre et ses successeurs; toutefois, sur le montant de ces frais, les habitants et propriétaires des fonds de la Paroisse Saint-Pierre payeront la somme de 2,000 livres, et le dit marquis de Valory ne sera tenu que de l'excédant de cette somme.

E. 3830. (Liasse.) — 22 pièces, papier, dont 6 cahiers de 6, 6, 7, 8, 8 et 9 feuillets in-4°.

1728-1788. — Bourgneuf (le). — Comptes des recettes et dépenses de la terre et seigneurie du Bourgneuf rendus aux Valory par André Dochès, huissier à cheval au Châtelet de Paris; la d^{me} Godeau, sa veuve; le sieur Ballin; Etienne Laumosnier; sa veuve; Villemaire Laumosnier; Venard, huissier; François Ballin; Marin Venard, notaire.

E. 3831. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1779-1780. — Bourgneuf (le). — Titres de propriété

d'une maison, rue du Sablon, à Etampes, acquise de Jean, Marie-Jeanne et Claude-Robert Moreau, par Charles-Jean-Marie, marquis de Valory, seigneur du Bourgneuf.

1. 1812. (110-1) = 4 pages, parchemin, dont 1 cahier de 25 feuillets et 1. 8 pages, papier, dont 2 cahiers de 14 et 12 feuillets en 1.

1510-1782. — Bourgneuf (de). — Mandement d'Etienne V de Ponchery, évêque de Paris, abbé commandataire de l'abbaye Saint-Benoît-le-Fleury-sur-Loire, faisant connaître que Claude de Lisle, écuyer, lui a rendu foi et hommage pour le fief et seigneurie du Bourgneuf, Saint-Père, situé et assis lez Estampes... » — Mainlevée de la saisie de la terre et seigneurie du Bourgneuf opérée pour défaut de devoirs seigneuriaux, la dite mainlevée donnée, moyennant 12 écus, à Claude de Lisle, par noble homme Jacques Bernard, maître de la chambre ordinaire du roi, procureur et receveur général du cardinal de Sens (Antoine du Prat), chancelier de France, et abbé commandataire de Saint-Benoît-sur-Loire. — Délai pour rendre foi et hommage pour les fiefs, terre et seigneurie du Bourgneuf, des « Moullins-Neufs et de la Mairerie Saint-Père, » accordé par Antoine Sanguin, cardinal de Meudon), évêque d'Orléans, abbé de Saint-Benoît-sur-Loire, à Marthe de Selve, veuve de maître François Rogier, vivant conseiller et procureur général du roi, tant en son nom que comme ayant la garde noble de Jean Rogier, âgé d'environ 8 ans, et des autres mineurs d'elle et du dit François Rogier. — Aveu de la seigneurie de Bourgneuf tenu par Simon Patin, sergent royal à Etampes, fondé de procuration de noble homme Bénigne Le Ragois, seigneur du Bourgneuf, conseiller du Roi et receveur général de ses finances à Limoges, à Armand-Jean du Plessis, cardinal de Richelieu, comte de Limours, et sergent chatelain de l'abbaye Saint-Benoît-sur-Loire. — Foi et hommage pour la même seigneurie rendu par Louis-Marthe-Hubert de Valory, chevalier, seigneur de Lécé, Labarre, Lugré et autres lieux, capitaine au régiment royal, au nom de sa femme Henriette-Charlotte-Edmée de Valory, fille de Guy. — Louis Henri de Valory, marquis de Valory et d'Henriette Françoise Le Camus. — François-Marie de Valory, prêtre, prévôt de l'église Saint-Pierre de Lille, au nom et comme fondé de procuration de François-Marthe-Hubert de Valory, comte de Valory, tuteur de ses enfants mineurs, nommé et substitué en son lieu et place Jacques-Alexandre Becquet Duvivier, bourgeois d'Etampes. — Requête du dit

Alexandre Becquet Duvivier à l'effet d'obtenir délai, pour rendre foi et hommage de la seigneurie du Bourgneuf, en faveur d'Henriette-Catherine, âgée de 15 ans 4 mois; Charles-Jean-Marie, âgé de 12 ans; Charles-Guy-Louis, âgé de 8 ans, chevalier de justice de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem; Marie-Jeanne-Marthe, âgée de 4 ans; et Casimir-Louis, reçu de minorité pour l'ordre de Malte, âgé de 18 mois; tous enfants de François-Marthe-Hubert de Valory, comte de Valory, seigneur de Lécé, Labarre Lugré, Le Bourgneuf, chevalier de Saint-Louis, mestre de camp de cavalerie, exempt des gardes du corps, actuellement au service à l'armée d'Allemagne, et de feu Charlotte-Henriette-Edmée de Valory, sa femme. — Foi et hommage pour la seigneurie du Bourgneuf rendu par Denis-Pierre Chaillon, fondé de procuration de Charles-Jean-Marie de Valory, seigneur du Bourgneuf et autres lieux, garde de sa Majesté, compagnie de Beauvau, actuellement en quartier à Troyes, Champagne, fils aîné et principal héritier de feus François-Marthe-Hubert de Valory et de Charlotte-Henriette-Edmée. — Autre foi et hommage rendu pour la même seigneurie par Antoine Lecamus, avocat en parlement, au nom et comme procureur substitué d'Adélaïde-Louise-Jeanne-Joséphine « Duplex » femme et fondée de procuration de Charles-Jean-Marie, marquis de Valory, seigneur du Bourgneuf, du fief des Harangois et autres y joints, haut justicier et censier du prieuré de Saint-Pierre d'Etampes, seigneur de Lécé, Labarre, Lugré en Anjou et autres lieux grand bailli et gouverneur des ville, bailliage et duché d'Etampes, ci-devant capitaine commandant au régiment royal Lorraine cavalerie, et actuellement mestre de camp au régiment de Bourbon en garnison à Belle-Isle en mer. — Aveu et dénombrement du fief du Bourgneuf, par le susdit François-Marthe-Hubert de Valory, représenté par Antoine Le Camus, tant en son nom que comme se portant fort d'Henriette-Catherine de Valory, femme de Louis-Nicolas-Dieudonné « Cornette de Goly » capitaine de cavalerie au régiment royal Pologne; Charles-Guy-Louis de Valory, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, capitaine de dragons au régiment de Jarnac; Marie-Jeanne-Marthe de Valory et Casimir-Louis de Valory, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, lieutenant de cavalerie au régiment de Monsieur: l'aveu est rendu à Georges-Louis-Phéliepeaux d'Herbault, archevêque de Bourges, patriarche primat des Aquitaines, abbé commandataire de Saint-Benoît-le-Fleury-sur-Loire, et contient, entr'autres détails: « Premièrement le château et « lieu seigneurial du Bourgneuf, situé à Etampes, fau- « bourg et paroisse Saint-Pierre, consistant en un châ- « teau couvert d'ardoises, composé d'un vestibule, ayant

» porte d'entrée sur la cour et un autre sur le jardin.
 » grand escalier en icelui; à gauche dudit vestibule, un
 » grand salon, au bout duquel est un appartement com-
 » posé d'une chambre, cabinet et garde-robe, un autre
 » appartement y joignant; un autre bâtiment en aile
 » composé de plusieurs chambres basses et chambres
 » hautes; à droite dudit vestibule, un salon à manger,
 » au bout duquel est un cabinet et une garde-robe, et à
 » la suite une chambre au bout d'icelle, un cabinet ser-
 » vant de bibliothèque, et un bâtiment en aile, consis-
 » tant en une cuisine et un grand commun et un office;
 » au premier étage, un grand corridor communiquant à
 » plusieurs chambres et cabinets, grenier sur le tout :
 » au midy du dit bâtiment, un jardin contenant environ
 » un quartier de terre, et, au nord, la basse cour, con-
 » sistante en écuries, vacheries et bûchers couverts de
 » tuilles : auquel lieu était autrefois un petit jardin :
 » tout ce que dessus compris entre les rues Pavée, la rue
 » Torse, actuellement enclavées dans le jardin et cour
 » du dit seigneur avouant, et mouvant du roy, et la
 » Grande-Rue du Sablon, contenant en superficie demi
 » arpent environ, tenant d'une part, d'orient, à l'empla-
 » cement de la dite rue Torse, d'un bout, du midy, par
 » le jardin, à la rue du Sablon, et d'autre bout, du sep-
 » tentrion, par la basse cour, à la dite rue Torse, laquelle
 » subsiste encore en cet endroit, et va communiquer à la
 » rue de Lalun .. Item, un moulin faisant de bled farine,
 » appelé le moulin du Bourgneuf, situé au dit faubourg
 » Saint-Pierre sur la rivière de Juine, avec le saut du
 » dit moulin et les bâtiments en dépendants, qui consis-
 » tent en une maison à demeure, ayant deux chambres
 » basses, deux chambres hautes, grenier dessus, écu-
 » riers; tous les dits bâtiments couverts de tuilles et petit
 » jardin à côté situé le long de la rue des Prés. Item, le
 » droit de pesche en la dite rivière de Juine des deux
 » bords, depuis les écluses de Vauroux jusqu'au lieu
 » appelé la Teste-à-l'Ablé et paroisse Saint-Germain,
 » avec la chaussée des deux bords de la dite rivière, de-
 » puis les dites écluses jusqu'au jardin des héritiers
 » Michel Durandet. »

E. 3833. (Liasse. — 10 pièces, papier.

1553-1574. — Bourgneuf (le). — Fois et hommages
 » pour raison et à cause du droit de haute justice sous le
 » titre de prévôté, sur les maisons et héritages relevant
 » en censive du prieuré de Saint-Pierre d'Étampes,
 » acquis » des Chartreux d'Orléans, le 2 juillet 1553,
 par : 1^o Guy-Louis-Henri de Valory, lieutenant général

des armées du Roi, commandeur de Saint-Louis, sei-
 gneur haut justicier du prieuré de Saint-Pierre, Le
 Bourgneuf, Tiercehen et autres lieux; 2^o François-
 Marthe-Hubert de Valory, chevalier, seigneur comte de
 Lécé, Labarre, Logré et autres lieux, chevalier de Saint-
 Louis, exempt des gardes du corps, en son nom à cause
 de Charlotte-Henriette-Edmée de Valory, sa femme, et
 Jeanne-Louise-Caroline de Valory, sœur de la dite Char-
 lotte, et, avec elle, héritière présomptive par moitié de
 feu Henriette-Françoise Le Camus, leur mère, femme de
 Guy-Louis-Henri, marquis de Valory, sus-nommé;
 3^o Denis-Pierre Chaillon, procureur de Marie de Valory,
 chevalier, seigneur du Bourgneuf et autres lieux, garde
 de sa Majesté, compagnie de Beauveau, en quartier à
 Troyes, en Champagne, fils aîné et principal héritier des
 feu François-Marthe-Hubert et Charlotte-Henriette-
 Edmée de Valory, ses père et mère, tant pour lui que
 pour Henriette-Catherine de Valory, âgée de 21 ans,
 Charles-Guy-Louis de Valory, chevalier de justice de
 l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, âgé de 16 ans,
 Marie-Jeanne-Marthe de Valory, âgée de 13 ans, et Ca-
 simir-Louis de Valory, officier de justice de l'ordre de
 Saint-Jean-de-Jérusalem, âgé de 10 ans; 6^o le même
 Charles-Jean-Marie marquis de Valory.

E. 3834. 1 registre, papier, de 171 feuillets in-4^o; incomplet.

1535-1537. — Bourgneuf(le). — Déclaration d'hé-
 ritages tenus à cens de Marthe de Selve, veuve de noble
 homme et sage, maître François « Roger, » vivant, con-
 seiller et procureur général du Roi au parlement de Paris,
 dame des seigneuries du Bourgneuf et « Mairerye Saint-
 » Père d'Étampes, assises es-faulxbourgs Saint-Père du
 » diocèse d'Étampes. » par Bastian Ridart, vigneron, Pierre
 Lhuylier, marchand, Cancian Boucher, vigneron; Can-
 cian Hudebert, marchand boucher; Simon Godin, mar-
 chand mercier; Antoine Beauvoix, vigneron; Nicolas
 Banouard, marchand menuisier; Cancian Coustillet,
 vigneron; Pierre Gancourt, vigneron; Jean Duprè,
 l'aîné, marchand boucher; Jean Chesneau, vigneron;
 François Yver, vigneron; Germain Boucher, vigneron;
 Guillaume Migault, l'aîné, vigneron; Moteau Garnier,
 vigneron; Simonne, veuve de Michel Brètte; Jean Val-
 lée, marchand bourrelier; Thibaut Mainfroy, vigneron;
 Robine Ferrault, veuve de Jacques Le Maire; Raoul
 Biètrix, vigneron; Adam Le Mareschal, vigneron; Jean
 Drouet, marchand boucher; Antoine Paris, marchand;
 Girault Béliet, potier d'étain et marchand; Pierre Col-
 leau, vigneron; Simon Ryvière, marchand et vigneron;

Jean Hamoys, marchand et bourgeois d'Etampes; Ferry Paris, marchand; Catherine, veuve de Pierre Ferry; Guillaume Cacquet, laboureur; Jean Moreau, marchand; Jean Pernet, le jeune, praticien; Michel Seignant, vigneron; Collas Girard, vigneron; Cancian Joyneau, vigneron; Jean Faye, vigneron; Marion, veuve de Jean Terret; Guillemette, veuve de Jean Moreau; Durand Forest, vigneron; Louis Jourdain, marchand; Chéron Thourault, marchand; Jean Jourdain, le jeune, vigneron; Cancien Lhoste, vigneron; Martin Jobidon, prêtre, demeurant à Etampes; Michelle, veuve de Louis Petit; Pierre Petit, vigneron; Pris Guiard, marchand charron; Cancien Lepbre, bonnetier; Louis Tellier, couturier; Jeanne, veuve de Jean Charpentier; Pierre Grancourt, vigneron; Marguerite, veuve de Robert Thibault; Léonard Bénéard, vigneron; Louis Le Roy, vigneron; Perrine, veuve de Jean Paris; Pierre Roullant, vigneron; Pierre de la Rosé, vigneron; Antoinette, veuve de Jean Forest; Mathieu Forest, vigneron; Nicolas Houdas, vigneron; Etienne Michellet, marchand cordonnier; Louis Doulcet, huilier; Morin Mérianne, pelletier; Mathieu Daulton, vigneron; Jean Corneville, vigneron; Jean Bidaine, bourrelier; Macé Bondequin, marchand; Jean Chaudru, marchand; Jean Girardin, marchand; Nicolas de la Follye, marchand; Antoine Caradou, vigneron; Michel Moreau, charron; Jean Baudry, vigneron; Cancienne Pribetou, femme d'Antoine Bonnard; Robert Champigny, marchand potier d'étain; Cancian Béard, vigneron; Guillaume Delabarre, marchand; Etienne, veuve de Gillet du Moullin; Jean Hue, marchand tanneur; Simon Delaporte, laboureur; Mirin Gouvet, marchand; Etienne Plesse, marchand; Cancien Archambault, marchand bonnetier; Jean Moreau, prêtre, demeurant à Etampes; Louis Tessière, charron; Cancien Doyen, vigneron; Gilles Regnard, cordonnier et marchand; Guillaume Godefroy, vigneron; Ythier Robert, vigneron; Louis Lelong, marchand; Jean Picart, chapelier; Cancian Provensal, marchand; Yvonnnet Fouldrier, marchand; Jean Lamy, marchand mercier; Jean Corbillon, marchand potier d'étain; Cancian Hamery, vigneron; Marion, veuve de Jean Michellet; Guillemot Dantelu, marchand, bourgeois d'Etampes; Catherine, veuve de Philppon Pillas; Etienne Papillon, marchand menuisier; Morin Hoquet, marchand meunier; Etienne Serveau, marchand boucher; Pierre Mouton, le jeune, vigneron; René Drouard, fourbisseur; Jean Champagne, vigneron; Philippot Gabrielle, marchand boucher; Jean Boulemier, vigneron; Guillaume Texier, vigneron; Jean Dallier, marchand; Robert Buchon, procureur et praticien en courlaye; Lu-

bin Buchon, marchand parcheminier; Jean Legendre, Cancien Godin et Guillaume Godin, proviseurs et marguilliers de la fabrique de l'église Saint-Martin d'Etampes; Jean Musnier, vinaigrier; Pierre Guiton, marchand drapier; Pierre Gniard, barbier et chirurgien; Pierre Lortan, prêtre, demeurant à Etampes; Etienne Le Vassor, procureur au bailliage d'Etampes; Etienne Gambelle, procureur au même bailliage; Martin Aupey, marchand, bourgeois d'Etampes; Michel Sainxard, marchand drapier.

E. 3834¹. — 1 registre, papier, de 309 feuillets in-f^o.

1580-1585. — Bourgneuf (le). — Déclarations d'héritages tenus à cens de Bénigne Le Ragois, seigneur du Bourgneuf, par: Claude Durand, épicier à Etampes; Cancian Faye, vigneron; Cancian Banonard, marchand; Eloi Chesneau, vigneron; Roch Lhoste, vigneron; Pierre Biétrix, l'aîné, vigneron; Pierre Biétrix, le jeune vigneron; Etienne Scarin, vigneron; Loïs Biétrix, vigneron; Pasquier Jourdain, vigneron; Jeanne Tarraquier, veuve de Jean Galet; Marie Valée, veuve de Ferry Durand; Jean Girard, cabaretier; Marie Pineau, veuve de Jean Lion; Simon Bérard, vigneron; Cancian Béard, vigneron; Simon Lesné, marchand; Françoise Cadoral, veuve de Jean Courtillet; Cancian Grenier, vigneron; Alin Dature, vigneron; Guillemette Moulin, veuve de Mathieu Forest; Jean Boucher, vigneron; Mathieu Leclère, veuve de Guillaume Vrament; Emery Coustaunt, vigneron; Pierre Cléron, vigneron; Cancian Dolibeau, vigneron; Guillemette Tesnière, veuve de Cancian Pailault; Toussaint Chesneau, vigneron; Françoise Forest; Loïse Valée, veuve de Cancian Collean; François Meslin, vigneron; Guillaume Jolvêt, vigneron; Pierre Yvert, vigneron; Cancienne Egal, veuve de Jean Meslin; Cancian Loreau, vigneron; Antoine Valée, bourrelier; Toussaint Beauvoix, vigneron; Cancian Vrament, vigneron; Oudin Ourry, vigneron; Loïse Moreau, veuve de Jean Joisneau; Cancian Jourdain, vigneron; Pierre Le Roy, vigneron; la collégiale Sainte-Croix d'Etampes; Roland Cousin, parcheminier; Pierre Mainfroy, fils de Jean, vigneron; Jeanne Regnard, veuve de Jean Gouvet; René Predgellé, vigneron; Jean Colleau, vigneron; Jean Dupuis, vigneron; Jean Hervy, le jeune, vigneron; Sébastien Paris, tailleur d'habits; Cancian Boucher, vigneron; Simon Fourrier, vigneron; Guillaume Gouault, vigneron; Michel Boulemier, vigneron; Jean Forest, vigneron; Durand Garnier, maréchal; Philippe Lion, marchand; Jean Godin, mercier; Cancienne Godin, veuve de Cancian Dufartre; Michel Girard, dit Coctard;

Léonard Daulton, vigneron ; Jean Rigault, vigneron ; Damianne Moreau, veuve de Guillaume Mouton ; Jacques Thibault, parcheminier ; Loïs Blanchard, marchand, bourgeois ; Loïs Dupré, marchand corbonnier ; Michel le Pere, prêtre ; Can Godin, marchand épicier ; Etienne Lelong, marchand ; Gudin Guyard, charron ; Jean Paris, vigneron ; Christophe Banouard, marchand boucher ; Guillemette Michellet, veuve de Simon Banouard ; Cancian Godin, mercier ; Jean Branche, marchand ; Marie Lelong, veuve de Michel Seignant ; Pierre Corbillon, marchand potier d'étain ; Mathurin Bondonneau, marchand boucher ; Jeanne Dupré, fille de feu Louis Dupré ; Giles Buchon, procureur au bailliage et duché d'Etampes ; Jean Doucet, menuisier ; Nicolas Mainfroy, épicier ; Girard François, docteur en médecine ; Julien Dubref, chirurgien et barbier ; Macé Guisenet, marchand ; Simphorian Baron, procureur au bailliage et duché d'Etampes ; Marguerite Baudequin, veuve de Jean Daurinville ; Jean Musnier, vinaigrier, fils de Mathurin ; Jean Valée, charron ; Pierre Hue, marchand drapier ; Cancian Paris, marchand drapier ; Jean Paris, mercier ; Cancian Paris, son fils ; Claude Lambert, marchand ; Jeanne Mainfroy, veuve d'Hilaire Baudet ; Denise Blanchard, veuve de Michel Bonnyer ou Bonvyer ; Jacques Touchard, marchand boucher ; Hugnette Paris, veuve de Jean Pernet, vivant, procureur au bailliage d'Etampes ; Jean Corte, marchand mercier ; Jean Lesné, procureur au bailliage et duché d'Etampes ; Jeanne Baril, veuve de Gervais Girardin ; Jacques Blondeau, marchand épicier ; Denis Girardin, marchand ; Martin Le Roux, marchand bourgeois ; Claude Paulmier, marchand tanneur ; Etienne Charpentier, sergent royal au bailliage et duché d'Etampes ; Pierre Vilemaire, laboureur à Boismercier ; Marguerite Banouard, veuve de Cancian Guétard ; Pierre Bardin, marchand ; René Cytron, vigneron à Etréchy ; Guillaume Godin, prêtre ; Jean Bangyn, dit de Eoines, marchand boucher ; Jean Hamel, menuisier ; Martine Leoste, veuve de Pierre Mouton ; Jean Durand, vigneron ; Adam Mareschal, laboureur ; Mathieu Cytron, vigneron ; Mathieu Vrament, l'ainé, vigneron ; Toussaint Moulin, vigneron ; Cancian Colleau, serrurier ; Guillaume du Val, bourellier ; Pierre Mainfroy, hostelier ; Meslin Boucher, marchand épicier ; Catherine Bidault, veuve de Daniel Esgal ; Hippolyte Fontaine, marchand cordier ; Jean Moreau, marchand meunier ; Jean Frössard, marchand boulanger ; Pierre Rousseau, marchand bosselier ; Jean Houy, bourgeois ; Marie Saillard, veuve de Simon le Valtier ; Jean Durand, l'ainé, marchand corbonnier ; Noël Heurtaux, marchand et bourgeois ; Jeanne Harnois, veuve de Claude Paulmier, vivant, avocat à Etampes ;

Pierre Ligier, marchand chaussetier à Dourdan ; Marie Deeroix, veuve de Jean Dallier ; Claude Guyot, marchand ; Nicolas Lelong, marchand ; Martin Régnier, laboureur ; Jean Hubert, parcheminier ; Can Courtillet, vigneron ; François Chéron, marchand et bourgeois ; Pierre Regnault, boulanger ; Marguerite Thibault, veuve de Jean Tranquart, l'ainé, vivant, marchand et bourgeois ; Catherine Guiard, femme de Jean Fizeulier, boucher ; François Hamoys, marchand et bourgeois ; Jean Banouard, marchand boucher ; Pierre Godin, marchand et bourgeois ; Louis de Beauvois, marchand ; Catherine Bazourt, veuve de Jean de Beauvois ; Guillaume Poynet, marchand épicier ; Etienne Brossard, marchand ; Pierre Haete, avocat à Etampes ; Cancian Buisson, marchand boucher ; Pierre Martin, bourellier ; Thomas Damours, huillier ; Guillaume Le Gendre, marchand ; Guillaume Texier, tailleur d'habits ; Jean Testard, marchand hôtelier ; Jean Charrier et Guillaume Cornet, proviseurs de l'église Saint-Martin d'Etampes ; Simon Coustillet, vigneron ; André Vénard, voiturier par terre ; Pierre Penville, bourgeois et marchand ; Avoie Chassecullier, veuve de Jean Marrubler, vivant, procureur à Etampes ; Perrine Forest, fille de Jean Forest et de Damianne Banouard ; Pierre Dalier, marchand et bourgeois ; Thomas Guétard, l'ainé ; Perrine Gouin, veuve de Cancian Morand ; François Amiot, meunier ; Jean Desternes, vigneron ; Simon Lenoir, marchand cardeur ; Nicolas Charrier, prêtre, chanoine de Sainte-Croix d'Etampes ; Michel Migault, vigneron ; Cyprien Petit, marchand ; Françoise Fontaine, femme de François Roussy, chaussetier, à Dourdan ; Louis Leblanc, charrelier. Les tenanciers ci-dessus nommés possédaient dans la seigneurie du Bougneuf. Voici les noms des tenanciers dans la seigneurie de la Mairie-Saint-Pierre : Claude Durand, marchand épicier ; Cancian Banouard, marchand ; Louis Bazat, vigneron ; Pierre Biérix, l'ainé, vigneron ; Louis Biérix ; Roulet Biérix, vigneron ; Cancian Vézard, vigneron ; Marie Valée, veuve de Ferry Durand ; Jean Girard, vigneron ; Martin Lecomte, vigneron ; Simon Lesné, marchand ; Cancianne Lecomte, veuve d'Adam Mareschal ; Jeanne Valerault, veuve de Philibert Tarraquier ; Guillemette Moulin, veuve de Mathieu Forest ; Jean Boucher, vigneron ; Mathieu Leclère, veuve de Guillaume Vrament ; Joseph Forcst, vigneron ; Jeanne Bourdin, veuve de Cancian Gorron ; Pierre Guymont, vigneron ; Cancian Loreau, vigneron ; Jean Joisnean, vigneron ; Toussaint Boulemier, vigneron ; Jean Michel, le jeune, vigneron ; Gilles Girard, vigneron ; Florent Paris, vigneron ; Aulbine Vrament, veuve de Cancian Bourdin ; Pierre Mainfroy, fils de Jean, vigneron ; Jean Colleau,

vigneron; Sébastien Paris, tailleur d'habits; Cancian Boucher, vigneron; Cancian Boulemier, laboureur; Michel Boulemier, vigneron; Jacques Peigne, « fendeur de grauz; » Robine Bèard, veuve de Guillaume Boulemier; Michel Girard, dit Coctard; Léonard Daulton, vigneron; Jacques Thibault, parcheminier; François Lhoste, vigneron; Cancian Lhoste, vigneron; Jean Paris, vigneron; Marie Lelong, veuve de Michel Seignant; Gilles Buchon, procureur au bailliage d'Etampes; Jeanne Dupré, fille de Louis Dupré; Jean Doulet, menuisier; Nicolas Mainfroy, épicier; Jean Valée, charron; Marie Paulmier, veuve d'Esprit Hacte, vivant, procureur du Roi au bailliage et duché d'Etampes; Louis Girard, marchand hôtelier; Jacques Touchard, boucher; René Citron, vigneron; Jean Durand, vigneron; Alin Lou-dieu, maréchal; Cancian Loreau et Simon Migault, procureurs et marguilliers de l'église Saint-Pierre d'Etampes; Mathieu Cytron, vigneron; Jean Lelarge, vigneron; Mathieu Vrament, l'ainé, vigneron; Jean Brunet, marchand boulanger; Simon Millet, marchand boucher; Jeanne Hamoys, veuve de Claude Paulmier, vivant, avocat à Etampes; Marie Decroix, veuve de Jean Dalier; Roch Boulard, marchand meunier; Lucas Guillet, meunier; Jacques Pothuyn, marchand boucher; Claude Godin, marchand; Cancian Coichin, marchand parcheminier; la Collégiale Notre-Dame d'Etampes; Martine Lhoste, veuve de Pierre Mouton. A la suite de la déclaration de Martine Lhoste, qui est du 14 août 1580, viennent, sous la date du 14 octobre 1584, des lettres de Jean Audren, prévôt d'Etampes, portant permission, en faveur de Claude Pichon, procureur au bailliage d'Etampes, de délivrer en grosse et signer tous les contrats, obligations, papiers terriers, etc., reçus et passés par feu Catherin Poitevyn, en son vivant, notaire royal à Etampes, et beau-père du dit Pichon. Viennent ensuite les déclarations reçues, du 8 décembre 1584 au 11 novembre 1585, par Charles Godin, notaire royal à Etampes, « prins pour » le trespas de... Catherin Poitevin. » Les déclarants sont: Jean Audren, prévôt d'Etampes; Etienne Coispeau, maréchal; Prègente Thourault, veuve de Jean Baron, vivant, sergent royal au bailliage d'Etampes; Adam le Mareschal, marchand drapier, bourgeois de Paris; Jacques Lambert, sergent royal à Etampes; Jean Geoffle, fourrier et archer de la compagnie du duc de Nivernois; Imbert Fizellier, boucher; Thomas Guétard, contrôleur des aides et tailles en l'Élection d'Etampes; noble homme Nicolas Poteau, docteur ès-droits, conseiller du Roi, lieutenant général au bailliage et gouvernement d'Etampes; Jean de Mazeaux, receveur ordinaire du domaine d'Etampes. A la fin du registre sont trois tables contenant :

la première, les noms de ceux qui tiennent des maisons; la seconde, les noms des tenanciers dans la seigneurie du Bourgneuf; et la troisième, les noms des tenanciers dans la seigneurie de la Mairie-Saint-Pierre.

E. 3834². — 1 registre, papier, de 383 feuillets in-f^o.

1598-1601. — Bourgneuf (le). — Déclarations, au terrier des seigneuries du Bourgneuf et de la Mairie-Saint-Pierre, des héritages tenus de Marie Sauleier, veuve en dernières noces de Pierre Amador, et en premières noces de noble homme Bénigne Le Rageois, comme ayant la garde noble des enfants d'elle et du dit Le Rageois, passées par: noble homme Jean Hurault, écuyer, seigneur de Boistailly, « demurant à présent à Etampes; » François Vrament, vigneron; Pierre Haymes, maître tailleur d'habits; Louis Saillard, sergent royal au bailliage d'Etampes; Mathurin Gorry, boulanger; Eloi Chesneau, vigneron; Louis Girauldon, marchand tanneur; Cancian Pallé, vigneron, Cancienne Godin, veuve de Cancian du Tartre; Etienne Le Long, marchand, Mathieu Bouchier, vigneron; Pierre Tonnelle, archer du prévôt des maréchaux d'Etampes; François Martin, marchand; Marie Dallier, veuve de Jean Demazeaux; Girarde Mainfroy, veuve en dernières noces de Liger Paulmier, et, en premières noces, de Sébastien Paris; Pierre Enjubert, marchand; Michel Boulemier, l'ainé, vigneron; Pierre Charpentier, vigneron; Michel Mercier, vigneron; Guillaume Bignet, marchand épicier; Hippolyte Leblanc, bourrelier; Jean Mercier, maître maréchal, et Guillaume Pépie, laboureur; Jean Mercier, vigneron; Pierre Carte, marchand boisselier; Cancian Boucher, vigneron; Claude Banouard, marchand épicier; Françoise Girard, veuve de Charles Poing; Barbe Raclardy, veuve d'Imbert Fiselier; Avoye Guichard, veuve de Jacques Charron; Cancian Godin, marchand épicier; Aulbin Colleau, vigneron; Barbe Le Roy, veuve d'Antoine Boulemier; Pierre du Meur, cordonnier; Marin Godracher, laboureur aux Granges d'Avrainville; Boullant Martinet, vigneron; Pierre Michel, vigneron; Jacques Paris, marchand; Henri Fontaine, tonnelier; Claude Durand, marchand; Pierre Simonneau, « Saustier; » Jean Verret, prêtre; Jeanne Charles, veuve en dernières noces de Thomas Damours; Cancienne Guettard, veuve de Cancian Lamy; Damion Jourdin, vigneron; Roch Lhoste, marchand; Pierre Arrivet, vigneron; Jean Harsant, bourgeois; Jean Loreau, vigneron; Denise Blanchard, veuve de Michel Bonnier; Toussaint Chesneau, vigneron; Pierre Rousseau, cordonnier; Louis

Barat, vigneron; Hellye Durand, marchand; Denis Bary, marchand; Pierre Bondonneau, marchand; Basile Poignard, savetier; Jacques Guyot, « taillandier en œuvre blanche: » Cancian Vézard, vigneron; Cancian Piégelè, vigneron; Jeanne Férande, veuve de Jean Dadure; Jean Foye, vigneron; Catherine Longuet, veuve de Guillaume Le Grand; Michel Banouard, mercier; Jean Gorrion, vigneron; Roulet Biétris, vigneron; Marguerite Banouard, veuve de Cancian Guettard; Jean Banouard, savetier; Eloi Caradou, huilier; Jacques François, marchand épicier; Louise Sainsard, veuve de Jean Branche; Jean Durand, marchand; la veuve Mathieu Vrament; Henri Ancistre, marchand vinaigrier; Simon Durand, marchand épicier; Marie Forest, veuve de Julien Dubief; Denis Chesneau, vigneron; Basile Corneville, charron; Zacharie Colleau « Serruzier »; Louise Durand, veuve de Cancian Colleau; Christia Le Vassor, sergent royal à Etampes; Gilles Dadure, vigneron; Léonard Dauthon, vigneron; Jacques Touchard, boucher; Etienne Coispeau, maréchal; Marie Colleau, femme de Germain Guymont; Bertherand Courtillet, vigneron; Pierre Bouchet, marchand; Jean Jourdin, vigneron; Denis Baudry, vigneron; Pierre Champigny, boulanger; Louis Ramon, marchand; Jacques Huc, marchand; Jacques Mathieu, marchand; Michel Charpentier, vigneron; René Girard, vigneron; Pierre Bourjade, vigneron; Pierre Mainfroy, le jeune, vigneron; Jean Garnier, le jeune, vigneron; Pierre Scarin, laboureur; Mathieu Demollières, laboureur; Perrine Moulin, veuve de Cancian Loyer; Pierre Cavé, marchand; Nicolas Boudignon, marchand boucher; Simon Provensal, apothicaire; Allain Septier, marchand épicier; Henri du Pré, procureur au bailliage d'Etampes; Gilles Le Large; vigneron; Jeanne Hudebert, veuve de Christophe Banouard; Michel Lambert, marchand; Anne Lyon, veuve de Toussaint Moullin; Rose Sergent, veuve d'Esprit Thibault; Philippe Lyon, maréchal; Jean Yver, vigneron; Jean Rouzier, bourgeois; Noël Meusnier, vigneron; Perrine Buisson; Guillaume Morize, vigneron; Jean Roger, vigneron; Martin Leconte, vigneron; Pierre Raclardy, le jeune, cordier; Jean Hersant, bourgeois; René Le Sueur, laboureur; Marguerite Banouard, fille de Christophe Banouard; Jacques Thibault, marchand parcheminier; Michel Boullemier; vigneron; Pierre Mainfroy, vigneron; Gabriel Canivet, marchand cabaretier; Jean Jubin, charron; Jeanne Mareschal, veuve d'Allain Beauvoix; Anne François, veuve d'Etienne Charpentier; Michelle Fontaine, veuve de Michel Boullemier; Pierre Garnier, vigneron; Catherin Pothouyn ou Pothovyn, boucher; Magdallain Fuzeau, sergent royal au bailliage d'Etampes; Cancianne Vrément, veuve

de Jean Jouasneau; Jean Dolibeau, vigneron; Jean Houy, bourgeois; Bose Brossard, veuve de Michel Boullemier; Marin Robert, boulanger; Perrine Paris, veuve de Toussaint Boullemier; Pierre Godin, marchand; Jeanne Béard, veuve de Jean Forest; Cancienne Godin, veuve de Denis Roger; François Duris, marchand; Perrine Godin, femme de François Duris; Gilles Le Large, vigneron; Catherine Corbillon, veuve de François Pichonnard; Nicolas Charrier, prêtre, doyen d'Etampes (13 Novembre 1600; Jean Hermarin, vannier; Adam Mareschal, marchand, bourgeois de Paris; Michel Boullemier, l'aîné, vigneron; Pierre Charpentier, vigneron; la Collégiale de Notre-Dame d'Etampes; Antoine Godracher, savetier; Marin Godracher, laboureur; Guillaume Jollivet, vigneron; Jeanne Charles, veuve de Thomas Damours; Denise Blanchard, veuve de Michel Bonnier; Jean Dollibeau, vigneron; Michel Boutevillain, tanneur; Jean Durand, marchand; la veuve Mathieu Vrament; Léonard Dauthon, vigneron; René Gizard, vigneron; Marie Colleau, femme de Germain Guymont; Pierre Mainfroy, le jeune, vigneron; Pierre Alexandre, boulanger; Anne Lyon, veuve de Toussaint Moullin; Charles de Craffour, écuyer, seigneur des Routtes et de Mantuvillier, en partie; Simon Guettard, marchand; Jean Simon, marchand, à Boisgeney; Benoit Cochetau, maçon; Pierre De Lorme, boucher; Martin Bouchet, marchand. En tête du registre est une table alphabétique des noms des déclarants, avec l'indication de l'ancien foliotage, lequel ne comprend ni cette table, ni les lettres de terrier délivrées par Accurse Cassegrain, prévôt d'Etampes.

E. 3835. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

XVI^e et XVIII^e siècles. — Notes et extraits, principalement des déclarations censuelles, passées aux divers terriers de la seigneurie du Bourgneuf, et des fiefs et seigneuries y réunis, où sont mentionnés les champtiers de : « l'Isle Galardon; Sanbideult; Prateau; carrefour Doré; rue Saint-Mars ou Triperie, rue de la Cordonnerie; rue Regratine; rue des Cordeliers; rue Lourcier; port Saint-Jacques-aux-Ecluses et Saint-Jacques-de-l'Épée, la Folie-Regnault; entre Coudray et Moissons; Petit-Saint-Mars; Fontaine-du-Saulx; Pré-Bourgouin et les Aires; Vauluisant; Noyer-de-la-Saint-Jean; Monlieu; du Fief et des Potences; des Melittes; Terres-Douces; de Vaubrenier; Rougemont; des Pillars; des Méchants; de Gros-Morin, Gros-Liénard; Vandoulens; des Ouches; de Bouvillier; de Rochepie; faubourg Evezard; la Bouteille; Damoiselle; de Cochereau; du Perray et

Paray; des Barricades: de Montanchaut; Vauloger ou Vauloyer; de Couites; de Coudray; des Bastes; de Grosse-Teste; Tropicor; Chalouette; du Bourdeau; Gros-de-Vanroux; du Quii-du-Crochet; de Girofosse et Conlombier; Hameau de Bretagne et Plantes-aux-Duprez; de Blandard; l'Orme Yvrouin; rue du Bourgneuf; rue du Sablon; ruelle Torse; rue de Lalun; rue des Graïs; rue du Moulin-Fouleret; rue de la Boucherie; rue Saint-Jacques et Plâtrerie. »

E. 3836. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 42 pièces, papier.

1601-1786. — Bourgneuf (le). — Pièces relatives aux droits de censives appartenant à la chapelle de Saint-Macé, fondée en l'église Notre-Dame d'Etampes. — Extrait des déclarations passées au chapelain depuis 1601 jusqu'en 1671. — Déclarations de Martin Daumont, gentilhomme servant de la Reine; Claude Boullemier, maître perruquier, à Etampes; Charles Viart Dorval, écuyer, seigneur de Boischambault, comme ayant pouvoir de Marie Duris, veuve de Mathieu Rousseau, vivant, avocat au parlement; Charles Lefèvre Dutillet, écuyer, sieur de Villebazin, mousquetaire noir. — François-Joseph Tissonnet, prêtre, curé de la paroisse de Saint-Pierre d'Etampes (3 avril 1751), au nom de chapelain de Saint-Macé, en la présence et du consentement de Jacques Petit de Mézières, prêtre, chef chantre et chanoine. Jean-François Anbry, Denis Parizot, Charles Gerbault, Marc-Antoine Hamouy, et Fracere Sergent, tous prêtres, chanoines capitulans. baille, à titre de bail emphythéotique, pour 99 ans, à Françoise-Marthe-Hubert de Valory, chevalier, seigneur de Lécé, La Barre, Lugré et autres lieux, capitaine de cavalerie au régiment royal, demeurant au château du Bourgneuf, paroisse Saint-Pierre d'Etampes; tous les droits de censive et directe, qui appartiennent à la chapellenie de Saint-Macé, sur partie des terres labourables et prés situés au terroir et dans la prairie de Saint-Pierre, au champ tier dit la Longue-Raye, près Vauroux, et entre les deux rivières de Juine et de Juine-teau, les dits droits montant à 4 livres 10 sous 6 deniers ou environ de menu cens, payables chaque année au jour de Saint-Remy: le bail est fait moyennant la somme de 12 livres de loyer et redevance emphythéose. — Quitances de loyer délivrées aux marquis ou marquise de Valory par le sus dit Tissonnet, de 1752 à 1760; par Cottin, 1761-1767; par Yves Paschal, successivement vicaire de Vangirard et curé de Chatou, de 1772 à 1780, et par Antoine-Louis-Charlemagne Lemasson, vicaire du diocèse de Paris, tous successivement chapelains de la chapelle Saint-Macé.

E. 3837. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

1617-1618. — Bourgneuf (le). — Déclarations d'héritages tenus à cens du seigneur du Bourgneuf par François Paris; Jean Roger; Mathieu Boucher; Zacharie Colleau; Cancien Boucher; Claude Massonneau; Jean Bannouard; Hélié Durand; Julien Chappon; Jean Godin; Jacques Bouteillais, maître chirurgien barbier; Christain Le Vassor, sergent royal au bailliage d'Etampes; Jacqueline Bourdon, veuve de Jacques François; Jeanne Lambert, veuve de Philippe Petit, vivant, sergent royal au bailliage d'Etampes; Jacques Allaire, prévôt de Maisse; Jacques Boutet, de la panneterie de Monsieur, frère unique du Roi, le Chapitre de Sainte-Croix d'Etampes, représenté par Jean Verret et Noël Bauldry, prêtres, chanoines de la Collégiale, administrateurs de son temporel, et boursiers de la grande et de la petite bourse (5 juillet 1617); Pierre Mercier; Pierre Delorme; Henri Dupré, procureur au bailliage d'Etampes; Eloi Barbault; Cantien Ballu; Claude Dothoin; Louis Godin; Jean Jubert; Jean Regnault et Simon Videau, bourgeois de Corbeil; Georges Hamoyer; Denis Pigeon; Cantien Boullemier; Jean Faye; Cantien Guymont; Pierre Mercier; Michel Boutevillain, le jeune; Jean Mercier; Lambert Boutet; Germain Jourdain; Perrine Godin, femme de François Duris; Catherine Rousseau; Claude Delaporte; Basile Poignard; Jacques Petit; Jacques Paris; Guillaume Barbault; Jean Hersant; Pierre Joisneau; Pierre Colleau, maître chirurgien et barbier, à Etampes; Etienne Moreau; Michel Chevalier; Denise Coispeau; Pierre Martinet; Catherine Lambert; Claude Mainfroy; Nicolas Compotier, receveur collecteur de la paroisse Saint-Germain de Mosigny; Denis Baudry, Morin Cochon; Henri Deschamps; Mathieu Sitron; Noël Magin; Giles Lelarge; Thomas Migault, greffier en l'Election d'Etampes, Pierre Chesneau; Pierre Pinguenet; David Petit, prêtre, curé d'Ormoy-la-Rivière (1618); Denis Piet; Morin Gandecher; Henri Fontayne; Besnard Coquet; François Burgerin; François Forest.

E. 3838. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 17 pièces, papier, dont 1 cahier de 47 feuillets in-folio.

1617-1642. — Bourgneuf (le). — Déclarations passées au terrier de la seigneurie du Bourgneuf, appartenant à noble homme Maître Bénigne Le Ragois, par Marie Gudin, veuve de Louis Bourdon; Jean Durand, marchand potier d'étain; Pierre Cavé, marchand; Jean

Carte, corroyeur; Etienne Le Long, marchand boucher; Jean Hermarin, tanneur; François Thibault, marchand; Jacques Chevecin, tonnelier; Médard Touchard, marchand parcheminier; Giles Barat, tisserand en toiles; Zacarie Collean, maître serrurier; Pierre Gérard, tonnelier; honorable homme Georges Guibourt, mesureur au grenier à sel d'Etampes; Marie Enjubert, veuve d'Alain Septier, en son vivant, marchand bourgeois d'Etampes; Jacques Bouteroue, marchand; Jean Courtillet, vigneron; Pierre Godin, valet de chambre de Monsieur de Retz, conseiller à la Cour des Aides, à Paris; Guillaume Drappier, marchand; Artus Le Maire, vigneron; Michel Boullemier, le jeune, vigneron; Louis Hersant, maître boulanger; Nicolas Gillebon, laboureur; Jean Dollibeau, l'ainé, vigneron; Roch Lhoste, laboureur; Zacharie Vallée, marchand bourrelier; Noël Mangin, marchand; honorables hommes Isaac Guisenet, marchand bourgeois d'Etampes, en son nom, Jean Paris, marchand tanneur, noble homme Esprit Chevrier, avocat en parlement, à cause de Cantienne Paris, sa femme, et Jacques Paris, écolier étudiant en l'Université de Paris, usant de ses droits sous l'autorité d'honorable homme Can Charron, bourgeois d'Etampes, son curateur. — Procédures pour parvenir à la confection d'un terrier de la seigneurie du Bourgneuf, à la requête de Bénigne Le Rageois.

E. 3838 bis. — 1 registre, papier, de 184 feuillets in-4°, non compris 7 feuillets du titre et de la table dressée en 1676.

1642-1676. — Bourgneuf (le). — « Déclarations des » censives du fief de Bourgneuf et Mairie Saint Pierre, com- » mençant le 20^e novembre 1642, et finissant le dernier » septembre 1643. » Ce titre est fautif, car la deuxième déclaration est du 18 novembre 1642. Déclarants: André Vrament, maître tailleur d'habits; Claude Boullemier, l'ainé, vigneron; François Paris, vigneron; Jean Masson, laboureur; Louis Unger, maître bourrelier; Tristan Piedgelé, vigneron; Gabriel Boullaye, marchand; Claude Faye, le jeune, vigneron; Antoine Vrament, vigneron; Antoine Chambault, vigneron; Pierre Roger, vigneron; Pierre Jubin, charron; Claude Jubin, charron; Bazille Poignard, vigneron; Georges Hlamois, marchand; Guillaume Banouard, marchand boucher; Toussaint Jourdain, vigneron; Claude Barbault, vigneron; Jacques Cappy, vigneron; Léonard Cavé, marchand (en 1650, qualifié officier de son Altesse Royale, demeurant à Vierville); Jean Leconte, vigneron; Germain Leconte, vigneron; Huguét Gudrin, marchand; Roch Bauldry, vigneron; Pierre Cavé, marchand; Louis Lancien, maître cordonnier; Pierre Chauvet, vigneron; Cantienne Plisson, veuve de Jean Ba-

ron, l'ainé; Jean Boucher, vigneron; François Mercier, tonnelier; Charles Buchet, vigneron; Pierre Buchet, vigneron; Claude, Jacques et Michel les Boullemiers, frères, vigneron; Jeanne Coquet, veuve de Pasquier Huguét; Toussaint Coquet, marchand épiciier-mercier; Besnard Coquet, maréchal; Marie Coispeau, veuve de François Bourguin; Pierre Paris, vigneron; Marc Laureau, peintre; Claude Faye, l'ainé, vigneron; Pierre Boucher, vigneron; Germain Chesneau, vigneron; Etienne et Jacques les Colleaus, vigneron; Charles Dargillières, maître vitrier; Julien Simonneau, maître savetier; Etienne Charpentier, maître tailleur d'habits; Jean Benoist, marchand; Claude Durand, maître boulanger; Jeanne Charpentier, veuve de Michel Banouard; Martin Boucher, marchand mercier; Constance Banouard, veuve d'Esprit Payen; Julien Chappe, vigneron; Michel Boullemier, laboureur; Simon Lhoste, vigneron; Jeanne Papillon; Cantien le Roy, l'ainé, vigneron; Pierre Martin, marchand; Léon le Maire, vigneron; Simon Papillon, vigneron; Michel Bauldry, l'ainé, vigneron; Accurse Dupré, procureur aux sièges royaux d'Etampes; Jean Vincent, bourgeois, et Claude Desprez, maître mennisier; Pierre Paris, vigneron; Jean Bourdon, tailleur d'habits; Denis Bourdon, vigneron; Quentin Mothenx, marchand et bourgeois; Cantien Cappy, vigneron; Pierre Coquet, vigneron; Simon Bauldry, vigneron; Jean Jollivet, vigneron; François Vézard, vigneron; Cantien Vézard, vigneron; Cantien Boullemier, vigneron; Simon Bernier, vigneron; Pierre Boullemier, prêtre, chanoine de Sainte-Croix d'Etampes; Cantien Colleau, maître chirurgien; Jean Martinet, vigneron; Anne Beauvais, veuve de Louis Ramond; Antoine Goron, vigneron; Cantienne Laureau, veuve de Laurent Jollivet; Pierre Bondonneau, l'ainé, boucher; Pierre Bondonneau, le jeune, maître boucher; Denis Fontaine, marchand; Nicolas Boutevillain, maître chirurgien; Anne Legendre, veuve de Chrétien Hoche-reau; Guillaume Dollibeau, laboureur; Pierre Simonneau, vigneron; Pierre Charpentier, marchand; François Faye, vigneron; Bernard Voisot, maître écrivain, à Etampes; Perrine Mainferme, veuve de Tristan Chasseuillier, vivant, procureur aux sièges royaux d'Etampes; Jean Voullon, vigneron; Cantien Le Roy, le jeune, vigneron; Nicolas Vrament, vigneron; François Angevin, marchand; Pierre Le Roy, le jeune, vigneron; Nicolas Thibault, marchand, bourgeois; Jean Thibault, marchand; Pierre Duris, marchand, bourgeois; Germain Boucher, vigneron; Jean Le Houx; Robert Petit, procureur aux bailliage et prévôté d'Etampes; Louise Hébert, veuve de Claude Desanges; Michel Martin, marchand tanneur; Jean Le Hous, boucher; Louis Liou, marchand;

Toussaint Charpentier, vigneron; Marie Enjubert, veuve d'Alain Septier; Catherine Payen, veuve de Pierre Pauthoin; Barthélemy Guilgot, vigneron; Pierre Véron, plâtrier; Geneviève Durand, veuve de Simon Richard; noble homme Jacques Provensal, conseiller et élu en l'Élection d'Etampes; Jean Faye, vigneron; Thomas De Launay, marchand, bourgeois de Paris; Marie Chandel-lier, veuve de Jean Hersant; Jacques Régnier, boulanger; Michel Banouard, marchand boucher; Cantien Martinet; Pierre Martinet; Denise Coispeau, veuve de Jean Regnard; Can Mercier; Denise Legendre, veuve de Pierre Michel; Antoine Roger, sergent royal à Etampes; Jean Couppé, laboureur; Jean Courtillet, manouvrier; Cancian Guimont, prêtre, curé de Saint-Martin de Champigny (14 septembre 1643); François Bauldry, l'ainé; Pierre Pérou, vigneron; Pierre Le Roy, l'ainé, vigneron; Germain Boucher, vigneron; François Piet et Noël Piet, marchand épicier; Gille Mercier, maître tonnelier; Martin Moulin; François Gillet, marchand; Ferry Boutet, marchand; François Fauvieu; François Cotin; Jacques Touchard, marchand boucher; Marie Chesneau; Jean Lesage, marchand; Jean Beauvois; Jeanne Girault, veuve de François Roslé; Pierre Villemère, maître maréchal; Louise Magnin, veuve de Zacharie Leblanc; Noël Boutet, maître apothicaire; Jean Demolière, meunier; Catherine Rousseau, veuve de P. Pérot, et Pairot; Perrine Delorme; Jeanne Banouard, veuve de Simon Durand; Claude Delaporte, prêtre, curé de Saint-Gilles d'Etampes (30 septembre 1643); Denis Martin, le jeune, marchand; Etienne Moreau, marchand; Pierre Charpentier, marchand; Pierre Villemaire, marchand.

E. 3839. (Liasse.) — 1 registre, papier, de 79 feuillets in-f°.

1676-1707. — Bourgneuf (le). — Cueilleret ou état de cens dus aux seigneurs du Bourgneuf par « François » Anceau, maître coutelier; Louis Auclerc; Nicolas Angevin, marchand; Michel Alexandre; Mathurin Archambaut; les héritiers Jacques Aleaume, bourgeois d'Orléans; Accurse Aury, vinaigrier; Edme Angevin, boulanger, cabaretier; Audefeuille; Jean Banouard, épicier, et (plus tard) Marie Vallée, sa veuve; François Boucher; Jean Boucher; Denis Le Blanc, maître de la Herse; Michel Bailly; Nicolas Boullemier, vigneron; Michel Boullemier, l'ainé; Pierre Berceau, chirurgien; Jean Boudouneau, boucher; Pierre Boullemier, prestre, chantre de Sainte-Croix; Michel Baudet,

» boucher; la veuve Nicolas Bourdeau, pastissière; Nicolas Baudry, receveur du domaine; Pascal Belletoize, vigneron; les hoirs Jean Bichebois, officier; Pierre Baudet, marchand; la veuve et les hoirs Pierre Baudry, vigneron; Nicolas Bondignon, boucher; François Baudry, vigneron; Michel Boullemier, le jeune, vigneron; Pierre Boullemier, vigneron; l'hospital du S^r Duval; Sébastien Bredet, lieutenant en la prévosté d'Estampes; Robert Bourdon, vigneron; Bonnefilliau; Cantien Banouard, boucher; Denis Boullemier, maître tonnelier; Samuel Boisse, archer; Toussaint Baudry, vigneron; la veuve Jean Bournillaud; Anthoine Bouzou, vigneron; François Bauldry, vigneron; Louis Baron, huissier; Ciret Bart, vigneron; les RR. PP. Barnabites de Paris; la veuve Louis Alexandre; les héritiers Pierre Baugin; Boireau; Pierre Bergerat; Blanchet; Louis Boivin; la veuve Besnard, fille d'Esprit Touchard; Jean Bloin, gendre de Joachim Pézard; Michel Boullemier, paisné; Martin Boudier; la veuve Estienne Baudry; Martin Boudier et Barthélemy Armand; Nicolas Bary, gendre de François Norillon; Roch Baudry; Simon Berruez; monsieur le président Bourdon; Pierre Bergerat; Pierre Béliet, vigneron; Pierre Bonnet; François Brosse; Mathieu Bonnivet, papetier; Ambroise Bergerat; Claude Barbant; Sulpice Boullaye, mercier; Estienne Baraud; Catherine Banger; veuve Pierre de Beauvoise; Jacques Bialin; Jean Boudier; Michel Bailly, déchargeur de vins au port; Pierre Bonvallet; le S^r du Bourgneuf; Denis Bourdon; Jean Baugin, petit-fils de Pierre Baugin; la Blondelle; Adam Bourgoïn; Deboucart dit Boissière; Bigot, gendre de feu Bernier; les enfans Blandin; Genevieve Boudeau, V^e M^e Jean Guyot; Simon Bureux; le S^r Chanteaune; les S^{rs} Chapitre Sainte-Croix; David Chasseculier, curé; Jullien Chappe, vigneron; Jean Charrier, vigneron; Léonard Cuvé, marchand; M. Cousté, bourgeois de Paris; la veuve Cancien Cappy, vigneron; Jean Cappy; Jean Coué; Pierre Canivet; Jacques Claudet, charentier; le S^r Chevreau; Aubin Colleau; Lambert Cappy; Pierre Coquet; Cantien Carnevillier; Louis Carnevillier; Basile Carnevillier; Accurse Cordeau et Marguerite Le Conte; Jean Martin, gendre de Nicolas Leconte; Jean Chesnay, corroyeur; Le sieur Couard; Chappart; Nicolas Cheverier; Louis Cheverier; Noël Cheverier; Antoine Cheverier; Martin Cochon, boucher; Lifarde Cousin, V^e Guillaume Hémard, vigneron; Philippe Courtillet; Joanne Le Coup, V^e Georges Enjubert; Pierre le Coup; Pierre Charpentier, M^e du Soleil; François Cutet, lorain; Cantien Cornevillier;

» François Sellerin; Jean Charpentier; Pierre Crestault;
 » vigneron; la V^e femme de Coupechon; Cosme, maré-
 » chal; Jean Courtillet; Jacques Cappy, vigneron; la
 » dame Lalucazière; Théodore Charpentier; le S^r Clou-
 » zier; Cheneville, messager; le S^r Cordoz; la V^e et hé-
 » ritiers Laurent le Clerc; François et Pierre les Cappy,
 » vigneron; Julienne Chastillon, V^e Julien Septier; les
 » héritiers du sieur Curé Fontaine; Jean de la Chasse;
 » les hoirs Guillaume de la Chasse; le sieur Barthélemy
 » de Cours, bourgeois; M. Michel le Conte; Nicolas
 » Colleau, l'esné, vigneron; Estienne Colleau; Nicolas
 » Colleau, le jeune, vigneron; Bénigne Charpentier,
 » Bernard Coquet, maréchal; François Charon, sergent;
 » Isabeth Fontaine, V^e Gilles Charon; les hoirs Nicolas
 » Compolière; les hoirs et ayant cause Pierre Cochard;
 » Guillaume Chayer, M^e bourrellier; le sieur du Cloz;
 » Barthélemy Caillet; le S^r Chanteaume; Jean Chenu,
 » laboureur; Pierre Chauvet; la V^e Chardon; le S^r Co-
 » chedenier; Henri le Coup; la V^e Nicolas Drappier; les
 » hoirs et ayant cause M^e Pierre Delambon, bourgeois;
 » François Durand, marchand; Jacques Dury, marchand
 » drappier; la V^e et héritiers Eloy Dauton, l'esné, vigne-
 » ron; Guillaume Dupestier, M^e du Petit-Panier; An Iré
 » et Nicolas les Duprez, frères; les héritiers la Dame
 » Daussy; le S^r Depantalier, seig^r de Valnay; Guillaume
 » Dolibeau; les héritiers Jean Dolibeau; Estienne Du-
 » randet, hostellier; la V^e Dupuis; le S^r Coches; M. An-
 » dré Dupré; Jean Daussin; le bonhomme Dupuis ou
 » Mathieu Béart; Bertrand Dalaine; Louis Deffondz;
 » Estienne Du Puis; la Damoiselle Dumest; Jean Du-
 » rand, savattier; le S^r Simon de Vaux; Toussaint Du-
 » randet; Jacques Durandet; François Deffonds; l'hostel-
 » Dieu d'Estampes; les hoirs et la V^e Estienne Déan,
 » marchand; Claude Durand, M^e boulanger; la V^e de
 » la Noue; la veuve Louis Deurs; les hoirs M^{es} Michel
 » Egal et Pierre Egal; Georges Enjubert; Arnoul Esme;
 » Estienne Esme, vigneron; François Ellebron, mense-
 » nier; Claude Faye; François et Candien Faye; la V^e
 » Cantien Forest; Pierre Faye; Pasquier Forest; Martin
 » Forest; les enfans de feu Noël Fontaine; Pierre Fon-
 » taine, le jeune; Pierre Fontaine, l'esné; François
 » Fontaine, le père; Jeanne Fontaine, V^e Michel Mo-
 » teux; la V^e Luc Fontaine; Jean Fontaine, le père; Eloy
 » Fromentin; la veuve Nicolas Fargis; Jacques Fagueret;
 » Fleury Régnier; Florence Fontaine; les hoirs Charles
 » Giraudon; Jean Gilbon, laboureur; Barthélemy Guil-
 » legot, vigneron; Julien Guyot; François Gilbon;
 » François et Antoine Gorrion; la dame M^e Pierre
 » Guyot; Mathurin Gonest, bourgeois; Nicolas Guy-
 » mond, jardinier; la veuve Mathurin Gorry; Jean

» Godin; Monsieur Gabaille; les hoirs feue Louise Gil-
 » bert; M^e Nicolas Guyot; le S^r Guettard; Jeanne Gui-
 » senet; les hoirs et ayant cause M^e Gubourg, eslen; le
 » S^r Guillotin; Accurse Guillet, vigneron; Claude Go-
 » din, tisserand; les héritiers Michel Guillet, bourgeois
 » d'Estampes; Louis Gillet, drappier; Phillebert Giron;
 » Madame Golin, la controllense; Nicolas Grégy; Jean
 » Legeadre; Jean Guillet; Martin Legendre; Charles
 » Guyard; le S^r Legendre, greffier de la maréchaus-sée;
 » Claude Gautron; Jean-Baptiste Guyot; les héritiers
 » Jean Guillauteau; les héritiers Louis Guimont; Ger-
 » main Guimont; Cantien Guimont, vigneron; Denis
 » Godeau; Théodore Godeau; M. Pierre Goussard, se-
 » crétaire du Roy; Catherine Girard, veuve Jean Ba-
 » nouard; Marie Godin, fille de Jean Godin; Jean et
 » Jacques Les Godins, fils de Jean Godin, vigneron;
 » Philbert Giron; Monsieur Goleau, mercier; Cantienne
 » Hersant; Antoine Hémard, marchand; Noël Hardy,
 » marchand; les héritiers Claude Hémard; les hoirs
 » ayant cause M. Hérosme Hoüy, conseiller du Roy en
 » sa cour des monnoyes; honorable homme Jean Hoüy,
 » bourgeois d'Estampes; Joseph Hardy; la V^e Jean Ho-
 » chereau, archer; les hoirs Damien Huguet, M^e plas-
 » trier; les hoirs Hallé; Gilles Houllier; Haudefontle;
 » Simon Houllier, boucher; Pierre Houllier; Jean Hé-
 » mard; Nicolas Hémard dit Maigret; les héritiers ou
 » ayant cause de Jean du Hamel, tonnelier; le sieur Hé-
 » rien, archer; Jacques Hébert; Nicolas Hémard; Fran-
 » çois Hersant, jardinier; Nicolas Hémard, l'esné; Jean
 » Hémard, le jeune; les héritiers Martin Hémard dit
 » Beudon; Barthélemy Hémard, cocher; Estienne Mesme,
 » vigneron; Arnoul Mesme, mercier; Mons. Hochereau,
 » grassier; Pierre Mesmes; Marcq Hervey, vigneron;
 » les héritiers la V^e Hamoyes; la dame David Saint-
 » Forgeais; V^e Hochereau; Liesne Yvert, vigneron;
 » Cantien Yvert, vigneron; Blaise Jourdain et Nicolas le
 » Conte; les héritiers feu le sieur Jolly; Fluissier Ju-
 » bert; Durand Jollivet, vigneron; Toussaint Jourdain;
 » Philippe Jourdain; Pierre Jourdain; Claude Joanneau;
 » Jean Joanneau; Pierre et Claude les Joasneaux; Guil-
 » laume Jollivet, vigneron; Jean Jollivet; Pierre Jalard,
 » bourrellier; la V^e et héritiers André Jouy, marchand;
 » Nicolas Jourdain; Nicolas Jousset; les hoirs M. Jac-
 » ques Lucet, curé de Notre-Dame; les ayans cause Ger-
 » main Landemenez; Jacques Lamy, huissier; Estienne
 » Leroy; les héritiers la dame Loreau; les hoirs et ayant
 » cause la dame Lavaux; Jean Lion, laboureur; les hé-
 » ritiers feu Pierre de la Lucazière, sergent; M. Jacques
 » Lhuillier, bourgeois de Paris; Le S^r Nicolas Laumos-
 » nier; Nicolas Lamy, vigneron; Jean Le Large; Fran-

» çois Legrier; Gilles Le Large; Martin Lensle; François
 » Launet, vigneron; Jean Lesage; les héritiers Artus Le
 » Long; Cantien Laureau; la V^e Pierre Laureau; M. Mi-
 » chel Lecoute, procureur; Simon Lhoste, vigneron;
 » François Lhoste, vigneron; Cantien Moulin; vigneron;
 » Claude Moulin, vigneron; Simon Moulin, vigneron;
 » les ayant cause Sébastien Moreau; les hoirs le S^r Mu-
 » ret; les hoirs Pierre Martin, tanneur; Zacharie Mar-
 » ceau; Claude Melin, bourrelier; madame la V^e Fran-
 » çois Martin; l'œuvre et fabrique Saint-Martin; les
 » hoirs la veuve Thibaud Martin; le S^r Mahy, mercier;
 » le S^r De Mainvillier; monsieur Moreau, lieutenant;
 » les hoirs de feu Mons. Migaut; Jean Millet; Jean Mar-
 » cillier; Pierre Moreau; Nicolas Mercier; les enfans Ni-
 » colas Le Maistre; Claude Martin; Ma-leleine Meusnier;
 » Cantien Mercier, savattier; Pierre Mercier, bosselier; Ni-
 » colas Mercier; Maréchal; Michel Mercier; Bazille Mou-
 » lin; Pierre Martinet, vigneron; Toussaint Le Maistre;
 » Jean Moreau, archer en la maréchaussée; la V^e Claude
 » Moynet, vigneron; Charles Martin, vigneron; Marie
 » Mercier; Barthélemy Miaslin; Jean Miaslin; Gabrielle
 » Sertain, V^e Nicolas Miaslin; Jean Meusnier; Martin Mi-
 » chant; les S^{rs} Céléstins de Marcoussy; les hoirs Pierre
 » Moussault, archer; Artus Le Maire; Jean Martin; Jean
 » Migon; Pierre Moteux; François Masson; le S^r Curé
 » de Saint-Martin; Cantien Miaslin; Claude Moteux;
 » Zacharie Marceau; la veuve Jacques Martin, drapier;
 » Charles Mangé; le S^r Menu, de Paris; la veuve Jean
 » Messenger, vigneron; Antoine Maillet; Denis Mainfroy,
 » marchand épiciier; Jean Miaslin, ayant épousé la
 » V^e de Claude Cassegrain; les hoirs Pierre Nicolas,
 » l'esné, dit le Breton; Jean Nicolas, manouvrier; Vic-
 » tor Nicolas; Nicolas Girard; Monsieur Petaux, con-
 » seiller en parlement; Michel Paris, vigneron; les
 » hoirs Simon Papillon, vigneron; la fabrique Saint-
 » Pierre d'Estampes; Jean Pezard; M. Jacques Pichon-
 » net; Hiérosme Payen, M^e boucher; Monsieur l'Avocat
 » du Roy; les hoirs Estienne Petit, tailleur; Claude
 » Petit, tanneur; le S^r Pierre Paumier, procureur à
 » Estampes; la veuve Jean et Gilles Petit, chappelier;
 » Philippe Poygnard; Mathurin du Plessis; Claude Pa-
 » pillon; Pierre Parier; Antoine Parizot et Pierre Fa-
 » vier; Tristan Piedgelez, sonneur de N^{rs}-Dame; Fran-
 » çois Paris, vigneron; les hoirs du S^r Macé Percheron,
 » exempt; François Perroches, marchand; Gabriel et
 » Abraham les Pérotz; Jean Petit, huissier; le S^r Cézard
 » Prévensal, prévost d'Estampes; Jacques Pezard; Can-
 » tien Pezard; Gabrielle Paulmier, veuve en première
 » nopce de Jean Paris, et en seconde de Macé Guisenet;
 » les hoirs Jacques Prieur, tailleur d'habitz; Michel
 » Parcet; Lambert Pouville; les hoirs Cantien Paris,
 » archer; Joachim Pezard, gendre d'Abel Bénard;
 » Pierre Parent; Simon du Puis; les héritiers Portehaut;
 » le S^r du Pré, procureur; la dame du Pré, greffière de
 » l'hostel de Ville; la dame Petit, V^e Gourby; Philippe
 » Patin, médecin à Chartres; Sébastien Ponlard, sava-
 » tier; Pierre Le Roy; Louis Ramond, apoticaire; le
 » sieur Rivet, drappier; les hoirs Catherine Rousseau;
 » Jean Roger, procureurs; la veuve et hoirs Pierre Ro-
 » ger, vigneron; Sébastien Riou, meusnier; Jean Re-
 » guard, M^e de la poste d'Estampes; Germain Riou;
 » meusnier; Cantien Le Roy, l'aîné, vigneron; M. Jean
 » Rousse, lieutenant en l'Élection; Pierre Roulle; la V^e
 » et hoirs Denis Rué, vigneron; les propriétaires de la
 » terre des Roches; Pierre Reguin; vigneron; Fleuvie
 » Regnier; la V^e Pierre Rué; Antoine Rué; Simphorien
 » Rousseau; Nicolas Ratif; François Rossard; la V^e
 » Pierre Rigaut, médecin; Gilles de la Rué, marchand
 » boucher; Barthélemy Ruelle, ayant épousé la V^e Pierre
 » Crestand; Estienne Richeux, le jeune; Pierre Re-
 » gnard; Denis Rousseau, M^e Boulanger; Estienne Re-
 » gnard, le jeune; Rossignol; le sieur Claude Fontaine,
 » curé de Saint-Pierre; Claude Robiclard, cordonnier;
 » Jean Roullier; Pierre Roger et Trinité; les dames re-
 » ligieuses de la congrégation; les héritiers Jean Rallé;
 » Barthélemy Robillard; Edmée Guettard, V^e Jacques
 » Rousse, officier; Cantien Rivière, maréchal; les hoirs
 » M. François Rousse, contrôleur à la Gabelle; Simon
 » Richard; Valentin Rousseau; les ayant cause Cosme
 » Segaud; la V^e Alain Septier; Jean Le Sueur, étai-
 » gnier fais. de cuilliers; les hoirs Julien Simonneau,
 » savetier; M. Claude Sénéchal; Louis Segaud, jardinier;
 » les hoirs M. Pierre Septier, épiciier; le sieur Sévin;
 » François Sellerin; le sieur Ministre de la Trinité;
 » Antoine Thibaud; André Thibaud; les hoirs et enfans
 » de Pasquier Tourneville; Nicolas Thibaud; les hoirs
 » Cantien Tubeuf; les hoirs Cathelin Tubeuf; Jean Tarat
 » tier; Denis Tarattier; les hoirs Robert Taradde; les hoirs
 » Laurent Touzé, Jean Touché; Jacques Thibaud, vigne-
 » ron; Hiérosme le Tailleur; le S^r Tronçon; Jacques Tou-
 » chard; Nicolas Touzé; la V^e Antoine Tarattier; Michel
 » Trinité, vigneron; François Thibaud; la dame des
 » Tournelles; Esprit Touchard, boucher; la V^e et hoirs
 » Jean du Toq, boulanger; Jean Vivier, vigneron; An-
 » toine Thibaud, marchand; les hoirs Vrament; Mathieu
 » Vrament, vigneron; les ayant cause Philippe Véron;
 » la V^e et hoirs M. Louis Le Vasseur; hoirs feu Bernard
 » Voisant; la V^e Jean Le Vassor; Nicolas Voisant, mar-
 » chand épiciier; la V^e Robert Le Vassor, substitud
 » Claude Villemaire, maréchal; Michel Vrament, vi-

» gneron; le S^r de Villette, gendre de feu S^r Lucet; le
 » S^r de Villemartin; Gilles Valet, petit-fils de la V^e Abel
 » Dupuis, servante du sieur Buelon, sergent; Simon
 » de Vaux, gendre de la V^e Dupuis; Cantien Villemaire;
 » Nicolas Vrament; les hoirs de Zacharie Vallée; Blaise
 » Vallée, boulanger; le gendre de Charles Villemaire;
 » Michel Voillon; Jacqueline Veston, V^e Pierre Faye; la
 » V^e Guillaume Villemaire; François Vrament, l'esné et
 » le jeune; Vergeon; Michelle Villemaire, fille de Cîret
 » Villemaire; Cantien Vezard; Claude Vezart; Germain
 » Vassor; Denis Vivier; le S^r de la Vermillière; Jean
 » Viviez; Vallerant; Vincent Yvert.

E. 3840. — 1 registre, papier, de 94 feuillets in-f^o.

1678 (?). — Bourgneuf (le). — Registre des rentes dues au seigneur du Bourgneuf par: André et Jacques Rivière; Antoine Thibault; Antoine Maillet; Aubin Colleau; Abel de Poietou, S^r de Saclas; Adam Bourgoïn; André Dupuis; Antoine Valet; Basile Charpentier; Basile Moullin; Bertrand Deslande; Blaise Lecomte; Charles, Pierre et Jean Roger; Claude Hémercy; Cantien Vézard; Charles Liennard; Cantien Carnevillier; Claire Mainfroy, veuve de Martin Moulin; Cantien Billard; Cantien Faye; Christophe de Machault, seigneur de Chambon; Cantien Moullin; Claude Moullin; Charles Blanchard; Claude Mahy; Charles Barué; Claude Villemaire; Cantien Sureau; Daniel Boucher; Daniel Rué; Denis Foudrier; Durand Jollivet; Denis de Molière; David Nicolas et Léon Lambert; Daniel Boucher; Elie Durand et Jeanne Girauldin, sa femme; Etienne Dadure; Etienne Moreau; Eloi Daulton; Etienne et Jacques Haillard; François et Pierre Cappy; Furey Brosse; François Mathieu; François Péron; François Caradas; François Baudry; François Morize; François Boucher et Jeanne Baudry, sa femme; François Marais; François Oudebine; François Perroche; François Jouan; François Lesleu; François Girard; Guillaume de la Chasse; Georges Corbillon; Gabriel Robine; Guillaume Le Roy; Gabriel Damond; Jacques Chéron; Jean de Cunes et Cantienne Pêhsson, sa femme; Jean Boudeau, maître chirurgien à Etampes; Jacques et Gilles Caillandeau; Jean du Tau; Jean Blain; Jacques Cham, fils; Julien Moreau; Jean Rouault; Jean Boucher; Jeanne Boucher, veuve de Charles Adam, et Louise Darde, veuve de Jean Bouchon; Jean Léon, fils; Jean Bauldry; Jean-Baptiste Pattin; Jean Foudrier, Jean Chenu; Jean Vivier, père; Jean de la Chasse; Jean Vouillon; Jean Martinet; Jacques Venard; Jacques Morinet, cordonnier; Léonard Leclerc; Jean Dif; Jacques Chevallier, boulan-

ger; Julien Chappé; Jacques Foivien; Jacques Claudet; Louis Due; les héritiers Etienne Merlin; Luncelot Senestre; la veuve Dupré; la veuve Claude Hémercy; la veuve Oudebine; Michel et Denis Leblin; Michel Cartier; Michel Boullemier, le jeune; Mathieu Vramant; Mathieu Beaujour; Mathurin Perdigeon; Jean Hardy et Louis de la Coy; Madeleine Georges, veuve de Pierre Buchet; Martin Moullin; Michel Hautefeuille; Michel Boullemier, l'aîné; Michel Bandet; Marie de la Mothe, veuve de Fursi Brosse; Michel Alexandre; Nicolas Colleau; Nicolas Compothière; Nicolas Bruant; Pierre Buchet; Pierre Mosnière, S^r de la Guane; Pierre Le Roy; Pierre Bourgeois, charentier; Pierre Hugues et Hélène Foudrier; Pierre Nicolas; Pierre Marais; Pierre Houlier; Pierre Baudry; Pierre Petit; Pierre Lamy; Philibert Giron; Paul Dufour; Pierre Damond; Pierre Musnier; Pierre Cadot; Pierre Papillon; Pierre Martin; Pasquier Jouan; René Girard; Rodolphe Derbelet; René de Villezu; Robert Bourdon; Simon Bauldry; Simon Papillon; Thomas Michault; Toussaint Jourdain; Valentin Rousseau, jardinier.

E. 3840 bis. — 1 registre, papier, de 521 feuillets in-f^o, dont 5 de table et 516 de texte.

1733-1738. — Premier volume du terrier de la seigneurie du Bourgneuf et autres fiefs, appartenant à Guy-Louis-Henri de Valory, contenant, entre autres choses, les déclarations passées par: Jeanne Evin; Jérôme Le Coeq, maître barbier perruquier; Pierre Moullin, l'aîné; Jacques Vramnat, marchand; Marie Capy, veuve d'Etienne Colleau; Anne Parisot, femme de Jean Hugot, marchand orfèvre; Jean-Henri Rivet, prêtre, curé de Saint-Basile d'Etampes (3) septembre 1730; Catherine Godeau, veuve d'André-Claude Dochès; François-Antoine Boisse, marchand mercier épiciier; Mathieu Baron, maître charron; Cantien Poussard, maître boisselier; Michel Paris, vigneron; Denis David, vigneron; Sébastien Paris, vigneron; Charles Paris, vigneron; Jeanne Poisson, veuve de Martin Moulin; Jean-Baptiste Thémin, maître boulanger; Robert Doucet, maître maréchal; Charles Edme, maître serrurier; Jacques Dramard, marchand; Denis Anseaume, maître bourrelier; Jean-François Dolivré, maître tailleur d'habits; Elie Ménault, maître cordier; Nicolas Fargis, garçon coutelier; François Houlié, jardinier; Denis Vézard, vigneron, Madeleine Mercier, veuve de Guillaume Garnier; Thomas Laumosnier, marchand de chevaux; Jacques Boucher, vigneron; Marie Véron, veuve de Claude Mé-

lin; Marie Rué, veuve de Simon Baudet; Pierre Roger, vigneron; Antoine Galaupois, maître pâtissier traiteur; Pierre Boucher, vigneron; Cantien Edme, vigneron; Jean Boucher, l'ainé, vigneron; Claude Boucher, le jeune, vigneron; René de la Chasse, marchand mercier épicier; François Capy, vigneron; Jacques Auclerc, maître cordonnier; Charles Rué, vigneron; Guillaume Babin, maître maçon en plâtre et couvreur en tuile et ardoise; Pierre Darblay, vigneron; Denis Vézard, vigneron; Pierre Moulin, le jeune, vigneron; Germaine Fanveau, veuve de Noël Besnard; Pierre Vramant, vigneron; Pierre Paris, vigneron; Simon Ruelle, vigneron; Pierre Nicolas, vigneron; Catherine Rivet; Henriette Vramant, veuve de Pierre David; Clan le Boucher, l'ainé, vigneron; Nicolas Baudet, vigneron; Jean Baudet, vigneron; François Lemaitre, laboureur; Jean Roux, maître maçon en gros murs; Anne Dramard, veuve de Pierre Buisson; Tous-saint Baudry, vigneron; Marie-Jeanne Baudry; Cantien Boucher, vigneron; Claude Boucher, l'ainé, Cantien et Jean Boucher, vigneron; Pierre Canivet, vigneron; Eutrope Pinet, marchand boucher; Etienne Boulemier, marchand hôtelier; François Amé, écuyer; Sébastien Canivet, vigneron; Jean Trinité, vigneron; Michel Trinité, le jeune, vigneron; Pierre Canivet, le jeune, vigneron; Jeanne Rué; Pierre Rué, maître cordonnier; Jean Hardy, marchand mercier épicier; François Boucher, maître maréchal; François-Nicolas Jousset, vigneron; Jacques Perrier, vigneron; Eloi Danthon, vigneron; Louis Vézard, vigneron; Etienne Touchard, officier de feu S. A. R. le duc d'Orléans, régent; Cantienne Simonneau, veuve de Sébastien Rué; Louis Bary, jardinier; Jean-Baptiste Mesnager, maître ebarron; Pierre Vézard, vigneron; Pierre Edme, le jeune, vigneron; Pierre Edme, l'ainé, vigneron; François Martinet, l'ainé, vigneron; Jean Buisson, maître cordier; Mathieu Bernier, conseiller du Roi, receveur des consignations du bailliage d'Etampes; Pierre Lambert, huissier à cheval au Châtelet de Paris; Marie Cantienne Vallée Marie; Dupont, veuve de Charles Chapron; Jean Roger, vigneron; Cyr Audenet, maître charron; Claude Poulard, maître cordonnier; Michel Durandel, marchand jardinier; Claude Brunet, veuve de Philippe Véron; Jean Compoin, marchand boucher, et Marie-Jeanne Baudet, sa femme; Jean Courtillet, mesureur de grains; François Boucher, vigneron; Michel Taneur, voiturier par terre; Jean Baudry, vigneron; Madeleine Paris, veuve d'Etienne le Sage; Robert Thibault, marchand mégissier; Claude Vézard, vigneron; Cantien Trinité, vigneron; Jacques-Mathieu Barrier, receveur des consignations du bailliage d'Etampes; Cantien Vézard, l'ainé, vigneron; François

Vézard, vigneron; François Jousset, vigneron; Michel Trinité, l'ainé, vigneron; Simon Audenet, vigneron; Jacques-Antoine Meïge, mesureur de grains; Jacques Vézard, vigneron; Philippe Véron, maître couvreur; François Saulsay, chapelier à la Ferté-Mais, et Joseph Blossier, manouvrier; Etienne de la Noue, laboureur; Charles-Guillaume de-Neufville, bourgeois d'Etampes; D. Basile le Boistel, prêtre Barnabite pour les Barnabites de Paris; Pierre Ruelle, maître menuisier tonnelier; Jean Baron, marchand hôtelier; Jean Colleau; Etienne de la Noue; Pierre Petit et Jacques Poirier; François Chardon, maître bourrelier; Joseph Mainfroy, maître serrurier; Simonne Chenu, veuve de Pierre Courtillet; Charles Roux, vigneron; Denis Simon, avocat au parlement de Paris; François Houllier, l'ainé, vigneron; Jacques Bordier, maître tailleur d'habits; Antoine Piet, marchand jardinier; Salomon Vié, maître cordonnier; Etienne Lhoste, vigneron; Joseph Coquentin, laboureur; Simon Villemaire, maître maréchal; Jean Launay; vigneron; Pierre Paulmier, marchand; Jacques Darblay, marchand hôtelier; Nicolas Dupré, ancien officier du prince de Bourbon-Condé; Jean-Gabriel Baudry-Delapotterie, ancien officier au régiment des Bretons volontaires; Basile Roger, le jeune, au nom des demoiselles Regnault; Antoine du Verger, écuyer, maître de la poste d'Etampes; Jean Bel-langer, ci-devant marchand hôtelier; Jean Lion, vigneron; René Martin, marchand mégissier; Claude Hoche-reau, fille majeure; Antoine Paranton, maçon en gros murs; François-Antoine Boisse, marchand mercier épicier; Jacques Nicolas Baron, bachelier en droit; Jean Baron, marchand hôtelier; René de la Chasse, marchand mercier épicier; Etienne Laumonier, marchand mercier épicier; Nicolas Dolimier, marchand bonnetier; Charles Viart-Dorval, écuyer, seigneur de Boischambault; Marie Duris, veuve de Mathieu Rousseau, avocat en parlement; Eloi Chevalier, laboureur à Ormoy-la-Rivière; Nicolas Baron, marchand; Catherine Peschard, veuve de Jacques Petit de Mézières, sieur de la Borde; Jean Saradin, maître taillandier; Claude Gaudron, maître maréchal; Madeleine Aneau, veuve de François Hutteau; Geneviève des Jardins, fille majeure, Catherine Simonneau, veuve de Pierre Martin; Bernard-Claude Voizot, prêtre, chanoine de Sainte-Croix d'Etampes, comme fondé de procuration de Simon Conté, prêtre de l'Oratoire, demeurant à la maison de Marines, près Pontoise; Gabriel-Martin Gallier; Louis Brief, marchand, échevin de la ville d'Etampes (19 janvier 1738); François Maheu, maître tailleur d'habits; Cantienne Parisot; Marguerite Laumosnier, veuve de Nicolas Baudry, vivant, conseiller du Roi, receveur des consignations du bailliage d'Etam-

pes ; Etienne de la Noue, laboureur ; François Barelier, veuve de Nicolas Megnières ; Jacques Auger, laboureur ; Léon Barué, voiturier par terre ; Pierre Sugis, vigneron ; Louis Chevrier, vigneron ; Louise-Catherine Jouy. En tête de ce volume se trouve la « Table alphabétique des » déclarations contenues en ce premier volume. » Cette table compte 5 feuillets.

E. 3840. — 1 registre, papier, de 487 feuillets in-folio, dont 5 de table et 482 de texte.

1738-1759. — Deuxième volume du Terrier de la Seigneurie du Bourgneuf et autres liefs, appartenant à Guy Louis-Henri de Valory, contenant les déclarations passées par : François Songis, vigneron ; Pierre-François Riou, menuisier ; Marie-Anne Charrier ; Louis Boulet, vigneron ; Paul Charrier, vigneron ; Catherine Ruelle, veuve de Nicolas Charron ; Nicolle Bonté, veuve de Michel Guizrean ; Cantien Olivier, vigneron ; Louis Mornet, vigneron ; Pierre Mornet, vigneron ; Pierre Baudry, vigneron ; Pierre Papillon, Jean Papillon, maîtres cordonniers, et Marguerite Papillon ; Pierre Honlry, vigneron ; Jacques Baubé, mercier ; Pierre Caquet, l'aîné, vigneron ; Charles Alexandre, marchand boulanger ; Henri le Comp, vigneron ; Jean Robert, maître tailleur d'habits ; Pierre Roguin, vigneron ; Henri Piché, vigneron ; Etienne Morin, vigneron ; Antoine Plegat, tailleur d'habits ; René Gozon, manouvrier ; René Bichette, marchand papetier ; Pierre Desforges, marchand hôtelier ; Charles Viart, écuyer, sieur d'Orval, seigneur de Boischaumont, ayant charge et pouvoir de son frère, François Viart, chevalier, sieur de Vilette ; Michel Duranlet, j. rlinier ; Cantien Girault, vigneron ; Pierre Nicolas de la Place, papetier ; Simon Dupuis, laboureur ; Philippe Hamoy, vigneron ; Marie le Congo, veuve de Jean Hernant ; Pierre Doches, greffier en chef de l'élection d'Etampes ; Claude Bluet, vigneron ; Pierre Arnoult, maître marchand ; Marguerite Renon ; François-Joseph Tissonnet, prêtre, curé de Saint-Pierre d'Etampes (5 février 1738) ; la fabrique de Saint-Pierre ; Philippe de Lisle, maître chirurgien ; Claude Maby, marchand épicier mercier ; Pierre Pajou, bourgeois ; Pierre Louis Berceau, prêtre, curé de Saint-Michel en Gâtinois ; Marie Mahié, veuve de Gilles Foussin ; Etienne Dessalles, vigneron ; Pierre Adrien, mesureur de grains ; Martin Boudier, vigneron ; Pierre Beaujour, vigneron ; Jean Dupuis, vigneron ; Jean Guettard, marchand ; François Danton, marchand épicier mercier ; Michel Fessard, « maître en fait d'armes » ; Nicolas Richard, maître maçon en plâtre et couvreur en tuiles et ardoises ; Michel Papillon, vigneron ; Nicolas

Petit, vigneron ; Marguerite Petit ; François Cappy, vigneron ; Mathieu Hamoy, vigneron ; Marie Vallée, veuve de Michel Hamoy ; Marie-Julienne Angevin, veuve de Pierre Lambert ; Elisabeth-Françoise Hugo, veuve de Jean Charles Clozier ; Mathurin Simon, vigneron ; Michel-Alexis Desforges, marchand hôtelier ; Louis-Marin Le Roy, écuyer, sieur de Gomberville, conseiller du Roi, président, lieutenant-général civil et criminel, commissaire enquêteur et examinateur au bailliage d'Etampes, maire de ladite ville (19 mars 1738) ; Charles François Dupré, commis au greffe du bailliage d'Etampes ; Louis Boudier, voiturier par terre ; Louis-Alphonse Honnain, écuyer, sieur Combeville, seigneur de Luyères ; Jean-Louis Compain, marchand boucher ; Pierre Portois, laboureur ; Simon Elie, laboureur ; Michel-François Hamoy, vigneron ; Claudine Bergerat, veuve de Pierre Fontaine ; Elisabeth Raveton, veuve de Pierre Chaput ; Charles Mercier, vigneron ; Cantien Mercier, vigneron ; Jean Thomas, laboureur ; Mathieu Bémard, vigneron ; Jacques Penrier, vigneron ; Claude Baudry, vigneron, Pierre Hémard de Danjouan, avocat en Parlement ; Louis Leconge, vigneron ; Marguerite Leconge, veuve de François Bluet, l'aîné ; Jean-Baptiste Delisle, conseiller du Roi, receveur et contrôleur des saisies réelles du bailliage d'Etampes ; Michel Pichonnet, conseiller du roi, contrôleur au grenier à sel d'Etampes ; Claude Force, jardinier ; Guillaume Ruelle, vigneron ; Claude Ruelle, marchand ; Claude Hurpou, jardinier ; Mathurin Girault, le jeune, vigneron ; Jacques Barbier, le jeune, vigneron ; Gabriel Charbonneau, marchand papetier ; Antoine Bondié, vigneron ; Pierre Belletoise, vigneron ; Simon Poix voiturier ; Noëlle Hervé, veuve de Pierre Besnard ; Etienne Bondié, vigneron ; Jean Caquet, vigneron ; Pierre Gastine, manouvrier ; Guillaume Migon, vigneron ; Thomas Gudin, maître tailleur d'habits ; Louis Barrné, vigneron ; Catherine Gaudeau, veuve d'André-Claude Doches ; Jacques Bonnet, marchand, Jean Moreau, entreposeur du bureau de tabac à Etampes ; Etienne Boucaumont, tisserand ; Jacques Mercier, vigneron ; François Bouchez, cabaretier ; Jacques Vinard, procureur au bailliage de Méréville ; Marguerite Collard, veuve de Michel Rousseau ; Catherine Carnevillier, veuve d'Antoine Thomas ; Jean Delaroue, maître charron ; Marie Couty, veuve de Symphonien Rousseau ; Anne Parisot, femme de Jean Hugo ; Etienne Boulenier, marchand hôtelier ; Anne Dupin, veuve de Michel Boulenier ; François Paris, vigneron ; Antoine Renon, vigneron ; Pierre Goupil, prêtre, curé de Saint-Martin d'Etampes et les marguilliers (1 mai 1738) ; François Martin d'Aumont, conseiller du Roi, lieutenant particulier au bailliage d'Etampes ; Pierre Paris, vigneron ; Etienne Grugeon

receveur du prieuré de Saint-Pierre; François Sureau, huissier à verge au Châtelet de Paris; Jacques-Mathien Barrier, receveur des consignations du bailliage d'Etampes; les dames de la congrégation Notre-Dame à Etampes; Marie Lecoup, veuve de François Carnevilliers; Antoine Marnauf, bourgeois; Jean Demolière, huissier à cheval au Châtelet de Paris; Louis de Poillou, écuyer, sieur du Petit-Saint-Mard; François Roux, maître maçon en gros murs; Gerard Edeline, conseiller du Roi, président, prévôt d'Etampes, et lieutenant général de police de ladite ville; Elisabeth Jubert, veuve de Pierre Charpentier; Pierre Pineau, marchand épiciier mercier; Marie-Joseph Croizot, fille majeure; Claude Parot, laboureur; Clément Couret, prêtre, ministre et supérieur du couvent de la Sainte-Trinité à Etampes; Pierre Allain, praticien; Marie Anne Hardy; Henriette Petit, veuve de Jean-Etienne Guettard; Bernard-Claude Voizot, prêtre, chanoine de la Collégiale de Sainte-Croix d'Etampes, et Marie-Anne Voizot, sa sœur; Gabriel Germain, conseiller du Roi, lieutenant de la prévôté des bandes générales et du régiment des Gardes Françaises; Jacques-Auguste de Pouillou, chevalier, seigneur de Bonneval; Perrine Paris, veuve de Mathieu Prieur; Claude Viart, chevalier, seigneur de Villebazin lieutenant général d'épée au bailliage d'Etampes; Jacques Ruelle, vigneron; Clément Buchère, écuyer, sieur de la Beauvaisière, écuyer ordinaire du Roi; Jean Constance, vigneron; Charles-Nicolas Hochereau, bourgeois; Jean Brisard, marchand mégissier; Alexandre Baudry, procureur au Châtelet de Paris; Marie Duris, veuve de Mathieu Rousseau, Jean Boivin, marchand hôtelier; « Roze-Angélique Lemoyne, épouse du sieur Louis » Godin, de l'Académie royale des sciences, envoyé par » Sa Majesté au Pérou, pour y faire des observations as- » tronomiques; ladite dame demeurant à Paris à l'Ob- » servatoire royale (sic), paroisse Saint-Jacques du Haut- » Pas, au nom et comme fondée de procuration générale » et spéciale dudit sieur Godin, son mary, et autorisée » par icelle, pour l'administration de leurs biens, passée » devant Blanchard qui en a la minute et son confrère » notaires à Paris le (29 mars 1735); 10 janvier 1740. » Du folio 374, verso, au folio 384, recto, se trouvent: Une transaction entre Charles Viart d'Orval, chevalier, seigneur de Boischambault, fondé de procuration de l'abbaye de Notre-Dame des Villiers-les-la-Ferté-Alais, d'une part, et François-Marthe-Hubert de Valory, et Henriette-Charlotte-Eilmée de Valory, sa femme, seigneurs et propriétaires de la terre et seigneurie du Bourgneuf et dépendances, d'autre part; 2° la procuration dont est question ci-dessus. — Les déclarations recommencent au folio 384, verso: Charles Gilbon, bourgeois; Jules-Fran-

çois Cheveau de Bois-Sablons, seigneur du Petit-Villière, Vaudouleurs, etc.; Jacques-François Voizot, conseiller du Roi, commissaire de police d'Etampes; la collégiale de Notre-Dame d'Etampes; Charles Charpentier, vigneron; Charles Migon, cabaretier; Jacques Auger, vigneron; la Collégiale de Sainte-Croix d'Etampes; Claude Renaut, tuilier; Marie Vivier, veuve de Cancien Boucher; Marie-Madeleine Pèrier, veuve de Thomas Petit; Pierre Pineau, marchand épiciier mercier, Antoine Sergent, marchand hôtelier; Jeanne Menin, veuve de Jacques Legrain, vigneron; Pierre-François Garnier, maître chirurgien; François Darblay, marchand hôtelier; Anne-Geneviève Gallier; François-Martin d'Aumont, gentilhomme servant la reine, au nom et comme se portant fort d'Angélique Plisson, veuve de Julien-Guyot Delabarre, jadis président au grenier à sel d'Etampes, sa belle-mère; Henri Viart, chevalier, seigneur des Francs; Charles Rivet, bourgeois d'Etampes; Charles-François Boutteau, maître charcutier; Madeleine Dupré; Alexis Carnevillier, maître boulanger; Pierre Jobineau de la Voute, procureur aux sièges royaux d'Etampes; François Clozier, marchand apothicaire, procureur fondé d'Etienne Mazure, marchand épiciier à Paris; Pierre Renault, prêtre, chanoine de Saint-Spire de Corbeil: l'Hôtel-Dieu d'Etampes; Jean Bégault, laboureur; Gabriel Chevrier, vigneron; Christophe-Claude-Bernard Anquetin de la Chapelle, conseiller du Roi, grenetier au grenier à sel d'Etampes, au nom et comme ayant pouvoir de Gabriel-Paul Anquetin de la Chapelle, son frère, commis à la recette générale de Lyon; Agathe Tardy, femme de Veuard, le notaire, qui passe la déclaration: Françoise Barrelier, veuve Nicolas Megnière; Pierre Delanoue, maître tailleur d'habits; Françoise Mercier, veuve de Pierre Baudry; Paul Roger, vigneron; Eloi Fromentin, maître taillandier; Jean Paris, vigneron; Thomas Baudry, conseiller du Roi, lieutenant en l'élection d'Etampes; Jean Baudet, vigneron; Cantienne Villereault, veuve de Pierre Doches; Jean-François Houllier, vigneron, Claude Goudron, l'ainé, maître maréchal; Jacques Brière, maître cordonnier; Claude Le Roy, vigneron; Clément Buchère de la Beauvaisière, ancien écuyer ordinaire du Roi; Pierre Gravelin, vigneron; Louis-André Guérin, vigneron; Simon Audenet, vigneron. En tête du volume se trouve « une table alphabétique des déclarations contenues au présent 2^e volume, ladite table contenant 5 feuillets. »

E. 3841¹. — 1 registre, papier, de 55 feuillets in-f^o, dont plusieurs en blanc.

XVIII^e siècle. — Bourgneuf (le). — Registre pour

servir à la perception des rentes dues au marquis de Valory, seigneur du Bourgneuf.

E. 3841². — 1 registre, papier, de 57 feuillets in-4°.

XVIII^e siècle. — Bourgneuf (le). — Registre qui paraît avoir été primitivement consacré à une table alphabétique des noms des censitaires portés au terrier de 1733-1759, et à l'indication des charges personnelles, mais qui a reçu, jusqu'à la veille de 1790, de nombreuses indications de mutations de propriétés.

E. 3841³. — 1 cahier, papier, de 38 feuillets in-4°.

1698. — Bourgneuf (le). — « Papier de perception où sont contenus tous les chantiers de la seigneurie du » Bourgneuf par de nouveaux tenants et aboutissants, fait » en l'année 1698.

E. 3842. (Liasse.) — 15 pièces, papier, dont 2 cahiers de 6 et 16 feuillets in-4°.

1735-1770. — Bourgneuf (le). — Procédures pour le chapitre Notre-Dame d'Étampes, contre le seigneur du Bourgneuf, prévenu d'usurpation sur la censive du dit chapitre. Parmi les pièces se trouve un « mémoire » des objets usurpés par le nouveau terrier du seigneur » seigneur du Bourgneuf sur la censive du chapitre » Notre-Dame d'Étampes, dressé par M^r Jean-François » Aubry, chanoine du même chapitre, chargé à cet effet » par acte du 8 may 1756. »

E. 3843. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 22 pièces, papier, dont 2 cahiers de 13 et 29 feuillets in-4°.

1761-1765. — Bourgneuf (le) — Procédures pour le marquis de Valory, seigneur du Bourgneuf, contre le chapitre Notre-Dame d'Étampes, touchant le droit de censive sur deux arpents de terre, prétendu par le dit marquis de Valory, comme seigneur du fief de Foresta, qu'il a acquis des religieuses de Lonchamps.

E. 3844. (Liasse.) — 9 pièce, parchemin; 8 pièces, papier.

1701-1759. — Bourgneuf (le). — Baux du moulin du Bourgneuf, sis au faubourg Saint-Pierre d'Étampes, sur la rivière de Juisne, faits à Pierre-François Rion :

Louis Houdry et Françoise Couteaux, sa femme; Françoise « Couteau, » veuve; Pierre Houdry et Madeleine Boucher, sa femme; Pierre Houdry et Jeanne Huteau, sa femme; Pierre Houdry et Jeanne Madeleine Dumortout, sa femme; Claude Béchu et Marie Cantienne Gêrome, sa femme. — Michel Durandet déclare qu'il tient de M. de Valory, seigneur du Bourgneuf, la permission d'avoir, sur la rivière, un pont de communication entre son jardin et celui qu'il tient en loyer des Pères Barnabites.

E. 3845. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

XVIII^e siècle. — Bourgneuf (le). — Plan des Champniers : du bas de Cochéreau, de Montanchant, de Lorme Gurein, du Hameau de Bretagne, de la Plante aux Dupez et du Bourdeau, de Coutray, de Chalouette, des Bastes, des Gros de Tropidor, de la Fosse-aux-Balleux, de Vanloger, de la Folie-Regnault, de Machefer, de Lory-Saint-Martin, de Moynebouteille, de la Mairie, de la Fontaine-Saint-Pierre, de la rue du Perray, de la rue des Tripats, de la rue de Saint-Mard ou de la Triperie, de la rue Basse-de-la-Foulerie, de la Fontaine-du-Sault, du petit-Saint-Marc, de Bressault, des Monheux, des Piefs, de Saubidault, de Vauluisant, de Vaulbreniers, de la Triperie, du Noyer-de-la-Saint-Jean, des Terres douces, des Pillares et Pillard, des Gros Liénards, de Rochepié, de la Roche à l'hermite.

E. 3846. (Liasse.) — 29 pièces, papier, dont 1 cahier de 6 feuillets in-4°.

XVIII^e siècle. — Bourgneuf (le). — Plans des Champniers : du Portier, des Trente arpents et du Bois-Abbé; du petit muid et du Pinson; du Pisson, de Flenriette; d'Épinant, du Bois Bourdon, de Belaport, de Cotillon et de Heurtebise; du Lavis et du Bois Blond; de la Guide; de l'Orme Raquilet et des Maquereaux; de la petite Guillote et de l'Orme-au-main; du grain d'or et du château; de devant la porte de Guinette. — Nomenclature des contenances et des noms des détenteurs de parcelles inscrites dans les plans sus-mentionnés.

E. 3847. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

XVIII^e siècle. — Bourgneuf (le). — Plans des champniers où est la justice, des Bastes; des Gros de Tropidor, de Montmonté dit anciennement le Pavé.

E. 3848. — 1 pièce, papier.

3 août 1770. — Bourgneuf (le). — Plan des Barricades connues sous le nom de l'île de Galardon.

E. 3849. — 1 pièce, papier.

XVIII^e siècle. — Bourgneuf (le). — Plan colorié, qui paraît être celui de l'avenue du Bourgneuf, avec les tenants et aboutissants.

E. 3850. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

XVIII^e siècle. — Bourgneuf (le). — Plans coloriés des terres appelées les champarts de la pointe aux postes, contenant environ 8 arpents 3 quartiers, et chargés du droit de champart envers la prieuré de Saint-Pierre d'Etampes.

E. 3851. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1781. — Bourgneuf (le). — Plans relatifs à une plantation faite proche le Pont rouge, contenant 7 perches en 2 parties. — Claude Mercier reconnaît avoir reçu du Marquis de Valory la somme de 135 livres pour avoir fourni et planté une aulnaie de 3 quartiers de terrains.

E. 3852. — 1 pièce, papier.

XVIII^e siècle. — Bourgneuf (le). — Plan sans désignation, mais qui pourrait être celui du faubourg Saint-Pierre d'Etampes.

E. 3853. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin, dont 2 cahiers de 8 et 18 feuillets in-4^o; 91 pièces, papier.

1774-1779. — Abbeville. — Jacques Petit, laboureur, demeurant à Marolles, se portant fort pour Denise Cappy, sa femme, Mathurin Boucher, laboureur, demeurant à Dhuilot, paroisse d'Hormoy-la-Rivière, Nicolas Leloup laboureur, demeurant à « Boischambault » et Noël Ymbault, laboureur de Marolles, vendent à Augustin de Thou, chevalier, conseiller au conseil privé et avocat du roi au parlement de Paris, sieur d'Abbeville, absent, ce acceptant par Guillaume Vincent, avocat à Etampes « ung lieu et héritage assis au lieu et village

» du diet Boischambault, qui se consiste en maison et
 » grange couvertz de chaulme, mesures, jardin... » etc.,
 contenant 5 quartiers et le tiers d'une quarte, plus 1/2
 quartier 1 perche 1 2 de jardin près le dit lieu ; plus les bois
 pierres et autres « mathières, » qui sont sur le dit lieu,
 plus 2 3 de quartiers de bois taillis au bois du dit Boischam-
 bault; le tout moyennant 500 livres tournois. — Pièces rela-
 tives à cette vente. — Déclaration d'héritages tenus à cens
 d'Augustin de Thou, seigneur de la Fosse d'Abbeville,
 de Boissy-la-rivière, par Françoise d'Orléans, veuve de
 Constantin Hubert, procureur au parlement. — Basile
 Chaussier, maréchal, demeurant à Abbeville, vend à
 Etienne Scarin, charron, du même lieu, « deux demyes
 » fermes de mesures avec six perches d'héritages à l'entour
 » des dites mesures, aysances et appartenances d'icelles,
 » assis au dit Abbeville, lieu dit la grand court .. — »
 Vente de deux petites portions d'héritages et jardins,
 sis au dit Abbeville, faite au même par Jean Toul, mar-
 chand, demeurant à Mespins, et Jacqueline Girard, sa
 femme. — Mandement du bailli d'Etampes, requête de
 Cosme de Savary, chevalier, « comte de Monlevrier,
 » seigneur de Javersy et de Lorme en la paroisse d'Abbe-
 » ville, » portant ordre de saisir les biens dépendant des
 dites seigneuries, pour défaut de devoirs seigneuriaux. —
 Autre à la requête et en faveur de Françoise Simon,
 veuve de Nicolas Colin, vivant, conseiller secrétaire et
 contrôleur général de l'extraordinaire des guerres, dame
 des fiefs et seigneuries. « La grande-court d'Abbeville et
 » de Lorme en dépendant, Javersy et du petit Colinville,
 » qui ont justice. — « Pièces d'un procès ayant pris fin
 » par une transaction dont voici les principaux points : »
 » Par devant... notaires... furent présents Dame Fran-
 » çoise Simon, veuve de Messire Nicolas Colin, vivant,
 » seigneur en partie d'Abbeville, la grande-coar du dit
 » lieu, Lorme, en dépendant, Javersy et le petit Cottin-
 » ville, dans le village et paroisse du dit Abbeville..., tant
 » en son nom que comme tutrice de Louis Colin, son fils
 » mineur, d'une part ; Messire Henri Testu, chevalier,
 » seigneur de Baslincourt, baron du Bouloir, et autres
 » lieux, conseiller du roy ordinaire en son grand Conseil,
 » et dame Claude Marguerite de Sève, son espouse, dame
 » en partie d'Abbeville et du total de Fontenette, en
 » partie du fief Quinquempoix, sis dans la mesme pa-
 » roisse ;... et encore le dit sieur de Baslincourt comme
 » procureur de... Guy de Sève de Rochechouart, son
 » beau-frère,... évêque d'Arras, seigneur de Saint-Cir
 » et en partie du dit Abbeville et du lief Quinquempoix,...
 » et encore le dit sieur de Baslincourt comme se faisant
 » fort de... Jean de Sève, chevalier, seigneur de Gom-
 » merville, capitaine d'une compagnie au régiment des

» Gardes françoises du roy, aussy son beau-frère, d'autre
 » part ; et M. Martin Gallier, bourgeois de Paris, comme
 » procureur des curé et marguilliers et principaux habi-
 » tans du dit Abeville, ... encore d'autre part ; di-sans, la
 » dite dame Collin, et lesdits sieur et dame de Baslin-
 » court, ... qu'il y a contestation entr'eux pour raison
 » de la seigneurie de la dite paroisse d'Abeville et droits
 » honorifiques de l'esglise du dit lieu ; pretendant la
 » dite dame qu'elle doit précéder, parcequela dite église
 » est en sa censive chargée envers elle de quatre deniers
 » parisis de cens, et qu'elle préside en la dite paroisse,
 » les fiefs de la grande court d'Abeville, Lorme en des-
 » pendant, Javersy, et le petit Cottinville, ... et les dits
 » seigneur évesque d'Arras, sieur et dame de Baslin-
 » court, ... au contraire, parcequ'ils sont seigneurs du
 » dit fief de Quinquempoix et du hameau de Fontenelle,
 » où il y a haute, moyenne et basse justice, appartenant
 » à la dite dame de Baslincourt, le tout situé dans la
 » dite paroisse : sur lesquelles contestations, procès s'es-
 » tant meu au baillage d'Estampes, ... sentence y est in-
 » tervenue par foreclusion, le (20 avril 1674), par la-
 » quelle les conclusions de la dite dame Collin lui ont
 » esté adjudgées, avec condamnation de despens, tant
 » contre le dit seigneur évesque d'Arras que contre lesdits
 » intervenans, qui ont tous interjeté appel au parlement
 » de Paris... Pour assoupir lequel procès, ... ont fait
 » et accordé... ce qui s'ensuit, c'est assavoir : que, dorés-
 » navant, la dite dame Collin, esdits noms, et les dit
 » seigneur évesque d'Arras, sieur et dame Baslincourt
 » et leurs hoirs et ayans cause, possédans les dits fiefs
 » dans la dite paroisse d'Abeville, prendront et porteront
 » la qualité de seigneur et dame, en partie du dit Abe-
 » ville ; que le banc qui est placé au cheur de la dite es-
 » glise du costé gauche demeurera en commun à tou-
 » jours entr'eux, sans prérogative l'un sur l'autre ; que
 » chacun en aura une clef ; que le premier occupant
 » aura la première place et les honneurs, et que les
 » prières seront faites par le dit sieur curé pour les sei-
 » gneurs et dame d'Abeville sans aucune autre nomina-
 » tion de personne... Fait et jugé à Paris le (29 juillet
 » 1679). — Pierre Etienne Simonneau, fondé de pro-
 » curation de Casimir-Louis de Valory, baillé à Pierre
 » Hiteau, manouvrier, et Catherine Rigou, sa femme,
 » moyennant un loyer annuel de 100 livres, une maison
 » et plusieurs pièces de terre sises à Abeville.

E. 3834. (Liasse, / — 15 pièces, papier, dont 1 cahier de 8 feuillets in-4°.

François Savary, vivant, chevalier, Seigneur de Brèves
 et autres lieux, conseiller du Roi en son conseil d'Etat et
 privé, et premier écuyer de la Reine-Mère, déclare que,
 suivant le pouvoir qu'elle tient de la donation entre vifs
 à elle faite par Augustin de Thou, son frère, à présent
 abbé des abbayes de la Roe (La Rone), en Anjou, et de
 Notre-Dame-de-Grestin (Grestain) en Normandie, elle
 choisit Cosme Savary, Marquis de Mauvevrier et maître
 de la garde-robe de Monsieur, fils d'elle et du défunt
 Seigneur de Brèves, pour jouir, après son décès, de tout
 le contenu en la dite donation. — Acceptation du dit
 Cosme Savary. — Extrait de la dite donation, faite le 6
 mars 1620, par le dit Augustin de Thou, alors abbé de
 Maulien, comprenant spécialement les lieux et fiefs de
 Bierville, Boissy-la-Rivière, Boisarchambault, « Abain-
 ville, Javerly, » Hierville et Vaux. — Extrait du contrat
 de mariage entre noble homme Henri David, conseiller
 du roi, receveur général du taillon, en la généralité de
 Rouen, et Françoise Collin, fille de feu noble homme,
 Nicolas Collin, vivant, conseiller du roi, secrétaire et
 contrôleur général de l'extraordinaire des guerres, et de
 Françoise Simon. — Extrait du contrat de mariage entre
 Marie Collin, autre fille de Nicolas, et Louis Vignerot,
 écuyer, conseiller du roi, trésorier général de France à
 Soissons. — Cosme Savary, Comte de Brèves, seigneur
 de Chanteloup et autres lieux, constitue une rente de
 1411 livres 8 sous 8 deniers, au profit de Raymond de
 Forgues, chevalier, sieur d'Argence, gentilhomme ordi-
 naire de son Altesse Royale, et une autre rente de 1329
 livres 17 sous 4 deniers, au profit de Pierre Anger, mar-
 chand orfèvre, bourgeois de Paris, au capital, ensemble,
 de 49,937 livres 10 sous, les dites rentes hypothéquées
 sur les terres et Seigneuries de Brèves, du Plessis, en
 Nivernais, de Chantelou près Chartres, de la Fosse-
 Lagrange, Villeconin, Fresne, de Lorme, Boissy-la-
 Rivière, entre Chartres et Etampes. — Quittance de
 10,277 livres 10 sous, faite par le dit Pierre Anger au
 dit Cosme Savary. — Autre de 1733 livres 11 sous don-
 née au même par François Fléau, procureur au parle-
 ment, au nom de Bernard de Forgues, Seigneur de
 Neuillac et la Rochandry, en partie, maréchal de camp
 des armées du roi, héritier usufruitier de feu Aymard de
 Forgues, sieur d'Argence. — Cosme Savary, Comte de
 Brèves, seigneur de Chantelou et autres lieux, transporte
 à Jacques Patoillat, bourgeois de Paris, une rente de
 611 livres 2 sous 3 deniers tournois à lui cédée à titre
 d'échange, par Pierre Collin, écuyer, sieur d'Ognes, sur
 Antoine Dabadie, seigneur de Charton, de Saint-Félix et
 autres lieux, et Ursule Parre, sa femme.

1628-1653. — Abeville. — Anne de Thou, veuve de

E. 3855. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 3 cahiers, papier, de 28, 46 et 71 feuillets in-4°

1493-1648. — Arengois et Harengois (Fief des), — Michelle, veuve d'Etienne Picart, avoue tenir en censive de noble homme Jean Lampens (?), écuyer, sieur de Fresne, à cause de la censive des « Harengois », un jardin sis « au pont Quesneau... » — « C'est le pappier des » déclarations des maisons, terres, prez, vignes et aultres » héritages, tenuz en censive du fief des Harengois; la » dicté censive de présent appartenant à noble homme » M^e Bénigne Le Ragois, notaire et secrétaire du roy, » seigneur de Guignouville et du dit fief des Harengois; » partie desquelles déclarations ont esté receues au nom » de noble homme Jacques de Veillard, escuyer, duquel » le dict Le Ragois a acquis la dicté censive, et aultres » parties à la requeste d'iceluy Le Ragois, en continuant » le reste des dites déclarations, lesquelles ont esté receues » et passés partie par M^e Eustace Malvault, notaire royal à » Estampes, et aultre partie par M^e Catherin Poictevin, » aussy notaire royal au dict lieu... et laquelle censive » se recoit, chacun an, le jour Sainct-Remy, sur le pont » de Juisne, appellé d'ancienneté le pont au Liepyre, et » de présent le pont Robillard. » Censitaires : Germain Durand, mercier; Robert Lamare, filassier; Thomas Damours, huillier; Pierre Raclardy, cordier; Marie Vallée, veuve de Ferry Durand, potier; Jean Gobert, vigneron; Pierre de Villers, chapelier; Toussine Courtillet, veuve de Jean Peronnet; Jean Galet, vigneron; Claude Hamouys, bourgeois d'Estampes; Antoinette, veuve de Symphorien Le Roy; Lubin Lion, paveur; Nicolas Mahom, bourgeois d'Estampes; Jean Métais, vigneron; Cantien Moreau; Aignan Poullain, foulon; la veuve de Quentin Lesné; Perrine Guillotin, veuve de Jacques Paulmier, tanneur; Claude Paulmier, tanneur; Cantienne Paulmier, veuve d'Etienne Mouton; Etiennette Villard, veuve de Simon Lourcier; Denis Demollières, mercier; Marie Gasteau, veuve de Jacques Vigneux; Cantien Boucher; Cantien Morard; Françoise Gilbert, veuve de Laurent Bourdier, boulanger; Jean Testard, marchand hôtelier; René Troisœufz, vinaigrier; Cantien Colleau, « serrn-sier; » René Cytron et Jean Durand, vigneron; Cantien Buisson, loucher; Cantien Banouard, mercier; Nicolas Mainfroy, mercier; Eloy Chesneau, vigneron; Léonard Delorme, vigneron; Jeanne Banouard, veuve de Jean Hue; Pierre Bernard, marchand; Denix Soillard, veuve de Cantien Gilbert, marchand; Pierre Le Roy, vigneron; Jean Corbillon; Jean Pocquet, tailleur en draps; Denis Burgevin, marchand; Jean Vallié, charron; Julien Du-

bref, chirurgien; Isabelle Louvet, veuve de Cantian Leprestre, bonnetier; Antoine Vallée, bourrelier; Simon Millet, boucher; François Hamouys, mercier; Cantian Dallier, marchand et bourgeois d'Estampes; Marie Saillard, femme de Simon le Vattier, maître chirurgien; Pierre Pouville, marchand; Pierre Godin, marchand mercier; Guillaume Guyard, tanneur; Julien Le Jay, savetier, et Denise Garnier, veuve de Mathurin Fortespaulles; Michel Petit, cordier; Jeanne Fortespaulle, veuve de Claude Le Moy, maître chirurgien; Simon Migault, savetier; Louise Valée, veuve de Cantian Colleau; Guillaume Garnier, maréchal; Pierre Simonneau, savetier; Claude Lambert, marchand; Marie Pineau, veuve de Jean Lyon; Guillemette Moulin, veuve de Mathieu Forest; Louis de Beauvoix, marchand; Cantien Boucher, vigneron; Boulland Martinet, vigneron; Louis Bourdeau, marchand; François Le Long, marchand drapier; Marie Guichard, fille de feu Antoine Guichard, marchand; Jean Godin, mercier; Antoinette Guillot, femme de Cantien Hébert, mercier; Martin Le Roux, marchand; Marie Le Long, veuve d'Abraham Pasquier, procureur à Estampes; Macé Guisinet, marchand; Catherine Chandoux, veuve de Ferry Alvanline, bourgeois d'Estampes; Marie Paulmier, veuve d'Esprit Hacte, procureur du roi au bailliage d'Estampes; Toussaints Clastinier, tailleur de pierres; Etienne Cour, vigneron; Perrine Souzis, fille et héritière en partie de feu Cantien Souzis, et Perrine Janvry; Jeanne Regnard, veuve de Jean Gounet; Mathurin Genest, ayant épousé Christine Hue, veuve de Jacques Thillard; Catherine Paulmier, veuve de Cristophe de Croix, bourgeois d'Estampes; Jean Guectard, marchand, fils de Charles Guectard; Jean Godin, l'ainé, marchand; Marie Paulmier, veuve d'Esprit Hacte, procureur du roi à Estampes, fille et héritière en partie de feu Giles Paulmier, procureur à Estampes; Louis Merrublier, procureur au bailliage d'Estampes; Jean Le Vassor, procureur au bailliage d'Estampes, héritier, à cause de Catherine Guy, sa femme, de feu Jean Guy, sergent à cheval au Châtelet de Paris, qui était héritier de Jean Guy, l'ainé, bourgeois d'Estampes, son père; Guillaume Desanges, marchand; Christophe Chandellier, bourgeois d'Estampes; Jean Musnier, vinaigrier, fils de Simon Musnier. — Déclaration des héritages tenus à censive du fief des Harengois par Georges Hamouys, marchand épiciier; Louis Hunger, maître bourrelier; André Vraman, maître tailleur d'habits; Julien Simonneau, maître savetier; Jacques Bordier, boulanger, demeurant à Neuville-aux-Loges, au nom et comme tuteur de Zacharie et Marie Les Vallées, enfants mineurs des feus Zacharie Vallée et

Marie Bordier, et Antoine Vallée chirurgien à Étampes; Claude Durand, boulanger pâtissier; Claude Petit, prêtre, curé d'Ormoy-la-Rivière, et Chapelain en la collégiale Notre-Dame d'Étampes, au nom et comme seul héritier de feu Guillaume Desprez, prêtre, curé du Val-en-Puisseux, son cousin (11 juillet 1641); Denis Martin, le jeune, marchand; Jeanne Guillier, veuve de Pierre Bertrand, tonnelier, et Jean Flavignard, laboureur à Fromont-en-Gatinais, à cause de Marie Bertrand, sa femme, Pierre Cavé, marchand; Pierre Caillon, marchand hôtelier, Louis Lancien, cordonnier; Claude Hébert, marchand; Michel Nicolas, vigneron; Salomé Godin, veuve de Ferry Le Muret, maître chirurgien à Étampes; noble homme Jacques Cordeau, avocat au parlement de Paris; Nicolas Boutevillain, chirurgien à Étampes; Noël Manlgin, marchand, à cause de Marie Boutevillain, sa femme, héritiers de Jacques Boutevillain, chirurgien; Jacques Petit, tailleur d'habits; Jean Canivet, marchand drapier; Morin Bary, charron; Catherine Payen, veuve de Pierre Pothouy, huissier audiencier au bailliage d'Étampes; Denise Legendre, veuve de Pierre Michel, marchand cordonnier; noble homme Jean Boutel, chef de panetterie du duc d'Orléans; Louis Vallerault, marchand épicier mercier; Michel Morin, savetier; Nicolas de Lambon, procureur à Étampes; Denis Pigeon, taillandier; Thibault Anger, cordonnier; Cantien Dorace, vigneron; Jean Menault, marchand, bourgeois d'Étampes; Jean Beuoist, marchand épicier meunier; Cantienne Boutin, veuve de Jean Banouard, marchand boucher; Jean de Mollières, meunier et fermier du moulin de Bourgneuf; Guillaume Descarres, maréchal; Nicolas Haslé, vigneron; Denis Petit, huissier audiencier au bailliage d'Étampes; Hiérosme Charpentier, marchand boucher; Jean Mordant, procureur aux sièges royaux d'Étampes; Catherine Tousseau, veuve de Jean Perot, marchand drapier; Pasquier Liénard, maçon; Claude Goussard, marchand, bourgeois d'Étampes; Louis Lion, marchand fruitier; Pierre Marseille, le jeune, marchand hôtelier; François Thibault, laboureur; Constance Banouard veuve en premières noces d'Esprit Payen, marchand boucher; Simon Bauldry, vigneron; François Bauldry, l'aîné, vigneron; Pierre Pérou, vigneron — Déclarations d'héritages tenus en censive du fief des Harengois par Louis Lion, fruitier; Pierre Motheux, officier de l'artillerie; Nicolas Hallez, vigneron; Guillaume Petit, marchand; Benoit Mercier; Julien Simonneau, savetier; Claude Durand, boulanger; X. Melun, femme et procuratrice de François Gilles, archer des gardes de la porte du roi; Toussaint Coquel, marchand, André Vramant, tailleur d'habits; Louis Vallerault,

marchand épicier, meunier; Alain Septier, marchand; Cantien Chevallier, prêtre, chapelain en l'église Notre-Dame d'Étampes (18 août 1648); Nicolas Girard, huissier de la prévôté d'Étampes; Georges Hamoys, mercier; Louis Hunger, bourellier; Pierre Charpentier, marchand; Jacques Petit, tailleur d'habits; Jeanne Carné-villier, veuve de Morin Bary, charron; Denis Pigeon, taillandier; Jeanne Besnard, veuve de François Godin, marchand; noble homme, Jean Boutet; Louis Lantien, cordonnier; Nicolas Boutevillain, chirurgien; Jean Moreau, sieur du Chesnepussay; noble homme Charles Golin, conseiller du roi et contrôleur au grenier à sel et magasin d'Étampes; Claude Hébert, marchand; Hiérosme Charpentier, boucher; Charles Le Vassor, procureur aux sièges royaux d'Étampes; noble homme Jean Frédéric, lieutenant en la maréchaussée d'Étampes, comme ayant la garde des enfants de lui et de Marie Guisenet, sa femme, Jean Banouard, marchand; Marie Hochereau, veuve de Denis Martin, maréchal; François Gillet, archer des gardes du roi; Mathurin Genest, bourgeois d'Étampes; Thibault Martin, officier du roi; Hiérosme Payen, marchand; Pierre Blandin, marchand épicier, meunier.

E. 3856. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin, dont 1 cahier de 16 feuillets in-4°; 6 pièces, papier, dont 2 cahiers de 8 et 12 feuillets in-8°.

1625-1782. — Arengois et Harengois (Fief des). — Pierre de Veillard, écuyer, seigneur de la « Chesné, des Meursneufs et de la censive des Harengois, » tant pour lui que pour son frère et sa sœur, héritiers bénéficiaires de feu Michel Veillard, leur père, vivant, écuyer, sieur « de ladite Chesné, des Meursneufs et de ladite censive, » avoue « tenir en plein lief, foy et hommage, rachat, quint denier, cheval de service, mors » d'argent et autres droits et devoirs de liefs, quand le « cas y eschet, suivant la coutume du baillage d'Étampes, » où ledit fief est assis, » d'Armand Jean Duplessis, cardinal de Richelieu, comte de Limours, abbé de Saint-Benoit-le-Fleury-sur-Loire, et seigneur châtelain du Plessis et Authon, membres dépendant de ladite abbaye, la somme de 8 livres 2 sous parisis de cens, appelé la censive des Harengois qui anciennement valait 8 livres 19 sous 6 deniers, à prendre sur les détenteurs des maisons, terres et héritages, dont les noms suivent: Louis Cantien, cordonnier, un corps de logis à Étampes, rue du Carrefour doré; Jacques Boutevillain, partie d'un corps de logis, même rue; Etienne Meusnier, vinaigrier, une maison grande rue Saint-Jacques; Pierre Favier,

laboureur, une maison rue de la Plasterie; Marcellin Pichon, un jardin, même rue; les héritiers de feu Antoine Guillot, une maison et un jardin, rue de la Damoise, plus un corps de logis sur rue dans la paroisse Saint-Gilles d'Etampes; la veuve et les enfants de Gillot, vivant, drapier, et Guillaume Dupetit, une maison, cour et jardin, rue Loureier; Hélène Le Long, veuve de Pierre de La Lucazière, une portion de jardin derrière la maison du pont Quesneau; les enfants et les héritiers de feu Pierre Boudeau, un grand jardin clos, rue de la Foulerie; Catherine Rousseau, veuve de Jean Perrot un jardin clos, même rue; Jacques Le Vassor, procureur, 3 quartiers 1/2 de pré en la prairie d'Etampes; Mathurin Boudonneau, boucher, une maison, cour et jardin, au Paray Notre-Dame; Marie du Camel, veuve de Charles de Crafort, écuyer, une maison, même lieu; Jean Paris, tanneur, un jardin, même lieu; François Paulmier, bourgeois d'Etampes, 1 quartier 3 perches de jardin, même lieu; Guillemette Sauvage, veuve de Frémin Carnevillier, une maison même lieu; Michel Marin, savetier, une maison, cour et jardin, même lieu; Thibault Oger, cordonnier, une maison, même lieu; Pierre Provençal (et Provensal), marchand, une maison, même lieu; Jacques Petit, tailleur d'habits, une maison, même lieu; Jean Paris, une Aulnaye en l'île Galardon; François Paulmier, 1 quarte de pré audit lieu; Jean Paris, 1 quarte de blé audit lieu; le même, 2 3 d'arpent de pré audit lieu; Catherine Pasquet, femme d'Esprit Touchard, la moitié de 3 quartiers de terre et jardin audit lieu; Cantien Ballu, cordonnier, 2 maisons au faubourg Saint-Pierre, rue de la Boucherie; les héritiers de feu Pierre Simonneau, une maison, même rue; Damien Fizellier, boucher, une mesure et « escorcherie court en » laquelle souloit estre le pont de Juisne; » plus « un » appentil couvert de tuille audit lieu, » plus la moitié d'un jardin audit lieu; Michel Chevalier, une maison audit lieu; plus la moitié d'un jardin, audit lieu; Mathurin Gorry, une maison au même lieu; Claude Moissonnean, une maison au faubourg Saint-Pierre; Michel Chevalier, une maison audit faubourg; André Cramant et ses frères et sœurs, une maison, même lieu; Zacharie Vallée, une maison, rue de la Boucherie; les enfants de feu Georges Hamoys, une maison, même rue; Jacques Simonneau et Jean Papillon, une maison, même rue; Jean Benoist, mercier, une maison, même rue; Jean Jubin, une maison, même rue; Pierre Charpentier, une maison, même rue; Pierre Chesneau, laboureur, une maison, rue de Lalun; Pierre Motheux, laboureur, une maison, même rue; Denis Baudry, vigneron, 3 maisons, même rue; Noël Maugin, une maison, même rue;

Guillaume Le Comte, un jardin, même rue; Jean Hasle, vigneron, une maison, au faubourg Saint-Pierre; Cantien, boucher, une maison, rue de Laleu; Claude Petit, prêtre, une maison, même rue; Maria Chaussier, 3 quartiers de jardin clos de murs, au champier de « Girau- » fosse; » Toussaint Thibault, laboureur, 1/2 arpent de terre, même champier; Isaac Guivenel, 3 quartes de terre, même lieu; Marin Passecrin, 3 quartiers de terre, même lieu; Damien Jourdain, 1 quartier 1/2 de vigne, « en Giraufosse: » Pierre Godin et la veuve Ferry Morel, 1 arpent de terre, même lieu; Jean Laureau, vigneron, 1 quartier 1/2 de terre, même lieu; la veuve d'Alain Septier, 2/3 d'arpent de terre, même lieu; Eloi Dauthon, 1/2 arpent de terre, même lieu; Médard Dauthon, 1 2 arpent de terre, même lieu; les héritiers ou ayant cause de Jeanne Guettard ou Pierre Raclardy, qui sont la veuve Louis Hersant et consorts, 1 2 arpent de terre, même lieu; les héritiers de Louise Rousseau 1/2 arpent de terre même lieu; la veuve et les enfants d'Henri Dupré, 1 2 arpent de terre, même lieu; Pierre Langois ou ses ayant cause, 1/2 quartier de terre et vigne, même lieu; Jean Dollibean, vigneron, 1/2 quartier de vigne, même lieu; Cantien Dollibean, 1 quartier de vigne, même lieu; la veuve Guillaume Marais, 1 quartier 1/2 de terre, même lieu; les héritiers de feu Jacques Paris, une quarte au même lieu; les enfants de feu Nicolas Boudignon, 1 quartier et 1 quarte de terre, même lieu; Isaac Guisenet, 1 quartier de terre, même lieu; les héritiers de feu Jacques Hervy, 1 2 arpent de terre, même lieu; Toussaint Bastard, 1/2 quartier de terre, même lieu; Denis Piet, 1 2 quartier de terre, même lieu; Bazile Carnevillier, 1 quartier 1/2 de terre, même lieu, la veuve et les héritiers d'Esprit Payen, 1/2 arpent de terre, même lieu; les héritiers et la veuve François Martin, 1 quartier de terre, même lieu; les héritiers de feu Jeanne Charles, 1 quartier de terre, même lieu; Marie Passevin, 1/2 arpent de terre, même lieu; les héritiers et ayant cause de feu Jacques Desauges, dont André Gobert a partie des droits, 1/2 arpent de terre, même lieu; le sieur du Bourgneuf, 1/2 quarte de jardin en la rue des Ouches; Jacques Cordeau, procureur du roi à Corbeil, 3 quartiers de pré, rue des Prés; le curé de Notre-Dame d'Etampes, 1/2 arpent de pré et aulnes, même rue; les héritiers de feu Claude Durand, 1/2 quartier de pré aulnaie, audit lieu; les héritiers de Simon Provensal, 1/2 quartier de pré aulnaie, même lieu; les ayant cause de feu Marin Fizellier, 5 quartiers de pré, même rue; les héritiers de feu Gabrielle « de Sauges, » veuve de François Martin, 7 quartiers de pré aulnaie dans la prairie d'Etampes; la veuve et les enfants de Jean Banouard, 7 quartes de

pré, même lieu : Pierre Lambon, 1 arpent de pré, près le quai du Crochet; les enfants de feu Jean Binonard, vivant, mercier, 1 quartier de pré, au même lieu : Pierre Pinguenet, 1 quartier de pré, même lieu : Simon Durand, 1 quartier de pré, même lieu : plus 1/2 quartier de pré et aulnaie; les enfants de feu Michel Petit ou leur ayant cause, une portion de jardin, rue des Prés; Jean Menault, 1 arpent de terre, au Champrier de la vallée Collin; les héritiers de feu Louise Gillebert, en son vivant, veuve de Jean Bourdon, 1 arpent de terre, même lieu : Léon Laureault, l'aîné, avocat, 1 quartier de pré, aux Ecluses, près le couvent des Capucins; les enfants de feu Etienne de Sauges, 3 quartiers de pré, même lieu : Ferry Boutel, 1 arpent de pré entre deux eaux, près Vauroux; Pierre Bertrand, tonnelier, 3 quartiers 8 perches 1/3 de pré, même lieu; les enfants de feu Mathurin Genet, 1/2 quartier d'arpent de pré, même lieu; Gabriel Drappier, ayant épousé Catherine Eszal, 1 arpent de pré, même lieu : Claude Forest, 3 quartiers de terre, près la Porte dorée; Claude Hébert, 1/2 arpent 1/2 quart de terre, près la Porte dorée; Quentin Banouard, 1 quartier de terre audit lieu; Jean-Isaac Guisenenet, 1/2 arpent de pré, rue des Prés. — Fois et hommages rendus, pour le fief des « Arangeois, Arrangeois, Harangeois et Harrangeois, » aux abbés de Saint-Benoît-sur-Loire: M. de Pibrac; Alexandre Milon, évêque de Valence; Georges Phélippeaux d'Herbault, archevêque de Bourges; par Alphonse Germain de Guérin, chevalier, seigneur de Moulineuf, Tiercelien et Bourgneuf, lieutenant des gardes-françaises; Henriette-Françoise Le Camus, sa veuve; Pierre Chaillou, avocat au Parlement, procureur fondé de Charles-Jean-Marie de Valory, chevalier, seigneur du Bourgneuf et autres lieux, tant pour lui que pour ses frères et sœurs; Antoine Le Camus, avocat au Parlement, procureur substitué de Adelaïde-Louise-Jeanne-Joséphine Dupleix, femme et fondée de procuration de Charles-Jean-Marie, marquis de Valory. — Aveu et dénombrement du fief des Harangeois par ledit Charles-Jean-Marie de Valory.

E. 3857. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 2 pièces, papier.

23 février 1645. — Arengois et Harengois (fief des). — Pierre de Veillard, écuyer, sieur de la Chesné et des « Mœurs neufs, » et Jacques Godin, conseiller et avocat du roi en l'élection d'Etampes, ce dernier au nom et comme se faisant fort de Bénigne le Ragois, écuyer, sieur du Bourgneuf, font les échanges suivants: Veillard cède la censive des « Arrengoix, » à prendre annuellement sur plusieurs héritages, sis au faubourg Saint-

Pierre d'Etampes ou champriers avoisinant, se montant à 2 sous 6 deniers parisis de cens annuel et perpétuel: Godin, au nom de Bénigne Le Ragois, donne, en contre échange, au dit Veillard, les 3/4 d'une métairie sise « à Chesnay, » acquis tant de Pierre Hardy ayant acquis les droits de Jean Hardy, que par décret fait à sa requête, comme ayant les droits acquis de Thomas Migault, subrogé au lieu de feu Marie Rigault, veuve de Pierre Rigault: le dit Veillard donne, en outre, la somme de 300 livres tournois, pour laquelle il constitue une rente de 111 livres 2 sous 2 deniers tournois.

E. 3858. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin, dont 3 cahiers de 6, 7 et 7 feuillets in-4°, 41 pièces, papier, dont 16 cahiers de 4, 5, 6, 6, 6, 10, 10, 10, 12, 14, 16, 20, 26, 28, 38 et 41 feuillets in-4°.

1658-1706. — Boismercier (métairie de). — Pièces d'un procès entre la famille de Lisle, dont les membres furent seigneurs de « Marivault, Orsonvilliers, » Anbourville, Montagu, La Roue, Alainville, Boismercier et Vallenay, » d'une part, et Alexis-François de Cœur, seigneur du Bourgneuf, et André Petit, seigneur de la Montagne, d'autre part, touchant une redevance de 20 setiers de blé et de 7 setiers d'avoine, prétendue, par les dits seigneurs de Marivault, sur 150 arpents de terre, formant la métairie de Boismercier. Parmi les pièces produites se trouve une transaction entre Catherine de Caillebot, veuve de François de Lisle, seigneur des seigneuries sus-mentionnées, d'une part, et Louis de Lisle, chevalier, seigneur de Marivault et autres lieux sus-dits, fils aîné et principal héritier du dit feu François de Lisle; Augustin de Lisle, chevalier; seigneur de Montagu; Hardouin de Lisle de Marivault, chevalier, aussi héritier du dit François de Lisle, d'autre part. Les inventaires, dits, contredits et autres procédures font mention de pièces intéressantes à connaître pour l'histoire des familles ayant possédé la seigneurie de Boismercier, et parmi lesquelles il faut compter celle d'Olivier, dont un membre, François Olivier, fut chancelier de France, en 1545.

E. 3859. (Liasse.) — 1 cahier, parchemin, de 10 feuillets in-4°; 1 cahier, papier, de 8 feuillets in-4°.

1628-1646. — Boissy-le-Sec (Ferme de). — Marie Durand, veuve de noble homme Jacques de Sève, vivant conseiller du roi au présidial de Bresse; Madeleine Durand, femme de noble et honoré seigneur Isaac Gallatin, conseiller et secrétaire d'Etat de la cité de Genève, tant en leurs noms que comme se portant fort pour noble homme Ezéchiel Durand, sergent de bataille en l'armée

de la république de Venise ; tous trois héritiers de feu Madeleine Conet, leur mère, et représentés par leur procureur fondé Abel du Maistre, secrétaire de M. Guératin, conseiller et agent du roi de Bohême, auprès du roi de France, vendent à François Gohory, écuyer, sieur de la Tour, conseiller du roi et trésorier provincial de l'extraordinaire des guerres et des régiments au département de Metz, pays Messin Toul et Verdun, la 4^e partie au total d'une ferme sise au village de Boissy-le-Sec en Beauce, près Etampes, appelée « Le Chastignier, » qui était échue à ladite Madeleine Conet par la succession de son cousin, Augustin Gohory, en son vivant, avocat au parlement. — Vente de la ferme de Boissy-le-Sec faite à noble homme Bénigne Le Ragois, sieur du Bourgneuf, conseiller du roi, receveur et payeur des rentes anciennes assignées sur le sel, par noble homme Nicolas Gohory, conseiller du roi et trésorier provincial à Metz, Toul et Verdun, Renée Gohory, sa sœur, en leurs noms, et maître Jean Morin, bourgeois de Paris, au nom et comme tuteur des enfants mineurs de feu François Gohory, ci-devant nommé, et Madeleine Gosnier, sa femme, pour demeurer quittes envers le dit Bénigne Le Ragois, de la somme de 6000 livres tournois, que lui doivent les vendeurs és-dits noms.

E. 3860. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1634 - 1770. — Colombier (fief du). — Noble homme Pierre Baron, sieur de « Lhumery, » docteur en médecine, demeurant à Etampes, fait foi et hommage à « François de Rochechouart, chevalier, sieur de Saint-Cyr, » pour raison de 3 quartiers 2 perches 1/2 de terre au champ tier du « Coullombier » dont le dit Baron a fait l'acquisition de Catherine Rousseau, veuve de Jean Perrot, marchand drapier à Etampes, et dont l'hommage est dû au sieur de Saint-Cyr à cause de son fief de Voisins. — Cantien Dorace, vigneron et Catherine Borassé, sa femme, vendent à Bénigne Le Ragois, conseiller du roi, receveur et payeur des rentes de la ville de Paris, seigneur du Bourgneuf, 2 arpents de terre labourable en une pièce sise au terroir du faubourg Saint-Pierre, champ tier du Colombier, relevant du seigneur de Saint-Cyr. — Foi et hommage rendu à Guy de Séve de Rochechouart, évêque d'Arras, seigneur de Saint-Cyr, par Nicolas Laumosnier, receveur de la terre et seigneurie de Mesnil-girault, paroisse de Boissy-la-Rivière, pour les 3 quartiers et 2 perches 1/2 ci-devant mentionnées, au champ tier du Colombier, par lui acquis de Claude Baron, veuve de Charles Dupuis, chevalier sieur des Tournelles. — Guy-

Louis-Henri, marquis de Valory, seigneur du Bourgneuf, cède à Charles Baudry, chanoine de Notre-Dame d'Etampes, 3 quartiers de terre labourable en une pièce sise au champ tier du petit Bourdeau, et en reçoit par échange 1 arpent de terre labourable en une pièce sise au champ tier du Colombier au-dessus de Girofosse. — Foi et hommage pour raison de 4 arpents de terre en une pièce appelée le fief du Colombier, rendu par Pierre Chatillon, avocat au parlement et procureur fondé de Charles-Jean-Marie de Valory, seigneur du Bourgneuf, agissant tant pour lui que pour ses frères et sœurs, à Simon-Claude Grassin, maréchal des camps et armées du roi, chevalier de Saint-Louis gouverneur des ville et château de Saint-Tropez, vicomte de Sens, seigneur de Malay-le-Roi, Maissonnelle (Maissonnelles), et des fiefs, terres et seigneuries de Saint-Cyr-la-Rivière, Voisins, Marancourt, Jubert, Romard (*sic*), les Grais (*sic*), de Bierville, Abbeville, Javersy, Quinquempoix, Fontenette, et autres lieux. — Note relative au fief du Colombier constitué par les 4 arpents sus-mentionnés, indiquant diverses dates de 1580 à 1770.

E. 3861. (Liasse.) — 1 cahier, parchemin, de 36 feuillets in-4^e,
1 pièce, papier.

1753-1754. — Foresta ou de Longchamp (fief de). — Claude Henri de Vigny, chevalier, seigneur du Tronchet, Chalot-Saint-Mars en partie, Emerville et autres lieux, au nom et comme fondé de procuration des religieuses de Longchamp, baille, vend, cède et transporte à Guy-Louis-Henri, marquis de Valory, lieutenant général des armées du roi, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, seigneur du Bourgneuf, tous les droits de fief, censive et seigneurie directe appartenant aux dites religieuses sur plusieurs maisons, bâtiments, cours et jardins, sis à Etampes, grande rue Saint-Jacques, paroisse saint-Basile ; et dans la rue dite du Château, même paroisse, et sur 370 arpents ou environ de terres labourables et héritages sis à Brières-les-Scellés et Bouvilliers, le tout montant à 30 livres ou environ de menu cens, payable annuellement le jour de la Saint-Remy ; moyennant une rente foncière annuelle et perpétuelle et non rachetable de 90 livres. — Arrêt d'homologation de ce bail et du contrat de vente ou bail à rente du droit de haute justice, censive et directe du prieuré Saint-Pierre à Etampes, fait le 2 juillet 1753, au même marquis de Valory, par les Chartreux d'Orléans.

E. 3862. (Liasse). — 2 pièces, papier, dont 1 cahier de 8 feuillets, in-f^o, avec additions collées ou rattachées avec des épingles.

1755. — Foresta ou de Longchamp (fief de). — « Etat des papiers du fief d'Étampes. » Il s'agit de l'inventaire des titres du fief de Foresta, vendu au marquis de Valory par les religieuses de Longchamp, titres qui presque tous ont été conservés. Lettre sans souscription écrite de Longchamp le 22 novembre 1755, par sœur de la Barre, trésorière chargée par l'abbesse de donner l'assurance que l'abbaye a envoyé à M. de Vigny tous les papiers qu'elle possédait touchant le fief de Foresta ; elle écrira à M. Dequeux, à Dourdan, de faire une exacte recherche « de tous les papiers d'Étampes, » et de les envoyer à l'acquéreur, etc.

E. 3863. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1758-1774. — Foresta ou de Longchamp (fief de). — Etat descriptif du fief de Foresta acquis des religieuses de Longchamp, par le marquis de Valory, consistant en 476 arpents de terre, 18 maisons et 5 quartiers de pré. — Fois et hommages rendus au roi pour ce fief, par le seigneur de Valory, en 1758, 1770, 1774.

E. 3864. (Liasse). — 9 pièces, papier.

1769-1774. — Foresta ou de Longchamp (fief de). — Pièces et mémoires des administrateurs de l'Hôtel-Dieu d'Étampes et du marquis de Valory, comme seigneur du fief de Foresta, pour la mouvance de la maison du sieur Dupré, procureur au Châtelet, au droit de la dame Dumarché, sa tante, maison située Grande rue Saint-Jacques à Étampes.

E. 3865. (Liasse). — 37 pièces, papier.

1754-1788-1791. — Foresta ou de Longchamp (fief de). — Quittance de la rente foncière annuelle de 90 livres, due à l'abbaye de Longchamp par le marquis Valory, et reçue successivement par : sœur Thérèse de Tourmont, abbesse ; sœur Anne de Tourmont, abbesse ; sœur Denise Bouet et sœur Madeleine Garnison, trésorière ; sœur Thérèse de Morlet, abbesse ; Louis-François Leclerc de la Ronde, procureur fondé de l'abbaye de Longchamp ; le même avec Charles-Fiacre Allié, tous deux « intendants » des dames de Longchamp... — Offre faite à la requête de Charles-Jean-Marie de Valory, seigneur du Bourgneuf, par Jean-Elie Fromentin, premier huissier audiencier au

tribunal du district d'Étampes, aux administrateurs du directoire du dit district, de : 1^o la somme de 1915 livres 13 sous, pour rachat et amortissement de la rente foncière de 90 livres sus-indiquée, et 2^o la somme de 2051 livres 1 sou, pour rachat et amortissement de la rente foncière de 100 livres, provenant de la vente des droits et censives du prieuré de Saint-Pierre d'Étampes faite le 2 juillet 1753, à Guy-Louis-Henri de Valory, par les Chartreux d'Orléans.

E. 3866. Liasse. — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier.

1266-1267. — Foresta ou de Longchamp (fief de). — Guiard le Foresta, Jacqueline, sa femme, et Pierre, frère de Guiard, clerc, vendent aux religieuses de l'abbaye de la Sainte-Vierge près de Saint-Cloud (Longchamp), moyennant 500 livres parisis, tout le cens à eux appartenant sur des maisons, vignes et terres, sises à Étampes, diocèse de Sens, ainsi qu'un pressoir avec la moitié du manoir dans lequel ce pressoir est situé, et le droit de pressurage (pressuragium), toutes choses provenant de l'héritage maternel, et tenues du roi de France. — Ratification de la dite vente par le roi de France. — Traduction de ces deux actes, d'une écriture moderne : Guiard y figure sous le nom de Girard.

E. 3867. — 1 rouleau, parchemin, de 1,97 de long sur 0,18 de large

1274. — Foresta ou de Longchamp (fief de). — Etat des cens dus, à la Saint-Remi, « à l'abbesse de Longchamp et au couvent que eles ont à Estampes... » par « Andrin le Saunier ; Hémeri Daunoi ; Guillemain de Laumone ; Mestre Hébert le Mercier ; Mestre Renaut le Mire ; Pierre de Poissi ; Maci, fiuz à la concierge ; Gille Langelier ; Bertaut de Louviers ; Guérin ; Monseigneur Hébert le Trésorier ; Robert Minguon ; Guillaume Riant ; Ernoul Truecart ; Jehan de Saint-Lorenz ; Dame Colinne, fame Bertaut, fiuz de Roy ; Benaict de la Granche ; Jeannot Coulon ; Richart Cuine ; Renaut Bé-rangier ; Guillemain Sans-terre ; Pierre le Mareschal ; Estienne Alaire ; Pierre le Saunier ; Guillaume de Tori ; Jaque Lemoine ; Jehan Fillatre ; la Mémie feu Guillaume Bourriau ; Bourge la Torle ; Houdart le Patriarche ; Thomas Paris ; Renaut de Chastes, la Mémie feu Boudier ; Monséigneur Pierre Bourgnegniau ; Robert le Chemei ; Guillaume de la Crois ; Johanne la mercière ; la fame feu Bricon Dade ; Bertaut Paris ; Jacqueline de Chemai ; Mestre Pierre le Saunier ; la

» prieuse de Sainte-Loire; Hébert Blondel; Guérin de
 » Larvenoëre; Simon de Chaillou; Thomas Aise; Es-
 » tienne Loisel; Jacqueline Chiron; Guillaume Loisel;
 » Jehan Fet-mal; Bertaut Poitevin; Hersent la Chiéron-
 » ne; Jehan Anchenaus; Anceline, fame feu Pierre Dau-
 » vers⁽¹⁾; Robert Mancion; Perrin Piède; Marie la Na-
 » vette; Jehan Vignier; Marie, fame feu Ernoul Piède;
 » Gilles de Maingni; Jehan Bobiche; Pierre Labbé; Co-
 » lin Buriau; Marie, fame feu Jehan Aupié; la fame feu
 » Fourque le Bas; Guillemmin de la rue de Bruières;
 » Guillaume Puisiau; Estienne le Mestre; Estienne le
 » Conte; Ernoul Nouri; Herbert Munel; Eude Gallier;
 » Jehan de Coulons; Denise la Belle; Milesan, fame feu
 » Bobert le Normant; Ernoul Monnet; Jehan le Cordier;
 » Simon Chiéron; la fame feu Alaire; Girart de Chail-
 » lou; Raoul Bésus; Baudouin le Rons; Renaut le Gesce;
 » Monséigneur Ansol de Vile-Neuve; la fame feu Raoul
 » le Grant; Jehan Barre; les enfans feu Lobert; Raoul
 » Goillart; Esdelot la couturière; la dame de Chatnoï;
 » Renaut le François; Estienne Dauvers; Thomas Gra-
 » pin; Perrin Godry; la Hanepelière; Jehan le Patriar-
 » che; Jehannot le Ferron; Jaquelin Clément; Lucas Gal-
 » lier; Houdeart, fame feu Douin; Macy Blanchart;
 » Jehan Quentin; la Ménéie feu Guillaume le Normant;
 » Lorens, gendre Jehan le Mercier; Bertaut Bertranz;
 » Jehannot le Vitu, la femme Jaques Biaus-hostes; Ro-
 » bert Handrui; Phélippe Bobiche; Guillaume de La-
 » boulie; Guillaume le Mareschal; Eude Cope; Olivier le
 » Mareschal; Gille Daboville; Guiart Haudry; Gilote,
 » fille feu Girart; Guillaume Brise-hante; Jaquelin Chan-
 » cel; Estienne le Barbier; Macy de Teingnonvile; Belon
 » Avice; Thomas Pulot; Flourie la Hervie; Monséigneur
 » Macy Deron; Nicolas Caille-emboullie; Bertaut Chié-
 » ron; Johan Dauvers; Olivier Tropafères; Gautier le
 » Tuilier; la femme feu Jaque Ménier; Johan de Latour;
 » la femme Benoit le Charpentier; Hémon le Tiais; Ber-
 » taut le Cerf; Gilebert Duner; mestre Pierre de la Ro-
 » chèle; Durant Rapine; Jaque Papellon; Guillaume de
 » Lasale; Gaceline la Bourguegnèle; Jehan le Heer;
 » Michel Tardiau; Jehannot Laudigois; Belon du Coing;
 » Thomas de Bonnes. »

E. 3868. — 1 rouleau, parchemin, de 1,11 de long sur 0,21
 de large.

Après 1274. — (1) Foresta ou de Longchamp (tief de).

(1) La date du document qui fait l'objet de cet article est incom-
 plète, par suite d'un accident arrivé au parchemin; mais elle doit être
 postérieure à 1274, puisque ce document mentionne comme n'existant

— Etat des cens dûs aux religieuses de Longchamp près
 Paris, sur des héritages sis à Etampes ou aux environs,
 tenus par: « Andriu Le Gammer; Crestien Dutrouin;
 » Hémeri Daunoy; mestre Renaut Lemire; Jehan le
 » Saunier; Jaquelin Chiéron; Lucas Gaulier; Esdeline,
 » la fame feu Thomas Chieron; Symon Fourre; Belon,
 » la fille feu Oudart le Patriarche; Mathulin Poncet;
 » Ocelinne, la fame feu Girart; Ermainart, la femme
 » feu Estienne Coulon; Robert Mancion; Perrin Caille-
 » tiau; Jehan Leconte; Marie Lanaveite; Raoul Bésus;
 » Girart de Chaillou; Lorenz Leclerc; Jehan Lemercier;
 » Jehan de Saint-Lorenz; Flourie Labasse; Raoul Avice;
 » Guillaume Lenormant; Jehan Bobiche; Jehan Lecor-
 » dier; Guillaume Loisel; Jehan Le Haier; Herbert
 » Blondel; Guérin; Perrin Piède; Houdeart, la fame
 » feu Bucon; Renaut La Gête; Gerveise de Botteville;
 » Michel Fardel; Alain Le Foulon; Flourie de Ville-
 » neuve; Ernoul Mouniau; Jaquet Munier; Jehan Le-
 » maréeheut; Charlot Morart; Jehan Ouchevans; Pierre
 » Le Saunier; Guillaume Pichon; Hue de Boudier;
 » Mestre Ansiau de Ville-noëve; Acelinne, la fame feu
 » Pierre Dauvers; Guillaume de la Croiz; Johanne la
 » mercière; Marie, la fame feu Aubert Femart; Thomas
 » Aise; Thomas Grapin; Jehan Aupié; Estienne le Bar-
 » bier; Raoul Galart; Robert le Cotceur; Bertaut Pa-
 » ris; Richart Cuine; Guillaume Prisiens; Maci Des-
 » teingnanville; Estienne Alaire; Phélippe Bobiche;
 » Maci Blanchart; Emeline Lagrant; Jehan Guerre;
 » Guillaume Riant; Guillaume de Laboulie; Herbert
 » Mouniau; Hersent, la fame feu Jehan Chéron; Herbert
 » Lemercier; Jaquelin Lemoinne; Lorence, la fame feu
 » Ansiau Archepiau; Milesant, fame feu Robert Lenor-
 » mant; Jaquelin Biausostes; Jouan Dauvers; Jehan
 » Le Patriarche; Estienne Le Mestre; Jaquelin de Pa-
 » peillum; monseigneur Maci Deron; Thomas le Ve-
 » rris; Jaquelinne de Chemai; Symon Chéron; la Menie
 » feu Alaire de Ville-Noëve; Jouanne La Gélinnèle;
 » Jehan Burrevont; mestre Bernaiest Le Charpentier;
 » Marie Le Piedet; Alixandre Lerberon; Jehan Fillatre;
 » Danbandonné; Bonaïest de Bonen-viler; Pierre Le
 » Couturier; Helisent la Hanepelière; Bertaut Chiéron;
 » Jehannot Levitu; Ernoul Ourri; Perrin Goidri; Tho-
 » mas Lanfant; Guillanme de Coulons; Jehan de Cou-
 » lons; Herbert Chantiau; Gille Daboville; Belon de
 » Boelon; Berthelemin, fil de Royer; Ernoul Trucart;
 » Thomas de Mespuis; Guillaume Sanz-terre; Estienne
 » du Chemai; la fame feu Guillaume Bourriau; Bertaut

plus un certain nombre d'individus qui figurent comme vivants dans
 le document de 1274 qui fait l'objet de l'article précédent.

» Leerf; La Chaïlle-Emboulie; Ermeinart, la fame feu
 » Estienne Brisehante; Guillaume Brisehante; Bertaut
 » Potouin; Houdeart La Douenie; Jaquet Climent; Je-
 » han Barre; Eude Gallier; Bandouin Ceeolle; Ernoul
 » de Denouville; Colin Buriâu; Renaut Bérangier et sa
 » dame; Guillot Vitu; La Concierge; Maci Tropa-fèves;
 » Olivier Tropa-fèves; Olivier Le Mareschal; Robert
 » Haudri; Herbelot Pilon; Guillaume Le Mareschal;
 » Jehan le Vingnier; Gille de Dammarville; Guiart
 » Andri; Eude Coupe; monseigneur Estienne Canno-
 » nelle; Gilebert Duner; Hémon Le Trais; Gilebert
 » Tondue. Ce sont les noms de ceus qui doivent présouer:
 » Acelinne, la fame feu Girart Lemans; Gaucelinne La-
 » bourgueingnèle; Robert Mignon; les Anfan feu Lon-
 » bert; monseigneur Pierre Bourgueingniau; la ménie
 » feu Bertaut de Chaillon; Madame Gille de Chatenay;
 » Ernoul Trucart; Gille, la fame de feu Durant Ra-
 » pinne; Jehan Delatour; les Nonnains de Sainte-Loire;
 » Gille de Maingni; Pierre Soulaz; Renaut Bérangier;
 » Bertaut de Louviers; Mestre Pierre de la Rochelle;
 » le Chapitre de Sainte-Croix; Guillemmin Le Saunier;
 » Jaque Le Moïne; Guillemmin de Laumone .. »

E. 3869. — 1 cahier, parchemin, de 8 feuillets in-4°, mesurant
 0,21 de large sur 0,29 de haut, et consu avec l'autre cahier éga-
 lement en parchemin de 17 feuillets in-4° mesurant 0,14 de
 large sur 0,27 de hauteur; quelques feuillets troués.

1278-1304. — Foresta ou de Longchamp (lief de). —
 « Cens d'Estampes de 1278 ». Ce titre en écriture mo-
 derne est en tête de la 1^{re} colonne du recto du 1^{er} feuillet
 du grand format. Au dessous commence, en beaux caractères
 du XIII^e siècle, la nomenclature des censitaires, dont le nom
 est suivi du taux du cens, et de la désignation de l'immeuble
 sur lequel ce cens doit être prélevé. Censitaires: « Matildes de
 Caprosia; Ansellus de Chas-tenoi, miles; Isabellis la Noblesse;
 Guillelmus-le-Saunier; Petrus le Saunier; Odo Boudier; Guillel-
 mus Piehon; Guillelmus le Normant; Hémon Lale-
 mant; Guillelmus de Coulons; Johannes Coulons;
 Thomas Aise; Benedictus Carpentarius, Guillelmus
 Rapine; Thomas Granpin; Radulphus Morart; Jo-
 hannes Bursenont; Radulphus Besus; Jacquelinus
 dictus Monachus; Guillelmus Guimont, presbiter;
 Guiart Haudri; Girart de Chale; Relicta Richardi
 Servientis; Capellani Sancte Crucis de Stampa; La
 Macarde; Relicta Fulconis le Bas; Macio (parch. troué)
 rou; Ameli (parch. troué) dolon, bolon ou volon;
 Johannes (parch. troué); Robertus (parch. troué) eline;
 Stephanus Canoële; Petrus de Auversiac; Arnulphus

» Mouel; Renaudus la Geste; Thomas Paris; Perrinus
 le Cheilletiau; Robertus Mancium; Johannes le Conte;
 » Stephanus Nourri; Guillelmus de Cruce; Guillelmus
 » Pu (parch. troué) aus; Herbelot Pilon; Relicta Johan-
 » nis Cheron; Olivier Cropa-fèves ou Tropa-fèves; Step-
 » parch. troué de Chesnoi; Jaq (parch. troué) us Che-
 » ron; Thomas Cheron; La Concierge; Solaz; Héloïs la
 » Vigière; Le Champium; Aleni le Foulum; Maria la
 » Navete; Johannes de Auversiac; Habert Cancel; Mau-
 » cousin le Bretum; Johannes Fillatre; Robertus Piede;
 » Arnolphus Piede; Perrinus Piede; Arnulphus Tricart;
 » Renaut de Chesnoi; Stéphanus de la Boulie; Thomas
 » Lanfant; Jaqueline des Chesnoi; Pierre Labe; Jo-
 » hannes Bobiche; Thomas de Morigni; Johanna la
 » Mercière; Simon de Borrai; Richart de Burgonovo;
 » Robin Lanfant; relictâ Radulphi Magni; Johannes
 » Aschevans ou Aschenans; Bricon Dude; relictâ Ro-
 » bertâ Burgensis; Matheus Blanchart; Gilot Dabovile;
 » Andreus le Quarreur; Habert Mouel; Philippus Bo-
 » biche; Colinus Doolin; Petrus de Granchio; Odo Pa-
 » triarche; Johannes le Patriarche; Thomas de Mes-
 » puis; le Boitous; Colin Buriâu; Arnolphus Norri;
 » Simon Boulie; Robert le Normant; Magister Renau-
 » dus, Medicus; Perrinus le Duc; Guillelmus Pourri;
 » relictâ Guarini le Hanapelier; Guarinus Quinze-oz;
 » Alexander Anglicus; relictâ Stephani Donein; Rober-
 » tus Haudri; Simon Fourre; (parch. troué) upère, che-
 » valier; Olivier le Maréchau; Johannes Salverius; Co-
 » lin Caille; Pierre Saoule; relictâ Petri dou Rocci;
 » Simon le Chéron; Bernot Aleire; la fame Alaire; la
 » fame Lauranz Muniez; Jaquet Climant; Guillelmus
 » Riant; Maturinus Prucet; Lucas Gallier; Gilet Mes-
 » nier; Renaut Pance; Perrin le Selier; les Noneis de
 » Saint Ylaire; Simon de Ronçais; Gile de Magni; Du-
 » ranz Rapine; Bérangier Rougnere; Guillaume de La-
 » mone; Mathens (parch. troué) nes; relictâ (parch. troué)
 » Trossechien; Guillot (parch. troué) Benedictus de Eo
 » (parch. troué); Guillaume Riant; Belon Avice; Johan-
 » nes le Haier; Robert Haudri; Hémeri Dannoï; Ri-
 » chart Charle (parch. troué); Maci de (parch. troué);
 » Ognerville; (parchemin troué sur 3 noms différents);
 » Guarinus (parch. troué) vist; Baudoin le Rous; Ber-
 » taut le cerf; Petrus Borguinel; Petrus de la Boichèle;
 » Ansiau Darchepiau; Gilebert dou Noir; Guillaume
 » Brise-haute (parch. troué); Félippon Moillart; Tevenot
 » le Barbier; Jaquelin de Papillon; Arnulphus de Danon-
 » ville; Stéphanus Riant, Johan de Seint-Loranz; Té-
 » venot de Auvers; Hécart de Dordan; relictâ Regnaudi
 » Geliniel; Audri lou G (parch. troué); Jehan le co
 » (parch. troué); Jehan Barre; Robert Mignon; Girart

» de Granchis; relieta Petri Borgu (trou) el; Johannes
 » de Cuite; familia Nicolaï Haudri; Magister Ansellus
 » de Villa-nova. » Feuillet 3, recto, 1^{re} colonne: Ce
 » sont les rentes que les sereurs de l'umilité Notre-Dame
 » de lès Saint-Cloust achetèrent de mon signour Jehan
 » de Damy à Paris: » 2^e colonne: « ce sont les rentes
 » qu'èles ont surs grant pont. » Même feuillet, verso.
 » 1^{re} colonne « Ce sont les rentes que les suers meneurs
 » ont à Viri: » 2^e colonne: « ce est ci eens à la dame de
 » Genoilli près de Viri. » Feuillet 4, verso, 2^e colonne:
 » Ce sont les eens de Sorernes de la Saint Rémi à So-
 » rernes. » Feuillet 5 recto, 1^{re} colonne: « Ce sont li
 » eens des Granches » (de Dourdan) « à la feste Sainct
 » Denise ». Feuillet 6, recto 4^{re} colonne: « Ce sont les
 » mesures de Quailoujan aus enfans Gile des Champs
 » qui fu leur père jadis. » Même feuillet, recto, 2^e co-
 » lonne: « Ce sont les cens aus devant diz enfans, que l'en
 » doit rendre aus huitièves de la Saint Denis. » Même
 feuillet, verso, 1^{re} colonne: « e'est le cens commun Je-
 » han le fiuz Gile des Chans et Jehan le Flamant, que
 » l'en doit rendre aus huitièves de la Saint Denis. »
 Feuillet 7 recto, 1^{re} colonne: « Ce sont les terres Jehans
 » lou Fiuz Gile de Chans, et aus autres enfanz. » Même
 feuillet, verso, 4^{re} colonne: « Ce sont les crois de cens
 » que les sereurs meneurs de Lonc champ out à Paris. »
 Feuillet 8 recto: « Véci eens qui doivent vin à Espone
 » sus le clos Morise au Cordelières de Lonc champ l'an
 » de grâce mil CCC et III. » Petit format, feuillet 1,
 recto: « Paris, Le fié de Paris. L'an de grâce mil CCC. Ce
 » sont les cens et les rentes des sereurs meneurs de
 » l'Umilité Notre-Dame Saincte-Marie de Lonc champ de
 » lès sainct-Cloout. » Même feuillet verso: « Paris:
 » Crois de cens. Ce est le Crois de cens de Paris, que
 » l'en doit au III termes accoustumés à Paris. » Feuillet
 » 2, recto: « Estampes, ce sont les cens d'Estampes, le
 » jour de la Saint-Remi, l'an mil CCC: Adam de Borne;
 » Oalés la Pilote; Aibert de Mante, Bertaut le Cerf et
 » Guérin Barbou; Bardin et Richart, fiz de feu Andri le
 » Cousturier; Bertaut Navet; Bertaut Chéron; Bertaut
 » Paris: Bertaut Charle; Colin Chéron; Colin le Recou-
 » vreur; Colin le Gros; Colin Mailart; Colin le Plâtrier;
 » Colin Baudoin; Colart Aupié; Denisot le Charretier;
 » Daniel le Breton; Estienne Bat-les-voies; Ernoul
 » l'Apostre; Ernoul Mestivier; Ernoul de Chartres; Es-
 » tienne Galotiau ou Grantotiau; Ernoul de la Forest;
 » Estienne Perledin; Estienne de Rotoirs; Guiart Blan-
 » di; Guiart Guicheux; Guillaume Cuisne; Guillaume
 » Boudier; Guillaume Benat; Guillaume Rive; Giefroi
 » Monnevian; Guillaume de la Salle; Guillaume Sain-
 » sart; Guillaume, le fiz de Jehan le Cur, ou Tur; Gi-

» rart de Chalon; Guillaume le Pelletier; Guillaume
 » Dambre; Gillon, la fille Renaut Bèrengier; Guillaume
 » Couillenart; Guillaume de la Forest; Guillaume Len-
 » glois; Guiart Haudri; Herri Bergier; Hébert Blondel;
 » Hébert le Sneur; Hébert Puillians; Jaquelin Bobiche;
 » Jorge Piède; Jehennot Blanchart; Jaquelin Lescuyer;
 » Jehennin le Barbier; Jaquelin Joudouin; Jehennot
 » Dauvers; Jehennot Trucart; Jorget Larmier; Jaques
 » Billart; Jehennot Bachelier; Jorge de Boterviler; Je-
 » han le Maire; Jehennot Aaise; Jehennin Quentin;
 » Jehennot le Cordier; Jehen le Féron; Jehen Trousse-
 » chien; Jehennot Perannée; Jaqueline, la fame Jehan
 » Galopin; Jehen Galopin; Jehennot Brise-Hante; Jehen
 » de Chatillon; Joce le Mareschal; Jehen Toupe ou Coupe;
 » Jehenne Dotonville; Jehenne de la Tour; Jehennot
 » Paris; Jehennot Chéron; Jehennin de Arehepel; Je-
 » hennot le Tuillier; Jehenau-Chevrus; les enfans feu
 » Gille de Bouville; les enfans feu Adam de Pas; les
 » anfans Jehen Viguiier; les enfans feu Belon la Riande;
 » la femme feu Guérin Sidoire; la fame Robert Govein-
 » dri; les enfans Bertaut Goveindri; les anfans Guil-
 » laume de la Boulie; la fame Pierre le Barbier; les
 » enfans Guillaume le Pelletier; les enfans de la Belle-
 » hostesse; Lucas Pannier; la fame Bertaut de Louviers;
 » la fame Simon le Charretier; les enfans Jehanne le
 » Paumier; Lorens Fortin; la fame feu Audri le Cous-
 » turier; la prieuse de Saint-Hilaire; les anfans Raoul
 » Douci; la fame Johannin le Nouricon; les enfans Guil-
 » laume Puisiaus; les enfans Jaquelin de Papillon; la
 » fame Olivier Tropabeues; la fame Ernoul Baudouin;
 » la fame Guillaume Grapin; la fame Thomas le Ver ou
 » Ber; la fame Thoumas Biauselet ou (Viauselét); la
 » fame Estienne Mestinier; la fame Jehan le Patriarche;
 » la fame Jehen Germain; les enfans Colin Buriiau; les
 » enfans Jaques le Tainturier; les enfans Mahi le Bou-
 » eliot; la fame Ernoul Joudouin; la fame Simon Motart;
 » la fame Jehennin Nouricon; monseigneur Renaut de
 » Bruières; Monseigneur Maci Deroy; Monseigneur
 » Denise le Normant; Monseigneur Estienne le Hana-
 » pelier; Michelot le Cousturier; Maci Fortin; Maci Blan-
 » chart et Vincent, son frère; Marie du Minage; Martin
 » le Bas Phélipot Biehon; Peronnèle la Bourgueinnèle;
 » Phélipot Brisebarre; Perrin Perniau ou Preniau;
 » Perrin Joudouin; Perrin Gouelart; Paugier Dauvers;
 » Perriau le Bouchier; Phélipot de Sarcettes; Phélis
 » Bèrengier; Pierre Bigon; Phélipot Pausnier; Pierre
 » Bataille; Renaut Vignier; Robin Lourecel ou Louvecel;
 » Robin Villain; Renaut Bèrengier; Renaut le Charre-
 » tier; Renaut le Brun; Robin le Bouchier; Robert le
 » Tainturier; Simon Enjorran; Simon Maillart; Thou-

» mas Jube; Thoumas Tutart; Thoumas le Pelletier;
 » Thoumas Paris; Vincent Morian. » Feuillet 5 Recto :
 « Les Granches le Roy. Ce sont les cens des Granches-
 » le-Roy de lès Dourdan, poïés le jour de la Sainet-
 » Denis l'an mil CCC. » Feuillet 10 recto : « Palloisel-
 » Pallesel, l'an mil CCC le jour de la Saint Rêmi : ce
 » sont les cens l'abbesse et le Couvent de Lone champ du
 » jour de la Saint Rêmi poïés à Pallesel. » Feuillet 13,
 » verso : « Ce sont les rentes de Pallesel, de Noël, l'an
 » mil CCC; » Feuillet 14, recto: Viri; Ce sont les cens
 » de Viri, poïés la jour des Octièves de la Saint-Denis
 » l'an mil CCC; Feuillet 16, verso : « C'est l'ordonnance
 » comment nous prenons le tonlieu du pain en la ville
 » Paris. »

E. 3880. — 1 rouleau, parchemin, de 1,27 de long sur 0,26
 de large.

1292. — Foresta ou de Longchamp (fief de). — Etat
 des cens levés à Etampes, pour les religieuses de Long-
 champ, par Pierre « Achanderons », leur procureur, sur
 « Denysot, tiz feu Symon le Charretier; Machau Fardel;
 » Robin la (déchiré; Arnul de la (déchiré); Pierre le
 » Boier; Regnaut Béranger; Colin le Plâtrier; Colin le
 » Recemateur; Robin Langlais; le chapitre de Sainte-
 » Croiz; Guillaume le Maréchal; Guérin Suvire; Guil-
 » laume de la Boulie; Jehanne Blanchart; Symon An-
 » gorrant; la femme feu Perrot Dauvers; Hodart la
 » femme feu Briteste; Thomas Truquart; Ameline,
 » femme Jehannot Atinart; George Piède; Estienne
 » Bellegent; Guillaume le Péletier; Margnerite, femme
 » feu Mestre Regnault le Mire; Raoul Goillart; Perrin
 » Joudouin; Jaquelin Joudouin; la femme feu Jehannot
 » Germain; Henri Bergier; Jehannin le Morvens ou
 » Morneus; Jehannot Turquart; Monseigneur Maci
 » Detron; Marie, la femme feu Thomas Acisse; Guille-
 » min Acise; Jehanne Acise; Jehennot le Mercier; Ja-
 » quelet, fille feu Jehan le Mercier; Phelipot Bichon;
 » Laurent Fortin; les enfanz feu Jehan le Paumier;
 » Guillaume Puisiaus; Habert Puisiaus; Olivier Tropa-
 » fèves; la femme feu Bertaut Petevin; Regnault Char-
 » retier; Bertaut Paris; Mestre Habert le Mercier;
 » Symon Maillart; Adam de Bone; monseigneur Estienne
 » le Hanapelier; Habert Blondel; Guillaume le Breton;
 » Jaquelin Billart; Michau Climent; Robin Villein; Raoul
 » le Breton; les enfanz feu Bertaut Goindrin; Robin
 » Goindrin; Thévenot Guérin; Robin Loisel; Dame
 » Cheliue; Jehan Trousechien; Jehan Riant; Ysabel
 » de Papillon; Jehan le Mareschal; Ales la Pilote; Pierre
 » Piède; Gnérin Barbon; Thomas Leber; Hémeri Dar-

» chepian; Guillaumin Deimbert; Vincent Morel; Tho-
 » mas Halle; Jehan le Camprier; Guiart Guicheus;
 » Amelot, fille feu Jaquest Munier; Marguerite Dabo-
 » ville; la femme feu Jehan le Patriarche; Matot For-
 » tin; la femme feu Jaquelin Chéron; Bersaut le Cerf;
 » Jaques le Teinturier; Robert le Teinturier; Audri le
 » Couturier; Couillevar; Jehan le Ferron; les enfanz
 » feu Colin Burian; Jehan Quantin; Mahi le Bouichier;
 » monseigneur Denyse, prestre; Guiart de Blandi; la
 » Belle-Eutasse; Chohn Chéron; Bertaut Chéron; Guil-
 » laume Saintart; la femme feu Jehan Filatre; Jehan-
 » not dou Minage; Symonnest la Geste; Thomas le
 » Lanier; Guillaume le Couturier; Pierre Digon; la
 » priense de Saint-Alleire; Helouys de Bouviller; Pierre
 » Bataille; Phélippe de Saint-Val; Johan Viguier; Per-
 » renelle femme feu Guillaume Gropin; Arnol Mativier;
 » Guillaume Navat; Jehan de Lator; Bertaut de Lou-
 » viers; Perrin Gaillart; Arnoulin Challe; Jaquelin
 » Laquier; Colin le Creus; Ansel Chapel; Roullat la
 » Poutre; Raoul Donein; Jehan Coupe; Mestre Pierre
 » le Sannier; Estienne Bouvier; Perrenelle la Bour-
 » guignelle; Pierre de Vierson; Thomas Joubé; Thomas
 » Péletier; Guillemain Boudier; Martin le Bas; Guil-
 » laume Brise-haute; Thomas Lose; Robert le Bouget;
 » Herbelin Potevin; Robin Ernesant; Hervi le Correur;
 » Jehennot Chéron; Colin Baudouin; Guillemain Rive;
 » Jehennin le Borgeis; Jehennin le Berbier; Juefrei
 » Monnel; George Piède; les enfanz feu Guérin de la
 » rue-neuve; Thomas Biausefet; Estienne le Charpan-
 » tier; Estien Alleire; Arnoul Baudouin; Guillaume de
 » la Salle; Vincent Blanchart; Thomas Paris; Martin
 » Cordelier; Girart de Chalon; Heude-Phelippe; Colin
 » Bobche; Robin, jendre Bec-Afon; Pierre Freide; Re-
 » gnaut de la Forest; le frère Martin Cordelier; dame
 » Gile de Puivers; Aveline, fille à la Mareschalle; Jehan-
 » not le Tais; mestre Guillaume Aupié; monseigneur
 » Jehan de Louauz; Guiart Haudri.

E. 3881. — 1 rouleau, parchemin, de 1,95 de long sur 0,16
 de large.

1298. — Foresta ou de Longchamp (fief de). — « Ce
 » sont les Cens à l'abesse de Lonchamp, receus à Estam-
 » pes, l'an de grâce M. CC. III^{ix} et XVIII (1298), pour
 » le terme de la Saint Rêmi. » Censitaires : « Adam de
 » Bone; Amelot, la fame feu Germain; Ales le Pilote;
 » Amelot, la fille feu Jacques Munier; Adan de Pas;
 » Adan de Lorne; Bertaut Paris; Bertant Chéron; Ber-
 » taut de Louviers; Bertaut le Cerf; B. Maillart; Colin
 » Chéron; Colin le Maçon; Colin le Grous; Collat Navet;

» Colin Baudouin; Colin Letellier; Crestiane de Boter-
 » viller; Colin Aupié; Denisot le Charretier; Daman le
 » Breton; Ernoul Baudouin; Estienne Pledin; Ernoul
 » de Chartres; Ernoul de la Forest; Ernoul Mestivier;
 » Ernoul la Pontre; Estienne Bonnier; Estienne de Bou-
 » toners; Guillaume Bondier; Guillaume le Peletier;
 » Guillaume Puisiaus; Guillaume de la Salle; Guillaume
 » le Consturier; Guillot Cuene; Guiart de Blendi; Gi-
 » rart de Chalon; Guillaume Brisehaute; Gille, la fame
 » feu Symon le Charretier; Guillaume Saintart; Guil-
 » lanne de Jubert; Guillaume Corneille; Guillot Pa-
 » triarche; Guillaume Rive; Guérin Barbon; Guérin
 » Sydonere; Guiart Handri; Henri Bergier; Habert
 » Blondiau; Hémeri Darchepiau; Habert dou vau de
 » Puisiaus; Houdart, la fame feu Bricart; Habert Pui-
 » siaus; Jehannot Dauvers; Jaquelin Lacuier; Jehan le
 » Ferron; Jehan Trouschien; Jouhanin Cantin; Jaquelin
 » Billart; Gorge Piede; Jehannot Trucart; Jehanne de
 » Chéremont; Jaqueline la Pitevine; Jehannot Le Sillier;
 » Jehanne la Belle; Jehannot Aise; Jehannot Lalemant;
 » Jehan le Meire; Jaquelin Jourdouin; Jehannot Bache-
 » lier; Jaquelin Bobiche; Jonète le Mareschal; Johan-
 » nin de Archepele; Jehannot le Berhier; Jehannot Ché-
 » ron; Jehan Coupe; Jehannot le Tyas; Jehannot Paris;
 » les anfans dame Coline; Lucas Panier; les anfans feu
 » Jaquelin de Papillon; les Anfans à la Belle-Outace;
 » la fame feu Nouricon; la fame feu Guillaume Grapin;
 » les anfans feu Andri le Cousturier, Bardin et Richart;
 » la fame feu Habert Denise; la fame feu Jehan Pate-
 » reige; les anfans Colin Burel; la fille feu Jehan Lemer-
 » cier; Loraus Fortin; la priense Saint-Aleire; la fame
 » feu Olivier Tropafeves; les enfans feu Guillaume le
 » Peletier; la fame feu Benart Billart; les enfans feu
 » Jehan le Pannier; les anfans feu Bertaut Goveindri;
 » les anfans feu Raoul Doncin; la fame feu Guillaume
 » le Mareschal; la fame Thomas Biaurefet; la fame feu
 » Jehan dou Mignage; les anfans feu Jaques le Tentu-
 » rier; monseigneur Jehan Aroque; monseigneur Re-
 » naut de Bruères; monseigneur Estienne le Hanapelier;
 » Marguerite de la Ville; Matot Fortin; Mahy le Boi-
 » chier; Martin Lebas; monseigneur Denise; monsei-
 » gneur Maci Deron; Michau Ferdiau; monseigneur Je-
 » han de Louens, prestre; Perronnelle la Bourgunelle;
 » Phélipot de Laboulie; Phelipot Brisebarre; Phelipot
 » Bichon; Pierre le Barbier; Perrin Joudouin; Perrin le
 » Boichier; Phelipot de Saclas; Perrin Digon; Paquier,
 » le fiz Pierre Dauvers; Phélis Bérangier; Perrin Gua-
 » lart; Robin Villain; Robin le Boichier; Robert le
 » Teinturier; Robin Atinart; Renaut le Charretier; Re-
 » naut Bérangier; Renaut le Brun; Renaut de la Forest;

» Souplise, la fame feu Robin Loisel; Symon Morart;
 » Symon Anjorant; Symon Maillart; Thomas le Pele-
 » tier; Thomas Paris; Thévenon Guitart; Thomas Tru-
 » cart; Thomas Gobin; Tibaut de Ravières; Vincent
 » Bat-le-Vries; Vincent Moriau; Vincent Blanchart.

E. 3882. — 1 rouleau, parchemin, de 0,44 de long sur 0,18
 de large.

1306. — Foresta ou de Longchamp (Fief de). —
 « Ce sont les Cens aus seurs de Lonchcamp, receuz à
 » Estampes, le jour de la St. Rémi l'an M trois cens et
 » VI (1306). Censitaires » Jehannot Aupés; Simon Ma-
 » chart; Robert Granchier; Renaut Mestivier; les en-
 » fans feu Guillaume Puisiaus; Jehan Coupe; Robin
 » Estinart; Thomas le Peletier; Guérin Sarot; la fame
 » feu Jehannin Quentin; Guillaume Quidort; Emen-
 » gon, fille Raoul Doncin; Thomas Jeube; Guillot le
 » Normant; Pierre de Meisse; Colin Baudouin; Lorenz
 » Fortin; Colin Chéron; la fame feu Jehan le Nouricon;
 » Macie le Sage; Jehan Galopin; Jehannot de Paris;
 » Paquier d'Auvers; Jorge Piede; Bertaut le Cerf; Je-
 » hannin Faunon; Colin le Recouvreur; Colin le Grous;
 » Colin Anquetin; Tévenot Bac; la fame feu Simon le
 » Charetier; Colin Navet; Félis Bérangier; Perrin So-
 » nelart; Jehannot d'Auvers; Philippot Pannier; Simon
 » Enjorran et Quentin, son fiz, Denisot Arundel; Ernoul
 » Mestivier; Jehan Aise; la fame feu Ernoul Baudouin;
 » Jehan Chéron; la Bourgunelle; Jehannin Doncin;
 » Boulon Pledin; Thomas Maillard; Adolot, fille Jehan
 » Blanchart.

E. 3883. — 1 rouleau, parchemin, de 1,50 de long sur 0,18
 de large.

1323. — Foresta ou de Longchamp (fief de). —
 « Ce sont les cens à l'abesse et au couvent de Longchamp
 » receuz l'an de grâce mil CCC et XXIII (1323) le jour
 » de la Saint-Remi. » — Censitaires: « Paquier d'Au-
 » vers; Peronnelle, la fame feu Guillaume Grapin; Ma-
 » rote la Paiselle; Guillemain Billart; Peronnelle, la fame
 » feu Thomas Biausefet; Jehan Picart; Grevin le Lai-
 » nier; Perrot d'Ardeleu; Jehan Evans; Jeffroy d'Au-
 » vers; Maci d'Auvers; Thévenot Balamas; Ysanbart
 » Buisson; Jehan de la Ville, bon escuier; la fame feu
 » Mahi le Sage; Phelippot le Picart; les hers feu Perrot
 » le Fèvre; la fame feu Colin Chéron; Ermanton, la
 » fame feu Jehannin Dudert; Aalips, la fame feu Regnaut
 » Métivier; Robin Elivarton Ecivart; Jehan Herchier;
 » Gervesot le Tondeur; Guillon le Breton; les enfans feu

» Colin Malart; Johannin de Pont-Eschars; Mahi Les-
 » cuier; Mons-Jehan Loisiau; la fame feu Symon Chiés-
 » de-Ville; Jehannot d'Auvers; Guillemain le Patriage;
 » Guillemain Pilon; Guillaume Vignier; Symon Bichon;
 » Bertaut d'Aboville; Guérin le Garotiau; Thévenot
 » Fortin; Matot Orri; Regnaut Mèrart; George Pede;
 » Johanne la Doucienne; Ernoul Piloehon; Hernoul le
 » Gros; Michiau Piloehon; Michiau Blanchart; Perrin
 » Potavin; Johannin Maillart; Jehan de Gouzeville;
 » Pierre Mèrart; Hernoul Enjorant; Marie, la fame feu
 » Jehan Coupe, et pour Tevenot son tiz; Jehan le Clere;
 » Jehan Vintgarnier; Johannin Briehot; Monseigneur
 » Phélippe, curé de Saint-Gile; Jehan le Bourgeois, de
 » Ville-Neuve; Oudet Cousin; Lorens Fortin; Guillaume
 » de la Forest; Jaquelin Bandonin; Guillemain Aubert;
 » Bourriot la Mestivière; Jehannot Vignier; Guillaume
 » Fleuri; Guillaume Cuine; Robert Genbin; Jehan le
 » Marechal; Adan le Verrier; Aceline la Digone; Jehan
 » Fannon; Symon Chéron; les hers feu Bourgeois; Phe-
 » lippot Jourdouin; Robin du Coign; Mestre Denis le
 » Chartier; Belon la Vignière; les enfans feu Pierre le
 » Barbier; Bertaut Paris; les enfans feu Bataille; Jehan
 » de la Forest; Marguerite, la fame feu Pierre Gaupe;
 » les hers feu Guillaume de la Sale; Boilliau le Charron;
 » Thomas le Patriage; Mestre Guillaume Anpié; Jehan
 » de Chastellion; la prieuse de Saint-Ylaire; Henri le
 » Mercier; Johanne, fille feu Danrobert Goingdrin; Jo-
 » hannot Bachelier; Jeffroy le Breton; Thibaut Sidoire;
 » Jehan Gautier; Matot le Changeur; Denisot Herron-
 » diau; Perrot, le tiz feu Hémeri Hautri; Johannin
 » Geube; Acelot la Geubée; Robin de Méréville; Robin
 » le Maire; Guillemain Blondiau; Thomas Maillart;
 » Colin le Bourrellier; Pierre Chenu; Maciot Chartier;
 » Banef du Bois; Jehannot le Bucher; Johannin Hubert;
 » Jaquellin Germain; Jehan Larsonneur; les enfans
 » Guiot Paris; Jehannot Hubert; Bertaut Paris; les an-
 » fans feu Regnaut Chartier; Perrot Gautier; Phelippot
 » Senglede; Phelippot Brisebarre; Roulin Plelin;
 » Phelippot Bichon; les enfans feu Bertaut Chéron;
 » Jehan le Granchier; Regnaut Granchier; Phelippot de
 » Saclois; Adam le Normant; Mestre Jaques Biausosfes;
 » Guillaume Quidort; Jehannot de Bosne; Marie du Mi-
 » nage; Jehannot Bourdin; Johannin Fortin; Jehan de la
 » Porte; Jehan Trosse Chain; Colin Anquetin; Challot
 » le Guigneur; Gillet Quentin; Guérin le Lainier; Per-
 » rin Goillart; Thevenot Puisiaus; Perrot de Rou-
 » seignon; les hers feu Guillaume Boudier; Michel
 » Manessier; Quentin Anjorran; Robert d'Erbouville.

E. 1381. — Le rouleau, par roulement, d. 1,40 de l. 2 sur 0,25
 de l'or.

XIV siècle 1. — Foresta ou de Longchamp, fief de.
 — Etat informe des cens levés à Elampes pour les reli-
 giens de Longchamp. Censitaires : » Thomas Potevin;
 » Buene Doulois; Jehan de la Grange de Villeneuve;
 » Bertaut Moingneau; Bourdine, femme feu Jehan
 » Pede; Challot le Guigneur; Colin Secot; Colin
 » Puisiaus; Margot, fille Regnaut d'Auvers; Emeline,
 » femme Regnaut d'Oisonville; Thomas le Gros; Mar-
 » guerite, fille Estève Grangier; Thomas Piloehon;
 » Eliot dou Perron; Estève Balanois; Jehannot Bon-
 » temps; Perrot Bontemps; Thomas le Pellé; Bricet
 » le Pellé; Belon la Pelée; Emeline, femme Michel Au-
 » bert; Sedille, la femme Guillemain le Gros; Guillemain
 » le Gros; Guillemain Pilon; Robin Jenbe; Guillaume
 » Senée; Guillaume Haudri; Guillaume la Chance;
 » Guillaume le Plâtrier; Guillemain Maucier; Guillon
 » Chéron; Macy Fortin; Marguerite, la femme Guarin le
 » Gaarotiaux; Guillaume Durant; Henry le Maréchal;
 » Jehannot Chéron, le josue; Jehannot le Moigne; Ber-
 » tant Buisson; Jehannot Granchier; Jaquelin Germain;
 » Jehannot le Clere; Jehannot Cuyne; Jehannin Mativier;
 » Tèvenin Pasquier; Jehannin d'Erbouville; Margeron
 » la Blancharde; Rau Doucin; les enfans Jehan Vin-
 » gnier, Macy Fortin; Jehan de la Porte; Jehan de Cou-
 » sainville; Jehan de Chastillon; Jehannette, femme feu
 » Petit-Vigont; Jehannot Nourry; Belon, la fille Jaquet
 » Estivart; Jehan Enquetin; Jehannot Vingnier; les
 » enfans Jehannot Paris; Denisot Compe; Jehannot
 » Tenart de Bruières; Jehannot le Patriarche; Thomas
 » le Patriarche; Symon le Breton; Jehan le Piquart;
 » les enfans feu Perrot Maillart; la femme Jehan
 » Maillart; le curé de Saint-Basille; la prieuse
 » de Saint-Hillaire; les enfans Noulin Plaidin;
 » les hoirs Adam de la Forest; Lucas le Barbier;
 » Marquet Bourdin; Maci Omry; Vincent Blanchart;
 » Mons Guillaume Gonier; Guillot Ratiaux; Guil-
 » lemin le Moingne; Jehan Mativier; Noulin Mativier;
 » Nouel Mativier; Jehanne, femme Noulin le Breton;
 » Nouel Touchier et Jehan Touchier; Jehannin Piloehon;
 » Adelot, la femme Perrin Paris; Phelippot de Sacloy;
 » Perrot Chartier; Marion la Bichonne; Perrot Terboil-

(1) Ce document, atteint par les injures du temps, ne montre pas sa date; mais elle doit être antérieure à 1353; car le rouleau qui porte cette date, et qui fait l'objet de l'article suivant, mentionne, comme étant morts, des individus qui figurent ici comme encore vivants.

» Iart; Pasquier dou cuin; Perrot de Juniau; Perron-
 » nelle la Trousse-Chienne; Symon Guibert, le josne;
 » Moulin Morart; Quentin Enjorant; Quentin Morart;
 » Vincent Joibe; Regnant le Pelé; Richart le Pelé, As-
 » selot, la femme Raulet Potevin; Jehan Husson; Gille-
 » bert Panceron; Jehan Biehon; Alés, la femme Simon
 » Hubert; Simon Chéron des Bordes; Simon Harchier;
 » Guillemain Morart; Jehannot Nourry; Raoul Doucin;
 » Thomas Mativer; Ténot Maroles; Thomas le Frère;
 » Thomas Estivart; Thomas Laisier; Simon Rogier;
 » Denisot Mativer; Perroche la Mercière; Jaquet
 » Fortin; Massy Fortin; Thomas Nourry; Regnaut Quan-
 » tois. »

E. 3885. — 1 rouleau, parchemin, de 1,31 de long sur 0,25
 de large.

1353. — Foresta ou de Longchamp (fief de). —
 « Ce sont les cens aux dames de Loncham receus à
 » Estampes, le jour de la feste S. Remi l'an LIII (1333). »
 Censitaires: « Jehannin Paris et Robin Granchier;
 » Massin Fortin; Jaquet Fortin; Ligier Gontaut; Jehannot
 » Nourry; Jehan Pillon; Jehan Coupe; Thoumas Coup-
 » pe; Colin Puisiaux; Regnaut Pommeraie; Raoul
 » Doucin; Pasquier Doucin; Jehan de Chastillon; Robin
 » Ourry; la femme feu Thomas le Frère; les enfants
 » feu Jehannot Vingnier; Jehannin Mativier; Jehan
 » Enquetin; Guillot Chéron; Colin Pilon; Colin
 » le Charpentier; Nouel Potevin; les enfants Téo-
 » Granchier; Jehan Granchier; les enfants Jehan Jeube;
 » Bertaut Moignian; Jehannot Chéron; Colin Enquetin,
 » le josne; Jehannot Chéron, le josne; Alis la Chéronne;
 » Jehan Belle-femme; Thomas le Gros; Jehan le Pa-
 » triarche; Thomas le Patriarche; Belon, fille Guillaume
 » de la Cauche; Jehan le Mareschal; Jehan le Piquart;
 » Jehan Mativier; Thomas Estivart; Jehannot Mativier;
 » Denisot Mativier; les enfants Perrot Maillart; Noulin
 » Mativier; Colin Enquetin; Marguit, la fille Regnaut
 » d'Auvers; les enfants Jean Bussy; Jehannot Hubert;
 » Nouel Mativier; les enfants feu Jehannin Gautier; Per-
 » rot Chartier; Belon, la femme feu Phelippot Grant-
 » pain; Vincent Jeube; Guillot Puisiaux; Denisot Jou-
 » donin; Vincent de Chainoi; Perrot Goutin; Macy
 » Fortin; Guillaume Aubert; Marquet le Coutnrier;
 » Simon Guibert; Massy Dudart; Thomas le Pellé; Je-
 » hannot Biehon; Guillot Ratiau; la femme feu Guarin
 » le Quarotiaux; Thomas Potevin, Laurens le Breton;
 » Quentin Morart; la femme Jehannin Faterne; Simon
 » Morart; la fille feu Jehannin Potevin; Buene Doubois
 » (ou dou Bois); le curé de S. Basile; Jehannot Bon-

» temps; Perrot Bontemps; Jaquelin Gardeur; la femme
 » feu Jehannot Senée; Marguerite d'Erbouville; Jehan
 » Bois-Galon; Robin le Buffetier; Jehannot Potier;
 » Guillaume Haudry; Colin Sécot; Jehan Sécot; Tève-
 » nin Pasquier; Jehannot le Moigne; Thiébaud Durant;
 » Guillemain Gontaut; Emeline, femme Regnaut d'Oi-
 » sonville; Regnaut Quentois, Jehannot Dardenne; Je-
 » han Cuyne; Thomas Vingnier; Gilot d'Erboville; Phi-
 » lippot Regnart; Philippot de Saclay; les enfants Thé-
 » venot Maroles; Jehannot Mativier; Thévenot le
 » Bidaut; Guillemain le Moingne; Thomas Loise; Lérin
 » Siran; les enfants Noulin Plaidin; Marion, la fille
 » Noulin Plaidin; Guillot Plaidin; Jehan le Sueur; la
 » femme feu Guillemain le Plâtrier; Vincent Blanchart;
 » les enfants Jehannot Paris; Jehan Haubart; Jehan
 » Aubert; Jehan le Marchal; Ténot Biehon et Marion,
 » sa suer; Michot Maillart; Jehan de Gousainville; Per-
 » rot le Gaineur; l'église de Notre-Dame d'Estampes;
 » la prieuse de Saint-Yllaire; Noulin Morart; Guillemain
 » Morart; Jehan de la Porte; Mons. Guillaume Moriau;
 » Perronnelle la Trousse-Chienne; Marion la Vionde
 » et Perrot Bignot; Maistre Lois Pate; Guillaume Gra-
 » nier; Maci Pysait; Jehan de la Granche; Vénot Richon;
 » Thomas le Patriarche; Philippot Fortin; Jehannin, fil
 » de feu Jehannin le Vanier; Belon la Grant-Péne; la
 » fame feu Guérin le Garouffiau.

E. 3886. — 1 rouleau, parchemin, de 2,34 de long sur 0,26
 de large.

1359. — Foresta ou de Longchamp (fief de). —
 Etat des cens levés à Estampes pour les religieuses de
 Longchamp, à la Saint-Rémy 1350. Censitaires: « Mas-
 » sin Fortin; Jacques Fortin; Jehannot Nourry; Jehan
 » Pilon; Jehan Coupe; Denisot Coupe; Colin Puisiaux;
 » Regnaut Pommeraie; Raulin Doucin; Pasquier Doucin
 » Robin Ourri; la femme feu Thomas le Frère et Théve-
 » nin Prévost; les enffenz feu Jehan Vignier; Jehannin
 » Mestivier; Jehan Enquetin; Jehan Laisié; Colin En-
 » quetin; Guillot Chéron; Guillot Pilon; Nouël Potevin;
 » les enffenz feux Granchier; les enffenz feux Jehan
 » Jeube; Bertaut Moeineau; Phelippot Chéron; Colin
 » Enquetin; Jehannot Chéron; Jehan Bellefemme; Tho-
 » mas le Groux; Jehannot le Patriarche; Jehan Coupe;
 » Thomas le Patriarche; Jehan Delannoy; Jehan le Pi-
 » cart; Guillemain le Gentils; Jehan Mestivier; Thomas
 » Estivart; Jehannot Mestivier; Denisot Coupe; Denisot
 » Mestivier; les enffenz Perrot Maillart; Colin Enquetin;
 » Jehan Tonchier; Bertaut Buisson; Bertaut Moeniau;

» Lubin Buisson; Jehannot Lubert; Nouel Mestivier;
 » Jehannot Nandais; Belon, femme feux Philippot Grant-
 » pain; Vincent Jeule; Guillot Puisaulx; Denisot Jou-
 » douin; Vincent de Chesnay; Perrot Quentin; Maci For-
 » tin; Jehannot le Giene; Colin le Charpentier; Guil-
 » laume Aubert; Marquet le Cousturier; Simon Guilbert;
 » Maci Dudart; Thomas le Pelé; Jehannot Béchon;
 » Guillot Rabour; Thomas Pécavin; Lorenz le Breton;
 » Quentin Morart; Jehannin Pécavine; Jehannette la Fa-
 » terne; Simon Morars; la fille feux Jehan Bonearre ou
 » Bonearté; Mess Bienes du Bois; le cure de Saint-Ba-
 » sile; Jehan Bontemps; Jehannin Bontemps; Colin Eu-
 » quelin; Lubin Enquetin; Jaquin Gadenon; Jehannot
 » Courtin ou Toutin; Perrot Esuyer; Guillemmin An-
 » quetin; Roba Grandier; les hoirs feux Perrot Troi-
 » gnet; Jehan Boigalon; Bertaut Pitheren; Garnier Guart;
 » Jehannin du Tertre; Guillaume Hauze; Colin Saut;
 » Bernart du Bouly; Pasquier; Jaquin Germain;
 » Jehannot Duart; Timoteu Duart; Guillemmin Contant;
 » Ameline, femme feux Regnaud d'Osouy le; Regnaud
 » Cantois; Jehan Guyet; Thomas Vuquier; Philippot Re-
 » nart; Philippot de Sals; les enfanz Trévenot Merbet;
 » Jehannot Mestivier, Thomas Laisé; Lotin Tirien;
 » les enfanz Noulin Phelin; Noulin Jehun; Marion,
 » fille Noulin Pledin; Guillot Pledin; Jehannot Le Sueur;
 » Jehan Bellefemme; la femme feux Guillemmin le Ple-
 » trier; Vincens Blanchart; Marion, fille Jehannot Pa-
 » ris; Marion, femme Jehan Aubert et ses enfanz; Jehan
 » Aubert; Ermengron la Chéronne; Bertaut Puisaulx,
 » Thénot Buchon; Michant Mailart; Jehan de Gousser-
 » ville; Perrot le Garnier; Jehan Troienot; Noulin Mo-
 » rart; Guillemmin Morart; Jehan de la Porte; Mess,
 » Guillaume Morel, chapelain de Sainte-Croix; Marion
 » la Vinde; Maïs Coloume; Thomas le Patriarche;
 » Maci Puisaulx; Jehan de la Granche ou de la Canche;
 » Guillemmin Danison; Jehan des Deux Jehan Lanuot;
 » la femme feux Guillaume le Coratou; Jaquin Pau-
 » quel.

E. 3857. — 1 rouleau, perfolié, de 128 folios, sur 9,11
de large.

1382. — Foresta ou de Longchamp (tief de). — Ce
sont les cens de religieuses et hommes malans
» l'abbesse et le couvent de Longchamp, recenzé
» Estampes, le jour de Saint-Rémi, l'an III^{es} et deux
» [1382] par Mess. Giles de la Sauls, procureur gé-
 » néral d'icellui lieu; » Censitaires : » Macy Fortin;
 » la femme Jehan Bergier; Jehan du Tertre; Florie,
 » la fille de feu Pierre Sarradin; Jehan de Chesnay;

Guillaume Comptans, Pierre l'Escuier; Jehan Fa-
 » terne; Perrin Fronzier, ou Fronzier; Regnaud
 » Quantois; Thomas Estienneort; Maci Douen, Jehan
 » le Maire; Guillaume Aupe; Jehan Mestivier; Re-
 » gnaut l'Escuier; Jean Maufroy; Guillaume Cune;
 » Jacqueline la Saote; Bernart du Bouly; Guillaume
 » Pessaix; Marquet le Cousturier; Thomas le Pelé;
 » Massot Dudart; Robin Jube; Euehne, femme de feu
 » Guillaume Batan; Colin Bourcier; Denisot Gagne;
 » Perrot Mestivier; Jehan Fourlier; Jaquet Mailart;
 » Laurens le Breton; Loys Mestivier; Jehan Pillon; Mar-
 » quète la Mestiviere; Jehan Bortemps; Guillemin Bou-
 » tempz; Bertaut Charretier; Jaquet Vignier; Regnaud
 » Coupe; Maillaco; Simon Mailart; Jehan le Patriar-
 » che; Thomas Patriarche; Thomas Laisé; Marquet Mes-
 » tivier; Denisot Mestivier; Jehan le Seneur; Guillemmin
 » Guérin; Jehan Sausson; Vincent du Chesnoy; Guil-
 » laume Anquetin; Lubin Buisson; Simon Morant; Es-
 » tierne Mestivier; Sans l'Escuier; Denis Mailart;
 » Guillemette, femme de feu Gillesseinte; Je-
 » hannette, femme de feu Guillaume Seneé; Jehan
 » l'Escuier; Vincent Jube; Jehan Dupont; Jehan Mo-
 » rant; Philippot Regnard; les hoirs Philippot Grant-
 » pain; Belon la Grandpain; Jehan le Moynet; Guillot
 » Lambert; Jehan Bait; Denis de Delmet; Andrew le
 » Merchier; Jehan de la Forest; Guillaume Bochie;
 » Massy le Loume; Jehan Beug; Geoffroy Petit; Denisot
 » Silfort; la priense de Saint-Hylaire; Jehan Blaclean;
 » Regnaud le Feire; Estienne Prévost; Jehan Choiron;
 » Bertaut le Charretier; Jehan Chéron; le Chapelain de
 » Notre-Dame d'Estampes; le Chapelain perpétuel de
 » Saint-Etienne en l'église de Sainte-Croix; Mess,
 » Colin Brancer, chapelain de Sainte-Croix; Colin
 » Trouzet; le cure de Saint-Basile; Jehan le Char-
 » ron, autrement dit Marat; Bourgot, femme de feu
 » Jehan Marot; Perrin Bouchart; Jehan de Mart, le
 » jone; les exécutiens; Jehanne de Heys; Greg; Tho-
 » mas Poitevin, de Bruères; Jehan du Tertre; Thomais-
 » sin Prévost; Noël Mestivier; Philippot Rénaud; Denis
 » Mailart; Perrot Lénuyer; Lygier Contant; Denisot
 » Mestivier; Thomas Coupe; Mess. Samise Alam.

E. 3858. — 1 rouleau, perfolié, de 127 folios, sur 9,21
de large.

1387. — Foresta ou de Longchamp (tief de). — Ce
sont les cens aux dames de Longchamp le jour
» de Saint-Rémi par moy Giles de la Sauls, prebtre
 » procureur des dites religieuses, l'an mil CCC III^{es}
 » et VII, » [1387] Censitaires : » Macy Fortin, le jeune,

» la femme Jehan le Bergier; Jehan du Tertre; Flore.
 » fille feu Guillaume Sarradin; Jehan du Chenay; Guil-
 » laume Comptans; Jehan Faterne; Perrin Fronger;
 » Regnaut Quantois; Thomas Estiennart; Macy Doucin;
 » Jehan le Maire; Guillot Aupel; Jehan Mestivier; Re-
 » gnaut l'Escuier; Jehan Mainfroy; Guillaume Cuine;
 » Jaqueline la Sacote; Bernart du Boulay; Guillaume
 » Pesseaux; Marquet le Cousturier; Thomas le Pelé;
 » Massot Dudart; Robin Jube; Jehan Mestivier; Ame-
 » line, femme feu Guillaume Ration; Colin Boucher;
 » Denisot Gogne; Perrot Mestivier; Jehan Touche; Ja-
 » quet Maillart; Lorens le Breton; Loys Mestivier; Jehan
 » Pillon; Marquète la Mestivière; Jehan le Mestivier;
 » Denisot Coupe; Jehan Bontemps; Guillaume Bon-
 » temps; Guillaume Gontaut; Bertaut Charron; Jaquet
 » Vigner; Regnaut Coupe; Macillace; Symon Maillart;
 » Jehan le Patriarche; Thomas Patriarche; Thomas Lasé;
 » Marquet Mestivier; Denisot Mestivier; Jehan le Senenr;
 » Guillemain Guérin; Jehan Sansson; Vincent du Ches-
 » noy; Guillaume Anquetil; Guillaume Anquetil, le
 » jeune; Lubin Boisson; Symon Morant; Estienne Mes-
 » tivier; Jehan le Rebrachem; Sainsot l'Escuier; Denis
 » Maillart; Guillemette, femme feu Crassemite; Guil-
 » laume Comptans; Jennette, femme feu Guillaume Se-
 » née; Jehan le Picart; Vincent Jube; Jehan Dupant;
 » Jehan Morat; Philippot Regnart; les hers Phi-
 » lippot Grantpain; Belon la Grantpainne; Jehan le
 » Moyne; Guiot Lambert; Jehan Baltif; Denisot de
 » Livet (ou Belinet); Andreu le Mercher; Jehan de la
 » Forest; Guillaume Boulie; Macy de Lourme; Jehan
 » Belin; Geuffroy Piet; Denisot Sifort; la prieuse de
 » Saint Hylaire; Jehan Blondeau; Regnaut le Feire;
 » Estienne Prévost; Jehan le Chéron; Bertaut Char-
 » tier; Jehan Chéron; le chapitre de Nostre-Dame d'Es-
 » tampes; le Chapellain perpétuel de la Chapelle Saint-
 » Estienne en l'église Sainte-Croix; Mess. Colin Bran-
 » gier, Chapellain de Sainte-Croix; Colin Trognet; le
 » Curé de Saint-Basille; Jehan le Charon; Bourjot,
 » femme feu Jehan Marolles; Jehan Thibaut; Perrin
 » Blanchart; Jehan Maillart; les exécuteurs Jehanne la
 » Hevehière; Thomas Potevin, de Bruères; Jehan du
 » Ruite; Thomasin Prévost; Guillaume Rémont; Phi-
 » lippot Rémont.

E. 3889. Liasse.) — 1 cahier, parchemin, de 5 feuillets in-4°.
 1 rouleau papier de 1,25 de long sur 0,30 de large.

1394. — Foresta ou de Longchamp (Fief de). — « Cens
 receux à Estampes, le jour de feste saint Rémi, pour

» les religieuses de Longchamp, par moy Giles de la
 » Saulz, procureur d'ycelles, pour l'an mil trois eens
 » quatre vins et quatorze. « Censitaires: » Guillaume
 » Coutans; Maey Dussin; Jehan Dussin; Belon, femme
 » feue Guillot Puiseaux; Jehan Puiseaux; Jehanne la
 » Beline; Geuffroy Piet; Jehan Prévost; les noirs feux
 » Estienne Prévost; Guillemain Ramon; Jehan du Tertre;
 » Guillot Anquetin; Jehan le Maire; Lorens le Breton;
 » Jehan Faterne; Rolin Morart; Jehan Le Sueur; Cha-
 » pitte de Notre-Dame d'Estampes; le Curé de Saint-
 » Basille; Denisot Coupe; Marquet Mestivier; Adam
 » Mestivier; Robin Jube; Jaquet Vignier; Symon Mail-
 » lart; Jehan Blondeau; Légier Contant; Gorget Rateau;
 » Jehan le Moigne; Maicy Loisé; Regnaut Coupe; Ger-
 » vais Travenne; Jehan Chartier; Jehan Maillart; Jehan
 » Goullart; Jehan Roullant; Guiot Tarenne; Messire
 » Gervais du Tertre; Jehan Syzeau; Guiot Lambert;
 » Jehan Morin; la femme feue Andry le Mercier; Je-
 » han Blanchart; Thévenin du Tertre; Perrot Rousse;
 » Perrot Sansson; Estienne Vallon; Jehan Sansson;
 » Perrot Lescuier; les enfans feux Phélipot Grantpain;
 » Jehan Bontemps; Thomas Bontemps; Colin Troignet;
 » Manon la Boulaye; Noël Mestivier; Thévenin le Moi-
 » gne; Guillemot Enquetin; Quentin Enquetin; Jehan
 » Morart; Jaquet Aupès; Gilet Mestivier; Jehan Champ-
 » doux; Eliot Bagnet; Perrin Frogier; Guillot Enquetin;
 » Bertaut Chartier; Guillemain Gontaut; Macy Fortin;
 » Perrin Loquant; Jehan Durant; Jehan Trouchier;
 » Jehan Mestivier; Denisot l'Evesque; Thomas le Pelé;
 » le Commandeur du Temple dessus Estampes; Gilet de
 » Mérioles; Guillaume le Balif; Denisot Guérin; Guil-
 » lemin Belon; Vincent Jubé; Colin Bouché; Denisot
 » Maillart; Fourquet Potevin; Gilbert Portelance; Lubin
 » Grantpain; Denisot de Livet; Estienne Mestivier; Gi-
 » let de Montigni, barbier; Jehan le Patriarche; les
 » enfans feux Adam Potevin; Estienne Nourisson; Je-
 » hannette la Mestivière; Jaquet Contant; Regnaut le
 » Feuvre; Perrot Chartier; Nolin Chartier; Guillaume
 » de Chenay; Denisot Mestivier; Jehan Mestivier; Es-
 » tienne Martineau; Bertaut le Savetier; Jehan Viguier;
 » Perrot Bontemps; Jehan Sizeau; Philippot le Gous;
 » Jehan Bontemps; Michau Buisson; Jehan Buisson;
 » les enfans feux Perrot Potevin; Lubin Buisson; De-
 » nisot Piéfort; Quentin le Patriarche; Jehan le Pa-
 » triarche; Mischeau le Patriarche; Jehan Chéron, l'esné;
 » Jehan Chéron, le jeune; les enfans feux Jehan Bidaut;
 » Jehan Belot. » — Autre rôle de cens pour la même an-
 née, mais dans un ordre différent.

E. 3890. — 1 cahier, papier, de 10 feuillets in-4.

1100. — Foresta ou de Longchamp (Fief de). —
 « Cens recenz à Estampes, le jour de la feste Saint Rémy,
 » pour les religieuses de Longchamp, par moy Giles de
 » la Saulx, procureur d'icelles, pour l'an mil quatre
 » cens. » Censitaires : « Guillaume Contans : Maci Dus-
 » sin ; Belon, femme feu Guillot Puiseaux ; Jehan Pui-
 » seaux ; Jehanne la Beline ; Geoffroy Piet ; Jehan Prê-
 » vost ; les hoirs feu Estienne Prévost ; Guillaume Ra-
 » mon ; Jehan du Teurtre ; Guillot Anquetin ; Jehan le
 » Maire ; Lorens le Breton ; Jehan Faterne ; Colin Mo-
 » rart ; les enfans feux Jehan le Sueur ; Chapitre Notre-
 » Dame d'Estampes ; le Curé de Saint-Basile ; Denisot
 » Coupe ; Macquet Mestivier ; Robin Jube ; Jaquet Vi-
 » guier ; Simon Maillard ; Jehan Blondeau ; Lézier Con-
 » tant ; Gerget Rateau ; Jehan le Moine ; Macy Loisé ;
 » Regnault Coupe ; Gervais Taranne ; Jehan Chartier ;
 » Jehan Maillard ; Jehan Goulart ; Jehan Roullant ;
 » Guiot Taranne ; Mess-Gervais du Teurtre ; Jehan Si-
 » zeau ; Guiot Lambert ; Jehan Morin ; la femme feu An-
 » dry le Mercier ; Jehan Blanchart ; Thevenin du Teurtre ;
 » Perrot Rousse ; Perrot Sansson ; Estienne Valton ; Je-
 » han Sanson ; Perrot l'Esenier ; les enfans feu Philip-
 » pot Grantpain ; c'est assavoir : Jehan et Lubin ; Jehan
 » Bontemps ; Perrot Bontemps ; Collin Troignet ; Marion
 » la Boulaye ; Noël Mestivier ; Thévenin le Moine ; Guil-
 » lot Enquetin ; Quentin Enquetin ; Jehan Morart ; Ja-
 » quet Aupez ; Gillet Mestivier ; Jehan de Champdoux ;
 » Eliot Baguet ; Perrin Franger ; Berthaut Charretier ;
 » Guillemain Gontant ; Macy Fortin ; Perrin Loaquant ;
 » Jehan Durant ; Jehan Touchner ; Jehan Mestivier ; De-
 » nisot l'Evesque ; Thomas le Pelé ; le Commandeur du
 » Temple dessus Estampes ; Gillet de Marolles ; Guil-
 » laume le Baillif ; Denisot Guérin ; Guillemain Belon ;
 » Vincent Jube ; Colin Bouche ; Denisot Maillard ; Four-
 » quet Pontovin ; Gilbert Portelance ; Lubin Grantpain ;
 » les enfans Denisot de Livet ; Jehan le Maistre ; Es-
 » tienne Mestivier ; Gillet de Montegni, barbier ; Jehan
 » le Patriarche ; les enfans feux Adam Potovin ; Estienne
 » Nourisson dit Gauffroy ; Jehannette la Mestivière ;
 » Thibaut le Moine ; Jaquet Contant ; Regnant le Feuvre ;
 » Perrot Charretier ; Nolin Charretier ; Guillaume de Che-
 » nay ; les hoirs feux Denisot Mestivier ; Jehan Mestivier,
 » le jeune ; Estienne Martineau ; Bertaut le Savetier ;
 » Jehan Vignier ; Philippot le Goux ; Michau Buisson ;
 » Jehan Buisson ; les enfans feu Perrot Pontovin ; Lu-
 » bin Buisson ; Denisot Piéfort ; Quentin le Patriarche ;

» Jehan le Patriarche ; Michau le Patriarche ; Jehan Ché-
 » ron, Fesné ; Jehan Chéron, le jeune ; les enfans feu
 » Jehan Bulaut ; Jehan Belot ; Gillet Cousin ; Jehan Mail-
 » lart ; Loys Mestivier. »

E. 3891. — 1 cahier, papier, de 12 feuillets in-4.

1108. — Foresta ou de Longchamp (Fief de). — « Ce
 » sont les cens et rentes recenz à Estampes, le jour de
 » la feste Saint-Remy, pour les religieuses, abbe (sic)
 » et couvent de l'Umilité de l'Eglise Nostre-Dame de
 » Longchamp, par moy Thomas Morlas, prestre...
 » mil III^e et huit. » Censitaires : « Macy Dussin ;
 » Guillot Puiseaux ; Jehan Puiseaux ; German Pon-
 » nille (ou Pouville) ; Alez, femme feu Gienfroy Piet ;
 » Perrot Prévost ; Jehan Prévost ; Jehan du Tertre ; Guil-
 » laume Anquetin ; Robin le Breton ; Colin Morat ; Colin
 » le Sueur ; Chapitre de Nostre-Dame d'Estampes ; le
 » Curé Saint-Basile ; Marquet Mestivier ; Jehan Gra-
 » velle ; Denisot Coupe ; Simon Maillard ; Jehan Bou-
 » cher ; Hervy Conart ; Jehan le Moyne ; Regnault
 » Coupe ; Gervaise Taranne ; Jehan Maillard ; Jehan
 » Gouallart ; Jehan Roullant ; Guiot Taranne ; Messire
 » Gervaise du Tertre ; Jehan Sizeau ; Thévenin Jo-
 » douin ; Guiot Lambert ; Climent Philippe et Robin
 » Morin ; Jehan Mauvosin, escuier ; Jehan Toureau ;
 » Perrot Sanson ; Jaque Fortin ; Hondin Fortin ; Jehan
 » Chandoux ; les enfans feu Jehan Sanson ; Estienne
 » Valetou ; Perrot l'Eseuier ; Jehan Grantpain ; Jehan
 » Bontemps, l'ainé ; Jehan Anbrée ; Jehan Jodouin ; les
 » enfans feu Perrot Bontemps, Robin de la Folie ; les
 » enfans et femme feu Colin Troignet ; Jehan Bontemps ;
 » Jehan Gonryon ; Perrot Coupe ; Noël Mestivier ; Guil-
 » lot Anquetin ; Jaquet Aupez ; Gillet Mestivier ; Perrin
 » Franger ; Perrin Loaquant ; Pasquier Joudouin ; Thi-
 » bault Ramon ; Guillemain Ramon ; Jehan Touchier ;
 » Denisot l'Evesque ; Thomas l'Evesque ; Thomas le
 » Pellé ; le Commandeur du Temple dessus Estampes ;
 » Gillet de Marolles ; Guillaume le Baillif ; Denisot Gué-
 » rin ; Guillaume Belon ; Jehan Mainfroy ; Vincent Jube ;
 » Jehan Bouché ; Marquet le Sueur ; Denisot Maillard ;
 » Perrot Maillard ; Fourquet Poitevin ; Gillebert Porte-
 » lance ; Jehan le Maistre ; Denisot Mestivier ; Estienne
 » Mestivier ; Gillet de Montigny, barbier ; Jehan le Patriar-
 » che ; Robin Potin ; Thibault le Moingne ; les enfans feu
 » Jaquet Contant ; Regnault le Fèvre ; Nolin Chartier ;
 » Guillaume du Chesnay ; Jehan Mestivier ; Estienne
 » Martineau ; Berthault le Savetier ; Jehan Vignier ; Phi-
 » lippot le Goux ; Michau Buisson ; Jehan Buisson ;

» les enfans feu Perrot Poitevin ; Lubin Buisson ; Denisot Piétort ; Micheau le Patriarche ; Jehan le Patriarche ; Jehan Chéron ; Jehan le Barbier, Chaustier ; Thomas massin Férouart ; Gillet Cousin ; Jehan Maillart ; Thomas le Goux ; Berthault Charretier ; Eliot Baquet ; Jehannin Maillart.

E. 3892. — 1 cahier, de 13 feuillets in-4°.

1418. — Foresta ou de Longchamp (Fief de). — « Ce sont les cens et rentes receus à Estampes le jour de la feste Saint-Remy, pour les religieuses, abbesse et couvent de l'Umilité de l'église Notre-Dame de Lonchamp, pour l'an III^e XVIII (1418). Censitaires : « Massin Fortin, le josne ; Massin Doucin ; Guillot Puisiaux ; Jehan Puisiaux ; Jehan Bardillet ; Maistre Jehan de Haincourt ; Guillemain Piét ; Perrot Prévost ; Jehan Prévost ; Jehan du Tertre ; Simon Maillart ; Jehan Boucher ; Simonnet Muncorant ; Jehan le Moigne ; Jehan Bonnet ; Sainsot Bourgeois ; Jehan Maillart ; Denisot Goallart ; Jehan Roullant ; Guot Tarenne ; Mess Gerlaise du Tertre ; Jehan Sisiau ; Thévenin Joudouin ; Philippot Prévost ; les hoirs feu Jehan Morin ; les hoirs Jehan de la Roche ; Gilet Boiseau, lieutenant du baillif ; Jehan Toreau ; Perrot Sanson ; Jaquet Fortin ; Jehan Chandoux ; Houdin Fortin ; Guillemain du Chennoy ; les hoirs feu Estienne Valton ; Guillaume Anquetin ; Jehan Faterne ; Colin Morart ; Colin le Sueur ; Chappitre de Nostre-Dame d'Estampes ; l'Ostel-Dien d'Estampes ; le Curé de Saint-Bazille ; Marquet l'Escuyer ; Jehan Gravelle ; Denisot Coupe ; Perrot l'Escuyer ; Jehan Grantpain ; Philippot Gravelle ; Clément Philippe ; Jehan Joudouin ; les enfans feu Perrot Bontemps ; Robin de la Follie ; Jehannin Amelot ; Gillet Moulleheuse ; Jehan Bontemps ; Jehan Thibout ; Denisot Goillard ; Noël Mestivier ; Cancien Delourme ; Jaquet Anpès ; Perrin Frangier ; Perrin Loyquant ; Pasquier Joudouin ; Macé Maillard ; Guillaume Rémon ; Denisot l'Evesque ; Thomas l'Evesque ; Jehan Touchier ; Thomas le Pelé ; le Commandeur du Temple dessus Estampes ; Gillet de Marolles ; Guillaume le Baillif ; Denisot Guérin ; Jehan Mainfroy ; Vincent Jubé ; Jehan Bouché ; Marquet le Sueur ; Denisot Maillart ; Perrot Maillart ; Fouquet Potovin ; Guillaume Rémon ; Jehan le Maistre ; Estienne Métivier ; Denisot Mestivier ; les ayant cause de feu Gillet de Montigni, barbier ; Robin Potin ; Thibant le Moingne ; les enfans feu Jaquet Contant ; les hoirs et ayant cause de feu Regnaut le Feivre ; Nolin Chartier ; Guillaume de Chen-

» nay ; Jehan Mestivier ; Estienne Martineau ; les hayans cause feu Bertaut le Charretier ; Jehan Vingnier ; Regnaut Regnier ; Michaut Buisson ; Jehan Buisson ; les enfans feu Perrot Potevin ; Michaut Le Patriarche ; Quentin le Patriarche ; Jehan de Quoquardoys, dit le Roux, trompette ; Jehan le Barbier, Chaussetier ; Estienne Prevost ; Gillet Cousin ; Jehan Maillard ; Bertaut le Chartier ; Eliot Béquet ; les ayant cause de feu Jehan d'Arbouville ; les ayant cause feu Jennot Maillart ; les ayant cause feux Jeannette du Boys ; les ayant cause feu Jehan de Chastillon ; les ayant cause feu Jehan Lisiart ; les ayans cause feu Jehennette la Digneborde ; les ayans cause feu Jehannot Quentin ; la prieuse de Saint-Hillère prez d'Estampes Soulz Artenne ; les ayans cause feu Nolin Pledin ; les ayans cause feu Adam de la Forest ; les ayans cause feu Michiel Adam, chastelain d'Estampes ; les ayans cause feu Macé Doucin ; les hayans cause feu Mess. Jehan de Villeseau ; les ayans cause feu Philippot de Saclain ; les ayans cause feu Perronnelle la Troussienne ; les ayans cause feu Boisot Gauchier ; Brennes du Boys ; Bastart d'Arbouville ; les ayans cause feu Denisot le Picart ; les ayans cause feu Emengon la Dudardre ; les ayans cause feu Guillemain Manessier ; les ayans cause feu Guillot Morart ; les hayans cause feu Perrot Doineau ; les ayans cause feu Regnaut d'Oisonville ; les haïms cause feu Simon Jubert, le josne ; les ayant cause feu Simon dit des Bordes »

E. 3893. — 1 cahier, papier, de 4 feuillets in-4°.

1419. — Foresta ou de Longchamp (Fief de). — « Ce sont les cens receuz à Estampes, le jour Saint Remy, pour les religieuses et honnestes personnes les abbesse et couvent de l'Umilité de l'église Nostre-Dame de Lonchamp-lez-Saint-Clou, pour l'an mil III^e XLIX, par moy Jehan de Rethelois, procureur d'icelles Dames... » Censitaires : « le Curé de Saint-Basille d'Estampes ; Mess. Loys Gorge, prebstre ; les hoirs ou ayans cause de feux Jehan le M^e (Maire ou Maistre) ; Macé Maillard, Thomas l'Evesque ; Sainxot Bourgeois ; Jehan Thibaut ; Jehan Amelot ; Gillet Moilleheuse ; Jehan de Quoquardos, dit Roux, trompette ; Roger Boullay ; Jehan Bardillet ; Guillaume Piét ; Jehan Godin ; Jehan Aubrée ; Jehane Prévost ou ses ayans cause ; les ayans cause des Boisins ou Voisins ; Denisot Goallart ; Jehan le Mérot ; Philippot Prévost ; les ayans cause de feux Jehan Morin ; Gillet Boiseau ; les hoirs Estienne Valton ; Chappitre de Nostre-Dame d'Estam-

» pes; l'Ostel-Dieu-Nostre-Dame d'Estampes; le Com-
 » mandeur du Temple dessus Estampes; les ayans cause
 » de feu Regnaut le Fèvre; Regnaut Régnier; Michan
 » Cholet; Estienne Prévost; Jean Amelot; Henry le Ton-
 » nelier. »

E. 3894. — 1 cahier, papier, de 6 feuillets in-4°.

1457-1464-1465. — Foresta ou de Longchamp (Fief de). — « Ce sont les cens et rentes receuz à Es-
 » tampes, le jour de la Saint-Remy, pour les religieuses,
 » abbesse et convent de l'Umilité de l'Eglise Notre-Dame
 » de Lonchamp, par moy Jehan de Rotheleis, clerc,
 » procureur dicelles, ... l'an mil CCC cinquante et
 » sept. » Censitaires: « Messire Loys George, prestre;
 » Colin Régnier, le curé de Saint-Basille d'Estampes;
 » Robin Morin; Michan Chollet; Gillet Girault; Sainxot
 » Bourgeois; Denisot Gouastart; Thévenin du Roussay;
 » Jehan de Cocquardot, dit Roux, trompette; Jehan Thi-
 » bault et Jehanne, vefve de feu Jehan Gombault; Je-
 » han Boucher; Jehan Bordille; Rogier Boullaye; Es-
 » tienne Prévost; Philippot Prévost; Denisot l'Eves-
 » que. » En 1464, les censitaires nommés sont: « Es-
 » tienne Picart; Estienne Johannes; Jehan Bardillet;
 » Jehan Morin; Roger de la Boullaye; Jehan Haste, le
 » jeune; Sainxot Bourgeois; Mercier; Jehan Godart;
 » Denisot Gouastart, curé de Saint-Basille; Robin Sans-
 » son; Denisot l'Evesque; Estienne Mahault; Guillemain
 » Godin; André Boucher; Gillet Girault; Jehan Bou-
 » cher; Symonnet du Saussoy; Pernet Gorson; Louys
 » Bellouste; Jehan de Rotheleis; Mess. Jehan Morin. »
 En 1465, les censitaires sont: « Sainxot Bourgeois; Je-
 » han Savary, contellier; Mess. Jehan Rémy, prestre,
 » ou nom et comme curé de Saint-Basille; Jehan Mo-
 » rin; Maçé Mallart; Denisot Goastart; Pernet Boyvin;
 » Estienne Mahault; Guillaume Godin; Jehan Boucher;
 » Jehan Hacte, le jeune; Roger Boullaye; vefve de feu
 » Michan Cholet; chappitre Sainte-Croix; Germain
 » Mercier; Jehan Thibault; Estienne Johannes; Denisot
 » l'Evesque; Gillet Girault. »

E. 3895. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin, 1 cahier, papier, de
 21 feuillets in-4°.

1477-1478. — Foresta ou de Longchamp (Fief de).
 — « Ce sont les cens recues à Estampes par moy Guil-
 » laume Belonele, prestre, pour les religieuses, abbesse
 » et convent de l'Eglise Nostre-Dame de Lonchamp, le

» jour Saint-Remy, l'an mil CCC III^{es} et XVIII. »
 Censitaires: « Anthoine Terret; Anthoine Bieujou, ma-
 » çon; Andry Bonyer; Andry Bidon; Collin du Comel;
 » Collin Bourgoys; Cancian Allart; Collas Brossart;
 » Cancian Louvet; Collas Blanchart; Cancian Hudebert;
 » Cancian Torneville; Denis Piat; Denis Delacroix,
 » charron; Denis Notier; Dryon Begault; Estienne
 » Amelot; Estienne et Pierre les Budens; Estienne Pou-
 » nille; Estienne Hulis; Estienne Johannes; François
 » du Camel; Guillaume l'Estourneau; Guillaume Mou-
 » ton; Germain Loreau; Gillet le Coup; Geoffroy le Ton-
 » nelier; Gillet Arlet; Gervaise Blanchart; Guillaume
 » Charles; Guillaume Mectas; Guillaume des Prés;
 » Gillet Mignart; Gillet Mignart, cordonnier; Guillaume
 » Porier; Guillaume Hemes; Gillebert Dugast; Guil-
 » laume Péronnet; Guillaume le Breton; Jacques Mes-
 » taut et Pierre Garson; Jehan Osselin, sergent; Jehan
 » de Mazeaux, le jeune; Jehan Pezart; Jehan Morin;
 » Jehan Boyvin, dit Gaucher; Jehan l'Evesque; Jehan
 » Lesné, cloutier; Jehan Bondeau; Jehan Termet; Je-
 » han Hue; Jehan Forest, drapier; Jehan Hacte; Jehan
 » Bourdillon; Jehan Marie, dit Graut-Jehan; Jehan
 » Bonnart; Jehan de Mazeaux, le jeune; Jehan Dupuis;
 » Jehan des Landes, le jeune; Jehan des Landes, l'esné;
 » Jehan Aurellon; Jacquet Julin; Jehan Petit; Jehan
 » Cocheteau; Jehan Guyart, dit Nerbonne; Jehan Guil-
 » lart; Jehan Joudin; Jehan Boursault; Jehan Bois-
 » sière; Jehan Mahon; Jehan le Sage; Jehan Bonart,
 » le jeune; Jehan Bezart; Jehan Moret; Jehan Souriz;
 » Jehan Guérin; Jehan Prévost; Jehan de Limoges;
 » Jehan Osselin, maçon; Jehan Hugut; Jehan Bérart;
 » les héritiers feu Jehan de Villecte; Liénart Petit;
 » Loys Johannes, fils d'Estienne; Les doyen et chapitre
 » de l'Eglise colégiale Sainte-Croix; Les hoirs feu An-
 » thoine Moret; les hoirs de feu Loys Belonele; Loys
 » des Buissons; Loys Girault; Loys Godin; les hoirs feu
 » Marie Duisy; les enfans Perrot Baranier; la vefve
 » feu Glaude Hémart; Mathien Pasquier, laboureur;
 » Martin Tourneville; Martin Carouget; Maturin Oury;
 » Maturin Notier; Mess. Guillaume Gallot; Mathurin
 » Leuret; Martin Thomas; Mess. Estienne Coignart;
 » Noël Bézart; Noël Thibault, laboureur; Oulet Dupont;
 » Pernet Boyvin; Philippot Prévost, Pierre Potevin;
 » Pierre Boucher, laboureur; Pierre Artu; Pierre Blan-
 » chart; Perrin le Conte; Pierre Cousin; Pierre le Long,
 » Pierre de Courseilles; Pierre Bonnet, vigneron; Pepin
 » Bézart; Pierre Cousin, laboureur; Pierre Gresle;
 » Quenti Hardi; Robin Regnault, mercier; Robin Gille-
 » bon; Roulant Guiol; Robert Gonest; Robin Bérart;
 » Simon Tourneville; Simon Brossart; Simon Alapt;

» Yvonnnet François; Yvonnnet le Rebours. » La couverture de ce cahier est faite de deux parchemins cousus ensemble et en assez bon état de conservation. L'un de ces parchemins est une procuration donnée par devant Pierre de Vaucorbel, tabellion en la châtellenie de Crépy-en-Valois, qui a signé au bas de l'acte, par Guillaume Beloncle, « escolier, estudiant en l'Université de Paris en la faculté des ars... », le 15 février 1476 (1477). L'autre est l'aveu des héritages tenus à cens du Comte d'Etampes, parmi lesquels, « ung hostel court, coullombier, » moavant de terre, appelé Guillerville, assis à la Briche », par noble homme Pierre Leprince, escuier, seigneur de la Bretonnière, de la Briche et de Guillerville », rendu par devant François Gombault, prêtre, substitut de Jean le Tellier, Clerc, tabellion de la ville et du comté d'Etampes, lequel Gombault a signé l'acte, le 8 mars 1489 (1490).

E. 3896. [Liasse]. — 1 pièce, parchemin: 1 cahier, papier de 14 feuillets in-4°.

1479-1482. — Foresta ou de Longchamp (fief de). — « Ce sont les cens et rentes receus à Estampes, le jour de la feste Saint-Rémy, pour les religieuses, abesse et couvent de l'Umilité Notre-Dame de Longchamp-lez-Saint-Cloud, par moy Loys Beloncle, procureur des dites religieuses, ... Van mil CCC quatrevingts et deux. » Censitaires: « Messire Loys George, prestre; Germain Loreau; Gillet Girault; Jehan de Villecte; Pierre Boyvin; Sainxot Bourgoys; Estienne Picart; Philippot Prévost; Jehan Voire, gendre de feu Estienne Picart; Philippot Prévost; Colin du Camel; Jehan Picart; Estienne Amelot; Jehan Morin; Rogier Boulyot; Gillet Delorme (ou de L'orme); Berthault Gervaise; Jehan l'Evesque; les doyen et chappitre de l'église Collégial Sainte-Croix; Jehan Boyvin; Jehan Hamoys; Jehan Girard; Anthoine Morel; Gillet Bazart; Loys Godin; Jehan Chandoux; Guillaume Houillart; Jehan Lesnè; Jehan Bézard; Jehan Rondeau; Jaquet le Doyen; Audry Boucher; Geoffroy Regnault; Jehan Bouchier; Pernet Bouchier; Jehan Haete; Méry Rechier; Jehan Bourdillon; Jehan Dupuis, Cousturier; Jehan Marie; Martin Tourneville; Jehan le Templelier, Faisné; Robin Gilbon; Berthault Gervaise; Jaquet le Doyen; Girard Richard; Jehan Guart; Jehan Asselin, Sergent; Christolle le Bigoux, Martin Corroget; Loys des Bouchons; Jehan Buile; Pernet Boucher; Jehan de Mazeaulx, Faisné; Jehan de Mazeaulx, le jeune; Denis Piat; Anthoine Terret; Pierre

» Eschale; Jehan Mestivier; Gervaise Chales; Anthoine Cochetean; Jehan Dupuis; Pierre Aubert, mary de la veufve de feu Regnault Dupuis; Quentin Hardy; Laurens Carrelier; Jehan Gobert; Jehan Asselin, le jeune; Guillot Fessart; George Fumet; Toussains Aymery; Audry Boucher; Nouël Boudon; Simon Brossart; Colas Girault; Gilles Chollet; Estienne Johannes; Jehan Bézart ou Vézart; Loys Girault; Robert Genest; Jehan Chevassier; Jehan Guérin; Cancien Martin; Liénard Petit; Thomas Chevalier; Jehan Damours; Pierre du Ris; Pernet Augis. » Le parchemin qui recouvre ce cahier renferme le contrat de mariage entre Jehan Gehoult, foulon à Etampes, et Marguerite, fille de feu André Boullart et d'Etienne, ladite Etienne mariée en seconde noces avec Girard Jouhet. Acte signé Beloncle, Clerc, tabellion à Etampes, le 1^{er} mai 1479.

E. 3897. — 1 registre, papier, recouvert en parchemin; 0,30 de long sur 0,12 de large; 107 feuillets.

1509. — Foresta ou de Longchamp (Fief de). — « Cens receuz à Estampes, par moy Jehan Raclardy, prestre, procureur pour Mesdames les Abbesse et couvent de l'Umilité Notre-Dame de Lompt-Champt-lès-Sainet-Cloux près Paris, pour Van mil cinq cens et neuf... » Censitaires: « Anthoine Bichon, masson, Audry Bidon; Audry Bonyer; Allin Bourceaul; Anthoïne Guyart; Anthoïne Grebet, sevetier; Anthoïne Mathieu; Bastien Guyart; Collin du Camel; Collas Brossart; Cancian Girart, tonnelier; Cancian Pounille; Cancian Tourneville; Cancian Louvet; Cancian Coue; Cancian Baudon; Cancian Hardy; Cancian Gobert; Clément Joliet; Collin des Mons, arpenteur; Dryon Bougault; Denis Serault; Denis Notier; Denis de la Croix, charron; Estienne Boudon; Estienne Pouille; Estienne Porcher; François Voire; Guillaume le Gendre; Gyrault de Saint Any, escuier et capitaine d'Estampes; Gillet le Coup, marchand mercier; Gillet Mygnart, cordonnier; Guillaume Benoist; Guillaume Syrant, le jeune; Gillet Mercier; Guillaume Papillon; Guillaume Doucet, laboureur de bras; Gillet Chollet; Guillaume Leuret; Guillaume Péronner; Guillaume Mestas; Guillaume Moynet, mercier; Guillaume Bruyant; Guillaume Fillen; Huet Souriz; Jehan de Lyounin, Chevaucheur du roy; Jehan Asselin, voiturier de la Reyne de France; Jehan Buisson; Jehan Chaudoux, marchand espicier; Jehan l'Evesque; Jehan Bondeau; Jehan Bourdillon; Jehan Foveau; Je-

» han Péraszt, boucher; Jehan Gouvin, l'ainé, et Jehan
 » Gouvin, le jeune; Jaquet le Mère; Jehan Boyvin, le
 » laboureur; Jehan Guillart, laboureur de bras; Jehan
 » Charpentier, dit Daubé; Jehan Moret; Jaquet Boucher,
 » gendre de Drion Bougault; Jehan Bougault, filz de
 » Dryon Bougault; Jehan Buisson; Jehan Loreau; Jehan
 » Bouteau, boulanger; Jehan Morin, l'esné; Jehan
 » Morin, le jeune; Jehan Johannès; Jehan Fortin; Jehan
 » le Saige; Jehan Ruelle; Jehan Pigneau, marchand cor-
 » dier; Jehan Loreau, le jeune; Jehan Rondeau, le
 » jeune, boulanger; Jehan Grasenleul; Jehan Gallot;
 » Jehan Bézart, l'esné; Jehan Bézart, le jeune; Jehan
 » Souriz; Jehan Guyart; Jehan Durant, praticien en
 » court laye; Jehan Notier; Jehan Fournyon; Jehan des
 » Landes, l'esné; Jehan Bronechaut, et les enfans de
 » feu son frère, Noël Bronechaut; Jehan Régulier, mar-
 » chand mercier; Jehan de Lymoges, consturier; Jehan
 » Chevecier; Jehan des Landes, le jeune; Jehan Tourne-
 » ville; Jehan Allart; Jehan Pierre; Jehan Marie, dit
 » Petit-Jehan: la veufve et hoirs feuz Anthoyne Belle-
 » mère; la veufve Jehan Vanet; la veufve et hoirs Jehan
 » Asselin, masson; la veufve et hoirs Jehan Lesné,
 » cloutier; la veuve Jehan Hyète; la veufve et hoirs An-
 » thoyne Tarret; la veufve et hoirs Jehan Melu, bou-
 » langer; la veufve et hoirs Anthoyne Michelet, masson;
 » Loys Girault; les doyen et chappitre de Sainte-Croix;
 » le Chappelain de la chappelle Saint-Estienne fondé
 » en l'église Sainte-Croix; la veufve et hoirs Jehan de
 » Mareaulx, l'esné; la veufve et hoirs Lyénart Petit; la
 » veufve Estienne Templier; la veufve Jehan Cochetean;
 » Loys Johannes; Liénart Thibault; la veufve Mathu-
 » rin Lebret; les hoirs Jehan Chevecier; Loys Regnier;
 » la veufve et hoirs Jehan de Mareaulx, chaustier; la
 » veufve et hoirs Jehan Boursault; les hoirs Jehan
 » Haste; les hoirs Collin Bourgoys; Loys Lalier, mar-
 » chant cousturier; Mess. Jehan le Vasseur, presbtre,
 » chantre de Nostre-Dame d'Estampes et Chanoyne de
 » Sainte-Croix; Michelet Pigneau, marchand; Mahiet
 » Loreau; Mathurin le Fievre; Marsault Bézart; Ma-
 » thurin Notier; Michau Guyechars; Mathurin Ourry;
 » Macé Chartier; Marsault Pillault, tailleur de pierre;
 » Marquet de Lacroix, vigneron; Macé Lebret; Mathu-
 » rin Ramon, foulon; Noël Boutet, conterouleur du
 » grenier au seld'Estampes; Noël Lamy; Oudet du Pont;
 » Pierre Retourne; Pierre le Conte; Pierre Guillegault,
 » mercier; Pierre Esselin, marchand cordonnier; Pierre
 » Boysse, foulon; Pierre Delorme, marchand boucher;
 » Pierre Bouchier, laboureur; Pierre Coctu; Princet
 » Guyart; Pierre Hue, marchand drappier; Pierre Gille-
 » gault, mercier; Pierre Ambert; Pernet Lesné; Pierre

» Dochès, sergent à cheval; Robin Regnault; Quantin
 » Hardy; Robert le Tellier, marchand et bourgoys de
 » Paris; Robert Genest; Robin Regnant, menuisier; Ri-
 » chart Johannes; Robin le Conte, marchand drappier;
 » Symon de Vilette, tanneur; Symon Tourneville, filz
 » de feu Martin Tourneville; Symon Lamore; Symon
 » de Lestan; Thomas Janvier, mareschal.

E. 3898. — 1 registre, papier, de 83 feuillets in-4°, précédé d'une
 table de noms de personnes de 12 feuillets, formant un cahier
 de 0,25 de long sur 0,08 de large

1511. — Foresta ou de Longchamp (Fief de). —
 « Cens receuz à Estampes par moy Jehan Raclardy,
 » prebtre, procureur pour mesdames les abbessse et
 » couvent de l'Umilité Nostre-Dame de Lompcham-lez-
 » Saint-Cloux près Paris, pour les ans mil cinq cens et
 » unze et cetera: et fait faire déclaration des héritages et
 » terres et appartenances tenus en censive des dites
 » Dames assis à Estampes, et es environs, receu par moy
 » Cancien Védie (Sign. Autogr. Védie.) clerc, notaire
 » juré en la ville et conté d'Estampes, soulz Pierre Védie,
 » Clerc, tabellion juré dudit Estampes, des détanteurs
 » d'iceulx héritages et terres et appartenances, pour et à
 » la requeste des dites Dames ou de leur procureur pour
 » elles, pour en faire registre à la conservation de leur
 » droit, afin de perpétuel mémoire. Lesquels détenteurs,
 » chacun en droit soy, ont avoué tenir lesdits héritages,
 » terres et appartenances, audit titre de censive desdites
 » Dames: ledit cens païable par chacun an, le jour
 » Saint-Remy, en la ville d'Estampes, en l'ostel de
 » Gillet-le-Coupt, marchand, lequel oustel est tenu
 » d'elles en censive, assis devant l'église saint-Basille,
 » en la Grant-rue Saint-Jaques; portant ledit cens cinq
 » solz parisis de deffault par faulte de païer le cens ledit
 » jour Saint-Rémy... » Censitaires: « Anthoyne Bi-
 » chon, masson; Anthoyne Guyart, marchand houstelier;
 » Cancian Girard, marchand tonnelier; Guillaume Dou-
 » cet, laboureur de bras; Cancian Gobert, laboureur de
 » bras; Jehan Allant, homme de bras; Denis Delacroix,
 » charron; Guillaume le Gendre; François du Camel,
 » marchand ontelier; Ferry Saillart, marchand cordon-
 » nier; François Voire, homme de bras; Gillet le Coupt,
 » marchand espicier; Jehan Buisson, carrier; Guillaume
 » Syrant, le jeune; Guillaume Papillon; Jehan de Lyon-
 » nin, chevaucheur du roy; Jehan Asselin, voiturier de
 » la Reyne; Jehan Rondeau; Jehan Boyvin, laboureur
 » de vignes; Jehan Loreau; Jehan Bézard, l'esné; Je-
 » han Guyart; Jehan Durant, praticien en court laye;

» Jehan Fournyon; Jehan Bruechant; la veuve An-
 » thoyne Tarret; la veuve et hoirs Jehan Melu, boulan-
 » gier; la veuve Jehan de Mareaux, chaustier; Mathu-
 » rin Notier; Marsault Pillault, tailleur de pierre; Pierre
 » Betourne, charron; Pierre Esselin, cordonnier; Pierre
 » Delorme, marchand bouchier; Pierre Bouchier, homme
 » de bras; Pierre Cotu, laboureur de vignes; Princet
 » Picart, charron; Pierre Hue, marchand drappier;
 » Symon Tourneville, huillier, filz de feuz Martin Tour-
 » neville; Symon de Lestan; Thomas Janvier, maré-
 » chal; Pierre Nyvet; Denis l'Evesque; Symon l'Eves-
 » que; Estienne de Lestan; Jullian l'Evesque; Jehan
 » Chauloux, marchand espicier; Jehan Souriz; Jehan le
 » Feuvre; Pierre Coutu; Loys Régnier; Andry Bidon;
 » la vefve et hoirs Jehan Ruelle; Denis Serault; Guil-
 » laume Benoist; Jehan Gouvin, l'esné; Jaquet le Mère;
 » Jehan Loreau, le jeune; Mahiet Loreau; Mathurin
 » Outry; Pierre Guillegault, mercier; Cancian Tourne-
 » ville; Cancian Coue; Audry Bouleron; Audry Boyer;
 » Allin Bourciault; Anthoine Mathieu; Bastien Guyart;
 » Collas Brossart; Collin des Mons, arpenteur; Clément
 » Jolivet; Malturin Ranson; Estienne Porchier; Gillet
 » Mercier, vitrier et peintre; la vefve et hoirs Gillet
 » Chollet; Girault de Saint-Any, escuyer; Guillaume le
 » Bret; Guillaume Péronnet; Guillaume Moynet, mer-
 » cier; Jehan Bourdillon, praticien en court laye; Je-
 » han Fricéau; Jehan Pérart, marchand bouchier; Je-
 » han Guillart, homme de bras; Jehan Charpentier, dit
 » Danbe; Jehan Moret; Jaquet Bouchier, gendre de
 » Dryon Bougault; Jehan Bougault, filz de Dryon Bou-
 » gault; Jehan Buisson; la vefve Jehan Morin, l'esné;
 » Jehan Morin, le jeune; Jehan Johannes; Pierre
 » Plessis; Marsault Bezard; Mathurin le Fièvre; Ri-
 » chard Johannes; Symon la More; Pierre Hardy; Pierre
 » Boyse, foulon; Pierre le Conte; Oudet du Pont;
 » Noël Lamy; Macé Chartier; Marquet de Laeroix, vigne-
 » ron; Michelet Pagneau, marchand; Pierre Brunet;
 » homme de bras; Dryon Bougault; Denis Notier; Gillet
 » Mignard, cordonnier; Jehan Gallot; Jehan Graisenlay;
 » Jehan Notier; Jehan Régnier, marchand espicier; Je-
 » han Chevecier; Jehan Pierre; Jehan Bellemère; la
 » vefve et hoirs Anthoyne Michelet, masson; Loys Gi-
 » rault; la vefve et hoirs Estienne Tamplier, fille de
 » feuz Martin Tourneville; Loys Johannes; Liénart
 » Thibault; Loys Lallier, cousturier; Pierre le Bret; la
 » vefve Jehan Lesné, cloutier; Pierre Doches, sergent à
 » cheval au chastellet de Paris; Pierre Lesné, marchand
 » cloutier; la vefve et hoirs Jehan Asselin; la veuve et
 » hoirs Jehan Hyète; la vefve et hoirs Jehan de Ma-
 » reault, l'esné, musnier; Cancian Baudon, vigneron;

» Jehan le Saige; Pierre Ambart, vigneron; Estienne
 » Boudon, laboureur; Symon de Villette, marchand tan-
 » neur; Guillaume Bruant; la veuve Jehan Veret; Je-
 » han Genest, filz de feuz Robert Genest; Lucas Bon-
 » nelier, cardeux; la veuve Perrot Jullian, fille de feuz
 » Robert Genest; Guillaume Cheveciet; Cancian Hardy;
 » la veuve Estienne Michenet; les hoirs feuz Jehan
 » Chevecier; Jehan Notier; Jehan des Landes, le jeune;
 » Jehan Moret; Martin de Paviaux; Robert le Tellier,
 » marchand et bourgeois de Paris; Noël Boutet, mar-
 » chant, conterouleur du Grenier à sel à Etampes; Guil-
 » laume Carquaret, vigneron; Cancian Ponnille, mar-
 » chand drappier; Collin du Camel; Cancian Forest;
 » les hoirs feuz Guillaume Metas, les doyen et chappitre
 » de l'église collégiale Sainte-Croix; Jehan le Noble,
 » foulon; Jehan Dallier, marchand; Anthoyne Four-
 » nyon; Jehan le Comte, marchand mercier; Cancian
 » Girard; Michel des Prés; Jehan Lochereau. »

E. 389^{bis}. — 1 Registre, papier, de 85 feuillets in-4°, plus
 6 feuillets de table.

1511-1513. — Foresta ou de Longchamp (Fief de).
 — Ce registre est un double de celui qui fait l'objet de
 l'art. 3899. Il s'arrête à la déclaration des cens payés par
 la collégiale de Sainte-Croix d'Estampes, et ne contient
 pas les noms des censitaires qui terminent l'article précé-
 dent. Ces noms se trouvaient peut-être dans un feuillet
 qui devrait porter le n° 86, et qui a disparu, ne laissant
 qu'une manière d'onglet pour toute trace de son exis-
 tence. La table, qui est au commencement de ce registre,
 porte, en lettres rouges et noires, l'intitulé suivant:
 « *Tabula ad invenendum nomina que sequuntur.* »
 Il y a dans ce registre nombre de lettres initiales or-
 nées.

E. 3899. — 1 registre, papier, de 0,30 de long sur 0,11 de large,
 97 feuillets.

1529-1541. — Foresta ou de Longchamp (Fief de).
 — Etat des cens reçus à Estampes, « en l'hôtel où pend
 » pour enseigne St-Sébastien, assis devant l'église St-Ba-
 » zille », par Etienne Gamberelle, procureur et rece-
 veur-fermier des religieuses de Longchamp, pour les
 années 1529 à 1541 inclusivement. Censitaires en 1529:
 « Andry Bichon; Anthoyne Guyard; Armet Jourdin;
 » Anthoine Jolié; Bastien Guyard; Berthélémy Asse-
 » lin; Bastian Bijon; Basille Moteulay; Bastian Preud-

» homme ; Cancian Bauldry ; Cancian Houdry ; Cancian
 » Bézard ; Cancian Coire ; Cancian Ponille ; Cancian
 » Gilbert ; Colas Picard ; Cancian Picard ; Claude Thi-
 » bault ; Cancian Gouvin ; Denis Barranté ; Denis Bas-
 » setot ; Denis Bouteron ; Estienne Gamberelle ; Estienne
 » Delestan ; Estienne Tardif ; François Michellet ; Fran-
 » çois Acamide ou Récamier ; François Haste ; François
 » Banouard ; Guillaume Feussereau ; Guillaume Allant ;
 » Guillaume Loreau ; Guillaume Scirant ; Girard Boisse
 » et Jehan Bézard, son beau-frère ; Guillaume Papillon ;
 » Guillaume le Comte ; Gauvin Laumonier ; Girault de
 » Sainct-Auy, escuier ; Geuffroy de Lorme ; Germain
 » Gouvin ; G. des Préz ; Jehan Sergent ; Jehan le Franc ;
 » Jehan Angelot ; Jehan Genest ; Jehan Thibault ; Jehan
 » Nottier, le jeune ; Jehan des Landes ; Jehan Bontevil-
 » lain ; Jehan Brochant ; Jehan Bichou ; Jehan Bézart,
 » foulon ; Jehan Genest ; Jehan Robillard ; Jehan Buis-
 » son ; Jehan Buiceret ; Jehan Dallier, le jeune ; Jacques
 » Racquillier ; Jehan Delisle ; Jehan Chandoulx ; Jehan
 » Johannès ; Jehan Pierre ; Jacques Mahy ; Jehan le Noir ;
 » Jehan Cocheteau ; Jehan Lochereau ; Jacquet le Marié ;
 » Jehan Leclerc ; Jehan Guyard ; Jehanne Lévesque,
 » fille de feu Denis Lévesque ; Jehan Racquillier ; Jehan
 » Dantren ; les doyen et chapitre Ste-Croix ; la veuve et
 » hoirs François du Camel ; Laurens Gabot ; Lyénard
 » Thibault ; la veuve Jehan Ruelle ; la veuve G. Julien ;
 » la veuve Richard Johannes ; Lubin Banouard ; les hoirs
 » feu Gillet Le Coup et sa femme ; la veuve Loys de
 » Lorme ; la veuve G. Fitteau ; Loys Duchesne ; la veuve
 » Estienne Michenet ; la veuve Cancian Gobert ; les enfans
 » feu Ferry Sallart ; la veuve et hoirs Loys Fournillon ;
 » la veuve Loys Johannes ; Lubin Bouquart ; les hoirs
 » feu Jehan Loreau ; les hoirs Pierre Lebre ; Lucas Bé-
 » zart ; la veuve Noël Boutet ; Loys Régnier ; les hoirs
 » Cancian Ponille ; la veuve Jehan Boyvin ; Loys Amyot ;
 » la veuve Jehan Ourry ; la veuve G. Ourry ; les hoirs
 » Pierre Dochés ; la veuve Pierre Hue ; la veuve Pierre
 » Ruelle ; la veuve Andry Johannes ; la veuve Jehan As-
 » selin ; les hoirs feu Le Tellier ; la veuve Cancian Tour-
 » neville ; Macé Chartier ; Mathurin Foncier ; Mess.
 » Jehan Desmazis ; M. Edmes Banezeau ; Marquet Boyer ;
 » Marsault Bézard ; Marquet de la Croix ; Macé Brossard ;
 » Marquet Lebœuf ; M. Jehan Durand ; Mathurin Lefè-
 » vre ; Martin des Préz ; Mathurin Verret, fils de feu
 » Jehan Verret ; Mathurin Jabineau ; M. Régnauld Le-
 » roux, prebtre ; Nicolas des Granches ; Oudet du Pond ;
 » Pierre Guilgault ; Philibert Gouvin ; Pasquier Cousin ;
 » Pépin Tonnelier ; Pierre Boucher ; Pierre Lebre ; Pierre
 » Ruelle ; Pierre Petit ; Pierre Lesné ; Pierre Morin ;
 » Poincet Guyard ; Pernel Ducamel ; Quantin Hardy ;

» Quantin Ourry ; Quantin Sédillot ; Robert Gallot ; Ro-
 » bert de la Croix ; Robert Thibault ; Simon Boudon ;
 » Simon Couldrault ; Simon Lévesque ; Simon de Vil-
 » lecte ; Simon Tourneville ; Simon Proulx ; Thomas
 » Moteulx ; Thomas Janvier ; Kristolle Banouard. » —
 Censitaires en 1530 : « André Bichon ; Anthoyne Guyard ;
 » Arnet Jourdin ; Anthoyne Jolix ; André Hardy ; André
 » Desprez ; Bastien Guyard ; Barthélemy Asselin ; Bastien
 » Guyard ; Barthélemy Asselin ; Bastien Bijou ; Bastien
 » Prud'homme ; Barthélemy Richard ; Cancien Bauldry ;
 » Cancien Houdry ; Charles Thibault ; Cancien Bézard ;
 » Cancien Coue ; Cancien Ponille ; Cancien Gilbert ; Colas
 » Girard ; Claude Thibault ; Cancien Gilbert ; Cancien
 » Racquiller ; Cancien le Noyr ; Denis Bouteron ; Denis
 » Sarreault ; Estienne Tardif ; Estienne Michan ; Estienne
 » de Lestang ; François Michellet ; François Haste ; Fran-
 » çois Banouard ; François Gouvin ; François Cormier ;
 » Guillaume Fousseau ; Guillaume Alland ; Guillaume
 » Loreau ; Guillaume Sciraut ; Girard Boisse et Jehan
 » Bézard, son beau-frère ; Guillaume Papillon ; Guil-
 » laume le Conte ; Girault de Sainct-Auy, escuyer ;
 » Geuffroy Delorme ; Guillaume Desprez ; Germain
 » Gouvin ; Guillaume Gentilz ; Guillaume Buysson ;
 » Georges Hémerly ; Jehan Sergent ; Jehan le Franc ;
 » Jehan Notier, le jeune ; Jehan Deslan les ; Jehan Bou-
 » tevillain ; Jehan Brochant ; Jehan Bézard ; Jehan Ro-
 » billard ; Jehan Buysson ; Jehan Charbonnyer ; Jehan
 » Vincent ; Jehan Dallier, le jeune ; Jacques Raquiller ;
 » Jehan Delisle ; Jehan Guyard ; Jehan Chandoulx ;
 » Jehan Johannes ; Jehan Pierre ; Jacques Mahy ; Jehan
 » le Noir ; Jehan Cocheteau ; Jehan Lochereau ; Jacquet
 » le Marié ; Jehan le Clere ; Jehan Fournillon ; Jehan
 » Guyard ; Jehanne Lévesque, fille de feu Denis ; Jehan
 » Racquiller ; Jehan Dantelu ; Jehan Bougault ; Jehan
 » Asselin ; Jehan Souris ; Jehan Guyard ; Jehan Monnet ;
 » Jehan Marequet ; les doyen et chapitre Ste-Croix ; la
 » veuve et hoirs François Ducamel ; Laurens Gabot ; la
 » veuve et hoirs Olivier Martel ; Lyénard Thibault ; la
 » veuve Estienne Boudon ; la veuve Jehan Ruelle ; la
 » veuve Jehan Pierre ; la veuve Richard Johannes ; Lubin
 » Banouard ; les hoirs feu Gilles Leroux ; la veuve Loys
 » de Lorme ; la veuve feu Filleul ; les hoirs feu Jehan
 » Meleun ; Loys Duchesne ; les hoirs feu Estienne Mi-
 » chenet ; la veuve Cancien Gobert ; les enfans Ferry
 » Saillard ; la veuve Loys Johannes ; Lubin Bocquard ;
 » les hoirs feu Jehan Loreau ; Loys Fournillon ; la veuve
 » Quantin Hardi ; les hoirs Guillaume Lebre ; Lucas
 » Bézard ; la veuve Noël Boutier ; les hoirs Cancien Po-
 » nille ; la veuve Jehan Boyvin ; la veuve Jehan Ourry ;
 » les hoirs Pierre Dochés ; la veuve Pierre Hue ; la veuve

- » André Johannes; les hoirs feu Jehan Asselin; les hoirs
 » feu Robert le Tellier; la veuve Cancien Tourneville;
 » Loys Deschamps; les hoirs de fene Marion, jadis femme
 » de Jehan Angelot; la veuve Bastien Guyard; les enffans
 » Cancien Hardi; M. Jehan Durand; M. Pierre Le Pere;
 » Marsault Pillault; Macé Chartier; Mahyer Gouvin;
 » Mess. Jehan Desmazis, prebstre; Mess. Michel Gouver,
 » prebstre; Marquet Boyer; Marsault Bézard; Marquet
 » de la Croix; Macé Brossard; Marquet Lebœuf; Martin
 » Ourry; Martin Verret; Mathurin Jabineau; Mathurin
 » Souris; Mathurin le Fèvre; M. Guillaume Ducamel;
 » Mathurin Sédillot; Nicolas des Granches; Oudet du
 » Pond; Pierre Guylgault; Philippot Gouvin; Pasquier
 » Cousin; Pépin Tonnelier; Pierre Boucher; les hoirs
 » Pierre Lebret; Pierre Ruelle; Pierre Petit; Pierre
 » Lesné; Pierre Morin; Pierre de Lorme; Pierre de
 » Gilles; Quantin Hardi; Quantin Ourry; Quantin
 » Sédillot; Robert Gallot; Rouillet de la Croix; Ro-
 » bert Thibault; Simon de Villette; Simon Tour-
 » neville; Simon Roulx; Simon Boudon; Simon Lé-
 » vesque; Thomas Noteulx; Thomas Janvier; Thomas
 » Desplantes; Kristofle Banouard. » Censitaires en
 1532 : « André Bydoux (?); Anthoine Guyard; Armet
 » Jourdin; Anthoyne Jolix; André Desparrez; André
 » Hardi; Anthoine Souris; Barthélemy Asselin; Bas-
 » tien Bijou; Bazille Moteulx; Bastien Preudhomme;
 » Barthélemy Richard; Cancien Bauldri; Cancien
 » Houdry; Charles Thibault; Cancien Bézard; Cancien
 » Coue; Cancien Pounille; Cancien Gilbert; Colas
 » Girard; Cancien Girard; Claude Thibault; Cancien
 » Raequiller; Cancien le Noyr; Denis Bouteron; Denis
 » Sarrault; Denis Lebret; Estienne Tardif; Estienne
 » Michau; Estienne de Lestang; François Michellet;
 » François Haste; François Banouard; François Gou-
 » vin; François Cornyer; Guillaume Foussard; Guil-
 » laume Boisse; Guillaume Papillon; Guillaume le
 » Conte; Girault de Saint-Any, escuier; Geoffroy De-
 » lorme; Germain Gouvin; Guillaume Buisson; Huet
 » Souris; Jehan Sergent; Jehan le Franc; Jehan Mi-
 » chellet; Jehan Thibault; Jehan Nothier; Jehan
 » Bezoult; Jehan des Landes; Jehan Boutevillain;
 » Jehan Brochant; Jehan Bézard, foulon; Jehan
 » Groislier; Jehan Souris; Jehan Robillard; Jehan
 » Buysson; Jehan Charbonnyer; Jehan Vincent;
 » Jehan Dallier, le jeune; Jacques Racquiller; Jehan
 » Delisle; Jehan Chandoulx; Jehan Johannes; Jehan
 » Pierre; Jacques Mahy; Jehan le Noyr; Jehan Coche-
 » tau; Jehan Lochereau; Jacques le Maire; Jehan Le-
 » clerc; Jehan Fonillon; Jehan Guyard; Jehan Léves-
 » que; Jehan Racquiller; Jehan Dantelu; Jehan Redde;
 » Jehan Asselin; Jacques Ourry; Jehan Guyard, le jeune;
 » Jehan Moynet; Jehan Porceau; Jehan Macquet;
 » J. Chausson; les doyen et chappitre Ste-Croix; la
 » veuve et hoirs François Ducamel; Laurens Guabot;
 » les hoirs N. Martin; Lyénard Thibault; la veuve Jehan
 » Ruelle; la veuve Guillaume Julien; la veuve Richard
 » Johannes; la veuve et hoirs Lubin Banouard; la veuve
 » Loys Delorme; la veuve Guillaume Filleul; les hoirs
 » Jehan Meleun; la veuve Cancien Gobert; les enffans
 » Ferry Saillard; la veuve Loys Johannes; Lubin Bou-
 » quard; les hoirs Jehan Loreau; Loys Fornillon; la
 » veuve Quantin Hardi; les hoirs Lebret; Lucas Bézard;
 » la veuve Noël Boutet; Lois Régnier; les hoirs Cancien
 » Ponille; la veuve Jehan Boyvin; la veuve Jehan Ourry;
 » la veuve Pierre Dochés; les hoirs Robert le Tellier; la
 » veuve Cancien Tourneville; Loys Deschamps; les hoirs
 » André Chrétien; la veuve Bastien Girard; les enffans
 » Cancien Hardy; les enffans Anthoine de Villette; la
 » veuve André Johannes; M. Jehan Durand; M. Pierre
 » Lepère; Macé Chartier; Macé Saultpillault; Mahier
 » Gouvin; Mess. Jehan de Souris, prebstre; Mess. Mi-
 » chet Gomet (ou Gouvet), prebstre; Marquet Boyer;
 » Marsault Bézard; Marquet Delacroix; Macé Brossard;
 » Marquet Lebeuf; Mathurin Verret; Mathurin Jabi-
 » neau; M. Regnault Leroux, prebstre; Mathurin Souris;
 » Mathurin Le Fèvre; M. Guillaume Ducamel; Mathu-
 » rin Sédillot; Martin Desprez; Nicolas des Granches;
 » Oudet du Pond; Pierre Guilgault; Philippot Gouvin;
 » Pasquier Cousin; Pépin Tonnelier; Pierre Bou-
 » cher; Pierre le Bret; Pierre Ruelle; Pierre Petit;
 » Pierre Lesné; Pierre Morin; Pierre Delorme; Perrin
 » Guyard; Pierre de Gilles; Quantin Hardi; Quantin
 » Ourriz; Quantin Sédillot; Robert Gallot; Rouillet de
 » la Croix; Robert Thibault; Symon de Villette; Simon
 » Tourneville; Symon Boudon; Simon Lévesque; Thomas
 » Moteulx; Thomas Janvier; Thomas Desplaines; Kris-
 » tofle Banouard; Ythier Chausson; » Censitaires en 1533:
 « André Bichon; Anthoine Guyard; Armet Jourdin;
 » Anthoine Jolix; André Desprez; André Hardi; André
 » Pinault; Anthoine Souris; Berthélemy Asselin; Bas-
 » tien Bijou; Bazille Moteulx; Berthélemy Richard;
 » Cancien Bauldri; Cancien Houdri; Charles Thibault;
 » Cancien Bézard; Cancien Cosse; Cancien Gilbert; Can-
 » cian Bacquiller; Cancien le Noyr; Cancien Fillau; Denis
 » Bouteron; Denis Sarrault; Denis Lebret; Estienne Tar-
 » dif; Estienne Delestang; François Michellet; François
 » Haste; François Banouard; François Gouvyn; François
 » Cormyer; François Bydault; Guillaume Foussard; Guil-
 » laume Alland; Guillaume Loreau; Guillaume Serrant;
 » Girard Boisse; Guillaume Papillon; Guillaume Le-

- » conte; Girault de Saint-Any, escuier; Geuffroy De-
 » lorme; Guillaume Desprez; Germain Gouvyn; Gaul-
 » vin Laulmonyer; Guillaume Gentilz; Guillaume
 » Buysson; Guillaume Regnyer; Huët Souris; Jehan
 » Sergent; Jehan le Franc; Jehan Michellet; Jehan
 » Thibault; Jehan Nothier, le jeune; Jehan Bézault;
 » Jehan Deslandes; Jehan Boutevillain; Jehan Bro-
 » chant; Jehan Bézard, foulon; Jehan Groisentier;
 » Jehan Souris; Jehan Robillard; Jehan Buisson; Je-
 » han Vincent; Jehan Dallier, tainturier; Jacques Rac-
 » quillet; Jehan Delisle; Jehan Chaudoux; Jehan Jo-
 » hannes; Jehan Pierre; Jacques Mahy; Jehan le Noyr;
 » Jehan CochetEAU; Jehan Lochereau; JacquET le Maire;
 » Jehan Leclerc; Jehan Fournillon; Jehan Guyard;
 » Jehan Lévesque; Jehan Racquillet; Jehan Dantelu;
 » Jehan Redde; Jehan Bougault; Jehan Asselin; Jacques
 » Ourry; Jehan Souris; Jehan Guyard, le jeune; Jehan
 » Moynet, plastyer; Jehan Porceau; Jehan Chausson;
 » Jehan Perdreau; les doyen et chappitre Sainte-Croix;
 » la veuve et hoirs François Ducamel; Laurens Gabot;
 » les hoirs M. Olivier Martel; Lyénard Thibault; la
 » veuve Jehan Ruelle; la veuve Guillaume Julien; la
 » vefve et hoirs Lubin Banouard; la veuve Loys De-
 » lorme; la veuve Guillaume Filleul; les hoirs feu Jehan
 » Meleun; Loys du Chesne; la veuve Cancien Gobert;
 » les enfans Ferry Saillard; la veuve Cancien Girard;
 » la vefve Loys Johannes; Lubin Boucard; les hoirs feu
 » Jehan Loreau; les hoirs André Chrétien; la veuve
 » André Johannes; Loys Fournillon; la veuve Quantin
 » Hardy; les hoirs Guillaume Lebret; Lucas Bézard; la
 » veuve Noël Boutel; Loys Regnyer; les hoirs Cancien
 » Ponille; la veuve Jehan Boyvin; la veuve Jehan Our-
 » ry; la veuve Pierre Dochés; la veuve Pierre Hue; les
 » hoirs Robert le Tellier; la veuve Cancien Tourneville;
 » Loys Deschamps; la veuve Cancien Girard; la veuve
 » Bastien Guyard; les enfans Cancien Hardy; les hoirs
 » feu M. Jehan Durand; la fille Macé Saultpillault;
 » M. Pierre Lepère; Macé Chartier; Mahiet Gouvyn;
 » Mess. Jehan des Mazis, prebtre; Mess. Michel Gou-
 » vet, prebtre; Marquet Boyer; Marsault Bézard; Mar-
 » quet de la Croix; Marquet Lebeuf; Mathurin Verret;
 » Mathurin Jabyneau; M^e Regnault Leroux, prebtre;
 » Mathurin Souris; Mathurin le Fèvre; M. Guillaume
 » Ducamel; Mathurin Sédillot; Nicolas des Granches;
 » Oudet du Pond; Pierre Guilgault; Philippot Gouvyn;
 » Pasquier Cousin; Papin Tonnelier; Pierre Boucher;
 » Pierre Lebret; Pierre Ruelle; Pierre Petit; Pierre
 » Lesné; Pierre Morin; Pierre Delorme; Perrin Guyard;
 » Pierre de Gilles; Quantin Hardy; Quantin Ourry;
 » Quantin Sédillot; Robert Gallot; Rouillet Delacroix;
 » Robert Thibault; Raphaël Moteulx; Symon de Vilette;
 » Symon Boudon; Symon Lévesque; Thomas Moteulx;
 » Thomas Jauvier; Thomas Deslandes; Xristofle Ba-
 » nouard. » Censitaires en 1534 : « André Bichou;
 » Anthoyne Guyard; Armet Jourdin; Anthoyne
 » Jolix; Andrés Desprez; André Hardy; André Py-
 » nault; Anthoyne Souris; Barthélemy Asselin; Bastien
 » Bijou; Bazille Moteulx; Berthélemy Richard; Can-
 » cian Bauldri; Cancian Hou dri; Charles Thibault; Can-
 » cian Bézard; Cancian Cosse; Cancian Gilbert; Claude
 » Thibault; Cancian Raquiller; Cancian le Noyer; Can-
 » cian Phillau, menuisier; Colas Cochon; Denis Boute-
 » ron; Estienne Tardif; Estienne Delestang; François
 » Michellet; François Haste; François Banouard; Fran-
 » çois Gouvyn; François Cormyer; François Bidault;
 » Guillaume Fousserart; Guillaume Alland; Guillaume
 » Loreau; Guillaume Sciraut; Girard Boisse; Guillaume
 » Papillon; Guillaume Leconte; Guillaume Desprez;
 » Girault de Saint-Any, escuyer; Geuffroy Delorme;
 » Gaulvyn Laulmonyer; Guillaume Gentilz; Guillaume
 » Buysson; Gilles Guy; Guillaume Réguyer; Huët Sou-
 » ris; Jehan Sergent; Jehan le Franc; Jehan Chollet;
 » Jehan Thibault; Jehan Nothier, le jeune; Jehan
 » Bezoult; Jehan Deslandes; Jehan Boutevillain; Jehan
 » Brochant; Jehan Bézard, foulon; Jehan Groisentier;
 » Jehan Souris; Jehan Robillard; Jehan Buysson; Jehan
 » Vincent; Jehan Dallier, tainturier; Jacques Racquil-
 » let; Jehan Delisle; Jehan Chaudoux; Jehan Johannes;
 » Jehan Pierre; Jacques Mahy; Jehan le Noyr, vigne-
 » ron; Jehan CochetEAU; Jehan Lochereau; JacquET le
 » Maire; Jehan Leclerc; Jehan Fournillon; Jehan
 » Guyard, Paigné; Jehan Lévesque; Jehan Racquillet;
 » Jehan Dantelu; Jehan Redde; Jehan Bougault; Jehan
 » Asselin; Jacques Hourry; Jehan Jouris; Jehan Guyard,
 » le jeune; Jehan Porceau; Jehan Perdreau, Jehan Tar-
 » dif; Jacques Loreau; Jehan Corbillon; Jehan Fou-
 » quier; Jehan Boucher, huyllier; Jehan Lefèvre, vic-
 » trier; Jehan Lejeune; Jehan de Vilette; les doyen et
 » chappitre Ste Croix; la vefve et hoirs François Duca-
 » mel; Laurens Gabet; les hoirs feu M. Olivier Martel;
 » Lyénard Thibault; la veuve Jehan Ruelle; la veuve
 » Guillaume Julien; la veuve Richard Johannes; la
 » veuve et hoirs Lubin Banouard; la veuve Loys Delor-
 » me; les hoirs Jehan Meleun; Loys du Chesne; la veuve
 » Cancien Gobert; les enfans Ferry Saillard; la veuve
 » Cancien Girard; la veuve Loys Johannes; Lubin Bou-
 » card; les hoirs feu Jehan Loreau; la veuve André
 » Johannes; Loys Fournillon; la veuve Quantin Hardy;
 » les hoirs Guillaume Lebret; Lucas Bézard; la veuve
 » Macé Boutef; Loys Régnier; les hoirs Cancien Ponille;

» la veuve Jehan Boyvin; la veuve Jehan Ourry; la veuve
 » Pierre Doches; la veuve et hoirs Pierre Hue; les hoirs
 » Robert Letellier; la veuve Cancien Tourneville; Loys
 » Deschamps; la veuve Bastien Guyard; les enfans Cancien
 » Hardi; les hoirs feu M. Jehan Durand; la
 » veuve Jehan Thibault; la veuve Jacques Delacroix;
 » la veuve de Jehan Foziber: M. Pierre le Père; Macé
 » Chartier, Mahiet Gouvyn; Mess. Jehan Desmazis,
 » prebtre; Mess. Pierre Johannes, prebtre; Mess.
 » Michel Gouvet, prebtre; les hoirs Marsault Bézard;
 » Marquet Lebeuf; Mathurin Verret; Mathurin
 » Jobyneau; M. Régnauld Leroux, prebtre; Mathurin
 » Souris; Mathurin Lefèvre; M. Guillaume Ducamel;
 » Mathurin Sédillot; Martin Desparrez; Martin et Jehan
 » les Hardis, héritiers de feu Pierre Hardi, leur ayeul;
 » Oudet du Pond; Pierre Guillault; Philippot Gouvyn;
 » Pasquier Cousin; Pépin Tonnelier; Pierre Boucher;
 » Pierre Lebret; Pierre Ruelle; Pierre Petit; Pierre
 » Lesné; Pierre Morin; Pierre Delorme; Pierre de Gilles;
 » Pierre Desmazis, escuier; Quantin Hardi; Quantin
 » Ourry; Quantin Sédillot; Robert Gallot; Robin Thibault;
 » Raphaël Moteulx; Rob. Fournier(?); Simon de
 » Villette; Symon Boudon; Symon Lévesque; Thomas
 » Moteulx; Thomas Desplantes; Kristofle Banouard. »
 Censitaires en 1535: « André Bichon; Anthoyne
 » Guyard; Armet Jourdin; Anthoyne Jolix; André Desparrez;
 » André Hardi; André Pynault; Anthoyne Souris;
 » Anne, fille de feu Cancien Girard; Berthélemy
 » Asselin; Bastien Bijou; Bazille Moteulx; Berthélemy
 » Richard; Cancien Hendry; Charles Thibault; Cancien
 » Bézard; Cancien Caie; Cancien Gilbert; Colas Girard;
 » Claude Thibault; Cancien Racquillet; Cancien le
 » Noyr; Cancien Phillau, menuisier; Colas Cochon;
 » Charlot Guétard; Cancien Hardi; Denis Bouteron;
 » Estienne Tardif; Estienne Delestang; Esprit Hacte;
 » François Michellet; François Haste; François Banouard;
 » François Gouvyn; François Cormyer; François Bydault;
 » Guillaume Deslandes; Guillaume Fousereau;
 » Guillaume Allaud; Guillaume Loreau; Guillaume Scerant;
 » Girard Boisse; Guillaume Papillon;
 » Guillaume Lecote; Guillaume Desprez; Girault de
 » St. Any, escuier; Geuffroy Delorme; Gouvyn Laulmonyer;
 » Guillaume Gentilz; Guillaume Buysson;
 » Gilles Guy; Guillaume Régnyer; Huet Souris, Jehan
 » Sergent; Jehan le Franc; Jehan Michellet; Jehan
 » Nottier, le jeune; Jehan Bezoult; Jehan Deslandes;
 » Jehan Boutevillain; Jehan Brochant; Jehan Bézard,
 » foulon; Jehan Groisentier; Jehan Buisson; Jehan
 » Vincent; Jehan Dallier, tainturier; Jacques Racquillet;
 » Jehan Delisle; Jehan Chaudoux; Jehan Jo-
 » hannes; Jehan Pierre; Jacques Mahy; Jehan le Noir;
 » Jehan CochetEAU; Jehan Lochereau; Jehan Leclere;
 » Jehan Fournillon; Jehan Guyard, l'esné; Jehanne
 » Levesque; Jehan Racquillet; Jehan Dantelu; Jehan
 » Redde; Jehan Bougault; Jehan Asselin; Jacques
 » Ourry; Jehan Guyard, le jeune; Jehan Porceau et
 » Ythier Chausson; Jehan Perdreau; Jehan Tardif; Jacques
 » Loreau, Jehan Corbillon; Jehan Fouquier; Jehan
 » Boucher, huillier; Jehan Guy, le jeune; Jehan
 » de Villette, filz de feu Anthoyne de Villette; Jehan le
 » Fèvre, victrier; Jehan Hamonys; Jehan Robillard;
 » les doyen et chapitre Ste Croix; la veuve et hoirs
 » F. du Camel; Laurens Gabot; les hoirs feu M. Olivier
 » Martel; Lyénard Thibault; la veuve Jehan Ruelle; la
 » veuve Guillaume Julien; la veuve Richard Johannes;
 » la veuve et hoirs Lubin Banouard; la veuve Loys Delorme;
 » les hoirs feu Jehan Meleun; Loys du Chesne;
 » la veuve Cancien Gobert; la veuve Ferry Saillard;
 » la veuve C. Girard; la veuve Loys Johannes; Lubin
 » Boucard; les hoirs feu Jehan Loreau; la veuve André
 » Johannes; Loïs Fournillon; la veuve Quantin Hardi;
 » les hoirs G. Labret; Lucas Bézart; Loys Régnyer; les
 » hoirs Cancien Ponille, l'esné; la veuve Jehan Boyvin;
 » la veuve Jehan Ourry; les hoirs Pierre Doches; les
 » hoirs Pierre Hue; les hoirs Rob-Letellier; la veuve
 » Cancien Tourneville; Loys Deschamps; la veuve Bastien
 » Guyard; les enfans Cancien Hardi; les hoirs feu
 » M. Jehan Durand; la veuve Pierre Boucher; la veuve
 » Jehan Thibault; la veuve Jacquet le Mire; les hoirs
 » Jacques de la Croix; la veuve Jehan Foziber; les hoirs
 » et veuve Cancien Coue; la veuve Rouillet Delacroix; la
 » veuve Jehan Dallier; M. Pierre Lepère; Macé Chartier;
 » Mahiet Gouvyn; Mess. Jehan Desmazis; D. des Mazis;
 » Mess. Pierre Johannes; Mess. Michel Gouvet; Marquet
 » Lebeuf; Mathurin Verret; Mathurin Jabineau; Mess.
 » Regnauld Leroux, prebtre; Mathurin Souris; Mathurin
 » le Fèvre; M. Guillaume Ducamel; Mathurin Sédillot;
 » Martin Desgrès; Martin et Julien les Hardis;
 » M. Esmes Vanezeau, ayant esponzé Michelle Noble;
 » Michel Lecoq; Oudet du Pond; Pierre Guilgault;
 » Philippot Gouvyn; Pasquier Cousin; Pépin Tonnelier;
 » Pierre Boucher; Pierre Lebret; Pierre Ruelle; Pierre
 » Petit; Pierre Lesné; Pierre Morin; Pierre Delorme;
 » Prix Guyard; Pierre de Gilles; Pierre Banouard;
 » Pierre Orry; Quantin Hardi; Quantin Ourry; Quantin
 » Sédillot; Robert Gallot; Rob. Thibault; Raphaël Moteulx;
 » Rob. Fourre; Symon de Villette, Symon Boudon;
 » Symon Lévesque; Thomas Moteulx; Thomas Deslandes;
 » Cristofle Banouard. » Censitaires en 1536:
 » « André Bichou; Armet Jourdin; Anthoine Jolix; André

- » Desprez; André Hardi; André Pinault; Anthoine
 » Souris; Anne, fille de feu Cancien Girard; André
 » Couellard; Barthélemy Asselin; Bastien Bijou; Bazille
 » Motenlx; Berthélemy Richard; Cantien Houdon;
 » Charles Thibault; Cancien Bacquillet; Cancien le
 » Noir; Cancien Philau, menuisier; Colas Cochon; Colin
 » Michau; Charlot Guétard; Cancien Hardi; Denis
 » Bouteron; Estienne Delestaing; Estienne Tardif;
 » Esprit Hacte; François Michellet; François Haste;
 » François Banouard; François Gouvyn; François
 » Bydault; François Boucher; Guillaume Deslandes;
 » Guillaume Foussart; Guillaume Alland; Guillaume
 » Loreau; Guillaume Seirant; Girard Boisse; Guillaume
 » Papillon; Guillaume Leconte; Guillaume Desprez;
 » Girault de St Any, escuier; Gueffroy Delorme; Gaulvin
 » Laulmonyer; Guillaume Gentilz; Guillaume Buysson;
 » Guillaume Guy; Guillaume Regnyer; George Bros-
 » sard; Guillaume Godefroy; Huet Souris; Jehan Ser-
 » gent; Jehan le Franc; Jehan Nothier, le jeune; Jehan
 » Bezoult; Jehan Deslandes; Jehan Boutevillain; Jehan
 » Bézard, foulon; Jehan Groiseleu; Jehan Souris; Jehan
 » Buisson; Jehan Vincent; Jacques Racquillet; Jehan
 » Delisle; Jehan Chandoulx; Jehan Lèvesque; Jérôme
 » de Vilette, filz de feu Symon de Vilette; Jehan Jo-
 » hannes; Jehan Pierre; Jacques Mahy; Jacques le Noyr;
 » Jehan Cocheteau; Jehan Lochereau; Jehan Leuret;
 » Jehan Fournillon; Jehan Guyard, l'esné; Jehan Lé-
 » vesque; Jehan Racquillet; Jehan Dantelu; Jehan
 » Redde; Jehan Bougault; Jehan Asselin; Jacques
 » Ourry; Jehan Guyard, le jeune; Jehan Porreau;
 » Ythier Chausson; Jehan Perdreau; Jehan Tardif; Je-
 » han Corbillon; Jehan Fouquet; Jehan Boucher, huil-
 » lier; Jehan Guy, tabellion; Jehan de Vilette; Jehan
 » le Fèvre, victrier; J. le Long; Jehan Hamouys; Jehan
 » Robillard; Jehan Gouvet; Rouillet de la Rue; Jehan
 » Valet; les doyen et chapitre Sainte-Croix; la veuve et
 » hoirs feu Fr. du Camel; Laurens Gabot; les hoirs feu
 » Olivier Martel; Lyénard Thibault; la veuve Jehan
 » Ruelle; la veuve G. Julien; la veuve Richard Johannes;
 » les hoirs feu Lubin Banouard; la veuve Loys Delorme;
 » les hoirs feu Jehan Meleum; Loys du Chesne; la veuve
 » Jehan Dallier; les enfans feu Ferry Saillard; la veuve
 » Cancien Girard; la veuve Loys Johannes; Lubin Bou-
 » card; les hoirs feu Jehan Loreau; les hoirs André Cré-
 » lien; la veuve André Johannes; Loys Fournillon; les
 » hoirs G. Leuret; Lucas Bézard; Loys Regnier; les
 » hoirs Cancien Ponille; la veuve Jehan Boyvin; la
 » veuve Jehan Ourry; les hoirs feu Pierre Dochés; les
 » hoirs Pierre Hue; les hoirs Robert le Tellier; la veuve
 » Cancien Tourneville; Loys Deschamps; la veuve Bas-
 » tien Guyard; les enfans Cancien Hardi; la veuve G.
 » Leconte; Loys Perrot, les hoirs feu M. Jehan Durand;
 » la veuve Jeh. Thibault; la veuve Jacquet le Maire; les
 » hoirs Marquet de la Croix; la veuve Jehan Foziber. »
 Censitaires en 1537: « André Bichon; Anthoine Guyard;
 » Armet Jourdin; André Desprez; André Hardi; André
 » Pinault; Anthoine Souris; Anne, fille de feu Cancien
 » Girard; Anthoine Fournillon; André Coillard; Ber-
 » thélemy Asselin; Bastien Bijou; Berthélemy Richard;
 » Cancien Houdri; Charles Thibault; Cancien Bézard;
 » Cancien Gilbert; Colas Girard; Claude Thibault; Can-
 » cien Racquillet; Cancien le Noyr; Cantien Phillou,
 » menuisier; Colas Cochon; Colin Michau; Charles Gué-
 » tard; Cancien Hardi; Denis Bouteron; Estienne Tardif;
 » Esprit Hacte; Estienne Banouard; François Michellet;
 » François Haste; François Banouard; François Gou-
 » vyn; François Cormyer; François Bydault; Ferry Bou-
 » cher; François Bourdin; Ferrent Fournillon; Guil-
 » laume; Deslandes; Guillaume Foussart; Guillaume
 » Alland; Girard du Four; Guillaume Loreau; Girard
 » Boisse; Guillaume Papillon; Guillaume Leconte;
 » Guillaume Desprez; Girault de St Any, escuier; Gef-
 » froy Delorme; Gaulvyn Laulmonyer; Guillaume Gen-
 » til; Guillaume Buysson; Gilles Guy; Guillaume Ré-
 » gnier; George Brossard; Guillaume Gaudeffroy;
 » Gilles Banouard; Huet Souris; Jehan Sergent; Jehan
 » le Franc; Jehan Nothier, le jeune; Jehan Bezoult; Je-
 » han Deslandes; Jehan Boutevillain; Jehan Bézard,
 » foulon; Jehan Groisentier; Jehan Souris; Jehan Buys-
 » son; Jehan Vincent; Jacques Racquillet; Jehan Delisle;
 » Jehan Chandoulx; Jehan Porreau (Alias Porceau);
 » Julien Lèvesque; Jehan Robillard; Jérôme de Vilette;
 » Jehan Hamouys; Jehan de Vilette; Jehan Johannes;
 » Jehan Pierre; Jacques Mahy; Jehan le Noyr; Jehan
 » Cocheteau; Jehan Lochereau; Jehan Le Clerc; Jehan
 » Fournillon; Jehan Guyard, l'esné; Jehanne Lèvesque;
 » Jehan Racquillet; Jehan Dantelu; Jehan Bougault;
 » Jehan Asselin; Jacques Ourry; Jehan Guyard, le jeune,
 » charron; Ythier Chausson; Jehan Perdreau; Jehan
 » Tardif; Jehan Corbillon; Jehan Fouquet; Jehan Bou-
 » cher, huillier; Jehan Guy, tabellion; Jehan de Vil-
 » lette, de Paris; Jehan le Fèvre, victrier; Jehan Gou-
 » vet; Jehan Bontin; Jehan Banouard; Jacquet Juliard;
 » Jacquet Boutevillain; les hoirs feu François Ducamel;
 » les doyen et chapitre Ste Croix; Lyénard Thibault;
 » la veuve Jehan Ruelle; la veuve J. Julien; la veuve
 » Richard Johannes; Loys du Chesne; la veuve Jehan
 » Dallier; les enfans feu Ferry Saillard; la veuve Jehan
 » Boyvyn; la veuve Cancien Girard; la veuve Loys Jo-
 » hannes; Lubin Boucard; les hoirs feu Jehan Loreau;

- » les hoirs André Crétien; Loys Fournillon; la veuve
 » Quantin Hardi; les hoirs G. Lebret; Lucas Bézard;
 » Loys Régnuyer; les hoirs Cancien Ponnille; la veuve Je-
 » han Ourry; les hoirs feu Pierre Dochés; les hoirs Robert
 » le Tellier; la veuve Cancien Tourneville; Loys Des-
 » champs; la veuve Bastien Guyard; les enfans Cancien
 » Hardi; Loys Perrot; les hoirs feu M. Jehan Durand;
 » la veuve Jehan Thibault; la veuve Pierre Delorme; la
 » veuve Jacquet le Maire; la veuve et hoirs Marquet de
 » la Croix; les hoirs Cancien Coue; les hoirs Jehan
 » Moynet, dict Jolix; les hoirs Marsault Bézard; Loys
 » Chevecy; M. Pierre Lepère; Macé Chartier; Mahiet
 » Gouvyn; Mess. Jehan de Souris, prestre; Mess. Pierre
 » Johannès, prestre; Mess. Michel Gouvet; Marquet
 » Lebeuf; Mathurin Verret; Mathurin Jobyneau; M. Re-
 » gnault Leroux, prestre; Mathurin Souris; Mathurin
 » le Fèvre; M. G. Ducamel; M. Jehan de Nymes, sr de
 » Villemartin; Mathurin Sédillot; Martin Desprez; Mar-
 » tin et Jehan les Hardis; M. Esnard Vanezeau; Michel
 » Lecoq; Mahiet Banouard; Oudet du Pond; Pierre
 » Guilgault; Philipot Gouvyn; Pasquier Cousin; Pépin
 » Tonnelier; Pierre Lebret; Pierre Ruelle; Pierre Petit;
 » Pierre Lesné; Pierre Morin; Prix Guyard; Pierre De-
 » lorme; Pierre de Gilles; Pierre Desmazis, escuier;
 » Pierre Banouard; Quantin Hardi; Quantin Oury;
 » Quantin Sédillot; la veuve Symon Lévesque; Thomas
 » Deslandes; Thomas Moteux; Boulet de la Rue; Ro-
 » bert Fourre; Cristolle Banouard. » — Censitaires en
 1538: « André Bouteron, le jeune; Anthoine Girard;
 » Armet Jourdin; André Desprez; André Hardi; André
 » Pinault; Anthoine Souris; Anne, fille de feu Cancien
 » Girard; Anthoine Fournicon; André Coellard; Ber-
 » thélémy Asselin; Bastien Bijou; Berthélémy Richard;
 » Cancien Houdon; Charles Thibault; Cancien Bézard;
 » Cancien Gilbert; Colas Girard; Claude Thibault; Can-
 » cien Bacquillet; Cancien le Noyr; Cancien Phillau,
 » mersier; Colas Cochon; Colin Michau; Charles Gué-
 » tard; Cancien Hardi; Denis Bouteron; Cancien Ba-
 » nouard, fils de Lubin; Estienne Tardif; Esprit Hacte;
 » Estienne Banouard, fils mineur de Lubin; Estienart
 » Pounille; François Michelet; François Haste; Fran-
 » çois Banouart; François Gouvyn; François Cormyer;
 » François Bydault; François Boucher; François Bon-
 » din; Florent Fournillon; Guillaume Deslandes; Guil-
 » laume Foussier; Guillaume Allard; Girard de Four;
 » Guillaume Loreau; Girard Boisse; Guillaume Papit-
 » lon; Guillaume Leconte; Guillaume Desprez; Girault
 » de St-Nany, escuier; Geuffroi Delorme; Goulvyn Lail-
 » monyer; Guillaume Gentilz; Guillaume Buysson;
 » Gilles Guy; Guillaume Régnier; Georges Brossard;
 » Gilles Banouard, fils mineur de Lubin; Huet Souris;
 » Jehan Sergent; Jehan Lefranc; Jehan Nothier, le
 » jeune; Jehan Bezoult; Jehan Deslandes; Jehan Boute-
 » villain; Jehan Bézard, fouillon; Jehan Groiseleu;
 » Jehan Souris; Jehan Buysson; Jehan Vincent; Jacques
 » Racquillet; Jehan Delisle; Jehan Chandoux; Jehan
 » Audenet; Jehan Poireau; Julien Lévesque; Jehan Ro-
 » billard; Jhérôme de Villette; Jehan Hamouys; Jehan
 » de Villette; Jehan Johannes; Jehan Pierre; Jacques
 » Mahy; Jehan Lenoir, vigneron; Jehan Cocheteau;
 » Jehan Lochereau; Jehan le Clerc; Jehan Fournillon;
 » Jehan Girard, lesné; Jehan Lévesque; Jehan Racquil-
 » let; Jehan Dantelu; Jehan Bidde; Jehan Bougault;
 » Jehan Asselin; Jacques Hourry; Jehan Souris; Jehan
 » Girard, le jeune, charron; Jehan Poireau; Ithier
 » Chausson; Jehan Perdreau; Jehan Tardif; Jehan
 » Corbillon; Jehan Foucquet; Jehan Boucher, huillier;
 » Jehan Guy, tabellion; Jehan de Villette, de Paris;
 » Jehan le Fèvre, vitrier; Jehan Gouvet; Jehan Boutin;
 » Jehan Banouard, cardeur; Jacquet Juliard; Jehan Ba-
 » nouard, boucher; Jacques Boutevillain; les hoirs feu
 » François du Camel; les doyen et chappitre Saint-
 » Croix; Lyénard Thibault; la veuve Jehan Ruelle; la
 » veuve G. Julien; la veufve Richard Johannes; la
 » veufve Loïs Delorme; Jehan Meleun; Loys du Chesne;
 » la veufve Jehan Dallier; les enfens feu Ferry Saillard;
 » la veufve Jehan Boyvyn; la veuve Cancien Girard; la
 » veufve Loys Johannes; Lubin Boucard; les hoirs feu
 » Jehan Loreau; les hoirs André Xrétien; la veuve An-
 » dré Johannes; Loïs Fournillon; la veufve Quantin
 » Hardi; les hoirs G. Lebret; Lucas Bézard; Loys Re-
 » guyer; les hoirs Cancien Ponnille; la veuve Jehan
 » Ourry; les hoirs feu Pierre Dochés; les hoirs Pierre
 » Hue; les hoirs Robert Letellier; la veuve Cancien
 » Tourneville; Loys Deschamps; la veuve Bastien Gi-
 » rard; les enfans Cancien Hardi; Loys Guyot; les hoirs
 » feu M. Jehan Durand; la veufve Jehan Thibault; la
 » veufve Pierre Delorme; la veufve Jacquet le Maire; la
 » veufve et hoirs Marquet de la Croix; les hoirs Can-
 » cien Coue; les hoirs Jehan Moynet, dict Jolix; les hoirs
 » Marsault Bézard; Loïs Chevecy; M. Pierre le Père;
 » Macé Chartier; Mathieu Govyn; Messire Jehan Des-
 » mazis, prestre; Messire Pierre Johannes, prestre;
 » Messire Pierre Lorens; Marquet le Beuf; Mathurin
 » Verret; Mathurin Jabineau; Regnault le Coup; prebs-
 » tre; Mathurin Souris; Mathurin le Fèvre; M. Guil-
 » laume du Camel; M. Jehan de Nymes, sr de Villemar-
 » tin; Mathurin Sédillot; Martin Desprez; Martin et
 » Jehan les Hardis; M. Esmes Vanezeau; Michel le Coq;
 » Mahiet Banouard; Mess. Jehan Boutet, prestre; Oudet

» du Pond; Pierre Guilgault; Philippot Gouyyn; Pasquier
 » Cousin; Pépin Tonnelier; Pierre Lebrét; Pierre
 » Ruelle; Pierre Petit; Pierre Lesné; Pierre Morin;
 Pierre de Vouce (?); Prix Guyart; Pierre de Gilles;
 Pierre Desmazis, escuyer; Pierre Banouard; Pierre
 » le Long; Quantin Hardi; Quantin Ourry; Quantin
 » Sédillot; Robert Gallot; Robert Thibault; Raphaël
 » Moteux; Robert Fourre; Symon Boulon; les hoirs et
 » la veuve Symon de Vilette; les hoirs Symon Lèves-
 » que; Thomas Deslandes; Robert Guillat (?); Rouillet
 » de la Rue; Robert Fourre. » — Censitaires en 1539:
 « André Bidon; Anthoine Guyard; Armet Jourdin; An-
 » dré Desparrez; André Hardi; André Pynault; An-
 » thoine Souris; André Bouteron; Anne, fille de feu
 » Cancien Girard; Anthoine Fournillon; André Coil-
 » lard; Barthélemy Asselin; Bastien Bijou; Barthélemy
 » Richard; Cancien Houdon; Charles Thibault; Cancien
 » Bézard; Cancien Gilbert; Colas Girard; Claude Thi-
 » bault; Cancien Raquillet; Cancien le Noyr; Cancien
 » Phillan; Colas Cochon; Colin Michan; Charles Gué-
 » lard; Cancien Hardi; Cancien Banouard; Estienne
 » Tardif; Estienne Banouard; Estienne Ponille; Fran-
 » çois Michellet; François Haste; François Banouard;
 » François Gouyyn; François Cormier; Jehan Bi-
 » lault; Ferry Boucher; François Bourdin; Florent Fournil-
 » lon; Guillaume Deslandes; Guillaume Fousserau;
 » Guillaume Allaud; Girard du Four; Guillaume Lo-
 » reau; Girard Boisse; Guillaume Papillon; Guillaume
 » Leconte; Guillaume Desprez; Girault de Saint-Auy,
 » escuyer; Geuffroy Delorme; Gouyyn Laulmonyer;
 » Guillaume Gentilz; Guillaume Buysson; Guillaume
 » Guy; Guillaume Regnyer; Georges Brossard; Guil-
 » laume Gaudefroy; Gilles Banouard; Guillaume Du-
 » rand; Huet Souris; Jehan Sergent; Jehan le Franc;
 » Jehan Nothier, le jeune; Jehan Bezoult; Jehan Des-
 » landes; Jehan Boutevillain; Jehan Bézard, foulon;
 » Jehan Groisenteu; Jehan Souris; Jehan Buysson;
 » Jehan Vincent; Jacques Raquillet; Jehan Porreau;
 » Jehan Audenet; Julien Lèvesque; Jehan Robillard;
 » Jhérôme de Vilette; Jehan Hamoys; Jehan Johan-
 » nes; Jehan Pierre; Jacques Mahy; Jehan le Noyr;
 » Jehan Cocheteau; Jehan Lochereau; Jehan Leclere;
 » Jehan Fournillon; Jehanne Lèvesque; Jehan Raquil-
 » let; Jehan Ridde; Jehan Bougault; Jehan Plisson;
 » Jehan Asselin; Jehan Souris; Jehan Guyard, le jeune;
 » Jehan Tardif; Jehan Foucquet; Jehan Guy, tabelion;
 » Jehan de Vilette; Jehan Gouvet; Jehan Boutin; Jehan
 » Banouard, cardeur; Jacques Juliard; Jehan Sciraut;
 » Jehan Boucard, boucher; Jacques Boutevillain; Jehan
 » Meleun; Jehan Chollet; les hoirs feu Fr. Camel; les

» doyen et chapitre Ste-Croix; la veuve et hoirs Jehan
 » Chaudoux; les hoirs feu Ythier Chausson; la veuve
 » et hoirs Jehan Delisle; Lyénard Thibault; la veuve
 » Jehan Ruelle; la veuve G. Julien; la veuve Loys De-
 » lorme; la veuve Jehan Dallier; les enfans feu Ferry
 » Saillard; la veuve Jehan Boyyyn; la veuve Cancien
 » Girard; la veuve Loys Johannes; les hoirs feu Jehan
 » Loreau; les hoirs André Xrétien; la veuve André Jo-
 » hannes; Loys Fournillon; la veuve Quantin Hardi;
 » les hoirs G. Lebrét; Lucas Bézard; Loys Regnyer;
 » les hoirs Cancien Pouville; la veuve Jehan Ourry; les
 » hoirs feu Pierre Doches; les hoirs feu Pierre Hue; les
 » hoirs Robert le Tellier; la veuve et hoirs Cancien
 » Tourneville; Loys Deschamps; les hoirs M. Jehan Du-
 » rand; la veuve Jehan Thibault; la veuve Pierre De-
 » lorme; la veuve Jaquet le Maire; la veuve Prix Gi-
 » rard; Syméon Jamet, cardeur. » — Censitaires en
 1540: « Colas Girard; Claude Thibault; Cancien Gil-
 » bert; Cancien Raquillet; Cancien Lenoir; Cancien
 » Pillot, menuisier; Colas Cochon; Colin Michan; Char-
 » les Guéhard; Cancien Hardi; Colas Yver; Cancien
 » Banouard; Cancien Bézard; Denis Bouteron; Estienne
 » Tardif; Estienne Banouard; Estienne Ponille; Fran-
 » çois Michellet; François Haste; François Banouard;
 » François Gouyyn; François Cormier; François Bi-
 » lault; François Boucher; François Bourdin; Florent Fournil-
 » lon; François Gallot; Guillaume Deslandes; Guil-
 » laume Fousserau; Guillaume Allaud; Girard du Four;
 » Guillaume Loreau; Girard Boisse; Guillaume Papil-
 » lon; Guillaume Leconte; Guillaume Desprez; Girault
 » de Saint-Auy, escuyer; Geuffroy Delorme; Gouyyn
 » Laulmonnier; Guillaume Gentilz; Guillaume Buys-
 » son; Gilles Guy; Guillaume Régnier; Georges Bross-
 » ard; Guillaume Gaudefroy; Gilles Banouard; Guil-
 » laume Durand; Huet Souris; Jehan Juliard; Jehan
 » Forest; Jehan Chevecier; Jehan Marchelle; Jehan St-
 » Germain; Jehan Lefranc; Jehan Nottier, le jeune;
 » Jehan Bezoult; Jehan Deslandes; Jehan Boutevillain;
 » Jehan Groisentier; Jehan Bézard, foulon; Jehan Sou-
 » ris; Jehan Buisson; Jehan Vincent; Jehan Raquillet;
 » Jehan Porreau; Jehan Audenet; Jehan Robillard;
 » Jhérôme de Vilette; Jehan Hamoys; Jehan Johannes;
 » Jehan Pierre; Jacques Mahé; Jehan le Noir; Jehan
 » Fournillon, le jeune; Jehan Cocheteau; Jehan Lochere-
 » reau; Jehan Leclere; Jehan Fournillon; Jehan Lèves-
 » que; Jehan Raquillet; Jehan Ridde; Jehan Bougault;
 » Jehan Plisson; Jehan Asselin; Jehan Souris; Jehan
 » Guyard, le jeune, charron; Jehan Tardif; Jehan Fou-
 » cquet; Jehan Boucher, huillier; Jehan Guy, tabelion;
 » Jehan de Vilette; Jehan Gouvet; Jehan Boutin; Jehan

Banouard; Jaquet Juliard; Jehan Ciraut; Jehan Banouard, boucher; Jehan Melean; Jacques Boutevillain; Jehan Michellet; Jacques Ourry; les hoirs feu François du Camel; les doyen et chappître Ste Croix; la veuve et hoirs Jehan Chandoux; les hoirs feu Ythier Chausson; la veuve et hoirs Jehan Delisle; Etienne Thibault; la veuve Jehan Ruelle; la veuve Guillaume Julien; la veuve Loys Delorme; la veuve Jehan Dallier; les enfans feu Ferry Saillard; la veuve Jehan Boivyn; la veuve Cancien Girard; la veuve Loys Johannes; les hoirs feu Jehan Loreau; les hoirs André Xrétien; la veuve André Johannes; Loys Fournillon; la veuve Quentin Hardi; les hoirs feu Guillaume Leuret; Lucas Bézard; Loys Régnier; les hoirs feu Cancien Ponille; la veuve Jehan Ourry; les hoirs feu Pierre Doches; les hoirs feu Pierre Hue; les hoirs Robert Letellier; la veuve et hoirs Cancien Tourneville; Loys de Ste Any; les enfans Cancien Hardi; Loys G...; les hoirs M. Jehan Durand; la veuve Jehan Thibault; la veuve Pierre Delorme; la veuve Jaquet Lemaire; la veuve Prix Guyard; la veuve Robert Thiboust; la veuve et hoirs Marquet Delacroix; les hoirs Cancien Cone; les hoirs Jehan Moynet, dict Jolix; les hoirs Marsault Bézard; Loys Chevecyer; la veuve M. Pierre Lepère; la veuve Symon de Villecte; Laurens Lévesque; Mathieu Govyn; Mess. Jehan Desmazis, prebstre; Mess. G. Johannes, prebstre; Messire Pierre Loreau, prebstre; Marquet Lebeuf; Mathurin Veriet; Mathurin Jabineau; M. Regnault Lecoup, prebstre; Mathurin Souris; Mathurin Lefebvre; M. Guillaume Ducamel; M. Jehan de Nymes, Sr de Villemartin; Mathurin Sédillot; Martin Desprez; Martin et Jehan les Hardis; M. Esimes Vanczeau; Michel Lecol; Mabiet Banouard; Mess. Jehan Cancien Boutet, prebstre; Michel Cochon; Oudet du Pond; Oudin Guyard; Pierre Guilgault; Philippot Gouvyn; Pasquier Cousin; Pépin Tonnelier; Pierre Leuret; Pierre Ruelle; Pierre Petit; Pierre le Fere; Pierre Bourreau, le jeune; Pierre Morin; Pierre Delorme; Pierre Guyard; Pierre de Gilles; Pierre Desmazis, esquier; Pierre Banouard; Pierre Lelong; Quentin Hardi; Quentin Ourry; Quentin Sédillot; Robert Gallot; Robert Thiboust; Raphaël Motenly; Robert Fourre; Robert Germain; Bouillet de la Rue; Simon Boudon; Simon de Villecte; Jhérosme de Villecte; Simon Lévesque; Simon Jamet, cardeur; Thomas Deslandes; Thomas le Maire; Xristoffe Banouard. » Censitaires en 1541: « André Bichon; Anthoine Guyard; Armet Jourdin; André Desprez; André Hardi; André Pynault; André Bouteron, le jeune; André Fournillon; André Collard; Anthoine Sontis;

» Barthélemy Asselin; Bastien Bijou; Berthélemy Ribard; Cancien Houdri; Charles Thiboult; Cancien Bézard; Cancien Gilbert; Cancien Houdri; Colas Girard; Claude Thibault; Cancien Racquellet; Cancien Lenoir; Cancien Fillau; Colas Cochon; Colin Michau; Charles Gueitard; Colas Yver; Cancien Banouard; Cancien Bézard; Cancien Mainfroy; Estienne Tard.f; Estienne Banouard; Estienne Ponille; François Michellet; François Haste; François Banouard; François Gouvyn; François Cormyer; François Bydault; François Boudin; François Galland; Florent Fournillon; François Souris; Guillaume Deslandes, Guillaume Rousseau; Guillaume Loreau; Girard Boisse; Guillaume Papillon; Guillaume Desprez; Girault de St Any; Guillaume Leconte; Geuffroy Delorme; Goulyvn Lanlmonyer; Guillaume Gentilz; Gilles Guy; Guillaume Régnyer; Georges Brossard; Guillaume Gaudessroy; Guillaume Banouard; Guillaume Durand; Huet Souris; Jehan Juliard; Jehan Forest; Jehan Chevecier, le jeune; Jehan Marcelle; Jehan Sergent; Jehan Morin; Joachim du Pond; Jehan Boutin; Jehan Michellet; M. Gilles Paulmyer. »

E. 3900. (Liasse). — 1 piece, parchemin, 1 registre, papier, de 92 feuillets in-4°.

1553-1570. — Feresa ou de Lonchamp (Fief de). — Etat des cens perçus, à Etampes, par Pierre Soreau, procureur et receveur fermier, pour les religieuses de Lonchamp, pendant les années 1561 à 1570, inclusivement. Censitaires en 1561: « Nicolas Mainfroy; Armet Jourdain; Michel Seignaut; Simon Charlevellier; Quentin Guyard; Cancien Bourdin; la veuve Nicolas Yver; Charles Ségault; Anthoine Souris; Estienne Ségault; Pierre Crestienault, vigneron; François Michellet; Bastien Bijou; Thibault Régnier; Jehan Guérin; Estienne Guilectes; Jehan Blanchard; Pierre Gallot; Cancien Moynet; Guillaume Moreau; Jehan Vacher; Guillaume Gallot; Jehan Granselieu, l'aisné; Guillaume Belmaire; M. Racquillet; Jehan de Beauvaix; les enfans feu Jehan CochetEAU; Jehan Michellet; François Govyn; Xristoffe Pierre; Quentin Hardi; Macé Gentilz; la veuve Richard Delbeau; Quentin Bongault; Charles Thiboust; Jehan Audenet; la veuve Jehan Delisle; Gervaise Gallot; Jehan Forest; Siméon Jamet; Jehan Thibault; André Collart; Jacques Ourry; Marsault Pignaut; la veuve Robert Bonnault; la veuve Lucas Bézard; Cancien Gilbert; François Lhoste; M. de la Porte; Claude Laumosnier; Jehan Guyart; Nicolas

- » Laslier; Quentin Hourry; Jehan Ayrant; Jehan le Fé-
 » bure; Claude Buisson; Mahiet Banouard; Hiérosme
 » Godet; les héritiers de Marc Jolivet; André Hémercy;
 » Estienne Sédillot; Jacques Delambon; Guillaume Jo-
 » hannes; Ypolite Charpentier; Jehan Martin; Jehan le
 » Tanneur; Geoffroy Johannes; la veuve François Gallot;
 » Pierre Pounille; Florent Fournillon; Marie Brassé,
 » veuve de Jehan Mouton; Estienne Hardi; Cancien
 » Hardi; François Fouteron; M. Pierre Leteste; Simon
 » Chevalier; Richard Motheulx; Jehan Babel; Jehan
 » Humbert; Pierre de Gilles; Estienne Banouard; Jac-
 » ques Boutevillain; Nicolas Cochon; Loïs Chevecier;
 » Anthoine le Maire; Mathurin Notier; la veuve Jehan
 » Sergent; Estienne Motheulx. » Censitaires en 1562:
 » Allain Guiboust, varlet de chambre du roy; Anthoine
 » Blondeau; Anthoine Mainfroi; André Rouault; André
 » Pinault; Armet Jourdain; André Leconte; Anthoine
 » Souzis; André Coullart; Arthus le Maire; Anthoine
 » Bouteron; André Hémercy; Adam du Four; Blaise
 » Allart; veuve de Charles Guettard; Bastien Bigeon;
 » Claude Delorme; Charles Ségault; Cancien Musnier;
 » Charles Thiboust; Cancien Gilbert; Claude Buisson;
 » Claude Desanges, escuier, sieur de Bruières; Cancien
 » Papillon; Estienne Banouard; Estienne de Gaulchin; Es-
 » tienne Cocheteau; Estienne Guenèbes; Estienne Hardi;
 » Estienne Motheulx; Estienne Sédillot; François Mi-
 » chellet; François Banouard; François Gouvy; François
 » Bourdin; Ferry Boucher; Ferrand Fournillon; Fran-
 » çois Souzis; François Fouteron; François Deschamps;
 » Ferry Hue; François L'hoste; François de Goullone;
 » François Fournillon; Girart Raquillet; Guillaume
 » Moreau; Guillaume Johannes; Germain Belin; Guil-
 » laume Ourry; Guillemecte, veuve de Jehan Gouvet;
 » Guillaume Gallot; Gervaise Gallot; Geoffroy Johan-
 » nes; Guillaume Villemare; Gilles Guy; Gervaise De-
 » laporte; Hiérosme Godet; Hiérôme Bézard; Helye
 » Lambert; Jehan Guérin; Jehan Boucher; Jehan Grois-
 » en-lieu, l'esné; Jehan Deseaugeois; Jehan Michellet;
 » Jehan Audenet; Jehan Forest; Jehan Thiboult;
 » Jacques Ourry; Jehan Marquet; Jehan Thiboust; Jehan
 » Guyart; Jehan Cyrant; Jehan le Fébure; Jehan Hau-
 » mel; Jacques Demison; Jehan Fourre; Jehan Martin;
 » Jehan le Tenceur; Jehan Babel; Jehan Duré; Jehan
 » Duvandel; Jehan Hue, drappier; Jehan L'hoste; Jehan
 » Grois en Ieu, le jeune; Jehan Bourdeau; Jehan Nothier;
 » Jehan Robillard; Jehan Fournillon; Jehan Thiboust;
 » Jehan Lebret; Jacques Delambon; Jacques Mahé; Jac-
 » ques Boutevillain; Jehan Musnier, vinaigrier; Jehan
 » Bézard; Jehan Hudebert, boucher; Katherine Poicte-
 » vyn; Lubin Crestault; les enfans feu Jehan Guignon;
 » la veuve Jehan Delisle; L. Souzis; Loys Pierre; la
 » veuve Lucas Bézard; la veuve Nicolas Vver; la veuve
 » Denis Levrain; la veuve François Gallot; la veuve
 » Quentin Ourry; la veuve Raphael Motheulx; la
 » veuve Jehan Millet; la veuve Philippe Benard; la veuve
 » Jehan Sergent; la veuve Cancien Hémercy; la veuve
 » Florent Aleaume; la veuve Thomas le Maire; la veuve
 » Jehan Ducamel; la veuve Pierre Morin; la veuve Jehan
 » Boutin; la veuve Loys Béronier; les loirs feu M. Ger-
 » main Rebaros; la veuve Pierre Guyard; les doyen et
 » chapitre Saincte-Croix; la veuve Anthoine Guyart;
 » les héritiers feu Hiérosme de Villette; les enfans
 » Jehan Meleun; M. Jehan Audren, prévost d'Estampes;
 » M. Tristan Lecharron, esleu d'Estampes; Mathurin
 » Raquillet; Macé Gentilz; Marquet Pignault; M. Jac-
 » ques Savary; Mathurin Delaporte; Mahiet Banouard;
 » M. Jacques Texier; M. Pierre Leconte; Mathurin No-
 » tier; M. Esprit Ducamel; M. Esprit Haete; M. Barthé-
 » lemy Marcial; M. Pierre Johannes, prestre; M. Jehan
 » Leverrier, escuier, s. de Villemartin; M. Edme Vanne-
 » reu; M. Estienne Levassor; M. Jehan Levassor; Mi-
 » chel Hardi; Martin Moreau; M. Pierre Legendre,
 » prestre, curé de Notre-Dame d'Estampes; Michel Gi-
 » rand; Michel Seignant; Nicolas Laslier; Nicolas Co-
 » chon; Nicole, veuve de Jehan Bézu; Nicolas Houlldry;
 » Nicolas Mainfroy; Noël Chartier; Nicolas Michon,
 » bourgeois d'Estampes; Oudin Guyard; Pierre de Gil-
 » les; Pierre Pounille; Pierre Besnard; Pierre Guérin;
 » Pierre Berrayer; Pasquier Delorme; Pierre Guiller;
 » Pierre Delange; Pierre Ourry; Pierre Crestault; Pas-
 » quier Thiboust; Pierre Regnault; Pierre Forest; Pierre
 » Hochereau; Pierre Cloisier; Pierre Ourry; Quentin
 » Brugault; Quentin Hardi; Quentin Brossard; Quentin
 » Ourry; Robert Thiboult; Robert Morin; Rollet Las-
 » nier; Richard Gobert; Siméon Jaunes; Simon Jau-
 » nes; Simon Chevallier; Simon Chandellier; Simon
 » le Noir; Simonne Motheulx; Simon Gervaise; Simon
 » le Maire; Simon Hervé; Thomas Héroult; Thiboult
 » Rouzier; Ypolite Charpentier; Xristoffe Perar; Xristoffe
 » de Croix. » — Censitaires en 1563: « Alain Guibourt,
 » valet de chambre du roy; Anthoine Blondeau; Artus
 » le Maire; Anthoine Souzis; André Pinault, vigneron;
 » Anthoine Mainfroy, vigneron; Anthoine Bouteron,
 » vigneron; André Coillart, vigneron; André le Conte;
 » Ambroise Texier; André Hémercy; Adam du Four,
 » bourgeois d'Estampes; André Rouault; Anthoine Mai-
 » gnier; Blaise Allart, veuve de Charles Guettard, bour-
 » geois d'Estampes; Bastien Bigeon; Claude Delorme;
 » Charles Ségault; Cancien Moymier; Charles Thiboust;
 » Cancien Gilbert; Claude Laumosnier; Claude Buisson;

- » Cancien Hardy; Claude Desmazis, escuyer, sr de
 » Brières; Cancien Papillon; Claire Boucher, veuve de
 » Nicolas Yver; Cancien Hungier; Estienne Banouard,
 » boucher; Estienne Degaulchin; Estienne Cocheteau;
 » Estiennes Guenères; Estienne Hardy; Estienne Sédil-
 » lot; François Gouvy; François Bourdin; Ferry Bou-
 » cher; Florand Fournillon; François Fouleron; Fran-
 » çois Deschamps; Ferry Hue; François L'hoste; Fran-
 » çois de Goullones; François Fournillon; François
 » Picard; Gérard Baguillet; Guillaume Moreau; Ger-
 » main Bidon; Guillaume Johannes; Guillaume Ourry;
 » Guillemette, ventve de Jehan Gouvet; Gervaise Gal-
 » lot; Guillaume Villemaire; Gilles Guy; Gervaise
 » Delaporte; Guillaume Gallot, le jeune; Geoffroy Jo-
 » hannes; Hiérosme Godet; Hiérosme Bezu, foulon;
 » Helie Lambert; Jehan Guérin; Jehan Boucher; Jehan
 » Michellet; Jehan Debeauvoir; Jehan Audenet; Jehan
 » Forest, vigneron; Jehan Thibault; Jacques Ourry;
 » Jehan Marquet; Jehan Thiboust; Jehan Guyart, mar-
 » chand, charron; Jehan Cyrant et Jehan Bailly; Jehan
 » Hamel; Jacques Denison; Jehan Fourre; Jehan Mar-
 » tin; Jehan Babel; Jehan Duré; Jehan Durandel;
 » Jehan Hue, drappier; Jehan Guyon; Jehan L'hoste;
 » Jehan Groisenleu, le jeune; Jehan Bourdeau; Jehan
 » Nothier; Jehan Robillard; Jehan Fournillon; Jehan
 » Thiboust, puisné; Jehan Lebret, fils d'autre Jehan;
 » Jacques Delambon, bourgeois d'Estampes; Jacques
 » Mahé; Jacques Boutevillain; Jehan Gronquet; Jehan
 » Musnier; Jehan Bézard; Jehan Hudebert, marchand
 » boucher; Jehan Leclere; Jacques Boucher, boucher;
 » Jehan Hémercy; Jacques Ourry; Lubin Crestault; la
 » veuve Cancien Doucet; la veuve Jehan Delisle; Léon-
 » net Souzis; Loys Pierre; la veuve Robert Bonnault; la
 » veuve Lucas Bézard; la veuve Nicolas Yver; la veuve
 » Denis Levrain; la veuve Pierre Delorme; la veuve
 » François Gallot; la veuve Quentin Ourry; la veuve
 » Raphaël Motheulx; la veuve Jehan Millet; la veuve
 » Charles Bénéard; Loys Chevezier; la veuve Jehan Ser-
 » gent; la veuve Cancien Hémercy; la veuve Hélye Soub-
 » dain; la veuve Ferry Aleaume; la veuve Thomas le
 » Maire; la veuve Jehan Ducamel; la veuve Pierre Mo-
 » rin; la veuve Jehan Boutin; la veuve Loys Berruyer;
 » la veuve M. Germain Rebours; la veuve Prix Guyard;
 » les doyen et chappitre Sainte-Croix; la veuve An-
 » thoyne Guyart; les héritiers feu Hiérosme Devilette;
 » les enfans feu Jehan Meleun; la veuve Jehan Char-
 » tier; la veuve Robert Bonnault; Lubin Brossart,
 » charron; M. Jehan Audren, prévost d'Estampes;
 » M. Tristan Lecharron, esleu d'Estampes; Macé Gen-
 » tilz; Marquet Pynault; M. Jacques Savary; M. Gé-
 » rault Archambault; Math. Delaporte, boucher; Ma-
 » hiet Banouard; M. Jacques Texier; M. Pierre Leconte;
 » Mathurin Notier; M. Esprit Ducamel; M. Hacte, pro-
 » cureur du roy; M. Martin Jobidon, prestre, cha-
 » noine; M. Berthélemy Martial, advocat à Estampes;
 » M. Pierre Johannes, prestre; M. Jehan le Verrier,
 » escuyer, seigneur de Viliemartin; M. Edme Vanne-
 » reau; M. Estienne Levassor; M. Jehan Levasor; Mi-
 » chel Hardy; M. Pierre Legendre, prestre, chanoine,
 » Curé de Notre-Dame d'Estampes; Michel Girard; Mi-
 » chel Seignant; Mathurin Baguillet; Maurice Pynault,
 » vigneron; Nicolas Laslier; Nicolas Cochou; Nicole,
 » veuve de Jehan Bézu; Nicolas Houldry; Nicolas Main-
 » froy; Noël Chartier; Nicolas Michon, bourgeois d'Es-
 » tampes; Oudin Guyart, charron; Pierre de Gilles,
 » bourgeois d'Estampes; Pierre Ponille, bourgeois d'Es-
 » tampes; Pierre Bénéard; Pierre Guérin; Pierre Ber-
 » ruyer; Pasquier Delorme; Pierre Gallot; Pierre De-
 » laage; Pierre Crestault; Pierre Banouard, boucher;
 » Pasquier Thiboust; Pierre Regnault, sergent; Pierre
 » Forest; Pierre Hochereau; Pierre Clousier; Pierre
 » Ourry; Quentin Bougault; Quentin Hardy; Quentin
 » Brossard; Quentin Ourry; Robert Thibault; Robert
 » Morin; Robert Lasnier; Richard Gobert; Richard
 » Tonnelier; Simon Lelong, chevalcheur d'escurye;
 » Siméon Jannest; Simon Chevalier; Simon Chandelier;
 » Simon le Noir; Simonne Moteulx; Simon Gervaise;
 » Simon le Maire; Simon Hervé; Thomas Héruault; Thi-
 » bault Martin; Ypolite Charpentier; Kristoffe Decroix;
 » Kristoffe Pérar. » Censitaires en 1564 : « Alain
 » Guybourt, varlet de chambre du roy; Anthoine Souzis;
 » André Pynault, vigneron; Arthus le Maire, labou-
 » reur; Anthoine Blondeau; Anthoine Mainfroy, vigne-
 » ron; Anthoine Bouteron; André Coillart; André Le-
 » coute; Ambroise Texier; André Hémercy; André Re-
 » nault; Anthoine Maignier; Anthoine Manerolles;
 » André Groisenleu, vigneron; André Delorme; Blaise
 » Allart, veuve de Charles Guettard; Barthélemy Bou-
 » teron; Claude Delorme; Charles Ségault; Cancien
 » Moynier; Cancien Gilbert; Claude Laumosnier; Claude
 » Buisson; Cancien Hardy; Claude des Mazis, escuyer,
 » seigneur de Brières; Cancien Papillon; Claire Bou-
 » cher, veuve de Nicolas Yver; Charles Thiboust; Can-
 » cien Fouldouer; Cancien Hungier; Cancien Prieur;
 » Estienne Banouard, boucher; Estienne Degaulchin;
 » Estienne Cocheteau; Estienne Guenères; Estienne
 » Hardy; Estienne Sédillot; Estienne Lelong; François
 » Michellet, boullenger; François Banouard; François
 » Bourdin; Ferry Boucher; François Souzis; François
 » Forterin; François Deschamps; Ferry Hue, bourgeois

» d'Estampes; François L'hoste; François Degoullons;
 » François Fournillon; Francette Cyrant, fille de feu
 » Jehan Cyrant; Girard Raquillet, boucher; Guillaume
 » Moreau; Germain Bidon; Guillaume Johannes; Guil-
 » laume Ourry; Guillemette, veuve de Jehan Gouvet;
 » Gervaise Gallot; Guillaume Villemaire; Gilles Guy;
 » Gervaise Delaporte; Guillaume Gallot, le jeune; Guil-
 » laume Johannes; Leconte, fils de feu Guillaume; Hié-
 » rôme Godet; Hiérôme Bézu, foulon; Hélye Lambert;
 » Henry le Teneur; Jehan de Beauvoise; Jehan Gué-
 » rin; Jehan Boucher; Jehan Groilenen, l'esné; Jehan
 » Audenet; Jehan Forestz, vigneron; Jacques Ourry;
 » Jehan Marquet; Jehan Thiboust; Jehan Guyart, char-
 » ron; Jehan Cyrant et Jehan Bailly; Jehan le Fébure;
 » Jehan Thiboust, l'esné; Jehan Thibault; Jacques De-
 » nison; Jehan Fourre; Jehan Babel; Jehan Duré; Je-
 » han Durandel; Jehan Hue, l'esné, bourgeois d'Es-
 » tampes; Jehan Guyon; Jehan L'hoste; Jehan Giro-
 » senleu, le jeune; Jehan Boudeau; Jehan Nottier; Jehan
 » Robillart; Jehan Martin; Jehan Bézard; Jehan Four-
 » nillon; Jehan Lévesque; Jehan Thiboust, puisné;
 » Jehan Leuret; Jacques Delambon, bourgeois d'Es-
 » tampes; Jehan Graugnier; Jehan Musnier, vinaigrier;
 » Jehan Hudebert, diet Jolis, boucher; Jehan le Clerc,
 » laboureur; Jehan Hourry; Jacques Ourry; Jehan Ban-
 » gin; Jehan Poietevin; Jacques Boutevillain; Jehan
 » Guignon; Jehan le Teneur; Jehan Bailly; Jehan Baron;
 » les doyen et chapitre Sainte-Croix d'Estampes; Lu-
 » bin Crestault; la veuve Cancien Doulet; la veuve Je-
 » han Delisle; Léoncl Souzis; Loys Pierre; la veuve
 » Robert Bonnault; la veuve Lucas Bézard; la veuve
 » Nicolas Yver; la veuve Pierre Delorme; la veuve Quen-
 » tin Ourry; la veuve Raphaël Motheulx; la veuve Jehan
 » Millet; la veuve Philippe Bénard; Loys Chevecier;
 » la veuve Jehan Sergent; la veuve Cancien Hémercy;
 » les enfans feu Hélye Soudain, boullanger; la veuve
 » Ferry Aleaume; la veuve Thomas le Maire; les enfans
 » Jehan Ducamel; la veuve Pierre Morin; la veuve
 » François Gallot; la veuve Jehan Boutin; les hoirs de
 » la veuve Pierre Guyart; les hoirs de la veuve Anthoine
 » Guyart; les héritiers feu Hiérosme Devillette; les enf-
 » fans feu Jehan Meleun; la veuve Jehan Chattier; la
 » veuve Robert Boucault; Lubin Brossart, charron; la
 » veuve Adam du Four; la veuve Blaise Bézard; les enf-
 » fans feu Jehan Cochetean; Loïs le Mire, painetre; la
 » veuve Loys Berruyer; M. Jehan Audren, prévost d'Es-
 » tampes; M. Tristan Le Charron, esleu d'Estampes;
 » M. Berthélemy Marcial, advocat à Estampes; M. Pierre
 » Legendre, prebtre, chanoine, curé de Nostre-Dame
 » d'Estampes; M. Jehan le Verrier, seigneur de Ville-

» martin; M. Estienne Levassor; M. Jehan Levassor;
 » M. Esprit Haete, procureur du roy; M. Pierre Leconte;
 » M. Jacques Texier; M. Martin Jolidon, prebtre, chautre
 » de l'église Sainte-Croix; M. Pierre Johannes, preb-
 » tre; Macé Gentilz; Michel Girard; Mathurin Raquil-
 » let; M. Girault Archambaut; M. Jacques Savary; Ma-
 » liet Pinault; Mathurin Delaporte, boucher; Mahiet
 » Banouard; Mathurin Notier; Michel Hardy; Michel
 » Serguant; M. Guillaume Lemiréschal; Mathurin Ra-
 » guillet; Maurice Pynault; M. André Le Roux, conseiller
 » du roy, auditeur en sa chambre des comptes; Martin
 » Cochon, boucher; Mathurin Marcilles filz; M. Denis
 » Pinchon, prebtre, curé de Ste Gilles d'Estampes;
 » M. Blanchard, prebtre; Nicolas Laslier; Nicolas Co-
 » chon; Nicole, veuve de Jehan Bézard; Nicole Haudry;
 » Nicolas Mainfroy; Noël Chartier; Nicolas Michon,
 » bourgeois d'Estampes; Oudin Guyart, charron; Pierre
 » Degilles, bourgeois d'Estampes; Pierre Pouille, bour-
 » geois d'Estampes; Pierre Guérin; Pierre Berruyer;
 » Pierre Gallot; Pierre Delaage; Pierre Crestault; Pierre
 » Bouvard, boucher; Pasquier Thiboust; Pierre Forest;
 » Pierre Hochereau; Pierre Clonsier; Pierre Ourry;
 » Pasquier Delorme, canneur; Pierre Plisson; Quentin
 » Bougault; Quentin Hardy; Quentin Brossard; Quen-
 » tin Ourry; Robert Morin; Richard Gobert; Simon
 » Lelong, chevalcheur d'escurie; Siméon Jannet; Si-
 » méon Chevallier; Simon Chandellier; Simon le Noir;
 » Simonne Motheulx; Simon Gervaise; Simon le Maire;
 » Simon Hervé; Salomé, veuve de Claude des Essars;
 » Thomas Hérault, M^e Barbier et Chirurgien; Thibault
 » Cozier; Thibault Martin; Ypolite Charpentier; Xris-
 » tolle de Croix. » Censitaires en 1569: « Estienne Po-
 » nille et Jehan Hue, le jeune; Jehan Lambert, mar-
 » chand, d'Estampes; Jehan Hue, l'esné, bourgeois d'Es-
 » tampes; Estienne Lelong; Jaqueline, veuve de Pierre
 » Morin; Jehan Boucher; Quentine, fille de feu Pierre
 » Morin; Aymée Morin, fille de feu Pierre Morin; Ni-
 » colas Michon, bourgeois d'Estampes; Quentin Bou-
 » gault; Jehan Durandel, vigneron; André Delorme,
 » vigneron; Simon le Noir; la veuve André Grasenleu;
 » Charles Thiboust; Macé Gentilz; Gervais Delaporte,
 » laboureur; Anthoine Marcil, filz de defunct Mathurin
 » Marcilles; Loys Fortier, boullenger; la veuve Fran-
 » çois Gallot; Jehan Gallot; la veuve Gervaise Gallot;
 » Jacques Denison; Michel Girard, marchand; Richard
 » Gobert, laboureur; Simon Hervé, laboureur; Simon
 » Gervaise, marchand; la veuve Raphaël Motheulx; Jehan
 » Thiboust, vigneron; Mathurin Thiboust; Marin Thi-
 » boust; Jehan Hémercy, vigneron; M. Martin Jolidon,
 » prebtre, chautre à Ste Croix; la veuve André Hémercy;

» François Michellet, marchand boullenger; la veuve
 » Jehan Mallet; Pierre Degilles, bourgeois d'Estampes;
 Jacques Boutevillain, l'esnè, bourgeois d'Estampes;
 Cantien Hardy, laboureur; Blaise Hardy et Ferry
 » Hardy; Nicollas Laslier; Pierre Ourry, vigneron; Loys
 Pierre, vigneron; Jehan Cousin; Jehanne Cousin,
 » veuve de Jehan Audenet; André Coulard, vigneron;
 Simon Clément, vigneron; Hervé le Tenneur, vigne-
 » ron; Marie Lelong, veuve de Michel Seignant; An-
 thoine Bouteron, vigneron; Blaise Allart; la veuve
 » Pierre Delaage; Ferry Boucher; Guillaume Ourry; la
 » veuve Jehan Notier; Marquet Pinault; Jehan Bézart;
 » Guillaume Leconte; la veuve Cancien Hémerly; Ni-
 » colas Gallot; Estienne Guéneres; Jehan Forest; Jehan
 » Rnau; Maurice Pinault; Jehan Bailly; Mathurin Ra-
 » guillet; Gérard Raguillet, boucher; Martin Cochon. »
 Censitaires en 1570: « Allain Guibour, varlet de chambre
 » du roy; Anthoine Marcilles, fils de feu Mathurin Mar-
 » cilles; André Groisenleu; André Delorme; André Cou-
 » lard, vigneron; Anthoine Bouteron, vigneron; Aymée
 » Morin, fille de feu Hardy, et Ferry Hardy, enfans de
 » feu Cancien Hardy; Charles Thibouct; Cancien Fould-
 » drier, bourgeois d'Estampes; Cancien Hardy, labou-
 » reur; Catherin Poictevin; Damoiselle Guyard, fille de
 » Guil. Guyard et deffuncte Nicolle Delorme; Estienne
 » Ponnille et Jehan Hie, le jeune; Estienne Lelong; Es-
 » tienne Sédillot, vigneron; Estienne Hardy, laboureur;
 » Estienne Banonart; Estienne Moreau; François Mi-
 » chelet, marchand boullenger; Ferry Boucher; Ger-
 » vaix de la Porte, laboureur; Guillaume Ourry; Guil-
 » laume Leconte; Girard Racquillet, boucher; Gilles
 » An-sisne; Geoffroy Joanes; Germain le Teneur;
 » Jehan Lambert, bourgeois d'Estampes; Jehan Hue
 » l'esnè; Jacqueline, veuve de Pierre Morin; Jehan
 » Boucher; Jehan Durandel, vigneron; Jehan Gallot,
 » vigneron; Jacques Denison; Jehan Ourry, vigneron;
 Jacques Boutevillain, l'esnè, bourgeois d'Estampes;
 Jehan Duré; Jehan Guérin, vigneron; Jehan Sédillot;
 Jacques Delaunon, bourgeois d'Estampes; Jehanne
 Cousin, veuve de Jehan Audenet; Jacques Ourry, vi-
 » gneron; Jehan Lévesque; Jehan Guyard; Jehan Bé-
 » zart; Jehan Cirant; Jehan Bully; Jehan Baugin; Je-
 » han Delaporte; Jehan le Fèbure; Jehan Groisenleu;
 Jehan Chevecier, l'esnè; Jehan Poictevin; la veuve
 » Jehan Delisle; la veuve Gervais Gallot; la veuve Ra-
 » phaël Mothenlx; Loys Pierre; la veuve Philippe Ber-
 » nard; la veuve Jehan Thiboust; la veuve Jehan Char-
 » tier; la veuve Pierre Delaage; Macé Gentilz; Michel
 » Girard; Mathurin Thiboust; Marin Thiboust; M. Mar-
 » tin Jobdon, prestre, chantre de Ste Croix; Marquet

» Pinault; Maurice Pinault; Mathurin Racquillet; Mar-
 » tin Cochon; Nicolas Mahon, bourgeois d'Estampes;
 » Nicollas Laslier; Nicollas Gallot; Pierre Crestault;
 » Pierre de Gilles, bourgeois d'Estampes; Pierre Ourry,
 » vigneron; Quentin Bougault; Robert Ourry; Richard
 » Gobert; Simon le Noir; Simon Gervaise; Simon Clé-
 » ment, vigneron; Simon Chandellier; Pierre Plis-
 » son; Pierre Leuret; François Fouteron; la veuve
 » Pierre Bernard; Jehan Maguyer, cousturier; Cristine
 » Melun, fille de feu Jehan Melun; la veuve Robert Bou-
 » rault; Jehan Hudebert, l'esnè; Salomé Barbault,
 » veuve Claude des Essards; Jehan Fourre; Germain
 » Bidon; Nicolle Bonesse, veuve de Jehan Mouton; Lu-
 » bin Crestault; la veuve Jacques Texier; Estienne Soul-
 » dain, filz de deffunct Hélye; Florent Fournillon; Jehan
 » Thiboust; Estienne Sédillot; Pierre Crestault; Pierre
 » le M^e Cordier; la veuve Nicolas Yver; la veuve et hé-
 » ritiers de Jehan Guyart charron; Pierre Leuret. » —
 Le parchemin assez bien conservé qui recouvrait ce re-
 » gistre censier contient le bail de 8 arpents de terre ap-
 » partenant à la métairie de « Champdoux, » fait, à titre
 de loyer et pension de grain, à Cantien Scellerin, labou-
 » reur, demeurant à Boissy-le-Sec, par Lubin Chausson,
 » prêtre, chanoine de la collégiale Notre Dame d'Estampes,
 » et prieur de Marly.

E. 3901. (Liasse.) — 2 cahiers papier, l'un de 53, l'autre de 82 feuillets in-4°.

1571-1576. — Foresta ou de Longchamp (fief de). —
 Etat des cens reçus à Estampes, pour le compte des reli-
 » gieuses de Longchamp, par François Ilamoys, leur rece-
 » veur, de 1571 à 1576, inclusivement. Censitaires au
 cours de ces années: « André Coullard; Anthoine Mar-
 » quet; Anthoine Bouteron; Alain Guibourt, vallet de
 » chambre du roy; Anthoine Ravet; Audry Durant, dit
 » Aveline, boucher; Andry de Lorme; Andry Pinault;
 » Alexandre François, sergent à Estampes; Anthoyne
 » Guaperon; Audry Ganber, pastissier; Belaise Allart,
 » veuve de Charles Guectard; Barthélemy Giron; Bar-
 » thélemy Lemaire; Bénard Ourry; Belazac; Catherin
 » Poithevain; Cancien Hardy; Charles Thibons; Claude
 » Lomonnier; Cancien Fouldriez; Claude de Lorme;
 » Cristofle de Croix; Cancien Crestault; Cancien Gre-
 » nier, cordonnier; Claude Letailleux; Cancien de
 » Lasge; Claude Jardin, pasticier; Cancien Notier;
 » Cancien Colliau, serreurier; Cancien Louste; Cancien
 » Pierre, vigneron; Cancien Banonard; Cancien Flami-
 » chon; Louis Mesgrot, peletier; Estienne Lelous; Es-

- » tienne Hardy; Estienne Soudin, boulanger; Louis Bé-
 » zard; Estienne Géné; Estienne Moriau, boulanger;
 » Estienne Sédillot; Estienne Sargent, cordonnier; Es-
 » tienne Boutevillain, taneur; Estienne Damours; Es-
 » tienne Courcont, laboureur; Estienne le Blans, bou-
 » cher; François Michelet, boulanger; Fleurans Four-
 » nichon; Ferry Bouché; François Fontenon; Fillebart
 » Cléron; François Canyvet; Fillebart Corbilon; Fran-
 » çois Banouard; Flipes Pailliau, boulanger; François
 » Louste, vigneron; François Gallot; Fiacre Coullart;
 » François Loquereau, tressier en toille; François Cau-
 » vine (?); François Petit, vigneron; François Baron,
 » marchand; François Gransouse; François Gaultier;
 » Guillaume Ourry; Girard Raquet; Gourfret Johannes;
 » Guillaume Le Conte; Gervaise de Laporte; Gauvin
 » Lamounier, mercier; Guillaume Macé, Sargent à Es-
 » tampes; Guillaume Duval, bourrelier; Guillaume
 » Villemaire; Guillaume Guiart, taneur; Girard Bon-
 » nain, tonnelier; Guillaume Mory, vigneron; Girosme
 » Gaudet; Guillaume Gallot; Guillaume Poniet; Guil-
 » laume Guygneleuf, pâtissier; Gyrosme Le Charron,
 » vallet de chambre de la reine Yzabel; Gilles Ryvière;
 » Gilles Chevallier; Guillaume Delamain, homme de
 » bras; Geutfroy Bisson, filz de Guillaume; Guion No-
 » tier; Guillaume Vénard; Houdinot Guard, charron;
 » Hervey Letanneur; Hérosme Hacte; Jacques Boute-
 » villain, marchand; Jehan Manier; Jehan Durez; Jehan
 » Gérard; Jacques Ourry; Jehan Gouvet, vigneron; Je-
 » han Baugin, boucher; Jehan Gentard, drappier; Je-
 » han Bailly; Jehan Grosenleu; Jehan Jendebert, dit
 » Jolly; Jehan le Fèvre; Jehan Melug; Jehan Thibault;
 » Jehan Fourre; Jacques Denyson; Jehan Duraudel;
 » Jehan Lévesque; Jehan Poitrine; Jehanne Couzin,
 » veuve de Jehan Audenet; Jehan Gouviét, postier d'es-
 » tain; Jehan de Lorme, boucher; Jehan Lambert, mar-
 » chant; Jacques le Maître, boucher; Jehan Hue, fesné,
 » drappier; Jacques de Lambon; Jehan Bézard; Jehan
 » Bourdon; Jehan Paigen; Joufret Bison; Jehan Gné-
 » rin; Jehan Debeauvoix; Jehan Marquet, fesné; Jehan
 » Letanneur; Jehan Lebret; Jehan Forest; Jehan Four-
 » nichon; Jehan Houy, bourgeois; Jehan Letelert, fesné;
 » Jehan Dalliez, tinturier; Jehan Pichon, sargent à
 » Estampes; Jehan Sirant; Jehan Dion, le jeune, ton-
 » nelier; Jehan Rondiau, boulanger; Jehan Meusnier,
 » vinesgrier, Jacques Grouslos, consierges du château à
 » Estampes; Jehan Sauvegrasse; Jacques Lebreton, cho-
 » deronnier; Jehan Demolière, marcier; Jehan Gou-
 » gon; Jehan Moreau; Jacques Bienvenu, mercier;
 » Jehan Ratif, vigneron; Jehan Aubert dit Duplessis;
 » Jacques Parrotiau, plâtrier; Jehan Moulle; Jehan le
 » Clart, laboureur; Jacqueline Girosdon, veuve de Pierre
 » Morin; Jehan Lebret; Joseph et Symon les Banouards;
 » Jehan Dorenge; Jehan Marquet, vigneron; Jehan
 » Boissiau, Cordier; Jehan le Gendre, vigneron; Jehan
 » Briennet, boulanger; Jehan Gillet; Jehan Jobert;
 » Jehan Belorans; Jacques de Viollart, escuyer, seigneur
 » de la Chesné; Jehan Dauton, vigneron; Jehan Gouvet;
 » Jehan Harnez, charron; Jehan Landry et Françoise
 » Lesné, sa femme; Jentien Renard; Jacques Bouché,
 » vigneron; Jehan Frosard, boulanger; Jacques Bre-
 » chemier, foulon; Jehan Gillebon; Jehan Sédillot;
 » Jehanne Hamoys, veuve de Mestre Claude Paulmier;
 » Jehan le Bouché; Jehan Thibault; Jehan Ralle; la
 » veuve Quantin Hémerly; la veuve Nicolas Yver; la
 » veuve Gervaise Galot; Lionnet Buyson; la veuve
 » François Gallot; la veuve Pierre de Lage; la veuve
 » Rafaël Moteulx; la veuve Jehan Chartier; la veuve
 » Symon Cléron; la veuve Jehan Delile; la veuve Pierre
 » Bénard; Loys Fortier, boulanger; la veuve Robert
 » Bonnault; la veuve Louys Pierre; la veuve Jehan Bou-
 » tin, dit Chartier; Lubin Brossard, charon; la veuve
 » Jehan Ducamel; la veuve Hélie Lanbart; la veuve
 » Ferry Aleaume; la veuve Elppes Benard; la veuve
 » Claude de Essartz; la veuve Jehan Boutin; la veuve
 » Lucas Bézart; la veuve Jehan Sargent; la veuve Cin-
 » cien Hémerly; la veuve Jacques Texsier; les hoirs feu
 » mestre Germain Le Rebours; les doyen et chappitre
 » Sainte-Croix; les héritiers de feu Girosme de Vileste;
 » Loys Blanchart; la veuve Jehan Guiart, charon; Lubin
 » Bézart; la veuve Jacques Billarans; la veuve mestre
 » Estienne Lavasol; la veuve Pierre Banouard; la veuve
 » Cancien Sainsard; la veuve Baisille Boutevillain; la
 » veuve Mahiet Banouard; la veuve Jehan Heulbart,
 » boucher; la veuve Mathurin Raquillet; la veuve Pierre
 » Hochereau; Louys Hue; Louyse de la Porte, veuve
 » d'Anthoine Petit; la veuve Pierre Benard, boucher;
 » Lubin Benard; la veuve Cristolle de Croix; Louys
 » Louste; Louys Banouard, cordonnier; la veuve Claude
 » Fontaine; la veuve Jehan Durez; Louys Chartier,
 » charron; Louys Chardon; Louys Lalier; la veuve
 » Guillaume Leconte; la veuve Jehan Durandel; la
 » veuve Pierre Hue; Marie Paulmier, veuve de mestre
 » Esseprit Haste; Macé Genty, vigneron; Marie Giard,
 » veuve de Liénard Tilart; mestre Martin Jobidon,
 » prebtre, chantre de Ste Croix; Michel Banouard, bou-
 » cher; Michel Gurrard; Morice Pinault; Mestre Pierre
 » Mariot, eslu d'Estampes; Mestre Jacques Texcier; Mar-
 » quet Pinault; Marie Lelong, veuve de Michel Sargent;
 » Martin Cochon, boucher; mestre Pierre Leconte, avo-
 » cat; mestre Tristan Lecharron, lieutenant au bailliage

» à Estampes; mestre Barthélemy Marcia, avocat à Es-
 » tampes; mestre Jehan le Verrier, seigneur de Ville-
 » martin; mestre Estienne Levassor, procureur; M^e Je-
 » han Levassor, procureur; M^e Denis Pinchon, prestre,
 » curé de St Gilles; Martine Meunier, veuve de Jehan
 » Thibault; Michel Crétien; M^e Nicolas Petau, bailli
 » d'Estampes; Mychel Parot; Mestre Pierre Legendre,
 » curé de Nostre-Dame; Martin Flippes Batart, procu-
 » reur; Michel Gasdon, marchand; Marie Harville,
 » maréchal; mestre Jacques Savary, naguère receveur
 » des tailles à Estampes; maistre Pierre Lamy, avocat
 » à Estampes; Marion Moteux; mestre Pierre Parans;
 » Marion Pinault, veuve de Cancien Liénard; Marin Sé-
 » néchal, marchand; Michel Gasdon, marchand; Ma-
 » thurin Bachellet, dy Renardy, savetier; maistre Pierre
 » Mallevault, prévost général de Mons. Danville; Mestre
 » Charles Triste, auditeur des comptes à Paris; mestre
 » Girrard Lecharron, bailli de Dourdan; mestre Triste
 » Lecharron, lieutenant du bailli à Estampes; Marie
 » Séraus, veuve de Jehan Bailly; Martin Durandel;
 » Mestre André Holier; Marc Legrand; Martin Renier;
 » Marin Forest; Messire Noël le Sourd; Marc Lignard;
 » Nicolas Laliez; Nicolas Mahon; Nicolas Gallot; Nouël
 » Chartier, Nouël Gallot; Nouël Heurtault; Nicolas Plis-
 » son; Nicollas Varnier, marchant et vendeur de boutel-
 » les; Nouël Marquet; Nicollas Grimon; Nycollas Meurs,
 » sargent; Nycollas Bondignon; Nicollas Haste; Oudin
 » Guiart, charon; Pierre Ourry; Pasqué Thiboult; Pierre
 » Crétault, Pierre Lebret; Pierre Benard; Pierre Plisson;
 » Pierres de Gilles; Philbert Cléron; Pierre Hoche-
 » riau, houtelier; Paqué de Lorme; Pierre Pennille; Pierre
 » Foires, vigneron; Pierre Lemestre, cordinier; Pierre
 » Letaleurs, marcier; Pierre Legendre, poissonnier;
 » Pierre Baudon, boucher; Pierre Paris; Pierre Ges-
 » rain; Pantalion Dulatre; Pierre Guyard, taneur;
 » Pierre Moriau; Pierre Rivière; Pierre Sélillot; Pierre
 » Bihourt; Quantin Orry; Quantin Bongault; Quantin
 » Mouriau; Quantin Banouard, boucher; Robert Morin;
 » Roulans Gilgault; Robert Ourry; Renés Bontin; Ro-
 » bert Leblans, parcheminier; Richart Leclart; Symon Le-
 » long, escuyer du roy à Estampes; Symon Lenoir; Symon
 » Bilorans; Syméon Jamet; Symon Harvy; Symon Clé-
 » ron; Symon Milet, boucher; Symon Gran, boulanger;
 » Symonne Ourry, fille deffunct Jacques Ourry; Symon
 » Banouard; Symon Gervaise, drappier; Thomas Hé-
 » rault, barbier; Thomas Damours; Thomas Motheux;
 » Thomas Bidon; Thiennette Rétif. »

E. 3902. — 1 registre incomplet et informe de 69 feuillets
 in-4°, papier.

1571-1579. — Foresta ou de Longchamp (Fief de).
 — Etat des cens reçus à Estampes, pour le compte des reli-
 gieuses de Longchamp, par Jehan Hamoys, leur procu-
 reur, de 1571 à 1579, inclusivement. Censitaires en
 1577: « Tounmas Damours; Jehan Dorenges; Jehan De-
 » molière; Jacqueline Girardon; Quentin Ourry; Marie
 » Guiard, veuve de Liénard Tilart; Jehan Meunier,
 » vinesgrier; Pierre de Gilles; Quentin Bongault; Pierre
 » Paris; Cancien Demolières; Girrard Raquillet; Pierre
 » Hourry; Jehan Ratif; Jacques Blondiau; Estienne
 » Lelons; Pierre Lemestre; la veuve Pierre Benard;
 » Jehan Thiboult; Symon Le Noir; Symonne Ourry;
 » Jehan Fourré; Symon Myllet; la veuve Louys Pierre;
 » Flippes Pailliau; Jacques Lambon; Catherin Poicthe-
 » vin; Pierre Ponnille; Guillaume Macé, sargent; Jehan
 » Harviz, charron; Nycollas Hodry; Jehan Baudon; la
 » veuve Mestre Estienne Levassor; Loys Fortier, bou-
 » langer; Nycollas Lalier; la veuve Pierre Hoche-
 » reau; Nouël Heurtault; Guillaume Giard; Michel Gesdon;
 » Robert Ourry; Andry Delorme; Jehan Siraut; Morice
 » Pinault; Pierre Gefroy; Cancien de Lasge; Jehan Go-
 » frain; la veuve Jacques Bilarant; Jehan Durandel;
 » la veuve Cancien Hémerly; Estienne Sédillot; Cancien
 » Petit; Marquet Pinault; Lyonet Bison; Nycollas Var-
 » nier; Louyse Delaporte; Jehan Bondiau; Goufret Jo-
 » hannes; Jehan Legendre; la veuve Robert Bonnault;
 » Jehan Dauton; Leucas Bérard; Harvy Letaneur; Es-
 » tienne Damours; Andry Durans; Nycollas Plisson;
 » Estienne Moriau; Claude Fontaine; Marie Harville,
 » maréchal; Jehan Hue, drappier; Jehan Durez; Jehan
 » Boissio, cordier; Martin Coichon; Guillaume Leconte;
 » Girosme Gaudet; Jehan Marquet; Estienne Hardy;
 » Barthélemy Giron. » Censitaires en 1578: « Pierre Mo-
 » riau; Jehan Dorenges; Louys Fortier; Gervesse Dela-
 » porte; Thonmas Damours; Hervy Letaneur; Jehan
 » Foure; Jehan Ratif; Michel Guesdon; Cantien Cré-
 » tault; M. Thomas Héroult; Symon Lenoir; Pierre Bou-
 » ville; Marquet Pinault; Michel Crétien; la veuve Can-
 » tin Hémerly; Cantin Banouard; Pantalion de Tartre;
 » Jehan Piehoin; Pierre Ourry; Nycollas Houdry; Massé
 » Gentil; Jehan de Molière; Jacqueline Giraultdon;
 » Claude Joudin; Fleurent Fournillon; Guillaume le
 » Conte; la veuve Louis Fierre; Jehan Lambert; la
 » veuve Jehan Delisle; Jaques Denyson; Estienne Le-
 » long; Symon Guiot; Pierre de Gille; Pierre Mallevault;

» Paquier Delorme; Robert Ourry; Ferry Boucher; Jehan Bourdon; la veuve mestre Estienne Levassor; » Maria Herville; Jehan Gauvin; Michel Girart; mestre » Pierre Parens; la veuve Nycollas Yver; Pierre Lebrat; » Pierre Lemestre; Jehan Hervez, charron; Jehan Rondeau, boulanger; Estienne Courcourt, laboureur; » Jacques Parroteau. » Censitaires en 1579 : « Marin » Frères; Gervais Delaporte; Jehan Gilles; Guillaume » Poquet; Jehan Croistault; Jehan Musnier; Claude » Jourdin; Hiérosme Lecharron; H. Tanneur; Jehan » Doche; Jehan Rétif; Maria Harville; Pierre de Gille; » Jehan Moulle; Pierre Ourry; mestre Pierre Mallevault; » la veuve Pierre de Gilles; Estienne Lelous; Thomas » Damours; Pierre le Me; Nycollas Menos; Girrard Raquellet; Jehan Bourdon; la veuve M. Levassor. »

E. 3902. — 1 registre, papier, comprenant 3 cahiers de 75, 40 et 8 feuillets, en tout 123 feuillets in-4°.

1540-1571. — Foresta ou de Longchamp (Fief de). — Etat de cens perçus, à Etampes, par les religieuses de Longchamp, en 1540, 1561 et 1571. Les noms des Censitaires portés dans ces Etats se retrouvent dans les articles ci-après sous les trois dates susmentionnées.

E. 3903. (Liasse.) — 2 cahiers, papier dont 1 de 91 et l'autre de 41 feuillets in-4°.

1577-1648. — Foresta ou de Longchamp (Fief de). — Extraits de déclarations d'héritages dépendant de la censive du couvent de Longchamp, tant à Etampes que dans les environs. — Extraits d'actes de même nature appartenant plus particulièrement aux années 1638 à 1642.

E. 3904. — 1 registre, papier de 78 feuillets in-4°.

1580. — Foresta ou de Longchamp (Fief de). — Etat des cens reçus à Etampes, pour le compte des religieuses de Longchamp, par Bertrand Careme, potier d'étain, leur receveur. Censitaires : « Antoine Marquet; Anthoine » Bouteron; André Durand, dict Aveline, boucher; » André Delorme; André Pinault; Alexandre François, » sergent royal à Estampes; Antoyne Caperon; Barthelemy Giron; Barthelemy Lemaire; Bernard » Ourry; Belaze Dupare; Chrestophle Banouard, » boucher; Cantien Demolières; Claude Letailleur;

» Claude Jourdain, praticien; Cantien Motheux; » Cantien Colleau, serrurier; Cantien Delage; Cantien Lhoste, Cantien Banouard; Claude Flarnichon; Cantien Varnier; Claude Forest; Cantien Le Loup; Estienne Le Long; Estienne Hardy; Estienne Guenels; Estienne Moreau, boulanger; Estienne Sedilot; Estienne Boutevilain, tanneur; Estienne Damours; Estienne Courcour, laboureur; Estienne le Blanc, boucher; Eustasse Sertin; Estienne Johannes; » Fiarette Siraut; Florent Fournillon; Ferry Boucher; » François Canivet; François Banouard; François Lhoste, » vigneron; Fiacre Coullard; François Loquereau, texier » en toiles; François Petit, vigneron; François Baron, » marchand; François Gransanten; François Lhoste; » François le Long; François Gautier; François Delorme; Geoffroy Johannes; Guillaume le Comte; Gervais Delaporte; Guillaume Marcé, sergent royal à Estampes; Girard Bouvain, tonnelier; Guillaume Galot; » Guillaume Guiard, tanneur; Guillaume Guigneul, » pasticier; Guillaume Ourry; Girard Raquillet, boucher; Gilles Rivière; Gilles Chevalier; Guillaume de la Main, homme de bras; Guillemecte Sablon; Gouvyu Laumosnier; Guillaume Poumet; Guillaume Venard; » Guyon Hotier; Georges Hamoys; Hervy Le Tanneur; » Hiérosme Hacte; Hiérosme Godet; Hiérosme Lecharron, valet de chambre de la royne Ysabel; Hiérosme Galot; Jehan Mauier; Jehan Guérin; Jehan Bangiré, » boucher; Jehan Guectard, drapier; Jehan Melun; Jehan Thibault; Jehan Fourre; Jacques Denison; Jehan » Gouvet, potier d'estain; Jehan Lambert, marchand; » Jacques Lemaistre, boucher; Jehan Hue l'esné, drappier; » Jacques de Lambon; Jehan Gransanten; Jehan Payau; » Jenufroy Bison; Jehan Marquet, l'esné; Jehan Letanneur; Jehan Forest; Jehan Fournillon; Jehan Houy, » bourgeois; Jehan Leclere, l'esné; Jehan Dalliez, taincurier; Jehan Pichon, sergent à Estampes; Jehan Siraut; Jehan Rondeau, boulanger; Estienne Musnier, » vinaigrier; Jacques Droullaut; Jacques Lebraton, » chaudronnier; Jehan Ourry, vigneron; Jehan Thibault; Jehan de la Lucquezière, marchand; Jacques » Boutevilain, filz de defunct Jacques; Jehan Demolières, mercier; Jehan Moreau; Jehan Hue, drappier; » Jacques Bienvenu, mercier; Jehan Baron; Jehan » Rétif, l'esné, vigneron; Jehan Aubert, dict Duplessis, » tailleur de pierre; Jacques Parroteau, plâtrier; Jehan » Moule; Jehan Leclere, laboureur; Jacqueline Girandon, » veufve Pierre Morin; Jehan Lebrat, l'esné; Jehan » Dorange; Jehan Marquet, vigneron; Jehan Boisseau, » cordier; Jehan Brunet, boulanger; Jehan Gobert » Jehan Hébard, parcheminier; Jehan Legendre, vigneron;

» ron ; Jehan Bourdon ; Jehan Billerant, filz de deffunct
 » Cantian Billerant ; Jehan Dauton, vigneron ; Jehan
 » Gouvet ; Jehan Hervé, charron ; Julien Regnard ; Jac-
 » ques Boucher, vigneron ; Jehan Foissard, boulanger ;
 » Jacques Brechemier, foulon ; Jehan Gilbon ; Jehan Sé-
 » dilot ; Jehan Ourry, vigneron ; Jehan Boucher ; Jehan
 » Thibault ; Jehan Buisson ; vigneron ; Jehan Rasle,
 » laboureur ; Jehan Banouard, boucher ; Jeuffroy Buis-
 » son, filz de Guillaume ; Jacques Touchart, boucher ;
 » Jacqueline Capperon, fille de feu Denis ; Jacques Paris,
 » marchant mercier ; Jehan Guetard, le jeune ; Jehan
 » Guyon ; la veufve Nicolas Yver ; la veufve Gervais Galot ;
 » Lionnet Buisson ; la veufve François Galot ; la veufve
 » Simon Cléron ; la veufve Pierre Pénard ; Loïs Fortier,
 » houlanger ; la veufve Robert Bouvault ; la veufve Loïs
 » Pierre ; la veufve Jehan Boutin, dict Chartier ; Lubin
 » Brossart, charron ; la veufve Ferry Aleaume ; la veufve
 » Jehan Sergent ; la veufve Cantien Hémerly ; la veufve
 » Jacques Texier ; les Doien et chappitre Sainte Croix ;
 » Loïs Blanchard ; la veufve Jacques Billerant ; la veufve
 » Cantian Sainxard ; la veufve Basile Boutevillain ; la
 » veufve Pierre Hochereau ; Loïs Hue ; Loïse Dela-
 » porte, veufve d'Anthoïyne Petit ; Lubin Bézard ; la
 » veufve Kristophe Decroix ; Loïs Banouard, cordonnier ;
 » la veufve Claude Fontaine ; la veufve Jehan Duriz ;
 » Loïs Chartier, charron ; Loïs Chardon ; Loïs Lhoste ;
 » la veufve M^e Pierre de Mazeaux, en son vivant, esleu
 » d'Estampes ; la veufve Pierre de Giles ; la veufve Guil-
 » laume Leconte ; Loys Banouard, boucher ; la veufve
 » M^e Claude Paulmyer ; la veufve Jehan Durandel ; Loys
 » Lefèvre ; Lionnet Gobert ; Marie Paulmier, veufve de
 » Esprit Hacte, vivant, procureur du roy à Estampes ;
 » Macé Gentil, vigneron ; Michel Girard ; Maurice Pi-
 » nault ; Marquet Pinault ; Marie Lelong, veufve de Mi-
 » chel Seignant ; Martin Cochon, boucher ; M^e Barthé-
 » lemy Martial, advocat à Estampes ; M^e Jehan Lever-
 » rier ; s^r de Vilemartin ; M^e Jehan Levasseur, procu-
 » reur ; Michel Chrestian ; M^e Nicolas Petau, baillly d'Es-
 » tampes ; Michel Perrot ; M^e Pierre Legendre, curé de
 » Nostre-Dame ; M^e Philippes Bastart, procureur ; Marie
 » Hervile, maréchal ; M^e Pierre Lamy, avocat à Es-
 » tampes ; Marion Motheux ; M^e Pierre Parent ; Marion
 » Pinault, veufve Cantien Liénard ; Marin Forest ; Marin
 » Sénéchal, marchant ; Michel Guesdon, marchant ; Ma-
 » thurin Bachellet, dict Reverdy, savetier ; M^e Pierre
 » Malvault, prévost général de Monsieur Danville ;
 » M^e Thomas Guetard, le jeune, contrôleur des tailles ;
 » Maistre Charles Tristan, auditeur des comptes à Paris ;
 » M^e Girard Le Charron, baillly de Dourdan ; M^e Tristan
 » Le Charron, lieutenant du bailliage d'Estampes ; Marie

» Siraut, veufve de Jehan Bailly ; Martin Durandel ;
 » M^e André Hobier, procureur ; Marc Lignard ; Messire
 » Noël Lesourd ; Mathurin Cocheteau ; Michel Clément,
 » vigneron ; Marin Bouvault ; Mathurin Hardy, vigne-
 » ron ; M^e Pierre de Mazeaux, contrôleur du grenier à
 » sel ; Nicolas Haudry ; Noël Chartier ; Noël Galot ; Noël
 » Heurtault ; Nicolas Plisson ; Noël Marquet ; Nicolas
 » Menault, sergent ; Nicolas Boudignon, vigneron ; Ni-
 » colas Haste, vigneron ; Nicolas Mercier ; Oudin Guiard,
 » charron ; Pierre Ourry ; Pierre Lebret ; Pierre Pon-
 » nille ; Pierre Forest, vigneron ; Pierre Lemaistre, cor-
 » dier ; Pierre Guérin ; Penthaléon du Tertre ; Pasquier
 » Delorme ; Pierre Guyard, tanneur ; Pasquier Prieur ;
 » Philippe Palnan, boulanger ; Pierre Bihoust, marés-
 » chal ; Pierre Pusot ; Pierre Hardi, laboureur ; Pierre
 » Mérigot, vigneron ; Quentin Ourry ; Quentin Bou-
 » gault ; Quentin Banouard, boucher ; Robert Ourry ;
 » Richard Leclerc ; Rouillet Chappe ; Symon Lenoir ;
 » Symon Millet, boucher ; Symon Guyot, boulanger ;
 » Symonne Ourry ; Symon Banouard ; Symon Gervaise,
 » drappier ; Thomas Hérault, barbier ; Thibaut Rousier ;
 » Thomas Damours ; Thomas Bidon. »

E. 3965. — 1 registre, papier, de 52 feuillets in-4°.

1592. — Foresta ou de Longchamp (Fief de). — Etat
 des cens reçus à Estampes, pour le compte des religieuses
 de Longchamp, par Pierre Degilles, prêtre, pour termes
 échus en 1512 ou à échoir à des années suivantes. Cen-
 sitaires : « Anthoine Bouteron ; André Durant, dict Ave-
 » line, boucher ; André Gobert, paticier ; André Delorme ;
 » Anthoinette Bernier, veufve Estienne Notier ; Alexandre
 » François, sergent ; Anthoine Capperon ; André Beau-
 » vallet, talleur dabbitz ; Barthélemy Gyron ; Blaise
 » Desparc ; Benoist Cocheteau ; Barbaut Papillon ; Can-
 » tien Moteux ; Cantien Colleau, serrurier ; Cantien
 » Delaye ; Cantien L'hoste ; Cantien Giraudon ; Cantien
 » Banouard ; Cantien Barnier ; Claude Charpentier,
 » vigneron ; Claude Boisseau ; Estienne Lelong ; Estienne
 » Hardi ; Estienne Guenees ; Estienne Boutevillain, tan-
 » neur ; Estienne Thibault ; Estienne Courcour ; Eus-
 » tache Sertain ; Estienne Meusnier ; Estienne Joannes ;
 » Estienne Tommain ; Esme Banouard, boucher ; Ferry
 » Boucher ; François Banouard ; François Lhoste ;
 » François Petit ; François de la Lucazier ; François
 » Baron ; Fiacre Coullard ; François Locquereau, texier
 » en toiles ; François Grasenleu ; François Troullard ;
 » Ferry Vredet, boullenger ; François Hardy ; François
 » Martin ; Foursy Renoult, vigneron ; François Ba-

» nouard; François Paulmier; François de la Masure;
 » Guillaume Macé, sergent; Guillaume Guyard, tan-
 » neur; Guillaume Guineleuf, paticier; Gilles Chevalier;
 » Girard Raquillet, boucher; Georges Hamoys; Guil-
 » laume Vénard; Hiérosme Le Charron, varlet de
 » chambre de la Roynie; Hiérosme Gallot; Hiérosme
 » Sainxard; Hiérosme Raquillet; Jehan Manier; Jehan
 » Guérin; Jehan Bougin, boucher; Jehan de Lam-
 » bon, marchand; Jehan Mèlim; Jehan Fourre;
 » Jehan Thibault; Jacques Denison; Jeuffroy Bisson;
 » Jehan Tanneur; Jehan Marquet, l'esné; Jehan Hony,
 » marchand; Jehan Leclerc, l'esné; Jehan Rodeau; Je-
 » han Poietevin; Jacques Boucher, vigneron; Jacques
 » Brèchemier, foulon; Jehan Sédilot; Jehan Gillebon;
 » Jehan Danton; Jehan Gouvet; Jehan Hervé, charron;
 » Jehan Siraut; Jacques Droullault; Jehan Texier;
 » Jehan de la Lucazier; Jacques Boutevillain; Jehan
 » Demolières; Jehan Hue, marchand; Jehan Baron;
 » Jehan Rétif, l'esné; Jacques Perroteau; Jehan Moule;
 » Jacqueline Giraudon; Jehan Legendre; Jehan Hébard,
 » parcheminier; Jehan Bourdon, corroyeur; Jehan
 » Davil; Jehan Ourry; Jehan Jourdin, marchand épi-
 » cier; Jehan Gouvet, quoroyeur; Cantian Bouchon;
 » Jehan Boucher, vigneron; Jehan Thibault; Jehan
 » Buisson, vigneron; Jehan Banouard, boucher; Jacques
 » Touchard; Jacques Paris, espicier; Jehan Guectard;
 » Jehan Guyon; Jehan Foucquet; Jehan Gaballe, le
 » jeune; Jeufroy Buysson, le jeune; Jehan Thiboult;
 » Jehan Bouquain; Jacques Lelong, charron; Jehan
 » Ourry; Jehan Thibault; la vefve Nicolas Yver; les
 » hoirs Loys Fortier; la vefve Robert Bonault; Loys
 » Louste; la veuve Jacques le Breton, chaudronnier; la
 » vefve Ferry Alleaume; la veuve Jehan Foussard; la
 » veuve Bernard Ourry; la vefve Thomas Hérault; la
 » veuve Jehan Thiboult; la vefve et hoirs Jehan Sergent;
 » les Doyen et Chapitre Ste Croix; la vefve Jacques Bil-
 » larant; la vefve et hoirs Cantian Sainxard; Loys
 » Blanchard; les hoirs feu Loys Hue; Loyse Delaporte,
 » vefve d'Anthoine Petit; Lubin Bézard; la vefve Cres-
 » toffe Decroix; la vefve Claude Fontaine; Loys Ba-
 » nouard, cordonnier; la vefve Guillaume Le Conte; la
 » vefve Jehan Durandel; Loys Lefèvre; Lionnet Gobert;
 » la vefve M^e Loys de Montqueron; la vefve Girard Bon-
 » nin; la vefve Hervy Tanneur; la vefve M^e Pierre
 » Lamy, avocat; Loys Giraudon, tanneur; Lubin
 » Ourry; Loys Banouard, boucher; Maistre François
 » Colas, grènetier à Orléans; Marie Paulmier, veufve
 » de M^e Esprit Hacte, procureur du roy à Estampes; Mar-
 » quet Pinault; Marie Lelong, vefve de Michel Seignant;
 » M^e Pierre Hacte, avocat; Michel Girard; M^e Jehan

» Leverrier, seigneur de Villemartin; M^e Jehan Le-
 » vassor, procureur; Mess. Jehan Bézard, prestre, curé
 » de St Quentin de Bruères-les-Scellées; Michel Chres-
 » tian; M^e Nicolas Petau, baillif d'Estampes; Michel
 » Perrot; Maistre Philippes Bastard procureur; Marie
 » Herville, maréchal; M^e Pierre Parent; Marion Pi-
 » nault, veuve de Cancien Léonard; Marin Sénéchal;
 » Michel Guesdon; Mathurin Bachelot, dit Reverdi;
 » Mathurin Gonjon, jardinier; M^e Claude Pichon, pro-
 » cureur; M^e Pierre Malvaut, prévost de monseigneur
 » le Maréchal de Montmorency; M. Charles Tristan,
 » auditeur en la chambre des comptes à Paris; Martin
 » Durandel; Marc Lignard; Mathurin Cocheteau; Marin
 » Bougault; Mathurin Hardi; Maistre André Hober;
 » Maistre Pierre de Mazeaux, contrôleur du grenier à sel;
 » Mathurin Lucas; Marguerite Banouard, veuve Robert
 » Leblanc; Michel Lambert; Noël Chartier; Noël Galot;
 » Nicolas Plisson; Noël Marequet; Nicolas Menault,
 » sergent royal; Nicolas Haste; noble homme Philippes
 » Delisles, Seigneur du Tronchay; Pierre Guérin; Pas-
 » quier Delormes; Pierre Delorme, boucher; Pasquier
 » Prieur; Pierre Bihourd; Pierre Mèrigot; Pierre Hardi;
 » Pierre Hunger; Pierre Hémar; Pierre Delespine,
 » sergent; Pierre Enjubart; Pierre Voillon ou Vrillon;
 » Pierre Fontaine; Pierre Fourrier, boullenger; Pierre
 » Habert, maréchal; Quentin Ourry; Quantin Banouard;
 » Robert Ourry; Richard Leclerc; Rouillet Chappe;
 » Robert Lambert; Simon Banouard; Sébastien Pierre;
 » Thomas Bidon, Zaarie Colleau, serrurier.»

E. 3905¹. — 1 registre, papier, de 127 feuillets in-4^o.

1580-1616. — Foresta ou de Longchamp (Fief de).
 — Minutes de déclarations passées au terrier de Foresta.
 Les noms des déclarants se trouvent reproduits dans les
 articles qui précèdent ou suivent celui-ci.

E. 3905². (Liasse.) — 2 pièces, parchemin, dont 1 registre de
 166 feuillets in-4^o, 2 et 7 de tables et 157 de texte.

1600-1610. — Foresta ou de Longchamp (Fief
 de). — Terrier du fief de Foresta ou de Longchamp. —
 Déclarations passées par : Jacques Paris, marchand épi-
 cier; Jean Texier, maçon; François Petit, vigneron;
 Forcy Renoul; les héritiers Sergent; Michel Lambert,
 marchand drapier; Pasquier Prieur, marchand; Zacha-
 rie Colleau « serruzier; » Louise Durand, veuve de Can-
 tien Colleau; Pierre Pinet, laboureur; Jean Rousseau.

vigneron; Jérôme Sainsard, marchand épicier; Guillaume Venard, laboureur; Cantien Coue, cordier; Pierre Delorme, marchand; Pierre Fournier, boulanger; Jérôme Raquillet, boulanger; Rose Sergent, veuve d'Esprit Thibault; Henri Fontaine, tonnelier; Claude Forest, marchand; Benoist CochetEAU, maçon; Cantien Bernier, vigneron; Marie Durand, veuve de Thomas Hurault; Cantien Banouard, marchand boucher; Cantien Gobert, vigneron; Pierre Enjubert, marchand; Nicolas Pisson, boulanger; Etienne Delaage, vigneron; Bertraine Gallot, veuve de Jean Thiboust; Jean Bailly, le jeune, vigneron; Blaise Bathereau, boulanger; François Troullard, vigneron; Marie Hochereau veuve de Michel Guesdon; Pierre Hubert, maréchal; Jean Dubois, charretier; Michel Chrestien, laboureur; Gervais Rapigeon, vigneron; Marie Herville, maréchal; Can. Garnier, cordonnier; Barbault Papillon, tisserand; Marie Ciraut, veuve de Jean Bailly; Claude Charpentier, vigneron; Jean Thiboust, vigneron; Etienne Hardy, laboureur; Jean Ourry, vigneron; Lubin Ourry, vigneron; Jean Clément, vigneron; Jean Moulle, marchand; Damienne David, veuve de Jacques Droullant; Pierre Bihourt, maréchal; Fiacre Amy, marchand; Jean Delorme, fils de Pasquier; Georges Hamois, prêtre, curé de Saint-Giles d'Etampes (23 décembre 1600); Jean Guétard, marchand et bourgeois; Guillaume Baron, marchand; Quentin Banouard, marchand boucher; Christophe Leblanc, boucher; Léonarde Petault, veuve de Louis de Montgieron; Jean David, marchand; Jean Jourdin, marchand; Philippe Bastard, greffier du baillage d'Etampes; Cantien Giraudon, marchand et laboureur; François Dantonnet, laboureur; Louis Lhoste, vigneron; Jérôme Testard, maître barbier et chirurgien; Jacques Alleaume, marchand, bourgeois d'Orléans; Ferry Ponville, marchand drapier; Hélène Lelong, veuve de Pierre Delucazière; Etienne Musnier, vinaigrier; François Martin, marchand parcheminier; Michel Gonjon, vigneron; Fiacrette Cyrault, femme de Quentin Gallot; Cantienne Fleury, veuve de Jean Perrot, et Cantienne Fleury, filles des feu Pierre Fleury et Cantienne Legendre; Noël Pierre, vigneron; Marie Saulmier, femme de noble homme François Collas, naguères grénétier du grenier à sel et gabelle d'Orléans; Marie Leleutier ou Lebertier, veuve de Pierre de Mazeaulx; Hugnette Lecomte, veuve d'Etienne Thibault; Barthélemy Bonnet, marchand; François Loquereau, tisseur en toite; Mathurin Lucas, marchand hôtelier-tonnelier; Alexis Archambault, boulanger; Nicolas Thibault, marchand; Toussaint Godeau, marchand « grossier »; Siméon Banouard, boucher; Edme Banouard, boucher; André De-

lorme, vigneron; Pierre Hervé, le jeune, charron; François Brenier, vigneron; Geuffroy Buisson, vigneron; Jean Bailly, l'aîné, vigneron; Louis Ourry, vigneron; Jean Clément, le jeune, vigneron; Jeanne Hatte, veuve de François Chéron; Michel Christien et Jacques Baron, laboureurs; François Herville, maréchal; Jeanne Hubert, veuve de Christophe Banouard; Etienne Holier, procureur au bailliage d'Etampes; Louise Legendre, veuve de François Delaunay; Marie Hue, veuve d'Etienne Boutevillain; Cantien Crestault, vigneron; noble homme Jean Lebeau, archer des gardes du corps du roi, et Simonne Buchon, veuve de noble homme Pierre Malvault; Sébastienne Fouquet, fille de Jean Fouquet; Pierre Fontaine, vigneron; Jean Rouzier, marchand boucher; Jean Bézard, prêtre, curé de Bruyères-les-Scellés (31 juillet 1604); Louis Noël, marchand; Jean Gouvet, tailleur d'habits; Jeanne Musnier, veuve de Blaise Desparay; François Hardy, vigneron; Hiérosme Gallot, vigneron; Françoise Delamasure, laboureur; Jeanne Rigault, veuve de Jean Rambert; noble homme Nicolas Cousté, lieutenant particulier au baillage d'Etampes; Gervais Petau, bourgeois de Paris, et Hélène Petau, fille de feu noble homme Nicolas Petau, vivant bailli d'Etampes; Marguerite Boucher, veuve de Louis Hémerly; Perrine Jubert, veuve de Jean Boucquin; Simon Dieu, cardeur; Jean Bonnet, vigneron; Antoine Bezard, vigneron; Gabrielle Deserville, veuve de Louis Bézard; Marie Bouterou, veuve de Martin Hocquères; François Delorme, vigneron; Louis Ourry, vigneron; François Troullard, vigneron; Guillaume Pépie, laboureur; Guillaume Guiart, marchand et laboureur; Jean Gouvet, corroyeur; Catherine Lemaistre, veuve de Ferry Bredet; Françoise Hatte, femme de Lucas Cracher, maître chirurgien et barbier, à Paris; Ambroise Morin, le jeune, clerc au Palais; François Morin, cardeur, et Marie Morin, enfants d'Ambroise Morin, l'aîné, et de Julienne Hochereau; Gilles de Châtillon, chevalier de l'Ordre du roi, gentilhomme ordinaire de la chambre, baron d'Argentan, etc.; Damienne Bauldet, veuve de Damien Fizelier; Marguerite Dorange, veuve de Claude Fontaine; Nicolas Menault, marchand mercier; noble homme Jean Hardy, maréchal des logis du roi et de ses armées; Jean Bellier, laboureur; Jacques Moussault, archer du prévôt des maréchaux d'Etampes; Zacharie Banouard, marchand; Jean Beauvilier, receveur du domaine d'Etampes; François Paulmier, marchand bourgeois; Marie Audran, veuve de Pierre Lamy; Lambert Lambert, fils de Robert Lambert, marchand bourgeois; Jean Denise, manouvrier; Pierre Hunger, bourrelier; Can Doche, marchand mercier;

Louis Banouard, marchand boucher; Louis Girauldon, marchand tanneur; Julienne Dubief, veuve de Médard Delosge, vivant chirurgien barbier; Jacques Cochon, marchand mercier; Fiacre Xourry, vigneron; Jean Sauvgrace, vigneron; Mathurin Cochetean, vigneron; François Delorme, laboureur; Jacques Munier, laboureur; Claude Montet, vigneron; Jacques Méricot, vigneron; Denis Daymez, savetier; noble homme Michel de Veillard, écuyer, sieur de Chesnay; André Guétard, marchand mercier; Pierre Banouard, marchand boucher; Marie Hue, fille de Louis Hue; Etienne Roulleau, sergent royal au bailliage d'Etampes; Jacques Le Vassor, procureur aux bailliage et prévôté d'Etampes; Jean Thibault, vigneron; Ferry Ponville, marchand drapier; Arthus Le Maire, vigneron; Jacques Lhoste, vigneron; Marin De Lorme, vigneron; Pierre Barrelier, manouvrier; Guillaume Guérin, l'aîné; Jean Guérin, vigneron; Pierre Leblanc, laboureur; François Herville, maréchal; Jean Mercier, maréchal; Pierre et Jean Baron, laboureurs; Louis Bourdon, marchand; Pierre Boudaux, procureur au bailliage d'Etampes; noble homme Jacques Petau, conseiller du roi, lieutenant général civil et criminel au baillage du gouvernement d'Etampes; Pasquier Bézard, vigneron; Thomas Maraiz, cordonnier; Jean Barillier, manouvrier. En tête de ce registre se trouve une table alphabétique « des noms et surnoms des dénommés au présent papier terrier; » il y en a une seconde à la fin du registre Une des feuilles de garde est formée avec une « Table des sols et livres parisis. A Paris, chez Antoine de Vauconsains, marchand ordinaire du roy en la grand-salle du Palais, avec privilège du roy, 1637. » Cette table en papier est collée sur parchemin. — Original des lettres de terrier données par le roi à Paris, le 24 mars 1604.

E. 3906. (Liasse.) — 2 cahiers, papier, l'un de 9, l'autre de 23 feuillets in-f°.

1600-1661. — Foresta ou de Longchamp (tief de). — Déclarations d'héritages tenus à cens, des religieuses de Longchamp, à Etampes et aux environs, passées par devant Pierre de Lambert, notaire et principal tabellion des ville, bailliage et duché d'Etampes, par :

» Salomon Lesage, marchand espicier mercier; René Villemaire, laboureur; Claude Charpentier, manouvrier; Pierre Petit, messenger; Jean Goustier, chirurgien; M. Jacques Rousse, bourgeois de Paris; Pierre Danonville, messenger de la ville d'Etampes; François Girauldon; Gabrielle de Villois, veuve de Jean Baudet,

» archer en la maréchaussée d'Etampes; Marie Beaudouin, veuve de Pierre Foirest, M^e tonnelier à Estampes; Guillemette Hardy, veuve d'Huguet Gouvet, vigneron; Péline Bourdier, veuve de Pierre de Lorme, vigneron; Estienne de Lage, laboureur; Nicolas Bailly, laboureur; Jean de Lorme, vigneron; Quantin Bailly, vigneron; Nicolas Clément, vigneron; François de Muret, veuve de François Ganivet, marchand; » Martin Guiard; honorable homme Claude Petit, marchand cabrestier; Damien Huguet, M^e maçon; Jehan Rallé, vigneron; Denis Thomas, laboureur; Médarde Gaudrille, veuve de George Maury, berger; noble homme Thibault Martin sieur de Souplamville, officier du roy; Anne Guyot; Jean Ollivier, vigneron; Marie Durand, veuve d'Anthoine Roger, sergent royal à Estampes; Marguerite Bouchet, veuve d'Accurse Dupré, procureur ès-sièges royaux d'Etampes; Jeanne Roullier, veuve de Jacques Petit, manouvrier; Pierre Degast, marchand; Allain Grenier, M^e chirurgien; » François Gillibon, laboureur; Noble homme Jacques Vincent, advocat en parlement, conseiller du roy, esleu en l'eslection d'Estampes; Nicolas Plisson, marchand taneur; Gérosme Foudrier; Elizabeth Hesse, veuve d'Alexandre Jacquet, marchand tanneur; » M^e Pierre Pelault, prestre; M. Claude Le Vassort, procureur ès-sièges royaux d'Etampes et substitud de Monsieur le procureur du roy; Jean Baron, laboureur; » Lucresse Jousselin, dame baronne de Bouville, Franceville et autres lieux, veuve messire Estienne Jappin, conseiller secrétaire du roy; Louis de Croix et Pasquier Horry, marguilliers de l'œuvre et fabrique de Saint-Quantin de Brières-les-Scellées; Jean Levéville, M^e cordonnier; Claude Duphay, laboureur; Pierre de la Scelle, vigneron; Denis Billan, laboureur; Antoine Lebrun, M^e boulanger-pâtisier; M. Claude Fontaine, prestre, curé de Saint-Pierre d'Estampes et chanoine de Sainte-Croix; Théodore Morant, archer en la maréchaussée d'Estampes, honorable homme Rodolphe Gaudeau, marchand espicier, bourgeois de Paris; honorable homme Jean Gabaille, marchand bourgeois d'Estampes; Pasquet et Pierre Aury, laboureur; honorable homme Anthoine Thibault, receveur de messieurs les Céléstins de Marcoussis; Nicolas Menault, sergent royal à Estampes; Michel Le Muret, M^e chirurgien, noble homme Claude Goussard, officier du roy; Janne Lauquet; Nicolas Thibault, marchand bourgeois d'Estampes; Michel Piron, marchand à Dourdan, dame Catherine Hubert, veuve de noble homme Pierre Mensnier, receveur des tailles, contrôleur et esleu en l'élection d'Estampes; Noble homme

» Jean Baron, commissaire ordinaire des guerres ; ho-
 » norable homme Pierre Crochard, bourgeois d'Estam-
 » pes ; M. Nicolas Guiot, procureur ès-sièges royaux
 » d'Estampes ; Claude Mahy, marchand espicier ; dame
 » Renée Aleaume, veuve de noble homme Jean Dubois,
 » esleu en l'eslection d'Estampes ; Bazille Delorme, M^e
 » Menuisier, révérend père don Jean Bouquet, religieux
 » de la congrégation de St-Paul, dite Barnabite ; Mar-
 » tin Marceau, M^e maçon en plâtre, couvreur en thuille
 » et ardoise ; Simon Houllier, marchand boucher ; Jean
 » Thiboust, laboureur ; noble homme Sébastien Bredet,
 » lieutenant en la prévosté d'Estampes ; Jean Bichebois,
 » escuyer, garde du corps de Monsieur le duc d'Anjou,
 » frère unique du roy ; vénérable et discrète personne
 » Mazart Auroux, prestre, religieux, ministre du cou-
 » vent de la Sainte-Trinité, à Estampes ; Simon Devost,
 » marchand ; Pierre Legendre, marchand espicier ;
 » Pierre Aury, vigneron ; vénérable et discrète personne
 » Messire Jean du Chesnay, curé de Saint-Basile d'Es-
 » tampes ; Jeanne Caillou, veuve de Nicolas Baron, la-
 » boureur ; Claude Leblanc, marchand hostellier ; Jac-
 » ques Leblanc, marchand boucher ; Quentin Leblanc,
 » marchand boucher ; Jacques Fouquet, M^e charon ;
 » Pierre Moussault, arché en la maréchaussée d'Estam-
 » pes ; Jeanne Bréard, veuve de Pierre Bredet, M^e boul-
 » langer ; Pierre Bouveau, M^e boullanger ; Jean Daus-
 » sin, marchand boucher ; Mathurin Archambault,
 » marchand ; Cantien Brosard, laboureur ; François
 » Péroche, marchand ; Claude de Laistau, chartier ; Ro-
 » bert Le Clerc, laboureur ; Cantien Carnevillier, M.
 » Maréchal ; Michel Taneur, laboureur ; M. Jean Roger,
 » procureur ès-sièges royaux d'Estampes ; noble homme
 » François Cordetz esleu en l'eslection d'Estampes ; noble
 » homme Jean Peschard, escnier, sieur de Lespines ;
 » Marie Horry, venve de Jean Charpentier, vigneron ;
 » Cantien Forest, vigneron ; Damienne Forest ; Antoine
 » Saunoix, M^e menuisier ; Marie Rivet, veuve de Noël
 » Boutet, M^e apothicair ; Claude Villemaire, M^e maré-
 » chal ; Guillaume Desange, marchand mercier ; Claude
 » Melun, M^e bourrelier ; Rodolphe Guyard, marchand
 » mercier ; M. Henry Pinguenet, greffier au bailliage
 » d'Estampes, bourcier de l'œuvre et fabrique de Saint-
 » Bazille d'Estampes ; François Michau, M^e boullanger ;
 » Cancien Carneville, messenger ordinaire de la ville
 » d'Estampes à Paris et Jacques Touchard, laboureur ;
 » Louis Picard, sergent royal à Estampes ; Marie Gui-
 » bourt et Anne Thibault ; Pierre Michellet, M^e tailleur
 » d'habits ; dame Catherine de la Lucazière ; Pierre
 » Laumonier, l'aisné, marchand ; noble homme, M. Gé-
 » déon Percheron, conseiller et advocat du roy en l'es-

» lection d'Estampes ; Anthoine Lambert, sieur de Ro-
 » chemont ; Jacques Flagis, vigneron ; François Hervis,
 » M^e maréchal ; dame Adine Martin ; Jean Baugin, mar-
 » chand boucher, vénérable et discrète personne Char-
 » les-Jean Charpentier, prestre, doïen, chanoine et bour-
 » sier de la petite bourse de Sainte-Croix ; Anne des Ma-
 » zeaulx, fille de deffunct honorable homme M^e Pierre
 » des Malzeaulx, conseiller au grenier à sel d'Estampes ;
 » Guillaume Banouard, marchand boucher ; dame Marie
 » Paulmier, femme d'honorable homme M. François
 » Collas, naguère grenetier du grenier à sel et gabelle
 » d'Orléans ; Michel Lambert, marchand drapier, noble
 » homme Jacques Pelau, conseiller du roy, lieutenant-
 » général civil et criminel au bailliage et gouvernement
 » d'Estampes » — Papier de perception des censives
 » pour les dames religieuses, abesse et convent de
 » Nostre-Dame de l'Humilité de Longchamps-lès-Saint-
 » Clond, en leurs censives d'Estampes et ès-environs,...
 » suivant les déclarations et recognoissances... passées
 » au nouveau terrier, commencé en l'année 1657. »

E. 3907. — 1 cahier, papier, de 37 feuillets in-4^o.

1604. — Foresta ou de Longchamp (Fief de). — Etat
 incomplet des cens reçus à Estampes, en 1604, proba-
 blement pour le compte des religieuses de Longchamp.
 Censitaires ; « Cantien Yvernette ; Cantien Godin ; Can-
 » tien Gobert ; Cantien Hunger ; Cantien Crestault ; Claude
 » Regnault ; Claude Regnard ; Cantien Gigot ; Cantien
 » Marault ; Clément Notier ; Claude Goue ; Claude Le-
 » conte ; Claude Delaporte ; Claude Boyvin ; Cantien Vé-
 » nard ; Claude Sanson ; Denis Baudri ; Didier Chenard ;
 » Denis Martin ; Estienne Thomain ; Estienne Banonard ;
 » Estienne Charpentier ; François Delisle ; François Vra-
 » ment ; François Gabaille ; François Ruet ; François Hé-
 » méry ; François Martin ; François Carnevelier ; Fran-
 » çois Méri ; Guillaume Pépie ; Guillaume Guiard ; Gilles
 » Lebrun ; Gilles Enjubert ; Guillaume Lebrun ; Guil-
 » laume Chambault ; Guillaume Naudet ; Gervais Guillot ;
 » Heroi Fontaine ; Henri Aussatre ; Hiérosme Sainxard ;
 » Jacques Baudouin ; Jehan Chasseculier, apothic-
 » quaire ; Jehanne Guischar ; Jehan Guyon ; Jehan
 » Moreau ; Jehan Hersant ; Jehan Delabarre ; Jehan de
 » la Chasse ; Jacques Paris ; Jehan Moullé ; Jehan Mignon ;
 » Jehan Yver ; Jehan Guyot ; Jullian Regnard ; Joa-
 » chim Guéretin ; Jehan Faye ; Jehan Féron ; Jacques
 » François ; Jacques Bruant ; Jehan Racyne ; Jehan Jul-
 » lian ; Jacques Hémar ; Jehan Grenet ; Jehan Dutraict ;

» Jehan Carnevillier; Jehan Forest; Jehan Gilles;
 » Jacques Thibault; Jehan Gobert; Jacques Moussault;
 » Jacques Mallet; Jehan Ollivier; Jehan Fanvet; Jehan
 » Demollières; Jehan Munier; Jehan Damours; Jehan
 » Roullier; Jacques Lungnard; Jehan Lelong; Jacques
 » Chauvin; Jacques Mangard; Jehan Bouchain; la veufve
 » Estienne Beauvillier; la veufve Jacques Hémercy; la
 » veufve Hervé Fleureau; la veufve Jacques Charron; la
 » veuve J. Roisœufz; la veufve Abel Dupuis; la veufve
 » Rollant Boucquin; la veuve Cancian Guétard; la
 » veuve Cantian Lamy; la veuve Damien Fizelier; la
 » veuve Pierre de la Mare; la veuve François Pichoméas;
 » la veuve Colleau; la veuve Jehan Jonaneau; les héri-
 » tiers Jullian Joly; la veuve Jehan Regnard; Lithard
 » Garevillier; la veuve Richard Hunger; la veuve Jo-
 » seph Brébant; la veuve Jehan Hervi; Loys Saillard;
 » la veuve Nicolas Louveau; la veuve Thomas Héroult;
 » la veuve J. Bari; la veuve Etienne Baudri; la veuve
 » Abel Chevrier; la veuve Claude Courtillet; la veuve
 » Jehan Charron; Loys Giraudon; Loys Banouard;
 » Laurent Prévost; la veuve Marin Delahaye; la veuve
 » Mathurin Richier; Lucas Lhoste; la veuve Guillaume
 » Chambault; la veuve Pierre Forest; la veuve M^e Es-
 » tienne Charron; la veuve M^e Guillaume Vincent; Lau-
 » rand Jallant; la veuve Bussaint Sarradin; la veuve
 » Guillaume Cormier; les héritiers Jacques Bouthevil-
 » lain; Michel Petit; Mathieu Rué; M^e Hamois; M^e Henri
 » Dupré; Michel Lambert; Macé Besnard, sergent;
 » M^e Symon Egal; Michel Godin; Michel Petit; Michel
 » Bouthevillain, le jeune; Martin Mercier; Mathurin
 » Lhoste; Marin Guillot; M^e Jacques Levassor; Martin
 » David; Michel Gilles; Nicolas Delahaye; Nicolas Plis-
 » son; Nicolas Legenet; Nicollas Brières; Nicolas Baudet;
 » Pasquier Pricur; Pierre Fontaine; Pierre Delorme;
 » Pierre Yvernette; Pierre Injubert; Pierre Dumenu;
 » Pasquier Robert; Pierre Thibault; Pierre Michel;
 » Pierre Hunger; Pierre Baron; Pierre Baudry; Pas-
 » quier Jourdain; Pasquier Injubert; Pierre Guérin;
 » Pierre Hémarde; Pierre Gaillard; Pierre Godin; Pierre
 » Lorin; Pierre Brières; Pierre Chauvin; Pierre Lau-
 » mosnier; Pierre Thomas; Philippes Houllier; Pierre
 » Forest; Pierre Baudri, le Jeune; Raoul Guy; Quantin
 » Banouard; Quantin Dutrait; Robert Meusnier; Symon
 » Boucher; Symon Plisson; Symon Goussard; Symon
 » Lecoup; Toussaint Thiboust; Vincent Rousseau; Ypo-
 » litte Leblanc.

E. 3908. — 1 registre, papier, de 230 feuillets in-4^o, dont
 plusieurs sont restés en blanc.

1615. — Foresta ou de Longchamp (tief de). — Re-
 gistres de déclarations censuelles passées, en 1615, pro-
 bablement au profit des religieuses de Longchamps, pour
 les héritages sis à Etampes ou aux environs. Déclarants :
 « Marin Archambault, boullanger; André Delorme, vi-
 » gueron; Anthoïne Bézard, vigneron; Adrienne Chan-
 » delier, veuve d'honorable homme Berthélemy Chéron;
 » André Quétard, marchand mercier; Ambroise Marin,
 » le jeune, clerc au Palais; François Morin, cardeur et
 » Marie Morin, enffans d'Ambroise Morin, l'esné, mar-
 » chant; Bertrane Gallot, veuve de Jehan Thiboust;
 » Blaise Batherieau, boullanger; Barbaut Papil-
 » lon, tixerant en draps; Berthélemy Bonnet, mar-
 » chant; Cantien Coue, cordier; Claude Forest,
 » marchand; Cantien Vernier, vigneron; Cantien Ba-
 » nouard, marchand boucher; Cantien Gobert, vigneron;
 » Cantien Garnier, cordonnier; Claude Charpentier, vi-
 » gueron; Christophe Leblanc, boucher; Cantien Giraul-
 » don, marchand; Cantienne Fleury, veuve de Jehan Perot;
 » Cantienne Lemaistre, veuve de Ferry Brevet, boullan-
 » ger; Cancien Crestault, vigneron; Cantien Doche, mar-
 » chant mercier; Claude Montet, vigneron; Damienne
 » David, veuve de Jacques Droullault; Denise Legendre,
 » veuve de François Delaunay; Damienne Bausset,
 » veuve de Damien Fizelier, boullanger; Denis Daymes,
 » savetier; Estienne Delaage, vigneron; Estienne Hardy,
 » laboureur; Estienne Musnier, vinaigrier; Edme Ba-
 » nouard, boucher; Maistre Estienne Hobier, procureur
 » au bailliage d'Estampes; Estienne Pévilleau, sergent
 » royal au bailliage d'Estampes; François Petit, vigneron;
 » Forcy Renoult, vigneron; François Boullard, vigneron;
 » Fiacre Amy, marchand; François Dantonnet, labou-
 » reur; Ferry Pouville, marchand drappier; Fiacrette
 » Cirault, de présent femme de Quantin Gallot, aupara-
 » vant veuve de Bernard Ourry; François Martin, mar-
 » chant parchemynier; François Locquereaux, texier en
 » thuille; François Brenier, vigneron; François Her-
 » ville, maréchal; François Hardy, vigneron; François
 » Delorme, vigneron; François Troullard, vigneron;
 » François de la Mesure, vigneron; honorable femme
 » Françoise Hatte, femme de honorable homme Lucas
 » Cachet, M^e chirurgien et barbier, demeurant à Paris;
 » François Paulmier, marchand bourgeois d'Estampes;
 » Fiacre Nourry, vigneron; François Delorme, labou-
 » reur; Guillaume Vénard, laboureur; vénérable et dis-
 » crette personne M^e Georges Hamois, prestre curé de

» l'église Saint-Gilles d'Estampes; Guillaume Baron,
 » marchand; Geoffroy Buisson, vigneron; Gabrielle
 » Descerville, veuve de Louis Bézard; Guillaume Pé-
 » pie, laboureur; Guillaume Guyart, marchand et la-
 » boureur; hault et puissant seigneur, messire Gilles
 » de Chastillon, chevalier de l'ordre du roy, gentil-
 » homme ordinaire de la chambre, baron d'Argen-
 » ton, Chantemerle, etc.; Hiérosme Sainsard, espicier;
 » Hiérosme Ragnillet, boulanger; Helayrie Leblong,
 » veufve de Pierre Delaluczière, marchand; Hu-
 » guette Leconte, veuve d'Estienne Thibault, mar-
 » chant, Hiérosme Gallot, vigneron; Jacques Paris,
 » marchand espicier; Jehan Texier, maçon; Jehan
 » Rousseau, vigneron; Jehan Bailly, le jeune, vigne-
 » ron; Jehan Dubois, chartier; Jehan Thiboust, vigne-
 » ron; Jehan Ourry, vigneron; Jehan Clément, vigne-
 » ron; Jehan Moulé, marchand; Jehan Delorme, filz de
 » deffunet Pasquier Delorme, marchand; Jehan Qué-
 » tard, marchand et bourgeois d'Estampes; Jehan David,
 » marchand; Jehan Jourdain, marchand espicier, Jac-
 » ques Alleaume, marchand, bourgeois d'Orléans; Je-
 » han Bailly, l'esné, vigneron; honorable femme Je-
 » hanne Hatte, veuve d'honorable homme François
 » Chéron, bourgeois d'Estampes; Jehanne Hubert,
 » veufve de Cristophe Banouard; Noble homme M^e
 » Jehan le Beau, archer des gardes du corps du roy, de-
 » meurant à Estampes; Jehan Boucher, laboureur; Je-
 » han Corice, marchand boucher; Messire Jean Bézard,
 » prestre, curé de Bruyères-les-Seellez; Jehan Gonnet,
 » tailleur d'habitz; Jehanne Musnier, veuve de Blaize
 » Desparay; Jehanne Rigault, veufve de Jehan Rambert;
 » Jehan Bonnet, vigneron; Jehan Gonnet, couvreur;
 » noble homme Jehan Hardy, maréchal des Logis du
 » roy et de ses armées, demeurant à Estampes; Jehan
 » Bellier, laboureur; Jacques Moussault, archer du pré-
 » vost des maréchaux d'Estampes; Maistre Jehan
 » Beauvillier, receveur du domaine d'Estampes; Ju-
 » lienne Dubref, veuve de Médard Delaroche, chirur-
 » gien et barbier, demeurant à Estampes; Jacques Co-
 » chon, marchand mercier; Jehan Sanvegrâce, vigne-
 » ron; Jacques Musnier, laboureur; Jacques Méricot,
 » vigneron; Jacques Brossard, marchand; Loïse Du-
 » rand, veufve de Cantian Colleau, serrurier; Lubin
 » Ourry, vigneron; Léonarde Pelault, veuve d'honora-
 » ble homme M. Loïs Demouqueron, greffier de la pré-
 » vosté d'Estampes; Loïs Lhoste, vigneron; Lonys
 » Ourry, vigneron; Loïs Nel, marchand; Lambert Lam-
 » bert, filz émancipé de Robert Lambert, marchand
 » bourgeois d'Estampes; Loys Banouard, marchand
 » boucher; Loys Girauldon, marchand tanneur; Michel

» Dollon, laboureur; Michel Lambert, marchand drap-
 » pier; Marye Durand; Marye Hochereau, veuve de Mi-
 » chel Guesdon; Michel Crestien, laboureur; Marya
 » Herville, maréchal; Marye Cirault, veuve de Jehan
 » Bailly; Dame Marye Paulmier, veuve de noble
 » homme M^e François Collas, naguères grenetier du
 » grenier a sel et gabelle d'Orléans; honorable femme
 » Marye Lelectier, veuve d'honorable homme M^e Pierre
 » Demazeaulx, controlleur de la Gabelle d'Estampes;
 » Michel Degoullons, vigneron; Michel Crestien et Ja-
 » ques Baron, laboureurs; honorable femme Marie Hue,
 » veuve d'honorable homme Estienne Boutevillain, mar-
 » chant; Marguerite Boucher, veuve de Loïs Hémerly;
 » Marye Bouteron, veuve de Martin Hocquereau; Mar-
 » guerite Borange, veuve de Claude Fontaine, voiturier
 » par terre; honorable femme Marie Audren, veuve de
 » Pierre Lamy, avocat en l'Eslection et Gabelle d'Es-
 » tampes; Mathurin CochetEAU, vigneron; noble homme
 » Michel de Veillard, escuyer, sieur de Chesnay; Marye
 » Hue, fille de feu Loys Hue; Nicollas Plisson, boul-
 » langer; Noël Pierre, vigneron; Nicollas Thibault,
 » marchand; noble homme Nicollas Consté, lieutenant
 » particulier au bailliage d'Estampes; Gervais Petau,
 » bourgeois de Paris, et Hélayne Petau, fille de feu no-
 » ble homme M^e Nicollas Petau, vivant bailli d'Estam-
 » pes; Nicollas Menault, marchand; Pasquier Prieur,
 » marchand; Pierre Pinet, laboureur; Pierre Delorme,
 » marchand; Pierre Enjubert, marchand; Pierre Hu-
 » bert, maréchal; Pierre Binoust, maréchal; honora-
 » ble homme M^e Philippe Bastard, greffier du bailliage
 » d'Estampes; Pierre Hervé, le jeune, charron; Pierre
 » Fontayne, vigneron; Perrine Jubert, veuve de Jehan
 » Boucquyn; Pierre Hunger, bourrelier; Pierre Ba-
 » nouard, marchand boucher; Quantin Banouard, mar-
 » chant boucher; Roze Sergent, veuve de M^e Esprit
 » Thibault, procureur du roy en l'Eslection et Gabelle
 » d'Estampes; Servais Papigeon, vigneron; Symon Ba-
 » nouard, boucher; Sébastienne Foucquet, fille de def-
 » functz Jehan Foucquet, vigneron, et de Jehanne Hé-
 » may; Symon Dieu, cardeur; Zacarye Banouard,
 » marchand. »

E. 3909. — 1 cahier, papier, de 19 feuillets in-4^o.

1623-1628. — Foresta ou de Longchamp (Fief de).—
 Etat des cens reçus à Estampes, pour le compte des reli-
 gieuses de Longchamps, par François Prieur, leur re-
 ceveur en 1623, de « Jehan Hersant; Toussaint Go-
 » deau; Symon Plisson; Claude Delorme; Estienne

» Musnier; Pierre Bordes; la veuve Esprit Thibault;
 » Louis Garnier; la veuve Estienne Simon; la veuve
 » Symon Richard; Jacques Tafoureau; Cancien Bou-
 » chon; Jehan Barellier; Pierre Houry; Jehan Houry;
 » la veuve Jacques Beauvilliers; Quantin Delorme;
 » Claude Charpentier; Morin Delorme; François De-
 » lorme; Pierre Hunger; Jehan Thibault; la veuve Mi-
 » chel Fontaine; Jacques Lhoste; Maurice Boucher;
 » Claude Drouillault; Jehan Jourdain; Pierre Thi-
 » boust; Jehan Petit; la veuve Jehan Moulle; Marin
 » Danton; Guillaume Guyard; Jacques Brossard; Jac-
 » ques Boucher; Pierre Fontaine; Claude Forest; Je-
 » han Leclerc; Estienne Roulleau; Cantien Hardy;
 » Anne de Mazeaux; la veuve François Bernier; Pierre
 » Forest; Claude Gandier; Barbault Papillon; Jasque
 » Moussaulx; Pasquier Enjubard; la veuve Jehan
 » Bailly, le jeune; Madame la Grenetière de France,
 » par les mains de Nicolle Jabard; Denis Guiard; la
 » veuve Guillaume Mazayer; Pierre Banouard; la veuve
 » Louys Bourdon; Jehan Guérin; Jehan Guyard; Je-
 » han Sergent; Jehan Bourdeaux; Jehan Bonnet, Hié-
 » rosme Charpentier; « en 1624, » de la veuve Jehan
 » Moullé; Simon Plisson; Pasquier Enjubert; Jehan
 » Hersant; la veuve M^e Esprit Thibault; la veuve
 » François Delalucazière; Estienne Musnier; Cantien
 » Bouchon; M^e Pierre Colleau; Claude Forest; la veuve
 » Ferry Bradet; Claude Drouault; la veuve Jehan Gau-
 » del; François Hardy; Pierre Hunger; Jehan Le-
 » clerc; Louis Houry; Jacques Tafoureau; Pierre
 » Houry; Jehan Thibault; Maurice Boucher; Pierre
 » Regnard; la veuve Monsieur Blaisot; la veuve Louis
 » Bourdon; Estienne Roulleaux; François Génalt; Fiac-
 » cre Coullard; Jehan Barrelier; les enfans M^e Médard
 » de la Roche; Jehan Houry; Philippe Lemaire;
 » Anne de Mazeaux; Louys Banouard; Pierre Sé-
 » journé; la veuve Ferry Ponnille; Louys Guesdon;
 » Jehan Boquin; Quantin Benouard; Cantien Bonnardon;
 » Marin Doton; Sébastien Marin; Phillebert
 » Giron; Barbault Papillon; les héritiers de Michel
 » de Rimbert; Hiérosme Sainxard; Ferry Delorme;
 » Claude Charpentier; Pierre Delorme; Pierre Forest;
 » Guillaume Guiard; Jacques Moussaulx; Jehan Me-
 » nault; Jehan Clément; A. Parent; Jehan Thibault;
 » la veuve monsieur Lesquier Lelong; Zacarie Ba-
 » nouard; Pierre Banouard; Jehan Bertier; Jehan
 » Guyot; les héritiers de feu M. Charles Godin; Jasque
 » Louste; Michel Crestien; Jehan Bonnet; Jehan Petit;
 » la veuve Louis Hémerly; Denis Hémerly; André de
 » Lage; Madame la Grenetière de France, par les mains
 » de Nicollas Jubart, son facteur; Pierre Baron; Pierre

» Vénard; Symon Hunger; Monsieur le prévost des mar-
 » chands d'Estampes; les héritiers de feu Pierre Cheve-
 » sier; la veuve Nicollas Menault; » en 1625, de « Jehan
 » Hersant; Pierre Regnard; Jehan Guérin; François
 » Delorme; Cantien Brossard; Marin Gadot; monsieur
 » Plumet; Christophle le Blanc; la veuve Jehan Thi-
 » bault; Pierre Banouard; Pasquier Enjubart; la veuve
 » François Delalucazière; Jehan Vénard; la veuve Es-
 » tienne Roulleau; Pierre Fontaine; Pierre Baugin; Es-
 » tienne Musnier; Jehan Bourdeaux; la veuve Jehan
 » Mouslé; Jehan Leclerc; la veuve Jehan Bessard; Can-
 » tien Hardy; Claude Drouillault; la veuve Simon
 » Richard, le jeune; Jacques Boucher; Estienne Delaye;
 » Simon Plisson; la veuve Ferry Bradet; Claude For-
 » rest; Zacarie Colleau; Cantien Colleau; la veuve Ma-
 » dame Esprit Thibault; Pierre Hunger; Pierre De-
 » lorme; la veuve Estienne Simon; la veuve Guillaume
 » Marais; la veuve Jehan Gouvet; Jehan Menault; Can-
 » tien Doche; Louys Gaudon; la veuve François Cres-
 » tault; M^e Guillaume Costé; Jehan Baron; Pierre
 » Baron; Jacques Louste; Cantien Bouchon; Jehan
 » Barrelier; Jehan Houry; Pierre Houry; François
 » Trouillard; Jacques Tassoureau; François Hardy;
 » Cantien Bonnardon; Marin Daulton; Marie Barre-
 » lier, femme de Pasquier Bézard; André de Laye;
 » Pierre Forrest; Charles le Gros; Denis Hémerly; Jehan
 » Bestier; la veuve Louis Hémerly; Jehan Guiot; la
 » veuve Ferry Ponnille; Louis Banouard; Louis Petit;
 » Protès Gouvet; Phillebert Giron; Jehan Clément;
 » Pierre Thiboust; Cantien Delorme; Marie Delorme;
 » Fiacre Coullart; Jehan Thibout; Morice Boucher; la
 » veuve M^e Philippe Thibault; la veuve André Fon-
 » taine; Anne de Mazeaux; Barbault Papillon; Jehan
 » Baugin; les héritiers Michel de Rimbert; Hiérosme
 » Sainsard; la veuve Estienne Hardy; Sébastien Marin;
 » Jehan Thibault; Gédéon Lévesque; Claude Delorme;
 » Jacques Brossard; Zacarie Banouard; Claude Charpen-
 » tier; Pierre Leblanc; la veuve Toussaint Gaudeau;
 » Jasque Questart; » en 1626 et 1627, de : « A. de Ma-
 » zeaux; la veuve M^e Esprit Thibault; la veuve Can-
 » tien Bonnardon; Claude Drouillault; Estienne Mens-
 » nier; maistre Pierre Colleau; Pierre Fontaine; la
 » veuve François de la Lucazière; Hiérosme Charpen-
 » tier; la veuve François Crestault; Jehan Houry; Pierre
 » Houry; la veuve Simon Plisson; la veuve Jehan Gou-
 » vet; Jehan Barrelier; les héritiers Michel Crestien;
 » la veuve Louys Hémerly; Pasquier Prieur; Jehan Le-
 » clerc; Monsieur Plumet; la veuve Toussaint Gau-
 » deau; Christolle Leblanc; Mademoiselle Blaisot; mon-
 » sieur l'esleu Duboys; la veuve Estienne Simon;

» Pierre Hunger; la veuve Simon Richard; Jehan Menaulx; la veuve Ferry Bredet; Pierre Bredet; Pasquier Enjubard; Phillebert Giron; Jacques Tafoureau; Claude Charpentier; Jehan Thiboust; Pierre Thiboust; Maurice Boucher; Denys Hémer; Jehan Bouvet; François Hardy; Jehan Gillebard; la veuve Jehan Bailly; André de Laye; Estienne de Laye; Jehan Bogin; la veuve du Petit Escu; Claude Hémar; Morin Gallot; Marin Doton; la veuve Michel Crestian; les héritiers Jehan Bellier; Jacques de Lestan; Fiacre Coullard; la veuve Protès Gouvet; les hoys Lubin Houry; Cantian Brossard; François Troullard; Marin Ollivier; Jasque Jollivet; Claude Dandrille; François Chesnier; Jehan Bourdeault; la veuve Estienne Hardy; Marin Delorme; Quantin Delorme; la veuve Jehan Moullé; la veuve Arthus Lelong; Barbault Pappillon; la veuve André Fontaine; Jehan Guiot; les héritiers M^e Charles Godin; Louys Banouard; Jehan Baron; Louys Girodon; Gorge Hamouys; les héritiers Cantian Banouard; les héritiers Quantin Banouard; la veuve Jehan Banouard; Cantien Boudeaulx; les héritiers de feu Madame la Grénetière par les mains de Monsieur Baron, l'un des héritiers de la succession; Pierre Baron; Pierre Petit; la fille de feu Simon Banouard; Monsieur le prévost des mareschaux; » en 1628, de : « Pierre Coue; Jehan Hersant; Marin Doston; Jehan Thibout; la veuve Jehan Gouvet; la veuve Ferry Ponville; Jehan Leclord; la veuve Simon Richard; Marin Gallot; Phillebert Giron; Estienne de Layes; François Troullard; Pierre Fontaine; Pierre Bogin; la veuve Ferry Bredet; Claude Charpentier; Loys Girodon; Jehan Menault; Jehan Barrelier; Pierre Thibout; Christophe Leblanc; Pierre Bagera; Estienne Meusnier; Claude Drouillaud; Fiacre Coullard; la veuve François Crestault; Pierre Hunger; Monsieur Plumet; Jacques Enjubard; la veuve Henry Banouard; la veuve Estienne Simon; la veuve Tousseint Godeau; Anne de Mazeaulx; M^e Guillaume Gouste; Cantian Colleau; Guillaume Guiard; Cantien Boudeaulx; François Herville; la veuve Blaize Deparé; les héritiers Quantian Banouard; la veuve Estienne Roulleau; Monsieur Gilles; François Hardy; Jacques Jollivet; Jehan Hourry; Cantian Brossard; Pierre Houry; Marin Delorme; Jehan Thibault; André de Laye; Denys Hémer; Jehan Bailly; Jacques Gallot; la veuve Simon Plisson; Quantin Delorme; Pierre Forest; Pierre Bondonneau, le jeune; François Moteux; la veuve Cantian Bouchon; les héritiers Estienne Boutevillain; la veuve Jehan Banouard, du Petit Escu; la veuve François de la Lucazière. »

E. 3908. — 1 cahier, papier, de 10 feuillets in-4^o.

1629-1640. — Foresta ou de Longchamp (Fief de). — Répertoire informe des acquisitions faites, en la censive des religieuses de Longchamp, à Etampes, de 1629 à 1640, par : « Monsieur Goussart; Madame Hélène de Rochemont, le prévost des marchans; Monsieur Godin, procureur du roi en l'eslection; Symon Houlier; noble homme M^e Johan Duboys; Jehan Bailly; Claude Delorme; Sebastienne Fouquet; Anthoine Garnier; Jehan Baron; Michel Boucher; François Gillebon, laboureur; Pierre Marseille; Symon Jullian, boullanger; Marin Guyot; Jehan Denise, marchand hostellier à Estampes; M^e Pierre Bredet, escuyer, sieur de Sainte-Marye; Yves Jacquet, marchand, laboureur; Michel Girard; Jehan Danton; Louis Gaudouin; noble homme M. Ferry Gervaise; Jehan Bailly, le jeune; Louys Dorbelet; Monsieur le lieutenant Laureau; Pierre Bredet, boullanger; Mathurin Imbault; la veuve Pierre Hémar; Nicollas Jollivet; François Hardy. »

E. 3909. — 1 cahier, papier, de 24 feuillets in-4^o.

1630-1640. — Foresta ou de Longchamp (Fief de). — Etat incomplet des cens reçus à Etampes, pour le compte des religieuses de Longchamp, en 1630 et années suivantes. Censitaires : « Cantien Girauldon; Charlotte Goron; Claude Hémar; Claude Droulean; Claude Dandrille; Cantien Colleau; M^e Claude Vincent; Cantien Crestault; Cantien Doche; Cantien Bouchero; Charles le Groust; Cancien Bondeaux; Cancien Brossard; Charles Dumé; Claude Delormes; Charles Moreau; Claude Montel, vigneron; Denis Martin; Denis Dayme, savetier; Denis Hémer; Dreux Guiart, Daniel Banouard; Estienne de Laage, vigneron; Estienne Delahaye; Esme Banouard, boucher; Estienne Meusnier; Estienne Charpentier; François Delorme; Farci Renoult; François Troillard; François Bouville; François Horry; François Chardon; Fiacre Amy, marchand; François d'Authonnet; Ferri Pouville, marchand drappier; Fiacrette Avault, femme de François Martin, marchand; François Loquereau, texier; François Herville, marchand; François Hardy, vigneron; François Delorme, vigneron; François de la Masure, vigneron; François Paulmier, bourgeois d'Estampes; Fiacre Maury, vigneron; M. Ferry Gervaise; Fiacre Coillart; François Chesnet; François Moteux; Fran-

» çois Gillebon ; Françoise Hacle, veuve de Lucas Cro-
 » chart ; Maître Georges Hamouy, prestre, curé de
 » Saint-Gilles d'Estampes ; Guillaume Baron, marchand ;
 » Geoffroy Buisson, laboureur ; Guillaume Banouard ;
 » Gabrielle Desarville, veuve de Louis Bézart ; Guillaume
 » Pépie ; Messire Gilles de Chastillon ; Gédéon Chardon ;
 » Gabriel Bastard ; Gédéon Lèvesque ; M^r Guillaume
 » Costé ; Guillaume Gouvet ; Jérôme Sainsart ; Guil-
 » laume Guiard ; Georges Hamouy ; Guillaume Morans,
 » cordonnier ; Guillaume Bourdeaus ; Hiérosme Char-
 » pentier, boucher ; Hiérosme Raquillet, boullanger ;
 » Hélaïne Lelong, veuve de Pierre de la Lucazière, mar-
 » chand ; Jacqueline Lecompte, veuve d'Estienne Thi-
 » bault, marchand ; Hiérosme Gallot, vigneron ; Jacques
 » Gouvet ; Jacques Buisson ; Jehan Texier, masson ;
 » Jehan Bailly, gendre de Jehan Bonnet ; Jehan Rous-
 » seau ; Jehan Bailly, le jeune ; Jehan Dubois, chartier ;
 » Jehan Hourry ; Jehan Clesmant, vigneron ; Jehan Moullé,
 » marchand ; Jehan Delorme, filz de defunct Pasquier ;
 » Jehan Jourdin, marchand espissier ; Jacques Alleaume,
 » marchand, bourgeois d'Orléans ; Jehan Bailly, l'esné ;
 » Jehan Thibault ; Jehanne Hubert, veuve de Christophe
 » Bancouard ; Jehan Boucher ; Jehan Rossier, marchand
 » boucher ; Jehan Gouvet, tailleur dabit ; Jehanne Ri-
 » gault, veuve de Jehan Rimbert ; Jehan Gouvet, cour-
 » roieur ; Jacque Moussault, archer du prévost des maré-
 » chaux d'Estampes ; M. Jehan Beauvillier, recepveur
 » du domaine d'Estampes ; noble homme Jehan Fou-
 » drier ; Jehan Denise, manouvrier ; Jacques Cochon,
 » marchand mercier ; Jehan Sauvage, vigneron ; Jacques
 » Delestan ; Jacques Meusnier ; Jacques Mèrigot, vigne-
 » ron ; Jacques Brossard, marchand ; Jehan Cayé ; Jehan
 » Hiersent ; Jehan Thiboust ; Jehan Leclerc ; Jacque Me-
 » nault ; Jehan Guérin ; Jehan Menault ; Jehan Lèves-
 » que ; Jehan Barrelier ; Jehan Baron ; Jehan Carratier ;
 » Jehan Boudreaux ; Jacques Jollivet ; Jehan le Mand ;
 » Jehan Ourry ; Jacques Guestart ; Jehan Gillet ; Jehan
 » Thiboust ; Jehan Mercier ; Jehan Bonnet ; M. Jehan
 » Canivet ; Jehan Hourry, le jeune ; Jehan Bailly, l'esné ;
 » noble homme M^r Jehan Dubois ; Jehan Tourneville ;
 » Jacques Gallot ; Jacque Touchart ; Jacque Petit ; Jehan
 » Petit ; Jehan Chesnay ; Jacque Thalfoulleau et Mathu-
 » rin Delorme ; Jacquenon Boucher ; Jehan Gillebert ;
 » Jacques Moussault ; Jehan Papillon ; Louise Durant,
 » veuve de Cantien Colleau, seruzier ; Louis Darbelet ;
 » Lubin Hourry ; Louis Lhoste, vigneron ; Louys Nel,
 » marchand ; Monsieur le prévost des maréchaux, nommé
 » Lambert Lambert, filz de Robert Lambert, marchand
 » à Estampes ; Damoizelle Simonne Goussart, veuve de
 » noble homme Antoine Lambert ; Louys Giraudon ; la

» veuve Ferry Pouville ; la veuve Louys Bourdon ; la
 » veuve Simon Richard ; la veuve François Hourry ; la
 » veuve Jehan Imbault ; la veuve Jehan Banouard ; les
 » héritiers Jehan Bellier et Pierre Bangeron ; la veuve
 » François Crestault ; Léonard Cayé ; Louys Gaudon ; la
 » veuve Estienne Simon ; la veuve Toussainef Gau-
 » deau ; Louys Petit ; la veuve Jacques Delahaye ; la
 » veuve Salomon Lesage ; la veuve Boudon ; la veuve
 » Estienne Ronlleau ; la veuve Jehan Boucher ; les héri-
 » tiers Quantin Banouard (qui) sont, Henry Banouard,
 » Jehan Banouard et Jehan Tourneville ; la veuve Gé-
 » raulme Flojnet ; Louise Garnier ; la veuve Cancien
 » Boudon ; les héritiers Estienne Bouthevillain ; la
 » veuve de Jehan Banouard du Petit Esezuz ; la veuve de
 » M. Philippon Thibault ; les héritiers Hourry Fontaine ;
 » la veuve Pierre Hémar, la veuve François Delalu-
 » cazière ; les héritiers madame de la Roche ; les doyen
 » et chapitre de Sainte-Croix, la veuve Jehan Moullé ;
 » la veuve Estienne Hardy ; Louys Hourry ; les héri-
 » tiers Charles Goddin ; la veuve Estienne Simon ; la
 » veuve Louys Blassot ; Louys Delacroix ; la veuve Mi-
 » chel Crestien ; la veuve Artheux Lelong ; Lubin
 » Hourry ; la veuve André Fontaine ; les héritiers ma-
 » dame la Grénetière ; M^r Léon Laureau ; Michel Dollon,
 » laboureur ; Marye Durand, veuve Thomas Drault ; Mi-
 » chel Baron ; Marye Hoehereau ; Michel Geesdon, mar-
 » chand, bourgeois d'Estampes ; Michel Zamet ; Marye
 » Cirault, veuve Jehan Bailly ; Michel Goullons, vigne-
 » ron ; Michel Crestien ; honorable femme Marye Hue,
 » veuve de Michel Bouthevillain ; Michel Bibours ; Mar-
 » guerite Boucher, veuve de Louys Hémer ; Marie
 » Boutheroue ; Marguerite Dorrage, veuve de Claude
 » Fontaine ; Michel Boucher ; Mathurin Imbault ; hono-
 » rable femme Marye Andrien, veuve de M. Pierre
 » Lamy, avocat en l'élection d'Estampes ; Marin Guyot ;
 » noble homme Michel de Veillard, escuyer, sieur Du-
 » chesnay ; Marin Daulton ; Marin Gillet ; Morize Bou-
 » cher ; Mathurin Moteux ; Marin Ollivier ; Monsieur
 » Gilles ; M^r Michel Plumet ; Gallot ; Nicollas Plis-
 » son, boulanger ; Noël Pierre, vigneron ; Nicollas Thi-
 » bault, marchand ; noble homme M. Nicollas Cousté,
 » lieutenant particulier au baillage d'Estampes ; Nicollas
 » Clémant ; Nicollas Lamy ; Pasquier Prieur, marchand ;
 » Pierre Pinet, laboureur ; Pierre Delorme ; Pierre Amy ;
 » Pierre Leblanc ; Pierre Henjubert, marchand ; Pas-
 » quier Enjubert et François Durant ; Pierre Hubert,
 » maréchal ; Pierre Bilhourt, maréchal ; Pierre Bonna-
 » naudone ; Pierre Hourry, le jeune ; Philippe Lcmain ;
 » Pierre Banouard ; Pierre Bondonneau, le jeune ;
 » Pierre Barron ; Pierre Goussard ; Pierre Lamounyer. »

E. 3910. — 1 registre, papier, de 149 feuillets in-4°.

1638-1648. — Foresta ou de Longchamp. (Fief de).
 « Papier de perception des censives, pour les dames
 » religieuses, abbesse et convent de Longchamps, en leurs
 » censives d'Estampes, Bouvillier, Brières-les-Scellées,
 » et es environs suivant les déclarations reçues et pas-
 » sées tant par devant Courtois Dupré et Larsonneur,
 » notaires, qu'aultres, es-années avec trente huit et
 » aultres suivantes, jusques en mil six cens quarante
 » huit. « Censitaires » André Georges ; Anthoine Roger ;
 » sergent royal ; Anne de Mazeaulx ; André Buchon ;
 » Anthoine Thibault ; Anthoyne Garnier ; Arnoul Hei-
 » nés ; André de Lorme ; André Fontaine ; Anne Hobier ;
 » Blaize Jourdain ; Claude Drouillaut ; Christophe Le
 » Blanc ; Cantien Colleau ; Cantien Motheux ; noble
 » homme Claude Guettard ; Catherine de Mazeaulx ;
 » Claude Hémaré ; noble homme Claude Vincent, avo-
 » cat ; Cantien Petit ; Claude de Lorme ; Charles Girau-
 » don ; Cansian Bouchon ; Claude Coullombeau ; Char-
 » les Legros ; Cantien Brossard ; Charlotte Giron, veuve
 » de Jean Bailly ; Claude Charpentier ; Denis Fontaine ;
 » Denis Humeri ; Denis Martin ; Estienne Charpentier ;
 » Esprit Touchart ; noble homme M. Estienne Jappin ;
 » noble homme Ferry Gervaise ; François Oury ; Fran-
 » çois Chesnet ; Fiacre Coulard ; François Chardon ;
 » François du Mouceau, escuyer, s^r des Bouis ; François
 » Gillebon ; François Hardy, le jeune ; François Her-
 » ville ; Ferry Fontaine ; Guillaume Gouvet ; Germain
 » Banouard ; Gédéon Chardon ; Guillaume Banouard ;
 » Guillaume Descores ; honorable homme Guillaume
 » Consté ; Gabriel Bastard ; Guillaume Guyard ; Hugues
 » Gouvet ; Hérosme Charpentier ; Huguet Gaudin ;
 » Harculles Vergier ; Jehan Bailly, lesné ; Jehan Gil-
 » bert ; noble homme Jehan Foudrier ; noble homme
 » Jehan Boutet, chef de peneterye ; honorable homme
 » Jehan Canivet ; Jean Bailly, le jeune ; Jehan Denise ;
 » Jehan Taneur ; Jacques Taffoureaux ; Jehan Le Cous-
 » teur ; Jacques Jollivet ; Jehan Baron ; Jehan Bouvet ;
 » Jehan Basrelhier ; Jehan Thiboust, le jeune ; Jacques
 » Auri ; noble homme M. Jehan du Bois ; Jacques Me-
 » nault ; Jean Menault ; Jehan Bangin ; Jehan Danton ;
 » Jacques Touchard ; Jehan Daussin ; Jehan le Clerc ;
 » Messire Jehan Charpentier ; Jehan Banouard ; Jullien
 » Capperon ; Jehan Taraquier ; Joachim Pouville ; Jac-
 » ques Marseille ; noble homme M. Jehan Crochard ;
 » M. Jehan Guyot ; Jehan Paris ; noble homme M. Jac-
 » ques Petit, avocat ; Jehan Menault, marchand ; Jac-

» ques Delestan ; Jean Baltier ; Jeanne Roullier ; Jean
 » Dufai ; la veufve Salomon Lesage, la veufve Jacques
 » Guettard ; la veufve Estienne Simon ; la veuve M. Mé-
 » dard Godin ; la veufve Toussaint Gaudeau ; la femme
 » de François Mazurier ; la veuve Noël Boutet ; la veuve
 » François Chesnet ; Lubin Auri ; la veufve Jehan Bou-
 » cher ; Louis de Crois ; Louis Auri ; la veufve Morin
 » Gniot ; la veuve Madame Gabaille ; la veufve Marin
 » Delorme ; la veufve François Herville ; Louis Grenier ;
 » Laurens Seignant ; les héritiers Denis Gaudet ; les
 » proviseurs de Saint-Basille ; Léonard Cavé ; la veufve
 » Hérosme Floquet ; noble homme M. Léon Laureault ;
 » la veufve Cantien Bouchon ; la veufve Estienne Mus-
 » nier ; la veufve Cantien Carnevilliers ; Cantienne Gi-
 » raud, veufve Jehan Banouard ; Louis Darbelet ; la
 » veufve Estienne Roulleau ; la veufve François Hardy ;
 » les marguilliers de Brières ; la veufve M. Georges
 » Guibourt ; la veufve Louis Bourdon ; Louis Girau-
 » don ; la veufve M. Pierre Goussard ; la veufve Pierre
 » de la Lucazière ; la veufve noble homme M. Anthoine
 » Lambert ; la veufve Jean Harsant ; la veufve Louis
 » Chasseculier ; les Dames religieuses de la Congrèga-
 » tion ; la veufve Simon Plisson ; la veufve Dreux
 » Guiard ; la veufve M. Michel Plumet ; la veufve Jehan
 » Bailly ; la veufve Nicolas Baron ; la veufve Jehan Ba-
 » nouard du Petit Eseau ; les hoirs André Hunger ; la
 » veufve M. Jean Alleaume ; la veufve Marin de Lorme ;
 » la veufve noble homme M. Estienne Jappin, baron des
 » baronnies de Bouville et Sarcheville ; Michel Girard ;
 » Marin Bari ; Michel Bailly ; Michel Biron ; Mathurin
 » Moteux ; Michel Bernier ; Marguerite Boucher ; Morice
 » Boucher ; Mathurin Imbault ; Michel Boucher ; Michel
 » Baruer ; Michel Banouard ; Martin Thibault ; Mathu-
 » rin Duplessis ; Michel Jollivet ; Morin Gallot ; Michel
 » Bailly ; Marie Beauvillier, veufve d'Allain Grenier,
 » cousin de Monsieur Boutevillain ; Marcel Thibault ;
 » Nicollas Brossard ; Nicollas Clément ; Nicollas Bau-
 » gni ; Nicollas Jollivet ; Pierre Thiboust, le jeune ;
 » Pierre Bredet, boullanger ; Pierre Auri, le jeune ;
 » Pierre Thiboust, lesné ; Pierre Auri lesné ; noble
 » homme M. Pierre Bredet ; Pierre Laulmosnier ; Pierre
 » Baron ; Pasquier Enjubert ; Pierre Foyrest ; Pierre
 » Bourdonneau ; Pierre Banouard ; Pasquier Gaudrille ;
 » Pasquier Horny ; Pierre Leblanc ; Pierre Levesville,
 » cordonnier ; Monsieur Pacquet ; Quantin Clément ;
 » Quantin Delorme ; Quantin Leblanc, boucher ; Quan-
 » tin Banouard, René Villemaire ; Simon Hémaré ; Si-
 » mon Houllier ; noble homme M. Simon Cousté ; Si-
 » mon Bréard ; Simon Motheux ; Simon Devault ; Tous-
 » saint Cocquet ; Yves Jacquet.

E. 3911. — 1 registre, papier, de 34 feuillets in-4.

1655. — « Foresta ou de Longchamp. (Fief de). —

» Recepte faicte par maistre Charles Dupré, recepveur
 » des Dames de Longchamps en leur recepte d'Estampes
 » et ès environs, commençant au jour St-Rémy M^{VE}
 » cinquante cinq, des personnes ey après... Anthoine
 » Roger; André Fontaine. Agatte Banouard. André
 » Georges bourelier; Anthoine Thibault; André Delaage;
 » Alexandre Jacquet; André Grandtrille; Anthoine
 » Saunsoise; Anthoine Lebrun; Allain Grenier; Bal-
 » lazard Delorme; Barthélemy Guin; Claude Montet;
 » Cancian Petit; Claude Coufombeau; Charles Legros;
 » Cancian Brossard; Claude Hébert; Cancian Chéneville;
 » Cancianne Bailly, fille de Jean Bailly, l'ainé; Claude
 » Petit; Damien Huguet; Denis Toracquier; Estienne
 » Delaage; Edme Banouard, boucher; Estienne Bau-
 » chery; Estienne Leblanc; François Hourry; Fiacre
 » Hourry; François Gilbon; François Hardi, le jeune;
 » François Loquereau; François de Lalucazière; Fran-
 » çoise Girauldon; Guillaume Banouard; Guillaume
 » Descores; Georges Thiboust, Hiérosme Charpentier;
 » Jean Gilbert; Jacques Tafourneau; Jean Lecouleur;
 » Jean Baron; Jean Barelher; Jean Thiboust, le jeune;
 » Jacque Hourry; Jacques Menault, de Paris; Jean Bau-
 » gin, boucher; Jean Dauthon; Jean Leclere; Jean Bal-
 » lier; Jean Taneur; Jean Guérin; Jacques Flagi;
 » Jacques Hémerly; Jean Hervé; Jacques Lesourd, huis-
 » sier en la gabelle d'E-stampes; Jean Baudet, premier
 » archer; Jean Gilbon; Jacques Leblanc; Jacques Né, dit
 » Neufville; Jean Cocquantin; Jacques Touchard; Jean
 » Leclere; Jean Biron; Jean Taneur; Jacques Floquet;
 » Jean Levesville; Jacques Moussault; Joachim Nourry;
 » Jean Hardy; Jacques Rousse; Jean Bredet; sieur des
 » Pavillons; Jean Ralé; Jean Ollivier; Jean Baugin;
 » Jean Delorme; les héritiers de la veuve Pierre de La-
 » lucazière; les héritiers Jacques Guyot; la femme de
 » François Mazurier; la veuve Noël Boutet; les héritiers
 » de la veuve François Chesnay; la veufve Jean Bou-
 » cher; les hoirs François Martin; Louis Hourry; la
 » veuve Marin Delorme; Léonard Cavé; la veuve Hié-
 » rosme Floquet; les héritiers de la veuve Cancian Cor-
 » nevillier; la veuve Jean Banouard; les héritiers
 » M. Pierre Guibourt; la D^{lle} de Cintray; les héritiers
 » Louis Girauldon; la veuve M. Anthoine Lambert, sieur
 » de Rochemont; les héritiers de la veuve Jean Hersant;
 » les Dames religieuses de la congrégation; les héritiers
 » Simon Plisson; la veuve Louis Petit; les héritiers de
 » la veuve Zacarye Banouard; la veuve Fiacre Couillard;

les héritiers Jacques Boucher; le chapitre Ste-Croix
 » d'Estampes; la veuve Marin Delorme; la veuve Ger-
 » main du Chemin; les héritiers du feu sieur Chauvelin;
 » les héritiers Barbault Papillon, les héritiers Claude
 » Forest; la veuve Pierre Collean; la veuve Jean Dufai;
 » les ayans cause Jean Lévêque; les hoirs et ayans cause
 » de la veuve Jacques Martin; la veuve François Ber-
 » nier; les héritiers Pierre Delorme; les ayans cause
 » Jacques Duplessis; la veuve Nicolas Baron; les héri-
 » tiers André Georges; les ayans cause Anthoine Gar-
 » nier; la veuve Georges Maury; la veuve Claude Char-
 » pentier; les ayans cause Claude Delorme; les héritiers
 » Charles Guyart; les héritiers Denis Martin; la veuve
 » Estienne Charpentier; la veuve M. Jean Rousse; les
 » héritiers Guillaume Guyart; la veuve Jean Canivet;
 » les héritiers Jacques Touchard, boucher; les ayans
 » cause Jacques Delestang; la fille de Jacques Petit; la
 » veuve M. Jean Dubois; la veuve Louis Bézard; les
 » Pères Barnabites; les héritiers M. Jean Crochart; le
 » père Ministre de la Trinité; les héritiers Mathurin Du-
 » plessis; la veuve M. Accurse Dupré; la veuve Pierre
 » Bredet; les héritiers de la veuve Quentin Delorme; la
 » veuve Noël Boutet; les héritiers de M. Jean Foudrier;
 » les ayans cause Marcel Thibault; les hoirs et ayans
 » cause de la veuve Louis Bourdon; la veuve Jean Tara-
 » quier; la veuve Hugues Gouvet; les ayans cause Simon
 » Bréard; la veuve Simon Motheux; les héritiers de feu
 » M. Lambert Lambert, prévost des maréchaux; maistre
 » Jacques Vincent; M. Jean Guyot; Marye Gillet; Michel
 » Biron; Marguerite Boucher; Maurice Boucher; Mathu-
 » rin Imbault; Michel Boucher; Michel Barnier; Michel
 » Banouard; Mary Beauvilliers; M. Sébastien Bredet;
 » Monsieur Cousté, de Paris; Monsieur de Brières;
 » Monsieur Pasquier; Michel Muret; Monsieur de Main-
 » villier; M. Pierre Fraslou; Monsieur Delalucazière,
 » procureur en Parlement; Monsieur Debarre; Monsieur
 » Rousse; Monsieur Peschard; Monsieur Claude Le Vas-
 » sor; Monsieur Ferron, de Paris; Madame de Vilmar-
 » lin; Martin Marceaud; Nicolas Brossard; Nicolas Jol-
 » livel; Nicolas Menault; Nicolas Testard; Nicolas
 » Clément; Nicolas Mercier, maréchal; M^{re} Nicolas de
 » Gomont; ayant espouzé dame Madeleine de Fleury;
 » Pierre Thiboust, le jeune; Pierre Thiboust, Pesné;
 » Pierre Hourry; Pierre Laumosnier; Pasquier Injubert;
 » Pierre Forest; Pierre Bondonneau; Pierre Danonville;
 » Pierre Gouvet; Perrine Rousseau; Quantin Clément;
 » Quantin Leblanc; Quantin Thibault; Quantin Ba-
 » nouard; Quantin Bailly; René Vilmaire; Robert
 » Pépié; Rodolphe Gaudeau, de Paris; Simon Hémarde;
 » Salomon Lesage; Théodore Morant. »

E. 3911¹. — 1 volume en papier, de 174 feuillets, non compris 15 feuillets de lettres de Terrier et accessoires, et 4 feuillets de table. Le tout in-f^o.

1657-1661. — Foresta ou de Longchamp (fief de). — « Etampes. Advœux des cens dûs aux Dames de Lou-
» cham, données jusqu'en 1661, en exécution des lettres
» de terrier obtenues en 1654 et 1657, aux requêtes du
» Palais. » Déclarants : Salomon Lesage, marchand épi-
cier mercier; René Villemaire, laboureur; Claude Char-
pentier, manouvrier; Pierre Garnier, vinaigrier, Pierre
Amiot, manouvrier, et André Georges, maître bourre-
tier; Jean Gauthier, chirurgien; Jacques Rousse, bour-
geois de Paris; Pierre Danouville, messager de la ville
d'Etampes; Cantien Brossard, laboureur; Françoise Gi-
rauldou; Gabrielle de Villois, veuve de Jean Bandet;
Marie Baudouin, veuve de Pierre Forest; Guillemette
Hardy, veuve d'Hugues Gouvet; Perrine Bourdier, veuve
de Pierre Delorme; Etienne Delage, laboureur; Nico-
las Bailly, laboureur; Jean Delorme, vigneron; Quan-
tin Bailly, vigneron; Nicolas Clément, vigneron; Fran-
çoise Lemuret, veuve de François Canivet; Claude Pe-
tit, marchand cabaretier; Martine Guiard; Damien Hu-
guet, maître maçon en plâtre; Jean Rallé, vigneron;
Denis Thomas, laboureur; Médarde Gaudreville, veuve
de Georges Maury; noble homme Thibaut Martin, sr de
Souplainville, officier du roi; Anne Guiot; Jean Olli-
vier, vigneron; Marie Durand, veuve d'Antoine Roger;
Marguerite Bouchet, veuve d'Accurse Dupré; Jeanne
Roullier, veuve de Jacques Petit; Pierre Degast, mar-
chand; Alain Garnier, maître chirurgien à Mesrobert;
François Gilbon, et Jean Gilbon, laboureurs; noble
homme Jacques Vincent, avocat en parlement, conseil-
ler du roi, élu en l'élection d'Etampes; Nicolas Pli-
sson, marchand tanneur; Hiérosme Foudrier, fils de noble
homme Jean Foudrier, vivant, lieutenant en la maré-
chaussée d'Etampes; Jean Hardy, et Pasquier Leconte,
laboureurs; Nicolas Testard, maître chirurgien; Pierre
Pétault, prêtre à Dourdan, au nom et comme tuteur de
Claude Lambert, fils mineur de feu Lambert Lambert,
vivant, prévôt des maréchaux d'Etampes, et de Marie
Pétault; Claude Levassort, procureur aux sièges royaux
d'Etampes; Jean Baron, laboureur; Lucresse Joussalin,
dame baronne de Bouville, Forcheville et autres lieux,
veuve de Messire Etienne Gappin, vivant, conseiller du
roi, etc.; la fabrique de Saint-Quentin de Brières-les-
Stellés, représentée par Louis de Croix et Pasquier Horry,
marguilliers; Jean Lèveville, maître cordonnier; Claude

Duplay, laboureur; Pierre Delascelle, vigneron; Denis
Billau, laboureur; Antoine Lebrun, maître boulanger,
pâtissier; Claude Fontaine, prêtre, curé de Saint-Pierre
d'Etampes (19 juillet 1658); Théodore Morant, archer
en la maréchaussée d'Etampes; Rodolphe Gandeau, mar-
chand épicier, bourgeois de Paris; Jean Gabaille, mar-
chand bourgeois; Pasquier et Pierre Anry, laboureurs;
Antoine Thibault, receveurs des Célestins de Marcous-
sis; Nicolas Menault, sergent royal à Etampes; Michel
Lemurer, maître chirurgien; noble homme Claude Gous-
sard, officier du roi à Bainville-le-Comte, au nom et
comme tuteur de Jacques Bréard; Jeanne Lauquet; Ni-
colas Thibault, marchand bourgeois, au nom et comme
procureur de Louis Hautereau, bourgeois de Paris;
Pierre Biron, marchand à Dourdan; Catherine Hubert,
veuve de noble homme Pierre Meusnier, vivant, rece-
veur des tailles, en l'élection de Gien et élu en l'Elec-
tion d'Etampes; noble homme Jean de Baroux, conseil-
ler du roi et commissaire ordinaire des guerres; Pierre
Crochard, bourgeois; Nicolas Guyot, procureur aux siè-
ges royaux d'Etampes; Claude Mahy, marchand épicier;
Françoise Enjubert, veuve de Nicolas Banouard; René
Aleaume, veuve de noble homme Jean Dubois, vivant,
conseiller et élu par le roi en l'élection d'Estampes;
Jean Dufay, laboureur; Basile Delorme, maître menui-
sier; Jean Boucquet, religieux barnabite; Martin Mo-
reau, maître maçon en plâtre; Simon Houllier, mar-
chand boucher; Jean Thibault, laboureur; Jean Bre-
det, sieur Despavillons; noble homme Sébastien Bre-
det, lieutenant en la prévôté d'Etampes; Jean Bichebois,
écuyer, garde du corps du duc d'Anjou, frère unique du
roi. Les déclarations passées par les personnes dont les
noms précèdent l'ont été par devant Pierre de Lambert,
notaire et principal tabellion à Etampes; la dernière est
du 27 mars 1660. Les déclarations passées par les parti-
culiers dont les noms suivent l'ont été par devant Pierre
Cuyot, « nommé pour la révocation du diet de Lambert. »
La première est du 3 avril 1660. Suite des déclarants :
Jean Bichebois, déjà nommé; le convent de la Trinité
d'Etampes représenté par Lazarre Auroux, prêtre, reli-
gieux et ministre du dit; Jean Lebeau, maître charcu-
tier; Simon Devost, marchand; Pierre Legendre, mar-
chand épicier; Pierre Anry, vigneron; Jeanne Gaillon,
veuve de Nicolas Baron; Claude Leblanc, marchand hô-
telier; Marie Baud'houyn, veuve de Pierre Forest; Jac-
ques Le Blaru, marchand boucher; Quantin Le Blanc,
marchand boucher; Jacquet Fouquet, maître charron;
Pierre Moussault, archer en la maréchaussée d'Etam-
pes; Jeanne Bréard, veuve de Pierre Bredet; Pierre
Bouveau, maître boulanger; Jean Daussin, marchand

boucher ; Mathurin Archambault, marchand ; Cantien Brossard, laboureur ; Robert Leclère, laboureur ; Cantien Carnevillier, maître maréchal ; Michel Teneur, laboureur ; Louis Delacroix, vigneron ; Claude Delestau, charretier, et Pierre Brossard, laboureur ; Jean Roger, procureur aux sièges royaux d'Etampes ; noble homme François Cordetz, conseiller du roi et élu en l'élection d'Etampes ; noble homme Jean Peschard, écuyer, sieur de Lespine ; Marie Horry, veuve de Jean Charpentier ; Cantien Forrest, vigneron ; Antoine Bannois, maître menuisier ; Marie Chouasneau, veuve de Jean Taraguiet ; Marie Rivet, veuve de Noël Bouvet ; Claude Villemaire, maître maréchal ; Guillaume Desange, marchand mercier ; Claude Melun, maître-bourrelier ; Rodolphe Guinard, marchand mercier ; Pierre Devesville, maître cordonnier ; François Péroche, marchand ; la fabrique de Saint-Basile d'Etampes, représentée par les marguilliers, Henri Pinguenet, greffier au bailliage d'Etampes, François Michau, maître boulanger, Cantien Cherville, messenger ordinaire d'Etampes à Paris, et Jacques Touchard, marchand ; Cantien Chêneville, surnommé ; Jacques Touchard, laboureur ; Louis Picard, sergent royal à Etampes ; Marie Guilbert et Anne Thibault ; Pierre Michelet, maître tailleur d'habits ; Catherine Delaluczière, Pierre Laumosnier, Painé, marchand ; noble homme Gédéon Périchon, conseiller et avocat du roi en l'élection d'Etampes ; Antoine Lambert, sieur de Rochemont ; Jacques Flagès, vigneron ; Jean Roger, procureur aux sièges royaux d'Etampes, fondé de procuration d'Etienne Magny, étalier boucher ; François Hervil, maître maréchal ; Adine Martin ; Jean Baugin, marchand boucher. En tête du registre se trouve une table alphabétique des noms des déclarants.

E. 3912. (Liasse.) — 2 cahiers, papier, l'un de 24, l'autre de 21 feuillets in-f^o.

1677-1719. — Foresta ou de Longchamp (Fief de). — « Papier de perception des censives pour les Dames » religieuses, abbesse et convent de Notre-Dame de l'Humilité de Longchamp-lès-Saint-Clou l, en leur censive d'Etampes et es environs, contenant les noms et surnoms des particuliers possédant les maisons, terres et héritages tenus à cens des dites Dames de Longchamp, suivant les déclarations et reconnaissances qui ont été passées, tant anciennes que nouvelles ; desquels droits et cens en est deu neuf années à mesdites dames échues depuis le jour de Saint-Rémy de l'année 1677, que le bail du feu sieur Dupré est fini,

» jusques et y compris le jour Saint-Rémy de l'année » 1686, sans préjudice des lots et ventes, et de » ce qui peut leur estre deu de rentes et autres droits. »
 Censitaires : « Salomon Le Sage, marchand ; les héritiers Villemaire, laboureur ; Claude Charpentier, manouvrier ; Pierre Petit, messenger à Etampes ; Jean Gautier, chirurgien ; Jacques Bousse, officier, bourgeois de Paris ; Cantien Brossard, laboureur ; M^e Julien Guyot, greffier au grenier à sel d'Etampes, ayant épouse Françoise Girauldon ; Gabrielle de Villois, veuve de Jean Baudet, archer en la maréchaussée d'Etampes ; Marie Bandonin, veuve de Pierre Forest, tonnelier ; Pierre Aury, vigneron ; Perrine Boudier, veuve de Pierre de Lorme, vigneron ; Claude Dufay, laboureur ; Jean de Lorme ; Quantin Bailly, vigneron ; Nicolas Clément, vigneron ; François Canivet, sergent royal ; Simonne Petit, veuve Jean Plisson ; Pierre Berceau, maître chirurgien ; Noël Hugnet ; Jean Baslé, vigneron ; Denis Thomas, laboureur ; François Gilbert et Denis Boucher ; François Martin, officier du roy ; Anne Guyot ; Jean Ollivier, vigneron ; Antoine Roger, procureur ; M^e Quentin Dochès, huissier ; Jeanne Roullier, veuve de Jacques Petit ; la veuve et héritiers de Pierre de Gast, marchand ; le sieur Allain Garnier, maître chirurgien ; François et Jean Gillon, laboureurs ; M^e Jacques Vincent, avocat en parlement, eslu en l'eslection d'Estampes ; M^e Pisson, conseiller et advocat du roy au baillage d'Etampes ; la veuve de M. François Martin ; Elisabeth Esme, veuve d'Alexandre Jacques ; Cosme Fargier, maître mareschal ; Nicolas Testard, officier et maître chirurgien ; M^e Anne Coulault, greffier au baillage de Dourdan ; M. Jacques Pichenat, conseiller du roi, eslu en l'eslection d'Estampes ; les héritiers Jean Baron, laboureur ; Messieurs de Farcheville ; l'esglise et fabrique de Brières-les-Scellés ; Jean Léveville, maître cordonnier ; Marguerite Imbault, veuve de Pierre de la Seille ; l'hôtel Dieu d'Etampes ; M^e Guillaume Viart, chevalier ; Théodore Morant, archer en la maréchaussée d'Etampes ; dame Catherine Hersaint, veuve de Jean Gabaille ; Antoine Thibault, receveur des Célestins de Marcoussis ; Nicolas Menault, sergent royal à Estampes ; Philebert Godin, escuier, sieur d'Arcy, et Agathe Banouard, sa femme ; Nicolas Thibault, marchand, bourgeois d'Estampes ; Michel Le Muret, chirurgien ; Anthoine Sannoise, maître menuisier ; Sébastien Bourdier, thallieur d'habiz, maître menuisier ; Monsieur Coué, de Paris ; dame Geneviève Lhuillier, veuve de Jean de Baroux, conseiller du roy et commissaire des guerres ; Marie Septier, veuve de Pierre Crochard,

bon; la demoiselle Paris; Martin Laimosnier; Jean Baptiste Goussier, en fils de Jacques et de Catherine Goussier; Mons Burdon, président en Peshetton d'Estampes; Françoise Anjubert, veuve Nicolas Barreau, hostellier; Louis Bandet, maître sayetier; Jean Dury, laboureur; Gilles Maurice, maître boulanger; les peres Barnabites d'Estampes; Martin Marceau; Simon Houllier, boucher; Jean Thiboust, laboureur; le seigneur de Brières-les-Scellés; M. Sébastien Brélet, conseiller du roy, lieutenant en la prevostie; Jean Bachelois; les religieux de la Trinité d'Estampes; Jean Le Beau, maître charcutier; Cantien Cheneville, messier; Pierre Le Genre, officier; Florent Chesny; Jeanne Collon, veuve Nicolas Baron, laboureur; la demoiselle Du Mas; Colombe Berréon, veuve de Jacques Le Blanc, boucher; Toussaint Barreau, dit Le Boze, calabrestier; Jeanne Bréard, veuve de Pierre Brélet, boulanger; Jean Daussin, boucher; Mathurin Archambault, marchand; Cantien Cornuilles, maître maraschal; Michel Tanneur, laboureur; Nicolas Bailly, laboureur; Pierre Brossard, laboureur; Marie Guestand, veuve de Guillaume Féron; le lieutenant François Cordez, conseiller du roy, es'en en Peshetton d'Estampes, le sieur Dury, receveur de la gabelle et des tailles d'Estampes; Marie Garry, veuve de Jean Charpentier, vigneron; Cantien Foirez, vigneron; les heritiers de defunct Damien Foiréte, femme de M. Pierre Freslon, au paravant veuve de Paquet Potierand; Marie Chouasneum, veuve Jean Tardieu, vigneron; Marie Rivet, veuve Noel Bouvet, appoyeur; Guillaime Desange, marchand menuisier; Claude Melin, bourellier; l'église Saint Bazille; Jacques Touchard, hostellier; M. Jean Menoux, advocat; M. Estienne Godin, advocat et lieutenant au bailliage de Chorsy; Pierre Michellet, maître tailleur d'habits; M. Martin Gallier, bourgeois de Paris; Pierre Laimosnier, l'esné, marchand; les Dames religieuses de la congrégation d'Estampes; Monsieur de Ledebert; Jacques Fagis, vigneron; M. Estienne Marang, bourgeois de Paris; Claude de Vion, sieur de Chabot, auant espouzé la demoiselle Adine Martin; Jean Bourzin, marchand boucher; Estienne Coquet, marchand mercier; Paris; les sieurs du Chappitre de Saint-Groix; Monsieur Robeau, seigneur du Valnay, auant espouzé la veuve M. Toussaint Bandoin, procureur au Châtelet de Paris; Jean Duchon, vigneron; la veuve Jacques Petit; Jacques Né, dit Neufville; le sieur Lathereim, mary de Charlotte Plisson; Messieurs de Mancy, seigneurs de Vigny; Jacques Chério, Dominique de Moquerion, Monsieur Baron du Touchet;

Georges Thiboust; Françoise Messieux; Madame Baron; Madame Cintré; François Mousseau, esquier; Madame Rousse; Catherine Bailly; Jean Chabot; François Hardy; Monsieur de la Lucasière; Monsieur de la Barre; Lubin Aury, Bénigne Charpentier; Monsieur de Lambon et M. Estienne Godin; M. Gantier; Marie Chandellier, veuve de Jean Stessant; Marie Bouin, veuve Pierre Hémar; Marguerite Poignard, veuve Dreu Guyart; Agathe Banouard, veuve Estienne Branchev; la veuve Ferry Brodet; Martin Thiboust, le jeune; Pierre Bouveau, maître boulanger; Nicolas Brossard, marchand; Pasquier Gaudrille; M. Paquet; Simon Simard; noble homme Simon Conté, secrétaire de la chambre du roy, et M. Michel Boutevillain; bally de la Foirest-Aleps; Louis Quatresols, maître maréchal; Accurse Horry, maître vinegrier; Louise de Marsigny; Louis Darbelet; Nicolas Bailly; Monsieur le curé et prieur d'Estrichy; Jeanne Favier, veuve de Quentin Raslé; Michel Jolivet. — A la fin, avant la table des noms de personnes contenus dans ce censier, est la copie de l'acte de vente d'une maison à Etampes, faite le 23 août 1719, à Jean Drouet, vinaigrier, à Etampes, par Alexandre Hardy, prêtre, curé de Saint-Gilles d'Etampes, fondé de procuration de Guillaume et Jacques Deschange, marchands à Lyon. — Duplicata du censier précédent, mais non complet.

E. 1012. — Le registre, papier, de 29 feuillets in-f°, non compris les 4 feuillets in-f° de la table.

1680-1719. — Foresta ou de Longchamp (Fief de). — Cueilior pour la perception des rentes, cens, droits seigneuriaux, loys, ventes et amendes, appartenant à l'abbaye de Longchamp, à causes de son fief d'Etampes, dont une partie est à Brières-les-Scellés et aux autres lieux, à commencer en 1680 et finir au 31 décembre 1709.

E. 1013. — Le registre, papier, de 397 feuillets in-f°, non compris les 5 feuillets in-f° de la table.

1750. — Fief de Foresta et du prieuré Saint-Pierre à Etampes. — Premier volume du terrier des fiefs de Foresta et du prieuré Saint-Pierre d'Etampes. Déclarants: Gabrielle Desforges, veuve d'Antoine Du Verger, maître de la poste d'Etampes; Pierre Hémar, sieur de Danjuan, ecclésiastique, avocat au parlement; Damien Huguot, maître maçon en plâtre; Barthélemy Capy, vigneron; François Houller, le jeune, vigneron; Marie Louise

Rousseau, veuve de Jérôme Dubois ; Lazare Berger, vigneron ; Etienne Delanoue, vigneron ; Philippe Delisle, maître chirurgien ; Denis Legalois, marchand mercier ; Marie Fromentin, veuve d'Etienne Fargis ; M. César Victor Duché, prêtre religieux barnabite, au nom de Blaude Chopin de Rueil, écuyer, seigneur de Rueil, en partie ; Pierre Bondier, maître vannier ; Jean Symphorien Rousseau, maître boisselier ; François Edme, vigneron ; et François Laurent, maréchal ; Michel Pommeret, maître maçon en plâtre et couvreur en tuile et en ardoise ; Louis Hamouy, marchand ; Marin Nivet, vigneron ; François Sureau, huissier priseur au bailliage d'Etampes, au nom d'Hyacinthe Papiteau, veuve de Claude Laumosnier du Rondeau, officier au régiment royal artillerie ; Jacques Boucher, vigneron ; Jean Marceau, entreposeur du tabac à Etampes ; Pierre Petit, vigneron ; François Paris, vigneron ; Louis Josias Berrier, marchand ; Claude Guyot, vigneron ; François Rué, vigneron ; Gabriel Rué, vigneron ; Madeleine Faye, successivement veuve de Gabriel Rué, et de Jacques Baubé ; Pierre Vézard, l'ainé, vigneron ; Marie Vivier, veuve de Cantien Boucher ; Anne Colleau, veuve de Jacques Perrier ; Claude Boulemier, maître perruquier ; Marie Anne Buisson, veuve de Charles Alexandre ; Cantien Dumazy, marchand mégissier ; François Mercier, veuve de Pierre Baudry ; Philippe Houllier, vigneron ; Pierre Vézard, le jeune, vigneron ; Jeanne Rué ; Pierre Anseume, maître bourrelier ; Jean Baptiste Paris, vigneron ; Marie Françoise Taneur ; Jacques Philippe Artesme Paris, vigneron ; Françoise Rué, veuve de Charles Paris ; Charles Rué, vigneron ; Marie Anne Legrand, veuve de Sébastien Paris, le jeune ; Marie Boulemier, veuve de Sébastien Paris, l'ainé ; Jean Baudet, vigneron ; François Cochon, marchand mégissier ; Simon Audenet, vigneron ; Thomas Blouin, manouvrier, François Martinet, vigneron ; Jean Trinité, vigneron ; Jacques Fleureau, manouvrier ; Pierre Darblay, vigneron ; Jean Roger, vigneron ; Antoine Vallot, laboureur ; Cyr Audenet, charron ; Pierre Thevast, maître cordier ; Catherine Privet ; Cantien Moulin, vigneron ; Pierre Gravelin, vigneron ; Claude Gaudron, maître maréchal ; Pierre Darblay, vigneron ; Claude Leroy, le jeune, vigneron ; Jean Launay, vigneron ; Jean Lion, vigneron ; Pierre François Riou, marchand ; Gabriel Chrétien Gontiard, maître charcutier ; François Sadoux, portefaix ; Marie Audenet, veuve de Claude Vézard ; Simon Ruelle, vigneron ; Jean Gaudron, maître maréchal ; Julien Salomon, marchand et hôtelier ; Claude Gaudron, l'ainé, maître maréchal ; Louis Arnoult, mesureur de grains ; Françoise Barrelier, veuve de Nicolas Méguère ; Michel Trinité, vigneron ; Pierre

Moulin, l'ainé, vigneron ; Denis Vézard, vigneron ; Jean Lefebvre, garçon meunier ; Eloi Chevalier, laboureur ; Louis Trinité, vigneron ; Louise Ban Iry, veuve de Jean Baudry ; Simon Baudet, laboureur ; Pierre Nicolas, vigneron ; François Jousset, voiturier ; Etienne Chaudé, maître boulanger ; Marin Savouré, prêtre, curé d'Arrencourt. (8 novembre 1754 ; Pierre Basile Roger, laboureur ; Eloi Fromentin, maître taillandier ; Claude Corbeau, cabaretier ; Paul Roger, vigneron ; Jean Frassard, maître boulanger, Pierre Ruelle, maître menuisier ; Charles Charpentier, vigneron ; Catherine Anquetin Delachapelle, veuve de Louis Briet ; Michel Laque, huissier à Chavabau au Châtelet de Paris ; Marie Anne Bauvé, veuve de Pierre Songis ; Pierre Houllry, vigneron ; François Ronceret, voiturier ; Denis Meigère, vigneron ; Nicolas Petit, vigneron ; Pierre et Simon Baudet, vignerons ; Jean Marc Antoine, sergent, marchand, bourgeois ; André Louis Houlliez, voiturier ; Lazare et Pierre Houllry, laboureurs ; Paul Charrier, vigneron ; Marie Charrier, veuve de Louis Baudet ; Nicolas Mousse, maître cordonnier. Il n'y a que le début de cette déclaration formant les dernières lignes du verso du feuillet 407.

E. 3912 3. — 1 registre, papier, de 328 feuillets in-f°, non compris 4 feuillets in-f° de table, et 17 plans.

1754-1759. — Fiefs de Foresta et du prieuré Saint-Pierre, à Etampes. — Deuxième volume du terrier. — Déclarants : Nicolas Mousse, maître cordonnier ; Théodore Le Roy, vigneron ; Jacques Lambert, vinaigrier ; Guillaume Guyot, vigneron ; Claude Baron, maître charron ; François Morise, maître menuisier ; Pierre Rué, maître cordonnier ; Jean-Louis Compain, marchand boucher ; Pierre Brossard, cabaretier ; Jean Guyot, vigneron ; René Delachasse, marchand mercier épicier ; Marie Duris, veuve de Mathieu Ronsereau ; François Chardon, maître bourrelier, et Nicolas Bayard, maître vannier ; Marguerite Duguet, veuve de Jacques Allais, maîtresse de poste à Montdésir ; Jacques Dramard, bourgeois ; Elie Menault, maître cordier ; Henri Charbonneau, meunier du moulin de l'Épice ; Michel Mainfroy, maître serrurier ; Conrad-Antoine Borgne, premier huissier audiencier en l'élection de Bourdan ; François Clozier, chirurgien des haras du roi ; Anne-François Thibault, prêtre, chanoine de Notre-Dame d'Etampes, au nom de Marie-Elisabeth et Geneviève-Edmée Regnault ; Claude Boucher, vigneron ; Pierre Paris, vigneron ; Pierre-François Garnier, lieutenant du premier chirurgien du roi ; Louis-François Voizot, et Pierre Pineau, marchande ; Charles-Nicolas

Hochereau, l'un des commissaires de la police royale d'Étampes; Jean-Martin Châtelain, maître charpentier; Madeleine Dupré, femme de Louis Dumarché, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Normandie; Gabriel Villemaire, marchand; la fabrique de Saint-Pierre d'Étampes, représentée par le curé; Joseph-François Tiffonnet et les marguilliers, Germain Déhoré, marchand fripier, et Jean-Baptiste Paris, vigneron; Henriette Laumosnier, femme de Thomas-Basile Sergent, directeur de l'hôpital de la marine à Brest; Jean-Jacques Sergent, marchand épicier; Marie-Marguerite Dossonville, femme de Claude Davesne, écuyer, seigneur de Fontaine, auparavant veuve de Charles Choiseau, maître de la poste d'Étréchy; Charles Durandet, laboureur; Michel-Alexis Desforges, marchand hôtelier; Jacques-François Chazottier, bourgeois; Gabriel Germain, écuyer, lieutenant de la prévôté générale des bandes et du régiment des gardes françaises; Théodore Charpentier, marchand; Alexis Le Loup, marchand; Etienne Nolteau, bourgeois; Marie Trinité; Jacques-Charles Picart, avocat en parlement, conseiller du roi, président en l'élection d'Étampes; Jean Villemaire, marchand épicier mercier, Nicolas François Viart de Villette, chevalier, seigneur de Vanfin; Catherine Simonneau, veuve de Pierre Martin; Médard Mainfroy, hôtelier; Jacques-Auguste de Poillone, seigneur de Bonneveau; Cautienne Mahy, veuve d'Etienne Laumosnier; Pierre Paulmier, conseiller du roi, contrôleur du grenier à sel de Malbes-herbes; Jeanne Débonnaire, veuve de François Trémeau, capitaine de la bourgeoisie d'Étampes; Cautienne Vallevau, veuve de Pierre Doches; Noëlle-Catherine Petit, veuve de Claude Thiboust de Berry, écuyer; sieur de Choisy, capitaine au régiment de Médoc; Sainte-Croix d'Étampes, représentée par Philippe Poussin, prêtre, chantre en dignité et chanoine; Jules-François de Boissablon, chevalier, seigneur de Vaudouleurs, etc.; Etienne Perrot, maître boulanger; Jean Baron, marchand hôtelier; Blaise-Alexis Chapeau, marchand; François-Accurse Lesourd, marchand; Charles Gilbou, bourgeois; Madeleine Baudry, veuve de Pierre Edme; Marie et Madeleine Pèrier, veuve de Thomas Petit; Pierre Guyot, marchand fripier; Nicolas Dolimier, bourgeois; Jean-Gabriel Baudry Delapottrie, conseiller du roi, président du grenier à sel d'Étampes; Nicolas Marcou Delahaye, officier du roi; Pierre Jabineau de la Voute, conseiller du roi, receveur des consignations au bailliage et autres juridictions royales d'Étampes, etc.; Alexis-Jean-Jacques Gandon, prêtre, vicaire de Notre-Dame d'Étampes; Eutrope Barrué, vigneron; François Martinet, le jeune, vigneron; Chrétien Baudry, chanoine de Notre-Dame d'Étampes; Jacques Bordier, prêtre, curé de

Villeneuve-sur-Auvers (6 mai 1756); Jean-Baptiste Theun, maître boulanger; l'Hôtel-Dieu d'Étampes; Marie-Anne Marteau, veuve d'Antoine Marais; François-Martin Daumont, lieutenant particulier au bailliage d'Étampes; Anne-Geneviève Gallier; Marie-Cantienne-Henriette Lemosnier, veuve de Jean Villemaire; François Vaury, marchand, Clement Buchère de la Beauvaisière, ancien écuyer ordinaire du roi; Jean Bluet, vigneron; François Giraudin, maître tisserand; Barthélemy Thomas, vigneron; Etienne Marchat, maçon en gros murs; Marie Vallée, veuve de Michel Hamouy; Marie Fontaine, veuve de Simon Génin; Marie Conty, veuve de Symphorien Rousseau; Jeanne Fontaine, veuve de Charles Riquois; Pierre Guyot, marchand tailleur fripier; Jean Mazette, laboureur; Jean Dupuis, vigneron; Pierre Boajour, garçon poulailler; Pierre Charpentier, meunier à Tan; Françoise Durandet, veuve René Gazon; Marie-Françoise Davoust, veuve de Rodolphe Darblay; Denis Chauvet, manouvrier; Claude Carnevillier, vigneron; Pierre Ruelle, maître menuisier; Antoinette Charpentier; Jacques Gaudry, maître boulanger; Cant en Bichette, papetier; Pierre Ohvier, papetier; Marc Lecerf, maître bourrelier; Gilles Poussin, marchand; Michel Laglace, maître tourneur; Philippe Serre, vigneron; Denis Vézard, vigneron; Jean-François Rolland, chevalier, seigneur de Cuallerange. Etat de tous les héritages possédés par le marquis de Valory, dans sa haute justice et censive du prieuré de Saint-Pierre. Plans.

E. 3912¹. — 1 registre, papier, de 291 feuillets in-f^o, non compris 14 feuillets in-f^o de la table.

1754-1757. — Premier volume du terrier du fief de Foresta. — Noms des déclarants : Madeleine Dupré, femme de Louis Du Marché, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Normandie; Antoine Petit, vigneron; Marie Louise Baudry, veuve de Pierre Locheron; Marie Du Paty, veuve de Louis Robert, marchand de chevaux; Louis Eugène Drouit, maître cordonnier; Charles Hautefeuille, ci-devant laboureur et à présent bourgeois d'Étampes; Martin Blavet, paveur et cabaretier; Jacques Thiboust, laboureur; Jean Gaudron, maître maréchal; Alexandre Robert, marchand de chevaux; Julien Salomon, maître pâtissier, traiteur et hôtelier; Cosme Fargis, maître boisselier; Jacques Bordier, prêtre, curé de Villeneuve-sur-Auvers (20 septembre 1754); Denis François Nizot, conseiller et avocat du roi au bailliage d'Étampes; Gilles Sellerin, voiturier; Marie Madeleine

Chariet, veuve de Louis Baudet, vigneron; Pierre Bailly, le jeune, voiturier; André Bailly, manouvrier; Claude Lefèvre, manouvrier; Marie Lefèvre, veuve de Nicolas Bailly; Pierre Brossard, dit l'Italien, manouvrier; Etienne Buisson, manouvrier; François Grasvelin, manouvrier; André Taneur, charretier; Barbe Bailly, veuve de Pierre Delorme; Geneviève Lefèvre, veuve de Claude Perrot; André Forest, manouvrier; Pierre Haury, manouvrier; Pierre Guillemot, charron; Cantien Delasalle, manouvrier; Marie Jolivet, veuve de Jean Boucher; Marie Fargis, veuve de Jean Charpentier; Henri Baujon, charretier; Marie Jeanne Baudet, veuve de Jean Jolivet; Françoise Lemaire, veuve de Jean Lefèvre; Pierre La Bauve, tisserand; Pierre Gravelin, l'aîné, manouvrier; Antoine Collet, manouvrier; Louis Levon, laboureur; François Thiboust, vigneron; Michel-Jacques Bandet, huissier priseur au bailliage d'Estampes; Anne Clément, veuve de François Haury; Vital Raslé, manouvrier; Jean Fessard, l'aîné, laboureur; Charles Godin, laboureur; Marie Blin, veuve de Giles Haury; Simon Poua, voiturier; Jean Paris, vigneron; Jean Boslé, manouvrier; Jacques Lefèvre, manouvrier; Charles Bronot, vigneron; Louis Descroix, manouvrier; Marie Boucher, veuve d'Eloi Fromentin; Pierre Véron, vigneron; Geneviève Poua, veuve d'Alexandre Denis; Claude Godin, l'aîné, laboureur; Quentin Godin, laboureur; Michel Raslé, manouvrier; Marie-Joseph Voizot, fille majeure; Cantien Dumazy, marchand mégissier; Jacques Taneur l'aîné, manouvrier; Quentin Raslé, manouvrier; Marie Durin, veuve de Mathieu Rousseau; Jacques Gilbon, prêtre, curé de Dossainville; (22 mars 1757); Pierre Boucher, manouvrier; Laurent Boulié, notaire royal de la prévôté et châtellenie royale de Montlhéry, (20 mai 1757); Marie Baron, veuve d'Antoine Sergent; Louis Gendrop, laboureur; François CochetEAU, vigneron; Marie-Anne et Marie-Jeanne Thibault; Louis Le Cerf, maître bourellier; Louise Maleleine Hardy, veuve d'Antoine Pichonat, procureur du roi au grenier à sel d'Estampes; Jean-Etienne Menesson, prêtre, curé de Corneille-en-Parisis, (7 juillet 1857); Jean-Chazottier, bourgeois; Jean Roux, laboureur; François Sureau, bourgeois.

E. 3912⁵. — 1 registre, papier, de 287 feuillets in-f^o, non compris les 14 feuillets in-f^o de la table.

1757-1769. — Deuxième volume du terrier du fief de Foresta. — Déclarants : François Sureau, bourgeois, comme fondé de procuration de Catherine Elisabeth Bau-

det du Mesnil, femme de Jean-François Rousse, sieur d'Aville, conseiller au bailliage d'Estampes; Jean Claude Crécy, bourgeois; Etienne Mulin, vitrier; François Baugin, conseiller, procureur du roi en l'élection d'Estampes; Marguerite Collard, veuve de Michel Rousseau; Henri Viart, chevalier, seigneur des Francs, chevalier de Saint-Louis, etc.; Jean-Louis Guillaume Prévostem, maître des enfans de chœur de la paroisse de Notre-Dame-d'Estampes; Vincent La Borde, religieux, prêtre et supérieur des Barnabites d'Estampes; Michel La Glace, maître teneur; Chrétien Baudry, chanoine de la collégiale de Notre-Dame d'Estampes, au nom de François Pépie, veuve de François Moreau, marchand imprimeur à Paris; François Sureau, au nom de Jean-Baptiste Laureau, notaire et procureur au comté de Beaumont, en Gâtinois; l'Hôtel-Dieu d'Estampes; Louis René de Poulle, chevalier, seigneur du Petit-Saint-Mars, etc.; Gilles Poussin, marchand; la fabrique de Saint-Basile d'Estampes; Charles-Nicolas Hochereau, commissaire de la police royale d'Estampes; Cantien Brossard, laboureur; Anne Brossard, fille majeure; Pierre Brossard, cabaretier; Cantien Loyan, manouvrier; Catherine Anquetin de la Chapelle, veuve de Louis Briet; François Purgès, huissier à verge, au châtelet de Paris, au nom de Nicolas Charlons, bourgeois de la ville de Caen; Jacques Julien François Picart, conseiller du roi, lieutenant général de police de la ville d'Estampes; Cantienne Mahy, veuve d'Etienne Laumosnier; Louis-François Voizot, et Pierre Pineau, marchands; Claude-Nicolas Baudry de la Potterie, bourgeois; Denis Minier, laboureur; Marie Tiercelin, veuve de Gabriel Videmaire; Pierre Hémarl, sieur de Daujouan, ecclésiastique, avocat en parlement; Salvain-François-Nicolas Sureau, huissier à verge au Châtelet de Paris, priseur vendeur au bailliage d'Estampes, au nom de Marie-Anne Bidault, veuve de Charles Hersant Destouches; Adrien-Constant-Esprit Regnauld de Barres, chevalier, comte de Barres, etc., capitaine et gouverneur d'Estampes; Jacques Collet, charretier; Antoine Du Vergier, maître de la poste d'Estampes; Marie-Martie Durand, veuve de Jacques Darblay, marchand mégissier; Jean Buisson, manouvrier; Jean-Marie-Antoine Sergent, bourgeois, et Michel Alexis Desforges, bourgeois, au nom de Louise-Marie-Anne Contault, femme d'Etienne-François Godin, avocat en parlement, bailli de l'abbaye de Saint-Père-en-Vallée de Chartes; Marguerite Ceclere, veuve de Pierre Etienne Simonneau; Marie-Anne Buisson, veuve de Charles-Alexandre; Louis-François Guillof, marchand boucher; Anne Charloite de Saint-Pol, veuve de François Duris, chevalier, seigneur de Châtignonville, etc.; Philippe Poussin, prêtre, chantre en di-

gnité, et chanoine de la collégiale de Sainte-Croix d'Etampes, au nom de Sainte-Croix; Jeanne Laumosnier, veuve de Nicolas Le Sourd; Louise-Catherine Jony; Françoise-Charlotte Gauthier, femme de Pierre-François Garnier, lieutenant du premier chirurgien du roi; Michel-Jacques Bandet, bourgeois, au nom de Pierre-Richard-François Gudin, avocat au parlement de Paris; Marie-Françoise Davoust, veuve de Rodolphe Darblay; Canten Pinet, marchand boucher; Elisabeth Françoise Clozier, veuve de Pierre Gudin, greffier des prévôté et police royale d'Etampes; Nicolas Pommeret, conseiller du roi, contrôleur de la ville et communauté d'Etampes; les dames de la Congrégation de Notre-Dame à Etampes; Madeleine Dupré; Alexandre-François-Louis Rousse, de Saint-André, écuyer; Pierre-Philippe Pineau, procureur aux sièges royaux d'Etampes; Anne Geneviève Gallier; Marin Anne Guyot de la Barre, veuve de François Martin, sieur d'Aumont; Jacques Petit de Mézière, prêtre, chef-chantre et chanoine de Notre-Dame d'Etampes, tant en son nom que comme tuteur de François-Jacques et Alexandre Petit de la Borde, écuyers, ses neveux, et se portant fort de César Petit de la Borde, son frère; Geneviève Duris, veuve de Louis-Alphonse Houmain de Courbeville, chevalier, seigneur de Gironville; Michel Jacques Baudet, bourgeois; François Ange Gabaille, conseiller, procureur du roi au bailliage d'Etampes; Antoine Tremeau de Jenneville, receveur des gabelles d'Etampes, au nom de Claude Martin d'Ormoï, seigneur de Grand maison, etc., conseiller du roi, président en l'élection de Pithiviers; François Thibault, prêtre, chanoine de Notre-Dame d'Etampes, au nom de Claude Chevallot de la Madeleine, procureur au parlement de Paris; Claude Coquentin, laboureur; Nicolas Bayard, marchand vannier; Philippe Dufresne, prêtre, bachelier en théologie, ministre et supérieur de la maison de Saint-André d'Etampes, ordre de la Sainte Trinité; Louis Barbier, procureur aux sièges royaux d'Etampes; Geneviève Boyard, veuve de François-Jolivet; Claude-Alexis-François Mahy, marchand épiciier; Paul Caron, notaire royal à Chamarande et procureur fiscal du comté du dit lieu, au nom de César-Marie Talarn, comte de Chamarande, etc.; Jacques Grugeon, laboureur; Pierre Paulmier, conseiller du roi, contrôleur au grenier à sel de Malesherbes; Julien du Mortou, marchand; Etienne Louis Jérôme, marchand meunier; la collégiale de Notre-Dame d'Etampes; Louis Porthault, laboureur; Michel Jacques Bandet, bourgeois; Catherine Forest, veuve d'André Nabot; Vincent Michel Maynon, chevalier, conseiller du roi, président honoraire au parlement de Paris, baron de Bouville et Forcheville, etc.; Louis-Claude Chrétien Hochereau, conseiller

du roi, élu en l'élection d'Etampes, et maire d'Etampes, (29 juillet 1765); Charles Nicolas Hochereau, commissaire de la police royale d'Etampes; Jacques Auguste de Poilloue, chevalier, seigneur de Bonneveau; Charles-Philippe Dramard, substitut du procureur du roi au bailliage d'Etampes, au nom de René De la Chasse, bourgeois d'Etampes Transaction entre-Guy-Louis-Henri, marquis de Valory, d'une part, et Claude Drouas, évêque comte de Toul, abbé commandataire de l'abbaye de Morigny, représenté par Philippes Poussin, prêtre, chantre en dignité et chanoine de Sainte-Croix d'Etampes, d'autre part, pour la limite des censives du terroir de Bonvillier. Procès-verbal du plan des bornes. Baux d'immeubles faits par le dit marquis de Valory, à Antoine Du Verger, maître de la poste d'Etampes; Claude Benjamin Sergent marchand hôtelier. Déclaration au terrier, faite par Louis Nicolas Deboisguyon, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine de grenadiers au régiment de Lamballe, demeurant à Chamarande, à cause de Thérèse-Henriette Buchère de la Beauvaisière, sa femme. Il n'existe que le début de cette déclaration, qui est au verso du feuillet 287; les feuillets qui complétaient et terminaient le registre ont été coupés avec des ciseaux, et n'existent plus.

E. 3913. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1512-1657. — Foresta ou de Longchamp (Fief de). — Extrait des terriers de Velie (1512), Pernet, (1577), Dupré (1600), Courtois (1638), Delambon et Guyot (1657), mentionnant, avec les noms des tenanciers, les héritages tenus en censive des religieuses de Longchamp aux champniers « d'Antioche près la justice de Villeneuve; » de l'Amandier, au-dessus du Larry de Brières; du » Larry haut et bas; du Larry; du Bois blond; de la » Ruelle St-Mars; du Bois Bellon (Bois blond?); du Poirier Bidou; du Bois l'Abbé; des Trente arpents; du » Murger; du Noyer Courtant; des Cerjeaux; des Grosses » Bonnes; des Accroissemens; de la Vallée Collin; des » Carrières et Brihory; de Bardeau ou Barbie au-dessus » et proche les fossés de la Porte St-Martin; de Bala- » port; de Cotillon au bas du Larris du Coquillon; du » Clos Valleton; du Vergalant ou Noyer Paul; de l'E- » pine; d'Espinant; du Fourneau, ou clos Valleton; de » Grain d'Or; des Groust; du petit Fourneau, au-dessus » de la Vallée des Brières; de Vaucenas; Heurtebise; » des Macquereaux; de l'Orme au Nain, au-dessus et du » même côté de la petite Guinette; d'Orléans près Ville- » neuve ou les Bordes; des Bourdes ou Bordes; du petit » Muid; du Pinson; Proche la porte du Château et Gui-

» nette ; du Noyer Patin ; du Noyer Paul ; Grande rue
 » Saint-Jacques ; Rue du Château ; ruelle St-Jean ; devant
 » et au-dessus de la petite Guioette ; de l'Orme Raquillet ;
 » de la Vallée Joannest ; de la vallée St-Martin.

E. 3914. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin : 23 pièces, papier,
 dont 1 cahier de 19 feuillets in-4°.

1451-1654. — Foresta ou de Lonchamp (Fief de).
 — Procédures pour les religieuses de Lonchamp contre
 divers pour défaut de paiement d'arrérages de rentes à
 cause de leur fief de Foresta à Etampes.

E. 3915. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1577-1640. — Foresta ou de Longchamp (Fief de).
 — Procédures pour les religieuses de Longchamp contre
 Jean Guérin, vigneron, demeurant à Brières, et
 Pierre des Mazis, écuyer, sieur de Brières-les-Scellés,
 partie intervenante, pour raison de droit de cens pre-
 tendu par les dites religieuses sur un héritage sis au
 terroir dudit Brières. Parmi les pièces se trouve l'aveu
 et dénombrement du fief de Huisy (Dhuisy), fourni, le
 2 juillet 1577, par Pierre Des Mazis, écuyer, seigneur
 de Brières-les-Scellés, homme d'armes de la compagnie
 du duc de Nevers, aux Céléstins de Marcoussis, « sei-
 gneurs d'ardane ? »

E. 3916. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin : 28 pièces, papier, dont
 6 cahiers de 6, 6, 10, 10, 20, 20 et 21 feuillets in-4°.

1600-1604. — Foresta ou de Longchamp (Fief de).
 — Procédures pour les religieuses de Longchamp contre
 François Paulmier, marchand à Etampes, pour avoir
 paiement du cens à elles dû sur trois quarts d'une mai-
 son ou mesure appelée la Grange d'Harancourt et sur 3
 arpents de terre en dépendant, acquis de Jean Dallier
 par le dit Paulmier.

E. 3917. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin : 34 pièces, papier.

1601-1659. — Foresta ou de Longchamp (Fief de).
 — Actes constitutifs, titres nouveaux, correspondance et
 procédures pour les religieuses de Longchamp, touchant
 les rentes qu'elles ont à lever sur François et Etienne
 Saradin ; Jacques Lhuillier ; Zacharie Jourdain ; Pierre

Jourdain, Michel Jourdain et Martin Prieur ; Blaise Si-
 mon ; les religieux de Morigny ; Méry Junet ; Jean Da-
 vid et consorts. Louis Lenormant, notaire héréditaire
 au Châtelet de Paris, fils et héritiers de Claude Lenor-
 mant, et Marie Prieur.

E. 3918. (Liasse.) — 16 pièces, papier, dont 4 cahiers de
 6, 6, 18 et 20 feuillets in-4°.

1602-1604. — Foresta ou de Longchamp (Fief de).
 — Pièces d'un procès entre les religieuses de Long-
 champ, d'une part, et l'Hôtel-Dieu de Paris, d'autre
 part, touchant le droit de censive sur 3 quartiers de terre
 labourable sis à Etampes au-dessus des fossés de la
 porte dorée, champier du grain d'or.

E. 3919. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin : 2 pièces, papier.

1604-1753. — Foresta ou de Longchamp (Fief de).
 — Ordonnance de Jean Camus, bailli d'Etampes, pour
 l'exécution des lettres de Terrier données par le roi de
 France aux religieuses de Longchamp, le 4 mars 1604.
 Procès-verbal de criées et affiches à cet effet. — Lettres
 de Terrier accordées aux mêmes religieuses par le roi
 de France, le 2 juin 1753. Sentence d'entérinement des
 dites lettres au bailliage d'Etampes. — Ordonnance de
 publication et commission de bailli à cet effet.

E. 3920. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin : 25 pièces, papier,
 dont 4 cahiers de 6, 10, 12 et 12 feuillets in-4°.

1623-1626. — Foresta ou de Longchamp (Fief de).
 — Pièces d'un procès entre les religieuses de Long-
 champ, d'une part, et Bénigne Le Ragois, sieur du Bour-
 neuf, d'autre part, au sujet des droits de lods et ventes
 prétendus par les dites religieuses sur deux maisons et
 héritages tenus d'elles en censives à Etampes, et ayant
 été adjugées au dit Le Ragois, par décret sur la succes-
 sion de Philippe Bastard, receveur des consignations du
 bailliage d'Etampes ; les deux maisons sises l'une rue
 Saint-Jacques, paroisse de Saint-Basile, l'autre rue du
 Château.

E. 3921. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin : 73 pièces, papier.

1628-1647. — Foresta ou de Longchamp (Fief de).

— Procès-verbaux de saisie d'immeubles et pièces de procédure pour les religieuses de Longchamp, à cause de leur droit de censive sur des héritages sis à Etampes et dans les environs, contre Pierre Goussard; Jean Guyot; Pierre Jollivet; Lazare Dramard; René Villemaire; Nicolas Gilbon; Simon Devaulx, vannier; Geneviève Leverrier, veuve de Jacques Petan, lieutenant-général au bailliage d'Etampes; Jean Chargeron; Louis Gandon; la veuve Cantien Bailly; la veuve Jean Bannard; Charles Legros; François Aury; Jacques Delestang; Yves Jacques; Blaise Jourdain; la veuve Antoine Thibaut; Charles Giraudon; Sébastien Lesage; Pierre Baron, le jeune; René Forest; Simon Hémar; Nicolas Banouard.

E. 3922. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1628-1648. — Foresta ou de Longchamp (Fief de). — Procédures pour les religieuses de Longchamp contre : Marie Pelault, veuve de Lambert Lambert, prévôt des maréchaux d'Etampes; Jean Thiboust, l'aîné, laboureur, à Brières; Claude Gandrille, vigneron à Brières; Nicolas Banouard, marchand hôtelier à Etampes; Pierre Danonville, messager ordinaire d'Etampes à Paris.

E. 3923. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 35 pièces, papier, dont 2 cahiers de 8 et 9 feuillets in-f^o.

1700-1705. — Foresta ou de Longchamp (Fief de). — Pièces d'un procès entre les religieuses de Longchamp, d'une part, et 1^o Marie-Anne de Chartres, veuve de Messire Gabriel de Brie, conseiller du roi, lieutenant-général au bailliage d'Etampes; 2^o Claude Alleaume, sieur de « Villeron » d'autre part; touchant la revendication des droits de lods et ventes sur une maison sise rue Saint-Jacques à Etampes, dans la censive des dites religieuses, maison vendue au dit de Brie, par François Alleaume, dont le dit Claude était héritier.

E. 3924. (Liasse.) — 19 pièces, papier

1702-1726. — Foresta ou de Longchamp (Fief de). — Lettres, quittances et notes pendant l'administration des censives des religieuses de Longchamp à Etampes, par Madame Hervé, leur receveuse.

E. 3925. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1707-1756. — Foresta ou de Longchamp (Fief de). — Correspondance, mémoire et plan touchant une maison sise rue Saint-Jacques à Etampes, acquise des héritiers de Pierre Goussard par François Tardif, officier du duc d'Orléans, et pour laquelle les religieuses de Longchamp prétendaient percevoir les droits de lods et ventes au préjudice de l'abbaye de Maubuisson.

E. 3926. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin.

1459-1601. — Foresta ou de Longchamp (Fief de). — Jean de Jaussigny (et Jossigny), demeurant en la paroisse Saint-Basile d'Etampes, prend à bail, des religieuses de Longchamp, près Saint-Cloud, moyennant un cens annuel de 16 sous parisis, « unes mesures et places, » esuelles souloit anciennement avoir plusieurs mai- » sons et édifices, esuelles a de present ung jardin » que a tenu Jehan Dantelu, dit Lorrain;... situées .. en » la grant rue d'Estampes en la dite paroisse Saint-Ba- » sille, tenant, d'une part aux religieuses de Maubuis- » son, et d'autre part au chemin pavé par lequel l'on va » de la dite église Saint-Basille au chastel d'Estampes, » nommée d'ancienneté la rue de Bruyères, aboutis- » sant par ung bout au champ du Chastel contre certain » condos, et d'autre bout au pavé de la dite grant-rue... » — Christophe et Guillaume dits Laubigois, fils des feus maître Pierre Laubigois et Huète de Hannencourt, prennent à bail, des mêmes religieuses, moyennant un cens annuel de 2 sous 6 deniers parisis, « une mesure ou » place de mesure assis derrière le chasteau d'Estampes, » au lieu dit Grain d'Or, avecques trois arpens de terre » ou environ joignant à icelle mesure, qui jadis furent » et apparindrent à Simon Harchier, et depuis à maistre » Jehan de Hannencourt, père de ladite demoiselle... » — Jeanne Porchère, abbesse de Longchamps, baille (31 octobre 1472) à Antoine Sagery, laboureur, moyennant un cens annuel de 2 sous, 1/2 arpent de terre, à prendre sur 3 arpents 1/2 connus sous le nom de Clos Etienne Valtan (?), sis au dessous du château d'Etampes, tenant d'une part « à certain murgier de pierre, et d'autre » part à Denis Piat, aboutissant sur la chaussée... » — Louis Beloncle, demeurant à Etampes, prend à bail, moyennant un cens annuel de 4 sous parisis, de maître Macé Hégron, procureur des religieuses de Longchamp, « une place vuide assise au dessouz du chastel du dit

» lieu d'Estampes,.... tenant d'une part à Colin Durant, » et d'autre part à Jehan de Villecte, aboutissant par » devant sur le pavé par lequel on va de l'église Saint- » Bazille au dit chastel, et d'autre bout aux dames de » Maubuisson... » — Sentence de main levée de plusieurs héritages sis à Etampes, prononcée, en faveur des religieux de Longchamp, par Pierre Didier, lieutenant général du prévost d'Etampes, qui les avoit induement saisis pour défaut de devoirs et droits seigneuriaux envers le comté d'Etampes. — Procuration générale donnée à « Estienne Regnard » « Regnaud de Feulville » et « Robert » le Patcier, » par « seur Lorence Jacob, humble abbesse » des seurs myneurs de l'humilité Nostre-Dame de Long- » champ-les-Saint Cloud... » 23 décembre 1595). — François Prieur, tailleur d'habits, demeurant à Etampes, et receveur des religieuses de Longchamp, baille, moyennant un cens annuel de 16 sous parisis, à Philippe Bastard, greffier du bailliage d'Etampes, une mesure et jardin, rue du Chastel à Etampes.

E. 3927. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1482-1654. — Foresta ou de Longchamp (Fief de). — Baux à ferme de « la justice, seigneurie, cens, rentes, » revenus et héritages quelzconques, ventes, saisines, » deffaux, amendes jusques à vingt solz parisis et au » dessoulz, » appartenant aux religieuses de Long- » champ, dans la ville d'Etampes et aux environs, faits à Louis Beloncle, praticien; Jean Richardy, prêtre, chapelain de la collégiale Notre-Dame d'Etampes; Pierre Soreau, procureur à Etampes, par Jean Tronson, curé de Ris, procureur fondé desdites religieuses (19 septembre 1560); François Hamoys, marchand, par frère Basile Berruer, prêtre, religieux de Morigny, procureur fondé desdites religieuses. — Cession de son bail faite par le dit Hamoys à L. Caresme, potier d'étain, son gendre. — Autres baux faits par Jean Chesneau, procureur au parlement, et fondé de procuration des religieuses de Longchamp, à Pierre de Gilles, prêtre, chanoine de Sainte-Croix d'Etampes, et à Jacques Genest, marchand; François Prieur, tailleur d'habits, par François Lesceuyer, secrétaire de la chambre du roi et procureur desdites religieuses, au même François Prieur, par Catherine Boulard, abbesse de Longchamp, Marguerite Damour et Charlotte du Bois, trésorière de l'abbaye, au nom des autres religieuses, à Pierre Hochereau, marchand, demeurant à Galardon; par Martin Mazel, procureur des religieuses de Longchamps, à « noble homme » M^e Pierre Hochereau, conseiller et esleu... en l'es-

» lection d'Estampes; » à Pierre Le Gendre, procureur aux sièges royaux de la ville d'Etampes; à Marie Guillebon, veuve de Jean François Dupré, procureur aux sièges royaux d'Etampes.

E. 3928. (Liasse.) — 66 pièces, papier, dont 2 cahiers de 15 et 19 feuillets in-4^o.

XVII^e et XVIII^e siècles. — Foresta ou de Longchamp (Fief de). — Copie de déclarations, mémoires, inventaires, notes et renseignements divers pour faciliter le recouvrement des droits seigneuriaux des religieuses de Longchamp à Etampes et aux environs, ainsi que sur les fiefs possédés par les religieuses à Granges-le-Roi et à Dourdan.

E. 3929. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 15 pièces, papier.

1556-1559. — Foresta ou de Longchamp (Fief de). — Procédures pour Guy-Louis-Henri, marquis de Valory, contre Michel Raslé, laboureur, demeurant à Ville-neuve, paroisse Saint-Basile d'Etampes, et Nicolas Chaslons, bourgeois de la ville de Caen et ci-devant huissier à cheval au Châtelet de Paris, résidant à Etampes, pour raison de rentes dus à la censive de Foresta.

E. 3930. — 1 registre, papier, de 49 feuillets in-4^o.

1513-1541. — Longs ou Saint-Bonnet (Fief des). — Registre terrier ou déclarations d'héritages tenus à cens de Louis Le Long, par : Etienne de Montery, écuyer, et, plus tard, Jean de Lespine, lieutenant général du bailli d'Etampes, comme ayant la garde des enfants de lui et de feu Gabrielle de Montery, sa femme; Ferry Paris, drapier; Ferry Charron, tonnelier; Guillaume Hamel, menuisier; Jean Dupré, l'aîné, boucher; Jean Charron, tonnelier; Jeanne Morelle, femme de Jean Moreau; la veuve Antoine Picheton; Pernet de Lorme, tonnelier; Berthelot Richart, sellier; Cancian Louvet; Cancian Baude, drapier; Claude Savyn, procureur de François Savyn, son fils, commandeur de Saint-Jacques de l'Espée-les-Etampes; Colin Musnier; Durand Petit; Ferry Saillart; Ferry Charron, tonnelier; François Du Camel, marchand; Guillemain Durand et Jean Durand, frères, héritiers des feus Jean Durand et Belet, leur père et mère; Guillaume Julin, tant à cause de sa femme, fille de feu Jean Paris, dit Jartin, que pour

Thomas Paris, dit Jartin, mineur; Gillon, veuve de Robin Bary, et auparavant, de Jean Bouny, maréchaux; Guillaume Ducamel, praticien en cour laye; Jean Guillard; Jean Béliet, vigneron; Jean Sablon, cordonnier; Jean Parent, praticien en cour laye; Jean Paris, l'ainé; Jean Chausson; Jean Allart, drapier; Jean Barbault, marchand épicier; Jean Le Frère; Jean de Fer; Jean du Clerc, marchand chaussetier; Jean Brochant, boucher; Jean Michelet, boucher; Jean Fiette, cordonnier; Jean Bouvet; Jean Chandelier, mercier; Jean Poignard, marchand; Jean Godin, sergent; Jean Chauloux, bourgeois, marchand; Jean Le Fèvre, l'ainé, maçon plâtrier; Jean Bezoult, marchand épicier; la veuve Cancian Girant; Louis du Chesne, cordonnier; la veuve Jean de Mazeaulx, drapier; la veuve François Girard; la veuve François Voire; Liénard du Chesne, cardeur; Lubin Banouart, boucher; Louis Le Vassor, drapier; la veuve de Jean Asselin, maçon; la veuve Jean Loreau; la veuve Cancian Gobert; la veuve de Jean Fessart, dit le Tourneux; Louis Petit et Jean Contencian, tuteurs des mineurs de Durand Petit et de Simonne, sa femme; Marie de Gilles, veuve de Guillaume Cormereau, procureur du roi au comté d'Etampes; Macé Aleaume; Michau Le Royer; Michau Guereches, dit le Cornemuseulx; Jean Regnier, prêtre; Mathurin Jabineau; Pierre Huré, prêtre, curé d'Ormoÿ-la-Rivière, au lieu de feu Guillaume Foreau, prêtre, qui était au lieu de feu Thomas Barbault, aussi prêtre (5 juin 1516); Guillaume Audren, licencié en décrets, garde de la prévôté d'Etampes; Morice Pynet, marchand; Jean Le Vassor, avocat à Etampes; Noël Boutet; Pierre Moreau, maréchal; Pierre Girault, vigneron; Pierre Bourdin, vigneron; Pierre Mencion, contrôleur; Pierre Boasse, foulon; Princet Guiart, charron; Pierre de la Corne, maréchal; Pierre Theau, cardeur; Richard Renou, charretier; Christophe Bouchet; Simon Thibault; Yvonnet François.

E. 3931. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 9 pièces, papier, dont 1 cahier de 10 feuillets in-^o.

1530-1770. — Longs ou St-Bonnet (Fief des). — Louis le Long, fils aîné de feu René le Long, en son vivant, contrôleur du grenier à sel d'Etampes, avoue tenir en fief de l'abbé de Morigny-lès-Etampes, la somme de 7 livres 14 sous 8 deniers parisis de menu cens, ne valant plus que 7 livres 11 sous 4 deniers parisis, qui se perçoivent annuellement, partie à la Saint-Rémy, partie à la Saint-Denis, en l'Hôtel dudit le Long, à Etampes, et sont dûs sur plusieurs héritages sis aux faubourgs d'E-

tampes et aux environs. Censitaires : Louis le Long; les héritiers Jean Martin; Claude Foucher; Edme Cochon; André Buehon, l'ainé, meunier; la veuve de Jean Buehon; Pierre Fauveau; Robert Buehon, clerc; Etienne Bellay; Pierre Moulin; Cancien Belay; la veuve de Gervaise Rousseau; Guillaume Bouvet, bourrelier; Guillemette, veuve de Nicolas Michelet; la veuve et les héritiers de Guillaume Forest; Guillaume Galinière; Durand Garnier; Jean Michau, tanneur; Jean Bellai; Pierre Chevallier; Guillaume Rouault; Etienne Verret, l'ainé; Louis Petit; la veuve et les héritiers de Jacques Pelletier; Michel Grenier; les héritiers de Robert Thibaut, apothicaire; Louis Regnier, de Bonvilliers; Pierre Baudry la veuve et les héritiers de Jacques Gallier; Simon de la Porte; Jean Forest, l'ainé; Germain Paquier; Jean Chesneau; Jean Lami; Jean Dramard; Pierre Boiselet; Henri Cochon; Jean Durand, praticien; Etienne Plessi; Jean de Grancourt; les héritiers de Jean Le Noble, foulon; Jean de la Barre, foulon; François Le Conte; la veuve et les héritiers de Jean Vrament; Jean Moreau; Guillemine Terret; Jean Vallée, bourrelier; la veuve et les héritiers de Robert Chasseculier; Laurent Noël; Jean Lefèvre, verrier; les enfants de Jean Sanson; Jacques Mahi; les héritiers de Denis Sarrault; Jacques le Maire; Cancien Vrament; Jean Guétard, boucher; Pierre de la Porte; Jean Grenier; le curé de Saint-Père; Michel Garnier; Adam le Maréchal; Cancien Hébert; Simon Loreau; Guillaume Bellai; Durand Bellai et Pierre Bellai, frères; Pierre Rigault, l'ainé, cordonnier; Guillaume Dauton; Jean Gouvet, bourrelier; Léonard Besnard; Jourdine, fille de Robin Hémard; Guillaume Corbillon; autre Guillaume Corbillon, prêtre; Etienne Godin, de Saint-Martin; Henri Fontaine; Jean Lenoir, huillier; Louis Cotier, couturier; Blaise Poulard; Guillaume Meusnier; Cancien Foucher; Michau Guerechant; Barthélemy Asselin; Jean Asselin; François Etienne Asselin; Jean Motheux; François Banouard; René Hémeri; Guillaume Morry; Etienne Morry; Pierre Morry; Pierre Paris; Jean Guiart; Etienne Enjubert; Jean Aillory; Pierre Le Coup; Colas Dupuis; Martin Legendre; Mathurin Paris; Jean Fontaine, le jeune, Pierre Regnault; Collin Sellier; Jean et Cantien Touzé; Françoise Marion et autres enfants de feu Etienne Legendre; Simon Meunier; Renault Dolibea; Claude Regnault; Michel Regnault; Guillaume Baudon; Louis Besnard; Jean Besnard; Etienne Regnault; Perrine, veuve de Ferry Thierry; Jean Blanchard, couturier; Jean Rebour; Guillaume Bénard; Cantienne, veuve de Robin Corbillon; Lucas Bréchemier; Cantien Tubœuf; Nicole Pi-

eault ; Martin Rétil, Pâiné ; Jean Durand ; la veuve Richard Davoue ; Simon Malo ; Cantien Gaulin ; Jean Delaunay ; Jean Gazeran, le jeune ; Etienne Chevrier ; la veuve d'Antoine Chevrier ; Méry Constantin, Appoline, fille de Colin Mercier ; Fleurent Mercier ; Jean Mercier ; Pierre Bouteux ; Germain Gaudin ; Martin Charpentier ; Antoine Gazeran ; Pierre Charpentier ; la veuve et les héritiers de Martin Bouteux ; Aliot Rousseau ; Renault Boisseau ; la veuve Houdin Hatte ; Gilles Carnévillier ; Etienne Heine ; Perrine, veuve de Jean Carnévillier ; Anne Carnévillier ; Guillaume Barré, potier d'étain ; frère Jean Doulot, ministre de la Sainte-Trinité d'Étampes ; Guillaume de La Lucazière ; Cantien Savisart ; Guillemette, veuve de Roulet et Dolbeau ; Thomas Labazé ; Pierre Bauchan, Gorges de la Rivière ; Pierre le Maréchal ; Hubert Vilermet ; Jean Mialin ; Messire Pierre Fougué, curé de Saint-Martin (17 novembre 1530) ; les héritiers de Jacques Aleaume ; Jacques Cornet ; Jean Legendre, conseiller au parlement ; Jean Duclôs ; Martin Jallons ; le chapitre de Sainte-Croix d'Étampes ; Gervais le Roux ; François Compotière ; les héritiers d'Etienne Ancelot ; Jean Angelot ; Thomas Pigeau. — Foi et hommage rendu à l'abbé de Morigny, pour partie d'une censive appelée « des Longs », par Claude Cassegrain, avocat au parlement de Paris et ci-devant lieutenant général au bailliage d'Étampes, au nom et comme procureur de Jean Le Camus, sieur de Saint-Bonnet, conseiller au conseil privé, qui avait acquis la dite censive des héritiers de feu Abel Charpentier, bourgeois d'Étampes. — Quittance de 15 écus pour les profits du fief des Longs, délivrée au dit sieur de Saint-Bonnet par Hurault, abbé commandataire de Morigny. — Foi et hommage pour le même fief rendu à Henri de Refuge, abbé de Morigny, par Nicolas de Cœurs, seigneur du Bourgneuf, qui avait acquis la dite censive d'Henri Camus, chevalier, seigneur de Saint-Bonnet, Gaudreville et autres lieux. — Foi et hommage pour le même fief rendu au même par Alexis François de Cœurs, fils de Nicolas, seigneur du Bourgneuf. — Autres à Charles Le Sage, abbé de Morigny, par Alphonse Germain de Guérin, seigneur du Bourgneuf, et par sa veuve Henriette Françoise Le Camus. — Autres à Claude Le Bègne de Majainville, et à Drouas de Boussey, évêque de Toul, abbé de Morigny, par Henriette Françoise Le Camus, femme de Guy Louis Henri de Valory, seigneur du Bourgneuf, François Marthe-Hubert de Valory, et Pierre Chaillon, procureur fondé de Charles Jean-Marie de Valory, agissant tant pour lui qu'au nom de ses frères et sœurs.

E. 3932. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 5 pièces, papier, dont 1 cahier de 10 feuillets in-4°.

1553-1570. — Longs ou Saint-Bonnet (Fief des). — Déclaration des cens et reutes tenus en tief du roi, à cause du château d'Étampes, et dus à Louis Le Long par les détenteurs d'héritages, Antoine de Beauvais ; Cantien Verrard ; Cantien Colleau ; Daniel Le Comble ; Guillaume Boulemier ; Gilles Moulin ; Jean Pinot ; François Yvert ; Jean Faye et ses consorts ; la veuve Pierre Hory ; les proviseurs de l'église Saint-Pierre d'Étampes ; la veuve de Quantin Laisné ; Michel Seignaut ; Pierre Vallerault ; Pierre Mouton ; Pierre Garnier ; Pierre Lalun ; Pierre Moreau ; Simon Ferry ; Simon Carnévillier ; la dame du Bourgneuf. — Foi et hommage pour partie de la censive appelée des Longs, rendu au roi par Alphonse-Germain de Guérin, seigneur du Bourgneuf. — Autre rendu au roi et à la duchesse de Vendôme et d'Étampes par Henriette-Françoise Le Camus, veuve du dit Germain de Guérin. — Autre au roi et au prince de Conty, duc d'Étampes, par François-Marthe-Hubert de Valory, seigneur du Bourgneuf. — Autre au roi et au duc d'Orléans, tuteur de ses enfants, le duc de Chartres et Mademoiselle, par Denis-Pierre Chaillon, procureur fondé de Charles-Jean-Marie de Valory, seigneur du Bourgneuf, au nom de ses frères et sœurs.

E. 3933. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier, dont 1 cahier de 12 feuillets in-4°.

1560-1770 — Longs ou Saint-Bonnet (Fief des). — Guillaume Le Long, demeurant à Étampes, avoue tenir en fief, foi et hommage, de Claude de Chastillon, chevalier, seigneur de Villeneuve-sur-Auvers, pour une moitié, l'autre moitié de la dite seigneurie appartenant à Pierre de Bouville, écuyer, noble homme André Le Roux, auditeur des comptes à Paris, et noble homme Jean Bergeret, avocat au Parlement de Paris, la somme de 7 livres 3 sous parisis de menu cens, valant autrefois 8 livres parisis, à percevoir, 2 fois par an, à la St-Rémi et à la St-Denis, sur les héritages tenus, en la ville d'Étampes et aux environs, par : Antoine Guichard ; Antoine Tourneville ; Guillaume Gibert ; Basile Mothenx ; la veuve de Claude des Essards ; Charles Guestard ; la veuve Cancian Bandet ; Cancian Fouldrier, à cause de sa femme, veuve de Cantien Poignard ; Damien Bauldon ; Etienne Banouard, boucher ; Etienne Cochon ; François Bour-

din; François Sanguin, à cause de sa femme, fille de feu Pierre Jourdain; François Hudebert, boucher, à cause de sa femme, fille de feu François Hamelin; Ferry Martin; la veuve Ferry Alleaume, bourgeois d'Etampes; François Bidault, bourgeois d'Etampes; François Poingard, fils de Cantien; Girard Bredet; Guillaume Godéfroy; Georges Vasseur; Girard Boisse, foulon; Gilles Duval; Jean Roux, grenetier; Jean Chaudoulx, bourgeois d'Etampes; Jean Le Moine, boulanger; Jean Godin, sergent; Jean Leconp; Jean Perdereau; Jeanne Dupré, veuve de Germain Gauthier; Jean Houy; Jeanne, fille de Jean Bélier; Jean Le Camus, bourgeois de Paris; Jean Métais; Jean de Beauvoix; Jean Varet; Jean Chasseculier, apothicaire; Catherine, veuve de Guillaume Hamel; les héritiers de Philippe Gabaille, la veuve Guillaume Cormereau; la veuve Claude Hébert; le commandeur Saint-Jacques de l'Espée; Guillaume Macé; la veuve Estienne Bruant; Messire Simon Charbonnier; la veuve Jean Michellet; Damienne Lambert; Pierre Le Maistre; la veuve et les héritiers de Jean Guillard; la veuve Jean Le Vassor; les héritiers de Cancian Archambault; les héritiers de feu Jean Poynt; les héritiers de feu Jean Banouard; la veuve et les héritiers de Cancien Hue; les héritiers de Lubin Chosson; les héritiers de Maurice Chandellier; Jean Vincent; Etienne Le Vassor; Jean Le Mercier; Macé Boulard; Simon Audren, prévôt d'Etampes; Jérôme de Villette; Jean Hélye, prêtre, curé d'Ormoy (28 février 1560, 1561); la veuve Esprit du Camel; Simon Lesné, prêtre; Michel Girard; Pierre Guyon; Pasquier Motheux; Pierre Hervy; Philippe Cormereau, bourgeois d'Etampes; Pierre Pothoy; Pierre Paris; Pierre Poulain; Pierre de Gilles; Robert le Blanc; Robert Morin; Gervais Sessard; Simon et Maurice les Banouards; Thomas Chelot; Christophe de Croix; Christophe Banouard; Antoine de Lozde; Guillaume Moreau; Jean Perdereau; la veuve Pierre de Lorme; noble homme Gilles Baillard; les héritiers de feu François Compotier; la veuve Aubin Baron; les héritiers de Cancien Charron; Mathurin Fontaine, bourrelier; la veuve de Pierre de la Mare; Pierre Rivet; Pierre Jallant; Simon Dupré; Simon Raclardy; Claude Saillard; Jean du Camel; la veuve Antoine Guyard; Claude Cassegrain, avocat au Parlement de Paris et ci-devant lieutenant général au baillage d'Etampes, procureur fondé de noble homme Jean Le Camus; sieur de Saint-Bonnet, fait foi et hommage au seigneur de Villeneuve-sur-Auvers, pour une censive de 9 écus 1/3, réduits à 28 livres, appelée la censive des Longs, et acquise par le dit Le Camus sur les héritiers de feu Abel Charpentier, bourgeois d'Etampes. — Foi et hommage

rendu à Madeleine de Bouville, veuve de François de la Tranchée, écuyer, seigneur de Villeneuve, par Nicolas de Cœurs, seigneur du Bourgneuf, ayant acquis la censive sus-mentionnée d'Henri Camus, seigneur de Saint-Bonnet, Gauldreville et autres lieux. — Autre foi et hommage rendu à la même, pour la même censive, par Alexis François de Cœurs, seigneur de Bourgneuf, fils de Nicolas. — Saisie de la dite censive, à la requête de Philippe et Henri de la Tranchée, écuyers, seigneurs de Villeneuve-sur-Auvers, pour défaut de devoirs seigneuriaux. — Foi et hommage, pour la même censive, rendu à Charles de Harville des Ursins, chevalier, seigneur de Villeneuve-sur-Auvers, par Alphonse-Germain de Guérin, seigneur de Bourgneuf. — Autre par Marin Savouré, bourgeois d'Etampes, procureur fondé d'Henriette-Françoise Le Camus, veuve du susdit Germain de Guérin. — Autre rendu à Elisabeth Juvenel de Harville des Ursins de Trenelle, veuve de Jean-Jacques Regnault de Barres, chevalier, comte de Barres, seigneur de Villeneuve-sur-Auvers, par Marthe-Hubert de Valory, seigneur du Bourgneuf. — Autre rendu à César-Marie, marquis de Talaru, comte de Chamarande, seigneur d'Etrechy, de Villeneuve-sur-Auvers, etc., par Denis-Pierre Chaillou, avocat au Parlement, procureur fondé de Charles-Jean-Marie de Valory, au nom de ses frères et sœurs.

E. 3934. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1561-1770. — Longs ou Saint-Bonnet (Fiefs des). — Guillaume Le Long, fils aîné de feu Pierre Le Long, demeurant à Etampes, avoue tenir en fief, de noble homme Jean Le Prévost, conseiller au Parlement de Paris, seigneur de Malassise, la somme de 70 sous parisis de menu cens, ayant valu 8 livres parisis, à prendre sur plusieurs héritages sis à Etampes et aux environs, et tenus par: Barbe Ferry, veuve de Cantien Hémercy; Cantien Vézard; Cantien Colleau; Guillaume Le Maréchal; Denis Bardin et Audouin Fillau; Durand Garnier; Etienne Seignant; Etienne Papillon; François Yver; la veuve Guillaume Boullemier; Gilles Moulin; Jean Girault; Jean Jeanne; la veuve Simon Ferry; les proviseurs de Saint-Pierre; Adam de la Lucazière; la veuve Quantin Laisné; Monsieur du Bourgneuf; Jean Dolier, prêtre; la veuve Pierre Vallerault; la veuve Daniel Le Conte; la veuve Simon Carcailler; Michel Seignant; Martin Paris, au nom et comme tuteur de François Paris, son fils; Mathieu Daulton; Pierre Mouton; Pierre Garnier; Pierre Moreau; Pierre Catin; Pierre Mainfroy; Jean

Charpentier; Roger Béliissant; Pierre Beauvois. — Claude Cassegrain; avocat au Parlement de Paris et ci-devant lieutenant général au bailliage d'Etampes, procureur fondé de Jean Le Camus, sieur de Saint-Bonnet, rend hommage, au seigneur de Malassise, de la censive sus-mentionnée, acquise sur les héritiers d'Abel Charpentier, bourgeois d'Etampes, par le dit Le Camus. — Henri Camus, chevalier, seigneur de Saint-Bonnet, Gaudreville et autres lieux, conseiller du roi, bailli, capitaine et gouverneur des ville, château et duché d'Etampes, fils et douairier en la succession de Jean Camus, héritier en partie de Jean-Pierre Camus, en son vivant évêque de Belley, son frère, vend à Nicolas de Coeurs, seigneur du Bourgneuf, le fief, censive et seigneurie, anciennement et communément appelés la censive des Longs, moyennant la somme de 1,600 livres (30 avril 1661). — Foi et hommage d'une partie de cette censive rendu par le dit Nicolas de Coeurs, à Madeleine Houel, veuve de Jean de Boisseret, marquise de Sainte-Marie, dame de Roussay, Etréchy et Malassise. — Autres rendus à César-Marie, marquis de Talaru, seigneur de Malassise, etc., par Denis-Pierre Chaillon, avocat au Parlement, procureur fondé de Charles-Jean-Marie de Valory, seigneur du Bourgneuf, au nom de ses frères et sœurs.

E. 3934¹. (Liasse.) — 2 pièces, papier : 1 registre de 196 feuillets in-f^o; 1 cahier de 8 feuillets in-f^o.

1565-1572. — Longs ou Saint-Bonnet (Fief des). — Terrier du fief des Longs ou Saint-Bonnet, fait sous Abel Charpentier, propriétaire. Déclarants : Claude Durand, mercier; la veuve et les héritiers de Guillaume Boullenger; Jean Lesné; Denis Bordin; Denis Bertault; manouvrier; la veuve Daniel Leconte; Mathurin Papillon, vigneron; Jean Charpentier; la veuve Pierre Valterault; Marie Le Long, veuve de Michel Seignaut; Guillemette veuve de Martin Paris; Gilles Grignon, Cancian Colleau, l'ainé, vigneron; Simon Lesné, marchand; Durand Garnier; François Yvert, Oudin Ourry; la veuve Simon Ferry; Pierre Mainfroy; Mathieu Danthon, Cancian Lhoste; Sébastien Boullard, boulanger, et Jean Péronnet, vigneron; Cancian Bézard; Mathurin Papillon; Marie Béliissant, fille de Roger Béliissant; Jean Gehennies, erubleur; Barbe Ferry, veuve de Cancian Hémer; Jean Fauveau; Jean Sauvegrace; Jean Dupré, boucher; Catherine Gallinière; la veuve et les héritiers de Jean Chaussidon; la veuve Pierre Mouton; Léonard Mouton; la veuve Etienne Papillon; Mathieu Vrayment, l'ainé; Pierre Villemain; Antoine Gervaise;

marchand; Jean Thénard, prêtre, chapelain de Saint-Nicolas, à Notre-Dame d'Etampes (9 octobre 1572); Jacques Lambert, apothicaire; Jean Hony, marchand; Jacques Ripenneau, maréchal; Jean Dallier, teinturier; Jeanne Texier, veuve de Pierre Pothoyon; Jeanne Guiard, veuve de Mahuet Banouard; Antoine Guischard; Damien Bauldon, vigneron; Guillaume Goutault, vigneron; Guillaume Gibert; Denis Petan; Jean Hadebert, boucher; Etienne Cochon; Jean Louvard, prêtre; Jean Cormereau, procureur au bailliage d'Etampes; Jeanne, veuve de Jean Fourmi; Jean Hébert, parcheminier; Marion Bourdin, veuve de François Sanguyn; Pierre Ourry, vigneron; Marie Baudin, veuve d'Etienne Banouard; la veuve et les héritiers de Cantien Hue; Jean Forest et Pierre Clairon, vignerons; Marguerite, veuve de Cantien Forest; Louis Marinalloye, marchand; Cantien Barrot; Eloi Chesneau; Joseph Michel; la veuve et les héritiers de Daniel Le Compte; Etienne Cartel; Claude Tarrasier; Catherine Pelletier, veuve de Cantien Tarrasier; Pierre Bourryen, la veuve d'Abraham Pasquier, fille de Louis Lelong; Claude Bellay, vigneron; Louis Biétrix; Jean Carnevillier; Pierre Berrouer; Philippe Cellier, vigneron; Guillaume Corvet; François Corvet; Cancian Yvernette; Jean Fontaine, le jeune, fils de Denis; Nicolas Chobet; Etienne Durandel, boulanger; Michelle Legendre, fille de la veuve de Mathieu Legendre, l'ainé; Claude Mazeaux; Etienne Gazeran; Cancian Cyrade; Cancian Gazeran, vigneron; Claudine Fontaine, veuve de Pierre Charrier; Claude Thibault; François Martin; François Le Long, marchand; Martin Matoudeau; Etienne Durandel, dit Ferdalesne; Jean Fontaine, le jeune; Guillaume Fontaine; Etienne Le Bas, fourbisseur; Matherin Myallio, vigneron; Etienne Papillon, boulanger; Nicole Le Long, veuve de Richard Pochet; Pierre Dolibeau; Pierre Perrot; Regnault Ferry, vigneron; Roch Garezan, vigneron; Marion Laslery, veuve de Claude Hocquet; la veuve Martin Mercier; Sébastien Dupuis; Pierre Courtillet; Jean Gilbert, Jean Baron; Jean Durand; Imbert Faquillet; Guillaume Dresnuz; Jean Godin, l'ainé; Claude Chaussidon; Louise, veuve de Collas Hémard; Nicolas Fontaine, vigneron; Pierre Meusnier; Pierre Rebours, Jean Papillon; Jean Durandel, vigneron; Abel Dupuis, vigneron; Guillaume Dupeslitz, savetier; Jean Nyvet, tisserand; Jean Rétif; Martin Fontaine, vigneron; Simon Yvernette; Etienne Thibault, marchand; Guillemette Godefroy, fille de Guillaume; Roulland Pelletier, sergent royal aux bailliage et prévôté d'Etampes; Pierre Moussin, marchand; Gilles Lecoup; Michel Girard; Jean Baudry, boulanger; Pierre Degilles, prêtre; Jacques Dorillault; Gilles Mou-

lin; Jeanne Dufrenoy, veuve de Jean Hue; Simon Banard; Nicolas Hemes; Denise Peyrier, veuve de Godeau Godeau; Blaise Chesneau, vigneron; Nicolas Baudouin; Toussaint et Ebonne les Alexandres; Jean Mercier, oncle de Martin; Gervaise Marguerite, marchande; Marion Legendre, veuve de Cancian Thibault; Jacques Charpentier, pâtissier; Nicolas Cressent; Héron Legendre; Pierre Juraud, dit Brunet, vigneron; Martin Delannay; Martin Hemes, vigneron; Cancian Gobert, vigneron; Philippe Nêret; la veuve et les héritiers de Jean Hemes; Simon Charpentier, vigneron; Marie Regnault, fils de B. Hazard; Noël Baron, vigneron; Cancian Toizé, vigneron; Jean Houlard; Claude Renault, fils de Jacques; la veuve Jean Desle; la veuve de Pierre Hemes; Jean Olivier; Laurent Jabant, vigneron; Claire Bénéard, veuve de Pierre Brodet; Nicolas Mahoulean; Martin Mercier, fils de Pierre; Etienne Coue, l'aîné; Cancian Hémar; Simon Chaudrier; Pierre Legendre; la veuve et les héritiers de Guillaume Hémar; Henri Tomard, marchand; la veuve Henri Fontaine; Hervy Fontaine, veuve de Jean Bellet; Nicolas Mercier; Claude Hémar, fils de Pierre; François Dolbeau, fils de Roch; Jean Bénéard, boulanger; Jean Legendre; Jean Rétif, le jeune; Elie Myron, menuisier; Antoine Tourneville, boucher; André Gobert, pâtissier; Christophe Péron, vigneron; Cancian Goussard, vigneron; Claude Potier, vigneron; Claude Bataillard, bourgeois; Claude Thibault, vigneron; Denis Burlevin, marchand; François Lecoup, vigneron; Guillaume Bidde, vigneron; François Banouard; François Cornier, vigneron; Marguerite Godeau, veuve d'Etienne Jallant; Louis Petit, vigneron; Guillaume Moreau, vigneron; Gabrielle Paulmyer, veuve de Jean Paris; Léonard Hémar, vigneron; Gilles Papillon, vigneron; Jean Lhoste, cardeur; Jean Carnevillier, l'aîné, vigneron; Jean Godin, bourelier; Nicolas Menault, marchand; Jean Leclerc, laboureur; Marion Cadot, veuve de Simon Carnevillier; Sébastien Dupuis, vigneron; Claude Robert, laboureur; Richard Bynet; Denis Audenot, laboureur; Pierre Cambray, boucher; Pierre Legendre, charron; Louis Perrot, marchand; Noël Fontaine, vigneron; Renault Jarry; Nicolas Pezard; Louis Bédigier; la veuve François Bidault; Jean Chesneau; Simon Carpignon; Pierre Rigault; Pierre Garnier, marchand; la veuve et les héritiers de Pierre Sablon; la veuve Mathurin Paris; Julien Regnard, marchand; Louis Petit, Cancian Rivière; Pierre Pothouyn, marchand; Gervais Meisson, curé de Saint-Père d'Etampes; 12 des habitants de Paris; Jacques Pothouyn, boucher; Marie Guard, veuve de Cancian Archaubault; Pierre Desbavais;

Liesne Yvert; Jean Fontaine, dit Jannoy, fils de Jean, Robin Fontaine; Catherine Chandonx, veuve de Ferry Alleoune; Louis Bourdeau, marchand; Jean Gillet, marchand; Michel Chausson; Marie Guétard, veuve de Simon Audren; Denis Godeau; Nicolas Chevrier, vigneron; Cancian Le Roy, vigneron; Jean Prédlean, vigneron; Lubin Crestault; Jeanne, veuve de Cancian Charron; Antoine Blondeau, maître de la Boutique Saint-Gilles; Guillaume Moreau, vigneron; Hippolyte Poulin, serrurier; Jean Banouard, boulanger; Marin Carnevillier, fils de Gilles, vigneron; Jacques Brechemier, marchand; Hérosme Chastillon, bourelier; Pierre Binette, marchand; Yvon Baron; Etienne Lamy, procureur au balliage d'Etampes; Fleurent Eujubert, vigneron; Jean Gouvet, corroyeur; Pierre Gancourt, vigneron; Claude Fontubier, potier d'étain; Denis Patin, vigneron; Gilles Buchon, procureur à Etampes; André Gilles, praticien; Pierre Villemyer, vigneron; Guillaume Marionnet, plâtrier; Jean Miguard, marchand; la veuve François Comptière; Catherine du Bourgneuf, veuve de Pierre Lelong; Etienne Le Vassor, procureur au balliage d'Etampes; Etienne Le Vassor, le jeune, fils de feu Jean Le Vassor, praticien; Jean Hélix, prêtre, curé d'Ormoy-la Rivière (5 août 1570); Perrine Lhuillier, veuve de Jean Lecoup; Etienne Degaulchire; Guillaume Gonault; Louis Septier, sergent royal à Etampes; François Ledoyen, marchand; Barthélemy Marcéat, avocat; Marc Bonillard; la veuve de Jean Varrest; Etienne Morry, et Andillon Chausson, tisserands en toile; Gervais Fessard; la veuve Claude des Essardz; Nicole Cousté, veuve de Thomas Chelot; Jean Debauvais; Pierre Raclardy, cordier; Simon Dupré; la veuve Pierre Delorme; la veuve Jean Charon; Louis Blanchard; Simon Raclardy; la veuve et les héritiers d'Aubin Baron; Robert Leblanc, parcheminier; Pierre Ryvet, cardeur; Denis Gallet, plâtrier; Lucas Sabourin; Cancian Fouldrier; Avoye Allard, veuve de Charles Guétard; Jean Hamel, tonnelier; Jean Du Ris, laboureur. — Table alphabétique des noms et prénoms des déclarants.

E. 3035. (1 et 2) — 4 pièces, papier, dont 1 r. et 2 verso de 379 feuillets in-4°, 1 cahier de 27 feuillets in-4°, et 1 cahier de 7 feuillets in-4°.

1580-1606. — Longs ou Saint-Bonnet (Fief des). — Terrier du fief des Longs, ou registre des déclarations censuelles passées devant Hobier, Vélye et autres, notaires à Etampes, au profit de Jean Cumus, seigneur de Saint-Bonnet et de Gaudreville en Beauce, conseiller du roi, par (en 1580); Martin Mercier, fils de Pierre, vi-

gneron ; Nicolas Mercier, vigneron ; Louis Girard, hôtelier ; Marie Le Long, veuve Michel Se gnaut ; Durand Garnier, maréchal ; Jacques Durandel, vigneron ; Nicolas Chevrier, vigneron ; Pierre Hémard, fils de François, vigneron ; Jean Durandel, vigneron ; Zéphar de Cousin, veuve Guillaume Hémard, vigneron ; Richard Hémard, vigneron ; Cancien Gobert, vigneron ; Jean De-neau, vigneron ; maître Gilles Buchon, procureur au baillage et prévôté d'Etampes ; Cancien Banouard, marchand ; Jean du Riz, laboureur ; Eloï Chesneau, vigneron ; Léonard Dauthon, vigneron ; Jean Grenier, vigneron ; Pierre Michellet, cordonnier ; Etienne Baslé, vigneron ; Pierre Dollibeau, vigneron ; Anthoine Voullon, vigneron ; Pierre Voullon, vigneron ; Claude Regnard, marchand ; Pierre Baron ; Guillaume Gault, vigneron ; Robine Béard, veuve de Guillaume Boullemier, vigneron ; Jean Charpentier, marchand ; Denis Patau, vigneron ; Christophe Proust, vigneron ; Guillaume Gault, vigneron ; Robine Béard, veuve de Guillaume Boullemier, vigneron ; Jean Charpentier, vigneron ; Perrine Garnier, veuve de Daniel Leconte, vigneron ; Pierre Clairon, vigneron ; Jean Forest, vigneron ; Jean Mignard, marchand ; Jeanne Paris, veuve d'Abel Dupuis, vigneron ; Ambroise Bergeret, vigneron ; Jean Carnevillier, l'aîné, vigneron ; Jacques Bréchemier, marchand, bourgeois d'Etampes ; Jean Crestault et Jean Gobert, vignerons ; Cancien Paris, vigneron ; Pierre Mainfroy, l'aîné, vigneron ; Louis Petit, vigneron ; Blaise Chesneau, vigneron ; Jean Cattin ; Jean Cornevillier, vigneron ; François Cornevillier, vigneron ; François Launay, vigneron ; Etienne Hemes, vigneron ; Guillemette Haste, veuve de Claude Belloy, vigneron ; Cancienne Dupuis, veuve de Martin Mercier, vigneron ; Boniface Mercier, vigneron ; Jehan Gehennes, eribleur ; Gilles Girard, vigneron ; Jean Michel, le jeune, vigneron ; Pierre Gaucourt, vigneron ; Guillaume Jollivet, vigneron ; Can Mercier, vigneron ; Hugnette Mareschal, veuve de Cancien Vrayment ; Pierre Fontaine, fils de Henri, vigneron ; Jean Dauny, manouvrier ; Claude Tarraquier, vigneron ; Michel Girard, marchand ; Pierre Legendre, fils de Simon, vigneron ; Pierre Yvert, vigneron ; Jean Fontaine, l'aîné, fils de Claude ; Jean Motheulx, vigneron ; Cancien Laucneau, vigneron ; Simon Paris, vigneron ; Claude Pothier, vigneron ; Pierre Gazeran, vigneron ; Philippe Durand, vigneron ; Mathurin Myallain, vigneron ; Nicolas Pezard, vigneron ; Claude Thiboult, vigneron ; Léonard Petit, charron ; Nicole Consté, veuve de Thomas Cholet ; Etienne Charpentier, vigneron ; Jhérosme Homo, cordier ; Roch Lhoste, vigneron, Pierre Legendre, charron ; Nicolas Bernier, archer du

prévost des maréchaux d'Etampes ; Claude Chaussillon, vigneron ; noble homme M^r Claude Houy, docteur en médecine ; Bertrand Mainfroy, vigneron ; Martin Trap-peloire, maréchal ; Durand Tarraquier, vigneron ; Flo-rent Enjubert, vigneron ; Martin Leconte, vigneron ; Louis Biètrix, vigneron ; Rouliet Biètrix, vigneron ; Cancien Bézard, vigneron ; Cancien Lamy, lanternier ; M^r Guillaume Golin, prêtre ; Michel Jarry, vigneron ; Mathurin Collet, vigneron ; Gilles Papillon, vigneron ; Louis Chartier, charron ; Liesné Yvert, vigneron ; Pierre Hémard, vigneron ; Etienne Durandel, marchand hôtelier ; Louis Blanchard, marchand, bourgeois ; Mathurin Bachelot, manouvrier ; Martin Cochon, marchand boucher ; Claude Durand, mercier ; Can Golin, marchand mercier ; Françoise Vincent, veuve de Pierre Ri-vet, marchand ; Gilles Grignon, marchand ; Etienne de Gauthin, vigneron ; Julien Regnard, marchand ; Simon Charron, vigneron ; Pierre Motheulx, vigneron ; Denis Bardin, charron ; Hippolite Fontaine, cordier ; Gilles Hervy, boulanger ; Jacques Pothonin, boucher ; Jacques Droullault, foulon ; Etienne Lelong, marchand ; Etienne Thibault, marchand ; Mathieu Vrayment, vigneron ; Cancien Demollières ; Christophe Texier, tourneur ; Pierre Villemaire, vigneron ; Guillemette Perdreau, veuve de Pierre Provensale, marchand ; Guillaume Ma-ryounet, plâtrier ; Catherine Bidault, veuve de Daniel Egal ; Jacques Le Breton, marchand chaudronnier ; Jean Delisle, marchand ; Etienne Cochon, bourgeois ; Jean Chasseculier, apothicaire ; Jeanne Regnard, veuve de Jean Gouvet, corroyeur ; Barthélemy Myallain, vigne-ron ; Mathieu Papillon, vigneron ; Esprit Routin, mar-chand ; Girard Racquillet, boucher ; François Le-doyen, marchand ; Catherine Gallinière, veuve de Quentin Lesné ; Jean Hourry, vigneron ; Toussaint Moalin, vigne-ron ; Hervy Tanneur, vigneron ; Cancien Fontaine ; Girault Fontaine, vigneron ; Pierre Tarraquier, vigneron ; Jean Tarraquier, vigneron ; Jacques Faulvean, vigneron ; Si-mon Lesné, marchand ; Simon Lemaire, laboureur ; Françoise Motheulx, veuve de Pierre Legendre, vigne-ron ; Cancienne Corbillon, veuve de Claude Fontibier, potier d'étain ; Louis Fortier, boulanger ; Sebastienne Chausson, veuve de Ronland Pelletier, sergent royal à Etampes ; Jean Brunet, marchand boulanger ; Simon Lesné, marchand ; Claude Pierre, vigneron ; Jean Hé-berth, parcheminier ; Roch Boullard, mercier ; Robert Musnier, maréchal ; Jean Hervy, le jeune, vigneron ; Jean Boutevillain, marchand tanneur ; Jean Mestais, vigneron ; Denis Richeulx, vigneron ; Christophe Mus-nier, vigneron ; Philippe Chartier, vigneron ; Blaise Legendre, vigneron ; Philippe Scellier, vigneron ; Noël

Bellier, marchand; Jean Godin, bourrelier; Guillaume Cornet, vigneron; Sébastien Paris, tailleur d'habits; (en 1594, 1596, par devant Védyc); Guillaume Jollivet, vigneron; Claude Tarraquier, vigneron; Louis Colbeau, vigneron; Pierre Gnymont, marchand; Jean Villemaire, maréchal; Louis Banouard, cordonnier; Cantienne Seigniant, veuve de Michel Vacher; Marin, Robert, boulanger; Jean Boutevillain, marchand; maître Henri Dupré, procureur au baillage et prévôté d'Etampes; Claude Durand, mercier; Nicolas Bernier, archer du prévôt des Maréchaux à Etampes; Jacques Touchart, boucher; Jean David, marchand; Thomas Motheux, vigneron; Cantien Lamy, lanternier; Jacques Le Sour, boulanger; Léonard Richeux, chapelier; Mathurin Torry ou Gorry; boulanger; Jean Gabaille, marchand; Hippolite Fontaine, cordier; François Crestault, vigneron; Pasquier Prieur, marchand; Morin Robert, boulanger; Marie Beaudon, veuve de Jacques Le Breton; Jean Dollibeau; Roland Martinet; honorable femme Jeanne de Laigle, veuve de Jean Charron, sergent à cheval au Châtelet de Paris; Louis Harsant, boulanger; Quantin Banouard, boucher; André Durand; François Banouard, boucher; Sébastien Gallet; Pierre Raclardy, le jeune, marchand cordier; Jeanne Hudebert, veuve de Christophe Banouard; Simonne Tarraquier; Pierre Faye, vigneron; Eloi Chesneau, vigneron; Alain Septier, marchand; Hippolite Charpentier, vigneron; Laurent Chandellier, serrurier; Mathurin Bachelot, savetier; Guillaume Marionnet, plâtrier; Jacques Revers, marchand; Mathurin Richard, marchand; Pierre Cavé, marchand; Cantienne Torneu, veuve d'Esprit Bouttin, marchand hôtelier; Etienne Le Long, marchand; François Piet, marchand; Pierre Motheux, vigneron; Marie Pinet, veuve de Pierre Le Tailleur, boursier; Léonard Dauthon, vigneron; Jean Lhoste, marchand; Toussaint Chesneau, vigneron; Julien Regnard, marchand hôtelier; (par devant Pierre Jutet, en 1598, 99, 1600, 4, 5, 6.); les proviseurs de l'église Saint-Pierre d'Etampes, représentés par Claude Dauthon, Guillaume Chandellier, et Durand Jollivet; Mathurin Chéneville, charron, Michel Lambert, marchand, bourgeois d'Etampes; Pierre Fourrier, boulanger; Guillaume Vénart, marchand; Servais Michellet, cordonnier; Cantien Banouard, marchand boucher; Jean David, marchand; Pierre Rigault, marchand hôtelier; Cantien Yvert, vigneron; Robert Dronilant, jardinier, Jacques Paris, marchand épicier; Jean Le Clerc, maître tailleur d'habits; Jean Beaujon, marchand; demoiselle Marie Saulcier, veuve de Pierre Amadonne, dame du Bourgneuf; (9 octobre 1600, 4, 5.); Marie Audren, veuve de maître Pierre Lamy, avocat au

baillage et prévôté d'Etampes; Madeleine Darras, veuve de noble homme Etienne Chardou lieutenant de la prévôté d'Etampes; Claude Forest, marchand; Pierre Parent, procureur au baillage d'Etampes; François Dupuis, vigneron; Jacques Aleaume, marchand, bourgeois d'Orléans; Etienne Pernet, praticien; Liphart Carnevillier, vigneron; Anne Fortier, veuve de Jean Brelet, marchand corroyeur; Pierre Guyot, meunier; Jean Moullé, marchand, bourgeois d'Etampes; Marie Gabaille, veuve de Jean Clain, marchand; Sébastien Fouldrier, marchand; Pasquier Prieur, marchand; Cantien Banouard, boucher; Pierrine Berruyer, femme de Nicolas Mainfroy; Girarde Mainfroy, veuve de Sébastien Paris, tailleur d'habits; Nicolas Ratif, vigneron; Jacques Moussault, archer du prévôt des maréchaux d'Etampes, Dourdan et La Ferté-Aleps; Pierre Joisneau, le jeune, vigneron; René Le Sueur, laboureur; Cantien Yvert, vigneron; Jean Fontaine, le jeune, vigneron; Nicolas Hémard, l'ainé, vigneron; Claude Boucher, vigneron; Pierre Mercier, charron; Merlin Boucher, marchand mercier; Pierre Chardon, praticien à Paris; Cantienne Seigniant, veuve de Michel Vacher; Pierre Bergerat, vigneron; Guillaume Papye, marchand et laboureur; Pierre Delorme, marchand boucher; Perrine Moullin veuve en secondes noces de Cancien Louis, vigneron; Antoine Mercier, bourrelier; Guillaume Leconte, marchand hôtelier; Guillemette Chasseculier, veuve de Jacques Lambert, apothicaire, bourgeois d'Etampes; Philippe Petit, huisnier audienier au siège royal d'Etampes; Charles Prête, sergent royal à Etampes, Jean Sauvegrâce, vigneron; Pierre Godin, mercier; Louis Banouard, marchand boucher; Léonarde Dorange, veuve de François Piet, mercier; Simon Papillon, vigneron; Cantien Gobert, vigneron; Damien Fizellier, boucher et Michel Mercier, vigneron; Jean Fouldrier, marchand, bourgeois d'Etampes; Marguerite Cochon, veuve de Cantien Poinart, marchand; Jean Dœurre, vigneron; Jacques Thibault, vigneron; Eutrope Loué, vigneron; Roger Dadure, voiturier par eau; Simon Regnault, vigneron; Jean Guerton, marchand, bourgeois d'Etampes; Pierre Fortier, voiturier par eau; Toussaint Seigniant, vigneron; Cantienne Godin, veuve de Denis Roger; Perrine Godin, femme de François Durés, marchand; Jean Fontaine, l'ainé, vigneron; Louise Longeralte, veuve de Jacques Deserville; Martin Hénard, cabaretier; Pierre Crestault, vigneron; Pierre Forest, l'ainé, vigneron; François Duris, marchand, bourgeois d'Etampes; Michel Boutevillain, le jeune, tanneur; Ferry Pouville, marchand drapier; Cantien Loué, marchand cordier; Servais Michellet, marchand; François Godin, meunier;

Marin Régnier, laboureur; Toussaint Godeau, marchand; François Banouard, marchand boucher; Michel Colleau, laboureur; Jean Thibault, marchand; Huguette Leconte, veuve d'Etienne Thibault, marchand, bourgeois d'Etampes; Jean Mignon, hôtelier; François Gabaille, marchand hôtelier; Pierre Darras, sieur de Marmas; Michel Boullemier, le jeune, vigneron; Cantienne Guettart, veuve de Cantian Lamy, lanternier; Jacques Boutevillain, bourgeois d'Etampes; Jean Guettard, marchand, bourgeois d'Etampes; André Guettart, marchand; Arthus Le Maire, vigneron; Jacques Boucarl, bûtelier; Hélye Durant, marchand; François Dupuis, vigneron; Noël Naudet, vigneron; Simon Guettard, marchand drappier; Christine Hue, veuve de Mathurin Genest, marchand, bourgeois; Jean Banouard, marchand boucher; François Delesles, maître chirurgien à Etampes; Pierre Voillon, laboureur; Jehan Menault, marchand, tanneur; Cantian Mercier, sayetier; Jean Carnevillier, l'aîné, vigneron; Nicolas Papillon, vigneron; Etienne Charpentier, vigneron; Claude Chaulsidon, vigneron; Jean Durandel, vigneron; Gilles Lelarge, vigneron; Cantian Gobert, vigneron; Cantian Hémard, vigneron; Simon Lecoup, vigneron; Gilles Enjubert, vigneron; Mathieu Rué, vigneron; Jean Fontaine, le jeune, vigneron; Jean Yvert, vigneron; Cantien Yvert, vigneron; Noël Mallet, laboureur; Cosme Segault, vigneron; Nicolas Hémard, fils de Cantian, vigneron; Jean Gaibourt, sergent royal en l'élection d'Etampes; maître Pierre Boudeaulx, procureur à Etampes; honorable femme Gabrielle Paulmier, veuve de Macé Guisenet, bourgeois d'Etampes; maître Jean Héneville, procureur au baillage et prévôté d'Etampes.

Tables alphabétiques des censitaires.

E. 3936. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1650-1664. — Longs ou Saint-Bonnet. (Fief des). — Déclarations passées à Marie de Conte, veuve de Jean Camus, chevalier, seigneur de Saint-Bonnet, Chastres, Gaudreville, la Chapelle et autres lieux, bailli, gouverneur et capitaine des ville et duché d'Etampes, et à Henri Camus, chevalier, seigneur de Saint-Bonnet, bailli et gouverneur d'Etampes, son fils, pour les héritages tenus, dans la censive des Longs ou Saint-Bonnet par: Pierre Brunot, vigneron; François Brosse, vigneron; Gabriel Boureau, chirurgien; Perrine Bouchet, veuve en secondes noces de Michel Bouillemier; Jean Bouillemier, vigneron; Pierre Bondonneau, boucher; Martin Boudier, vigneron; Mathieu Bézard, vigneron;

Mathurin Baugin, boucher; Toussaint Coquet, épicier, au nom de Jean Baugin, marchand; Jean Boucher, laboureur; Jean Cour, vigneron; Accurse Cordeau, tonnelier; Pierre Charpentier, hôtelier; Jeanne Bourdon, veuve de Jean Rigault, docteur en médecine, ayant charge de noble homme Philippe Chantier, avocat au parlement de Paris; Michelle Chandellier, veuve de François Charron, mercier; Jacques Certain, charpentier en bateaux; Louis Carnevillier, vigneron; François Carnevilliers, vigneron; Guillaume Canvet, compagnon boisselier; Marie Lambert, veuve de François Dumoureau, écuyer, sieur des Bruis (ou Bouis); Claude Durand, boulanger; Barthélemy de Coeurs, marchand; Jean Dauthon, laboureur; François et Cantien les Faves, vignerons; Françoise Banouard, veuve d'Hérosme Flocques, boucher; François Gaudeau, épicier mercier; Pierre Goussard, conseiller secrétaire du roi, avocat au parlement de Paris; Michel Hémard, vigneron; Claude Jubin, charron, Nicolas Lamy, marchand; Marguerite Leconte; François Levassor, boulanger; Gabriel Boureau, chirurgien, et Claude Fontaine, comme marguilliers de Saint-Pierre d'Etampes; Zacharie Mercean, maçon en plâtre; Jeanne Banouard, veuve de Marin Marchand; Mathieu Marchand; Claude Martin, vigneron; Jean Masson laboureur; Madeleine Meusnier; Nicolas Mercier, maréchal; Pierre Mercier, boisselier, Jean Maslin; noble homme Thomas Migault, conseiller du roi en l'élection de Bourdan; Simon Papillon, vigneron; Pierre Paris, l'aîné, vigneron; Pierre Fanier et Antoine Parizot, marchands, à cause de Caneienne et Marguerite Boutin, leurs femmes; Nicolas Patou, jardinier; Guillaume Petit, marchand; Joachim Pézard, vigneron; Pierre Pinot, vigneron; Pierre Rossignol, l'aîné, Pierre Rossignol, le jeune, Ferry Rossignol et François Hersant, vignerons; François Sellerin, vigneron; Catherine Gorry, veuve d'Alain Septier; Pierre Septier, marchand, bourgeois d'Etampes; Simon Taneur, vigneron; Etienne Tarade, marchand; Jean Tarraquier, vigneron; Claude Thibault; Catherine Tubouf, vigneron; Jacques Touchard, marchand; Mathurin Thureau, vigneron; Cantien Vézard, vigneron; Pierre Villemaire, maréchal.

— Table alphabétique des noms des déclarants de 1650 à 1664. Il n'y a qu'une seule déclaration de cette dernière année et deux de 1660; toutes les autres appartiennent aux années 1650 et 1651.

E. 3937. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1674-1676. — Longs ou Saint-Bonnet (Fief des). —

Déclarations passées à Alexis-François de Cours, conseiller au Châtelet de Paris, seigneur de Bourgneuf, pour les héritages tenus dans la censive ou fief des Longs en de Saint-Bonnet par : François Anceau, coutelier ; Etienne Bandry, marchand, bourgeois d'Etampes ; Jean Richebois, officier de Monsieur, frère unique du roi ; Pierre Bourgeois, charcutier ; Jacques Caperon, boulanger ; Pierre Carnevillier, laboureur ; Cantien Cbéneville, l'un des messagers d'Etampes ; Aubin Collean, le jeune, vigneron ; Nicolas Collean, le jeune, vigneron ; Philippe Courtillet, vigneron ; Cordeau, avocat au parlement de Paris ; Jean Daussein, boucher ; Eloï Froment n. marchand ; Cantienne Hersant, veuve de Jean Gabaille ; Marguerite Renault, veuve de Jacques Hernant ; Catherine Boutevillain, veuve de Jacques Hoehereau, marchand ; Jeanne Guisenet, veuve de Pierre Houdouin ; Denis Leblanc, maréchal ; Toussain Lemaistre, laboureur ; Jean Baudet, tailleur d'habits ; François Charron, huissier, et Jean Boudeau, chirurgien, comme mareuiliers de l'œuvre Notre-Dame d'Etampes ; Etienne Lhoste, vigneron ; Basile Moullin, laboureur ; Jean Nicolas, manouvrier ; Jean Nicolas, vigneron ; Jean-François Paris, vigneron ; Antoine Parizot, l'aîné, marchand ; Etienne Petit, tailleur d'habits ; Sébastien Poulard, cordonnier ; Jean Roullier, laboureur ; Valentin Rousseau ; Louis Ségault, jardinier ; Pierre Vergeon, l'aîné, Pierre Villemère et Luce Hardy, femme de Cosme Dujat ; frère Toussaint Béhade, prêtre, professeur en théologie, ministre et supérieur du couvent de la Sainte-Trinité d'Etampes, (1^{er} juillet 1676) ; François Hersant, jardinier. — Table alphabétique des déclarants de 1674 à 1676.

E. 3938. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1734-1764. — Ferme de l'Orme. — Pièces relatives à une rente foncière annuelle et perpétuelle de 200 livres, créée par Joseph Hardy, au profit de Charles Prousteau et sa femme, pour partie du prix de vente de la moitié de la ferme et métairie de la ferme de l'Orme, sise en la paroisse d'Abbeville. Quittances pour ladite rente, données généralement par Jean Bonnardel Andra, conseiller du roi, lieutenant général civil et criminel au bailliage de Gien, qui avait épousé Marie-Jeanne Prousteau. — Titre nouvel de ladite rente passé par un des co-propriétaires de ladite ferme, Claude Mazare, épicier à Paris, tant en son nom que comme tuteur d'Etienne, Nicolas et Marie-Anne, enfants de lui et d'Henriette Quéhard — Cantien Hardy, marchand, demeurant à Boynes, et Andrée Sainsard, sa femme, cèdent et trans-

portent à Pierre Prousteau, sieur des Grèves et des Genets, la somme de 400 livres de principal, à eux dues par François-Marthe Hubert de Valory, et Charlotte-Henriette-Aimée de Valory, sa femme pour reste du prix de la vente que lesdits époux Hardy leur ont faite du quart de la ferme de l'Orme. — Quittances de la rente de ces 400 livres délivrées successivement par Hardy et Prousteau.

E. 3939. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier.

1686-1750. — Greffe de la vicomté de Rouen. — Pièces relatives à la part du produit du greffe de la vicomté de Rouen, entrée dans la famille Valory par le mariage de Guy-Louis-Henri de Valory, avec Henriette-Françoise Le Camus, veuve, en premières noces, d'Alphonse Germain de Guérin, seigneur de Monlineuf, laquelle Henriette tenait cette part de produit par suite d'une transaction passée entre elle et Anne Vèdeau de Grandmont, veuve, en premières noces, de Louis Aubery, et en secondes noces de Germain de Guérin, père du sus nommé Alphonse Germain de Guérin.

E. 3940. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1790. — Boismercier, Valnay, etc. Mémoire sur la valeur de la ferme de Boismercier. Extraits des registres tenus par les officiers mesureurs de grains à la halle de Paris, contenant le prix des blés, seigles, orges, avoines, et grenailles, de 1776 à 1789. — Jean Gérard Geoffroy, avocat en parlement, demeurant à Etampes, fondé de la procuration spéciale de François-Etienne-Michel de la Bigne, écuyer ordinaire et commandant le premier manège de la grande écurie du roi, demeurant à Versailles, propriétaire de la terre de la montagne et Guigneville et du fief de Boismercier et Valnay, dont le domaine utile est tenu en roture par M. de Valory, déclare avoir reçu de Charles-Jean-Marie de « Valory, » chevalier de Saint-Louis, colonel commandant le premier régiment provincial d'état-major, la somme de 48,184 livres, dont 45,084 pour le sort principal de 20 septiers de blé, froment et 40 septiers d'avoine, de la rente foncière et seigneuriale payable annuellement sur le domaine utile dudit fief de Boismercier et Valnay, dont la nu-propriété appartient au susdit Valori, et l'usufruit à Casimir-Louis de Valori et Marie-Jeanne-Marthe de Valori, ses frère et sœur, et 250 livres pour le rachat et extinction des droits casuels dudit domaine utile.

E. 3941. (Liasse.) — 204 pièces, papier.

1610-1701. — Valnay, Courtmeunier, etc. — Déclarations d'héritages tenus à cens des seigneurs des fiefs de Valnay, Courtmeunier et Courthour par : Jean de La Lucazière, bourgeois de Paris; André Bailly, laboureur; François Gilbert, vigneron; Jacques Boucher, laboureur; Clément Rivet ou Rinet, marchand drapier; Pierre Hardy, laboureur; Jean Dufay, laboureur; A. Chéneville, maître cordonnier; Nicolas Bailly, laboureur; Pierre Brossard, laboureur; Antoinette de Saint-Pol, veuve de Pierre de Veillard, écuyer, seigneur de la Chesnée; Pasquier Oury, laboureur; Claude Dufay, marguillier de la fabrique de Saint-Quentin de Brières; Cantien Brossard, laboureur; Catherine Godin, fille et héritière de feu noble homme Mélaré Godin, vivant, conseiller du roi et président au grenier et magasin à sel d'Etampes; Simon Poussard, charretier; Jean Coquentin, laboureur; Rodolphe Guyard, marchand; Denis Fontaine, laboureur; Espérance Darthois; Michel Durandel, laboureur; Pierre Simonneau laboureur; Salomé Durantel, veuve de Pierre Ruelle; Marie chandellier, veuve de Jean Hersant; Jean Chesnay, marchand; Jacques Baron, boisselier; Nicolas Mériault, marchand tanneur; Pierre Rotté, laboureur; Denis Martin, marchand; Jean Dif, maître charron; François Barrué, vigneron; Joachim Sédillot, maréchal; Abel Lefébure, laboureur; Pierre Papillon, laboureur; Jean Le Roy et Guillaume Desange, marchands; Madeleine Defourcrocy, veuve de noble homme Michel Egal, vivant, conseiller du roi, président prévôt d'Etampes; Geneviève Guyot, veuve de Pierre Sévin, vivant, conseiller du roi et élu en l'élection d'Etampes; Fiacre Bourbier, manouvrier; Jean Guillauteau, tant en son nom que comme tuteur de Jean et Marie Guillauteau, ses enfants, héritiers de feu Claude Regnard, vivant, marchand à Etampes; Jean Cantien Vézard, vigneron; Bavile Moulin, laboureur, Pierre Delanoue, vigneron; Antoine Le Noir; Perrine Bayard, femme de Vincent Dargent; Alain Septier; Simon Dacost, marchand; Nicolas Allais, papetier; Charles Manger, laboureur; Madeleine Regnault, sa veuve; Cantien Cornet, laboureur; Pierre Blandin, marchand; Louis Gervaise, marchand épicier; Alexandre Rousseau, maître pâtissier, Jean Chartier, marchand; Joachim Chevrier, maître menuisier, et Jean Daussin, marchand boucher, tous marguilliers de l'église Saint-Basile d'Etampes; Marie Lévesque, veuve de Jacques Menault, bourgeois de Paris; Léonard Cavé, huissier de cuisine du commun du duc d'Orléans; Pierre Cavé, mar-

chand; Accurse Duprè, procureur aux sièges royaux d'Etampes; Claude Massignon et Basile Durandel; Jean Ruelle, maître pâtissier; Gilles Petit, marchand chapelier; Pierre Vallée, bourellier; Louis Ségault, jarlinier; Jean Massigon, jarlinier; Morin Marchand, meunier; Toussaint Lemaître, voiturier; Jacques Hébert, marchand; Mathurin Archambault; Symphorien Rousseau, (sign. autg Rouciant), maître boisselier; Geneviève Boudoux; veuve de Jean Guyot, vivant, procureur aux sièges royaux d'Etampes; les religieuses de la congrégation Notre Dame d'Etampes 23 juin 1681, Marie Moreau, supérieure, Alexis de Demballe, assistante, Angélique-Marie Hurielle, Marie Buchère et Marie-Anne Pineau, conseillères; Marie Petit, veuve de Jean Couty; Claude Dupuis, laboureur; Noël Hardy, marchand épicier; Nicolas Thibault, marchand; Jean Guyot, receveur et payeur des droits et taxations des officiers de l'élection d'Etampes, au nom et comme ayant la garde des enfants de lui et de feu Catherine Banouard, héritière de son père Louis Banouard; Claude Melun, maître bourellier; Quantin Banouard, fils d'autre Quantin, marchand boucher; Jean Melun, bourellier; Antoine Bourdon, conseiller du roi, président en l'élection d'Etampes; Jean Couty, marchand; Michel Le Gendre, prêtre demeurant à Etampes; Pierre Bellier, vigneron; Simon Taneur, vigneron; noble homme Noël Jolly, chef d'échançonnerie de S. A. R. (7 septembre 1648); Julien Moreau, vigneron; Antoine Lebrun, maître boulanger; Richard Hémard, vigneron; Nicolas Hémeud, vigneron; Barthélemy Bellin, Pierre Montaigne, laboureur; Louis Charron, le jeune, procureur au parlement; Mathieu Bominel, marchand papetier; Michel Vaillon, maître boulanger; Théodore Martin, prêtre, chantre et chanoine de Sainte-Croix d'Etampes 30 août 1701; Ferry Boucher, vigneron; Georges Capitain, maître chandronnier; Laurent Touzé, vigneron; Jean Le Sage, vigneron; Louis Jarry, vigneron; Denis Taraquier, vigneron; Claude Richeux, vigneron. Les seigneurs ou dames de Valnay au profit de qui ont été passées les déclarations sont: Germaine de Tournay, veuve de Pierre Camus ou le Camus, bailli et gouverneur d'Auxerre; Claude Le Camus, trésorier de France en Bourgogne; Toussaint Baudoin, procureur au Châtelet de Paris; Pierre Robeau, contrôleur de la maison du roi; François Baudoin, avocat au parlement.

E. 3942. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 4 pièces, papier, dont 3 cahiers de 7, 7 et 17 feuillets in-4°.

1463-1575. — Terres en Anjou. — Acte de foi et

hommage rendu à Jean, sieur de Bueil, conte de Sancerre, seigneur de chasteaux en Anjou, « par maistre » Billaire Vallory, licentié en droit et archépébtre de » Chastellerault, au nom et comme procureur de Loys » de Vallory, escullier, seigneur d'Estilly, et maistre » d'ostel de Monsieur le compte du Maine, » pour les terres de la Perrière et de Lublé, naguères acquises, par le dit Louis de Valory, de Catherine de Lisle, veuve de Georges « de la Trémoille, chevalier. » — Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de « Meigné, » rendu à Jean d'Alençon, comte du Perche et vicomte de Beaumont, par Catherine « de Brezay, damo'selle, » veufve de Loys Vallory, en son vivant, escuier, seigneur de la Perrière, Meigné et Lublé. » — Aveu et dénombrement de la terre, fief et seigneurie de Chantepie rendu à Georges de Valory, chevalier, seigneur de Détéilly et de Meigné, par « Roland de Ploret, escuier, » seigneur du dit lieu, au nom et comme père et tuteur » de Jullien de Ploret, aussy escuier..... » — Catherine de la Grandière, femme et fondée de procuration de Philippe de Valory, chevalier, seigneur de Détéilly et de Lublé, reconnaît avoir reçu de Mathurin de Rougé, chevalier, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et enseigne des cent gentilshommes de sa maison, sous le gouvernement du seigneur de Chavigny, seigneur des Rues et de Perrière, la somme de 2,000 livres tournois, à déduire sur la somme de 6,500 livres tournois, restant de la somme de 42,600 livres tournois, prix de la vente des lieux, fief, terre et seigneurie de Meigné, sis en la paroisse de Chigné, et des fiefs de « Villaynes et la Balynière, » faite par ledit Philippe de Valory audit de Rougé, par contrat passé à Tours le 22 décembre 1574.

E. 3943. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier, dont 1 cahier de 47 feuillets in-4°.

1534-1770. — Terres en Anjou. — Acte de foi et hommage rendu à Jean Philbert, avocat au bailliage de Chinon et procureur du cardinal de Richelieu, par Louis de Valory, écuyer, sieur de Détéilly, héritier de feu Antoine de Valory, son père, pour la châtellenie, fief, terre et seigneurie de Détéilly, tenue du dit cardinal, à cause de la seigneurie de Chinon. — Antoinette-Catherine de Voyer d'Argenson de Paulmier, veuve de Louis de Valory, chevalier, seigneur châtelain de Détéilly, en qualité de tutrice et ayant la garde noble de ses enfants, consent que Charles de Valory, chevalier, seigneur de Cussy, touche, sur chacune des 7 années du bail de la terre et

seigneurie de Détéilly, la somme de 227 livres 5 sous d'intérêt du principal de 4,545 livres, dû audit Charles de Valory par la succession dudit Louis de Valory. — Vente, par contrat pignoratif, des maisons, terres et seigneuries du Lécé et des Petits-Bois faite à Maxime Préault, veuve de Pierre Mangot, avocat au bailliage de Chinon, par Elisabeth de La Rochefoucauld, veuve de Charles de Valory, seigneur du Lécé et des Petits-Bois, et tutrice de leurs enfants mineurs, et comme procuratrice de François de Valory, prieur des prieurés « de » Palloiseau et de Hallais, patron des patronages ecclésiastiques de Vadelincourt et de Harancourt, seigneur » de la terre et seigneurie de la Gallopinière, » et Antoine de La Rochefoucauld, chevalier, seigneur de Neuilly-le-Noble, tant pour lui que pour Renée de Sainte-Marthe, sa femme. — A la suite est l'acte par lequel Pierre Mangot, conseiller secrétaire du roi, fils et héritier en partie de la susdite Maxime Préault, subroge à ses droits, moyennant finance, Charles de Valory, chevalier, seigneur de Cussay. — Aveu et dénombrement « de la terre et seigneurie de Lécé, fief Destouche et fief » Petit, » vendu, par le seigneur Charles-Louis-François de Valory, à Louis du Bouchet, comte de Montsoreau, marquis de Souches et de Bellay, etc., chevalier de Saint-Louis, lieutenant général des armées du roi. — Foi et hommage simple à 6 deniers de service rendu à Charles-Louis-François de Valory, seigneur de la Barre, à cause du fief de la Barre, par Marie Lefort, veuve d'Urbain Lévesque, huissier audiencier demeurant en la paroisse de Varennes-sous-Montsoreau. — Lettre adressée au marquis de Valory, lieutenant général des armées du roi, grand croix de Saint-Louis, par M^e Des Escotais-Valory, datée de « Détéilly, le 3 novembre 1770. » Sur le point de vendre ses terres en Anjou, et désirant que la propriété ne sorte pas de la famille Valory, Madame Des Escotées serait heureuse de les vendre au petit-fils du marquis.

E. 3944. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 114 pièces, papier.

1775-1776-1791. — Terres en Anjou. — Pièces diverses relatives aux propriétés possédées par les Valory dans l'Anjou, et dont l'administration avait été confiée à Langlois, notaire royal à Varennes-sous-Montsoreau. Il s'y trouve plusieurs lettres du marquis de Valory, et d'autres signées : Dupleix-Valory, adressées à Langlois ; ces dernières proviennent d'Adélaïde-Louise-Jeanne-Joséphine Dupleix, qui avait épousé, en 1779, Charles-Jean-Marie de Valory.

E. 3944¹. — 1 registre, papier, de 55 feuillets in-f^o.

1771-1792. — Terres en Anjou. — Recettes et dépenses des revenus de la Seigneurie de Lecé et dépendances.

E. 3945. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

XVII^e et XVIII^e siècles. — Résidu. — Quitances du vingtième payé par Louis Henri de Valory. — Notes de comptabilité et autres. — Déclarations censuelles probablement détachées de quelque cahier ou registre ; l'une d'elles provient de Claude Fontaine, curé de Saint-Pierre d'Etampes ; elle est datée du 9 janvier 1662 ; les immeubles indiqués sont tenus de l'abbaye de Morigny ; un plan sans désignation, etc.

E. 3946. — 15 pièces, papier, dont 2 cahiers de 3 et 28 feuillets in-f^o.

1739-1779. — VARENNES (de). — Extrait mortuaire de François-Ignace de Limojon, co-seigneur de Venasque et de Saint-Didier, chevalier de Notre-Dame du Montcarmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, époux de Rose-Sibille de Normandeau, décédé à Avignon, le 13 mai 1739, à l'âge de 68 ans, enseveli dans l'église Notre-Dame dans un tombeau de famille. — Transaction passée à Avignon le 10 octobre 1739, entre Eléazar Aubert, procureur fondé de Jean-Noël Limojon, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Jonquerettes, co-seigneur de Venasque et de Saint-Didier, citoyen d'Avignon, résidant à Paris, seul et unique héritier de son frère « Ignace-François » (*sic*), ci-devant nommé, d'une part, et Anne-Barbe de Normandeau, veuve de Pierre de Pusque (Alias Pusco), procuratrice spéciale de Rose-Sibille de Normandeau, veuve du dit « Ignace François » (*sic*), sa sœur, d'autre part ; touchant la liquidation de la succession du dit Ignace François. — Inventaire général des titres concernant les biens que possède madame de Pusco de Jonquerettes de Savigny, dans le pays de droit écrit, fait en 1779. — Pièces diverses relatives à ces mêmes biens.

E. 3947. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1746-1788 — Quitances, notes, renseignements, etc., relatifs à la succession de madame de Savigny,

E. 3948. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1792-1793. — Lettres adressées à M. de Varennes, maréchal de camp, par M. Vincent, son homme d'affaires ; demeurant à Paris, rue de Richelieu, n^o 88 — Pièces comptables fournies par le dit Vincent.

E. 3949. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1778-1793 — Constitution d'une rente viagère de 66 livres 15 sous au profit de Jean-Baptiste de Maçoro, chevalier, seigneur de Ludesse, etc., faite par Étienne de Varennes, chevalier, seigneur de Chignot, chevalier de Saint-Louis, commandant pour le roi en la ville de Clermont, et Jean Gérard Blan ou Blau, écuyer. — Projet d'un mémoire par lequel le sieur de Laveau, avocat en Parlement, demande l'aliénation, à titre de bail emphytéotique, pour 50 ans, de quelques portions du domaine dépendant de la principauté d'Orange. — Lettres diverses adressées à divers et signées : Marcon ; Delahonne ; Guérin, docteur-médecin de l'Hôtel-Dieu de Caderousse ; Maury ; femme Paulin ; Varennes ; etc. — Pièces d'un procès entre M. de Varennes, Florent Passet, négociant de la ville d'Orange, Isaïe, de Cavaillon. — Etat des diamants de madame de Savigny. — Quittance de remboursement de rentes sur l'Etat donnée par Anne-Agnès-Gabrielle-Josephine d'Isard, femme et fondée de la procuration d'Étienne. — François Varennes, etc.

E. 3950. (Liasse.) — 23 pièces, papier, dont 6 cahiers de 5, 5, 6, 6, 7 et 13 feuillets in-f^o.

1769-1793. — Extrait d'un acte de liquidation d'héritage passé, le 9 mai 1769, entre M. de Lestagnol, légataire universel de M. de Saint-Didier, d'une part, et Madame de Savigny, sa légataire particulière, d'autre part. — Pièces diverses relatives à la liquidation de la succession de Françoise-Barbe-Agnès de Pusco, citoyenne d'Avignon, veuve, en premières noces, de Jean-Noël de Limojon, et, plus tard, femme de Jean-François-Augustin-Perrin de Savigny, chevalier de Saint-Louis, ancien lieutenant au régiment des gardes-françaises, colonel d'infanterie. Le testament de la dite dame, en date du 4^{or} mai 1789, porte, entr'autres choses, un legs de 300 livres de rente viagère en faveur de Françoise de Pusco, religieuse aux Dames du Verbe incarné, à Avignon, nièce de la testatrice ; l'usufruit et la jouissance des biens à

son mari ; donation à Adrien Perrin de Chevilly, intendant d'Orléans, de la moitié d'une maison et dépendances à Grandvaux, paroisse de Savigny-sur-Orge ; donation à une autre nièce, Mlle de Pusco, femme du comte du Cambis-Lézan, de la terre d'Urban au comtat Venais-sin, et des seigneuries de Saint-Didier et Venasque ; donation à autre nièce, Mlle d'Izoard, femme de M. de Varennes, de la terre de Jonquerettes et des biens possédés par la testatrice dans la ville du Saint-Esprit, en Languedoc ; donation à sa petite nièce et filleule, Augustine-Françoise de Varennes, de tous les diamants et bijoux et de tous les biens possédés dans la paroisse de Caderousse, au comtat, etc.

E. 3951. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 7 pièces, papier.

1751-1781. — Copie de la donation de 900 livres de rente viagère faite, le 22 juillet 1751, par Jean-Noël de Limojon, seigneur de Durban et Jonquerettes, co-seigneur de Venasque et de Saint-Didier ; chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment de Condé, infanterie, à Jean de Limojon, écuyer, natif de « Nyons en Dauphiné, son parent, » à condition que le donataire continuera à faire profession de la religion catholique romaine, et ne se mariera point, du vivant du donateur, sans son consentement. — Extrait des registres des sépultures de la paroisse Saint-Sulpice de Paris portant que le dit Jean-Noël Limojon a été inhumé le 9 juillet 1758 — Etat des rentes constituées dont jouissait feu M. de Jonquerettes dans Avignon, le Comtat et provinces voisines. — Etat des capitaux formant la dot de dame Françoise-Barbe-Agnès de Pusco, veuve de M^{res} Jean-Noël de Limojon. Jean-Baptiste Biscarel, prêtre du diocèse d'Avignon, reconnaît avoir reçu de Rose-Sibille de Normandeau, veuve de François-Ignace de Limojon, chevalier de Saint-Lazare et du Mont-Carmel, légataire universelle de feu Jean-Noël de Limojon, son beau-frère, et de Françoise-Barbe-Agnès de Pusco, veuve dudit Jean-Noël de Limojon et son héritière universelle de tous les biens situés en pays de droit écrit, la somme de 3000 livres, à lui légués par le dit Jean-Noël qui l'avait institué son exécuteur testamentaire. — Procuration générale donnée par Françoise-Barbe-Agnès de Pusco, dame de Durban, Jonquerette, Venasque, Saint-Didier et autres places, « citoyenne » de la ville d'Avignon, à son mari Augustin de Savigni, colonel d'infanterie, chevalier de Saint-Louis. — Brevet d'une pension de 200 livres, accordée, par décision du 7 mars 1781, à Demoiselle Marie-Philippine-Yolande de Brue, née à

Nantes, en Bretagne, le 2 avril 1762, fille de feu S. Pierre-François-Sébastien, vicomte de Brue, lieutenant de vaisseau retiré.

E. 3952. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1758-1768. — Lettres adressées à Madame veuve de Jonquerettes, plus tard Madame de Savigny, en son hôtel, rue Vaugirard, au coin de la rue Férou, à Paris, par son frère Lestagnol. Ces lettres généralement datées d'Avignon, traitent d'intérêts et affaires de famille. — Lettre signée : Bruneau, adressées à la même. — Extraits des lettres sus-mentionnées.

E. 3953. (Liasse.) — 44 pièces papier, dont 21 cahiers de 5, 5, 6, 6, 6, 7, 7, 7, 8, 8, 8, 8, 9, 9, 10, 10, 11, 11, 11, 13, 18 et 36 feuillets in-4^o et in-8^o.

1756-1769. Comptes de l'administration des biens possédés au comtat Venais-sin par Mad. de Jonquerettes, plus tard Mad. de Savigny, rendus par le régisseur ou chargé d'affaires, M. d'Isoard. — Notes pour servir à l'examen des comptes de M. d'Isoard. — Pièces comptables. — Une lettre de M. d'Isoard adressée probablement à Madame de Savigny. — Réponse à un mémoire de Madame de Savigny contre la gestion de M. d'Isoard, qui était son beau-frère.

E. 3954. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1790-1791. — Lettres adressées à M. de Varennes, successivement à Clermont, en Auvergne, et à Avignon, par M. de Savigny et le comte de Cambis-Lezan ; — autres de M. de Savigny, sans suscription. — Lettres adressées d'Avignon par M. de Varennes au comte de Cambis-Lezan : affaires de famille.

E. 3955. (Liasse.) — 8 pièces papier.

1792. — Lettres, sans autre signature que les lettres B. B. mises à la fin de quelques-unes, adressées, de Villeneuve-lès-Avignon, à M. de Varennes, chevalier de Saint-Louis et maréchal de camp, à Paris et à Versailles. L'auteur de ces lettres, où l'on trouve quelques détails sur les mouvements du Midi, pourrait bien être Mlle de Brue qui, en 1781, avait obtenu du roi de France une pension de 200 livres, et qui, en 1792, avait quelque peine à s'en faire payer régulièrement.

E. 3956. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1792-1793. — Lettres adressées à M. de Varennes, successivement à Paris et à Versailles, de Gerzat, Clermont et Paris, par Mazoïres, qui représentait, en Auvergne, les intérêts de son correspondant, et qui fut député de son canton (Gerzat), à la Fédération : affaires domestiques.

E. 3957. (Liasse.) — 35 pièces, papier, en partie imprimées.

1706-1765. — Constitutions de rentes sur les greniers à sel et les bureaux de la douane dans la ville d'Avignon au profit de : Lucrèce d'Isoard (et Isoard), veuve de Claude-Joseph de Serre, en son vivant, citoyen d'Avignon : Jean-Paul Royer, prêtre de la ville de Bolesne (Bellême), au Comtat-venaisien, docteur en théologie : Louis Boneset (et Benezet) Limojon, prêtre d'Avignon : François-Ignace de Limojon, co-seigneur de Venasque et Saint-Dizier. — Quittances de paiement d'arrérages des dites rentes.

E. 3958. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1746-1784. — VASSAN (de). — Etat des lieux d'une portion de l'hôtel d'Avignon, à Versailles, occupée par M. de Vassan. — Quittances du loyer, signées : Fromentin. — Conventions entre Louis-Simon Regnouf, conseiller du roi en la cour des Monnaies, tant en son nom qu'au nom de M. le Feure (ou le Fèvre), son neveu, capitaine dans le colonel général dragons, d'une part, et M. de Vassan, d'autre part, touchant la location faite à ce dernier d'une maison sise à Versailles, au Parc-aux-cerfs, louée, pour le moment, au nommé Coly, maçon. — Conventions entre Pierre-Nicolas Marin, officier de la reine et ingénieur géographe, d'une part, et Michel, marquis de Vassan, capitaine des Levrettes de la chambre du roi, d'autre part, pour le loyer d'un immeuble, sis rue des Mauvais-Garçons, paroisse Saint-Louis, à Versailles, appartenant à Marin, et loué par lui à Vassan. — Quittances dudit loyer, signées : P. N. Marin. — Lettre sans souscription, signée : Le comte de Noailles, 9 décembre 1770 : « Sa Majesté m'ordonne de vous » mander qu'il vous emprunte votre logement et ne vous » l'ôte pas ; que c'est une honnêteté momentanée qu'on » vous demande pour satisfaire Madame, et que vous » aurez une chambre et une garde-robe pour votre pied

» à terre, en attendant que la marquise de Saurcius » vous rende votre appartement... » — Lettre du marquis de Vassan à son frère. — Quittances, mémoires, notes, etc., dont plusieurs en lambeaux.

E. 3959. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1773. — VATELLIER. — Extraits d'actes relatifs à la liquidation de la succession de Jean-François Vattelher, ancien domestique de madame de La Roche-sur-Yon.

E. 3960. — 1 cahier, parchemin, de 6 bouillots in 4°.

6 août 1771. — VATELLIER (de). — Décret volontaire d'immeubles à Monfort-l'Amaury et aux environs, à la requête de Georges-Nicolas Clausse, procureur au bailliage de Versailles, créancier de Timothée de Vaultier, chevalier, seigneur de Petitmont, propriétaire desdits immeubles, parmi lesquels « plusieurs bâtimens composant les greniers à sel de Montfort-l'Amaury, consistans en deux greniers à sel et un entrepôt, sis au dit » Montfort, appuyés, d'un côté sur le mur de la ville » qui dépend desdits greniers, ainsi que deux tours adjacentes, et la porte de ladite ville nommée la porte de » Paris ; tenans de l'autre côté, au sieur Robinet ou ses » représentans, d'un bout au sieur Coustot : par devant, » sur la rue qui conduit à ladite porte de Paris ; lesdits » bâtimens convertis en thuilles, une cour au devant, » fermée par des murs, une porte charretière, et un » petit bâtiment à côté de la cour, ayant vue et entrée sur » la rue... » Les biens décrétés sont adjugés audit de Vaultier moyennant 23,120 livres, dont 11,520 pour les greniers à sel.

E. 3961. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1780. — VENGEX ou VEUGEN. — Copie du titre par lequel les officiers des gardes du corps constituent, en faveur du sieur Vengen dit Mathieu, une pension annuelle de 3,000 livres, dont la moitié sera, après son décès, réversible sur sa veuve.

E. 3962. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1784. — VERDIER. — Baux d'immeubles appartenant à la fabrique de l'église Notre-Dame de Milly, faits par

Louis-Edme Verdier, marchand boulanger, demeurant à Milly, au nom et comme marguillier de ladite fabrique; 1^o à Etienne Gauret, marchand et laboureur, demeurant à Milly, et Catherine Nardon, sa femme; 2^o à Blaise Cas-sard, blatier et laboureur, demeurant à Milly, et Anne Boudineau, sa femme.

E. 3963. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 4 pièces, papier.

1783-1786. — VERDIER. — Obligation de 5,000 livres consentie par Dominique-François Retouret Castel, écuyer, maréchal des logis des gardes du corps de Monsieur, chevalier de Saint-Louis, au profit de Georges-Pierre Verdier, ancien officier du roi. Bons de 150 livres chacun consentis par le même au même.

E. 3964. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1746-1758. — VERT (de), ou DEVER. — Cession de tous droits successifs faite par Marie-Angélique Dever, supérieure de la communauté des Dames de la Providence, établie à Paris, rue de l'Arbalète, paroisse Saint-Médard, à Marie-Louise Le Bastier, veuve de Henri Dever, écuyer, seigneur du fief des quatre-seigneurs, et autres lieux, ancien capitaine au régiment de Guerry, à la charge d'acquitter toutes les dettes passives de la succession dudit Henri, et moyennant 400 livres de rente, dont 70 livres en viager, et 30 livres en rente perpétuelle, rachetable pour 600 livres. A la suite de l'acte est la quittance de rachat (1758). — Fr. Marc Thierry, coadjuteur de la Chartreuse de Bourbon-lez-Gaillon, reconnaît avoir reçu de Mme Le Bastier, veuve de M. Henri de Vert (sic), la somme de 40 livres tant pour relief dû par ladite dame, comme cessionnaire de Mlle de Vert, sœur et unique héritière du sieur de Vert, que pour restant d'ancien relief dû par feu M. de Vert, savoir, 10 livres tournois pour le relief du fief des communes, et 40 livres parisis, valant 12 livres 40 sous tournois, pour le relief du fief de Lausnay Saint-Père, sans préjudice du droit de foi et hommage dû, pour lesdits fiefs, aux R. R. P. P. Chartreux, à cause de leur terre et seigneurie de Génainville; fait au prieuré dudit lieu, le 18 octobre 1748.

E. 3965. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1767-1781. — VÉRON DE LABORIE. — Lettres adressées successivement de Laborie, Strasbourg, Valen-

ciennes et Paris, à Mlle de Laborie, successivement à l'abbaye de Vorey, à l'abbaye de « Vignogue » (sic pour Vignogou), à Montpellier, au couvent des Bernardines de Clermont en Auvergne, à Issingaux, au Puy, à Paris et à Laborie, par son frère aîné Jean-André Véron de Laborie affaires de famille; détails intimes. — Lettres adressées par le même à M. Michel, curé de Saint-Jeure, et à l'abbé du Pinet, vicaire général, à Paris: même sujet.

E. 3966. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1768-1777. — Lettres adressées à Mlle de Laborie successivement à l'abbaye de « Vinogue, » à Montpellier, à l'abbaye des Bernardines de Clermont, et à Issengeaux, par Béfort de Salcereys (?): affaires d'intérêt entre Mlle de Laborie et son frère.

E. 3967. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1770-1785. — Lettres adressées à Mlle de Laborie par Tollin, chanoine; chevalier de Chalender; Richier, chanoine; Lenoir; de Labrosse; Gallet de Lagarde; Tremolet; comte de Klâsten, Chambellan du duc de Bavière; Savy, avocat; de Roussillon; Mommerqué Digoville; marquise de Vauborel; duc de Charost; etc.

E. 3968. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1772-1781. — Lettres adressées à Mlle de Laborie, successivement à Issengeaux et chez l'abbé du Pinet, chanoine de l'église de Paris, à l'archevêché, à Paris, par Michel, curé de Saint-Jeure; le chevalier Laborie, son frère; le marquis de Ségur; touchant des discussions d'intérêt avec un autre de ses frères.

E. 3969. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1773-1783. — Lettres, notes, consultations, mémoires et autres pièces relatives à un procès entre Jeanne-Marie Véron de Laborie, d'une part, et son frère Jean-André Véron de Laborie, colonel au régiment de la couronne, d'autre part, au sujet de la fixation des droits légitimes de la sœur sur la succession paternelle. Une des pièces produites est la copie du testament de noble Jean de Véron, sieur de Laborie, du lieu de Laborie, paroisse, de Saint-Jeure-de-Bonnet, fait le 15 février 1745.

E. 3970. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1777-1785. — Lettres adressées à divers par Mlle de Laborie, au sujet de ses différends avec son frère; caractère confidentiel.

E. 3971. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1779-1780. — Lettres adressées de Tence, à Mlle de Laborie successivement au Puy et à Issingeaux, par Bourretz, notaire royal; affaires de famille; détails intimes.

E. 3972. (Liasse.) — 37 pièces, papier, dont 11 enveloppes de lettre, quelques-unes avec cachet.

1779-1788. — Lettres adressées successivement de Saint-Malo, Paris, Rennes, Besançon, à Mlle de Laborie, par le Maréchal de Vaux, qui s'employa à régler les différends entre cette demoiselle et son frère.

E. 3973. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1781-1790. — Lettres adressées, du Puy, à Mlle de Laborie, à Paris, par Mme Vaux-Lamy; affaires de famille; chronique locale.

E. 3974. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1781-1784. — Lettres adressées d'Issingeaux à Mlle de Laborie par la veuve Charpentier; affaires de famille.

E. 3975. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1781-1784. — Lettres adressées successivement du Puy et de Minostrol à Mlle de Laborie par Marie-Joseph de Galard de Terraube, évêque du Puy, qui s'entremet pour concilier les intérêts de Mlle de Laborie, avec ceux de son frère: Sceau aux armes de Galard: d'or à trois corneilles de sable, becquées et membrées de gueules, posées 2 et 1.

E. 3976. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1782-1786. — Lettres adressées du Puy, à Mlle de

Laborie par Laulantrier; dame Lasucherie; Roche de Pouzol; affaires de famille.

E. 3977. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1783-1785. — Lettres adressées à Mlle Laborie par M. J. Laulantrier, évêque d'Égée; le maréchal de Castries; touchant les différends entre cette demoiselle et son frère.

E. 3978. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

8 mars 1761. — VERRIER. — Bail de 3 arpents 96 perches de terre labourable en 8 pièces et de 45 perches de pré en 2 pièces, sis aux terroirs de Montainville, Maulle et Mareil, fait, moyennant un loyer annuel de 54 livres, à Jacques Broquet-Soisson, demeurant à Montainville, et Marguerite Broquet, sa femme, par Pierre Verrier, laboureur, demeurant à Autouillet.

E. 3979. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1655-1733. — VIART DES FRANCS. — Copie collationnée des lettres d'anoblissement données par le roi de France « à Jacques Lhuillier, sieur de la Chapelle, » capitaine général des Guides et des camps et armées de Sa Majesté, et un de ses gentilshommes servants, et des lettres confirmatives des premières en faveur de Jacques Lhuillier, sieur de la Chapelle, capitaine général des Guides, et Louis Lhuillier, frères, fils de Jacques ci-devant nommé. — Ordonnance de l'intendant de la généralité de Paris, Pailipaux, portant confirmation de noblesse en faveur de Jacques Viart, sieur de Villette, et de ses enfants Nicolas-Gabriel Viart, chevalier, seigneur de Villette, enseigne de vaisseaux, Jacques-Gabriel Viart, chevalier, seigneur des Francs, garde-marine, Louis-André Viart, chevalier, seigneur de Lamirault, aussi garde-marine; Henri Viart, lieutenant au régiment royal d'artillerie des « Fuseliers, » Charlotte-Françoise et Marie-Thérèse Viart. — Bref de dispense pour mariage accordé par le pape Benoît XIII à Henri Viart des Francs et Marie Le Feure. — Contrat de mariage entre Henri Viart, chevalier, seigneur des Francs, capitaine en chef d'une compagnie de cent hommes au régiment Royal-Artillerie, commissaire d'artillerie, chevalier de Saint-Louis, demeurant ordinairement à Etampes, d'une part, et Marie Le Feure, veuve de Louis

de Lhuillier, chevalier, seigneur de la Chapelle, capitaine général des Guides du roi et de ses camps et armées, demeurant en son château des Tournelles, paroisse du Tremblay, d'autre part; en la présence et de l'avis de Charlotte-Françoise Viart, fille majeure, sœur du futur; de dame Noël-Catherine Petit de Mézières, femme de M. de Choisy, sa cousine; de l'abbé Courcier, théologal de Paris; du président de Grassy; de M. et Madame d'Alberty, et de M. Toumaz. — Lettre signée: Solon, et adressée « à Monsieur, Monsieur Deffrances le Père, rue des Tripeau, en son hôtel à Estampes. »

E. 3980. Liasse. — 40 pièces, papier, dont 4 cahiers de 8, 10, 12 et 24 feuillets in-4°.

1745-1749. — Feuille signalétique contenant l'état des services militaires d'Henri-Auguste Viart des Francs, né le 6 décembre 1708, à Estampes, capitaine en premier au régiment Royal-Artillerie. — Fragments de cahiers d'études d'algèbre, d'artillerie, de fortifications. — Etats de fournitures faites au régiment Royal-Artillerie pendant ses garnisons en Italie. — Mémoires de fournisseurs, quittances, etc. — Etat du détachement de M. de Cazeaux, parti de Grenoble le 28 avril 1745.

E. 3981. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin, dont 5 cahiers de 6, 7, 8, 11 et 12 feuillets in-4°; 6 pièces, papier.

1598-1787. — Transaction, portant vente et transport d'une rente de 2 muids de blé froment et mine de poix, passée entre Louis du « Becz, escuyer, seigneur de » Sainet-Liger des Aubaiz et de Sausseulx, gentilhomme » ordinaire de la chambre du roy, demeurant au dict » lieu de Sainet-Liger des Aubaiz, paroisse dudict » Sainet-Liger, » tant en son nom, comme héritier de feu Louise Courtet, sa mère, en son vivant veuve de Nicolas du Becz, vivant, écuyer, seigneur des « Pereaulex, » maréchal des logis du roi, commissaire ordinaire des guerres, que comme héritier sous bénéfice d'inventaire de feu Jean du Becz, en son vivant, écuyer, seigneur du dit « Pereaulex, » et maître ordinaire en la chambre des comptes à Paris, son frère, d'une part, et noble homme Pierre Coulombeau, naguères receveur général du tailleur en la généralité d'Orléans, d'autre part. La vente est faite par Louis du Becz à Pierre Coulombeau. — Procédures touchant la jouissance et la propriété de deux rentes, l'une de 4,000 livres, l'autre de 50 livres,

provenant de la succession d'Odet de Chamberville, en son vivant, s^r de « Chantellou » et « Cantelou, » et bailli de Caen, contentieuses entre Pierre Gotz, praticien en la cour de Parlement de Rouen, d'une part, et Pierre de Mazis, écuyer, s^r de Brières-les-Scellès, en son nom et au nom de « Charlotte de Sallure, » sa femme, d'autre part. — Constitution d'une rente annuelle et perpétuelle de 45 livres tournois faite au profit de « François Beauharnois, » conseiller du roi et de S. A. R. président et lieutenant général au baillage et siège présidial d'Orléans, y demeurant, paroisse de Saint-Pierre-Latin, par Charles Guyot, procureur au châtelet d'Orléans, au nom et comme fondé de procuration de « Charles Debougier, » écuyer, sieur de Brennes, demeurant audit lieu seigneurial de Brennes, « paroisse d'Isdes en Sologne, » et Marie Petit, sa femme: capital remboursé le 17 janvier 1670, entre les mains dudit François Beauharnois, par Jacques de Bouguier, écuyer, sieur de Brennes, fils aîné des constituants. — Constitution d'une rente de 66 livres 13 sous 4 deniers tournois faite par les mêmes au profit de noble homme Adam Perrinet, agent des affaires de la duchesse donataire de Sully, demeurant à Villebon, et Marie Lenoir, veuve de noble homme maître Pierre Granet, avocat en parlement, demeurant à Sully; remboursement effectué, le 5 mai 1670, par le fils aîné des constituants, entre les mains de M. Pierre Rozet, s^r de la Vallette, receveur des aides en l'élection de la Châtre, et Jeanne Granet, sa femme, héritière de Jeanne Granet, sa mère, première femme d'Adam Perrinet. — Pièces relatives à une rente de 125 livres due, par les mêmes Charles « de Bouguier » et Marie Petit, à noble homme François Vincent, sieur de Saint-Fallier, conseiller du roi, lieutenant en la prévôté d'Orléans. — Pièces relatives à une rente annuelle de 16 livres 13 sous 4 deniers tournois constituée par les mêmes au profit de Pierre Michau, maître tailleur d'habits, demeurant à Sully, et Anne Roy, sa femme, et remboursée, le 14 janvier, par le fils aîné des constituants, au moyen d'un prêt d'argent à lui fait par Jacques Viart, chevalier, seigneur de Villette et de la Vronnière, et Claude Viart, sa sœur. — Constitution d'une rente de 116 livres 46 sous 4 deniers tournois faite, par Charles de Bouguier et sa femme, Marie Petit, au profit de Jacques Ducoing, écuyer, sieur de la Porte, conseiller du roi, président et trésorier général de France au bureau des finances de la généralité d'Orléans: remboursement effectué, le 10 décembre 1670, par le fils aîné des constituants entre les mains de Claude Lambert, seigneur « de Fougén, » et Marie Ducoing, sa femme. — Marie-Anne-Edeline, veuve d'Henri-Auguste Viart des Francs, chevalier, an-

cien capitaine au corps royal d'artillerie, chevalier de Saint-Louis, tant en son nom que comme se faisant et portant fort d'Henri-Noël-Auguste Viart des Franes, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine au corps royal d'artillerie, son fils, constitue une rente de 40 livres au profit de Romain-Etienne Guettard-Baron, négociant, demeurant à Etampes, et une rente de 160 livres au profit de Gabriel-Paul Guettard-Bataille, négociant, demeurant à Orléans, frères, acceptant par Pierre Guettard, leur père, bourgeois ancien échevin de la ville d'Etampes.

E. 3982. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

24 juin 1780. — VIGNON. — Copie du brevet d'ingénieur ordinaire des ouvrages et bâtiments des ports et arsenaux de la marine accordé par le roi à Michel-Félix Vignon, ci-devant chargé en chef des travaux de la Compagnie des Indes au port de Lorient, en récompense du zèle, de la capacité et du courage par lui déployés dans la défense de la ville et du port de Lorient, investis et assiégés par les Anglais depuis le 28 septembre jusqu'au 8 octobre 1746.

E. 3983. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

28 juin 1784. — VIGNY (de). — Bail de 5 arpents et 1/2 quartier de terre à Cézardville, fait par Léon-Pierre, chevalier de Vigny, seigneur d'Emerville et autres lieux, tant pour lui et en son nom qu'au nom de messieurs et demoiselle de Vigny, ses frères et sœur, ledit seigneur demeurant ordinairement en son hôtel à Etampes, rue du Collège, paroisse de Saint-Basile, à Jean-Baptiste Le Grand, charron, demeurant à Cézardville, et Marie-Jeanne Chevalier, sa femme.

E. 3984. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1784-1786. — VIGNY (de). — Léon-Pierre de Vigny, chevalier, capitaine d'infanterie, vend à Guillaume Simonneau, négociant à Etampes, et Anne (*alias*-Marie-Anne) Pelletreau, sa femme, une maison sise à Etampes, rue Basse-Saint-Antoine. — Abandonnement de ladite maison, au titre de retrait lignager, fait par les acquéreurs susdits à Claude-Victor-Louis de Vigny, chevalier, seigneur du Tronchet et autres lieux, et Adélaïde-Angélique-Charlotte Le Maire de Monstirault, sa femme.

SEINE-ET-OISE. — SÉRIE E. — TOME II.

Claude-Louis-Victor de Vigny, chevalier, ancien capitaine des Cent-Suisses de la garde ordinaire du roi, seigneur du Tronchet, Châlo-Saint-Mars en partie, Obterre, Lagrange Saint-Laurent et autres lieux, demeurant ordinairement en son château du Tronchet, paroisse de Châlo-Saint-Mars, fait bail à Jean-Jacques Randouin, meunier, demeurant à la Ferté, paroisse de Châlo-Saint-Mars, et Marie-Jeanne Fontaine, sa femme, du moulin à eau de la Ferté, situé sur la rivière de « Chatouille », faisant de blé farine, et d'autres immeubles dénommés dans l'acte, moyennant 1.200 livres en argent, 120 bottes de foin du poids ordinaire, 1 plat de poisson, 6 canards et 1 gâteau par an.

E. 3985. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

12 février 1786. — VILLANOU. — Contrat de mariage entre Jean-Pierre Villanou, garçon-coiffeur, fils mineur de Jean-Antoine Villanou, boulanger à Mazères, pays de Foix, et de Marie-Anne Fournier, représenté par Denis Charles Mercier, garde-magasin de la compagnie des cheveu-légers de la garde ordinaire du roi, demeurant à Versailles, en l'hôtel desdits cheveu-légers, sis avenue de Sceaux, paroisse Saint-Louis, d'une part; et Marie-Françoise Boutet, fille mineure de feu Noël Boutet, arquebusier du roi, demeurant à Versailles, avenue de Sceaux, et de Françoise Le Roy. A la suite est un émargement du receveur de l'enregistrement à Versailles, Noël, en date du 29 thermidor, an II (16 août 1794), constatant que la citoyenne Boutet, femme de Villanou, émigré, et sa créancière, a acquis jusqu'à concurrence de 755 livres des meubles délaissés par ledit Villanou.

E. 3986. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

24 janvier 1678. — VILLEPOIX. — Ordonnance du bailli d'Amiens dans la cause d'Adrien de Villepoix, chevalier, seigneur de Saint-Félix, et Marguerite de la Rocque, sa femme, contre Jean de Belloy, écuyer, sieur de « Hallviiier », touchant les arrérages du douaire de ladite Marguerite de la Rocque.

E. 3987. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, incomplète.

27 janvier. — VILLÈTE. — Procuration générale donnée par Jérôme de Villète, clerc en lois, d'Orléans, à maîtres Jean de Villète, Olivier Martel, Jean.

E. 3988. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1716-1793. — VIMEUX. — Contrat de mariage entre Charles « de Vimeux », fils mineur de Charles de Vimeux, jardinier au village de Saint-Yon, proche Arpajon, et de Marie-Madeleine Fauvelle, d'une part; et Marie-Françoise Monnery, fille majeure de René Monnery, menuisier, et de Françoise Brirot, d'autre part. — Extraits des registres de l'Etat civil relatifs à des membres des deux familles Monnery et Vimeux. — Carte de sûreté délivrée au citoyen Vimeux, Louis-Sébastien, par les commissaires de la section des quinze-Vingt à Paris.

E. 3989. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

22 mars 1706. — VIRVOUDET. — Acte de partage des biens provenant de la succession de Nicolas VirvouDET, en son vivant charron, demeurant à Brunoy, entre GENEVIÈVE Le Candé, sa veuve, d'une part; Louis Tissier, tisserand en toiles, au nom de sa femme GENEVIÈVE VirvouDET; Pierre VirvouDET, boucher, à Versailles; Noël VirvouDET, charron, à Paris; et Germain VirvouDET, mineur, enfants desdits Nicolas VirvouDET et GENEVIÈVE Le Candé, d'autre part.

E. 3990. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 3 pièces, papier.

1708-1775. — VISSIER. — Mathurin Chabrevor confesse avoir reçu, de M. de la Régalle, la somme de 250 livres pour une soupente éditée sur l'escalier des Vallées de chiens. — Nicolas Durlaun, officier de la reine, et Elisabeth Bougnée, sa femme, demeurant au château du Chenil, paroisse Notre-Dame, à Versailles; François Huet, officier du roi, demeurant aux petites écuries du roi, même paroisse, se faisant et portant fort de d^{lle} Madeleine Bougnée, fille majeure, demeurant présentement à Saint-Léger, près Rambouillet; lesdites Elisabeth et Madeleine, sœurs, seules et uniques héritières de feu Eloi Bougnée, vétérinaire officier du roi; vendent à d^{lle} Marie-Madeleine Morillon, fille majeure, ouvrière en corps de robes d'enfants, demeurant audit château du Chenil; à Antoine Vissier, valet de chien à la vénerie du roi; et à Suzanne Morillon, sa femme, demeurant au Chenil neuf, tous les matériaux formant une baraque construite dans le grand Chenil, sur le terrain du roi, et ce moyennant la somme de 1,250 livres. — Homologation d'avis de patens et sentence du bailliage de Versailles nommant Su-

zanne Morillon, veuve d'Antoine Vissier, tutrice de leurs enfants mineurs Antoine Vissier, âgé de 18 ans 1/2, et Suzaune-François Vissier, âgé de 17 ans.

E. 3991. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 55 pièces, papier, dont 5 cahiers de 6, 8, 16, 25 et 40 feuillets in-f^o.

1734-1795. — VITTE. — Extraits des registres de l'Etat civil concernant des membres des familles Vitte et Du-bois, alliées. — Contrat de mariage entre Jean Vitte, domestique, fils de feu Pierre Vitte, laboureur à Vaux-en-Bresse, diocèse de Lyon; et de Joanne le Clerc, d'une part; et Marie-Anne le Vasseur, domestique, fille majeure des feu Nicolas le Vasseur, maître d'école à Fouquières, diocèse de « Beauvais », et de Marguerite Gallempeix, d'autre part. — Testament du susdit Jean Vitte, qualifié bourgeois de Paris. — Pièces relatives à la liquidation de la succession du même entre ses neveux Claude Joseph et Louis Vitte, et Anne-Marguerite Henriot, fille majeure, au nom et comme exécutrice du testament de Jean Vitte. — Pièces personnelles audit Claude-Joseph Vitte, connu sous le nom de Brunet, entr'autres une série de reconnaissances de Barbier, chef du gobelet du roi, en 1791.

E. 3992. (Liasse.) — 2 pièces, papier, dont 1 imprimée.

1718. — VOÛT (Channeton de). — Edit du roi portant suppression de deux officiers de Richasseurs, de treize Suisses Portiers, établis aux portes de la forêt de la Capitainerie royale de Saint-Germain-en-Laye, et création de deux charges de sous-lieutenants, deux d'inspecteurs généraux, et six d'exempts dans ladite Capitainerie. — Nomination et présentation par Adrien-Maurice, duc de Noailles, gouverneur et capitaine des chasses de Saint-Germain-en-Laye, de la personne de Pierre Channeton de Vouët, pour remplir la charge d'exempt des chasses de ladite Capitainerie.

E. 3993. (Liasse.) — 72 pièces, papier, dont 5 cahiers de 5, 6, 6, 10 et 15 feuillets in-f^o.

1762-1793. — WAXHEIM (de). — Contrat de mariage entre Jean-Antoine-Thibaud de Waxheim, capitaine de cavalerie dans la légion royale, majeur, fils de noble Jean-Louis Thibaud, avocat en parlement et aux cours de Lyon, et de dame Anne Duval, d'une part; et Anne-Henriette Boucherat, fille mineure de feu Edme-

Nicolas Boucherat, écuyer, ancien fourrier des logis du roi, et d'Henriette Lafond. — Acte de la célébration du mariage religieux. — Obligation de 5,000 livres consentie par la dite Henriette Lafond, au profit de Pierre Guillemot, bourgeois de Paris; remboursement par Henriette Boucherat, devenue madame de Waxheim. — Traité entre la baronne de Waxheim et Pierre Menageot, couvreur, pour l'entretien des couvertures de la maison de ladite baronne, sise à Paris, rue Ménilmontant, près le **Pont-aux-Choux**. — Convention d'abonnement pour la fourniture de l'eau, entre la même et Périer frères et compagnie, entrepreneurs de la distribution des eaux de la Seine par les machines à feu établies en vertu d'un arrêt du Conseil d'Etat du roi, du 17 février 1777. — Quittance signée: Saint-Martin, et datée: à Dax, le 4 août 1791, par laquelle le dit Saint-Martin reconnaît avoir reçu de madame de Waxheim, sa belle-sœur, la somme de 289 livres. — Passeport délivré à madame veuve Waxheim par la municipalité de Paris; le certificat du com-

missaire de police de la section de Popincourt à l'effet d'obtenir le dit passeport, signé de la taille de madame de Waxheim comme étant de 5 pieds 2 pouces. — Laissez-passer délivré à la même par la municipalité de Rueil. — Bail d'une maison sise rue de Satory, 18, à Versailles, fait à la même par Augustin Lurjye et Marguerite-Louise-Eudie Labordy, sa femme. — Mémoire de fournitures diverses pour le compte de la même: quittances: états de meubles et effets mobiliers, etc. — Jean-Philippe et Barthélémy Coméray, comédiens du roi et du comté de la Comédie italienne, reconnaissent avoir reçu de M. Desneval la somme de 812 livres 10 sous pour 13 mois, à commencer du 3 décembre 1791 et finir le 31 décembre 1792, pour son quart de logement aux premières, côté de la reine; au dos de la quittance est la cession de la jouissance dudit quart de loge faite à mademoiselle le Maire par Hébert, fondé des pouvoirs du tuteur des enfants mineurs de feu M. Le Roux d'Esneval, 19 décembre 1791.



TABLE ALPHABÉTIQUE

DU TOME DEUXIÈME

Série E. — N^{os} 2948 à 3993.

TITRES DE FAMILLE (suite et fin).

| | Pages. | | Pages. | | Pages. |
|------------------------------------|--------|-------------------------------|--------|------------------------------|--------|
| Prestel..... | 1 | Roze..... | 24 | Tilly..... | 47 |
| Prie (de)..... | 1 | Ruel..... | 24 | Tiphaine..... | 202 |
| Prioreau..... | 1 | | | Tissier..... | 202 |
| Puissant..... | 6 | Salornay (de)..... | 25 | Tour d'Auvergne (de la)..... | 202 |
| Purgold de Lowendardt..... | 6 | Salvatory..... | 25 | Tourteau de Septeuil..... | 202 |
| | | Salvert (marquise de)..... | 25 | Trémouville..... | 203 |
| Quantin de Villiers..... | 7 | Sarcus (de)..... | 27 | Turmenyes de Montigny..... | 203 |
| Quéru..... | 7 | Saturne..... | 27 | Touzé..... | 203 |
| | | Savarin de Marestan..... | 27 | | |
| Racine..... | 7 | Savigny (de)..... | 27 | Vaillez..... | 207 |
| Raigecourt (de)..... | 7 | Schomberg (baron de)..... | 28 | Valloux (de) et Vallous..... | 209 |
| Raissing..... | 7 | Selve (marquis de)..... | 35 | Valori et Valory..... | 212 |
| Rassay (Aubert de)..... | 8 | Serent (marquis de)..... | 36 | Varenes (de)..... | 332 |
| Raynal..... | 8 | Sesmaisons (de)..... | 37 | Vassan (de)..... | 341 |
| Renard..... | 9 | Sevin..... | 37 | Vatellier..... | 341 |
| Renier..... | 12 | Solar (marquis de)..... | 38 | Vaultier (de)..... | 341 |
| Retz (de)..... | 12 | Soliva..... | 39 | Vengen ou Veugen..... | 341 |
| Ribault..... | 12 | Sommereux..... | 42 | Verdier..... | 341 |
| Ricard (de)..... | 13 | Sommery (comte de)..... | 42 | Vert (de) ou Dever..... | 342 |
| Richemont (de)..... | 13 | Soubise (de)..... | 42 | Veron de Laborie..... | 342 |
| Ricouard (de)..... | 13 | Stein..... | 42 | Verrier..... | 343 |
| Rigoley (baron d'Ogny)..... | 13 | Stbissel..... | 43 | Viard des Francs..... | 343 |
| Riuguenet de la Toulimière..... | 13 | Surat..... | 43 | Vignon..... | 345 |
| Riquet de Caraman..... | 18 | Saint-Huberty (de)..... | 43 | Vigny (de)..... | 345 |
| Rivet de Bois-Jacourt..... | 18 | Saint-Souplet (de)..... | 43 | Villanou..... | 345 |
| Robien (de)..... | 18 | Sainte-Croix (de)..... | 43 | Villepoix..... | 345 |
| Robilliard..... | 23 | | | Villète..... | 345 |
| Robin (de), baron de Magalas..... | 23 | Talleyrand-Périgord (de)..... | 44 | Vimeux..... | 346 |
| Robineau..... | 23 | Tambrun..... | 44 | Virvoudet..... | 346 |
| La Rochefoucauld-Doudeauville..... | 23 | Tandon de Lucenay..... | 44 | Vissier..... | 346 |
| Rohan-Rochefort (de)..... | 24 | Térolles..... | 44 | Vitte..... | 346 |
| Roncherolles (de)..... | 24 | Tessé (de)..... | 45 | Vouët (Channeton de)..... | 346 |
| Ropsy..... | 24 | Thierry..... | 45 | | |
| Rousseau..... | 24 | Thirial..... | 46 | Waxheim (de)..... | 346 |
| Roussel de Meulville..... | 24 | Thomas..... | 46 | | |

FIN DE LA TABLE DU TOME DEUXIÈME.







PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

CD Seine-et-Oise, France (Dept.).
1215 Archives
S46A476 Inventaire sommaire des
v.2 Archives départementales
antérieures à 1790

